Recueil des actes administratifs

n° 503

Tome 2/2

REUNION DE 2018
SESSION PLENIÈRE du 22 juin 2018

CONSEIL REGIONAL

SESSION DU 22 juin 2018

SOMMAIRE

Tome 1/2

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

18_DAJCP_SA_06 Modification du règlement intérieur 6

18_DAJCP_SA_07 Désignation au sein des organismes extérieurs 27

18_DAJCP_SCPPA_03 Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics..... 30

18_DAJCP_SCPPA_04 La politique d'achat au service de l'économie – Schéma des achats économiquement responsables ... 37

18_DAJCP_SECJ_02 Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice... 39

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité

18_DCEEB_SE_01 Le plan Breton pour l'Eau Et la stratégie de la Région Bretagne pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques 43

18_DCEEB_SERES_02 De la gestion des déchets à la valorisation des ressources..... 117

18_DCEEB_SPANAB_01 Vers la constitution d'une agence bretonne de la biodiversité..... 119

Direction de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport

18_DELS_04 La création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030 sur le pays de Rennes – Un lycée au sud du bassin de Rennes – Choix de la localisation 129

Direction des finances et de l'évaluation

18_DFE_BUDG_02 Décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2018 132

18_DFE_SBUD_03 Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2017 254

18_DFE_SBUD_04 Adoption du compte administratif de l'exercice 2017..... 353

18_DFE_SBUD_05 Affectation du résultat de l'exercice 2017..... 794

Tome 2/2

18_DFE_SEGEP_01 Communication d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la politique de développement du tourisme 796

18_DFE_SEGEP_03 Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2017 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne..... 874

18_DFE_SEGEP_02 Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature – Exercice 2017..... 876

18_DFE_SEGEP_01 Rapport d'activité et de développement durable 2017 878

Direction de l'immobilier et de la logistique

18_DIL_01 Rendu compte de la délégation du Président en matière de louage de choses du 01/07/2017 au 15/05/2018..... 1211

18_DIL_SDI_01 Le schéma directeur immobilier des lycées publics – Point d'avancement 1214

Direction de la mer, du développement maritime et du littoral

18_DIMER_SPECH_02 Le Groupement Interportuaire « Pêche de Bretagne » - Pour une initiative bretonne en faveur de la compétitivité de la pêche par ses ports 1221

18_DIMER_SPOMAR_01 Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022 1223

Direction de l'aménagement et de l'égalité

18_DIRAM_SCOTER_02 Révision de la politique territoriale régionale – Approbation du contrat de partenariat Etat/Région/Association des îles du Ponant 1245

18_DIRAM_3 Avis du Conseil régional sur le Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022 élaboré par l'Agence Régionale de Santé 1339

Direction des ressources humaines

18_DRH_03 Rémunération du personnel – Taux de promotion en matière d'avancement de grade 1341

18_DRH_04 Créations de postes – Emplois permanents 1345

Direction du tourisme, du patrimoine et des voies navigables

18_DTPVN_DDVN_1 Canaux et voies navigables de Bretagne : Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation 1347

Présidence du Conseil régional

18_DGS_03 Contrat entre l'Etat et la Région Bretagne relatif à la maîtrise de la dépense publique locale 1369

Vœux

Diwan : assurer la rentrée prochaine et pérenniser le réseau par un statut spécifique 1377

Agences de l'eau : pour un cadre financier à la hauteur des enjeux 1378

Ecotaxe 1379

Procès-verbaux de réunion du bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 14 mai 2018 1381

Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2018 1389

Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018 1391

Avis du CESER

Avis compilés de la session du 11 juin 2018 1398

Avis Lycée sud de Rennes – 18 juin 2018 1637

Arrêtés

SEFTRA_18_BATZ_CC Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Roscoff Vieux Port/Ile de Batz 1641

18_BREST_CC Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Brest 1645

18_CONCARNEAU_CC Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Concarneau 1651

18_CONQUET_CC Arrêté désignant les membres du conseil portuaire du Conquet 1655

18_ROSCOFF_CC	Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Roscoff Bloscon	1659
18_LORIENT	Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Lorient	1663
18_04_INSTANCE	Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne	1671
18_DDTM35_05_AI	Arrêté de délégation de signature au Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille et Vilaine dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne	1675

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

REGION BRETAGNE

n°18_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Communication d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la politique de développement du tourisme

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni 22 juin 2018, au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu les avis rendus par la commission Economie, agriculture et mer, Europe le 15 juin 2018, et par la commission Finances et affaires générales le 18 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

DE PRENDRE ACTE de la communication d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Bretagne sur la politique de développement du tourisme jointe en annexe.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Chambre régionale des comptes
Bretagne

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET SA REPONSE

REGION BRETAGNE

POLITIQUE TOURISTIQUE

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés, a été délibéré par la chambre le 31 janvier 2018

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE 3
RECOMMANDATIONS 5
INTRODUCTION 6

1. LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME 7

1.1. L'AMELIORATION DE LA CHAINE DE VALEUR 7
1.2. LA GOUVERNANCE : DE LA COEXISTENCE A LA COMPLEMENTARITE 7
1.3. LE CADRE JURIDIQUE 8
1.3.1. Le rôle de la région 8
1.3.2. Un risque de dispersion au niveau du bloc communal 8

2. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME EN BRETAGNE 9

2.1. LES PRINCIPAUX INDICATEURS 9
2.1.1. La consommation touristique 9
2.1.2. La fréquentation touristique et son évolution 10
2.1.3. La taxe de séjour 11
2.2. L'INSUFFISANCE DES DONNEES STATISTIQUES 11
2.2.1. L'observation statistique de la fréquentation 11
2.2.2. L'observation économique 13

3. LE SCHEMA REGIONAL DU TOURISME EN BRETAGNE 14

3.1. LA GENESE DU DEUXIEME SCHEMA 14
3.2. LA STRUCTURE DU SCHEMA REGIONAL 15
3.3. LE PILOTAGE DU SCHEMA REGIONAL 17
3.3.1. Le service du tourisme 17
3.3.2. Les modalités d'intervention de la région 17
3.3.3. Le dispositif de pilotage et d'évaluation et de la politique 18
3.4. LE BILAN DU SRT2 19
3.4.1. Le bilan financier 19
3.4.2. Le bilan général du SRT 2 23

4. LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE TOURISME 25

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

4.1. LE B16 25
4.2. LES DESTINATIONS BRETONNES 25
4.2.1. Le diagnostic et les objectifs 25
4.2.2. La notoriété et la fréquentation de la région et des départements 27
4.2.3. Les difficultés dans la mise en place des destinations 28
4.2.5. Les destinations : de la coexistence à la complémentarité 29
4.2.6. Vers de nouvelles modalités de coopérations 29
4.2.7. L'état d'avancement des destinations à l'automne 2016 30
4.3. LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS REGIONALES 32
4.3.1. La contractualisation avec le CRT 32
4.3.2. La contractualisation avec les autres associations touristiques 34
4.4. LE PARTENARIAT AVEC L'ETAT : LA GESTION DU MONT-SAINT-MICHEL 36
4.4.1. Participation au syndicat mixte et signature d'un contrat de destination 36
4.4.2. La création d'un EPIC national 38
5. L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE EN 2016 39
5.1. LES NOUVELLES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 39
5.1.1. Présentation des axes stratégiques 39
5.1.2. Le cadre juridique de la nouvelle stratégie 39
5.1.3. La formalisation des nouveaux enjeux de la politique du tourisme 40
5.1.4. L'étude « REFLET » 41
5.1.5. Les ateliers du tourisme 41
5.2. UNE NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGETAIRE 42
5.3. CONCLUSION GENERALE : LA NOUVELLE POLITIQUE DU CONSEIL REGIONAL EN FAVEUR DU TOURISME, VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME 43
5.3.1. Le référentiel 43
5.3.2. La coordination des acteurs, le cadre institutionnel 44
5.3.3. L'outil : le projet « e Breizh connexion » 44
5.3.4. Le modèle économique 46
ANNEXES 47

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

REGION BRETAGNE : POLITIQUE TOURISTIQUE

OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE

Exercices 2012 et suivants

L'examen de la politique de développement du tourisme menée par la région Bretagne figure au programme annuel 2016 de la chambre. Il s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur le tourisme mené conjointement avec la Cour des comptes et d'autres chambres régionales des comptes (formation inter-juridictions).

La lettre d'ouverture de contrôle a été adressée le 7 juin 2016 au président du conseil régional et le 8 juin 2016 à son prédécesseur.

Un entretien de début de contrôle a eu lieu le 26 août 2016 avec la vice-présidente en charge du tourisme.

L'entretien prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières s'est déroulé le 12 juin 2017 avec la représentante de l'ordonnateur, la vice-présidente en charge du tourisme.

La chambre lors de sa séance du 3 juillet 2017 a arrêté des observations provisoires qui ont été adressées le 19 septembre 2017 au président du conseil régional et à son prédécesseur.

Après avoir examiné les réponses écrites, la chambre, lors de sa séance du 31 janvier 2018, a arrêté ses observations définitives.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

SYNTHESE

Le développement du tourisme constitue pour la région Bretagne un enjeu économique important. La consommation touristique intérieure y représentait 8,1 % du PIB en 2011 contre 7,1 % au plan national. Le nombre de nuitées, indicateur suivi régulièrement par la région, est passé de 92,7 millions en 2012 à 99,1 millions en 2015. En l'absence de chiffres relatifs à l'évolution de la consommation touristique entre 2012 et 2015, l'INSEE ne procédant à la régionalisation de cet indicateur qu'une fois tous les six ans, il est impossible de mesurer l'impact économique de l'augmentation de la fréquentation. Cette absence de données est préjudiciable à la fixation des objectifs de la politique régionale ainsi qu'à l'évaluation de son efficacité.

Le conseil régional a adopté en 2012 un nouveau schéma régional du tourisme (SRT2 2012-2015) dans la continuité de celui portant sur la période 2007-2011. Ce document cadre reposait sur une déclinaison en vingt-deux chantiers. La définition des objectifs assignés aux différents chantiers s'est traduite par des plans d'actions de natures très différentes qui n'ont fait l'objet ni d'une classification, ni d'une hiérarchisation.

La mise en œuvre de ces derniers a produit des résultats inégaux au regard des objectifs fixés. L'efficacité des actions n'est pas liée à leur mode de gestion, leur prise en charge par un partenaire extérieur pouvant se révéler plus efficace que le portage direct par un service du conseil régional.

Le suivi du schéma régional a été réalisé chantier par chantier mais pas de façon centralisée par la région, ce qui s'explique en partie par la faiblesse des ressources dédiées à cette mission. À l'exception de quelques rares dispositifs (circuits vélos, sites internet, équipements touristiques labélisés), le suivi des indicateurs initialement prévus n'a été assuré que très partiellement. Compte tenu de la difficulté liée à la disponibilité tardive des statistiques relatives aux évolutions économiques du secteur, aucune tentative de mesure de l'impact économique des actions menées n'a été réalisée. Par ailleurs, le comité de suivi et d'évaluation, instauré lors de l'adoption du schéma régional, n'a été réuni qu'une seule fois en 2014.

Sur la période sous revue, la région s'est fortement mobilisée, au point de négliger d'autres aspects de sa politique, sur la mise en place de dix « destinations touristiques » infra régionales conçues à l'origine comme des territoires de projet, espaces de mobilisation des acteurs privés et publics. La promotion de ces territoires dont les limites correspondent à des bassins de fréquentation touristique a souffert d'une ambiguïté quant à leur vocation, certaines ayant fait l'objet d'actions de promotion et de communication. Les départements, voyant dans cette démarche une possible concurrence avec leur propre politique, ont refusé dans un premier temps de participer à ce projet.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Le tourisme demeurant une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, la région a recentré le rôle des destinations en limitant celui-ci à des territoires de projet. Cette clarification a permis de relancer le nécessaire dialogue avec certains départements.

Plus globalement, à compter de 2015, la région s'est engagée dans un processus de reconfiguration de sa politique en faveur du tourisme en se positionnant sur une mission de coordination de l'intervention des acteurs publics et privés, tant à l'échelle régionale que locale. Si le renforcement de l'attractivité touristique du territoire passe toujours par l'action du comité régional du tourisme, la région pilote désormais directement la stratégie de promotion du territoire avec le souci d'une plus grande mutualisation.

Cette rationalisation de l'action publique est rendue nécessaire par la contrainte budgétaire croissante pesant sur les collectivités concernées du fait de la baisse des dotations d'Etat. En effet, sur la période 2013-2016, la région a consacré en moyenne 11,35 M€ de crédits directs par an (hors réhabilitation du Mont-Saint-Michel et fonds européens) à son action en faveur du tourisme, contre 14,7 M€ sur la période 2008-2012. La part des crédits de paiement (fonctionnement et investissement) consacrés au tourisme est passée de 1,62 % en 2013 à 0,90 % en 2016 du budget total de la région qui a progressé de 21,78 % sur la même période.

La politique en faveur du tourisme est complexe car mettant en jeu un nombre important d'acteurs publics et privés qui contribuent chacun dans leur secteur à la qualité de l'offre touristique sur un territoire. Dans la reconfiguration de sa politique, la région devra s'assurer des points d'appui suivants :

-la redéfinition d'un référentiel général de la politique publique qui fasse l'objet d'un consensus entre tous les acteurs et qui définisse précisément les objectifs généraux, opérationnels et les actions à mettre en œuvre ;

-la construction d'un dispositif structuré de pilotage des actions, global et sectoriel, lui permettant de coordonner les actions et de s'assurer de la mobilisation constante des acteurs ;

-l'instauration d'un système d'évaluation tant de l'impact de la politique que de l'efficacité et de l'efficience des actions menées.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION N° 1 : Instaurer un mode de contractualisation entre la région et les associations sur la base d'objectifs chiffrés et d'indicateurs selon les préconisations de la circulaire n° 5811-sg du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

1. LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME

1.1. L'AMELIORATION DE LA CHAINE DE VALEUR

L'action publique de développement du tourisme impacte différents segments de ce qu'il est convenu de désigner comme la chaîne de valeur du tourisme [1] :

Transports	Hébergement et restauration	Activités offertes aux touristes	Gestion de l'espace public	Marketing Promotion Vente

L'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du dispositif d'action publique doit mesurer son impact sur chacun de ces segments au regard d'un objectif global de création de valeur, mesurable notamment par l'évolution de la consommation touristique sur le territoire concerné. S'agissant de la mise en œuvre d'une politique publique, cet indicateur strictement économique pourra être complété par d'autres, permettant de mesurer son impact au regard des autres objectifs assignés (développement durable, cohésion sociale, etc.).

1.2. LA GOUVERNANCE : DE LA COEXISTENCE A LA COMPLEMENTARITE

La politique en faveur du développement du tourisme mobilise sur un territoire une multiplicité d'acteurs publics et privés. La mise en synergie de ces interventions est donc un enjeu majeur de l'action publique. En effet, les actions menées en matière de développement de l'offre touristique peuvent coexister (au risque d'être redondantes voire contradictoires), être mise en cohérence ou être complémentaires (cf. schéma annexe 8).

Dans le domaine du tourisme, l'action publique est donc confrontée à un défi particulier : celui d'harmoniser l'action des différents acteurs publics et privés et de favoriser la complémentarité des politiques publiques menées. A cet égard, le cadre institutionnel qui règle l'intervention des différents acteurs publics sur le territoire régional rend particulièrement complexe cette nécessaire harmonisation. En effet, avec le vote de la loi NOTRé en août 2015, la politique en faveur du tourisme est restée, comme cela était déjà le cas auparavant, une compétence partagée entre les différentes catégories de collectivités territoriales.

L'action de la région peut donc être évaluée à l'aune de sa contribution à la synergie de l'action publique sur le territoire. Cette évaluation doit également porter sur l'action qu'elle a menée sur les différents segments de la chaîne de valeur de l'offre de services touristiques.

---

[1] Outil d'analyse stratégique mis au point par Michael Porter décrivant un ensemble d'activités interdépendantes dont la poursuite permet de créer de la valeur identifiable et, si possible, mesurable. La chaîne de valeur repose sur l'enchaînement, la succession d'activités étape par étape, jusqu'au produit ou au service final. Son efficacité repose essentiellement sur la coordination des différents acteurs impliqués et leur capacité à former un réseau cohérent, collaboratif et solidaire.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

1.3. LE CADRE JURIDIQUE

1.3.1. Le rôle de la région

L'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme (...) sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier* », aucune collectivité n'étant investie par le législateur d'un rôle prépondérant dans sa mise en œuvre.

Cependant, les articles L. 131-1 et suivants du code du tourisme confient à la région un rôle qui peut être qualifié de chef de file, selon une terminologie adoptée plus récemment, en disposant que « *Dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional* ».

Un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, prévu à l'article L. 131-7 du même code, fixe les modalités et les conditions de mise en œuvre des objectifs ainsi définis par le plan régional, notamment en matière de financement.

Des conventions entre les collectivités territoriales concernées définissent, d'une part, les actions contribuant à l'exécution des objectifs fixés par le plan et, d'autre part, les modalités de mise en œuvre du schéma régional.

1.3.2. Un risque de dispersion au niveau du bloc communal

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRé avait pour objectif « *de mieux coordonner et de rendre plus efficace la politique touristique* » à travers « *une rationalisation de l'intervention publique dans ce domaine* »[2].

Le législateur a ainsi confié aux communautés de communes et d'agglomération, à compter du 1er janvier 2017, une compétence obligatoire en matière de « promotion du tourisme », y compris la création d'offices du tourisme (articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT). Ces dispositions sont venues compléter celles de la loi MAPTAM qui avait fait de même pour les communautés urbaines et les métropoles (art. L. 134-1-1 du code du tourisme).

La loi NOTRé prévoit que les offices de tourisme des communes touristiques et des stations classées sont transformés en bureaux d'information de l'office communautaire, sauf lorsqu'ils en deviennent le siège.

Une dérogation a par la suite été introduite par la loi du 28 décembre 2016, dite loi Montagne, dont l'article 69 permet le maintien d'office communaux par « *les communes érigées en stations classées de tourisme (...) ou qui ont engagé, au plus tard le 1er janvier 2017 une démarche de classement et ont décidé, par délibération prise avant cette date, de conserver l'exercice de la compétence " promotion du tourisme" ».*

---

[2] Etude d'impact sur le projet de loi portant nouvelle organisation de territoriale de la république

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Cette possibilité de dérogation constitue un frein à la nécessaire mise en cohérence de l'action publique en faveur du tourisme.

En outre, la loi NOTRé (article 68) donne la possibilité de créer plusieurs offices de tourisme lorsque coexistent sur le territoire d'un même EPCI des *« marques de territoires protégées distinctes par leur appellation ou par leur mode de gestion »*. Les offices de tourisme concernés seront réputés être « à compétence territoriale limitée ».

Or, la notion de marque territoriale protégée n'a pas, à ce jour, été précisée par la réglementation. Elle ne renvoie pas explicitement à celle de marque régie par le code de la propriété intellectuelle. En effet, ce dernier n'en connait que deux catégories[3] : les marques de commerce, de service ou de fabrique et les marques collectives de certification. En réalité, la notion de marque territoriale n'a aucune consistance juridique et renvoie simplement à l'enregistrement à titre de marque, selon le droit commun, de la dénomination d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI.

2. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME EN BRETAGNE

2.1. LES PRINCIPAUX INDICATEURS

En tant qu'il contribue à l'économie locale, le développement du tourisme en Bretagne et la capacité des acteurs publics et privés à agir sur son évolution constituent un enjeu majeur de l'action publique.

La mesure du développement du tourisme repose sur trois éléments principaux :
- la consommation touristique, qui mesure les retombées économiques du secteur, et est principalement liée à l'évolution de la fréquentation ;
- la fréquentation touristique, mesure de l'attractivité du territoire ;
- la taxe de séjour, recette directe la plus importante perçue par les autorités publiques sur le territoire au titre du tourisme, qui dépend de l'offre d'hébergements marchands.

2.1.1. La consommation touristique

Selon les dernières données disponibles, la consommation touristique[4] représentait 8,1 % du PIB breton en 2011, contre 7,2 % au plan national. La Bretagne représentait la même année 4,6 % de la consommation touristique intérieure (CTI) nationale, au 6ème rang des régions françaises.

---

[3] Articles L. 711-1 et L. 715-1

[4] Le compte satellite du tourisme (CST) présente les données économiques du tourisme. Il est produit au niveau national par la direction générale des entreprises (ministère de l'économie) et la consommation touristique en constitue l'agrégat principal. Elle comptabilise l'ensemble des dépenses directement (hébergement, restauration) ou indirectement (carburants, achat alimentaires…) liées au tourisme ainsi que la valorisation des nuitées touristiques.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Sur la période 2005-2011 la consommation touristique a progressé en Bretagne de 10 %, passant de 6 à 6,6 milliards d'euros[5], ce qui la place toujours au 6ème rang des 22 régions françaises d'alors (cf. annexe 1). Malgré l'augmentation de la fréquentation, cette progression est restée inférieure à celle constatée pour le reste de la France (+ 17 %), et, après correction des effets de l'inflation, la Bretagne a en réalité connu une baisse de 3 % de son activité touristique sur la période.[6]

2.1.2. La fréquentation touristique et son évolution

L'évolution de la fréquentation d'un territoire est un facteur important de la contribution du tourisme à son économie. Toutefois, cet indicateur ne rend pas compte à lui seul de cette contribution. En effet, une augmentation de la fréquentation n'induit pas systématiquement une progression de la consommation touristique (cf. § 2.1.1 - le cas de la Bretagne).

La fréquentation touristique est évaluée en comptabilisant le nombre de nuitées[7] sur un territoire donné.

L'offre d'hébergements de la région Bretagne est de 1 560 406 lits.

Les nuitées ont progressé de 6,90 % entre 2012 et 2015 (de 92,7 à 99,1 millions), marquant une remontée de la fréquentation touristique en Bretagne (cf. annexe 2). Pour autant, la barre des 100 millions n'a plus été dépassée sur le territoire breton depuis 2007. En 2003, année de canicule, le nombre de nuitées avait approché 103 millions.

En 2014, la région Bretagne a comptabilisé 96,7 millions de nuitées, dont 80,6 en saison (avril à septembre). 43 % des nuitées, soit 42 millions, étaient concentrées entre le 13 juillet et le 23 août.

Neuf millions de touristes ont été comptabilisés tout au long de l'année 2014, dont 83 % venus durant la saison.

73 % des nuitées étaient imputables au secteur non marchand (résidences secondaires).

La répartition par département était la suivante :
- Morbihan 34 %
- Finistère 30 % ;
- Côtes d'Armor 24 % ;
- Ille et Vilaine 12 %.

La durée moyenne de séjour est restée stable entre 2013 et 2015, à 6,1 nuitées.

Source : « chiffres clés du tourisme » édition 2015 publiée par la DGE, direction générale des entreprises.

6 Source : INSEE/analyses Bretagne N°25 ; juillet 2015.

7 Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

La clientèle était très majoritairement française, à 83 %. 4,5 millions de nuitées étaient le fait de touristes d'origine étrangère, dont 32 % provenant du Royaume-Uni, 19 % des Pays-Bas et 17 % d'Allemagne. Avec 16 % de clients étrangers dans les hôtels et 25 % dans les campings, la Bretagne se plaçait au 12ème rang des régions métropolitaines[8].

2.1.3. La taxe de séjour

Le produit de la taxe de séjour est dépendant de l'offre d'hébergements marchands d'une région. En Bretagne, le montant moyen annuel de la taxe par hébergement est de 390 € contre 670 € pour la France (500 € hors Ile-de-France). S'agissant du produit moyen par chambre, l'Ile-de-France vient en tête avec un montant de 240 €. Viennent ensuite la Bourgogne avec 69 € et la Côte-d'Azur avec 63 €. Avec un rapport de 44 € par chambre, la Bretagne reste en dessous de la moyenne nationale (62 €).

En 2011, les recettes de la taxe de séjour ont représenté 9,3 M€ en Bretagne. Plus de la moitié des communes bretonnes ne l'ont pas instaurée, ce qui tient à la concentration de l'hébergement marchand dans les communes du littoral. Pour autant, 88 % des lits marchands y sont assujettis, dont 72 % toute l'année. Le potentiel marginal de perception de la taxe reste donc faible en Bretagne. Le montant total qui aurait pu être perçu en 2012 a été estimé à 10,6 M€, pour 9,3 M€ encaissés en 2011.

La taxe de séjour perçue en Bretagne s'est élevée à 11,83 M€ en 2015, soit 4 % du montant total perçu sur le territoire national[9] (cf. annexe 3).

2.2. L'INSUFFISANCE DES DONNEES STATISTIQUES

2.2.1. L'observation statistique de la fréquentation

Pour mesurer la fréquentation touristique, la région a recours à deux types de données :
- celles de l'INSEE, issues des enquêtes nationales auprès des hébergements marchands, et qui ne permettent qu'une évaluation partielle de la fréquentation ;
- celles produites par la méthode dite des flux, pour une évaluation plus exhaustive.

2.2.1.1. Les statistiques de l'INSEE

Les statistiques produites par l'INSEE ne portent que sur les seuls touristes fréquentant des hébergements marchands, ce qui représente environ 60 % du total.

---

[8] Source INSEE 2015.

[9] Source DGFIP

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a pour objectif l'observation conjoncturelle de cette fréquentation et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Les informations sont produites au plan national et régional, voire infrarégional. S'agissant de la Bretagne, les données recueillies sont traitées à l'échelle de la région, des départements et de dix destinations touristiques. Le parc est mesuré au 31 décembre de chaque année et la fréquentation chaque mois. Les principales données sont les suivantes : caractéristiques de l'établissement ; capacité d'accueil ; occupation quotidienne des chambres ; arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes ; durée moyenne de séjour ; part du tourisme d'affaires.

L'enquête consacrée à l'hôtellerie de plein air permet également la connaissance exhaustive du parc (y compris les campings classés n'offrant aucun emplacement de passage) et de la fréquentation des seuls emplacements de passage, destinés à une clientèle touristique, par opposition aux emplacements loués à l'année, destinés à une pratique plus résidentielle. Elle porte sur la fréquentation de mai à septembre et dénombre le parc chaque année au 30 novembre. Cette enquête comprend les informations suivantes : caractéristiques du terrain ; période d'ouverture ; capacité d'accueil (emplacements nus et emplacements locatifs) ; occupation des emplacements (nus et locatifs) ; fréquentation mensuelle (en termes de nombre d'arrivées et de nuitées) selon le type d'emplacements (nus et locatifs) et le pays de résidence habituelle des clients.

2.2.1.2. Les statistiques régionales

En complément des statistiques de fréquentation établies par l'INSEE, la région Bretagne a recours à la « méthode des flux » développée par un bureau d'études. D'abord appliquée en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, elle a été progressivement adoptée par la plupart des grandes régions touristiques pour des estimations régionales, départementales ou plus locales. Sur chacun de ces territoires, le nombre de nuitées est estimé d'une manière régulière et suivie.

La méthode repose sur une hypothèse simple : à une population permanente donnée correspondent, en dehors des périodes touristiques, des mouvements à destination et au départ de l'espace de résidence qui s'équilibrent sur une courte période. L'écart constaté en période d'activité touristique, en faveur des entrants ou des sortants, traduit une variation de la masse de population présente. Le calcul journalier de ces variations permet ainsi de dénombrer les nuitées supplémentaires par rapport à celles imputables à la population permanente, dont le cumul définit la population touristique dite additionnelle, correction faite des sorties des résidents.

L'évaluation quantitative de la population touristique en Bretagne repose ainsi sur le calcul du solde au jour le jour des mouvements de personnes et de véhicules entrants et sortants de chacun des départements constitutifs. La comptabilisation des flux s'effectue sur l'ensemble des modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Cette méthode permet un suivi très régulier de la fréquentation touristique de la région Bretagne, avec la publication de statistiques mensuelles à annuelles, comparées avec des périodes de référence (cf. annexe 4).

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

2.2.1.3. Une méthode émergente : la mesure dite « flux vision tourisme »

Certains comités départementaux du tourisme disposent d'un nouvel outil d'observation appelé « Flux Vision Tourisme » [10] qui permet de mesurer la fréquentation touristique grâce à la téléphonie mobile. Il vise à comprendre la dynamique des territoires. Au-delà de l'observation des grands événements, ce dispositif permet de connaître le nombre de nuitées réalisées par les touristes à l'échelle du département mais aussi de 10 zones infra-départementales, ainsi qu'un certain nombre d'autres données (origine, excursions, mobilité entre les territoires, ...).

De l'avis des experts consultés (CRT, INSEE), cette nouvelle méthode d'évaluation souffre encore de nombreux biais qui compromettent la fiabilité des données produites (téléphones éteints /allumés, ou sur des réseaux différents).

En l'état, elle ne permet que des approximations des évolutions de fréquentation et semble plutôt adaptée au suivi d'évènements ponctuels et limités dans le temps.

2.2.2. L'observation économique

Si les données sur les évolutions de la fréquentation touristique sont suivies avec régularité et attention, celles relatives à l'impact économique du tourisme sont, en revanche, produites et publiées avec retard. C'est ainsi que les chiffres sur la Bretagne, figurant dans une publication de 2015 du CRT sur le poids économique du tourisme, s'appuient sur une répartition régionale de la consommation touristique intérieure effectuée en 2011 par l'INSEE. La régionalisation du compte satellite du tourisme (CST), qui consiste à calculer la répartition régionale de la consommation touristique intérieure pour chaque poste de dépenses en valeur, n'a été réalisée qu'en 2005 et 2011.

Les sources utilisées pour la régionalisation du CST proviennent en grande partie de l'INSEE, notamment des enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques et des données comptables des entreprises. Des données d'enquêtes auprès des visiteurs fournis par la DGE[11] sont également utilisées : enquête sur le suivi de la demande touristique et enquête auprès des visiteurs étrangers, par exemple.

De même, dans le domaine de l'emploi, les observations statistiques sont produites à une fréquence faible. La dernière publication de l'INSEE relative à la structure de l'emploi touristique en Bretagne date de juillet 2015 et porte sur des chiffres recueillis en 2011[12]. Pour la préparation de son dispositif emploi/formation en 2014, la région s'est ainsi appuyée sur des données recueillies en 2010 dans le cadre des enquêtes annuelles de recensement.

---

[10] Méthode développée en collaboration avec les experts du tourisme : Tourisme &Territoires, 8 agences ou comités départementaux du tourisme membres du groupe de travail, et Orange.

[11] Direction générale de l'économie (ministère chargé de l'économie et des finances)

[12] Publication INSEE ; analyse Bretagne N°24, juillet 2015

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Les délais de publication des données constituent, pour la région, un handicap dans l'élaboration de sa politique en matière de tourisme et dans l'évaluation de ses dispositifs d'intervention. En réponse à ses demandes récurrentes de réduction des délais de publication, l'INSEE oppose une fin de non-recevoir, arguant de la complexité technique de la ventilation régionale des statistiques recueillies.

Afin de pallier ces insuffisances, la région se voit dans l'obligation de rechercher d'autres données statistiques, souvent incomplètes (pôle emploi, URSSAF…), pour bâtir ses politiques. Cette situation conduit à surestimer l'importance donnée à l'évolution de la fréquentation en tant qu'indicateur d'efficacité de la politique touristique.

3. LE SCHEMA REGIONAL DU TOURISME EN BRETAGNE

3.1. LA GENESE DU DEUXIEME SCHEMA

Sous le titre « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception », la région a adopté en 2012, pour la période 2012-2015, un nouveau schéma régional du tourisme (SRT 2), dans la continuité du précédent (SRT1 2007-2010).

Pour l'élaboration du premier schéma, la région s'était appuyée sur une enquête, dite enquête MORGOAT[13], portant sur les caractéristiques de la fréquentation de la région, notamment sur les motivations, les comportements et les attentes des touristes. Toutefois cette étude n'était accompagnée d'aucun diagnostic de l'offre de services.

Le SRT1 constituait le cadre de référence et comportait 43 fiches actions organisées autour de cinq « ambitions » : l'attractivité, la compétitivité, la solidarité, l'efficacité et l'accessibilité, et de trois objectifs : rééquilibrage territorial et saisonnier, modernisation de l'offre de services et nouvelle gouvernance.

Le bilan de la mise en œuvre du schéma qualifiait 17 actions de « réalisées », 15 étant « en cours » et 11 « engagées ».[14] Par ailleurs il préconisait la prise en compte de certaines évolutions constatées au cours de la première période telles que :

- les effets de la crise économique persistante et la réduction de la durée des séjour et des dépenses ;
- la montée en puissance des destinations étrangères (internationalisation accrue) ;
- la perte de parts de marché du tourisme français ;
- la baisse tendancielle de la fréquentation touristique bretonne, particulièrement accentuée en 2012.

---

[13] MORGOAT signifie Mise en Œuvre Régionale et Globale de l'Observation de l'Activité Touristique. Les partenaires de ce réseau régional ont pour objectif l'harmonisation et la valorisation de données statistiques.
Maître d'ouvrage : Observatoire Régional du Tourisme de Bretagne
Maître d'œuvre : INSEE Bretagne

[14] Par « en cours » il faut comprendre « débuté », par engagé, ayant fait l'objet d'un engagement financier.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Ce bilan trop succinct ne s'est pas appuyé sur une évaluation de l'impact des actions menées dans cette première phase de mise en œuvre du schéma régional du tourisme.

La démarche d'élaboration du deuxième schéma régional a été conduite de mai à novembre 2011 en concertation avec les acteurs et les réseaux touristiques de Bretagne, donnant lieu à :

- 12 ateliers thématiques, regroupant chacun de 30 à 50 participants, représentatifs de la diversité des acteurs touristiques, avec les contributions d'intervenants spécialisés et la remise aux participants d'un document préparatoire ;
- 2 chantiers traités dans le cadre d'une démarche partenariale spécifique : les canaux de Bretagne et le contrat d'objectifs « Emploi-Formation » pour le tourisme ;
- 4 rencontres avec les élus des communes, des EPCI et des conseils généraux bretons (50 à 80 participants par séance) ;
- de très nombreux échanges spécifiques conduits par la région avec des acteurs du tourisme breton notamment les 4 comités départementaux du tourisme.

Deux instances ont régulièrement suivi la préparation et l'avancement de ces travaux :

- un comité de pilotage, composé d'organismes régionaux du tourisme et regroupant une quarantaine de membres, qui a succédé au comité de suivi du schéma 2007-2010, s'est réuni à quatre reprises, pour préparer, suivre et formaliser les propositions d'orientations ;
- les élus du conseil régional, membres du conseil d'administration du comité régional du tourisme (CRT), se sont réunis à cinq reprises.

Il apparait donc que le processus d'élaboration du SRT2 a relevé davantage d'une concertation entre les acteurs que d'une véritable démarche d'évaluation, ce qui peut s'expliquer en partie par la carence de données statistiques.

3.2. LA STRUCTURE DU SCHEMA REGIONAL

A la suite de la concertation menée, la région a adopté un plan d'action de 22 chantiers, autour de deux orientations, avec pour objectifs de renforcer l'attractivité du territoire par l'amélioration de l'offre touristique et par une politique de promotion fondée sur son identité, en assumant un rôle de coordinateur de l'action publique (cf annexe 5) :

- **orientation 1** : « Le visiteur, fil rouge de l'action touristique » avec trois axes : « séduire, bien recevoir, enchanter nos visiteurs » (15 chantiers) ;

- **orientation 2** : « Une nouvelle manière de travailler ensemble » avec trois axes : « s'organiser, investir, innover pour le tourisme » (7 chantiers).

Au sein du schéma régional, tous les segments de la chaîne de valeur du tourisme sont concernés par au moins un chantier. En outre, cinq chantiers ont porté sur l'amélioration de la gouvernance, y compris la mise en place de destinations touristiques (cf. § 5-2).

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Tableau n° 1 : La répartition des chantiers du SRT 2 en fonction de la chaîne de valeur du tourisme

	Chaine de valeur tourisme					Gouvernance
	Transports	Hébergement et restauration	Activités offertes aux touristes	Gestion de l'espace public	Marketing Promotion Vente	
Chantiers schéma régional tourisme	**Chantier 7** : des transports performants pour l'accès à la Bretagne	**Chantier 3** : préserver et développer le capital des hébergements marchands **Chantier 4** : généraliser les démarches de qualité de l'offre **Chantier 5** : mettre en œuvre une contrat emploi/formation **Chantier 6** :pour une nouvelle image du tourisme social	**Chantier 11** : s'appuyer sur le patrimoine et les évènements culturels pour enrichir l'offre **Chantier 12** : les canaux de Bretagne, un levier majeur **Chantier 13 :** le tourisme urbain un atout à fort potentiel **Chantier 14** : les grands itinéraires de randonnée pour la découverte de la Bretagne **Chantier 15 :** le renouveau du tourisme d'entreprise **Chantier 22** : le nautisme en Bretagne	**Chantier 16** : concevoir des politiques d'urbanisme adaptés aux enjeux du tourisme **Chantier 10** : inscrire le tourisme de nature comme modèle …	**Chantier 1** : Mettre en place une stratégie marketing et de communication touristique partagée pour la Bretagne **Chantier 2** : Développer le M- tourisme : développer la réservation et la vente en ligne **Chantier 8** : faire de la Bretagne une destination attractive « tourisme des quatre saisons » **Chantier 9 :** Mettre en valeur les différences de l'offre touristique bretonne : Usage de la marque Bretagne	**Chantier 17 :** pour une organisation de l'action publique à la hauteur des défis à relever **Chantier 18 :** les destinations touristiques bretonnes cœur de l'attractivité **Chantier 19** : mieux connaitre l'économie touristique pour mieux s'adapter et anticiper **Chantier 20 :** l'investissement touristique ; un impératif pour la compétitivité **Chantier21** :l'innovation moteur de l'attractivité touristique

Source : CRC Bretagne

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

3.3. LE PILOTAGE DU SCHEMA REGIONAL

3.3.1. Le service du tourisme

Le service du tourisme se situe au sein de la direction du tourisme, du patrimoine et des voies navigables (DTPVN).

Cette direction, d'un effectif total de 196,7 ETP en 2016, comprend, outre les postes de direction communs à l'ensemble de la DTPVN et représentant 1,88 % du total des ETP en 2016, deux services du patrimoine (12,61 % du total des ETP en 2016) et une direction déléguée aux voies navigables, constituée de quatre services (81,55 % du total des ETP en 2016).

Les effectifs du service consacré au tourisme sont les plus modestes avec 7,8 ETP en 2016, soit 3,97 % du total des ETP de la DTPVN.

En comparaison avec le comité régional du tourisme (45 agents), il apparait que les effectifs du service du tourisme étaient relativement réduits sur la période 2013-2016 pour piloter une politique publique complexe et mobilisant de très nombreux acteurs.

Par ailleurs, même si ses effectifs ont très légèrement progressé en 2016 (passant de 5 ETP en 2015 à 7,8 ETP), la très forte mobilisation du service sur le déploiement des destinations touristiques est à noter (cf annexe 6).

Enfin, le poste de coordination dédié à l'élaboration du schéma régional[15] et à son pilotage, créé en 2011, n'a été occupé que peu de temps (de janvier 2012 à octobre 2013) avant de rester vacant jusqu'en mars 2016.

L'ensemble de ces éléments expliquent, en partie, les difficultés constatées dans le pilotage de la politique du tourisme et l'absence de suivi centralisé des chantiers du SRT 2 (cf. § 4-4).

3.3.2. Les modalités d'intervention de la région

Dans le cadre du SRT 2, la région joue un rôle de coordinateur des actions publiques et privées sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur de l'offre touristique. Ses interventions en la matière sont de natures différentes.

En premier lieu, elle intervient « directement » auprès des différents acteurs publics et privés par le biais de son service tourisme.

---

15 Voté en juin2012

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Ce dernier pilote et assure l'instruction de dispositifs financiers d'intervention mis en place dans le cadre du SRT 2 ; c'est le cas notamment pour l'hébergement marchand (chantier 3), le patrimoine (chantier 11) ou la mise en place des destinations bretonnes (chantier 18). Ce dernier chantier, de grande envergure, a été géré directement par la région en raison notamment de ses implications politiques et a associé étroitement le CRT en qualité de copilote.

D'autres services de la collectivité (transport, formation …) sont chargés de piloter et d'instruire les dossiers des actions du schéma relevant de leur champ de compétences ; c'est le cas notamment pour le contrat d'objectifs emploi-formation (chantier 5) ou encore les transports (chantier 7).

Enfin, la région assure des actions d'animation et de coordination, en dehors de tout dispositif d'aides financières comme dans le cadre du B16 (cf. § 5-1).

En second lieu, la région intervient indirectement en confiant les actions de certains chantiers du SRT 2 au comité régional du tourisme (CRT) par le biais de conventions d'objectifs et de moyens ; c'est notamment le cas des chantiers 1 et 2 concernant la stratégie markéting et de communication et le développement du e-tourisme, et des chantiers 12 et 14 relatifs aux canaux et itinéraires de randonnées.

En outre, des contrats spécifiques sont passés avec des associations[16] spécialisées (Nautisme en Bretagne, la fédération nationale des offices de tourisme de Bretagne (OTB), l'association des stations littorales touristiques de Bretagne (Sensation Bretagne), UNAT Bretagne, Canaux de Bretagne, Parcs et jardins).

La politique en faveur du développement du tourisme se caractérise par une multiplicité d'acteurs publics et privés, ce qui complique d'autant plus la mise en synergie de leurs actions. L'efficacité de cette politique dépend de la qualité intrinsèque des actions menées sur chacun des maillons de la chaine de valeur, mais surtout de celle du pilotage assuré par la région.

3.3.3. Le dispositif de pilotage et d'évaluation et de la politique

Lors de son adoption, le schéma régional du tourisme comportait une clause relative à son évaluation « *in itinere* », à conduire sur chaque chantier sur la base des indicateurs proposés et partagée par les animateurs et partenaires concernés. Etait également prévue la mise en place d'un « comité de suivi et d'évaluation ».

Sur chacun des 22 chantiers, des déclinaisons opérationnelles étaient définies en fonction des objectifs fixés, avec un ou plusieurs indicateurs permettant de suivre l'état d'avancement ou d'évaluer l'impact des actions.

---

[16] Conventions de subventions

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Il était prévu, par exemple s'agissant de la labellisation, de recenser le nombre d'entreprises engagées dans des démarches de qualité et d'en mesurer l'impact sur la fréquentation. Pour les actions en faveur du nautisme, l'évolution de la fréquentation des activités concernées devait être calculée sur toute l'année. Pour le chantier relatif à l'amélioration de l'hébergement marchand, le schéma prévoyait de mesurer l'évolution du nombre d'hébergements classés ou labellisés.

D'une façon générale, il s'agissait plutôt, au moyen de ces indicateurs, d'évaluer le suivi des objectifs opérationnels de chacun des chantiers plutôt que de mesurer l'impact réel des actions sur la fréquentation.

3.4. LE BILAN DU SRT2

3.4.1. Le bilan financier

3.4.1.1. La gestion budgétaire

3.4.1.1.1. *Le règlement budgétaire et financier*

La région s'est dotée d'un règlement budgétaire et financier qui a été révisé intégralement par une délibération du 25 février 2016.

Contrairement à la gestion des crédits consacrés au transport et à l'enseignement, qui est pluriannuelle, le vote en dépenses des crédits du service tourisme[17] est annuel et couvre uniquement l'exercice en cours.

La décision de ne pas procéder à l'ouverture d'autorisations de programmes pluriannuelles sur certaines catégories de crédits procède de la volonté de soumettre leur engagement à un vote préalable de la commission permanente décidant de les affecter. Cette disposition permet en effet à cette dernière d'exercer un contrôle plus fin et plus fréquent de la gestion budgétaire par programme.

[17] Autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

3.4.1.1.2. *Les programmes relatifs au tourisme*

La région décline son budget en missions, orientations stratégiques et programmes. Sur la période 2013-2015, les crédits relatifs à la politique en faveur du tourisme ont été gérés dans le cadre de la mission 8 intitulée « Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation du patrimoine », qui comprend à la fois le programme relatif au tourisme (n° 812 : « faire de la Bretagne une destination touristique d'exception ») et celui relatif au patrimoine (n° 811 : « révéler et valoriser le patrimoine »).

En 2016, ces deux programmes, devenus 604 (patrimoine) et 605 (tourisme) ont été rattachés à la mission 6, intitulée « Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »[18].

3.4.1.2. La répartition des dépenses en matière de tourisme sur la période 2013-2016.

Sur la période 2013-2016, la région Bretagne a consacré au total 57,69 M€ au tourisme, dont 0,2 M€ provenant de fonds européens[19], répartis de la manière suivante :

- 20,28 M€ affectés aux dépenses de communication et de marketing sous la forme de subventions au comité régional du tourisme ;
- 14,43 M€ consacrés à l'accueil des touristes, dont 11,35 M€ de dépenses de soutien à l'hébergement, à la restauration et aux équipements touristiques ;
- 3,24 M€ de dépenses pour l'amélioration de l'offre de services (objectif « enchanter le visiteur ») ;
- 7,44 M€ consacrés à l'amélioration de la gouvernance, dont 6,88 M€ de subventions aux différents partenaires (associations …).

---

[18] La mission 6 regroupe en outre six autres programmes budgétaires : P. 601 : Soutenir le spectacle vivant, P 602 : Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique, P 603 : Développer le sport en région, P606 : Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes, P 607 : Développer les actions européennes et internationales, P608 : Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne.

[19] Projet européen « Nautisme Espace Atlantique » (NEA) en partenariat avec l'association « Nautisme en Bretagne ». Ce projet transnational pour un développement économique de la filière nautique s'appuie sur les valeurs du développement durable, l'objectif principal étant de développer dans le cadre d'une coopération transnationale intensive, l'économie et l'emploi nautiques dans l'Espace Atlantique par la constitution et le renforcement de réseaux régionaux. La troisième phase du projet a débuté en 2014. La région Bretagne a convié les 21 partenaires dont les 8 grandes régions (Irlande, South Ouest, Manche, Bretagne, Pays de la Loire, Galice, Portugal, Andalousie) à un séminaire stratégique pour préparer un futur programme européen Interreg VB (2015/2020). L'objectif est de créer un cluster européen de la filière nautique organisé autour de 3 pôles (tourisme, sport nautique et de bord de mer, industrie, commerce et services associés et la plaisance).

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Par ailleurs, une part importante des crédits a été consacrée aux opérations d'aménagement de la baie du Mont-Saint-Michel, soit 12 M€, dont 9,3 M€ de subventions d'investissement et 2,6 M€ pour le fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement. Cette opération d'envergure mais ponctuelle s'est achevée en 2014, mais la région a continué à être sollicitée pour financer le fonctionnement du syndicat mixte mis en place pour la gestion de l'opération, à hauteur de 0,7 M€ en 2015, 0,6 M€ euros en 2016 et 0,39 M€ pour 2017. Elle a indiqué avoir exprimé sa volonté de sortir du syndicat, considérant qu'il était arrivé au terme de sa mission, mais que ses partenaires, opposant des arguments juridiques, ont empêché cette sortie (présence de mentions relatives à la gestion du site dans les statuts). Elle précise que sa contribution au fonctionnement de la structure diminue depuis 2015, en raison de la montée en puissance de l'Etat sur ce projet, allégeant d'autant la participation des collectivités locales. En 2017, l'Etat a en effet annoncé la création d'un établissement public national (cf. § 4-4-2).

3.4.1.3. L'évolution des dépenses

Sur la période 2013-2016 le budget direct consacré au tourisme a diminué de 44,67 %[20], passant de 1,62 % à 0,90 % du budget total.

La région explique cette diminution par la fin de l'opération du Mont-Saint-Michel[21] en 2014, par des choix budgétaires liés à la réduction des dotations de l'Etat et par la baisse du nombre de dossiers, résultant de l'impact de la crise économique sur les investissements des professionnels du tourisme.

En opérant la neutralisation des financements liés à l'opération spécifique du Mont-Saint-Michel et aux fonds européens, la baisse n'est plus que de 7 % entre 2013 et 2016.

Sur la période 2013-2016, la région a consacré en moyenne 11,35 M€ par an (hors crédits du Mont-Saint-Michel et NEA) à son action en faveur du tourisme contre 14,7 M€ par an sur la période 2008-2012.[22]

---

20 Le total des crédits de paiement en investissement et fonctionnement diminue de 21,6 M€ en 2013 à 11,5 M€ en 2017.

21 « *En 2013, il a été affecté un montant important pour le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel : 7 515 000 €. En 2014, l'opération s'est achevée et il a été affecté dans l'année 200 000 € à cette opération. Le Service Tourisme disposait d'un budget spécifique pour cette opération lourde qui a augmenté pendant un certain nombre d'années le budget du programme 812* ».

22 Source : rapport mission d'information et d'évaluation sur le tourisme en Bretagne (Avril 2014)

La moyenne annuelle 2008-2012 : AP+EA = 73,5 M€ (hors crédits Mont-Saint-Michel) /5 année = 14,7 M€/an)

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Tableau n° 2 : L'évolution annuelle des crédits consacrés au programme tourisme sur la période 2013-2016

Objectifs SRT 2	Sous programmes	AP+AE 2013	AP+AE 2014	AP+AE 2015	AP+AE 2016	TOTAL	%/total (hors Mont-Saint-
1 .Séduire le visiteur	Comité régional du tourisme	4 654 336 €	5 408 265 €	5 058 099 £	5 165 000 €	20 285 750 €	43,94%
2.Bien recevoir le visiteur	Accompagner les projets de développement	3 189 280 €	3 156 743 €	3 036 097 6	2 446 976 €	11 829 096 €	
	Affirmer la place du tourisme social dans l'offre bretonne	633 054 €	447 679 €	368 499 €	617430 €	2 066 662 €	
	Développer le tourisme des 4 saisons	0€	287 875 €	698 429 €		986 304 €	**32,28%**
	Contrat d'Objectifs Emploi-Formation		18 600 €			18 600 e	
	Tourisme dans les infrastructures de transport					0 €	
3. Enchanter le visiteur	Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure	61 585 €	24 645 €	73 437 €	303 156 €	462 823 €	
	Développer l'itinérance	539 473 €	497891 €	414 685 €	383 176 €	1 835 225 €	**7,03%**
	Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne	524 811 €			385 750 €	910 561 €	
	Soutenir l'innovation	18 000 €		19 152 €		37 152 €	
Opération spécifique un collaboration avec la région Normandie	Mont-Saint-Michel	8 465 000 €	2 261 1X3 f	700 000 €	600 650 €	12 026 833 €	
4. S'organiser pour être plus efficace	Destinations touristiques	126 **550 €**	138 263 €	76 773 €	441 971 €	**783 557 €**	16,75%
	Partenariat avec les réseaux	2 238 732 €	1 875 468 €	1 459 749 €	**1 375 053 €**	6 949 002 €	
fonds européens	NEA2 - NEA3	58 419 f	78 350 €	75 520 €	55 907 €	268 696 €	
Total général		**20 509 790 €**	**14 194 962 €**	**11 980 440 €**	**11 775 069 €**	**58 460 261 €**	
TOTAL hors opérations Mont-Saint-Michel et NEA		**11 985 871 €**	**11 855 429 €**	**11 204 920 €**	11 118 512 €	**46 164 732 €**	

Source : conseil régional

Certaines actions n'ont pas été affectées par cette réduction et ont, au contraire, bénéficié d'un effort financier. Il s'agit des canaux de Bretagne et des destinations touristiques. La hausse constatée de la subvention au CRT est due à un versement exceptionnel pour la campagne de communication « Viens en Bretagne ». Enfin, si les financements pour l'accompagnement des projets de développement[23] sont globalement en baisse sur la période (- 38 %), les aides versées pour favoriser la montée en gamme de l'hébergement hôtelier privé, sous forme de subventions ou d'avances, ont progressé. Le budget alloué à l'hôtellerie a en effet été revalorisé pour tenir compte, d'une part, du contexte économique particulièrement tendu faisant suite à la crise économique de 2008 et, d'autre part, des nécessités d'investissement auxquels devaient faire face ces entreprises (mises aux normes et modernisation de l'offre pour maintenir leur pérennité).

[23] Cette action comprend à la fois les aides visant à favoriser la montée en gamme, la mise aux normes et l'accessibilité de l'hôtellerie, des campings et des parcs résidentiels de loisir, les aides à la transmission ou reprise d'hôtels et de campings (ORATEL) et les aides aux équipements touristiques et projets d'intérêt régional.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

3.4.1.4. L'absence de consolidation des crédits consacrés directement et indirectement au tourisme

L'analyse du SRT 2 et de ses chantiers montre une absence de suivi global et de consolidation des crédits sur l'ensemble des programmes budgétaires consacrés directement et indirectement à la politique en faveur du tourisme.

En effet, si le SRT2 a mis en place des chantiers gérés directement par le service du tourisme pour lesquels les crédits sont bien identifiés dans le cadre du programme concerné, d'autres services (transport, emploi-formation, etc.) contribuent également, au moins pour une part, au développement du tourisme. Or, la consolidation de l'ensemble des crédits n'est pas réalisée, la région[24] expliquant que le poste de coordinateur créé à cet effet avant la mise en œuvre du SRT2 est resté vacant sur presque toute la période d'exécution du schéma.

3.4.2. Le bilan général du SRT 2

Le bilan détaillé des principaux chantiers du SRT 2 figure en annexe (cf. annexe 7).

L'analyse globale du schéma régional et de ses vingt-deux chantiers appellent les observations suivantes.

Lors de son élaboration, le schéma régional du tourisme s'est appuyé sur un certain nombre de constats tirés de l'observation statistique du secteur (fréquentation, consommation touristique, emploi). Selon un processus assez largement observé dans l'élaboration des politiques publiques, la région n'a pas pour autant formulé, au regard de ces constats, des objectifs cibles à atteindre dans l'évolution souhaitée de l'économie du tourisme sur son territoire. La difficulté rencontrée dans la régionalisation des statistiques est sans doute l'un des facteurs de cette omission.

Les objectifs fixés pour chacun des chantiers portaient sur :
- l'amélioration de la gouvernance de certains dispositifs (la mise en place de destinations infrarégionales) ;
- celle de l'offre de services sur certains segments de la chaine de valeur (hébergement, transports, patrimoine culturel) ;
- la contribution de certaines actions à l'attractivité du territoire et à la stratégie de promotion de la région Bretagne.

Les objectifs assignés aux différents chantiers du schéma régional ont été traduits dans des plans d'actions de nature très différente, qui n'ont fait pas fait l'objet d'une classification ou d'une hiérarchisation ou qui n'avaient qu'un rapport indirect avec les objectifs fixés.

---

24 Le service du tourisme a indiqué : « Il n'existe pas de tableau de suivi précis de chacune des déclinaisons des 22 chantiers. Pour mémoire, un poste dédié à l'élaboration du schéma et à son pilotage a été créé en 2011, directement rattaché au directeur du tourisme et du patrimoine. Occupé quelques mois, ce poste est resté vacant d'octobre 2013 à mars 2016. Le suivi a donc été réalisé chantier par chantier par les partenaires identifiés dans l'Acte II mais pas de façon centralisée et précise par la Région ou le CRT ».

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Ainsi, le plan d'action en faveur de la mobilité des touristes a été dilué dans le programme « transport » sans que la dimension tourisme apparaissent nettement. Le plan d'action en faveur de l'emploi au travers des contrats « emploi-formation » s'est traduit davantage par la mobilisation des capacités d'action d'acteurs du secteur que par une réelle réponse aux besoins de formation et de stabilité des salariés.

Il faut également noter que l'efficacité des dispositifs mis en œuvre n'est pas liée à leur mode de gestion, la prise en charge d'un programme d'actions par un partenaire extérieur pouvant parfois se révéler plus efficace que lorsqu'il est porté directement par un service du conseil régional. Ainsi, le plan d'action en faveur du nautisme, sous-traité à l'association Nautisme en Bretagne a été mis en œuvre efficacement malgré une contractualisation lacunaire entre l'association et la région.

La volonté affichée de mettre en place un suivi, au moyen d'indicateurs, de la mise en œuvre des chantiers du schéma régional n'a pas été suivie d'effet, à l'exception de quelques dispositifs (circuits vélos, fréquentation des sites internet, équipements touristiques labélisés), et le suivi des indicateurs initialement prévus n'a été assuré que très partiellement. Si, par exemple, le nombre de dossiers instruits pour l'attribution de subventions ou d'avances remboursables à des entreprises d'hébergements marchands a fait l'objet d'un suivi, il n'a pas été procédé à une évaluation de l'impact de ces aides sur la structure de l'hébergement marchand en Bretagne, comme cela était prévu initialement.

Le comité de suivi et d'évaluation n'a été réuni qu'une seule fois en 2014 et n'a pas été en mesure de s'appuyer sur les indicateurs pour dresser un bilan des actions entreprises.

En l'absence d'un pilotage centralisé, l'animation de nombreux chantiers étant conduite par d'autres services du conseil régional, des associations ou des organismes extérieurs, le schéma régional n'a pas fait l'objet d'une évaluation « *in itinere* » globale et centralisée par la région, mais d'un suivi chantier par chantier. Cette situation s'explique notamment par le fait que la région n'a pas affecté de ressources dédiées à cette mission, le poste créé pour assurer le pilotage et le suivi du SRT2 étant resté vacant sur la quasi-totalité de sa période de mise en œuvre.

Cette absence de suivi, outre qu'elle nuit à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des programmes mis en œuvre, constitue un handicap dans la démarche entreprise depuis 2016 de réactualisation de la politique de la région en faveur du tourisme.

Dans cette démarche, la région pourra s'appuyer sur les leçons de la période précédente et veiller notamment à :

- la fixation d'objectifs cibles globaux lors de l'élaboration de la politique publique, sous réserve de disposer d'un outil statistique adéquat ;
- la définition d'objectifs opérationnels précis et mesurables susceptibles d'être traduits par des indicateurs chiffrés ou de faire l'objet d'enquêtes régulières ;
- la création d'instances partenariales réunissant régulièrement les acteurs (publics et privés) sur chacun des programmes ;
- l'amélioration de la contractualisation tant avec les services internes à la région (documents d'orientation) qu'avec les intervenants extérieurs (contrats d'objectifs et de moyens) ;
- le renforcement de la capacité de pilotage du service tourisme.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

4. LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE TOURISME

4.1. LE B16

Le « B16 » a été créé à l'initiative du conseil régional lors de l'adoption du SRT2. Il devait réunir les grandes collectivités de Bretagne, dans une recherche de synergie sur les sujets stratégiques et d'aménagement d'intérêt régional. Dans cet esprit, le B16 Tourisme constituait un cadre privilégié pour la réflexion sur l'action publique pour le développement de l'économie touristique et pour la mutualisation et l'optimisation des moyens.

Il était composé des collectivités suivantes : la région Bretagne, les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et les communes de Rennes, Brest, Quimper, Morlaix, Concarneau, Vannes, Lorient, Lannion, Saint-Brieuc, Saint-Malo, et Vitré.

Dans les faits, cette instance ne s'est réunie qu'une seule fois, du fait du désaccord entre la région et les départements sur la mise en place de destinations touristiques infra régionales (cf. § 4-2).

4.2. LES DESTINATIONS BRETONNES

4.2.1. Le diagnostic et les objectifs

Avec la stratégie marketing et de communication partagée, la mise en place des destinations touristiques de Bretagne est, pour la région, un chantier stratégique majeur (chantier n° 18 du SRT 2) copiloté avec le CRT.

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 fait en effet le constat d'une offre touristique bretonne construite sur une multitude d'initiatives et qui se développe grâce à la création d'activités variées émanant principalement de très petites entreprises, en l'absence de cohérence et de lisibilité de ces différentes offres.

La mise en place des destinations vise à repenser la carte de la Bretagne pour l'organisation, le développement et la promotion touristiques, sur la base de bassins de fréquentation identifiés par une étude menée entre 2005 et 2008 (étude Morgoat). Ceci a conduit à une géographie de l'économie touristique bretonne qui identifie, du point de vue des visiteurs, les dix principales destinations avec leurs territoires de consommation touristique et leurs espaces de séjours et de loisirs.

Conçues comme ne nécessitant pas la création d'entités juridiques particulière, ces destinations réunissent par voie de cooptation les acteurs du tourisme (offices de tourisme, intercommunalités, acteurs privés et associatifs), la région se positionnant comme coordinateur, le CRT à ses côtés. Les comités départementaux n'étaient pas membres des comités de pilotage ainsi constitués mais seulement associés à leurs travaux.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

La région a par ailleurs été retenue à l'issue d'un appel à projets national pour devenir l'une des « marques » touristiques françaises. L'objectif est d'aboutir à une vingtaine de marques réparties sur le territoire, qui constitueront, in fine, les bases de la promotion touristique de la France à l'international.

La Bretagne a ainsi bénéficié, à compter de 2015, d'un contrat de destination sur cinq ans, porté par la région et le comité régional du tourisme (CRT), à l'origine de la candidature. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur des dix destinations bretonnes a été intégrée dans les quatre volets d'actions du contrat.



Initialement l'organisation des « destinations touristiques » de Bretagne répondait à trois objectifs principaux :

- la promotion en direction aussi bien des clientèles lointaines que des clientèles de proximité qui connaissent peu ou pas toute la Bretagne ;
- le développement d'une offre touristique cohérente et complémentaire, à une échelle spatiale adaptée, correspondant à une réelle logique de clientèle et la recherche d'un meilleur équilibre entre le littoral et l'intérieur ;
- la constitution d'un cadre pour la mise en place concertée de l'action touristique, dans une vision cohérente à l'échelle de la Bretagne.

La mise en place de ces dix destinations infra régionales a constitué tout au long de la mise en œuvre du schéma régional du tourisme une source de discorde entre la région et les quatre départements bretons, qui ont craint en effet que les éventuelles actions de promotion des destinations ainsi constituées entrent en concurrence avec les leurs.

Se pose ainsi la question de l'échelle pertinente pour la promotion des destinations touristiques et celle du rôle dévolu aux destinations infra régionales promues par la région.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Il convient à cet égard, d'une part, d'analyser l'impact des actions menées par les départements sur leur notoriété et leur fréquentation et d'autre part, d'examiner les projets liés aux destinations infra régionales.

4.2.2. La notoriété et la fréquentation de la région et des départements

4.2.2.1. La notoriété

Dans un sondage portant sur la notoriété des régions réalisé en 2011 par la région Aquitaine, la Bretagne était citée spontanément par 51 % des personnes interrogées devant la région PACA (48 %) et l'Alsace (34 %). La Bretagne est également une des rares « marques de territoire » à être relativement bien identifiée géographiquement et connue d'abord pour sa dimension maritime (paysage, presqu'ile / mer / océan, pêche…).

Une enquête effectuée en octobre 2011 par la fédération régionale des offices du tourisme se donnait pour objectif d'évaluer la connaissance que les Français avaient de la Bretagne, de ses destinations et de ses sites emblématiques.[25] Les internautes étaient amenés à se prononcer :

- en « spontané » : sur les sites de Bretagne qu'ils connaissaient ne serait-ce que de nom ;
- en « assisté » : sur des noms de régions, départements, communes, sites touristiques, qui leur étaient proposés (connu de nom, connu pour y être allé, inconnu).

Sur les 12 680 citations de lieux en Bretagne, connus ne serait-ce que de nom, 84 % étaient des communes, 7 % des sites touristiques, 4 % des îles, 3 % d'autres territoires et espaces, et seulement 2 % des départements.

4.2.2.2. L'évolution comparée de la fréquentation de la région et des départements

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du nombre de nuitées par département breton depuis 2005 :

[25] Enquête réalisée auprès de 3000 internautes français représentatifs de la population française.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Tableau n° 3 : Evolution du nombre de nuitées par département

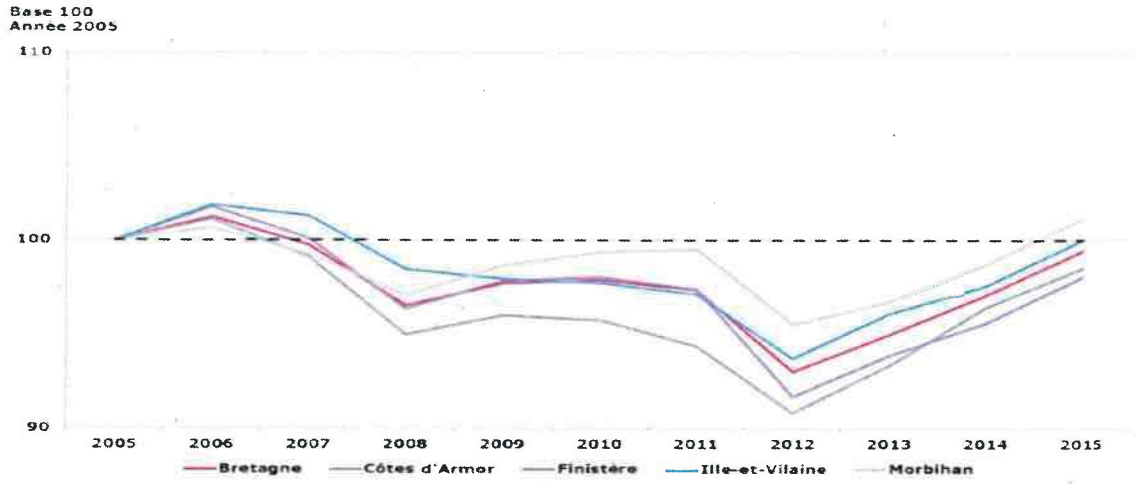

Entre 2011 et 2015, et hormis pour le Finistère dont la fréquentation a chuté plus vite en 2012, les évolutions du nombre de nuitées dans les quatre départements sont parallèles, ce qui montre un comportement assez homogène des touristes sur lesquels les actions menées par chaque département auraient peu d'impact.

Il apparait, comme pouvait le laisser supposer l'étude de notoriété mentionnée ci-dessus, que les départements ne sont pas identifiés comme des destinations touristiques pour lesquelles il existerait un enjeu d'attractivité distinct de celui de la destination « Bretagne ».

Or, la justification des actions de promotion est bien dans la recherche d'un impact sur le comportement des touristes, pour faire la différence avec les autres territoires.

4.2.3. Les difficultés dans la mise en place des destinations

En créant une carte de dix destinations touristiques, la région affirme comme pertinent un échelon intermédiaire porteur d'une attractivité spécifique, entre le territoire régional et les destinations locales dont la notoriété et l'attractivité sont avérées. Dans ce contexte, l'échelon départemental n'est pas reconnu comme destination touristique mais comme un cadre possible pour une action d'amélioration de l'offre. La région s'est engagée dans cette démarche dans une période où les débats parlementaires laissaient entrevoir la possibilité d'une reconfiguration de la compétence tourisme qui aurait pu se traduire par la perte de celle-ci par les départements.

Dans un premier temps, cette orientation n'a pas rencontré l'adhésion des départements qui souhaitent continuer à mener des actions de promotion de leur territoire indépendamment de la stratégie déployée par la région.

Cette opposition a sans doute été accentuée par le fait que sur certaines des destinations définies par la région, des actions de promotion et de communication ont été engagées. Pour lever toute ambiguïté, il était donc indispensable que soit précisé le rôle des destinations, ce qui a fait l'objet des discussions les plus récentes entre les départements et la région.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

4.2.5. Les destinations : de la coexistence à la complémentarité

La politique en faveur du tourisme demeurant une compétence partagée entre toutes les collectivités territoriales, le déploiement des destinations bretonnes est devenu un enjeu majeur de gouvernance partagée, dans un contexte général de réduction des budgets publics.

Dans une note commune publiée en septembre 2016, les quatre départements bretons ont exprimé la volonté de « lever les points de blocage pour intensifier les actions au service d'une activité qui peut être un levier de croissance et de créations d'emploi ». Les signataires proposaient « de consolider les destinations touristiques comme espaces de projets », et « d'associer l'échelon départemental à la gouvernance locale et régionale ». Acceptant le principe de la mise en œuvre d'une stratégie marketing partagée pour la Bretagne, valorisant la marque « Bretagne », ils relevaient que les destinations touristiques promues par la région n'étaient pas « sauf exception, des marques à notoriété » et n'avaient pas intérêt à le devenir. Ils prônaient enfin la nécessité de conforter, aux côtés de la marque Bretagne, les « portes d'entrée incontournables » de la région (pointe du Raz, Finistère, Saint-Malo, Cancale…).

Pour faire suite à cette prise de position, la région a inscrit à l'ordre du jour d'une conférence territoriale de l'action publique qui s'est tenue le 1er décembre 2016 un point sur la « réflexion partagée sur l'action publique en matière de tourisme ». Les trois départements présents (en l'absence du Morbihan) se sont félicités « de la qualité des travaux engagés, des avancées constatées et de l'esprit collaboratif partagé avec la région » et ont relevé la « compréhension largement partagée » du « rôle et de la place des destinations touristiques ». La conférence s'est conclue sur la perspective de la constitution d'un groupe de travail dédié au sein de la CTAP, dont la vocation pourrait être d'élaborer une convention territoriale d'exercice de la compétence tourisme (CTEC).

Il apparait donc qu'après une période d'incertitude, un progrès significatif a pu être réalisé dans la recherche de complémentarité de l'action des différents acteurs publics. Théoriquement intégré à la gouvernance régionale de la politique tourisme, le dialogue engagé entre la région et les départements devrait permettre une définition plus précise de la vocation de ces destinations ainsi qu'une association des départements à leur gouvernance locale.

4.2.6. Vers de nouvelles modalités de coopérations

Parallèlement à la reprise du dialogue avec les départements, la région s'est engagée dans une reconfiguration de ses dispositifs d'intervention.

Elle a instauré en avril 2016 un nouveau dispositif d'accompagnement des destinations, par l'ouverture de crédits pour le financement de projets susceptibles de favoriser la structuration de celles-ci, selon trois phases : préfiguration, définition d'une stratégie de développement touristique, mise en œuvre de plans d'actions.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Les destinations sont désormais conçues comme des territoires de projets qui, dans une approche partenariale (public et privé), doivent soutenir « une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique »[26].

Pour être éligibles à ces financements, les projets présentés doivent remplir plusieurs critères dès lors qu'ils rentrent dans la deuxième phase :

- en premier lieu, ils doivent permettre l'amélioration de l'attractivité de la destination sur un segment de la chaîne de valeur du tourisme (accessibilité, hébergement, activités, etc.) ;
- en second lieu, ils doivent être de nature à favoriser la coopération entre tous les acteurs publics et privés du développement touristique sur le périmètre de la destination.

4.2.7. L'état d'avancement des destinations à l'automne 2016

La chambre a appliqué une grille d'analyse établie par ses soins selon trois critères aux données du bilan établi par le service tourisme de la région en octobre 2016 :

- stade du projet (noté de 1 à 3 en fonction des phases : préfiguration / idem + stratégie / idem + plan d'action) ;
- couverture par les projets des segments de la chaîne de valeur du tourisme (notoriété/communication ; organisation spatiale/mobilité ; activités ; hébergement ; alimentation/restauration, noté de 1 à 5) ;
- gouvernance en fonction de son niveau croissant de structuration (notée de 0 à 5 : aucune, en cours (pas de structure), plan de formation, groupes de travail/comité de pilotage, convention, structure permanente).

Il en ressort l'état d'avancement suivant :

Tableau n° 4 : L'état d'avancement des destinations

ETAT AVANCEMENT DES DESTINATIONS			
DESTINATIONS	**PROJET**	**CHAINES DE VALEUR**	**GOUVERNANCE**
Saint-Malo / baie du Mont-Saint-Michel	2	3	3
Saint-Brieuc - Paimpol-les caps	3	4	4
Côte de granit	3	3	2
Brest terre océane	2	4	5
Quimper Cornouailles	2	2	2
Bretagne sud-Morbihan	2	2	1
Bretagne Loire Océan	1	2	0
Rennes, les portes de Bretagne	2	2	1
Brocéliande	2	4	3
Cœur de Bretagne	3	3	4

Source : CRC

[26] Présentation réunion de coordination des destinations touristiques ; 23 avril 2016

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Une seule destination n'en était encore qu'au stade de préfiguration (Bretagne Loire Océan) ; six destinations avaient atteint le deuxième stade (préfiguration + stratégie) et trois le troisième stade (préfiguration + stratégie + plan d'action). Ce classement recouvre cependant des réalités diverses : ainsi, la mention de l'existence d'un plan stratégique pour la destination Bretagne sud-Morbihan doit être nuancée, la gouvernance de cette destination autour de deux structures facilitatrices ne s'étant stabilisée que tardivement compte tenu des regroupements d'EPCI liés à la mise en œuvre de la loi NOTRé du 7 août 2015.

La couverture des segments de la chaine de valeurs du tourisme est variable : quatre destinations sont engagées sur au moins deux segments, trois sur trois segments et trois sur quatre segments. Sur dix destinations, toutes avaient engagé des actions en matière de notoriété, de communication et de commercialisation, sept portaient des projets relatifs à la mobilité et aux transports, neuf des projets d'amélioration des activités touristiques, une seule un projet sur l'amélioration de l'hébergement et une seule un projet sur l'amélioration de la restauration.

S'agissant de la gouvernance, le bilan ne recense qu'un seul cas d'existence d'une structure permanente de pilotage (le groupement d'intérêt public GIP Brest terre océane). Deux destinations fonctionnaient dans le cadre d'une convention signée entre les intercommunalités et les offices de tourisme (Saint-Brieuc, Paimpol les caps). Pour trois autres, l'animation est le fait de groupes de travail ou d'un comité de pilotage (Saint-Malo-baie du Mont-Saint-Michel, Brocéliande), et dans deux cas, le plan de formation est le seul cadre relevé. Le système de gouvernance de la destination Bretagne Loire océan est « en cours de formalisation » ce qui, s'agissant des destinations situées dans la région des pays de la Loire, rend compte des prises de contact engagées avec les acteurs des sites touristiques (Guérande, la Baule …).

Enfin, le bilan établi par les services de la région fait état, pour la destination Bretagne sud-Morbihan d'un « périmètre remis en question » du fait de la difficile mise en place d'un dispositif de gouvernance.

D'une façon générale, le bilan de l'état d'avancement des destinations bretonnes à l'automne 2016 suggère que le devenir de ces dernières dépendra, pour une grande part, de la capacité des acteurs concernés à structurer et à pérenniser des instances d'animation disposant de moyens permanent (ressources humaines et budget). A défaut, le risque d'un essoufflement des partenaires de la région est réel.

Dans sa réponse aux observations provisoires, la région a indiqué qu'elle partageait l'analyse de la chambre et a convenu que « la question de la gouvernance est une question centrale pour la majorité des destinations ».

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

4.3. LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS REGIONALES

Outre son intervention directe par le biais de ses propres services, la région intervient également de manière indirecte par le subventionnement du CRT ou d'autres associations.

Dans le cadre du contrôle, ont été examinées les conventions avec le CRT ainsi que celles passées avec les trois principales associations touristiques : Office de tourisme de Bretagne, Stations littorales et Nautisme en Bretagne.

4.3.1. La contractualisation avec le CRT

4.3.1.1. Les montants alloués et les missions concernées

Sur la période 2012-2015, les conventions qui ont encadré le versement annuel des subventions au CRT par la région ont porté sur trois domaines : son fonctionnement général, le portage du service « accueil des tournages en Bretagne » suite à son intégration au sein de l'association, et la mise en œuvre de la « stratégie de marketing partagée » à compter de 2014.

Tableau n° 5 : L'évolution des subventions allouées aux CRT par les conseils régionaux en 2012 et 2015

REGIONS	2012	2015	classement	Evol 2012/2015
ILE-DE-FRANCE	21 661 000	16 572 000	1	-23,5 %
CORSE	11 693 000	10 800 000	2	-7,6 %
RHONE-ALPES	8 916 000	7 342 000	3	-17,7 %
MIDI-PYRENEES	6 964 753	6 546 051	4	-6,0 %
PICARDIE	6 241 788	6 208 800	5	-0,5 %
BRETAGNE	**4 700 000**	**5 610 000**	**6**	**19,4 %**
PACA	5 043 500	4 660 000	7	-7,6 %
NORMANDIE	4 560 000	4 560 000	8	0,0 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	4 988 386	4 350 000	9	-12,8 %
AUVERGNE	4 532 000	4 265 000	10	-5,9 %
CENTRE	3 452 000	3 795 073	11	9,9 %
ALSACE	3 472 000	3 472 000	12	0,0 %
LORRAINE	3 080 000	3 380 000	13	9,7 %
BOURGOGNE	3 800 000	3 300 000	14	-13,2 %
PAYS-DE-LA-LOIRE	3 129 871	3 200 000	15	2,2 %
AQUITAINE	3 240 000	2 971 700	16	-8,3 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	2 958 000	2 762 740	17	-6,6 %
FRANCHE-COMTE	2 880 000	2 725 000	18	-5,4 %
LIMOUSIN	2 800 000	2 516 905	19	-10,1 %
RIVIERA-COTE-D'AZUR	955 000	890 000	20	-6,8 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	500 000	362 000	21	-27,6 %
POITOU-CHARENTES	3 425 000	nc		
REUNION	10 930 214	nc		

Source : CRTA

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Il apparait que, contrairement à bon nombre de régions (anciens périmètres), les subventions versées par la région à son comité régional ont progressé sur la période 2012-2015 de plus de 19 %, situant sur ce point la Bretagne au 6e rang. Cette progression s'explique par l'effort particulier constaté sur la période en matière de communication et de promotion, notamment par l'organisation de la campagne « viens en Bretagne ».

4.3.1.2. L'analyse des conventions

Si les conventions sont rédigées sur la base d'un document « type » faisant référence aux obligations légales de l'association, elles ne comportaient en revanche aucun élément relatif aux objectifs assignés à celle-ci en contrepartie de la subvention versée et par voie de conséquence ne prévoyaient aucun dispositif d'évaluation de ces objectifs. Elles prévoyaient seulement que « dans un délai de 6 mois suivant l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée » l'association devait fournir « un compte rendu technique et financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention ».

La convention d'objectifs et de moyens signée pour l'année 2016 marque un progrès dans la mesure où elle prévoit (article 4) des modalités pour les comptes rendus du CRT, qui doit produire un rapport mensuel de suivi financier « précisant les conditions de mise en œuvre des objectifs et actions ». Ces objectifs et actions sont précisés dans des annexes qui retracent le plan d'action du CRT et son budget prévisionnel ainsi que des fiches actions particulières (la campagne « Viens en Bretagne » par exemple). En outre, le CRT a l'obligation de produire « un rapport annuel d'activité » décrivant l'ensemble de ses actions ainsi que les résultats « qualitatifs et/ou quantitatifs obtenus ».

Toutefois, ces documents témoignent d'une confusion entre ce qui peut être considéré comme un objectif, au sens d'une cible à atteindre et ce qui relève d'une mission confiée à l'organisation, les « objectifs » affichés relevant plutôt de cette dernière catégorie. Dès lors, il apparait que cette contractualisation pâtira encore de l'absence d'objectifs à atteindre mesurés par des indicateurs (qualitatifs ou quantitatifs).

De surcroît, la convention impose des modalités de compte rendu qui paraissent très lourdes à mettre en œuvre s'agissant de la périodicité du rapport mensuel sur l'évolution de la situation financière du CRT.

La région a, au cours du contrôle, admis des insuffisances dans les modalités de contractualisation encadrant le versement de la subvention au CRT. Si un effort a été fait, en 2016, pour améliorer les clauses de la convention, elle précise cependant qu'elle compte améliorer encore le suivi du CRT au moyen d'indicateurs partagés d'évaluation des résultats, des moyens et de l'efficience de son activité. A cette fin, elle relève « *qu'il pourrait être intéressant de rechercher une convergence entre ces impératifs d'évaluation et de pilotage rationnalisés des politiques publiques, et les futures missions dévolues au pôle observatoire et prospectives du comité régional du tourisme* ».

Dans sa réponse aux observations provisoires la région a indiqué qu'une étude conjointe avec le CRT a été réalisée en 2017 à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

4.3.2. La contractualisation avec les autres associations touristiques

4.3.2.1. Les montants alloués et les missions concernées

Les conventions de financement avec la fédération nationale des offices de tourisme de Bretagne (OTB) ont porté sur : son programme d'actions annuel, la réalisation d'audits « qualité tourisme » dans les offices de tourisme de Bretagne (2013-2014), la mission « tourisme et handicap » (2014-2016), et la mise en place des destinations (à compter de 2015).

Les subventions annuelles versées à OTB pour son programme d'actions sont stables sur la période 2013-2016, s'établissant à 88 000 €.

Office tourisme Bretagne	2013	2014	2015	2016
programme actions	88 000 €	88 000 €	88 000 €	88 000 €
audits qualité	7 510 €	9 243 €		
tourisme et handicap		29 876 €	55 725 €	55 725 €
engagements d'actions				
destinations			10 000 €	10 000 €
TOTAL	95 510 €	127 119 €	153 725 €	153 725 €

Pour l'association des stations littorales touristiques (Sensation Bretagne), les subventions régionales ont principalement concerné son programme d'actions annuel et dans une moindre mesure l'installation de webcam dans certaines stations[27] balnéaires bretonnes. Les subventions annuelles de fonctionnement versées à Sensation Bretagne sont stables sur la période 2013-2016, à hauteur de 92 000 €.

Sensation Bretagne	2013	2014	2015	2016
programme actions	92 000 €	92 000 €	92 000 €	92 000 €
installation webcam	13 104 €		4 588 €	
TOTAL	105 104 €	92 000 €	96 588 €	92 000 €

S'agissant enfin de « Nautisme en Bretagne », les subventions régionales ont principalement porté sur son programme d'actions annuel pour un montant stable sur la période 2013-2016 à hauteur de 250 000 €, et sur la mise en œuvre du programme européen « Nautisme Espace Atlantique » (cf. en annexe le bilan du chantier 22), la région ayant financé jusqu'en 2015 le poste de coordinateur technique placé auprès de l'association. En 2016, elle a décidé le transfert de ce poste au sein des services régionaux, et par voie de conséquence la fin des subventions versées à Nautisme en Bretagne pour ce projet.

[27] Cancale, Dinard, Perros-Guirec …

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Nautisme en Bretagne	2013	2014	2015	2016
programme actions organisation filière nautique	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
NEA2 coordination technique	28 704 €			
NEA2 Actions Communication	5 125 €			
NEA 3 préparation plan d'actions		47 000 €	60 000 €	
NEA3 complément animation			9 000 €	
TOTAL	283 829 €	297 000 €	319 000 €	250 000 €

4.3.2.2. Analyse des conventions

L'analyse des conventions de financement des trois associations sur la période 2013-2016 fait apparaitre qu'elles sont relativement sommaires et rédigées sur la base d'une convention « type » inspirée des circulaires[28] de 2010 et 2015 fixant le cadre juridique des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations.

Le détail des différentes actions composant la mission mentionnée en objet n'est pas précisé ni annexé à la convention. Il apparait même, pour Sensation Bretagne, que la convention signée en 2015 ne fixe pas d'objet, l'article concerné mentionnant seulement qu'au titre de sa politique touristique, la région accorde une subvention de 4 588 € à l'association.

Par ailleurs, les conventions ne comportent aucun élément relatif aux objectifs assignés en contrepartie des subventions versées et ne prévoient aucun dispositif d'évaluation, contrairement aux modèles proposés dans les circulaires, la majorité des conventions prévoyant seulement un compte rendu technique et financier.

Enfin, contrairement à ce qui a été observé pour le CRT, les conventions passées en 2016 avec ces trois associations sont identiques aux précédentes et n'ont pas été améliorées par la définition d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de performance.

[28] La circulaire du 18 janvier 2010 relative « aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément » et la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, qui se substitue à celle de 2010 et fixe désormais les nouvelles règles en la matière.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

4.4. LE PARTENARIAT AVEC L'ETAT : LA GESTION DU MONT-SAINT-MICHEL

4.4.1. Participation au syndicat mixte et signature d'un contrat de destination

La région Bretagne est partie prenante de la gestion du site emblématique du Mont-Saint-Michel à double titre. En premier lieu, comme cela a été évoqué plus haut, par son adhésion au syndicat mixte en charge du rétablissement du caractère maritime du site et par les contributions financières apportées à ce chantier (cf. § 3-4-1-2)[29]. En second lieu, par la signature, le 16 décembre 2014, d'un contrat de destination avec l'Etat, Atout France, la région Normandie et de nombreux autres partenaires[30] notamment des institutions publiques locales et privées. Le syndicat mixte de la baie du Mont-Saint-Michel n'en est pas signataire, son précédent ordonnateur ayant considéré qu'il ne détenait pas de compétences en matière de tourisme.

Ce contrat de destination intitulé « le Mont-Saint-Michel et sa baie » vise à développer un projet touristique, porteur d'une véritable ambition internationale pour ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. D'une durée d'application de cinq ans, le contrat définit les quatre principaux enjeux du site :

- favoriser un développement socio-économique local grâce au tourisme ;
- positionner ce territoire comme destination touristique d'excellence, au moyen d'une offre structurée publique et privée ;
- mieux répartir la fréquentation sur l'année ;
- développer la fréquentation touristique et allonger la durée des séjours.

Les objectifs du contrat de destination, compte tenu de ces enjeux, sont définis comme suit, pour les actions à conduire dans les cinq ans :

- inscrire le Mont-Saint-Michel et sa baie comme une destination mondiale, attractive, innovante et durable ;
- développer une offre repositionnée pour l'attractivité de la destination, favorisant un accroissement des retombées économiques de 20 % ;
- conquérir les clientèles internationales encore peu présentes (Inde, Brésil, Chine, Corée du Sud).

---

[29] Le syndicat mixte de la baie du Mont-Saint-Michel a été constitué en 1997 par accord entre plusieurs collectivités territoriales de Normandie et de Bretagne, pour mener à bien, en liaison avec l'Etat, le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, l'un des hauts lieux de l'humanité, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979.

[30] Nom des partenaires signataires à ce jour : l'Etat, Atout France, la région Bretagne, la région Normandie, les CRT Bretagne et Normandie, les départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche, les CDT Ille-et-Vilaine et Manche, le Centre des Monuments Nationaux - l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, la fédération régionale des offices de tourisme de Bretagne, les offices de tourisme et territoires de Normandie, les CCI Bretagne et Normandie, le pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, le pays de Saint-Malo, Saint-Malo Agglo, les communautés de communes Avranches-Mont-Saint-Michel et Granville Terre & Mer, la Caisse des dépôts et consignations, le pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées, Manche Numérique.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Parallèlement, le contrat de destination comprend plusieurs engagements portant sur la stratégie et l'ingénierie, l'urbanisme et l'aménagement, le marketing, la promotion et la communication et l'intelligence économique. L'ingénierie du projet a été confiée à l'ancienne région Basse-Normandie. Le volet urbanisme et aménagement est coordonné par la DIRECCTE[31], le volet marketing est piloté par le CRT Normandie, et le volet intelligence économique par Atout France.

Le financement n'est explicitement évoqué, dans le contrat de destination lui-même, que pour le volet marketing, promotion et communication. Les partenaires signataires s'engagent à mutualiser des moyens techniques et/ou financiers pour la mise en œuvre de ces actions.

Une convention entre l'Etat et l'ancienne région Basse-Normandie, signée le 17 décembre 2014, a pour objet « *la réalisation, avec la participation financière de l'Etat* », du contrat-cadre de destination. Le budget prévisionnel de l'opération a été évalué à 1,4 M€ sur cinq ans, la répartition du financement étant prévue comme suit, d'après le SGAR[32] de Normandie :

- Etat : 75 000 € ;
- Union européenne : 325 000 € ;
- régions : 350 000 € ;
- CRT (de l'ancienne région Basse-Normandie et de la région Bretagne) : 350 000 € ;
- autres partenaires : 300 000 €.

Ces crédits ont pour objet l'animation et l'appui stratégique, ainsi que la promotion touristique du Mont-Saint-Michel. Ce dernier volet inclut notamment la création d'une marque, d'une charte graphique, et d'un site internet.

La signature de ce contrat est intervenue concomitamment à la publication en décembre 2015 d'un rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) portant sur les enjeux de gouvernance du site du Mont-Saint-Michel à l'issue des travaux menés pour le rétablissement de son caractère maritime. Les auteurs de ce rapport ont relevé notamment « le manque patent de vision stratégique sur le plan culturel, économique pour ce lieu emblématique de renommée internationale ».

Ce défaut de stratégie des acteurs publics, pourtant mobilisés sur la réhabilitation du site, traduit une vision du tourisme désormais obsolète et pourtant encore répandue, qualifiée de « tourisme de cueillette », sous-tendue par l'idée simple que l'attractivité d'un site se suffit à elle-même. La conduite de l'opération de réhabilitation du site du Mont-Saint-Michel prouve le contraire puisque la fréquentation du site a baissé de 9 % entre 2011 et 2014.

Le rapport pointe également « la prééminence des intérêts commerciaux dans le pilotage du projet sur toute vision culturelle et touristique d'envergure », preuve également que la simple préservation de certains intérêts économiques de court terme ne suffit pas à la promotion économique du tourisme.

---

[31] Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

[32] Secrétaire général aux affaires régionales.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Il relevait en outre la difficulté liée à la multiplicité des acteurs, avec « un labyrinthe d'organisations responsables » :

- le syndicat mixte responsable des travaux ;
- les collectivités locales exerçant des compétences qui peuvent se chevaucher ;
- les services de l'Etat ;
- le centre des monuments nationaux (CMN) et le conservatoire du littoral.

L'Etat s'étant mis en retrait dès le lancement opérationnel du projet en confiant au syndicat mixte en 2005, après dix ans d'études, la maîtrise d'ouvrage de la phase de réalisation des travaux de RCM[33], les auteurs du rapport relèvent l'absence de coordination dans la conduite du projet, les collectivités locales « ayant des points de vue souvent très différents voir opposés ».

Ainsi, faute d'une coordination et d'une stratégie globale visant la mise en cohérence de l'intervention des acteurs publics et privés pour l'amélioration de tous les segments de la chaîne de valeur du tourisme contribuant à l'attractivité du site, la simple réhabilitation patrimoniale de celui-ci n'a pas suffi à en assurer le succès.

Le diagnostic et les préconisations de ce rapport sont riches d'enseignements quant au lien qui doit nécessairement être fait entre l'entretien et la gestion technique d'un site patrimonial et sa stratégie de valorisation touristique.

Dans ce contexte, il apparait que la signature du contrat de destination « le Mont-Saint-Michel et sa baie » constitue une réponse insuffisante et tardive, qui n'a pas été mise en place en amont du chantier de rétablissement du caractère maritime et qui ne permet pas d'établir un lien efficace entre la gestion opérationnelle du site et les enjeux de qualité de l'accueil et de promotion.

Si ce contrat a favorisé la mise en synergie de la communication des acteurs concernés il n'a, en revanche, pas permis le déploiement anticipé d'une stratégie globale établissant un lien entre l'amélioration de l'offre de services touristiques et sa promotion.

4.4.2. La création d'un EPIC national

Afin de tenir compte des préconisations du rapport et de créer les conditions d'une meilleure coordination entre l'ensemble des parties prenantes de la gestion du site, l'Etat a décidé d'engager en avril 2017 une démarche de création d'un établissement public industriel et commercial.

La déclaration commune[34] relative à cet engagement fait référence à la nécessaire prise en compte de « l'expérience du visiteur » pour l'élaboration d'une stratégie de gestion du site, notion proche de celle de « parcours du visiteur » qui constitue le concept clé de la stratégie en cours d'élaboration par la région.

---

[33] Rétablissement du caractère maritime du site

[34] Déclaration commune du premier ministre et des élus de la baie du Mont-Saint-Michel.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

En juin 2017, la région Bretagne a accepté de participer aux travaux de préfiguration de l'établissement public tout en rappelant les critiques qui avaient été formulées sur la gouvernance du syndicat mixte notamment « l'incapacité de celui-ci à développer une vision stratégique sur le plan touristique, culturel et économique pour ce lieu, faute de l'autorité et des leviers nécessaires pour mettre en œuvre un tel projet ». Cette incapacité tenait en particulier à l'absence de l'Etat, du centre des monuments nationaux et des intercommunalités dans les instances de gouvernance. La région pointait le risque « que la fragmentation des acteurs puisse les conduire à définir chacun leur propre stratégie quand bien même elle nuirait à une dynamique globale », ce qui rejoint les conclusions du rapport du CGEDD.

5. L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE EN 2016

5.1. LES NOUVELLES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

5.1.1. Présentation des axes stratégiques

En 2015, le second schéma régional étant arrivé à son terme, la région a engagé une restructuration de sa stratégie de développement du tourisme avec quatre objectifs : structurer la filière ; impulser des stratégies de développement ; accompagner les entreprises ; renforcer l'attractivité de la Bretagne.

L'objectif de structuration de la filière touristique manifeste la volonté de la région de se positionner comme chef de file, investi d'une mission de coordination de l'intervention des acteurs publics et privés, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale par la structuration des destinations bretonnes.

L'impulsion de stratégies de développement consiste à croiser des axes thématiques de développement (canaux, tourisme social, nautisme…) avec des stratégies intégrées de développement à l'échelle des destinations. Elle se traduira par des aides à des projets d'investissements sur des activités participant à la chaîne de valeur du tourisme.

Le renforcement de l'attractivité touristique du territoire passe par l'action de promotion et de communication conduite par le comité régional du tourisme (CRT) et par des actions de promotion partenariales (par exemple, la campagne LGV)

5.1.2. Le cadre juridique de la nouvelle stratégie

Pour mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de développement, la région a eu recours à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) prévue par la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRé.

En effet, la région a la possibilité, en application de l'article L 1111-9-1 du CGCT, de mettre à l'ordre du jour de la conférence territoriale de l'action publique la question du tourisme, cette dernière ayant la faculté de « rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ».

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Se plaçant dans la perspective de la signature d'une convention territoriale d'exercice de la compétence tourisme, la région a usé de cette faculté en organisant, le 1er décembre 2016, une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) consacrée à la politique en faveur du tourisme.

5.1.3. La formalisation des nouveaux enjeux de la politique du tourisme

Lors de cette CTAP, la région a formalisé[35] un diagnostic sur les nouveaux enjeux de l'action publique en faveur du développement touristique, qui acte une évolution de sa gouvernance et notamment le passage d'une logique d'amélioration de l'offre (assimilable à une logique de guichet) à une logique d'animation du réseau des acteurs concernés, pour permettre une adaptation permanente à l'évolution de la demande, autour d'un nouveau concept : le parcours du visiteur.

L'objectif est de favoriser une réponse intégrée à la demande du visiteur touristique sur les étapes successives de son parcours (la promotion et la commercialisation ; l'organisation spatiale et les transports ; les activités sur place [patrimoniales, sportives et de loisir] ; l'hébergement et la restauration). La dimension nouvelle de cette vision stratégique est celle de l'interconnexion entre chacune de ces étapes avec pour objectif d'éviter les ruptures.

S'agissant des acteurs publics, l'enjeu est celui de la coordination de l'action sur des périmètres territoriaux pertinents, en appliquant le principe de subsidiarité aux différentes échelles de territoire en fonction du caractère plus ou moins transversal de l'offre de services. A cet égard, la nécessité de rationaliser l'action publique est accentuée par la plus forte contrainte budgétaire pesant sur les collectivités du fait de la baisse des dotations d'Etat.

S'agissant de l'offre de services du secteur privé, compte tenu de ses faiblesses (prédominance des petites et moyennes entreprises, fragilité du tissu économique), l'objectif est de mieux l'intégrer dans des stratégies de développement de territoire, le soutien public visant à favoriser la création d'un « écosystème » favorable (ingénierie, accompagnement de projets, soutien au marketing et intégration dans une stratégie de promotion).

Dans ces deux registres, l'intervention de la région est désormais conçue comme relevant de l'animation d'un réseau d'acteurs dans le but de rationaliser et de coordonner l'intervention publique et privée. Le soutien qu'elle apporte, notamment dans le cadre des appels à projets par destination, rend bien compte de cette nouvelle perception que la collectivité a désormais de son rôle.

[35] Note préparatoire conférence territoriale de l'action publique, direction du tourisme du conseil régional

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

5.1.4. L'étude « REFLET »

Parallèlement aux différentes démarches engagées pour la redéfinition de sa politique en faveur du tourisme, la région a souhaité actualiser les données statistiques.

En effet, pour l'élaboration du premier schéma régional, elle a eu recours à une étude dite « étude MORGOAT » datant de 2005, présentant les caractéristiques de la fréquentation touristique de la région Bretagne. Cette étude, procédant d'une enquête auprès de visiteurs, avait permis de construire un dispositif de suivi de la fréquentation mais n'avait pas fait l'objet d'une réactualisation.

Aussi, en 2016, la région a confié au CRT la réalisation d'une nouvelle enquête avec pour objectif d'établir une photographie du tourisme en 2016, plus de dix ans après la précédente, et d'actualiser les données utilisées par l'ensemble des acteurs du tourisme pour la définition de leurs actions. Cette enquête qui a également pour vocation de mesurer les évolutions par rapport à la situation de 2005 porte sur trois dimensions :

- les excursionnistes (visiteurs à la journée) ;
- les rencontres professionnelles ou le tourisme d'affaire ;
- le tourisme d'agrément, avec au moins une nuitée sur le territoire.

Sur chacun des champs de l'étude, il s'agit de recueillir des informations tant quantitatives (volume, retombées économiques…) que qualitatives (profils, comportements, habitudes…) sur les visiteurs.

Compte tenu des délais de réalisation et de publication des résultats, l'étude ayant été lancée trop tardivement, ses données n'ont pas pu alimenter un diagnostic préalable aux discussions pour la redéfinition de la politique tourisme de la région.

5.1.5. Les ateliers du tourisme

Pour l'élaboration de sa nouvelle politique touristique, la région a décidé d'organiser cinq ateliers de concertation en 2016 et 2017.

Un premier atelier sur les facteurs du développement touristique s'est tenu en décembre 2016. Trois ateliers en groupe plus restreint porteront sur les facteurs d'attractivité de la région, les attentes des clients de demain et les potentiels à développer dans le futur. Un dernier atelier sera consacré, en septembre 2017, à la synthèse des travaux réalisés et à la définition d'une « feuille de route » partagée, pour arrêter une stratégie globale de développement de l'activité touristique en Bretagne, reposant sur la synergie et la mutualisation entre acteurs.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Pour préparer ces ateliers, la région a dressé, en collaboration avec ses partenaires, un état des lieux sur chacun des enjeux du débat (fiches SWOT), recensant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (par exemple, respectivement : la diversité de l'offre d'hébergements, le parc d'hébergement vieillissant, les retours visiteurs positifs, la raréfaction des aides publiques)[36].

A défaut d'avoir procédé à son évaluation, le recours à cette technique d'analyse intègre implicitement le bilan du SRT2 ainsi que les éléments statistiques disponibles, non actualisés (cf. § 5.1.4). La région a indiqué que les résultats de l'enquête en cours seraient pris en compte lors de la synthèse des travaux des ateliers.

Compte tenu du foisonnement des constats utilisés pour l'état des lieux, il conviendra sans doute, lors de la conclusion des travaux et de la définition du plan d'actions, de les traduire en objectifs généraux de politiques publiques, objectifs opérationnels et actions mesurables.

Tirant la leçon des difficultés rencontrées dans le pilotage du schéma régional Acte 2, il conviendra également de préciser les modalités du pilotage de ces programmes d'actions (instauration de comités de pilotage) et de l'évaluation de leur mise œuvre autant que possible au moyen d'indicateurs chiffrés, tant pour les actions menées directement par les services de la région, que pour celles confiées aux partenaires associatifs ou conduites en partenariat avec les autres collectivités. Les indicateurs ainsi mesurés de manière régulière devront alimenter les travaux des instances de pilotage transversales des différents programmes d'intervention.

Dans sa réponse aux observations provisoires la région a fait connaitre son intention de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de sa politique touristique avec la définition d'indicateurs, mais sans en préciser les caractéristiques. Elle a également fait part de son intention de réunir une fois par an les acteurs privés et publics pour suivre et évaluer « la performance des thématiques stratégiques » et « sélectionner les projets expérimentaux ».

5.2. UNE NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGETAIRE

La nouvelle nomenclature adoptée en 2017 par le conseil régional pour le vote des crédits directs du service du tourisme (programme 605 : « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception ») est cohérente avec le nouveau rôle d'animation d'un réseau d'acteurs qu'entend jouer la région.

---

[36] Analyse SWOT : L'intérêt de cet outil est de maximiser les forces et les opportunités tout en analysant en détail les faiblesses et les menaces. La matrice SWOT est idéale pour le lancement d'un nouveau produit ou le démarrage d'une nouvelle activité stratégique.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

La ventilation des crédits est effectuée sur quatre rubriques, renvoyant à des actions de coordination, (« structurer les filières touristiques »), d'incitation (« impulser des stratégies de développement touristiques »), d'accompagnement (« accompagner les entreprises touristiques »), et au financement de l'action du comité régional du tourisme (« renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne »).

A défaut d'une consolidation, compte tenu de la multiplicité des intervenants et de la diversité des programmes sur lesquels sont affectés des crédits d'investissements et de fonctionnement concourant à la politique touristique, il serait souhaitable de procéder à une segmentation de l'activité selon les différentes composantes de la chaîne de valeur du tourisme, de sélectionner en amont les actions pour lesquelles l'efficience des crédits engagés sera évaluée, et de définir dès le départ les indicateurs et les modalités d'identification et d'imputation des charges et produits concernés.

Dans sa réponse, la région a indiqué qu'une démarche d'évaluation des projets serait mise en place « dans une approche consolidée, en intégrant l'ensemble des budgets mobilisés ».

5.3. CONCLUSION GENERALE : LA NOUVELLE POLITIQUE DU CONSEIL REGIONAL EN FAVEUR DU TOURISME, VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Avec l'intervention de la loi NOTRé et le maintien du partage de la compétence tourisme entre tous les niveaux de collectivités, la région a été conduite à faire évoluer son dispositif d'intervention dans le domaine de la politique en faveur du tourisme.

Le processus engagé témoigne d'une évolution majeure du rôle qu'elle entend jouer à l'avenir, et d'un changement de paradigme complet par rapport à la structure du dispositif précédent, sur les quatre points suivants.

5.3.1. Le référentiel

La mise en œuvre du schéma régional était fondée sur un référentiel qui renvoyait à la nécessaire amélioration des différents segments de la chaîne de valeur du tourisme, et qui avait induit une segmentation de l'action en chantiers, pilotés directement par la région ou délégués à des partenaires. Le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif conduit à deux constats :

- une réelle difficulté à assurer un pilotage de chacun des chantiers et plus encore à en assurer la complémentarité ;
- une stratégie de promotion et de communication, conduite par le comité régional du tourisme, peu partagée et faiblement mutualisée notamment entre les niveaux régional et départemental.

La mobilisation importante de la région sur la structuration de dix destinations infra régionales dans le cadre d'un contrat de destination signé avec Atout France explique, pour une part importante, ces constats.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Désormais le référentiel de l'action de la région est le « parcours du visiteur », concept nécessitant une plus grande coordination de l'intervention des acteurs publics et privés, pour laquelle son rôle est central.

Il s'agit pour la région de conforter l'attractivité touristique de la Bretagne à toutes les étapes du parcours d'un visiteur touristique :

- avant le séjour, en favorisant l'attractivité du territoire ;
- pendant le séjour, par une amélioration de l'offre de services telle qu'elle évite toute rupture dans la qualité de cette offre ;
- après le séjour, de telle sorte que le visiteur reste informé de l'évolution de l'offre bretonne.

5.3.2. La coordination des acteurs, le cadre institutionnel

Après une période marquée par la perspective, finalement non réalisée, de l'attribution par la loi d'un rôle de chef de file à la région pour la gestion d'une compétence partagée avec les autres collectivités dans le domaine du tourisme, la région a dû s'adapter à un cadre institutionnel qui l'oblige à rechercher un consensus sur les objectifs de cette politique publique et la contribution de chaque acteur. Il lui revient d'assumer un rôle d'animation d'une « communauté de politique publique[37] ». Elle se donne donc pour mission d'optimiser la coordination ou d'assumer un rôle d'animation des acteurs sur quatre points d'appui territoriaux :

- les sites d'exception ;
- les univers touristiques bretons (randonnées /canaux/Nautisme /iles) ;
- les destinations touristiques en tant que territoires de projets.
- les marchés stratégiques cibles

5.3.3. L'outil : le projet « e Breizh connexion »

Dès 2014, la stratégie numérique de la région a connu une évolution majeure avec l'émergence du projet « e Breizh connexion », visant au déploiement d'une plateforme de services accessibles pendant le séjour du visiteur, depuis l'ensemble des outils d'accès (ordinateurs, tablettes, smartphone).

Ce nouveau projet marquait une première rupture avec la conception du rôle du numérique dans la promotion du tourisme telle qu'elle ressortait du schéma régional. Dans ce dernier, il était question d'améliorer la visibilité de la communication sur internet autour de l'offre touristique et d'assurer la maintenance d'une plateforme institutionnelle de référencements de l'offre d'hébergements sur les sites publics (OT, CDT, CRT).

---

[37] Communauté de politique publique : « configuration stable au sein de laquelle des membres sélectionnés et interdépendants partagent des ressources communes et contribuent à la production d'un output commun » In R.A.W Rhodes, Marsh, « les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne ».

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

La rapidité des évolutions de l'économie numérique, la concurrence de nombreux acteurs privés (Google, plateformes privées de services et sites de location permettant la réservation en ligne) et les évolutions rapides des usages des consommateurs dans le choix et l'organisation de leurs séjours a conduit à une réflexion sur la pertinence du maintien d'une plateforme de services mise à disposition par les seuls acteurs institutionnels [38].

La région a ainsi franchi une nouvelle étape dans la conception de son projet et engagé en 2016 une démarche de concertation avec tous les acteurs concernés. La réflexion et la concertation se structurent désormais autour des axes suivants :

- le périmètre de la plateforme de service, qui ne peut être limité à un simple dispositif digital d'internet de séjour mais doit être étendu à l'ensemble du parcours du visiteur, avant pendant et après le séjour ;
- le positionnement : pour répondre aux besoins des consommateurs, la plateforme de service ne peut simplement coexister avec les plateformes privées mais doit leur être complémentaire ;
- l'économie du projet : cette complémentarité, qui permet l'enrichissement de l'offre de services touristiques par les éléments d'attractivité de la contribution publique (patrimoine, transport, animations) constitue une valorisation de l'offre de service et de la donnée publique, qui peut permettre un partenariat public/privé qui substituerait au modèle classique actuel de financement un modèle économique nouveau.

La faisabilité de ce projet suppose que de nombreux préalables techniques et organisationnels soient levés.

En premier lieu, elle suppose la participation active de tous les acteurs qui contribuent à la production de l'information touristique sur ses différents champs. Au-delà de la phase de concertation sur la formalisation du projet, il sera nécessaire d'assurer la pérennité du réseau des partenaires pour une maintenance en temps réel de la qualité des informations.

En second lieu, elle devra s'appuyer sur une technologie robuste et simple d'usage qui permette d'éviter l'écueil d'une mobilisation excessive de moyens humains et reposer sur une mutualisation des outils existants afin d'être économe en moyens financiers.

En troisième lieu, pour que chacun des participants y trouve sa place et reste mobilisé, le projet devra s'appuyer sur une stratégie marketing partagée mais respectueuse des identités locales.

---

[38] Lors de l'examen de gestion du comité régional du tourisme, la chambre s'était interrogée sur la validité du modèle économique de cette plateforme dont le financement était majoritairement assuré par des fonds publics.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Enfin et surtout, l'une des clés de voute du projet est la possible valorisation économique de l'information sur les services et de la donnée publique dans le domaine du tourisme, condition *sine qua non* de la construction d'un nouveau modèle économique fondé sur un partenariat avec le secteur privé. Trois pistes sont évoquées par la région pour la recherche de financements privés :

- le mécénat de grandes entreprises (financier et en ressources technologiques) ;
- la recherche et développement ;
- le partenariat économique, par la monétisation des données publiques, l'intégration de « market place » et contenus locaux à la plateforme de services.

L'ambitieux projet « e Breizh-connexion » est susceptible de faire évoluer le modèle économique de financement de la politique en faveur du tourisme, qui se traduirait par un rééquilibrage bénéfique du financement de cette politique entre le secteur privé et le secteur public.

5.3.4. Le modèle économique

Cette reconfiguration de l'action publique en faveur du tourisme en Bretagne, si elle peut paraitre innovante, répond de façon pertinente aux évolutions et aux enjeux suivants :

- la contrainte budgétaire et l'indispensable recherche de l'efficience de l'action publique ;
- la nécessaire mise en cohérence de l'offre de service touristique pour éviter la dispersion et la concurrence sauvage entre territoires au sein de la région ;
- la prise en compte de l'évolution des comportements des usagers/consommateurs de services touristiques et de l'évolution rapide de la contribution de l'économie numérique à ce secteur.

Le déploiement et le pilotage de cette nouvelle stratégie de la région nécessitera une gouvernance interne structurée, appuyée sur une expertise solide permettant d'assurer l'animation du réseau des acteurs concernés par cette politique publique complexe, et de développer des outils d'évaluation fiables pour être à même de répondre rapidement aux évolutions de l'économie du tourisme par l'ajustement des dispositifs.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

ANNEXES

1-La consommation touristique des dix premières régions françaises en 2011

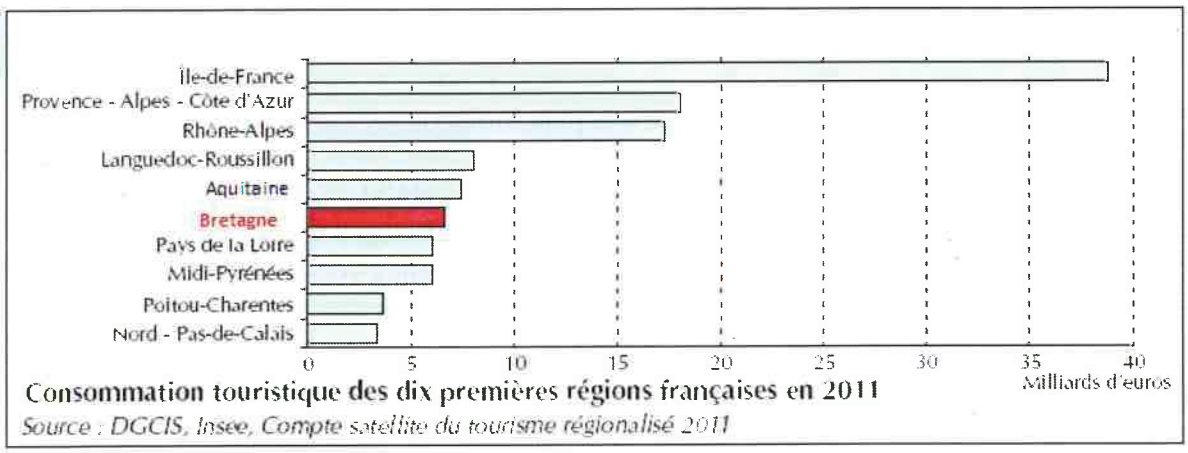

Consommation touristique des dix premières régions françaises en 2011

Source : DGCIS, Insee, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011

2-Évolution du nombre de nuitées en Bretagne sur la période 2012-2015

Années	2012	2013	2014	2015
Nombre de nuitées en millions	92,7	94,6	96,7	99,1

Sources : CRT, acteurs du tourisme en Bretagne, chiffre du tourisme-Observatoire.

3-Les produits de la taxe de séjour perçus en 2015 par région

Produits de la taxe de séjour et de la taxe forfaitaire perçus en 2015 par région

Région	Produit taxe de séjour communale (en €)	Nombre de communes concernées	Produit taxe de séjour groupement à fiscalité propre (en €)	Nombre de groupements	Nombre de communes appartenant à des groupements percevant la taxe de séjour
Auvergne-Rhône-Alpes	21 237 450	506	16 684 716	154	2 457
Bourgogne-Franche-Comté	2 254 032	125	3 930 456	87	1 875
Bretagne	6 965 515	159	4 915 427	34	505
Centre-Val de Loire	1 713 029	76	3 050 814	25	352
Corse	4 349 288	65	886 174	10	108
Grand Est	2 780 417	123	9 767 988	68	1 565
Hauts-de-France	6 516 103	135	2 228 856	23	664
Île-de-France	83 601 761	86	9 541 054	14	180
Normandie	4 126 823	101	3 682 644	41	1 013
Nouvelle-Aquitaine	18 084 522	283	6 996 937	109	2 185
Occitanie	22 777 232	340	5 621 255	109	1 862
Pays de la Loire	6 644 264	90	3 157 130	21	309
Provence-Alpes-Côte d'Azur	35 680 637	264	2 021 651	23	239
Outre-mer	2 023 560	22	759 786	3	14
Total	218 754 633	2 375	73 244 888	721	13 328

Source : DGFIP - Bureau CL2A Infocentre CCI.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

4-Evaluation de la fréquentation touristique par la méthode des flux

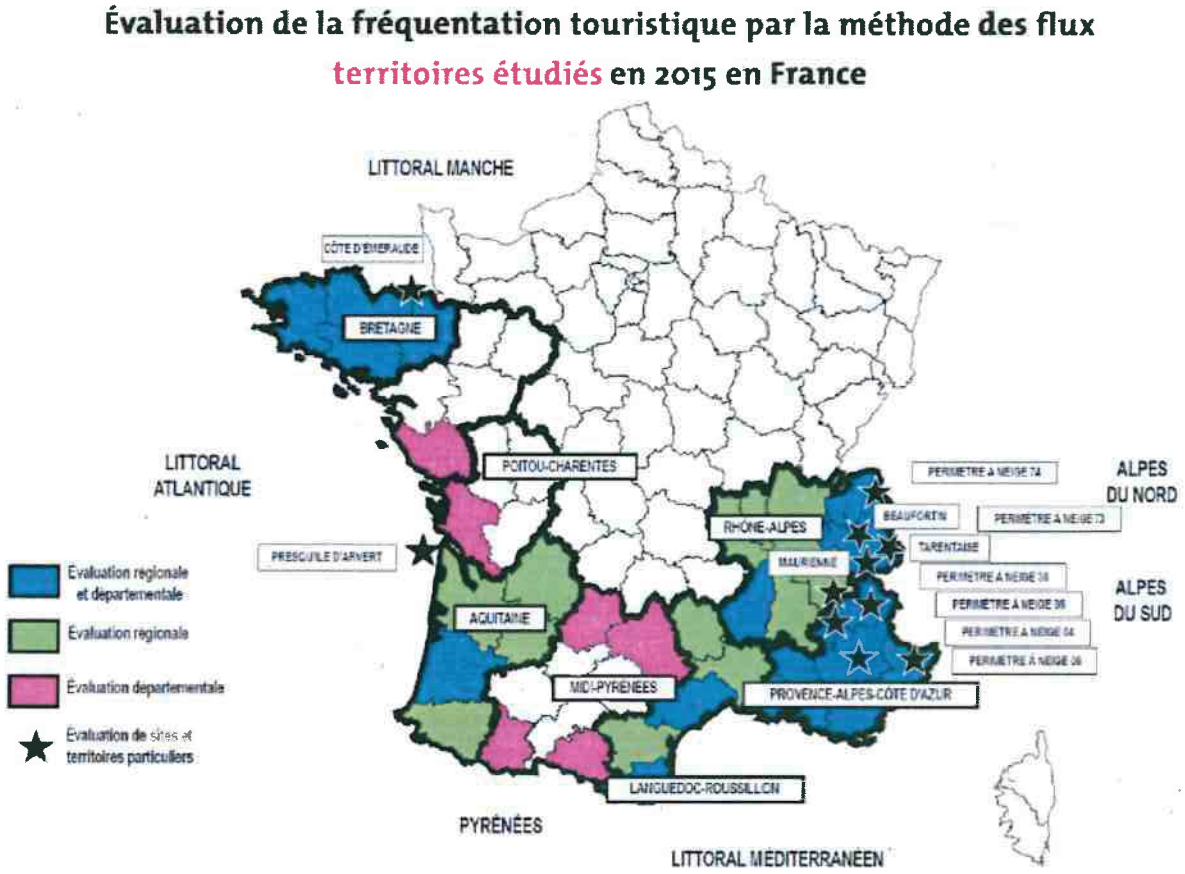

Source : CRT

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

5-Tableau synthétique du plan d'actions du schéma régional du tourisme (Acte 2)

FAIRE DE LA BRETAGNE UNE DESTINATION TOURISTIQUE D'EXCEPTION

ORIENTATION 1 : LE VISITEUR, FIL ROUGE DE L'ACTION TOURISTIQUE EN BRETAGNE			
AXES	CHANTIERS	INTITULE	PAGES
SEDUIRE	1	Mettre en place une stratégie marketing et de communication touristique partagée pour la Bretagne	16
	2	Développer le e- et m- tourisme en Bretagne, outils d'avenir	19
BIEN RECEVOIR	3	Préserver et développer le capital des hébergements marchands	23
	4	Généraliser les démarches de qualité de l'offre	26
	5	Mettre en œuvre un Contrat d'Objectifs Emploi-Formation pour les métiers du tourisme	28
	6	Pour une nouvelle image du tourisme social en Bretagne	30
	7	Des transports performants pour l'accès à la Bretagne et pour sa découverte touristique	32
	8	Faire de la Bretagne une destination attractive de "Tourisme des quatre saisons"	36
ENCHANTER	9	Mettre en valeur les différences de l'offre touristique bretonne	39
	10	Inscrire le tourisme de nature comme modèle pour un tourisme durable	42
	11	S'appuyer sur le patrimoine et les événements culturels pour enrichir l'offre touristique	47
	12	Les Canaux de Bretagne, un levier majeur pour le tourisme en Bretagne intérieure	51
	13	Le Tourisme urbain, un atout au fort potentiel pour le tourisme breton	55
	14	Les grands itinéraires de randonnée pour la découverte de la Bretagne	57
	15	Le renouveau du tourisme d'entreprises, un emblème pour la Bretagne	61

ORIENTATION 2 : UNE NOUVELLE MANIÈRE DE TRAVAILLER ENSEMBLE			
AXES	CHANTIERS	INTITULE	PAGES
S'ORGANISER	16	Concevoir des politiques d'urbanisme adaptées aux enjeux du tourisme, au bénéfice des habitants et des visiteurs	64
	17	Pour une organisation de l'action publique à la hauteur des défis à relever pour le tourisme breton	67
	18	"Les Destinations touristiques de Bretagne" cœur de l'attractivité	69
INVESTIR	19	Mieux connaître l'économie touristique régionale pour mieux s'adapter et anticiper	74
	20	L'investissement touristique, un impératif pour la compétitivité de la Bretagne	76
INNOVER	21	L'innovation, moteur de l'attractivité du tourisme en Bretagne	79
	22	Le Nautisme en Bretagne : une ambition européenne	81

Source : SRT2- Conseil régional

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

6-Effectifs de la DTPVN

		2013	2014	2015	2016	% ETP /total ETP
TOTAL GENERAL effectifs budgétaires Direction Tourisme, Patrimoine et Voies Navigables		**227**	**227**	**229**	**233**	
TOTAL GENERAL en ETP		***222,3***	***199,8***	***195,5***	***196,7***	***100 %***
Dont Postes Direction	Catégorie A	2	2	3	2,7	
	Catégorie B	1	1	1	1	
	Catégorie C					
	total effectifs budgétaires Direction	**4**	**3**	**4**	**4**	
	total direction en ETP	***3***	***3***	***4***	***3,7***	***1,88 %***
dont service Tourisme	Catégorie A	3,8	3	2	4,8	
	Catégorie B	1	1	1	2	
	Catégorie C	2	2	2	1	
	total effectifs budgétaires Tourisme	**7**	**6**	**7**	**9**	
	total Tourisme en ETP	**6,8**	**6**	**5**	**7,8**	**3,97 %**

Source :CRC

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

7-Bilan des principaux chantiers du SRT 2

Chantier 1 : La stratégie marketing et la politique de marque

Les actions mises en œuvre

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 faisait le constat d'une absence de stratégie marketing véritablement partagée en Bretagne entre les principaux acteurs et les filières touristiques. Au regard des enjeux et de l'ambition touristique de la Bretagne, malgré des initiatives[39] positives mais isolées, cette situation était jugée préjudiciable, car ne permettant pas d'identifier, ni de toucher des clientèles et des marchés stratégiques indispensables à son développement.

Compte tenu de ce diagnostic la région a confié au comité régional (CRT) plusieurs actions de communication ainsi qu'une mission de promotion de la marque Bretagne.

Une campagne de communication : la campagne « Viens en Bretagne »

Le CRT a lancé, en 2014, la campagne de communication « Viens en Bretagne », d'une durée de trois ans, portée par des supports médias nationaux (Spots TV).

Le nombre de partenaires de cette campagne est resté stable sur la période concernée : huit en 2014 et neuf en 2016 ce qui reste faible au regard du nombre de destinations touristiques potentiellement concernées (Au nombre de ces partenaires figurent les deux métropoles de Brest et Rennes et plusieurs communes telles que Saint-Brieuc, Quimper, Morlaix, Lorient ou Lannion). Les départements n'ont pas accepté de participer à ce plan de communication, et ont mis en œuvre sur le territoire français leur propre plan de communication.

La marque Bretagne

La région dans le cadre du chantier n° 9 du SRT 2 (« Mettre en valeur les différences de l'offre touristique bretonne ») a également confié au CRT la mission de promotion de la marque Bretagne auprès des acteurs du tourisme, les dossiers de candidature étant instruits par le comité régional du tourisme de Bretagne. Le nombre de professionnels du tourisme utilisateurs de la marque Bretagne est passé de 106 en 2012 à 255 au 20/06/2016 (sur un total de 664 utilisateurs en 2016).

---

[39] Une stratégie marketing, élaborée par le Comité régional du tourisme en 2009 et qui constitue une étape importante (stratégie qui privilégie l'Internet, qui met l'offre bretonne en vitrine et repose sur une démarche affinitaire et la mobilisation de « fans de Bretagne »). De nombreuses démarches marketing menées indépendamment par des acteurs divers : Conseils généraux (Comité départementaux du tourisme), Agglomérations (Offices de tourisme), stations, territoires, groupements et réseaux…

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Sur le total de 664 partenaires de la marque, on comptabilisait 334 entreprises et seulement 123 collectivités territoriales et établissements publics[40]. Deux départements sur quatre sont partenaires de la marque, les deux autres ayant adopté une marque spécifique : « Haute-Bretagne » pour l'Ille-et-Vilaine et « Morbihan ; « l'esprit sud de la Bretagne » pour le Morbihan.

La clientèle britannique

Sur la période 2012-2016 le CRT a participé à une campagne de communication en direction de la clientèle britannique, sous le vocable « UK : what's your tour de France ».

Cette campagne interrégionale qui a mobilisé les contributions financières de sept grands financeurs (grand ouest) a été évaluée par des post tests. Par ailleurs, la fréquentation des touristes britanniques est passée de 1 027 537 nuitées en 2014 à 1 235 081 nuitées en 2015 et la fréquentation des lignes britanytourism de 352 976 visites à 558 196 visites.

Le suivi et l'évaluation des actions

S'agissant de la campagne « Viens en Bretagne », la région a bien mis en place des indicateurs de résultats. Ainsi, dans son rapport annuel de performance pour l'année 2015 elle dresse un bilan très positif, « tous les objectifs ayant été dépassés ». Sont notamment évoqués les 28 millions de Français qui ont vu au moins une fois un des spots télévisés, les 75 % de non-visiteurs qui ont davantage envie de venir en Bretagne et les nombreuses vues en ligne des spots (plus 5 millions de fois). En revanche, s'agissant de l'impact éventuel de cette campagne sur la fréquentation, aucun indicateur ne vient étayer la satisfaction affichée, les chiffres évoqués n'étant relatifs qu'à l'effet marketing direct de la campagne.

Pour la marque Bretagne, le suivi porte sur le nombre d'organismes adhérents.

Concernant la fréquentation britannique, une augmentation est relevée sur la période sans qu'une étude particulière permette d'établir un lien éventuel avec la campagne menée.

Chantier 2 : Développer le e-tourisme

Les actions mises en œuvre

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 faisait le constat de l'importance grandissante d'internet et des supports mobiles d'information qui s'imposent dans toutes les étapes du parcours du visiteur en tant qu'outils d'information, de séduction, de préparation et d'aide à la décision ou d'accompagnement instantané pour les services et la visite. De même, les actions de communication par le web sont les plus rentables sur le plan du rapport coût/contact.

[40] Source site de la marque Bretagne

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Afin d'organiser et de préciser les actions susceptibles de permettre d'atteindre ces objectifs, le comité régional du tourisme a organisé tout au long de l'année 2013 une concertation dans le cadre d'un groupe de travail réunissant une quarantaine d'acteurs concernés par les enjeux de développement du numérique sur le territoire répartis en 8 ateliers. Pour accompagner cette concertation et l'appuyer sur un état des lieux, le comité régional a procédé à l'envoi d'un questionnaire en ligne aux acteurs institutionnels du tourisme et à l'exploitation d'un certain nombre de diagnostics numériques du territoire réalisés notamment par des EPCI, des départements et certains pays.

Cette concertation a permis l'élaboration d'un plan d'actions dont certaines menées dès 2014 :

- le projet « conversation bretonne » qui avait pour ambition de mutualiser les ressources entre institutionnels bretons afin de pouvoir identifier les discussions des internautes sur le web (blogs, forums, réseaux sociaux) et y apporter des réponses ;
- la création d'un club « Adwords » qui avait pour objectif de mutualiser l'achat de mots clés de référencement sur internet dans le cadre de campagnes de communication afin d'en limiter le coût ;
- le renforcement du Netlinking c.à.d. la mise en place de liens sur des sites partenaires pointant vers les sites du CRT Bretagne.

A moyen et long termes, il était prévu de « déployer un outil à l'échelle régionale qui permette au visiteur, quel que soit l'endroit où il se trouve, et selon son profil, d'être informé de ce qu'il peut faire (« e Breizh connexion) ».

Le suivi et l'évaluation des actions menées

Les bilans de la mise en œuvre des actions engagées en 2014 se sont avérés décevants, le projet conversation bretonne ayant souffert, dans un premier temps, des carences d'un outil de veille sur les échanges et, dans un second temps, d'une difficulté à mobiliser de façon suffisante des ressources humaines pour le traitement des informations collectées.

La tentative de mutualisation des achats de mots clés dans le cadre de campagnes menées conjointement par le CRT Bretagne et par l'agence CAD 22 a été également très compliquée à réaliser, les décisions d'achats de mots clés devant suivre les changements rapides de centres d'intérêt des internautes. La décision du CRT d'arrêter ses campagnes d'achats de mots clés a fait perdre tout intérêt à la poursuite de la démarche.

S'agissant du Netlinking, le CRT a installé sur son site une boîte à outil permettant d'intégrer librement sur un site internet un lien vers le site du CRT.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Chantier 3 : L'hébergement

Les actions mises en œuvre

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 fait le constat d'un déclin, voire de la disparition de nombreux hébergements marchands. Cette situation, préoccupante pour le tourisme breton[41] et qui a fait l'objet d'un signal d'alerte très fort exprimé notamment par les élus locaux et par les entreprises touristiques, touche l'hôtellerie familiale en premier lieu, les équipements du tourisme pour tous, les meublés, les gîtes ruraux, et les hébergements de plein air. Ainsi, en Bretagne, 63 % de l'hébergement des visiteurs français est non marchand, dont 47 % chez les parents et amis, et 16 % en résidence secondaire. Bien que non marchands, ces hébergements contribuent tout de même à l'économie touristique régionale.

Pour répondre à ces évolutions, la région a mis en place dans le cadre du SRT 2 plusieurs dispositifs d'aides financières visant à accompagner les projets de développement des entreprises touristiques.

Ces dispositifs ont conduit à l'attribution de subventions et d'avances remboursables sur la période 2013/2016 pour les montants suivants :

Dispositif aide à l'hebergement	AP 2013	AP 2014	AP 2015	AP 2016	TOTAL
Hôtellerie - subv	483 067 €	650 439 €	532 441 €	642 890 €	**2 308 837 €**
Hôtellerie - avance	183 505 €	490 489 €	820 500 €	291 585 €	**1 786 079 €**
Accessibilité hôtellerie	143 932 €	109 114 €	113 193 €		**366 239 €**
Campings - subv	528 663 €	550 766 €	443 927 €	301 862 €	**1 825 218 €**
Campings - avance	456 611 €	788 355 €	396 595 €	141 891 €	**1 783 452 €**
Campings - diag positionnement clientèle	- €	- €	- €		**- €**
Accessibilité campings	13 084 €	- €	6 050 €		**19 134 €**
PRL* - subv	- €	- €	- €		**- €**
PRL - avance	- €	- €	- €	125 000 €	**125 000 €**
ORATEL hôtellerie	654 460 €	172 000 €	332 000 €	174 880 €	**1 333 340 €**
ORATEL campings	- €	- €	92 000 €	- €	**92 000 €**
TOTAL	**2 463 322 €**	**2 761 163 €**	**2 736 706 €**	**1 678 108 €**	**9 639 299 €**
*parc résidentiel de loisir					

Source : conseil régional

[41] L'économie touristique repose en effet sur l'hébergement marchand qui conditionne les capacités de séjour et est générateur de retombées directes et indirectes et d'emplois

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Le suivi et l'évaluation des actions menées

La mise en œuvre du dispositif d'intervention du conseil régional en faveur du maintien et de la rénovation de l'hébergement touristique fait l'objet d'un suivi régulier assuré par la CCI, et de compte- rendus annuels.

Suivi annuel du dispositif d'intervention du conseil régional en faveur du maintien et de la rénovation de l'hébergement touristique :

Indicateur N°1 [II-1] Aide régionale aux investissements touristiques (hôtellerie, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs)	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Prévision 2015
Nombre de diagnostics / expertises	45	46	43	38	31	42
Répartition selon communes littorales/non littorales	31/14	24/22	23/17	19/19	21/10	
Nombre d'établissements aidés	72	70	51	41	43	45
dont mis aux normes	33	33	8	5	10	

Source : rapport annuel de performance 2015- Conseil régional

En revanche, il n'a pas été procédé à une évaluation globale de l'impact des aides accordées (subventions et avances remboursables) sur la structure du parc hôtelier. Cette évaluation pourrait aisément être réalisée, le pôle observatoire du tourisme procédant régulièrement à une consolidation des statistiques recueillies dans le cadre du réseau MORGOAT[42] en partenariat avec l'INSEE. Ainsi, le pôle observatoire a publié, en 2012, une étude très détaillée sur l'évolution de la structure de l'offre et de la demande hôtelière en Bretagne pour la période 2006-2012, qu'il conviendrait désormais d'actualiser pour mesurer l'impact de l'intervention de la région.[43]

Faute d'une évaluation consolidée et des comparaisons qu'elle pourrait permettre avec les évolutions des structures d'hébergement dans d'autres régions françaises sur la même période, il n'est pas non plus possible d'établir un lien entre le comportement des touristes et l'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergement.

[42] MORGOAT : mise en œuvre régionale et globale de l'observatoire de l'activité touristique.

[43] Hôtellerie 2006/2012 ; Panorama de l'offre et de la demande : observatoire tourisme Bretagne.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Chantier 5 : L'emploi et la formation

Les actions mises en œuvre

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 fait le constat d'une faible qualification des emplois salariés dans le tourisme qui sont pour une large part très saisonniers, de l'existence de métiers insuffisamment reconnus, et de changements fréquents, pour les personnels, de branche ou de région d'implantation entrainant des déperditions de savoir-faire pour les entreprises bretonnes.

Pour accompagner les professionnels du tourisme, la région, l'État, le rectorat, Pôle Emploi, les partenaires sociaux et les OPCA[44] ont signé en juillet 2012 un contrat d'objectifs « tourisme emploi-formation »[45]. En 2015, au vu des enjeux économiques, le contrat a été renouvelé.

L'action programmée dans le contrat d'objectifs vise la sécurisation des parcours des actifs par un meilleur accès à la formation en particulier pour les salariés des PME et TPE, le coût pédagogique de la formation étant pris en charge par les OPCA au prorata de leurs adhérents engagés dans la formation, ou, pour les demandeurs d'emploi, par la région dans le cadre de son dispositif « chèque force », sous réserve de remplir les critères prévus pour l'obtention de cette aide [46] individuelle.

Le contrat d'objectif prévoyait la mise en place de formations dans les domaines suivants : améliorer la prise en charge du client, connaître sa clientèle pour mieux la satisfaire, mieux connaître les attentes des clientèles françaises et étrangères, sensibiliser aux enjeux de l'accueil, mieux connaître l'identité bretonne pour pouvoir la partager, valoriser sa qualité (labels, sites d'avis, …), mais aussi développer les e-tourisme et m- tourisme : créer son site web, communiquer sur les réseaux sociaux, utiliser les applications pour mobiles…

Il prévoyait en outre d'expérimenter une offre de CDI emploi/formation par l'UHPA[47] afin de transformer les CDD de longue durée en CDI incluant 3 mois de formation.

---

[44] Un OPCA est un "Organisme Paritaire Collecteur Agréé" en charge de collecter les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle. Il constitue également un interlocuteur privilégié pour les salariés qui souhaitent se former.

[45] Le FPSP : Créé par l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et par la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) est une association constituée entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.

[46] Le « chèque force » est une aide individuelle de la Région Bretagne pour suivre un parcours de formation individualisé de 20 à 150 heures

[47] Union de l'hostellerie de plein air

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Enfin, il envisageait la mise en place d'un plan de qualification ayant pour objectif la montée en compétence et en qualification de 200 professionnels de la voile.

Le suivi et l'évaluation des actions menées

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu le 29 novembre 2016 un bilan intermédiaire au 31 décembre 2015 a été présenté. Il en ressort les éléments suivants :

Bénéficiaires d'une formation par secteur d'activité en 2015 :

OPCA	Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre de stagiaires
AGEFOS PME	Offices de tourisme	158	524
AGEFOS PME	Camping	41	144
AGEFOS PME	Nautisme/sport	22	42
AGEFOS PME	Autres secteurs relevant du tourisme	24	258
FAFIH	Hôtels-cafés-restaurants	156	483
UNIFORMATION	Organisation de séjours enfants/adultes, Centre de nautisme et de découverte littoral	8	12
AFDAS	Loisirs / Spectacle vivant	38	106
OPCA TRANSPORTS et SERVICES	Agences de voyages	4	9
TOTAL		**451**	**1 578**

Source : Comité de pilotage du SRT2

Sur 1578 personnes ayant bénéficié d'une formation, 524, soit près du tiers, sont des agents d'offices de tourisme, le second contingent le plus important étant celui de l'hôtellerie et de la restauration, avec 483 employés. Au 31 décembre 2015, seuls 13 contrats « emploi/formation » avaient été signés. Aucun élément n'était donné quant à l'évaluation du plan de formation des professionnels de la voile.

Le bilan qualitatif présenté rendait compte de plusieurs difficultés dans la mise en œuvre de ce contrat d'objectif :

- une réelle méconnaissance par les organismes de formation des composantes de la filière (HCR, offices de tourisme, Hôtellerie de Plein Air, parcs de loisirs, transports…) et leurs difficultés à appréhender la demande et les spécificités de chaque OPCA ;
- la nécessaire adaptation du fonctionnement des organismes de formation, de leurs pratiques pédagogiques et commerciales, l'implication de certains ayant été difficile, en particulier pour la commercialisation de l'offre de formation ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

- un processus administratif complexe lié aux multi- financements (FPSPP[48]-ETAT-OPCA).

Il était également relevé que la saisonnalité de l'activité constituait une contrainte structurelle pour l'accès à la formation des salariés et des employeurs. Cependant, la mise en place du projet avait « eu pour principal impact de renforcer le cadre partenarial sur l'ensemble du territoire ». Enfin, était évoquée la perspective du lancement d'une évaluation au cours du 1ier trimestre 2017 auprès d'un échantillonnage d'entreprises dont un ou plusieurs salariés avaient participé à une ou plusieurs actions.

Au regard des objectifs fixés dans le schéma régional, il apparait que le contrat emploi-formation a permis la mise en place du cadre partenarial, les insuffisances évoquées ayant plutôt leur origine dans une difficile mobilisation des entreprises concernées. La forte proportion d'agents des offices de tourismes dans les bénéficiaires des formations témoigne de cette difficulté.

Le très faible nombre de contrats emploi-formation signés est quant à lui préoccupant pour l'objectif fixé de sécurisation des parcours professionnels et confirme la difficulté à développer des formations qualifiantes.

Or, il ressort d'une étude que de 2010 à 2015, l'emploi salarié dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration a connu, en Bretagne un recul de 2 %, résultat en décalage avec la progression de 3 % constatée au plan national. L'emploi salarié s'est contracté de 9 % dans les débits de boisson, de 6 % dans la restauration collective et de 4 % dans l'hôtellerie. Il a progressé en revanche de 2 % dans la restauration traditionnelle (particulièrement en Ile et Vilaine).

Cette évolution est à mettre en rapport avec la baisse de 2,5 % du nombre d'établissements avec salariés dans le secteur (contre une progression de 0,5 % au niveau national).

Compte tenu de ces évolutions la poursuite du dispositif nécessite une évaluation plus précise de l'impact des actions de formation menées sur cette première période, et une analyse plus précise des besoins de la filière tourisme, qui devra être menée selon des modalités de concertation de nature à favoriser une plus grande mobilisation des acteurs économiques du secteur.

Enfin, la faible attention portée à la formation initiale (une seule réunion d'échange sur ce thème en juin 2015 entre la région et les représentants de l'industrie hôtelière) ne parait pas répondre aux enjeux spécifiques de ce marché du travail.

Si le cadre partenarial existe désormais pour réunir l'ensemble des acteurs de la filière, un effort doit encore être fait pour construire une stratégie commune sur la base d'un diagnostic partagé.

---

[48] Fonds de sécurisation des parcours professionnels

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Chantier 7 : Les transports

Les actions mises en œuvre

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 fait le constat de fortes évolutions des modes de transport dans le domaine du tourisme. Les déplacements des visiteurs, de leur domicile jusqu'au lieu de séjour, et leur mobilité sur le lieu de séjour nécessitent des moyens d'accès et de transport faciles, rapides, interconnectés et compétitifs sur le plan tarifaire.

Au-delà des objectifs généraux énoncés dans le schéma régional seuls des dispositifs visant à instaurer et promouvoir certaines offres tarifaires sur le réseau TER susceptibles de répondre aux demandes de visiteurs ont été mis en place.

Lors d'une réunion en avril 2014 avec la direction du tourisme et les représentants des autorités organisatrices de transport (AOT) de la région, un certain nombre d'axes de travail pour l'amélioration de l'offre de transport en direction des touristes avait été identifiés, notamment :

- la constitution de groupes de travail thématiques (pôle intermodal et mobilité touristique) ;
- l'appropriation des projets et dispositifs existants ;
- l'amélioration de la lisibilité de l'offre existante ;
- l'expérimentation sur deux ou trois territoires de dispositifs de « mobilité touristique ».

Il a également été décidé de procéder à un inventaire des initiatives locales des AOT en matière d'offres de service de transports en direction de la clientèle touristique, qui a permis d'identifier 55 lignes de transports particulières, annuelles, organisées à l'occasion de manifestations culturelles, ou pour répondre à des besoins saisonniers.

Toutefois, cette réunion n'a pas été suivie de la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifiques de nature à répondre aux besoins identifiées lors de l'élaboration du schéma régional.

Le suivi et l'évaluation des actions menées

A l'occasion de la préparation des ateliers du tourisme en 2017 un nouvel état des lieux de l'offre de services de transport a été établi, qui fait le constat d'une offre mal adaptée et mal valorisée et pointes les carences suivantes du réseau de transport breton :

1. Des mobilités douces contraintes :
   - 1.1. Une approche ferroviaire peu adaptée au tourisme
   - 1.2. Le prix du train reste prohibitif pour des clientèles en séjour
   - 1.3. Les horaires des trains sont avant tout pensés pour les déplacements « domicile travail » et non au prisme du tourisme
   - 1.4. Une offre peu visible et peu lisible de l'offre de transport alternatif et pas d'offres combinées
   - 1.5. Une carence en matière d'offres privées de transports alternatifs

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

1.6. Des circulations douces en milieu urbain peu structurées au regard de la demande, notamment depuis les gares

2. Une intermodalité difficile en dehors des grands centres :
   2.1. Des ruptures de charge, notamment pour assurer « le dernier kilomètre »
   2.2. Un maillage transports – activités – hébergements qui n'est pas toujours assuré
   2.3. Une offre d'activités et d'hébergement peu visible depuis les itinéraires routiers, peu lisible car contrainte par les plans de signalétique différenciés des territoires, non compensée du fait de l'inexistence de dispositifs numériques
   2.4. Un parcours client souvent peu pris en compte dans les politiques d'aménagement.

Au regard de ces faiblesses, déjà été identifiées lors de l'élaboration de l'acte 2 du schéma régional, des progrès sont cependant mis en avant notamment l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne depuis Paris avec l'arrivée de la ligne TGV et l'ouverture de nouvelles lignes aéroportuaires « Low-Cost ».

Anticipant ses effets positifs sur le tourisme, la région Bretagne s'est fortement mobilisée pour promouvoir la ligne « Bretagne à grande vitesse », en lançant deux campagnes de communication successives, du 14 au 30 novembre 2016 et du 13 au 26 mars 2017.

En matière de transport, domaine stratégique de l'offre de services touristique, l'analyse de l'action de la région Bretagne sur la période sous revue amène aux constats suivants :

- la dispersion de l'intervention des acteurs, en l'occurrence les autorités organisatrices de transports, rend complexe la conception et à fortiori la mise en œuvre d'une action visant à intégrer la réponse aux besoins particuliers de la clientèle touristique dans l'offre de transports ;
- cette complexité est accrue du fait de la mobilisation des services concernés sur des enjeux de niveaux supérieurs (ligne TGV).

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Chantier 11 : Le patrimoine

Les actions mises en œuvre

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 faisait le constat d'une image de la Bretagne intimement liée à son patrimoine culturel[49], riche, divers, très ancré dans la vie régionale, qui témoigne du fort intérêt que lui portent ses habitants et d'un réel dynamisme illustrés par les très nombreux festivals et fêtes culturelles. Ce patrimoine repose sur un maillage très dense et spécifique de monuments, de lieux et de sites patrimoniaux identitaires qui font l'objet d'efforts de préservation importants de la part des pouvoirs publics et des particuliers.

Le SRT 2 a défini pour le chantier n°11 un certain nombre de d'actions opérationnelles à mettre en œuvre (« faciliter l'identification et la typologie des sites patrimoniaux », « promouvoir les actions touristiques et la mise en tourisme du réseau des cités du patrimoine en Bretagne (petites cités de caractère, ville d'art et d'histoire, navire …) » ainsi que des indicateurs de suivis (nombre d'offres nouvelles de produits touristiques patrimoniaux et/ou culturels dans les destinations, évaluation de la fréquentation pour les offres de tourisme représentatives …).

Concernant le patrimoine, les modalités d'interventions sont principalement directes et réalisées par la région par le biais de ses deux services : le service de l'inventaire du patrimoine culturel et le service de valorisation du patrimoine.

Le suivi et l'évaluation

L'évaluation de ces actions par la région est relativement limitée et concerne le suivi des aides accordées aux acteurs publics et privés dans le cadre des dispositifs visant à favoriser l'identification et la connaissance d'éléments patrimoniaux ou leur valorisation. Il s'agit en l'occurrence d'un suivi budgétaire assorti du nombre de dossiers traités.

Ainsi, les éléments d'évaluation établis pour ce chantier apparaissent dans le compte rendu du comité de suivi du schéma en 2014 de la manière suivante :

- appel à projet « Héritages littoraux » de 2014 à 2016 : 56 dossiers accompagnés dans le domaine de la connaissance, la valorisation, la restauration et l'innovation du patrimoine maritime ;
- aide à la création des plans cavaliers (un portrait des villes en une vision globale des lieux, révélant l'urbanisme, l'architecture et la nature environnante) pour les 22 Petites cités de caractère (2013 à 2015) ;

[49] Patrimoine monumental (mégalithes, phares et navires du patrimoine, habitat…), patrimoine religieux, répartis sur l'ensemble du territoire régional, patrimoine immatériel à travers la langue bretonne, la musique et la danse en particulier.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

- succès de l'exposition régionale « Bretagne Japon » organisée en 2012 impliquant 12 musées bretons et ayant permis d'exposer 800 œuvres dont 400 provenant des collections bretonnes ;
- montée en puissance des primes « Skoaz ouzh Skoaz » versées (12 primes en 2012, 22 en 2013, 23 en 2014).

Il n'a pas été réalisé d'évaluation de l'impact de la politique patrimoniale et des crédits qui y sont consacrés sur la fréquentation touristique (par exemple, il n'y a pas de calcul du nombre de visiteurs par site, ni les évolutions de ces données).

Le patrimoine maritime

La région par l'intermédiaire de son partenaire l'association « Nautisme en Bretagne » (NEB) intervient pour la conservation et la promotion du patrimoine naviguant. Ces voiliers traditionnels emblématiques faisant partie intégrante du paysage maritime et touristique breton, la région a décidé de lancer, sur la période 2011-2013, un plan d'actions pour aider les équipages, entreprises ou associations, à mieux les promouvoir, basé à la fois sur la remise en état des bateaux et leur exploitation.

Un bilan du plan d'actions « Voiliers de Bretagne » a été établi en juin 2013 par l'association NEB sous la forme d'une évaluation de la satisfaction des clients par une enquête qualité relativement complète et détaillée avec des données chiffrées et une synthèse des points forts et des axes de progrès.

Ainsi, si le bilan est globalement positif, différents axes de progrès demeurent, au premier rang desquels le fléchage routier dans les villes, une signalétique et un mouillage appropriés dans les ports, avec pour chacun des voiliers un placement d'honneur dans son port d'attache. D'autres points sont à améliorer, concernant toujours le manque de visibilité : équipage pas toujours identifiable et accès au bateau, parfois difficile et pouvant freiner une partie de la clientèle.

Cette enquête a été suivie d'effet, la région ayant remis aux équipages des packs signalétiques (beach flags, polos, vareuses, pavillons) devant leur permettre d'être plus visibles du public dans les ports bretons.

Une évaluation de l'impact des actions d'accompagnement et de promotion figure également dans ce bilan. Il en ressort une augmentation moyenne de la fréquentation de l'ordre de 25 %, la remise en activité de sept voiliers sur la base d'une exploitation minimum de 30 jours ouverts au public, et la création de cinq nouvelles entreprises.

Ainsi et contrairement à ce qui a pu être observé s'agissant de l'absence d'évaluation de l'action directe du conseil régional en faveur du patrimoine, il apparait que les actions confiées à des tiers, même dans un cadre contractuel relativement lacunaire, ont pu faire l'objet d'une évaluation débouchant sur des mesures d'ajustement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Chantier 12 : les canaux et chantier 14 : les circuits de randonnées

Les actions mises en œuvre

Le diagnostic figurant dans le SRT 2 faisait le constat de l'importance pour le patrimoine régional des canaux de Bretagne, identifiés comme « l'épine dorsale » pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure du fait de leur singularité fluviomaritime et de l'attractivité de cette ressource longue de 675 kilomètres, composée du Canal de Nantes à Brest, de la Liaison Manche-Océan et du Blavet.

Le transfert du domaine public fluvial des sections navigables de l'Etat à la région a permis la mise en place opérationnelle d'un projet de valorisation touristique de ces canaux.

Par ailleurs la randonnée et la promenade à pied constituant l'une des toutes premières activités de loisirs dans les régions touristiques et particulièrement en Bretagne la région a chargé le comité régional du tourisme (CRT) de coordonner et d'animer les actions menées par les différents acteurs concernés dans ces trois domaines : canaux, circuits vélos et chemins de randonnées.

S'agissant des aménagements de circuits vélo, le CRT s'est vu confier par la région, en 2005, une mission de coordination et d'animation du schéma régional et interdépartemental des Véloroutes et Voies Vertes de Bretagne. Ce projet, établi en cohérence avec le schéma national et européen du même nom, avait pour objectif le développement de huit grands itinéraires multi-randonnées, interconnectés les uns aux autres, soit un maillage de plus de 2 000 km sur l'ensemble du territoire breton. A ce titre, le CRT assume une mission d'ingénierie visant à coordonner les travaux d'aménagement en lien avec les propriétaires et les gestionnaires, et intégrer ces aménagements dans une offre touristique dont la valorisation est assurée par ses supports de communication (site internet « la Bretagne à vélo »).

Concernant les chemins de randonnées, le CRT assume une mission d'ingénierie visant à la qualification de l'offre (labellisation) et à sa promotion (site internet « Rando Bretagne) compte tenu de la diversité et du foisonnement des aménageurs.

Pour les canaux de Bretagne, le CRT assure la coordination des interventions des acteurs publics et privés dans le cadre d'un plan d'actions, validé par la région, les quatre conseils départementaux et les différents gestionnaires. A l'instar des circuits vélos, il assume une mission d'ingénierie de projets avec pour objectifs de favoriser l'intégration des aménagements des abords des canaux dans une offre touristique, et de promouvoir cette offre.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Le suivi et l'évaluation des actions

En 2015, 1600 kms d'itinéraires de pistes cyclables et voies vertes avait été aménagés et jalonnés.

Nombre de kms réalisés en vélo routes et voies vertes sur la période 2010 -2016

	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision
Kilométrage des Vélo routes Voies Vertes réalisé	810	1 071	1 280	1 500	1 570	1 600	1 770

Source : rapport annuel de présentation du budget primitif du conseil régional

Il ressort d'une évaluation confiée en 2013 à deux cabinets spécialisés, actualisée en 2015[50] par le service observatoire du CRT, que la fréquentation des circuits « Vélo routes » et « Voies Vertes » de Bretagne, qui a été de 5 millions d'usagers en 2015 est en progression de 6 % par rapport à 2014. Cette étude réalisée par comptage a été complétée en 2013 par une enquête qualitative auprès des usagers, évaluant les retombées économiques directes à 24,6 millions d'euros par an.

Aucune consolidation budgétaire des dépenses d'investissement consacrées à ces aménagements n'ayant été effectuée, il n'est pas possible de rapporter le montant de ces retombées économique au coût des actions pour en mesurer l'efficience.

Chantier 22 : Le nautisme

Le diagnostic et les objectifs

Le nautisme est une filière très dynamique qui représente un poids économique et social important en Bretagne. Le secteur des activités nautiques, les ports de plaisance, les industries d'amont, les commerces et les services liés représentent pour le territoire breton 847 millions d'euros de chiffres d'affaires et 6250 emplois équivalents temps plein.

[50] Etude réalisé par les cabinets « indigo-altermodal » et « Symetris » ; actualisé en 2015 suite à la mise en place de 50 compteurs automatiques piétons /vélos (et chevaux en Loire Atlantique)

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Cette filière, qui contribue fortement à l'image et à l'attractivité touristique de la Bretagne, présente de nombreux atouts : des loisirs emblématiques liés à l'eau, à la mer, à la plage, à la nature et aux sports de plein air ; l'image d'un « tourisme durable » : voile, kayak, surf ; un attrait des activités pour des publics très divers, enfants, jeunes, adultes, vacanciers comme habitants et scolaires ; un professionnalisme des acteurs reconnu au niveau national et international ; des événements de notoriété européenne et international.

La région gère directement des dispositifs d'aides financières à destination des centres nautiques. Ces aides[51], dédiées uniquement à des travaux structurants et réalisés par des prestataires, sont attribuées pour la création, la modernisation ou la mise aux normes des centres nautiques avec ou sans hébergements. Les bénéficiaires, publics ou privés, doivent répondre à des critères d'éligibilité. Ces dispositifs conduisent à la mise en place d'un contrat d'entreprise touristique tenant compte des préconisations d'un diagnostic-expertise.

Par ailleurs, la région, par l'intermédiaire de son partenaire l'association Nautisme en Bretagne (NEB)[52], soutient et accompagne la filière nautique pour l'organisation, la qualification et la promotion du tourisme nautique. Ainsi, NEB réalise de nombreuses actions visant à accompagner les professionnels[53] :

- formation (diplômante ou continue visant l'encadrement des activités nautiques, ou l'accompagnement des professionnels dans le cadre des relations clients …) ;
- accompagnement et conseil (à la création d'entreprise, coaching personnalisé visant à l'amélioration des performances sur divers sujets...) ;
- promotion et vente en ligne (création et mise à jour de la base de données du site wwwnautismebretagne.com, présence sur plusieurs évènements afin d'assurer la promotion des activités nautiques, éditions de documents : ballade et rando nautiques, cartes postales ...) ;
- animation et développement du travail en réseau (horizon nautique 2022[54], CT 500[55], équipe régionale technique et pédagogique[56] …) ;
- développement de nouveaux produits (« Pirates de Bretagne » pour les enfants dans les clubs de plage et « Just Gliss » pour les adolescents) et de nouvelles marques (comme les « Espaces mer ».

---

51 Les versements de la région au titre des « centres nautiques » s'élèvent à 524 811 € en 2013 et à 385 750 € en 2016

52 Nautisme en Bretagne regroupe les associations régionales et départementales ayant un intérêt au développement des activités nautiques tant de loisirs que sportives, éducatives, culturelles et touristiques.C'est un organe de concertation, de coordination, d'actions et d'études dans le domaine du nautisme

53 Rapport d'activité Nautisme en Bretagne 2014.

54 Groupe de travail de 30 personnes ayant pour objectif de construire le nouveau plan d'actions pour NEB 2017-2022

55 Groupe technique des centres nautiques au chiffre d'affaire > à 500 000 €

56 Regroupement de 40 professionnels formateurs visant à renforcer la qualité de la formation des moniteurs saisonniers

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Quand bien même ces actions n'ont pas fait l'objet d'une contractualisation formelle avec la région, force est de constater que certaines d'entre elles constituent la déclinaison opérationnelle des objectifs du schéma régional (par exemple : « Promouvoir, encourager et faciliter la diffusion et la diversification des pratiques nautiques en Bretagne » (SRT2) / actions de développement de nouveaux produits (NEB)).

De manière informelle, il y a bien un relatif alignement stratégique entre les objectifs de la région et l'action de l'association, ce qui contribue à la cohérence de la politique menée.

Par ailleurs, la région porte le projet européen « Interreg Espace Atlantique » dont la troisième phase concerne la période 2015/2020. Elle perçoit à ce titre des fonds spécifiques européens assimilables à des subventions[57] pour assurer notamment la coordination du projet, l'objectif étant de créer un *cluster* européen de la filière nautique organisé autour de pôles (tourisme, sport nautique et de bord de mer, industrie, commerce et services associés et plaisance).

Depuis 2009, elle est en effet le chef de file du projet européen « Nautisme Espace Atlantique » (NEA) en partenariat avec l'association « Nautisme en Bretagne[58] ». Alors que le premier projet (NEA 1) avait limité ses objectifs au développement coordonné des activités de tourisme nautique dans l'Espace Atlantique, NEA 2, mené de janvier 2009 à décembre 2011, a eu pour but de développer la coopération transnationale autour du développement durable de la filière nautique prise dans sa globalité : activités encadrées et libres, ports de plaisance, industrie nautique, commerce et services. Il était décliné en actions locales portées par les associations partenaires « Nautisme en Bretagne » et « Nautisme en Finistère ».

---

[57] Ces fonds sont inscrits sur le programme tourisme et non pas sur le programme spécifique « fonds de gestion de crédits européen » regroupant les crédits FSE, FEDER, FEADER et FEAMP qui concernent les crédits gérés par la région pour le compte de l'UE.

[58] Nautisme en Bretagne a été étroitement associé au projet en hébergeant jusqu'en 2015 la coordination technique et en accompagnant la région dans la définition de la stratégie et des orientations prioritaires.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

La troisième phase du projet NEA3 a débuté en 2014. La région Bretagne a convié une vingtaine de partenaires dont les 8 grandes régions (Irlande, South Ouest, Manche, Bretagne, Pays de la Loire, Galice, Portugal, Andalousie) à un séminaire stratégique pour préparer le futur programme européen Interreg[59] VB (2015/2020). La Bretagne sera concernée par quatre programmes[60] et la région tient un rôle de coordination et d'information sur les programmes de coopération territoriale européenne (CTE).

Le suivi et l'évaluation des actions

Le SRT 2 prévoyait, pour le chantier 22, le suivi d'un certain nombre d'indicateurs, tels que le nombre de nouveaux produits mis en marché, les profils clients et les produits vendus, l'évolution de la fréquentation des activités, ou encore « les données issues de l'observatoire de la filière nautique ».

Pour le suivi et de l'évaluation de la politique en faveur du nautisme, il convient de distinguer trois niveaux :

- les interventions directes de la région ;
- l'activité de l'association « nautisme en Bretagne » ;
- la gestion des fonds européens.

L'évaluation de l'intervention se limite au suivi des aides accordées par la région aux entreprises touristiques. Il s'agit d'un suivi budgétaire assorti du nombre de dossiers traités.

Pour le suivi de l'activité de l'association NEB, il convient de distinguer deux niveaux d'évaluation : l'activité propre de l'association, son impact et plus largement les évolutions de la filière nautique.

Quant à l'évaluation de l'utilisation des fonds européens versés à la région Bretagne, elle est réalisée par les instances européennes et n'a pas fait l'objet d'un examen dans le cadre de ce rapport.

[59] Les programmes de coopération territoriale, plus communément appelés « Interreg », permettent à des territoires séparés par des frontières administratives ou naturelles (mer, montagne, fleuve) de mener des projets en commun.

[60] Le programme transfrontalier franco-britannique, le programme transnational "Espace Atlantique", le programme transnational "Espace du Nord-Ouest", le programme Interreg Europe

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

L'activité propre de l'association :

L'association produit chaque année un rapport d'activité assez complet sur les missions et les actions réalisées, complété par les objectifs pour l'année suivante. Ce rapport décrit, d'une année sur l'autre, l'ensemble des réalisations, avec souvent des données chiffrées permettant d'en apprécier la portée et l'efficacité (nombre de formations dispensées, fréquentation de certaines activités, nombre d'entreprises accompagnées). Pour autant, aucune évolution pluriannuelle des données chiffrées ou comparaison des objectifs fixés et des résultats obtenus n'est présentée.

L'évolution des activités de la filière nautique :

L'association a contribué à un diagnostic général de la filière nautique et de son évolution sur une période de 5 ans, résultant de l'exploitation de données 2013 :

- nombre de prestataires et répartition de l'offre : 1 714 offres différentes en progression de 46 % sur 5 ans ;
- clientèle : 945 430 clients en progression de 23 % en 5 ans ;
- chiffre d'affaire de la filière : 144 millions de chiffre d'affaire en progression de 41% sur 5 ans ;
- emplois : 3 710 contrats de travail et d'intervention en progression de 20 % en 5 ans ;
- clientèle et chiffre d'affaire des balades et randonnées nautiques : 42 500 clients en progression de 30 % chaque année ;
- séjours éducatifs scolaires : 143 848 élevés accueillis.

Cet état des lieux comportait également des données sur le profil type d'un professionnel de la filière, les fonctions occupées et le niveau de salaire moyen.

Outre cette étude ponctuelle, l'agence Bretagne développement innovation (BDI) publie chaque année un bilan économique de la filière nautisme.[61]

L'action du conseil régional en faveur de la filière nautisme, confiée pour l'essentiel à une agence dans un cadre contractuel assez lacunaire, apparait pourtant comme assez bien structurée et efficace, au vu des éléments suivants :

- sa coordination est assurée par un comité de pilotage réunissant les acteurs de la filière ;

---

61 L'étude sur les retombées économiques du nautisme en Bretagne est fondée sur un partenariat entre la région de Bretagne et la Fédération des Industries Nautiques (F.I.N). L'objectif est de mesurer les retombées bilan économiques de la filière nautique bretonne en analysant le poids économique de trois pôles : les ports de plaisance ; les sports nautiques et de bord de mer ; les industries, commerces et services.

La coordination et la réalisation de cette étude ont été confiées à Bretagne Développement Innovation, en lien avec les structures d'accompagnement liées au nautisme en Bretagne : Association des Ports de Plaisance de Bretagne, Côtes d'Armor Développement, Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, Conseil Départemental du Morbihan, Eurolarge Innovation, Nautisme en Bretagne, Nautisme en Finistère, VIPE Vannes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

- l'action menée par l'association NEB est globalement cohérente avec les objectifs du schéma régional « acte 2 » malgré des réserves sur certains objectifs (pas d'action en matière de développement durable) ;
- l'association s'astreint à établir un rapport annuel sur son activité ;
- des études et analyses coproduites avec l'agence de développement économique de la région permettent de suivre l'évolution de la filière.

Des améliorations pourraient être apportées aux modalités de pilotage de cette politique aux différentes étapes de sa conception, de sa mise en œuvre et de son évaluation :

- dans sa conception, en précisant mieux la nature des objectifs fixés, en les hiérarchisant et en les déclinant au plan opérationnel, en précisant également dès cette phase, en concertation avec les maîtres d'œuvres des actions, les indicateurs permettant d'en suivre l'effectivité (indicateurs d'impact et d'activités) ;
- en confortant la régularité des évaluations en distinguant l'évaluation des impacts de l'action et l'évaluation des actions et réalisations ;
- en s'appuyant sur ces évaluations pour actualiser les objectifs de la politique et réajuster les plans d'actions ;
- en s'appuyant sur cette architecture en améliorant la contractualisation entre la région et ses agences.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

8- La gouvernance

Figure 1. Graphique 1. De la coexistence court-termiste des politiques aux synergies à long terme

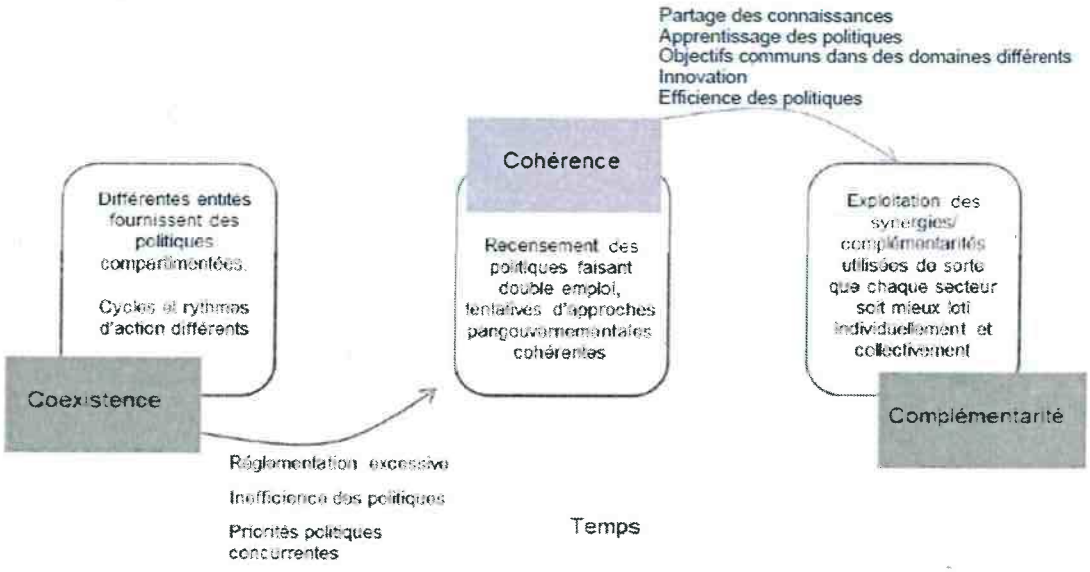

9-Rapport OCDE 2015 ; « tour d'horizon des politiques efficaces pour la croissance du tourisme »

Interdépendances des politiques OCDE

« Dans son interprétation la plus large, le succès d'une destination, qu'elle soit nationale, régionale ou locale, dépend de l'offre, de la coordination et de la fourniture de produits et d'expériences touristiques répondant aux besoins des visiteurs actuels et anticipant ceux des visiteurs potentiels.

Dans la plupart des cas, sauf sur certains rares sites vierges qui n'ont encore eu aucun lien avec le tourisme, le tourisme est enraciné dans le tissu social et économique des structures existantes et en fait partie. Que ces structures soient des zones urbaines ou rurales ou des territoires protégés, il existe généralement un grand nombre de dispositions, politiques et réglementations qui ont façonné les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du lieu et, indirectement, la valeur touristique et la compétitivité de la destination associée. La reconnaissance de la complexité du paysage de l'action publique, en termes d'apparition progressive d'interdépendances tant horizontales que verticales, est par conséquent un signe avant-coureur important de l'élaboration de politiques du tourisme plus efficaces à long terme et de la création d'un environnement propice à la croissance du tourisme ».

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

10-Le partage de la compétence tourisme. Application de la loi NOTRE

Compétence	Région	Département	Intercommunalité	commune	État
TOURISME	compétences tourisme: définition des objectifs touristiques à moyen terme dans un plan régional + sollicitation possible du CRT pour un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs + coordination des initiatives publiques et privées + observation du secteur. chef de file dans le domaine économique	Comité départemental de tourisme (CDT) en partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes intéressés au développement du tourisme suivant les orientations définies au SRDT plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)	exercice de plein droit, en lieu et place des communes membres promotion du tourisme par création d'office de tourisme intercommunal (loi MAPTAM et loi Notre) à:c du 1er janvier 2017	clause de compétence générale: la commune peut intervenir sur le champ touristique +maintien possible des offices dans les communes touristiques et stations classées mais transformés en bureau d'information de l'office intercommunal sauf si l'office est siège de l'EPCI	fixe les règles relatives aux visas agrée et classe les équipements, organismes et activités touristiques, assure la promotion du tourisme français à l'étranger et au sein des organisations internationales compétentes, apporte son concours aux actions de développement touristique des collectivités territoriales ATOUT France agence de développement touristique, opérateur de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Réponse

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, président du conseil régional de Bretagne

NB : La nouvelle stratégie touristique régionale adoptée lors de la cession du conseil régional du 15 février 2018 mentionnée dans la réponse est disponible sur le site de la Région Bretagne : www.bretagne.bzh ainsi que sur l'espace des acteurs du tourisme du Comité régional du tourisme Bretagne : https://acteurs.tourismebretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Région BRETAGNE

Le Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

Direction du Tourisme, du Patrimoine et des Voies Navigables
Personne chargée du dossier : Audrey GACHET
Fonction : Chef de service Tourisme
Tél. : 02 99 27 12 20
Courriel : audrey.gachet@bretagne.bzh
Réf : N° du contrôle : n°2016-0110

Madame Sophie BERGOGNE
Présidente de la Chambre régionale des comptes de Bretagne
3, rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 Rennes Cedex

Rennes, le 13 AVR. 2018

Objet : Réponses aux observations définitives sur la gestion de la Région Bretagne sur sa politique de développement du tourisme pour les exercices 2012 et suivants.
Pj : présentation de la nouvelle stratégie touristique régionale.

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'examen relatif à la gestion de la Région Bretagne sur sa politique de développement du tourisme pour les exercices 2012 et suivants, vous avez procédé, par courrier du 14 mars 2018, à la notification du rapport d'observations définitives.

Après lecture attentive de ce rapport, je souhaite tout d'abord vous remercier pour la prise en compte des observations formulées suite à la transmission du rapport d'observations provisoires en septembre 2017.

Adopté en 2012, le Schéma régional du tourisme Acte II a marqué le lancement de 22 chantiers touristiques, pilotés par différents acteurs privés et publics bretons. Comme vous le soulignez, la faiblesse du pilotage du schéma et l'insuffisance des dispositifs de suivi et d'évaluation de ses objectifs et actions s'expliquent par les difficultés rencontrées pour mobiliser des ressources humaines durant toute la période d'exécution du schéma.

Je vous remercie d'avoir tenu compte du nouveau cap pris par la collectivité régionale sur sa politique touristique et sur ses méthodes de travail avec les acteurs de la filière. Aussi, je tiens à vous exposer certains points de cette nouvelle méthode régionale qui répondront en tout ou partie aux remarques majeures de votre rapport.

Depuis plus de deux ans, la Région Bretagne conduit une démarche de fond visant à instaurer les conditions d'une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs touristiques bretons et à construire une vision partagée du tourisme breton.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Au lendemain de l'adoption de la Loi NOTRe, l'objectif a été posé lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique le 1er décembre 2016 : faire évoluer le tourisme en Bretagne afin de passer d'une compétence partagée à une compétence coordonnée tout en favorisant le développement d'une économie touristique performante.

Décloisonner les silos, coordonner les actions entre les échelons territoriaux, rechercher systématiquement le partenariat public privé, faire valoir l'identité bretonne, porter les valeurs du développement durable au cœur des stratégies touristiques, créer les méthodes et les lieux de travail collectif qui favoriseront une prise en compte optimale des enjeux touristiques bretons et une accélération des projets communs, etc. tels sont les caractéristiques d'un "Tourisme à la Bretonne".

Lors du cinquième et dernier « Atelier du tourisme breton » à Roscoff le 20 octobre 2017, l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs a adhéré à cette proposition d'organisation et de méthode en s'engageant à participer activement à son opérationnalisation.

Comme annoncé dans mon courrier du 16 novembre 2017, les principes de cette nouvelle méthode de dialogue et d'actions ont été actés au sein d'une nouvelle stratégie touristique régionale, adoptée à l'unanimité lors de la session du Conseil régional le 15 février 2018, et dont j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la présentation détaillée. Les Destinations touristiques, territoires de projets locaux, joueront un rôle majeur dans l'opérationnalisation de cette stratégie, à travers notamment la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique à l'échelle de chaque Destination.

En 2018, le Conseil régional, accompagné par le Comité régional du tourisme, poursuivra son rôle de coordination de cette dynamique, au sein des nouvelles "Rencontres du tourisme de Bretagne" - dont la première édition se tiendra le 10 avril prochain – et grâce à la mise en œuvre des thématiques stratégiques et des projets touristiques expérimentaux (Cf. stratégie régionale jointe au courrier). En 2018, une réflexion sur l'enjeu majeur de l'ingénierie de développement touristique à l'échelle régionale et locale conditionnera la réussite pleine et entière de cette ambition bretonne.

Aux côtés de la Région et à travers ses missions d'observation, de structuration et de qualification touristique de l'offre des entreprises et des territoires, de coordination de l'information touristique et de promotion, le Comité régional du tourisme participera à la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie régionale, notamment à travers la contribution de ses nouveaux membres : les statuts du CRT révisés ont été adoptés le 19 février 2018, avec pour principales évolutions : l'ouverture à tout acteur souhaitant devenir membre, une stricte parité entre acteurs publics et acteurs privés et la représentation des territoires de Destinations touristiques.

En lien avec la mise en œuvre des thématiques stratégiques et des projets expérimentaux, des dispositifs de suivi et d'évaluation seront mis en place avec définition d'indicateurs adaptés afin de mesurer l'impact de ces actions régionales.

Enfin, je vous confirme que nous tiendrons compte dès 2018 de votre recommandation : des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles sont en cours de rédaction avec nos associations partenaires. Ces conventions fixeront les objectifs du partenariat, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

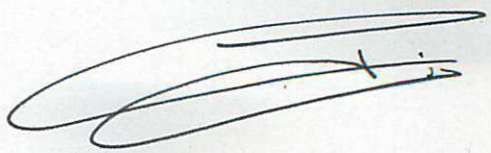

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_01_BIS-DE

Chambre régionale des comptes de Bretagne

3, rue Robert d'Arbrissel - C.S. 64231 - 35042 Rennes Cedex

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_03-DE

REGION BRETAGNE

n° DFE_SEGEP_03

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2017 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_03-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission Economie, Agriculture et mer, Europe en date du 15 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A pris acte de la transmission du bilan joint en annexe.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_02-DE

REGION BRETAGNE

n° DFE_SEGEP_02

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature

Exercice 2017

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SEGEP_02-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis des commissions Economie, agriculture et mer, Europe, du 15 juin, et de de la commission Finances et affaires générales du 18 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A pris acte des rapports joints en annexe sur les participations régionales de toute nature.

Le Président,

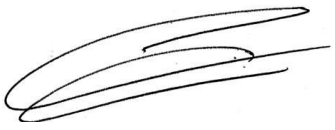

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

REGION BRETAGNE

N°18_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable 2017

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le jeudi 21 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales du 18 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE de ces communications.**

Le Président



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017

- Rapport d'analyse par programme 2017
- Bilan social 2017
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2016
- Rapport égalité femmes·hommes 2017

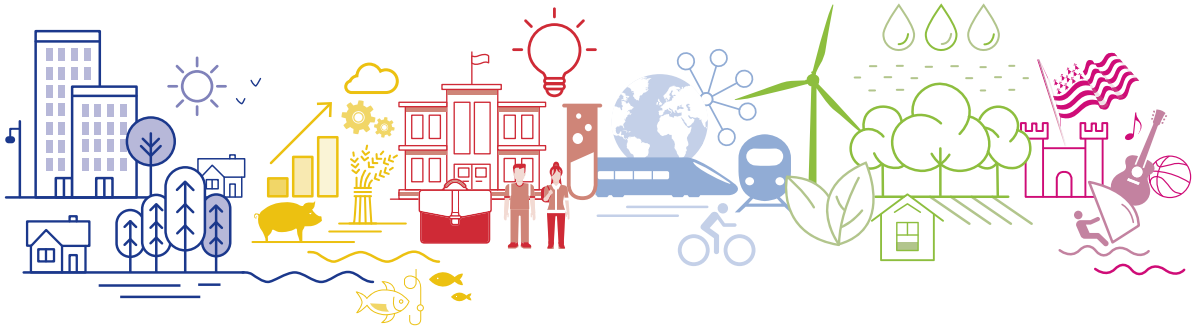

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'activité et de développement durable 2017

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, telle est l'ambition du Rapport d'activité et de développement durable. Ce document répond ainsi aux exigences démocratiques et marque l'action du Conseil régional dans la durée, en lien avec les différents aspects du développement durable. Il comprend le Rapport d'analyse par programme, le Bilan social qui présente les aspects relatifs aux ressources humaines et au fonctionnement de l'institution régionale, le Bilan des émissions des gaz à effets de serre qui développe les enjeux climatiques, et enfin le Rapport égalité Femmes·Hommes rendant compte des actions menées dans ce cadre par la collectivité, et respectant le cadre de la charte inscrite dans la loi du 4 août 2014.

Ce document constitue une illustration de la démarche de performance initiée il y a 13 années, et vise à mieux faire partager les politiques publiques et à offrir une bonne lisibilité des actions mises en œuvre par l'institution régionale en permettant la comparaison d'une année à l'autre.

Cette année, le Rapport d'activité et de développement durable poursuit son évolution et s'enrichit d'un développement relatif à des organismes partenaires financés par la Région. Il évolue également au niveau du bilan social dans son ordonnancement et sa présentation enrichie de graphiques pour une lecture plus aisée du document. L'ensemble des informations relatives aux actions de l'administration sont conservées. Il en est de même pour le bilan des émissions des gaz à effets de serre dont la forme évolue afin d'offrir une meilleure visibilité des informations présentées. Le Rapport d'analyse par programme intègre quant à lui, les nouvelles compétences transférées à la Région.

L'association de toutes ces informations permet d'alimenter la réflexion, à l'appui d'objectifs et d'indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, et d'élargir le spectre d'analyse de l'action régionale au-delà des moyens mobilisés en prenant en considération d'autres enjeux, notamment économiques, sociaux, environnementaux et d'égalité Femmes·Hommes.

Des propositions formulées par le Conseil économique, social et environnemental régional ont été intégrées dans cette édition du Rapport d'activité et de développement durable, participant ainsi à une amélioration permanente des informations portées au plus grand nombre et affirmant tout l'intérêt qu'il porte pour cet outil.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Danevell obererezh ha diorren padus 2017

Rentañ kont eus obererezh publik ar Rannvro evit a sell ouzh an holl dachennoù ma vez o labourat, sed aze ar pezh a vennomp ober gant an Danevell obererezh ha diorren padus. Klotañ a ra an diell-mañ eta gant pennaennoù an demokratelezh ha merket e vez evel-se obererezh ar C'huzul-rannvro war hir amzer, liammet ouzh kement a sell ouzh an diorren padus. Ennañ e kaver an danevell dielfennañ dre brogramm, ar Bilañs sokial ma kinniger ar pezh a sell ouzh ar c'hoskor hag ouzh mont en-dro an ensavadur rannvroel, Bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer ma komzer hiroc'h diwar-benn an dalc'hoù evit an hin hag, evit echuiñ, Danevell an ingalded Maouezed. Gwazed ma renter kont eus an obererezhioù kaset da benn er c'heñver-se gant ar strollegezh hervez ar garta a zo enskrivet e lezenn ar 4 a viz Eost 2014.

Mont a ra an diell-mañ d'ober ur skouer eus al labour war-zu an efedusted a oa bet lañset 13 vloaz zo. Graet eo evit brudañ gwelloc'h ar politikerezhioù publik ha gallout a reer gantañ lakaat an oberoù keñver-ha-keñver eus an eil bloaz d'egile, d'an dud d'anaout mat ar pezh a vez graet gant ar Rannvro.

Er bloaz-mañ e talc'h an Danevell obererezh ha diorren padus gant hec'h emdroadur ha kinnig a ra komz hiroc'h diwar-benn an aozadurioù keveler arc'hantet gant ar Rannvro. Cheñchet eo ivez evit a sell ouzh ar bilañs sokial e-keñver an doare m'eo aozet ha kinniget, gant grafikoù da aesaat al lenn. Dalc'het ez eus bet gant an titouroù diwar-benn obererezhioù ar velestradurezh hag ivez gant bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer a zo bet cheñchet e stumm abalamour d'an titouroù kinniget da vezañ gwelloc'h war wel. En danevell dielfennañ dre brogramm e kaver ar c'hefridioù nevez fiziet er Rannvro.

Lakaat an holl ditouroù-se keñver-ha-keñver a c'hall magañ ar preder evit harpañ palioù ha merkoù a obererezh, efedusted hag efedegezh, hag evit ledanaat an danvez kemeret e kont da zielfennañ obererezh ar Rannvro en tu all d'an arc'hant ha d'an nerzhioù lakaet e-barzh ar jeu, gwelet perzhioù all ivez evel an tachennoù ekonomikel ha sokial, an endro hag an ingalded Maouezed.Gwazed.

En embannadur-mañ eus an Danevell obererezh ha diorren padus ez eus bet lakaet kinnigoù a-berzh kuzul ekonomikel, sokial hag endro ar Rannvro, a sikour e-giz-se gwellaat dizehan an titouroù a vez lakaet e-kerz ar muiañ a dud en ur ziskouez e tougont pled d'ar benveg-mañ.

Kemerit merk eus ar c'hemennadennoù-mañ, mar plij ganeoc'h.

Loïg Chesnais-Girard,
Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

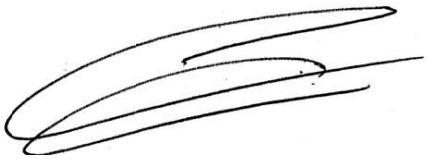

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 EN BREF

Janvier

Installation du nouveau Conseil culturel de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne, assemblée consultative de la Région, s'est réuni en session plénière le samedi 7 janvier 2017 pour renouveler ses instances. Les 70 membres titulaires du Conseil culturel ont élu Bernez Rouz, représentant les Ententes de pays de Bretagne, en tant que nouveau président et Claudine Perron, représentant le réseau européen des langues minoritaires (EBLUL), en tant que vice-présidente.

Conseil régional des jeunes : une nouvelle présidence à deux têtes

Le 11 janvier 2017, les 152 lycéen·ne·s et apprenti·e·s membres du Conseil régional des jeunes (CRJ) ont élu Thaïs Marianini et Armand Rocaboy pour co-présider leur assemblée aux côtés du président Jean-Yves Le Drian jusqu'en juin 2018. Ils ont également désigné les dix responsables des cinq commissions culture, communication, développement durable, santé et solidarité. Élu·e·s depuis novembre 2016, ces lycéen·ne·s et apprenti·e·s bénéficient d'une relation régulière avec les élu·e·s régionaux·ales, véritable innovation de ce mandat 2016/2018. En effet, il a été décidé d'impliquer de manière significative le CRJ sur des politiques publiques régionales et de lui permettre, par sa contribution, d'influer sur les actions à mettre en œuvre.


© Emmanuel Pain

Nouveaux locaux au lycée Tristan-Corbière

Depuis 2011, la Région a investi 18 millions d'euros pour restructurer et moderniser le lycée Tristan-Corbière à Morlaix. Le 6 janvier 2017, l'un des bâtiments concernés par ce vaste chantier a été inauguré par Isabelle Pellerin, vice-présidente en charge des lycées, Sylvaine Vulpiani et Gwenegan Bui, conseiller·e·s régionaux·ales et membres du conseil d'administration de l'établissement. Inscrits dans le cadre du premier plan d'actions adopté à la suite du Schéma directeur immobilier approuvé par l'assemblée régionale en décembre 2016, ce sont les 10 000 m^2 de surface du lycée qui ont été réhabilités afin d'assurer de meilleures conditions d'accueil et de travail aux élèves, aux enseignant·e·s et aux agent·e·s.


© Guillaume Guerin - MOSTINI-MOSTINI architectes & associés

Février

Smile développera les réseaux énergétiques intelligents à l'Ouest

Officiellement lancée le 7 février 2017 à Rennes, l'association Smile va œuvrer au développement des systèmes énergétiques du futur à l'échelle de la région Bretagne et des Pays de la Loire. Elle va accompagner les entreprises et les territoires qui portent des projets de réseaux intelligents pour déployer, d'ici à 2020, les services et technologies matures qui permettront de bâtir un réseau énergétique intelligent à l'Ouest.


© Thomas Crabot

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mars

Coup d'envoi de la BreizhCOP au Carrefour des transitions

Après la COP 21, la Bretagne est entrée de plain-pied dans la transition écologique et énergétique en lançant la BreizhCOP qui ambitionne d'associer toutes les parties prenantes de la transition. Initiant la démarche, le Carrefour des transitions a réuni 700 participant·e·s le 9 mars 2017. La dynamique a été lancée avec l'optique de bâtir un cahier des engagements, accessible aux Breton·ne·s, qui proposera une traduction de ce grand projet en actions concrètes. La BreizhCOP est l'expression d'une mobilisation citoyenne, complémentaire de la démarche régionale autour du Schéma d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).


© Thomas Bregardis

Sourçons les produits alimentaires de nos territoires pour les marchés publics !

« Breizh Alim' » est le nom donné à la démarche novatrice engagée par le Conseil régional et ses partenaires : une démarche fondée sur une politique d'achat qui encourage le rapprochement de l'offre et de la demande. Dans ce cadre, la convention d'affaires sur le « sourçage », organisée par la chambre régionale d'agriculture le 6 mars 2017 à Quimper, a mis en relation acheteurs et fournisseurs de la restauration collective. Objectif : favoriser, en Bretagne, l'approvisionnement en produits agricoles locaux, notamment afin d'améliorer la qualité de la restauration dans les lycées.


© Charles Crié

Une Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles

La création d'un espace uniquement dédié à la Bretagne, au cœur du quartier européen de Bruxelles, marque une nouvelle étape pour ouvrir davantage encore la Bretagne sur l'Europe. Grâce à la Maison de la Bretagne Europe, la Région veut à la fois affirmer sa présence auprès des institutions européennes et créer des conditions favorables à l'engagement européen des acteurs bretons.



Avril

Une campagne pour donner des envies de Bretagne

Métro, gares, presse, internet... Début avril 2017, la Bretagne s'est affichée à Paris. À travers une ambitieuse campagne de communication, la Région et ses partenaires ont donné à voir les atouts du territoire breton. L'objectif ? Séduire les Parisien·ne·s et leur donner envie de prendre la future Ligne à grande vitesse pour « Passer à l'Ouest » le temps d'un séjour touristique et, pourquoi pas de manière plus pérenne, pour y envisager un nouveau départ... Cette opération de communication a laissé de côté les clichés traditionnels sur la Bretagne et présenté à travers huit visuels un territoire singulier et tourné vers l'avenir. Un vrai succès sur les réseaux sociaux avec près de 30 000 mentions de #passezalouest et plus de 1 000 reprises détournées de la campagne !

Mai

Un Carrefour des territoires pour construire la Bretagne de demain



Transitions énergétique et numérique, mondialisation, mutation économique, hausse démographique... : le futur Schéma d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) devra relever de nouveaux défis. La Région, qui a pour mission de l'élaborer dans la concertation d'ici 2018, était à l'initiative de ce Carrefour des territoires qui a réuni près de 500 acteur·rice·s des territoires bretons à Saint-Brieuc le 15 mai 2017. Élu·e·s locaux·ales, représentant·e·s des pays, des agences d'urbanisme, des conseils de développement, des parcs naturels, mais aussi universitaires et grands témoins se sont retrouvé·e·s lors de cette journée d'échange pour réfléchir, échanger et co-construire ensemble le futur schéma d'aménagement de la Bretagne. Ces rencontres ont constitué le deuxième temps fort de la BreizhCOP lancée en mars 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Qui sont les lauréats du concours « Une entreprise dans votre lycée » ?

Créer et développer une petite entreprise pour se projeter dans la réalité du monde économique en incluant les enjeux du développement durable : c'est l'idée originale du concours régional organisé par l'Académie de Rennes, la Région et la CCI Bretagne. Visant à promouvoir la démarche de création d'entreprise auprès des jeunes, ce dispositif prévoit un accompagnement des lycéen·ne·s par leurs enseignant·e·s et des acteur·rice·s locaux·ales de la création d'entreprise, ainsi qu'une dotation financière versée par la Région Bretagne.


© Région Bretagne

Juin

Passage de témoin à la présidence de la Région

Vendredi 2 juin 2017, Jean-Yves Le Drian remettait sa lettre de démission de sa responsabilité de président du Conseil régional à Loïg Chesnais-Girard, son premier vice-président, suite à sa nomination comme ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Les élu·e·s régionaux·ales ont élu leur nouveau président, à l'occasion d'une session exceptionnelle le jeudi 22 juin 2017. Loïg Chesnais-Girard est ainsi devenu le nouveau président de la Région Bretagne.


© Emmanuel Pain

Juillet

Ligne Grande Vitesse : la Bretagne désormais à 1 h 30 de Paris

La Ligne à grande vitesse (LGV) qui met la Bretagne à 1 h 30 de Paris a été inaugurée le 1er juillet 2017 lors d'un premier voyage officiel Paris-Rennes. Au programme : voyage inaugural avec le président de la République Emmanuel Macron, accueil républicain en gare de Rennes et spectacle son et lumière projeté tout l'été sur le Parlement de Bretagne. Après les années nécessaires pour sa construction, une dernière phase de tests et le premier voyage technique en juin, la LGV était prête à entrer en service !


© Philippe Fraysseix

Un nouveau plan de formation et d'orientation professionnel

Le 10 juillet 2017 a été signé le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) pour la période 2017-2022. Élaboré par la Région en lien avec l'État et les partenaires sociaux, le CPRDFOP fixe des orientations stratégiques et une méthode pour être plus efficaces collectivement dans le domaine de la formation initiale (scolaire et apprentissage) et continue. Ce contrat de plan cible tous les publics, quel que soit l'âge ou le statut : lycéen·ne·s, étudiant·e·s, apprenti·e·s, demandeur·euse·s d'emploi, salarié·e·s…


© Thomas Bregardis

Carrefour des lycées : Région et lycées croisent leurs points de vue

Mercredi 12 juillet 2017, proviseur·e·s et gestionnaires des lycées publics bretons, organisations syndicales et agent·e·s régionaux·ales étaient réunis à Pontivy pour la 1re édition du Carrefour des lycées. Objectif ? Réfléchir collectivement à l'évolution de la relation entre les Établissements publics locaux d'enseignement et la Région. Les participant·e·s étaient appelé·e·s à élaborer collectivement, au cours d'ateliers participatifs, des solutions concrètes et pragmatiques aux problématiques identifiées préalablement.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Août

À la rencontre des professionnels de la Bretagne maritime

Cet été, le Tro Breizh maritime du vice-président à la mer et aux infrastructures portuaires Pierre Karleskind a mené l'élu régional de ports en navires et en sites conchylicoles : un tour de Bretagne en cinq étapes, de Sarzeau à la baie de Morlaix (Carantec, Saint-Pol-de-Léon et Roscoff), en passant par Lorient et Audierne, à la rencontre des professionnels de la pêche, de l'aquaculture et des activités maritimes.


© Nicolas Job

Septembre

Consultation publique : quelle PAC après 2020 ?

Alors que la prochaine réforme de la Politique agricole commune devrait entrer en vigueur en 2021, le débat a d'ores et déjà commencé. Comptant parmi les premières régions agricoles de France et d'Europe, la Bretagne est très largement concernée. C'est pourquoi la Région Bretagne a organisé une grande consultation publique et a invité le grand public et les professionnel·le·s à débattre du 18 septembre au 15 octobre 2017. Les idées avancées au cours de la consultation ont alimenté la contribution qui a été votée par le Conseil régional au mois de décembre.


© L'Oeil de Paco

Transport scolaire et interurbain : au volant d'une nouvelle compétence

Après la Ligne à grande vitesse (LGV), les TER, les ports, les voies navigables… voici les cars ! Toujours plus mobile, la Région succède aux départements et pilote ainsi désormais la gestion du transport scolaire et interurbain depuis le 1er septembre 2017. Un réseau unifié de transport par car est en gestation. Il s'appellera BreizhGo. À la clé, un important travail d'harmonisation des contrats, des tarifs et des pratiques.

Octobre

Accélérateur d'initiatives jeunes

Les porteurs de projet ont eu jusqu'au 13 octobre 2017 pour atteindre 70 % de leurs objectifs de campagne sur les plateformes de crowdfunding *Gwenneg* et *Kengo*. Partant de l'idée que les jeunes sont les mieux placés pour promouvoir et défendre leurs propres initiatives, la Région Bretagne favorise leurs projets, en apportant notamment un soutien financier à leur mise en œuvre. Cette année, elle y consacre une enveloppe globale de 30 000 € pour encourager leurs idées et accélérer leur réalisation. En 2015 et 2016, 27 projets ont été ainsi boostés !

Novembre

Construire la Bretagne maritime de 2040

Organisées par la Région Bretagne dans le cadre du réseau Melglaz, les Rencontres régionales de la mer & du littoral ont notamment vocation à créer du lien entre les acteur·rice·s maritimes et à favoriser l'émergence d'initiatives collectives. Pour leur 5e édition, qui a eu lieu à Lorient le 8 novembre 2017, c'est autour de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML) que la Région a convié 250 à 300 participant·e·s à plancher lors d'ateliers participatifs.


© Auteurs de Vues – Frederic Henry

Décembre

Avec Inno Avenir, l'État et la Région soutiennent l'innovation des entreprises et des filières bretonnes

Dans le cadre du nouveau Programme investissements d'avenir (PIA), l'État et la Région Bretagne renforcent leur soutien à la compétitivité des filières stratégiques régionales et des PME avec le lancement de deux nouveaux appels à projets : Inno Avenir Filières et Inno Avenir Projets. Dotés de 15,9 millions d'euros, ces deux dispositifs s'inscrivent dans une volonté forte d'accompagner les entreprises bretonnes à préparer l'avenir et à conquérir de nouveaux marchés.


© Stéphane Cuisset

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE RADD 2017

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2017 Page 9

Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale..... Page 35

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable..... Page 51

Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi..... Page 79

Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités..... Page 127

Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique..... Page 139

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne..... Page 153

Fonds de gestion des crédits européens..... Page 181

Autres dépenses..... Page 195

Rapport transversal Mer..... Page 221

BILAN SOCIAL 2017 Page 235

1. Les effectifs..... Page 238

2. La rémunération et la carrière..... Page 247

3. La formation..... Page 252

4. L'environnement de travail..... Page 254

5. L'action sociale..... Page 262

6. La communication interne..... Page 264

7. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur..... Page 266

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2016 Page 273

1. Méthodologie d'élaboration du bilan..... Page 276

2. Résultats..... Page 278

RAPPORT EGALITE FEMMES / HOMMES 2017 Page 295

1. Région responsable..... Page 298

2. Éducation et formation..... Page 310

3. Développement économique et emploi..... Page 325

4. Équilibre des territoires..... Page 334

5. Connexion des territoires..... Page 338

6. Rayonnement et vitalité..... Page 342

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME

2017

DANEVELL
DIELFENNAÑ
A-BROGRAMMOÙ E

DEPLLET DE
DEMÉLAÏJE
PAR PERGRAME

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'analyse par programme

Rendre compte des réalisations que la collectivité met en œuvre participe à la démarche globale de rendu compte du Rapport d'activité et de développement durable (RADD). Dans ce cadre, le Rapport d'analyse par programme (RAP) permet de mieux faire partager les politiques régionales, de présenter les stratégies et les actions détaillées que la Région a déployé au cours de cette année, ainsi que les moyens qui y sont liés.

Le RAP vise ainsi à donner davantage de cohérence dans l'architecture des bilans et rapports déjà produits par la Région.

Les chapeaux par mission visent à donner le cadre à la fois contextuel et stratégique de chaque mission. Leur structure permet par ailleurs le développement :

- D'une approche territoriale, faisant ressortir davantage les actions territorialisées à partir notamment de cartographies ;
- D'une approche du développement durable, s'appuyant sur ses quatre piliers, à savoir : environnemental, social, économique et démocratique ;
- D'un zoom relatif à la « politique de la ville », ciblé sur les quartiers sensibles, pour les missions et programmes concernés ;
- D'un développement relatif à la jeunesse retraçant les actions phares de l'année.

Chaque programme est ensuite présenté en deux pages de manière à restituer de manière complète et synthétique les objectifs, les actions et réalisations de l'année, tout en gardant la structure, la lisibilité et les informations essentielles du RAP précédent.

Enfin, le RAP transversal MER présente de manière dynamique les principales réalisations mise en œuvre dans l'ensemble des politiques régionales.

Ce mode de rendu compte rencontre une adhésion du plus grand nombre. Les informations mises à dispositions dans le RAP sont essentielles et permettent un suivi sur la durée de chaque mission et de chaque programme, en complément de ceux développés dans le rapport financier.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Sommaire RAP 2017

Guides de lecture..... Page 14

Notions budgétaires..... Page 23

Tableau financier..... Page 24

La Région et ses partenaires..... Page 26

Zoom sur 3 partenaires..... Page 28

Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale Page 35

Programme 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés..... Page 44

Programme 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales..... Page 46

Programme 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques..... Page 48

Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable Page 51

Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation

Programme 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance..... Page 60

Programme 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne..... Page 62

Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi

Programme 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises..... Page 64

Programme 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises.... Page 66

Programme 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité..... Page 68

Programme 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques..... Page 70

Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire

Programme 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire..... Page 72

Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer

Programme 208 - Développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture..... Page 74

Programme 209- Développer le système portuaire..... Page 76

Mission III : Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi Page 79

Assurer la relation formation emploi

Programme 301 - Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation..... Page 90

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Programme 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées..... Page 92

Améliorer le cadre bâti des lycées

Programme 303 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens..... Page 94

Programme 304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés..... Page 96

Programme 305 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées..... Page 98

Améliorer les équipements des lycées

Programme 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics..... Page 100

Programme 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés..... Page 102

Programme 308 - Développer le numérique éducatif..... Page 104

Améliorer le fonctionnement des lycées

Programme 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics..... Page 106

Programme 310 - Participer au fonctionnement des établissement privés..... Page 108

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Programme 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur..... Page 110

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Favoriser l'apprentissage

Programme 312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux beso
Programme 313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement..... Page 114

Assurer les formations sanitaires et sociales

Programme 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales..... Page 116

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Programme 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification..... Page 118
Programme 316 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales..... Page 120
Programme 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable..... Page 122

Développer les langues de Bretagne

Programme 318 - Développer les langues de Bretagne..... Page 124

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités Page 127

Programme 401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable..... Page 132
Programme 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants..... Page 134
Programme 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale..... Page 136

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique Page 139

Programme 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau..... Page 146
Programme 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages..... Page 148
Programme 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources.. Page 150

Mission VI : Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne Page 153

Programme 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques artistiques..... Page 164
Programme 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique..... Page 166
Programme 603 - Développer le sport en région..... Page 168
Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine..... Page 170
Programme 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception..... Page 172
Programme 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes..... Page 174
Programme 607 - Développer les actions européennes et internationales..... Page 176
Programme 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne..... Page 178

Fonds de gestion des crédits européens Page 181

Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020..... Page 188
Programme 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020..... Page 190
Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020..... Page 192

Autres dépenses Page 195

Programme 9000 - Patrimoine et logistique..... Page 204
Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales..... Page 206
Programme 9003 - Fonds d'intervention régional..... Page 208
Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences..... Page 210
Programme 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées..... Page 212
Programme 9020 - Ressources et expertises..... Page 214
Programme 9021- Services de la dette..... Page 216
Programme 9023 - Mouvements financiers divers..... Page 218

Rapport transversal Mer Page 209

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Une présentation identique pour toutes les missions organisée en deux parties :
- I. Le contexte et la stratégie de la mission
- II. Les leviers d'action et les moyens mis en œuvre

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 38 % de masses d'eau en bon éta
- 26 % de la Bretagne couv réservoirs régionaux de biodiversi
- Maitrise de l'énergie : 413 consommation électrique évitée en 2017
- Production électrique issue des énergies renouvelables : 2,7 TWh en 2017 (+67 % depuis 2010)
- 80 % des Breton.ne.s concerné.e.s par un programme local de prévention des ordures ménagères

Quelques chiffres clés illustrant le contexte général de la mission

Documents cadres 2017

- SDAGE 2016-2021 ; Contribution bre SOCLE
- Bilan à mi-parcours du Pacte éle
- Plan régional prévention et de déchets dangereux

Identification des principaux documents cadres et stratégiques

Les évolutions législatives impactent fortement la responsabilité Région en matière de politique environnementale. Après ransition énergétique pour la croissance verte de 2017, la loi NOTRe actant le transfert de la compétence on des déchets, c'est la loi pour la reconquête de la sité qui vient compléter les compétences régionales, en offrant notamment la possibilité aux Régions de créer une agence régionale de la biodiver

Parallèlement, la Régi narche innovante pour accéle nsition écologique et énergétique, ques qui ont mené au succès de la COP21 intern ale. Cette COP régionale a vocation à proposer davanta de transversalité et à décloisonner les politiques et les acteurs, à susciter une forte mobilisation citoyenne autour de ces sujets, et enfin à rager l'engagement des breton.ne.s autour d'objectifs en matière de transition écologique et énergétique. 17 a permis un travail de conceptualisation de ce t dont les étapes préparatoires ont eu lieu au travers rences régionales de fin d'année.

Texte illustrant le contexte général et la stratégie de la mission

État d'avancement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

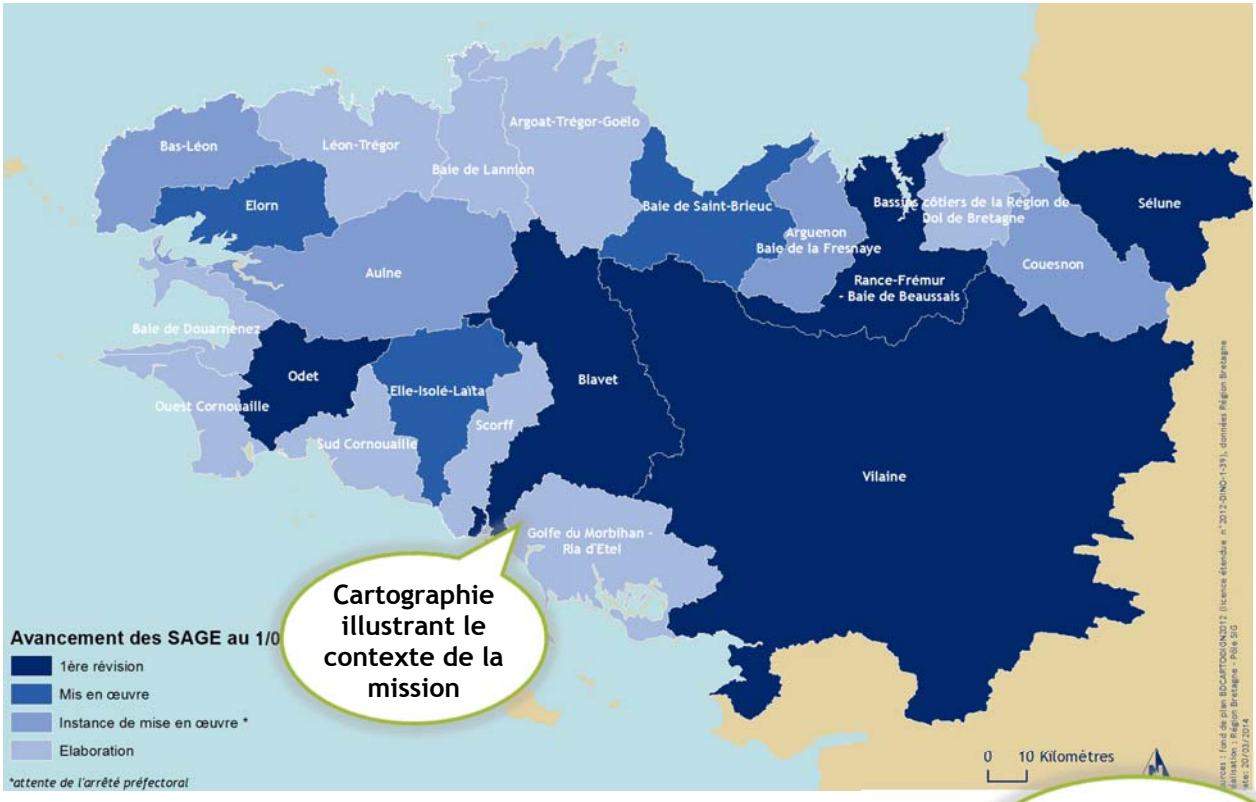

Cartographie illustrant le contexte de la mission

Le Conseil régional est représenté au sein de chacune des 21 Commission locale de e territoire breton et élaborent les Schémas d'aménagement et de gestion des s hydrographiques. Il soutient également financièrement le fonctionnement des aux

Analyse des données cartographiques

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

d'avancement varient en fonction des territoires. A l'Ouest de la Bretagne, les
d'élaboration. A l'Est, plusieurs SAGE sont au stade de leur première révision.

// La stratégie régionale

Cette année a vu l'adoption finale du
et de gestion des déchets dangereux, qui constitue un des 9 Plans de prévention e
ire breton. Ce vote fut l'occasion de présenter les perspectives de travail su
pétence planification globale sur la question des déchets, qui prendra l
ravaux d'élaboration commence en 2017. Afin de préparer cette pri
pproprier le sujet et aller à la rencontre des opérateurs. En lien av
ssivement vers une valorisation des ressources, les actions de la Rég
culaire ont été marquées par la restitution en octobre à Lorient de la dém
des huit projets pilotes de l'appel à manifestation d'intérêt.

Détail de la stratégie, des temps forts de 2017, présentation des documents cadres stratégiques adoptés en session, des grands projets et des actions importantes.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique régionale en matière d'env
nement s'inscrit totalement dans la dynamique de développement durable, au sens où
nanence avec les autres enjeux et politiques publiques, dans une perspective d
on continue. Ainsi, une réflexion prospective et transversale sur la conciliatio
pement du territoire breton à l'horizon 2040, a mobilisé en 2017, outre d
tions en interne, initiant ainsi un travail de transversalité entre politiq
nt durable.

Au-del
ent au cœur de l'action, les actions de cette politique peuvent contribu
uvelles filières ou de nouveaux modèles économiques au travers par exemp
ou du travail d'ingénierie financière mené sur les énergies marines renouvelables
la création d'un fond d'investissement. Le travail mené en matière d'EMR est détaillé dans
transversal Mer.

Développement des initiatives en matière de développement durable fondées sur ses quatre piliers (environnemental, social, économique et démocratique).

En outre, l'ensemble des stratégies inscrites dans le cadre de la po
abcrées en concertation étroite avec les acteurs, qui contribuent fortement à l
des Plans d'action régionaux, en particulier au travers des Conférences régiona

Actions menées dans le cadre Plan Bâtiment Durable au sein du pilier environnemental.

Le *Plan bâtiment durable breton* se poursuit avec une mobilisation autour d
développement de la rénovation énergétique, la mutation de la filière Bâtiment, la préservation et
orisation des ressources de nos territoires. En 2017, un regain d'activité a été observé avec 23 000 rénovations.
réseau des plateformes de rénovation de l'habitat se déploie massivement sur le territoire avec 13 plateformes opérantes fin 2017. Enfin, un travail de structuration d'une politique autour de la filière des écomatériaux est en cours d'élaboration.

// L'approche territoriale de l'action régionale

En 2017, la Région Bretagne, en partenariat avec la Région
s Pays de la Loire, a été lauréate de l'appel à projet Nouvelle France Industrielle pour le déploiement des réseau
lectriques intelligents pour le projet SMILE (SMart Ideas to Link Energies).

Représentation cartographiée de l'action régionale sur le territoire

Celui-ci mobilise plus de 160 partenaires dont une ce
yndicat départementaux d'énergie et des EPCI. SMILE a vocation à faire du grand oues
r le déploiement de ces nouvelles technologies au croisement des énergies renouvelable
Jusqu'en 2020, 260 millions d'euros seront investis pour favoriser ce déploiement via 17 grands projets qui offriront des solutions d'intégration des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations et de sécurisation des approvisionnements, soit les 3 axes majeurs de la politique de transition énergétique régionale. Ce déploiement se fera à différentes mailles territoriales, du plus local à l'échelle régionale.

Ce projet permettra également l'émergence et la consolidation d'une filière industrielle nouvelle (10 000 emplois directs ou induits) avec de forts potentiels à l'international.

L'intervention régionale, en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, s'oriente vers le soutien de projets de territoire trame verte et bleue, et favorise ainsi l'émergence de stratégies de territoire. Le dispositif du Contrat nature territorial a ainsi été mobilisé en ce sens par certains territoires. L'écriture du Programme de développement rural breton (PDRB) mobilisant les financements européens FEADER a également été l'occasion d'introduire une mesure inédite en France, dédiée à l'élaboration de programmes d'actions territoriaux en faveur des continuités écologiques, et à la mise en œuvre opérationnelle des actions de préservation et de restauration. Les fonds communautaires réservés à cette mesure sur la période 2014-2020 s'élèvent à 2,3 M€.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Quatre principes majeurs ont orienté la construction du SRCE dans une démarche de territorialisation : l'adaptation au contexte écologique breton, caractérisé par une mosaïque de milieux naturels diversifiés et imbriqués ; la valorisation des espaces dits de nature ordinaire dans le fonctionnement écologique du territoire breton ; la reconnaissance d'une responsabilité de l'ensemble des territoires dans le fonctionnement écologique régional ; et le respect du principe de subsidiarité, en laissant la marge de manœuvre nécessaire aux territoires dans le cadre de leurs propres démarches locales.

Carte de la zone de déploiement du projet SMILE

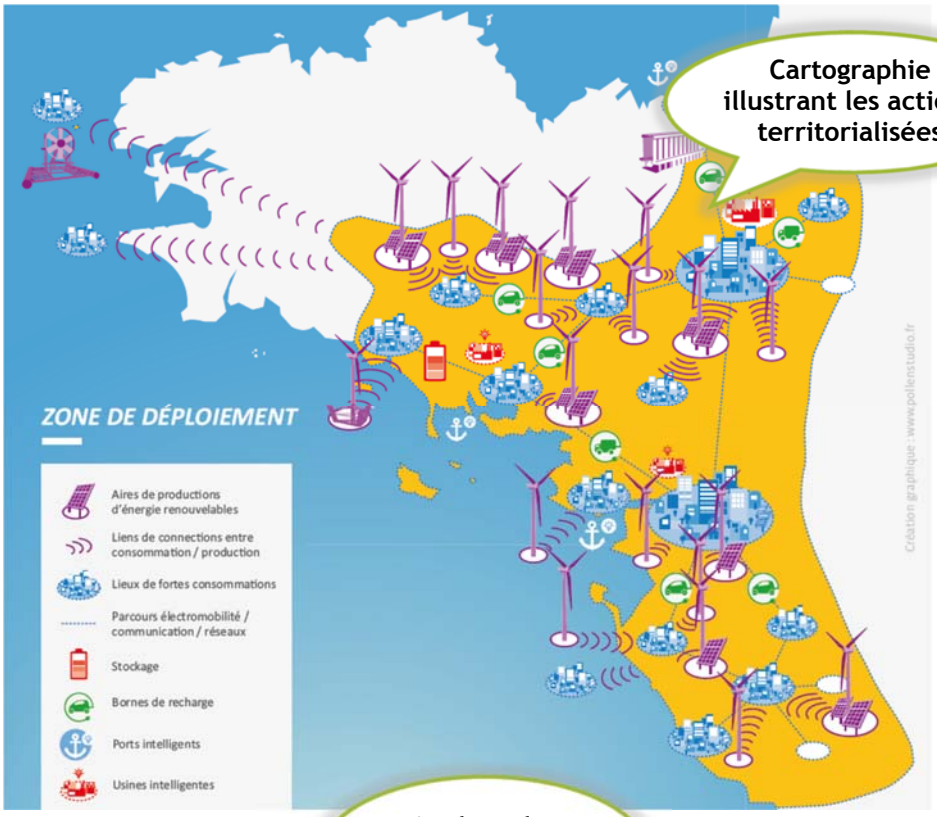

Cartographie illustrant les actions territorialisées

Analyse des données cartographiques

Cette carte illustre la zone de déploiement [illegible] matière de réseaux électriques intelligents en Bretagne et Pays de la Loire, en illustrant [illegible] zone favorables à ce déploiement.

Zoom politique de la ville

La Région a approuvé le cadre de son intervention au profit de[illegible] politique de la ville et signé les 12 Contrats de ville. Cette cont[illegible] et les populations les plus fragiles, par une optimisation des [illegible] ont le plus besoin. Par ailleurs, le premier programme de rénovat[illegible] sur l'ensemble des neuf villes bretonnes concernées.

Intégration d'un « Zoom politique de la ville » pour les actions menées, au titre du droit commun, en faveur des quartiers sensibles

// La jeunesse dans les politiques régionales

L'encouragement des jeunes est un objectif de la *Charte en faveu[illegible]* [illegible] a confirmé sa volonté d'encourager les initiatives des jeunes en apportant notam[illegible] œuvre des projets innovants portés par des jeunes et en proposant des moda[illegible] ins et pratiques. C'est pourquoi la Région s'est associée à deux plate[illegible] *Gwenneg* et *Kengo*. En effet, ces modes de financements sont a[illegible] ce soit pour des projets personnels, collectifs et pour des ty[illegible] accompagné 11 projets portés par des jeunes de 15 à 29 ans q[illegible] plateformes.

Actions ayant touché un public jeune (dispositifs spécifiquement dédiés à un public jeune, favorisant l'accès des jeunes ou rencontrant une forte mobilisation d'un public jeune).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

L'évolution des compétences en matière environnementale est en train de modifier la composition des acteurs impliqués sur les territoires en donnant en particulier aux EPCI une responsabilité majeure sur l'ensemble des problématiques. Cette évolution favorise la transversalité des politiques environnementales, de l'aménagement et du développement économique.

Pour les accompagner sur ces compétences, le Conseil régional soutient l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre des projets environnementaux. L'organisation de rencontres entre réseaux d'acteurs de différentes politiques constitue également une plus-value importante de la Région pour l'efficacité de la mise en œuvre de ses politiques.

Les observatoires régionaux s'étoffent progressivement avec le lancement officiel de l'observatoire de la biomasse, au sein du *GIP Bretagne Environnement*. Il apportera des informations essentielles à l'élaboration du futur *Plan régional de prévention et de gestion des déchets* et du *Schéma régional de la biomasse.*

Une démarche concertée est en cours concernant le format et le partage des données naturalistes. Une réflexion a été initiée pour l'organisation d'observatoires thématiques (oiseaux, mammifères, invertébrés) en lien avec les associations productrices de connaissances, ainsi que le développement d'une interface régionale d'accès aux données du patrimoine naturel.

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans [illegible] écologique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	
Catégorie A	
Catégorie B	**4,4**
Catégorie C	**7,7**
Temporaires	**0,9**
Total ETP	37,7
Total Masse salariale	**1 979 206 €**

Tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi

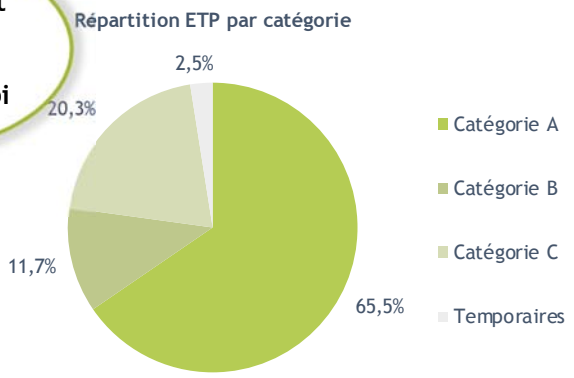

// Répartition des dépenses

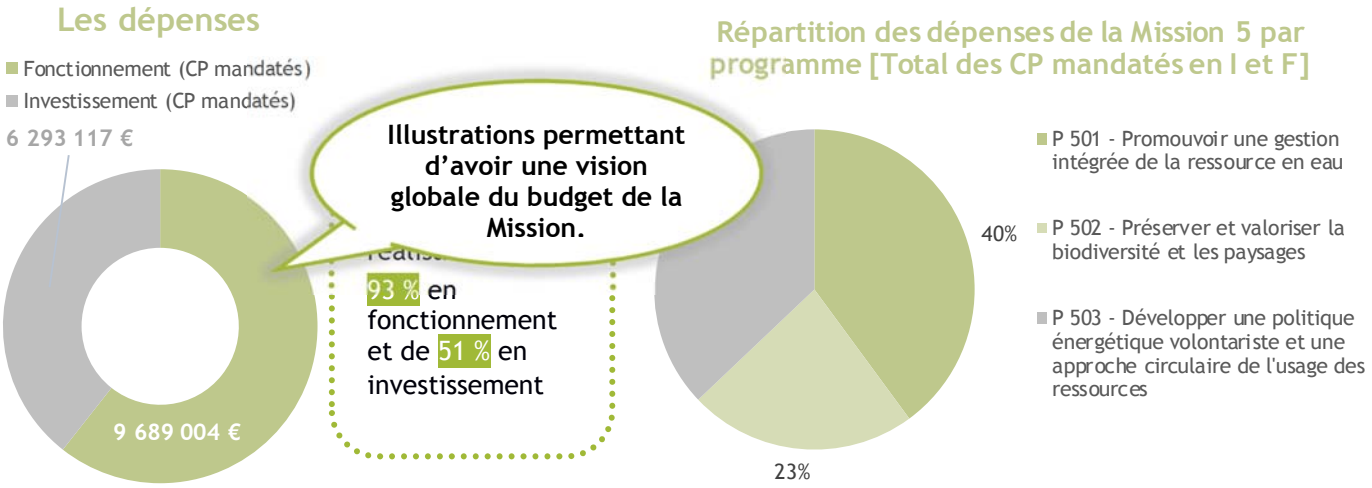

Illustrations permettant d'avoir une vision globale du budget de la Mission.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique

		CP votés en	CP mandatés en	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau				67%
	Fonctionnement			88%
	Investissement			49%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages				93%
	Fonctionnement			96%
	Investissement			81%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources			€	65%
	Fonctionnement	3 015 000 €	2 890 069 €	96%
	Investissement	6 150 000 €	3 035 716 €	49%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		22 698 000 €	15 982 121 €	70%
Total Fonctionnement		10 448 000 €	9 689 004 €	93%
Total Investissement		12 250 000 €	6 293 117 €	51%

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme ou orientation stratégique.

// Appui aux partenaires

Cette présentation est réalisée à partir des comptes certifiés 2017 disponibles au moment de l'élaboration du RAP

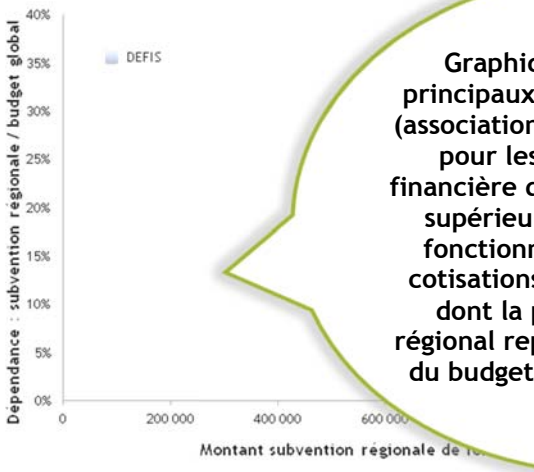

Graphique répertoriant les principaux organismes extérieurs (associations, SEM, SM, EPCC, GIP), pour lesquels l'intervention financière de la Région en 2017 est supérieure ou égal à 75 K€ en fonctionnement (subventions, cotisations ou participations), et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

Zoom sur le Comité régional du tourisme (CRT)

Le Comité régional du tourisme est [illegible]util de développement et de marketing du tourisme régional. A travers ses missions de promotion d[illegible] France et à l'étranger, d'observation et de prospective, de coordination de l[illegible] de structuration de l'offre touristique bretonne, il contribue au renforc[illegible]nale. Avec un budget total de 5,9 M€, la structure a affiché un résulta[illegible]

Zoom sur un ou deux organismes, détaillant leurs activités et les chiffres clés financiers 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M5 P 502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

2017 en Bref

L'année a été marquée par le vote de la loi pour la reconquête de la [illegible]s et la création de l'*Agence Française pour la Biodiversité* (AFB). Lors du [illegible]e *de la Biodiversité* en décembre, la structuration d'un réseau breton a [illegible]al, pour développer une coopération avec l'AFB telle qu'inscrite dans la loi [illegible]*es de la biodiversité*.

Actualité phare de l'année 2017 (nouveau projet d'envergure mené, nouvelle règlementation, loi, adoption d'un nouveau cadre, etc.)

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	
		[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels	
		[II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	

Arbre des objectifs décrivant les objectifs et actions du programme

Dépenses totales du programme

3,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

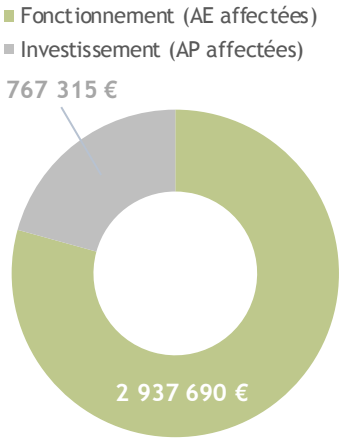

Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 85 % en investissement

Les dépenses

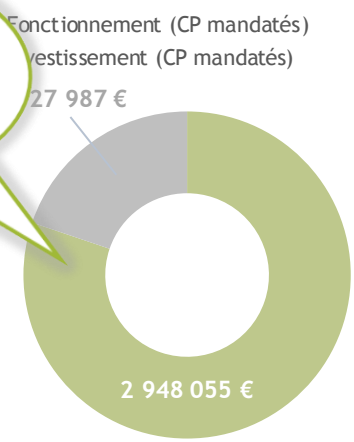

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 81 % en investissement

> Au titre des investissements 2017, une nouvelle contribution aux travaux du site de Menez Meur conduits par le *Parc naturel régional d'Armorique* a été engagée et répartie sur les exercices 2016 et 2017.

// Analyse des principales réalisations de l'année

Identification des actions majeures réalisées par la Région en 2017

- ### Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I-1]

Au-delà de ses missions de valorisation des connaissances, l'*Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel de Bretagne* a poursuivi l'animation des démarches régionales, associant l'Etat et la Région. Ces dernières visent à définir des indicateurs régionaux et à structurer des données du patrimoine naturel. Les travaux ont permis de valider

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

un format standard d'échange de données naturalistes au niveau régional, a[illegible] données spécifiques aux trames vertes et bleues.

• Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I-2]

Les initiatives des acteurs associatifs, collectivités et organismes de recherche ont été soutenues par des *Contrats nature thématiques* portant sur le développement de méthodologies (notamment relatives à la mise en œuvre des trames verte et bleue), ainsi que sur l[illegible]èces, préfigurant l'organisation d'observatoires thématiques de la biodiversité. C[illegible]outien accordé au titre du dispositif FEDER dédié aux sujets de biodiversité[illegible]ifique.

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 2 de l'objectif 1.

Indicateur N°1 [I-2] d'acquisition et de diffusion matière de biodiversité		Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de *Contrats nature* thématique intégrant une approche Trame Verte et Bleue (TVB)	-	5	5	10
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	-	5	4	10

• Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale (TVB) [II-1]

L'année 2016 a vu le lancement d'initiatives opérationnelles contribuant à la [illegible]en œuvre du *Schéma régional de cohérence écologique* (SRCE), notamment grâce à l'accompag[illegible]de territoires en faveur des continuités écologiques. Un soutien à ces initiatives a pu être[illegible]e dédiée du *Programme régional de Développement Rural- FEADER*, soutenue par [illegible]és sur ces approches.

Fléchage des analyses des réalisations et des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : la réalisation et l'indicateur analysés s'inscrivent dans l'action 1 l'objectif 2.

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches T[illegible] soutenues dans les territoires bretons	[illegible]on	Valeur cible 2017
Nombre de projets de territoires TVB financés		8
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	4	4

• Accompagner les réserves naturelles régionales [II-2]

Le réseau breton des réserves naturelles régionales s'est étendu avec la créati[illegible] des landes, étangs et prairies de Plounérin (22) inaugurée en avril 2016, ainsi qu'à travers l'[illegible] et du Vergam dans les Monts d'Arrée. Une signalétique réglementaire a par ai[illegible]des réserves régionales.

Valeur prévisionnelle, définie dans le Budget primitif.

Indicateur N°3 [II-2] - Evolution des réserves naturelles régionales en nombre	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Evolution des Réserves naturelles régionales en nombre (créées)	8	8	9	9
Surfaces	1 240	1 240	1 530	1 530
Nombre de communes concernées	(16)	(16)	(17)	(17)

• Accompagner les parcs naturels régionaux [II-3]

Les deux parcs naturels régionaux en exercice (Armorique et Golfe du Morbihan) ont bénéficié d'un soutien annuel accordé au titre de la participation statutaire de la Région aux Syndicats mixtes respectifs, pour la mise en œuvre de leurs chartes. Le soutien à la préfiguration du projet de *Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude* a été reconduit sur la base d'un calendrier de finalisation du projet de charte et des éléments de candidature.
Une démarche de redéfinition de la valeur ajoutée des parcs naturels régionaux a été initiée au second semestre en vue de revisiter et adapter les modalités d'accompagnement régional au contexte territorial et institutionnel actuel.

• Soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel [III]

La Région a poursuivi son soutien aux structures et réseaux régionaux animant ou coordonnant des programmes d'éducation en matière de biodiversité, d'environnement et de développement durable. Une évaluation de la mise en œuvre du *Plan Régional d'Action 2005* en faveur de l'éducation à l'environnement en Bretagne a pu être conduite par l'un de ces acteurs régionaux et partagée avec la plateforme régionale sur le sujet auquel la Région participe.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

NOTIONS BUDGETAIRES

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

Les dépenses de fonctionnement		Les dépenses d'investissement	
Autorisation d'engagement (AE)*	Crédit de paiement (CPF)	Autorisation de programme (AP)	Crédit de paiement (CPI)
Engager la dépense Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année	**Engager la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année

** Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.*

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'**échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices**. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements

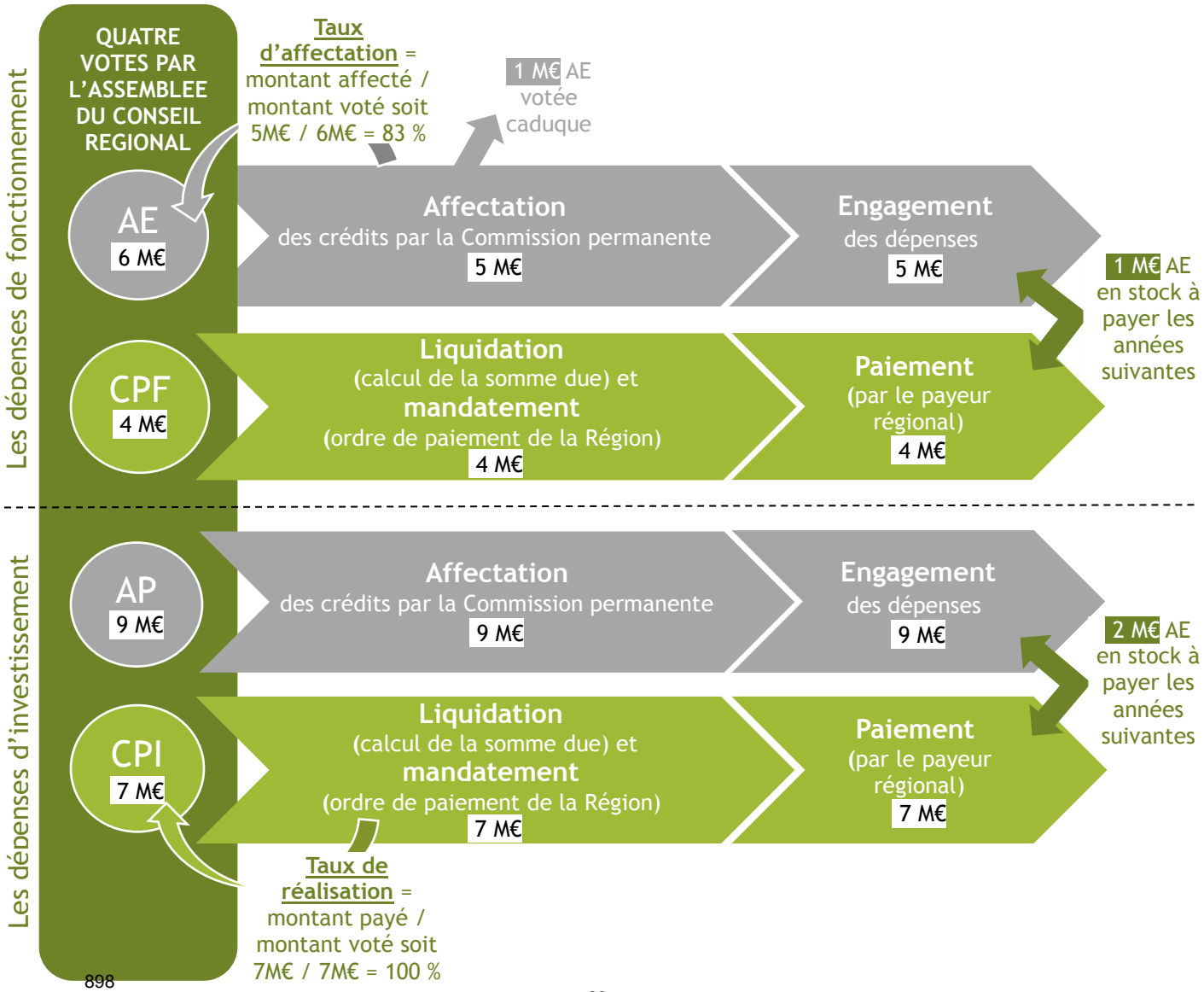

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les données budgétaires (2016 et 2017)

	AE votées		AE Affectées		AP votées		AP affectées	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
P.0101	4 135 000	4 731 100	4 086 777	4 725 183	371 381 000	506 159 500	287 063 970	306 172 758
P.0102	1 781 000	1 401 500	857 320	1 191 684	220 000	105 000	0	0
P.0103	1 644 000	1 899 000	1 616 630	1 899 000	55 434 000	66 534 000	29 603 531	66 025 330
Total Mission 1	7 560 000	8 031 600	6 560 727	7 815 867	490 000	145 983 500	12 150 104	55 530 587
P.0201	13 300 000	16 450 000	10 840 330	15 367 885	6 500 000	12 200 000	6 114 097	11 326 620
P.0202	15 000 000	15 000 000	12 429 654	12 213 558	500 000	500 000	0	0
P.0203	1 570 000	4 516 000	1 353 093	4 392 274	6 850 000	10 500 000	5 686 710	6 810 000
P.0204	3 135 000	3 870 000	2 993 543	3 640 227	26 050 000	31 050 000	25 821 446	30 823 955
P.0205	4 369 000	4 269 100	4 174 808	3 979 947	150 000	550 000	150 000	522 000
P.0206	7 257 600	7 100 100	7 207 484	6 987 722	0	0	0	0
P.0207	18 600 000	14 900 000	18 525 045	12 536 404	21 900 000	17 900 000	21 737 449	17 725 335
P.0208	2 639 000	2 639 000	1 462 659	1 534 475	4 587 000	4 587 000	395 730	4 581 125
P.0209	2 769 000	3 137 900	2 434 411	2 365 938	206 039 000	230 774 000	168 337 349	207 475 144
Total Mission 2	68 639 600	71 882 100	61 421 027	63 018 430	80 729 000	102 022 000	180 650 176	110 926 830
P.0301	6 794 300	6 493 300	6 669 589	5 846 414	0	20 000	0	0
P.0302	12 055 000	11 055 000	12 042 872	11 053 928	150 000	100 000	2 857	9 906
P.0303	0	0	0	0	113 200 000	128 770 000	112 655 074	87 783 217
P.0304	200 000	200 000	191 930	199 250	19 900 000	19 523 000	19 883 614	19 463 406
P.0305	8 010 000	5 630 000	7 890 046	5 348 000	63 800 000	48 636 500	60 283 187	40 767 180
P.0306	0	0	0	0	8 400 000	8 400 000	7 980 000	7 979 999
P.0307	20 000	20 000	14 047	18 145	4 100 000	4 100 000	4 092 600	4 060 079
P.0308	480 000	970 000	437 500	885 000	4 750 000	6 250 000	4 512 000	5 961 693
P.0309	29 900 000	31 195 000	28 635 374	30 609 462	0	0	0	0
P.0310	30 720 000	33 700 000	30 719 999	33 687 934	0	0	0	0
P.0311	13 318 000	14 065 000	13 201 974	13 933 323	18 643 000	17 140 000	18 206 046	14 875 445
P.0312	48 300 000	48 300 000	45 020 240	43 982 540	7 500 000	12 500 000	7 488 920	12 102 817
P.0313	30 366 000	30 366 000	27 834 800	28 848 000	0	0	0	0
P.0314	52 320 000	53 940 500	52 154 972	53 217 941	51 000	0	0	0
P.0315	13 755 000	11 282 000	12 533 113	10 864 593	0	0	0	0
P.0316	90 769 000	121 716 000	85 248 293	113 487 761	0	0	0	0
P.0317	50 000 000	42 600 000	41 301 615	39 709 078	0	0	0	0
P.0318	6 796 000	6 796 000	6 468 100	6 794 552	798 000	798 000	758 000	736 723
Total Mission 3	393 803 300	418 328 800	370 364 464	398 485 920	64 292 000	246 237 500	152 023 119	193 740 465
P.0401	1 026 938 600	1 308 394 600	1 025 829 087	1 299 128 113	356 360 000	374 713 100	296 885 293	367 209 407
P.0402	120 000	620 000	60 310	595 993	57 071 000	31 877 600	46 648 816	31 877 400
P.0403	1 230 000	585 000	911 929	570 000	0	400 000	0	50 000
Total Mission 4	1 910 000	282 661 000	2 866 339	274 465 020	121 131 000	50 630 700	62 022 816	102 251 514
P.0501	5 400 000	5 400 000	5 166 557	5 073 289	7 900 000	4 000 000	7 318 108	3 795 149
P.0502	3 063 000	3 003 000	2 937 690	2 957 870	900 000	900 000	767 315	708 339
P.0503	3 055 000	3 238 000	2 851 423	3 079 940	3 800 000	3 700 000	2 730 983	899 503
Total Mission 5	11 518 000	11 641 000	10 955 670	11 111 099	12 600 000	8 600 000	10 816 406	5 402 990
P.0601	16 150 000	16 260 000	15 498 276	15 843 857	1 235 000	930 000	1 048 930	686 430
P.0602	4 400 000	4 830 000	4 226 087	4 752 768	3 780 000	3 865 000	3 427 083	3 730 641
P.0603	4 350 000	4 290 000	4 347 693	4 229 871	2 100 000	7 100 000	1 855 227	2 029 973
P.0604	1 180 000	1 200 000	1 085 981	1 124 151	4 300 000	4 300 000	4 076 693	4 299 443
P.0605	7 785 000	7 292 000	7 715 069	7 060 644	4 060 000	3 560 000	4 060 000	2 641 353
P.0606	810 000	950 000	780 307	950 000	8 625 000	8 625 000	8 193 192	8 193 674
P.0607	1 758 000	1 819 000	1 452 405	1 599 893	270 000	291 000	269 226	273 746
P.0608	5 500 000	6 500 000	4 152 994	6 476 020	0	0	0	0
Total Mission 6	41 933 000	43 141 000	39 258 812	42 037 204	24 370 000	28 671 000	22 930 351	21 855 260
P.1110	54 000 000	54 000 000	9 132 625	14 087 271	242 600 000	242 600 000	29 587 578	126 069 456
P.1120	11 000 000	20 100 000	7 830 362	14 581 662	9 640 000	27 340 000	7 670 529	15 572 206
P.1130	0	0	0	0	0	0	0	0
P.1140	800 000	855 000	800 000	855 000	0	0	0	0
P.8000	52 000 000	52 000 000	38 242 077	38 242 077	73 300 000	73 300 000	65 900 621	65 900 621
Total Europe	5 600 000	9 955 000	10 262 451	12 560 946	8 300 000	17 700 000	31 482 136	104 383 555
P.9000	6 290 400	7 202 500	6 050 400	7 202 500	13 509 600	4 990 000	13 509 600	4 990 000
P.9002	2 585 000	2 648 500	2 585 000	2 519 500	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
P.9003	980 000	972 600	939 613	903 395	300 000	300 000	250 100	188 950
P.9010	0	0	0	0	83 000	0	83 000	0
P.9011	7 580 990	7 291 500	7 580 990	7 291 500	165 000	162 000	165 000	162 000
P.9012	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9020	1 425 000	1 675 000	916 953	1 456 003	0	0	0	0
P.9021	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9023	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Autres dépenses	18 861 390	19 790 100	18 072 956	19 372 898	16 057 600	7 452 000	16 007 700	7 340 950
Total	549 825 290	865 430 600	519 762 446	828 867 383	327 969 600	607 296 700	488 082 808	601 432 152

Légende :

En jaune sont mentionnés les numéros de programmes pour lesquels les enveloppes votées son pluri-annuelles. Les totaux ne tiennent pas compte des données cumulées sur les enveloppes pluri-annuelles.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

	CPF votés		CPF mandatés		CPI votés		CPI mandatés	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
P.0101	4 658 777	4 090 946	4 476 518	4 081 968	42 054 900	29 650 000	24 105 709	22 691 641
P.0102	1 203 723	1 265 954	1 087 333	892 156	50 000	45 000	0	0
P.0103	2 379 990	1 959 096	2 092 720	1 903 639	18 053 500	34 780 000	205 137	32 691 151
Total Mission 1	8 242 490	7 315 996	7 656 571	6 877 763	60 158 400	64 475 000	24 310 846	55 382 792
P.0201	11 800 000	14 350 000	11 215 627	14 115 338	4 300 000	10 535 000	2 729 553	10 533 318
P.0202	13 300 000	13 500 000	12 396 138	10 846 304	300 000	0	0	0
P.0203	1 645 000	2 756 196	1 430 041	2 626 070	6 950 000	9 050 000	5 511 710	5 634 995
P.0204	2 555 000	3 980 316	2 210 608	3 978 130	19 850 000	27 500 000	11 921 031	26 505 268
P.0205	5 486 500	4 886 500	4 960 400	4 661 319	150 000	550 000	150 000	459 900
P.0206	7 271 000	7 319 488	6 725 088	7 246 131	500 000	526 600	169 900	0
P.0207	9 100 000	9 980 000	9 023 926	9 800 317	9 600 000	24 269 000	8 014 018	23 973 526
P.0208	2 082 000	2 582 000	1 095 496	1 678 989	2 853 000	4 216 000	563 322	984 904
P.0209	2 984 200	2 727 854	1 768 449	2 520 453	39 780 000	83 429 000	17 272 187	69 003 298
Total Mission 2	56 223 700	62 082 354	50 825 773	57 473 051	84 283 000	160 075 600	46 331 722	137 095 209
P.0301	6 428 000	5 693 300	5 841 800	5 090 723	0	20 000	0	0
P.0302	12 800 000	10 725 000	10 663 758	9 960 955	25 000	100 000	10 116	0
P.0303	0	0	0	0	46 257 393	51 448 000	42 684 352	44 374 805
P.0304	200 000	391 180	0	391 180	22 051 417	19 027 360	21 961 550	18 268 609
P.0305	8 200 000	5 088 500	7 321 538	3 884 961	25 042 607	33 777 000	25 041 571	30 354 222
P.0306	0	0	0	0	10 344 435	8 151 897	10 337 755	7 462 459
P.0307	20 000	20 000	13 582	18 610	3 325 785	4 100 000	3 317 978	3 894 079
P.0308	480 000	528 820	420 859	224 758	3 503 363	5 270 743	3 360 592	5 093 413
P.0309	29 900 000	31 195 000	28 699 747	30 528 907	0	0	0	0
P.0310	30 720 000	33 700 000	30 708 044	33 697 504	0	0	0	0
P.0311	12 905 000	12 905 000	12 272 776	10 538 661	13 996 500	17 250 000	13 785 411	13 269 087
P.0312	48 300 000	45 085 762	43 970 873	45 081 631	8 000 000	5 131 000	4 164 478	3 536 203
P.0313	32 981 685	28 550 000	28 703 285	27 482 515	0	0	0	0
P.0314	51 861 000	53 158 200	51 418 184	51 744 636	3 667 800	6 843 000	3 604 540	4 914 725
P.0315	11 452 000	10 036 000	10 626 430	10 028 256	0	0	0	0
P.0316	88 444 825	95 468 905	72 919 042	90 924 157	0	0	0	0
P.0317	46 600 000	42 114 238	35 222 763	39 220 762	0	0	0	0
P.0318	6 796 000	6 796 000	6 245 060	6 517 159	798 000	898 000	550 169	616 116
Total Mission 3	388 088 510	381 455 905	345 047 740	365 335 377	137 012 300	152 017 000	128 818 513	131 783 718
P.0401	102 772 000	240 948 500	101 108 555	236 762 320	40 540 000	64 340 600	39 302 994	63 049 792
P.0402	314 000	380 000	311 403	378 748	79 168 000	103 140 300	63 815 729	102 486 811
P.0403	1 294 000	665 000	1 158 328	427 353	330 500	400 000	93 166	31 073
Total Mission 4	104 380 000	241 993 500	102 578 286	237 568 421	120 038 500	167 880 900	103 211 889	165 567 676
P.0501	4 370 000	4 050 000	3 850 880	3 929 844	5 200 000	3 400 000	2 529 413	2 883 692
P.0502	3 063 000	3 003 000	2 948 055	2 837 395	900 000	900 000	727 987	482 283
P.0503	3 015 000	3 098 000	2 890 069	2 776 711	6 150 000	4 450 000	3 035 716	1 634 913
Total Mission 5	10 448 000	10 151 000	9 689 004	9 543 950	12 250 000	8 750 000	6 293 117	5 000 888
P.0601	16 150 000	16 260 000	15 257 898	15 432 138	1 110 606	960 000	664 977	941 368
P.0602	4 650 000	4 671 000	4 307 519	4 345 851	3 780 000	3 790 000	3 153 749	3 396 732
P.0603	4 350 000	4 210 000	4 234 480	4 190 867	3 538 700	3 460 000	3 122 061	1 862 309
P.0604	1 180 000	1 200 000	876 900	817 611	4 755 694	4 300 000	4 755 086	3 921 329
P.0605	7 995 000	7 392 000	7 382 404	6 511 408	3 980 000	4 260 000	3 979 462	3 112 129
P.0606	810 000	1 000 046	750 431	937 067	8 625 000	7 128 000	6 323 989	6 429 761
P.0607	1 609 500	1 760 000	1 520 076	1 343 743	629 500	589 500	431 478	555 448
P.0608	4 800 000	4 633 500	2 824 196	4 568 792	0	0	0	0
Total Mission 6	41 544 500	41 126 546	37 153 903	38 147 477	26 419 500	24 487 500	22 430 802	20 219 075
P.1110	3 500 000	5 470 757	1 666 615	2 002 217	6 500 000	11 400 000	2 513 770	9 888 628
P.1120	4 800 000	8 470 000	3 558 612	6 751 300	8 300 000	17 700 000	6 552 150	7 901 677
P.1130	0	0	0	0	0	0	0	0
P.1140	950 000	1 040 000	349 849	478 914	0	0	0	0
P.8000	2 400 000	129 243	1 578 820	129 242	5 050 000	0	4 643 992	0
Total Europe	11 650 000	15 110 000	7 153 896	9 361 674	19 850 000	29 100 000	13 709 912	17 790 304
P.9000	9 098 200	8 064 500	8 016 013	7 678 404	13 809 600	14 875 600	1 191 656	14 643 251
P.9002	2 396 000	2 463 500	2 046 824	2 217 231	1 780 000	2 120 000	1 575 099	1 921 907
P.9003	980 000	972 600	880 359	898 245	300 000	350 000	23 489	313 186
P.9010	0	0	0	0	17 309	14 000	12 874	12 651
P.9011	7 507 790	7 381 500	6 817 468	6 437 669	161 491	162 000	95 152	65 106
P.9012	156 494 210	165 333 500	154 793 361	163 061 805	0	0	0	0
P.9020	1 123 700	1 375 000	893 805	999 365	0	0	0	0
P.9021	19 000 000	13 700 000	11 802 011	10 863 047	50 452 332	49 300 000	50 452 332	48 958 758
P.9023	1 500 000	37 716 000	1 063 817	36 104 047	1 104 630	150 000	769 128	10 000
Total Autres dépenses	198 099 900	237 006 600	186 313 658	228 259 814	67 625 362	66 971 600	54 119 730	65 924 860
Total	818 677 100	996 241 900	746 418 833	952 567 527	527 637 062	673 757 600	399 226 532	598 764 520

900

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Promouvoir l'équilibre des territoires



Mission 1 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %

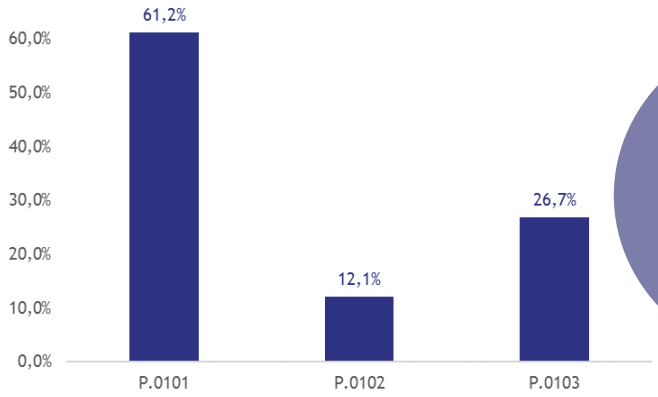

7 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Stimuler une économie créatrice d'emplois

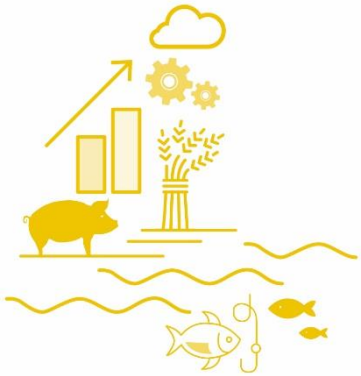

Mission 2 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %

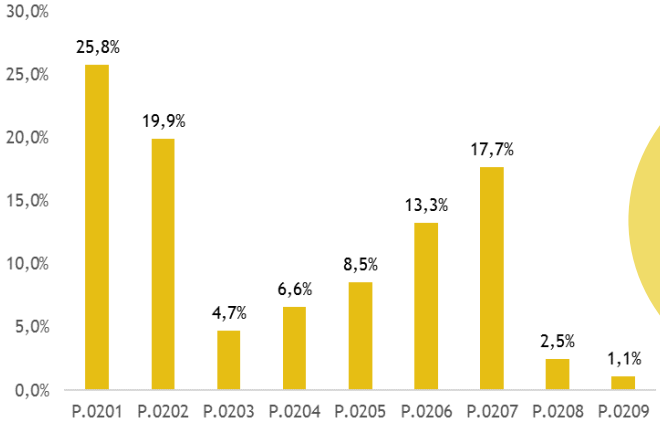

55 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Ancrer la formation au cœur du parcours de chacun



Mission 3 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %

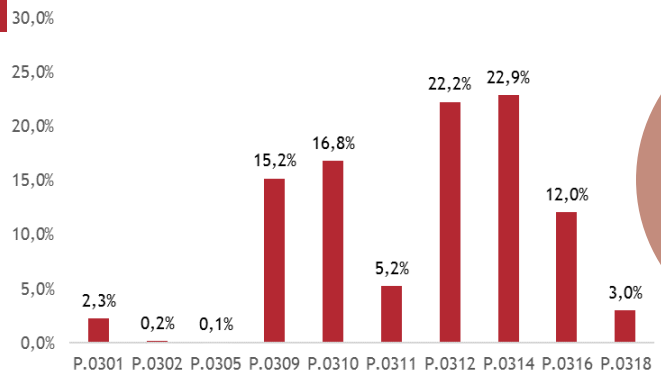

200 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

* Les données sont extraites des versements de subventions de fonctionnement effectués en faveur des 2 780 partenaires de la Région du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2017. Les montants sont ventilés entre les six Missions et leurs programmes au sens de la Nomenclature stratégique par programme (NSP).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Connecter la Bretagne au monde



Mission 4 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %

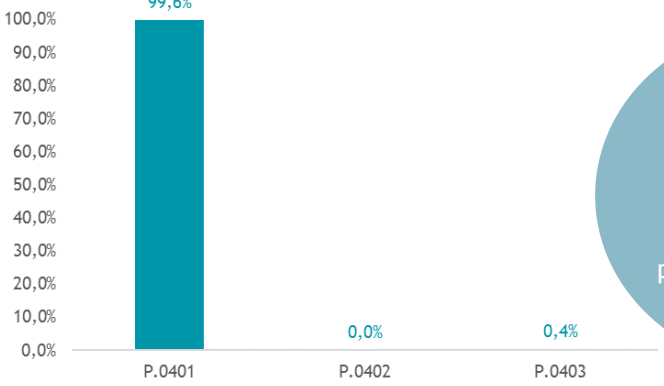

106 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Réussir les transitions



Mission 5 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %

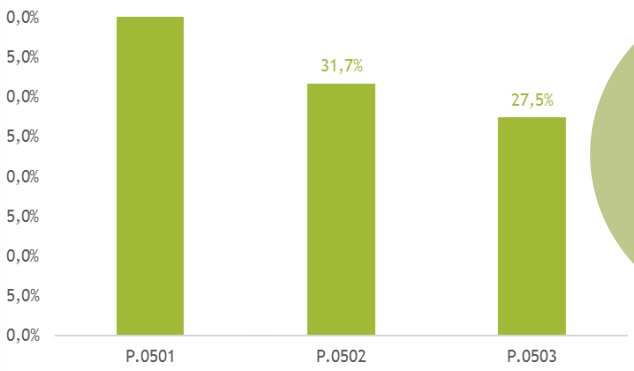

9 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Favoriser l'attractivité, la vitalité culturelle et sportive



Mission 6 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2017 par programme en %

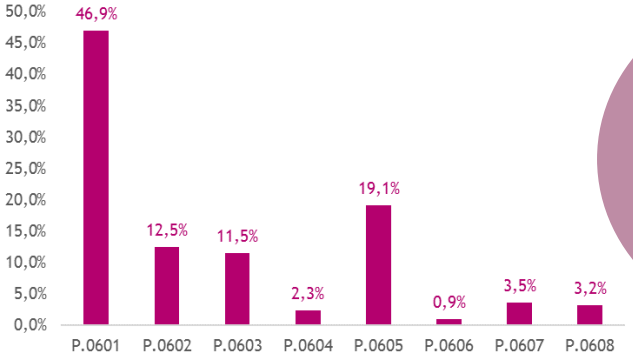

33 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom

Bretagne Commerce International

Présentation

Né de la fusion de Bretagne international et de CCI international, BCI a pour objectif d'accompagner les entreprises bretonnes qui veulent développer leur présence à l'international pour dynamiser leur croissance. Il a pour missions :

- d'aider les sociétés bretonnes dans leur développement à l'international en les informant sur les marchés, leur faisant découvrir les opportunités et en les aidant à démarrer et consolider une activité à l'étranger.

- d'identifier et d'accompagner des projets d'investissements étrangers en Bretagne.

BCI intervient dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, agroalimentaire, santé pharmaceutique, cosmétiques, biens de consommation, mais aussi les filières bois et industrielles comme l'automobile, le nautisme, navale, aéronautique et enfin les nouvelles technologies.

// Gouvernance

- **Directoire**

12 chefs d'entreprise
Président > Gilles Falc'hun

- **Conseil de surveillance**

17 membres
Président > Loïg Chesnais-Girard
Autres > 7 représentants du CRB

// Activités 2017

Information et sensibilisation	• Entretien de conseils stratégiques et réglementaires avec les entreprises permettant l'accompagnement de la démarche commerciale. • Service individuel gratuit pour les entreprises : facilitation d'obtention de visas, traductions rapides • Visite en entreprises pour apporter un conseil en développement commercial et pour construire avec l'entreprise une stratégie commerciale sur les marchés cibles. • Réunion d'information et de sensibilisation des entreprises sur les modalités techniques ou réglementaires et sur les opportunités commerciales des marchés internationaux. • Promotion d'un nouvel outil d'information numérique « BCI Info »
Accompagnement à l'exportation	• Contrats individuels d'accompagnement à l'étranger : qualification et organisation de la demande des entreprises selon leurs produits et leur stratégie globale. • Organisation de visites d'acheteurs étrangers en Bretagne. • Salons et missions d'accompagnement collectif à l'étranger
Investissements directs étrangers en Bretagne	• Prospection des investisseurs étrangers • Identification de projets d'investissement • Organisation de visites d'entreprises étrangères • Aboutissement de partenariats commerciaux avec des entreprises régionales ou d'implantation.

Pour plus d'informations, voir les programmes 204 et 206.

7,3 M€ de budget en 2017

4,1 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2017 pas encore approuvés)



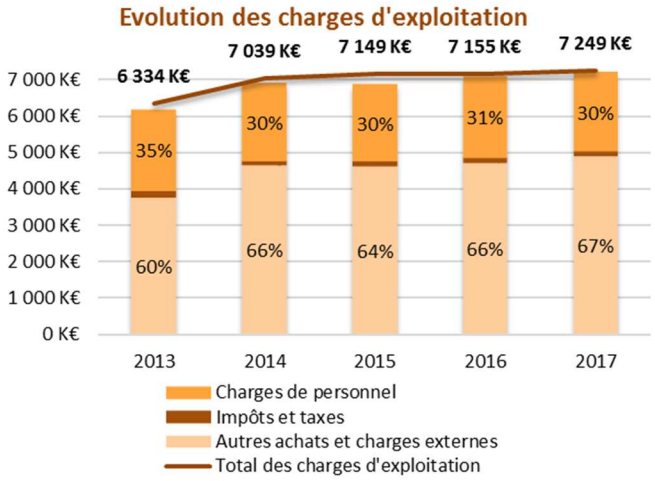

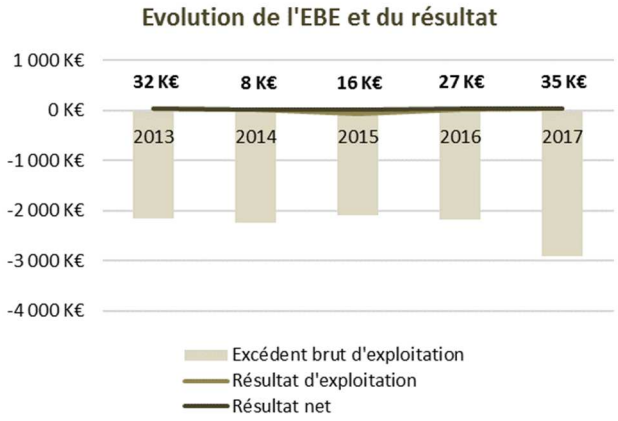

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 7 280 K€ en 2017 (+1,4 % par rapport à 2016) et sont composés à 59% de subventions provenant essentiellement de la Région. Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 1,3 % pour atteindre un montant de 7 249 K€ en 2017. Elles sont principalement constituées d'autres achats et charges externes.

En 2017, le résultat d'exploitation est de 32 K€ et le résultat financier de 3 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de 35 K€ pour l'exercice 2017.

Sur l'ensemble de la période, BCI présente un résultat net positif.

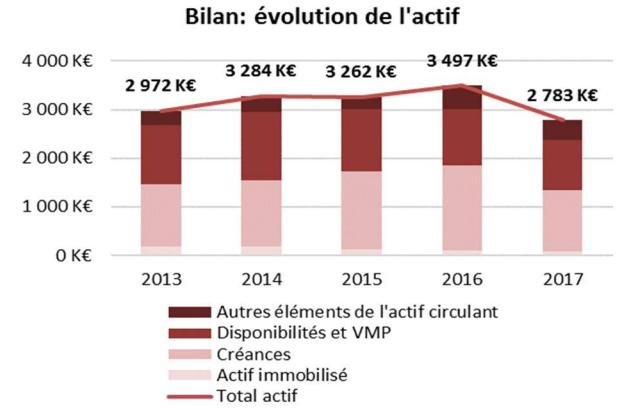

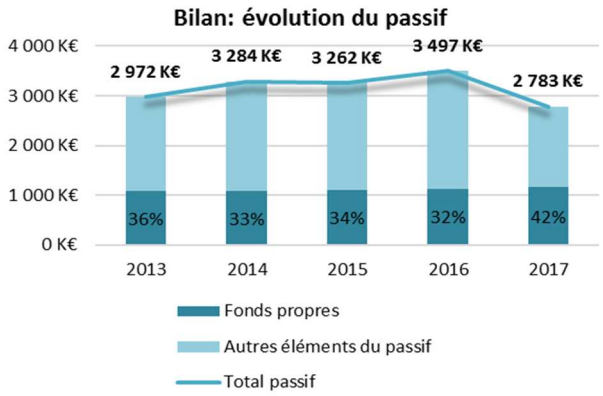

Le montant total du bilan s'élève à 2 783 K€ en 2017.

Les fonds propres d'un montant de 1 163 K€, représentent 42% du bilan.

Sur l'ensemble de la période le fonds de roulement est supérieur au besoin en fonds de roulement. Il en découle une trésorerie positive de 1 038 K€ en 2017, soit moins de 2 mois de fonctionnement.

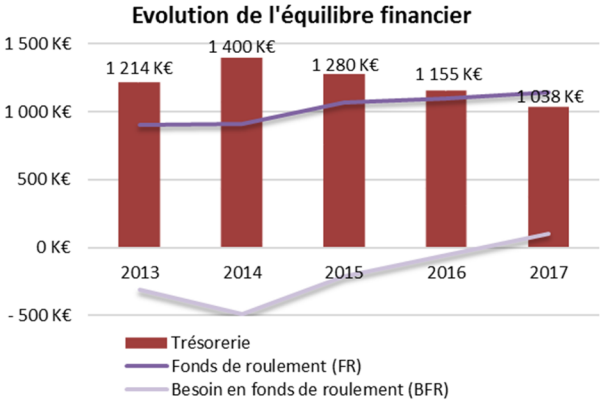

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom

Bretagne Développement Innovation

Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est née de la fusion de l'Agence Economique de Bretagne (AEB) et de Bretagne Innovation (BI) en 2011. C'est une agence de moyens au service du développement économique des entreprises et du territoire régional.

BDI assure notamment le pilotage de l'émergence et/ou la mise en œuvre de "Grands projets Structurant" (GPS). Ces projets s'inscrivent dans la stratégie régionale de développement économique par l'innovation, la Glaz économie.

Ces missions recouvrent des actions de veille et observation économique, promotion et valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations, avec comme levier la Marque Bretagne.

La structure est financée par le Conseil Régional de Bretagne pour mener une action en région, en France et en Europe et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International.

// Gouvernance

• Directoire

14 chefs d'entreprises et un représentant des chambres consulaires
Président > Hugues Meili

• Conseil de surveillance

33 membres
Président > Loïg Chesnais-Girard
Autres > Président du CESER et 6 représentants du CRB

// Activités 2017

Mise en œuvre de Grands Projets Structurant (GPS)	• Lancement de l'association SMILE soutenant le développement des systèmes énergétiques du futur regroupant 184 adhérents. En 2017, 12 projets homologués dont 8 bretons. • EMR (Energies Marines Renouvelables) : FWP Atlantic forum (convention sur l'éolien flottant), avancée des projets Ailes Marines et Eoliennes Flottantes de Groix-Belle Ile, délégation bretonne au Offshore Wind Energy à Londres. • Croisement entre le numérique, l'électronique et les filières agri-agro : dans le cadre du projet Agretic, organisation du forum « Fermes Numériques », 30 entreprises bretonnes accompagnées au SPACE et au CFIA (Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agro-alimentaire). • Cyber sécurité : 22 PME bretonnes accompagnées au Forum International de la Cybersécurité, conférence cyber et santé à l'European Cyber Week. • Course au large et nautisme : fusion- absorption d'Eurolarge Innovation, salon nautique de Paris.
Promotion et valorisation de l'économie bretonne	• 2 000 entrées pour la 4ème édition de 360° Possibles, salon dédié à l'innovation en entreprise. • Accompagnement des filières et des entreprises sur les salons valorisant les atouts de la Bretagne . • Portage et animation de la marque Bretagne : 715 partenaires. • Contribution à la campagne d'attractivité de la Bretagne « Passez à l'Ouest ».
Observation et veille sur l'ensemble de l'économie bretonne	• Poursuite de la gestion et de l'évolution de l'outil Craft, dispositif visant à développer la connaissance de l'économie bretonne, de ses filières et de ses entreprises et à identifier les priorités stratégiques. • Etude sur l'économie de la voile de compétition en Bretagne. • Expertise en matière de montage et de suivi de projets européens.

6,5 M€ de budget en 2017

5 M€ de subventions de fonctionnement versées par la Région en 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

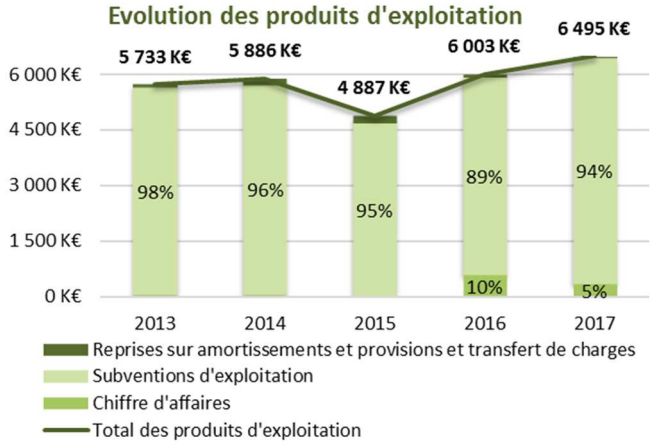

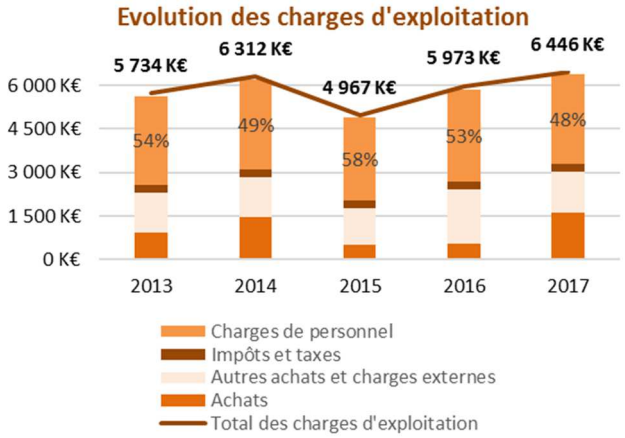

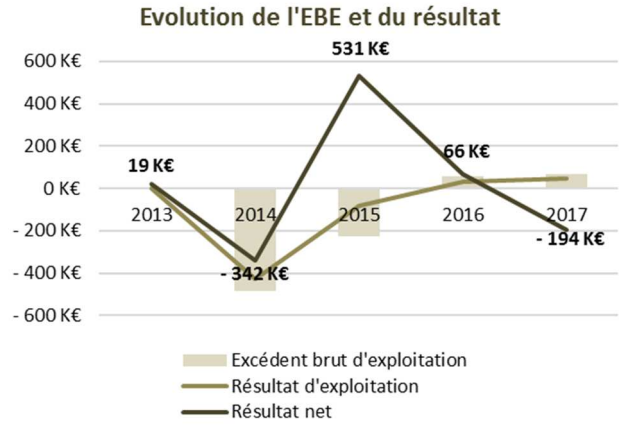

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 6 495 K€ en 2017 (+8,1 % par rapport à 2016) et est composé à 94% de subventions provenant essentiellement de la Région.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 7,9 % pour atteindre un montant de 6 446 K€ en 2017. Elles sont principalement constituées de charges de personnel.

En 2017, le résultat d'exploitation est de 49 K€, le résultat financier de 10 K€ et le résultat exceptionnel de -253 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de -194 K€ pour l'exercice 2017.

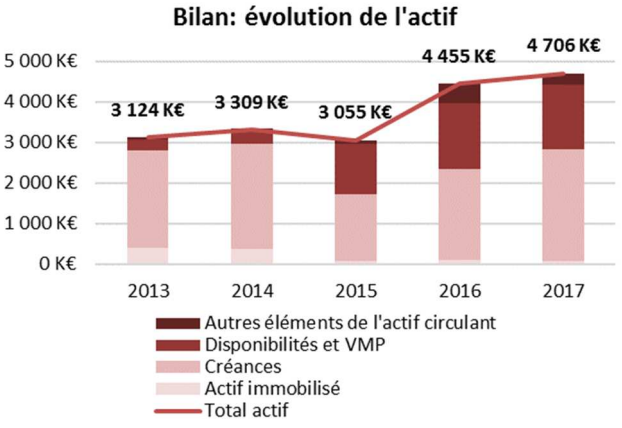

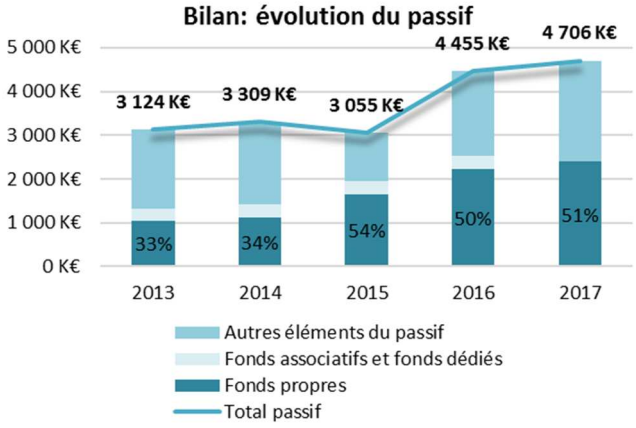

Le montant total du bilan s'élève à 4 706 K€ en 2017.

Les fonds propres d'un montant de 2 391 K€, représentent 51% du bilan, indiquant un ratio de structure financière correct.

Après une période de hausse constante, le fonds de roulement est en légère baisse en 2017. Le besoin en fonds de roulement est plus fluctuant. La conjugaison de ces deux éléments amène à une trésorerie positive de 1 589 K€ en 2017, soit près de 3 mois de fonctionnement.

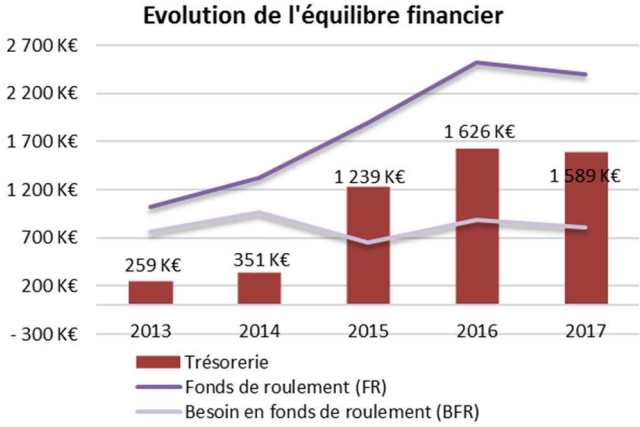

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom

Comité Régional du Tourisme

Présentation

Le Comité Régional du Tourisme a pour objet le développement des activités touristiques dans en Région Bretagne et agit conformément à la loi n°87-10 du 3.01.1987 relative à l'organisation régionale du Tourisme.

Dans le cadre de cette loi, le Comité Régional du Tourisme a notamment pour mission :

- d'élaborer et de proposer au Conseil Régional les orientations du tourisme régional ;

- de promouvoir le tourisme breton en France et à l'étranger en assurant entre autre, à titre onéreux, des prestations en rapport avec son activité touristique et la diffusion de tout produit représentatif de l'image de la Bretagne;

- de contribuer aux réflexions sur les principaux sujets concernant le tourisme régional tels que la formation professionnelle, l'accueil, l'animation et les équipements...

Il peut être amené à donner un avis sur les projets d'intervention de la Région dans le domaine du tourisme. Il peut également être sollicité à titre de conseil, lors de l'instruction des demandes de subvention adressées à la Région.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Gouvernance

- ### Conseil d'Administration

30 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
5 représentants du Conseil régional de Bretagne

- ### Bureau

12 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
Autres > 1 représentant du Conseil régional de Bretagne

// Activités 2017

Missions de marketing et de promotion

Le CRT a réinterrogé sa stratégie d'attractivité touristique pour attirer la clientèle en Bretagne, notamment par :

- L'animation d'ateliers pour mieux faire connaître les destinations touristiques
- La création de la campagne « Passez à l'Ouest » portée par la Région et déployée par le CRT
- La campagne « En Bretagne sans ma voiture »
- Le salon des blogueurs de voyage francophones à Saint-Malo
- 56 actions menées à l'étranger sur 11 pays
- L'accueil des tournages en Bretagne.

Les grands chantiers régionaux

Cette année, plusieurs projets ont permis d'aménager des itinéraires traversant la Bretagne et de développer une offre de services plus structurée en phase avec la marque Bretagne, avec l'appui de nombreux prestataires (hébergeurs,loueurs de cycles…)

- Le schéma régional des véloroutes et voies vertes
- La valorisation de la randonnée
- Le projet touristique Canaux de Bretagne.

Missions d'observation

L'observatoire du Tourisme vise à développer la connaissance de l'activité touristique en Bretagne auprès de tous les publics en analysant et en communicant sur la diversité de la fréquentation touristique et ses caractéristiques (périodes, modes d'hébergement, équipements et infrastructures utilisés…)

Les enquêtes auprès des professionnels viennent compléter ces observations, permettant de mieux appréhender les besoins des touristes et mettant en lumière de nouvelles clientèles.

5,2 M€ de budget en 2017

4,5 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

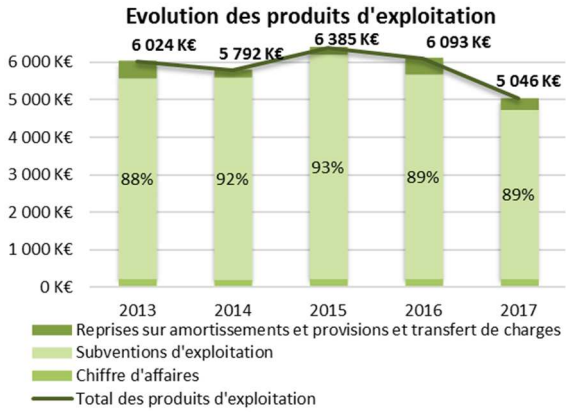

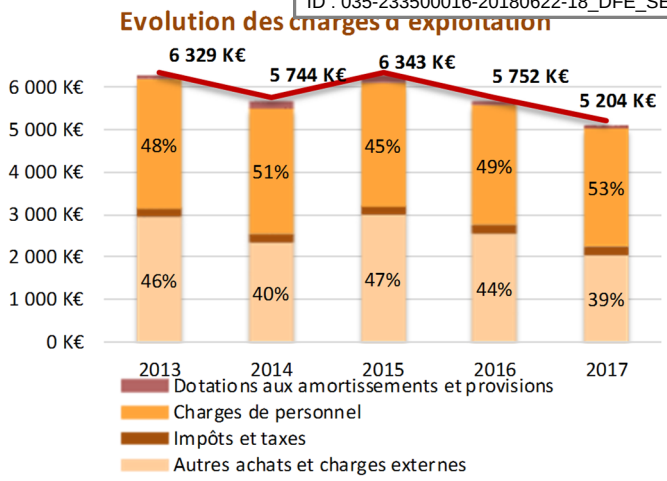

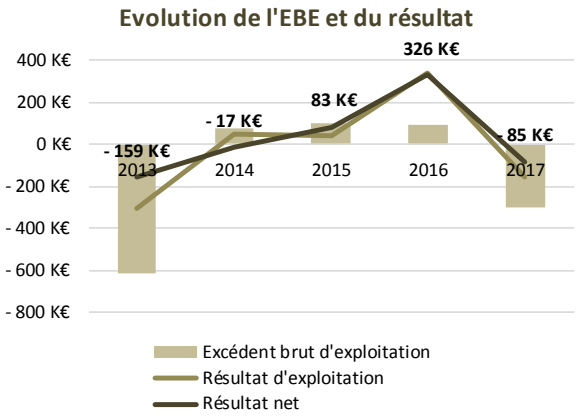

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 046 K€ en 2017 (- 17% par rapport à 2016) et sont composés à 89% de subventions provenant essentiellement de la Région.

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 10 % pour atteindre un montant de 5 204 K€ en 2017. Elles sont principalement constituées de charges de personnel et d'autres achats et charges externes.

En 2017, l'ensemble des résultats cumulés présente un résultat net de -85 K€.

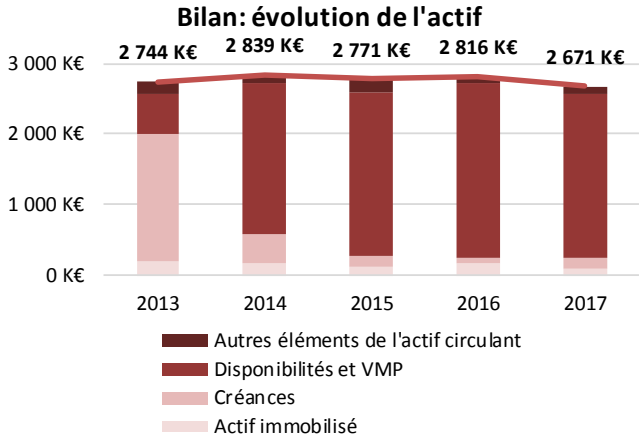

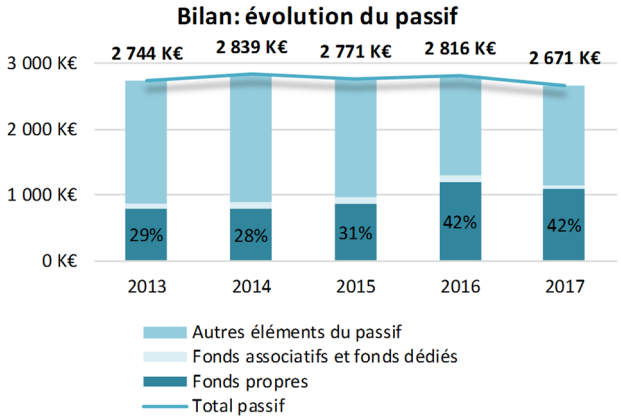

Le montant total du bilan s'élève à 2 671K€ en 2017.

Les fonds propres représentent un montant de 1 109 K€, soit 42% du bilan.

L'organisme dispose également de fonds dédiés.

Le fonds de roulement ne cesse de croître depuis 2013. Le besoin en fonds de roulement est positif depuis 2014. La trésorerie s'élève à 2 306 K€ en 2017, représentant plus de 5 mois de fonctionnement.

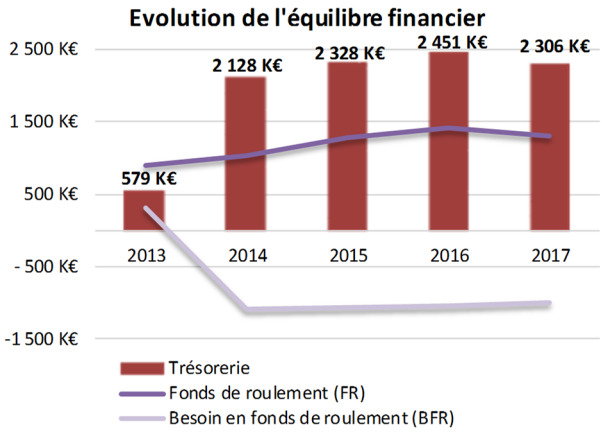

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission I.

Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

▪Près de 100 000 habitant.e.s supplémentaires en 5 ans

Documents cadres

▪ Rapport de session de décembre 2017 sur la révision de la politique territoriale

▪ Rapport de session de décembre 2017 sur de nouvelles orientations pour la politique régionale de santé et plan régional santé environnement adopté en juin 2017

Au 1er janvier 2018, la population de la Bretagne est de 3 293 850 habitant.e.s

Depuis 5 ans, la population de la Région a augmenté de 3 % soit + 94 784 habitant.e.s.

L'évolution de la population est plus marquée en Ille-et-Vilaine (+5,5%) et dans le Morbihan (+3,2%) que dans le Finistère ou les Côtes d'Armor (+1,1% chacun).

La Bretagne compte 36 communes de 10 000 habitant.e.s ou plus, au sein desquelles, vit plus d'un tiers de la population régionale. En Bretagne, la commune la moins peuplée est Loc- Envel (Côtes d'Armor) avec 69 habitant.e.s et la plus peuplée est Rennes avec 215 366 habitant.e.s.

Evolution de la population des communes entre 2010 et 2015

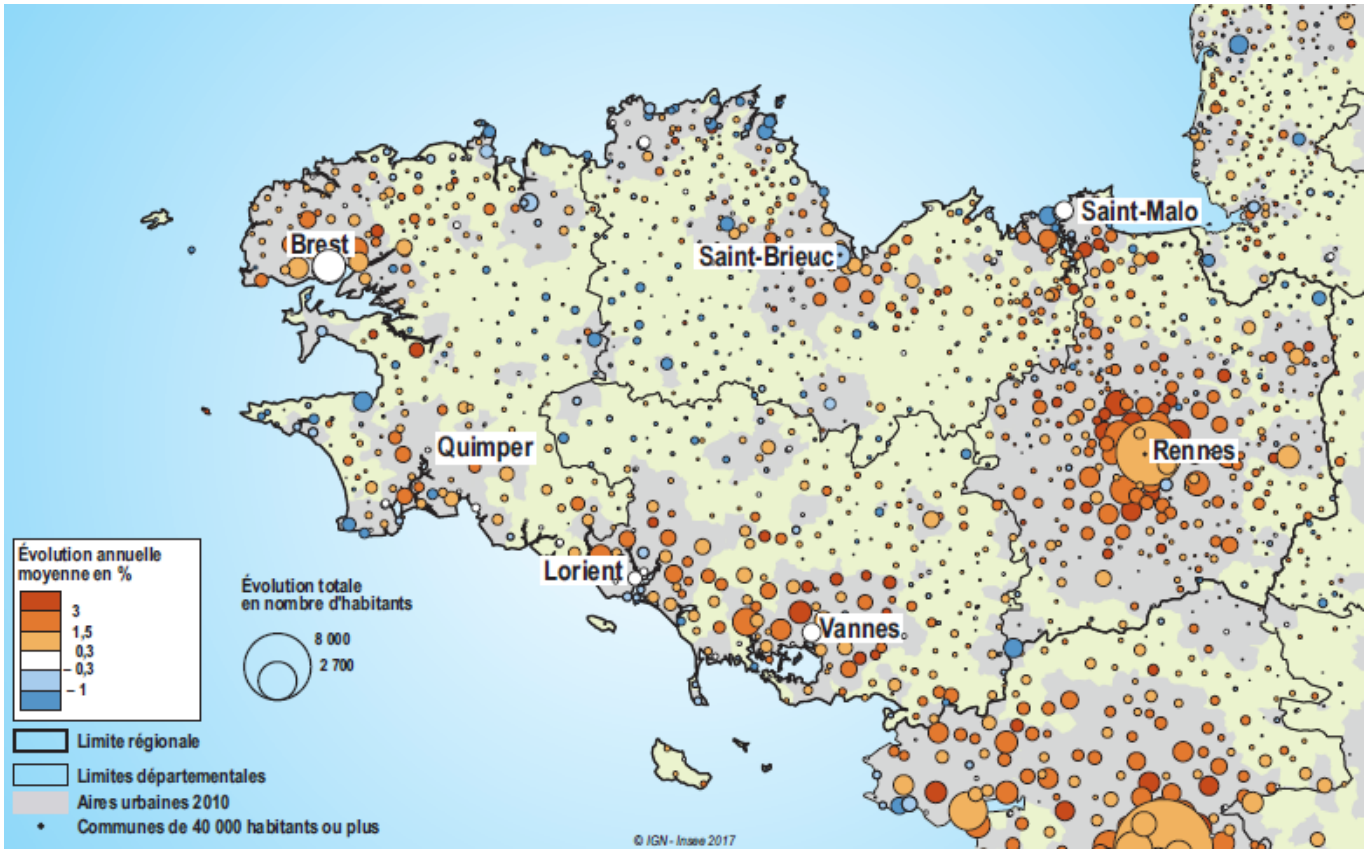

Source INSEE, recensements de la population de 2010 et 2015.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre effective au 1er janvier de fusions d'intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe. La Région comprend maintenant 59 EPCI, contre 101 précédemment. Ces modifications ont également impliqué une modification du contour de plusieurs pays. Par ailleurs, la communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé a exprimé en 2017 son souhait d'être rattachée au pays de Lorient, modification effective en 2018 (c'est pourquoi la carte ci-dessous ne le prend pas en compte).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

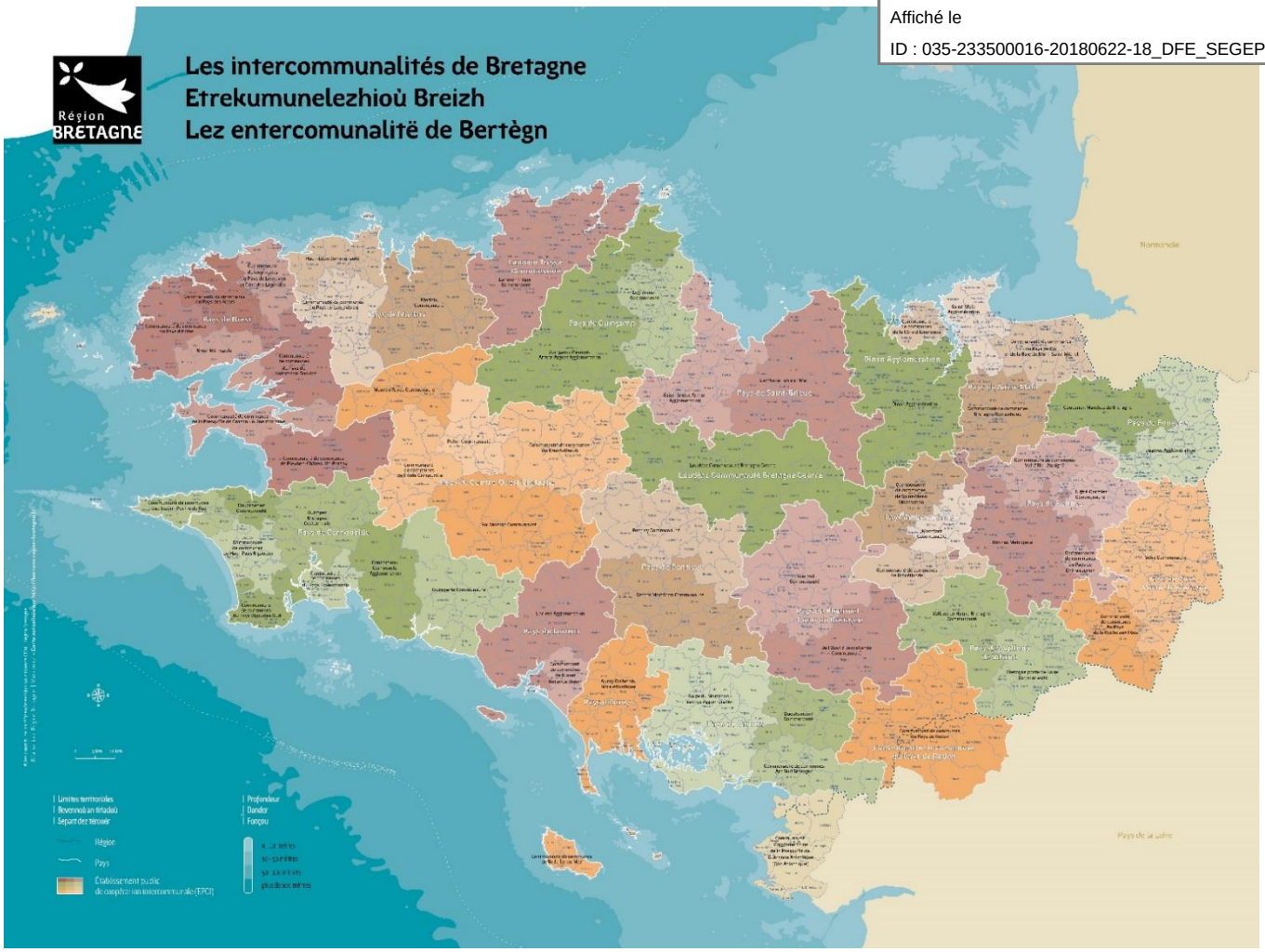

Les modifications institutionnelles concernent également les communes avec le mouvement, inédit, conduisant au regroupement de communes au sein de communes nouvelles. Depuis 2015, 26 communes nouvelles (regroupant 64 communes), ont été créées en Bretagne :

- 14 communes nouvelles (regroupant 35 communes) entrées en vigueur en 2016 ;

- 11 communes nouvelles (regroupant 27 communes) entrées en vigueur au 1er janvier 2017.

- 1 commune nouvelle (regroupant 2 communes) décidée en 2017 et entrée en vigueur au 1er janvier 2018: Dinan et Léhon ayant fusionné.

Ces fusions font évoluer le nombre de communes bretonnes de 1 270 en 2015 à 1 232 au 1er janvier 2018.

// La stratégie régionale

Les territoires

L'année 2017 a notamment été consacrée, pour les territoires, à mieux connaître et cerner leurs nouveaux périmètres et leurs nouvelles compétences, ainsi qu'à imaginer les politiques publiques de demain.

En matière de dynamique d'observation des territoires, la Région a ainsi pu produire, au bénéfice de ses propres politiques publiques mais également des acteurs locaux, des portraits de territoire sur plusieurs thématiques, dont le développement économique. Elle a également renforcé son partenariat avec les agences d'urbanisme et de développement, pour mieux connaitre les dynamiques locales à l'œuvre et mutualiser des fonctions d'observation.

La Région a également initié l'élaboration du *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET), schéma intégrateur, en mobilisant une grande diversité d'acteurs, dans le cadre d'une démarche plus large de projet de territoire, la *Breizh COP*, qui fait référence à la *Conférence des parties* qui avait abouti aux accords climatiques de Paris en décembre 2015. La Région s'appuie sur une large

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

mobilisation de tous les réseaux d'acteurs pour favoriser l'appropriation des en
rural, copiloté avec l'Etat et dont la gouvernance associe une grande diversi
cycle d'animations sur la reprise d'activité en milieu rural et lancé un appel à candidature *Rural'idées* permettant de passer de l'idée au projet, concernant le développement des services par et pour la population.

Les *Contrats de partenariat*

L'année 2017 a été fortement rythmée par la révision des *Contrats de partenariat* – cadre global de l'intervention régionale en faveur des projets de territoire - que la Région conclut pour la période 2014-2020 avec l'ensemble des territoires (17 pays, 4 EPCI). Le but de cette révision était notamment de tenir compte de l'évolution du contexte territorial, mais aussi réglementaire et budgétaire. Au 1er semestre, les territoires ont questionné leur stratégie de développement et une concertation locale a été animée pour une stratégie collective de révision du contrat. Au 2nd semestre, un dialogue avec la Région a permis d'aboutir à l'approbation des contrats révisés.

En parallèle de la révision des *Contrats de partenariat*, la Région a aussi souhaité développer de nouveaux dispositifs dédiés aux enjeux majeurs du renouvellement urbain, du dynamisme des centres-villes et des bourgs ainsi que de la coopération entre les territoires.

Le très haut débit

Concernant l'accès de tous les territoires à l'internet très haut débit, l'année 2017 a permis le déploiement des 54 000 premières prises raccordables de la zone d'initiative publique, dans le cadre du projet *Bretagne Très Haut Débit* (BTHD). Le succès est important, avec plus d'un tiers des personnes raccordées qui se sont abonnées en quelques semaines. Par ailleurs, pour la préparation de la seconde phase du projet (2019-2023), qui concerne 400 000 prises, une concertation importante s'est déroulée sur l'année dans l'ensemble des Départements afin de trouver un accord sur une répartition équilibrée, répondant aux enjeux de développement et d'aménagement du territoire. Tous les EPCI ont délibéré pour valider le plan de déploiement de cette seconde phase. Enfin, la Région s'est dotée de l'outil financier adapté pour accompagner la montée en puissance de ce projet avec la création d'un fonds de sécurisation et de développement du très haut débit, confié à Mégalis, permettant notamment un financement souple des opérations de raccordement anticipé sur des sites stratégiques (entreprises ou services publics).

La santé et la jeunesse

Les pistes de réflexion du groupe de travail sur la démographie médicale, installé en 2016, ont été présentées en juin 2017 et ont alimenté les nouvelles orientations de la politique régionale de santé approuvées en décembre.

Enfin, en matière de politique jeunesse, la Région est devenue, avec la Loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, cheffe de file des politiques jeunesses déployées par les collectivités. Elle a ainsi décliné cette nouvelle mission conformément aux dispositions de cette même loi, prévoyant l'élaboration d'un dialogue structuré en région au bénéfice des besoins des jeunesses.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique d'aménagement du territoire, transversale par nature, est fortement imprégnée des principes du développement durable car les ressorts du développement local sont à la fois économiques, sociaux, environnementaux et doivent s'appuyer sur la démocratie locale et la mobilisation des acteurs, au premier rang desquels la population.

Ainsi, l'objectif des appels à candidatures lancés en mars 2017 par la Région sur les dynamismes des centres-villes et des bourgs en partenariat avec la Caisse des Dépôts, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et l'Etat, est d'encourager des approches globales, multithématiques. Il s'agit d'activer tous les leviers de l'attractivité et de la qualité de vie, ciblées géographiquement, et d'associer l'ensemble des acteurs pour garantir la réussite des opérations. 60 projets de dynamisation des centres-villes et bourgs ont ainsi été retenus.

Par ailleurs, chaque projet soutenu dans le cadre des *Contrats de partenariat* signés à l'échelle des pays continue à être questionné autour de quatre piliers du développement durable, déclinés en 8 cibles (foncier, insertion, culture, préservation des ressources, énergie, économie locale…).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'approche territoriale de l'action régionale

La territorialisation en cours de l'action de la Région vise à mieux répondre aux besoins des territoires, dans leur diversité. Elle implique une connaissance toujours plus approfondie des dynamiques à l'œuvre sur les territoires, raison pour laquelle la Région poursuit sa participation au projet *d'Observatoire des territoires*.

Les *Contrats de partenariat* permettent aux territoires de se saisir, chacun à leur manière, des priorités définies à l'échelle régionale, en les adaptant à leurs spécificités et à leurs besoins, ainsi qu'à leur projet de territoire.

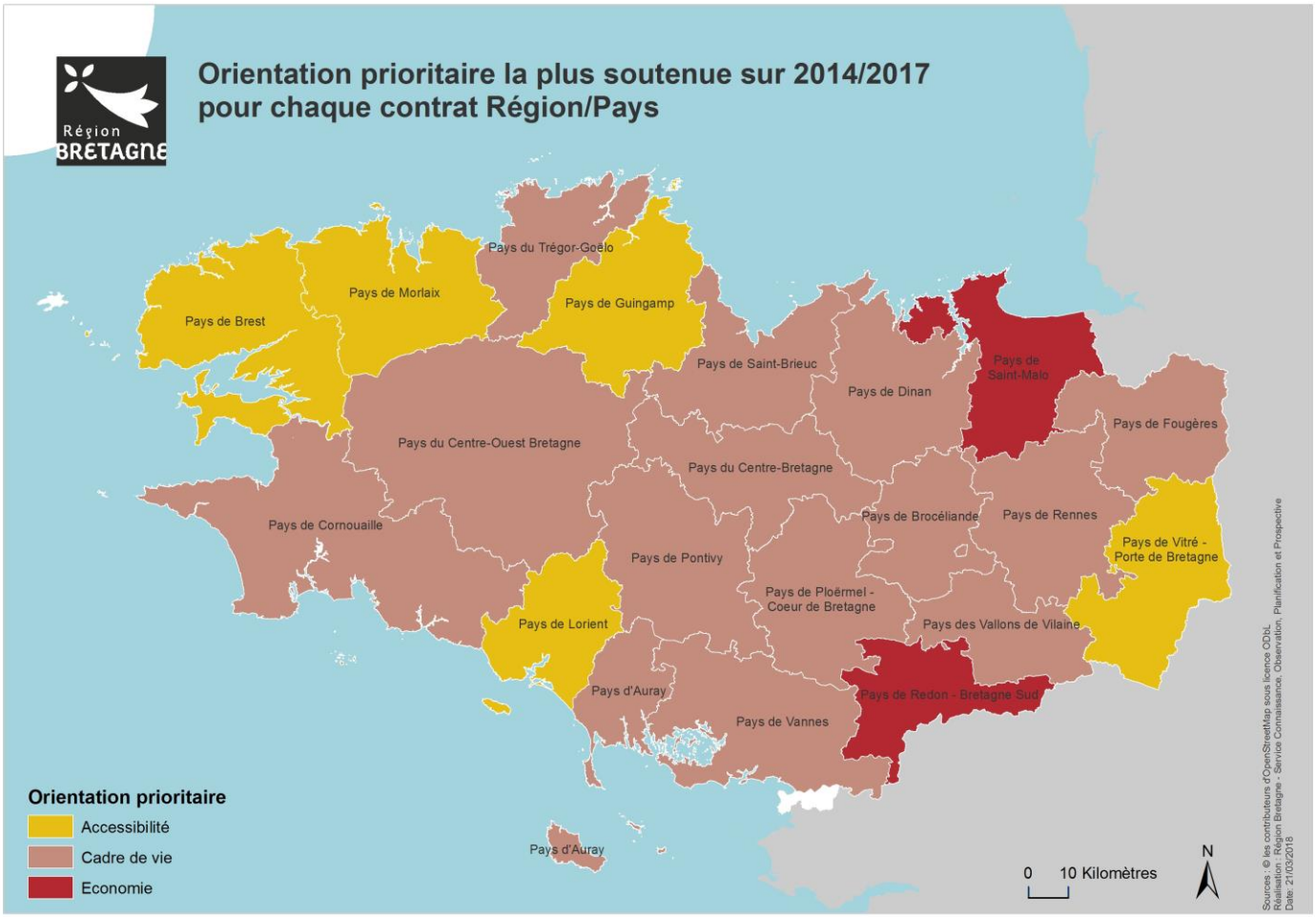

Les priorités, et les montants de subvention mobilisés par priorité, varient selon le contexte et le projet de territoire. C'est pourquoi les cinq priorités régionales des *Contrats de partenariat* ne sont pas mobilisées de façon uniforme sur le territoire. Deux pays ont mobilisé de façon plus importante (en montant de subvention) la priorité économie (Pays de Saint-Malo et Pays de Redon-Bretagne Sud), cinq pays ont mobilisé de façon prioritaire l'orientation visant à développer l'accessibilité (mobilités des populations, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques) : le Pays de Brest, de Guingamp, de Lorient, de Morlaix, et de Vitré-Porte de Bretagne.

Sur la période 2014-2017, 450 projets ont été soutenus par la Région au titre des contrats de partenariat, pour un montant de 47,5 M€. Parmi ces projets, on compte notamment 27 créations-rénovations de logements sociaux, 40 écoles, 33 équipements sportifs de proximité, 27 équipements culturels et 15 projets de mobilité douce.

En plus des *Contrats de partenariat* qui bénéficient d'enveloppes avec une péréquation à l'échelle des territoires, des actions plus ciblées géographiquement participent également de la territorialisation de l'action régionale. Ainsi, les 60 communes retenues pour l'appel à candidature sur le dynamisme des centres-villes et des bourgs font l'objet d'un soutien financier au titre des 28 M€ mobilisable entre 2017 et 2020 à l'échelle régionale, mais aussi d'une adaptation de certaines politiques régionales (culture, patrimoine, transports, économie…) aux enjeux spécifiques de ces centres-villes et bourgs.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Carte 2 : les 60 communes retenues au titre de l'appel à candidature Dynar

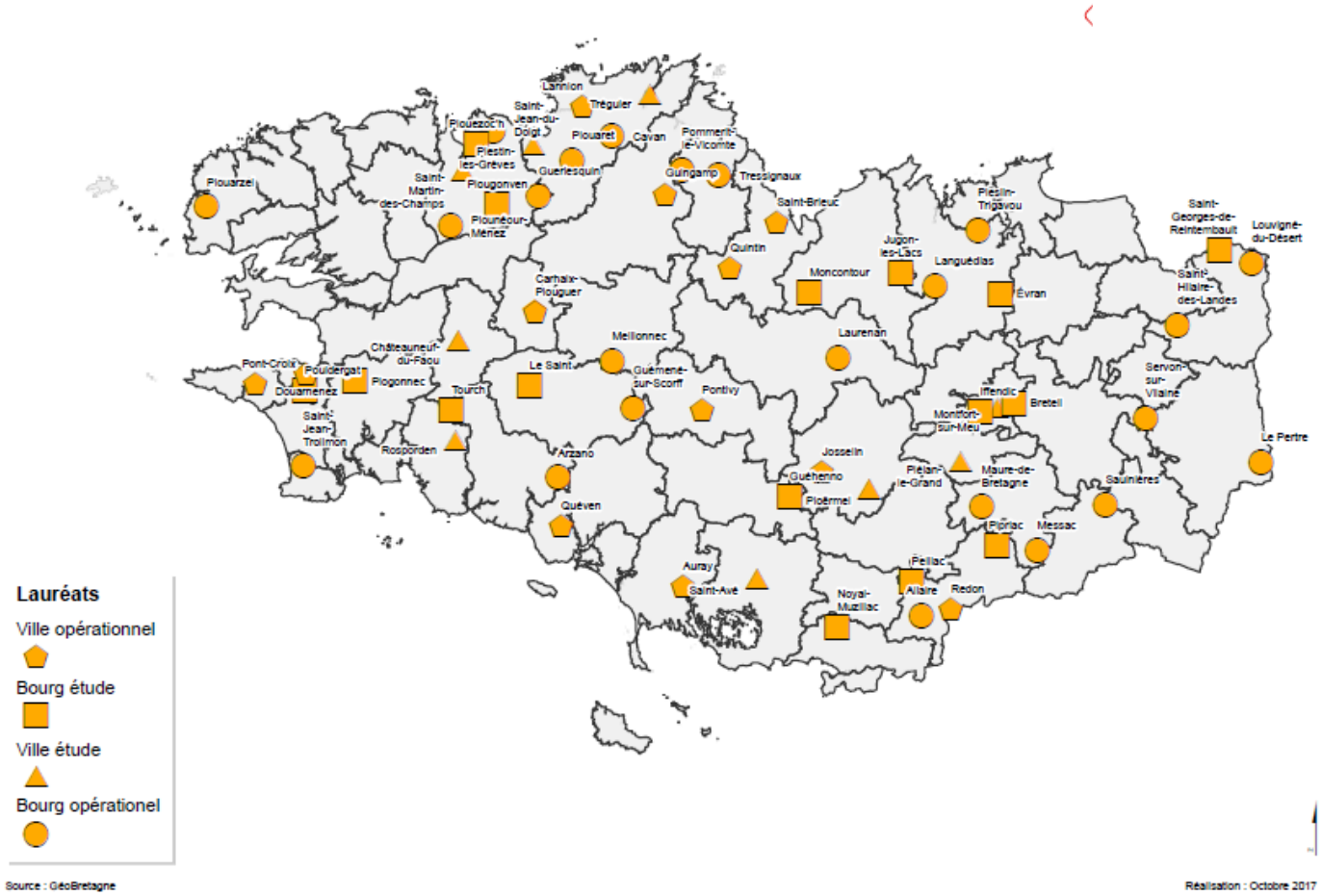

Zoom politique de la ville

La Bretagne recense 85 900 habitant.e.s localisés en géographie prioritaire de la politique dans 32 quartiers prioritaires répartis dans 15 communes et 12 EPCI. Signataire des contrats de ville, la Région mobilise ses politiques sectorielles conformément au rapport *La Région Bretagne se mobilise pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2020* adopté en 2015.

En 2017, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien au renouvellement urbain en mettant en place, sur la période 2014-2020, une enveloppe de 14 M€ spécifiquement dédiée aux opérations portées dans les 12 quartiers retenus au titre *Nouveau programme national de renouvellement urbain* (NPNRU). Les crédits de cette enveloppe ont été répartis par quartier sur la base d'indicateurs de fragilité économique et sociale.

L'année a également été marquée par la signature de la première convention de renouvellement urbain avec Rennes Métropole, mobilisant 7,2 M€ de l'enveloppe globale 2017-2020 dédiée ainsi que des crédits du Contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes.

La Région a par ailleurs conforté sa participation au réseau des acteurs de la politique de la ville et du renouvellement urbain, dans un enjeu plus global de partenariat avec les acteurs des territoires urbains comme ruraux. Ainsi elle s'est engagée à soutenir le Centre de ressources sur la politique de la ville, *RésoVilles*, à hauteur de 35 K€ par an sur la période 2017-2019.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// La jeunesse dans les politiques régionales

En 2017, la Région a engagé plusieurs actions spécifiquement dédiées aux publics jeunes :

- Elle a développé son intervention en faveur de l'engagement des jeunes. En reconduisant l'appel à projets *Accélérateur d'Initiatives Jeunes* avec les plateformes de financement participatif Kengo et Gwenneg, la Région a accompagné 20 jeunes dans la réalisation de 17 projets novateurs, créatifs et participant au dynamisme de la Bretagne, pour un montant de 27 K€. De plus, un nouveau dispositif a été lancé pour favoriser l'accès des jeunes en situation de décrochage scolaire aux missions de service civique, qui s'est traduit par le soutien à 10 associations pour l'accueil de 23 jeunes.
- La Région a poursuivi son investissement volontariste pour améliorer les conditions de vie des jeunes à différents titres. Outre son soutien aux 13 *Points accueils écoute jeunes* (PAEJ) implantés en Bretagne (à hauteur de 245 €), elle a fait de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes la première priorité des nouvelles orientations de sa politique de santé et a reconduit son soutien aux actions de prévention des risques en milieu festif menées par *l'Association Orange Bleue* et le *Festival des collectifs engagés pour le développement durable et solidaire*. La Région a par ailleurs conforté son appui à l'accompagnement et à la mise en réseau des acteurs de l'habitat des jeunes en signant une convention de partenariat avec l'*Union régionale habitat jeunes* (URHAJ) sur 3 ans (2017-2019).
- La Région a également maintenu sa participation au développement des connaissances sur la jeunesse et à leur appropriation dans les territoires au travers de son soutien à l'unique Chaire de recherche consacrée à la jeunesse en France, portée par *l'École des hautes études en santé publique*.

Par ailleurs, la Région a apporté son soutien à différents projets bénéficiant aux jeunes Breton.ne.s dans le cadre des contrats de partenariat Europe / Région / Pays, visant notamment à favoriser l'entrepreneuriat (Coopératives jeunesse de services), à renforcer l'offre en matière de logement des jeunes ou à développer les équipements jeunesse dans les territoires.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La mission 1 porte des objectifs d'égalité des chances et des droits, des territoires et des populations. Les projets accompagnés au titre des programmes de cette mission sont le plus souvent partenariaux, ce qui implique un savoir-faire humain et professionnel spécifique pour les mener à bien. La notion de « relation au territoire », y compris humaine, est donc le cœur de métiers des agent.e.s mobilisés au titre de la mission 1.

Conséquence du développement de la territorialisation de l'action régionale et de la volonté de proximité de la collectivité, la présence territoriale physique des cadres chargé.e.s de suivre la mise en œuvre de la contractualisation territoriale s'est accrue, notamment à St Brieuc et Vannes. Désormais, la moitié des cadres se situe dans les territoires ; l'autre moitié travaille à partir du siège, avec de très nombreux déplacements et une présence soutenue sur le terrain.

Plus généralement, la majorité des agent.e.s de catégorie A a un profil d' «agent de développement », souvent polyvalent. Ces dernier.e.s sont très présent.e.s sur le terrain (contractualisation, politique de la ville, santé, centralités, réseaux d'acteurs…). Un certain nombre d'agent.e.s de catégories B accomplissent, au bénéfice des porteurs de projet, des missions d'instruction permettant notamment de sécuriser la cohérence des politiques publiques, mais aussi les aspects juridiques et financiers. En particulier, le rôle d'autorité de gestion des fonds européens implique une vigilance et une technicité accrues – qui ont nécessité des renforts – de la part des services de la Région.

Les moyens financiers sont, en 2017, principalement mobilisés sur le déploiement du Très haut débit (34 M€) et sur la contractualisation. La mission connaît une nette amélioration de son taux de réalisation budgétaire avec 94 % en fonctionnement et 86 % en investissement. Cela reflète la dynamique d'investissement sur les territoires concernant la contractualisation, mais aussi un premier versement effectué au titre de la création d'un fonds de sécurisation et de développement du très haut débit.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Moyens humains

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	24,0
Catégorie B	13,5
Catégorie C	4,3
Temporaires	4,2
Total ETP	46,0
Total Masse salariale	2 359 501 €

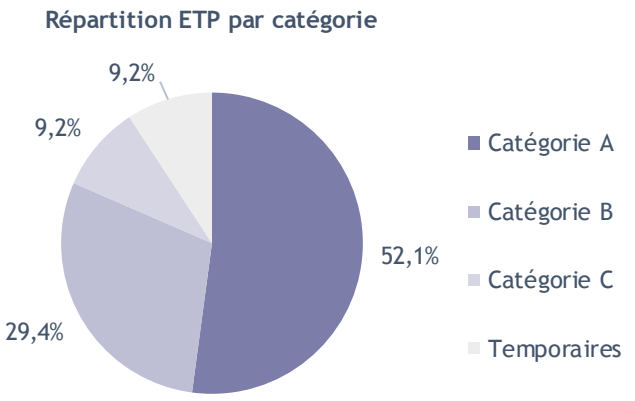

// Répartition des dépenses

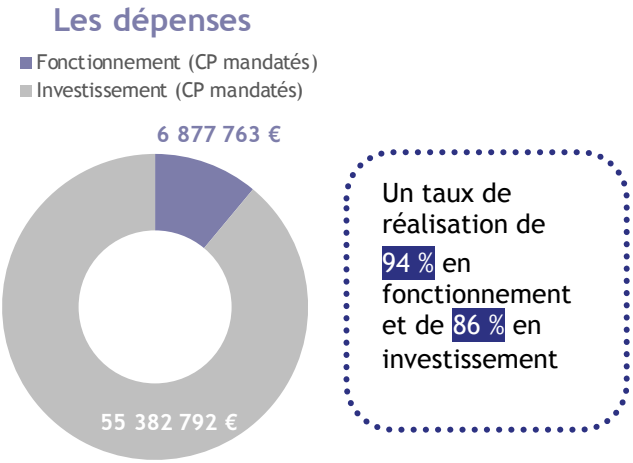

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 86 % en investissement

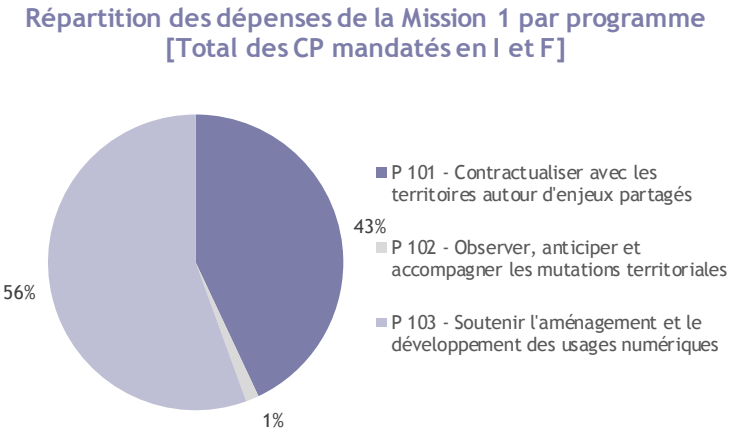

Dépenses par programme

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	33 740 946 €	26 773 609 €	79%
Fonctionnement	4 090 946 €	4 081 968 €	100%
Investissement	29 650 000 €	22 691 641 €	77%
P 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 310 954 €	892 156 €	68%
Fonctionnement	1 265 954 €	892 156 €	70%
Investissement	45 000 €	0 €	0%
P 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	36 739 096 €	34 594 790 €	94%
Fonctionnement	1 959 096 €	1 903 639 €	97%
Investissement	34 780 000 €	32 691 151 €	94%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	71 790 996 €	62 260 555 €	87%
Total Fonctionnement	7 315 996 €	6 877 763 €	94%
Total Investissement	64 475 000 €	55 382 792 €	86%

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Appui aux partenaires

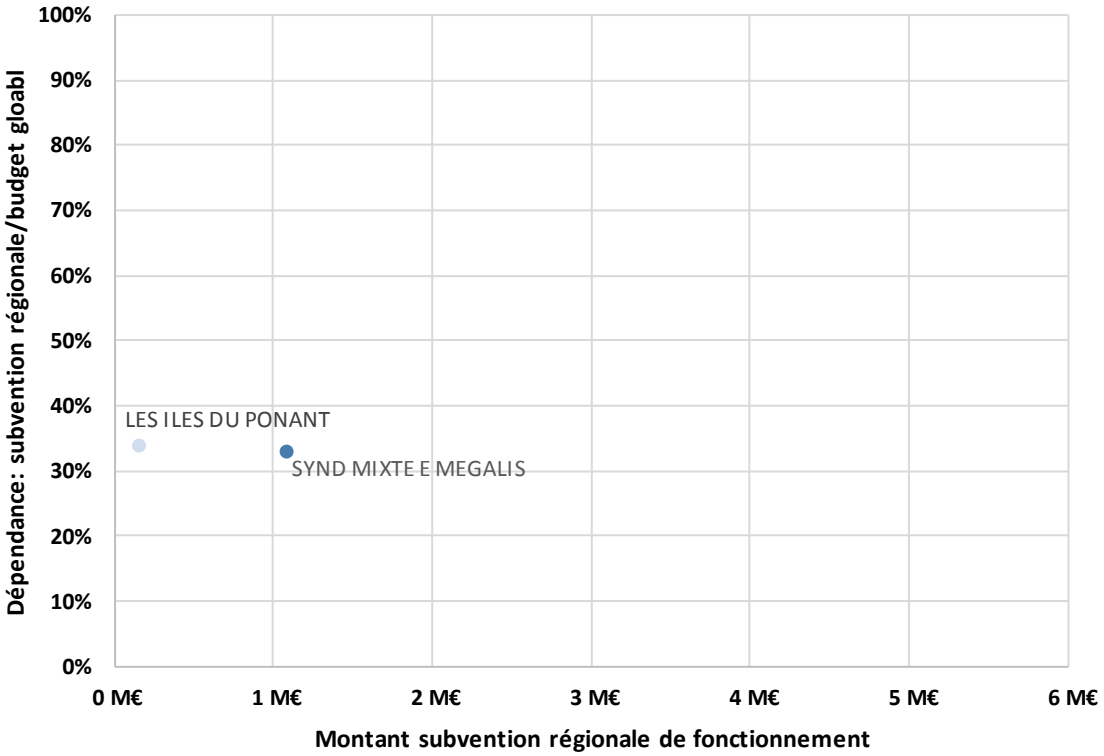

Zoom Mégalis Bretagne

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne a l'avantage de compter parmi ses membres l'ensemble des 59 EPCI, ainsi que l'ensemble des Départements breton et la Région. Cette dernière compte parmi les contributeurs principaux au fonctionnement de cette structure. Elle assume notamment la part la plus importante des coûts liés à la maîtrise d'ouvrage du projet *Bretagne Très Haut Débit*, compétence transférée à Mégalis Bretagne, qui intervient également pour le compte de ses membres dans une fonction de mutualisation des services numériques aux collectivités.

En 2017, l'usage des services mutualisés de Mégalis Bretagne par les collectivités territoriales a continué à croître. C'est le cas notamment du parapheur électronique, avec de nouveaux usages comme le visa de factures ou la signature des marchés par exemple. C'est également le cas du service d'échanges sécurisés de fichiers, qui se développe dans le cadre d'échanges et de travail collaboratif entre les collectivités.

Enfin, on note un développement de la salle des marchés, de plus en plus utilisée par les entreprises, notamment pour le dépôt de réponses électroniques. Il s'agit ici de la confirmation que les entreprises sont en ordre de marche en prévision de l'obligation à venir au 1er octobre 2018 pour une dématérialisation complète des marchés publics.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

L'année 2017 a été rythmée par la révision à mi-parcours des 22 contrats de partenariat avec les territoires. 19 d'entre eux ont ainsi été adoptés en séance plénière des 14 et 15 décembre. En parallèle, leur mise en œuvre s'est encore accélérée permettant le soutien à un volume croissant de projets, y compris sur le volet européen, avec un déblocage de la situation sur le programme européen dédié aux zones rurales LEADER. Cette révision a aussi permis de créer et mettre en œuvre de nouveaux dispositifs plus ciblés, sur les enjeux majeurs du renouvellement urbain, du dynamisme des centres-villes et bourgs et de la coopération entre les territoires.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires	2 Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales	3 Accompagner les nouveaux défis
Actions		[II - 1] Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires	[III - 1] Inciter au développement de l'inter-territorialité
		[II - 2] Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels	[III - 2] Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
		[II - 3] Honorer les engagements antérieurs	[III - 3] Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

26,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

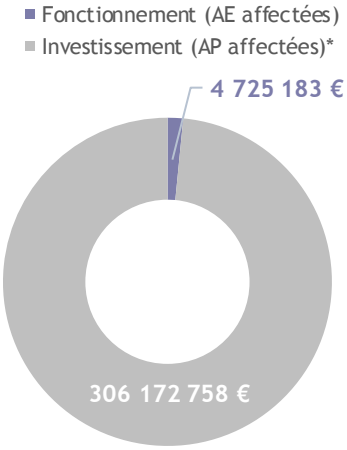

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 60 % en investissement

Les dépenses

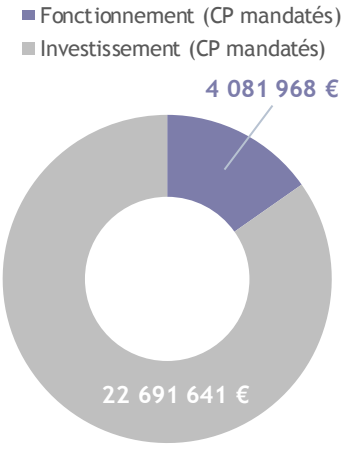

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 77 % en investissement

*** L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2006, les résultats correspondent au cumul. Les AP votées en faveur des contrats de partenariat 2014-2020 s'ajoutent aux AP de la précédente période de programmation. L'AP a été abondée début 2017 pour intégrer la période 2017-2020 de contractualisation, d'où un taux d'affectation plus bas que celui de l'année précédente.**

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Un maintien du soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires [I]

La Région a poursuivi son soutien à l'ingénierie et à l'animation des Pays, Conseils de développement et de l'association des îles du Ponant. Concernant les Pays, les modalités de péréquation des crédits régionaux ont été approuvés en février.

En 2017, la Région a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien à *l'Animation territoriale de santé* (ATS), tout en maintenant, pour cette même année, son soutien financier sur les mêmes bases que les précédentes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Une dynamique croissante de mise en œuvre des contrats de partenariat [II-1 et II-2]

Conformément à l'engagement régional, afin d'assurer la continuité du soutien aux projets durant la période de révision des contrats, les *Comités uniques de programmation (CUP)* ont continué à se mobiliser activement en se prononçant sur un volume important de projets.

Indicateur N°1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des *contrats de partenariat* (volet régional)	Cumul au 31/12/2015	Cumul au 31/12/2016	Cumul au 31/12/2017	Montant total mobilisable (y compris report de l'enveloppe numérique)
Nombre de projets sélectionnés en *Comité unique de programmation* (CUP)	148	639	952	
> Dont nombre de projets ayant fait l'objet d'une aide votée en commission permanente	35	210	450	
Montant des aides régionales proposées en *Comité unique de programmation* (CUP)	18,39 M€ *8,5 %*	75,96 M€ *35,1 %*	109,21 M€ *50,0 %*	218,39 M€
> Dont montant total des aides régionales votées en commission permanente	6,85 M€ *3,2 %*	24,89 M€ *11,5 %*	47,43 M€ *21,7 %*	218,39 M€

Parmi les 450 projets soutenus à la fin 2017, 120 l'ont été au titre de l'axe dédié aux services collectifs essentiels aux besoins de la population (écoles, crèches, salles de sport…) Cet axe représentait, fin 2017, 19% des subventions attribuées (sur un plafond de 20% des enveloppes des contrats). La forte mobilisation des contrats en faveur de l'amélioration du cadre de vie se confirme. Réhabilitation de logements sociaux, aménagements urbains en centralité ou quartier politique de la ville, maisons de santé pluridisciplinaires, derniers commerces en sont quelques exemples.

Indicateur N°2 [II-1 et 2] - Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale	Cumul au 31/12/2016		Cumul au 31/12/2017	
Part des projets par thématique	en de projets	montant	nb de projets	montant
Économie	14 %	9,7 %	18,2 %	15,6 %
Maritimité	7,7 %	5,7 %	8,2 %	4,4 %
Accessibilité	14,4 %	43,5 %	11,8 %	28 %
Ressources – transition énergétique	5,9 %	1,9 %	4,4 %	1,6 %
Cadre de vie	58 %	39,3 %	57,3 %	50,4 %

Indicateur N°3 [II-1 et 2] - Effet levier des *contrats de partenariat*	Cumul 31/12/2015	Cumul 31/12/2016	Cumul 31/12/2017	Cible 2017
Taux d'aide moyen sur la dépense subventionnable	20,25 %	23,82 %	24,32 %	De 20 % à 40 %*

*le taux d'intervention plancher est de 10 % et le taux plafond de 50%

• Le lancement de dispositifs ciblés sur de nouveaux défis [II-3]

La Région a réparti en février 2017 l'enveloppe de 14 M€ dédiée aux opérations de renouvellement urbain dans les 12 quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional soutenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), en tenant compte de critères de fragilité. En 2017, la première convention de renouvellement urbain (2016-2026) a été signée avec Rennes Métropole, pour 7,2 M€, auxquels s'ajouteront des crédits du contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes.

L'année 2017 a également été marquée par le 1er appel à candidatures *Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne* lancé en partenariat avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts. Cette démarche a rencontré un véritable écho et a permis d'accompagner 60 projets.

Enfin, le dispositif expérimental en faveur de l'inter territorialité a permis d'accompagner 7 projets qui concourent au développement de nouvelles voies de coopération entre les territoires, sur des objets variés : application numérique dédiée à la randonnée sur deux pays voisins, coopération culturelle entre une métropole et un pays, mutualisation de la ressource déchets par la coopération, mise en valeur d'un grand site d'intérêt paysager et touristique entre une agglomération et un pays voisin.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

2017 a permis le lancement de nombreuses démarches partenariales au service d'un projet de territoire pour toute la Bretagne, notamment avec la *Breizh COP*. Au cours de ces derniers mois, le nouveau *Réseau rural breton* s'est pleinement installé dans le paysage, à travers un cycle d'animation sur la reprise d'activité et un nouveau dispositif *Rural'idées*. Enfin, de nouvelles orientations ont été définies au service de la santé de tou.te.s les Breton.ne.s

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Améliorer la connaissance des territoires	2 Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	3 Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	4 Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	5 Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

0,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

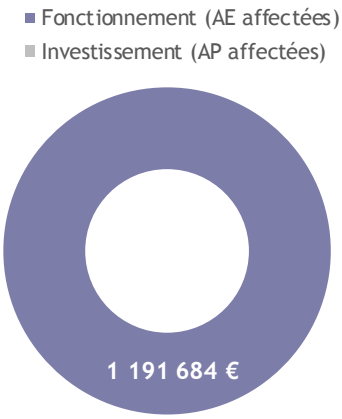

Un taux d'affectation de 85 % en fonctionnement

Les dépenses

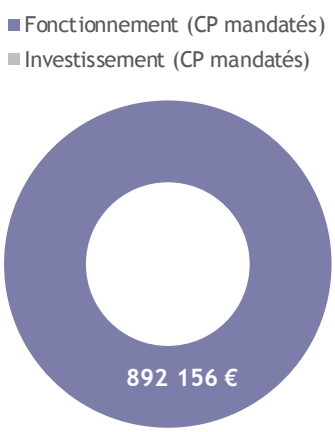

Un taux de réalisation de 70 % en fonctionnement

Le taux d'affectation s'est fortement amélioré entre 2016 (48%) et 2017 (85%), traduisant une meilleure adéquation entre les moyens disponibles et les actions réalisées. L'année 2017 a également permis de préciser de nouvelles orientations de la politique santé, même si cela n'a pu être traduit budgétairement dès 2017.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Améliorer la connaissance des territoires

L'année 2017 a été marquée par les 10 ans du partenariat *GéoBretagne* pour la collecte et la mise à disposition de données géolocalisées. De nouveaux pôles métiers ont été lancés, notamment en lien avec l'évolution des technologies. Ainsi, le sujet de la télédétection, en lien avec l'afflux de données satellitaires, est animé par le GIS Bretel et a fait l'objet de premiers échanges et d'un atelier en lien avec le Centre national des études spatiales (CNES), projet TempO.

Indicateur N°1 [I.1] - SIG / *GéoBretagne* : données d'activité	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de pôles métiers actifs	10*	10	10
Nombre de partenaires GéoBretagne (hors services Etat et région Bretagne)	124*	133	138
Nombre de couches d'informations disponibles auprès du grand public	1 063	1 296	1 365
Nombre moyen de connexions mensuelles au site geobretagne.fr	22 600	19 900	20 975

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

L'Observatoire des territoires a connu de nouveaux développements, notamment le partenariat avec les agences d'urbanisme, mais également le travail, initié avec les Départements, de définition d'indicateurs de suivi des *Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics*. Enfin, *l'Index du développement durable* a été réactualisé, pour une présentation prévue en 2018.

- ## Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

En 2017, la démarche *Breizh COP*, qui permet de définir un projet de territoire commun à tous les acteurs breton.ne.s, a connu plusieurs temps forts. Ainsi, au printemps, à l'occasion du carrefour des transitions (9 mars à Saint Malo), du carrefour des territoires (15 mai à Saint Brieuc) et du forum des mobilités (23 mai à Brest) plus de 1 350 participant.e.s ont été réuni.e.s. Ces moments ont permis de recueillir les avis et contributions des partenaires régionaux sur les principaux enjeux thématiques déjà identifiés. Le travail réalisé a fait l'objet d'approfondissements, au sein de groupes de travail techniques par thématique (foncier, armature territoriale, urbanisation, habitat, services à la population, eau, économie circulaire, climat/air/énergie, biodiversité, mobilité).

- ## Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

En 2017, le *Réseau rural* a réuni une diversité d'acteurs – agricoles, collectivités, associatifs… (plus de 1 000 destinataires de la lettre d'information) - autour de plusieurs sujets. La reprise d'activité en milieu rural a fait l'objet d'un cycle d'animation complet dans toute la Bretagne, avec 4 ateliers sur 2017 (conférences, visites de projet, témoignages...) Un dispositif *Rural'idées* a été lancé pour permettre l'émergence de nouveaux services par et pour la population (55 candidats), et des animations ponctuelles ont été réalisées sur des sujets d'intérêt comme les outils numériques coopératifs, l'achat local ou encore l'entretien des haies bocagères. Les rencontres du réseau rural national ont également été organisées à Rennes en novembre 2017.

Par ailleurs, l'édition 2017 des *Trophées bretons du développement durable*, événement partenarial, a permis de valoriser de bonnes pratiques auprès d'un public plus large que lors des éditions précédentes grâce à une remise des trophées pendant le carrefour des transitions – en mars 2017 - devant 700 personnes.

- ## Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

Le soutien de la Région aux 13 *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ), qui assurent une première écoute généraliste, confidentielle, anonyme et gratuite, a été poursuivi dans un contexte marqué par la refonte du cadre national et la structuration d'un réseau des structures porteuses bretonnes.

Indicateur N°2 [IV] - Points accueil écoute jeunes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre moyen de jeunes accueilli.e.s par PAEJ	215	207	196

Pour sa troisième édition, l'appel à projets *Accélérateur d'initiatives jeunes* lancé en partenariat avec les plateformes de financement collaboratif Gwenneg et Kengo a permis d'accompagner 20 jeunes de 19 à 29 ans dans la réalisation de 27 projets novateurs, créatifs et contribuant au dynamisme et à l'attractivité du territoire régional. Les projets ont principalement concerné la création d'activité sur des thèmes variés (agriculture, numérique, mode, loisirs).

La Région a lancé un nouveau dispositif de soutien au développement du service civique par l'accompagnement des associations accueillant des volontaires en situation de décrochage scolaire. 10 associations ont ainsi été soutenues pour assurer un tutorat renforcé à destination de 23 volontaires réparti.e.s sur l'ensemble du territoire régional.
Enfin, le soutien à la Chaire de recherche sur la jeunesse a été poursuivi et s'est notamment concrétisé par un renforcement des modalités de diffusion des connaissances sur les territoires.

- ## Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

L'année 2017 a été consacrée à la refonte de l'action de la Région pour la santé des Breton.ne.s. Cette démarche s'est appuyée sur les travaux du groupe relatif à la démographie médicale, rassemblant des élu.e.s régionaux.ales de toutes sensibilités, et sur des échanges avec le *Conseil régional des jeunes*. Approuvées en décembre 2017, les nouvelles orientations portent sur 4 axes : la promotion de la santé des jeunes, l'amélioration de l'accès aux soins de premier recours, le soutien à la silver économie et l'appui au développement des politiques territoriales de santé. Pour autant, la Région a poursuivi, dès 2017, son soutien à la réduction des risques en milieu festif via la formation des bénévoles et organisateurs d'événements.

En complémentarité avec cet engagement renouvelé, la Région a cosigné en juillet 2017 avec l'Agence régionale de santé et l'Etat le troisième *Plan régional santé-environnement 2017-2021*.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

En 2017, le projet Bretagne Très Haut Débit a connu ses premiers succès commerciaux, avec une forte adhésion des personnes desservies. Le projet a également été conforté par la création d'un fonds de sécurisation et de développement du très haut débit, abondé par la Région et géré par Mégalis.

Le projet Vista-AR visant à développer l'utilisation de la réalité augmentée, dont la Région est partenaire, a par ailleurs été validé par l'autorité de gestion du programme européen Interreg France Manche Angleterre.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques	2 Développer les usages numériques	3 Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique
Actions	[I - 1] Déployer le très haut débit	[II - 1] Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance	
	[I - 2] Mutualiser la gestion des données numériques publiques	[II - 2] Soutenir l'innovation numérique	
		[II - 3] Œuvrer pour l'inclusion numérique	

34,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

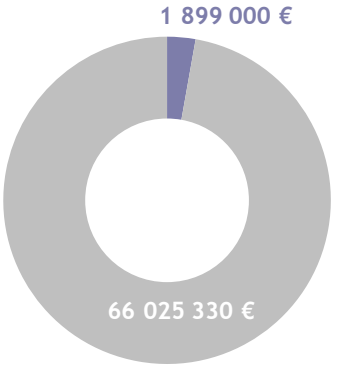

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

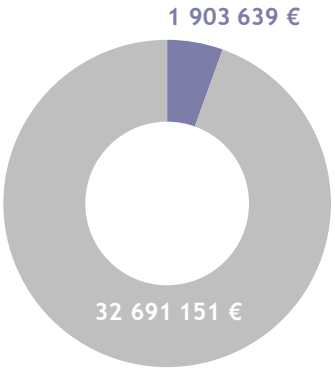

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

* L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2011, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Déploiement du Très Haut Débit pour tous

L'investissement privé (zone AMII) permet de desservir 10 % du territoire et 40 % de la population. Pour tout le reste de la Région, c'est le projet Bretagne Très Haut Débit qui permet la couverture progressive. A la fin 2017, la partie « transport » de la première tranche de travaux du projet Bretagne Très Haut Débit était achevée, et la partie « distribution » bien avancée avec 54 000 prises posées et déjà 16 000 abonnés, soit des taux de pénétration commerciale bien supérieurs à ce qui était attendu dans les délais. L'enjeu poursuivi est l'industrialisation du processus de déploiement de la fibre optique et la mise en place de solutions d'attentes avant l'arrivée de la fibre partout (déploiements en avance de phase sur les sites stratégiques, montées en débit, satellite ou 4G fixe…)

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit *	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2023
Nombre de prises déployées	15 000	54 000	670 000

*hors zone AMII – Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement- Source Mégalis Bretagne

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°2 [I-1] - Taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus) (Source *Mégalis Bretagne*)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2022
Population desservie par la fibre optique en Bretagne (en fonction du nombre de prises raccordables)	10 %	15,1 %	23 %	70 %

En additionnant les initiatives privées et l'initiative publique, 347 721 locaux étaient raccordables en Bretagne fin 2017, soit, en considérant une moyenne de 2,26 personnes par ménage, potentiellement plus de 785 000 Breton.ne.s (23% de la population).
L'objectif est de parvenir, fin 2022, à 70% de Breton.ne.s raccordables au très haut débit par la fibre (supérieur 100 Mbs). Cependant, plus de 81% d'entre eux.elles devraient bénéficier d'un très haut débit supérieur à 30 Mbs, et 95% d'un haut débit de plus de 8 Mbs, en l'état actuel des déploiements prévus. Les 5% restant pourront bénéficier de solutions d'attente adaptées.

- ## Œuvrer pour l'inclusion numérique [II-3]

Le nouveau *Visa Internet Bretagne* a été mis en œuvre, par un soutien aux *Espaces publics numériques* (EPN), chargés de réaliser la médiation auprès du public le plus éloigné du numérique et aux *Espaces de coordination numériques* (ECN), chargés d'animer le réseau de médiateurs sur leur territoire. L'objectif est de permettre à tout·e·s les Breton·ne·s de pouvoir accéder, gratuitement, à une formation aux premiers usages du numérique. Fin 2017, 43 EPN et 5 ECN étaient labellisés.

- ## Favoriser la transition numérique des TPE/PME [II-4]

La Région a lancé un appel à projets expérimental au titre de la transition numérique, visant à accompagner des TPE dans leur transformation numérique, en en faisant un outil de la transformation de l'activité au quotidien (gestion de la relation client, point de vente nomade, outils de conception et/ou de fabrication numérique...). Il s'agissait de promouvoir le caractère transformant d'une activité par les outils numériques, d'aller vers une innovation d'usages, sociale et organisationnelle. 16 TPE/PME ont bénéficié d'une aide lors de cet appel, pouvant aller jusqu'à 30 K€.

- ## Colloque numérique « La Bretagne et le numérique dans tous leurs états » [III-1]

La Région a organisé à Rennes, avec le Conseil économique, social et environnement régional (CESER) un colloque en novembre permettant d'ouvrir les réflexions autour de grandes thématiques numériques. Les tables rondes ont ainsi permis d'échanger, avec des partenaires et des grands témoins, sur l'économie numérique, l'e-éducation et l'e-santé.

- ## Le développement des services offerts par Mégalis [III]

La Région continue de soutenir activement le développement du bouquet de services numériques à destination des collectivités, dans un cadre qui privilégie de plus en plus la dématérialisation des actes administratifs et la gestion électronique des documents.

Indicateur N°3 [III] - Nombre d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source Mégalis Bretagne)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'entités publiques utilisatrices	1 660	1 830	1 999	2 000
Taux d'évolution (N/N-1)	19 %	10%	10%	10%

- ## Le projet Vista-Ar [II-1 et II-2]

Le Conseil régional est l'un des 8 partenaires du projet européen Interreg *Vista-Ar* (8 M€, dont 1,5 M€ pour la Région et 3,5 M€ pour les partenaires bretons). L'ambition de *Vista-Ar* est de développer des applications de réalité virtuelle et réalité augmentée de haute qualité, associées à la définition d'un modèle économique soutenable pour favoriser l'accessibilité de ces technologies à des sites culturels et patrimoniaux qui en seraient autrement exclus.

Lancé en février 2017, pour une période de 4 ans, le projet a déjà permis de développer des dispositifs intermédiaires (maquettes) sur les sites de déploiement français et anglais (Château de Fougères et cathédrale d'Exeter). La plus-value de Vista-Ar consiste également dans l'animation d'une collaboration étroite entre partenaires scientifiques, économiques et institutionnels dans un domaine innovant.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission II.

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

▪ PIB (2014), source INSEE:

Bretagne : 89,5 Mds d'euros

France : 2099,4 Mds d'€

▪ Taux de chômage fin 2017, source BIT :

Bretagne : 7,4 %

France : 8,6 %

Documents cadres

Convention EPCI / CRB. La première a été signée le 28 juin 2017 avec Morlaix Communauté.

Les chiffres macro-économiques français 2017 ont été bons, tous les indicateurs sont désormais passés au vert, la croissance a été supérieure à 2 %. Il y a eu près de 270 000 emplois créés dans le privé dans l'année, amenant leur nombre total à plus de 25 millions, un record.

Le taux de chômage recule mais à un rythme encore insuffisant. Les défaillances d'entreprises sont quant à elles au plus bas depuis 10 ans, à l'inverse des créations au plus haut depuis 10 ans à presque 600 000.

Avec un montant de -38,3Mds, la principale préoccupation concerne le solde commercial qui perd plus de 10Mds par rapport à 2016, du fait notamment de la forte demande intérieure (les exportations sont à la hausse).

La Bretagne s'inscrit dans la même dynamique, avec un taux de chômage de 7,4%, inférieur de 1,2 points au taux moyen national. Le sujet le plus souvent problématique pour les entreprises aujourd'hui est devenu celui du recrutement.

// La stratégie régionale

En 2017, la Région a mis en pratique les orientations politiques de la nouvelle mandature sur la déclinaison du SRDEII, renouvelé pour tenir compte de la loi NOTRe, en optimisant l'articulation entre collectivités ayant la compétence économique, en répondant spécifiquement aux besoins des TPE/PME les plus concernées par l'impact de la fin de la compétence en matière d'économie des Départements et en renforçant la présence territoriale de ses équipes.

Fin 2017, l'objectif fixé de conventionner avec tous les EPCI bretons était presque rempli, 2/3 des conventions étant signées.

Dans ces conventions, l'enjeu de développement des TPE /PME est souvent apparu essentiel, reflet de leur importance au sein des territoires. En partenariat avec les intercommunalités qui le souhaitent, des dispositifs d'aides directes ont été mis en place pour soutenir les investissements, venant compléter la palette d'outils conçus ou adaptés aux besoins spécifiques de ces entreprises qui maillent les territoires régionaux. Seule ou avec ses partenaires, notamment Bpifrance, la Région a mobilisé des moyens conséquents pour les soutenir tout au long de leur vie, de la création à la transmission, en passant par l'innovation ou l'international. Cette dynamique est complétée par un partenariat avec les réseaux consulaires.

Une adaptation des outils économiques aux besoins des entreprises

Le soutien à l'innovation reste une priorité de la politique régionale. L'innovation concerne en effet tout autant les starts-up et les grandes entreprises que les TPE/PME, la compétitivité durable résultant souvent d'une différenciation issue de la Recherche et développement (R&D), au-delà des enjeux de compétitivité prix. Il s'agit donc de leur proposer d'accéder aux mêmes atouts et opportunités alors que leur habitude, voire leur capacité à solliciter les aides publiques, est moins établie que celle des groupes. Un dispositif ad hoc, le *Pass Conseil*, a été créé pour ces entreprises.

En complément des innovations technologiques et organisationnelles, l'innovation sociale doit aussi pouvoir bénéficier des meilleures conditions de déploiement car elle apporte des réponses pertinentes à des attentes concrètes, souvent liées à des besoins de tous les jours des populations et particulièrement dans les zones rurales. La région a soutenu le lancement des Tags, incubateurs dédiés, visant à identifier et faciliter la réussite de ces projets.

Le soutien aux technopoles, interlocuteurs privilégiés des jeunes entreprises innovantes, a été renforcé dans un esprit d'équilibre territorial, pour leur permettre de mener à bien leurs missions sur l'ensemble du territoire breton, l'innovation se diffusant largement en dehors des grandes zones urbaines.

Globalement, les attentes des entreprises portent prioritairement sur deux sujets : la lisibilité et la facilité à accéder aux dispositifs offerts par la puissance publique. En 2017, la Région a ainsi regroupé toutes les aides au

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

sein de packs thématiques, et les a renommées, afin d'en simplifier la comp
cette nouvelle gamme de dispositifs a été réalisé et mis à la disposition des p
meilleure accessibilité aux aides régionales à partir d'un choix avisé.

De même, la Région a élaboré en 2017 le dispositif *Pass Création* qui propose au créateur d'entreprise un accès simplifié grâce à un outil informatique de qualité. Dans l'attente de l'opérationnalité de ce nouveau dispositif, la Région a maintenu transitoirement en 2017 le suivi du dispositif *Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise* (NACRE) transféré par l'État.

Concernant les aides « directes », les dispositifs existants ont été adaptés en 2017 aux besoins spécifiques des TPE/PME, notamment les prêts participatifs avec Bpifrance. En quelques mois, le *Prêt croissance* a trouvé toute sa place. Le dispositif d'abondement aux subventions apportées par les EPCI aux investissements des artisans/commerçants a commencé à monter en puissance.

Le nombre de sollicitations des fonds de co-investissement *Breizh Up* et *Breizh Immo* a fortement augmenté et plusieurs prises de participations ont été finalisées.

L'action collective *Breizh Fab* a été élaborée en articulation avec plusieurs acteurs majeurs de l'éco-systéme pour que les entreprises bretonnes puissent s'inscrire de manière importante dans la dynamique *Industrie du Futur*.

Des moyens encore renforcés pour une agriculture compétitive et durable

Le succès des *Mesures agro environnementales et climatiques* (MAEC) est confirmé. Grâce à un montant inégalé mobilisé en 2017 par la Région sur fonds propres ou via les fonds FEADER gérés, plusieurs milliers d'agriculteurs se sont inscrits dans cette dynamique vertueuse.

Le *Plan de compétitivité* permet également de soutenir la réalisation d'un nombre conséquent d'investissements par les exploitants, aidant ainsi ces derniers à renforcer leur indispensable compétitivité, tout en s'assurant de la maîtrise de leur endettement et de leur dépendance à la cyclicité de la conjoncture.

Les dispositifs « d'ingénierie financière » trouvent leur place ; les *Prêts d'honneur à l'installation* sont venus compléter la palette des aides existantes. Expérimentés en 2017, ces prêts ont été étendus fin 2017 aux filières avicole et légumes.

En 2017, la Région a également élaboré et transmis à la Commission Européenne des propositions concernant le devenir de la Politique Agricole Commune, enjeu majeur pour l'agriculture bretonne, après un grand travail de concertation.

Tout au long du second semestre, le Conseil régional a marqué une vigilance particulière quant aux difficultés et à l'avenir de la filière volailles bretonne, anticipant les épisodes du début 2018 et ceux du dossier Doux. La région a ainsi soutenu la capacité de cette filière à se renouveler, à engager un profond changement de modèle, plus durable, plus fortement orienté vers la qualité et la valeur ajoutée et à même d'engager la reconquête des marchés domestiques.

La mise en œuvre d'une stratégie maritime et portuaire ambitieuse

En 2017, la Région Bretagne a étendu son périmètre de compétence portuaire. Dix ans après le transfert par l'État des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, elle a intégré 19 ports supplémentaires dans les suites de la loi NOTRe, dont 16 sont des ports d'embarquement pour les îles bretonnes. La Région confirme ainsi ses ambitions portuaires et sa volonté de développer tous les secteurs de l'économie de la mer au bénéfice des territoires. Les ports constituent aussi une réelle opportunité en matière de transports en élargissant l'offre multimodale au transport maritime.

Pour la Région, l'échéance des contrats de concession pour la gestion et l'exploitation des ports est propice à se réinterroger sur les stratégies de développement des trafics portuaires, sur le modèle économique des ports et ses modes de gouvernance. Avant Lorient et Concarneau en 2019, les modalités futures de gestion du port de Brest ont été interrogées et la procédure de renouvellement de la concession portuaire de Saint-Malo engagée fin 2017. Parallèlement, la Région a soutenu le secteur industriel de la réparation navale à Brest et a contribué au financement de la mise aux normes de l'aire de carénage de Concarneau, totalement rénovée et équipée d'un élévateur à bateaux de 400 tonnes en 2017. Enfin, la Région a poursuivi activement la modernisation des ports de pêche dans le cadre de partenariats, comme à Concarneau, en adhérant au syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille, créé en 2017 et encore à Lorient Keroman, dont le syndicat mixte qu'elle préside va réaliser un programme d'investissements de 35 M€ de 2017 à 2021.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La Région propriétaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien conditions opérationnelles des ports. Des opérations de modernisation des inf pour favoriser le développement des trafics.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Les politiques agricoles régionales sont d'ores et déjà très largement investies dans les orientations de la Breizh COP. Elles ont renforcé le soutien aux agriculteurs qui ont enclenché un changement de système plus économe en intrants, pour être plus respectueux de leur environnement.

La gestion optimisée du foncier et le soutien aux regroupements parcellaires pour réduire coûts et production de gaz à effet de serre s'est poursuivi, renforçant la convergence entre économie et environnement.

Le dragage des ports est indispensable pour développer les capacités d'accueil des navires et à Lorient pour lutter contre l'ensablement de la rade. Ces opérations, réalisées en maîtrise d'ouvrage régionale, présentent une très forte sensibilité environnementale. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Charte des dragages des ports bretons*, un cadre de réalisation des futures opérations de dragage en Bretagne a été proposé et adopté par la *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) en février 2017. Fin 2017, un groupe de travail a été lancé sur la gestion à terre des sédiments dans le cadre du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets*.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Cette approche, conséquence de la loi NOTRe aura été l'une des priorités de l'année 2017. Il s'est agi, en effet, pour le Conseil régional de répondre à une demande de plus forte proximité de ses actions et de sa présence, fortement exprimée par les EPCI, devenus nos principaux partenaires. Ceci s'est traduit par la décision de déploiement d'agents régionaux plus directement en prise avec les acteurs de terrain, mais également par la mise en place d'outils dédiés aux PME et TPE, en lien avec l'écosystème local, à même de répondre aux attentes locales.

Cette nouvelle organisation des services régionaux offre l'opportunité de mobiliser des moyens humains dédiés à la déclinaison des conventions avec les EPCI, qui elles aussi ont été élaborées en lien avec les territoires dans le respect de leurs priorités stratégiques, démontrant la capacité d'adaptation de la collectivité régionale.

Les dispositifs régionaux continuent à se décliner par territoire en tenant compte de leurs spécificités, notamment Breizh Immo, à même de venir compenser la carence du marché privé de l'immobilier d'entreprises en certaines zones de la Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

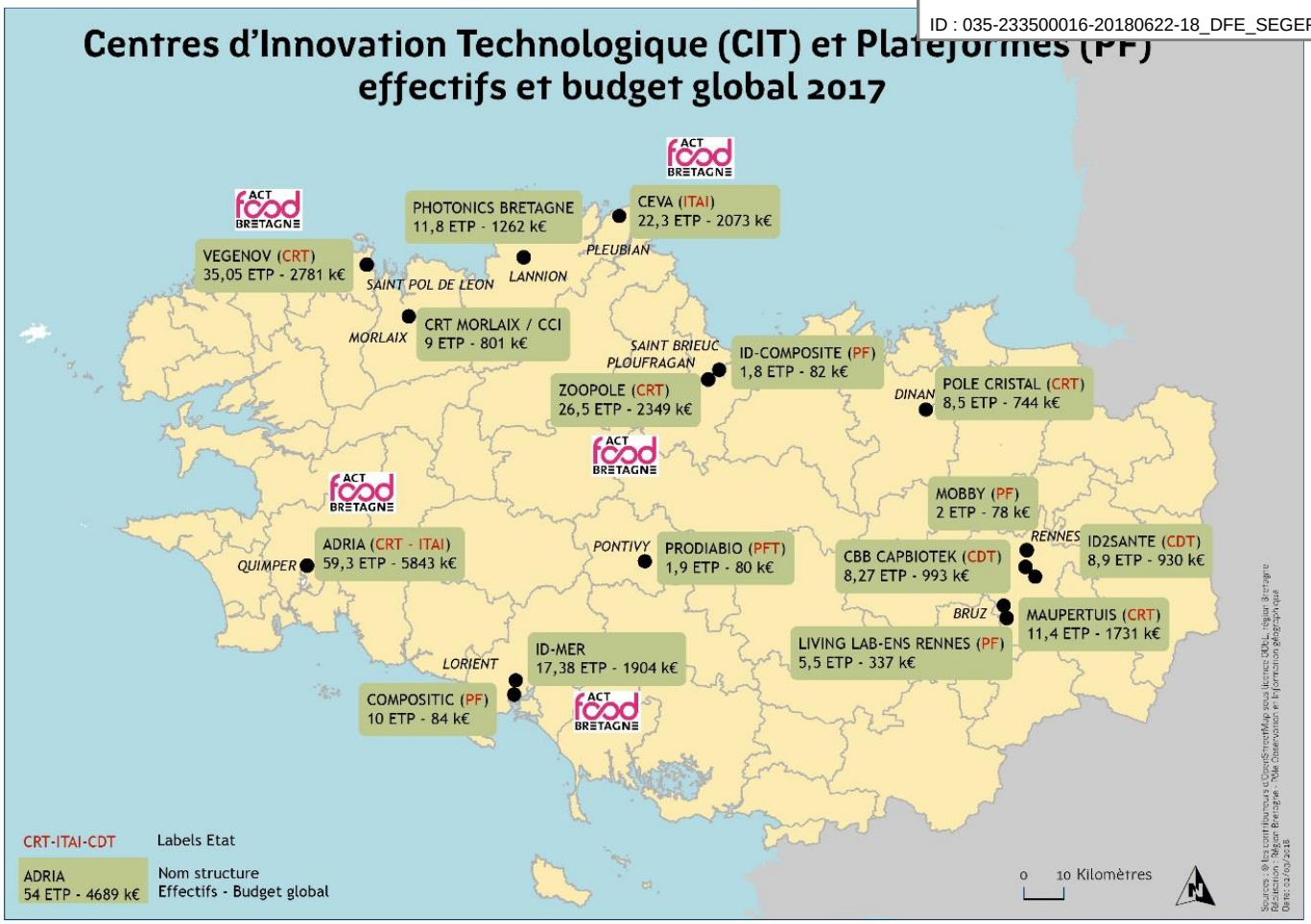

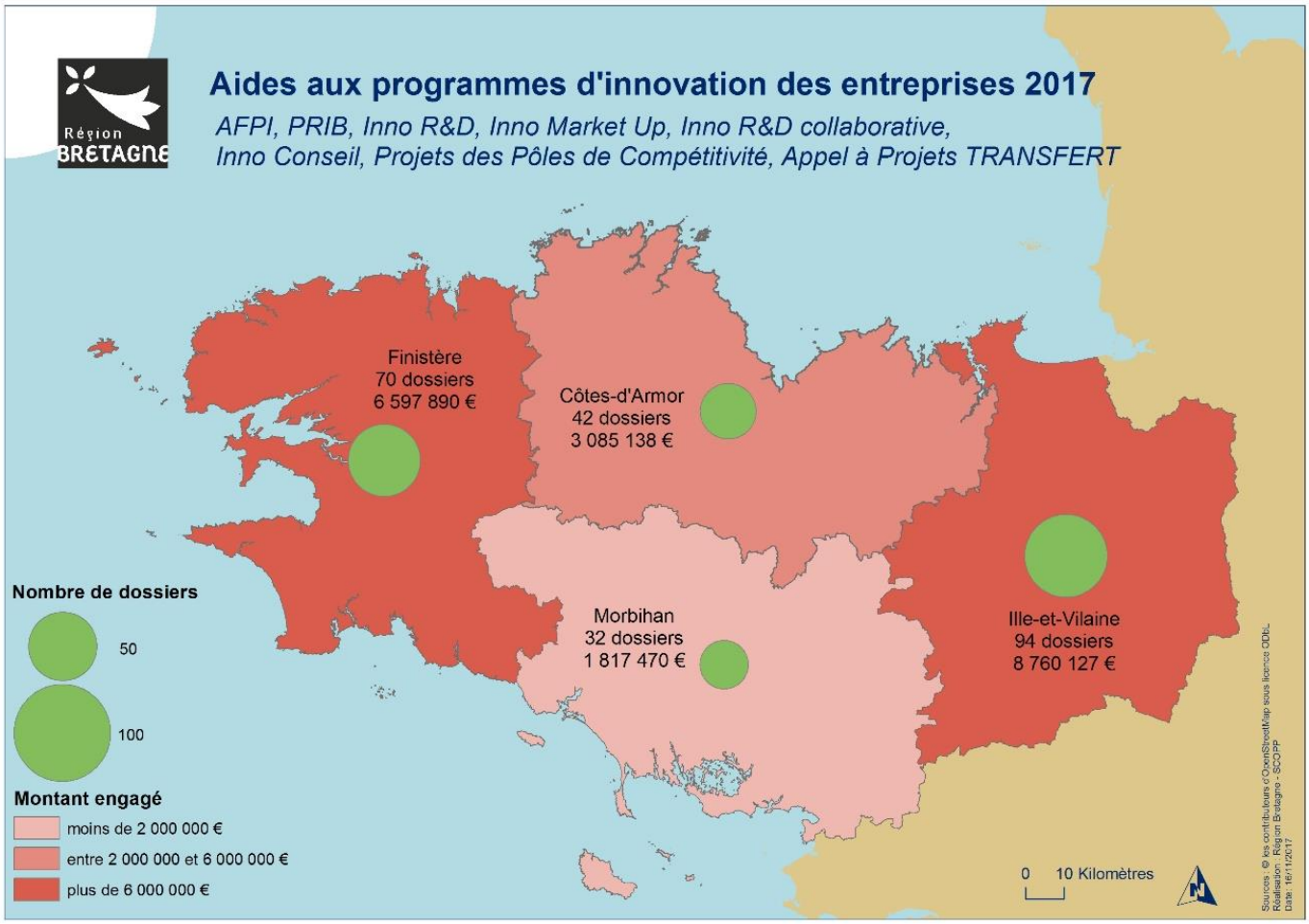

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom politique de la ville

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) a poursuivi grâce aux moyens qui lui sont octroyés par la Région son soutien renforcé avec son dispositif de micro-crédits aux porteurs de projets qui résident dans les quartiers sensibles pour leur permettre de créer leur activité souvent sur des métiers de services ou dans le commerce, avec un exercice au sein même des quartiers.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Les structures d'aide à la création d'entreprises ont été sensibilisées à la nécessité de mettre en œuvre un process particulier de suivi et d'accompagnement des publics jeunes. Dans le dispositif NACRE comme dans le *Pass Création*, ces derniers font partie des publics-cible prioritaires, avec pour objectif que les revenus générés par l'activité permettent aux créateurs d'en vivre décemment.

L'agriculture est également confrontée à un très fort enjeu de renouvellement des générations. La Bretagne reste la seconde région française en matière d'installations de jeunes agriculteurs, y consacrant le plus de crédits. Le dispositif *Prêts d'honneur* répond ainsi au besoin de fonds propres en croissance ; plusieurs dizaines de jeunes en ont déjà bénéficié.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Constatant l'hétérogénéité des territoires en termes de moyens consacrés au développement économique et en réponse à une attente forte de présence territorialisée plus forte des équipes de la Région sur les questions économiques, en plus de la contractualisation avec les EPCI, la région a validé en 2017 le recrutement de 10 chargés de mission implantés localement, en cohérence avec les bassins de vie et d'emplois.

Ces recrutements traduisent la volonté de la collectivité de s'impliquer au maximum dans les éco-systèmes locaux afin de contribuer à les co-animer au profit des entreprises et de leurs salariés. Ils visent aussi à être le plus réactif possible afin de répondre aux « signaux faibles » détectés au niveau des intercommunalités.

// Moyens humains

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	46,5
Catégorie B	24,9
Catégorie C	14,6
Temporaires	15,7
Total ETP	101,7
Total Masse salariale	5 199 954 €

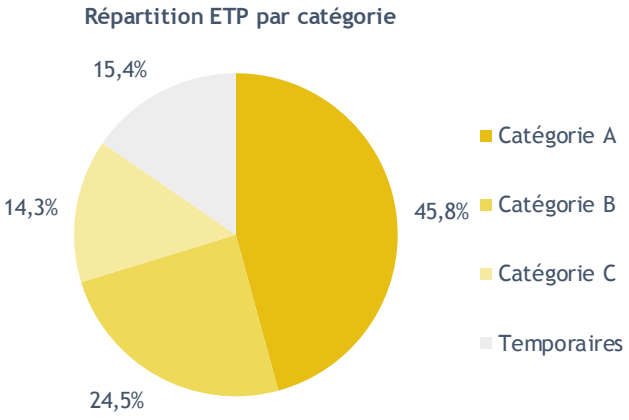

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Agent des Ports	
Catégorie A	8,1
Catégorie B	14,5
Catégorie C	36,0
Temporaires	0,1
Total ETP	58,8
Total Masse salariale	2 837 313 €

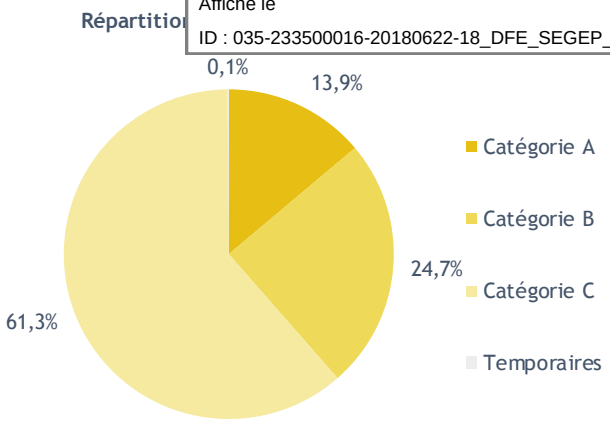

// Répartition des dépenses

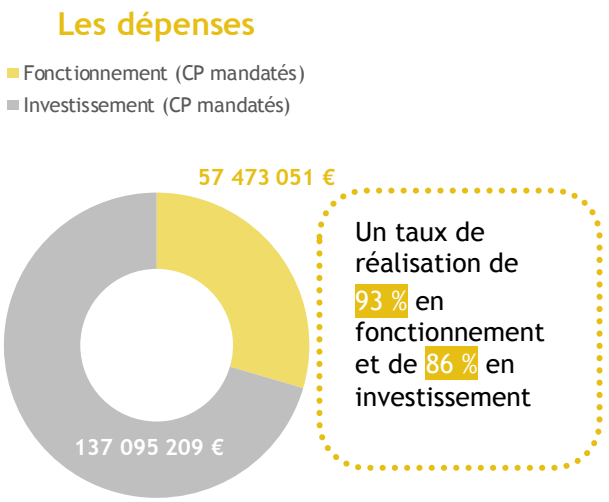

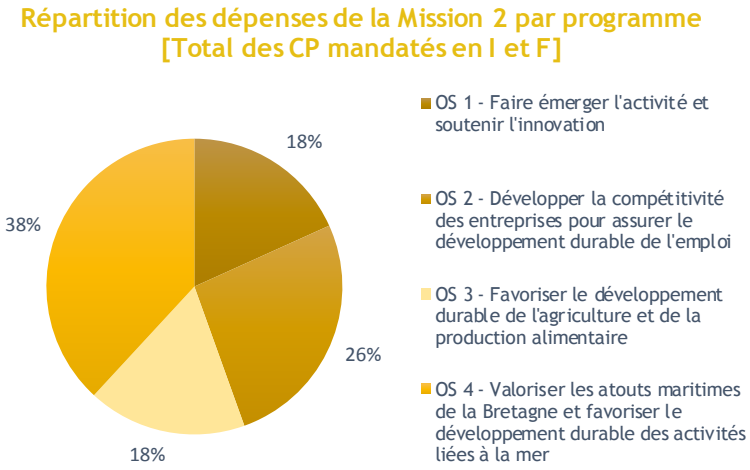

> Dépenses par programme

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
OS 1 - Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	38 385 000 €	35 494 960 €	92%
Fonctionnement	27 850 000 €	24 961 642 €	90%
Investissement	10 535 000 €	10 533 318 €	100%
OS 2 - Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	56 569 100 €	51 111 813 €	90%
Fonctionnement	18 942 500 €	18 511 650 €	98%
Investissement	37 626 600 €	32 600 163 €	87%
OS 3 - Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la	34 249 000 €	33 773 843 €	99%
Fonctionnement	9 980 000 €	9 800 317 €	98%
Investissement	24 269 000 €	23 973 526 €	99%
OS 4 - Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le	92 954 854 €	74 187 644 €	80%
Fonctionnement	5 309 854 €	4 199 441 €	79%
Investissement	87 645 000 €	69 988 202 €	80%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	222 157 954 €	194 568 260 €	88%
Total Fonctionnement	62 082 354 €	57 473 051 €	93%
Total Investissement	160 075 600 €	137 095 209 €	86%

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

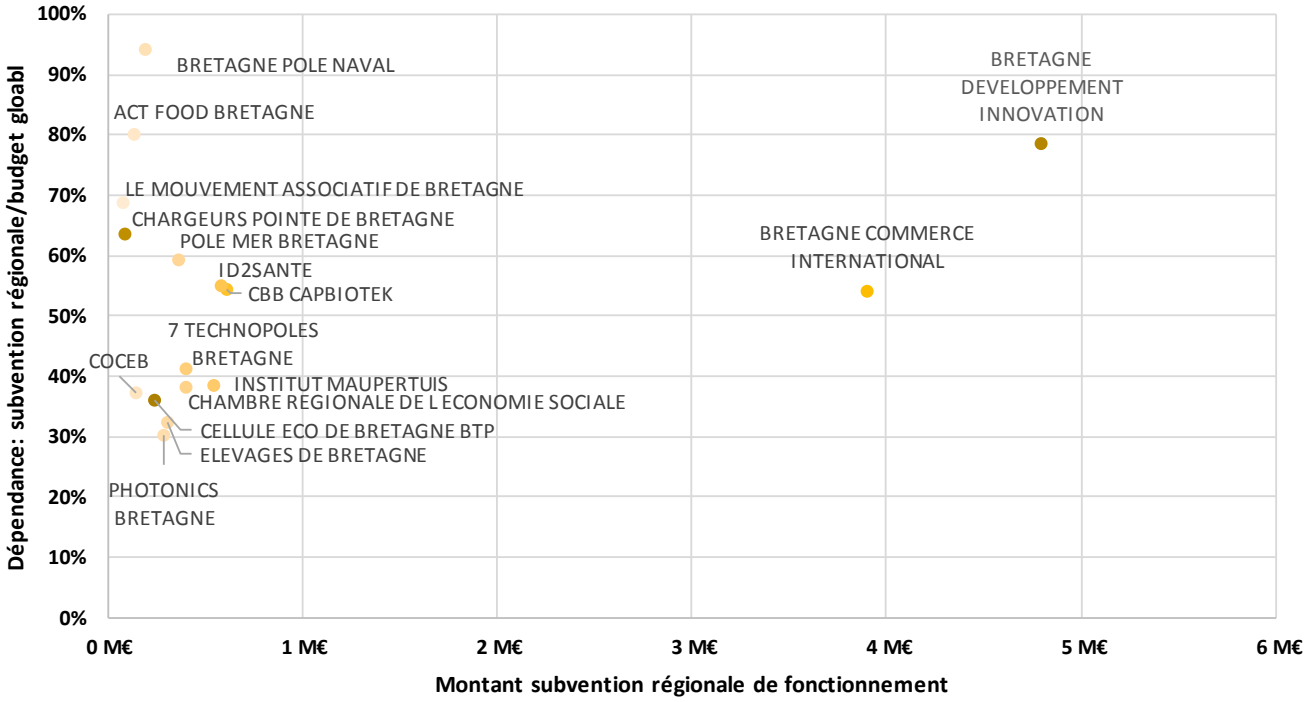

Zoom sur Act Food Bretagne

Cette fédération des *Centres techniques* de l'agri-agro, créée dans les prolongements de la mise en œuvre du P3AB, a pour objet de renforcer la cohérence d'action entre des structures qui toutes contribuent au développement de l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Cette cohérence renouvelée doit permettre une action plus puissante, plus visible et plus efficace pour positionner la Bretagne dans la concurrence nationale et européenne des grandes régions agro-alimentaires.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

En appui sur un réseau d'opérateurs d'accompagnement à l'innovation restructuré (Technopoles, Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie -CRITT-…) la Région a pleinement exercé sa compétence dédiée à l'innovation et a engagé dans le cadre d'une refonte de sa gamme de dispositifs « INNO », un soutien sans précédent aux projets d'innovation en Bretagne avec une montée en puissance des dispositifs de soutien à l'innovation des TPE/PME, en partenariat avec les différents financeurs, en particulier avec l'Etat et Bpifrance. Près de 200 entreprises bretonnes ont ainsi été financées par la Région pour leurs projets d'innovation en 2017.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	3 Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
Actions		[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	[III - 1] Animation et coordination du système régional d'innovation
		[II - 2] Favoriser les projets industriels innovants	[III - 2] Promotion de l'innovation en Bretagne

24,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

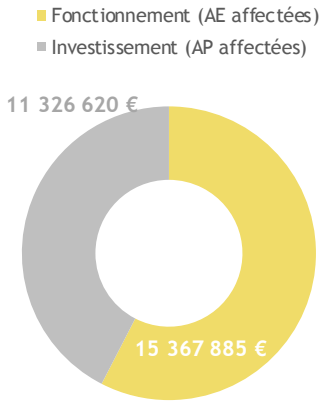

Un taux d'affectation de 93 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

Les dépenses

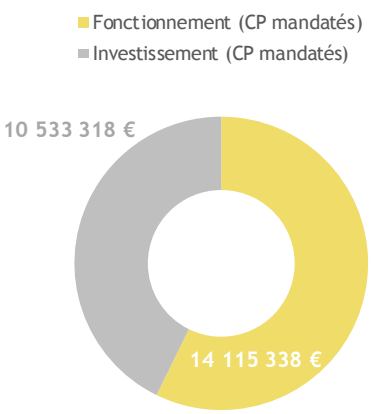

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Projets d'innovation accompagnés par les Centres d'innovation technologique [I]

Les *Centres d'innovation technologique* (Centres techniques et CRITTs) poursuivent la déclinaison de leurs Contrats d'objectifs et de moyens 2015-2020 qui ont représenté plus de 12,3 M€ engagés par la Région sur la période 2015-2017 sur l'ensemble des axes : investissements matériels de recherche et développement (R&D), animation et conseil en innovation, ressourcement scientifique et technique et projets de transfert de technologies avec des entreprises bretonnes. En particulier, 2017 a permis de poursuivre les actions de consolidation de cet écosystème structurant pour l'innovation en Bretagne avec la montée en puissance des actions de la Fédération régionale des centres d'innovation des filières alimentaires ACT FOOD Bretagne, la recapitalisation du Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) ou la nouvelle phase de croissance du cluster Photonics Bretagne, avec l'inauguration du Photonics Park sur la zone industrielle de Lannion.

De nouveaux opérateurs dédiés à l'innovation technologique ont conforté leur présence en Bretagne en 2017. Ainsi, le CEA Tech, pôle de recherche technologique du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, prévoit d'implanter une plateforme dédiée à l'innovation dans les procédés agricole et agroalimentaire sur Quimper, pour un programme d'actions de plus de 10 M€ sur 4 ans. L'Institut national de recherche dédié au numérique, INRIA Tech, a inauguré une nouvelle cellule de transfert de technologie dédiée aux logiciels et au numérique sur le campus de Beaulieu à Rennes (500 K€ sur 3 ans).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Projets de maturation et de création d'entreprises innovantes accompagnés par Ouest Valorisation et les Technopoles [II.1]

Les projets de maturation (25) et de co-maturation (8) ont repris un rythme plus élevé en 2017. Depuis la création de la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation en 2012, 166 projets de maturation ont été engagés représentant près de 17 M€ d'investissement total (dont un peu plus de 8 M€ sur la Bretagne). Une douzaine de ces projets sont ciblés et soutenus par la Région Bretagne chaque année, en cofinancement avec le Fonds européen de développement économique régional (FEDER).
Le nombre de projets de création d'entreprises effectivement entrés dans l'incubateur *Emergys Bretagne* cofinancé par l'Etat et la Région a lui aussi été en forte croissance cette année, au-delà de la cible des 50 projets annuels. 57 projets de start-up répartis sur la Bretagne ont ainsi été accompagnés cette année grâce aux 7 Technopoles et au soutien du Conseil régional (400 K€). Cette dynamique a été accompagnée par de nouveaux accélérateurs privés tels que celui de Canon Bretagne dédié à l'innovation industrielle.

Indicateur N°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés - Création/transfert	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Projets de maturation SATT Ouest Valorisation	36	26	33
Incubateur Emergys Bretagne	68	48	57
TOTAL	104	74	90

- ## Projets industriels innovant des PME bretonnes [II.2]

Le soutien des entreprises par la Région a atteint un niveau inégalé en 2017, dans le cadre d'une communication renouvelée autour d'une gamme de dispositifs « INNO » :

Grâce à la mise en œuvre des dispositifs de la Région : un dispositif dédié aux TPE créé en 2016 qui atteint sa cible (39 projets pour 450 K€ en 2017), de nouveaux appels à projets pour le transfert de technologies des filières Biotech & Santé ou pour l'expérimentation d'innovations numériques qui ont connu un succès important (25 projets accompagnés pour plus d'1,3 M€) ou encore des projets industriels structurants pour le territoire en partenariat avec les EPCI (Quimper, Rennes Métropole…).

Et grâce au *Partenariat régional d'innovation* (Programme des investissements d'avenir) cofinancé avec l'Etat et opéré par Bpifrance, en 2016/2017 plus de 9,5 M€ ont été engagés pour 40 projets structurants d'innovation de PME. 33 projets sur ces 40 ont été soutenus en 2017, ils viennent s'ajouter aux 41 projets soutenus dans le cadre du fonds régional d'innovation Région/Bpifrance qui permet de soutenir les petites entreprises et les start-up dans le financement des études de faisabilité de projet.

Indicateur N°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre total de projets industriels innovants soutenus	186	128*	197

** Dispositif « PRDI » stoppé en 2016*

- ## Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation [III]

L'agence régionale de développement économique Bretagne Développement Innovation (BDI) s'est concentrée d'une part sur la structuration des secteurs clés sur lesquels elle est mobilisée (Grands Projets Structurants : croisement électronique/numérique, Cybersécurité, Smartgrids, Energies Marines Renouvelables, course au large et matériaux composites), et d'autre part sur ses métiers socles : promotion et veille/observatoire. Sur les enjeux de promotion de l'innovation, BDI a opéré une nouvelle édition de l'évènement 360 Possibles sur le plateau des Capucins à Brest. Sur la fonction d'observation/veille, la base de données CRAFT et ses applications ont été mobilisées en particulier pour des portails web (Capbiotek, Abibois, Plug in Labs…) et des manifestations régionales (European Cyber Week, salons NAUTIC, CFIA, SIAL…)

En 2017, la Région a aussi impulsé, en lien avec BDI et la plateforme des projets européens des universités, une nouvelle dynamique autour des opérateurs régionaux de l'innovation pour assurer le suivi de la stratégie régionale d'innovation (S3 – smart specialisation strategy) et pour renforcer l'émergence de projets européens des entreprises et des laboratoires de recherche bretons, en lien en particulier avec le Bureau de la Région à Bruxelles.

Accompagner la structuration des secteurs clés

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

La Bretagne et ses secteurs clés d'innovation s'européanisent dans le contexte de déploiement de la *Stratégie régionale d'innovation* (S3), par le biais du financement toujours plus prégnant des projets collaboratifs régionaux par le fonds européen FEDER Bretagne, par la participation de la Bretagne à des projets européens structurants (Ocean Energy, Cyber…), mais aussi par l'émergence de dynamiques d'ambitions nationale et européenne telles que le *Campus mondial de la mer* ou encore des programmes de l'appel à projet *Territoires innovation grande ambition* (TIGA) déposés par les territoires bretons pour innover sur la mobilité et le numérique, l'élevage et le bien-être animal, ou le handicap.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité	2 Accompagner les projets structurants
Actions	[I - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	
	[I - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	

10,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

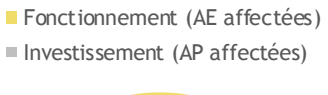

Un taux d'affectation de 81 % en fonctionnement

Les dépenses

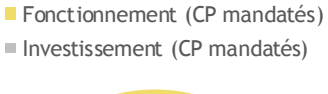

Un taux de réalisation de 80 % en fonctionnement

> En 2017, le nombre de projets issus des Pôles de compétitivité sollicitant le financement des collectivités a connu un léger reflux. Au-delà d'une baisse effective du flux de projets, les taux de sélection des projets ont aussi été plus élevés sur les appels à projets, et d'autres sources nationales de financement ont été sollicitées (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Bpifrance…). Les projets d'investissements envisagés en 2017 ont été repoussés dans le temps (EXCELCAR 2 …) expliquant l'absence d'engagement des crédits d'investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une dynamique forte des Pôle de Compétitivité et des projets structurants [I.1 et II]

Tous les *Pôles de compétitivité* présents en Bretagne ont à nouveau connu une croissance de participants à leurs animations et de leurs adhérents en 2017, confortant une dynamique importante et une activité dense, malgré la baisse du volume budgétaire des collectivités consacré aux projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires.

Parmi les projets structurants issus des *Pôles de compétitivité*, il convient de souligner d'une part la consolidation de France Energies Marines (FEM), mobilisant avec ses 3 appels à projets successifs plus de 8 M€ de l'Etat (*Programme des investissements d'avenir*) et qui a confirmé son éligibilité au label *Institut de transition énergétique* (ITE) de l'Etat, et d'autre part la dynamique désormais incarnée du *Campus mondial de la mer*, pour faire de la Bretagne un lieu reconnu au niveau mondial pour son excellence. Dans le sillon de ces deux démarches interconnectées, la Bretagne a été retenue pour la première fois au projet européen Era-net OCEAN ENERGY, qui va donner l'opportunité

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

aux acteurs bretons de répondre à un appel à projets permettant d'élaborer [illegible] *Energies marines renouvelables* (EMR). Les résultats de cet appel à projets seront présentés en 2018.

Indicateur 1[I-1] Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle	IMAGES & RESEAUX		MER BRETAGNE ATLANTIQUE		VALORIAL		ID4Car		BIOTHERAPIE		EMC2		VEGEPOLYS	
Etablissements d'ens. sup et de recherche	25 (-2)	10 %	53 (-1)	15 %	48 (+1)	15 %	36 (-34)	12 %	65 (+9)	52 %	84 (+2)	23 %	41 (+1)	10 %
PME (moins de 250 salariés)	179 (+5)	71 %	219 (+6)	62 %	153 (+2)	47 %	145 (+49)	48 %	58 (-1)	46 %	160 (-9)	44 %	278 (-5)	69 %
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	22 (0)	9 %	40 (0)	11 %	96 (+6)	29 %	92 (+44)	31 %	2 (+1)	2 %	91 (+6)	25 %	48 (+20)	12 %
Total *(dont adhérents bretons)*	251 (178)		351 (211)		327 (180)		301 (111)		125 (33)		363 (37)		402 (29)	
Indicateur 2 [I-2]: Participation à un projet collaboratif	I&R		MER		VALORIAL		ID4Car		ABT		EMC2		VEGEPOLYS	
Nombre de PME	152		231		55		80		67		155		79	
Nombre d'établissements de recherche	205		219		86		75		309		176		52	

• Ventilation du financement des projets des Pôles de Compétitivité [I.2]

Financement 2013-2017 des collectivités bretonnes : 48 M€ dédiés aux projets labellisés des Pôles, très majoritairement dédiés aux secteurs de l'Agriculture - Agroalimentaire, de la Mer et du Numérique. Les Pôles ligériens Végépolys, Biothérapie, et EMC2 représentent moins de 10% des interventions à ce stade.

Financement 2017 : malgré une légère baisse du volume budgétaire consacré par la Région aux projets des Pôles, 10,2 M€ ont cependant été engagés par les collectivités bretonnes pour le soutien à 27 projets collaboratifs représentant 77 bénéficiaires, dont 1,7 M€ de FEDER en particulier sur l'appel à projet régional 2017 (8 projets) et 1,8 M€ des autres collectivités (bzh)

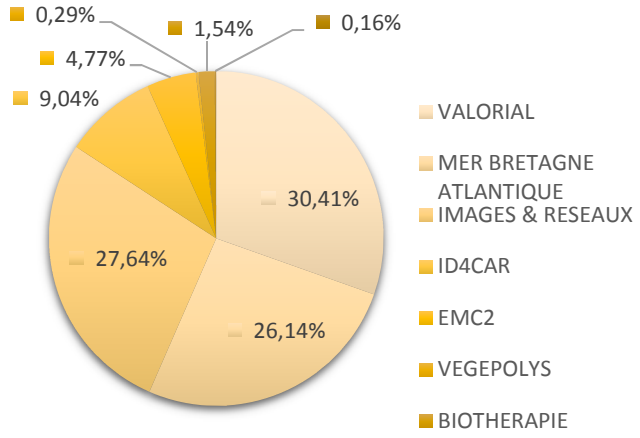

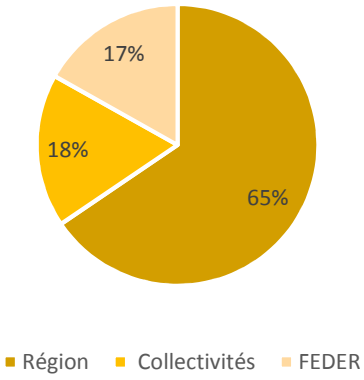

• Intervention des collectivités dans les projets des Pôles depuis 2007 [I.2]

Pôle	CRB	CD22	Lannion	CD29	Brest	Quimper	CD35	Rennes	St Malo	CD56	Lorient	Vannes	Morlaix	St-Brieuc
Valorial	25,61	1,14	0,08	2,61	0,07	0,83	0,77	0,86	0,43	0,62	0,17	0,10	0,00	0,17
PMBA	22,49	0,17	0,16	4,06	1,98	0,29	0,48	0,54	0,28	1,02	0,85	0,06	0,23	0,00
I&R	42,36	0,61	0,73	1,19	0,86	0,07	2,99	4,69	0,00	0,70	0,12	0,00	0,00	0,00
Id4Car	6,86	0,03	0,00	0,08	0,00	0,08	0,33	0,82	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
EMC2	1,90	0,11	0,03	0,08	0,02	0,00	0,01	0,08	0,00	0,14	0,24	0,06	0,06	0,05
VEGEPOLYS	0,11	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOTHERAPIE	0,60	0,00	0,00	0,05	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07	0,00
Autres pôles	0,04	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**99,97**	**2,08**	**1,04**	**8,09**	**2,96**	**1,27**	**4,58**	**6,99**	**0,79**	**2,48**	**1,38**	**0,22**	**0,37**	**0,25**

Pôle	AE2017 (M€)	AE 2017/AE 2016	Cumul Fin 2017 (M€)
Valorial	3,25	0,26	33,47
PMBA	1,99	0,06	32,61
I&R	1,56	-3,69	54,33
Id4Car	0,26	-1,61	8,31
EMC2	0,66	-1,07	2,79
VEGEPOLYS	0,14		0,14
BIOTHERAPIE	0,50	-0,74	0,74
Autres pôles	0,08		0,08
Total	**8,45**	**-6,78**	**132,47**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Depuis le 1er janvier 2017, la Région exerce la compétence d'accompagnement à la création d'entreprise des demandeurs d'emplois et personnes en difficulté durable d'accès à l'emploi. Suite au transfert par l'Etat du dispositif NACRE, la Région a poursuivi en 2017 les accompagnements à l'aide d'un dispositif transitoire et a lancé l'appel d'offres du nouveau dispositif *PASS Création*.

Le fonds interrégional GOCA 2 a été lancé, prenant le relais de GOCA 1.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire	2 Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière
Actions	[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire	[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres
	[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement	[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
		[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

8,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

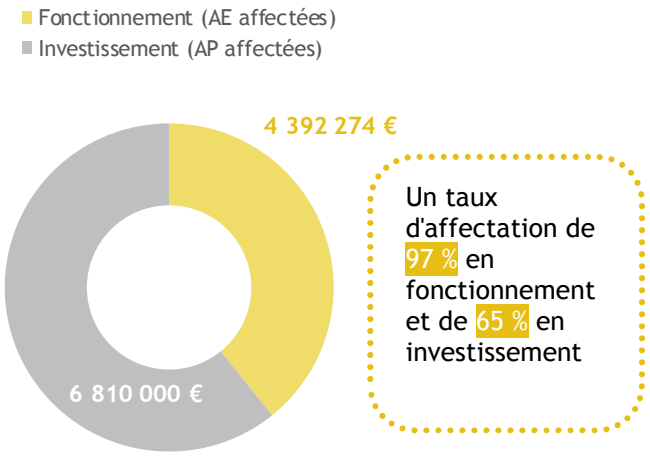

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 65 % en investissement

Les dépenses

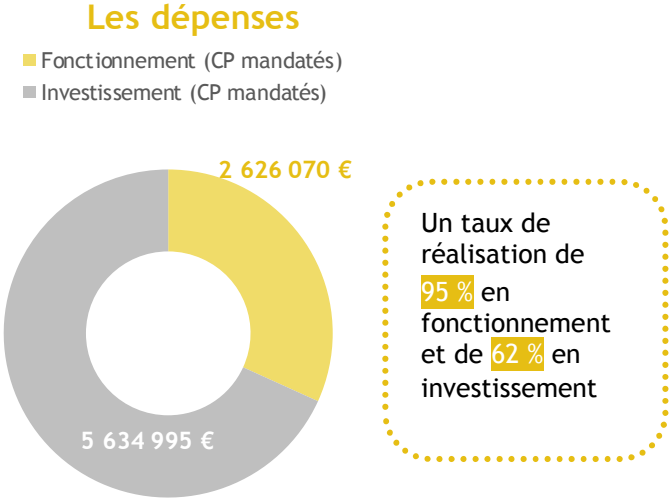

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 62 % en investissement

> Les réalisations en fonctionnement sont conformes aux prévisions, en lien avec le transfert de compétence de l'Etat. Les investissements prévus sur des potentialités d'évolutions de prises de participation ne sont pas concrétisés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement [I.2]

Pour éviter toute rupture dans les accompagnements des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises, plusieurs chantiers ont été réalisés en 2017 :

- le maintien des accompagnements historiques de la Région et la mise en place d'un dispositif transitoire, issu du dispositif de l'Etat de *Nouvel accompagnement à la création-reprise d'entreprises* (NACRE)
- la création d'un nouveau dispositif *PASS création* via un appel d'offres, pour un démarrage opérationnel au 1er janvier 2018, et d'un outil de gestion internalisé (via la création d'un extranet de gestion).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I.2] – Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre total de projets suivis ou accompagnés	3 422	3 663	3 453	2 041
Nombre de projets suivis ou accompagnés répondant aux priorités régionales et soutenues par la Région	1 555	1 662	1 647	1 613

- ## Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres [II.1]

La Région détient aujourd'hui des participations dans huit sociétés qui interviennent en fonds propres dans les entreprises bretonnes afin d'accompagner leur croissance : *Bretagne Jeunes Entreprises* (BJE), *Bretagne Capital Solidaire* (BCS), *Bretagne Participations*, *Ouest Ventures* 2 et 3, les *fonds GO Capital Amorçage 1 et 2 et Breizh Up*.

Le fonds interrégional *GO Capital Amorçage 2* a été lancé en 2017, afin de prendre le relais du fonds *GO Capital Amorçage 1*, arrivé en fin de période d'investissement. Ce fonds a pour ambition d'atteindre la taille de 80 M€ pour accompagner une quarantaine de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de développement, en ciblant tout particulièrement celles positionnées sur des filières prioritaires de la *Glaz économie*. Ce fonds a investi dans 4 sociétés bretonnes en 2017.
Le fonds régional d'amorçage *Breizh Up* a élargi en 2017 le cercle de ses partenaires, en mobilisant notamment un premier fonds national dans une opération de co-investissement. Huit prises de participations sont intervenues, ce qui confirme le rôle de structuration joué par cet outil phare de l'écosystème fonds propres breton.

- ## Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur [II.2]

En 2017, le fonds de prêts d'honneur *Bretagne reprise initiative transmission* (BRIT), doté par la Région, la Caisse des dépôts et les banques régionales, continue d'être fortement sollicité. Il permet d'accorder aux créateurs et repreneurs d'entreprises des prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, et crée un effet levier important auprès des banques. Depuis sa création en 2007, plus de 27 M€ ont ainsi été sollicités auprès de BRIT au profit de 3 362 repreneurs générant un effet levier auprès des banques de plus de 501 M€ et participant à la création ou au maintien de 13 454 emplois sur la Bretagne. En 2017, le nombre de prêts d'honneur accordés a augmenté de 6,5% par rapport à 2016. De plus, avec plus de 30 projets accompagnés, les premiers résultats de l'expérimentation du prêt d'honneur à l'installation en agriculture démontrent l'effet levier du dispositif dans les plans de financement d'exploitations à fort besoin de capitaux. Les objectifs fixés dans la convention cadre signée avec Initiative Bretagne, structure coordinatrice des plates-formes d'initiative locale, expirant en décembre 2017, ont été atteints.

Le fonds de prêts d'honneur Jeunes de l'ADIE Bretagne, abondé de 60 K€ en 2017, a permis de soutenir 160 jeunes créateurs bretons pour une somme globale de 222 K€. Fléchant les jeunes créateurs de moins de 32 ans, ce soutien les aide à disposer de ressources au démarrage de leur activité. Le prêt d'honneur Jeunes de l'ADIE vient compléter l'offre de formation à la création d'entreprise proposée au travers du dispositif *Créajeunes*.

Le *Prêt d'honneur pour l'amorçage régional* (PHAR) est le premier maillon de la chaîne régionale du financement de la création innovante. A ce titre, il est intéressant de noter que 5 des 8 participations prises par *Breizh Up* en 2017 ont bénéficié d'un prêt PHAR au moment de leur création, ce qui renforce la cohérence des leviers de financement mis en place par le Conseil Régional et ses partenaires.

Indicateur N°2 [II.2] – Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Total prêts d'honneur	511 (+ 19%)	474	492	485
Dont prêts *Réseau entreprendre en Bretagne* (créations et reprises à potentiel)	63	51	39	45
Dont prêts PHAR (entreprises innovantes en amorçage)	34	38	42	30
Dont prêts BRIT (Reprise et transmission de TPE)	414 (+ 20%)	385 (-7%)	411(+6,5%)	410

Accompagner le développement des emplois par la compétitivité des entreprises

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Dans le cadre du nouveau partenariat construit avec les EPCI bretons, un nouveau dispositif en faveur du commerce et de l'artisanat, *PASS commerce-artisanat*, adapté aux problématiques de chaque EPCI et abondé par la Région est progressivement mis en œuvre sur les territoires depuis juillet 2017.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
Actions	[II - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques	[I - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
	[II - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[I - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export	[III - 2] Accompagner les mutations économiques
		[I - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	

30,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

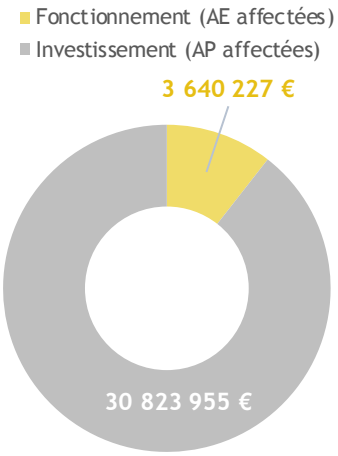

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

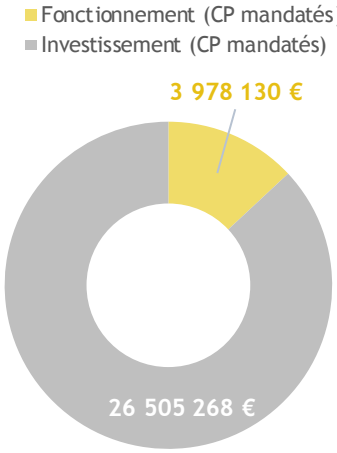

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales [I- 1]

En 2017, Bretagne Commerce International (BCI) a accompagné davantage d'entreprises sur des salons ou missions à l'international. La dynamique économique, une amélioration de leur trésorerie a permis de les mobiliser en plus grand nombre pour des actions de prospection. Cette tendance se confirmant, BCI prévoit un fort accroissement des accompagnements en 2018.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'entreprises	380	382	404	450

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Soutenir les investissements et la prospection des marchés export [I-2]

En avril 2017, un nouveau dispositif a été mis en place, le *Pass Export com*. Il aide les PME bretonnes à professionnaliser leur approche des marchés étrangers en prenant en charge partiellement les coûts de traduction de leurs supports de communication tels que site internet, plaquette, notice. Une dizaine d'entreprises a été accompagnée en 2017.

- ## Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques [II-1]

La Région a choisi de soutenir une action d'envergure en faveur de l'industrie, intitulée *Plan industriel breton 2020*, fruit du partenariat fort entre les acteurs publics et les représentants des industriels (Cetim, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), institut Maupertuis notamment), qui doit mobiliser plus de 500 entreprises, au travers de diagnostics, d'ateliers ou de rencontres.
Plusieurs actions collectives initiées en 2016, se sont poursuivies, à l'image du programme *Industrie du Futur* (55 PME industrielles) ou du programme *Performances PME Bretagne* (10 PME à fort potentiel) porté par le cabinet Deloitte.
La Région a renouvelé son soutien au *réseau PLATO*, qui a mobilisé 420 PME et 80 cadres de grandes entreprises.
La Région a poursuivi son soutien à *Produit en Bretagne*, pour son action de valorisation des entreprises bretonnes. De plus, un supplément du journal Ouest France, a été édité en partenariat entre la Région, *Produit en Bretagne* et Ouest France, sur le rapprochement des jeunes et de l'entreprise.

- ## Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes [II-2]

La Région a accompagné le développement de l'emploi partagé sur le territoire en soutenant :

- La création de nouveaux groupements d'employeurs, par exemple le Groupement d'employeur culture (GEC) Bro Kemperlé, le groupement LABO.
- Les études d'opportunités, telle que la création d'un groupement multisectoriel à Redon, qui permettent d'expertiser l'intérêt et la visibilité en amont de la création d'un groupement.
- Le *Centre de ressources des groupements d'employeurs* (CRGE) pour qu'il poursuive ses missions de valorisation, d'accompagnement et de professionnalisation des groupements d'employeurs, et d'accompagnement d'éventuels porteurs de projets

Indicateur N°2 [II-1] - Evolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de groupements d'employeurs bretons	14	15	16	17
Nombre d'entreprises adhérentes	1 499	1 738	1 765	2 000
Nombre de salariés des groupements d'employeurs	838	957	1 033	1 200

En 2017, la Région a accompagné 220 projets d'investissements d'entreprises afin d'améliorer leurs performances productives et permettre ainsi le soutien de la compétitivité nécessaire au maintien et/ou à la création d'emplois.

Dans le cadre du transfert des dossiers d'entreprises relevant du tourisme à la direction de l'économie, 9 entreprises touristiques (4 reprises d'hôtels, 1 création d'hôtel, 1 reprise de camping, 1 travaux camping, 1 création de parc de loisirs, 1 création d'équipement touristique de loisir) ont été accompagnées.

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises agroalimentaires, la Région a poursuivi son soutien en matière d'investissement matériels, notamment celles qui transforment les matières premières agricoles. En 2017, 17 entreprises (dont 11 PME) ont bénéficié de crédits régionaux à hauteur de 6 875 K€ permettant ainsi de mobiliser des aides FEADER à hauteur de 7 752 K€.

- ## Contribuer à accompagner les artisans et les commerçants des zones rurales [III -1]

Suite à la redéfinition des rôles des collectivités en matière de développement économique, établie par les lois MAPTAM et NOTRe, un nouveau partenariat a été construit entre les différents EPCI bretons et la Région. Ceci a notamment conduit à la définition, en mai 2017, d'un nouvel accompagnement en faveur des TPE commerciales et artisanales adapté aux problématiques de chaque EPCI : le *PASS commerce-artisanat*.
Depuis juillet 2017, les EPCI adoptent progressivement le *PASS commerce-artisanat* en l'adaptant aux problématiques de leur territoire. A la fin de l'année fin 2017, 23 EPCI l'ont voté et mis en œuvre.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'égalité

2017 en Bref

La mise en place du continuum d'accompagnement et de financement des projets d'*innovation sociale* (IS) se finalise avec notamment la couverture exhaustive du territoire via la création de 4 incubateurs pour la Bretagne. L'Avance remboursable IS est un nouvel outil qui contribue à aider au démarrage des premiers projets IS. La *Stratégie régionale de développement* (SRESS) élaborée fin 2016 décline ses priorités en une feuille de route opérationnelle.

Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne s'est à nouveau réuni en octobre 2017.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	4 Favoriser et promouvoir l'égalité des droits
Actions	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entreprenariat de l'ESS	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	[IV - 1] Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes
	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	[II - 2] Consolider l'emploi sur le territoire		[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation		[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe
		[II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets		

5,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

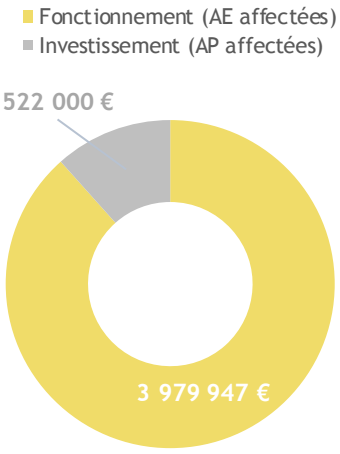

Un taux d'affectation de 93 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

Les dépenses

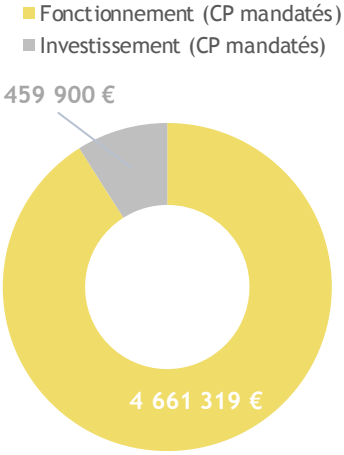

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 84 % en investissement

> La « quote-part » investissement du programme est en hausse et permet le soutien financier des nouveaux projets économiques d'*innovation sociale* (IS), le développement et la consolidation des entreprises de l'ESS. Ce soutien en investissement dédiés aux projets économiquement viables, se développe grâce à la professionnalisation de l'accompagnement et à son adaptation aux spécificités de l'IS et de l'ESS.

// Analyse des principales réalisations de l'année

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires [I-1]

Les incubateurs prennent un peu plus de temps que prévu à se déployer sur le territoire, mais le nombre de projets en cours de réalisation confirme leur intérêt. Les thématiques abordées sont diverses allant de l'économie circulaire, à la mobilité en passant par les circuits courts alimentaires. 50% des projets sont portés par des femmes.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de projets accompagnés (tous dispositifs)	19	29	28	35
Dont nombre d'études de faisabilité économique	8	10	8	12

- S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité [II-2]

La Région soutient les *Coopératives d'activités et d'emplois* (CAE) qui accompagnent et hébergent juridiquement les « entrepreneurs-salariés » souhaitant créer leur activité en partageant une dynamique collaborative. Tous les territoires de la Bretagne peuvent bénéficier de cette offre de service économique d'intérêt général. Cet écosystème évite l'isolement du créateur et contribue à développer l'entreprenariat féminin.

Indicateur N°2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 9 CAE	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de porteurs de projets accueillis en local	1 398	1 382	1 336	1 400
Nombre de porteurs de projets accompagnés présents au 31/12	799	680	804	710

- Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation [II-3]

En 2017, la Région a passé un nouveau marché pour déployer sur 3 ans les *Dispositifs locaux d'accompagnement* (DLA), aides au conseil dédiées aux associations et aux petites entreprises d'utilité sociale. Le nombre de demandes dans le Finistère et l'Ille et Vilaine augmente très fortement alors qu'il plafonne dans le Morbihan et les Côtes d'Armor malgré les démarches de prospection entreprises.

Indicateur N°3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de DLA réalisés dans l'année	364	362	342	355

- Favoriser et promouvoir l'égalité des droits [IV]

Les projets cofinancés restent portés majoritairement par des associations de défense et de promotion des droits des femmes. Néanmoins, de nouveaux partenaires investissent le champ de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans le sport ou en santé. A ces 17 actions, vient s'ajouter un soutien d'autres politiques régionales via des financements additionnels d'autres programmes budgétaires.

Indicateur N°4 [IV] - Projets « Egalité femmes. hommes » soutenus par secteur	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Diffuser la culture de l'égalité	7	6	2
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	4	1	2
Promouvoir l'égalité f.h au sein de la culture	4	3	3
Promouvoir l'égalité professionnelle	3	4	6
Promouvoir l'égalité f.h dans le secteur de la santé	2	0	1
Promouvoir les droits des femmes dans le monde	2	0	0
Promotion des droits et sexualité	2	1	0
Promouvoir l'égalité f.h dans le secteur maritime	0	2	0
Promouvoir l'égalité f.h dans le sport	0	1	3
TOTAL de projets	24	18	17

> Consulter également le RADD Egalité femmes. hommes, 4ème volume du RADD, pour plus d'informations.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 206 Soutenir les acteurs de la structuration de l des filières stratégiques

2017 en Bref

Les conventions de partenariat avec les EPCI se sont mises en place durant l'année 2017, permettant ainsi la construction d'un partenariat nouveau, entre deux collectivités partageant la responsabilité du soutien au développement économique, en lien direct avec les réalités des territoires.

50 conventions (sur les 59 EPCI que compte le territoire) ont ainsi été réalisées.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie

Actions

- [III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
- [III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne
- [III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

7,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

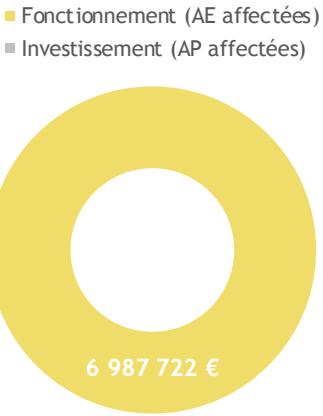

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

> Si le budget prévisionnel en fonctionnement a été à la fois affecté et réalisé dans sa quasi-totalité, les crédits de paiement d'investissement n'ont pas été mobilisés, du fait du décalage des travaux prévus sur le site acquis auprès de PSA en 2015.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne [I]

Bretagne Développement Innovation (BDI) a poursuivi sa mission de renforcement de l'attractivité de la Bretagne en collaboration avec les territoires et les acteurs du développement économique, qui s'est notamment traduite par la présence de 715 partenaires dans le réseau de la marque Bretagne, la réalisation de 36 salons et opérations promotionnelles, ou encore l'animation digitale de la campagne « Passez à l'Ouest » générant six millions de vues sur les réseaux sociaux.

Sur les priorités d'avenir, comme les « énergies marines », le « numérique », la « cyber sécurité », les « voiles de compétitions » ou les « smart grid », BDI a contribué à la structuration et au déploiement de projets sectoriels. BDI a également poursuivi ses actions en faveur de l'innovation, en organisant par exemple l'événement « 360 possibles » carrefour régional des méthodes d'innovation et de créativité, qui a attiré 2 000 participants en 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Depuis fin 2014, *Bretagne Commerce International* (BCI) a repris l'intégralité [illegible] investissements directs étrangers, assurant le rôle de partenaire régional de l'opérateur national Business France Invest pour la prospection, alors que BDI continue d'exercer la mission d'attractivité du territoire.
En 2017, les visites réalisées sur site par des investisseurs étrangers ont permis d'aboutir à une implantation effective à Rennes, l'entreprise MIABOX (Côte d'Ivoire) qui propose une plateforme de vidéo à la demande pour la diaspora africaine en Europe (27 créations d'emplois à 3 ans). Il est à noter également l'extension de l'entreprise Hill Rom (USA) à Pluvigner qui conçoit des lits médicalisés (20 créations d'emplois en 2017). Ces visites ont permis également de faire connaitre les savoir-faire bretons et déclenchent éventuellement des relations commerciales même si elles ne débouchent pas toutes sur une présence sur le territoire.

Indicateur N°1 [I] - Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de visites (nouvelles) en Bretagne de porteurs de projets	13	12	10	12
Nombre d'implantations effectives Nombre d'emplois annoncés	3 15	1	1 27	3
Ratio de transformation visite-implantation en %	23%	9%	10%	25%

• Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises [II]

En 2017, BCI a été particulièrement mobilisé sur les salons à l'étranger qui ont attiré plus d'entreprises que l'année précédente, dans un contexte économique de reprise et sur le programme BCI-Inside qui permet de faire bénéficier une entreprise bretonne de l'accompagnement une journée par mois d'un chargé d'affaire de BCI.
Les visites d'acheteurs étrangers ont également été particulièrement porteuses. La venue en Bretagne de chaines de télé-achat chinoises a permis la signature de contrats importants pour certaines entreprises bretonnes.
L'Open de l'international qui réunit sur une même journée les entreprises bretonnes et les acteurs de l'accompagnement à l'international a réuni en 2017, à Saint-Brieuc, un peu plus de 1 000 participants.
Le lancement en juin 2017 de BCI Info (fourniture d'informations numériques à forte valeur ajoutée) a connu un vif succès. Le trafic sur le site de BCI s'est ainsi accru de 40 % en 2017.

Indicateur N°2 [II] - Activité de Bretagne Commerce International (depuis fusion - chiffres consolidés en 2017)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombres d'entreprises accompagnées (développement commercial, conseil technique et réglementaires)	2 682	2 834	2 196	2 600
Nombre de contrats individuels	205	229	230	250
Nombre d'opérations collectives	38	36	38	41
Nombre d'entreprises concernées par les opérations collectives	380	389	464	450
Rencontres d'acheteurs étrangers avec les entreprises bretonnes	11	11	14	12

• Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail [III-3]

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) a poursuivi son action en faveur de l'amélioration des conditions de travail en agissant sur la promotion de la qualité de vie au travail, l'accompagnement des changements techniques et organisationnels, la prévention des risques professionnels et la prévention de l'usure professionnelle. Parmi les actions emblématiques, on peut citer l'action menée pour le secteur du transport routier de voyageurs avec six entreprises bretonnes ou la sensibilisation aux enjeux autour de l'égalité professionnelle, réalisée à partir d'un jeu « Egalité en jouer ».
Des réflexions ont été menées pour renforcer la collaboration entre la Région et l'Aract sur la question de la lutte contre les troubles musculo-squelettiques (TMS), en lien avec le *Plan régional santé au travail* (PRST).

Indicateur N°3 [III-3] - Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'entreprises accompagnées	67	80	90	100
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'ARACT	260	320	307	350

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 207 Améliorer la performance des exploitations de production alimentaire

2017 en Bref

Dans le secteur agricole, la Région poursuit son intervention dans le cadre de la déclinaison des actions inscrites dans le *Programme de développement rural breton* (PDRB) : renouvellement des générations, modernisation des filières, *Mesures agri-environnementales et climatiques* (MAEC), valorisation énergétique de la biomasse agricole. Afin de peser sur les débats et les orientations de la prochaine *Politique agricole commune* (PAC) post 2020, la Région s'est aussi fortement mobilisée pour élaborer une contribution bretonne à l'issue d'un important travail de concertation organisé sur le territoire.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Renouveler les générations dans l'agriculture	[I - 1] Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations
	[I - 2] Sécuriser et consolider les projets d'installation
	[I - 3] Amplifier l'accompagnement des porteurs de projet
2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	[II - 1] Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production
	[II - 2] Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles
	[II - 3] Soutenir la compétitivité de la filière bois
3 Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles	[III - 1] Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique
	[III - 2] Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification
4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	[IV - 1] Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion
	[IV - 2] Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles
	[IV - 3] Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural
5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles	[V - 1] Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole
	[V - 2] Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes
	[V - 3] Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et progrès dans les exploitations agricoles des lycées

33,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

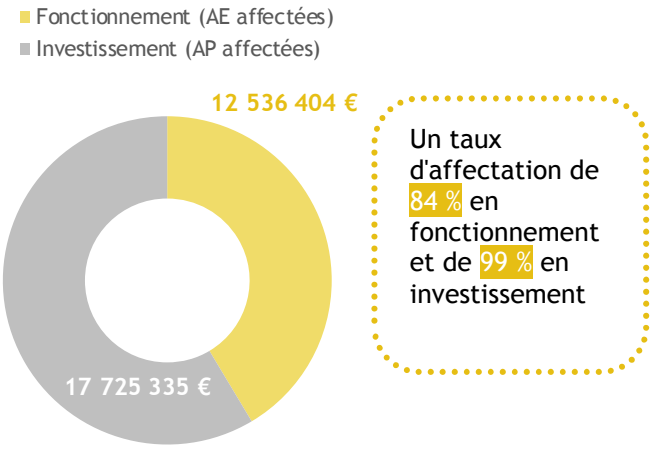

Un taux d'affectation de 84 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

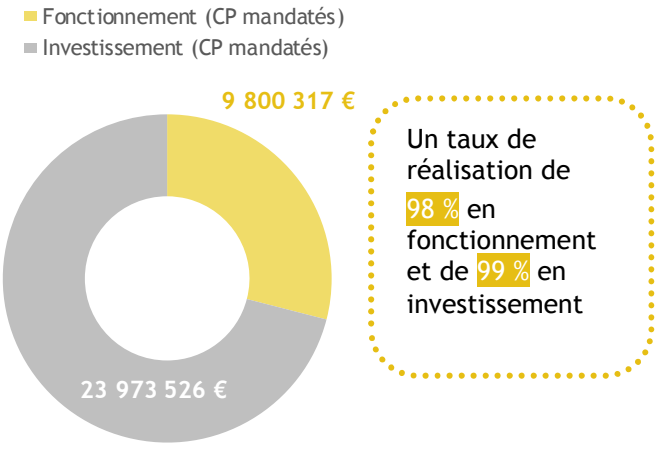

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

> Le niveau élevé d'engagement en investissement comme en fonctionnement s'explique par la mise en paiement de nombreux projets liés aux principaux dispositifs du *Plan de Développement Rural* que sont le *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCAEA) et les *Mesures agroenvironnementales et climatiques* (MAEC), suite à l'aboutissement des outils de paiement liés au logiciel *Osiris*.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles [III-1 et IV-2]

Désormais ce sont près de 4 500 exploitations agricoles en Bretagne, soit 15 % des fermes bretonnes, qui sont engagées dans des contrats agro-écologiques ou en agriculture biologique sur l'ensemble de l'exploitation. Ces systèmes font évoluer leur mode de production de façon plus autonome et économe en intrants. Les MAEC ont été signées par des exploitations bovines lait et viandes notamment en agriculture biologique.
Fin 2017, 50 % des signataires des mesures, soit 1 400 agriculteurs, ont bénéficié d'une formation dans le cadre du Pass'Maec. On relève aussi 2 100 fermes engagées en mesures localisées pour la préservation du bocage, des zones humides, des landes, des races menacées ou du potentiel de pollinisation par les abeilles.
Le *Projet agro-environnemental et climatique* (PAEC) fixe les objectifs dans les territoires pour l'amélioration des pratiques agricoles. Désormais, 48 structures PAEC couvrent 90 % du territoire pour animer le dispositif.
Les objectifs annoncés en début de programmation sont atteints.

Indicateur N°1 [IV - 2] - Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Taux d'exploitations (en %)	12 %	14 %	15 %	13,5 %

• Moderniser les outils de production [II-1]

Le principe du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* est d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce plan permet de moderniser l'appareil de production, d'innover et de combiner performances économique, environnementale, sanitaire et sociale dans l'optique d'une évolution des pratiques agricoles, de la mise en œuvre de meilleures conditions d'élevage et de travail et enfin, de favoriser l'autonomie alimentaire des élevages. Il contribue enfin à la réduction des intrants agricoles et à la préservation des ressources naturelles.
En 4 ans, plus de 5 000 exploitations agricoles ont ainsi été soutenues en Bretagne. Au-delà d'un impact direct sur l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, ce dispositif dynamise le tissu économique breton associé à ces investissements (artisans, fournisseurs d'équipements...).

Indicateur N°2 [II-1] - Le soutien aux investissements / Nb de dossiers soutenus	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nb de dossiers « matériels agro-environnementaux »	316	479	508	500
Nb de dossiers « modernisation des bâtiments »	944	1 079	897	1 100
Nb de dossiers « économie d'énergie »	95	122	110	130
Nb de dossiers « transformation/commercialisation »	12	33	31	35

• Renouveler les générations dans l'agriculture [I-1, I-2, I-3]

Avec près de 460 installations aidées par an, la Bretagne est une région où la dynamique d'installation reste importante à l'échelle nationale. La Région réaffirme l'importance du renouvellement des générations dans l'agriculture et la nécessaire consolidation des projets d'installation. La *Dotation jeune agriculteur* (DJA) contribue très fortement à la sécurisation des projets d'installation. Cette dotation a été valorisée en 2017 pour atteindre désormais 21 K€ par projet. La part des installations de plus de 40 ans continue de progresser. La Région poursuit son soutien à la sécurisation des projets d'installation.
Fin 2016, la Région en partenariat avec la Caisse des dépôts, a mis en place un dispositif de prêt d'honneur permettant aux repreneurs d'augmenter leur apport de fonds propres. Plus de 30 projets ont déjà été accompagnés.

Indicateur N°3 [I] - Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'installations aidées par an (*Dotation jeunes agriculteur* DJA Etat + FEADER) + Région à partir de 2015	393	472	459	480
Nombre d'installations accompagnées avec le dispositif Prêt d'Honneur par an depuis fin 2016	-	5	28	*

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 208 Développer l'économie maritime, le littoral pêches maritimes et de l'aquaculture

2017 en Bref

L'année 2017 a été marquée par la participation de la Région au Fonds professionnel de capital investissement (FPCI) *Breizh Armor Capital*.

Dans le cadre du cofinancement en paiement associé des projets soutenus par le *Fonds européen pour les affaires Maritimes et la pêche* (FEAMP), la Région a engagé les premiers paiements.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Promouvoir une politique maritime intégrée	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral
	[I - 2] Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière
	[I - 3] Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière
2 Renforcer l'attrait pour le secteur maritime	[II - 1] Promouvoir la formation et l'emploi maritime
	[II - 2] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer
3 Contribuer au développement de l'économie maritime	
4 Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire	[IV - 1] Moderniser et adapter la flotte de pêche
	[IV - 2] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles
	[IV - 3] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage
5 Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire	[V - 1] Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire
	[V - 2] Favoriser l'adaptation environnementale et sanitaire de la place portuaire
	[V - 3] Animer au niveau régional les places portuaires
6 Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes	[VI - 1] Valorisation des métiers
	[VI - 2] Horizon pêche et aquaculture
	[VI - 3] Installation jeune pêcheur
7 Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels	[VII - 1] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée
	[VII - 2] Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières
	[VII - 3] Développer un accompagnement technique de filière
8 Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux	[VIII - 1] Suivi de la politique commune des pêches
	[VIII - 2] Animation nationale et régionale des politiques sectorielles et projets transversaux

2,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

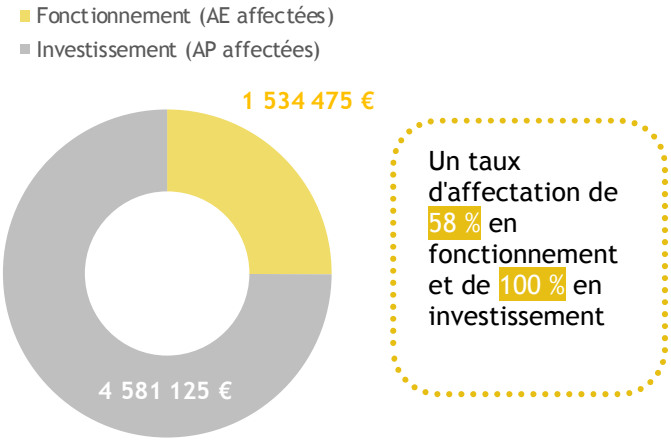

Un taux d'affectation de 58 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

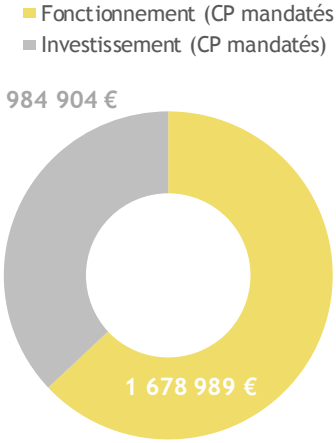

Un taux de réalisation de 65 % en fonctionnement et de 23 % en investissement

> L'affectation de l'intégralité des crédits en investissement est liée à la participation de la Région à un FPCI en faveur de l'économie maritime et aux premiers versements à l'ASP de la contrepartie régionale aux investissements soutenus par le *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP). Les dépenses d'investissement, plus faibles, s'expliquent par l'absence de projets financés par le FPCI ou le FEAMP. En fonctionnement, les taux

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

d'affectation et de réalisation ont pâti à la fois d'un manque de projets formalisés et de retards sur l'animation des projets qui avaient été identifiés.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le soutien à la création d'entreprises, aux entreprises de pêche et aquacoles pour garantir la pérennité et la performance du tissu productif [VI-3 ; IV-1 et IV-2]

Les premiers dossiers en cofinancement du FEAMP pour le soutien aux entreprises aquacoles et l'aide à l'installation des jeunes pêcheurs ont été programmés fin 2017. La Région est également intervenue en dehors du FEAMP pour quelques dossiers tels que l'aide à l'acquisition d'un navire de pêche ou d'une barge conchylicole dans le cadre d'installations.

Indicateur N°1 [IV-1 et 2, VI-3] - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017*
Nombre de navires aidés par an	0	0	0
Montant alloué (en K€)	0	0	0
Nombre d'entreprises aquacoles aidées par an	0	0	32
Montant alloué (en K€)	0	0	247
Nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs	15	3	18
Montant alloué (en K€)	629	166	143

** Avant 2017, la Région a pris en charge l'intégralité de l'aide publique. Depuis la mise en œuvre de la mesure en 2017, seule la contrepartie régionale est prise en charge, soit 12,5% du montant de l'aide publique.*

• Le soutien aux places portuaires [V-1 et V-2]

En raison de la date d'ouverture de la mesure du FEAMP en faveur des ports de pêche et du délai de constitution des dossiers par les gestionnaires portuaires, aucun dossier n'a été programmé en 2017.

• La gouvernance régionale en faveur de la mer et du littoral [I-1, I-2, I-3 ; II-1, II-2, II- 3 , III-1, III-2, III-3 ; V-3 ; VI-3]

La Région a mis en œuvre une gouvernance permettant à la fois de développer une dynamique régionale autour des enjeux maritimes de la Bretagne et d'assurer la mise en œuvre du FEAMP.

La *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) s'est ainsi réunie en mars 2017 pour engager la phase finale d'élaboration de la *Stratégie régionale pour la mer et le littoral* (SRML). Elle a également poursuivi son travail en faveur des *Énergies marines renouvelables* (EMR).

Le *Réseau Melglaz, Mer et littoral en Bretagne*, a poursuivi son développement en organisant les 6èmes *Rencontres régionales de la mer et du littoral*, en engageant une action sur l'éducation à la mer et au littoral, en refondant le site internet et en diffusant régulièrement une e-letter à 1 600 contacts.

Dans le prolongement de la dynamique concernant la *Gestion intégrée de la zone côtière* (GIZC), l'appel à candidature à l'attention des Pays pour porter une démarche *Développement local mené par les acteurs locaux* (DLAL), priorité 4 du FEAMP, a permis de couvrir l'ensemble des territoires maritimes de la Bretagne. Les *Groupes d'action locale par les acteurs locaux* (GALPA) sont maintenant opérationnels et ont engagé leurs premières actions.

L'animation des filières halieutiques a notamment été marquée par une démarche sur l'harmonisation du tri sous les criées bretonnes ou une étude sur la filière des microalgues. La mise en œuvre du *Réseau halieutique* s'est poursuivie avec en particulier des travaux sur la prédation et la valorisation des étoiles de mer. L'élaboration d'un futur Groupement d'Inter Portuaire (GIP) *Pêche de Bretagne* a démarré, visant à coordonner l'intervention des ports au profit de la pêche bretonne. Dans le cadre des travaux de l'intergroupe pêche de la *Conférence des régions périphériques maritimes* (CRPM), la Région a participé à diverses manifestations sur le FEAMP post 2020.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

En 2017, la Région Bretagne a étendu son périmètre de compétence portuaire dans le cadre d'une gouvernance à 22 ports. Elle confirme ainsi ses ambitions portuaires et sa volonté de développer tous les secteurs de l'économie de la mer, et élargit l'offre multimodale au transport maritime. La Région a préparé le renouvellement de la concession des ports de Saint-Malo et Cancale. A Brest, le projet de développement s'est poursuivi tant dans ses dimensions terrestres que maritimes pour permettre l'accueil des industriels.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
	[I - 2] Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux
2 Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

71,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

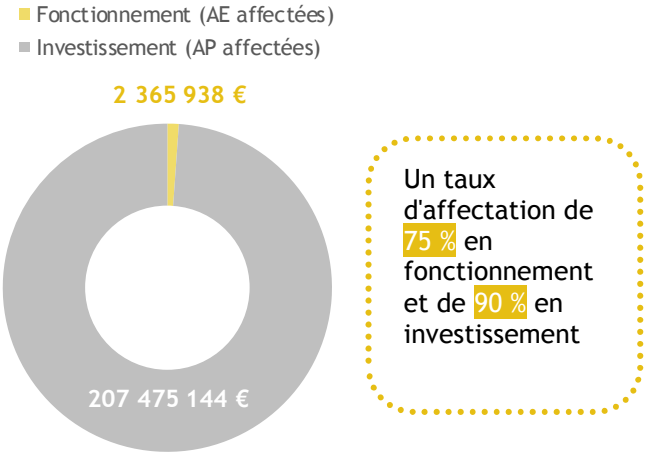

Un taux d'affectation de 75 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

Les dépenses

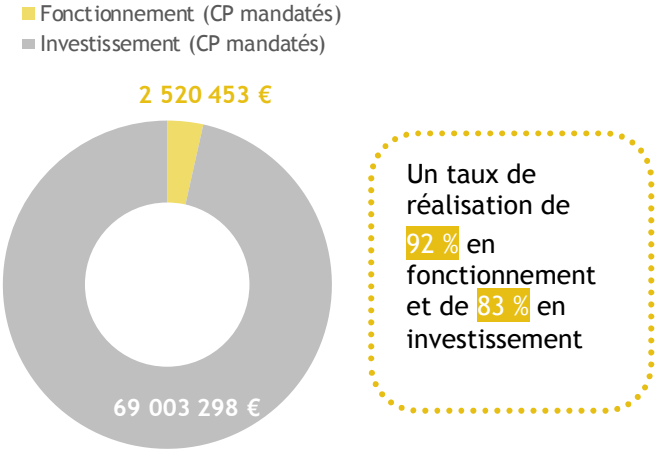

Un taux de réalisation de 92 % en fonctionnement et de 83 % en investissement

> Le projet de développement du port de Brest et la reprise d'engagements sur les concessions des ports transférés ont conduit à une consommation importante de CP en 2017.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires [I]

La maîtrise du foncier portuaire constitue un enjeu essentiel pour l'optimisation des espaces industrialo-portuaires. A Saint-Malo, la Région a recouru au portage de *l'Etablissement public foncier de Bretagne* (EPFR) pour l'acquisition des locaux de l'entreprise AIM.

A Lorient, la Région poursuit via le Syndicat Mixte de Lorient Keroman une opération d'ampleur de résorption de friches industrielles, pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises. L'entreprise 5 Degrés Ouest a ainsi bénéficié d'un accompagnement particulier pour son projet de surgélation de crustacés.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Par ailleurs, la Région poursuit la structuration d'un *Plan de maintenance préven* des contrats-cadre ont été souscrits pour la réalisation d'études d'ingénierie et de travaux de maintenance dans les ports, notamment pour assurer les dessertes insulaires comme à Audierne et Sein. Le Syndicat Mixte de Lorient Keroman a poursuivi la déclinaison de son plan pluriannuel d'investissements qui prévoit 35 M€ d'investissement de 2017 à 2021.

L'essentiel des investissement 2017 concerne le projet de développement du port de Brest, concrétisé par le lancement des travaux. Fin 2017, la moitié du polder est consolidée, la voie d'accès au quai et le parking sont terminés, la digue avance de 250 m en mer et le quai de 160 m. A Saint-Malo, l'année 2017 aura principalement été consacrée aux études préalables à la modernisation du terminal ferry. Enfin, plus de 9 M€ auront été versés dans le cadre de l'exécution de l'ensemble des contrats de concession, notamment en soutien à la réparation navale à Brest et Concarneau.

Indicateur N°1 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique des ports	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Tonnage annuel de marchandises total ports régionaux		6 999 608	6 783 457	
Dont port de Brest	2 512 809	2 634 654	2 406 873	2 641 000
Dont port de Lorient	2 278 948	2 199 133	2 258 535	2 180 000
Dont port de Saint-Malo	1 655 410	1 388 854	1 378 716	1 074 000
Dont port de Roscoff		473115	457 681	
Dont port de Le Légué		303 852	281 651	

Indicateur N°2 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation des ports régionaux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Evolution du nombre de passagers total ports régionaux	1 141 237	1 136 414	1 136 904	ND
Port de Saint-Malo (Ferries, côtier, croisière)	1 114 542	1 116 639	1 100 442	ND
Dont port de Brest (Croisière)	19 468	13 860	30 834	ND
Dont port de Lorient (Croisière)	7 230	5 915	5 628	ND

Indicateur N°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche des ports régionaux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Total tonnage	29 135	29 708	29 228	ND
Total valeur en K€	95 265	97 951	94 616	ND

En 2017, le trafic du port de commerce de Lorient repart à la hausse, de + 2,8%, après 5 années de baisse. A Saint-Malo, le volume de marchandises est stable quand il chute à Brest de - 8,6% (arrêt technique de l'usine Bunge). Le Légué a connu une baisse de - 7,31 % du tonnage en 2017, quand le fret des ferries baisse de - 3,26 % à Roscoff.

Le trafic passagers est en baisse de - 5 % à Saint Malo pour les liaisons par ferry avec le Royaume-Uni et les Iles Anglo-normandes, dans un contexte marqué par une parité défavorable entre la livre et l'euro. Brest a accueilli beaucoup plus de croisiéristes qu'en 2016. L'activité pêche des ports régionaux, principalement à Lorient, est stable en 2017.

- ## Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale [2]

La Région, autorité concédante, contrôles ses concessions et recourt à des missions de conseil juridique et financier pour le renouvellement des contrats (Saint-Malo et Brest avant fin 2018). La Région a honoré les engagements pris lors du transfert des ports départementaux notamment en adhérant à des syndicats mixtes pour une gouvernance élargie de certains ports (Lorient, Concarneau, Le légué).
Enfin, la Région veille à l'amélioration de la qualité environnementale des ports, comme à Brest où, sous l'égide de la Région, un accord de programmation entre les différents maîtres d'ouvrage permettra le financement par l'Agence de l'eau d'investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau du port.
La Conférence régionale de la mer et du littoral a adopté en mars 2017, les propositions d'amélioration du dragage portuaire. Ces travaux ont été poursuivis par la réunion d'un groupe expert sur la gestion à terre des sédiments.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission III.

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 265 910 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2017 en Bretagne (catégories A, B, C)
- Un taux de chômage de 7,4% soit - 1,2 points par rapport au taux national (8,6%)

Source DIRECCTE Bretagne, DR Pôle emploi

- 145 000 élèves en lycée (Education Nationale, Agriculture et Mer)
- 18 484 apprenti.e.s

Le taux de chômage breton reste très inférieur à la moyenne nationale (à savoir 7,4 % en Bretagne contre 8,6 % au national). Le nombre de demandeur.se.s d'emploi en catégorie A (sans emploi et immédiatement disponibles) a baissé sur un an de 1,6 point. Pour autant, le nombre des demandeur.se.s d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes de recherche d'emploi (catégories A, B et C) s'établit à 265 910 et ce nombre a connu une progression de 1,9 point sur une année.

Globalement la situation de l'emploi des hommes s'est améliorée de manière significative tandis que celle des femmes s'est quasi-stabilisée (- 3,4 % sur un an pour les hommes et +0,3 % sur un an pour les femmes en catégories A).

La situation des demandeur.se.s d'emploi de plus de 50 ans s'est globalement dégradée (+4,4 % sur un an catégories A, B, C) tandis que celle des jeunes de moins de 26 ans s'est stabilisée pour les catégories A, B, C (+0,3%) et même améliorée de manière significative pour la seule catégorie A (-3%).

Evolution du nombre de demandeur.se.s d'emploi de catégorie A entre 2016 et 2017 et répartition femmes-hommes

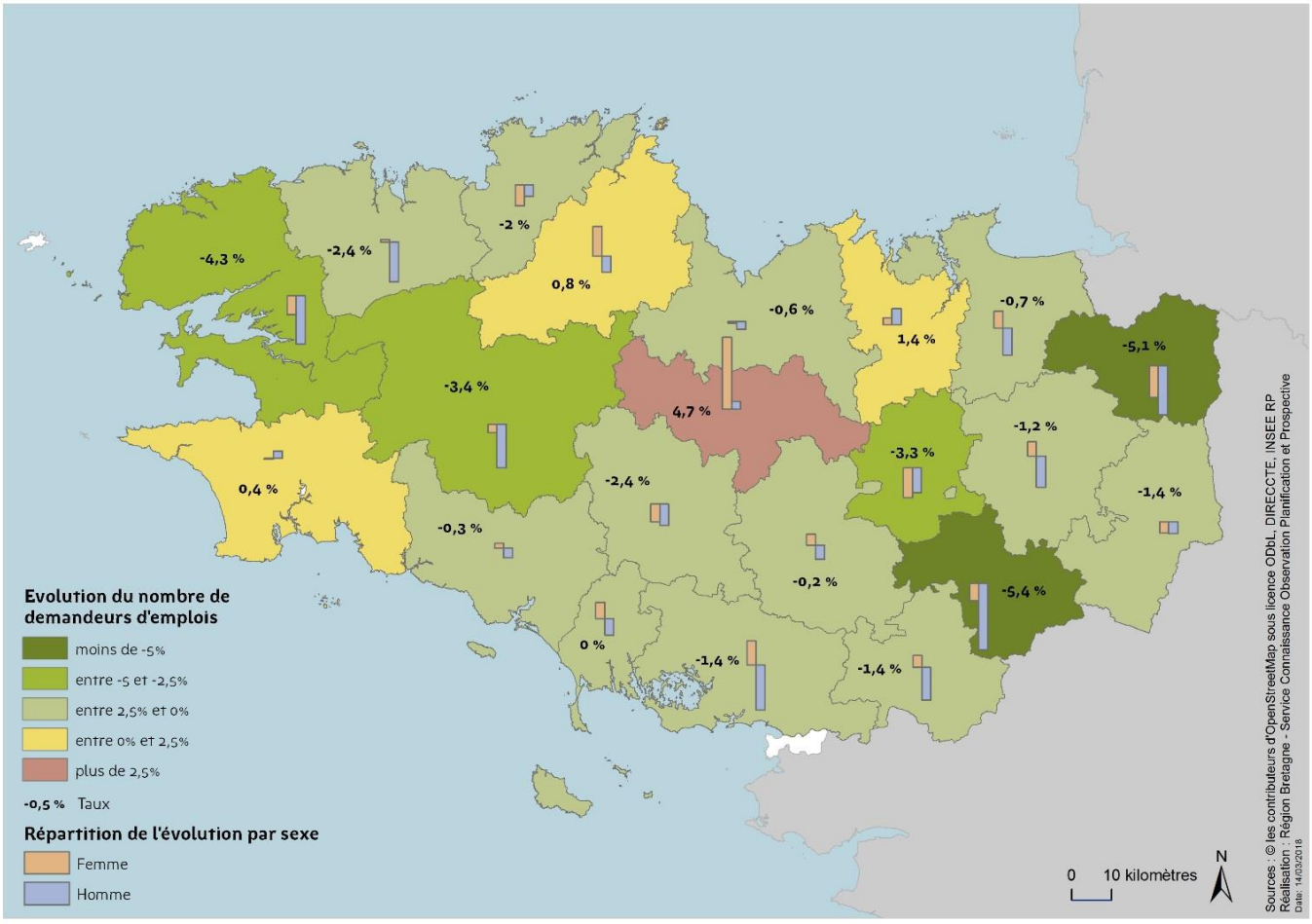

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE



La Bretagne compte 116 lycées publics dont 103 relèvent de l'Education nationale, 9 de l'Agriculture et 4 de la Mer. A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 71 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont le lycée Diwan) et 53 sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles et 27 Maisons familiales et rurales.

// Le Conseil régional et les politiques de formation

Piloter l'offre de formation professionnelle

La préparation de la rentrée 2017 s'est déroulée selon les mêmes modalités que pour la rentrée précédente. Toutefois, la Région a souhaité introduire une logique davantage prescriptive en faisant connaître aux établissements ses priorités en matière de formation afin d'accompagner les mutations de l'économie régionale et le développement de certains secteurs qui nécessitent des compétences nouvelles (cybersécurité) et des réseaux intelligents (smart grids).

La pression démographique, spécifiquement sur le bassin rennais, a conduit à renforcer l'offre de formation pour garantir à tout.e.s les jeunes qui le souhaitent une place dans l'enseignement professionnel. Ainsi, en complément de la procédure habituelle, des mesures complémentaires en lien avec les moyens alloués à l'Académie de Rennes, ont été proposées à la session de décembre 2016.

Améliorer le cadre bâti des lycées

Afin de répondre aux évolutions des effectifs sur le bassin de Rennes et Ploërmel, deux nouveaux établissements sont en cours de réalisation sur les communes de Liffré et Ploërmel. Le projet de construction d'un troisième lycée fera prochainement l'objet d'une décision du conseil régional désignant une des trois communes candidates pour accueillir ce nouvel établissement au sud-est de Rennes. Ces décisions de nouvelles constructions sont la réponse à la prévision d'augmentation des effectifs lycéens sur ces deux départements à horizon 2020, voire 2024.

En 2017, les évolutions démographiques indiquent une augmentation de +13% par rapport à 2012, en passant de 3 020 à 3 400 élèves.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Parallèlement, sont mises en œuvre des opérations de grandes envergures port
ou des extensions dont l'objectif principal est d'accroître la capacité d'accue
concourant à cet objectif sont les suivants :

Lycée	Objet	Phases réalisées en 2017	Montant global du projet	Nb de lycéens supplémentaires accueillis
Bain de Bretagne - Lycée J. Brito	Extension et restructuration	Réception bâtiment D (scientifique)	16 M°€	600
Le Rheu - Lycée Th. Monod	Restructuration du service de restauration	Etudes : phases Avant-Projet définitif et Projet	7 M°€	450
Le Rheu - Lycée Th. Monod	Construction d'un bâtiment scientifique	Désignation de l'équipe de mâitrise d'œuvre + phase Avant-Projet sommaire	7,5 M°€	
Montfort s/Meu - Lycée R. Cassin	Extension et restructuration	Etudes : phases Avant-Projet définitif et Projet	8 M°€	200
Rennes - Lycée J. Macé	Locaux d'enseignement (rénovation ancien service de restauration au rez-de-chaussée)	Etudes : phase Projet	4,2 M°€	100
Rennes - Lycée V. et H. Basch	Locaux d'enseignement (extension sur internat (niveau 4 du bât D)	Etudes : phase Avant-projet sommaire	19,5 M°€	200
Lamballe - Lycée H. Avril *	Restructuration de l'externat - bât E	Etudes jusqu'à la phase Projet	12,6 M°€	150

Ces éléments s'articulent avec la 1ère année de mise en œuvre du SDI (Schéma Directeur Immobilier). L'objectif annoncé en 2016 est maintenu : d'ici 2021, toutes les études de restructuration d'ampleur des 20 lycées situés en axe 1 « *Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur* » auront été engagées. Un comité de pilotage pour chacun des 20 lycées concernés se met en place. Certaines études sont enclenchées en avance de phase.

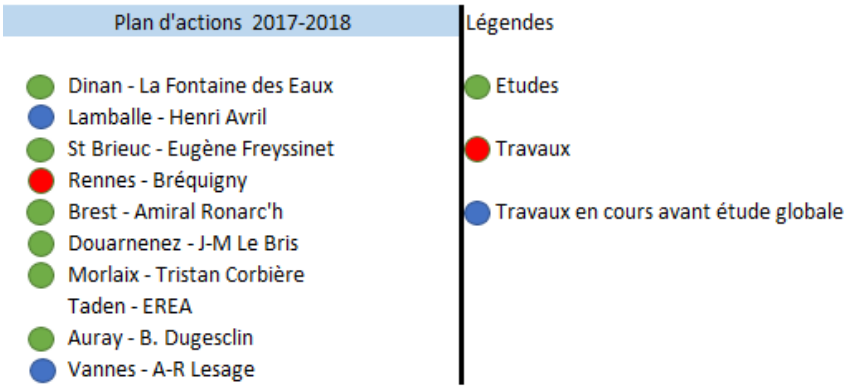

Lycée	Actions réalisées en 2017	Commentaires
Dinan - Lycée La Fontaine des Eaux	Etudes de programmation sur l'ensemble du site	Finalisées en 2018
Lamballe - Lycée Henri Avril	Travaux en cours pour la 1ère phase de restructuration	Cette phase concerne l'extension des locaux de production du service de restauration, la restructuration du bâtiment E, l'aménagement des abords et la requalification de l'entrée principale
St Brieuc - Lycée Freyssinet	Programme finalisé et consultation de maîtrise d'œuvre lancée	
Rennes - Lycée Bréquigny	Consultation et premières études liées au marché global de performance	
Brest - Lycée Amiral Ronac'h	-	Etude globale du site à réaliser en 2018
Douarnenez - Lycée J-M. Le Bris	Etudes sur les façades, menuiseries du bât A, façades du bât B et mise en accessibilité partielle Programme en cours de rédaction portant sur la restructuration du bâtiment B	S'agissant d'une cité mixte, le Conseil Départemental du Finistère finance en partie la 1ère opération. Opération intégrée au programme 305
Morlaix - Lycée T. Corbière	Livraison du bâtiment F : salles banalisées, lingerie mutualisée et locaux accueillant le GRETA	La dernière phase de la restructuration générale (internat et restauration) fera l'objet du prochain plan d'action
Taden - EREA	-	L'éude globale du site sera lancée sur le prochain plan d'actions
Auray - Lycée B. Duguesclin	-	Etudes de programmation lancée en 2018 sur les ateliers et l'internat
Vannes - Lycée Lesage	-	L'éude globale du site sera lancée sur le prochain plan d'actions

Pour information, les lycées Vauban et Lesven à Brest ainsi que le LPM d'Etel sont en avance de phase. En effet, les études globales portant sur chacun de ces sites ont été initiées.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Améliorer le fonctionnement et les équipements des lycé

Pour permettre aux lycées d'accéder facilement aux ressources pédagogiques numériques, la Région propose depuis la rentrée scolaire 2017 une offre de raccordement leur garantissant un débit confortable de 30 Mo. Par ailleurs, la Région a conventionné avec l'Académie afin d'harmoniser les interventions de maintenance informatique dans chaque établissement. A fin 2017, la Région a pris en gestion une quarantaine de lycées et mis en place un plan de déploiement pour une quinzaine de lycées par an. Enfin la convention de partenariat avec l'académie pour le développement de l'espace numérique de travail dans les lycées a mobilisé un financement de 270 K€ en 2017.

Le plan de déploiement des matériels plus ergonomiques pour assurer les tâches d'entretien général et technologique a été mis en œuvre en 2017 sur plus de 20 lycées. Ce plan d'investissement s'appuie sur des protocoles adaptés à chaque espace. Ils ont été élaborés en 2017 en concertation avec les agents régionaux et les établissements. En parallèle le guide d'interventions des agents de maintenance du patrimoine élaboré en 2017 donne un cadre de référence pour ses missions essentielles au bon fonctionnement des lycées. Enfin le lancement en septembre 2017 de la concertation avec les lycées sur la charte de restauration s'intègre dans la démarche *Breizh Alim* qui a pour vocation d'améliorer la qualité des repas servis en restauration collective et de favoriser l'achat de produits alimentaires de qualité en circuits courts.

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Toujours plébiscité par les établissements, le dispositif *Karta* dans le cadre des projets éducatifs a soutenu 1 969 actions en 2017 (1 859 en 2016). La mobilisation des jeunes élu.e.s du Conseil régional des jeunes (CRJ) s'est accrue cette année, et il leur a été proposé de participer aux réflexions relatives aux politiques publiques régionales, notamment sur l'égalité filles-garçons et la pratique de la langue bretonne. La mobilité européenne grâce à de nouveaux projets financés par Erasmus + est dynamique, elle se poursuit avec le projet BMOUVE, le réseau des développeurs et le Comité régional de la mobilité (COREMOB).

Par ailleurs, le dispositif dédié aux manuels scolaires (Pass Ressources Pédagogiques) qui vise à structurer le prêt de collections aux élèves par les lycées et les associations a atteint un taux d'adhésion important, avec 89% des établissements impliqués dans ce dispositif. Ce taux est un peu plus faible dans le réseau public (80%) que dans les réseaux privés (97%). Enfin, le dispositif d'aide au premier équipement professionnel des lycéen.ne.s de l'enseignement professionnel des niveaux IV (bac pro) et V (CAP) répond aux besoins des familles et satisfait les établissements, notamment lorsque les achats d'équipement sont mutualisés au sein des lycées.

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, 2017 a marqué le mi-parcours du Contrat de Plan Etat-Région, qui fournit les conditions d'investissements structurants pour le secteur dans les domaines d'innovation stratégiques bretons. A ce titre, le taux de réalisation avoisine les 60% et permet donc aux établissements de réaliser leur projet - immobilière et technologique - à un très bon rythme.

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Cette année a été avant tout marquée par l'adoption de documents d'orientation sur la formation couvrant la période 2017 à 2022 avec :

- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles qui comporte deux orientations stratégiques afin d'assurer à chacun.e un parcours personnalisé de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi et de faire de la montée en compétences par le biais de la formation un moteur de la performance économique de la Bretagne. Le même contrat intègre un objectif transversal sur la transition numérique ;
- Le schéma des formations sanitaires et sociales qui s'intègre dans une dynamique d'emplois pour ce secteur avec deux exigences, répondre à des besoins précis de qualification selon les filières de métier, assurer des emplois de qualité au service de la population bretonne ;
- Le Plan Breton de Développement de l'Apprentissage autour de trois piliers : l'orientation et l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage, des mesures vers les entreprises pour communiquer et fidéliser les employeurs d'apprenti.e.s, la consolidation de l'offre de formation et l'accompagnement qualité apporté aux centres de formation par apprentissage.

Le Plan Breton de mobilisation pour l'emploi a été reconduit avec l'aide de l'Etat et l'appui apporté par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. L'objectif de formations supplémentaires était de 11 000

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

places de formation permettant globalement avec Pôle Emploi d'offrir sur l'an
formation et atteindre pleinement nos objectifs (107 % de l'objectif).

Il faut ici souligner que 7 869 demandeurs d'emploi ont bénéficié, en 2017, d'une formation qualifiante longue du Programme Bretagne Formation (PBF) correspondant à une augmentation de 20 % par rapport à 2015. Dans ce cadre, ces personnes formées multiplient leur chance de retrouver un emploi grâce à l'acquisition pour certains d'une première qualification ou à l'acquisition d'une nouvelle qualification pour d'autres correspondant à une reconversion mieux en phase avec les besoins en compétences du territoire breton.

Enfin, la Bretagne a atteint son plus haut niveau quant aux jeunes en situation d'apprentissage avec 18 484 apprenti.e.s.

Avec la crise économique à partir de 2009, on a assisté dans tous les secteurs à une stabilisation des effectifs de 2009 à 2012, puis à une chute importante avec une première reprise dès 2015.

Le Conseil Régional par son soutien constant aux centres de formation par apprentissage sur l'ensemble de la période a permis à ces centres de maintenir leur offre, tout en développant les adaptations nécessaires (ouverture de nouvelles formations, démarches de qualité) et ainsi répondre avec efficacité dès 2015 à une augmentation des effectifs en apprentissage.

Développer les langues de Bretagne

La poursuite des objectifs fixés par la Convention spécifique Etat-Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne (2015-2020) conduit en 2017 à une augmentation du nombre de sites d'enseignement bilingue ouverts à cette rentrée. La présence de la langue bretonne dans les médias a progressé en 2017, avec une hausse du volume horaire soutenu par le *Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne* (FALB).

En parallèle, la Région a renforcé son soutien au fonctionnement et aux activités des structures pour le développement du gallo avec 11 associations pour l'enseignement et la sensibilisation au gallo pour un montant total de 260 300 €.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique de formation professionnelle est un vecteur important de la cohésion sociale notamment parce qu'elle permet à des personnes très éloignées de l'emploi d'accéder à des formations soit de remobilisation, soit d'acquisition de compétences de base, soit d'acquisition d'une première qualification.

L'accompagnement des jeunes non qualifiés ou peu qualifiés notamment avec le dispositif contrat d'accès à la qualification (1 000 jeunes en ont été bénéficiaires en 2017) contribue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes générations.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Le dispositif « Action Territoriale Expérimentale » permet de répondre de manière adaptée et rapide aux problématiques de territoires.

Ce dispositif est déployé sur l'ensemble de la Bretagne comme le montre la carte présentée.

Il faut souligner l'importance des actions de formation qui accompagnent des projets de recrutements (ATE recrutement et ATE préparatoire à l'orientation et à l'emploi). Ainsi dans une période de développement des besoins en emploi la Région a pu accompagner de nombreuses entreprises dans leur projet de recrutement.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

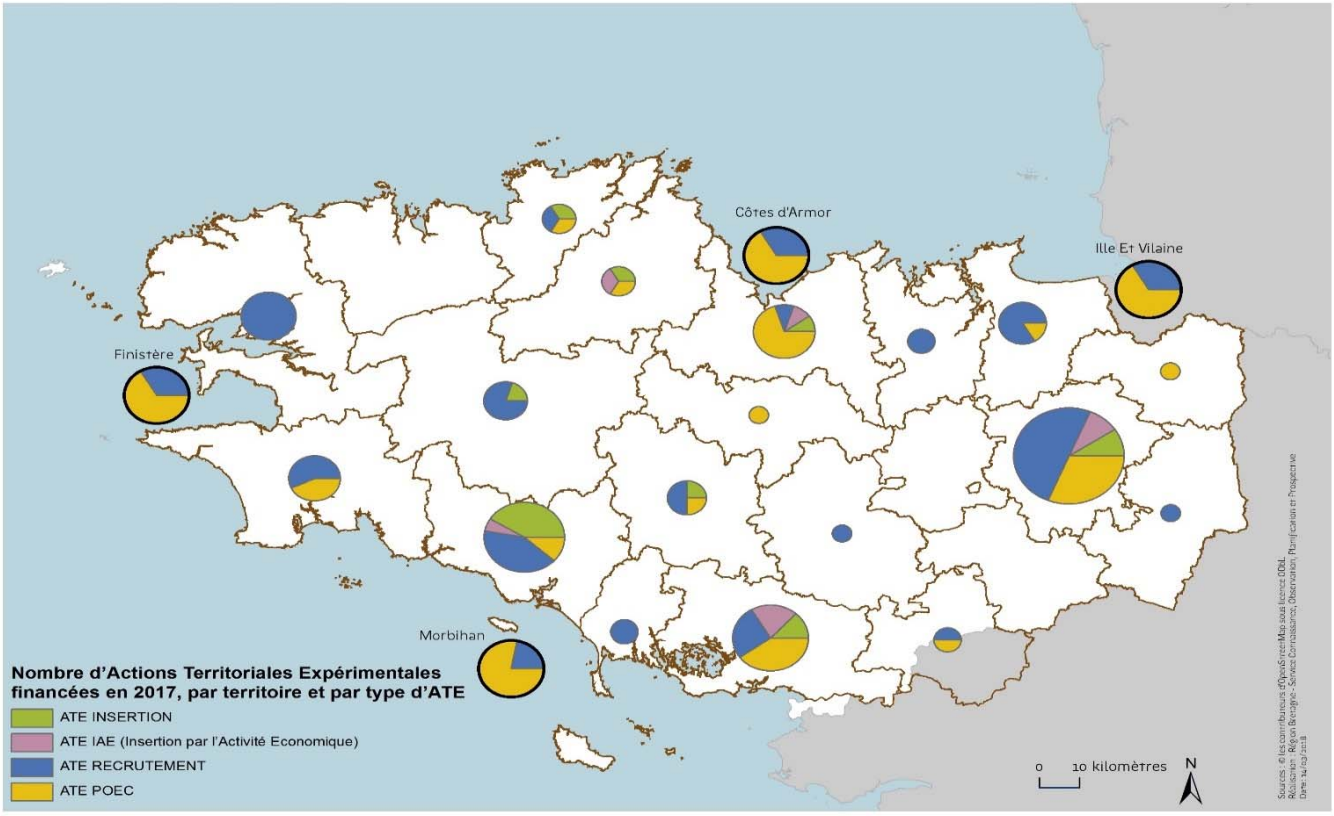

Zoom politique de la ville

Dans les quartiers de la politique de la ville, les difficultés d'insertion sur le marché du travail peuvent être liées à un déficit de qualification. En Bretagne, selon les données de l'Insee, 76 % de la population non scolarisée de ces quartiers âgés de 15 ans ou plus est sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au bac. 22% des élèves scolarisé.e.s dans ces quartiers sont considéré.e.s en retard scolaire à l'entrée en 6ème.

L'accès à l'emploi reste au cœur des préoccupations pour ces territoires. La Région souhaite donc accompagner cet accès en mobilisant ses outils de formation. L'accès aux dispositifs de droit commun pour ces publics (Dispositif d'Insertion Professionnelle, Programme Bretagne Formation) reste une priorité tant pour les organismes de formation que pour ceux qui participent à l'orientation de ces publics avec notamment les Missions locales. Par ailleurs, des actions spécifiques sont montées permettant de renforcer l'accès à la formation et à l'insertion. Ainsi, en 2017, 19 actions territoriales expérimentales (ATE) ont été orientées à destination des habitant.e.s de ces secteurs. Leur participation est en nette évolution. A titre d'exemple, à Vannes en 2017, 61 % des bénéficiaires d'une ATE sur le volet « Insertion par l'activité économique » étaient domicilié.e.s en quartier prioritaire contre 43% en 2016.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

// Moyens humains

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des services centraux***	2017
Catégorie A	87,4
Catégorie B	40,9
Catégorie C	65,0
Temporaires	11,3
Apprentis	0,6
Total ETP	205,2
Total Masse salariale	10 426 102 €

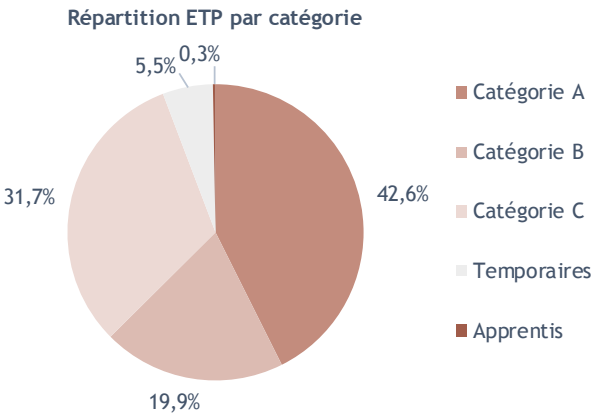

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des unités territoriales***	2017
Catégorie A	3,2
Catégorie B	15,6
Catégorie C	77,7
Temporaires	0,4
Apprentis	2,5
Emplois d'avenir	1,5
Total ETP	100,9
Total Masse salariale	3 794 788 €

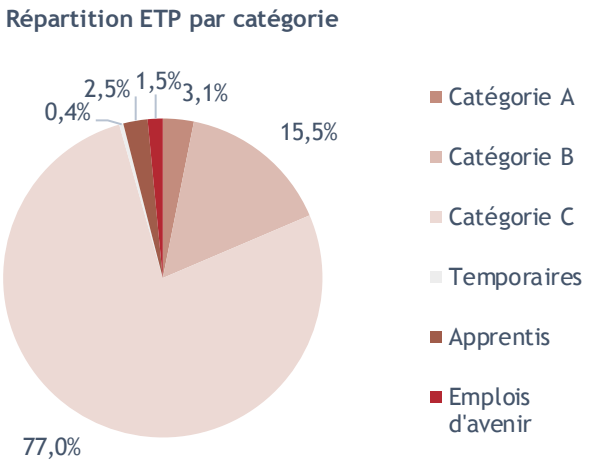

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des lycées***	2017
Catégorie B	40,5
Catégorie C	2 178,8
Temporaires	387,6
Apprentis	20,3
Total ETP	2 627,3
Total Masse salariale	90 702 832 €

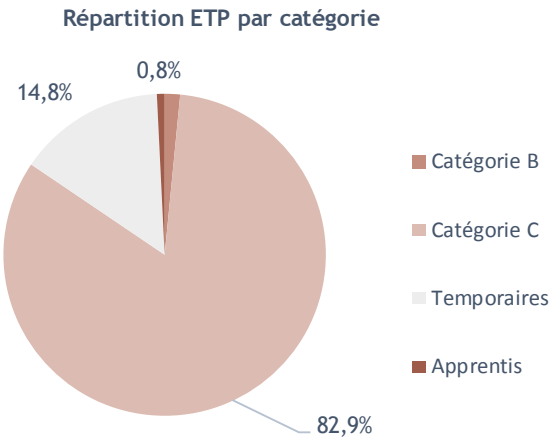

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Répartition des dépenses

Les dépenses

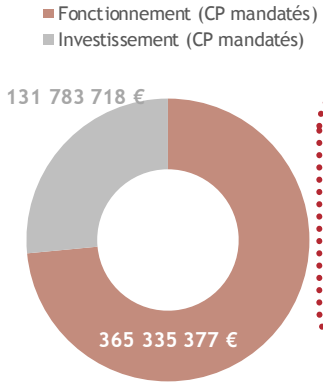

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 3 par OS [Total des CP mandatés en I et F]

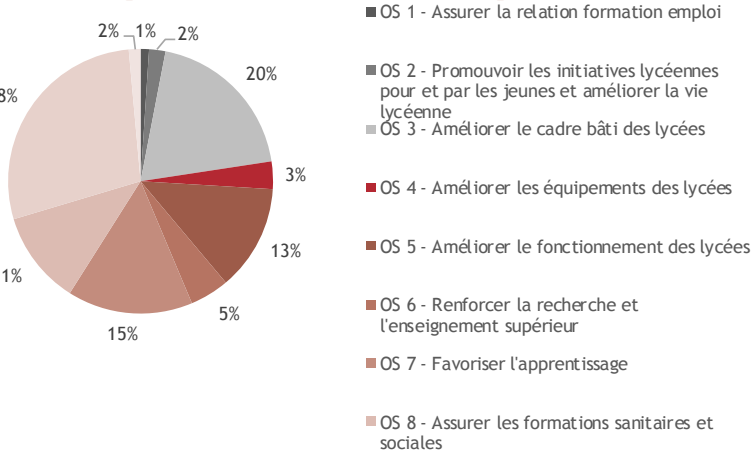

> Dépenses par programme

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
OS 1 - Assurer la relation formation emploi	5 713 300 €	5 090 723 €	89%
Fonctionnement	5 693 300 €	5 090 723 €	89%
Investissement	20 000 €	0 €	NA
OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et	10 825 000 €	9 960 955 €	92%
Fonctionnement	10 725 000 €	9 960 955 €	93%
Investissement	100 000 €	0 €	0%
OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées	109 732 040 €	97 273 777 €	89%
Fonctionnement	5 479 680 €	4 276 141 €	78%
Investissement	104 252 360 €	92 997 636 €	89%
OS 4 - Améliorer les équipements des lycées	18 071 460 €	16 693 320 €	92%
Fonctionnement	548 820 €	243 369 €	44%
Investissement	17 522 640 €	16 449 951 €	94%
OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées	64 895 000 €	64 226 411 €	99%
Fonctionnement	64 895 000 €	64 226 411 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	30 155 000 €	23 807 748 €	79%
Fonctionnement	12 905 000 €	10 538 661 €	82%
Investissement	17 250 000 €	13 269 087 €	77%
OS 7 - Favoriser l'apprentissage	78 766 762 €	76 100 349 €	97%
Fonctionnement	73 635 762 €	72 564 146 €	99%
Investissement	5 131 000 €	3 536 203 €	69%
OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales	60 001 200 €	56 659 361 €	94%
Fonctionnement	53 158 200 €	51 744 636 €	97%
Investissement	6 843 000 €	4 914 725 €	72%
OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux	147 619 143 €	140 173 176 €	95%
Fonctionnement	147 619 143 €	140 173 176 €	95%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 10 - Développer les langues de Bretagne	7 694 000 €	7 133 275 €	93%
Fonctionnement	6 796 000 €	6 517 159 €	96%
Investissement	898 000 €	616 116 €	69%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	533 472 905 €	497 119 095 €	93%
Total Fonctionnement	381 455 905 €	365 335 377 €	96%
Total Investissement	152 017 000 €	131 783 718 €	87%

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

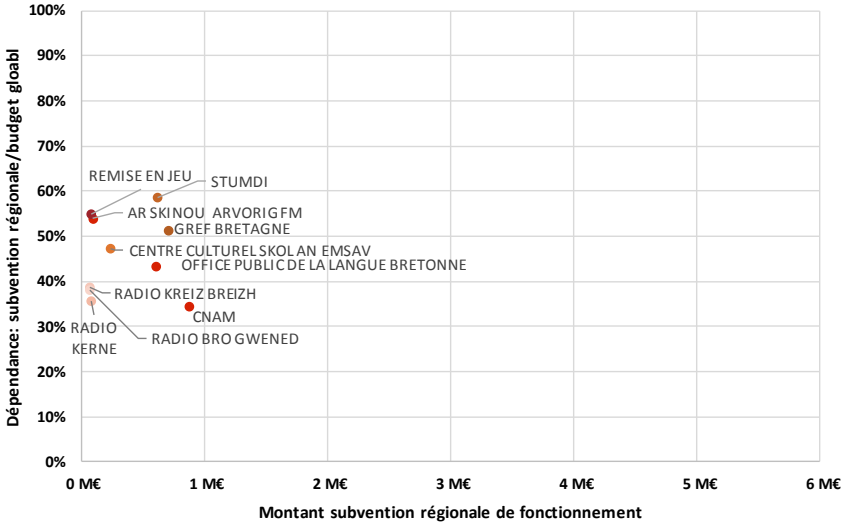

Zoom sur le CNAM

> Une Convention cadre a été signée avec le Cnam, pour la période 2017-2020, qui se décline sur 5 axes : les besoins des territoires, la transition numérique, le pôle sécurité défense, l'innovation dans la filière agri-agro et le développement d'une offre de formation professionnelle. Ces formations permettent aux auditeurs l'élévation de leur niveau de formation et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur, avec des organisations pédagogiques spécifiques adaptées à l'adulte.

En 2017, la participation de la Région a été de 880 520 euros. Environ 2 800 personnes ont été formées. Les demandeurs d'emploi représentent environ 24% des auditeurs inscrits.

Zoom sur le GREF BRETAGNE

> Le GREF Bretagne a été créé en 2002 en Groupement d'Intérêt Public (GIP) financé par l'Etat et la Région. C'est un acteur régional au service de l'Etat, de la Région et de l'ensemble des professionnels intervenant sur le champ de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle.

Le GREF Bretagne a déployé trois missions :

- Développer sa fonction d'expertise sur le champ de l'emploi et de la formation,

- Offrir un accompagnement des partenaires de l'emploi et de la formation,

- Assurer un rôle d'ensemblier permettant de croiser des informations et des analyses issues de sources différentes et complémentaires afin de les mettre en cohérence.

Budget : 1,6 M€

Zoom sur l'office public de la langue bretonne

> L'établissement public de coopération culturelle Ofis publik ar Brezhoneg - Office public de la langue bretonne regroupe la Région Bretagne, la Région des Pays-de-la-Loire, l'Etat et les départements (22, 29, 35, 44, 56). Il a pour missions la promotion de la langue bretonne, le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines de la vie sociale (en particulier la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue), l'enrichissement du corpus de la langue ainsi que son adaptation continue au monde contemporain.

Budget : 1,4 M€ en fonctionnement, 25 K€ en investissement en 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 301 Assurer la qualité de la relation emp connaissance, la concertation et l'orientati

2017 en Bref

En 2017, le *Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle*(CPRDFOP), adopté par le CREFOP en mai puis par l'assemblée régionale en juin 2017 a été signé par l'Etat, la Région et les organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, représentées au sein du CREFOP. En déclinaison du CPRDFOP, deux documents stratégiques ont été élaborés et votés par l'assemblée régionale à la session d'octobre 2017 : le document pluriannuel d'orientations des formations professionnelles et le cadre de référence régional en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Développer l'observation de la relation emploi-formation	[I - 1] Garantir une démarche structurelle d'observation à l'échelle régionale
	[I - 2] Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires
2 Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	
3 Mettre en place le service public régional de l'orientation	[III - 1] Accompagner les réseaux régionaux
	[III - 2] Développer la professionnalisation et l'ingénierie
	[III - 3] Faciliter l'information des publics
	[III - 4] Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
4 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	

5,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

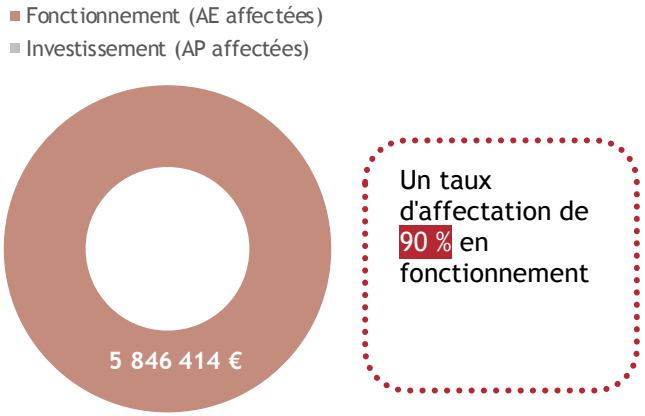

Un taux d'affectation de 90 % en fonctionnement

Les dépenses

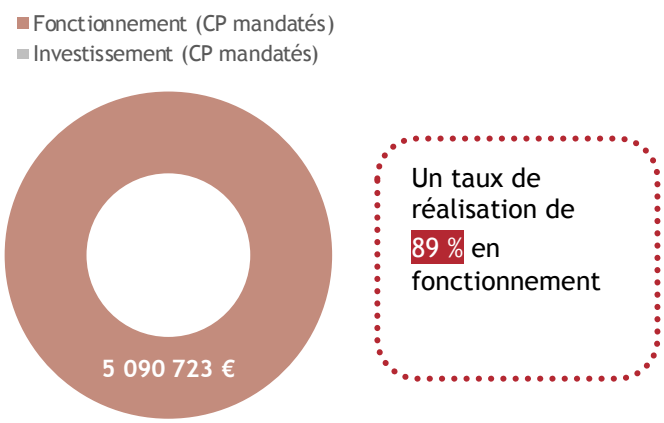

Un taux de réalisation de 89 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Une action orientée vers les publics jeunes les plus fragiles [4]

Effet de la reprise économique, on constate en 2017 que les Missions locales suivent moins de jeunes (-7%) mais améliorent leur suivi pour leurs publics les plus fragiles. Chaque jeune accompagné est rencontré plus de 6 fois par an en moyenne. Les équipes des Missions locales, renforcées depuis 2015, augmentent le suivi individuel pour les jeunes les moins qualifiés depuis 2 ans, et permettent ainsi une meilleure individualisation d el'accompagnement. Par ailleurs, le nombre de jeunes femmes suivies et accompagnées par les Missions locales augmente, comme leur implication dans l'offre de service de formation proposée par la Région.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [IV] -Les jeunes accueillis en Mission Locale (ML)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Estimation 2017
Nombre de jeunes peu qualifiés (4 et<) accueillis en ML *Proportion des jeunes femmes*	48 460 -	46 167 44,4 %	42 786 48.3%
Part des jeunes actifs 15-24 ans non occupés (niveau infra IV) / jeunes en demande d'insertion	61%	65%	70%
Nombre de jeunes suivis par conseiller technique	160	138	128

- ## Favoriser l'accès à la formation qualifiante des publics jeunes les plus fragiles [4]

En 2017, l'accès aux formations qualifiantes des jeunes les moins qualifiés a continué de progresser (+5.5%) en un an. Cette progression est liée aux formations en alternance, aux contrats d'apprentissage notamment, dont la progression est liée à la reprise économique. Dans le prolongement de l'exercice précédent, le dispositif *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ) a permis de maintenir sur leurs objectifs de qualification professionnelle environ 1000 jeunes parmi les plus fragiles sortant du *Dispositif régional d'insertion professionnelle* (DRIP).

Indicateur N°2 [IV] - Accès à la qualification	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de jeunes suivis entrés en qualification (alternance, PBF...) *Proportion de jeunes femmes*	4 150 43 %	4 532 49,2 %	4 782 49,5%	4 900 50%

- ## Un suivi d'insertion consolidé sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle de la Région [I - 2]

En déclinaison du chantier 2 du CPRDFOP qui vise à conforter les éléments d'analyse de l'insertion professionnelle, la Région a engagé, en 2017, le déploiement d'un dispositif harmonisé de suivi de l'insertion à 12 mois pour l'ensemble des dispositifs relevant de sa compétence. Ce suivi sera désormais réalisé chaque année.

Indicateur N°3 [I] - Enquête IROISE sur l'insertion	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Apprentissage Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion Délai d'observation % de bénéficiaires Taux d'insertion	 Cohorte 2014 7 mois 72 % 60 % 12 mois 72 % 69 %	 Cohorte 2014 18 mois (sept 2016) 69 % 75 %	
Formation sanitaires et sociales Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion		Diplômés 2014 16 mois 63 % 86 %	
Programme Bretagne Formation Cohorte étudiée Délai d'observation % de bénéficiaires suivis Taux d'insertion			Diplômés 2015(*) 16 mois 72 % 86 % Sortants 2016 12 mois Enquête en cours

Le taux d'insertion représente le % de bénéficiaires du dispositif ayant obtenu un emploi à l'issue du délai d'observation, sur l'échantillon observé (% de bénéficiaires suivis).
(*) Diplômés 2015 à l'exception des DE Assistant familial (exclus du champ de l'enquête car la formation est accessible uniquement en cours d'emploi, sur inscription de l'employeur) et les infirmiers de bloc opératoire (IBODE) (exclus du champ de l'enquête car ayant obtenu leur diplôme entre janvier et avril 2015).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 302 Favoriser les initiatives des jeunes en forma les projets éducatifs des lycées

2017 en Bref

Ce programme présente les dynamiques éducatives mises en œuvre par les acteurs bretons (établissements d'enseignement, associations, apprenants et partenaires institutionnels). La mobilisation des jeunes élu.e.s du Conseil régional des jeunes (CRJ) s'est accrue dès lors qu'il leur a été proposé de contribuer à l'élaboration de politiques publiques régionales : l'égalité filles-garçons et la pratique de la langue bretonne. De nouvelles rencontres de partage et d'apports avec les établissements d'enseignement ont été organisées : économie sociale et solidaire, mobilité internationale, Qualycée… De plus, la dynamique européenne en terme de mobilité se poursuit avec le projet BMOUVE, le réseau des développeurs et le Conseil régional de la mobilité (COREMOB). Enfin, les lycées et associations se sont désormais emparés de la proposition de « pass ressources pédagogiques ».

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Actions	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	[III - 1] Soutenir les projets éducatifs associatifs
	[I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	[II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	[III - 2] Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
	[I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer les liens avec le milieu économique	[II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	
		[II - 4] Informer les jeunes bretons	

10,0 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

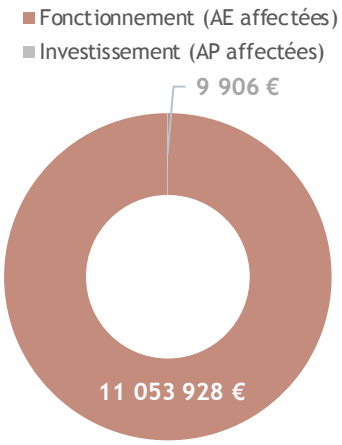

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 10 % en investissement

Les dépenses

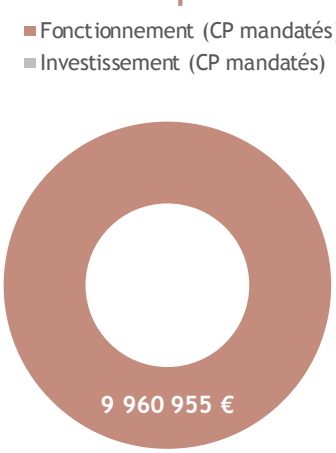

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 0 % en investissement

> L'enveloppe investissement correspond au dispositif Qualycée. En 2017, peu d'établissements ont sollicité la Région pour des demandes ponctuelles de petits équipements. De ce fait, une démarche a été entreprise en lien avec les services et directions concernées pour identifier avec les établissements, les besoins concertés en équipements.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens [I]

L'accompagnement de la dynamique éducative des lycées bretons s'est poursuivie en 2017 grâce au dispositif *Karta Bretagne*. Le nombre de projets est croissant avec une mobilisation forte des établissements dès le 1er appel à dépôt en juin (plus de 500 projets). Depuis sa création, l'axe « égalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations » connaît une progression régulière.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

En parallèle, les actions d'ouverture culturelle en lien avec les événements cult[illegible] festival Etonnants Voyageurs) ont été reconduits avec de nouveaux temps forts proposés en décembre 2017 aux lycées participants au concours de critique littéraire autour de la bande dessinée. Ainsi 450 lycéen.ne.s ont pu découvrir ce neuvième art et rencontrer des auteurs, scénaristes, dessinateurs régionaux.

Indicateur N°1 [I-1] - *Karta Bretagne* - Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Budget alloué 2016-17
Santé et qualité de vie	188	177	180	129 k€
Développement durable et agenda 21	240	240	227	227k€
Ouverture des jeunes au monde	428	421	431	713k€
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	898	895	909	934k€
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	99	100	112	92k€
TOTAL	1 850	1 833	1 859	2 095k€

L'accompagnement des démarches d'engagement et de citoyenneté des lycéen.ne.s et apprenti.e.s s'est poursuivi en 2017 lors de ce 7ème mandat 2016/18 du Conseil régional des jeunes avec la finalisation des contours des projets des commissions de travail : temps fort autour de l'engagement et des migrations, la sexualité et les normes sociales implicites, la valorisation de la richesse musicale bretonne et la sensibilisation aux déchets dans les établissements d'enseignement.

- ## L'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenants et établissements bretons

Ces mobilités se déroulent en très grande majorité en Europe et concernent :
- des apprenti.es, élèves/étudiant.e.s de formation sanitaire ou sociale et des stagiaires de la formation continue pour la mobilité collective ;
- des lycéens professionnels, des apprenti.e.s, des élèves/étudiants.e.s de formation sanitaire ou sociale, des étudiants en BTS, DUT et Licence/Master pour les bourses de mobilité individuelle du dispositif "Jeunes à l'international" ;
- des étudiant.e.s et personnels des formations sanitaires et sociales pour les bourses Erasmus+. Depuis 2016, deux projets européens par an sont financés par l'Europe, l'un aux profit des étudiants.e.s et l'autre au profit des élèves (niveaux V et IV). Ces projets associent une vingtaine d'établissements bretons et une quarantaine de partenaires européens.

Indicateur N°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Valeur cible 2017-18
Nombre d'apprenants bénéficiaires d'une aide à la mobilité collective	1 057	944	997	1 000
Nombre d'apprenants bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle	2 177	2 271	2 323	2 350
Nombre d'apprenants et formateurs bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B'MOUVE)	/	24	87	150
Nombre total d'apprenants bénéficiaires	*3 234*	*3 239*	*3 407*	*3 500*
Dont % de femmes	*52 %*	*52 %*	*53 %*	*50%*
Nombre d'établissements bénéficiaires d'une aide à la recherche de partenaires	10	12	10	12

Le « pass ressources pédagogiques » mis en place par la Région en 2016 se poursuit en 2017, et permet à l'ensemble des lycées bretons et associations de parents d'élèves d'acquérir des manuels scolaires qui seront mis par leurs soins à disposition des familles.

Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des ly

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Le Schéma directeur immobilier, voté à la session de décembre 2016, fixe un cap et porte des engagements structurants. Il se décline en plusieurs plans d'actions, dont le premier a été voté à la session de février 2017. Parmi les 20 lycées nécessitant une intervention d'ampleur (axe 1), la moitié sont engagés et notamment les lycées Henri Avril à Lamballe et Tristan Corbière à Morlaix.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	1 Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs	2 Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
Actions	[I - 1] Construire de nouveaux lycées	[II - 1] Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
Actions	[I - 2] Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants	[II - 2] Améliorer l'accès aux ressources numériques
Actions		[II - 3] Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS

44,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

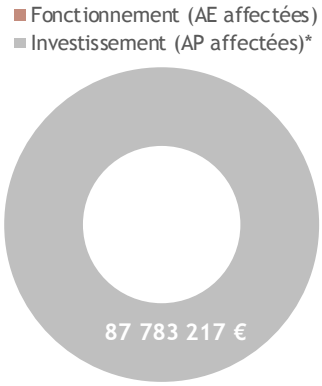

Un taux d'affectation de 68 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 86 % en investissement

* Une nouvelle AP pluriannuelle a été ouverte en 2017

> Le taux d'affectation de près de 70 % s'explique par le décalage d'opérations conséquentes, dont la restructuration du lycée V. et H. Basch à Rennes (phase travaux de 16 M€ engagée en 2018).

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Construire de nouveaux lycées [I-1]

Cette action représente 45 % des crédits affectés et 20 % des paiements de l'année. En 2017, les deux nouveaux lycées situés à Liffré et Ploërmel ont fait l'objet de phases d'études pour l'avant-projet et le projet de Liffré; le concours de maîtrise d'œuvre pour Ploërmel. Fin 2017 ont eu lieu la consultation « travaux » du lycée Simone Veil à Liffré et le concours de maîtrise d'œuvre pour le lycée de Ploërmel qui était en phase « candidatures ».

• Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants [I-2]

Cette action représente 15 % des crédits affectés et 29 % des paiements. Indicateur N°1 [I-1 et I-2] - Capacités d'accueil	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Budget global des extensions et des constructions neuves	5,5 M°€	4,5 M°€	8,7 M°€
Budget consacré à la rénovation des locaux d'enseignement	5,8 M°€	15,8 M°€	6,4 M°€

Les projets concourant à cette action portent notamment sur des constructions et extensions sur le bassin rennais. Les délais de mise en œuvre de certaines opérations peuvent entraîner le recours à la location (section de fonctionnement) ou à l'achat de bâtiments modulaires si le besoin est plus durable (section d'investissement).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°2 [I-2] - Structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de structures louées	52	78	77
Coût des locations	1,4 M°€	1,8 M°€	0,9 M°€
Durée moyenne des marchés de location	40	38	36
Nombre de structures achetées	50	15	29
Coût des achats	1,9 M°€	0,8 M°€	0,8 M°€

• Améliorer les conditions d'accueil des lycées [II-1]

Cette action représente 37 % des crédits affectés et 46 % des paiements. Elle a concerné la réception d'opérations, dont la vie scolaire du lycée Pavie à Guingamp, les espaces élèves du lycée Lesven à Brest, les espaces sciences et le bâtiment F du lycée Corbière à Morlaix, les ateliers du LPM de Treffiagat, les locaux des formations sanitaires et sociales du lycée Bréquigny à Rennes, l'administration de Coëtlogon à Rennes, l'extension des locaux d'enseignement de Mendès-France à Rennes ou la restructuration partielle de ceux du LPM d'Etel.
Des travaux sont en cours pour la restructuration de l'externat du lycée Sérusier à Carhaix, les ateliers maintenance véhicule automobile au LP de Pont de Buis, la restructuration des locaux d'enseignement du lycée Bourges à Dinard et la construction du service de restauration du lycée C. de Gaulle à Vannes.
Des phases d'études ont porté sur l'internat du lycée de Rostrenen, le service de restauration du lycée Renan à St Brieuc, les ateliers du lycée Savina à Tréguier, les espaces sciences du lycée Brizeux à Quimper (projet est estimé à 20 M°€), et la réhabilitation et l'extension du lycée Bréquigny à Rennes (objet d'un marché global de performance d'un peu plus de 30 M°€). Les consultations de maîtrise d'œuvre importantes ont concerné la restructuration générale du lycée Freyssinet à St Brieuc et la construction de l'internat mutualisé du lycée Colbert à Lorient.

Indicateur N°3 [II-1] - Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Budget pour la modernisation des services de restauration	3,6 M€	2,3 M€	3,3 M°€
Nombre de repas servis dans ces locaux rénovés et réceptionnés	3 250	4 550	0
Budget des opérations de construction et de rénovation d'internats	5,3 M€	7,7 M €	4,6 M°€
Nombre de lits dans les internats rénovés ou construits et réceptionnés	150	170	0

• Améliorer l'accès aux ressources numériques [II-2]

Cette action représente 1,5 % des crédits affectés et 0,3 % des paiements. Elle comprend 3 interventions complémentaires, la réfection globale du réseau des établissements, le remplacement des autocommutateurs et l'adhésion au débit confortable. Le vieillissement de l'ensemble du parc de téléphonie et les récentes évolutions technologiques ont conduit la Région à proposer le renouvellement de ces dispositifs, planifié sur 4 années auprès de 80 établissements identifiés.

Indicateur N°5 [II-2] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Remplacement des autocoms (nb de lycées bénéficiaires)	2	3	8
Dépenses consacrées aux réseaux informatiques des lycées	0,4 M°€	0,5 M°€	0,2 M°€

(Voir le Programme 103 « Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques », pilote de cette action).

• Permettre aux lycéennes et lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS [II-3]

Cette action représente 1,5 % des crédits affectés et 4,7 % des paiements. Elle comporte les équipements sportifs construits par la Région dans les établissements et les subventions octroyées aux collectivités pour la construction ou la rénovation d'équipements mis à disposition des lycéens. Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour la construction d'un nouveau gymnase au lycée Le Dantec à Lannion et la réhabilitation du terrain de football du lycée Bréquigny à Rennes. Les études de programmation se poursuivent pour la restructuration des équipements des lycées de Rostrenen et Carhaix. La réception de la piste du lycée Joliot Curie a été réalisée en fin d'année. Une subvention a été accordée en 2017 à Lannion Trégor Communauté afin d'adapter les locaux d'une ancienne chapelle pour accueillir les enseignements du cirque dispensés par le lycée Savina à Tréguier (350K€).

Indicateur N°6 [II-3] - Dépenses liées aux équipements	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Maîtrise d'ouvrage Région	2,3 M°€	0,7 M°€	1,7 M°€
Subventions accordées aux collectivités	0,5 M°€	0,2 M°€	0,4 M°€

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 304 Participer aux investissements immobiliers privés

2017 en Bref

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. En 2017, la Région et le comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé, pour la période 2017-2021, leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
Actions	[I - 1] Participer à la mise en conformité des locaux	[II - 1] Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
	[I - 2] Améliorer l'accessibilité des usagers	[II - 2] Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
		[II - 3] Participer à la conservation du bâti

18,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

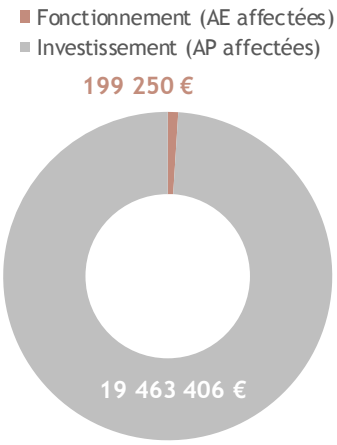

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

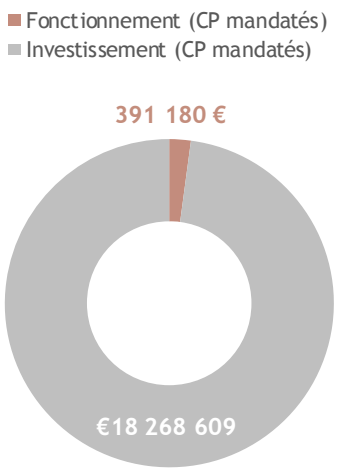

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers [II-1]

En 2017, 295 subventions ont été attribuées pour un montant de 19.46 M€, dont 13.04 M€ au profit des établissements relevant du réseau du CAEC conformément au protocole de partenariat signé. Les crédits attribués aux établissements agricoles s'élèvent à 4.95M€ pour les lycées relevant du CREAP et 1,48 M€ pour les maisons familiales et rurales.
La fonction « enseignement » représente un tiers des nouveaux dossiers et totalise, avec 4.9 M€, le quart des crédits affectés. Les opérations concernant la fonction « vie dans l'établissement » (restauration, internat) mobilisent quant à elles 8.9 M€, soit près de la moitié des affectations.

Certains dossiers (98, 4.8 M€) concernent plusieurs fonctions ou ne peuvent être individualisés. Il s'agit d'opérations de travaux globales ou bien la réfection de toiture ou le ravalement de bâtiment par exemple.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [II-1] - Répartition des crédits par fonction	Réalisation 2016			
Fonction	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
1 - Fonction Accueil	2	0,28	14	0.45
2 - Fonction enseignement : enseignement général	11	0,67	22	0.92
3 - Fonction enseignement : enseignement technologique et	47	5,76	55	3.04
4 - Fonction enseignement : CDI	2	0,02	4	0.10
5 - Fonction enseignement : espaces scientifiques	6	0,35	9	0.70
6 - Fonction enseignement : installations sportives	14	0,41	11	0.16
7 - Fonction vie dans l'établissement : restauration	24	1,50	35	2.99
8 - Fonction vie dans l'établissement : internat	15	4,81	15	4.85
9 - Fonction vie dans l'établissement : autres espaces	8	0,37	15	1.14
10 - Fonction transversale : sanitaires	5	0,16	8	0.26
11 - Fonction transversale : circulation	15	0,29	9	0.10
12 - Toutes fonctions	98	4,44	98	4.78
Poursuite opérations 2015 hors nomenclature	3	0,83		
Total général	250	19,88	295	19.46

- Participer à la mise en conformité des locaux [I-1], maitriser les consommations énergétiques et d'eau [II-2]

Indicateur N°2 [I-1] - Répartition des crédits par nature d'opération	Réalisation 2016		Réalisation 2017	
Catégorie	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
0 - Restructuration lourde	25	4,93	19	4.19
1 - Construction	35	10,17	28	9.15
2 - Rénovation intérieure	68	1,41	105	2.76
3 - Sécurité et mise en conformité	57	1,18	87	2.05
4 - Maîtrise des consommations énergétiques	29	0,73	22	0.58
5 - Clos couvert	16	0,38	16	0.42
6 - Aménagements extérieurs	17	0,26	18	0.31
Poursuite opérations 2015 hors nomenclature	3	0,83		

En 2017, les opérations de construction et de restructuration représentent 16% des dossiers et mobilisent les deux tiers des crédits. Le tableau suivant ventile les opérations, hors construction et restructuration, selon la nature des travaux.

Indicateur N°3 [II-2] - Répartition des crédits par type de travaux	Réalisation 2016		Réalisation 2017	
Nature des travaux	Nombre	Montant k€	Nombre	Montant k€
Accès et clôture	8	33	10	204
Amélioration accessibilité	20	590	23	800
Chauffage et eau chaude sanitaire	10	398	66	1915
Conformité des ascenseurs	3	9	1	116
Conformité électrique : courants faibles	8	101	20	439
Conformité électrique : courants forts	13	238	14	164
Enduit / ravalement / bardage	4	96	6	158
Enveloppe du bâtiment : Isolation, menuiseries extérieures	21	470	6	147
Equipements fixes ou intègres au bâti	24	173	26	462
Revêtements - finitions -aménagements intérieurs	38	740	24	360
Sécurité incendie	6	154	17	307
Solaire : Thermique ou photovoltaïque			2	26
Toiture / charpente	12	280	10	263
Travaux d'hygiène	6	65		
Ventilation / extraction et plomberie sanitaire	5	146	4	205
Vrd et espaces verts	7	193	7	102
Total général	185	3 686	236	5 668

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière d bâti des lycées

2017 en Bref

Dans la poursuite de ses différents engagements en faveur du déploiement des énergies renouvelables, de la commande publique durable et de la maîtrise de l'énergie de son propre patrimoine, la Région a décidé de piloter son achat d'énergie en interne afin d'être en relation directe avec les opérateurs énergétiques. Un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité a donc été constitué en 2017 et un premier marché a été notifié en octobre pour une durée de 2 ans portant sur les bâtiments tertiaires et plus de 100 lycées.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine	2 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	3 Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine
Actions	[I - 1] Améliorer la connaissance du patrimoine	[II - 1] Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers	[III - 1] Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages
	[I - 2] Piloter la mise en œuvre de la stratégie	[II - 2] Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles	[III - 2] Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables
			[III - 3] Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique

34,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

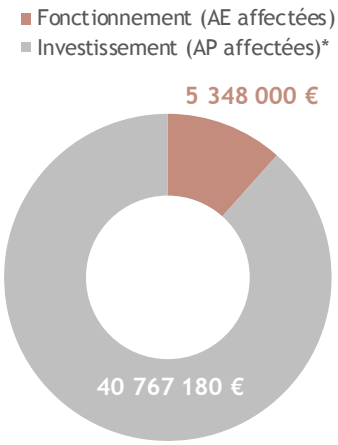

Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement et de 84 % en investissement

Les dépenses

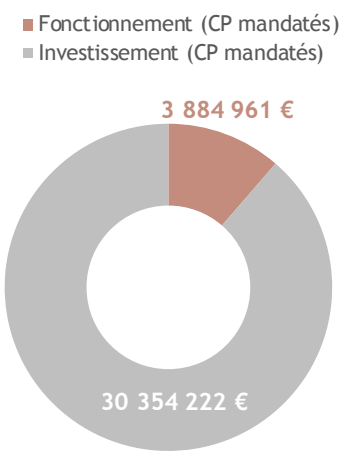

Un taux de réalisation de 76 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

* Une nouvelle AP pluriannuelle a été ouverte en 2017

> Le taux de réalisation en fonctionnement inférieur à 80 % s'explique par un besoin en bâtiments modulaires qui nécessitait le recours à l'achat plutôt qu'à la location ainsi que par un lancement de la consultation portant sur le radon un peu différé par rapport aux prévisions compte tenu des plans de charges.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine [I-1 et I-2]

Ces actions portent sur la connaissance du patrimoine, la rémunération du mandataire (SEMBREIZH) pour réaliser les opérations d'investissement en agissant au nom et pour le compte de la Région, la passation et l'attribution d'un accord-cadre de programmation permettant de multiplier la force de frappe pour réaliser les programmes nécessaires à la mise en œuvre des plans d'actions. Fin 2017, des commandes ont été passées avec l'UGAP pour réaliser les

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

premiers diagnostics portant sur le radon. Ces diagnostics sont planifiés sur 2 ans [illegible] 22 et 29 feront l'objet des premières mesures).

- ## Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers [II-1]

Depuis 2016, la Région réalise une campagne de travaux de mise en conformité de l'ensemble du parc des ascenseurs du patrimoine régional des lycées. Ces travaux portent sur la sécurité et la mise en accessibilité et leur exécution a débuté en 2017.

Indicateur N°1 [II-1] - Mise en conformité des ascenseurs	Réalisation 2017	Valeur cible 2018
Nombre d'établissements bénéficiaires	8	21

L'année 2017 a été marquée par une augmentation des opérations liées à la mise en sécurité des sites. 28 dossiers (représentant 0,7 M°€) ont notamment été confiés aux établissements via des délégations de maîtrise d'ouvrage afin de mettre en adéquation les *Plans de Prévention de Mise en Sécurité* (PPMS) et l'aménagement des sites. Enfin, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents, 15 opérations ont été lancées portant sur la rénovation des locaux de production, de distribution ou les laveries des services de restauration.

Indicateur N°2 [II-1] - La sécurité et l'accessibilité des usagers	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant des investissements consacrés à la sécurité des personnes	1,7 M€	2,4 M€	4,5 M€
% des bâtiments sous avis favorables des commissions de sécurité	94,9 %	93,24 %	95,24 %
Dépenses consacrées à l'amélioration des locaux de travail	0,7 M€	2,2 M€	0,4M€

- ## Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles [II-2]

Cette action se traduit par la réalisation de petits travaux d'urgence et notamment la prise en charge des mesures conservatoires lors de sinistres. Les délégations de maîtrise d'ouvrage aux établissements, intégrées jusqu'en 2016 dans de cette action, ont été réparties dans les actions II-1 et III-1 au regard des travaux réalisés (ex : mise en sécurité des établissements ci-dessus).

- ## Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages [III-1]

Cette action regroupe toutes les opérations de travaux concernant le clos-couvert et les menuiseries. Elle participe aux objectifs de rénovation thermique des bâtiments. C'est notamment le cas de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Taden (toiture, isolation -bât C - façades et menuiseries-bât A), du lycée Ronarc'h à Brest (façades, menuiseries et bardages), du lycée J.M Le Bris à Douarnenez (façades, menuiseries - bât A, façades - bât B) et du lycée Kerneuzec à Quimperlé (façades et menuiseries -internat).

- ## Optimiser les installations de chauffage [III-2]

Le lycée Louis Armand à Locminé a été raccordé au réseau de chaleur de la Ville. Le nombre d'établissement bénéficiant de ce système de chauffage passe donc à 7. Une opération a été initiée au lycée de St Aubin du Cormier afin d'implanter une nouvelle chaufferie bois à granulés et ou réviser le réseau de chaleur. La réglementation thermique 2012 s'applique uniquement sur les constructions faisant l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ainsi que sur les extensions lorsque ces dernières sont supérieures à 150m². A ce titre, la Région a réalisé, depuis 2012, 86 000m² supplémentaires en appliquant cette réglementation.

Indicateur N°3 [III-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Dépenses consacrées à l'optimisation des installations de chauffage	0,9 M€	0,9 €	0,3 M°€
Dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées	12,9 M€	5,1 M€	10,1 M°€
Energie solaire produite dans les lycées (cumulé en kwh)	409 200	641 600	627 200

- ## Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les *Equipes mobiles d'assistance techniques* (EMAT) [III-3]

Cette action représente 10 % des crédits affectés et 14 % des paiements. Les EMAT assurent la maintenance spécialisée des installations techniques des lycées, en complément de la maintenance courante réalisée par les agents en lycée. Les actions des EMAT contribuent à la réduction des dépenses énergétiques des lycées en optimisant les installations thermiques et en accompagnant les lycées dans la conduite de leurs installations.
L'activité des EMAT représente en 2017 : 5 193 bons de maintenance préventive, et 2 137 bons de maintenance corrective et améliorative.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 306 Améliorer les équipements dans les lycées p

2017 en Bref

Ce programme finance les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées ainsi que l'ensemble des matériels pédagogiques utilisés par les enseignants et leurs élèves dans le cadre des formations dispensées. Une nouvelle nomenclature des équipements financés a été mise en place en 2017 permettant de disposer d'une information croisée sur la destination des financements et la nature des équipements. Au total 724 dossiers de financement ont été attribués en Commission permanente pour un total de 7.98 M€.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	[I - 1] Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules
	[I - 2] Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration
2 Adapter les équipes pédagogiques	[II - 1] Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[II - 2] Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

7,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

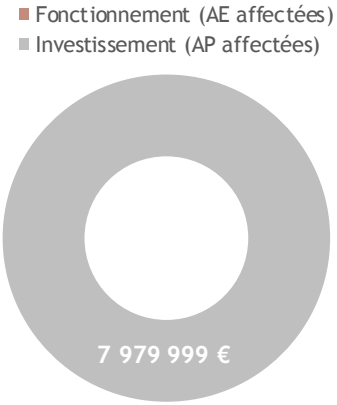

Un taux d'affectation de 95 % en investissement

Les dépenses

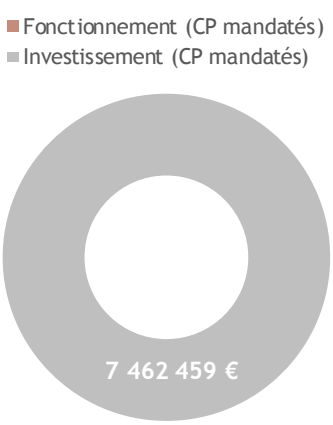

Un taux de réalisation de 92 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules [I-1]

Cette action assure le financement des équipements qui concourent au fonctionnement normal d'un lycée. La Région prend en charge intégralement ces dépenses hormis pour les petits équipements de restauration. En 2017, la Région a fortement investi dans l'acquisition de matériels d'entretien des locaux (839 k€) dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions de travail de ses agents techniques et de la mise en place de la nouvelle méthode de nettoyage par balayage humide.

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Matériel d'entretien des espaces verts	31	160
Matériel d'entretien des laboratoires	2	10
Matériel d'entretien des locaux	13	869
Matériel des services de restauration	68	234

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Matériel pour l'atelier des agents de maintenance du patrimoine		
Matériel pour le service de lingerie	25	117
Mobilier des salles de classe et du cdi	65	422
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	31	150
Mobilier pour l'accueil et l'administration	31	105
Mobilier pour l'infirmerie	3	2
Véhicules	10	140
Equipements pour améliorer la sécurité des biens et des personnes	78	219
Total général	394	2 500

- ## Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration [I-2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements, la Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels. Cette action a mobilisé 860 k€ sur l'AP ouverte en 2017. Parmi les principales livraisons intervenues en 2017 figurent la restructuration d'un bâtiment d'externat au lycée Tristan Corbière - Morlaix (68 k€), l'aménagement de salles au lycée Pierre Mendes France - Rennes (47 k€), la restructuration de l'administration au lycée Coëtlogon – Rennes (53 k€), le service de restauration du lycée Jean Brito – Bain de Bretagne (54 k€), ainsi que l'aménagement d'espaces élèves et l'administration au lycée agricole de Suscinio – Morlaix (61 k€).

- ## Adapter les équipements pédagogiques [II-1 / II-2]

Le financement des équipements pédagogiques représente plus de la moitié des crédits de ce programme avec 4,5 M€ en 2017 dont 0,49 M€ pour les ouvertures de formation.

Indicateur N°2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Dépenses d'équipements pédagogiques	5,7 M€	3,9 M€	4.5 M€
Dépenses par élève	76 €	49 €	57 €
Dont dépenses d'équipement dans le cadre d'une ouverture de formation	0,5 M€	0,5 M€	0.5 M€

Si les équipements pédagogiques destinés à l'enseignement général totalisent 760 k€, les équipements les plus onéreux concernent les formations technologiques et professionnelles. Enfin, en 2017, dans le cadre de la mise en place d'un partenariat entre lycées et établissements d'enseignement supérieur s'inscrivant dans l'objectif de continuum bac-3/bac+3, la Région a participé au financement d'un atelier de fabrication numérique au sein de l'IUT de Rennes à hauteur de 155 k€ au titre de la politique d'équipement des lycées.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	29	120
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	112	641
Formations professionnelles : enseignements généraux	15	31
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaines	160	3 706
génie civil construction et bois	28	967
matériaux souples	9	52
mécanique électricité électronique	56	1 833
services aux personnes	21	132
spécialités pluri-techno de production	5	42
transformations	16	330
agriculture pêche forêt et espaces verts	14	162
communication et information	6	71
échanges et gestion	5	117
Total général	**316**	**4 498**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 307 Participer à l'amélioration des équipements des établissements privés

2017 en Bref

En 2017, la Région et le comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé jusqu'en 2021 leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat. Une nouvelle nomenclature des équipements financés a également été mise en place permettant de disposer d'une information croisée sur la destination des financements et la nature des équipements

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Participation à la modernisation des équipements et des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	[II - 1] Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	[II - 2] Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
		[II - 3] Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

3,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

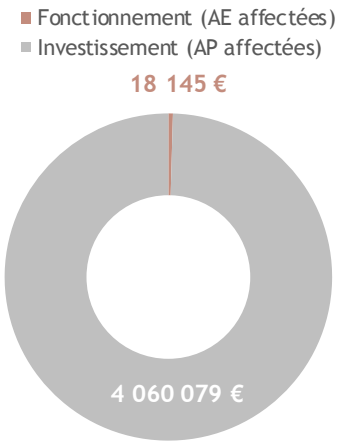

Un taux d'affectation de 91 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

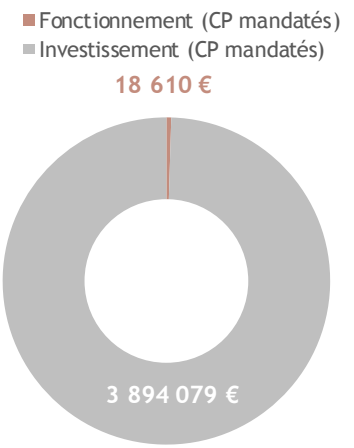

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Moderniser l'équipement pour l'exploitation des lycées [I-1 / I-2]

Les équipements sont cofinancés à parité avec les établissements. La modernisation des équipements d'exploitation représente le quart des crédits affectés sur ce programme.

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Matériel des services de restauration	25	186
Matériel pour le service de lingerie	3	6
Mobilier des salles de classe et du CDI	46	299
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	50	557
Total général	124	1 048

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations [II-1]

Le financement du renouvellement des équipements pédagogiques totalise 2.7 M€ dont près de la moitié pour l'acquisition de matériels informatiques (1.3 M€, 49%). Cette action mobilise les deux tiers des crédits affectés sur ce programme.

Indicateur N°2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Equipements et solutions informatiques	206	1 313
Equipements pédagogiques hors informatique	220	1 379
Total général	426	2 692

Hors matériels informatiques, les subventions attribuées pour participer au financement des équipements de l'enseignement général et technologique totalisent 400 k€ soit 30% des subventions accordées. Pour le financement des équipements des formations professionnelles, 148 subventions ont été attribuées, pour un montant total de 979 k€.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques	Réalisation 2017	
	Nombre	Montant k€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	21	59
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	51	341
Formations professionnelles : enseignements généraux	4	2
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaine	144	977
génie civil construction et bois	4	39
matériaux souples	1	3
mécanique électricité électronique	66	507
services à la collectivité	2	3
services aux personnes	19	66
spécialités pluri-techno de production	4	48
transformations	16	166
agriculture pêche forêt et espaces verts	16	105
communication et information	9	20
échanges et gestion	7	20
Total général	**220**	**1 379**

- ## Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général [II - 3]

Les matériels mis à disposition sont identiques à ceux mis en service dans les lycées publics. Chaque année, un crédit de 0,32 M€ est affecté à cette action. Les équipements sont livrés au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Au total, 615 ordinateurs dont 8 classes mobiles informatiques comprenant de 16 à 20 ordinateurs portables ont été mis à disposition des lycées privés relevant de l'Education Nationale pour 2017.

Indicateur N°4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	504	556	615

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 308 Développer le numérique éducatif

2017 en Bref

L'accessibilité numérique constitue un enjeu majeur pour les lycées. Dans l'attente de la disponibilité dans leur ressort géographique d'un accès internet à très haut débit par fibre, la Région propose à ses lycées depuis la rentrée scolaire 2017 une offre de raccordement leur garantissant un débit confortable de 30 Mo.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques
	[I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage
2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
	[II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels
3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
	[III - 2] Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

5,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

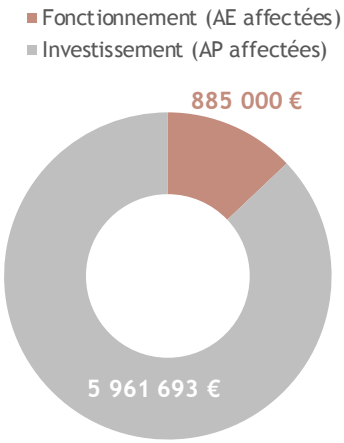

Un taux d'affectation de 91 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

Les dépenses

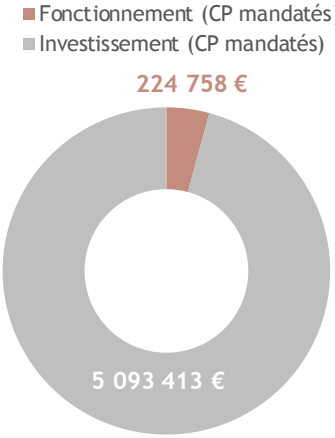

Un taux de réalisation de 43 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage [I-2]

Depuis 2011, la Région participe financièrement au développement par l'académie de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice », portail web offrant aux divers acteurs l'accès aux ressources et services liés à leur profil. Pour la période 2014 à 2017, le partenariat avec l'académie a été reconduit pour un montant maximal de 1,37 M€ à la charge de la Région dont 270 k€ pour 2017.

• Mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques [II-1]

Le parc informatique actuel pour la pédagogie totalise près de 30 000 ordinateurs, soit en moyenne un poste pour 3 élèves. Sur la base d'une durée de vie minimale de 6 années, le renouvellement des matériels mobilise une part importante des crédits, de l'ordre de 2,5 M€ par an. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. Cette action finance également d'autres

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

équipements qui participent au développement des usages numériques tels q
utilisées en langues, les solutions interactives, le matériel d'expérimentation assistée par ordinateur.

Indicateur N°1 [II-1] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	4 880	5 330	5 690
Nombre de solutions interactives mises à disposition	136	101	105
Financement de matériels d'EXAO (subventions)	0,20 M€	0,31 M€	0,30 M€
Nombre de mallettes de baladodiffusion mises à disposition	16	29	9

- ## Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée [II-2]

La Région intervient dans la maintenance informatique aux côtés de l'académie dans 45 établissements. La mise en œuvre de ce dispositif mobilise 660 k€, 380 k€ en équipements et 280 k€ en prestations de services.

Indicateur N°2 [II-2] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Prestations extérieures	-	237 k€	280 k€
Nombre d'interventions en lycées	4 680	8 103	13 721
Nombre de lycées pris en charge par la Région	24	24	45

- ## Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit [III-2]

Le déploiement de la fibre à très haut débit (FTTH) est en cours sur tout le territoire et le raccordement des lycées devrait être réalisé à l'horizon 2020. Pendant cette période transitoire de 2017 à 2020, la Région s'est engagée à leur proposer une offre alternative garantissant un débit confortable de 30 Mo à compter de la rentrée scolaire 2017. En contrepartie de cette offre, les établissements qui ont souhaité en bénéficier, participent financièrement à hauteur de 120 € par mois. Ce montant correspond à l'abonnement mensuel pour bénéficier de la fibre à très haut débit (FTTH). Dès que la fibre sera disponible dans leur ressort géographique, les établissements seront raccordés afin de disposer d'une liaison à très haut débit de 100 Mo.

Indicateur N°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit	Réalisation 2017
Nombre de lycées adhérents	82
Nombre de lycées raccordés	74
Montant reversé par les lycées	15 k€

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Lors du vote du Budget primitif 2017, l'Assemblée régionale a adopté le principe d'une dotation de fonctionnement allouée aux lycées publics avec l'objectif d'offrir aux établissements plus de souplesse et de fongibilité. Cette dotation globale de fonctionnement ouvre la possibilité d'un dialogue renouvelé avec la Région. Il s'agit d'approcher au plus près les besoins réels des établissements et ainsi de favoriser l'équité, de mieux prendre en compte les situations de certains établissements, notamment les lycées professionnels et les lycées de taille modeste.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Piloter les métiers et les compétences	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	
	[I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

30,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

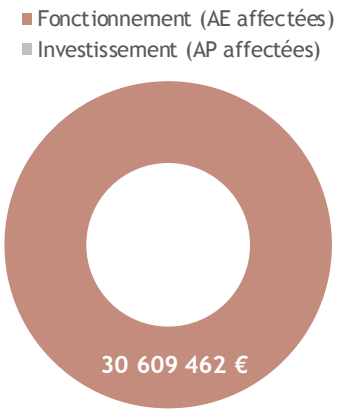

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement

Les dépenses

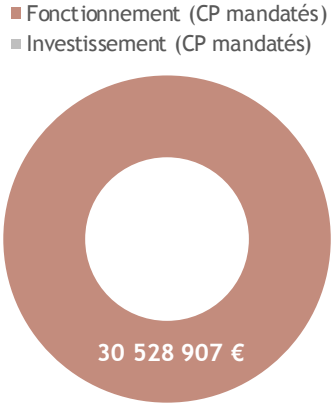

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une démarche globale de progrès pour améliorer la qualité de chaque mission [I]

Dans le cadre de son Plan d'Action d'Amélioration des Conditions de Travail, la Région Bretagne s'est engagée dans une démarche de définition du niveau de qualité de service pour les principales compétences qu'elle exerce dans les lycées publics : hygiène et propreté, restauration, hébergement et maintenance du patrimoine. Ces référentiels ont pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents.

Ainsi, l'année 2017 a vu la diffusion du guide d'interventions des agents de maintenance du patrimoine. Ce document qui décrit pour chaque spécialité les tâches effectuées par les agents de maintenance du patrimoine, vise à structurer le travail des équipes techniques dans les lycées et à faciliter le pilotage de la mission par les encadrants de service général et technique et les adjoint-gestionnaires.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Par ailleurs, dans le but de constituer un référentiel de niveau de qualité de serv[illegible] des locaux, des protocoles de nettoyage adaptés aux différentes catégories de locaux et détaillant la fréquence d'entretien, les outils et les produits nécessaires, ont été élaborés par un groupe de travail. Expérimentés dans 19 lycées en 2017, ces protocoles ont reçu un avis favorable du comité technique en juin et ont été diffusés aux établissements équipés du nouveau matériel à la rentrée de septembre.

En matière de restauration collective, une charte, en cours d'élaboration, formalisera les grandes orientations que s'est fixée la collectivité ces dernières années en matière de qualité des repas, d'approvisionnement ou de gestion économe des ressources. La concertation a été lancée fin 2017 avec la constitution de 4 groupes de travail composés d'agents régionaux, de proviseurs et d'adjoint-gestionnaires.

• La politique tarifaire en matière de restauration scolaire [I]

Depuis 2008, la Région a en charge la compétence de la restauration scolaire. Elle fixe les tarifs des repas fournis aux élèves des lycées dont elle a la charge, en tenant compte des propositions formulées par les conseils d'administration des lycées. Ces dernières doivent respecter les critères arrêtés par la Commission permanente conformément à l'objectif de convergence de l'ensemble des tarifs. En 2017, s'agissant du forfait 5 jours, principal mode de tarification adopté par les établissements scolaires, les tarifs varient entre 2,45 € et 3,53 €, à deux exceptions près, respectivement de 3,92 € et 4,00 €, sachant que la Région a limité l'augmentation à 2,34 %, taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix des cantines, fourni par l'INSEE, pour la période de juin 2015 à juin 2016.

• L'optimisation du financement du fonctionnement des lycées [II-1]

En 2017, la Région a attribué 28,37 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement qui correspond désormais à la fusion de la dotation annuelle et de la DoCOTUPE (dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et petit entretien). La baisse du montant global des charges de viabilisation consécutive aux contrats de fourniture de gaz (UGAP) et d'électricité (SDE22) négociés par la Région pour le compte des EPLE et les interventions opérées directement par les EMAT, ont permis de contenir les dépenses des lycées et ainsi attribué le montant de DGF adapté à leurs besoins.

Comme en 2016, les conditions climatiques favorables ont eu pour conséquence une faible demande de dotations complémentaires de fonctionnement et par ailleurs, aucun crédit n'a été attribué au titre des surcoûts induits par les travaux réalisés à l'initiative de la Région.

• L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [III-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales. La baisse enregistrée en 2017 s'explique par un moindre recours aux dotations par certains établissements.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

En 2017, la Région a conforté le principe selon lequel le montant du forfait d'externat part « personnels » doit être calculé par référence aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants relatives à l'externat des lycées de l'Enseignement public en Bretagne, en application de l'article L 442-9 du code de l'éducation et conformément aux termes du protocole de partenariat signé avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
	[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens	[II - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

33,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

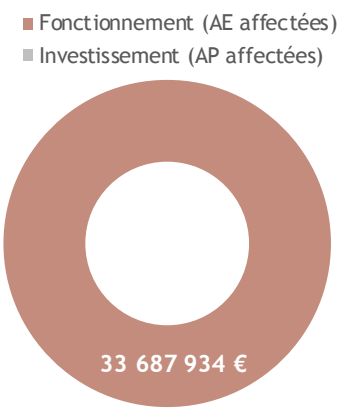

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

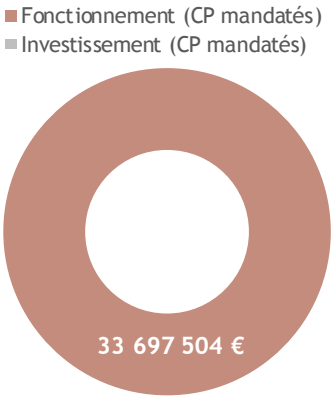

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### L'attribution des dotations de fonctionnement aux établissements privés [I-1]

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

Le forfait d'externat correspondant à la part « matériel » attribué aux établissements privés est calculé suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Cette dotation correspondant à la part « matériel » versée aux lycées privés sous contrat avec l'Éducation nationale, représente 17,64 M€, soit une augmentation de 0,18 M€.
Le complément forfaitaire de 2 M€ est à rapprocher des dotations complémentaires de fonctionnement et à la DoCOTUPE (dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et de petit entretien) versées aux établissements publics. Il est indexé sur l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

S'agissant du forfait d'externat correspondant à la part « personnels », comme s[illegible] par élève tend vers le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. C'est pourquoi, le forfait enregistre une augmentation significative du montant global versé à ce titre, passant de 12,29 M€ à 15,14 M€. Cette subvention évolue depuis 2015 en fonction de la variation de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

- L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [II-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ont proposé de nouvelles approches complémentaires en 2017 quant à leur structuration, autour d'un nouvel établissement Université de Rennes ou d'un rapprochement stratégique entre l'Université de Bretagne Occidentale et l'Université de Bretagne Sud. L'accompagnement de la Région se situe dans ce cadre et dans un cadre mutualisé plus large, à l'instar du soutien en hausse à l'internationalisation de la recherche et au projet de création d'un datacenter à périmètre régional.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial	[II - 1] Créer les conditions de la réussite	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique
	[I - 2] Rayonner et attirer	[II - 2] Cultiver une envie	[III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques
		[II - 3] Une recherche ancrée dans le territoire régional	
		[II - 4] Communiquer et informer	

23,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

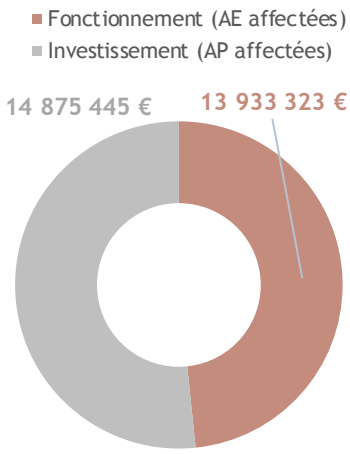

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

Les dépenses

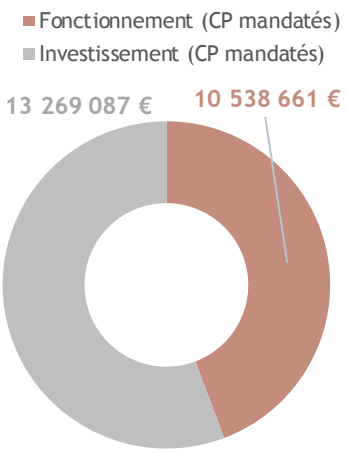

Un taux de réalisation de 82 % en fonctionnement et de 77 % en investissement

> Un décalage temporel dans la remontée des dépenses par les bénéficiaires explique cette année un moindre taux de réalisation, en comparaison des années précédentes.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le soutien aux forces vives de recherche [I-1]

La Région a poursuivi la structuration de sa stratégie de spécialisation intelligente, à travers l'octroi notamment de financements conséquents pour le recrutement de doctorants et post-doctorants. Ces financements permettent de doper les équipes de recherche dans les domaines d'innovation stratégique et de consolider ainsi l'économie de la

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

connaissance pour le territoire de demain. Les thématiques cyber, drones ma[illegible] particulièrement appuyées en 2017.

Indicateur N°1 [I-1] - Mesure du soutien régional aux projets de recherche	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de thèses soutenues par la Région	428	435	457	436
Nombre de post-doctorats soutenus	37	57	49	60

• Accueillir aux meilleurs standards [I-2]

La réalisation des opérations inscrites au *Contrat de plan Etat-Région* (CPER) se poursuit fortement. Ainsi, de nouvelles opérations ont démarré en 2017, comme la réhabilitation des IUT de Quimper et de Lannion, la réhabilitation d'un amphithéâtre à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) ou du bâtiment L à l'Université de Rennes 2.

Concernant le volet « vie étudiante », d'importantes opérations ont été lancées comme la construction d'une cité universitaire et la réhabilitation du Restaurant l'Etoile sur le campus de Beaulieu à Rennes, le transfert du Restaurant universitaire sur le campus Mazier à Saint Brieuc ou l'extension du Restaurant sur le campus de Tohannic à Vannes.

Indicateur N°2 [I-2] - Mesure des investissements réalisés en Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'opérations immobilières soutenues (enseignement supérieur)	8	13	14	13

• Des investissements scientifiques pérennes [I-1]

La programmation du CPER sur le volet « équipements scientifiques » se concrétise par la poursuite des financements d'opérations déjà démarrées, avec la contribution de l'Etat, des collectivités et du fonds européen Feder.

En 2017, 25 opérations ont été complètement réalisées. Le volet « cyber » est particulièrement bien avancé. Le financement de l'opération DATARMOR à Brest, portée par l'Ifremer, est terminé. Ce projet contribue au renforcement du pôle d'excellence maritime brestois à l'échelle internationale.

• Cultiver une envie chez les jeunes [II-2]

Le dispositif *Immersion Sciences* démarré en 2012 poursuit son déploiement chaque année. Il cible des lycéens de 1ère Scientifique de tous les départements bretons. Au vu de la désaffection des filières scientifiques, l'immersion des lycéens dans les sciences auprès des chercheurs de haut niveau a pour objectif d'encourager, voire de déclencher une appétence pour ces filières. Au regard de l'ancienneté de ce dispositif, certains anciens intervenants reviennent désormais, pour recevoir des lycéen.e.s dans leur environnement professionnel.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 312 Adapter l'offre et la qualité de formation au[illegible] et aux besoins des entreprises

2017 en Bref

Les effectifs en apprentissage ont été consolidés : à fin 2017, ce sont 18 484 jeunes qui ont choisi cette voie de formation initiale, soit le plus haut niveau d'effectif d'apprentis jamais atteint en Bretagne. Le *Plan breton de l'apprentissage* a été voté en octobre 2017, sa mise en œuvre est cependant liée à la réforme de l'apprentissage pour laquelle un texte de loi sera présenté au Parlement au printemps 2018.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	2 Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage	[II - 1] Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
	[I - 2] Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	[II - 2] Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
	[I - 3] Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	[II - 3] Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

48,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

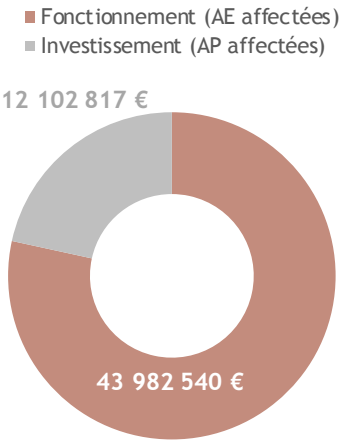

Un taux d'affectation de 91 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

Les dépenses

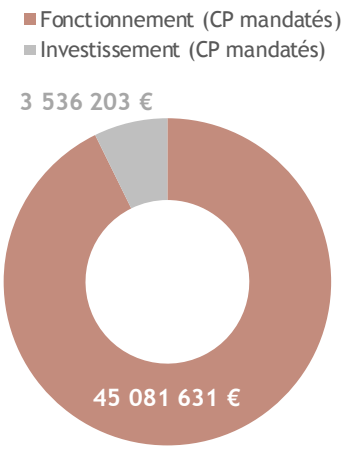

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 69 % en investissement

> En investissement, le taux de réalisation en mandatements se redresse par rapport à 2016 mais est pénalisé par un retard de la mise en chantier d'opérations importantes (extension du *Centre de formation d'apprentis* (CFA) de l'organisme de formation et de Conseil du secteur Hygiène, Propreté, Environnement (INHNI) pour 1 M€ par exemple).

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises [I]

L'apprentissage est une voie de réussite. Un tiers des jeunes poursuit sa formation initiale, essentiellement, vers un diplôme d'un niveau supérieur. Les poursuites d'études sont particulièrement prégnantes au niveau V. Pour les jeunes qui ne poursuivent pas d'études, 75 % d'entre eux sont en emploi, 18 mois après la fin de formation. Une enquête d'insertion auprès des jeunes sortants en 2017 a été lancée, les premiers enseignements étant prévus en 2018.

La reprise de l'apprentissage est confirmée en 2017 avec +3,73 % soit près de 700 apprenti·e·s supplémentaires. Elle concerne tous les niveaux de formation et la quasi-totalité des secteurs professionnels. La progression sensible des

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

apprenti·e·s âgés de 26 à 30 ans, environ + 160 jeunes, est une tendance observé[illegible] relative au relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage.

Indicateur N°1 [I-1] - Evolution des effectifs	A la rentrée 2015			A la rentrée 2016			A la rentrée 2017		
Nombre d'apprenti.e.s/ niveau de formations	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Niveau 5	8 047	26 %	74 %	8 222	26 %	74 %	8 244	26 %	74 %
Niveau 4	4 931	32 %	68 %	4 920	31 %	69 %	5 051	31 %	69 %
Niveau 3	2 274	33 %	67 %	2 464	32 %	68 %	2 760	30 %	70 %
Niveaux 1 et 2	2 008	35 %	65 %	2 189	36 %	64 %	2 429	34 %	66 %
Tous niveaux	17 260	29 %	71 %	17 795	29 %	71 %	18 484	29 %	71 %

La répartition hommes/femmes en pourcentage est stable depuis 2015. La progression du nombre d'apprenties (+2,9 %) est néanmoins inférieure à celle des apprentis (+4,2 %).

Indicateur N°2 [I-2] Places nettes créées	Rentrée 2015	Rentrée 2016	Rentrée 2017
Niveau 5	72	82	200
Niveau 4	122	222	264
Niveau 3	158	229	360
Niveaux 1 et 2	91	197	284
Tous niveaux	443	730	1 108

L'adaptation de la carte des formations initiales, au sein des CFA, participe aussi à cette évolution positive. L'effort de développement de l'offre a ainsi permis à près de 480 jeunes d'accéder à l'apprentissage.

• Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA [II]

2017 est la dernière année de mise en œuvre d'actions innovantes dans la démarche *Bretagne Qualité Apprentissage* (BQA). Les CFA ont nettement amélioré la préparation des apprenti·e·s à l'insertion ou la poursuite en formation : 76 % des CFA se jugent très efficaces contre 10 % en 2014.

Indicateur N°3 [II-1] Auto-évaluation des CFA 1er volet de Bretagne Qualité Apprentissage	Accueil Définir le parcours qui associe l'apprenti, le CFA et l'entreprise			Accompagnement Réguler et sécuriser le parcours de formation de l'apprenti			Insertion Préparer l'apprenti à son devenir et à sa place post-CFA		
Efficacité du processus	Taux 2014-2015	Taux 2015-2016	Taux 2016-2017	Taux 2014-2015	Taux 2015-2016	Taux 2016-2017	Taux 2014-2015	Taux 2015-2016	Taux 2016-2017
A : très efficace	33 %	54 %	79 %	15 %	33 %	47 %	10 %	38 %	76 %
B : efficace	62 %	41 %	21 %	74 %	64 %	50 %	67 %	28 %	8 %
C : faible	3 %	5 %	0 %	8 %	3 %	3 %	23 %	23 %	11 %
D : très faible	3 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	0 %	10 %	5 %

Une évaluation de la démarche a été menée. Si les dynamiques d'engagement et les ambitions ont évolué sur les trois années du dispositif, le bilan global montre la mobilisation de tous les CFA, dépassant les principales réticences initiales. La relation CFA-Apprenti·e·s -Entreprises est au cœur de l'apprentissage. Enrichie par la démarche BQA, elle reste un enjeu et un champ d'actions pour les CFA, les unités pédagogiques et pour la Région.

Le prolongement de la démarche a été décliné en scénarios d'évolution à partir de la capitalisation sur quelques bonnes pratiques et de priorisations. La rénovation de BQA est inscrite dans du *Plan de développement breton de l'apprentissage*.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

L'année 2017 est marquée par une forte stabilité, malgré une augmentation des effectifs, des crédits mandatés au titre du programme (27,5 M€ mandatés en 2017 et 28,7 M€ en 2016) qui s'explique par la fin de la transition entre l'ancien et l'actuel dispositif des primes aux employeurs d'apprenti·e·s.

Un partenariat a également été contractualisé en 2017 avec Action Logement pour accompagner les apprentis dans leur recherche de logement et les informer sur l'accès aux différentes aides.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Inciter les entreprises à accueillir des apprentis	2 Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage
Actions	[I - 1] Encourager les entreprises à accueillir des apprentis	[II - 1] Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
	[I - 2] Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	[II - 2] Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis

27,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

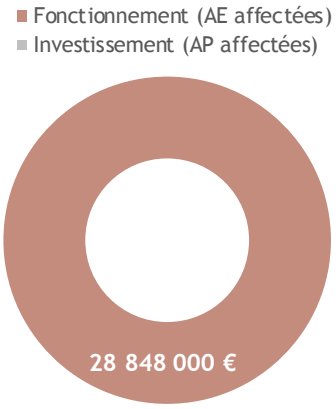

Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement

Les dépenses

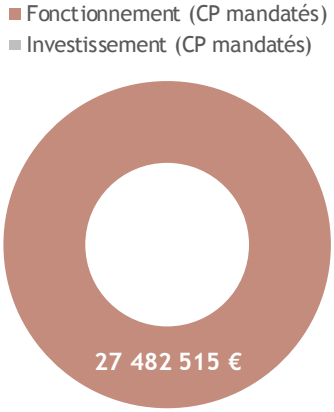

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Des dispositifs d'incitation à l'accueil des apprentis en entreprise [I-1]

La moitié des contrats d'apprentissage de la campagne 2017 (contrats conclus entre le 1er juin 2017 et le 31 mai 2018) a pour objectif la préparation un diplôme de niveau V qui s'adresse à plus de 70 % à de jeunes hommes. 15 % des contrats conclus par des jeunes femmes visent l'obtention d'un diplôme de niveau I ou II alors qu'un peu moins de 10 % des contrats conclus par des jeunes hommes entrent dans cette catégorie de diplômes.

Indicateur N°1 [I] - Répartition du nombre de contrats par niveau de formation	Réalisation 2015 (campagne 2015)	Réalisation 2016 (campagne 2016)	Réalisation partielle de la campagne2017(*)
Niveau V (CAP, CAPA, BPA, MC, …)	6 525	6 633	6 522
Niveau IV (BAC PRO, BP, BTM, MC, …)	2 982	3 012	3 188
Niveau III (BTS, BTSA, DUT, …)	1 390	1 463	1 648
Niveaux II et I (licence pro, Master, …)	1 268	1 311	1 481
Total	12 165	12 419	12 839

(*) Une campagne court du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

En 2017, près de 62 % des contrats d'apprentissage sont pourvus par des entr[illegible] entreprises qui ouvrent droit à l'ensemble des primes à l'apprentissage versées par la Région. Sur la campagne 2017, on observe une augmentation des contrats pour les entreprises de plus de 11 salariés.

Indicateur N°2 [I] - Répartition du nombre de contrats par type d'employeurs	Réalisation 2015 (campagne 2015)	Réalisation 2016 (campagne 2016)	Réalisation partielle de la campagne2017(*)
Employeur privé de moins de 11 salarié·e·s	7 941	7 963	7 918
Employeur privé de 11 à 20 salarié·e·s	1 013	1 044	1 195
Employeur privé de 21 à 249 salarié·e·s	1 753	1 897	2 042
Employeur privé de 250 salarié·e·s et plus	1 185	1 278	1 430
Employeur public	273	237	254
Total	12 165	12 419	12 839

(*) Une campagne se déroule du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1

- ## Des dispositifs pour soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprenti·e·s [I-2]

2017 se caractérise par une relative stabilisation du nombre de primes versées du dispositif actuel.

Indicateur N°3 [I] - Evolution des aides versées aux employeurs d'apprenti·e·s par type d'aides	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Montant année 2017
Anciennes aides	8 711	400	50	0,03 M€
Aide au recrutement d'apprentis (1000 €)	4 645	5 530	4 796	4,8 M€
Prime à l'apprentissage (1000 €)	10 146	10 884	11 036	11,1 M€
Aide à la mixité* (500 €) *Proportion de jeunes femmes*	628 *78 %*	668 *79 %*	737 *77 %*	0,4 M€
Aide à l'insertion professionnelle (500 €)	12	29	31	0,02 M€

* Mixité : recrutement d'une apprentie dans un métier traditionnellement masculin, ou d'un apprenti dans un métier traditionnellement féminin.

- ## Des dispositifs facilitant l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage [II]

Tout·e apprenti·e engagé·e dans son parcours de formation (absence de rupture de contrat en début de parcours de formation) se voit verser au moins une aide.
Du fait d'un processus de gestion faisant intervenir plusieurs acteurs (apprenti·e, Centre de formation (CFA), Région) ainsi que la question de la continuité du parcours de formation, le nombre d'aides versées peut varier d'une année budgétaire à l'autre. Le nombre de versements réalisé en 2017 baisse par rapport à 2016, pour autant, tout jeune engagé en 2017 dans une formation par apprentissage a pu bénéficier d'une aide.

Indicateur N°4 [II] - Evolution du nombre de bénéficiaires par type d'aides	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Aide au premier équipement [II-1] *Proportion de jeunes femmes*	5 584 *31 %*	6 595 *31 %*	5 994 *30 %*
ARGOAT (Aide au transport, hébergement, restauration) [II-2]	16 530	18 733	17 885

Assurer les formations sanitaires et sociales

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Cette année 2017 se caractérise par le travail de concertation mené dans le cadre de l'élaboration du *Schéma des formations sanitaires et sociales* 2017-2022. Deux enjeux sont identifiés et constitueront le fil conducteur de l'action régionale sur ces 5 années : 1-répondre aux besoins de la population, par un accompagnement adapté, au plus proche du domicile et avec des emplois de qualité -2-Soutenir le développement économique et l'attractivité des territoires

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social	
2 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages-femmes	[II - 1] Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes
	[II - 2] Permettre la modernisation des instituts de formation aux carrières paramédicales
3 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social	
4 Contribuer à la sécurisation des parcours de formation	

56,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

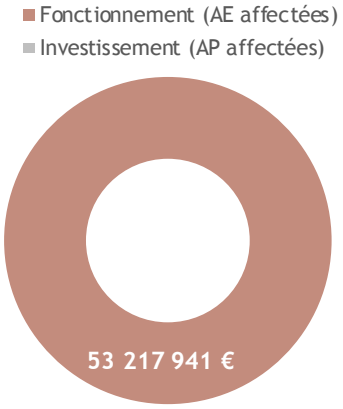

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement

Les dépenses

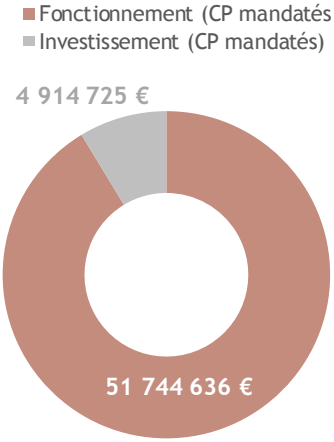

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 72 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme finance les écoles de formation aux carrières paramédicales et sociales, les dépenses prises en compte étant les charges de personnels (plus de 80 %), les coûts de fonctionnement, les amortissements et les frais financiers correspondants aux travaux réalisés. Les crédits d'investissement concernent la réalisation des travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région pour les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Fougères et Saint Brieuc. Par ailleurs, les bourses d'études versées aux étudiant·e·s représentent une affectation de 5 M€ pour les 2 006 étudiant·e·s bénéficiaires.

- Agréer et financer tout ou partie des établissements de formations aux carrières paramédicales et sociales.

La procédure de renouvellement des autorisations et agréments des écoles du secteur paramédical et de sages-femmes a été lancée en 2017, pour des nouvelles autorisations délivrées en 2018.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

L'offre de formation s'établit donc toujours sur les mêmes bases qu'en 2016 :

1 761 places de formation au travail social,
6 311 étudiants sont en formation paramédicales ou de **sages**-femmes.

S'agissant des établissements de formation en travail social, la Région est compétente pour délivrer les autorisations et agréments depuis le 1er janvier 2017, une procédure transitoire est appliquée sur la période 2017-2018.
Enfin, 34 contrats de fidélisation dédiés aux étudiants entrant en formation de Masseur kinésithérapeute ont été signés pour cette année (29 en 2016). Ce dispositif vise à accompagner des étudiants, sur la base du volontariat, à financer leurs coûts de formation sur les 4 années du cursus. En contrepartie de cette prise en charge par la Région, ils s'engagent à travailler pendant 3 ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé.

• Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation [II.1]

Comme chaque année, une analyse de budgets prévisionnels et des comptes financiers des écoles est réalisée en fin d'année pour évaluer la dotation de fonctionnement de la Région adaptée aux besoins et aux enjeux des établissements. Cette démarche vise aussi à assurer un équilibre des moyens affectés à chacun des établissements tant sur le plan des moyens de fonctionnement que des besoins d'investissement pour l'entretien ou la restructuration des locaux.

• Permettre la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales

Afin de doter les établissements d'un outil de formation adapté aux besoins pédagogiques actuels, la Région a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des nouveaux bâtiments destinées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Fougères et Saint Brieuc. Ces travaux sont en cours selon le calendrier prévu, pour une livraison prévue courant 2018.

• Assurer la gratuité des formations de niveau V [IV]

Engagement fort pris en 2007, la gratuité des formations de niveau V a concerné 1 167 personnes en 2017, au titre des formations d'Aides-soignants et d'Auxiliaires de puéricultures et 202 au tire des formations d'Auxiliaires de vie sociale, d'Aide médico psychologique et d'Accompagnant éducatif et social.

Indicateur N°1[IV] - Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aide-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture)	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Nombre de places	1 014	1 033	1 167
Indicateur N°2 [III] - Nombre de places de formation en travail social agréées* par la Région Bretagne	**Réalisation 2014-15**	**Réalisation 2015-16**	**Réalisation 2016-17**
Nombre de places agréées *	1 724	1 724	1 724
Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations initiales de niveau V	148	202	202

* le nombre de place agréées correspond aux places de formation, ouvertes à ce dispositif et financées par la Région

• Sécuriser les parcours de formation [IV]

Les bourses d'étude entrant dans ce champ sont attribuées sur des critères sociaux. Au titre de la rentrée de 2017, 2 143 bourses ont été attribuées (2 041 en 2016).

Indicateur N°3 [IV] - Les aides aux étudiants - Bourses d'étude	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Formations paramédicales			
Nombre de bourses accordées / demandes initiales	1 487/ 1 729	1 537 / 1 778	En cours de stabilisation
Montant moyen des bourses accordées (en €)	3 022 €	3 107€	
Formations sociales			
Nombre de bourses accordées / demandes initiales	519 /581	504 / 561	En cours de stabilisation
Montant moyen des bourses accordées (en €)	3 450 €	3 471 €	

En 2017, la Région Bretagne a décidé d'appliquer à tous les étudiant·e·s les dispositions réglementaires adoptées pour les étudiant·e·s infirmiers et a ainsi amélioré sa réponse aux situations souvent précaires de ces étudiant·e·s.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

La valorisation du *Compte personnel de formation* (CPF) des demandeurs d'emploi a permis de mieux financer leur projet, en apportant une aide au-delà du plafond de 3 050€.

Un référencement « qualité » des organismes *Validation des acquis de l'expérience* (VAE) a été réalisé, permettant un accompagnement clarifié.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs			
	1 Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	2 Favoriser le renforcement des compétences	3 Accompagner les salariés en licenciement économique
Actions	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs	[III - 1] Soutenir la formation des personnes licenciées économiques
	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience		

10,0 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

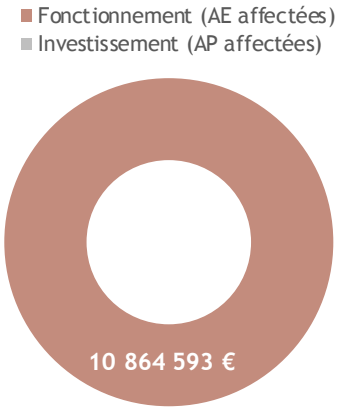

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement

Les dépenses

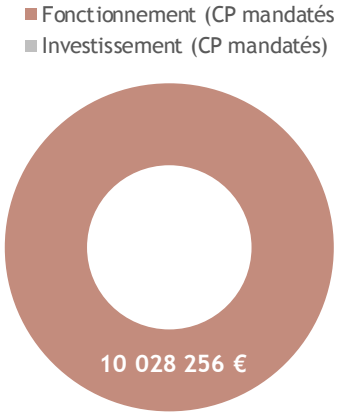

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Chèque Formation : une valorisation financière du Compte personnel de formation [I- 1]

En 2017, le *Chèque Formation* a de nouveau contribué à la réalisation du *Plan de mobilisation pour l'emploi*, dit *Plan 500 000,* en offrant 50 places supplémentaires aux demandeurs d'emploi. Il a aussi été décidé, en 2017, de valoriser le montant du *Compte personnel de formation* (CPF) en apportant aux bénéficiaires qui le mobilisent une aide financière pouvant aller au-delà du plafond du *Chèque formation,* fixé à 3 050 € pour la prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques de la formation.

30 jeunes en emploi d'avenir ont bénéficié du *Chèque Formation* (49 en 2016), leur permettant d'obtenir une certification en complétant le financement notamment pour des jeunes employés en collectivités locales.

A l'entrée en formation, les bénéficiaires de cette aide ont pour 57% un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 28% un niveau BAC et 15% un niveau CAP ou infra. 71% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.

Les formations du secteur tertiaire sont les plus représentées parmi les aides attribuées (26%) : BTS assistante de gestion PME/PMI, Auxiliaire de bibliothèque, BTS comptabilité et gestion des organisations, Licence professionnelle

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

gestion de personnel, Master administration des entreprises, Master comptabilité [illegible] …). Viennent ensuite les formations du secteur social et du service à la personne (21%) : BTS économie sociale et familiale, BTS services et prestations des secteurs sanitaires et social, Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), Moniteur d'atelier, CAP coiffure esthétique, …). Les formations universitaires généralistes représentent 23% des attributions : Licence et Master en droit, Master éducation et formation, Notaire, …). Les secteurs du sport et du commerce représentent respectivement 7% et 4%.

Les indicateurs de réalisation de chacun des dispositifs ci-dessous concernent les personnes entrées en formation en 2017.

Indicateur N°1 [I-1] - Chèque Formation	Entrées en 2015	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Valeur cible 2017
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	2 010 (69 %)	2 188 (68%)	1 995 (70%)	1 970

- ## Validation des acquis de l'expérience (VAE) : un référencement « qualité » d'organismes accompagnateurs [I-2]

Sur la base du document régional *Engagement pour un accompagnement de qualité pour la VAE* et du décret sur la qualité des formations, une démarche de référencement d'organismes accompagnateurs a été menée conjointement avec un autre financeur, le Fongécif. A ce jour, 33 organismes sont référencés. Depuis, d'autres financeurs s'appuient aussi sur cette liste. Cela permet aux demandeurs de bénéficier d'un financement, tel que le *Chèque Validation* pour les demandeurs d'emploi.
Le *Chèque Validation*, qui permet de financer l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi s'est maintenu en 2017.
Au démarrage de leur VAE, les personnes ont pour 27% un niveau supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), pour 37% un niveau BAC et 36% un niveau CAP ou infra. 70% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.

Indicateur N°2 [I-2] - Chèque Validation	Entrées en 2015	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Valeur cible 2017
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	358 (60 %)	333 (67%)	339 (62%)	350

- ## Chèque Reconversion : la baisse se poursuit [III-1]

Cette aide s'adresse aux personnes en licenciement économique, 71% d'entre elles sont en *Contrat de sécurisation professionnelle*, 29% relèvent d'un *Plan de sauvegarde de l'emploi*. La Région intervient en complément d'autres financements (Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), Entreprises). L'accès à la formation est conditionné à l'éligibilité de celle-ci au *Compte personnel de formation*.
A l'entrée en formation, les bénéficiaires de cette aide ont pour 34% un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 22% un niveau BAC et 44% un niveau CAP ou infra. 58% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.
Les secteurs de formation les plus représentés sont : le tertiaire (24%), le paramédical et le service (16%), le transport/manutention (13%) et les formations généralistes (11%).

Indicateur N°4 [III-1] - Chèque Reconversion	Entrées en 2015	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Valeur cible 2017
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	764 (43 %)	407 (43%)	390 (52%)	450

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 316 Proposer une offre de formation qualif dynamiques économiques et territoriales

2017 en Bref

7 869 demandeurs d'emploi ont bénéficié, en 2017, d'une formation qualifiante du *Programme Bretagne formation* (PBF), soit une augmentation de 20% par rapport à 2015. La prolongation en 2017 du *Plan breton de mobilisation pour l'emploi* a permis de maintenir une offre de formation importante notamment dans des secteurs porteurs d'emplois. L'effort supplémentaire d'ouverture de places de formation a également concerné d'autres dispositifs (*Compétences Transverses*, *Compétences Clés* et les *Actions Territoriales*) afin d'accompagner les parcours d'accès à la qualification.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
Actions	[I - 1] Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	[II - 1] Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)	[III - 1] Accompagner les acteurs de la formation
	[I - 2] Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles	[II - 2] Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 2] Accompagner les parcours des stagiaires
	[I - 3] Proposer des formations pour les personnes sous main de justice		

90,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

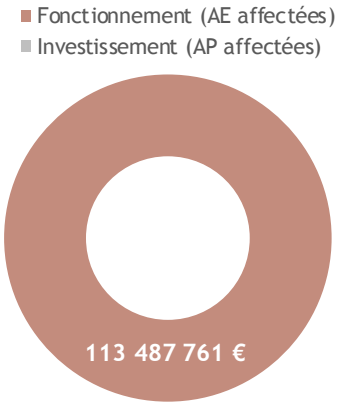

Un taux d'affectation de 93 % en fonctionnement

Les dépenses

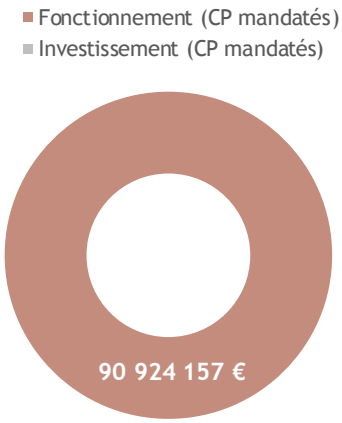

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Proposer des formations accompagnant les différentes étapes d'un parcours [I-1]

Les prestations du *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle* (DRIP) proposent sur plus de 35 lieux en Bretagne, des formations d'insertion et d'orientation, pour les jeunes qui sont orientés par les Missions locales ou pour des demandeurs d'emploi en reconversion.

Au titre du *Plan breton de mobilisation pour l'emploi*, 400 places supplémentaires ont été ouvertes en 2017 au titre de la prestation *Compétences Transverses*, pour des demandeurs d'emploi de longue durée, peu qualifiés, qui souhaitent mettre en œuvre leur projet professionnel et actualiser les compétences socles.

Le nombre d'entrées en formation sur la *Plateforme d'orientation professionnelle* (POP) et sur la *Prestation préparatoire à l'insertion* (PPI) s'est stabilisé par rapport à 2016.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Une étude a été confiée à un prestataire afin d'accompagner, dans le cadre d'un[illegible], la nouvelle offre de formation pour l'orientation et la découverte des métiers.

Indicateur N°1 [I-1] - DRIP	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de personnes accueillies	6 064	5 180	6 170

• Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles [I-2]

Le dispositif *Compétences Clés* permet aux demandeurs d'emploi de renforcer leur socle de connaissances et compétences professionnelles.

Le nombre de stagiaires entrés en formation *Compétences Clés* est globalement en progression, bien qu'en baisse pour les publics en situation d'illettrisme. De mai 2016 à mai 2017, 1 117 personnes en situation d'illettrisme en ont bénéficié (soit une baisse d'un peu plus de 6 % par rapport à 2015 /2016).

A contrario, le nombre de stagiaires non francophones apprenant le français dans le cadre du dispositif est en progression avec un renforcement du nombre d'heures programmées sur les grands pôles urbains, en réponse notamment aux besoins de formation des réfugiés demandeurs d'asile. Au total ce dernier public a représenté un effectif de 900 stagiaires (178 stagiaires dans le cadre d'actions d'alphabétisation et 722 dans le cadre d'actions d'apprentissage du Français Langue Etrangère).

Indicateur N°2 [I-2] - Compétences clés	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Prévision 2016-17
Nombre d'heures de formation achetées	254 180	377 850	401 792	400 000
Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une formation	5 457	5 353	5 770	5 900

• Proposer des parcours de formation pour les personnes sous-main de justice [I-3]

Après une analyse des besoins en formation, réalisée en concertation avec les partenaires intervenant dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, une consultation a été publiée pour 17 actions de formation, soit un potentiel de 726 places. Mises en œuvre à compter de septembre 2017, ces formations proposent aux détenu·e·s de se qualifier dans un métier, de préparer un projet professionnel y compris dans le cadre d'un aménagement de peine, ou encore d'acquérir des compétences socles validées par une certification CléA.

• Proposer des formations certifiantes [II-1]

Le *Programme Bretagne Formation* (PBF), mis en œuvre en septembre 2015 pour une durée de deux ans, a été reconduit en 2017 pour la période de septembre 2017 à aout 2019. Les actions de formation supplémentaires mises en œuvre en 2016 au titre du *Plan breton de mobilisation pour l'emploi* ont pour partie été reconduites en 2017 et de nouvelles formations ont été proposées en réponse à des besoins identifiés avec les branches professionnelles. Les formations du secteur du numérique ont particulièrement été renforcées avec +25% de places supplémentaires par rapport à 2015.

Indicateur N°3 [II-1] - PBF	2015	2016	2017	Prévision 2017
Nombre de stagiaires entrées en formation	6 113	8 262	7 673	6 690

• Proposer des formations au plus proche des besoins des territoires [II-2]

Pour une réponse réactive aux besoins des entreprises et des territoires, les *Actions territoriales expérimentale* (ATE) ont été mobilisées, notamment dans le cadre de la poursuite du *Plan de mobilisation pour l'emploi*.

Ces actions permettent d'expérimenter des formations innovantes répondant à de nouveaux besoins en compétences des entreprises (assistante digital, opérateur composite, …). Elles permettent aussi une réponse réactive et ajustée aux besoins en recrutement immédiat d'une ou plusieurs entreprises.

Indicateur N°4 [II-2] - Actions Territoriales expérimentales et convention avec les OPCA	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de places en ATE	826	1 336	1 540
Nombre de places / convention avec les OPCA	/	274	1 480

Le partenariat avec les *Organismes paritaires collecteurs agrées* (OPCA) a également été renforcé pour développer les *Préparations opérationnelles à l'emploi* (POE). Des conventions de subvention ont été signées avec dix OPCA pour une programmation concertée de 1 480 places de formation.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 317 Améliorer les conditions de vie des stag professionnelle pour un emploi durable

2017 en Bref

Le *Plan de mobilisation pour l'emploi* 2017 a été de moindre ampleur que le précédent. Ainsi, le nombre de personnes rémunérées est en légère baisse. Plus de la moitié de ces personnes ont suivi une formation certifiante / qualifiante, correspondant à un champ de compétences répondant au développement économique de la région.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Rémunérer les stagiaires	2 Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives
Actions	[I - 1] Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)	[II - 1] Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires
	[I - 2] Attribuer une bourse à l'accompagnement d l'accompagnement de projet	

39,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

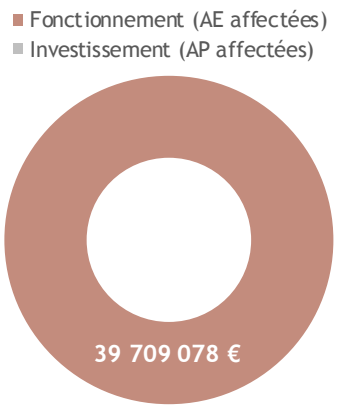

Un taux d'affectation de 93 % en fonctionnement

Les dépenses

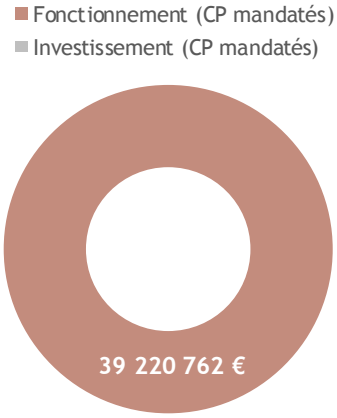

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Rémunération des stagiaires : une représentation importante du Programme Bretagne Formation liée à la poursuite du *Plan de mobilisation pour l'emploi* I-1]**

Les stagiaires qui suivent une formation financée et agréée à la rémunération par la Région peuvent bénéficier de la rémunération versée par la Région. Seuls ceux ne bénéficiant pas de l'indemnisation au titre du chômage peuvent y prétendre. Le montant de la rémunération varie en fonction de la situation du stagiaire à l'entrée en formation. Les stagiaires ayant une reconnaissance de travailleur handicapé peuvent opter pour l'un ou l'autre des régimes de rémunération. Le barème de la rémunération est le suivant :

- 41 % des stagiaires, qui ne peuvent justifier d'une durée minimum d'activité professionnelle sont rémunérés, pour un mois complet de formation, sur la base d'un barème lié à l'âge (130€ pour les personnes de moins de 18 ans, 310€ pour les personnes de 18 à 20 ans, 339€ pour les personnes de 21 à 25 ans et 401€ pour les personnes de plus de 26 ans).
- 25 % des stagiaires sont rémunérés sur la base d'un barème à 652€ (personnes justifiant d'une activité professionnelle suffisante ou personnes ayant une situation particulière-parent isolé-parent de 3 enfants-veuf.ve)
- 27 % de personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé (20 % jusqu'à un montant maximum de 1 932€ et 7 % avec un barème à 652€)

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- 1 % sont rémunérés sur la base d'un barème à 708€ (personnes travailleu[illegible])
- Et les 6 % restants correspondent aux personnes sous-main de justice.

Les stagiaires entrés en 2017 et rémunérés se répartissent ainsi par dispositifs :
Programme Bretagne Formation (PBF) : 47%, *Dispositif régional d'insertion professionnelle* (DRIP) : 21%, Public handicapé transféré par la loi de 2014 - *Centre de rééducation* (CRP) : 11%, *Actions territoriales expérimentales* (ATE) et *Actions régionales de formation* (ARF) : 9%, *Chèque formation* : 7%, *Personnes sous-main de justice* : 5%

44% des stagiaires rémunérés ont entre 26 et 45 ans, 40% ont moins de 26 ans et 16% ont plus de 45 ans.
Les dossiers de couverture sociale concernent à eux seuls pour 71% les personnes s'engageant dans une *Plateforme d'orientation professionnelle* (POP) ou *un Contrat d'accès à la qualification* (CAQ).

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de la rémunération	Entrés en 2015	Entrés en 2016	Entrés en 2017	Cible 2017
Nombre total de bénéficiaires	8 824	8 940	8 503	7 850
Dossiers de rémunération gérés par la Région *Dont % de femmes*	7 419 (44 %)	8 940 (43 %)	7 775 (45 %)	7 850
Dont DRIP	2 365	1 558	1 650	2 400
Dont PBF	2 986	3 905	3 650	2 900
Dont Chèque Formation	483	479	534	480
Dont autres dispositifs (actions territoriales, actions régionales de formation)	568	628	720	550
Dont Publics handicapés (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	1 010	1 103	821	1 050
Publics détenus (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	395	495	400	470
Dossiers de couverture sociale seule	1 017	772	728	-

• Bourses POP et CAQ : un nombre d'entrées en diminution [I-2]

Les stagiaires suivant une *Prestation d'orientation professionnelle* (POP) ou un *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ) du DRIP bénéficient de cette aide. Elle leur est versée directement afin de les accompagner dans la construction de leur projet.
Le montant global de l'aide est de 640€ pour la POP et de 900€ pour le CAQ.

Indicateur N°2 [I-2] - Nombre de bénéficiaires des bourses POQ et CAQ	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Nombre de bénéficiaires de bourse POP (dont % de femmes)	1 590 (53 %)	1 357 (53 %)	1 189 (54 %)	2 950
Nombre de bénéficiaires de bourse CAQ (dont % de femmes)	844 (54 %)	744 (54 %)	677 (55 %)	1 600

La généralisation de la *Garantie jeune* sur tous les départements bretons a eu probablement un impact sur le *Contrat d'accès à la qualification* qui reste pourtant un dispositif reconnu en Bretagne.

• Aide à la restauration [II-1]

Cette aide s'adresse aux stagiaires inscrits sur une action d'un dispositif collectif de la Région [programme 316] qui perçoivent une rémunération par la Région, inférieur ou égale à 1000€. Les stagiaires suivant une formation à l'Afpa bénéficient d'une aide à la restauration dans le cadre d'une subvention versée par la Région à l'Afpa [programme 316]. Cette aide concerne pour 49% les stagiaires du PBF, 41% ceux du DRIP et 11% ceux des ATE.

Indicateur N°3 [II-1] - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration (dont % de femmes)	4 128 (46 %)	4 133 (44 %)	4 023 (47 %)

Développer les langues de Bretagne

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Le nombre de sites d'enseignement bilingue ouverts à la rentrée 2017 (20) est en forte progression (+6), essentiellement dans l'enseignement public (10 sites dans le 1er degré, 5 dans le 2d degré), qui tire pleinement parti de la mise en œuvre de la Convention spécifique Etat-Région-universités signée en décembre 2015. La présence de la langue bretonne dans la production audiovisuelle a progressé en 2017, avec une hausse du volume horaire soutenu par le *Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne* (FALB).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Transmettre la langue bretonne	2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	3 Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistique	[III - 1] Aider au développement de la connaissance de la langue
	[I - 2] Développer la formation pour adultes	[II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne	[III - 2] Développer la transmission de la langue gallèse
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	[III - 3] Développer la présence du gallo dans la société
		[II - 4] Développer l'édition	
		[II - 5] Encourager les pratiques culturelles	

7,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

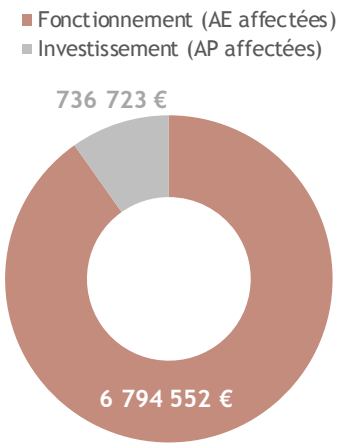

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 92 % en investissement

Les dépenses

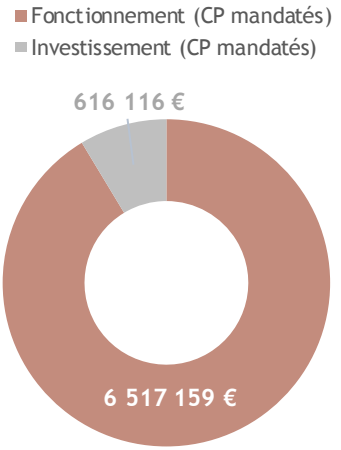

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 69 % en investissement

> Le niveau de consommation des CP en investissement s'explique par l'échelonnement pluriannuel des paiements pour les opérations en investissement présentant des délais de réalisation sur 2 à 3 ans (livres et productions audiovisuelles).

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les incitations régionales à destination des futur·e·s enseignant·e·s bilingues [I - 1]

Desk/enseignement soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·e·s enseignant·e·s bilingues. Le dispositif s'est stabilisé en 2017, après une forte progression en 2016. La tendance observée en 2016 au renforcement qualitatif des formations se confirme, la part des stages de 3 mois de renforcement passant de 32% à 37% du total des aides *Desk*. Le nombre d'aides *Skoazell*, qui permet de soutenir les étudiant·e·s en master 1 préparant les concours bilingues du 1er ou du 2d degré, a diminué en 2017 (-9). C'est une conséquence de la baisse des inscriptions dans les différents masters 1 (-7), les futur·e·s enseignant·e·s faisant de plus en plus le choix de passer les concours en candidat·e·s libres (71% des candidat·e·s inscrit·e·s en 2015, 80% en 2016, 82% en 2017).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I - 1] - Nombre de bénéficiaires de *Skoazell* et *Desk/enseignement*	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2017
Bénéficiaires du dispositif *Skoazell* en master 1	31	36	27	50
Bénéficiaires du dispositif *Desk/enseignement*	74	87	88	95

• Le soutien à la formation professionnelle à la langue bretonne [I - 2]

La Région prend en charge les frais d'inscription pédagogique des demandeur·se·s d'emploi qui suivent une formation professionnelle à la langue bretonne de 6 mois et/ou de 3 mois. En 2017-2018, elle a stabilisé le nombre de places de 6 mois en tenant compte de la baisse (-60) du nombre de places issues du *Plan de mobilisation pour l'emploi* (PME) et a répondu à la forte progression de la demande de stages de 3 mois de renforcement. Les bénéficiaires passent le Diplôme de compétence en langue bretonne à l'issue de leur formation (371 lauréats en 2017 contre 352 en 2016).

Indicateur N°2 [I - 2] - Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Vote 2017-18	Cible 2017-18
Places de stages 6 et 3 mois financées par la Région	254	294	340	293
dont places de stages 6 mois	*182*	*56*	*109*	
dont places de stages 3 PME +3 mois poursuite		*150*	*90*	
dont places de stages 3 mois	*72*	*88*	*141*	
Nombre total de stages 6 ou 3 mois assurés par les OF	328	363	NR	375

• Le soutien à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne [II - 3]

Le FALB permet d'aider les productions de flux (6 en 2017 contre 5 en 2016), les doublages (7 contre 9 en 2016, leur durée moyenne progressant de 2h51 à 4h06) ainsi que les fictions radiophoniques (2 contre 1 en 2016). Après une tendance à la baisse en 2016, le volume horaire global soutenu a progressé en 2017 (+13h51).

Indicateur N°3 [II - 3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2017
Doublage soutenu au titre du FALB	23h11	25h40	28h43	25h00
Production soutenue au titre du FALB	51h43	33h14	45h12	50h00
Fiction radio soutenue au titre du FALB	1h20	3h00	1h50	3h00
Total de la production et du doublage soutenu	76h14	61h54	75h45	78h00

• Le soutien à l'édition en breton et à la traduction littéraire en breton [II - 4]

L'édition en breton progresse à nouveau en 2017, avec 122 titres contre 114 en 2016 (+7%). Les aides régionales à l'édition progressent de 6% (+5). Le dispositif d'aide à la traduction littéraire en breton a concerné 5 ouvrages en 2017 (-1). 26 classiques de la littérature mondiale ont ainsi été aidés depuis 2012.

Indicateur N°4 [II - 4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2017
Nombre d'aides à l'édition	102	85	90	110
Nombre d'aides à la traduction littéraire en breton	6	6	5	6
Nombre total de titres édités	120	114	122	140

• Le soutien à l'apprentissage et à l'initiation en gallo dans le 1er et 2d degré [III - 2]

Pour permettre le développement de l'enseignement et la sensibilisation au gallo dans les écoles du 1er degré, la Région a renforcé en 2017 son soutien au fonctionnement et aux activités des structures, permettant ainsi à 200 élèves de bénéficier d'un apprentissage régulier et à 700 élèves d'avoir une initiation au gallo dans le cadre de temps scolaires intégrés. Dans le même temps, ce sont 500 collégiens et lycéens qui ont suivi des cours de gallo.
Plus globalement, la Région a soutenu financièrement, au titre du fonctionnement et des activités, 11 associations œuvrant pour le développement du gallo, pour un montant total de 260 300 €.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission IV.

Pour une Bretagne de toutes les mobilités

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **5,2 % des déplacements effectués en Bretagne par transports collectifs**

(Source Enquête nationale Transports et Déplacements 2008)

- **1 143 km de lignes ferrées**
- **930 km en RN à 2x2 voies**
- **559 km de voies navigables**
- **3 ports et 4 aéroports régionaux**
- **10,5 millions de voyages TER en 2015**

Avec le déplacement vers l'est des centres de gravité de l'Europe, le défi de l'accessibilité est vital pour la Bretagne. Ce caractère vital s'explique par la constance du combat mené depuis longues années, par l'unité et la solidarité sans faille qui réunit l'ensemble des territoires de Bretagne, de l'est à l'ouest et du nord au sud.

Le train est et reste le combat emblématique de la Bretagne pour forcer son désenclavement. Le 1er juillet 2017, la mise en service de la Ligne à grande vitesse (LGV) Le Mans-Rennes a fait basculer toute la Bretagne dans une nouvelle ère ferroviaire. Rennes à moins de 1h30, Brest/Quimper à 3h30 sont devenues les nouvelles références des temps de parcours qui s'améliorent de 37 minutes à 50 minutes en privilégiant les gains les plus importants pour les territoires les plus à l'ouest. Neuf mois après la mise en service, le succès est au rendez-vous avec une croissance de fréquentation des TGV de 18% pour l'ensemble des grandes gares desservies y compris pour Brest et Quimper. Toute la Bretagne y a gagné.

L'année a été riche en travaux de toutes natures pour préparer l'arrivée de la grande vitesse en 2017. La LGV, les pôles d'échanges multimodaux, les infrastructures ferroviaires, les gares TER et la RN164 sont autant de chantiers qui préparent l'avenir de la Bretagne.

Enfin, depuis le 1er janvier 2017, la *SAS Aéroport de Bretagne Ouest* et sa filiale la *SAS Aéroport de Cornouaille* exploitent respectivement les aéroports de Brest et Quimper. Les deux contrats sont conclus pour une durée de 20 ans.

Les infrastructures de transport en Bretagne

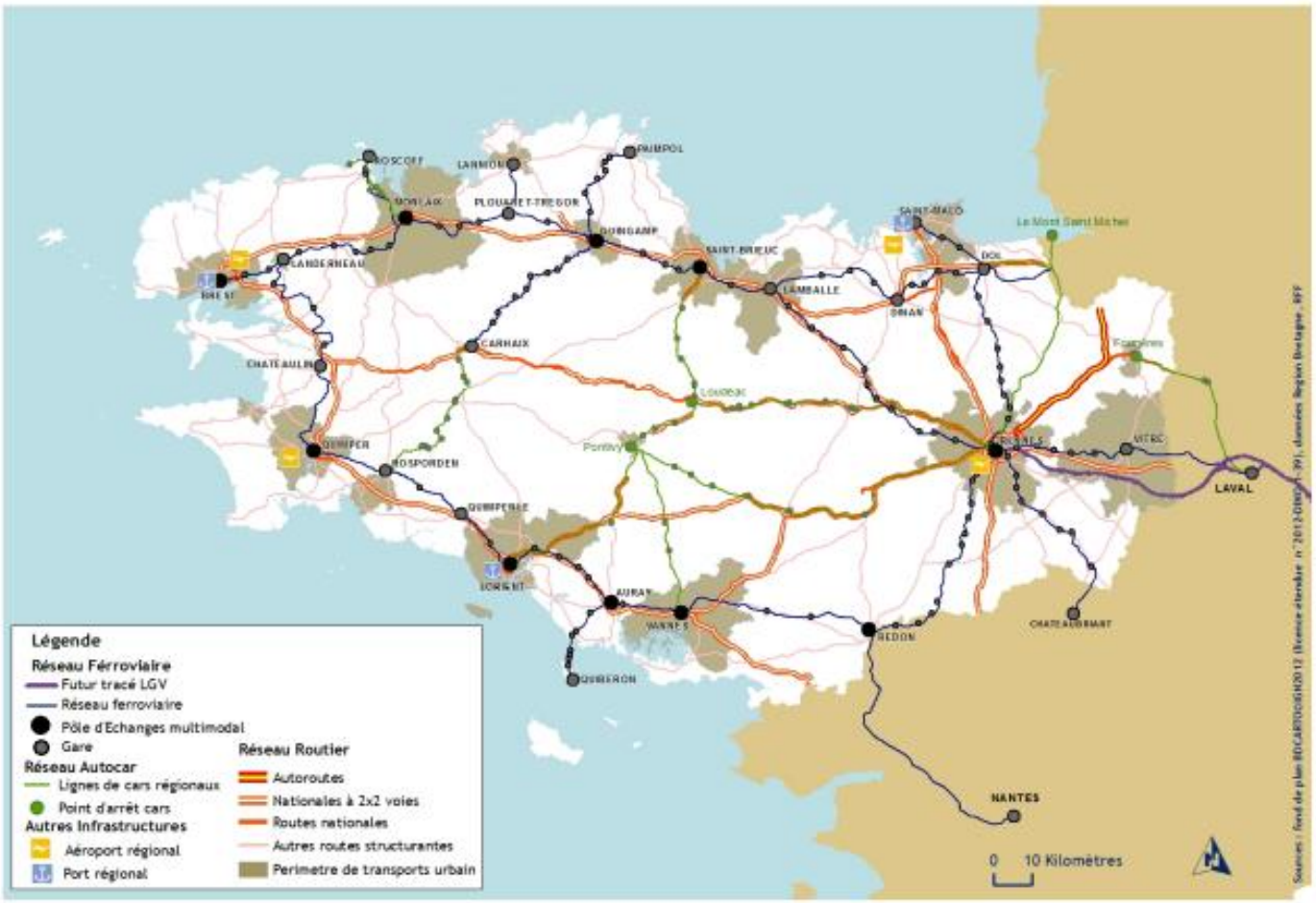

Le réseau TER s'appuie essentiellement sur les infrastructures ferroviaires et emprunte le réseau routier pour quelques lignes (lignes routières régionales).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La Région a la propriété et la compétence des ports de Saint-Malo, Brest et Pleurtuit, Rennes, Brest et Quimper.

// La stratégie régionale

La Région finance massivement les projets d'infrastructure pour apporter in fine un service ferroviaire (TGV et TER) performant à l'échelle du territoire, dans une logique forte d'intermodalité avec les autres réseaux de manière à diffuser pleinement les effets de la grande vitesse partout et pour tous.

Pour garantir les meilleurs temps de parcours pour le Finistère et pour assurer la desserte de toutes les gares intermédiaires, le Conseil régional a financé quatre allers/retours supplémentaires en TGV vers Brest et Quimper. La création de la nouvelle infrastructure LGV a donc été accompagnée d'un travail important sur la qualité de la desserte pour le bénéfice du plus grand nombre. Depuis la mise en service de la LGV, la croissance observée sur le TGV est de 18% et de 9% sur le TER.

En application de la loi NOTRe, la Région exerce depuis septembre 2017 de nouvelles compétences en matière de transports interurbains, transports scolaires et dessertes des îles. La Région a donc organisé la rentrée scolaire 2017 et prépare depuis la convergence pour une politique régionale de transports intégrée en combinant le train, le car et le bateau. BreizhGo sera la marque qui portera l'ensemble des modes organisés par la Région Bretagne.

La concertation pour le volet « mobilités » du *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET) a vécu plusieurs moments importants en 2017, notamment à Brest, à Rennes et à Lorient. Le SRADDET dans son volet mobilités/déplacements/transports aura vocation à remplacer le *Schéma régional multimodal des déplacements et des transports* (SRMDT) adopté fin 2008 et qui constitue à ce jour le cadre stratégique applicable.

Le *Contrat de plan Etat-Région* (CPER) 2015-2020 prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du désenclavement ferroviaire et routier de toute la région. L'amélioration des liaisons ferrées vers la pointe bretonne, la désaturation de la gare de Rennes, la desserte fine du territoire régional et le désenclavement de la Bretagne centrale par la mise à 2x2 voies de la RN164 sont les objectifs prioritaires retenus dans le CPER.

Enfin, le *Plan régional d'actions logistiques* adopté par le Conseil régional fin 2013 permet de mobiliser de nombreux acteurs du transport, tels que transporteurs, logisticiens, opérateurs ferroviaire, chargeurs, centres de formation, représentants de l'Etat, autour d'actions concrètes permettant de structurer et développer l'offre multimodale en Bretagne.

S'agissant des aéroports, la Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard » (SEARD)
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Brest
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Les politiques de mobilité sont au service des populations et des territoires. Elles ont une vocation inclusive pour que toutes les catégories sociales puissent être utilisatrices des moyens de transports organisés par la Région, que ce soit le train, le car ou le bateau. Au-delà de l'offre de transport, qui est le premier facteur d'attractivité, on peut souligner l'engagement de la Région pour rendre les tarifs accessibles à tous et associer très en amont les usagèr.e.s aux évolutions proposées.

La gamme tarifaire régionale TER s'est étoffée depuis 2007. Les usagèr.e.s du quotidien, les plus nombreuses.x, bénéficient de prix d'abonnements très avantageux qui couvrent seulement 10 % du coût de production. Ces abonné.e.s peuvent utiliser les TGV, ce qui est une quasi exception nationale, et ont aussi des avantages sur les abonnements urbains en correspondance dans les métropoles et les agglomérations. Les publics fragiles qui disposent des minimas sociaux ont accès à des tarifs proposant 75 % de réduction. Ils sont nombreux à utiliser le train pour accéder aux services publics et de solidarité. La Région Bretagne est extrêmement attentive aux populations jeunes (moins de 26 ans) en proposant un tarif spécifique qui rencontre un franc succès. 30 000 jeunes par mois sont des adeptes des tarifs régionaux sans compter les moins de 12 ans qui bénéficient de la gratuité. Les insulaires bénéficient aussi de conditions avantageuses pour utiliser les dessertes maritimes.

La préparation de l'offre TGV et TER de juillet 2017 s'est appuyée sur une concertation intense en 2016 et 2017. Avec des horaires modifiés, les changements d'habitudes sont une difficulté majeure pour les abonné.e.s des transports. Il a fallu convaincre de la nécessité de faire ces changements et en même temps se mettre en situation d'écouter pour adapter les services quand cela était possible.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La nouvelle responsabilité du Conseil régional en matière de transport interurb
approche particulière de transition énergétique pour les différents modes. L
traction électrique pour plus 75 % de l'offre proposée. Des réflexions doivent s'engager pour les cars et les navires afin de basculer progressivement vers des motorisations plus propres.

La mobilité des personnes et des marchandises est aujourd'hui une composante essentielle de la vie économique des territoires. La performance des systèmes de transport est déterminante pour les entreprises et les citoyen.ne.s. En Bretagne comme ailleurs, les mobilités évoluent fortement pour s'adapter aux besoins mais aussi aux nouvelles opportunités apportées par les technologies de l'information. Le nouveau réseau de transports BreizhGo qui mêle le train, le car et le bateau sera un levier puissant pour améliorer la cohérence des services de mobilité au profit de toutes les populations et de tous les territoires.

Par ailleurs, l'exploitation et le développement des activités aéroportuaires doivent être réalisés dans le respect de la qualité environnementale. Ainsi, la performance environnementale est un objectif contractuel assigné aux concessionnaires des 4 aéroports régionaux.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La modernisation des gares bretonnes

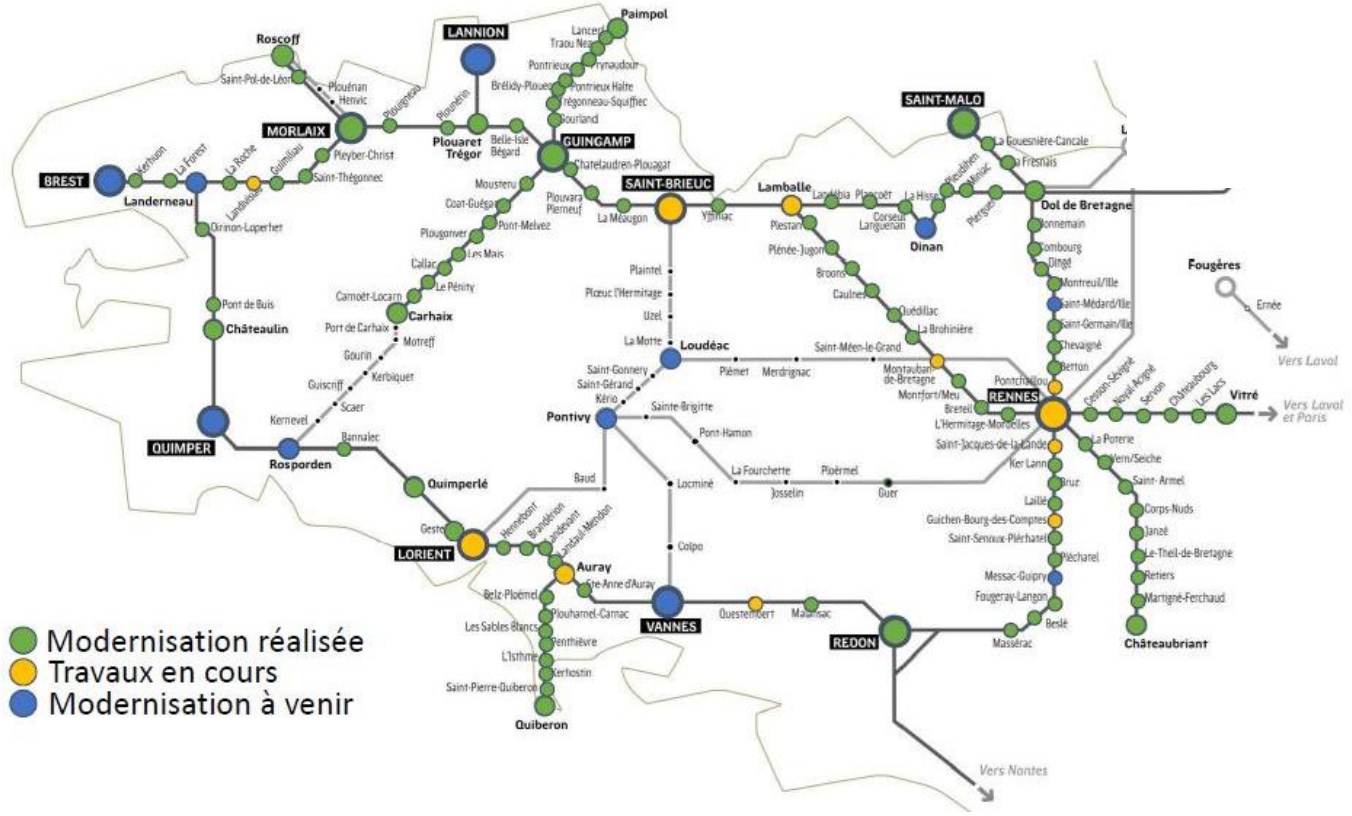

Dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse, la Région soutient la réalisation des 11 pôles d'échanges multimodaux (PEM) en Bretagne. En 2017, les PEM de Morlaix, Redon, Saint Brieuc et Lorient se sont achevés pour leurs parties ferroviaires. En complément, afin de permettre la diffusion de la grande vitesse, la Région poursuit la modernisation des gares TER et leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du territoire.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Conformément à l'engagement n°21 de la *Charte Jeunesse,* la Région a déployé en septembre 2013 un nouveau dispositif tarifaire TER pour les jeunes (8 € pour moins de 150 km et 15 € pour plus de 150 km). La Région a maintenu ce tarif et l'année 2017 confirme son succès avec plus de 450 000 voyages effectués. Le train fait de nouveau partie des modes de transport envisagés par les jeunes. Ce dispositif de prix a été étendu à la gamme *occasionnelle* : ce sont des prix ronds de 5, 10, 18 ou 28 euros pour tous, et toujours 0 € pour les moins de 12 ans accompagnés. Il existe également des abonnements mensuels et hebdomadaires pour les moins de 26 ans.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvr

La compétence transport ferroviaire est assurée par le biais d'une convention d'exploitation avec la SNCF conclue pour la période 2007-2013, prorogée par avenant jusqu'en 2017. La Région en assure le pilotage et définit les niveaux de service de transport public (dessertes, horaires, tarifs, etc.).

La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les infrastructures maritimes et les ouvrages des voies navigables est assurée par la Région. Les concessionnaires interviennent sur les plateformes et l'outillage des ports et des aéroports en application de leurs contrats.

La Région subventionne aussi des investissements, que ce soit sur les infrastructures ferroviaires (BGV, Plan ferroviaire breton) ou les ports, aéroports et voies navigables dont elle n'est pas propriétaire.

// Moyens humains

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**18,1**
Catégorie B	**3,6**
Catégorie C	**1,0**
Temporaires	**3,3**
Total ETP	26,0
Total Masse salariale	**1 436 550 €**

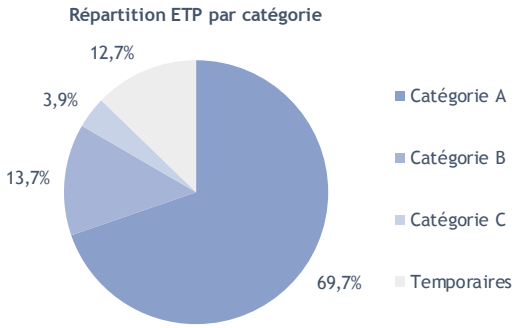

// Répartition des dépenses

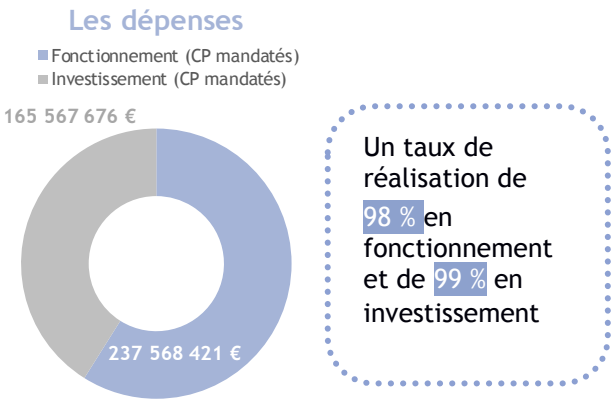

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

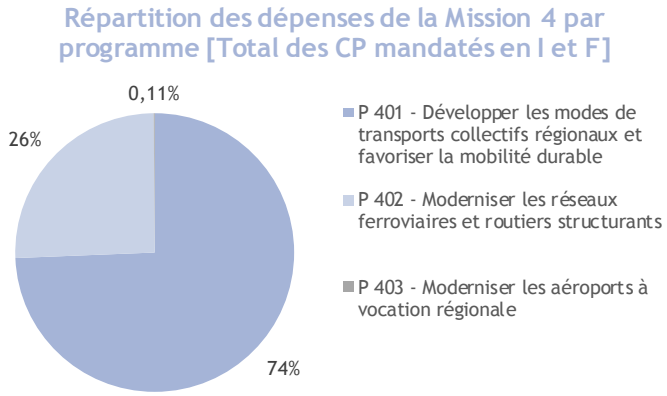

> Dépenses par programme

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et	**305 289 100 €**	**299 812 112 €**	**98%**
Fonctionnement	240 948 500 €	236 762 320 €	98%
Investissement	64 340 600 €	63 049 792 €	98%
P 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	**103 520 300 €**	**102 865 559 €**	**99%**
Fonctionnement	380 000 €	378 748 €	100%
Investissement	103 140 300 €	102 486 811 €	99%
P 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale	**1 065 000 €**	**458 426 €**	**43%**
Fonctionnement	665 000 €	427 353 €	64%
Investissement	400 000 €	31 073 €	8%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	409 874 400 €	403 136 097 €	98%
Total Fonctionnement	**241 993 500 €**	**237 568 421 €**	**98%**
Total Investissement	**167 880 900 €**	**165 567 676 €**	**99%**

1000

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M4 P 401 Développer les modes de transports collecti la mobilité durable

2017 en Bref

L'année 2017 a été marquée par la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes, la « LGV Bretagne Pays de la Loire ». C'est le résultat de plusieurs décennies de travail et d'engagement. Une autre page commence par ailleurs à s'écrire puisque, par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Conseil Régional a hérité au 1er janvier 2017 des compétences transports maritimes, et, depuis le 1er septembre 2017 des transports interurbains et scolaires. C'est un nouveau métier pour la Région qui doit transporter quotidiennement près de 150 000 voyageurs dont 110 000 scolaires sur son réseau « train+car+bateau ».

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire	2 L'autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain	3 La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale	4 L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles
Actions	[I - 1] Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité	[II - 1] Développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional		[IV - 1] Favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre grâce à des outils adaptés
	[I - 2] Maintenir un parc de matériel roulant optimisé en quantité et en qualité	[II - 2] Relever le défi du transfert de compétences du mode autocar		[IV - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes
	[I - 3] Faire du train en général, et du TER en particulier, un outil appropriable par tous			

299,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

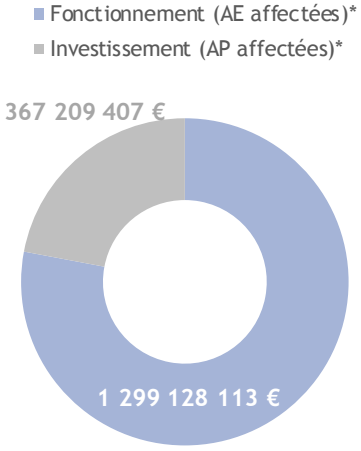

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

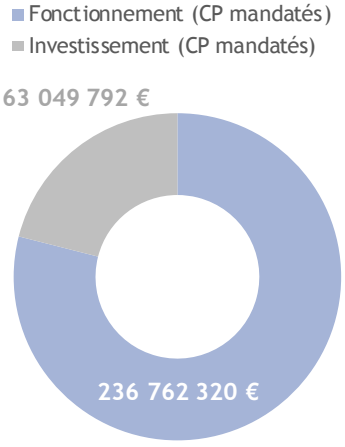

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

**L'AE est pluriannuelle et a été ouverte en 2007. L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2009. Les résultats correspondent au cumul.*

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire de voyageurs [I-1]

La convention TER a été prolongée en 2014 jusqu'à fin 2017 ; elle est stable financièrement malgré l'évolution des trains-kilomètres (tkms) en septembre 2017 suite à la mise en place d'une nouvelle offre. Cette nouvelle offre représente 10% d'augmentation en 2017, mais cette évolution n'est pas visible dans le ratio ci-dessous du fait de la fermeture de l'axe ferroviaire Brest-Quimper pour travaux qui vient réduire les tkms. Le montant de la contribution provisoire est de 97,7 millions d'euros pour 2017.

Indicateur N°1 [I-1] - Fréquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de voyages par jour (estimation)*	31 300	31 400	32 000
Evolution globale du trafic en %	-2 %	+0,3%	+2%
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	0,3 %	-2 %	+ 0.7%
Pourcentage d'abonnés (y compris scolaires)	63 %	63%	60%
Taux de réalisation de l'offre – Trains partis / trains prévus	98,9 %	98,8%	99,2%
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard	95,7 %	94,4%	95,7%

• L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire [I-2]

Pour poursuivre l'évolution du TER, un des premiers leviers d'action concerne le parc de matériel roulant ferroviaire, qui est une composante essentielle du service, et ce d'un point de vue technique mais aussi financier. Au-delà de l'impact d'image, l'acquisition de nouveaux trains permet de développer l'offre, répondre à l'accroissement de la demande et garantir un service fiable et de qualité.

Indicateur N°2 [I-2] - Evolution des places offertes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de places (assises)	16 892	17 641	17 869

• Relever le défi du transfert de compétences transports terrestres [II-1]

La Région est devenue compétente pour le transport interurbain au 1er janvier 2017 et pour les transports scolaires au 1er septembre 2017 ; elle a fait le choix de déléguer la compétence transport interurbain au Département pendant 9 mois de sorte à prendre la compétence de tout le transport par autocar au 1er septembre. Plus de 1 000 contrats et une charge financière de l'ordre de 130 millions d'euros par an ont été transférés.

Indicateur N°3 [II-1] - Le transport routier régional	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels		
Rennes-Pontivy	98 446	102 008
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	154 698	151 670
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional* (*chiffre provisoire année scolaire 2017/2018)	-	100 800

• La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale [III]

Les liaisons maritimes vers dix îles (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic et Arz) ont été transférées à la Région au 1er janvier 2017. Cette responsabilité se traduit notamment par le transfert de sept contrats de délégation de service public et d'une flotte de 16 navires (et un en cours de construction) assurant le service.

Indicateur N°4 [III] - Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2017
Nombre de voyages /an (passagers transportés)	2 800 000
Nombre de services passagers réalisés / an (départs bateaux)	31 000

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

La mise en service de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) le 2 juillet 2017 s'accompagne de la poursuite des travaux sur les Pôles d'échanges multimodaux (PEM), avec deux nouveaux projets achevés cette année à Redon et Morlaix. La modernisation des lignes ferroviaires de maillage a par ailleurs été marquée par la finalisation des travaux sur les lignes Guingamp-Paimpol et Brest-Quimper. Concernant la mise à 2x2 voies de la RN 164, une nouvelle section a été inaugurée à proximité de Saint Méen-le-Grand et les travaux à Châteauneuf-du-Faou sont engagés.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 2] Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
		[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

102,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

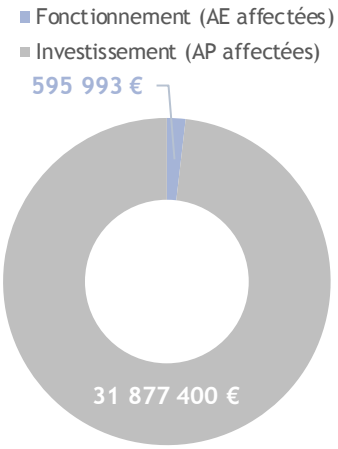

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

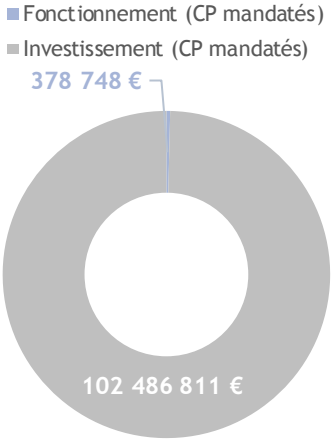

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Participer à la modernisation/au développement du réseau ferroviaire structurant [I-1]

Le projet Bretagne à Grande Vitesse visant à rapprocher l'Ouest de la Bretagne à Paris s'est concrétisé cette année par la mise en service commerciale de la LGV le 2 juillet 2017 et la mise en œuvre de la nouvelle desserte TGV et TER. Les grands travaux se poursuivent dans plusieurs Pôles d'échanges multimodaux : Rennes, Saint-Brieuc, Lorient et se sont achevés à Morlaix et Redon.

Indicateur N°1 [I-1] - Pôle d'Echanges Multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2020
En nombre	1	2	5

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Participer à la modernisation du réseau routier [I-2]

Là où le ferroviaire n'est pas présent, l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne passe par la modernisation des routes. La mise à 2x2 voies de la RN 164 qui traverse la Bretagne d'Est en Ouest en desservant le Centre-Bretagne, se poursuit : mise en service de l'extrémité Est de la RN164 entre Saint Méen-le-Grand et la RN12, poursuite des travaux dans le secteur de Châteauneuf du Faou et poursuite des études au droit de Rostrenen, Mûr-de-Bretagne, Plémet et Merdrignac.

Indicateur N°2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2020
En km	98	101	106	111

En complément, la Région soutient toujours en 2017 la mise à 2x2 voies de l'axe Triskel qui relie Saint-Brieuc à Vannes et Lorient.

- ## Participer à la modernisation/pérennisation des infrastructures ferroviaires [II-1]

Les lignes de maillage du territoire breton, très anciennes, sont globalement dans un état critique. Le renouvellement de certaines lignes est prévu au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Ainsi, deux lignes ont été renouvelées et mises en service courant 2017 : la ligne entre Guingamp et Paimpol a été mise en service fin avril 2017 et la ligne entre Landerneau et Quimper en décembre 2017. D'autres lignes sont à l'étude : Dol-Dinan, Dinan-Lamballe, Rennes-Châteaubriant, Morlaix-Roscoff.

Indicateur N°3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017	Cible 2020
En nombre de gares accessibles	5	6	11	9	14

- ## Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux [II-2]

La modernisation des gares régionales se poursuit, visant à la fois à offrir plus de confort et de services aux voyageurs, et à rendre ces gares accessibles au plus grand nombre conformément aux objectifs formalisés dans l'*Agenda d'accessibilité programmée* adopté par la Région Bretagne en 2015. En 2017, des travaux ont été réalisés à Pontchaillou, Lamballe, Guichen, Questembert, Montauban, Betton, Hennebont. Une expérimentation s'est déroulée également à Landivisiau visant à définir un nouveau concept de gare au plus près des besoins de voyageurs. Les conclusions de cette expérimentation permettent d'engager la réalisation.

- ## Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques [III-1]

L'année 2017 a été marquée par le lancement de la procédure de renouvellement de la Délégation de service public du port de Saint-Malo où l'approche logistique a été intégrée. Les différents enjeux d'une approche globale logistique pour le développement, le confortement des flux maritimes et la valorisation de la place portuaire au bénéfice de l'ensemble des filières industrielles régionales ont été rappelés dans ce cadre.

- ## Accompagner la reprise du transport combiné rail-route [III-2]

Enjeux de logistique durable et de compétitivité pour la Bretagne, le service de transport combiné démontre sa pertinence depuis 7 ans en reliant quotidiennement Rennes à Lyon. Afin de contribuer à la performance du service et son développement, la Région poursuit ses actions notamment auprès de SNCF Réseau afin de rechercher les conditions pérennes de fiabilisation des sillons ferroviaires.

Moderniser les aéroports à vocation régiona

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Depuis le 1er janvier 2017, la *SAS Aéroport de Bretagne Ouest* et sa filiale la *SAS Aéroport de Cornouaille* exploitent respectivement les aéroports de Brest et Quimper. Les deux contrats sont conclus pour une durée de 20 ans.

Le 18 décembre 2017, l'aéroport de Rennes a franchi pour la première fois le cap des 700 000 passagers.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper	2 Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional	3 Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes

0,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

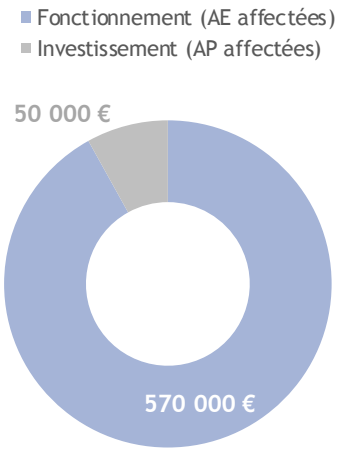

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement

Les dépenses

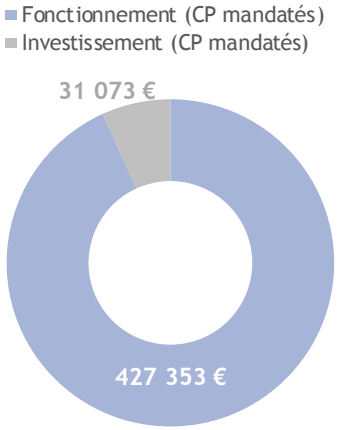

Un taux de réalisation de 64 % en fonctionnement et de 8 % en investissement

> Une enveloppe budgétaire de 400 000 € en investissement devait permettre de procéder à un programme d'acquisitions foncières eu égard à la réglementation européenne en matière de sécurité aéronautique et aux besoins de développement des plateformes. Une seule acquisition a été réalisée sur la Ville de Saint-Jacques de la Lande : il s'agit de 8 parcelles d'une superficie totale de 61 700 m² acquises pour la somme de 31 000 € environ.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper [1]

La Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la *Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard* » (SEARD) ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la *SAS Aéroports de Bretagne Ouest* (ABO) : aéroport de Brest ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la *SAS Aéroport de Cornouaille* (ADC) : aéroport de Quimper.

En 2017, les trois concessions aéroportuaires ont autofinancé leurs programmes d'investissements :

- Le concessionnaire des aéroports de Rennes et Dinard a engagé des travaux relatifs aux taxiways et aux parkings avions des deux plateformes ;
- Le programme d'investissements de l'aéroport de Brest a permis d'améliorer le parcours et l'information des passagers dans l'aérogare ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- Enfin, le nouveau concessionnaire de l'aéroport de Quimper a réalisé des travaux (installation électrique, portes tournantes de l'aérogare) ainsi qu'une amélioration de la salle d'embarquement des passagers.

Les concessionnaires cherchent à dynamiser l'offre aérienne dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région Bretagne.

Indicateur N°1 [I] - Evolution du nombre de passagers	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
En pourcentage	+2,6	+5,18	+6,69	+1,44
En valeur absolue	1 759 453	1 850 628	1 974 404	1 946 351

Ainsi, à Rennes, le trafic a, cette année encore, battu un nouveau record : 724 566 passagers soit une augmentation de 13,1% par rapport à 2016. La progression constatée en 2017 est attribuée à l'ouverture de 3 nouvelles lignes : Corfou, Fuerteventura et Malaga, ainsi qu'à une forte progression des lignes d'Amsterdam, Barcelone et Madrid.

Cette tendance positive a également été observée sur l'aéroport de Dinard en progression de 10,2% par rapport à 2016 (121 690 passagers).

A Brest, le trafic passager atteint 1 046 581 et enregistre une hausse de 3,45% par rapport à 2016.

A Quimper, le trafic de 82 400 passagers enregistre une baisse de 6,1% par rapport à 2016. La ligne vers Paris-Orly représente environ 90 % du trafic de l'aéroport. Depuis 2012, cette liaison aérienne a été fortement impactée par de nombreux incidents et déroutements. Le retour clients se traduit actuellement par une perte de confiance et un report vers l'aéroport de Brest. Cette désaffection se traduit de nouveau en 2017 par une baisse du trafic. Le taux moyen d'annulation constaté sur l'année 2017 est de 8,9% avec une dégradation plus importante depuis le mois de septembre 2017. Les annulations sont principalement liées à des problèmes techniques et d'équipage.

La Région Bretagne, le concessionnaire et la compagnie HOP ! ont travaillé ensemble depuis le mois de juillet 2017 à regagner la confiance des usagers et endiguer la baisse du trafic. Afin de permettre le maintien des modules actuels sur la plateforme, le concessionnaire et la Région Bretagne ont proposé à la compagnie une baisse, pour 2018, des redevances aéronautiques (-20%) et des tarifs des prestations d'assistance en escale. Cette tarification vaut pour toutes les compagnies qui souhaiteraient transiter par la plateforme quimpéroise.

Les concessionnaires mènent des actions volontaristes pour attirer les compagnies aériennes :

Indicateur N°2 [I] - Nombre de compagnies utilisant au moins un aéroport régional	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
4 aéroports	17	16	16	16

• Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles d'entrée/sortie sur le territoire régional [2]

La ligne aérienne exploitée entre l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose et celui de Paris-Orly est considérée comme vitale pour le développement économique et social du territoire et permet de désenclaver Lannion et sa région. A ce titre, elle fait l'objet d'une Obligation de service public (OSP).

En 2017, la Région a participé au financement de l'OSP 2014-2017 à hauteur de 400 000 €.

• Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes [3]

La Région Bretagne en tant que membre du syndicat mixte aéroportuaire Notre-dame-des-landes (SMA NDDL) a versé une contribution syndicale de fonctionnement de l'ordre de 90 000€. Aucune subvention d'investissement n'a été attribuée en 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission V.

Pour une région engagée dans la transition écologique

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **40% de masses d'eau en bon état écologique**
- **26% de la Bretagne couverte par des réservoirs régionaux de biodiversité**
- **Une consommation finale d'électricité en Bretagne qui reste stable (21,04 TWh en 2016 contre 21,15 TWh en 2015)**
- **Production électrique issue des énergies renouvelables : 2,6 TWh en 2016 (82% de la production d'électricité bretonne)**
- **Déchets ménagers et assimilés : 681 kg/habitant/an, 177.700 tonnes traitées en centre de tri des emballages**

Documents cadres 2017

- **Rapport de session stratégie PNR**
- **Evaluation du SRCAE**
- **SDAGE 2016-2021 et Plan Breton pour l'Eau**

L'année a été marquée par le Carrefour des transitions organisé en mars à Saint-Malo, réunissant plus de 700 participant.e.s, et marquant le lancement de la Breizh COP. Cette démarche de territoire s'inspire de la méthode des COP onusiennes sur le climat pour accélérer les transitions écologiques et énergétiques en Bretagne par la mobilisation du plus grand nombre.

L'année a également été marquée par la prise de compétence officielle concernant l'animation et la concertation sur la politique régionale de l'eau déléguée par décret au mois de mai.

La conférence de la transition énergétique a poursuivi son travail sur l'éolien et a validé deux nouveaux chantiers pour l'année à venir avec l'élaboration de la prospective mix énergétique à horizon 2040 et la finalisation du pacte biogazier breton.

L'actualité a également été riche en matière de biodiversité. L'expérimentation pour la création d'une agence bretonne de la biodiversité a démarré en milieu d'année, associant tous les partenaires bretons. 2017 a aussi permis l'élaboration et le vote sur la stratégie régionale en faveurs des parcs.

Le partenariat avec l'*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie* (ADEME) concrétisé par la signature d'un *Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire* (CODREC) vise à accompagner le Conseil régional sur une période de trois ans dans le cadre de sa prise de nouvelle compétence sur la planification des déchets et le *Schéma en faveur de l'économie circulaire*. La cartographie présentée illustre une partie de la dynamique territoriale sur la question de l'économie circulaire. Elle présente les projets lauréats parmi les 35 projets déposés lors de l'appel à projet sur l'économie circulaire de 2017.

Répartition des lauréats des 2 appels à projets régionaux en faveur de l'économie circulaire

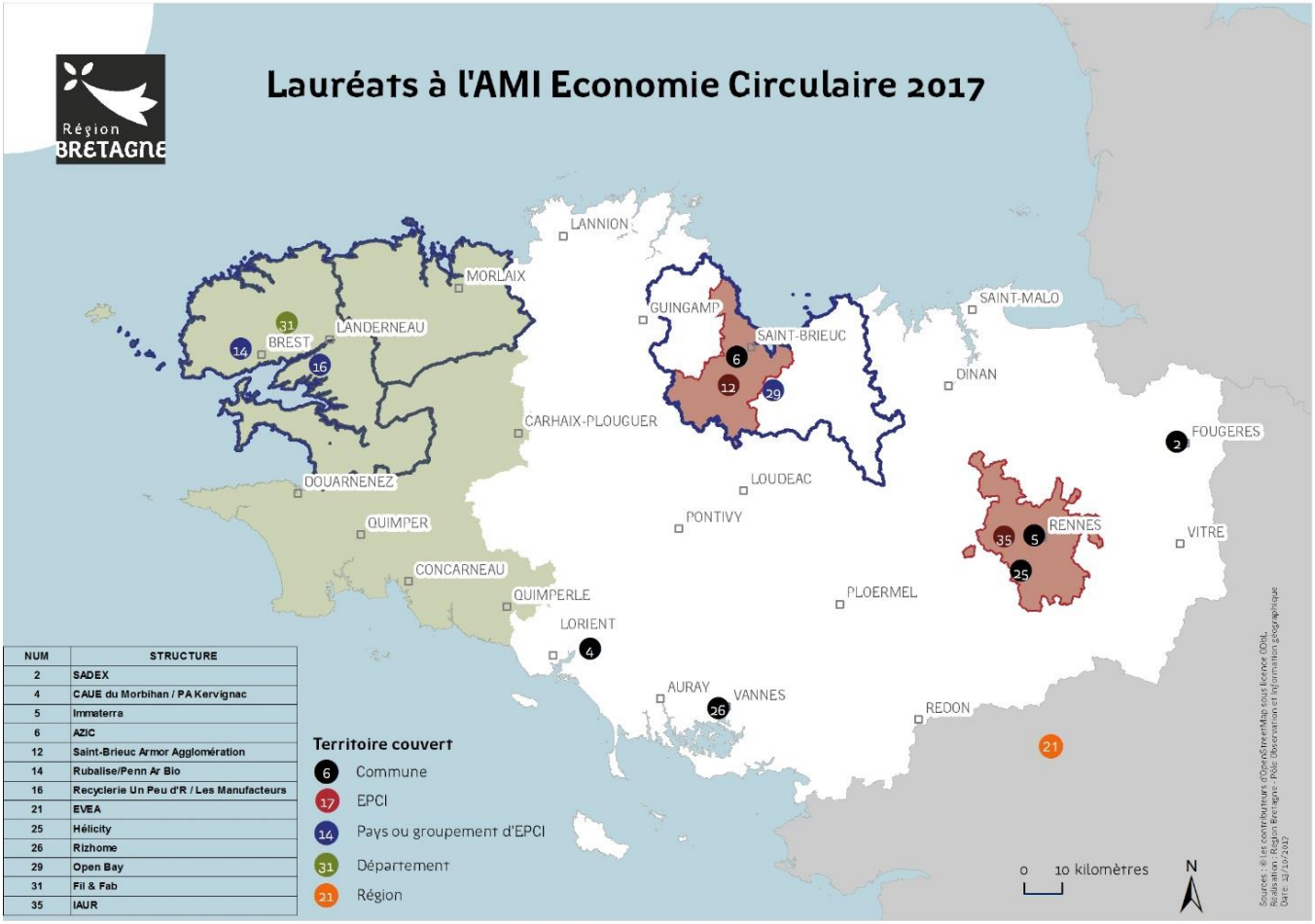

NUM	STRUCTURE
2	SADEX
4	CAUE du Morbihan / PA Kervignac
5	Immaterra
6	AZIC
12	Saint-Brieuc Armor Agglomération
14	Ruballse/Penn Ar Bio
16	Recyclerie Un Peu d'R / Les Manufacteurs
21	EVEA
25	Hélicity
26	Rizhome
29	Open Bay
31	Fil & Fab
35	IAUR

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// La stratégie régionale

Des exercices réglementaires sont en cours déjà depuis 2016 avec l'élaboration du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets* et le *Schéma régional de la biomasse*. Ils devraient aboutir en 2018 et mobilisent fortement les acteurs concernés. De même l'élaboration du *Plan breton pour l'eau* a bien avancé en 2017, alimenté par des travaux prospectifs sur l'eau et le développement territorial, qui ont abouti à la production de 3 scénarios à horizon 2040 riches d'enseignements et mis en narration via des films d'animation pédagogique.

Pour la première fois, la Région a voté en juin 2017 une stratégie régionale en faveur des parcs naturels régionaux.

Avec le parc naturel régional d'Armorique créé en 1969, celui du Golfe du Morbihan labellisé en 2014 et le projet de création d'un troisième parc naturel régional (PNR) sur le territoire de la Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, le développement de ces démarches se consolide progressivement en Bretagne.

Dans ce contexte régional et celui de la recomposition de l'organisation territoriale issue des évolutions législatives, la Région a structuré sa compétence en matière de parcs naturels régionaux en précisant les modalités de l'accompagnement régional. Une étude lancée courant 2016 a permis d'aboutir à la validation en session de juin 2017 d'orientations renouvelées, autour des axes suivants :

- La mobilisation des PNR comme outils d'expérimentation de politiques innovantes
- Le positionnement des PNR comme outils de transfert d'expériences, favorisant l'essaimage des bonnes pratiques plus largement sur le territoire régional
- La reconnaissance et la valorisation des plus-values spécifiques des PNR
- L'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des chartes de parcs
- La modernisation de la gouvernance des parcs et la réaffirmation du rôle de la Région

Ces orientations visent à identifier les parcs naturels régionaux comme des promoteurs de démarches territoriales exemplaires en matière de développement durable, faisant d'eux des acteurs mobilisés dans la Breizh COP, illustrant l'engagement des territoires sur cette ambition régionale.

Ces principes restent à décliner dans le cadre de relations contractuelles pluriannuelles à établir avec les parcs, précisant les champs d'orientations prioritaires, les modalités de suivi et de soutien aux programmes d'actions annuels, soutenues par un dialogue de gestion dont les bases ont été posées fin 2017, notamment avec le PNR d'Armorique.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Proposé en début de mandat, le projet de COP régionale tirée de la méthode de la Cop 21 sur le climat (« Conférence des parties » en anglais), couplé à la dynamique d'élaboration du *Schéma régional d'aménagement et de développement durable du* territoire (SRADDET), a connu trois grands temps forts avec les partenaires de tout le territoire.

Plus particulièrement, le Carrefour des transitions le 9 mars 2017 a constitué le temps de référence pour installer les questions environnementales au cœur du projet de transformation du modèle de développement durable de la Région. Avec plus de 700 personnes réunies à Saint Malo de tous horizons (entreprises, collectivités, associations) et la tenue de six ateliers thématiques, cette journée a permis de croiser les priorités et les enjeux et de commencer à travailler collectivement et de manière très participative le champ des possibles d'une Bretagne à 2040.

En ce sens, cet événement puis le Carrefour des territoires et le Forum des mobilités qui ont suivi, ont constitué une mise en mouvement renouvelée des parties prenantes autour des politiques publiques de notre région.

A l'appui de ces temps forts et des contributions nombreuses qui ont pu être recueillies, la Région a pu consolider au travers de plusieurs ateliers thématiques les éléments essentiels et les sujets de contradiction ou de co-bénéfice entre politiques publiques.

Sur cette base, a émergé le projet de Breizh COP qui va poursuivre sa dynamique en 2018. Ses finalités sont bien doubles, proposer un SRADDET à horizon 2019 et susciter l'engagement volontaire de chacune et chacun autour des transitions, dont la transition environnementale, avec pour vocation que la Bretagne puisse apporter sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique en réinventant son modèle de développement. La dimension environnementale est donc omniprésente dans ce projet, en transversalité avec les autres politiques publiques, mais aussi par son ambition et sa vision positive.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'approche territoriale de l'action régionale

Le partenariat avec l'ADEME, l'Etat et la Région en matière de politique en faveur de la transition énergétique, matérialisé par la marque commune « Ambition Climat Energie », a permis de construire une stratégie d'accompagnement des collectivités devant élaborer et mettre en œuvre un *Plan climat air énergie territorial* (PCAET), en déclinaison du *Schéma régional climat air énergie*. Par l'animation d'un réseau de ces collectivités, le partenariat propose tout un panel d'outils et de soutien pour leur mise en place. Ces plans constituent un maillon essentiel de la mise en œuvre de la transition énergétique et climatique à l'échelle des territoires.

Les Plans climat air énergie territoriaux en Bretagne

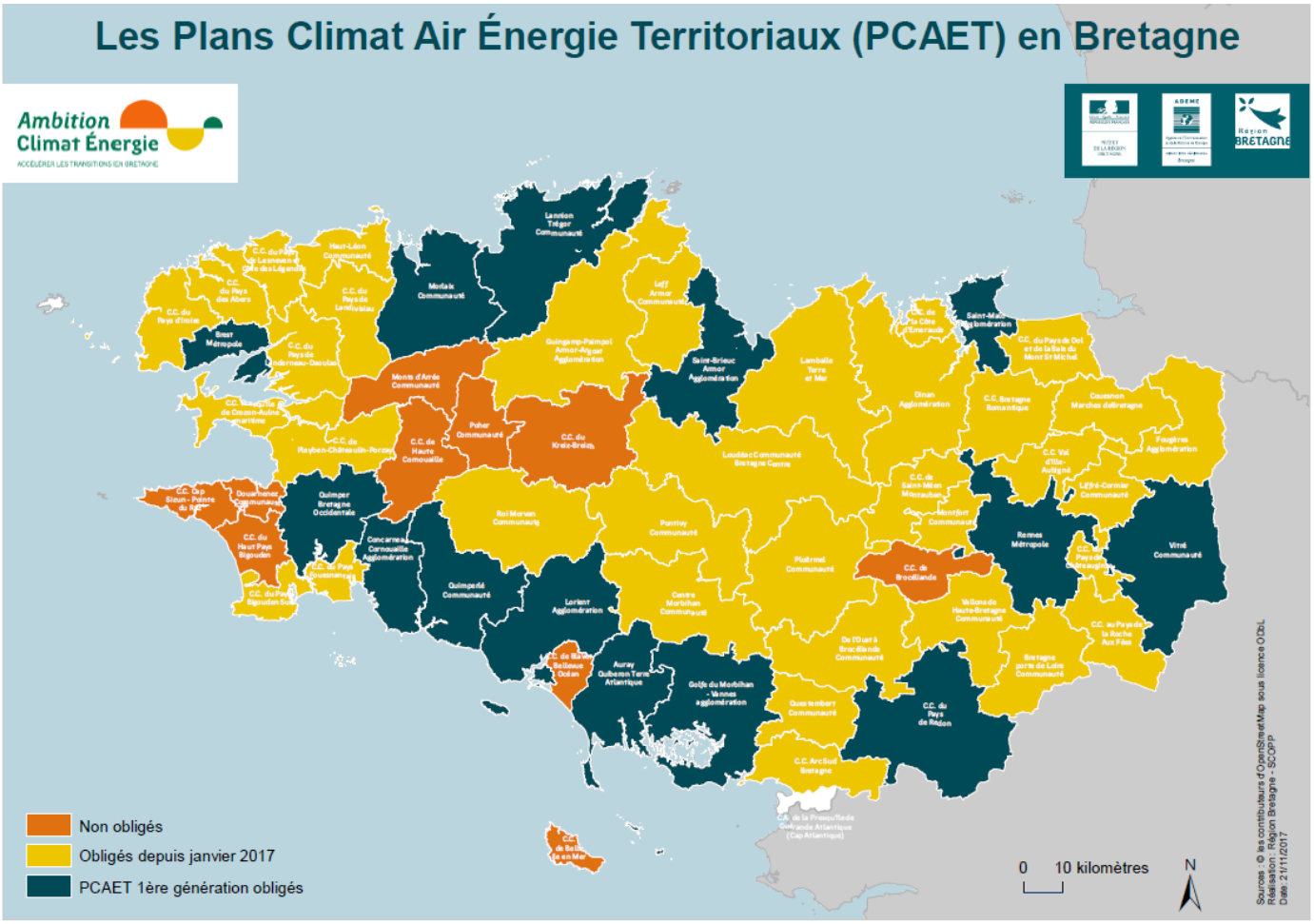

> Cette carte illustre l'état des lieux des Plans climats en Bretagne. 49 EPCI sont obligés réglementairement de réaliser leur plan, mais l'ambition régionale est à terme d'avoir une couverture totale du territoire.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La politique environnementale s'appuie fortement sur les territoires. La Région les soutient donc de manière significative, et en particulier accentue ses liens avec les EPCI qui sont depuis 2015 les principaux opérateurs en matière de politique énergétique et climatique, de déchets, d'économie circulaire, de biodiversité aux travers de leur responsabilité d'aménageur, et plus récemment de la politique de l'eau au travers la prise de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Cette évolution forte nécessite une transition et un accompagnement des dynamiques territoriales au plus près des enjeux de terrain et à des échelles pertinentes et compatibles entre la prise de décision et l'action. C'est pourquoi, au-delà du soutien apporté à l'ingénierie sur les territoires, la Région encourage et anime les réseaux d'acteurs pour accompagner ces évolutions qui se poursuivront sur le temps long.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

De la même manière, les quatre conférences régionales co-pilotées avec l'Eta
des politiques publiques et de partage des enjeux nouveaux, qui en font d
d'animation des politiques de l'eau, de la biodiversité, des ressources et de la transition énergétique. La Conférence des ressources, installée le 20 janvier 2017 et coprésidée par la Région, l'État et l'ADEME, regroupe toutes les entreprises, associations et collectivités qui œuvrent dans le traitement des déchets, le déploiement de l'économie circulaire et l'usage des éco-matériaux sur le territoire.

L'observation environnementale est une force de la politique régionale, qui s'appuie conjointement avec l'Etat sur le Groupement d'intérêt public (GIP) Bretagne Environnement devenu Observatoire de l'Environnement en Bretagne à l'occasion de ses 10 ans d'existence. Via ses 5 pôles thématiques, il consolide et diffuse au plus large public des données environnementales régionales, et constitue un outil essentiel à la mise en œuvre de la politique environnementale. Il contribue aussi à l'animation des questions autour de la connaissance, avec la finalisation d'un observatoire photographique des paysages, la création du Pôle biomasse ou encore un projet en collaboration avec les associations de structuration d'une plateforme unique pour la collecte des données naturalistes.

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**26,3**
Catégorie B	**4,5**
Catégorie C	**7,5**
Temporaires	**2,6**
Total ETP	40,9
Total Masse salariale	**2 178 653 €**

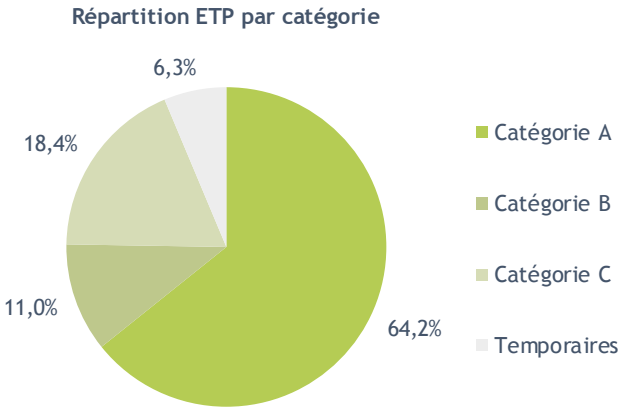

// Répartition des dépenses

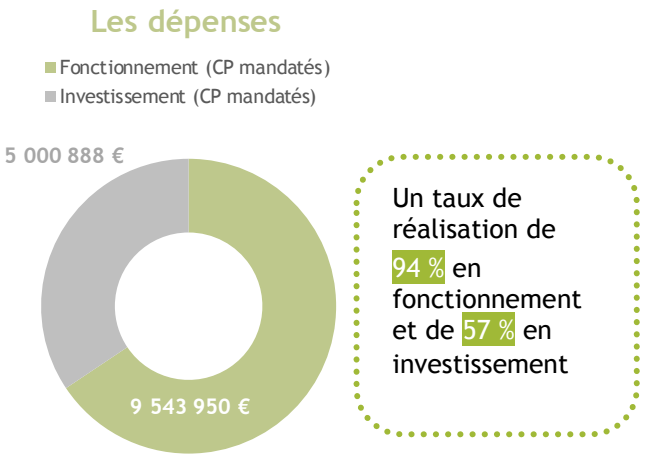

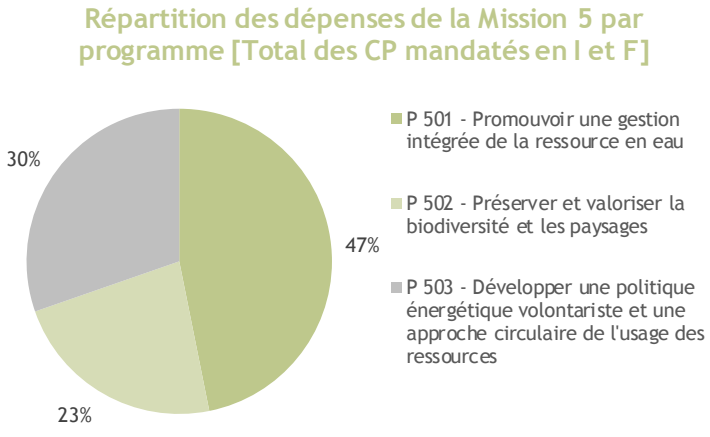

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	7 450 000 €	6 813 536 €	91%
Fonctionnement	4 050 000 €	3 929 844 €	97%
Investissement	3 400 000 €	2 883 692 €	85%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 903 000 €	3 319 678 €	85%
Fonctionnement	3 003 000 €	2 837 395 €	94%
Investissement	900 000 €	482 283 €	54%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une	7 548 000 €	4 411 623 €	58%
Fonctionnement	3 098 000 €	2 776 711 €	90%
Investissement	4 450 000 €	1 634 913 €	37%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	18 901 000 €	14 544 838 €	77%
Total Fonctionnement	10 151 000 €	9 543 950 €	94%
Total Investissement	8 750 000 €	5 000 888 €	57%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

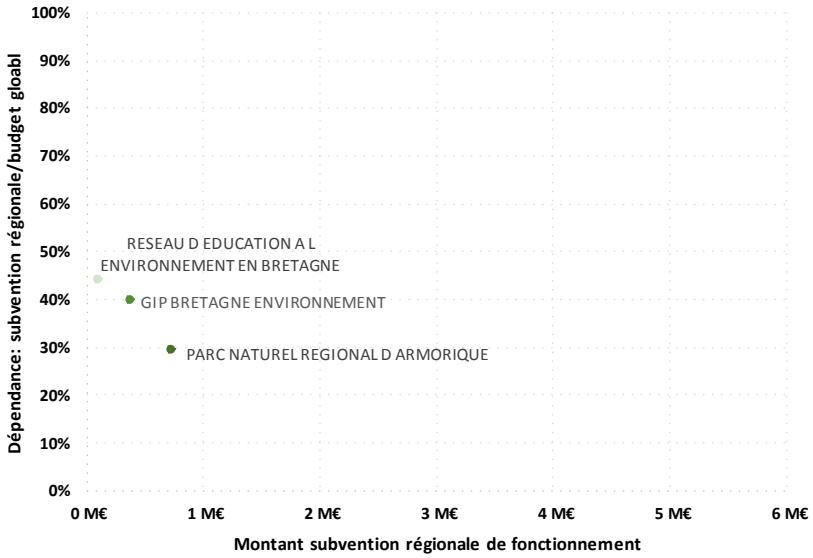

Zoom sur l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB - GIP Bretagne Environnement)

Constitué en GIP en 2007 a l'initiative de la Région et de l'Etat, il s'est étoffé depuis 10 ans et couvre désormais la quasi-totalité des questions environnementales au travers de ses cinq pôles thématiques : Eau, Biodiversité, Energie et Gaz à effet de serre, Déchets, Biomasse.

Avec une équipe moyenne d'une douzaine de personnes et un budget variant entre 800 K€ et 1 M€, c'est un outil particulièrement robuste et efficient compte tenu de l'ampleur de ses productions : collecte et suivi des données annuelles, diffusion par de multiples supports : site internet, brochures par observatoire, ou thématiques, chiffres clés, contribution ciblée à l'élaboration des politiques régionales ou appui aux collectivités sur leurs projets infrarégionaux.

La répartition des financements est effectivement importante pour la Région à environ 40% du total, complétée par les contributions de certains budgets de l'Etat (biodiversité) et de ses Agences (ADEME, Agence de l'eau Loire-Bretagne).

Outil partenarial par excellence, il a vocation à continuer à fédérer autour de lui l'ensemble des acteurs de la connaissance environnementale.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Le 4 mai 2017, le Conseil régional de Bretagne est le premier de France à obtenir par décret la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau. Cette compétence est notamment mise en œuvre par l'animation de la *Conférence bretonne de l'eau et des Milieux Aquatiques*. La Région s'est impliquée dans l'appui aux réorganisations territoriales en cours concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), en proposant d'étudier l'opportunité d'une structuration régionale d'appui aux acteurs de l'eau. Elle promeut également la transversalité des politiques publiques qu'elle met en avant dans un travail prospectif finalisé en 2017, sur l'eau et le développement territorial à horizon 2040. Enfin, 2017 est l'année de signature du 1er *Projet de territoire pour l'eau*, nouvelle génération d'outil de contractualisation territorial de bassin versant initié par la Région.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	[I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	[II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)	[III - 2] Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine
	[I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	

6,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

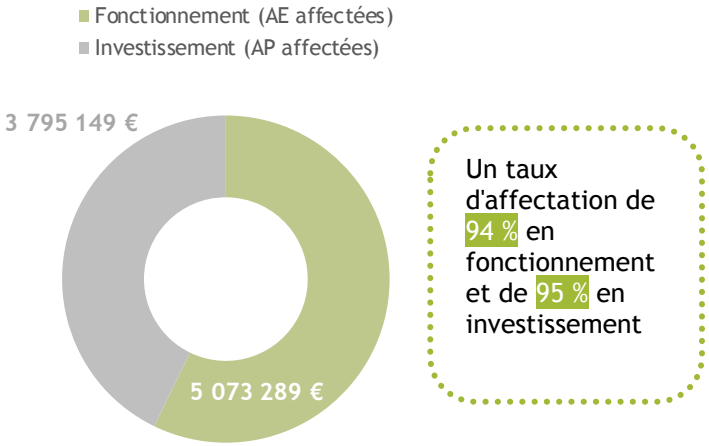

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

Les dépenses

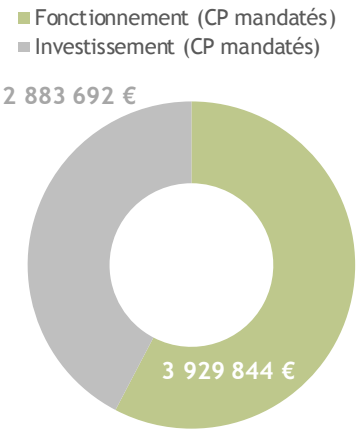

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 85 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- La finalisation d'une prospective sur l'eau et le développement des territoires à l'horizon 2040 [I-2]

L'objectif du travail régional était de produire des trames de scénarios permettant de mettre en avant l'impact probable à un horizon de moyen terme, du changement climatique et des choix d'aménagements et de développement économique, sur la qualité de l'eau. Ces scénarios n'apportent pas de réponses mais identifient des points de vigilance et interrogent les décideurs, en termes de conciliation de politiques publiques. Ils ont pour

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

objectif de sensibiliser, d'alerter, et de questionner la cohérence des politiques [illegible] sous forme de films d'animation ont été produits :

- « De l'eau et des Hommes » : comment assurer l'alimentation en eau potable de populations croissantes, en préservant les milieux aquatiques ?

- « L'eau, la Bretagne et l'agriculture » : Comment un développement agricole et agroalimentaire qui redynamise la Bretagne, impacte-t-il la ressource en eau de la Bretagne ?

- « Le littoral sous la vague » : Quelles questions pose l'arrivée massive de population sur le littoral breton dans un contexte de changement climatique (érosion de la côte, tempêtes et submersions marines plus fréquentes...)

- Accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires [II-1]

Depuis de nombreuses années, le Conseil régional soutient et accompagne les collectivités dans la suppression de l'usage des produits phytosanitaires, y compris sur les terrains de sport et les cimetières (au-delà des injonctions de la Loi Labbé). Cela se traduit par un soutien financier aux formations auprès des agents techniques des communes et des jardineries, mais également par des investissements matériels de désherbage alternatif. A ce jour, la Bretagne est la première région française en termes de nombre de communes en « Zéro phyto ». La Région s'attache également à soutenir les communes dans la pérennisation de leurs nouvelles pratiques, via notamment des bonifications de taux pour les investissements de matériels de désherbage mécanique des communes engagées depuis plus de 5 ans dans une démarche « Zéro phyto ».

Indicateur N°1 [II-1] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de communes en Zéro phyto	238	504	300
Nombre de communes ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la région	35	102	50

- 8 chartes de territoires validées dans le cadre du second plan de lutte contre les algues vertes [II-2]

Lors de sa session de décembre 2017, la Région a validé les projets de territoires des 8 baies engagées dans le *Plan de lutte contre les algues vertes*. Le premier Plan de lutte (2010-2016) a permis de mobiliser près de 80 % des agriculteurs concernés par ces territoires. Ce second plan de lutte doit permettre de concrétiser durablement les changements de pratiques initiés, via un soutien au conseil, de l'aide aux investissements, mais aussi un appui aux développements de filières pouvant valoriser des productions issues de pratiques et systèmes agricoles à basses fuites d'azote. Ces projets spécifiques à chaque territoire mettent en avant des stratégies d'actions différenciées et font appel à des dispositifs innovants (gestion collective de l'azote sur la baie de la Fresnaye, système de boucle vertueuse sur les baies de la Lieue de Grève et de Locquirec…).

- 66 projets de gestion de l'eau accompagnés sur les territoires (II-1)

Chaque année, le Conseil régional apporte son soutien technique et financier auprès de collectivités locales, d'association et de réseaux agricoles, pour soutenir des actions de sensibilisation, d'éducation et de conseil visant à inciter et développer des pratiques préservant la ressource en eau. Il s'agit par exemple d'actions d'éducation à l'environnement dans les écoles, de conseils auprès des agriculteurs, d'études. La Région soutient également sur les territoires, des investissements dans le domaine de l'eau (stations d'épuration, restauration de zones humides, passes à poissons, travaux d'entretien de cours d'eau...).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M5 P 502 Préserver et valoriser la biodiversité et les p

2017 en Bref

Les travaux de préfiguration d'une agence bretonne de la biodiversité ont été concrètement lancés en juin 2017 et les premières actions pilotes et exercices de définition des missions ont été initiés au second semestre. La démarche de révision des modalités d'accompagnement des Parcs naturels régionaux (PNR) a abouti au vote d'orientations nouvelles à mettre en œuvre dans les relations avec les parcs et projets de PNR.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	
		[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels	
		[II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	

3,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

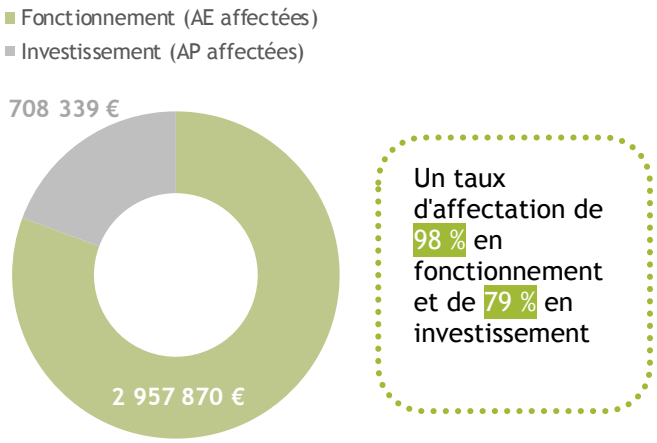

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 79 % en investissement

Les dépenses

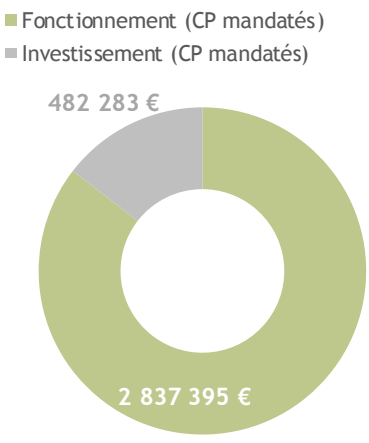

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 54 % en investissement

> La consommation des crédits d'investissement s'effectue au rythme de la réalisation des travaux notamment sur les opérations de Menez Meur et sur les Opérations Grands Sites.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I-1]

Les démarches engagées autour de l'organisation des outils de connaissance ont été poursuivies en 2017 : définition d'indicateurs du patrimoine naturel, publication des listes rouges régionales définissant les niveaux de responsabilité et de vulnérabilité régionale des espèces, travaux d'organisation d'observatoires thématiques de la faune bretonne (mammifères, oiseaux, invertébrés) et réflexions autour d'une plateforme régionale des données naturalistes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I-2]

Différents *Contrats nature thématiques* ont été poursuivis ou lancés pour développer la connaissance du patrimoine naturel breton, notamment autour de groupes faunistiques spécifiques et de méthodologies de prise en compte de la biodiversité, certains ayant pu être soutenus par le *Fonds européen de développement économique et régional* (FEDER) dédié.

Indicateur N°1 [I-2] - Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de *Contrats nature* thématique intégrant une approche Trame Verte et Bleue (TVB)	5	5	0	9
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	5	4	4	9

• Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale [II-1]

En déclinaison du *Schéma régional de cohérence écologique*, de nouvelles initiatives de développement des trames vertes et bleues portées par des collectivités et acteurs locaux ont pu être soutenues en 2017, via les fonds régionaux (*Contrats nature territoriaux*) et la mesure dédiée du Programme de développement rural (FEADER).
Un suivi articulé de ces projets de territoires a pu être mené avec les projets bretons sélectionnés dans le cadre des financements pilotes de l'*Agence de l'eau Loire-Bretagne*, ainsi que de l'*Agence française pour la biodiversité* (AFB) (soutien au développement des atlas de la biodiversité communale de l'AFB).

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de projets de territoires TVB financés	1	6	8	8
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	2	4	3	4

• Accompagner les réserves naturelles régionales [II-2]

Le soutien et l'animation du réseau des 9 *réserves naturelles régionales* a été poursuivi sur l'année, intégrant un suivi particulier de certaines dynamiques (processus de ré-estuarisation du site des étangs du Loch dans le Morbihan notamment). Ce soutien s'est accompagné de l'instruction de la mesure FEADER dédiée aux réserves naturelles nationales et régionales en Bretagne.

Indicateur N°3 [II-2] - Evolution des réserves naturelles régionales en nombre	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Evolution des Réserves naturelles régionales en nombre (créées)	8	9	9	9
Surfaces	1 575	1 735	1 735	1 735
Nombre de communes concernées	(16)	(17)	(17)	(17)

• Accompagner les parcs naturels régionaux [II-3]

Le périmètre actualisé, l'avant-projet de Charte et les documents relatifs au projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude ont été transmis par la Région au Préfet de région pour instruction par les instances nationales dans le cadre du développement de la procédure de création.

• Intégrer les dimensions paysagères [II-5]

Des initiatives locales de prise en compte des paysages dans les dynamiques de territoire ont pu être soutenues en 2017 (plan de paysage dans un contexte de changement climatique dans le Golfe du Morbihan notamment), et des travaux de structuration des enjeux paysagers ont permis de poser les bases d'un observatoire régional des paysages, porteur d'une plateforme des observatoires photographiques du paysage.

• Soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel [III]

La Région a poursuivi son soutien aux structures et réseaux régionaux animant ou coordonnant des programmes d'éducation en matière de biodiversité, d'environnement et de développement durable. L'ensemble des conventions pluriannuelles d'objectifs ont été reconduites pour une durée de 3 ans. Les partenaires ayant conventionné avec la Région se sont engagés pour soutenir le déploiement de la Breizh COP.

Développer une politique énergétique volon
circulaire de l'usage des ressources

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

L'année 2017 a été marquée par le lancement, en partenariat avec l'État et l'ADEME, du programme *Ambition climat énergie* dont l'objectif est d'accompagner les territoires et les acteurs bretons pour accélérer les transitions énergétiques et climatiques. Des investissements et des projets structurants pour la transition énergétique ont également jalonné l'année (unité de granulation, 17 projets SMILE (Smart ideas to link energies), réseau de bornes GNV…). L'installation de la *Conférence des Ressources* début 2017 est venue compléter le panel des conférences environnementales en mobilisant les acteurs de la gestion des déchets et les porteurs de démarches d'économie circulaire autour de la gestion optimisée des ressources et matériaux.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	2 Développer un usage durable des ressources
Actions	[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat	[II - 1] Connaître les gisements et leurs usages
	[I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti	[II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets
	[I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables	[II - 3] Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
	[I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique	

4,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

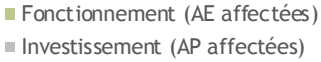

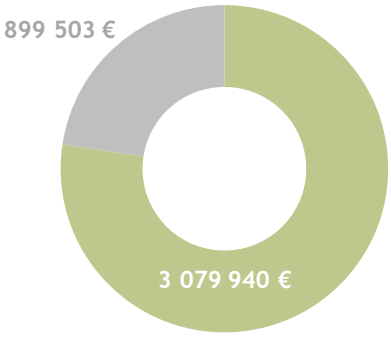

Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement et de 24 % en investissement

Les dépenses

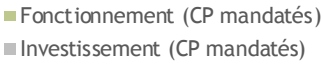

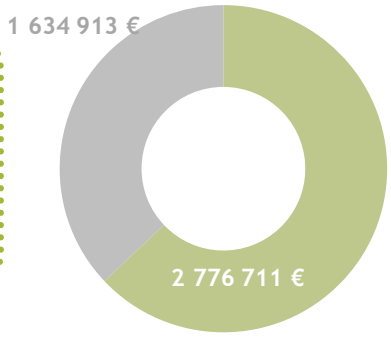

Un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement et de 37 % en investissement

> Les conditions complexes de déploiement des projets d'énergies marines, le ralentissement du développement des projets de chaufferies bois dû à une faible rentabilité et les inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des *Plan de prévention des risques technologiques* (PPRT) expliquent le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques [I]

La politique régionale en matière de transition énergétique a été confortée par un cadre législatif qui confère aux Régions le rôle de chef de file. L'année a été marquée par la mise en œuvre de ce rôle au plus près des territoires porteurs d'un *Plan climat air énergie territorial* (PCAET) afin d'assurer la cohérence des actions et la coordination des acteurs. Cet accompagnement s'est traduit par le lancement, en partenariat avec les services de l'État et

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

l'ADEME, du programme *Ambition Climat Énergie* dont l'objectif est d'accompag[illegible] transitions.

L'engagement de la collectivité s'est également illustré en 2017 :

- **dans le développement des énergies renouvelables**, principalement autour de l'éolien terrestre (consultation des acteurs autour d'une nouvelle feuille de route), de la biomasse (soutien aux projets dont une nouvelle unité de production de granulés dans le Finistère et lancement du schéma régional de la Biomasse), de la mise en œuvre du maillage sur l'ensemble du territoire breton de stations de distribution de « Gaz naturel véhicules » (GNV), du lancement des travaux pour un Pacte bio-gazier breton.

- **dans la promotion de la maîtrise de l'énergie**, avec la poursuite du financement de quatre bâtiments dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiment performant » et le déploiement des *Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat* (PLRH) en Bretagne (15 territoires accompagnés sur le volet opérationnel et 2 en étude).

- dans la **mise en œuvre du projet SMILE** (Smart Ideas to Link Energies), lauréat de l'appel à projets sur les réseaux électriques intelligents : 17 projets, dont la diversité couvre la totalité des briques constitutives des réseaux intelligents, ont bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement en 2017.

Dans une dynamique de co-construction avec ses partenaires, la Région a engagé un nouveau chantier : l'élaboration de scénarios énergétiques prospectifs à l'horizon 2040. Les travaux qui en résulteront seront intégrés au *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET).

Indicateur N°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2020
Puissance éolienne raccordée	854	913	973	1 800
Puissance biogaz/biomasse raccordée	23	24	34	120
Puissance photovoltaïque raccordée	178	190	205	400

• Développer une approche circulaire de l'usage des ressources [II]

Après une phase de préfiguration, l'Observatoire de la Biomasse, le 5ème observatoire thématique a vu le jour et a publié sa première édition des chiffres clés de la biomasse en Bretagne. Cet observatoire est un outil précieux au service de l'élaboration du *Schéma régional de la Biomasse*, piloté par l'Etat et la Région, et dont les travaux ont été engagés en 2017.

• Organiser la prévention et la gestion des déchets [II-2]

Après une phase d'observation et de connaissance des acteurs, l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets est entrée dans une phase opérationnelle, avec tout particulièrement l'installation de la *Commission consultative d'élaboration et de suivi* (CCES) du plan. Composée de 89 membres représentant les différents acteurs concernés, elle s'est réunie à deux reprises, le 20 janvier, dans le cadre de l'installation de la Conférence des Ressources, et le 4 octobre. Groupes de travail thématiques et groupes « experts » se sont réunis à un rythme soutenu (26 réunions) avec une très forte participation et contribution de l'ensemble des acteurs : malgré la complexité des sujets et la diversité des acteurs, c'est une démarche de co-construction qui est engagée. La mise en œuvre des actions inscrites dans les plans en vigueur s'est poursuivie : la collecte des signaux pyrotechniques auprès des plaisanciers en est un exemple remarquable, avec un tonnage collecté de 25 tonnes de fusées (soit plus de 3 fois les tonnages prévus).

• Développer une culture bretonne de l'économie circulaire [II-3]

En matière d'économie circulaire, le deuxième *Appel à manifestations d'intérêt* (AMI) sur l'économie circulaire a suscité le dépôt de 35 candidatures parmi lesquelles 13 ont été retenues comme projets pilotes, portant ainsi à une vingtaine le nombre de groupes « d'ambassadeurs » dans ce domaine répartis sur l'ensemble de la Bretagne. L'expérimentation liée au *Programme national sur les synergies inter-entreprises* (PNSI) s'est achevée en novembre : le bilan des 4 ateliers qui ont mobilisé 180 entreprises pour une soixantaine de synergies finalisées (mutualisation, expertise, substitution, recyclage, réutilisation) fait ressortir l'importance de l'animation territoriale au plus près des entreprises et le besoin de plateformes dématérialisées de partage de données.
S'agissant du développement de l'usage des matériaux écologiques, la feuille de route de la politique régionale a été élaborée et validée au plan technique, en partenariat avec l'Etat ; elle s'appuie sur 5 axes : la stimulation du marché ; le soutien à une dynamique de long terme ; la préservation des ressources ; l'accompagnement des filières et des professionnels ; la communication grand public. S'agissant de l'accompagnement des professionnels, un *Appel à manifestation d'intention* (AMI) a été lancé sur la montée en compétence des professionnels de l'écoconstruction; trois lauréats ont été retenus en novembre sur des projets complémentaires et feront l'objet d'un suivi sur une durée de un à trois ans, selon leur nature.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Mission VI.

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- Spectacle vivant : 8000 salarié.e.s, 950 entrepreneur.se.s de spectacles, 156 salles de spectacles, 380 festivals, 750 troupes amateurs, 1200 fest-noz, 118 bagads, 189 cercles celtiques.
- Cinéma-audiovisuel : 2400 emplois, 30 sociétés de production, 549 jours de tournage, 3 TV locales, 1 web TV en breton, 35 radios associatives, 123 salles de cinéma, 18 festivals.
- 964 052 licencié.e.s en sport, 29.74 % de la population dispose au moins d'une licence dans un club breton affilié à une fédération.
- 104 apprenti.e.s inscrit.e.s au CFA des métiers du sport du Campus Sport Bretagne.
- Inventaire : 4732 édifices recensés en régie directe et en partenariat ; 512 édifices étudiés en régie directe et en partenariat.
- Valorisation du patrimoine : 256 éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés.
- Projets INTERREG : 45 projets, soit 16 millions d'euros FEDER

Documents cadres

- Conventions de coopération avec le CNC, le CNV, le CNL et l'Institut Français
- Convention de délégation de compétences Etat/Région pour le cinéma, le livre, le patrimoine culturel immatériel.
- Convention de partenariat pour de nouvelles opérations d'Inventaire du patrimoine culturel

Conforter et développer les singularités qui font de la Bretagne une terre ou chacun doit pouvoir s'ancrer et s'épanouir tout en restant attractive et ouverte à celles et ceux qui veulent la rejoindre, tels sont les enjeux stratégiques auxquels les différents programmes de cette mission doivent répondre. Culture, tourisme, patrimoine, sports, relations internationales, attention portée aux citoyen.ne.s sont ainsi constitutifs d'une alchimie bretonne, porteuse de valeurs collectives et solidaires, d'une manière de vivre ensemble, d'un rapport ouvert au monde, autant d'atouts et de forces indispensables pour faire face aux nombreux défis et bouleversements à l'œuvre en ce début de millénaire.

En 2017, l'engagement régional en matière culturelle a été conforté par la mise en œuvre de nouvelles politiques en faveur des métiers d'art, de la transmission de la matière de Bretagne, du cinéma amateur. Après une année 2016 qui a vu la matérialisation réussie de la délégation de compétences de l'Etat à la Région dans les domaines du cinéma, du livre et du patrimoine immatériel, 2017 s'est concrétisée par le renforcement des partenariats avec les établissements publics nationaux (*Centre national du cinéma et de l'image animée* (CNC), *Centre national du livre* (CNL), *Centre national de la chanson, des variétés et du jazz* (CNV)) et avec la *Direction régionale des affaires culturelles* (DRAC) par un appel à projets commun.

Le dialogue entre collectivités s'est poursuivi au sein du *Conseil des collectivités pour la culture* (3CB) avec une réelle volonté de ses membres d'appréhender collectivement les défis qui se posent à chacun. La question des droits culturels a ainsi fait l'objet d'un premier chantier partagé entre les différents niveaux de collectivité qui aboutira dès 2018 à des initiatives communes. 2017 aura également été l'occasion du renouvellement du *Conseil culturel de Bretagne*. Les nombreuses candidatures reçues comme la qualité des travaux produits participent d'une véritable reconnaissance de cette assemblée.

La Région a poursuivi la mise en œuvre de sa politique sportive, axée sur les 3 piliers que sont le sport pour tous, l'excellence sportive et le rayonnement de la Bretagne grâce au sport, tout en lançant de nouvelles pistes de réflexion sur le sport scolaire et le soutien aux clubs. Par ailleurs à la suite de la création de la *Conférence territoriale de l'action publique* (CTAP), la Région a lancé une nouvelle instance de gouvernance dans le domaine du sport : la Conférence bretonne du sport.

La Bretagne est douée d'une intelligence collective que la Région cherche à stimuler au mieux des intérêts de ses habitant.e.s et visiteur.se.s. Ainsi, le domaine du tourisme (8 % du PIB régional), par essence transversal, à la croisée des enjeux de l'économie, de l'aménagement du territoire et plus globalement de la société, illustre la capacité bretonne à fabriquer son avenir collectivement.

En 2017, à l'issue de deux ans de travaux organisés par la Région, les acteurs touristiques publics, privés et associatifs se sont accordés sur un référentiel commun et une méthode partagée, afin de faire du tourisme plus qu'une compétence partagée, une stratégie coordonnée.

De la même façon, le secteur du patrimoine, au travers des appels à projets et des actions d'Inventaire ou de valorisation, développe et exprime les dimensions culturelles, sociales, touristiques de ces héritages culturels afin d'en faire de véritables facteurs d'attractivité.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La conception du projet e-breizh Connexion a permis de préfigurer la répon
Bretagne compte apporter à la problématique commune de la dimension numé

Un bouquet d'initiatives et de projets innovants ont vu le jour en 2017 : les stratégies intégrées des Destinations touristiques ou encore le projet CAPITEN (Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Economique dans la filière Nautique) pour lequel la Région est cheffe de file et qui ambitionne de concevoir une stratégie de développement durable pour le nautisme de l'espace atlantique.

Concernant la politique internationale, 2017 a été marquée par la signature d'un mémorandum entre la province d'Australie Méridionale et la Bretagne. Cette nouvelle coopération issue historiquement du contrat signé entre la France et l'Australie sur la vente de sous-marins s'est concrétisée suite à une approche pragmatique ayant consistée à identifier pendant plus d'un an les axes concrets de coopération entre les deux régions. C'est ainsi que des échanges d'expérience ont eu lieu dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'économie, du tourisme et de la culture notamment à travers une manifestation dont la Région Bretagne a été l'invitée d'honneur à l'ambassade d'Australie à Londres.

Manifestations culturelles soutenues en 2017

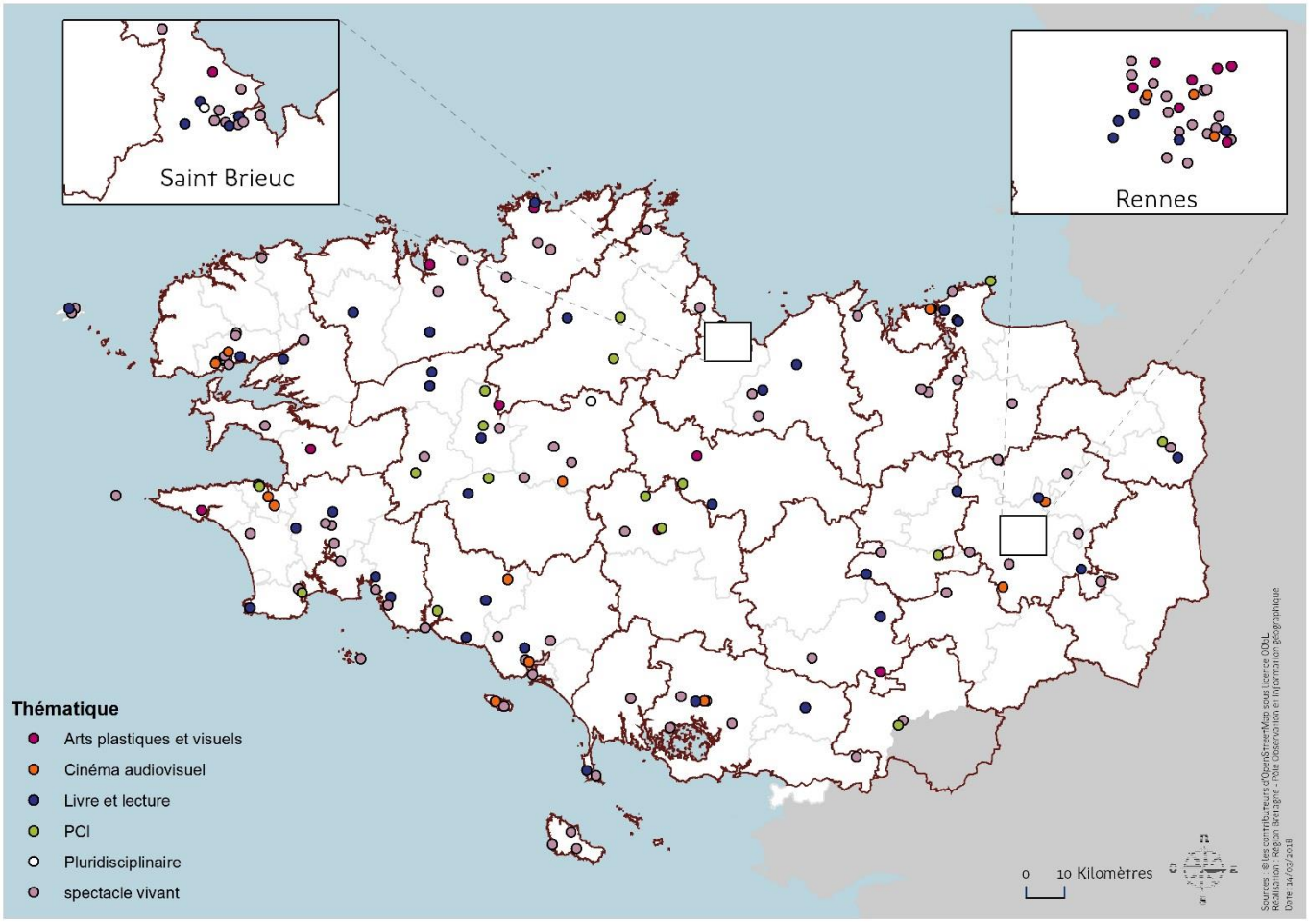

192 manifestations, tous domaines confondus, ont été accompagnées par le Conseil régional en 2017 (dans le cadre des programmes 601 et 602). La présence territoriale des manifestations est globalement satisfaisante et la différence « armor/argoat » est peu marquée.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

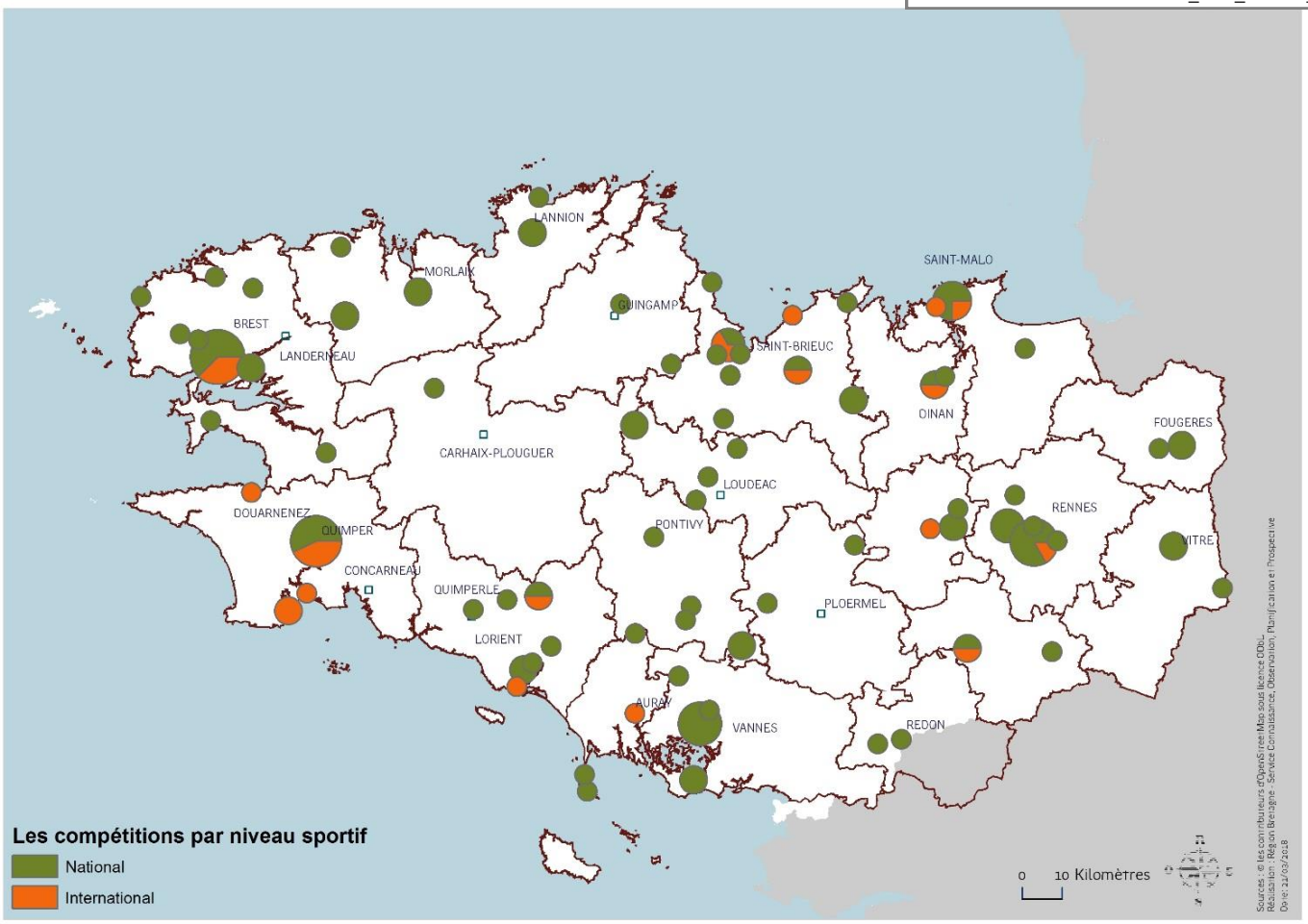

La Région a soutenu 136 manifestations sportives en 2017 dont 24 de niveau international.

// La stratégie régionale

Le dispositif de co-construction engagé dans le cadre de la démarche Breizh COP mise en œuvre dès 2017 s'appuie sur deux vecteurs forts. Le premier est celui que constitue la nouvelle compétence du Conseil régional pour l'élaboration d'un *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET). Le second vecteur est la proposition faite par le Conseil régional d'engager une démarche de « COP régionale », en s'inspirant des principes de mobilisation mis en oeuvre à l'occasion de la COP 21 de Paris en décembre 2015. Dans le cadre de nos différentes conférences thématisées en complément des lieux de débats institutionnels tels que le CESER, le Conseil culturel de Bretagne et le Conseil régional des jeunes, de nombreux événements ont permis dès 2017 de mobiliser nombre de nos partenaires (Forum des Transitions à Saint-Malo en mars, Forum des Territoires à Saint-Brieuc en mai et Forums des mobilités en mai à Brest et décembre à Lorient).

La culture, comme d'autres politiques de cette mission, est un domaine consacré par la loi Notre comme compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat. Sans revendiquer le chef de filat en la matière, la Région assure néanmoins l'animation et la coordination du conseil des collectivités pour la culture en Bretagne, veillant ainsi à une meilleure cohérence de l'intervention publique. La Région s'est par ailleurs attachée à une plus grande efficience des politiques culturelles en exerçant pour le compte de l'Etat une délégation de compétences dans les domaines du cinéma, du livre et du patrimoine culturel immatériel, en signant des conventions de développement avec les grands opérateurs nationaux (nouvelle convention avec le Centre national de la variété et du jazz en 2017) et en pilotant plusieurs *Établissements publics de coopération culturelle* (EPCC) avec l'Etat et les collectivités territoriales.

En matière sportive, la Région a impulsé une politique dans laquelle les clubs ont une place prépondérante. Les clubs de niveau national (non professionnels), pour lesquels la confrontation au haut niveau exige bien souvent un budget plus conséquent et des ajustements organisationnels et logistiques profonds et onéreux, sont ainsi davantage soutenus. De plus, les clubs qui misent sur une stratégie basée sur la qualité de la formation des

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

meilleurs espoirs bretons ont été confortés dans leur fonctionnement grâce collectivité régionale. Le Conseil régional de Bretagne a également mainte Campus Sport Bretagne, devenu opérateur public du sport en Bretagne, en consolidant son apport en investissement et en fluidifiant son fonctionnement grâce à l'intégration au sein des effectifs de la Région de 7 agents techniques précédemment détachés de l'Education nationale. Aujourd'hui, l'outil donne sa pleine mesure, notamment dans les formations en apprentissage et dans le haut niveau avec en particulier l'appui à un internat dédié aux élèves sportif.ve.s en double projet à la cité Kérichen site de Lanroze de Brest.

Dans le cadre de sa politique internationale, la Région a refondu sa politique d'accompagnement des acteurs de la solidarité internationale à travers une démarche innovante de co-construction. Tout au long de l'année 2017, elle a ainsi échangé avec les principaux acteurs de la solidarité internationale afin de redynamiser un travail en réseau dont les résultats aboutiront à la mise en place d'une nouvelle organisation en 2018.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

En matière sportive, la Région a souhaité créer une nouvelle instance de gouvernance : la Conférence bretonne du Sport. Emanation de la Conférence territoriale de l'action publique, ce nouveau lieu d'échange et de concertation s'est réuni une première fois pour poser un diagnostic sur l'état des politiques sportives menées par les collectivités bretonnes de toutes strates et repérer les thématiques prioritaires à traiter conjointement. Des sujets à forts enjeux comme celui de Paris 2024 avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (enjeux en termes d'accueil de délégations, d'héritage, d'intégration de nouveaux licenciés au sein du mouvement sportif breton, etc.) sont clairement identifiés comme des chantiers à mener de concert afin de maintenir la Bretagne comme une terre d'excellence sportive.

Il ressort de la stratégie touristique régionale co-construite avec les acteurs touristiques de Bretagne, une convergence autour de fondamentaux partagés, tels que l'identité bretonne, le partenariat public-privé, le développement durable, la chaîne de valeur du tourisme, mais également le désir de mieux penser, tant l'articulation des politiques traditionnelles que l'épanouissement de démarches plus agiles et exploratoires.

La Région soutient depuis de nombreuses années le collectif des festivals engagés dans le développement durable (FEDDS). Une nouvelle convention d'objectifs (2016-2019) a permis d'étendre les activités du collectif à tous les festivals de Bretagne désireux de s'engager dans une réflexion sur leur modèle de développement social, environnemental et culturel. En 2017, la Région a été particulièrement attentive à la place faite aux habitants et à la prise en compte des droits culturels des personnes dans les projets qu'elle soutient.

En matière de politique internationale, la Région a poursuivi en 2017 son action en mobilisant les réseaux environnementaux (NRJ4SD, Climate Group…) et surtout en lançant et pilotant un groupe « climat » au sein de la *Conférence des Régions Périphériques Maritimes* (CRPM).

// L'approche territoriale de l'action régionale

La politique culturelle régionale ne se limite pas aux critères de jugement esthétique par l'intermédiaire d'une analyse des projets qui aurait pour unique repère l'histoire des formes artistiques. La Région se positionne différemment en fonction du territoire concerné, de son offre culturelle, de ses capacités budgétaires ou d'ingénierie, de sa proximité avec des structures ressources, du volontarisme des collectivités territoriales concernées, de sa dynamique de développement… La Région porte un grand intérêt aux démarches artistiques de territoire qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre artistes et citoyen.ne.s, au-delà d'un simple enjeu de production et de diffusion : démarches participatives, dynamiques territoriales autour d'une équipe artistique, créations dont la matière artistique se façonne à partir d'expériences vécues ou de témoignages... L'implantation de Chargé.e.s de mission dans le domaine culturel sur le territoire breton permet également de mieux appréhender les dynamiques territoriales à l'œuvre sur les territoires.

Les actions en faveur de la valorisation du patrimoine visent à apporter une réponse équilibrée aux valeurs d'existence et d'usage de ces héritages culturels. La conservation et la restauration de centaines de biens exceptionnels concourent à l'attractivité du territoire, au développement du tourisme et de l'action culturelle, au lien social sur l'ensemble du territoire.

Les initiatives fortes en matière d'Inventaire ou de gestion et de valorisation des voies navigables concourent quotidiennement à l'émergence de projets partenariaux avec des associations, des collectivités… L'ensemble des démarches en faveur du patrimoine cherche à se baser sur la connaissance fine, scientifique et renouvelée du patrimoine. Le Service de l'Inventaire a développé, pour ce faire, de nouveaux projets en partenariat avec la sphère publique, universitaire et associative pour concevoir des outils de restitution et de partage, tels que la photothèque…

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les actions participatives permettent de mettre en lumière des savoir-fa
opérations de restauration. L'action de la Région en matière de patrimoin
durables, et l'usage de matériaux écologiquement responsables pour la conservation des biens. Non délocalisables, ces actions concourent par ailleurs au maintien de l'emploi local et à l'attractivité touristique.

Opérations d'inventaire du patrimoine en régie directe et partenariat : Etat en 2017

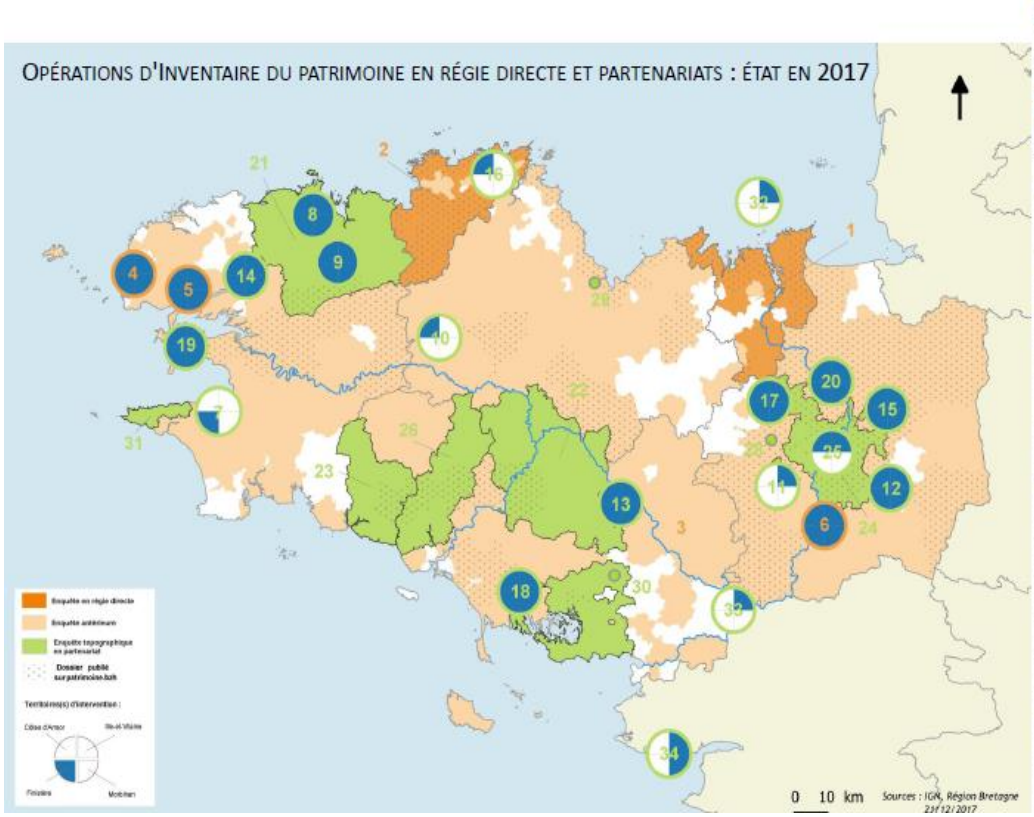

Régie directe :
1. Rance Côte d'Emeraude
2. SCOT Trégor
3. Voies navigables : canal NB, Blavet, Ille-et-Rance
4. Patrimoine des sports
5. Patrimoine maritime - bateaux protégés
6. Patrimoine des lycées

Partenariats :
7. Patrimoine de l'archipel des Glénan (FRCPM)
8. Coiffes en filet brodé (Ijin ha Spered ar Vro)
9. Moulins à papier (Au fil du Queffleuth et de la Penzé)
10. Ardoisières de Centre Bretagne (Cicindèle)
11. Charpentes armoricaines d'Ille-et-Vilaine (Corentin Olivier)
12. Sites templiers et hospitaliers (Stéven Lemaître)
13. Croix et calvaires de Bretagne (Association Croix et Calvaires de Bretagne)
14. Patrimoine linier et chanvrier (Lin et Chanvre en Bretagne)
15. Fours à goémons (AMARAI)
16. Patrimoine culturel maritime de l'estuaire de Tréguier (Océanide)
17. Moulins à marée (Ecole d'architecture - Rennes)
18. Patrimoine dansé et vestimentaire de Bretagne (Kendalc'h)
19. Fortifications littorales du milieu du 19e siècle dans les îles de Bretagne Sud (1830-1870) (Association 1846)
20. Maisons à pan de bois
21. Patrimoine maritime du Pays de Morlaix (PAH)
22. Pontivy Communauté (PAH)
23. Quimperlé communauté (PAH)
24. Rennes Métropole
25. Rennes II – Université de Haute-Bretagne
26. Vallée du Scorff (Syndicat du Bassin du Scorff)
27. Pat. maritime du littoral du Golfe du Morbihan
28. Ville de Montfort/Meu
29. Ville de Saint-Brieuc
30. Ville d'Elven
31. Grands sites du Cap Sizun

dont AAP Photothèque :
32. Les sculptures 'Pierre et bois' de l'Abbé Fouré
33. La Redonnaise de photographies
34. Valorisation iconographique de 13 communes du sud Bretagne

Quant aux voies navigables, l'exigence induite par le maintien et l'entretien de la formidable machine hydraulique que sont ces voies d'eau oblige à développer un savoir-faire unique.

En 2017, une réflexion encore plus poussée de l'approche intégrée de la valorisation des voies navigables a permis de parfaire l'approche durable de cette gestion systémique.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

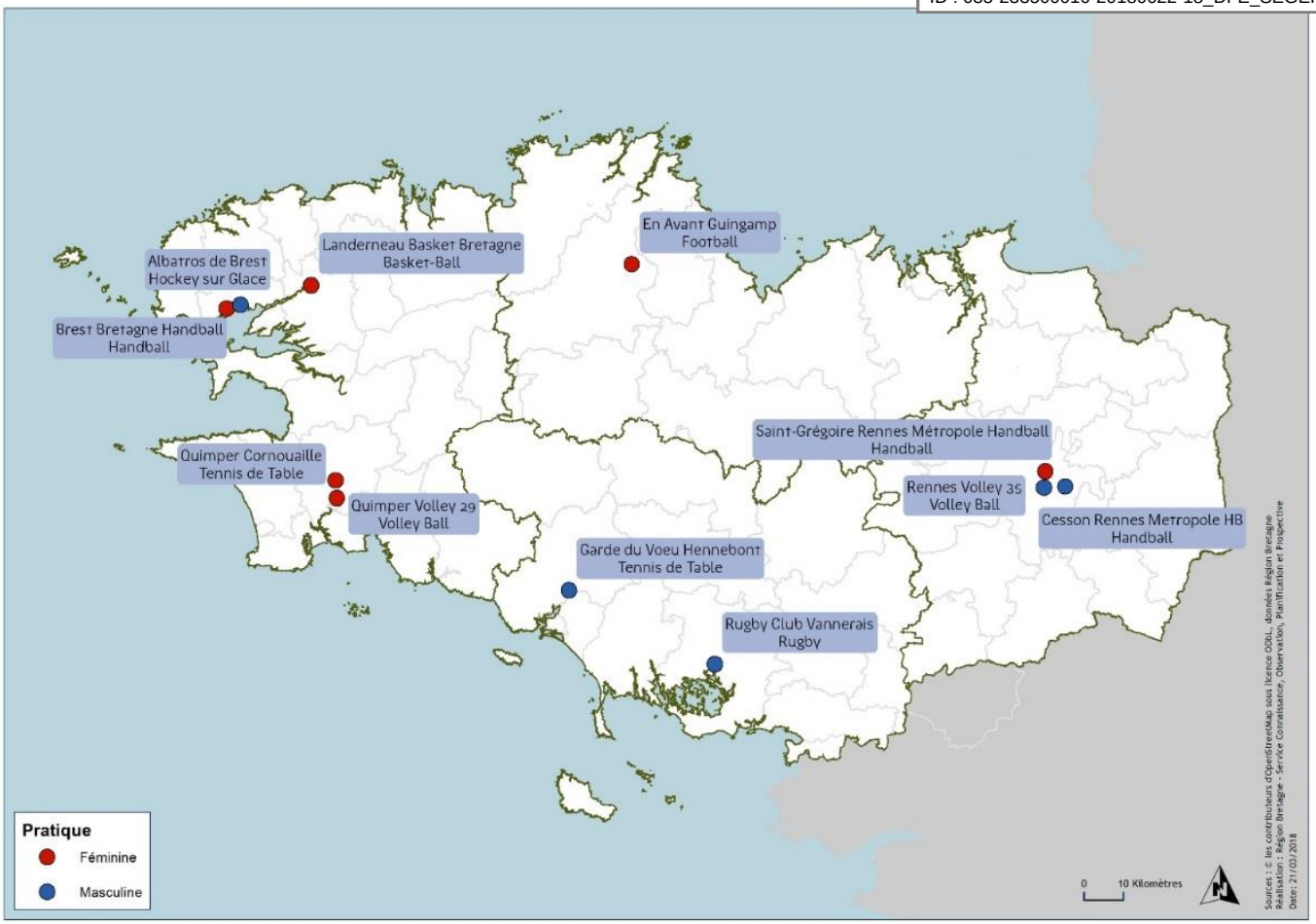

La Région a labellisé 11 centres d'entraînement et de formations appartenant aux clubs phares bretons dont 6 sont féminins (55%). Le Finistère est particulièrement bien représenté avec près de 5 centres labellisés contre 1 seul pour les Côtes d'Armor.

// La jeunesse dans les politiques régionales

En 2017, un appel à projets a été lancé pour soutenir de nouvelles initiatives favorisant la transmission des singularités culturelles bretonnes et la promotion de la diversité culturelle auprès des plus jeunes, sur leurs temps de loisirs. Porté conjointement par les politiques en faveur de la culture et du patrimoine, cet appel a permis d'accompagner 9 projets au titre du programme 601 et 2 au titre du programme 604, pour un total de plus de 76k€. Les parcours de découverte des spécificités culturelles locales soutenus en visent une meilleure compréhension, dans une perspective d'ouverture au monde. En complément, au niveau régional, la mise en réseau et la formation des professionnels de l'animation autour de ces enjeux est impulsée par l'association Bretagne Culture Diversité.

Le sport est une filière économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables et très attrayante pour les jeunes breton.ne.s. Pour faire face à cet intérêt croissant, le Campus Sport Bretagne propose une dizaine de formations par apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation. En septembre 2017, plus de 100 apprentis s'étaient d'ores et déjà inscrits dans l'une d'entre elles, un chiffre en hausse de 35% en un an.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

L'intervention de la Région dans les domaines relevant de la mission s'inscrit le plus souvent dans une logique de financements croisés autour de la notion de compétence partagée telle que souhaitée par le législateur (loi Notre). Selon les domaines ou les projets, la Région peut être le principal partenaire concerné (grands opérateurs régionaux), jouer un rôle de levier sur des projets émergents ou renforcer les potentialités de projets de dimension locale aux côtés des autres collectivités territoriales et l'Etat.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Moyens humains

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Services centraux***	2017
Catégorie A	33,0
Catégorie B	17,2
Catégorie C	10,8
Temporaires	4,2
Apprentis	1,0
Total ETP	66,2
Total Masse salariale	3 480 351 €

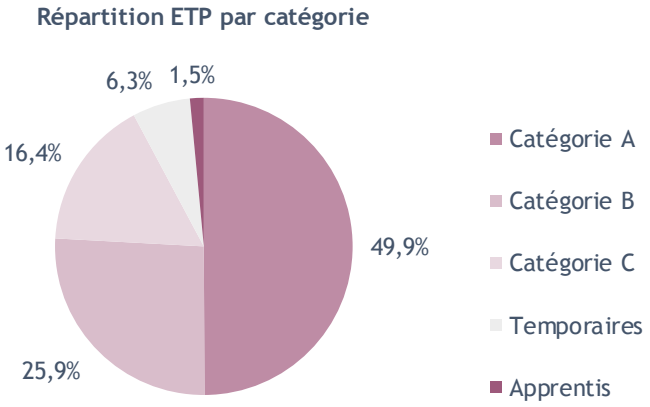

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des voies navigables***	2017
Catégorie A	5,9
Catégorie B	17,4
Catégorie C	150,5
Temporaires	6,0
Apprentis	1,3
Emplois d'avenir	1,0
Saisonniers	35,5
Total ETP	217,65
Total Masse salariale	8 542 866 €

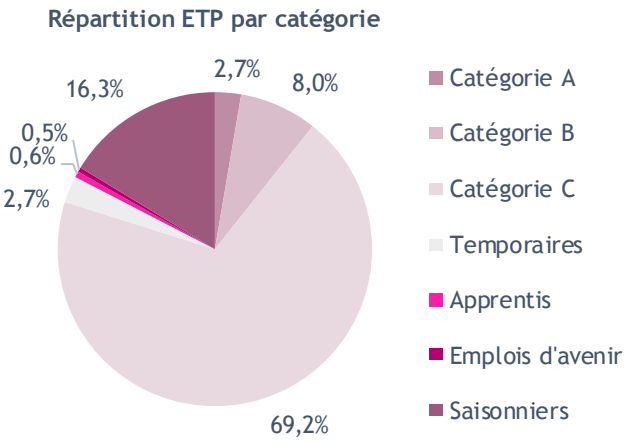

// Répartition des dépenses

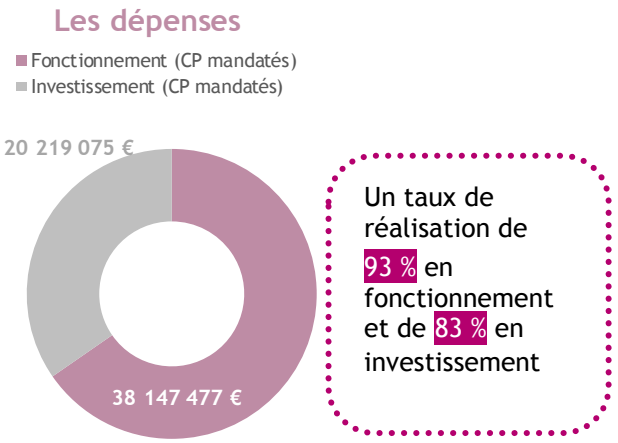

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 83 % en investissement

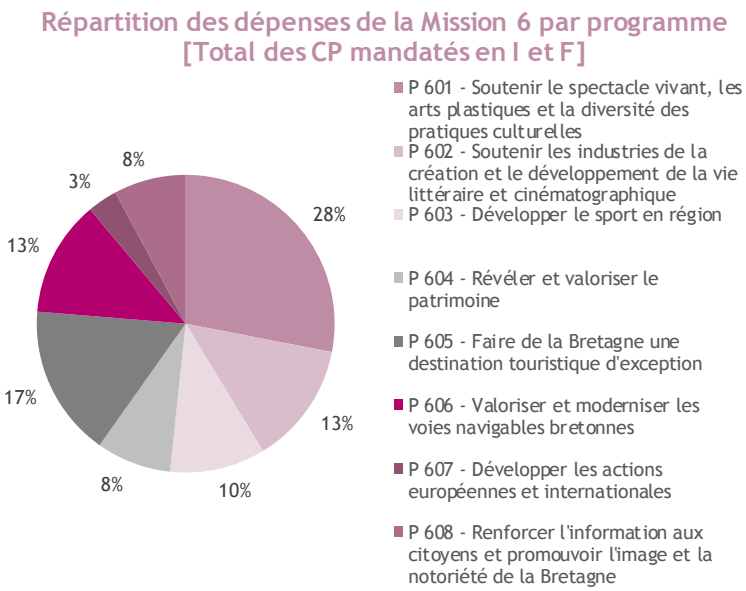

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité	17 220 000 €	16 373 506 €	95%
Fonctionnement	16 260 000 €	15 432 138 €	95%
Investissement	960 000 €	941 368 €	98%
P 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la	8 461 000 €	7 742 583 €	92%
Fonctionnement	4 671 000 €	4 345 851 €	93%
Investissement	3 790 000 €	3 396 732 €	90%
P 603 - Développer le sport en région	7 670 000 €	6 053 176 €	79%
Fonctionnement	4 210 000 €	4 190 867 €	100%
Investissement	3 460 000 €	1 862 309 €	54%
P 604 - Révéler et valoriser le patrimoine	5 500 000 €	4 738 940 €	86%
Fonctionnement	1 200 000 €	817 611 €	68%
Investissement	4 300 000 €	3 921 329 €	91%
P 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	11 652 000 €	9 623 536 €	83%
Fonctionnement	7 392 000 €	6 511 408 €	88%
Investissement	4 260 000 €	3 112 129 €	73%
P 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 128 046 €	7 366 828 €	91%
Fonctionnement	1 000 046 €	937 067 €	94%
Investissement	7 128 000 €	6 429 761 €	90%
P 607 - Développer les actions européennes et internationales	2 349 500 €	1 899 191 €	81%
Fonctionnement	1 760 000 €	1 343 743 €	76%
Investissement	589 500 €	555 448 €	94%
P 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la	4 633 500 €	4 568 792 €	99%
Fonctionnement	4 633 500 €	4 568 792 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	65 614 046 €	58 366 551 €	89%
Total Fonctionnement	41 126 546 €	38 147 477 €	93%
Total Investissement	24 487 500 €	20 219 075 €	83%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

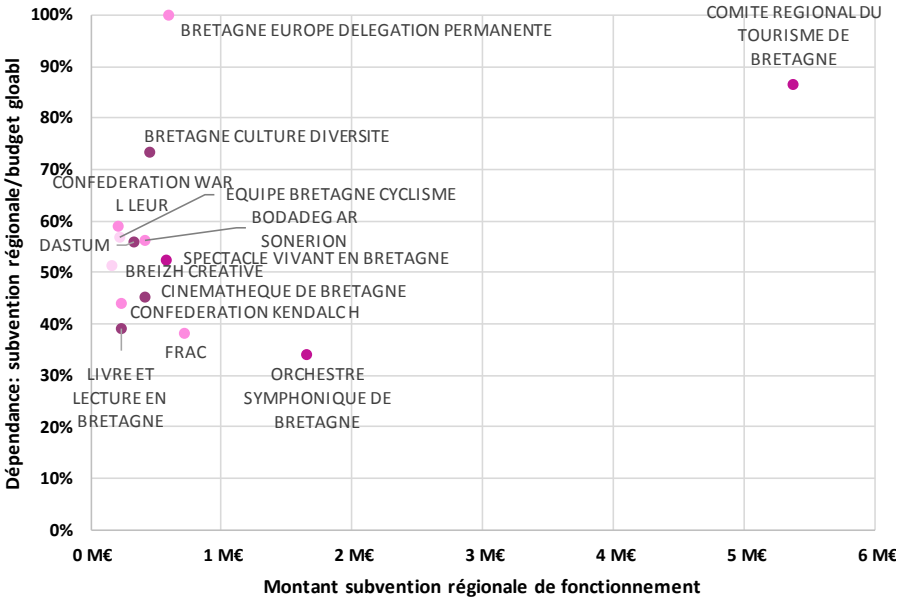

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom sur l'Orchestre symphonique de Bretagne (OSB)

Aux côtés de l'Etat et de la Ville de Rennes, la Région soutient un orchestre symphonique permanent avec une attention particulière pour les points suivants, rappelés dans la convention d'objectifs : la présence de l'orchestre sur tout le territoire de la Bretagne, la diversité culturelle et l'ouverture du répertoire, l'éducation artistique et culturelle. L'année a notamment été marquée par l'arrivée d'un nouveau premier violon, une tournée avec Jane Birkin pour son spectacle Gainsbourg Symphonique, une création avec Omar Sosa et Guillaume Saint James, et un Fest_Noz symphonique au festival Interceltique de Lorient avec le duo Hamon & Martin. Avec un budget total de 4,78 M€, la structure a affiché un résultat équilibré à + 18 K€ en 2016.

Zoom sur Bretagne Culture Diversité (BCD)

Bretagne Culture Diversité intervient depuis 2013 en faveur de la vulgarisation et de la diffusion de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne et de la promotion de la diversité culturelle. Elle réalise un inventaire permanent du patrimoine culturel immatériel et met à profit les technologies numériques pour valoriser les contenus culturels et scientifiques relatifs à la Bretagne. Parmi la vingtaine de projets conduits simultanément, l'association a en 2017 notamment produit une mini-série audiovisuelle intitulée Solenn et Plop, finalisé un web-documentaire sur le fest-noz, et initié la mise en réseau des animateurs jeunesse autour des enjeux de transmission et de promotion de la diversité culturelle. La structure affiche un résultat budgétaire à l'équilibre (935k€).

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiq pratiques culturelles

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

De nouveaux dispositifs de soutien aux métiers d'arts, à la transmission de la matière culturelle et patrimoniale de Bretagne, aux musiques actuelles et aux résidences d'artistes plasticiens ont été lancés en 2017. Les porteurs de projet peuvent également depuis cette année adresser leurs demandes de subventions sous forme dématérialisée pour l'ensemble des dispositifs de ce programme.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle	2 Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes	3 Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
Actions	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	[III - 1] Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
	[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	[III - 2] Soutenir les pratiques artistiques en amateur
	[I - 3] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	
		[II - 4] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	

16,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

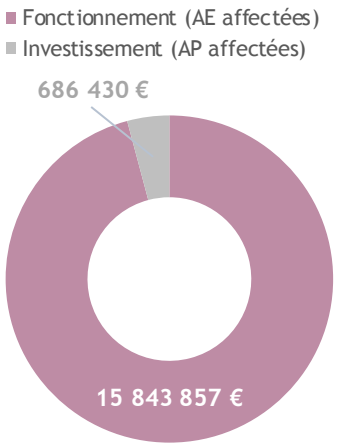

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 74 % en investissement

Les dépenses

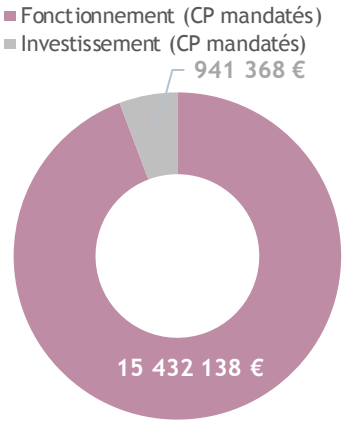

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

> Les AP concernent principalement le soutien à la rénovation d'équipements culturels, pour lesquels la Région n'a pas de visibilité sur les dates de démarrage des programmes d'investissements le plus souvent portés par les communes. Le taux d'engagement est donc variable chaque année, en 2017 il apparaît plutôt élevé.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Favoriser la création de projets artistiques dans les territoires [I-1]

Deux nouvelles actions mises en œuvre en 2017 ont contribué à renforcer les interventions de la politique culturelle régionale au plus près des territoires et des habitants : le soutien à la diffusion artistique dans les cafés et les résidences d'artistes plasticiens sur les territoires. L'adhésion de la Région Bretagne au Groupement d'intérêt public (GIP) *Cafés Cultures* constitue un moyen de mieux rémunérer les artistes, notamment les musiciens, et de poursuivre

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

l'aménagement du territoire en permettant aux habitants de bénéficier d'une d
lieux de vie, en milieu rural notamment.
Un appel à projet expérimental commun à la Région Bretagne et à la *Direction régionale des affaires culturelles* (DRAC) Bretagne initié en 2017 a permis de soutenir 7 résidences d'artistes plasticiens sur les territoires, permettant ainsi de provoquer des rencontres entre des artistes au travail et les habitants.

Le partenariat avec le *Centre national de la chanson, des variétés et du jazz* (CNV) s'est consolidé et amplifié en 2017. Une convention triennale associant la Région, la DRAC Bretagne et le CNV a été signée et 4 appels à projets ont permis d'apporter des moyens supplémentaires à la filière musicale afin d'accompagner la transition numérique, les parcours de développement des artistes, de structurer des bureaux de production, et d'encourager la coopération entre acteurs de la production musicale.

Indicateur N°1 [I -1] - Convention avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de projets soutenus	9	9	17
Montant total des aides (en K€)	37,5	60	190

- ## Soutenir des manifestations artistiques et culturelles [I – 2]

Un nouveau dispositif de soutien aux manifestations dédiées aux métiers d'art a été proposé en 2017. Six manifestations ont pu bénéficier d'un soutien régional. D'autres festivals ont été consolidés en 2017 : les festivals *DansFabrik* et *No Border* portés notamment par le Quartz à Brest, *Panorama* à Morlaix sur les musiques électroniques ou le festival *Maintenant*, laboratoire d'expériences en arts, musiques et nouvelles technologies.

- ## Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle [I-3]

Plusieurs projets ayant pour ambition première l'action culturelle et l'implication des habitants ont bénéficié d'un soutien accru de la Région Bretagne (Tout Atout, L'âge de la tortue, La Fourmi.e, Le Maquis etc.). Implantées en milieu rural ou au cœur des grandes villes, ces associations ont toutes pour point commun de s'intéresser en premier aux personnes et à leur capacité de proposition, de participation et de contribution à la vie culturelle.

- ## Favoriser la mise en réseau des acteurs [II-1]

Les secteurs des musiques populaires (Bretagne World Sounds, Zef et Mer) et de l'art contemporain (Documents d'artistes en Bretagne, Art Contemporain en Bretagne) ont fait l'objet d'une attention particulière en 2017. Les premiers jalons d'une cellule régionale dédiée aux métiers d'arts ont également été posés en partenariat avec la *Chambre régionale des métiers et de l'artisanat*.

- ## Soutenir les structures de production et de diffusion [II-3]

Des centres d'art pour certains labellisés par l'Etat (Passerelle, La Criée, 40m Cube, Gwinzegal) ont vu leurs conventions avec la Région renouvelées en 2017. Il s'agissait pour la Région d'affirmer son soutien constant à l'art contemporain et aux lieux qui placent le soutien à la création au cœur de leur projet, tout en mettant en œuvre une médiation culturelle permettant d'offrir au public des outils de compréhension des projets artistiques présentés. D'autres projets s'inscrivant parfois dans des friches et dans des économies plus fragiles ont bénéficié pour la première fois d'un soutien de la Région (La station théâtre, les Ateliers du bout de la cale, les Ateliers du bout du monde).

Indicateur N°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	15	16	16	14
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	38	42	35	33

- ## Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel (PCI) [III-1]

Un nouvel appel à projets « Transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle », inscrit dans le cadre de ce programme budgétaire mais aussi dans celui de la politique de valorisation du patrimoine (programme 604), a été initié en 2017. Une dizaine d'actions permettant d'investir les temps de loisirs des jeunes et portées par des ententes de pays, des fédérations et cercles de danses traditionnelles, des acteurs de l'audiovisuel nouvellement impliqués sur ces sujets ou encore écomusées ont été soutenues.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 602 Soutenir les industries de la création et le d littéraire et cinématographique

2017 en Bref

Une convention de coopération renforcée pour le cinéma a été adoptée entre l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Région et le Département des Côtes d'Armor. Une mission prospective « Bretagne : vers une filière cinématographique et audiovisuelle créative structurée et attractive » a été lancée. Une nouvelle aide pour la musique originale de film a été définie en partenariat avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) et Rennes Métropole. Une convention renouvelée avec le CNL intégrant les résidences d'écriture a été établie et un chantier en co-construction avec les acteurs de la radio a été ouvert.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire	2 Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants	3 Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
Actions	[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants	[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
	[I - 2] Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		[III - 2] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel
	[I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		
	[I - 4] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes		

7,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

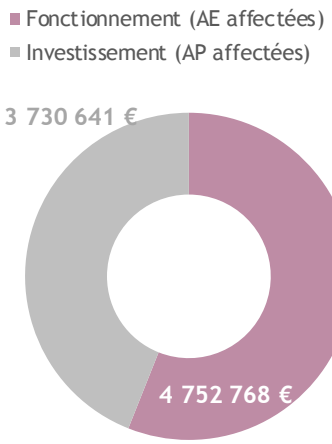

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

Les dépenses

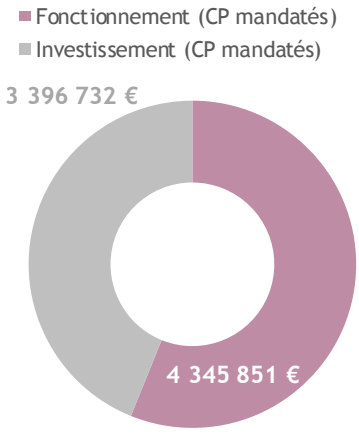

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Le Fonds d'aide à la création (FACCA) participe au développement du secteur [I-1]

Sous l'impulsion d'une politique de soutien à la création forte et constante, le paysage cinématographique a considérablement évolué depuis dix ans en Bretagne. L'activité de certaines sociétés de production bretonnes s'est développée et bénéficie d'une notoriété nationale, voire internationale. De nouvelles structures de production se sont implantées et le nombre d'emplois dans le secteur s'est fortement renforcé (+ 23% en 9 ans).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'œuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Œuvres cinématographiques	41	42	40	40
Œuvres audiovisuelles	69	60	73	60
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	953	1055	1168	1155

- ## Une légère décrue du nombre de jours de tournage [I-2]

Le nombre de films tournés en Bretagne a été quasi constant au regard de l'exercice 2016. Mais la durée de ces tournages a été plus courte en moyenne. Le projet *Accueil des tournages en Bretagne* (ATB) a été redéfini en 2017. Un projet plus prospectif a permis de développer le nombre de tournages sur le territoire régional et de mieux valoriser les compétences des techniciens, comédiens, prestataires qualifiés qui vivent en Bretagne. ATB favorise ainsi l'impact économique et culturel d'un tournage en Bretagne.

Indicateur N°2 [I-2] - Tournage sur le territoire	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de jours de tournage par an	448	549	378	500

- ## Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes et habitants [II-1]

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires ont été soutenues pour le rôle très important qu'elles jouent dans la structuration du secteur, la diversification des publics et la dynamisation des territoires. Ces manifestations (13 en cinéma et 40 en littérature en 2017) sont très différentes de par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. La Région encourage ces associations à développer des actions favorisant les rencontres entre artistes, professionnels du secteur et habitants. Elle accompagne des réseaux comme *Cinéphare*, *la Coordination du mois du Doc* ou la *Fédération des cafés librairies* qui œuvrent à partager et à mutualiser des initiatives.

L'année 2017 se caractérise par une augmentation du nombre de librairies indépendantes ayant sollicité la Région pour obtenir un soutien. Une communication ciblée et renforcée a été engagée. Au regard de l'exercice 2016, 9 nouvelles librairies ont été accompagnées et 11 aides supplémentaires ont été octroyées. 3 projets de création de librairies ont notamment été soutenus.

Indicateur N°3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	28 librairies 38 projets	14 librairies 16 projets	20 librairies 24 projets	20 librairies 25 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	16 librairies 26 projets	10 librairies 11 projets	13 librairies 14 projets	15 librairies 18 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	1	1	1	2
Total en Bretagne	44 librairies 64 projets	24 librairies 27 projets	33 librairies 38 projets	35 librairies 43 projets

- ## Le *Contrat d'objectifs et de moyens* (COM) avec les télévisions bretonnes : un modèle reconnu et renforcé [I-1]

En août 2015, un nouveau *Contrat d'objectifs et de moyens* (COM) avait été signé, associant les télévisions locales, *France télévision* (*France 3 Bretagne*), *Brezhoweb* (chaîne du web conventionnée par le CSA) et l'association *Breizh Créative* qui propose une offre web éditorialisée complémentaire (*KUB*). Ce contrat a permis de soutenir activement le développement de la filière audiovisuelle et de renforcer la présence du fait régional à l'écran, tout en garantissant un cadre d'intervention sécurisé. En 2017, avec la nouvelle convention de coopération, le *Centre national du cinéma et de l'image animée* (CNC) abonde le COM breton à hauteur de 100 K€ pour consolider davantage la production de la création audiovisuelle en Bretagne.

Développer le sport en région

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

En cette année d'élections au sein du mouvement sportif, la Région a maintenu ses ambitions pour le développement du sport en Bretagne avec une idée forte : un soutien plus fort et pérenne aux clubs, et notamment ceux qui évoluent au niveau national de leur discipline et ceux dont les centres de formation sont labellisés par la Région. Elle a également relancé le dialogue avec les collectivités bretonnes qui ont choisi d'activer la compétence Sport à travers une instance de dialogue renouvelée : la *Conférence bretonne du Sport*.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser l'accès au sport pour tous	2 Consolider le sport de haut niveau en Bretagne	3 Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne
Actions	[I - 1] Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	[II - 1] Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	[III - 1] Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité
	[I - 2] Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	[II - 2] Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	[III - 2] Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

6,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

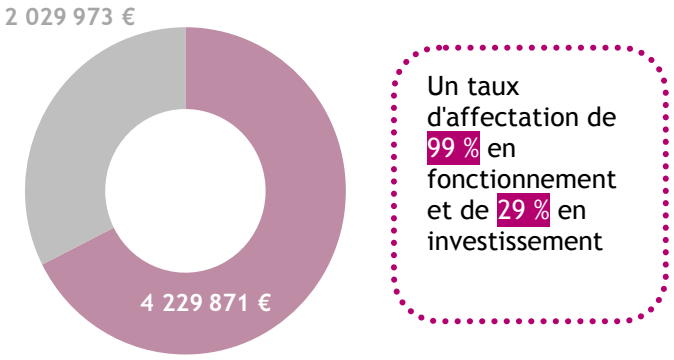

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 29 % en investissement

Les dépenses

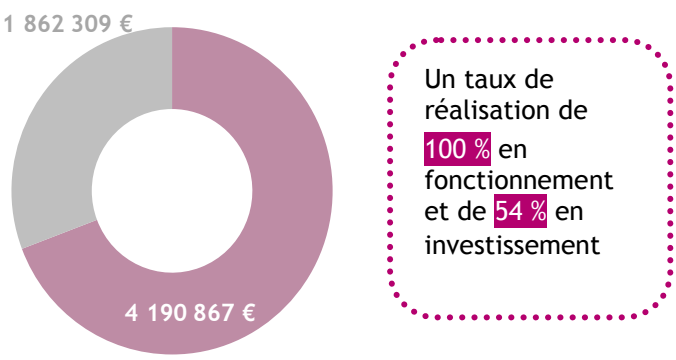

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 54 % en investissement

> Les faibles taux d'affectation et de réalisation en investissement s'expliquent par l'abandon du projet de vélodrome couvert à Sarzeau pour lequel une enveloppe de 5 M€ avait été réservée. L'absence d'accord au niveau local, en particulier sur la maîtrise d'ouvrage de l'opération, a contraint la Région à renoncer à ce soutien. De plus, l'existence d'une avance remboursable de près de 500 000 € pour le financement des équipements sportifs du Campus Sport Bretagne, finalement non utilisée, a également contribué à faire baisser le taux de réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Un effort d'investissement mieux ciblé [I-1, I-2, I-3]

Comme prévu, le soutien régional à la réalisation d'équipements sportifs s'est contracté en 2017 (-18% par rapport à 2016). L'ensemble des projets éligibles repérés en début d'exercice s'est concrétisé, à l'exception du projet de création d'un vélodrome couvert à Sarzeau. Ainsi, la Région a apporté son soutien à la création de deux terrains synthétiques (Retiers et Liffré), aux équipements dédiés à deux clubs dont les centres de formation sont labellisés par la Région (le Centre international de tennis de table à Hennebont en lien avec la Garde du Vœu Hennebont et

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

le stade de la Rabine à Vannes pour le Rugby Club Vannetais). Au titre [illegible] discipline », le stade d'athlétisme de Banalec et le complexe de Beach Volley à Binic ont par ailleurs été soutenus. Enfin, le stade Guy Piriou à Concarneau a fait l'objet d'une aide régionale au titre des « stades de football de grande capacité ».

Indicateur N°1 [I ; II ; III] - Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre de projets soutenus	11	11	9	10

• La dernière année du *chèque sport* [II.1]

Le dispositif *Chèque sport* offre une réduction automatique de 15 € pour toutes les licences sportives acquises auprès d'un club breton par un.e jeune âgé.e de 16 à 19 ans.
Il n'y a pas eu d'engouement particulier pour la dernière saison de ce dispositif. Le nombre de bénéficiaires s'est légèrement érodé (-3% environ), s'établissant à 28 325 bénéficiaires représentant un remboursement de 424 875 €. Le nombre de clubs partenaires a également fléchi (-3.5%).
Afin de remplacer le chèque sport, l'année 2017 a été mise à profit pour réfléchir à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur du sport scolaire au bénéfice, d'une part, des associations sportives scolaires et, d'autre part, des ligues et comités dont l'objet porte sur le développement du sport scolaire, à savoir l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), l'Union Gale Sportive Enseignement Libre (UGSEL) et le sport universitaire.

Indicateur N°2 [I-2] - Evolution du dispositif *Chèque Sport*	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Prévisions 2016-17
Nombre de jeunes de 16 à 19 ans compris bénéficiaires du *Chèque Sport*	28 481	29 254	28 325	29 200
Dont nombre de filles *en %*	*9 803* *34,4 %*	*10 513* *36,0 %*	*10 810* *38,2 %*	*10 512* *36.0 %*
Dont nombre de garçons *en %*	*18 678* *65,6 %*	*18 741* *64,0 %*	*17 515* *61,8 %*	*18 688* *64.0 %*
Evolution du nombre de clubs partenaires	2 594	3 731	3 606	3 700

• Le niveau de manifestations internationales soutenues demeure élevé [II-3]

La Région a apporté son soutien financier à 136 manifestations sportives en 2017, un nombre en léger retrait par rapport à 2016 (-3.5%). Mais dans le même temps, les aides régionales aux manifestations d'envergure internationale se confirment car ces dernières représentent près de 18% du total des manifestations aidées en 2017, soit un niveau très proche de celui observé en 2016. A titre d'exemple, le Mondial de Handball masculin a posé ses valises à Brest en 2017, le Rallye cross de Lohéac est toujours la première étape du circuit de la *Fédération Internationale de l'Automobile* (FIA) et pas moins de 5 championnats d'Europe ou du Monde en Voile ont été organisés sur nos côtes avec l'appui de la Région.

Indicateur N°3 [III-2] - Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévisions 2017
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région	152	141	136	140
Nombre de championnats d'Europe ou du monde	11	26	24	25

Le programme Sport intègre, à partir de 2017, les aides aux déplacements des associations sportives des établissements scolaires, précédemment rattachées au programme 309. En 2017, 115 associations scolaires ont bénéficié d'un soutien régional dont le montant total s'élève à 141 684 €.

Révéler et valoriser le patrimoine

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

L'année a été marquée par le lancement de deux nouvelles thématiques pluriannuelles d'intérêt patrimonial qui ont donné lieu à des appels à projets : l'une sur le mégalithisme et l'autre en faveur de l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran. Un nouveau dispositif permettant de récompenser une fois par an un projet de restauration porté par une association qui se mobilise remarquablement pour récolter des fonds en vue de donner une seconde vie à un bâtiment patrimonial a également été créé. L'Inventaire du patrimoine, pour sa part, a continué à développer des actions impliquant de plus en plus les acteurs locaux dans la connaissance des témoignages de la riche histoire régionale, notamment via un appel à projets destiné à soutenir des initiatives qui participent à la diffusion de fonds iconographiques sur le patrimoine.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne
Actions	[I - 1] Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	[III - 1] Soutenir des dynamiques spécifiques
	[I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	[II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	[III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
	[I - 3] Diffuser la connaissance produite	[II - 3] Soutenir les « Musées de France » en Bretagne	
		[II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	

4,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

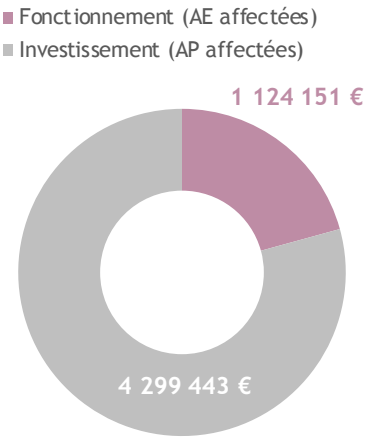

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

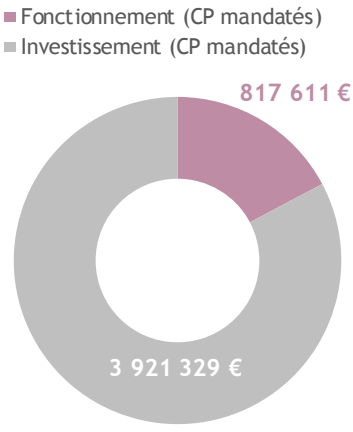

Un taux de réalisation de 68 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

> Le taux de réalisation en fonctionnement (68%) s'explique par le fait que le montant de l'aide octroyée se calcule au regard du budget prévisionnel fourni lors du dépôt de la demande de subvention. L'aide étant versée au prorata des dépenses réellement réalisée, elle peut s'avérer ainsi inférieure au montant de la subvention votée.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton [I-1 ; I-2 ; I-3]

Grâce à de nouveaux outils et dispositifs, à côté des enquêtes en régie directe, la Bretagne priorise depuis plusieurs années des opérations d'inventaire en partenariats sous des formes participatives et collaboratives (appels à projets,

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

aides régionales, partenariats avec les universités…). Renouvelant les pratiques [illegible] de co-construire la connaissance du patrimoine avec des acteurs locaux a été l'occasion de proposer une journée d'étude nationale sur ces inventaires participatifs, au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Bretagne le 17 mars 2017.

Indicateur N°1 [I-1] - Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'édifices recensés en régie directe	3321	2450	922
Nombre d'édifices recensés en partenariat	391	3411	4810
Nombre d'édifices étudiés en régie directe	390	426	300
Nombre d'édifices étudiés en partenariat	110	255	212
Nombre de dossiers mis à jour	320	1536	1127

La variabilité des chiffres d'une année sur l'autre s'explique par la priorisation de certaines opérations et la complexité d'autres (démarrage d'enquêtes qui justifie d'un accroissement des « recensés », longueur des études pour Tréguier…). Depuis 2017, le nouvel outil photothèque permet la gestion et la diffusion des fonds photographiques du service et leur commande par des tiers. Sa mise en ligne a imposé un important travail de reprise de données et de vérification d'un premier corpus de 100 000 clichés fin 2017, avec un objectif de 250 000 fin 2018.

Indicateur N°2 [I-3] - Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Commandes iconographiques	122	104	88
Clichés fournis / retenus	1 300 / 1 165	1 250/1 012	1 100/ 850

• Soutenir et encourager les projets de développement des territoires [II-1]

213 projets de valorisation ont été soutenus au titre de la politique en faveur des projets de territoires, parmi lesquels la restauration de la cathédrale de Saint-Pol de Léon, la tour sans nom du château de Vitré, le fort d'Hoëdic, l'ancien prieuré de l'Ile d'Arz, les rampes du Loc'h (contreforts de l'ancien château) d'Auray. Le dispositif *prime skoaz ouzh skoaz* a bénéficié à 22 projet de restauration, montrant ainsi l'importance de la mobilisation locale autour du patrimoine.

Indicateur N°3 [II-1 ;II-2] - Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	258	289	256	-
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	22,8 M€	26,5 M€	38,1 M€	-
Nombre de primes *Skoaz ouzh skoaz* (SOS) (*)	23	13	22	25

• Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés [II-2]

En 2017, l'aide régionale a permis de soutenir 29 dossiers relatifs à la restauration d'objets mobiliers publics protégés (retables, vitraux, statues, tableaux, bannières, tables de communion…).

• Soutenir les « Musées de France » en Bretagne [II-3]

Plus de 895 K€ ont été accordés pour l'attractivité des *Musées de France en Bretagne*. Ont ainsi été soutenus : les travaux de restructuration du *Musée de la Résistance Bretonne* à Saint Marcel et ceux du musée des Jacobins à Morlaix, 4 acquisitions d'œuvres majeures, 17 opérations de restauration des collections ainsi que la réalisation de 3 expositions.

• Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines [II-4]

La Région a soutenu 35 structures pour leur action en faveur du patrimoine, dont l'association *Mémoire et patrimoine des Terres Neuvas* pour la réalisation d'un film sur la vie des Terres-Neuvas à bord des chalutiers de 1945 à 1993.

• Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne [III-1 ; III-2]

Le nouvel appel à projets « Mégalithes de Bretagne » a permis d'accompagner 7 initiatives dans les domaines de la connaissance, de la valorisation et de l'innovation. Celui baptisé « Neptune », sur archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran, a permis d'aider 5 actions dont le projet AleRT (archéologie, littoral et réchauffement terrestre) mené par le CNRS Bretagne Pays de Loire.

Faire de la Bretagne une destination tourist

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Cette année a été marquée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs touristiques publics, privés et associatifs au sein de différentes instances de concertation : les cinq Ateliers du tourisme, le groupe « tourisme » de la *Conférence territoriale de l'action publique* (CTAP) et la conférence des acteurs privés et associatifs, réunissant près de 1 000 participants. A l'issue de ces travaux visant le développement d'un tourisme breton performant, les acteurs se sont engagés à participer activement à la mise en œuvre d'un objectif commun : passer d'une compétence partagée à une stratégie touristique coordonnée.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Structurer la filière touristique bretonne	2 Impulser des stratégies de développement touristique	3 Accompagner les entreprises touristiques	4 Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne
Actions	[I - 1] Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale	[II - 1] Définir et mettre en œuvre des stratégies de développement régionales sur des thématiques touristiques prioritaires	[III - 1] Favoriser l'émergence de projets de développement d'entreprises touristiques innovants et exemplaires	[IV - 1] Financer les actions du Comité régional du tourisme
	[I - 2] Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique	[II - 2] Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales	[III - 2] Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives	[IV - 2] Définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité touristiques partagés
		[II - 3] Piloter le projet Interreg *Espace Atlantique* CAPITEN		

9,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

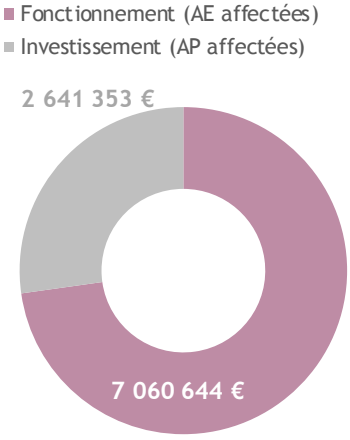

Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement et de 74 % en investissement

Les dépenses

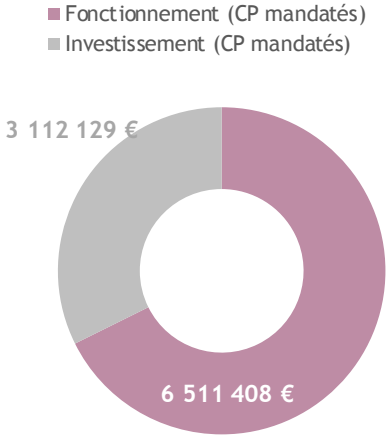

Un taux de réalisation de 88 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

> Les taux de réalisation et d'affectation en investissement, inférieurs à 85%, sont liés au lancement de nouveaux dispositifs d'accompagnement expérimentaux (sites d'exception, entreprises 2030) - mis en place au second trimestre 2017 - et au délai de candidature des porteurs de projets.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale [I-1]

Au cours de l'année 2017, les acteurs publics, privés et associatifs du tourisme breton se sont mobilisés et concertés afin d'aboutir à une compétence touristique coordonnée. Cette réflexion a été conduite au prisme d'une triple démarche : le groupe de travail "tourisme" de la *Conférence Territoriale de l'Action Publique* (CTAP), la Conférence territoriale des acteurs privés et associatifs et cinq Ateliers du tourisme breton, mobilisant près de 1 000 participants. A l'issue de ces travaux, lors du 5ème Atelier le 20 octobre 2017 à Roscoff, une nouvelle méthode de travail

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

coordonnée à l'échelle régionale a été validée collectivement : les acteurs publ[illegible] leur engagement pour faire de cette proposition une réalité opérationnelle.

- ## Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique [I-2]

Jusqu'en 2016, la Région a accompagné l'ingénierie de développement touristique par l'accompagnement des Pays Touristiques. Pour faire face à la disparition progressive des Pays touristiques et de leur ingénierie de développement touristique, bénéficiaires d'un appui régional depuis des dizaines d'années, un dispositif transitoire en faveur de l'ingénierie de développement touristique a été mis en place en 2017. Dans l'attente d'une stabilisation de l'organisation territoriale suite à la loi NOTRe, le maintien du soutien régional auprès des territoires a permis de soutenir plus de 60 postes, non plus dans une logique de structures mais de missions, avec pour vocation de permettre à tous les territoires du périmètre de chaque Destination touristique (reconnue comme les territoires locaux de projets), de partager des ressources afin d'être couverts par une ingénierie de développement ; accompagnement des porteurs de projets publics et privés, des territoires touristiques, animation des acteurs et structuration des stratégies et filières touristiques.

- ## Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales [II-2]

L'appel à projets triennal lancé en 2016 en faveur des Destinations touristiques de Bretagne, stratégie au cœur du contrat de Destination Bretagne qui lie la Région au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, a continué à fédérer les territoires en 2017. Ainsi, si les Destinations ont continué à émarger au volet 1 pour mettre en place des actions de préfiguration fédératrices, toutes ont émargé au Volet 2 en 2017, poursuivant leur engagement à l'élaboration de stratégies intégrées de développement et de diversification touristique qui seront achevées fin 2018. Ces stratégies fédèrent, à l'échelle de la Bretagne et pour leur élaboration, pas moins de 2000 acteurs publics et privés et amorcent de nouvelles méthodes de travail collectif allant jusqu'à se positionner comme des laboratoires de nouveaux modèles économiques touristiques.

- ## Projet CAPITEN [II-3]

Le projet de coopération européenne CAPITEN *(Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Économique dans la filière du Nautisme)*, dont la Région Bretagne est cheffe de file, a été approuvé fin mai 2017 par le programme INTERREG Espace Atlantique. Ce projet de 3M d'euros qui vise à « Favoriser le développement économique et la création d'emploi au sein de la filière nautique » rassemble 18 partenaires de l'Arc Atlantique et sera opérationnel jusqu'en 2020.

- ## Favoriser l'émergence de projet de développement d'entreprises touristiques [III-1] et accompagner leur développement par les compétences collectives [III-2]

En 2017, les projets touristiques des hôtels, campings et établissements de loisirs ont été réorientés vers la politique régionale de développement économique, dans le cadre des dispositifs de droit commun. Ce transfert a permis la prise en charge de 5 projets pour près de 750 000 € d'avances remboursables. La politique sectorielle touristique s'est quant à elle recentrée d'une part, sur les infrastructures prioritaires (gîtes d'étapes, centres nautiques et tourisme social et solidaire) et d'autre part, sur la création de lignes d'intervention expérimentales : "Entreprise 2030" et "Réseaux 2030". Il s'agit de disposer de moyen d'accompagnement des dynamiques de développement, en investissement ou en fonctionnement, non couvertes par les dispositifs d'intervention traditionnels.

Indicateur N°2 [III-1] - Aide régionale aux investissements touristiques (centres d'hébergement du tourisme social et solidaire, gîtes d'étape, centres de vacances, villages vacances, centres nautiques).	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de diagnostics-expertises	31	36	*33*
Répartition selon communes littorales/non littorales	*21/10*	*18/18*	*23/10*
Nombre d'établissements aidés	43	41	*15*
Dont mis aux normes	*10*	*15*	*-*

- ## Financer les actions du Comité régional du tourisme [IV-1], définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité partagés [IV-2]

La Région et le Comité régional du tourisme (CRT) ont engagé un travail de réécriture des statuts de l'association dans le cadre de la réflexion en faveur d'une nouvelle stratégie touristique régionale. Le CRT a par ailleurs renforcé ses actions de promotion vers la clientèle internationale. Les acteurs bretons ont continué à se mobiliser autour du projet eBreizh Connexion, piloté par le CRT, qui vise à définir les contours d'un outil digital mutualisé, pertinent pour le visiteur avant, pendant et après son séjour.

Valoriser et moderniser les voies navigables

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Les investissements sur les voies navigables permettent essentiellement de réaliser des travaux de grosses réparations de l'infrastructure (remplacement de portes d'écluse, réparation d'ouvrages maçonnés…). Cette année, le déploiement de l'automatisation des vannes de crue sur l'Oust et le Blavet s'est poursuivi à un rythme soutenu.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	1 Développer les usages nautiques et terrestres	2 Conserver et aménager le patrimoine
Actions	[I - 1] Développer les usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
Actions	[I - 2] Développer les usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure

7,4 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

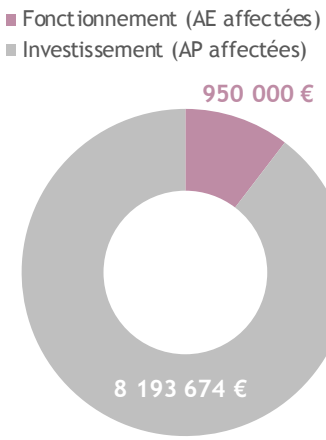

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

Les dépenses

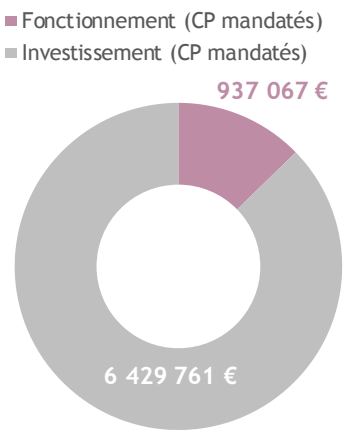

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Remplacement de portes d'écluse [I-1]

En 2017, 30 portes d'écluses ont été remplacées par des portes neuves : 15 sur le canal de Nantes à Brest, 7 sur le Blavet, 5 sur le canal d'Ille et Rance et 3 sur la Vilaine.
2 des 15 portes du canal de Nantes à Brest sont situées sur la section comprise entre Pontivy et Guerlédan. Leur remplacement s'inscrit dans la perspective de reconquête de la navigabilité du secteur.

• Lutte contre les plantes invasives [I-1]

La prolifération des espèces invasives nécessite la mobilisation de moyens plus importants chaque année. Depuis 2016, l'hydrocotyle s'est ajoutée à la liste des plantes préjudiciable aux usages nautiques (Elodée, Jussie…). L'action consiste à rétablir les usages sans perspective d'éradication. En 2017, 734 000 € ont été consacrés à ces actions.

• Aménagement des chemins de halage [I-2]

Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la pratique de la randonnée. Tous les chemins sont aujourd'hui praticables mais le chemin de halage du Blavet, fortement endommagé par les derniers épisodes de crue, n'ont pas un état de surface satisfaisant. Après une concertation des collectivités riveraines, son aménagement a commencé en 2017 sur 10 km. Il se poursuivra en 2018 sur 40 km.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Automatisation des vannes de crue [II-1]

Les travaux d'automatisation des 88 vannages de crue et d'installation d'une supervision ont été engagés dès le début 2017. Sur le Blavet, 21 ouvrages ont été automatisés et 7 ouvrages l'ont été sur l'Oust (canal de Nantes à Brest).

Un système de supervision et un gestionnaire d'alarmes ont été mis en service en 2017.

Indicateur N°2 [II-1] - Taux d'automatisation des vannes de crue	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Prévision 2017
Vilaine	90 %	90 %	90 %	90 %
Canal d'Ille et Rance	46 %	46 %	46 %	46 %
Blavet	3 %	3 %	25 %	25 %
Canal de Nantes à Brest	5 %	5 %	79 %	80 %

• Grosses réparation des ouvrages maçonnés [II-2]

Les ouvrages maçonnés, qu'il s'agisse de quais, d'écluses ou de déversoirs, ont été construits il y a deux siècles. Ils sont soumis aux effets de l'écoulement des eaux et parfois des crues. De grosses réparations sont nécessaires pour assurer leur pérennité et maintenir les usages.
En 2017, des travaux significatifs ont concerné les quais de St Gravé et Port d'Oust, les cales de mise à l'eau de Redon et des déversoirs tels que celui de l'écluse de Rieux sur l'Oust dont la stabilité était compromise.

• Requalification des maisons éclusières [II-2]

Le programme de requalification visuelle des maisons éclusières des sections Pontivy-Guerlédan et Pontivy-Rohan s'est poursuivi en 2017 par la remise en état des maisons des écluse n°59 - Boju, n°62 - Goirbal, n°70 - La Ville Perrot, n°110 - Le Porzo, n°112- Auquinian et n°118 - Quénéquan, en faisant appel aux techniques traditionnelles, respectueuses du patrimoine (enduits, chaux, peintures à l'huile de lin…).

Deux opérations lourdes, réalisées dans le cadre d'un appel à projet pour une seconde vie des maisons inoccupées, ont été conduites respectivement sur :

- La maison de l'écluse n°76 - Hilvern sur le canal de Nantes à Brest en partenariat avec la commune de Saint Gonnery porteur d'un projet avec la *Fédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne* (FALSAB) qui y implante son siège et aménage le site pour développer son activité d'initiation et d'animation. La maison, qui n'avait plus d'usage depuis des décennies et était menacée de ruine, a pu retrouver vie par cette opération.

- La maison de l'écluse n°23 - La Pêchetière sur le canal d'Ille et Rance en partenariat avec la Fédération de l'Ille et Vilaine pour la pêche et les milieux aquatiques, porteuse du projet de création de la maison départementale de la pêche.

Ces deux opérations sont emblématiques de la richesse patrimoniale constituée des maisons éclusières et du potentiel de développement et d'animation qu'elles représentent.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Cette année a été marquée par deux évènements phares : l'installation dans ses nouveaux locaux de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles et la signature du mémorandum de coopération entre la Bretagne et l'Australie Méridionale. Cette année a aussi été celle où la Bretagne est devenue la Région ayant le plus bénéficié des fonds européens dans ses espaces de coopération territoriale européenne. Côté solidarité internationale, la Région a poursuivi son action de refonte du réseau des *Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité* (ABCIS) en co-construction avec ses partenaires.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	[I - 1] Renforcer la visibilité de la Région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
	[I - 2] Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
	[I - 3] Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne
2 Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde	[II - 1] Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
	[II - 2] Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergeants
	[II - 3] Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
	[II - 4] Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
3 Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	[III - 1] Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
	[III - 2] Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
	[III - 3] Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
4 Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	

1,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

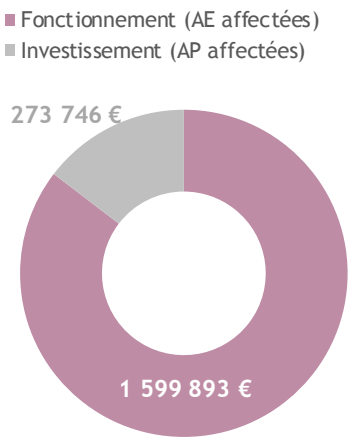

Un taux d'affectation de 88 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

Les dépenses

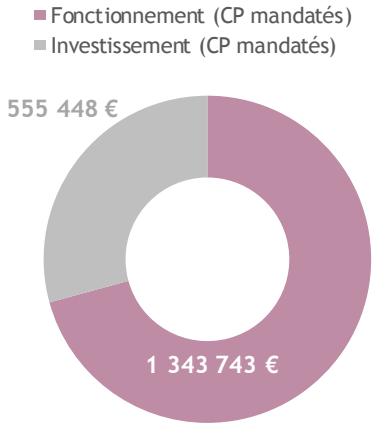

Un taux de réalisation de 76 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

> 2017 a été globalement la deuxième meilleure année de consommation des crédits depuis 2010. Cela démontre que les efforts entrepris depuis plusieurs années pour améliorer le taux de consommation portent leurs fruits. Le faible taux de réalisation (mandatement des crédits de fonctionnement) est dû au report de lancement du nouveau dispositif de soutien aux projets Interreg, afin de privilégier la discussion et la participation de nos partenaires.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux [I-1, I-2, I-3, IV]

Les travaux des nouveaux locaux de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles se sont achevés cette année. Désormais dotée de nouveaux bureaux, situés au cœur du quartier des instances communautaires, la Maison de la Bretagne Europe a contribué à informer de manière réactive la Région sur la nécessité de répondre aux enjeux des prochaines politiques européennes post 2020 et à défendre à Bruxelles sa vision de l'Europe.

En matière de réseaux internationaux, la Bretagne a poursuivi son implication dans les réseaux nationaux et européens (*Conférence des Régions Périphériques Maritimes* (CRPM), *Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe* (AFCCRE)) ainsi que dans les réseaux de défense de l'environnement (NRJ4SD, Climate group). Au vu de la faiblesse des résultats, elle a décidé d'arrêter à la fin de l'année sa participation au sein de l'*Association Internationale des Régions Francophones* (AIRF). Enfin, elle a maintenu son effort sur la participation aux différents espaces de coopération territoriale européenne où elle devenue (France Manche Angleterre et Atlantique) la 1ère région bénéficiaire des fonds européens.

Sur l'information européenne, 2017 a été une année de transition pour le soutien aux structures d'information européenne. Dans l'attente des résultats de la nouvelle labellisation *Centres d'Information Europe Direct* (CIED) publiés en fin d'année, il a été décidé de maintenir un financement sur projets afin de permettre la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec les structures retenues en 2018.

Indicateur N°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2018
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les CTE	10	15	45	20 - 30

• Renforcer la Bretagne à travers ses coopérations internationales [II-1, II-2, II-3, II-4]

Cette année a été propice à la relance de la coopération européenne ; après le choc du vote du Brexit, le Pays de Galles et la Bretagne ont cherché à se rapprocher et à identifier de nouvelles actions permettant de relancer la coopération entre les deux régions. Plusieurs échanges ont eu lieu également avec la Wielkopolska qui a cherché, elle aussi, à participer au projet de défense et de relance de l'Union Européenne.
Hors Europe, la Bretagne a signé un nouvel accord de coopération avec l'Australie Méridionale. Elle a également cherché à créer une dynamique en associant également la province du Shandong, dans une logique tripartite. Une mission dans le domaine du tourisme a été conduite avec succès en Chine fin 2017, contribuant à renforcer concrètement les relations fortes déjà existantes.
Dans les pays du Sud, la priorité a été donnée à l'avancement du projet de structuration de la filière maraichère dans la Région Centre du Burkina-Faso dont la finalisation devrait aboutir en 2018. La reprise du chef de filât au Conseil départemental des Côtes d'Armor de la coopération avec Haïti a été actée.

Indicateur N°2 Missions organisées à l'international	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2018
Nombre de missions à l'international organisées par la DAEI et impliquant des élus	2 (Ouagadougou, Poznan)	2 (Québec, Poznan)	3 (Londres, Shandong, Ouagadougou)	4 (Poznan, Australie, Ouagadougou, Haïti)

• Accompagner des initiatives solidaires [III-1, III-2, III-3]

Un travail important avec tous les acteurs de la solidarité internationale a été mené afin de refondre le fonctionnement de la plate-forme collaborative ABCIS. Un travail long de co-construction a été engagé afin de s'assurer non seulement de la pertinence du besoin d'échanges au niveau régional de ces acteurs, mais aussi de la nécessité d'engager des actions concrètes au niveau régional. En parallèle, un travail de refonte des critères d'obtention des subventions régionales a été mené, dans une même logique de participation et de co-décision.

Indicateur N°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	40	46	54

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 608 Renforcer l'information aux citoyens et pro notoriété de la Bretagne

2017 en Bref

Afin de préparer l'avenir de la Bretagne, la Région s'est engagée dans la vaste démarche intitulée Breizh COP, permettant de partager un grand projet de développement durable et territorial et d'accélérer les transitions. Dans cette perspective, préparer l'avenir consiste à donner du sens à l'action publique et à faire participer au maximum les bretonnes et bretons aux débats.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Informer les citoyens sur les politiques régionales	2 Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne	3 Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques
Actions	[I - 1] Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens	[II - 1] Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	
	[I - 2] Organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques régionales	[II - 2] Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	
	[I - 3] Optimiser les relations presse et les relations publiques	[II - 3] Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés	
		[II - 4] Promouvoir le rayonnement de la Bretagne	

4,6 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

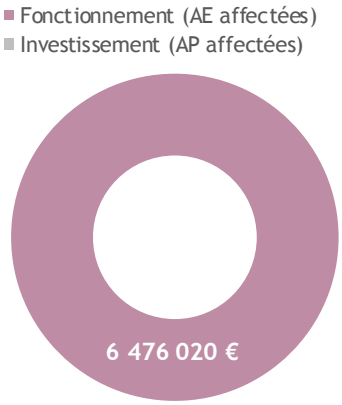

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

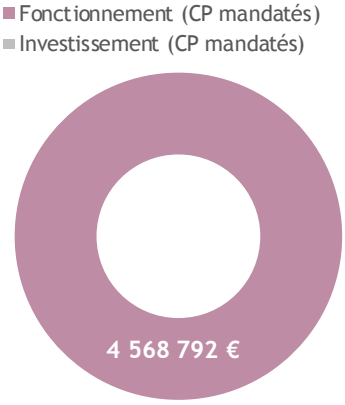

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une information des citoyens sur les dispositifs et politiques publiques [I – 1]

La communication du CESER fait peau neuve : L'installation du nouveau CESER prévue le 15 janvier 2018 a été l'occasion du lancement de la nouvelle identité graphique de l'assemblée consultative de la Région, d'une plaquette de présentation et de la mise en ligne d'un nouveau site internet, le tout réalisé en 2017.

Une nouvelle offre éditoriale : Avec l'évolution des compétences régionales, les publics concernés par l'action de la collectivité se multiplient et leur nature évolue. Les cibles de communication s'en trouvent modifiées. De nouvelles catégories apparaissent et viennent compléter un panel déjà identifié. En parallèle, la nature de l'information régionale change également car la Région s'adresse dorénavant davantage à l'usager·e de manière directe, sans intermédiaire et dans une logique de service. Afin d'adapter la communication « print » de la Région à ces nouvelles attentes, les publications ont été repensées, dans la forme et sur le fond. Elles sont désormais regroupées en 10

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

collections qui répondent chacune à des objectifs de communication propre (i[illegible] accompagnement...) et s'adressent aux différents publics de la collectivité (usager·e·s des services publics, lycéen·ne·s, apprenti·e·s, chef·fe·s d'entreprise, demandeur·euse·s d'emploi, grand public, prescripteurs...).

La loi NOTRe a conforté les compétences de la Région dans son chef de filat économique. Pour mieux faire connaître ses solutions d'accompagnement, la Région a publié en 2017 une plaquette d'information présentant l'ensemble des dispositifs régionaux, créés en propre ou en partenariat, mobilisables par les entreprises, en fonction de leur taille, secteur d'activité ou projet. Structurée en "packs" correspondant aux différents stades de développement d'une entreprise (création/reprise, développement, innovation, export), cette offre, simplifiée grâce à un important travail marketing pour améliorer sa lisibilité, comprend deux gammes principales de solutions, "Pass" et "Inno". Cette première édition a été imprimée en 11000 exemplaires pour une diffusion large sur tout le territoire.

Performance des outils éditoriaux [I-1]	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Audience cumulée sur les deux portails Région (nombre de visites)	1 097 574	1 142 546	967 281
Nombre de followers Twitter @regionbretagne	44 461	68 875	82 077

- ## Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs [II - 1]

Le dispositif de co-construction engagé en 2017 dans le cadre de la démarche Breizh COP s'appuie sur deux vecteurs forts. Le premier relève de la nouvelle compétence du Conseil régional pour l'élaboration d'un *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET). Le second de l'engagement d'une démarche de « COP régionale » s'inspirant des principes de mobilisation mis en œuvre lors de la COP 21 de Paris en décembre 2015. Dans le cadre des différentes conférences thématisées en complément des lieux de débat institutionnels tels que le CESER, le Conseil culturel de Bretagne et le Conseil régional des jeunes, de nombreux événements ont permis de mobiliser différents partenaires (Forum des Transitions à Saint-Malo en mars, Forum des Territoires à Saint-Brieuc en mai et Forums des mobilités en mai à Brest et décembre à Lorient).

- ## Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés [II-3]

Deux campagnes de grande ampleur ont été menées. « **Bretagne à Grande Vitesse : plus vite, plus proches** » à quelques mois de l'arrivée de la LGV en Bretagne ; la Région a souhaité amplifier sa communication via une campagne d'affichage et deux suppléments rédactionnels dans la presse quotidienne régionale (Ouest France et Télégramme) publiés en janvier 2017. **« Passez à l'Ouest »** en juillet, avec l'arrivée de la LGV à Rennes plaçant la Bretagne à moins d'1h30 de Paris. La Région Bretagne, les collectivités concernées et les opérateurs régionaux (Comité régional du tourisme / Bretagne développement innovation) se sont accordées pour déployer une campagne de communication sans précédent, visant à promouvoir l'attractivité du territoire, du tourisme à l'économie, via une campagne d'attractivité. La campagne média s'est déroulée du 13 au 26 mars 2017 : Affichage (Paris, Ile-de-France) ; presse écrite nationale ; internet et réseaux sociaux. Le dispositif média s'est accompagné de la mise en ligne, début mars, d'un portail web, www.passezalouest.bzh. Une activation communautaire a été déployée grâce aux comptes Facebook et Twitter Bretagne. Enfin, un volet de relations presse et la fabrication de quelques objets promos à l'effigie de la campagne ont également été réalisés. Le budget global de cette opération s'est porté à 1,2 M €. Cette campagne Passez à l'Ouest a été appréciée et réussie. Ses objectifs de notoriété et d'incitation auprès d'une cible parisienne et francilienne ont été globalement atteints. L'opération a suscité une viralité sur les réseaux sociaux (audience potentielle de +15 millions de personnes) : près de 30 000 mentions de l'hashtag #passezalouest (dont 87% sur Twitter), et plus de 1 000 visuels créés sur le concept de notre campagne.

- ## Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques [IV]

La Région a pour ambition de promouvoir la citoyenneté et développer des outils en faveur de la démocratie régionale et de la relation aux citoyens.ne.s. Des démarches de concertation ou relevant du champ de la démocratie participative et des enquêtes publiques ont déjà été menées. A ce stade, un travail de recensement des expériences réalisées a été mené, la mise en commun au sein d'un groupe de travail inter-directions, une cartographie des situations rencontrées, des expérimentations de design des politiques publiques avec la 27ème Région. La plate-forme numérique « Atelier Breton » a été mobilisée pour 3 consultations menées depuis septembre. De nouvelles modalités d'animation de la relation entre les citoyens.ne.s bretons.ne.s et la Région, en lien avec le « Laboratoire d'innovation publique », sont par ailleurs engagées.

Dans le cadre de l'expérimentation nationale menée par Open data France relative aux données publiques, la Région a participé à l'accompagnement des collectivités territoriales aux côtés d'autres acteurs publics bretons (Mégalis Bretagne, Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, le Département des Côtes-d'Armor et le syndicat Morbihan Energies). Pour la Région Bretagne, ce sont Bretagne développement innovation (BDI) et l'Office public de la langue bretonne qui ont été accompagnés.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Fonds de gestion des crédits européens

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie

Chiffres clés

- FEDER – 307 M€
- FSE – 62 M€ (+122 M€ national)
- FEADER – 368 M€
- FEAMP – 47 M€ (volet régional)

Documents cadres

- Programme Opérationnel FEDER-FSE
- Programme de Développement Rural FEADER
- Programme Opérationnel national FEAMP
- Plans d'évaluation et de communication des programmes

Pour la période 2014-2020, la Région est directement en charge d'une enveloppe totale de 784 M€ de fonds européens ; elle gère ainsi l'intégralité du *Fonds européen de développement régional* (FEDER) et du *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER), ainsi qu'une partie des enveloppes du *Fonds social européen* (FSE) et du *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP).

Tous ces programmes ont été élaborés avec le partenariat puis adoptés par la Commission européenne entre 2013 et 2015. Ils participent à la mise en œuvre des grandes priorités de développement du territoire breton dans de très nombreux secteurs, en articulation étroite avec les différents schémas régionaux.

Leur mise en œuvre s'appuie sur un principe de partenariat qui réunit les acteurs publics et privés au niveau régional, et à l'échelle de chaque territoire dans le cadre des volets territorialisés. Ces volets représentent au total 121,4 M€ et sont directement mis en œuvre par les Pays et les Métropoles qui assurent la sélection des projets à financer, en lien avec leurs stratégies de développement local. Elle s'appuie aussi sur une collaboration étroite avec les services de l'Etat qui continuent à gérer directement une partie de l'enveloppe du FSE (volets emploi et inclusion) et l'ensemble des mesures nationales du FEAMP, et qui sont également en charge de la mise en œuvre d'importants dispositifs du FEADER sur le volet agricole.

Si le pilotage et la mise en œuvre des programmes 2014-2020 représentent le cœur de l'activité de la Région à mi-parcours de la période, une implication très forte est déjà nécessaire pour préparer les échéances de la future programmation à compter de 2021. Cette action stratégique doit en effet s'articuler avec le calendrier de travail des institutions communautaires et des Etats membres qui ont entamé leurs réflexions dès 2017, dans un contexte budgétaire contraint qui pèse sur les opportunités de financement pour les territoires développés comme la Bretagne.

// La stratégie régionale

L'année 2017 a permis d'accélérer la dynamique d'avancement des différents fonds : au 31 décembre 2017, la moitié de l'enveloppe totale de fonds européens pour la Bretagne était ainsi programmée et plus de 9 000 projets étaient soutenus sur l'ensemble du territoire. Cette très bonne dynamique place la Région Bretagne dans les premières régions françaises en terme d'utilisation de ses enveloppes.

Taux de programmation pour chaque fonds au 31 décembre 2017

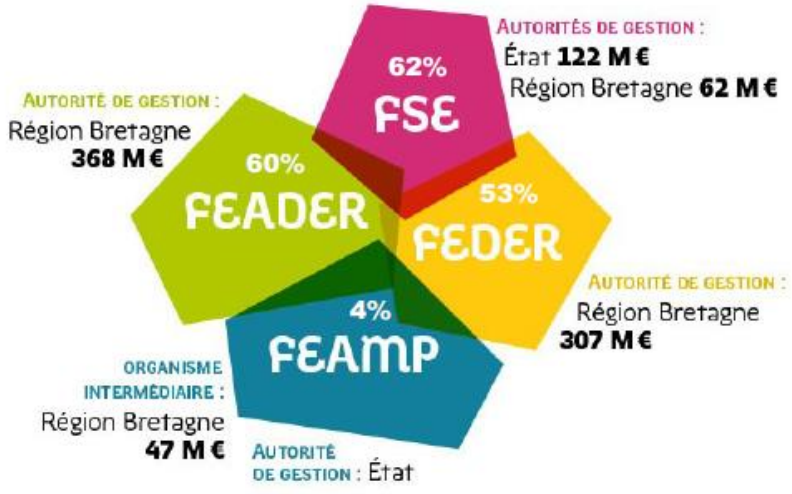

Cette dynamique globale satisfaisante reste cependant marquée par des inégalités d'avancement entre les différents fonds. Comme fin 2016, le FSE et le FEADER sont toujours les plus avancés, avec des taux respectifs de

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

programmation de 62% pour le FSE total, et même de 85% pour le seul volet [illegible] 60% pour le FEADER. Le FEDER a effectué un important rattrapage de progra[illegible] 15% d'avancement fin 2016 à 53% fin 2017. Compte-tenu de son calendrier décalé dès l'origine (adoption plus tardive des règlements, du programme…), le FEAMP présente encore fin 2017 un retard important, mais l'année 2017 aura été marquée par le démarrage de la sélection des opérations à partir d'avril, sur un rythme en accélération permanente ; fin 2017, 50 dossiers avaient déjà été sélectionnés et les deux mesures concernées (installation des jeunes pêcheurs et soutien aux investissements dans l'aquaculture) affichaient des taux d'avancement respectifs de 31% et 22%. D'autres différentiels d'avancement peuvent être également constatés à l'intérieur de chaque programme et sont précisés dans les différents rapports spécifiques de la mission.

En matière de paiements, les remboursements aux bénéficiaires se sont poursuivis sur le FEDER ou le FSE sans difficulté particulière pour atteindre au total 37 M€, et le premier seuil de consommation financière attendu par la Commission européenne (seuil de dégagement d'office) a été largement dépassé. Concernant le FEADER, la fin de l'année 2017 aura marqué la résorption des difficultés informatiques (Osiris et Isis) après de longs mois de négociation et de travaux de paramétrage, ouvrant de nouvelles perspectives en matière de capacité de paiement ; ceux-ci pouvaient néanmoins d'ores et déjà être mis en œuvre pour de nombreux dispositifs et ce sont au total plus de 50 M€ qui ont été versés aux bénéficiaires soit le tiers des montants engagés.

Pour soutenir cet avancement, l'engagement de la Région s'est poursuivi sur les mêmes bases que depuis le début de la programmation. Il intègre un important volet de soutien auprès des bénéficiaires, en amont puis à toutes les étapes de leur projet, pour faciliter leur accès aux dispositifs, la compréhension des règles et la mise en œuvre de leurs dossiers, sur le fonds et sur le plan de leur gestion financière et administrative. Il intègre aussi un volet d'animation auprès du partenariat pour favoriser le dialogue avec et au sein des territoires et la bonne adéquation des dispositifs avec les besoins des professionnels. La Région reste aussi très impliquée au niveau national dans la négociation avec les autorités engagées dans la mise en œuvre des programmes, que ce soit les différents Ministères, l'*Agence des Services et de Paiements* ou le *Commissariat Général à l'Egalité des Territoires*.

Conséquence de cette dynamique importante, les programmes ont connu en 2017 leurs premiers exercices de révision, permettant d'ajuster les maquettes initiales et les dispositifs en fonction de la réalité de la mise en œuvre après 2 années pleines de fonctionnement. La plus importante révision a été réalisée sur le Programme de Développement Rural, permettant de renforcer les montants dédiés aux Mesures agri-environnementales et à l'agriculture biologique, ainsi qu'aux industries agro-alimentaires. Une révision plus circonscrite a été effectuée sur le programme FEDER, pour introduire un dispositif spécifique de soutien à l'économie sociale et solidaire.

Cet avancement a aussi permis d'engager de nouvelles phases, tant sur le plan de la communication (valorisation des résultats concrets pour la Bretagne et les Breton.ne.s) que sur celui de l'évaluation (démarrage des analyses comparatives entre les réalisations constatées et les cibles attendues). Elles permettent de mieux matérialiser l'apport direct des fonds européens pour le territoire régional et pour les citoyens dans leur quotidien et participent ainsi également à la valorisation plus globale de l'action de l'Union européenne.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Trois principes horizontaux ont été retenus au niveau européen pour l'ensemble des programmes qui doivent ainsi contribuer et prendre en compte tout au long de leur mise en œuvre : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'égalité des chances. Chacun des dispositifs a donc intégré ces dimensions dans son élaboration, en l'adaptant à son secteur d'intervention et au type de projets soutenus.

Par ailleurs, certains dispositifs ou mécanismes de mise en œuvre agissent très directement sur un ou plusieurs des piliers du développement durable ; sans être exhaustif, quelques exemples peuvent être cités :

- L'un des 3 Axes d'intervention du FEDER est entièrement consacré à la transition énergétique, par le soutien aux énergies renouvelables, la réhabilitation énergétique des logements et le développement de l'intermodalité des transports ; au 31 décembre 2017, 37 M€ de FEDER étaient programmés, au profit d'une vingtaine de projets. Le FEADER comporte lui aussi une priorité spécifique d'intervention dans le domaine environnemental, représentant au 31 décembre 2017, 110 M€ d'engagement.
- Par son soutien important à la mise en œuvre du Programme Bretagne Formation, le FSE permet d'accompagner près de 15 000 demandeurs d'emploi dans l'acquisition d'une qualification professionnelle, en lien avec les secteurs traditionnels et émergents de l'économie bretonne ; le nouveau dispositif FEDER de soutien à l'économie sociale et solidaire participe également à une meilleure prise en compte du volet sociétal propre au développement durable.
- Le principe de partenariat participe quant à lui à instaurer un cadre démocratique qui sous-tend la mise en œuvre des fonds européens, permet un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, à échelle régionale et à l'échelle de chaque territoire dans le cadre des comités de sélection installés au sein des pays et des métropoles.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'approche territoriale de l'action régionale

De nouvelles opportunités d'approches territoriales intégrées ont été ouvertes pour les programmes européens 2014-2020, pour l'ensemble des fonds européens. A l'échelle européenne, la Bretagne fait figure de pionnière dans l'utilisation croisée de tous ces outils ; ils couvrent en effet l'ensemble du territoire en s'appuyant sur l'échelle territoriale de chaque pays qui trouvent ici différents leviers financiers au bénéfice d'une stratégie locale de développement unique. Cette démarche est totalement articulée avec la politique territoriale de la Région, dans le cadre de Contrats uniques Europe-Région-pays.

Territoires de mise en œuvre des volets territorialisés des programmes européens 2014-2020

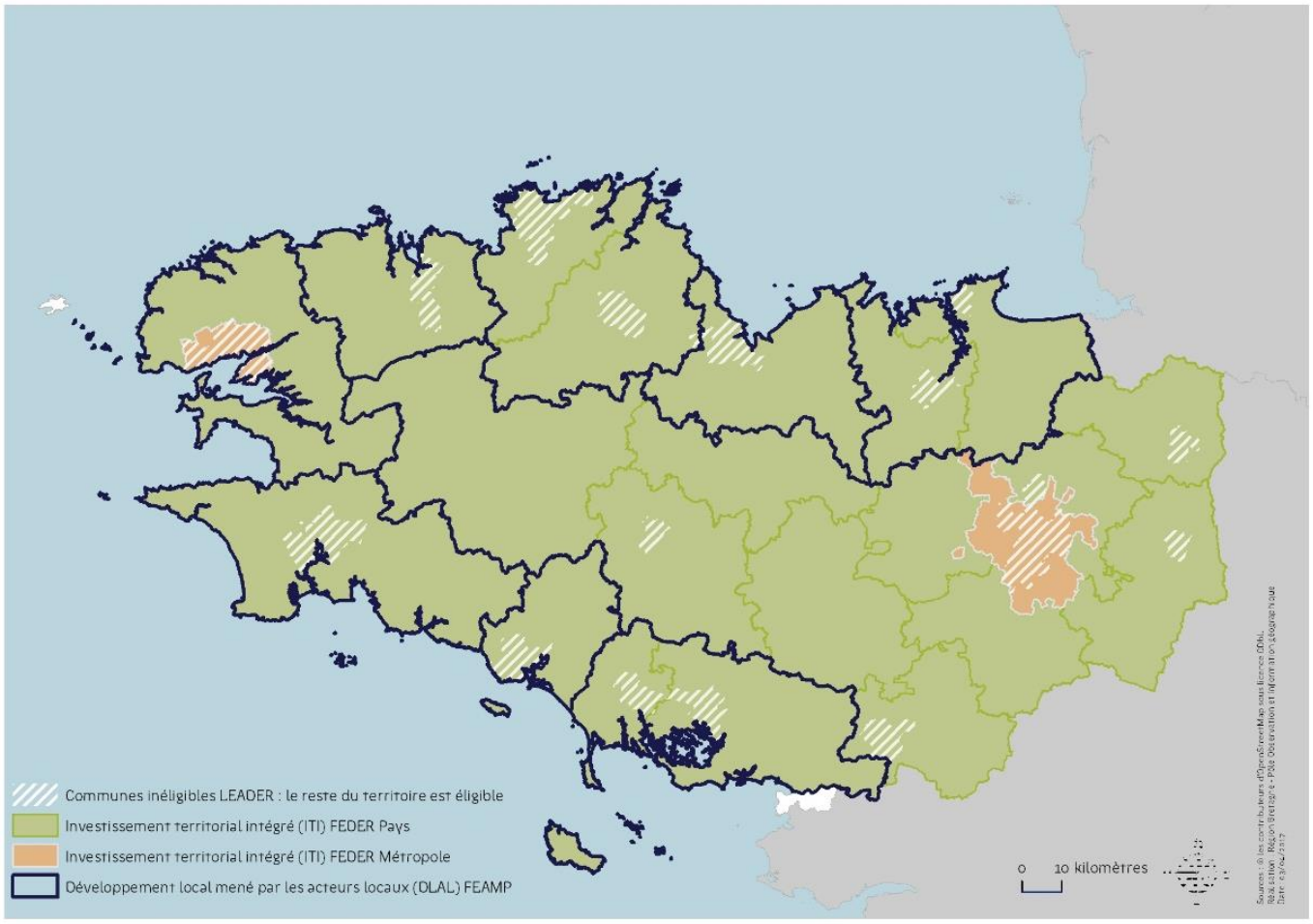

Le démarrage de ces volets territorialisés a été plus long que pour les dispositifs régionaux, compte-tenu des différentes étapes nécessaires à leur structuration : sélection des territoires, conventionnement, constitution des comités à l'échelle locale… Fin 2017, cette phase préparatoire est dorénavant achevée pour la plupart des territoires sur l'ensemble des fonds, et les programmations de projets sont en voie d'accélération, bien qu'un important rattrapage soit nécessaire. Ainsi, sur les 121,4 M€ territorialisés, plus de 150 projets étaient sélectionnés dans les territoires au 31 décembre 2017, représentant près de 36 M€ de FEDER et 800 k€ de FEADER ; la programmation définitive avait été effectuée pour le quart des dossiers représentant la moitié de cette enveloppe, le reste des projets sélectionnés étant en instruction finale.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom politique de la ville

Le développement urbain est un enjeu majeur de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Pour la période 2014-2020, les règlements européens imposent pour la première fois à tous les États-membres de consacrer au moins 5% du fonds européen de développement régional (FEDER) à l'urbain. La France a porté cet objectif à 10%. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont une composante importante de ce développement urbain. La Bretagne a fait le choix de mobiliser 77M€ sur la période via l'outil ITI (investissement territorial intégré) afin de parvenir à cet objectif. Lors de la répartition de cette enveloppe entre les Pays et les Métropoles, elle a été vigilante à ce que les territoires concernés par un contrat de ville puissent bénéficier de FEDER pour favoriser l'inclusion par le numérique, contribuer à la rénovation du parc de logements sociaux ou encore bénéficier de mobilités adaptées.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Bien que la jeunesse ne fasse pas l'objet d'un fonds européen spécifique parmi ceux gérés par la collectivité (le programme Erasmus + est un outil géré directement par la Commission européenne), certains des dispositifs cofinancés soutiennent en particulier leur insertion dans l'emploi. C'est le cas pour le FSE qui accompagne le renforcement de la qualification professionnelle des demandeurs d'emploi, dont les jeunes de moins de 25 ans qui sont un des publics cibles ; c'est le cas également du FEADER et du FEAMP qui financent l'installation des jeunes agriculteurs et des jeunes pêcheurs. Depuis le début de la programmation, ce sont ainsi 1 786 jeunes agriculteurs et 17 jeunes pêcheurs qui ont été aidés dans le cadre de leur démarrage d'activités.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La prise de compétence en matière de fonds européens s'est accompagnée pour la Région de transferts de personnels de l'Etat et de compensations financières. Le système de gestion mis en place a été défini au regard des attendus communautaires et nationaux en la matière pour garantir la fiabilité et la performance de l'utilisation des crédits européens. Les moyens mis en place sont répartis entre l'ensemble des directions sectorielles de la collectivité qui pilotent directement la mise en œuvre des dispositifs sur leur secteur d'intervention et la relation avec les bénéficiaires, la Direction des Affaires européennes et internationales qui assure le pilotage général de la mise en œuvre et la relation avec les autorités nationales et communautaires, et la direction de l'audit qui assure les missions d'audit interne et externe.

Du point de vue budgétaire, la présente mission regroupe les programmes supports à la mise en œuvre financière des programmes et à leur fonctionnement. Ainsi, les programmes 1110, 1120 et 1130 soutiennent l'engagement des crédits européens et les paiements aux bénéficiaires, selon les modalités propres à chaque fonds. Pour cette année 2017, seuls les programmes 1110 et 1120 font l'objet d'un Rapport d'analyse par programme, le programme 1130 n'ayant pas fait l'objet de mouvement financier compte-tenu de son avancement au 31 décembre. Le programme 1140 soutient l'ensemble des actions de support à la mise en œuvre des fonds européens par l'Autorité de gestion, que ce soit pour l'accompagnement des bénéficiaires ou son propre compte, ainsi que les volets communication et évaluation des programmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Moyens humains

Fonds de gestion des crédits européens	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	20,7
Catégorie B	7,3
Catégorie C	7,9
Temporaires	1,6
Total ETP	37,6
Total Masse salariale	2 089 326 €

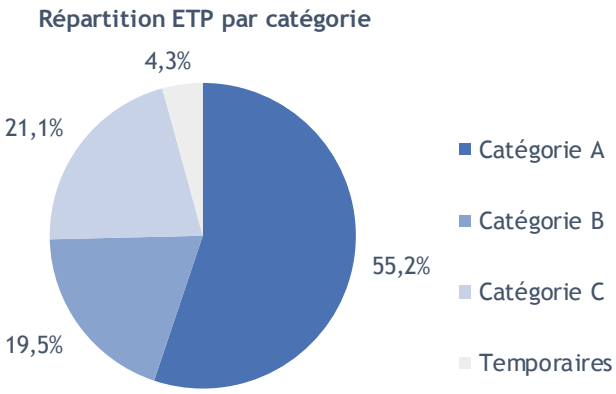

// Répartition des dépenses

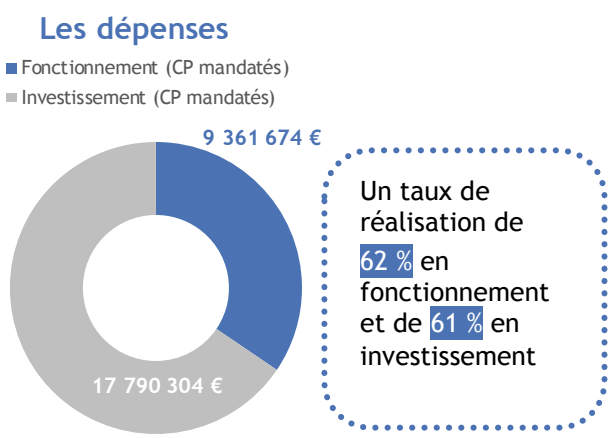

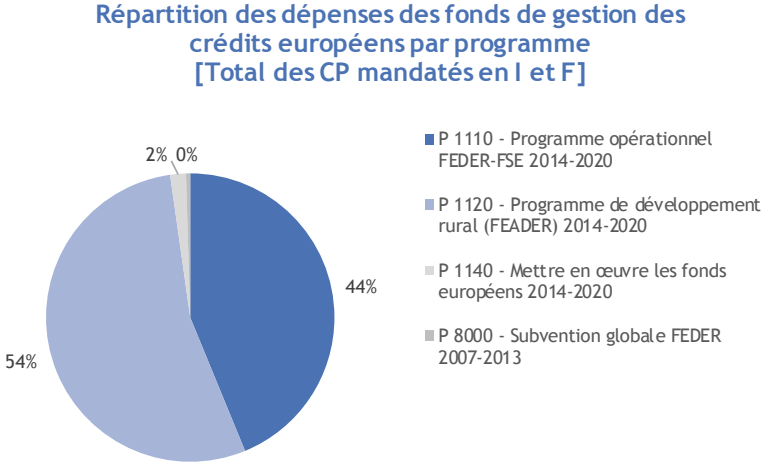

> Dépenses par programme

Fonds de gestion des crédits européens	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	16 870 757 €	11 890 845 €	70%
Fonctionnement	5 470 757 €	2 002 217 €	37%
Investissement	11 400 000 €	9 888 628 €	87%
P 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	26 170 000 €	14 652 977 €	56%
Fonctionnement	8 470 000 €	6 751 300 €	80%
Investissement	17 700 000 €	7 901 677 €	45%
P 1130 - Programme FEAMP 2014-2020	0 €	0 €	NA
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	0 €	0 €	NA
P 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 040 000 €	478 914 €	46%
Fonctionnement	1 040 000 €	478 914 €	46%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 8000 - Subvention globale FEDER 2007-2013	129 243 €	129 242 €	100%
Fonctionnement	129 243 €	129 242 €	100%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	44 210 000 €	27 151 978 €	61%
Total Fonctionnement	15 110 000 €	9 361 674 €	62%
Total Investissement	29 100 000 €	17 790 304 €	61%

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2017 en Bref

Dans le prolongement de la dynamique engagée en 2016, l'année 2017 a confirmé l'accélération du rythme de programmation (58% des crédits programmés). L'atteinte de l'objectif de dégagement d'office en fin d'année a témoigné du bon avancement des paiements. Le rythme de réalisation du programme a ainsi pu faire l'objet de premiers travaux d'analyse, notamment pour ce qui concerne les indicateurs de performance.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
	[I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
	[II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
	[II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
	[III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
	[III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
4 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)	[IV - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

11,9 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

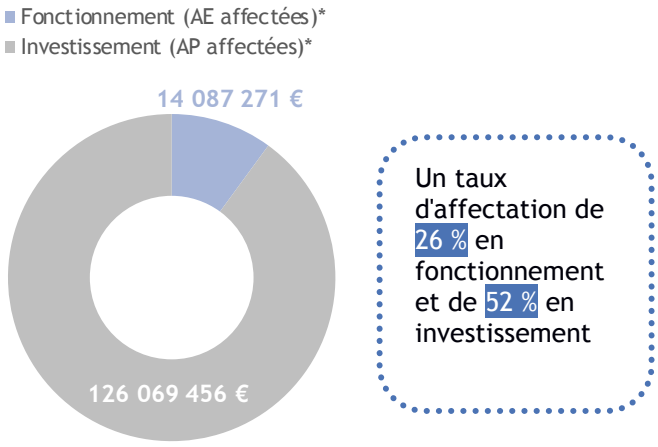

Un taux d'affectation de 26 % en fonctionnement et de 52 % en investissement

Les dépenses

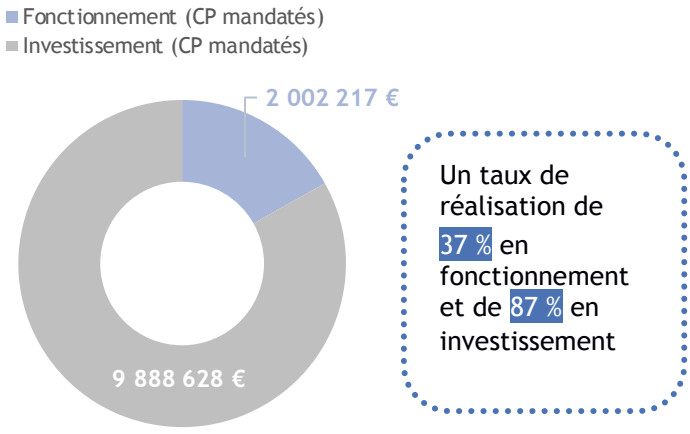

Un taux de réalisation de 37 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

> Les taux d'affectation restent modérés compte tenu de l'avancement physique et financier des projets soutenus, la plupart des projets soutenus par les fonds européens étant pluriannuels.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une programmation en nette augmentation

Au 31 décembre 2017, le niveau de programmation sur l'ensemble du Programme Opérationnel atteint 58.40% (53.18% au titre du FEDER et 84.19% au titre du FSE).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Nombre de dossiers programmés	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Total
Dossiers programmés sur l'axe 1 (FEDER)	0	6	17	23
Dossiers programmés sur l'axe 2 (FEDER)	33	100	128	228
Dossiers programmés sur l'axe 3 (FEDER)	1	8	11	19
Dossiers programmés sur l'axe 4 (FSE)	4	0	1	5

A noter : 3 dossiers complémentaires programmés en 2017 au titre de l'axe 5 portant à 9 le nombre de dossiers programmés

Avancement du Programme FEDER-FSE	Montant programmé (en M€)	Montant indicatif maquette (en M€)	% du montant indicatif mobilisé
Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne	**79.9**	**94**	**85.3%**
Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	*76.9*	*79*	*97.5%*
Objectif 2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	*3*	*15*	*20%*
Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises	**46.2**	**94**	**49.2%**
Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	*27.4*	*44*	*62.2%*
Objectif 2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	*10.4*	*21*	*50%*
Objectif 3 - Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	*8.4*	*29*	*29.2%*
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne	**36.8**	**109**	**33.7%**
Objectif 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	*17*	*40*	*43%*
Objectif 2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	*0.4*	*25*	*1.7%*
Objectif 3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	*19.4*	*44*	*43.5%*
Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels	**52.3**	**60**	**87.5%**
Objectif 1 - Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants	*52.3*	*60*	*87.5%*

Avec 160 nouveaux projets soutenus pour la seule année 2017, le FEDER soutient aujourd'hui 279 actions sur l'ensemble du territoire. Son avancement est donc en nette progression au titre de l'année 2017 compte tenu notamment de la programmation du projet Bretagne Très Haut Débit pour 76.9M€. Le soutien aux dispositifs recherche/innovation/compétitivité des PME au titre de l'axe 2 s'est poursuivi sur un rythme régulier et s'est étoffé (ouverture d'un nouveau dispositif au bénéfice des entreprises du secteur de l'économie sociale). L'axe transition énergétique connaît une nette progression ; le projet de quai Energies Marines Renouvelables du port de Brest a ainsi bénéficié d'un soutien de 15M€.

Le FSE porte sa programmation à hauteur de 87,5 % de la maquette financière depuis le début du programme. La programmation complémentaire réalisée en 2017 concerne le cofinancement du *Programme Bretagne Formation millésime* 2017-2019, en lien avec 8 des 12 filières stratégiques issues de la SRDEII. 130 nouvelles actions ont ainsi été sélectionnées, portant à 273 le nombre de prestations de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi accompagnées depuis le début de la programmation. Le nombre prévisionnel de personnes sous statut demandeur d'emploi bénéficiant d'un soutien du FSE, atteint 14 791 (7 277 bénéficiaires au titre de la programmation 2017).

- ## L'atteinte des seuils de réalisation financière (exercice de dégagement d'office)

Les deux appels de fonds réalisées en cours d'année auprès de la Commission européenne ont permis le remboursement de 28.1M€ de FEDER et FSE pour un seuil minimal attendu de 20.2M€.

Exercice de dégagement d'office	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
FEDER	23.4M€	16.8M€
FSE	4.7M€	3.4M€

- ## Le lancement d'un exercice de revue des indicateurs au titre du FEDER

Anticipant la revue de performance du programme qui sera réalisée courant 2019 sur la base des résultats atteints fin 2018, des travaux d'analyse ont été menés à l'automne et ont permis d'identifier des décalages sur certains indicateurs. Du fait principalement d'erreurs méthodologiques lors de leur fixation en 2014, les valeurs cibles de ces indicateurs ne pourront être atteintes et une négociation a été engagée avec la Commission européenne pour procéder à leur modification lors d'une révision du Programme.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 1120 Programme de développement rural (FEADE

2017 en Bref

Le rythme d'engagement du Programme de Développement Rural a poursuivi sa dynamique. Cet avancement rapide a entraîné une première modification de la maquette initiale du programme, pour abonder les montants disponibles pour les Mesures agri-environnementales, l'agriculture biologique et les industries agro-alimentaires. L'année aura aussi été marquée par l'aboutissement du chantier de paramétrage informatique (Osiris et Isis), ouvrant la voie à des paiements complets sur l'ensembles des mesures.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production	3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	4 Développer les territoires ruraux	5 Renforcer la recherche, formation et diffusion

14,7 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

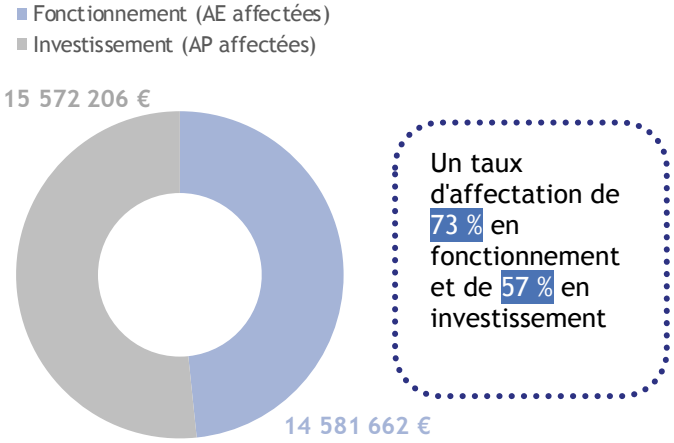

Un taux d'affectation de 73 % en fonctionnement et de 57 % en investissement

Les dépenses

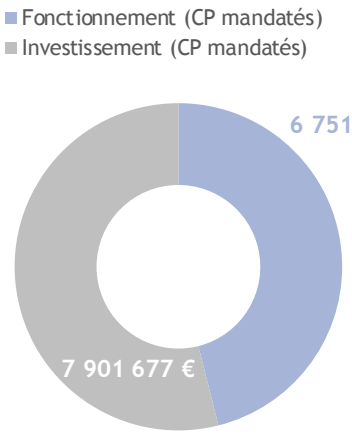

Un taux de réalisation de 80 % en fonctionnement et de 45 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

> Comme en 2016, le calendrier des travaux de réintégration comptable du FEADER a nécessité de procéder à des prévisions de dépenses très en amont de la clôture réelle des comptes. Ces prévisions réalisées pendant l'été 2017 se sont basées sur le rythme prévisionnel de démarrage des paiements sur les derniers dispositifs, notamment pour les aides surfaciques ; dans les faits, bien qu'ayant été réalisés avant fin 2017, ces paiements n'ont pas pu être pris en compte au titre de l'année comptable qui se clôt au 15 octobre, ce qui explique la sous-réalisation en dépenses.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une forte dynamique d'avancement confirmée [I à V]

Le Programme de développement rural a connu en 2017 une nouvelle année d'avancement global dynamique, avec des taux de programmation et de paiement atteignant des taux respectifs de 60,1% et 14% par rapport à la maquette du programme. Hors mesures surfaciques (permettant de gommer les déséquilibres liés au poids de l'*Indemnité compensatoire de handicaps naturels* (ICHN) dans certains programmes régionaux), la Bretagne se situe ainsi au 4ème rang national sur ces deux indicateurs. Comme depuis le début de la programmation, cette très bonne dynamique s'est appuyée de nouveau sur les soutiens en faveur de l'installation, de la modernisation des exploitations, des industries agro-alimentaires, l'ensemble des mesures agri-environnementales et climatiques, et le soutien à

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

l'agriculture biologique. L'année 2017 a permis également d'engager progressi
de commencer à engager les dossiers sur l'ensemble des mesures, y compris celles du programme Leader qui ont connu en décembre 2017 leurs premiers engagements définitifs pour le soutien aux projets locaux.

Détail de la programmation au 31 décembre 2017	Réalisation cumulée au 31.12.2015	Réalisation cumulée au 31.12.2016	Réalisation cumulée au 31.12.2017	Montant maquette
Objectif 1 - Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	**10,3**	**16,7**	**24**	**53**
Dotation Jeunes Agriculteurs et Prêts Bonifiés	10,3	16,7	24	53
Objectif 2 - Moderniser les outils de production agricole, agro-alimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production	**29,3**	**55,1**	**81,1**	**131,5**
Investissements dans les exploitations	22,8	43	61,1	97,5
Investissements dans les industries agro-alimentaires	6,4	11,7	19,4	33
Investissements en faveur des infrastructures forestières	0,1	0,4	0,6	1
Objectif 3 - Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations	**73,4**	**86,3**	**110,2**	**133,4**
Breizh Bocage	1,8	3,8	5,3	11
Natura 2000	0,7	1,2	1,8	8,2
Réserves naturelles et continuités écologiques	0	0,2	0,4	4,3
Breizh Forêt – Développement et viabilité des zones forestières	0,3	0,7	1,4	6,7
Mesures Agri-environnementales et climatiques *(estimation)*	58,9	62,1	72,2	72,2
Agriculture biologique *(estimation)*	11,6	18,2	28,7	30
Indemnité compensatoire de handicap naturel	0,1	0,1	0,4	1
Objectif 4 - Développer les territoires ruraux	**0**	**0,2**	**1,1**	**36,1**
LEADER – Développement Local par les Acteurs Locaux	0	0,2	1,1	36,1
Objectif 5 - Renforcer la recherche, formation et diffusion	**0**	**3,8**	**4,6**	**7,3**
Partenariat européen pour l'innovation	0	3,6	4,2	6
Stratégies locales de développement de la filière bois	0	0,2	0,4	1,3

- ## Une nouvelle révision du Programme [I à V]

Au vu de cette forte dynamique, une première révision stratégique du Programme de développement rural a été menée en 2017. Elle s'est appuyée sur une analyse des dynamiques d'avancement pour l'ensemble des mesures, et a également pris en compte la clôture du dispositif de prêts bonifiés, décidée au niveau national. Au total, la reventilation de crédits entre mesures a concerné une enveloppe de 13,7 M€ (3,7% de la maquette totale) qui ont été réaffectés en priorité aux Mesures agri-environnementales et climatiques, aux mesures en faveur de l'agriculture biologique et au soutien aux industries agro-alimentaires. Trois dispositifs (formation professionnelle continue, systèmes de qualité, conservation des ressources génétiques en aviculture) ont par ailleurs été fermés au titre du FEADER et se poursuivront sur crédits régionaux.

- ## Un système informatique stabilisé [I à V]

Difficulté majeure depuis le démarrage de ce programme, les systèmes d'informations Osiris et Isis ont enfin été livrés et rendus opérationnels. Les paiements sont donc effectifs aujourd'hui pour toutes les mesures, y compris les mesures surfaciques qui nécessitaient la clôture des travaux nationaux de développement sur l'outil Isis. Les premières campagnes de paiement ont ainsi pu démarrer au mois de novembre 2017 et sont dorénavant régulières, au fur et à mesure du rattrapage de l'instruction des dossiers déposés depuis 2015.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-

2017 en Bref

La Région Bretagne a poursuivi en 2017 les actions engagées pour soutenir la bonne mise en œuvre des différents programmes européens dont elle assure la gestion, directe ou déléguée. La dynamique générale d'avancement à fin 2017 témoigne de l'activité importante d'accompagnement des bénéficiaires, de communication sur les opportunités de financement et de soutien aux travaux d'instruction. Les résultats positifs des premiers audits sont venus conforter les dispositions mises en place.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Assurer une gestion de qualité	2 Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	3 Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
Actions	[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs	[III - 1] Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	
		[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire	

0,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

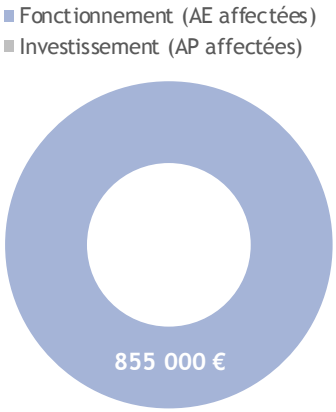

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

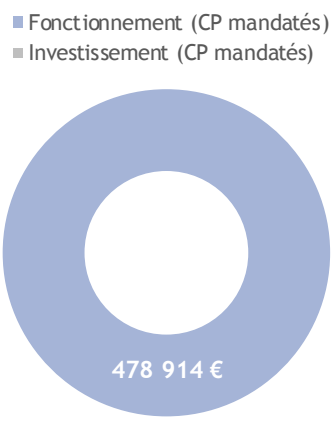

Un taux de réalisation de 46 % en fonctionnement

Bien qu'en hausse par rapport à 2016, le taux de réalisation en fonctionnement du programme 1140 reste inférieur aux prévisions initiales. Ceci s'explique à la fois par la recherche systématique de solutions internalisées pour la mise en œuvre des opérations, notamment en matière de développement d'outils de communication et pour la réalisation des premières évaluations, et par la réalisation d'économies budgétaires sur certains postes de dépenses (rencontres partenariales). Par ailleurs, des marchés pluriannuels engagés en 2017 ne verront leurs premiers paiements réalisés qu'à compter de 2018.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Des premiers résultats d'audits satisfaisants [I-1]

Avec l'accélération de la dynamique de paiements, la Région a connu en 2017 une croissance du nombre d'audits sur les dossiers programmés. Les premiers résultats définitifs sont positifs et assoient donc la qualité du système mis en place, pour l'ensemble des fonds. Les dispositions prises en matière d'accompagnement des bénéficiaires, de formation, de dialogue entre les différentes autorités en charge, de même que les assistances à maîtrise d'ouvrage engagées pour fiabiliser la qualité des travaux ont été poursuivies tout au long de l'année 2017 et soutiennent ces bons résultats.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Une dynamique partenariale importante [I-2]

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur le principe du partenariat, que ce soit pour la définition des grandes orientations des programmes et des actions, pour la sélection des projets, ou pour le suivi de l'avancement et les réorientations éventuelles des maquettes initiales ou des dispositifs. A ce titre, l'année 2017 a connu de très nombreuses rencontres partenariales, dans un rythme de réunions dorénavant stabilisé pour l'ensemble des fonds.

Le Comité de suivi a ainsi été consulté à trois reprises, et réuni une fois en mars 2017 en format plénier pour la révision du programme de développement rural FEADER. Comme en 2016, la *Commission régionale de programmation européenne* (CRPE) a été saisie à dix reprises ; il a par ailleurs été décidé à partir de 2017 de délocaliser certaines CRPE sur le territoire régional, ce qui a été fait pour cette année à Lorient et à Brest. Ces instances transverses sont complétées, pour le FEADER et le FEAMP d'instances régionales spécifiques qui se réunissent plusieurs fois dans l'année selon leurs propres calendriers. Enfin, dans le cadre des volets territoriaux intégrés de chaque programme, l'ensemble des pays et les deux métropoles réunissent maintenant de manière régulière leurs instances de sélection partenariale, lieux de dialogue avec les partenaires locaux publics et privés et les porteurs de projets.

L'année 2017 a également été marquée par le démarrage des travaux sur les futurs programmes européens après 2020, avec l'accélération du calendrier des négociations communautaires. Le dialogue avec le partenariat a donc également été organisé lors de réunions départementales et à travers des consultations en ligne et a enrichi l'élaboration des premières prises de position du Conseil régional sur la *Politique agricole commune* (PAC) et la *Politique de cohésion*, validées lors de la session plénière de décembre 2017.

• Une communication axée sur la valorisation des projets [II-1 ; II-2 ; II-3]

L'année 2017 marquait l'entrée dans la 2ème phase de la stratégie de communication pour les fonds européens 2014-2020, s'appuyant principalement sur la valorisation des projets à un stade plus avancé de la mise en œuvre des programmes. L'accent a été mis sur le recensement des initiatives financées et l'élaboration de nouveaux supports de communication privilégiant la mise en valeur d'actions concrètes ; un partenariat avec TV Rennes a ainsi été initié et a permis la production d'une première série de 12 vidéos « l'Europe et nous ». Les travaux d'évolution du site web europe.bzh ont été engagés avec cette même orientation. La Région a également participé aux campagnes nationales et européennes, permettant de donner une plus forte résonnance aux projets bretons. La Fête de l'Europe a été renouvelée en mai 2017, avec la mise en place d'une communication régionale et une croissance progressive du nombre de projets ouvrant leur porte aux visites de citoyens. La Région a aussi réactivé des comptes spécifiques sur les réseaux sociaux qui réunissent aujourd'hui plus de 1 000 abonnés. Enfin, la campagne média initiée en 2016 a été réitérée à l'automne 2017, complétée de 2 nouveaux spots et avec une plus large diffusion, notamment en milieu rural. En complément, les actions d'accompagnement des bénéficiaires dans leur propre communication se sont poursuivies.

Indicateur N°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne *(ouverture du site en juillet 2015)*	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de visites sur le site	12 507	52 237	49 910
Nombre de pages vues sur le site	69 171	201 342	139 541

Indicateur N°2 [II-3] - Campagne média 2016 - 2017	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de visionnage des spots pour la campagne	4 179 054	6 700 000

• Des premiers exercices d'évaluation internalisés [III-1]

La mise en œuvre des plans d'évaluation des différents programmes européens a connu une montée en puissance progressive en 2017. Les travaux ont été menés dans deux directions. Le premier axe s'est concentré sur la question des indicateurs prévus dans les différents programmes (réalisation / résultat) pour finaliser les outils de suivi et réaliser les premières analyses de trajectoire ; ces travaux soutiennent le pilotage des objectifs de performance et ont permis de déceler les zones de risque et préparer les demandes de révision de cibles auprès de la Commission européenne. Le deuxième axe concerne la réalisation d'évaluations plus qualitatives. Celles-ci ont été réalisées à l'occasion de revues générales d'avancement et ont conduit, pour le FEDER et le FEADER, à quelques évolutions des programmes pour permettre une meilleure adéquation aux besoins constatés dans la dynamique de mise en œuvre sur les territoires. De premières évaluations ont aussi été réalisées dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de mise en œuvre qui devaient intégrer, pour la première fois en 2017, des éléments d'analyse sur les impacts des programmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Missions fonctionnelles - transversales

Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe

Les moyens mis en œuvre

// Répartition des dépenses

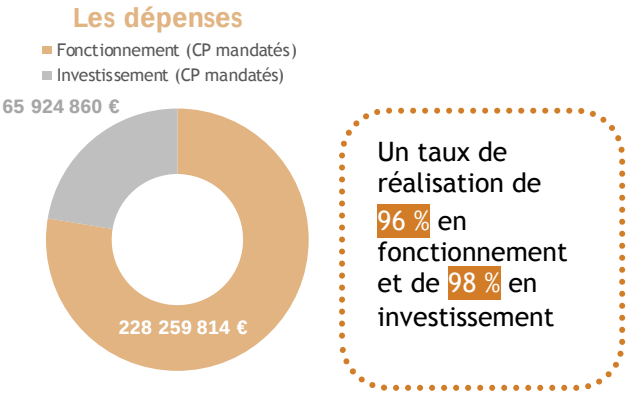

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

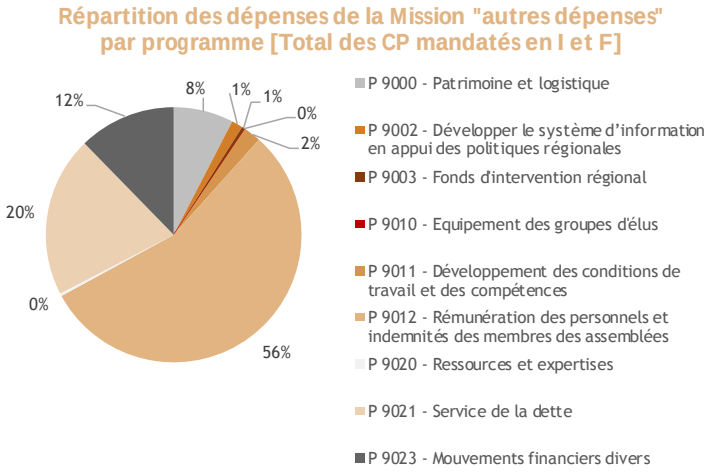

// Dépenses par programme

Autres dépenses	CP votés en 2017	CP mandatés en 2017	Taux de réalisation
P 9000 - Patrimoine et logistique	**22 940 100 €**	**22 321 655 €**	**97%**
Fonctionnement	8 064 500 €	7 678 404 €	95%
Investissement	14 875 600 €	14 643 251 €	98%
P 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques	**4 583 500 €**	**4 139 139 €**	**90%**
Fonctionnement	2 463 500 €	2 217 231 €	90%
Investissement	2 120 000 €	1 921 907 €	91%
P 9003 - Fonds d'intervention régional	**1 322 600 €**	**1 211 431 €**	**92%**
Fonctionnement	972 600 €	898 245 €	92%
Investissement	350 000 €	313 186 €	89%
P 9010 - Equipement des groupes d'élus	**14 000 €**	**12 651 €**	**90%**
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	14 000 €	12 651 €	90%
P 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences	**7 543 500 €**	**6 502 775 €**	**86%**
Fonctionnement	7 381 500 €	6 437 669 €	87%
Investissement	162 000 €	65 106 €	40%
P 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des	**165 333 500 €**	**163 061 805 €**	**99%**
Fonctionnement	165 333 500 €	163 061 805 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9020 - Ressources et expertises	**1 375 000 €**	**999 365 €**	**73%**
Fonctionnement	1 375 000 €	999 365 €	73%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9021 - Service de la dette	**63 000 000 €**	**59 821 805 €**	**95%**
Fonctionnement	13 700 000 €	10 863 047 €	79%
Investissement	49 300 000 €	48 958 758 €	99%
P 9023 - Mouvements financiers divers	**37 866 000 €**	**36 114 047 €**	**95%**
Fonctionnement	37 716 000 €	36 104 047 €	96%
Investissement	150 000 €	10 000 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	**303 978 200 €**	**294 184 674 €**	**97%**
Total Fonctionnement	**237 006 600 €**	**228 259 814 €**	**96%**
Total Investissement	**66 971 600 €**	**65 924 860 €**	**98%**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 9011 (Développement des conditions de travail et des compétences) et le programme 9012 (Rémunérations des agents et indemnités des membres des Assemblées), qui inclut la masse salariale globale des personnels de la collectivité.

L'effectif des services au 31 décembre 2017 est de 4 081 agents dont trois vacataires (3 949 en 2016), soit 3 971 équivalents temps plein (ETP) en moyenne sur l'année.

En matière de répartition, 88.9 % du personnel (soit 3528 ETP) est affecté directement à la mise en œuvre des politiques régionales et 9.3 % du personnel (soit 368 ETP) assure les missions fonctionnelles nécessaires au fonctionnement général des services régionaux. Ces derniers comptent 88.2 % d'agents titulaires, 14.8 % d'agents contractuels permanents ou en renfort.

En 2017, la Région a titularisé 7 agents reconnus en situation de handicap et 7 autres agents en situation de handicap ont été recrutés pour des durées déterminées sur des postes permanents.

En plus des ETP affectés aux services opérationnels et fonctionnels, 14,5 ETP exerçant au Conseil économique social et environnemental régional (CESER) et 12,25 ETP sont affectés aux groupes d'élu.e.s.

La part des dépenses de personnel représente 159,6 M€. Par rapport aux dépenses réelles totales et compte tenu des transferts de compétences opérées en 2017, notamment pour les transports, cette part est en diminution en 2017 (- 1,3%).

Part des dépenses de personnel	2015	2016	2017
Dans les dépenses de fonctionnement	19,6 %	20,3 %	16,8 %
Dans les dépenses réelles totales	10,3 %	10,7 %	9,3 %

Répartition géographique des effectifs de la Région

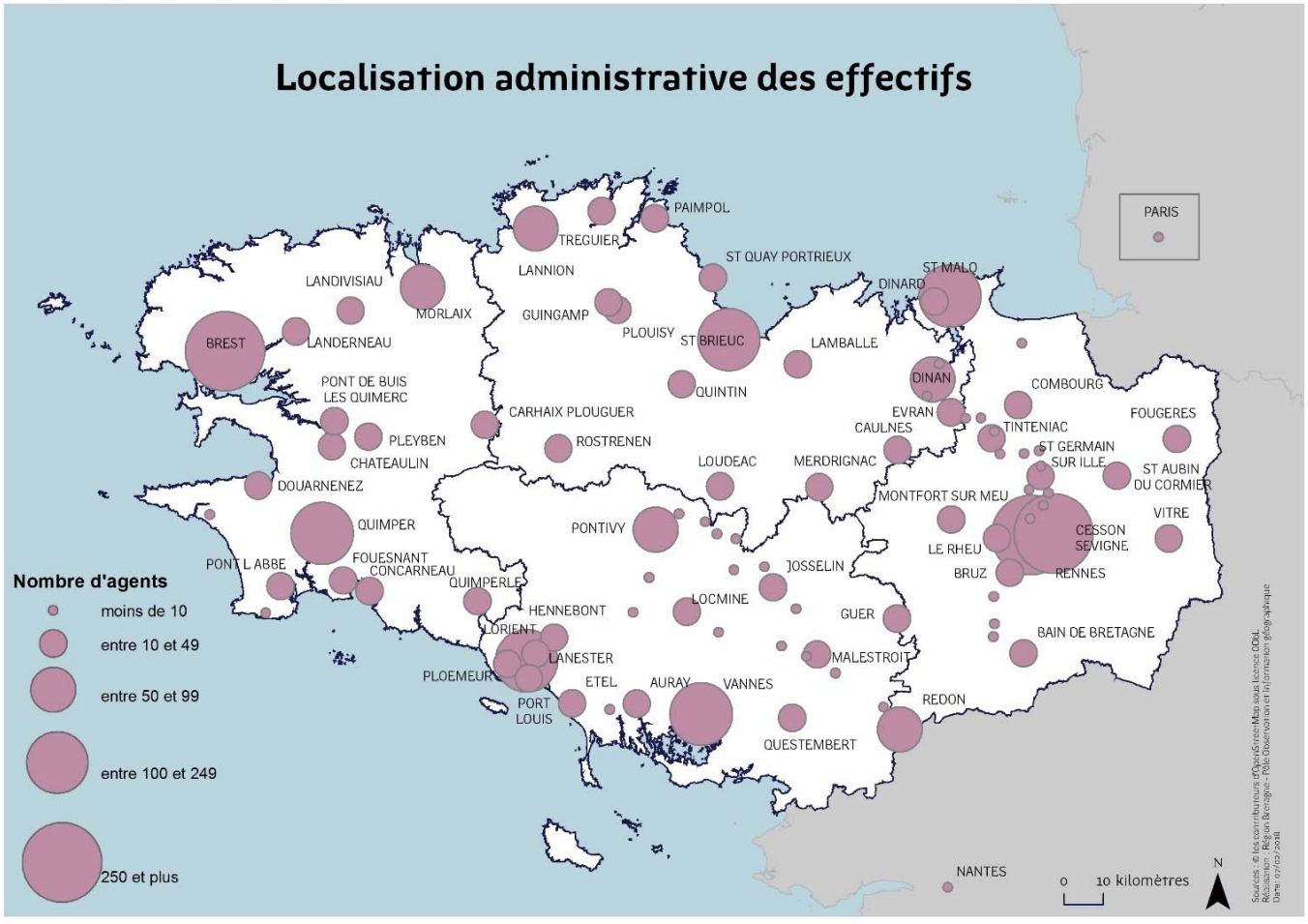

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

> Répartition des agent.e.s sur le territoire régional : 48,9% en Ille-et-Vilaine, 1
le Morbihan, 14,9% dans les Côtes d'Armor et 0,2% (Nantes et Paris).

Après les différents transferts de compétence et de personnel survenus depuis 10 ans, la politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

- La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** vise à mieux connaître les compétences des agents de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin, en s'appuyant sur le répertoire des métiers et des compétences et l'entretien professionnel.
- La gestion de la **paie et des carrières** s'opère suivant les règles statutaires ainsi que les règles internes, notamment en matière de cotation et de fléchage des postes, pour la rémunération, la promotion interne, l'avancement.
- La **gestion de l'activité** des agents concerne les temps de travail et les congés ainsi que les frais de déplacements. Cette gestion s'est améliorée avec la mise en place de logiciels spécifiques assurant l'interface avec le personnel.
- L'organisation de la **mobilité**, du **recrutement**, des **remplacements** et des **renforts** s'appuie sur les besoins identifiés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment des départs en retraite. Une priorité claire est donnée à la mobilité interne, avec un entretien systématique de tout candidat interne sur un poste, que ce soit dans les lycées ou dans les services et un examen prioritaire des candidatures internes sur toutes les procédures de recrutement.
- La **formation** a permis aux agents d'effectuer plus de 11 159 jours de formation en 2017 et s'inscrit dans un cadre prévisionnel, lequel s'articule autour du recensement des besoins, tant des agent.e.s que de l'employeur, puis de la délivrance des formations via la passation de nombreux marchés. Les orientations se font également autour de la construction des parcours professionnels.
- Le **dialogue social** s'appuie non seulement sur les instances paritaires mais aussi sur les réunions techniques et l'agenda social qui ont représenté au total 55 réunions pendant l'année.
- La **responsabilité sociale** de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle ou encore de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.
- La démarche d'**amélioration des conditions de travail** s'est poursuivie en 2017 avec l'élaboration de protocoles d'hygiène et de propreté des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE), le lancement de l'expérimentation sur le télétravail, la présentation d'un bilan de satisfaction sur le nouveau matériel et la méthode de nettoyage par pré-imprégnation et du bilan d'activité des référents encadrement en EPLE après leur première année d'exercice. Le groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention », issu du PAACT, s'est réuni pour la 1ère fois et une lettre de mission a été adressée au groupe de travail « Communiquer avec bienveillance **».**
- Les actions en matière de **médecine préventive et professionnelle** se poursuivent pour assurer le suivi de l'ensemble des agent.e.s et décliner les actions de prévention à mettre en place pour réduire les risques identifiés.

Autres dépenses	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**36,4**
Catégorie B	**3,2**
Catégorie C	**9,1**
Cabinet	**10,2**
Temporaires	**2,5**
Groupes d'élus	**13,7**
Autres personnels	**0,1**
Total ETP	**75,3**
Total Masse salariale	**5 296 556 €**

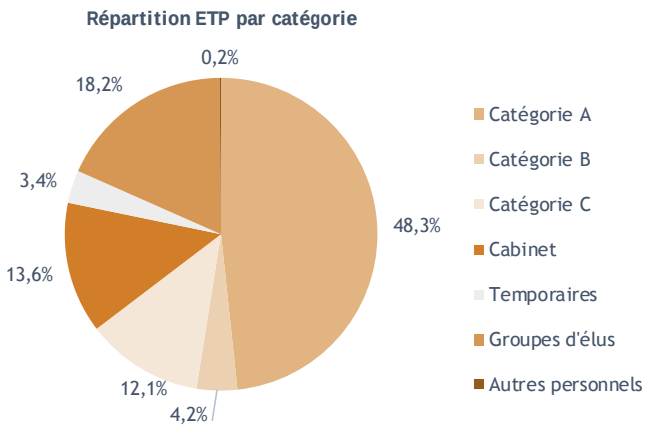

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**29,0**
Catégorie B	**24,1**
Catégorie C	**35,0**
Temporaires	**15,1**
Apprentis	**1,0**
Emplois d'avenir	**1,6**
Total ETP	105,9
Total Masse salariale	**4 846 764 €**

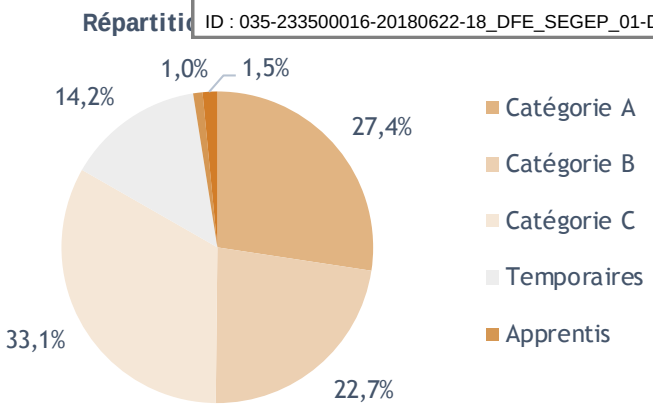

• Moyens généraux

Tout en en tenant compte des transferts de compétences successifs depuis 2007, l'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration ont permis d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité. Il s'est agi d'assurer le suivi des activités suivantes :

- L'exploitation et la maintenance des 57 700 m² de bâtiments des services affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation technique (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). 77 % des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 23 % sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services, les opérations à forte technicité étant systématiquement externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco référentiel adopté par la Région afin de préserver la santé des usager.è.s, de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental.

- Les services assurant l'accueil et la sécurité au sein des bâtiments de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements des élu.e.s et des agent.e.s (agence de voyage) sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. Cette année, 24 000 personnes et 50 000 appels ont été reçus sur les différents sites.

- La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers. La politique menée à ce titre s'inscrit à la fois dans un objectif de recherche d'économies avec la fixation d'un seuil de dépense par agent.e, de limitation de l'impact environnemental (la quantité de papier consommée n'a de cesse de diminuer ; dématérialisation des travaux de l'imprimerie et de la fonction courrier), et d'achat responsable en faisant appel à des entreprises d'insertion ou de travail adapté, notamment.

- La gestion active du parc automobile permet de tenir l'objectif toujours renouvelé de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacements.

Moyens généraux (équipements et immobiliers)	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**7,4**
Catégorie B	**10,6**
Catégorie C	**49,5**
Temporaires	**5,8**
Emplois d'avenir	**3,9**
Total ETP	77,2
Total Masse salariale	**3 065 266 €**

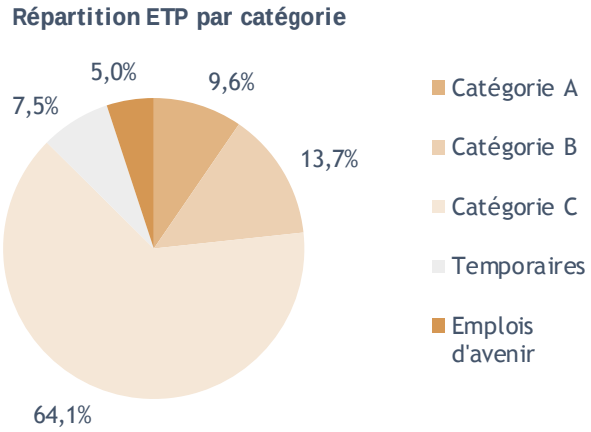

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Informatique et téléphonie

Le fonctionnement des services passe désormais par une informatisation accrue de leurs processus de gestion. Il en est de même pour la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil régional avec une grande sollicitation digitale des bénéficiaires de l'action régionale. Enfin les nouvelles compétences attribuées à la Région par la loi NOTRe ont sollicité fortement l'informatique.

La digitalisation de l'administration régionale fait l'objet d'un projet de transformation numérique des pratiques initié en 2017 avec la nomination d'une chief digital officer (CDO). Par ailleurs la politique volontariste de la Région sur la maintenance informatique dans les lycées s'affirme concrètement.

Ces moyens se déploient de manière récurrente autour des activités suivantes :

- **La mise à disposition et l'exploitation des équipements** ainsi que l'architecture matérielle informatique et téléphonique s'effectuent en permanence en fonction des besoins, du renouvellement récurrent et des adaptations du parc informatique.
- **La prise en charge des établissements scolaires** nécessite une organisation humaine et technique rigoureuse pour garantir la bonne tenue des enseignements. La concentration des serveurs des établissements dans le datacenter de la Région est désormais initiée.
- **La sécurité informatique** demeure une préoccupation prégnante compte tenu de l'interopérabilité croissante du système d'information avec l'extérieur et des risques viraux très présents.
- **Une assistance en ligne aux utilisateurs** (élu.e.s, services, lycées et utilisateurs d'extranet) fortement sollicitée en 2017 avec 28 000 appels qui permet d'offrir aux utilisateurs du système d'information de la Région un appui dans leurs tâches informatiques.
- Les projets **d'informatisation des processus métiers** de la collectivité sont assurés par les équipes internes. La certification ISO de la direction des systèmes d'information a été renouvelée fin 2017 sur un nouveau référentiel.

Informatique et téléphonie	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**21,0**
Catégorie B	**25,3**
Catégorie C	**3,7**
Temporaires	**1,3**
Apprentis	**6,1**
Total ETP	57,3
Total Masse salariale	**2 697 337 €**

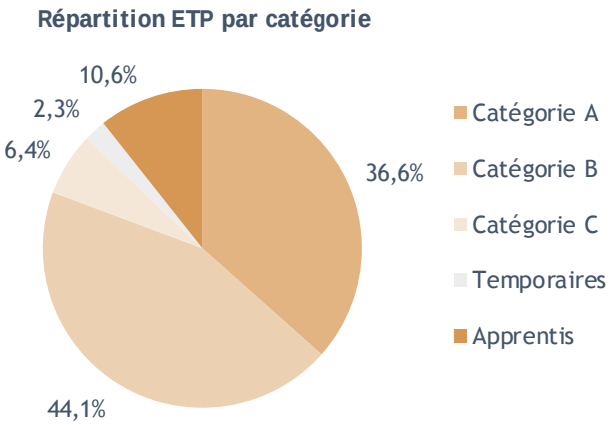

• Finance, évaluation des politiques régionales et contrôle de gestion

En complément des missions financières faisant l'objet de développements spécifiques dans le rapport financier et dans les programmes 9021 et 9023, la Région a poursuivi ses actions en matière d'évaluation des politiques régionales et de contrôle de gestion.

Les diverses évaluations qui ont été menée par la Région ont concerné, notamment des dispositifs relevant de la formation professionnelle continue, et de l'apprentissage. L'objectif de ces évaluations, au regard des constats, visait à faire évoluer les dispositifs actuels afin de mieux appréhender les besoins des bénéficiaires, dans un contexte économique en évolution. L'évaluation recouvre également des travaux évaluatifs. A cet effet, la Région a renforcé et diversifié ses modalités d'accompagnement des directions et des services en apportant son expertise méthodologique pour répondre à leurs attentes. Elle a également poursuivi ses actions de formation pour disséminer la culture de l'évaluation des politiques régionales.

Grâce au déploiement de ces outils de gestion, la Région a pu renforcer le contrôle de gestion relatif à l'analyse financière des organismes extérieurs. Ces analyses co-construites avec les directions et les services, comportent davantage d'informations relatives au suivi des actions qu'elles financent, améliorant ainsi le suivi des organismes.

La Région produit également différents rapports spécifiques pour la session de juin, afin de rendre compte d'une part, des financements qu'elle alloue dans le cadre des aides d'Etat et d'autres part des organismes extérieurs qu'elle finance ou dans lesquels elle est membre ou détient des participations. Dans ce cadre, comme annoncé lors des sessions de juin et d'octobre 2017, un rapport présentera de manière plus détaillée les organismes

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

extérieurs que la Région soutient. Entre autres exemples, les sociétés d'écono
ce rapport : la Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipeme
Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN), la Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)) ainsi que le Comité régional du tourisme (statut associatif).

Le programme 9020 informe plus en détail des réalisations de l'année.

Finances, évaluation des politiques et contrôle de gestion	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**14,5**
Catégorie B	**6,5**
Catégorie C	**16,6**
Temporaires	**2,0**
Total ETP	**39,6**
Total Masse salariale	**1 998 387 €**

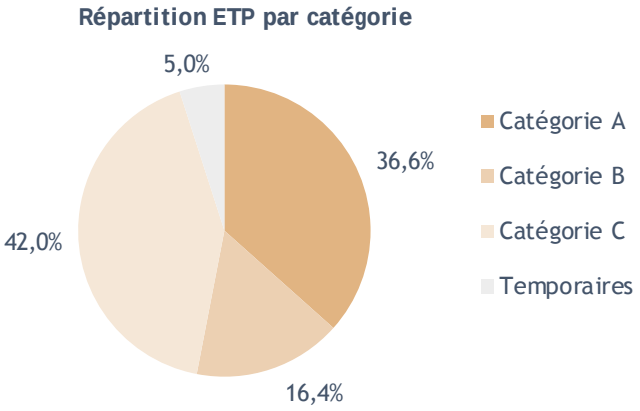

• Affaires juridiques, commande publique et politique d'achat

L'année 2017 a vu le lancement d'une première démarche d'innovation collaborative au sein des services régionaux, à travers le projet de transformation de la commission permanente, démarche anticipatrice du mouvement général de transformation de l'administration.

L'ensemble des services a été invité à participer et à contribuer pour définir les objectifs collectifs à atteindre pour transformer en profondeur ce processus décisionnel. Un modèle de rapport, plus moderne, clair et lisible a été déployé progressivement sur l'ensemble des programmes budgétaires (70 des rapports transformés fin 2017) afin d'améliorer la préparation et l'instruction des rapports soumis à la commission permanente. En parallèle, un guide de rédaction des documents de la commission permanente s'élabore avec pour objectifs de préciser les rôles et les responsabilités des agents acteurs de la commission permanente. Dernière étape engagée : la « digitalisation » du processus décisionnel.

Sur un pan strictement juridique, la Région a porté une attention toute particulière à la sécurisation de l'ensemble des actes intervenus consécutivement à l'adoption de la loi NOTRe et aux transferts de compétences (transferts des biens, des personnes, contrats, ...) en privilégiant une gestion internalisée des dossiers contentieux devant la juridiction administrative. Le développement d'une offre de services juridiques pour l'accompagnement à la mise en œuvre de projets complexes s'est également poursuivi en 2017. Cela s'inscrit dans la démarche de transformation de l'administration et le projet intitulé : "Intégration systématique des compétences fonctionnelles dans les projets structurants" qui vise à privilégier une approche transverse et pluridisciplinaire de la gestion de projets complexes ou stratégiques.

Autre réflexion amorcée en 2017 : la modernisation de la pratique juridique grâce à la digitalisation de la fonction juridique

L'année 2017 a permis à la Région de définir les orientations de sa politique d'achat fondée sur une responsabilité économique, sociale et solidaire et environnementale. Ces orientations font de la politique d'achat un axe majeur de l'exercice de nos compétences, dans le souci permanent d'améliorer la qualité des services publics, d'accroître l'efficacité de l'administration et de créer les conditions d'un meilleur accès des entreprises à la commande publique. En cela, elle constitue avant tout un acte économique et un levier de soutien et d'accompagnement des politiques économiques pour créer les conditions du rapprochement de l'offre et de la demande, soutenir la croissance, favoriser la compétitivité et l'emploi et stimuler l'innovation.

Pour répondre à ces enjeux, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma des achats économiquement responsables. Promouvant une stratégie d'achat concertée et collective, une consultation publique en ligne a été lancée au dernier trimestre 2017 laquelle a fait l'objet de 700 contributions d'acteurs économiques. Aussi pour asseoir sa présence territoriale et assurer la déclinaison opérationnelle de sa politique d'achat en partenariat avec les acteurs concernés (autres collectivités, organisations professionnelles, …) dans un objectif de rapprochement de l'offre et de la demande, des démarches d'animation territoriale de filière sont engagée : Breizh Alim' pour la restauration collective et Breizh Bâti'.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

L'engagement de la Région en faveur d'une commande publique simplifiée et d
dans le cadre du programme « Administration 100% numérique » par la mi
dématérialisation de la commande publique en lien avec les opérateurs économiques.

Affaires juridiques	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**13,5**
Catégorie B	**1,7**
Catégorie C	**1,6**
Temporaires	**2,9**
Total ETP	**19,7**
Total Masse salariale	**1 112 220 €**

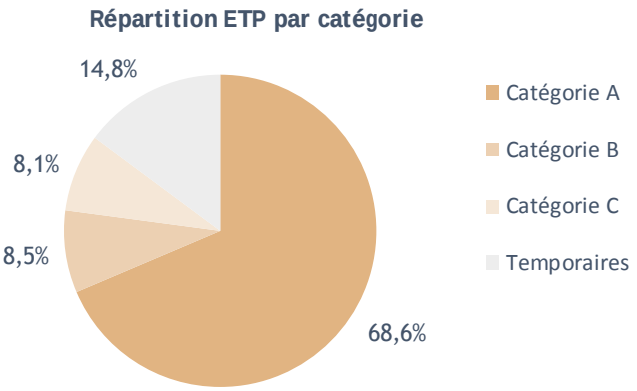

• Audit interne et externe

Par arrêté du Président du Conseil régional en date 4 avril 2017, un comité d'audit a été institué au sein de la collectivité. Composé de 6 membres dont 2 personnalités qualifiées extérieures, ses missions consistent à :

- Approuver le plan d'audit avant présentation au Comité de direction
- Suivre les audits en cours, terminés et la mise en œuvre des recommandations
- Suivre la mise en œuvre des observations de la chambre régionale des comptes sur les compétences régionales, et sur les satellites de la collectivité. Depuis mai 2017, la règlementation impose de rendre compte à l'assemblée des actions mises en œuvre par la collectivité pour répondre aux recommandations émises par la Chambre régionale des comptes (CRC).
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Veiller à l'indépendance de la Direction de l'audit et à l'application des normes et des moyens dédiés

Par ailleurs, une charte d'audit cosignée du Président du Conseil régional et du Directeur général des services a été transmise aux Présidents des groupes d'élus. Ce document définit les missions, pouvoirs et responsabilités de l'audit au sein de la collectivité dans les règles internationales de l'audit.

En matière d'audit interne, les 3 d'audits qui ont été réalisé en 2017 ont fait l'objet de recommandations et la mise en œuvre des plans d'actions sont suivis deux fois par an.
Des cartographies des risques ont été déployées sur l'ensemble des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), dont les risques de fraude, et ont fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les risques sont maîtrisés.
Par ailleurs, dans le cadre d'un pilotage de l'administration par les risques, des travaux ont été initiés sur les services produits aux usagers (en appui à la Direction des opérations) et sur les risques majeurs de la collectivité afin de proposer une cartographie partagée fin 2018.
En matière d'audit externe, ont été réalisés 6 audits d'opérations FEDER échantillonnés par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) pour montant total de dépenses éligibles de 2,4 M€. La 1ère campagne comprenait 4 opérations (avril à décembre 2017). L'ensemble des rapports définitifs ont été validés par la CICC.
- 6 contrôles sur place ont été effectués auprès des services instructeurs ainsi que 3 directement auprès des bénéficiaires.
- 9 constats financiers pour un montant total de 25 259 € porte le taux d'erreur de l'échantillon 2017 à 1.05%. Ce taux est inférieur au taux d'alerte de la Commission européenne fixé à 2%. Les schémas suivant récapitulent la typologie des constats financiers effectués.





Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Audit interne et externe	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**9,3**
Catégorie B	**0,1**
Catégorie C	**0,8**
Total ETP	**10,2**
Total Masse salariale	**639 442 €**

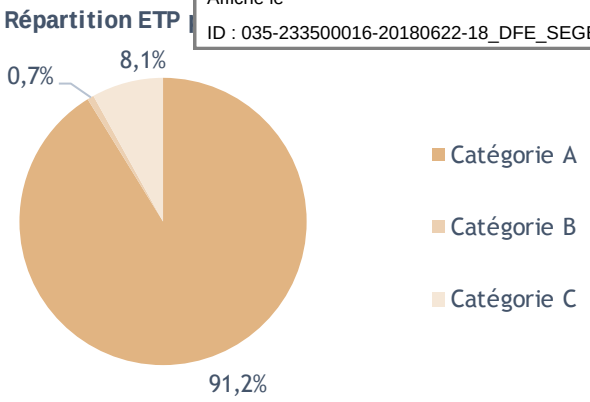

• Transformation de l'administration

Pour contribuer à relever les défis qui se présentent à la Région, il a été décidé en septembre 2017 d'engager une démarche de transformation de l'administration. Cette démarche s'appuie sur une délégation à la transformation qui, sans création de poste spécifique, s'appuie sur des volontés et dynamiques d'agent.e.s régionaux. Animée par un délégué et une adjointe, soutenue par une cadre mobilisée à mi-temps, la délégation à la transformation anime, coordonne et soutient 55 projets de transformation sélectionnés parmi des initiatives proposées par les agents régionaux selon 3 enjeux : une territorialisation aboutie, un service public régional au plus proche des attentes des usager.e.s, une transversalité organisée.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9000 Patrimoine et logistique

2017 en Bref

L'évolution de l'immobilier destiné à accueillir les agents des services s'est poursuivie en 2017, amenant la Région à louer de nouveaux locaux sur Rennes, pour faire face aux besoins liés aux transferts de compétences. Cette prise à bail est compensée pour partie par la renégociation des baux d'autres sites rennais. Avec l'achat du site de Beaulieu, jusqu'alors en location, le montant de la charge locative baisse globalement de près de 25%, ces objectifs sont conformes à la stratégie régionale en matière d'immobilier (hors lycées).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel	2 Apporter les moyens de fonctionnement courant	3 Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental	4 Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région
Actions	[I - 1] Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation plus respectueux de l'environnement	[II - 1] Optimiser l'achat de fournitures de bureaux « durables »	[III - 1] Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO_2	[IV - 1] Répondre aux besoins d'organisation de réceptions
	[I - 2] Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments par une exploitation durable	[II - 2] Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins	[III - 2] Organiser les déplacements en transports collectifs	[IV - 2] Optimiser l'utilisation de moyens d'impression et le traitement du courrier
		[II - 3] Garantir la collectivité contre les risques de son action		
		[II - 4] Prendre en charge les autres dépenses de logistique		
		[II - 5] Permettre la restauration du personnel		

22,3 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

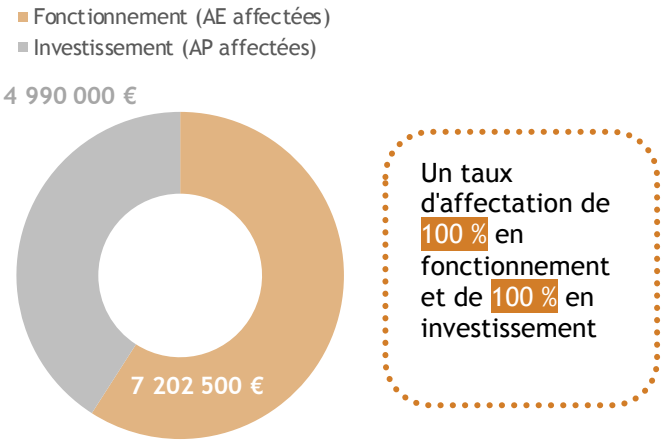

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

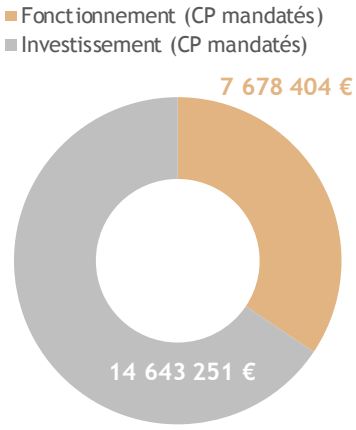

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Gérer le patrimoine bâti afin de le maintenir en bon état de fonctionnement dans le respect des objectifs de l'éco-référentiel [I]

Avec la finalisation de l'achat du site de Beaulieu en février 2017 et la renégociation des loyers des Longschamps 1 et de la Robiquette, et la location du site des Longschamps 2, la charge des loyers baisse entre 2016 et 2017 d'environ 600 000 €. Dans le cadre de sa politique visant à diminuer la charge locative, la Région a acquis deux sites à Josselin et Rohan pour les équipes des Voies Navigables. Afin de pérenniser le patrimoine de la collectivité, le volume des travaux de maintenance tant préventive que curative (remplacement de la porte de l'atelier de saint Germain sur Ille et de l'ascenseur de Bon Pasteur, phase 1 du réaménagement des locaux de la Maison de la Bretagne à Paris,

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

travaux de clos/couvert et de reprise des peintures/plafonds/sols des locaux de [redacted] de Saint Malo, …) a augmenté de plus de 800 000 € entre les deux derniers exercices budgétaires.

Indicateur N°1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de m² gérés	52 733	54 063	57 667
Charges de maintenance préventive et curative en € / m²	28	28	37
Charges de fonctionnement des locaux en € / m²	76	71	58
Dont dépenses de fluides	11	11	10
Dont charges immobilières	60	56	44

• Optimiser les moyens de fonctionnement courant par une commande publique responsable [II]

Les dépenses de fonctionnement courant ont fortement augmenté en 2017 (+46%). Cet épiphénomène est lié à l'achat de mobiliers d'équipement du nouveau site des Longschamps 2, à la régularisation de certaines taxes foncières et au rattachement des frais de négociation immobilière. Les frais liés à l'achat du site de Beaulieu et des locaux de Josselin, à la renégociation des baux de La Robiquette et des Longschamps 1 pèsent sur les charges de logistique (+65%). L'augmentation des dépenses de restauration, dans la continuité de 2016, est due à une modification d'imputation comptable des frais fixes des repas pris au restaurant administratif de Patton. Enfin, la hausse conséquente des achats de fournitures de bureau en produits verts a été permise par le nouveau marché public passé début 2017 à des prix identiques, sinon inférieurs, à ceux des produits plus classiques du précédent marché.

Indicateur N°2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'élus et agents des services (données bilan social)	1 204	1 283	1412
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	770	615	901
Dont fournitures (papier + bureau)	109	90	98
Dont charges logistiques	588	434	719
Dont dépenses de restauration collective	35	55	83
% des dépenses de fournitures de bureau en produits verts	36,5 %	38,72 %	61,25 %
Poids de papier (en tonnes)	69	26 *	65
Dont % de papier recyclé acheté	96 %	98,89 %	95,86 %

* dernière livraison décalée en 2017

• Rationaliser les modes de déplacement [III]

La Région a acquis 37 véhicules en 2017 pour permettre notamment, d'effectuer la maintenance informatique des lycées et le fonctionnement des services sur le territoire, liés aux transferts de compétences. Comme chaque année le parc total de véhicules prend en compte les véhicules réformés en cours de vente. Les dépenses de transport en commun sont en forte hausse (+22%), le nombre de réservations passant de 3 000 à environ 4 000.

Indicateur N°3 [III] - Evolution des modes de déplacement	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de véhicules (VL + VU)	266	292	329
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	3,89	3,99	4,69
Kilométrage moyen par véhicule de service	14 624	13 664	14 255
Dépenses en K€ de transports en commun (train, avion, bateau, bus)	400	379	462

• Disposer des moyens pour assurer les relations publiques de la Région [IV]

La baisse de courriers "papier" sortants et entrants confirme l'effet de la démarche de dématérialisation. La numérisation des courriers a crû dans le même temps à due proportion.

Indicateur N°4 [IV] Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de courriers entrants / sortants	202 000 / 344 000	192 000 / 332 000	167 000 / 321 000

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9002 Développer le système d'information en régionales

2017 en Bref

La Région est en charge de la maintenance informatique dans les lycées. Elle est également en charge d'assurer le fonctionnement du système d'information (SI) dans un ensemble de domaines, en particulier ceux qui sont liés aux obligations réglementaires telle que la gestion des fonds européens. De plus, le transfert de la compétence des transport scolaires, issu de la loi NOTRe, amène la Région à prendre en charge les usagers et à initier de nouvelles démarches afin d'adapter son système d'information.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	2 Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	3 Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
	[I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 2] Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

4,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

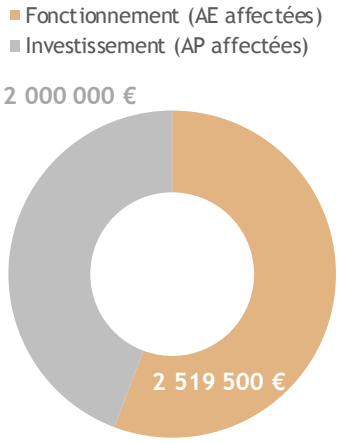

Un taux d'affectation de 95 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

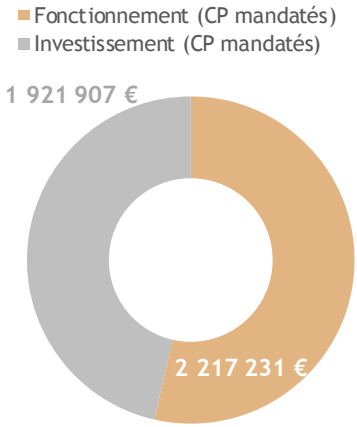

Un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux [I]

En lien avec la politique d'équipement, le renouvellement du parc bureautique dont le parc d'impression (solutions multifonctions) ainsi que l'acquisition des équipements mis à disposition des membres du CESER et des nouveaux.elles agents.es ont été réalisés (0,7 M€). Il a été nécessaire de faire évoluer l'infrastructure régionale pour l'intégration des nouveaux sites et du système d'information des transports scolaires (0,3 M€) [I – 1]
La migration vers de nouvelles versions et les adaptations réglementaires, politiques et fonctionnelles de logiciels de gestion ont mobilisé la Région. Ainsi la première phase de migration de l'outil de gestion des dossiers, la poursuite des adaptations afin de répondre aux besoins des services et aux obligations réglementaires, notamment les fonds européens, ont été menés (0,5 M€). [I – 2]

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1 ; I-2] - Evolution du parc informatique	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Matériels informatiques et téléphoniques (PC fixes, PC portables, serveurs, imprimantes, traceurs, scanners, écrans, terminaux téléphoniques, notamment)	5 775*	6 270	6 454
Progiciels spécialisés	216	216	221
Dont applications développées par la Région	*73*	*72*	*73*

* remarque : en 2015, sortie du parc des équipements obsolètes (terminaux téléphoniques, hub…)

• Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs [II]

Dans un contexte de forte territorialisation avec un parc de plus en plus mobile, la sensibilisation aux usages et aux coûts de communication de la téléphonie mobile a été poursuivie auprès des directions afin de stabiliser les dépenses de télécommunication (0,3 M€). [II – 1]
Une part importante du budget est mobilisée dans le cadre de la maintenance des équipements et des logiciels déployés (0,8 M€) ; l'impact de la maintenance est d'environ 20% du coût d'acquisition. [II - 2]
La prise en charge de nouveaux lycées en maintenance informatique, la territorialisation des services administratifs et l'augmentation des effectifs de la Région impactent fortement le support informatique. Une augmentation de 5 000 incidents par rapport à 2016 est constatée malgré une volonté d'optimiser et d'autonomiser les utilisateurs dans la gestion des incidents en mettant à disposition différents outils via le centre de support informatique. [II – 2]

Indicateur N°2 [II-2] - Support informatique - traitement des incidents	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre d'appels enregistrés au standard support informatique	18 876*	23 038*	28 220
Dont appels internes (des élus et agents de l'administration régionale)	*16 620*	*14 780*	*18 034*
Dont appels externes (usagers des extranets des aides régionales : campagne d'équipement des lycées, bourses sociales, chèque sport, etc)	*2 656**	*8 258**	*10 186*

* remarque : en 2015, intégration des interventions de maintenance dans les lycées

• Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales [III]

Il s'agit d'adapter le système d'information dans le cadre de la dématérialisation des processus de l'administration régionale et des évolutions réglementaires - échanges avec l'Etat (outil Synergie) pour la gestion des fonds européens et la dématérialisation des pièces justificatives de paiement, par exemple, tout en maintenant un niveau de sécurité informatique du SI le plus adéquat possible. [III – 1]
Depuis 2016, l'hébergement de l'infrastructure informatique vers le datacenter de la société TDF garantit une disponibilité et une sécurité du SI accrues ; l'infrastructure à destination des lycées y a été installée courant 2017 permettant ainsi l'intégration d'environ 45 lycées en 2018. [III - 2]
Au titre de la démarche d'*Agenda 21*, la Région poursuit l'optimisation des outils d'impression départementalisés avec à terme l'objectif de supprimer les doublons imprimantes/copieurs sur l'ensemble des sites régionaux. [III - 2]

Indicateur N°3 [III-1 ; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de projets informatiques réalisés	37	46	39
Recours à la sous-traitance externe pour la conduite des projets : (en jours)	1 490	675* (dont 261 pour les lycées)	1 006* (dont 491 pour les lycées)

* remarque : depuis 2016, le recours à la sous-traitance pour la maintenance informatique dans les lycées est pris en charge par le programme 308

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9003 Fonds d'intervention régional

Contexte de l'intervention

Le fonds d'intervention régional **(FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux.**

Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Soutien à l'organisation de colloques, congrès	2 Intervention d'urgence lors de catastrophes	3 Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations	4 Accompagnement social à la formation	5 Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

1,2 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

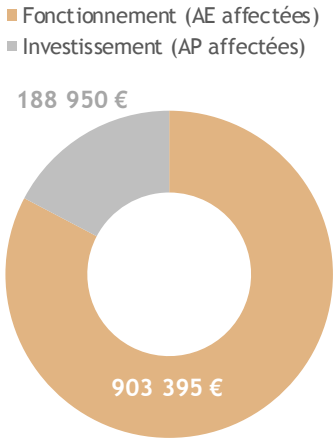

Un taux d'affectation de 93 % en fonctionnement et de 63 % en investissement

Les dépenses

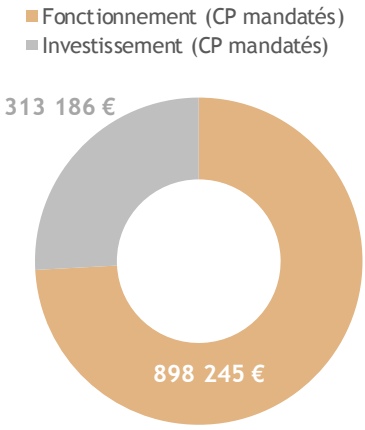

Un taux de réalisation de 92 % en fonctionnement et de 89 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Contribution exceptionnelle à des projets de fonctionnement

Le nombre de projets soutenus en fonctionnement connaît une légère augmentation. Le montant moyen des subventions versées est quant à lui en baisse.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant alloué	842 000 €	862 500 €	827 200 €
Nombre de dossiers	398	389	401
Moyenne/dossier	2 116 €	2 217 €	2 063 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La ventilation des aides par domaine d'intervention peut se traduire ainsi :

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2015	Nombre de dossiers	Réalisation 2016	Nombre de dossiers	Réalisation 2017	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	381 150 €	192	340 650 €	162	382 150 €	204
Sport	267 250 €	115	303 600 €	116	190 000 €	95
Colloques et congrès	74 900 €	29	70 100 €	31	65 000 €	25
Santé - social - égalité - handicap	41 250 €	26	40 600 €	25	51 000 €	28
Enseignement	25 150 €	11	19 600 €	11	33 250 €	13
Coopération et solidarité	2 800 €	3	12 500 €	9	7 800 €	5
Mémoire	9 500 €	10	13 050 €	15	16 000 €	14
Divers	40 000 €	12				
Interventions d'urgence			3 000 €	1	10 000 €	1
Dévelop. éco - tourisme			59 400 €	19	72 000 €	16
Total	842 000 €	398	862 500 €	389	827 200 €	401

• Accompagnement social à la formation

A travers ce fonds, des bourses individuelles sont allouées à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue et d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle. Le nombre de dossiers est identique à celui de 2016 et la moyenne par dossier diminue très légèrement.

Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant alloué	99 941 €	77 113 €	76 195 €
Nombre de dossiers	47	34	34
Moyenne/Dossier	2 126 €	2 268 €	2 241 €

• Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Le nombre de projets d'investissement soutenus est en hausse et retrouve l'exact niveau de 2015 mais avec une moyenne par dossier beaucoup moins élevée qu'en 2016 en raison de la prise en compte cette année-là d'une opération d'importance lors de la dernière commission permanente de l'année.

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Montant alloué	58 850 €	250 100 €	188 950 €
Nombre de dossiers	21	16	21
Moyenne/Dossier	2 802 €	15 631 €	8 998 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9011 Développement des conditions de travail et

2017 en Bref

2017 a marqué la poursuite du *Plan d'action d'amélioration des conditions de travail* avec la réunion du groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention », le lancement du groupe « Communiquer avec bienveillance ». Les différents référentiels sur les niveaux de qualité de service ont été diffusés à destination des EPLE en matière d'hygiène et d'entretien des locaux mais aussi de maintenance du patrimoine. Le plan de formation a été adapté en conséquence pour permettre aux agents concernés de développer les compétences nécessaires pour l'exercice de leurs missions.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines	2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail	5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées

6,5 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

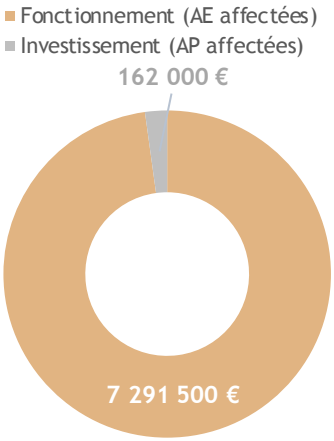

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

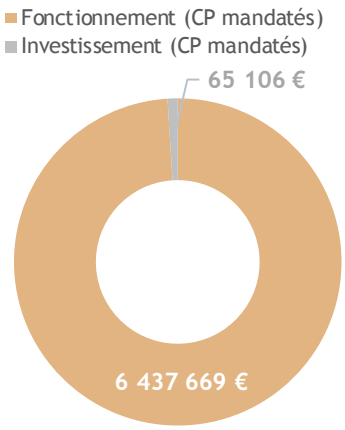

Un taux de réalisation de 87 % en fonctionnement et de 40 % en investissement

> Les CP votés en investissement sont consacrés aux aménagements de postes, aux équipements en faveur des travailleurs handicapés (acquisitions de chariots ergonomiques en 2016 – très importantes -et en 2017), et aux prêts d'action sociale (moins nombreux en 2017).

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Assurer le pilotage et la diffusion des politiques des ressources humaines [I]

La collectivité a poursuivi la déclinaison du plan de communication interne en mettant notamment en avant les diffusions vidéos des différentes conférences et manifestations qui ont été organisées tout au long de l'année tout en maintenant l'utilisation des canaux habituels de diffusion des informations (intranet, revue trimestrielle, etc.). En parallèle, le projet de transformation de l'administration a fait l'objet d'un accompagnement spécifique en matière de communication. Par ailleurs, le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants à destination des EPLE a été réadapté pour permettre à ces derniers de mieux comprendre le mode de fonctionnement de la collectivité et les principaux enjeux de l'exercice des compétences des lycées.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Activité des agents [II-2]

Le maintien dans l'emploi et la prévention des accidents du travail par le biais des aménagements de postes, des achats de matériels et des actions de reconversion demeurent des enjeux importants dans la prise en compte de l'usure des postes.
Les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles sont relativement stables (+ 1,8 %), comme celles relatives à la maladie ordinaire (+ 0,9 %) avec une plus forte proportion dans les lycées. Les absences pour longue maladie diminuent légèrement (- 3,2 %).

Indicateur N° 1 [II-2] - Activité des agents	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Taux d'absence au travail	7,4 %	8,7 %	8,6%

• Organisation de la mobilité interne et des recrutements [II-3]

La mobilité interne demeure une priorité et les publicités externes n'interviennent que si les compétences ne sont pas trouvées en interne. Le taux de mobilité interne est en légère hausse (46 %). Le nombre de postes publiés reste stable par rapport à l'année dernière et offre un choix encore assez important aux agent·e·s qui souhaitent changer de poste. En outre avec le transfert des services de transports scolaires, de nouveaux métiers ont été intégrés dans la collectivité. D'autre part, plusieurs postes concernaient des domaines (informatique, maintenance bâtiment, voies navigables), pour lesquels peu de candidat·e·s internes détenaient les compétences.

La collectivité poursuit ses objectifs de recrutement en variant les profils retenus afin de répondre à un souhait de diversification. Deux jeunes en emploi d'avenir (dispositif en voie d'extinction) ont été recrutés sur des postes permanents et le nombre de stagiaires accueilli·e·s est stable par rapport à 2016. La collectivité accorde toujours une attention particulière au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur·se·s handicapés (12,7 % des effectifs de la Région).

Indicateur N° 2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Taux de recrutement par mobilité interne dans les services	60 %	43 %	46 %
Nombre de stagiaires accueillis	109	125	120
Taux de travailleurs handicapés recrutés	4,9 %	2 %	2 %

• Développer la compétence des agents par une politique de formation adaptée [III]

Cette année, l'effort d'investissement dans la formation des agent.e.s de la Région, malgré une légère baisse, s'est poursuivi avec l'accompagnement de plusieurs projets structurants, tel que le déploiement du chariot ergonomique dans les lycées et le renforcement de la formation des agent.e.s non titulaires intervenant dans les EPLE (formation à la propreté des locaux et à l'hygiène alimentaire). La montée en puissance des compétences récentes de la Région (maintenance informatique, fonds européens, etc.) a donné lieu à un dispositif de formation important à destination des agent·e·s concerné·e·s.

Indicateur N° 3 [III-2] - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Budget consacré à la formation (en M€)	2,08	2,21	2,08
Ratio budget de formation/masse salariale	1,4 %	1,5 %	1,3 %
Nombre d'agent.e.s formé.e.s	2 362	2 714	2 541

• Optimiser les conditions et l'environnement de travail [IV]

L'amélioration des conditions et de l'environnement de travail est au cœur des discussions engagées avec les représentants du personnel dans le cadre des instances du dialogue social. Ainsi, en 2017, ce sont 55 réunions qui se sont déroulées dans le cadre des instances représentatives du personnel. Par ailleurs, la démarche d'amélioration des conditions de travail et le plan d'actions qui en découle se sont notamment concrétisés avec l'élaboration de protocoles d'hygiène et de propreté en EPLE, le lancement de l'expérimentation sur le télétravail, la présentation d'un bilan de satisfaction sur le nouveau matériel et la méthode de nettoyage par pré-imprégnation et du bilan d'activité des référents encadrement en EPLE après leur première année d'exercice. Par ailleurs, en 2017, le groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention », issu du PAACT, s'est réuni pour la 1ère fois et une lettre de mission a été adressée au groupe de travail « Communiquer avec bienveillance ».

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9012 Rémunération des personnels et indemni assemblées

2017 en Bref

L'année a été marquée par une revalorisation du point d'indice de + 0,6% en février, revalorisation en deux temps initiée en 2016, et par la poursuite de la mise en œuvre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Elle a également permis d'achever l'intégration de la masse salariale liée au transferts des fonds européens, de poursuivre le déploiement de la maintenance informatique, et de répondre aux besoins en moyens humains dans certaines directions (dont celles des ports, de l'économie) et dans les services fonctionnels.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale
2. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

163,1 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Les dépenses de personnel représentent en 2017 une part moins importante dans les dépenses de fonctionnement de la Collectivité (les détails sont intégrés dans le bilan social).

Indicateur N°1 [I et II] - Evolution de la masse salariale	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Masse salariale (012) / Dépenses réelles de fonctionnement	19,6 %	20,3 %	16,8 %
Masse salariale (012) / Charge de fonctionnement courant	20,2 %	20,8 %	17,6 %
Masse salariale (012) / Dépenses réelles totales	10,3 %	10,7 %	9,3 %

L'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pèse chaque année de manière conséquente sur l'évolution des dépenses de la masse salariale (évalué au budget 2017 à 1,6 million d'euros).

Inchangé depuis 2010, le point d'indice avait fait l'objet d'une première revalorisation de 0,6% en juillet 2016, et d'une seconde évolution de même niveau en février 2017, représentant un impact financier sur l'exercice 2017 estimé à 1,2 million d'euros. Les mesures catégorielles avec les mesures relatives aux charges patronales, le relèvement progressif chaque année des taux de charges de retraite, ont également impacté les dépenses de la masse salariale.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'est po
apportée autour des postes vacants et une analyse approfondie des besoins exprimés pour y affecter les compétences les plus adaptées.

La masse salariale moyenne des agents permanents de la collectivité est en progression pour les trois catégories, et en proportion plus importante pour les agents de catégorie C.
Elle a évolué au rythme des avancements d'échelons, de grade et des promotions internes.

Indicateur N°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie A	66 989	66 642	67 241
Evolution année N / année N-1	+1,4 %	-0,5 %	+0,9 %
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie B	42 809	43 292	43 703
Evolution année N / année N-1	+1 %	+1,1 %	+ 1 %
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie C	34 754	34 940	35 743
Evolution année N / année N-1	+2,2 %	+0,5 %	+ 2,3 %

Les effectifs de la Région sont composés à 88 % d'agents permanents, recrutés sur des postes pérennes, ayant une activité annuelle continue.

Indicateur N°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Effectif permanent total	3 377	3 452	3 589
% effectif permanent / effectif total	87,7 %	87,4 %	88 %
Effectif non permanent total	476	497	523
% effectif non permanent / effectif total	12,3 %	12,6 %	12 %
Total	3 853	3 949	4078

Les effectifs des agents permanents ont augmenté en 2017 de 4 %, cela s'explique notamment par le recrutement d'agents sur les postes liés au transfert des Fonds Européens, au campus du sport Bretagne, à la maintenance informatique, au développement économique, et au renforcement des directions supports afin de soutenir l'activité de gestion engendrée par les différentes compétences successivement transférées.

Les effectifs des agents non permanents de la collectivité ont augmenté globalement de 5,2 %, avec un recours plus important aux agents temporaires sur des missions de remplacement (4,4% % en 2016).

Dans les lycées, l'évolution due aux recours à des temporaires a été de nouveau contenue (+ 0,9 % en 2017 en moyenne annuelle d'ETP par rapport à 2016, contre 2,9 % % entre 2016 et 2015). Les réflexions autour des dotations cibles ont permis d'ajuster au mieux les remplacements dans chaque établissement.
Les temporaires des services constituent quant à eux 17,4 % de l'ensemble des temporaires de la collectivité en 2017 (contre 14% en 2016). Le recours au personnel non permanent s'effectue toujours dans le souci de répondre de manière adaptée aux besoins des services et de permettre aux jeunes professionnels d'acquérir de l'expérience.

Les apprenti.e.s et jeunes peu qualifiés en contrat emplois d'avenir représentaient ainsi, fin 2017, 48 personnes au sein de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9020 Ressources et expertises

2017 en Bref

Ce programme regroupe les moyens de financement des évaluations et expertises rendues nécessaires par la technicité des politiques régionales, ainsi que ceux permettant d'assurer le bon fonctionnement des assemblées et de défendre les intérêts de la Région dans les contentieux. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional, et intègre les moyens nécessaires à la documentation régionale.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Développer l'expertise juridique et financière
2. Promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat
3. Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional
4. Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

1,0 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 87 % en fonctionnement

Les dépenses

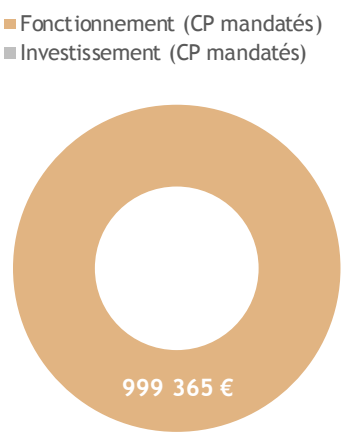

Un taux de réalisation de 73 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les évolutions de la démarche de performance [I]

L'élaboration du Rapport d'analyse par programme (RAP) constitue l'aboutissement de la démarche de performance et le principal support de diffusion des principes de l'évaluation et de l'acculturation de la collectivité aux outils de suivi et d'évaluation.

Depuis 2012, chaque programme est doté d'un arbre des objectifs co-élaboré avec les directions, en conformité avec les orientations du mandat. Dans ce cadre, 66 arbres des objectifs ont été co-construits permettant un suivi pour la durée du mandat. Présentés en début de chaque programme dans le présent RAP, les objectifs permettent d'appréhender les plans d'actions mis en œuvre pour les atteindre, en lien avec les moyens qui ont été alloués pour chaque programme. Si le budget régional est voté par programme, les services ont renforcé leurs outils de pilotage en systématisant le suivi de l'exécution budgétaire au niveau de l'action. Globalement, le dialogue de gestion s'en trouve amélioré.

• Le développement de l'évaluation et du contrôle de gestion [I]

Tout au long de l'année, les activités d'évaluations des politiques régionales ont été mobilisées pour répondre aux obligations règlementaires ou de manière volontariste en lien étroit avec les directions qui les pilotent directement. A chaque fois que nécessaire, les directions ont pu bénéficier d'un appui technique interne. Afin de compléter les analyses faisant appel à des questionnements vers les bénéficiaires, la Région a fait appel à des prestataires externes pour les évaluations relatives au dispositif Bretagne qualité apprentissage, ainsi que le dispositif de rémunération des

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

stagiaires. Les informations synthétiques relatives aux différents enseignements [illegible] dans les programmes concernés. En 2017, l'évaluation a également concerné le cadrage des travaux de suivi-évaluation du Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP). Enfin, les travaux concernant le CRT et le plan « 47 000 formations » ont été poursuivis.

Afin de poursuivre son action en faveur de l'évaluation des politiques régionales, la Région a mis en place une session de formation interne à l'évaluation des politiques publiques.

Pour répondre aux directions et aux services, le contrôle de gestion s'est développé progressivement par la mise en place d'outils d'analyses permettant d'apporter un appui technique relatif aux analyses comptables et financières des organismes extérieurs. Outre ces analyses approfondies, la co-construction avec les directions et les services d'un rapport d'analyse structuré a été réalisé. Ce dernier présente de manière harmonisée pour chaque organisme, la situation financière, les activités et le suivi des actions financées par la Région sous forme d'indicateurs opérationnels. Ces analyses montrent la diversité des statuts juridiques d'organismes extérieurs accompagnés par la Région, ainsi que la diversité des modes de financement. La pérennisation de ces outils a pour vocation d'améliorer de manière constante le dialogue de gestion entre la Région et les organismes qu'elle finance, ou dans lesquels elle détient des participations et/ou elle est membre, comme un outil d'aide à la décision.

Par ailleurs, la Région est toujours présente dans les réseaux nationaux d'évaluation, la Société française de l'évaluation (SFE) et l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE). Elle participe également aux différents groupes de travail, aux colloques, dont ceux de Régions de France. Ces participations lui permettent un partage d'expériences et des bonnes pratiques enrichissantes pour ses agents, de bénéficier d'un soutient des différents réseaux de professionnels et de promouvoir son expertise tant au niveau de l'évaluation que du contrôle de gestion.

• Une politique d'achat au service de l'économie [III]

Les orientations de la politique d'achat du Conseil régional fondée sur une responsabilité économique, sociale et solidaire et environnementale ont été actées. Pour répondre à ces orientations, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma des achats économiquement responsables. Promouvant une stratégie d'achat concertée et collective, une consultation publique en ligne a été lancée au dernier trimestre 2017 laquelle a fait l'objet de 700 contributions d'acteurs économiques.
Aussi pour asseoir notre présence territoriale et assurer la déclinaison opérationnelle de notre politique d'achat en partenariat avec les acteurs concernés (autres collectivités, organisations professionnelles, …) dans un objectif de rapprochement de l'offre et de la demande, des démarches d'animation territoriale de filière sont engagée : Breizh Alim' et Breizh Bâti'.
En 2017, 628 marchés ont été attribués par la Région pour un montant de 196 997 019 € HT. S'ajoutent les achats passés auprès de l'UGAP pour un montant de 5 082 391 € HT. Le nombre de marchés passés par la SEMAEB dans le cadre du mandat s'élève quant à lui a 223 pour un montant de 52 513 242 € HT. Pour assurer la gestion des procédures de commande publique formalisées, ce sont 23 CAO, 8 jurys et 4 CDSP qui se sont réunis en 2017. Les prestations juridiques et financières [III]

La notation financière par une agence spécialisée permet à d'éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans avoir pour autant à étudier ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements. Depuis 2013, l'agence de notation Fitch Ratings attribue la note AA au programme d'émissions obligataires de la Région et la note F1+ au programme de billets de trésorerie.

Cette notation a permis à la Région de se positionner favorablement comme émetteur public sur les marchés de capitaux.

Dans le cadre de ses interventions, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour la gestion de la dette, l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires et la perspective de prise de participation dans des sociétés commerciales.

• La documentation [III]

La Région dispose d'un service de veille à destination des élu.e.s et des agent.e.s. Il diffuse et réalise une veille contextuelle ciblée sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

En 2017, la Région a activé une veille stratégique sur 132 sujets couvrant la diversité de ses domaines d'intervention (exemple : « transport scolaire », « port de Saint-Malo », « santé et environnement »…).

Durant cette année, ce sont plus de 618 agent.e.s et élu.e.s regionaux.ales qui reçoivent par mail la gamme de produits presse proposés au rythme quotidien et hebdomadaire, sur des formats standards (Essentiel Presse : revue de presse matinale) ou personnalisables selon les besoins informationnels des utilisateur.trice.s (diffusion sélective d'information). De plus, 4 823 prêts de revues et d'ouvrages ont été effectués et 227 recherches d'informations ou veilles à la demande expresse des services.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9021 Service de la dette

2017 en Bref

Durant l'année, la Région a poursuivi sa stratégie d'optimisation de la gestion de la dette dans un contexte de taux très bas. Cette gestion s'est traduite par une augmentation du compartiment à taux fixe de l'encours en le portant à près de 60%. Des remboursements anticipés d'emprunt ont également été réalisés permettant le réaménagement sans pénalité de prêts à de meilleures conditions. Concernant les instruments de trésorerie, les tirages de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) ont été accentués permettant l'encaissement de produits financiers pour plus d'un demi-million d'euros.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	3 Sécuriser l'encours	4 Optimiser la trésorerie
Actions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement	[IV - 1] Limiter la trésorerie excédentaire
	[I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances	[II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats en cours	[III - 2] Limiter le risque de taux	[IV - 1] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

59,8 M€ de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

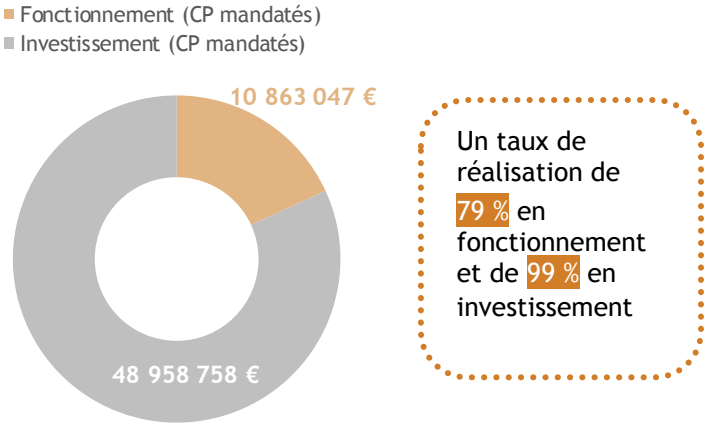

Un taux de réalisation de 79 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

En investissement, les crédits concernent le remboursement en capital des emprunts.
Ces dépenses étant obligatoires et pour la plupart connues lors de la préparation budgétaire, le taux de réalisation est souvent proche de 100%.

En fonctionnement, la consolidation au premier semestre de la dernière tranche BEI (soit plus de 50% du programme d'emprunt global), explique en partie l'amélioration du taux de réalisation 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les mobilisations d'emprunts [II]

Sur l'autorisation de 258,900 M€ votée par le Conseil régional pour 2017 afin d'équilibrer le budget, le programme d'emprunt total s'est élevé à 195 M€ dont 47,615 M€ de refinancements soit une souscription d'emprunts effective nette de 147,385 M€.

La Région a réalisé trois émissions obligataires en novembre 2017 pour un montant total de 50 M€. Le taux fixe moyen obtenu s'élève à 0,62% (représentant une marge moyenne sur Euribor 3 mois d'environ 0,10%) pour une durée moyenne de 8 années et 4 mois in fine (équivalent à environ 15 ans amortissable) soit des conditions très compétitives.

La Région a par ailleurs consolidé la dernière tranche de financement dédiée au projet Bretagne Grande Vitesse et accordée par la *Banque européenne d'investissement* (BEI) pour un montant de 105 M€. Une première consolidation de 45 M€ a ainsi été réalisée à taux variable Euribor 3 mois + une marge de 0,426% sur 20 ans et une seconde de 60 M€ a été conclue à taux fixe 1,322% sur 20 ans. Ces mobilisations ont permis le refinancement de 47,615 M€ d'encours détenus auprès de cet établissement à des conditions plus compétitives.
Pour finir, la Région a consolidé le prêt de la *caisse des dépôts et des consignations* (CDC) sur ressources BEI contracté en 2016 à taux fixe 1,19% sur 20 ans et a mobilisé 20 M€ sur l'enveloppe revolving total de 150 M€ (130 M€ de mobilisés à fin 2017).

La marge moyenne obtenue sur les financements 2017 à 0,29% sur Euribor 3 mois est compétitive dans un contexte de normalisation et de resserrement des marges bancaires et s'explique principalement par les très bonnes conditions captées sur les emprunts obligataires.

Indicateur N°1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Marge moyenne aux CL 2017
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0,34 %	0,10 %	0,29%	0,50%

• Opérations de gestion active de dette [III-2]

Malgré une pression haussière sur les taux, ces derniers sont restés encore une fois très bas sur 2017. Dès lors, il a été décidé de continuer à renforcer le poids des taux fixes dans l'encours. Ainsi, les deux tiers des nouvelles consolidations ont été souscrits à taux fixe (les trois émissions obligataires, le prêt CDC sur ressources BEI et un prêt de 60 M€ avec la BEI).

Indicateur N°2 [III-2] - Limiter le risque de taux	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Valeur cible 2017
Part taux fixe	48 %	54 %	59 %	66 % max
Part taux variable	52 %	46 %	41 %	66 % Max

• Souscription d'outils de gestion de trésorerie [IV-2]

Depuis mi 2015, les marchés financiers sont marqués par des index négatifs. La gestion en trésorerie zéro a donc été momentanément abandonnée puisque les émissions de Titres Négociables à Court Terme (NEU CP : ancien billets de trésorerie) rapportent, dans ce contexte, des produits financiers à la collectivité.

Ainsi, dans le cadre de son programme de NEU CP de 240 M€ mis en place en 2015, la Région a émis en 2017, 33 titres pour un montant total cumulé de 1 225 M€ permettant de répondre aux besoins de financement à court terme de la collectivité et de réaliser des économies d'intérêt par le remboursement temporaire d'encours revolving CDC.
Ces émissions ont généré, sur l'exercice 2017, 561 K€ de produits financiers.

Le risque de liquidité reste par ailleurs parfaitement maitrisé avec la souscription de deux lignes de trésorerie pour un montant total de 90 M€ et une faculté revolving maintenue à 150 M€ auprès de la CDC.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

P 9023 Mouvements financiers divers

2017 en Bref

L'application de règles inscrites dans l'instruction budgétaire et comptable M71 ainsi que la gestion comptable du patrimoine se traduisent par des écritures, le plus souvent sans impact sur la trésorerie de la Région. Ces écritures, comme les autres mouvements comptables particuliers (admissions en non-valeur, régularisations…), sont regroupés au sein des mouvements financiers divers. En 2017, le programme 9023 porte également les attributions de compensation versées aux départements en application la loi NOTRe.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	1 Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	2 Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	3 Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
Actions	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
Actions	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'exécution comptable 2017 : les principaux repères

En dépense, le nombre de mandats émis progresse de près de 4% par rapport à 2016 (1 537 mandats supplémentaires). Cette hausse est d'une part la traduction du rebond du taux d'exécution budgétaire et d'autre part la conséquence de la prise de compétence en direct par la Région du transport scolaire et interurbain à compter du 1er septembre 2017 (1 468 mandats générés sur 4 mois). Sur les autres secteurs, le nombre de mandats est relativement stable.
Les versements aux départements dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences inscrits dans la loi NOTRe ont représenté 34,5M€.

En recette, on constate une augmentation du nombre de titres émis de plus de 11% (+686 titres). Les autorisations d'occupation temporaire du domaine (secteur portuaire et voies navigables) concentrent près de la moitié de cette hausse. A noter que la participation des familles ou frais de transports scolaires à la rentrée 2017 a occasionné pour la Région la mise en œuvre de nouvelles modalités d'encaissement des recettes (prélèvement automatique, paiement par internet).

Indicateur N°1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Nombre de mandats émis	45 130	39 850	41 387
Nombre de titres émis	6 177	6 090	6 776

• Le délai de traitement des factures

Le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. L'objectif pour la Région est donc de procéder à l'ensemble des vérifications (du service fait aux contrôles comptables) et de mandater dans un délai de 20 jours après l'arrivée de la facture. En 2017, l'objectif est tenu et le délai s'améliore par rapport à 2016.

Indicateur N°2 - Délai de mandatement des factures en jours	Délai 2015	Délai 2016	Délai 2017
Délai de mandatement moyen annuel	17,8	19,4	18,6

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• La qualité de l'ordonnancement comptable

Cette qualité se mesure essentiellement par le nombre de rejets du comptable public des mandats émis par la Région. Le niveau d'exigence de la Paierie régionale est élevé et les délais laissés à l'ordonnateur pour produire les justificatifs complémentaires assez courts. Néanmoins, le taux de rejets par rapport au nombre de mandats est très faible. Il est de 0,26% en 2017 (contre 0,47% en 2016). La qualité de l'ordonnancement est à nouveau soulignée par le comptable public dans son rapport annuel sur les contrôles effectués par ses services.

• La qualité de la comptabilité patrimoniale

Pratiquée depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur n° 3 - Montant des dotations aux amortissement en M€	Dotation 2015	Dotation 2016	Dotation 2017
Amortissement des subventions d'équipement	173,6	186.2	200,9
Amortissement des investissements directs	22,5	29	36,6
Total des dotations	196,1	215,2	237,5

Les dotations sont constituées essentiellement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Cependant, le travail d'intégration des travaux en cours au patrimoine de la collectivité permet d'améliorer la qualité du bilan de la Région et de faire progresser les amortissements des investissements directs. Ceux-ci représentent 15,4% du total des dotations en 2017 pour 11,5% en 2015. La montée en puissance des dotations aux amortissements est le reflet de la politique d'investissement de la Région.

• La qualité de la comptabilité d'engagement

Corollaire de la gestion en autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE), l'exhaustivité de la comptabilité d'engagement est un élément essentiel de la qualité de la gestion.
La tenue de cette comptabilité pluriannuelle vise à s'assurer que tout engagement juridique (marché, convention, arrêté) est adossé à un engagement comptable et comptabilisé comme tel. Elle autorise une connaissance précise des crédits disponibles ainsi que la ventilation temporelle des crédits de paiement pour honorer les engagements de la collectivité.
L'information produite dans le rapport financier 2017 sur le stock des AP et AE permet de rendre compte des engagements pris et restant à honorer au 31/12/2016.

• La gestion de la TVA

Certaines activités portuaires, les transports scolaires ainsi que les locations de salles sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. Depuis 2010, la Région met en œuvre une organisation comptable spécifique pour se conformer aux obligations déclaratives (effectuées au format dématérialisé depuis juillet 2012).
En 2017, 1 626 mandats et 647 titres portant sur des dépenses et recettes assujetties à TVA ont été émis.
Chaque année, la Région est créditrice de TVA.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE



















Education à la mer | Insularité | Activités portuaires

Planification spatiale maritime | Biotechnologies marines

Pêche | Construction, réparation et déconstruction navales

Formation maritime | Energies Marines Renouvelables

Algoculture | Sécurité et bien-être des gens de mer

Biodiversité marine et littorale | Emploi maritime

Conchyliculture et aquaculture | Paysages marins et côtiers

Patrimoine culturel maritime | Tourisme littoral et maritime

Transport maritime | Pratiques sportives de loisir et de plein air

Adaptation au changement climatique | Nautisme

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte

Chiffres clés

▪ 20 % des communes bretonnes sont situées sur le littoral

▪ 40 000 emplois directs dans le secteur maritime hors tourisme

▪ 50 % de la recherche marine et maritime française

▪ 50 % de la production halieutique française

▪ **Economie et emploi :** Les études du *Conseil économique, social et environnemental régional* (CESER) montrent que la filière bleue représente près de 10 % du PIB de la Bretagne. La Région concentre le plus grand nombre d'emplois pour la pêche en France (1 400 navires de pêche et 5 200 marins, avec 47 % de la production des produits de la mer et 49 % des ventes réalisées en criée). Les emplois de la grande pêche sont concentrés dans les ports de Saint-Malo et Concarneau. Pour les biotechnologiques marines, la présence de nombreuses entreprises permet à la Bretagne d'être la 4ème Région dans ce domaine. Forte de près de 166 ports de plaisance proposant 52 000 places, de plus de 240 000 bateaux immatriculés, d'une activité de construction et de réparation navale et de services fédérant 1 235 entreprises et représentant plus de 5 500 emplois, la Bretagne est la région de toutes les richesses maritimes, ce qui lui permet de disposer d'une capacité d'expertise dans l'ensemble des domaines de l'économie et du savoir bleu.

▪ **Production :** 26 % des huîtres et 42 % des moules élevées en France sont produites en Bretagne, ce qui fait d'elle la première région productrice française.

La Région conduit, de manière forte et constante, une politique d'aménagement de son territoire et de développement économique et social pour le milieu maritime et littoral.

Au-delà des aspects économiques, la protection des écosystèmes qui constitue la première des richesses au service de l'homme et le maintien d'un patrimoine vivant sont des axes forts d'action. La *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) constitue la clé de la gouvernance maritime et littorale de la Région. Ses débats ont principalement porté sur la question des dragages portuaires, le développement des énergies marines renouvelables, le document stratégique de façade et la mise en œuvre de la directive stratégie pour le milieu marin.

Au niveau européen, la Bretagne a contribué à la reconnaissance de la responsabilité écologique pour les pollutions maritimes accidentelles, à la mise en œuvre et à la préparation des futurs fonds structurels maritimes, à l'évolution de la politique commune des pêches. La mer est l'un des principaux vecteurs de croissance pour l'Europe, la France et la Région à l'horizon 2030 et l'implication de la Région dans le soutien à l'innovation va dans ce sens.

Le cadre des interventions de la Région :

Le programme 208 de l'orientation stratégique *Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer* est consacré en totalité à la politique maritime. En 2017, les dépenses liées à ce programme représentent **2,7 M€** de crédits de paiement en investissement et en fonctionnement. Un des volets du programme 208 est dédié à la mise en œuvre de de la stratégie régionale pour la mer et le littoral qui vise à faire de la mer un levier de développement soutenable de la Bretagne, en garantissant le maintien des services rendus par les écosystèmes marins, en les valorisant au mieux pour répondre aux enjeux de la Bretagne, et en maximisant les retombées pour les territoires. Plus spécifiquement fléchés maritimes, le second volet du programme 208 est dédié aux politiques de la pêche et de l'aquaculture tandis que le programme 209, avec **71,5 M€** de crédits mandatés en 2017 en investissement et en fonctionnement, porte sur le développement du système portuaire.

En 2017, l'effort budgétaire total de la Région peut être évalué à près de **120 M€.** Ainsi, les autres missions budgétaires agissent en faveur de la mer et du littoral, à travers les actions décrites dans les 7 objectifs transversaux suivants :

// Les objectifs de la Région en faveur du littoral et de la mer

7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons	2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable	3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime	4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral	5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnement aux en zone côtière)	6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime	7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les 4 projets phares de l'année 2017

1. La mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en Bretagne

Dans le cadre d'une convention avec l'Etat, autorité de gestion, la Région Bretagne est devenue en 2016 organisme intermédiaire pour la gestion d'une **douzaine** de mesures régionales du FEAMP. Avec **43,8 M€**, hors assistance technique, elle dispose de l'enveloppe la plus élevée confiée aux Régions littorales.

L'année 2017 marque véritablement le début de la mise en œuvre du FEAMP en Bretagne en se traduisant notamment par l'ouverture de toutes les mesures régionales et le début de la programmation des dossiers. Ainsi, la *Commission régionale de sélection pêche et aquaculture* (CORSPA) a été consultée à cinq reprises en 2017. Au total, **57 dossiers** concernant trois mesures « sectorielles » (aides à la création d'une entreprise de pêche par les jeunes pêcheurs, efficacité énergétique des navires de pêche et investissements productifs en aquaculture) ont été présentés en CORSPA pour un montant total d'aide publique de **2,9 M€** dont **2,1 M€** de FEAMP.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA
L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
Région Bretagne

Dans le cadre d'une convention passée avec l'Agence de services et de paiement (ASP), **864 k€** ont été affectés pour la gestion en paiement associé des crédits régionaux.

La Région a également dédié une enveloppe financière de **8,5 M€** pour la priorité 4 portant « *Développement local par les acteurs bretons* » (DLAL), soit **19 %** de l'enveloppe confiée à la Bretagne. Suite à l'appel à candidature lancé en 2016, **huit candidatures** ont été sélectionnées en février et **sept conventions** ont été signées à l'automne. Les commissions « *mer et littoral* » se sont mises en place et certaines ont émis leur premier avis sur des projets déposés par des acteurs locaux.

2. Le Groupement d'Intérêt Public « Pêche de Bretagne » - Pour une initiative bretonne en faveur de la compétitivité de la pêche par ses ports

Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, la Région est devenue propriétaire de 5 des 13 ports de pêche bretons dotés d'une halle à marée. Les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère ayant conservé la gestion de 8 ports disposant de criées.


Philippe Erard

Dans le cadre de cette réforme, un accord de coopération portuaire a été conclu en octobre 2016 entre la Région et les départements des Côtes d'Armor et du Finistère posant les bases d'une gouvernance innovante et partagée des **13 criées** bretonnes qui représentent, avec près de **100 000 tonnes** mises en vente par année, **50%** de la production française des produits de la pêche.

Cette nouvelle gouvernance intègre le syndicat mixte pêche et plaisance de Cornouaille, nouvelle autorité portuaire et concédante pour les sept ports de Cornouaille, et Lorient agglomération, au sein d'un *Groupement Inter Portuaire « Pêche de Bretagne »* qui aura pour principales missions de :

1. Assurer la coordination des autorités concédantes en vue de l'adaptation des ports bretons à la recherche d'une meilleure compétitivité ;
2. Observer et suivre l'évolution des activités de la filière pêche sur le littoral breton ;
3. Faire un lien avec les acteurs privés de la filière pêche (amont, aval, logisticiens) afin de définir le socle de la stratégie régionale de développement et de valorisation de la pêche bretonne, permettant aux entreprises d'assurer leur pérennité et leur développement dans un contexte mouvant.

Plusieurs démarches sont actuellement en cours pour :

- l'élaboration d'un projet de cadre de coordination des règlements d'exploitation des halles à marée bretonnes ;
- la mise en œuvre d'une harmonisation des pratiques de tri et d'agréage des produits de la pêche sous les halles à marée bretonnes ;
- proposer une méthodologie d'analyse des coûts de passage portuaire afin d'en accroitre leur compréhension et participer ainsi à l'optimisation des modèles économiques des ports, au profit de l'ensemble de la filière ;
- proposer aux concessionnaires des objectifs de convergence concernant les outils logistiques et numériques ;
- engager une étroite collaboration entre le GIP et *l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail* (ARACT) en amont de la mise en œuvre d'une démarche concertée avec les gestionnaires portuaires.

avant la mise en place effective du GIP qui interviendra courant 2018.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

3. L'action de la Région en faveur de la lutte contre en Bretagne.

Les 40 ans de la tragédie de l'Amoco Cadiz nous rappelle la vulnérabilité du littoral breton face aux pollutions maritimes. La Région, avec de nombreuses collectivités, s'est mobilisée pour faire progresser la sécurité en mer et le long des 2 730 km de côtes que compte la Bretagne.



La Région agit au niveau national et au niveau européen pour renforcer la règlementation et faire reconnaître désormais le préjudice écologique. Elle a imposé la réparation des atteintes à l'environnement en cas de marée noire ou de toute autre type de pollution. Elle intervient également, par son soutien et son implication dans le *Syndicat mixte de protection du littoral breton VIGIPOL*, créé en 1980.

VIGIPOL s'est dans un premier temps dédié aux actions en justice intentées contre les auteurs de pollutions maritimes puis a élargi ses missions, au début des années 2000, à la prévention des risques de pollution et à la préparation des collectivités à la gestion de crise. Depuis 2008, la Région et *VIGIPOL* travaillent ensemble, action commune concrétisée par le biais d'une convention tri-annuelle depuis 2014, pour généraliser et harmoniser à l'échelle régionale l'aide apportée aux collectivités en matière de sécurité maritime. Cette convention prévoit un budget prévisionnel de **75 K€** pour la période 2017-2019, et vise prioritairement la généralisation à l'ensemble du littoral breton, des plans « *infra-POLMAR* » pour préparer les collectivités littorales à la gestion des pollutions maritimes. En 2010, **une seule démarche infra POLMAR** était engagée, impliquant 7 communes et représentant seulement **3%** du linéaire côtier breton. En 2017, ce sont **12 démarches infra POLMAR** qui ont été engagées, impliquant 129 communes et couvrant près de **50%** du littoral breton.

L'action de la Région Bretagne en matière de lutte contre les pollutions maritimes vient ainsi compléter celle de l'Etat. Cette complémentarité et la mise en synergie des moyens et des compétences de l'Etat et de la Région, auprès des collectivités, permettent de couvrir l'ensemble du spectre notamment de la lutte contre les marées noires.

4. C.A.P.I.T.E.N (Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Economique dans la filière du Nautisme)

Le projet *CAPITEN*, approuvé fin mai 2017 par le programme de coopération européenne *INTERREG V Espace Atlantique, est le* 3ème projet portant sur le développement du nautisme porté par la Région Bretagne et cofinancé par le programme *INTERREG Espace Atlantique*, il fait suite aux projets *NEA (INTERREG III)* et *NEA 2 (INTERREG IV) et* se différencie des deux précédents en prenant en compte l'ensemble de la filière du nautisme à travers ses trois pôles d'excellence : Tourisme, sports nautiques et de bord de mer - Industrie, commerce et service - Ports et plaisance.

CAPITEN
Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Économique dans la filière Nautique

L'objectif de *CAPITEN* est de « **favoriser le développement économique et la création d'emplois au sein de la filière nautique de l'Arc Atlantique** ». Doté d'un budget de **3M€** (cofinancé à **75%** par des fonds FEDER), il rassemble **18 partenaires** sur l'ensemble de l'Arc Atlantique (en Ecosse, Irlande du Nord, République Irlandaise, Espagne et Portugal en plus de la France) pour la période 2017-2020. Le projet s'articule autour de 8 dorsales. **Trois dorsales transversales** pilotées par la Région :

1. **La coordination administrative et financière** : respect de la réglementation communautaire du programme, contrôle des remontées de dépenses et de la consommation du budget en accord avec les actions inscrites ;
2. **La communication** générale du projet pour valoriser les actions réalisées ;
3. **La capitalisation qui vise à mettre en place un *cluster Atlantique***, rassemblant un panel d'experts soucieux de soutenir l'économie bleue sur la façade atlantique de manière pérenne.

Et **5 dorsales opérationnelles,** pilotées par :

1. **L'innovation de produits** pour élargir la pratique des activités nautiques (pilotée par *Nautisme En Bretagne*, FR) ;
2. **L'Atlantic Beach Tour Destination, un évènement itinérant** pour sensibiliser le grand public aux activités nautiques et notamment tester les produits innovants (pilotée par le *County Council de Donegal*, IRL) ;
3. **L'innovation industrielle** liée au développement des procédés d'éco-conception, d'éco-construction et de déconstruction respectueux (pilotée par la *CCI de La Rochelle, FR*)
4. La **définition et la commercialisation de petits et grands cabotages** (pilotée par *l'association des activités nautiques de la Galice*, ESP et la *Communauté de Communes d'Alto Minho*, PO) ;
5. Les **points d'information et les services dans les ports**, pour l'accueil des plaisanciers et membres du public (pilotée par *l'Université de Highland*, GB).

L'année 2018 verra les premières réalisations du projet avec notamment la mise en ligne du site internet www.capiten.eu qui permettra de communiquer et de transmettre au secteur professionnel de la filière l'ensemble des données, supports multimédia et documents techniques pour soutenir son développement économique.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Liste détaillée des actions et in
mission

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

Mission 1

• L'année 2017 a permis la poursuite de la mise en œuvre des **21 contrats de partenariat Europe/Région/Pays 2014-2020** et l'affectation de subventions régionales. **19** nouveaux projets ont pu être soutenus financièrement par le Conseil régional au titre de l'axe « *maritimité* », qui est l'un des 5 axes majeurs des contrats de partenariat (mais pas le seul à pouvoir financer des projets en lien avec la mer), pour un montant de **631 K€** de subvention régionale. Ainsi, dans ce cadre, depuis 2014, la Région aura accompagné **34 projets** pour un montant de plus de **2,1 M€**. 8 pays sur les 11 comportant une façade littorale et maritime ont ainsi été accompagnés dans ce domaine en 2017 (Brest, Cornouaille, Dinan, Guingamp/Tregor, Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo).

• En 2015, la Région avait obtenu la signature de l'Etat à ses côtés pour un contrat de partenariat spécifique avec *l'Association des Iles du Ponant*, ce qui constitue le volet maritime du *Contrat de Plan Etat Région 2015-2020*.

12 projets ont été soutenus dans ce cadre en 2017 pour une affectation totale de subvention de **714 K€** sur un montant total de projets de **4 M€** :

- 3 projets concernent la création de logements, 1 l'accueil touristique, et 1 les déchets ;
- 3 projets accompagnent des actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti ;
- 3 projets sont financés au titre des services collectifs essentiels : 1 service social et deux équipements culturels.

Ainsi, sur les trois premières années du contrat 2015-2020, ce sont déjà **24 projets** qui ont pu être subventionnés. A titre d'illustration, une subvention de **121,7 K€** a été accordée à la Commune de l'île de Sein pour la réhabilitation de **4 logements individuels locatifs sociaux** dans l'ancienne école. Ces logements, gérés par un bailleur social local et situés en cœur de bourg ont fait l'objet d'une rénovation thermique très qualitative, et 60% de la consommation énergétique sera couverte sur le site par des énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, éolienne). L'énergie non consommée par les habitations sera stockée dans des batteries puis mutualisées avec l'école-collège et le réseau public de l'île.

Au-delà de ce soutien direct aux projets dans les îles, la Région se mobilise pour que les particularités insulaires soient reconnues et valorisées. A ce titre, la Région a soutenu en 2017 la mise en place d'une marque valorisant les produits et services des îles. Par ailleurs, la demande de reconnaissance, par l'Etat, des charges liées à l'insularité a abouti au versement en 2017 des premières dotations spécifiques de fonctionnement pour les îles (dotation communale insulaire de **4 M€/an** versée par l'Etat). Le soutien de la Région a été déterminant, notamment dans le financement des études ayant permis d'objectiver la réalité des surcoûts insulaires.

Mission 2

• La Région élabore conjointement avec la *Chambre régionale de métiers et de l'artisanat* (CRMA) *un plan d'actions nautisme* destiné à accompagner spécifiquement le développement des chantiers et des équipementiers de Bretagne. Il a ainsi permis de soutenir, à hauteur de **300 K€**, **21 entreprises** de la filière que ce soit par un soutien à la participation à des salons nationaux ou par des actions de conseils (soutien à la communication). Une **quinzaine d'entreprises** du nautisme ont également été aidées dans le cadre des dispositifs de soutien à l'investissement.

Sur le volet export, la Région a financé la participation de **52 entreprises** à des salons internationaux pour un montant de **320 K€**.

Les actions du *cluster Bretagne Pôle Naval* (BPN) se sont poursuivies en 2017. Leur mission est de fédérer et de contribuer à la compétitivité des entreprises bretonnes de l'industrie navale, des énergies marines renouvelables (dans le but d'aboutir à une meilleure lisibilité des acteurs régionaux des EMR sur le volet industriel) et de « *l'oil and gas* ». L'association compte **190 adhérents** (dont 87 % d'entreprises) représentant environ **25 000 emplois** en Bretagne.

• La Région a proposé aux acteurs régionaux d'accroître la lisibilité et la visibilité de l'action de la Bretagne industrielle des EMR à l'international et vis-à-vis des donneurs d'ordre de la filière par la création de *Bretagne Ocean Power (BOP)*, structure de coordination des actions industrielles EMR en Bretagne. Cette structure, dont les contours ont été travaillés avec les partenaires en 2017, sera installée en 2018.

La planification des EMR :

En 2017, les acteurs régionaux de la mer, réunis au sein de la *Conférence régionale de la mer et du littoral*, ont poursuivi leur travail de planification maritime des énergies marines en Bretagne. Dans ce cadre de concertation, co-présidé par l'État et la Région, ils portent collectivement la responsabilité de la proposition bretonne pour l'identification de macrozones susceptibles de voir s'implanter de futurs parcs hydroliens et éoliens offshore flottants commerciaux, conformément à la commande du Ministère des Transitions.

Le Groupe de travail EMR s'est ainsi réuni à plusieurs reprises notamment en vue de valider les secteurs favorables à l'hydrolien mais également sur deux macro-zones concernant l'éolien flottant. Ont été également abordés des sujets plus thématiques autour des enjeux environnementaux, des impacts socio-économiques et un travail particulier sur les enjeux économiques sur ces zones. Une partie de ces macrozones constituera ensuite, après intégration des différents enjeux, les futures zones propices que la *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) devrait remonter en 2018 à l'État central.

Cette proposition répond toujours à la commande ministérielle aux autorités préfectorales en amont de futurs appels d'offres pour identifier les zones susceptibles

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

d'accueillir de futurs projets de fermes commerciales d'hydroliennes et d'éoliennes flottantes, confirmée par un courrier du Ministre aux Préfets coordonnateurs en 2017.

En matière d'énergie hydrolienne, le potentiel du passage du Fromveur, situé dans le parc naturel marin d'Iroise, a été validé par la CRML. Sous réserve d'une bonne prise en compte des enjeux environnementaux et des enjeux d'usage du site, les acteurs régionaux ont considéré qu'il s'agissait du site le plus propice à court terme pour un développement commercial de cette technologie. La zone du Fromveur ainsi retenue a été soumise par l'État à une large consultation du public dès 2017. Cette consultation s'est avérée favorable au lancement dès que possible des appels d'offre correspondants. Le potentiel des Héaux de Bréhat, qui nécessite auparavant le franchissement d'étapes technologiques avant exploitation optimale des potentiels du site, a été retenu mais reporté à un travail ultérieur. Celui du Golfe du Morbihan, sur des surfaces et puissances plus limitées, représente un enjeu territorial, et a été souligné comme devant faire l'objet d'étude complémentaires, notamment en matière d'acceptabilité.

En matière d'éolien flottant, deux macro-zones témoignent d'un important potentiel au nord et au sud de la Bretagne. Ces zones semblent compatibles avec les contraintes techniques et économiques de cette technologie innovante, en tenant compte des principales contraintes réglementaires recensées. Leur qualification en vue de l'accueil de futurs projets commerciaux s'est poursuivie en 2017, avec un travail particulier conduit sur les conditions techniques et économiques d'implantation (études du LCOE par zones, activités de pêche concernées, … ce travail a été conduit en lien avec les industriels du secteur et le *Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne*. Des travaux complémentaires et une concertation spécifique seront poursuivis en 2018 pour formuler une proposition bretonne concrète à l'été 2018, sur la base de zones propices susceptibles de « porter » une part importante de la contribution bretonne à l'ambition nationale sur les EMR, compte tenu de l'ambition politique et la feuille de route opérationnelle du Conseil régional en la matière.

• La Région a poursuivi son soutien aux filières pêche et aquaculture. Presqu'une soixantaine de dossiers en cofinancement du *Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche* (FEAMP) ont été présentés en Commission de sélection et **49** dossiers ont été engagés en 2017 représentant un montant total d'aide publique de **2,5 M€** dont **1,8 M€** au titre du FEAMP et **296 K€** pour la contrepartie régionale.

• Le réseau mer et littoral *Melglaz* poursuit son action en mobilisant les acteurs - professionnels, collectivités, associations, usagers - notamment lors des *Rencontres régionales de la mer et du littoral* qui se sont déroulées à Lorient en 2017 et lors desquelles des ateliers ont été organisés pour définir les priorités et les actions de la stratégie régionale pour la mer et le littoral. Les travaux autour du port comme outil de sensibilisation et le plancton comme support éducatif se sont poursuivis.

• Suite à l'appel à candidature lancé en 2016 auprès des pays pour élaborer une stratégie de *Développement local par les acteurs locaux* (DLAL), mesure régionalisée du *Fonds européen pour les activités maritimes et la pêche* (FEAMP), **8** *Groupes d'action locale pêche aquaculture* (GALPA) ont été sélectionnés en 2017, couvrant ainsi l'ensemble du littoral breton.

• Parce que les port
offrant aux territo
opportunités de transport maritime, ils sont essentiels pour l'attractivité du territoire et la performance de son économie. Les espaces portuaires accueillent aussi des entreprises et de nombreux emplois industriels.

Les modèles économiques des contrats de concession reposent sur les capacités de développement des trafics portuaires : les recettes portuaires permettent le financement des charges d'exploitation, mais doivent aussi contribuer au financement des investissements nécessaires au développement des ports.

L'approche des questions portuaires développée par la Région Bretagne traduit aussi une volonté de cohérence des interventions régionales sur les différentes filières économiques et leur articulation entre les places portuaires : le commerce (regroupant le transport de marchandises et de passagers), la réparation navale, la pêche et la plaisance. C'est pourquoi la Région Bretagne a été candidate, en 2016, au transfert par les départements de 19 ports, nécessitant une nouvelle gouvernance partagée des ports bretons.

Compte tenu de l'importance de son patrimoine portuaire et du coût des travaux de maintien en condition opérationnelle des ouvrages maritimes qu'elle réalise, la Région doit conduire une politique d'investissements maîtrisée et cohérente dans les **22 ports** de sa compétence.

En effet, dans les 3 ports dont elle a la responsabilité depuis 2007, Brest, Lorient et Saint-Malo, la Région a poursuivi ses efforts d'entretien et de rénovation des quais : **150 M€** ont été investis en 10 ans. Plus de **3 M€** ont été affectés pour des travaux d'urgence dans les nouveaux ports transférés dès 2017. Un vaste programme de protection anticorrosion des ouvrages métalliques a mobilisé **1 M€** en 2017.

A Brest et Concarneau, la Région a soutenu les *concessionnaires* pour la modernisation des équipements de réparation navale.

A Lorient, un équipement de manutention pour l'export de céréales a été installé, offrant un nouveau débouché aux coopératives céréalières bretonnes.

Les ports de Roscoff, Le Légué et Concarneau ont été équipés du *Port Community System « Gedour »* déjà utilisé à Brest, Lorient et Saint Malo. *Un Groupement d'Intérêt Economique « Vigie Ports »*, réunit depuis le 1er janvier 2017, la Région et 8 autres autorités portuaires (15 ports) pour mutualiser le développement de ce système d'information, nécessaire à la gestion dématérialisée des escales.

Mission 3

• Dans le cadre de sa spécialisation intelligente, la Région oeuvre pour le développement de l'appareil de formation et de recherche dans le domaine des sciences et technologies marines avec plus de **4,5 M€** de crédits engagés en 2017. C'est le cas notamment à travers le *Campus mondial de la mer*, le soutien en recherche du secteur des E*nergies Marines Renouvelables* (EMR), du développement de l'écologie marine ou encore des Très Grandes Infrastructures de Recherche présentes en Finistère. L'année 2017 s'est également conclue par l'obtention d'une Ecole Universitaire de Recherche *ISBlue* (Interdisciplinary graduate school for the blue planet). Portée par l'Université de Bretagne occidentale (UBO),

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

l'école, financée sur une période de 10 ans par des fonds *Programme d'investissements d'avenir* (PIA) recevra plus de **11,1 M€.**

Le programme de recherche d'*ISblue* se concentrera sur 5 thèmes :

- la régulation du climat par l'océan,
- les interactions entre la Terre et l'océan,
- la durabilité des systèmes côtiers,
- l'océan vivant et les services écosystémiques,
- les systèmes d'observation à long terme.

Mission 4

• Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, la Région Bretagne est en charge de la compétence des transports maritimes. Elle est ainsi devenue propriétaire de **17 navires** assurant la desserte des îles du Morbihan mais aussi Sein, Molène et Ouessant. En 2017, le trafic annuel de passagers sur les lignes maritimes dépendant de la Région Bretagne s'est élevé à **2 829 868 passagers**, soit une légère progression par rapport à 2016. Forte de cette nouvelle compétence, la Région a consacré **9,5 M€** au titre de la desserte des îles.

2017 a également vu la mise à l'eau de la coque du nouveau courrier de Groix, le *Breizh Nevez I*, qui a aussitôt rejoint l'aire de réparation navale de Lorient – Keroman où il a été remis à sec pour les travaux d'aménagements. Conforme aux nouvelles règles strictes d'accessibilité, de stabilité et de sécurité incendie en vigueur, ce navire à passagers répond aussi aux exigences particulières d'accostage sur l'île de Groix. Sa mise en service est prévue pour fin mars 2018. Il pourra accueillir 300 passagers et 18 voitures (ou 3 poids lourds et 7 véhicules légers). La Région Bretagne a financé ce bateau moyennant une enveloppe de **13 M€**.

Mission 6

• A travers sa politique sportive, la Région accompagne le développement de la Voile en Bretagne.

En 2017, elle a ainsi apporté son soutien à hauteur de **74 €** aux acteurs sportifs de la voile bretonne :

- *la Ligue de Bretagne de Voile* afin qu'elle puisse-déployer son projet de développement et assurer un fonctionnement optimal de ses structures d'accès au haut niveau ;

- les clubs organisateurs de manifestations nautiques de grade 1,2 ou 3 ;

- les sportifs individuels inscrits sur la liste "Relève" (ex. jeunes) des sportifs de haut niveau en voile.

• La Région soutient de multiples courses nautiques qui, au-delà des exploits sportifs et de l'animation des territoires, contribuent à mettre en lumière la filière économique régionale de la course au large : étape de *la Solitaire* à Concarneau, *Défi Azimut* à Lorient, *Douarnenez Fastnet Solo* à Douarnenez, Tour de Bretagne à la Voile (étapes de Saint-Malo à Quimiac). Ces actions ont été financées pour un montant total de **163 K€**. La Région a également apporté son soutien, pour un montant de **125 K€**, à *la Semaine du Golfe* du Morbihan. Le projet *Energy Observer*, porté par le malouin Victorien Érussard, a par ailleurs bénéficié d'un accompagnement de **40 K€** pour l'année 2017.

• La Région a en outre accompagné la *Filière d'excellence de course au large Bretagne-CMB*, dispositif professionnel de détection et fo
soutenu par la Ré
Bretagne. A ce titre, la Région a engagé **250 K€**.

• La Région a enfin conçu, réalisé et installé l'exposition « *Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance* » pour un montant de **222 k€** en 2017. Il s'agit d'une exposition immersive sur 150m² invitant à découvrir l'écosystème breton des EMR et les interventions du Conseil régional en faveur du développement de cette filière. Inaugurée à Vannes (durant *la Semaine du Golfe*) puis installée à Concarneau (pendant *La Solitaire*), cette exposition a vocation à circuler durant trois ans sur le territoire régional.

• La Région a poursuivi la communication du projet de développement du port de Brest en 2017 et pour partager l'actualité des travaux avec le grand public, le plan d'actions suivant a été mis en oeuvre :

- **3 numéros** du Journal de Chantier ont été publiés et diffusés à **122 000 foyers** de l'agglomération brestoise en mars, juin et décembre, avec cette année une version digitale.

- L'espace découverte a connu en 2017 sa première année complète d'ouverture. Afin de développer la notoriété de cet espace de 180 m2 qui décrit l'histoire du port, ses activités et le chantier en cours, une importante campagne de communication a été menée entre septembre et décembre 2017 : affichage en ville, distribution de flyers par des personnes sur des segways, insertions dans le Télégramme, Sillages...
Cette campagne a dynamisé la fréquentation de l'espace, la fréquentation passant de **17 personnes à 35 personnes** en moyenne le week-end.

- **19 groupes scolaires et 13 autres** (associations, clubs entreprises...) ont également visité l'espace découverte, sur réservation, pour une visite guidée et animée.

Au total, entre les individuels et les groupes, **2 200 personnes** ont visité l'espace en 2017.

- Une conférence de presse organisée le 12 juillet 2017 a permis aux médias de visualiser les travaux et de relayer l'information, **4 communiqués de presse** ont jalonné l'année pour rythmer l'information sur le chantier.

- Enfin, des panneaux expliquant le projet ont été installés sur les palissades du chantier pour informer les promeneurs.

2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

• **Actions dans le cadre des investissements d'avenir** (Annie Audic)

Synthèse et faits marquants

Mission 2

• 2017 a vu le Lancement de la dynamique du *Campus Mondial de la Mer* avec la validation d'une convention cadre Région/Brest Métropole et le soutien régional au *Technopole Brest Iroise* (**200 K€**) pour animer la démarche pour le développement de l'économie maritime durable, la « *croissance bleue* », pour la période 2017-2018.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• La Région apporte son soutien au *Pôle Mer Bretagne Atlantique* (PMBA) qui poursuit son action au service de l'innovation collaborative en Bretagne (**250 K€**), et prévoit de valoriser les projets au travers de la préparation du *Pêche Innov Tour 2018*. Le Pôle Mer s'implique par ailleurs fortement dans l'innovation de la filière au niveau national.

• *France énergies marines* (FEM), basée à Brest, a poursuivi sa mue vers un véritable *Institut de transition énergétique* (ITE) qui conventionnera avec l'État en 2018. Avec cette même dynamique de reconnaissance nationale, l'appel à projets *ERA NET "OCEAN ENERGY"* de *l'Agence nationale de recherche* qu'elle a contribué à alimenter avec **3 projets** lauréats en 2017, a été une nouvelle réussite.

La validation d'une nouvelle feuille de route scientifique et technique, l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan de développement sont les éléments qui permettront à FEM cette reconnaissance, travail auquel s'est largement associé la Région.

• Enfin, une dynamique d'innovation technologique a été renouvelée avec la recapitalisation du *Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA)* par la Région intervenue en 2017, et l'inscription du CEVA et d'IDMer dans la fédération *ACT FOOD Bretagne*

• Concernant le soutien des filières pêche et aquaculture l'action régionale s'est attachée à :

- maintenir le tissu productif par le soutien à la création de **18 entreprises de pêche** en cofinancement du FEAMP ou grâce à son propre régime cadre exempté de notification ;

- soutenir la modernisation et la productivité des entreprises de pêche et d'aquaculture par le soutien aux investissements d'une **quarantaine d'entreprises** en cofinancement du FEAMP.

- soutenir des projets permettant d'améliorer la gestion des ressources ou de valoriser les métiers et les produits ;

- animer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, avec notamment l'organisation de groupes de travail sur la 1ère mise en marché des produits de la pêche fraîche, la tenue de réunions du Réseau halieutique ou sur la thématique des micro-algues. Par ailleurs, des travaux ont été initiés pour l'élaboration d'un futur *Groupement d'Intérêt Public « Pêche de Bretagne »* afin de coordonner l'intervention des ports au profit de la pêche bretonne.

• Les ports occupent une place stratégique dans l'offre régionale multimodale de transports. Ils sont aussi le support d'une économie plus durable. Le projet de développement du port de Brest va permettre d'accueillir des navires d'emport supérieur, par l'amélioration des conditions nautiques d'accès aux quais et l'accueil de nouvelles activités industrielles dans la filière des *Energies Marines Renouvelables (*EMR) sur les terre-pleins créés avec les produits des dragages. Les travaux, engagés à l'automne 2016, ont été poursuivis en 2017 conformément au calendrier prévisionnel. Une première tranche d'aménagement terrestre sera livrée en 2018, alors que les travaux de dragage débuteront en 2019.

Point sur le projet de développement du port de Brest :

Le projet de développement du port de Brest, après une longue préparation (concertation en 2012, constitution des dossiers de demande d'autorisation et d'enquête publique en 2013 et 2014, obtention des autorisations en 2015, passation des premiers marchés de travaux en 2016) vient de fêter sa première année de travaux.

Début 2017, le chan
la consolidation de
voirie a démarré la structure la route de liaison entre les lots industriels et le quai.

Mi-2017, les lots maritimes ont mis les pieds dans l'eau avec le démarrage des structures métalliques de la digue et du quai.

Fin 2017, la moitié du polder est consolidée, la route d'accès au quai est terminée, le parking est en cours d'achèvement, les premiers arbres sont plantés, la digue avance de 250 m en mer et le quai de 160 m.

Entre février 2017 et février 2018, **2 lots de travaux supplémentaires** ont été attribués pour **6 M€** (aménagements paysagers, traitement des pollutions concentrées). Il reste aujourd'hui **2 lots** à attribuer : passerelle et estacade et dragages.

Les premières surfaces dédiées à l'accueil d'industriels de la filière *Energies Marines Renouvelables* (EMR) seront libérées courant 2018 dans le but de permettre leur installation.

• Le milieu aquatique portuaire est très sensible d'un point de vue environnemental. Les opérations de dragages sont, à ce titre, particulièrement délicates. C'est pourquoi, la Région et L'Etat ont conjointement proposé à *la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML)* d'adopter, en mars 2017, les propositions d'amélioration du dragage portuaire. Par ailleurs, un plan de gestion des opérations de dragage a été déposé en 2017 auprès des services instructeurs pour l'ensemble de la rade de Lorient. Cette programmation sur 10 ans permet d'améliorer l'instruction des dossiers réglementaires et la gestion des sédiments.

La Région, veille à l'amélioration de la qualité environnementale des ports. A Brest, sous son égide, un accord de programmation entre les différents maîtres d'ouvrage portuaire a été signé en 2017. Il permettra de bénéficier de financements de *l'Agence de l'eau*, pour la réalisation d'investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau du port.

Dans le même objectif, la Région contraint ses concessionnaires à s'engager dans des actions. C'est le cas pour le renouvellement de la *Délégation de Service Public* du port de St Malo, lancé en 2017, qui prévoit la mise en place d'un management environnemental *Iso 14001*, mais aussi des actions d'amélioration de la gestion de l'eau et de l'énergie et divers investissements de mises aux normes environnementales.

Elle accompagne aussi ses concessionnaires dans la mise en œuvre des plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires.

• Enfin, la Région veille aussi à la qualité du climat social dans les ports. Au besoin, elle contribue à un dialogue social constructif dans les entreprises de manutention comme à Saint-Malo et Lorient.

Mission 5

• Le soutien de la Région aux *Parcs naturels régionaux (PNR)* d'Armorique et du Golfe du Morbihan, présentant chacun une dimension littorale, permet chaque année de soutenir des initiatives en faveur d'un développement côtier durable. Un certain nombre d'actions ont pu être poursuivies ou engagées dans ce cadre par les PNR, concernant notamment la gestion et le développement des

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

îles, le patrimoine maritime, le suivi des problématiques de changement climatique et de l'adaptation en zone côtière (notamment au travers d'un soutien spécifique au *PNR du Golfe du Morbihan* concernant le développement d'un plan de paysage prenant en compte l'évolution des végétations arborées en zone littorale, dans un contexte de changement climatique).

Le soutien au projet de *Parc naturel régional* en vallée de la Rance-Côte d'Emeraude s'est poursuivi, permettant de transmettre aux services de l'Etat en fin d'année 2017 l'avant-projet de Charte et les documents afférents à un passage en avis intermédiaire auprès des instances nationales. Le projet de territoire comporte une dimension littorale conséquente autour de la côte d'Emeraude et de l'estuaire de la Rance.

Les démarches engagées par les PNR concernent également les problématiques d'urbanisation et de consommation foncière dans les espaces littoraux.

• En matière d'énergies marines renouvelables, les travaux sur l'**hydrolien** se sont poursuivis, malgré les quelques déconvenues techniques qu'ont subi les industriels du secteur en 2017.
L'année 2017 a été marquée par le relevage de la 1ère hydrolienne à avoir injecté de l'électricité dans un réseau. L'hydrolienne *Sabella D10* immergée dans le Fromveur depuis fin juin 2015, entre les îles Molène et Ouessant, a ainsi alimenté le réseau insulaire de l'Ile d'Ouessant. La Région accompagne sa remise à l'eau dans le cadre du programme *INTERREG « ICE - Intelligent Community Energy »* qui interviendra en 2018. Une ferme pilote de deux hydroliennes D12 devrait ensuite prendre le relais dans le cadre du programme *PHARES* pour alimenter la majeure partie de l'île d'Ouessant en électricité renouvelable et ainsi réaliser la démonstration de l'efficacité d'un fonctionnement au sein d'un « *smartgrid insulaire* ».
En 2017, l'étude de préfiguration d'un fonds d'investissement EMR a abouti à la conclusion de favoriser l'accompagnement du développement des énergies marines renouvelables au-delà des phases pré-industrielles par le biais de l'ingénierie financière disponible à partir des outils existants, tel que *Breizh Up* auquel une coloration EMR peut être apportée, en lieu et place de la création d'un outil spécifique.
Enfin, un important travail d'accompagnement des phases industrielles du projet de parc éolien posé de la baie de Saint-Brieuc a été accompagné par la Région, notamment pour favoriser l'installation du futur fournisseur des fondations jackets du parc éolien à Brest, sur le futur terminal EMR en cours d'aménagement.

• En tant que péninsule, l'approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante s'avère indispensable pour la Bretagne. La nécessaire conciliation des usages sur le littoral est un enjeu identifié au sein des **21** *Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux* (SAGE) bretons qui ont tous un débouché en mer. De plus, les périmètres d'actions de ces SAGE, basés sur des unités hydrographiques cohérentes, leur permettent de réfléchir à une gestion pertinente des ressources en eau, en intervenant dès l'amont pour limiter les impacts en aval (diminution des sources de pollution sur le bassin versant, ralentissement des écoulements pour limiter le risque d'inondation)

La Région soutient donc, par l'intermédiaire des SAGE et bassins versants, la planification et la mise en œuvre d'actions qui permettent de retrouver et préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiq
pêcheurs à pied).

De plus depuis 2014, la Région a souhaité impulser, avec ses partenaires, l'élaboration sur les bassins versants bretons de démarches plus ambitieuses et intégratrices visant une meilleure efficacité et efficience de l'action, via notamment :

- La mise en place de modes de gouvernance plus adaptés,

- La mobilisation de leviers transversaux.

L'objectif : atteindre le cap ambitieux fixé par la Directive cadre sur l'eau et préserver toujours plus les richesses de notre territoire, dont la qualité du littoral.

L'année 2017 marque ainsi la signature du premier « *Projet de territoire pour l'eau* » (nouvelle génération de contractualisation), sur le bassin versant du Léguer, ainsi que la validation en session de ceux des **8 baies algues vertes** bretonnes (signatures prévues courant 2018). Ces derniers s'intègrent pleinement dans le cadre du 2nd plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021, adopté en décembre 2016 et pour lequel la Région s'est fortement investie.

La Région s'implique désormais davantage dans l'animation de ce plan, approche cohérente avec sa récente prise de compétence en terme de coordination et animation régionale de la politique de l'eau, mais aussi en tant qu'autorité de gestion des fonds européens dont le *FEADER* qui constitue un levier fort de l'accompagnement financier des actions des baies au travers des *Mesures d'Agro-Environnementales et Climatiques* et du dispositif *Breizh Bocage*.

La Région finance également, dans le cadre de l'appel à projet *Plan opérationnel d'investissement* (POI), des travaux permettant de réduire les sources de contaminations, notamment bactériologiques, susceptibles d'impacter directement la qualité des eaux littorales et les activités qui en dépendent (conchyliculture, pêche à pied, baignade), de type réhabilitation de stations d'épuration et de dispositifs d'assainissement non collectif. En 2017, le montant engagé en faveur de ces opérations a représenté 30% de l'enveloppe totale consacrée au POI, soit près de **900 K€**.

Mission 6

• Dans le cadre du partenariat avec *Nautisme en Bretagne*, la Région a apporté son soutien, pour un montant de **22 K€**, à la mise en place d'un plan d'actions visant à faciliter la mise en marché à l'International des Voiliers de Bretagne.

Une prime *skoaz ouzh skoaz*, qui récompense la mobilisation de la population autour d'un projet, a été attribuée à hauteur de **2 K€** à l'association Ar Gentilez pour la restauration du flambard goémonier du même nom (soit 10% du montant total des travaux).

• En 2017, la Région a soutenu le programme d'actions *de l'Association des ports de plaisance de Bretagne* (APPB) dans le cadre de ses missions de conseil technique, juridique et environnemental auprès des gestionnaires des ports de plaisance maritimes. Ces actions concernent **73 ports de plaisance** sur les 160 ports existants sur le littoral breton et les 400 zones de mouillages collectifs). L'aide de **10 K€** apportée par la Région représente **7 %** du budget de cette association.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Par ailleurs, investi dans la professionnalisation du secteur du tourisme nautique, la Région a soutenu en 2017 l'association *Nautisme en Bretagne*. Ses actions portent sur la promotion et la structuration de l'offre de sports nautiques et de bord de mer. Ce secteur connaît une dynamique importante, avec un chiffre d'affaires de 135 M€ (+41 % en 5 ans) et plus de 1 millions de clients (+23 % en 5 ans) et une offre nautique qui se diversifie, grâce à 1 714 offres (+46 % en 5 ans) proposées par environ 612 prestataires. L'aide apportée par la Région à cette association s'élève à **250 K€** en 2017, ce qui représente environ **19 %** de son budget.

Enfin, la Région est intervenue auprès des centres nautiques dans le cadre de sa politique en faveur de l'aménagement touristique des territoires. **3 centres nautiques** ont été modernisés grâce à une aide régionale globale de **167 K€**. Par ailleurs, l'accompagnement des hébergements marchands s'est traduite par le financement des infrastructures pour 1 camping, 2 gîtes d'étape, 3 hôtels et 8 établissements du tourisme social et solidaire, tous situés sur le littoral, pour un montant total de **1,7 M€** de subventions.

Afin de répondre aux exigences en matière de développement durable sur le littoral breton, et préalablement à tout investissement dans les infrastructures des établissements touristiques, la Région a soutenu la réalisation systématique des diagnostics – expertise portant sur les piliers du développement durable. Ainsi, **23 diagnostics expertise** ont été réalisés en 2017 permettant aux bénéficiaires des aides de prendre en compte, parmi d'autres aspects, le respect de l'environnement.

3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Mission 2

• La convention pluriannuelle initiée avec l'association *La Touline* concourt à optimiser l'employabilité des marins, développer et entretenir à la connaissance des métiers actuels et futurs, informer et conseiller sur les parcours professionnels vers les métiers de la mer et à améliorer les actions de formation à destination des demandeurs d'emploi. Cette convention porte sur un soutien à hauteur de 75 K€ pour les 3 ans à venir. **25 k€** ont été versés en 2017.

Mission 3

• Dans le cadre de son offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales, le *Programme Bretagne Formation* propose des formations certifiantes dans les métiers :

- de la navigation (pour un montant de **3.6 M€** pour la période de 2015-2017). En 2017, **304 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers ;

- de la construction -maintenance-commercialisation nautique (pour un montant de **2.7 M€** pour la période de 2015-2017). En 2017, **154 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

- de l'animation dans les métiers de l'activité et des sports nautiques (pour un montant de **1.7 M€** pour la période de 2015-2017). En 2017, **98 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

A côté de ces action
proposées des form
métaux et de la maintenance avec des débouchés notamment dans le domaine de la construction/maintenance navale. Parmi ces formations, une nouvelle action de « *mécanicien naval* » est mise en œuvre depuis 2016.

En complément de cette offre, des *Actions Territoriales et Expérimentales* sont proposées pour la découverte des métiers du maritime (comme la formation *Marine Academy qui* se situe en amont d'un projet de qualification dans un métier de la mer permettant de s'orienter ensuite vers les métiers de la pêche, de l'industrie nautique, de la navale ou de la plaisance) et également pour des formations répondant à des besoins de recrutement d'entreprises du secteur (employé de marée, employé polyvalent produits de la Mer, opérateur composite haute performance). Au total, **83 places** ont été ouvertes en 2017 pour un montant de **209 K€**.

Par ailleurs, une convention financière a été signée avec *l'AGEFOS PME REGION BRETAGNE* afin de contribuer au déploiement de plusieurs actions à destination des demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire breton à partir d'un diagnostic des besoins partagé au niveau territorial et régional (formations mises en œuvre par l'AGEFOS dans le cadre de la *Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective* (POEC) ou actions relevant du *Programme Mut' éco du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels*). Ont été concernées des formations de découverte et d'orientation vers les métiers maritimes (Réussir dans un métier maritime) et des formations destinées à qualifier sur des métiers maritimes (opérateurs composites, maintenance nautique, préparateur de voilier de course).

• La Région, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage des *lycées professionnels maritimes* a investi **1 M€** de crédits de paiement dans la réalisation d'opérations de travaux d'investissement sur le patrimoine immobilier des LPM de Treffiagat (atelier soudure) et Etel (locaux d'enseignement).

Les quatre *lycées professionnels maritimes* (LPM) de Bretagne ont accueilli, à la rentrée 2017, **684 élèves**, un effectif en augmentation par rapport à 2016. Ils bénéficient d'un large choix de formations, du CAP au BTS, qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine. La carte des formations professionnelles s'est encore enrichie d'un ***BTS Pêche et gestion de l'environnement marin*** dont l'ouverture est intervenue au LPM du Guilvinec à la rentrée 2017.

La Région apporte à leurs élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne : le prêt des manuels scolaires et l'acquisition du premier équipement professionnel. Elle attribue, en plus, aux établissements maritimes, une dotation spécifique pour l'achat de *vêtements à flottabilité intégrée* (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués de leurs élèves. Ainsi, en 2017, **141 VFI** ont pu être renouvelés pour un montant total de **11K€**. En outre, les LPM peuvent solliciter le dispositif *Karta* afin d'accompagner des projets éducatifs permettant de favoriser la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons. Ainsi sur l'année scolaire 2016/2017, les quatre lycées ont reçu une subvention d'un montant total de **15 K€** pour la réalisation de **18 projets éducatifs**.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les lycées maritimes disposent d'une dotation annuelle de fonctionnement constituée d'une part « viabilisation » et d'une part « pédagogique » dont les barèmes sont améliorés par rapport aux autres lycées professionnels. Ainsi en 2017, la Région leur a attribué un crédit global de **698 K€**. A cette dotation annuelle peut s'ajouter la dotation d'accès aux équipements sportifs (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Ils ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de **31 K€** en 2017. Par ailleurs, la Région renouvelle régulièrement leurs équipements.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des *équipes mobiles d'assistance technique* (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de maintenance informatique pour leurs équipements numériques.

• Les apprenti.e.s inscrit.e.s dans un CFA breton et suivant une formation relevant du secteur d'activité maritime et conventionnée par la Région bénéficient d'une *aide annuelle pour le transport, l'hébergement et la restauration* (aide ARGOAT) d'un montant variant de 400 € à 800 € en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé. A ce titre, **103 apprenti.e.s** ont perçu cette aide pour un montant total de **40 K€**.

De plus, les apprenti.e.s qui suivent une formation de niveau 5 ou 4 relevant du secteur d'activité maritime bénéficient d'une aide au premier équipement professionnel. Un montant total d'aides de **3 K€** a été octroyé en 2017 à **33 apprenti.e.s**.

Enfin, un montant global de **100 K€** a été versé à **58 entreprises** qui accueillent des apprenti.e.s préparant un métier en lien avec le secteur maritime.

• La Région finance également deux *Centres de Formation d'apprentis* (CFA du *Centre Européen de Formation Continue Maritime* et CFA de *l'Institut Nautique de Bretagne*) intervenant dans les domaines de la mer (gestion des entreprises maritimes, aquaculture), des activités nautiques (voile) et de la maintenance nautique. Les subventions de fonctionnement versées à ces deux CFA se sont élevées à **121 K€** en 2017 pour **81 apprenti.e.s** accueillis.

Elle a également participé au financement à hauteur de 50 % de divers équipements pour le CFA de *l'Institut Nautique de Bretagne* pour un montant de **21 K€** (acquisition de dériveurs et de voiles, divers matériels).

• La Région a participé, à hauteur de **606 €**, au financement du séminaire « *Compétences Mer* » 2017, organisé par l'AFPA d'Auray, qui vise à conforter la dynamique engagée autour de l'enjeu de développement des compétences et leur transmission nécessaire à la réussite de la croissance bleue. Mis en œuvre dans le cadre d'un large partenariat (Pôle Mer Bretagne Atlantique, Lorient Agglomération, Bretagne Pôle Naval, CESER Bretagne, Pôle emploi, AGEFOS-PME, CEFCM), ce séminaire, qui s'est déroulé le 28 mars 2017 à la Cité de la Voile de Lorient, a rassemblé nombre de professionnels : entreprises, acteurs de l'emploi et de la formation, acteurs institutionnels.

4. Maîtriser l'[illegible] promouvoir de[illegible] d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral

Mission 2

• Afin de préserver le foncier conchylicole, enjeu majeur pour la filière, la Région Bretagne soutien la *Société d'Aménagement Foncier et d'établissement rural* (SAFER) dans le cadre d'une convention.

La préservation du foncier permettra de faciliter la transmission des entreprises et l'installation des nouveaux conchyliculteurs et de mettre en œuvre une réelle stratégie foncière afin de maintenir les unités fonctionnelles des exploitations conchylicoles (bâtiment et concessions en mer).

• La valorisation du domaine portuaire contribue à conforter le modèle économique de gestion des ports. Il favorise également l'accueil d'entreprises dans les espaces industrialo-portuaires. Ainsi, à Lorient, en partenariat avec l'Agglomération, une démarche de traitement des bâtiments dégradés, de résorption des friches industrielles et de dépollutions a été engagée en 2016 pour favoriser l'installation d'entreprises halieutiques dans l'emprise du port de pêche de Lorient Keroman.

Des acquisitions foncières peuvent aussi s'avérer pertinentes pour conforter les ports. Une extension du domaine portuaire de Saint-Malo est ainsi rendue possible dans le cadre d'un partenariat avec l'Etablissement public foncier régional. Par ailleurs, une négociation a été engagée en 2017 avec la CCI du Morbihan pour étendre le domaine portuaire du port de commerce de Lorient aujourd'hui limité au bord de quai.

Mission 6

• La Région a continué en 2017 à soutenir financièrement la réalisation des véloroutes et des voies vertes d'intérêt régional, permettant ainsi des déplacements décarbonés sur le littoral. A ce titre, **1.5 km de véloroutes ou voie verte littorale** ont été réalisés en 2017, pour une participation régionale de **84 K€** (**20%** du coût global).

5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)

Mission 2

• La Région accompagne la *Société nationale de sauvetage en mer* (SNSM) afin de préserver sa disponibilité opérationnelle. En 2016, la Région a renouvelé la convention avec la SNSM, couvrant la période 2016-2018, pour un montant de **500 K€.** Et en 2017, **136 K€** ont été engagés pour le renouvellement des embarcations.

• La Région contribue à la lutte contre les pollutions maritimes par le biais d'une convention passée avec le syndicat mixte *Vigipol* pour un montant de **25 K€.** Cette convention prévoit notamment l'extension des plans *infra POLMAR* à l'ensemble de la Bretagne. De plus, la Région verse une cotisation annuelle de **30 K€** au titre des missions générales de *Vigipol*. Elle participe également à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

convention passée avec *l'Institut maritime de prévention* pour un montant de **100 K€**.

Mission 5

• La Région Bretagne est concernée par trois *Territoires à risque d'inondations* (TRI) : Quimper-littoral sud Finistère, Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et Vilaine de Rennes à Redon.

Plus globalement, dans plusieurs SAGE, le risque de submersion marine, en lien avec le risque d'inondation, est identifié comme prioritaire et fait l'objet de préconisations spécifiques visant à prévenir les risques vis à vis des populations et des biens. C'est le cas par exemple des SAGE Sud-Cornouaille, Elle-Isole-Laïta, Odet, Aulne, Elorn, Dol-de-Bretagne, Vilaine.
La Région accompagne alors ces SAGE dans la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre les submersions marines et les inondations sur différents volets : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ralentissement des écoulements d'amont en aval.

6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Mission 2

• Afin de valoriser le patrimoine culturel maritime, une réflexion est engagée avec *l'Association Internationale des Villes Portuaires (AIVP)* pour déployer le concept de *Port Center* en Bretagne sur chacun des ports bretons de compétence régionale.

Mission 5

• Le soutien, à hauteur de **190 K€**, au *Conservatoire du littoral* a permis de poursuivre l'appui régional aux missions d'acquisition, de gestion et de valorisation des sites littoraux.

La gestion des espaces naturels littoraux a également pu être soutenue dans le cadre de *contrats nature territoriaux*, mis en œuvre par les acteurs locaux (et pour lesquels, la Région a engagé **30 k€**.

L'appui annuel aux réserves naturelles régionales a permis de contribuer au financement des opérations de gestion de sites littoraux ou rétro-littoraux pour un montant de **151 K€**.

Les travaux engagés en 2017 autour de l'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité ont conduit à identifier deux actions pilotes, dont l'une concerne l'appui au développement des *aires marines éducatives* en Bretagne, associant collectivités, établissements scolaires et acteurs locaux autour de projets territorialisés d'éducation et de sensibilisation au milieu marin et côtier. Cette action sera concrétisée en 2018.

Les soutiens régionaux aux actions de connaissance ont également permis de poursuivre l'acquisition de données et la préservation d'espèces d'oiseaux littoraux : *observatoire régional des oiseaux marins*, *contrat nature grand gravelot* auxquels la Région a apporté son soutien à hauteur de **48 k€.**

Enfin, les soutiens [illegible] Fréhel et Gâvres-Qu[illegible] à hauteur de **98 K€** certains aménagements relatifs à la préservation et la valorisation de sites paysagers littoraux emblématiques.

Mission 6

• Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région a soutenu plusieurs manifestations qui visent à préserver et à promouvoir le patrimoine immatériel lié à l'univers maritime :

- *les Fêtes maritimes de Douarnenez* : **175 K€** engagés par la Région en 2017 pour l'édition 2018. Elle était présente sur les quais de Douarnenez et a proposé au public une exposition photographique présentant son action en faveur du patrimoine maritime.
- *le Festival du chant de marin* pour un montant de **72 K€** ;
- *le Festival des Filets Bleus*, à hauteur de **12 K€** ainsi que **3 K€** pour le village de la mer ;
- *les Bordées de Cancale* pour un montant de **9 K€** ;
- le 33ème *Festival Livre et Mer à Concarneau* financé à hauteur de **14 k€** ;
- la 9ème édition *du festival international de Films « Pêcheurs du Monde »* pour un montant de **5 K€**.

• En 2017, la Région a soutenu la restauration de **11** voiliers pour un montant total de **83 K€** et a ainsi contribué à la conservation de ce patrimoine et au soutien des professionnels des chantiers navals.

Le dispositif en faveur des travaux et investissements liés à un projet de valorisation a permis de subventionner des projets concernant le patrimoine maritime, comme le Fort d'Hoëdic appartenant au Conservatoire du Littoral participation de la Région à hauteur de **60 K€**, soit 12.46 % du montant des travaux) et l'étude technique relative aux travaux de restauration du Fort Cigogne à Fouesnant, subventionnée à hauteur de **24 K€** (soit 16% du montant de l'opération).

• *Neptune*, la nouvelle thématique relative à l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran, s'exprime sous la forme d'un appel à projets qui a permis de soutenir, pour un montant total de **80 K€, 5 projets** concernant la mise en valeur d'éléments du patrimoine maritime et sous-marin :

- 2 projets de films : le projet « *Au coeur de la mer* » sur le thème des épaves remarquables coulées entre Quiberon et les Glénan et le projet « *épaves 3D acoustique* » porté par le Groupe de Recherche en Archéologie Navale ;

- 2 projets d'expositions : l'exposition « *Indian* » réalisée par l'association *Karreg Hir*, sur le naufrage le 10 décembre 1817 du trois mâts anglais l'*Indian* dont les vestiges ont été retrouvés en 1992. Et l'exposition de restitution d'une campagne de fouilles en estran qui a permis de mettre à jour deux caboteurs des XVIème et XVIIème siècles portée par *Haliotis Exploration* ;

- le projet *AleRT* (Archéologie, littoral et Réchauffement terrestre) mené par le *Centre National de la Recherche Scientifique Bretagne-Pays de Loire* qui consiste à collecter des données scientifiques paléo-environnementales et géomorphologiques sur l'estran à Plougasnou, site présentant un riche potentiel.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Au titre de la sensibilisation au patrimoine maritime, la Région a apporté son soutien, à hauteur de **5 K€** à la réalisation du film réalisé par l 'association Mémoire et patrimoine des Terre-Neuvas, *Mémoires de brumes II*, relatant la vie des Terre-Neuvas à bord des chalutiers de 1945 à 1993.

L'année 2017 a vu la continuité de l'aide accordée à l'Association pour le Développement et la Recherche en Archéologie MARitime (*ADRAMAR*) pour les projets *ArchéoMer* et *Atlas archéologique*. En 2017, la Région a soutenu l'*ADRAMAR* à hauteur de **70 K€**.

Au titre du *Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)* le Musée de la Compagnie des Indes a bénéficié d'une subvention d'un montant de **648 €** pour la restauration d'une huile sur toile « *Marine, Echanges commerciaux sur les rives du Levant* » vers 1660 par Reinier Nooms dit Zeeman, acquise en 2016.

• Au titre de l'Inventaire du patrimoine, l'année 2017 a vu la continuité de plusieurs projets :

- poursuite de l'inventaire du territoire du futur *Parc Val de Rance Côte d'Emeraude* : communes riveraines de la Rance et approche thématique des activités liées à la Rance.

- la thématique du patrimoine navigant a été de nouveau mise en avant par la poursuite de la mise à jour de la base de données intégrant les bateaux classés, labellisés *Bateaux d'intérêt patrimonial* et ceux proposant des sorties en mer dans le cadre de la démarche touristique « *Voiliers de Bretagne* ». Ces données sont accessibles sur le site *Patrimoine.bzh*.

Les appels à projets en lien avec la mer sont en cours de réalisation :

- *Parc naturel régional du Golfe du Morbihan* : traces des activités maritimes sur le littoral.

- *Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes* (FRCPM) qui, en prenant appui sur le parcours de l'Aulne (29), a pour but d'établir un lien entre patrimoine maritime et fluvial.

- *Mairie de Tréguier* : inventaire du patrimoine culturel maritime de l'estuaire du Jaudy (22).

D'autres appels à projets ont abouti comme les *fours à goémon*, les *moulins à marée* porté par l'*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne* (ENSAB) ainsi que *le Patrimoine des fortifications* porté par l'association *1846*. Ces projets bénéficiant ainsi de suivi scientifique, de conseils et de suivi d'opérations de maîtrise d'ouvrage.

La participation du service de l'Inventaire à l'*Observatoire photographique du paysage* dans le cadre du projet « port de Brest » ancre l'approche paysagère dans la démarche patrimoniale de la Région pour la compréhension de l'environnement maritime des usagers bretons.

Que la valorisation soit portée par le service de l'Inventaire ou par les partenaires dans le cadre des appels à projets, toutes ces démarches participent à la valorisation des patrimoines de Bretagne grâce à des opérations de communication via différents médias, les *Journées européennes du Patrimoine*, les applications et sites de la Région.

• En 2017, la Région a participé au fonctionnement du syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, pour le rétablissement du caractère maritime du Mont, pour un montant de **399 K€**.

7. Affirmer la grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Mission 2

• En 2017, La Région a participé à diverses manifestations et réunions au niveau européen sur le futur fonds européen dédié aux activités de pêche et d'aquaculture. La présidence de l'intergroupe pêche de la *Conférence des Régions périphériques maritimes* (CRPM) confère à la Région un rôle important dans les débats actuels.

• En 2017, la Région a intégré le port de Roscoff, où deux compagnies maritimes, Brittany Ferries et Irish Ferries, assurent des liaisons avec le Royaume Uni, l'Irlande et l'Espagne. Plus de **500 000 passager.e.s** ont été accueillis à Roscoff. A Saint Malo, **765 000 passager.e.s** ont transité par le port depuis et vers le Royaume Uni et les îles anglo-normandes.

Europe

• Les programmes européens 2014-2020 dont la Région assure aujourd'hui la gestion contribuent à soutenir de très nombreux projets au service du développement maritime de la Bretagne. Ainsi, au 31 décembre 2017, ce sont plus de **29 M€** de FEDER (**+17 M€** depuis fin 2016) qui sont mobilisés au profit de **39 projets**. 38 d'entre eux relèvent du secteur de la recherche et de l'innovation, dans de nombreux secteurs d'excellence traditionnels ou émergents : analyse des écosystèmes marins, observation des océans ou côtière, développement des énergies marines, détection des pollutions,... Le dernier projet est celui du développement du Port de Brest pour lequel le FEDER apporte une contribution de **15 M€** ciblée sur la construction du Quai EMR.

• Dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale, la Région est chef de file du *projet CAPITEN (Cluster Atlantique Pour l'Innovation technologique et Economique dans la filière du Nautisme)*, approuvé en juin 2017 par le comité du programme *Espace Atlantique*. Pendant 3 ans et fort de ses 18 partenaires, *CAPITEN* innovera pour :

- développer des produits afin de conquérir de nouveaux publics pour la pratique des activités nautiques;
- accompagner l'industrie dans une approche plus durable par le biais de l'éco-design et l'éco-conception d'unités nautiques « nouvelle génération » ;
- définir et commercialiser des itinéraires de petits et grands cabotages ;
- et améliorer les services dans les ports de plaisance afin de répondre aux besoins d'une plus grande diversité de visiteurs, et notamment ceux des nouveaux plaisanciers adhérents à l'économie collaborative d'usages partagés.

Par ailleurs, la Région est partenaire du consortium *Eranet Ocean Energy* qui s'inscrit dans le programme européen *Horizon 2020* et qui rassemble 7 partenaires nationaux et régionaux de toute l'Europe : Écosse (coordinateur du projet), Espagne, Irlande, Suède, Bretagne, Pays Basque et Pays de la Loire. L'Union européenne apporte son soutien à ce projet pour un peu plus de **6 M€**, contribution qui vient cofinancer les **12 M€** réunis par les partenaires. Via ce programme, la Région co-finance des PME et/ou des laboratoires de recherche bretons qui développent des projets européens dans le domaine des énergies marines renouvelables.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

BILAN SOCIAL

2017

BILAÑS SOKIAL

FIN-CONTE SOCIA

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE

1. Les effectifs 238
L'effectif global au 31 décembre 2017 238
L'effectif permanent 239
L'effectif non permanent 244
2. La rémunération et la carrière 247
Les dépenses de personnel 247
La rémunération 248
La carrière 250
1. La formation 252
Les éléments de cadrage 252
Les domaines et les types de formation 253
La formation selon les types d'organismes et par catégorie 253
2. L'environnement de travail 254
Le temps de travail des agent·e·s des services 254
Les congés spécifiques 256
Les temps partiels 257
Les travailleur·se·s handicapé·e·s 257
La santé au travail 258
L'hygiène et la sécurité 260
Les frais de déplacement 261
3. L'action sociale 262
Le barème social unique 262
La synthèse de l'action sociale 263
4. La communication interne 264
Le portail Kelenn 264
Les publications 265
Les manifestations et événements 265
5. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur 266
Les instances réglementaires 266
Les instances internes 268
Vers un dialogue social de qualité et renouvelé 269
L'exercice du droit syndical 269

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Le Bilan Social demeure un document de référence qui participe au dialogue social puisqu'il présente de manière précise un certain nombre de données et d'indicateurs. Présenté tous les ans, il s'inscrit en parfaite complémentarité avec le rapport annuel sur l'état de la collectivité qui est, lui, exigé règlementairement tous les deux ans. Ces deux documents sont présentés en Comité technique.

Le Bilan Social permet d'illustrer les caractéristiques et évolutions sociales de notre collectivité à travers la présentation d'indicateurs et d'analyses comparatives. Il valorise la politique de ressources humaines en matière d'effectifs, de rémunération et carrière, de formation, d'environnement de travail, d'action sociale, de communication interne ou encore de relations sociales et de responsabilité sociale de l'employeur.

Ce document est depuis 2 ans intégré au rapport d'activité et de développement durable au même titre que le rapport d'analyse par programme, le bilan des émissions de gaz à effet de serre, le rapport égalité femmes-hommes.

Cette année, le document a fait l'objet d'une refonte importante avec la poursuite d'un travail d'harmonisation des tableaux et graphiques présentés et la réorganisation du contenu des différentes rubriques. L'objectif est de rendre les données plus lisibles et d'apporter des commentaires complémentaires. Dans la majeure partie des cas, les données sont sexuées dès qu'il est pertinent de le faire. Par ailleurs, lorsque cela est possible et adapté, les données sont mises en perspective sur les 3 dernières années afin de permettre au lecteur d'identifier les principales évolutions. Ce travail permet enfin une meilleure intégration du Bilan Social au sein du Rapport d'activité et de développement durable.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

1. Les effectifs

Chiffres clés au 31/12/17

- 4 081 agent·e·s,
- 3 565 agent ·e·s permanent·e·s
- 55,6 % de femmes
- 63 % des agent·e·s permanent·e·s travaillent dans les EPLE, 37% dans les services et voies navigables
- L'âge moyen est de 48,4 ans

2017 en Bref

L'effectif global au 31 décembre 2017 est en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

L'augmentation du nombre d'agents permanents concerne les services, essentiellement sur des missions en lien avec les transferts loi NOTRe (72 agents mis à disposition), le développement économique ou encore la maintenance informatique.

// L'effectif global au 31 décembre 2017

Effectif global - 4 081 agent·e·s

Permanent·e·s - 3 565

Rémunéré·e·s par la Région 3 490

Emplois fonctionnels	4
Fonctionnaires territoriaux	3 218
Fonctionnaires détachés	160
Contractuels	108

Non rémunéré·e·s par la Région : 75

Mis à disposition	75

Collaborateurs ·trices 24

Cabinet	10
Groupe	14

Non permanent·e·s 492

Apprentis	38
Emplois d'avenir	10
Temporaires	441
Vacataires	3

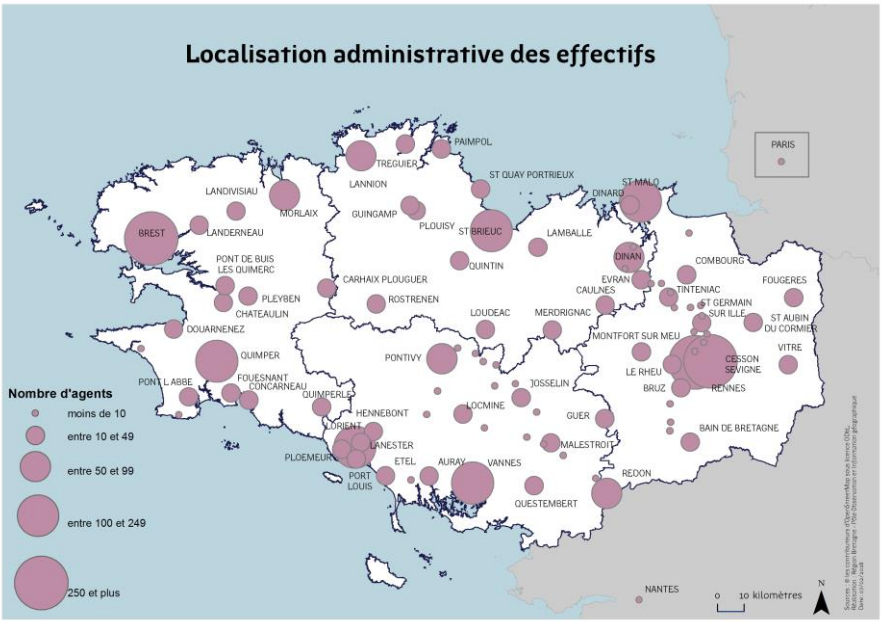

Définitions

Postes permanents : Postes créés par l'assemblée délibérante qui définit la nature de l'emploi, le grade, la durée et le crédit nécessaire à sa rémunération.

Effectif permanent : Nombre d'agents employés sur des postes permanents de manière permanente ou mis à disposition (notamment dans le cadre de transferts de compétences et de conventions).

EPLE : Etablissement public local d'enseignement

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'effectif permanent

• La structure de l'effectif

Répartition des effectifs (services / EPLE)

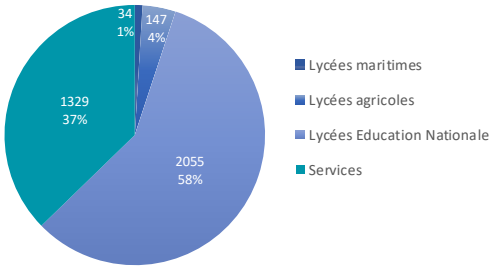

Les agents de la Région sont plus nombreux en Ille et Vilaine, avec notamment 1 274 agents à Rennes, dont 927 dans les sites rennais des services

Répartition géographique des effectifs	Services		EPLE		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ille et Vilaine	659	386	405	293	**1743**
Finistère	27	62	357	283	**729**
Morbihan	39	96	233	206	**574**
Côtes d'Armor	17	37	240	219	**513**
Paris - Maison de la Bretagne	4	1			**5**
Loire Atlantique	1	0			**1**
Total	**747**	**582**	**1235**	**1001**	**3565**

▪ L'évolution des effectifs

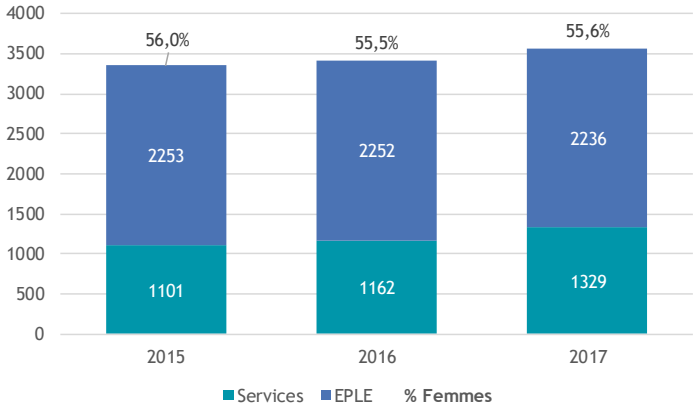

En 2017, l'effectif permanent augmente de 4,2 %.

Les principales variations observées sont une augmentation du nombre de :
- fonctionnaires (+60)
- contractuels permanents (+16)
- agents mis à disposition dans le cadre de la loi NOTRe (+62)

La part des effectifs permanents dans les EPLE diminue légèrement, elle augmente pour les non permanents.

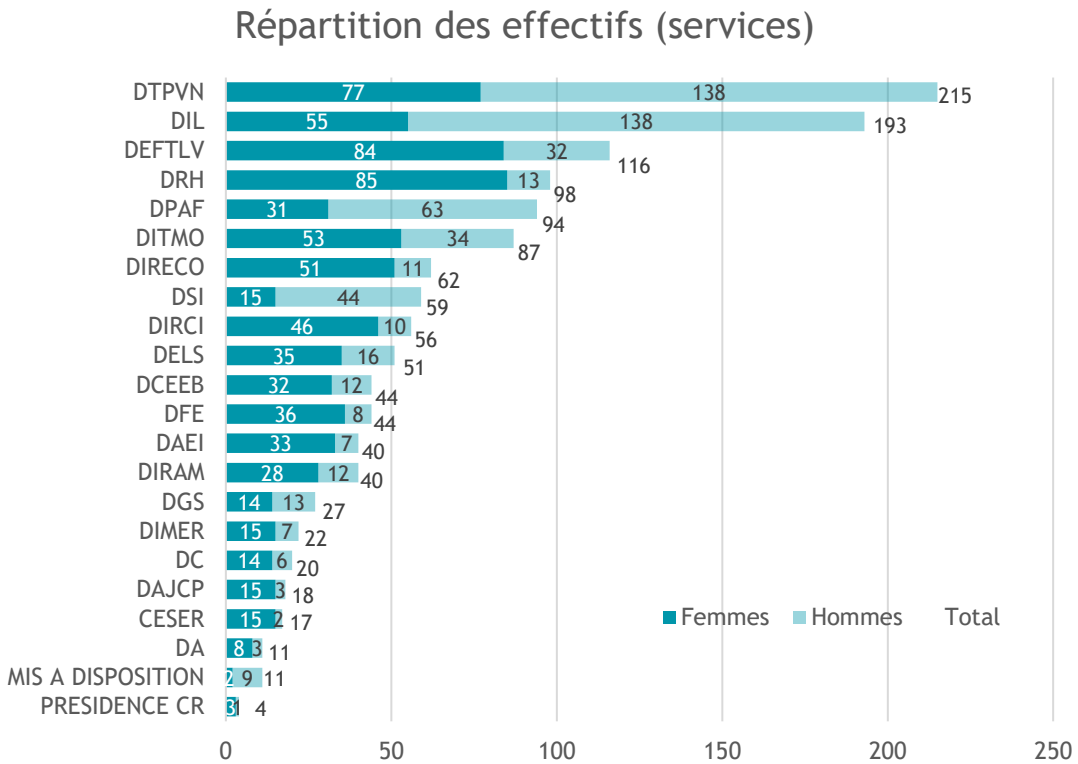

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les pyramides des âges

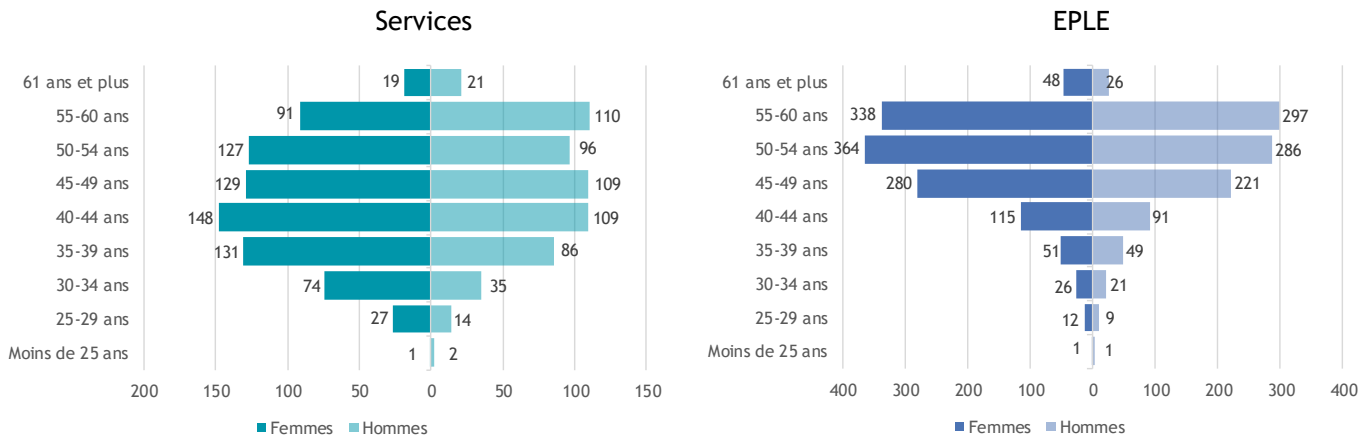

En 2017, la moyenne d'âge est de 48 ans et 7 mois. Les agents contractuels sont globalement un peu plus jeunes que les titulaires, leur moyenne d'âge est stable, elle est de 45 ans et 2 mois.

Dans les services, les femmes (44 ans et 6 mois) sont plus jeunes que les hommes (46 ans et 5 mois). Dans les lycées, la moyenne d'âge est sensiblement la même pour les hommes (50 ans et 5 mois) et les femmes (50 ans et 7 mois).

En 2017, l'âge médian est de 50 ans, il a augmenté de 1 an et 8 mois depuis 2016. Il est de 45 ans pour les agents des services et de 51 ans pour les agents des lycées.

Analyse de l'effectif rémunéré selon les catégories et les filières (3490)

Les effectifs présentés ici concernent uniquement les agents permanents et rémunérés (hors mis à disposition).

Evolution depuis 2015 par catégorie

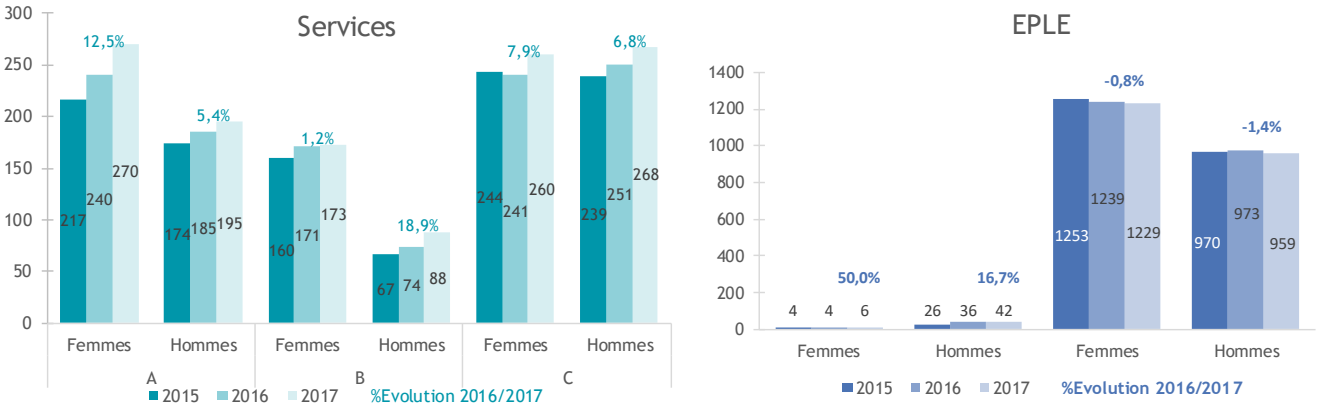

En 2017, la répartition des effectifs par catégorie reste relativement stable. La légère diminution des agents de catégorie C dans les EPLE est due aux postes vacants. Elle est compensée par le recours au personnel temporaire. Cela n'affecte pas pour autant la prépondérance de la catégorie C (78%) dans l'effectif global.

Répartition par sexe dans les filières

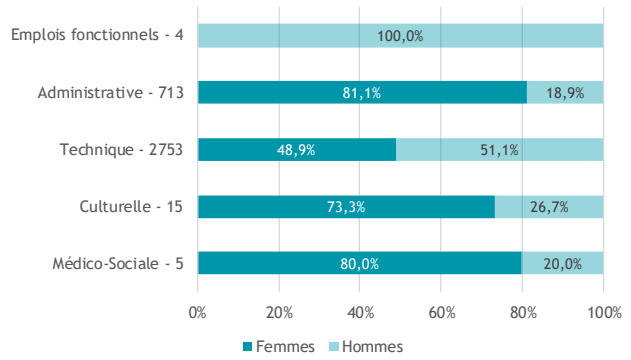

Avec **79%** des effectifs, en grande partie dans les lycées, **la filière technique** reste majoritaire. Ce qui représente 91% des hommes et 70% des femmes de la collectivité (constant depuis 2011).

La filière administrative vient en seconde place avec **20%** des effectifs. Elle compte 81% de femmes, qui représentent au total 29,8% des femmes de la collectivité. 8,7% des hommes exercent dans cette filière.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

▪ Répartition par filières et cadres d'emplois

Catégorie Filière	cadre d'emplois	Titulaires			Contractuels			Total
		F	H	*Sous total*	F	H	*Sous total*	
Catégorie A	Directeurs généraux de services départements ou régions (et adjoints)		3	*3*		1	*1*	**4**
Emplois fonctionnels			3	*3*		1	*1*	**4**
Catégorie A	Administrateurs	4	6	*10*	3	1	*4*	**14**
	Attachés	167	75	*242*	36	17	*53*	**295**
Catégorie B	Rédacteurs	151	15	*166*	2		*2*	**168**
Catégorie C	Adjoints administratifs	215	21	*236*				**236**
Administrative		537	117	*654*	41	18	*59*	**713**
Catégorie A	Ingénieurs en chef	4	9	*13*	1		*1*	**14**
	Ingénieurs	40	61	*101*	3	18	*21*	**122**
Catégorie B	Techniciens	21	107	*128*	2	7	*9*	**137**
Catégorie C	Agents de maîtrise	17	111	*128*				**128**
	Adjoints techniques	25	146	*171*		1	*1*	**172**
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1223	943	*2166*	9	3	*12*	**2178**
	Contractuels CDI AGEMA					2	*2*	**2**
Technique		1330	1377	*2707*	15	31	*46*	**2753**
Catégorie A	Conservateurs du patrimoine	3	2	*5*				**5**
	Attachés de conservation du	4	1	*5*				**5**
	Bibliothécaires	3		*3*				**3**
Catégorie B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1	*1*	1		*1*	**2**
Culturelle		10	4	*14*	1		*1*	**15**
Catégorie A	Médecins	1		*1*	1	1	*2*	**3**
Catégorie B	Assistants socio-éducatifs	2		*2*				**2**
Médico-Sociale		3		*3*	1	1	*2*	**5**
	Total	**1880**	**1501**	*3381*	**58**	**51**	*109*	**3490**

• Analyse de l'effectif selon le statut (fonctionnaire / contractuel)

▪ Evolution de la répartition depuis 2015

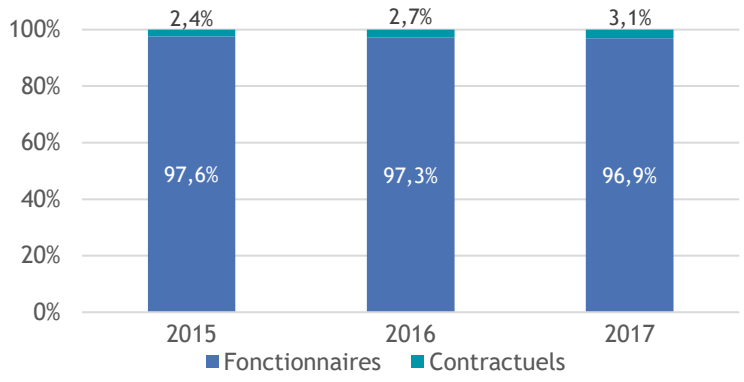

Les contractuels sont essentiellement affectés dans les services. Leur proportion demeure faible.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

▪ 3 381 Fonctionnaires

Situation statutaire	Femmes	Hommes	Total
Titulaires FP Territoriale	1733	1324	**3057**
Stagiaires FP Territoriale	66	51	**117**
Détachés originaires de la FP Territoriale	17	28	**45**
Détachés originaires de la FP d'Etat (SLD)	41	52	**93**
Détachés originaires de la FP d'Etat	23	43	**66**
Détachés originaires de la FP Hospitalière		3	**3**
Total	**1880**	**1501**	**3381**

Définitions

Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine.

Le détachement sans limitation de durée (SLD) concerne les seuls fonctionnaires, arrivés par transfert de compétence, qui n'ont pas demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale.

▪ 109 Contractuel·le·s

Motif ou origine contrat	Femmes	Hommes	Total
CDI après 6 ans	25	21	**46**
CDI transférés Etat	4	3	**7**
CDI venant d'un autre collectivité	2	1	**3**
Total Contrat à durée indéterminée	31	25	**56**
CDD 3 ans renouvelables	21	22	**43**
CDD travailleurs handicapés (1 an)	6	4	**10**
Total Contrat à durée déterminée	27	26	**53**
Total	**58**	**51**	**109**

• Les mouvements de personnel

Ces tableaux indiquent l'ensemble des mouvements externes du personnel permanent rémunéré.

▪ 228 arrivées – mouvements externes des personnels

Motifs d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
Recrutement direct	40	22	**62**
Mutation	26	24	**50**
Détachement FPE, FPH, autres collectivités …	15	14	**29**
Concours	12	11	**23**
Non titulaires	8	13	**21**
Droit d'option et Transferts	3	13	**16**
Recrutement de travailleurs handicapés	3	4	**7**
Réintégration suite disponibilité	5	2	**7**
Nomination sur emploi réservé	1	5	**6**
Réintégration suite congé parental	4		**4**
Réintégration suite détachement	2		**2**
CDI venant d'une autre collectivité	1		**1**
Total	**120**	**108**	**228**

Evolution du taux d'arrivée

	2015	2016	2017
% Femmes	2,7%	2,6%	3,4%
% Hommes	1,9%	3,1%	3,1%
Total	**4,6%**	**5,7%**	**6,5%**

Le taux d'arrivée correspond au pourcentage d'agents permanents ayant intégré la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les fonctionnaires représentent 87% des arrivées, les contractuels 13%.

3% des arrivées correspondent à des agents recrutés au titre d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

152 départs – mouvements externes des personnels

Motifs de départ	Femmes	Hommes	Total
Retraite	50	51	**101**
Départ en disponibilité	14	7	**21**
Mutation	3	6	**9**
Démission, Radiation, Licenciement …	3	6	**9**
Départ en détachement	3	3	**6**
Départ en Congé parental	3		**3**
Réintégration administration d'origine	1	1	**2**
Décès		1	**1**
Total	**77**	**75**	**152**

Evolution du taux de départ

	2015	2016	2017
% Femmes	2,0%	2,1%	2,2%
% Hommes	2,0%	1,8%	2,1%
Total	**4,0%**	**4,0%**	**4,4%**

Le taux de départ correspond au pourcentage d'agents permanents ayant quitté la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les départs en retraite représentent 66% des départs (65% en 2016, 62% en 2015). Ils correspondent à 1,1% des effectifs des services (1,6% en 2016) et 3,8% de ceux des EPLE (3,1% en 2016).

Mobilité interne

Services

Année	Mutations internes
2015	60%
2016	43%
2017	46%

La mobilité interne a légèrement progressé par rapport à l'an dernier passant de 43 à 46 % auxquels peuvent s'ajouter 2 % de recrutement suite à la campagne de titularisation conduite mi-2017 et 1 % de recrutement de jeunes à l'issue de leur contrat emploi d'avenir.

EPLE

Année	Mutations internes
2015	45%
2016	43%
2017	42%

Pour 2017, le pourcentage de mobilité interne dans les EPLE est de 42 %. Par ailleurs, 47 contractuels à la Région Bretagne, non comptabilisés dans ce pourcentage, ont été intégrés dans les EPLE sur des postes de service général et sur certains postes à spécialité, suite au dispositif de déprécarisation mis en place.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'effectif non permanent

Cette synthèse présente les chiffres cumulés sur l'exercice.

• Le personnel temporaire

1 279 missions de remplacement
184 dans les services
1 095 dans les EPLE

Durée moyenne des missions
Services : 5 mois ½
EPLE : 4 mois

▪ Les motifs de recours au personnel temporaire

Motifs de recours (Cumul annuel de ETP)	Services		EPLE		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	10,8	3,4	141,3	51,4	**207,0**
Poste vacant	27,4	5,3	95,9	52,1	**180,6**
Temps Partiel et Compensation	3,6		29,7	7,4	**40,7**
Renfort Occasionnel	14,4	7,6	7,6	3,7	**33,3**
Naissance Congé-Parental	5,2	1,8	1,7	0,0	**8,7**
Disponibilités hors Dispo-Office	0,8	0,9	0,8	0,3	**2,7**
Congé de Formation	1,6		0,3	0,2	**2,1**
Sous total	**63,9**	**19,0**	**277,3**	**115,0**	**475,1**
Total	**82,9**		**392,3**		**475,1**

▪ La masse salariale des temporaires

Motifs de recours (Cumul annuel de ETP)	Services		EPLE		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	353 865	113 481	4 362 436	1 580 172	6 409 955
Poste vacant	923 995	192 751	2 959 802	1 607 250	5 683 799
Temps Partiel et Compensation	117 491		912 018	227 959	1 257 468
Renfort Occasionnel	537 183	336 003	234 172	112 045	1 219 403
Naissance Congé-Parental	186 498	64 314	52 793	0	303 605
Disponibilités hors Dispo-Office	34 421	26 332	23 599	7 825	92 177
Congé de Formation	56 327		10 538	5 195	72 060
Sous total	**2 209 779**	**732 882**	**8 555 358**	**3 540 447**	**15 038 466**
Total	**2 942 661**		**12 095 805**		**15 038 466**

▪ Evolution de la masse salariale des temporaires en K€

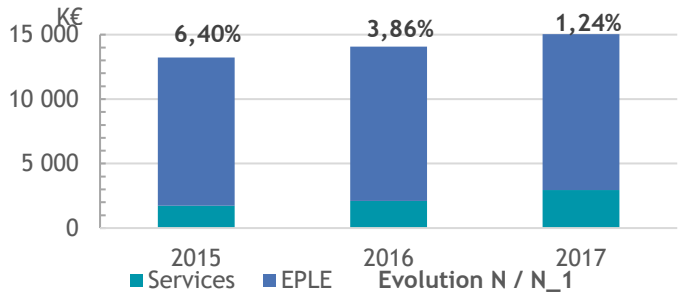

441 agents contractuels temporaires au 31 décembre 2017

955 agents contractuels temporaires pendant l'année 2017 :
- 159 dans les services
- 796 dans les EPLE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Les saisonnier·ère·s, vacataires : les autres missions temporaires

- **136 saisonniers** ont été affecté au service des écluses sur les canaux bretons, durant la saison 2017, avec la réalisation de 64 603 heures (65 186 en 2016) pour un coût de 1 029 K€ (1 018 K€ en 2016).
- **58 vacataires** ont été rétribués pour un montant de 34 K€, en baisse de 25 % par rapport à 2016 (45 K€.)
  - 37 au titre des comités de lecture relevant de l'action culturelle – coût : 17 K€,
  - 3 au titre de la communication et l'évènementiel – coût : 11,7 K€
  - 18 à titre divers (présidents des conseils de discipline, jury …)– coût : 4,4 K€

• Les apprenti·e·s

38 apprentis au 31/12/2017
59 apprentis courant 2017, masse salariale 347 K€
(62 apprentis et 407 K€ en 2016)

L'apprentissage représente un axe de la politique jeunesse de la collectivité. L'objectif est de former des jeunes sur plus d'une dizaine de diplômes différents, dans les services, voies navigables et EPLE. Cela peut également permettre à ces jeunes d'identifier le Conseil Régional comme employeur et pour certains d'entre eux, d'être recrutés de manière temporaire ou définitive à l'issue de leur parcours de formation.

Direction	Niveau	Diplôme préparé	Femmes	Hommes	Total
DIL	I	Apprenti-e Ingénieur énergie risques environnement		1	1
	IV	Apprenti-e BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire		1	1
	V	Apprenti-e CAP Sanitaire/thermique		1	1
DRH	III	Apprenti-e BTS Assistant manager	1		1
DSI	I	Apprenti-e Ingénieur des techniques de l'industrie, réseaux et télécom		1	1
	III	Apprenti-e DUT informatique		1	1
		Apprenti-e BTS Services informatiques aux organisations	1	2	3
	IV	Apprenti-e BAC PRO Systèmes électroniques numériques		2	2
DTPVN	III	Apprenti-e BTM Photographe	1		1
		Apprenti-e BTSA gestion forestière		1	1
	V	Apprenti-e CAP Menuisier		1	1
		Sous total Services	3	11	14
EPLE	V	Apprenti-e CAP Agent de propreté et d'hygiène	2		2
	V	Apprenti-e CAP Cuisine	3	13	16
	V	Apprenti-e CAP hygiène et propreté des locaux	3	2	5
	V	Apprenti-e CAP Maintenance et hygiène des locaux	1		1
		Sous total EPLE	9	15	24
		Total	**12**	**26**	**38**

2/3 préparent un diplôme de niveau 5
2/3 sont en lycée
2/3 sont des hommes

• Les emplois d'avenir

Au 31 décembre 2017, la Région employait 10 emplois d'avenir. Au cours de l'année, 15 emplois d'avenir ont été accueillis dans les Services pour une masse salariale de 213 K€ dont 182 K€ de salaire brut. Ce dispositif est pris en charge par l'Etat à raison de 75 % du salaire brut. Le coût résiduel pour la collectivité est de 46 K€.

Direction	Diplôme préparé	Femmes	Hommes	Total
DIL	EA-Agent-e administratif-ive	2		2
	EA-Agent-e de reprographie-imprimerie		1	1
	EA-Agent-e du courrier	1		1
	EA-Agent-e logistique et administratif		1	1
	EA-Secrétaire	1		1
DIRCI	EA-Agent administratif et logistique des partenariats	1		1
	EA-Assistant-e administratif-ive	1		1
DRH	EA-Secrétaire	1		1
DTPVN	EA-Agent-e d'entretien des VN		1	1
	Total	**7**	**3**	**10**

Plus de 2/3 des emplois d'avenir sont des femmes

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Les stagiaires

120 stagiaires accueillis en 2017 (nombre constant par rapport à 2016)

- 118 issus d'écoles, d'universités ou d'établissements professionnels
- 2 fonctionnaires de catégorie A, en stage de formation initiale

Lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, le stagiaire est indemnisé. Ainsi, en 2017, 50 stagiaires « écoles » (41,6%) ont perçu une gratification mensuelle. La durée moyenne des stages ayant donné lieu à indemnisation a été de 4,8 mois. Le coût moyen par stagiaire : 2 462 euros (2 315 euros en 2016).

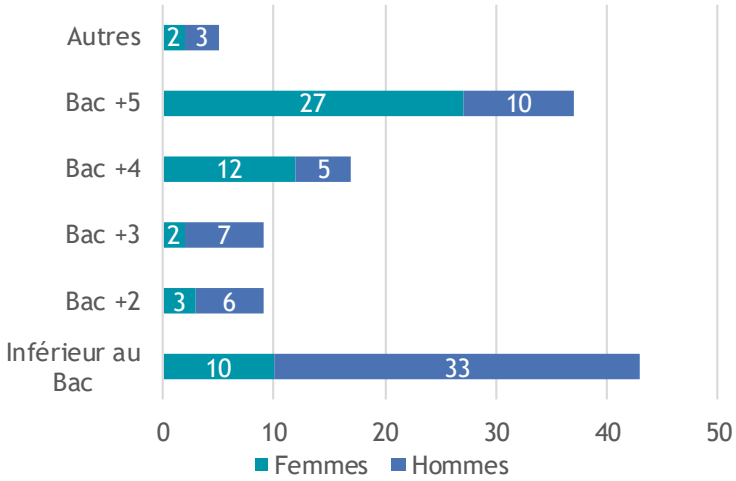

45 % des stagiaires "école" préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, niveau supérieur ou égal à Bac+4.

47 % des stagiaires accueillis dans les services en 2017 sont des femmes.

Répartition par direction	Stagiaires Fonction Publique	Stagiaires "Ecoles"	dont gratifiés	Gratifications
CESER		1	1	3 628,80
DAEI		3	3	4 863,60
DCEEB		4	1	2 898,00
DEFTLV		4	1	3 074,40
DELS		3	3	7 925,40
DIL		22	4	7 484,40
DIMER	1	6	5	15 258,60
DIRAM		6	4	10 029,60
DIRCI		6	5	10 999,80
DIRECO		3	2	5 128,20
DITMO		2	2	5 342,40
DPAF		6	1	2 898,00
DRH		3	3	6 148,80
DSI		10	2	4 291,00
DTPVN		28	10	27 821,60
CAB & Groupes Politiques		5		
DAJCP		2	2	4 208,40
DFE	1	1		
DC		1	1	1 108,80
DGS		2		
Total	2	118	50	123 109,80

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2. La rémunération et la carrière

Chiffres clés au 31/12/17

- Frais de personnel 159 M€
  dont masse salariale 156 M€
- Valeur annuelle du point : 5623,23 €
- Salaire net mensuel moyen
  femmes : 1 910 €
  hommes : 2 090 €

2017 en Bref

La masse salariale 2017 est de 155,9 M€ (147,8 M€ en 2016). Son évolution est de 5,5 % et inclut l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la revalorisation du point en février 2017 ainsi que les mesures liées aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), avec notamment des reclassements indiciaires en Catégorie A et C et la mise en place de grilles indiciaires à cadencement unique.

// Les dépenses de personnel

Définitions

Masse salariale : Elle est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel permanent et non permanent, des apprentis et des emplois d'avenir (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales.

Dépenses de personnel : Elles comprennent la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité, budget de fonctionnement du service du personnel...) et les remboursements des rémunérations des personnels mis à disposition.

ETPA : Equivalent Temps Plein Annuel, correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein. Un agent à 100 % présent toute l'année correspond à 1 ETPA, un agent à 80 % à ,8 ETPA.

Frais de personnel	159 605 769 €
Dépenses réelles de fonctionnement	952 567 527 €
Dépenses réelles totales	1 710 597 445 €

• Evolution des dépenses de personnel

Part des dépenses	2015	2016	2017
Fonctionnement	19,6%	20,6%	16,8%
Réelles totales	10,3%	10,7%	9,3%

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des dépenses de personnel de 2015 à 2017 figurant au compte 012, masse salariale et autres charges de personnel. Par rapport aux dépenses réelles totales et compte tenu des transferts de compétences opérées en 2017, notamment pour les transports, cette part est en diminution et représente 9,3 %.

• Evolution de la masse salariale

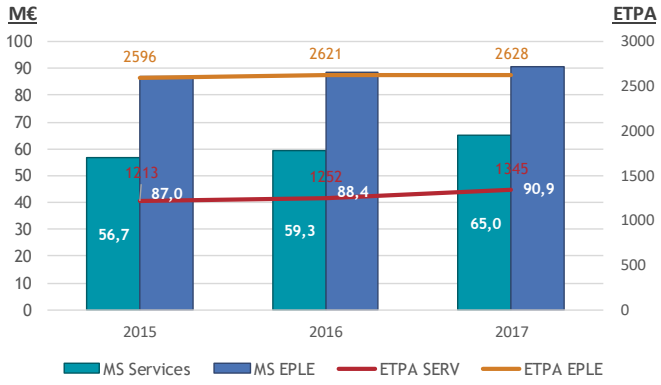

EPLE : La masse salariale augmente de 2,8 % sans augmentation significative des ETPA.

Services : La masse salariale augmente de 9,6 % et les ETPA augmentent de 7,4 %. Sur 65 M€, 1,1 M€ sont consacrés à l'inventaire, 2,9 M€ aux ports et 8,3 M€ aux voies navigables.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// La rémunération

Définitions

L'étude des rémunérations brutes est réalisée sur la base du salaire brut fiscal incluant le traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire, les heures supplémentaires, les avantages en nature. Le salaire brut s'entend avant déduction des cotisations salariales. La base de référence ne concerne que les agents présents entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017.

Le salaire net correspond au salaire brut, diminué des cotisations salariales et de sécurité sociale ainsi que des différentes contributions (CSG, CRDS, et le cas échéant, contribution de solidarité).

Le salaire médian correspond à la valeur du salaire tel que 50 % des salariés de la population considérée ont une rémunération supérieure et 50 % ont une rémunération inférieure.

27 716 €

Rémunération brute annuelle moyenne

(2016 : 26 984 € soit +2,7 %)

23 937 €

Rémunération nette annuelle moyenne

(2016 : 23 388 € soit +2,3 %)

- Services : 29 558 €
- EPLE : 20 903 €

• Rémunération nette moyenne par catégorie d'emplois

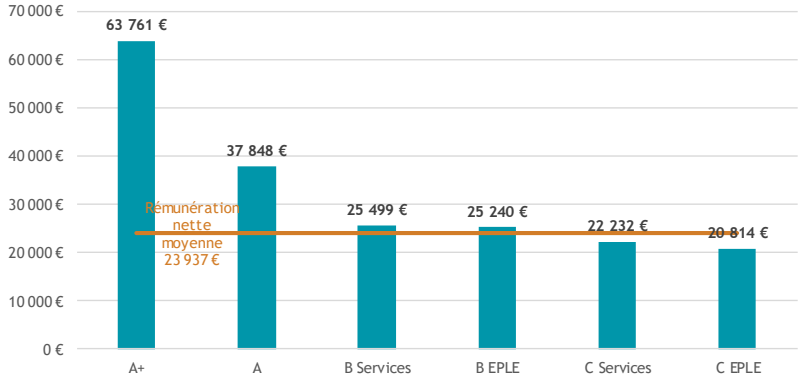

La variation de la rémunération nette moyenne, s'explique par les mesures catégorielles (revalorisation du point d'indice et reclassements indiciaires liés au PPCR). Les hausses sont plus importantes pour les catégories C, +1,76 % dans les services et +2,18 % dans les EPLE.

• Rémunération nette moyenne par genre

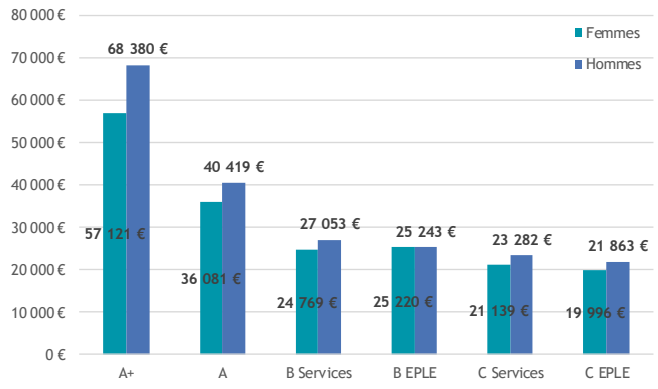

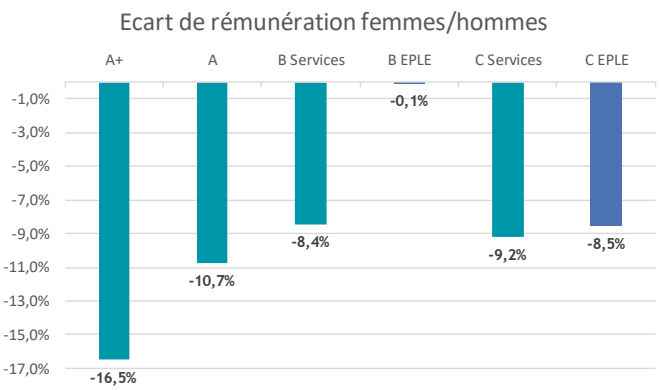

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Salaire net médian mensuel

Salaire net médian par catégorie et statut	Mensuel	
	Titulaires	Contractuels
Cat. A+	4 896 €	5 159 €
Cat. A	3 053 €	3 016 €
Cat. B	2 108 €	2 063 €
Cat. C	1 744 €	1 276 €
Médiane	**1 797 €**	**2 940 €**

Le salaire médian des contractuels est en hausse (11,8 % 2 630 € en 2016)).

Le salaire net médian 2017 des agents contractuels sur emplois permanents est principalement basé sur celui des agents de catégorie A car ils représentent toujours la plus grande partie de cet effectif et leur rémunération est plus élevée.

Le salaire net médian des agents titulaires sur emplois permanents a augmenté de 2,1 % en 2017, sa variation est liée à l'augmentation du point ainsi qu'à l'évolution du GVT et aux mesures PPCR.

• Représentation graphique des rémunérations nettes mensuelles

80 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris entre les deux traits noirs, la moyenne est représentée par le trait rouge et 50 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris dans le carré blanc.

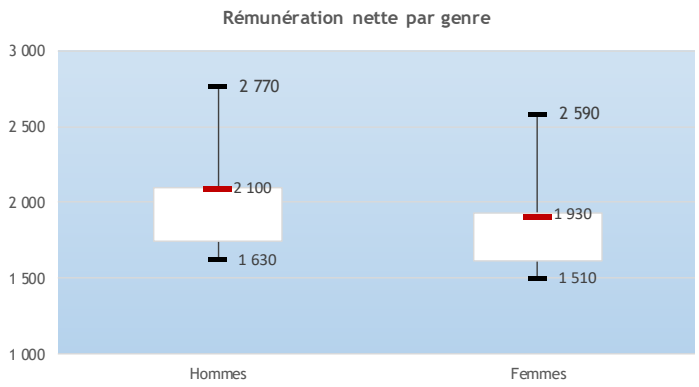

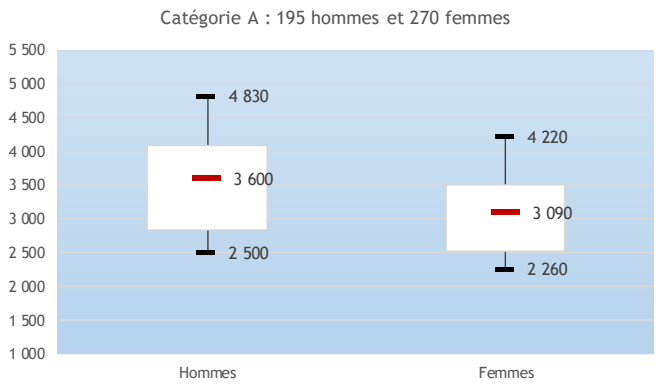

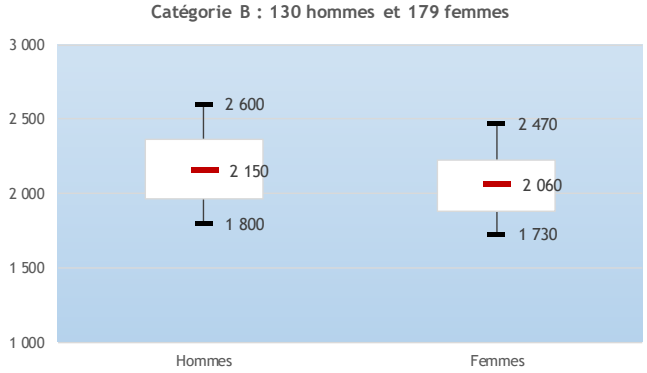

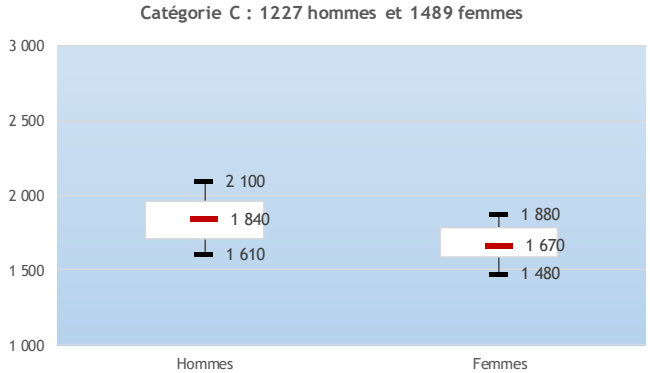

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// La carrière

Définitions

Avancement d'échelon : passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Le statut particulier de chaque corps ou cadre d'emplois prévoit la durée de service nécessaire pour passer d'un échelon à l'échelon supérieur.

Avancement de grade : passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois. Il peut intervenir après la réussite à un examen ou un concours professionnel ou au choix de l'employeur.

Promotion interne : passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois au sein de la même fonction publique. Elle a lieu au choix ou après examen professionnel.

• 1159 Avancements d'échelon

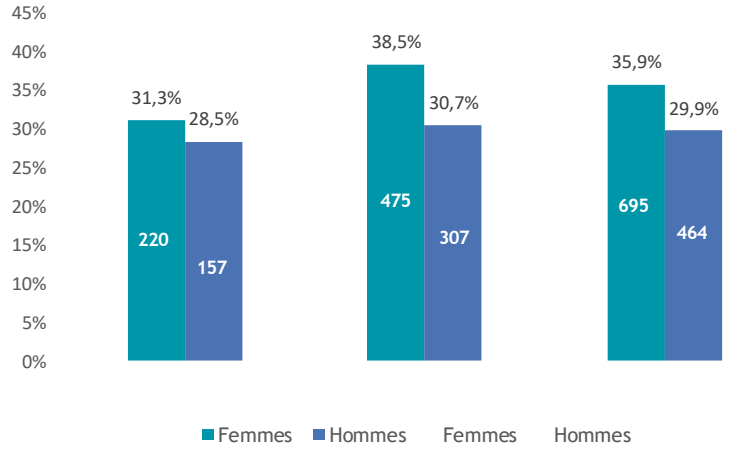

1159 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (1435 en 2016, soit -19,2%). La généralisation du PPCR aux catégories A et C en 2017 avec l'avancement d'échelon au cadencement unique explique cette diminution. L'application du PPCR a généré des reclassements indiciaires. En catégorie C, il y a eu une fusion des 2èmes et 3èmes grades. Les agents qui déroulaient leur carrière sur le 2ème grade ont été reclassés sur le grade supérieur.

• 338 Avancements de grade

338 fonctionnaires, soit 10 % ont bénéficié d'une inscription au tableau d'avancement en 2017.

▪ Part des femmes et des hommes promouvables ayant bénéficié d'un avancement de grade

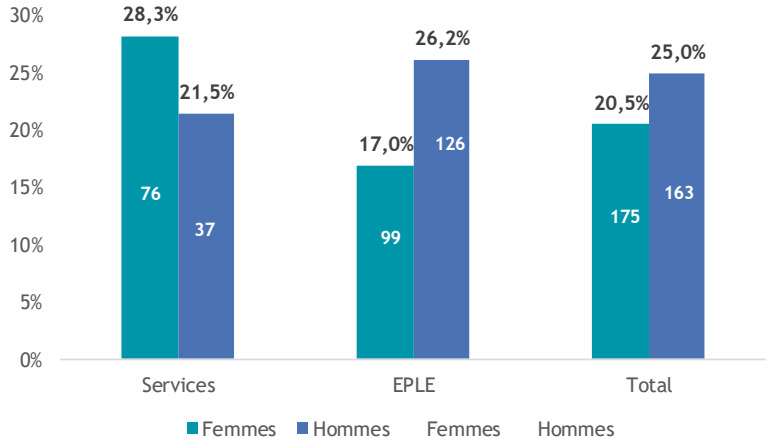

L'analyse porte sur la part des femmes et des hommes promus sur l'ensemble des promouvables.

Les agents promouvables sont les agents qui remplissent les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Avancement de grade	Femmes					
	Promou-vables	Promues	% avan-cement	Promou-vables	Promus	% avan-cement
Administrateur général (voie principale)				1		
Administrateur général (voie exceptionnelle)				1		
Administrateur hors classe				2		
Attaché hors classe (voie principale)				2	2	100%
Attaché hors classe (voie exceptionnelle)	7			4		
Attaché principal (au choix)	18	1	6%	4	1	25%
Attaché principal (examen)	10	3	30%	6	2	33%
Rédacteur principal de 1ère classe (au choix)	30	6	20%	2		
Rédacteur principal de 1ère classe (examen)	12	12	100%	2	2	100%
Rédacteur principal de 2ème classe (au choix)	24	5	21%	1		
Rédacteur principal de 2èmeclasse (examen)	15	15	100%	1	1	100%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	102	21	21%	10	1	10%
Adjoint administratif principal de 2ème classe (au choix)	2	2	100%			
Adjoint administratif principal de 2ème classe (examen)	5	5	100%			
Total filière administrative	**225**	**70**	**31%**	**36**	**9**	25%
Ingénieur hors classe (voie exceptionnelle)	1			1		
Ingénieur principal	13	2	15%	20	1	5%
Technicien principal de 1ère classe (au choix)	5	2	40%	8	1	13%
Technicien principal de 1ère classe (examen)	1			2	2	100%
Technicien principal de 2ème classe (au choix)	1			15	2	13%
Technicien principal de 2ème classe (examen)				1	1	100%
Agent de maîtrise principal	8			41	4	10%
Adjoint technique principal de 1ère classe	13			55	17	31%
Adjoint technique principal de 2ème classe (au choix)	2	1	50%	2	1	50%
Adjoint technique principal de 2ème classe (examen)				2	1	50%
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	246	33	13%	356	96	27%
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	335	66	20%	114	28	25%
Total filière technique	**625**	**104**	**17%**	**617**	**154**	**25%**
Conservateur du patrimoine en chef	1					
Total filière culturelle	**1**					
Médecin hors classe (Echelon spécial)	1	1	100%			
Total filière médico sociale	**1**	**1**	**100%**			
Total	**852**	**175**	**21%**	**653**	**163**	**25%**

• 67 Promotions internes

Promotion interne par filière	Catégorie			Sexe		Total
	A	B	C	Femmes	Hommes	
Administrative	5	6	0	11	0	11
Technique	5	6	45	7	49	56
Total	**10**	**12**	**45**	**18**	**49**	**67**

Sur 67 agents inscrits sur les listes d'aptitude, 45 adjoints techniques ont bénéficié d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

En 2017, 12 % des agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne

Taux des agents promus par sexe	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	8,9%	39,0%	10,7%	12,9%
Hommes	4,0%	7,5%	12,8%	11,3%

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

3. La formation

Chiffres clés au 31/12/17

- Budget formation : 2,1 M€
- 2 541 agents formés
  - Femmes : 53 %
  - Hommes : 47 %
- 11 159 jours de formation

2017 en Bref

La collectivité a poursuivi sa politique de formation en mettant en priorité l'accent sur le développement des capacités et la sécurité. Les autres principaux domaines de formation sont liés aux différentes spécialités exercées dans le cadre de la politique lycée (spécialités techniques, maintenance informatique, restauration). Le déploiement de la méthode de pré-imprégnation en EPLE s'est également accompagné de formations adaptées.

// Les éléments de cadrage

• Le budget

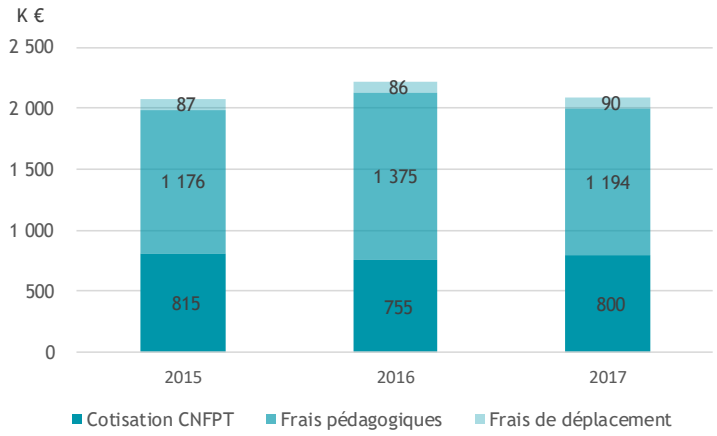

La formation représente 1,3 % des frais de personnel en 2017.

Le montant des sommes investies par jour de formation est de 186 euros (- 9 euros par rapport à 2016).

Le budget consacré à la formation en 2017 s'élève à 2,1 M€ euros (-6%), dont 0,8 M€ de cotisation obligatoire versée au CNFPT (+6%), 1,2 M€ de frais pédagogiques (-13,2%) et 0,1 M€ de frais de déplacements (+4,6%).

• La typologie des agent·e·s formé·e·s

▪ Répartition par catégorie des agent·e·s ayant participé au minimum à une action de formation

nombre d'agents	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	226	158	384
Catégorie B	162	120	282
Catégorie C	962	904	1 866
Autres dispositifs	4	5	9
Total	1354	1187	2541

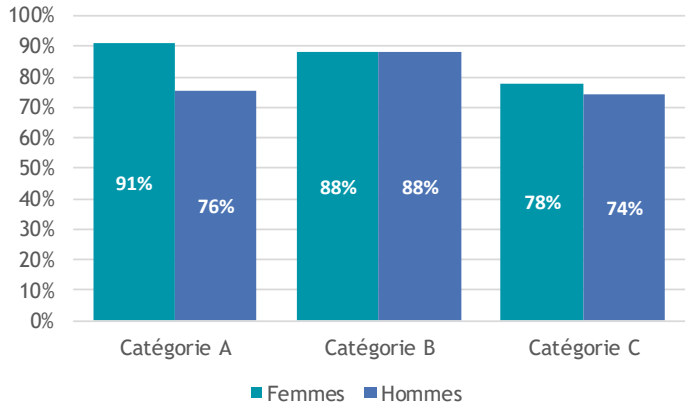

Le nombre d'agents permanents qui a participé au minimum à une action de formation en 2017 est en légère baisse (-6%).

En 2017, près de 71 % des agents permanents ont participé au minimum à une action de formation. La proportion des hommes qui partent en formation progresse dans toutes les catégories, notamment en catégorie B et C. Les femmes qui partent en formation restent majoritaires en catégorie A.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- **Du DIF vers le CPF**

En 2017, le compte personnel de formation (CPF) a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Le CPF alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Les heures acquises au titre du DIF sont intégralement reportées sur le CPF.

Aucune heure n'a été réalisée en 2017 au titre du CPF.

// Les domaines et les types de formation

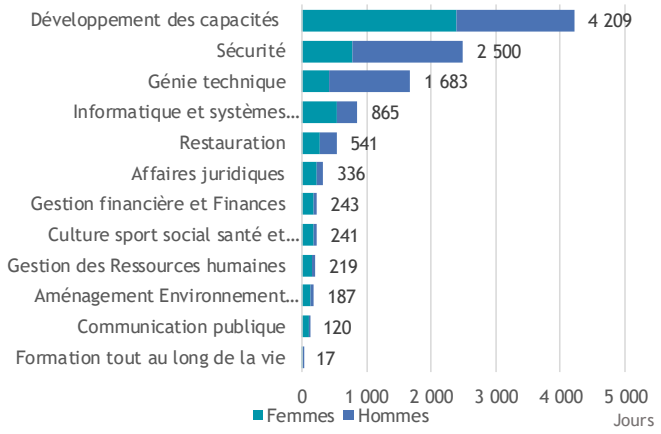

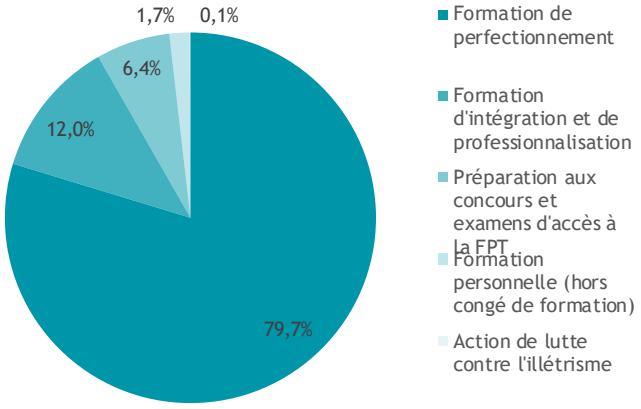

77 845 heures de stages ont ainsi été réalisées et prises en charge au titre du plan de formation.

Absence pour concours en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femme	13	13	54	80
Homme	15	19	51	85
Total	**28**	**32**	**105**	**165**

En 2017, dans les services, 64 femmes et 53 hommes ont été absents pour se rendre ou préparer un concours/examen.

// La formation selon les types d'organismes et par catégorie

Formation par Organisme (en jours)	Interne Région	CNFPT	Autres organismes	Total
Cat. A	135,5	363,0	1 469,7	1 968,2
Cat . B	174,6	386,5	993,6	1 554,7
Cat . C	569,9	1 453,5	5 429,1	7 452,5
Agents relevant d'autres dispositfs	20,7	31,0	132,2	183,9
Total en jours	900,7	2 234,0	8 024,6	11 159,3
ETP annuel sur la base des jours ouvrés	3,6	8,9	31,8	44,3

La Région a davantage recours à des prestataires autres que le CNFPT car son offre de formation pour des domaines d'expertise n'est pas toujours adaptée.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

4. L'environnement de travail

Chiffres clés au 31/12/17

- 12% des agents sont à temps partiels
- Heures Supplémentaires : 2 ETP
- CET : 15 000 jours
- BOE : 12,93 %
- Taux d'absentéisme : 8,6 %

2017 en Bref

Pour les agents des services, une nouvelle solution informatique de gestion du temps, Amzer, a été déployée en 2017. Cet outil permet de simplifier et fiabiliser les procédures de gestion du temps et des congés ainsi que d'introduire davantage de dématérialisation. Dans les EPLE, le logiciel My Antiriade continue d'être déployé pour permettre au réseau des encadrants d'organiser les plannings de travail.

La collectivité poursuit par ailleurs son effort d'accompagnement des agents en situation de handicap et sa politique de prévention de risques.

// Le temps de travail des agent·e·s des services

Les éléments relatifs à la gestion des horaires ne concernent que le personnel permanent rémunéré ainsi que le personnel non permanent effectuant des missions de remplacement des agents des services. Les agents des lycées ont conservé leur régime antérieur applicable dans leurs administrations d'origine.

• Les horaires variables : 63 % des agent·e·s des services badgent

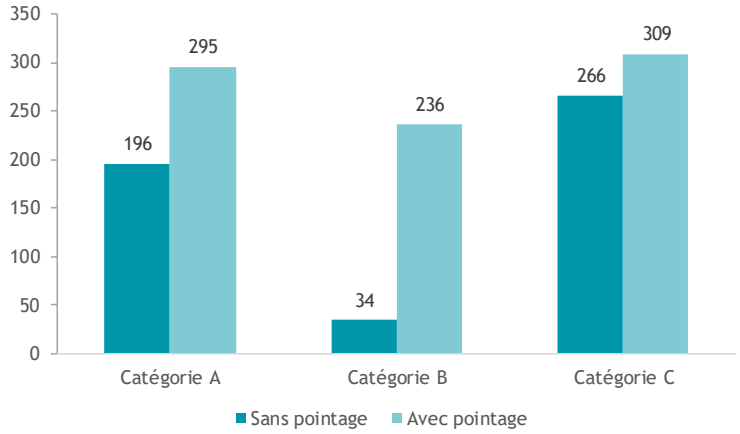

Chaque agent des services badge, à l'exception des :

- titulaires du "pack encadrement" dont la liste est fixée par arrêté du Président,
- agents d'entretien et éclusiers des voies navigables,
- agents des Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT)

• La gestion des horaires : l'équivalent de 10 ETP annuels récupérés

▪ Horaires variables : l'équivalent de 8 ETP récupérés

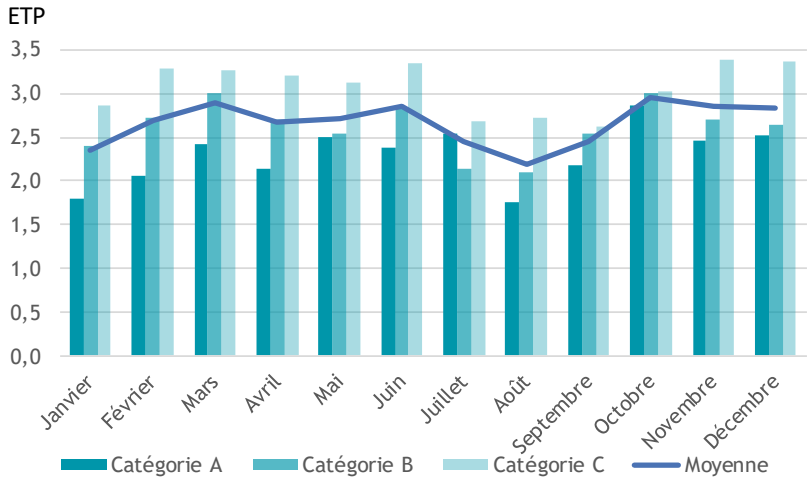

Dans le cadre de la gestion individuelle des horaires variables, les agents des services qui badgent peuvent récupérer au maximum l'équivalent d'une demi-journée par mois.

Au cours de l'année 2017, 662 agents ont bénéficié de la récupération des horaires variables :

- 219 agents de catégorie A,
- 192 de catégorie B
- 254 de catégorie C

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

▪ Heures supplémentaires : 2 ETP

En outre, à titre exceptionnel, des heures supplémentaires réalisées dans le cadre des nécessités du service, à la demande expresse et dûment motivée de la hiérarchie peuvent faire l'objet de récupérations horaires.

Au cours de l'année 2017, 86 agents ont récupéré des heures supplémentaires sous forme d'absence (47 agents de catégorie A, 20 de catégorie B et 19 de catégorie C).

▪ Evolution des heures récupérées

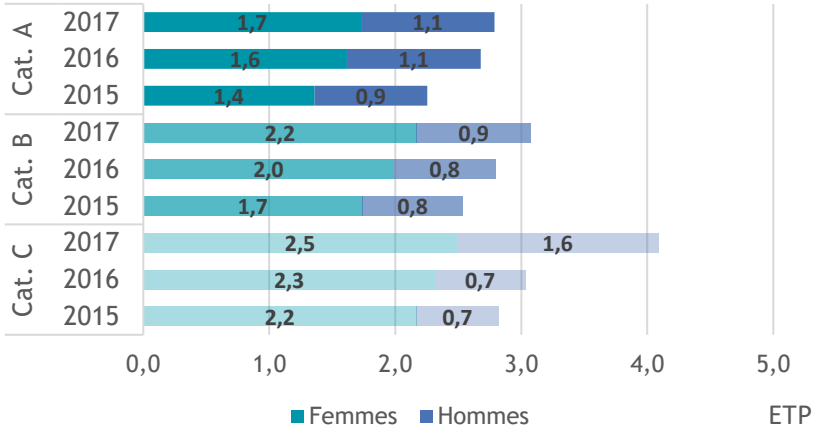

Le nombre d'heures récupérées augmente de 6,5 %. (Stabilité des heures supplémentaires et augmentation des horaires variables de 7,5 %).

689 agents ont récupéré, en moyenne, 24 heures, (28 heures pour les heures supplémentaires et 22 pour les horaires variables).

• La gestion des horaires : 11,6 ETP d'heures écrêtées

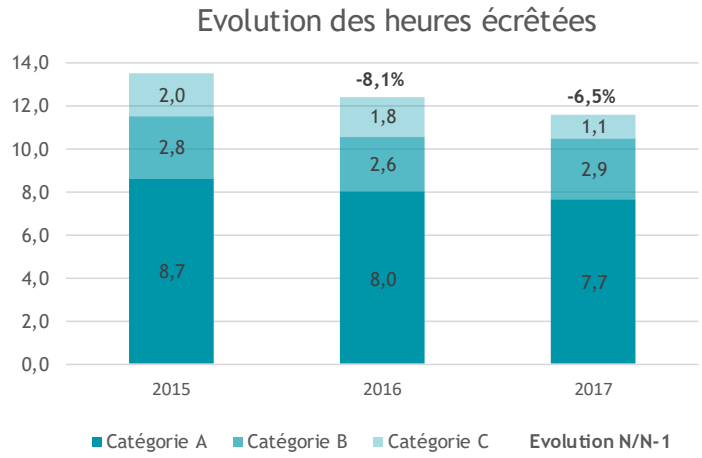

Le cumul des heures autorisées en crédit (excédent d'heures travaillées comptabilisées) ne doit pas dépasser l'équivalent de 12h ; au-delà de ce cumul, les heures sont écrêtées.

Après une augmentation du nombre d'heures écrêtées en 2015 celui-ci diminue depuis 2016.

• Le compte épargne-temps (CET) : 15 000 jours épargnés

Depuis 2005, les agents sur emploi permanent des services peuvent ouvrir un compte épargne-temps. Les règles de fonctionnement ont été modifiées par la Région le 1er novembre 2010 suite à l'assouplissement des dispositifs réglementaires.

L'épargne est limitée à 60 jours. Les 20 premiers jours épargnés sont nécessairement pris sous forme de congés. Entre 21 et 60 jours épargnés, la monétisation est également possible, ainsi que la conversion en points de retraite additionnelle (RAFP).

Agents ayant un CET	Au 31/12/2017				Dont ouverts en 2017	
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	226	166	392	58%	13	12
Cat. B	134	64	198	68%	11	9
Cat. C	185	173	358	52%	23	18
Total	**545**	**403**	**948**	**57%**	**47**	**39**

En 2017, 3 561 jours de CET ont été épargnés (+29%). En moyenne, les agents à temps plein ont épargné 4 jours contre 2,6 jours pour les agents à temps partiel.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

CET	Au 31/12/2017				Dont accumulés en 2017	
Jours accumulés	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	3659	3464	7123	51%	876	931
Cat. B	1861	985	2846	65%	370	315
Cat. C	2285	2800	5085	45%	415	654
Total	**7805**	**7249**	**15054**	**52%**	**1661**	**1900**

L'indemnisation au titre de l'année 2017 (rémunération effectuée en 2018), a concerné 112 agent-e-s, dont 64 de catégorie A, pour un montant total de 131 K€. En moyenne, 10,7 jours ont été indemnisés.

45 jours ont été inscrits au titre de la retraite additionnelle.

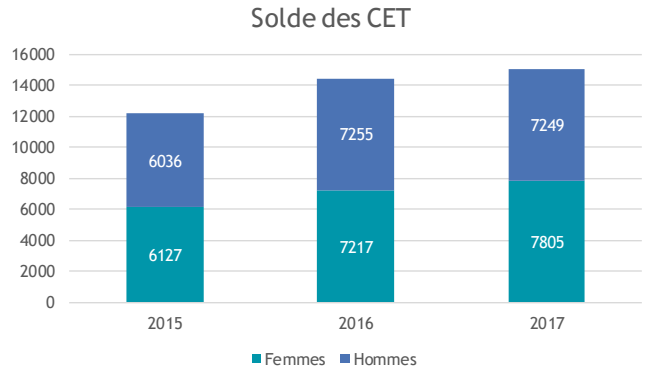

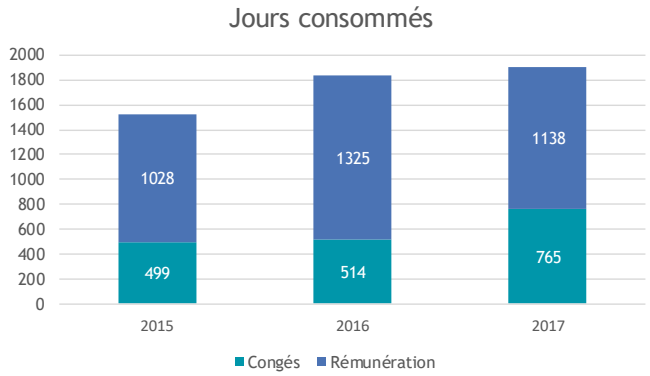

- **Le don de jours de congé : 31 jours**

Depuis 2015, les agents peuvent effectuer un don de jours de repos à un collègue dont l'enfant est gravement malade. Ce don est anonyme et les jours sont cumulés sur un compte commun.

En 2017, 22 agents ont fait des dons pour un total de 31 jours.

// Les congés spécifiques

- Congés bonifiés : 11 agent·e·s en ont bénéficié

Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. L'octroi de ce congé s'accompagne d'une bonification maximale de 30 jours de congés annuels permettant aux agents concernés de se rendre dans le département ou territoire d'outre-mer dont ils sont originaires. Ils étaient 8 en 2016.

- Congés de maternité-adoption : 42 femmes, 3 800 jours

Au cours de l'année 2017, 42 femmes ont été en congé de maternité, 32 dans les services et 10 dans les EPLE, pour 3 794 jours, soit une moyenne par agent de 3 mois.

En 2017, 1 apprentie et 1 emploi d'avenir ont bénéficié d'un congé de maternité.

- Congés de paternité : 24 agents, 256 jours

Le congé paternité est à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance ou l'adoption d'un enfant. Il est de 11 jours consécutifs et de 18 jours pour la naissance ou l'adoption de jumeaux ou de triplé.

En 2017, 24 agents ont bénéficié du congé de paternité, 13 dans les services et 11 dans les EPLE, pour 256 jours.

- Congés parentaux : 11 femmes et 1 homme

Le congé parental est accordé de droit, à l'agent, après un congé pour maternité (ou après la naissance, pour le père), un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin d'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption.

En 2017, 11 femmes et 1 homme ont bénéficié de ce droit, pour 2 111 jours. Pour 7 femmes, le congé parental a succédé au congé de maternité ou d'adoption, pour les 4 autres, il s'agit de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Les temps partiels

Chiffres clés

- 12 % des agents exercent leur activité à temps partiel. Ce pourcentage n'a pas évolué depuis 2013.
- 87 % sont des femmes
- 69 % sont des agents de catégorie C
- 49 % exercent dans un EPLE
- 2 temps partiels sur 3 sont accordés sur autorisation

Répartition des temps partiels par genre et catégorie	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
90%	27	22	30	2	1	3	85
80%	37	31	211	5	5	34	323
70%	1		3			2	6
60%	2	1	4			2	9
50%		1	9			3	13
Temps partiel	67	55	257	7	6	44	436
Temps complet	203	124	1232	188	124	1183	3054
% des temps partiel	25%	31%	17%	4%	5%	4%	12%

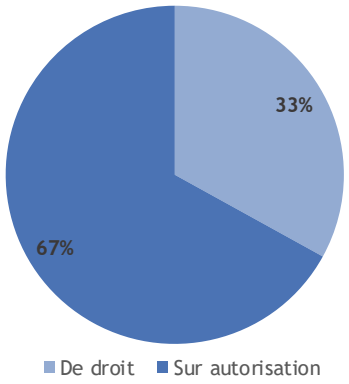

// Les travailleur·se·s handicapé·e·s

• Obligation d'emploi (OE)

Depuis le 1er janvier 2011, la Région a dépassé le seuil légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi fixé à 6 %. Au 1er janvier 2017, la Région recense 472 agents en situation de handicap au sein de ses effectifs (sur un effectif total de 3 651 agents) selon les critères de déclaration définis par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), soit un taux d'emploi de 12,93 % au titre de l'année 2018. La déclaration auprès du FIPHFP se fait au titre de l'année n-1.

Depuis 2011, la Région Bretagne ayant dépassé le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés, ne verse plus de contribution financière au FIPHFP.

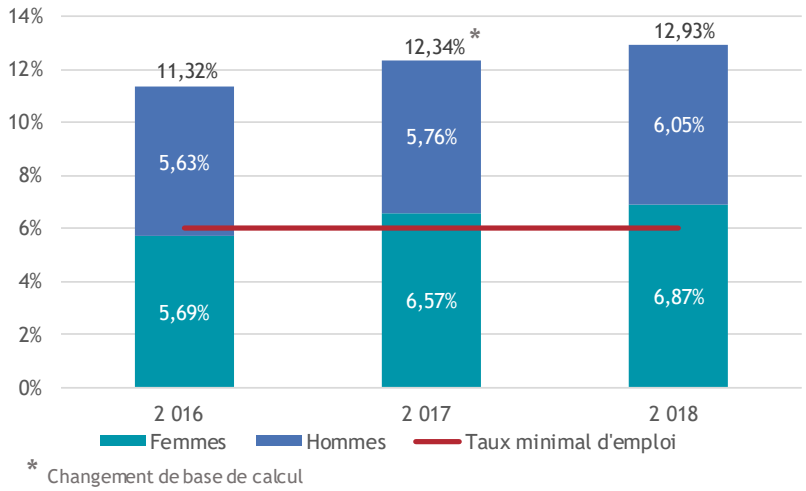

* Changement de base de calcul

Répartition par statut

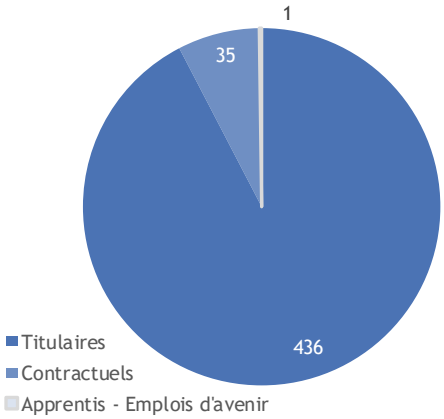

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Répartition par catégorie

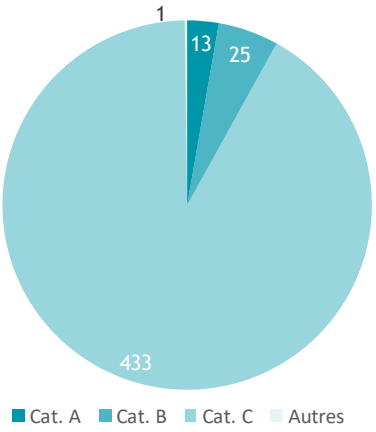

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi

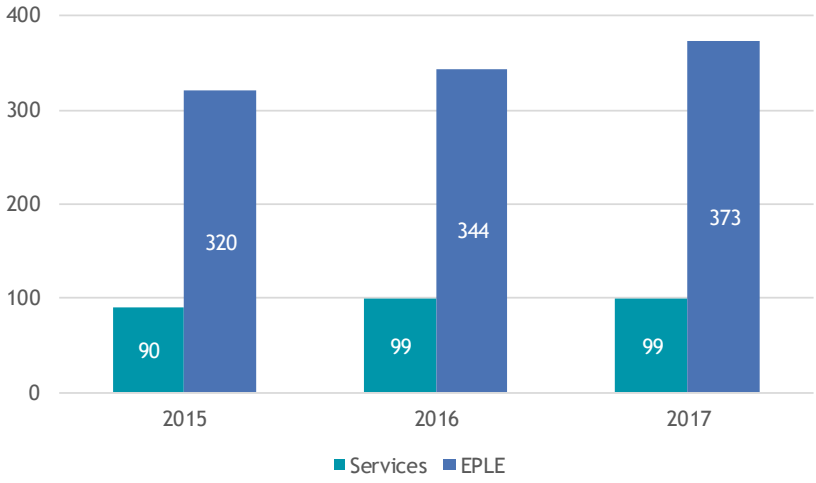

// La santé au travail

• La médecine professionnelle et préventive

Trois médecins assurent le suivi médical professionnel des agents sur l'ensemble des sites de la Région :

- Un médecin coordonnateur de prévention, en poste à Rennes, en charge des services du siège et des établissements de l'Est du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Guingamp, en charge des établissements du Nord du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Lorient en charge des établissements du Sud du territoire breton

L'ensemble des agents de la collectivité passe une visite médicale tous les 2 ans. Les agents nécessitant un suivi spécifique sont reçus par les médecins chaque année.

Outre les examens complémentaires prescrits par la médecine de prévention, la Région prend en charge la visite d'embauche auprès d'un médecin agréé, préalable au recrutement dans la fonction publique. De même, lorsqu'un dossier est présenté pour avis sur l'attribution ou la prolongation d'un congé de longue maladie, de longue durée au comité médical ou à la commission de réforme en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'invalidité, les expertises et honoraires sont pris en charge par la collectivité.

Pour 2017, les frais médicaux s'élèvent à 236 K€ (170 K€ en 2016) :

Coût (en Euros)	Services	EPLE
Visites d'embauche médecine agréée	3 902	5 640
Longue maladie, longue durée, accident de travail- maladie professionnelle (honoraires et frais médicaux)	19 517	174 440
Visites de contrôles hygiène et sécurité, frais médicaux divers	2 821	9 021
Sous total	**26 240**	**189 101**
Consommables et petit matériel	3 963	
Consultations honoraires	5 784	
Examens complémentaires	7 869	
Actions de prévention	2 872	
Sous total	**20 488**	

La Région est depuis 2015 auto-assureur, elle ne verse plus de cotisation au titre de l'assurance du personnel et prend directement en charge les frais médicaux en lien avec les accidents du travail.

L'augmentation de ces frais s'explique par l'augmentation des effectifs et des absences pour longue maladie, longue durée ou accidents du travail (+26 %)

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Les absences au travail

Le nombre de jours d'absence est comptabilisé hors congés de maternité et paternité, hors journées de formation, hors jours de grève et absences syndicales. Il est calculé sur la base de 252 jours ouvrés équivalent temps plein (les week-ends, les jours fériés ne sont pas comptés).

▪ Taux d'absentéisme : 8,6 %

Absence par motif en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Taux d'absentéisme
Accident de travail	4	31	5 215	5 250	0,6%
Maladie professionnelle		252	5 449	5 701	0,7%
Maladie ordinaire	1 848	1 439	35 830	39 117	4,6%
Longue et grave maladie	252	144	13 169	13 565	1,6%
Longue durée	504	252	7 407	8 163	1,0%
Maladie	2 608	2 118	67 070	71 796	8,4%
Naissance	21	6	18	45	
Décès	74	46	273	393	
Enfant malade	234	173	698	1 105	
Mariage	29	8	139	176	
Evènements familiaux	0	2	3	5	
Concours	28	32	106	165	
Autorisations d'absences	386	266	1 236	1 888	
Absences non justifiées			65	65	
Total	**2 994**	**2 384**	**68 371**	**73 749**	**8,6%**

Le taux global d'absentéisme des agents permanents des services et des établissements d'enseignement est en légère diminution (2016 : 8,7%).

Cat.A	2,8%
Cat.B	3,3%
Cat.C	10,1%

Le nombre de jours moyen d'absence par catégorie reste stable : 7 jours pour les catégories A, 8 jours pour les B et 25 jours pour les C.

▪ Maladie – Evolution du taux d'absentéisme par catégorie

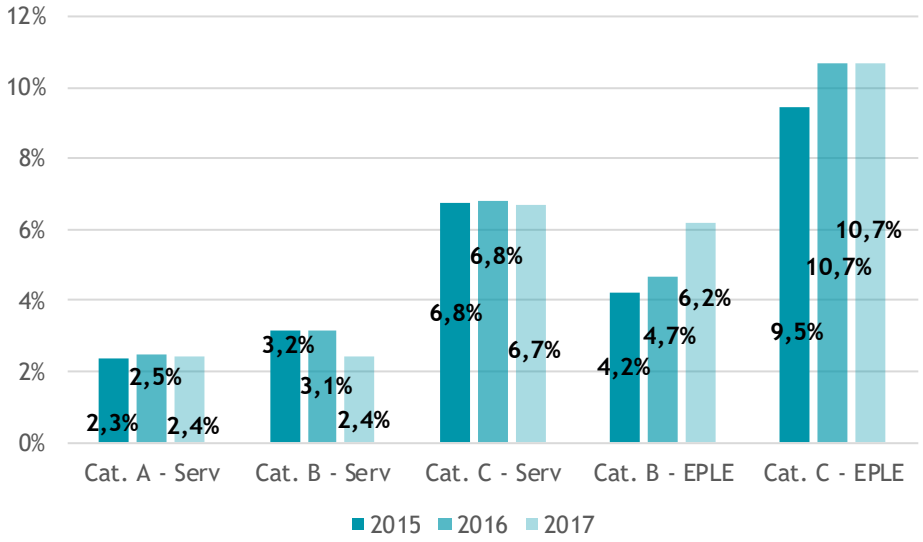

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- Accidents de travail et maladies professionnelles

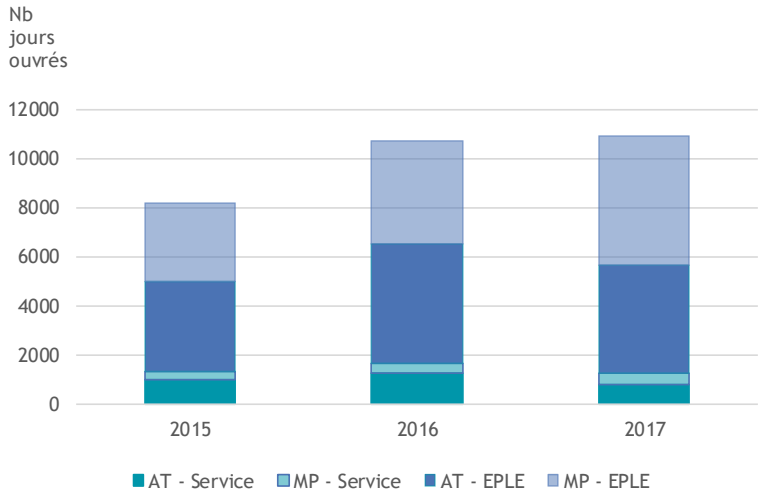

410 accidents trouvent leur origine en 2017 (360 en 2016), 203 ont donné lieu à un arrêt de travail (187 en 2016).

75 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ont été présentées en 2016 (56 en 2016).

// L'hygiène et la sécurité

• Les formations à la sécurité

Thème	Nb de jours		Nb d'agents	
	Femme	Homme	Femme	Homme
AMIANTE	5	109	1	36
CONDUITE ENGINS ET VEHICULES	55	358	42	196
HABILITATION ELECTRIQUE	111	446	65	291
INCENDIE	177	210	268	303
SECOURISME	291	196	254	159
TRAVAIL EN HAUTEUR	7	47	10	42
AUTRES RISQUES	140	350	150	434
Total général	785	1715	790	1461

La conduite d'engins regroupe 5 CACES, divers permis et la conduite de matériel spécifique.
Les 2/3 des formations "Incendie" et "Secourisme" concerne le recyclage annuel des équipiers et des sauveteurs.
Les formations "Prévention", "Gestes et posture" et "Détecteurs gaz" constituent une part importante des formations aux autres risques.

• Les conditions de travail

La collectivité fournit à l'ensemble des agents identifiés au cours de l'évaluation des risques, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI). Près de 3 500 agents disposent ainsi d'une dotation lorsqu'ils intègrent la Région et lors du renouvellement annuel leur permettant de remplacer leurs effets usagés.

En 2017, les dépenses pour les équipements commandés se sont élevées à **660 K€** tout en prenant en compte l'intégration et la dotation des nouveaux agents transférés des ports, ainsi que l'acquisition d'un stock de vêtements permettant de réaliser les échanges et de doter les nouveaux arrivants.

Le suivi nominatif des dotations, via le progiciel de gestion des commandes de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle, permet d'assurer un suivi adapté pour maîtriser le budget tout en maintenant de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour les agents de la collectivité.

• Autres dépenses liées à l'hygiène et la sécurité

La Région organise le contrôle des équipements de protection individuelle dits de classe 3, comme les gilets de sauvetage, harnais de sécurité, etc., conformément au Code du Travail pour un coût en 2017 de **34 K€**. En outre, comme chaque année, des trousses de secours ont été achetées pour faire face à de nouveaux besoins, et le contenu des trousses existantes a été renouvelé pour un coût de **15 K€**.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Assistant·e·s de prévention et référent·e·s hygiène et sécurité

Deux assistants de prévention au sein des services de la Région (sites administratifs d'une part et voies navigables et antennes portuaires d'autre part) déploient la politique sécurité au plus près du terrain. Ils travaillent en lien avec les deux conseillers prévention de la Région, chargés de coordonner l'ensemble des dispositifs hygiène et sécurité de la collectivité. Trois référents hygiène et sécurité sont également présents au sein des ports.

La Région dispose par ailleurs d'un réseau d'assistants de prévention et référents hygiène et sécurité pour déployer son intervention dans la prévention des risques au sein des établissements scolaires. En 2017, ce sont 104 agents régionaux qui exercent la mission d'assistant de prévention en EPLE, auxquels s'ajoutent 16 référents hygiène et sécurité.

• Chargé·e·s d'intervention

La Région s'appuie également sur les 145 « chargés d'intervention » des services (hors EPLE) qui ont pour mission d'agir sur les départs de feu et de participer à l'évacuation des locaux d'une part, d'assurer les fonctions de sauveteur secouriste du travail, d'autre part, en portant secours aux victimes.

// Les frais de déplacement

En 2017, les dépenses consacrées aux déplacements des agents sont en hausse de 12,4 %.

1 436 agents ont bénéficié, en 2017, de remboursement de frais de déplacement contre 1 457 en 2016 (-1,4 %).

- 677 agents des services
- 19 agents de l'Inventaire du patrimoine
- 162 agents des ports et canaux
- 579 agents des EPLE.

A noter que certains agents ont changé d'affectation en cours d'année, au fil des mutations, ce qui explique la différence entre la somme des agents et le nombre indiqué

Les remboursements de frais de déplacement sont en baisse de 2,6 % - Les frais d'agences sont en hausse de 30 %.

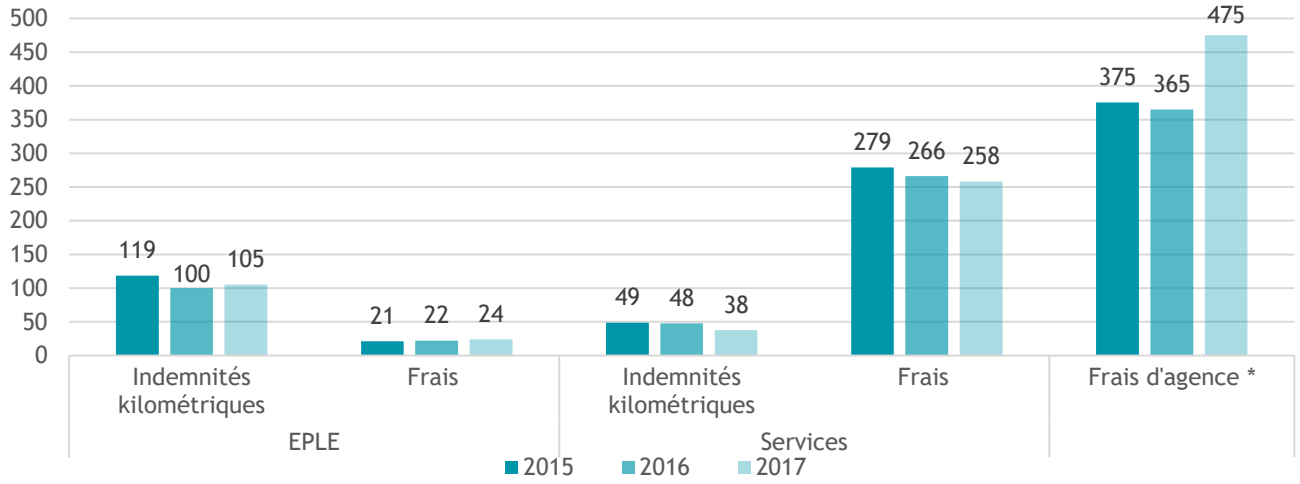

** les billets d'avion pour congés bonifiés sont inclus - 27 507 €. Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. 11 bénéficiaires en 2017. Coût moyen par bénéficiaire : 2 500 euros (2 534 € en 2016)*

• Utilisation des véhicules personnels

En **2017**, **643** agents ont utilisé leur véhicule personnel, **459 926** Kms ont été remboursés (**474 394** Kms en **2016**). La majorité des trajets ont été réalisés par les agents des établissements d'enseignement (**340 870** Kms - **520** agents), et les agents des points Région (**13 863** Kms - 12 agents), les agents des voies navigables (**12 094** Kms – 17 agents) et les agents de l'Inventaire du patrimoine (**3 948** Kms – 3 agents).

Le coût total pour la collectivité est de **143 K€**.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

5. L'action sociale

Chiffres clés au 31/12/17

- 2,5 M€,
- 1/3 consacré à l'allocation BOE
- 23 dispositifs

2017 en Bref

L'action sociale est en augmentation en 2017 essentiellement du fait de l'augmentation des effectifs et donc des bénéficiaires des différentes aides (restauration, enfance, famille). La collectivité a par ailleurs décidé en fin d'année une extinction progressive sur 4 ans de l'allocation BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi).

// Le barème social unique

Le barème s'applique aux prestations d'action sociale, aux chèques-vacances, aux titres restaurant et à la subvention-repas. Il est apprécié en fonction du revenu net fiscal de l'agent lors de l'année précédente. La situation individuelle de chaque agent est étudiée dès le 1er janvier de chaque année.

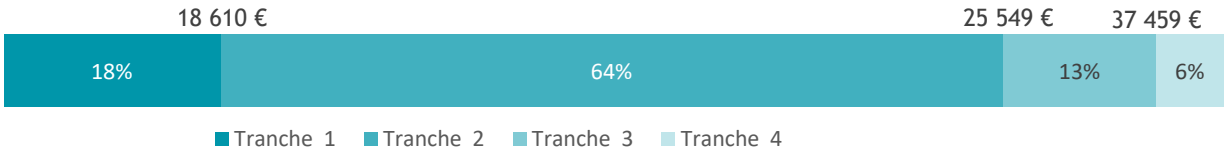

Répartition de l'action sociale par domaine

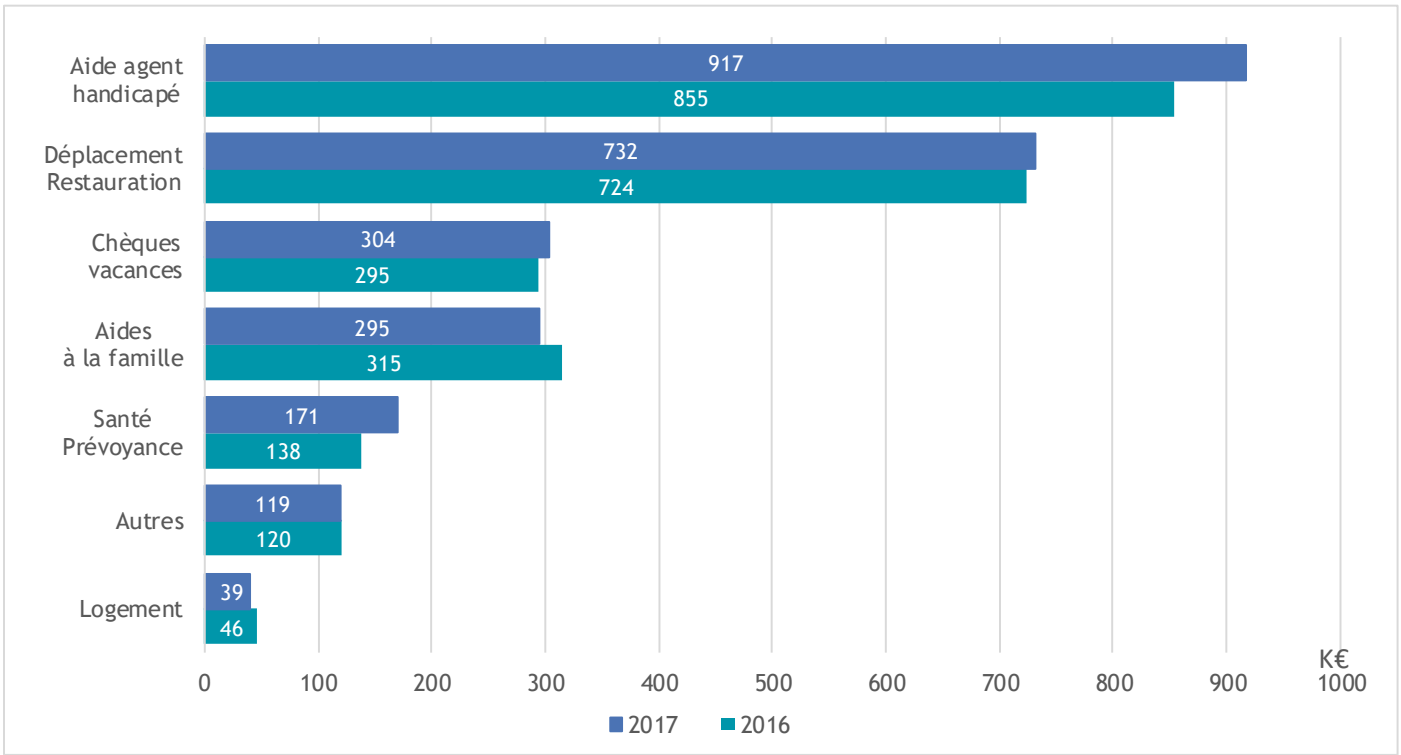

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// La synthèse de l'action sociale

Prestations d'action sociale	Coût Région (en €)		Bénéficiaires		
			2016	2017	
	2 016	2 017		Femmes	Hommes
Aides à la famille	**314 911**	**294 651**			
Naissances-adoptions	24 260	5 400		14	13
Mariages-PACS		3 500		17	8
Décès Conjoint ou enfant		8 000		4	
Garde jeunes enfants	94 247	88 844	230	161	86
Séjours enfants	40 390	39 291		207	135
Allocation enfant handicapé dont prestation spéciale handicap (enfant de plus de 20 ans suivant des études)	86 414	80 496	47	20	28
Arbre de Noel	69 600	69 120	1 136	612	499
Aide agent handicapé	**854 700**	**916 600**	**504**	**285**	**243**
Chèques vacances	**294 745**	**304 450**	**2 491**	**1 533**	**1 039**
Plan de déplacement	**104 531**	**110 344**			
Aide unique à la restauration	**619 147**	**621 183**	**1 244**	**776**	**609**
Restaurant administratif	177 388	207 253			
Titre restaurant	441 759	413 930	1 244	776	609
Logement	**46 334**	**39 359**			
Aide installation	17 925	17 307	33	19	12
Bonifications prêts immobiliers	28 409	22 052			
Prêts installation			5	2	4
Santé Prévoyance	**138 186**	**170 787**			
Complémentaire santé	53 838	**70 557**	548	396	282
Prévoyance	84 348	**100 230**	645	478	235
Autres	**120 385**	**119 199**			
Fonds de solidarités (aides)	49 813	35 207	119	87	
Départ à la retraite	14 400	**27 900**	48	47	46
Association omnisport	28 000	29 000			
Marché billetterie	13 149	15 012	1 461	1 043	620
Médailles du travail (Chèques cadeaux et médailles)	15 023	12 080	130	53	52
Total	**2 492 939**	**2 576 573**			

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6. La communication interne

Chiffres clés au 31/12/17

- Kelenn : 1357 visiteurs uniques par jour ont vu 114 600 pages (moyenne jour ouvré)
- Panoramiques : 4400 exemplaires par numéro
- 452 Espaces collaboratifs
- 3 Cafés Patton

2017 en Bref

La communication interne a continué de mettre en perspective les différentes actions structurantes de la collectivité tant pour les politiques publiques que pour les projets internes. Ainsi, le plan d'action d'amélioration des conditions de travail a fait l'objet d'un suivi continu. Par ailleurs, les différents projets de transformation de l'administration autour de la territorialisation, de l'administration 100 % numérique et de la modernisation font également l'objet de suivis spécifiques pour présenter les principaux enjeux et intégrer les agents au cœur de la réflexion à travers tous les supports de communication possibles.

// Le portail Kelenn

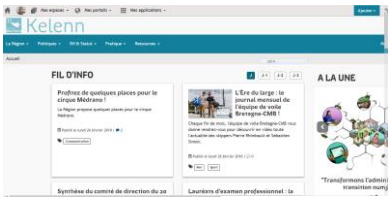

Kelenn est le portail interne commun aux agents, aux élus et aux membres des assemblées. Il est tout à la fois un portail d'information, un espace documentaire, un outil de travail et le point d'accès à l'ensemble des applications de la Région. Des actualités et informations y sont diffusées quotidiennement.

Informer

Les rubriques donnent accès aux informations sur l'organisation de la collectivité, ses missions, les dispositions RH et réglementaires, les aspects pratiques, et aux documents officiels de la Région. Les mises à jour sont effectuées par la communication interne et par un réseau de contributeurs déconcentrés dans les services formés spécifiquement.

Collaborer

Les espaces collaboratifs permettent à des groupes d'agents de communiquer, partager, gérer et organiser des informations ou des documents autour d'un projet commun ou d'intérêts partagés.

S'exprimer

Kelenn est aussi un espace d'expression ouvert à l'ensemble des agents à travers des périmètres bien définis (avis, blogs, forum, foires aux questions collaboratives) pour leur permettre de donner un point de vue personnel, d'apporter une analyse enrichie, d'interroger directement l'administration sur un point qui n'aurait pas été abordé ou qui n'a pas été compris.

Kelenn en chiffres	2015	2016	2017
Nombre d'agents contributeurs	51	58	55
Nombres de nouveaux espaces collaboratifs créés	106	85	96
Nombre de commentaires publiés	299	275	476

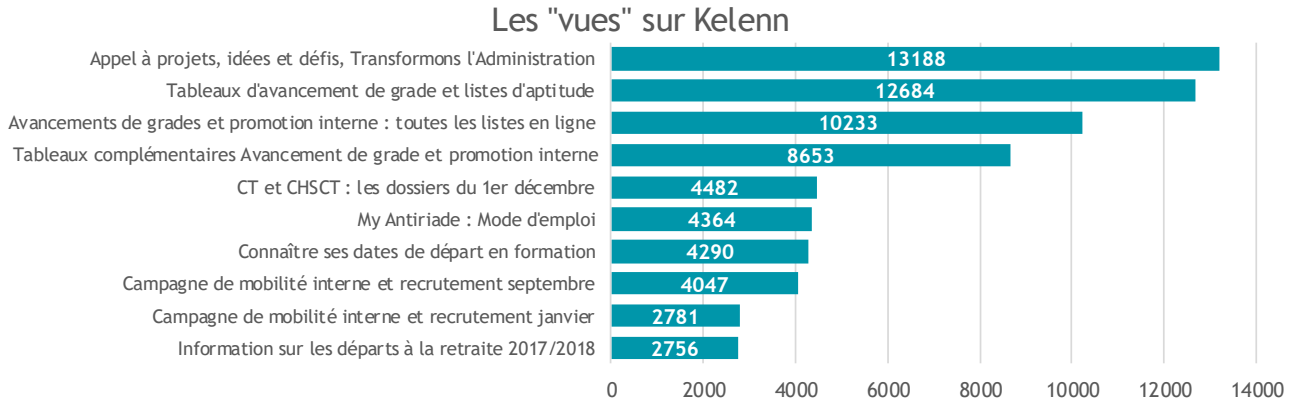

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Les publications

• La revue trimestrielle Panoramiques



La revue Panoramiques permet de présenter les principaux chantiers de la collectivité, d'expliciter les politiques publiques et de mettre en valeur les métiers des agents régionaux

Ce journal interne organisé en trois parties est adressé à tous les agents de la Région, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux élus régionaux et aux chefs d'établissement et adjoints gestionnaires des lycées publics. En 2017, les numéros 42, 43, 44 et 45 ont été diffusés.

L'actualité de la Région

90 jours : l'agenda des trimestres écoulés et à venir.

décryptage : les clés pour comprendre une thématique relevant d'une compétence régionale et ses enjeux, avec une dimension bilan de l'action régionale.

horizon : l'interview d'un intervenant extérieur à la Région, un point de vue éclairé sur un défi auquel le territoire breton est confronté et pour lequel il appartient à la Région d'agir.

cap sur : dossier traitant d'une orientation, d'une politique, d'une compétence régionale.

Les infos RH et internes

bon à savoir : deux fiches pratiques sur une question RH ou fonctionnelle.

en chantier : un sujet RH ou fonctionnel un peu prospectif et/ou stratégique, en cours de mise en œuvre.

Agents et services

ils font la Région : portraits de deux agents sous l'angle métier

24h avec : une journée avec un service, une équipe de la Région sous la forme d'un reportage.

initiatives : exemples de démarches personnelles initiées par des agents de la Région

• Les autres publications

En 2017, la communication interne a travaillé sur une étude autour des publications spécifiques ressources humaines afin de développer de nouvelles propositions à destination des agents. Un document de sensibilisation sur l'utilisation de la messagerie a été édité en lien avec l'action conduite dans la démarche d'amélioration des conditions de travail. Différentes modalités de communication (vidéos, infographie, illustrations, dessins de presse, etc.) ont également été proposées en complément des dispositifs existants ou pour les enrichir.

// Les manifestations et événements

9 Janvier	6 mars	30 mars	4 mai

• Voeux du Président	• Journée des droits des femmes : Conférence de Mélissa Plaza sur les stéréotypes de genre dans le sport	• Café Patton :
		  • Développement économique
		  • Numérique et sécurité
			• Théâtre forum messagerie

15 mai	1er juin	29 juin	19 octobre

• Animation covoiturage	• Déjeuner sur l'herbe	• Café Patton :
		  • Bretagne très haut débit
		  • Labo d'innovation publique
			• Café Patton :
			  • Nouvelle administration
			  • Territorialisation

En outre, en 2017, 15 réunions d'accueil ont été organisées pour les nouveaux arrivants (présentation de l'institution et de la politique d'action sociale) dont 4 consacrées aux agents transférés, une consacrée aux agents des EPLE, une aux agents du Campus Sports Bretagne, une aux apprentis et une aux emplois d'avenir. Deux cérémonies des médailles du travail ont été organisées le 19 septembre à Loudéac et le 26 septembre à Rennes. Deux opérations Dons du sang ont été proposées.

Enfin, 200 agents ont assisté à des concerts de l'Orchestre de Bretagne dans différentes villes en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

7. Les relations sociales et la responsabilité de l'employeur

Chiffres clés au 31/12/17

- 51 rapports en Comité technique
- 38 rapports en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 11 réunions de Commissions administratives paritaires
- 4 réunions du Conseil de discipline
- 11 réunions de Commission d'action sociale
- 4 réunions techniques
- 5 réunions d'agenda social

2017 en Bref

Les relations sociales s'organisent autour des instances réglementaires mais également à travers des dispositifs propres à la Région pour permettre un dialogue social de qualité, notamment à travers les réunions techniques et l'agenda social.

Parmi les principaux sujets évoqués en 2017, un nouveau protocole du dialogue social a été signé, les projets de nouvelle administration et de territorialisation ont été présentés ainsi que les nouveaux projets organisationnels et immobiliers. Pour les EPLE, l'accent a été mis sur la présentation du déploiement de la méthode de pré-imprégnation.

// Les instances réglementaires

Depuis les élections professionnelles de 2014, la collectivité compte deux instances collectives : un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein du Comité technique et des Commissions administratives paritaires. Les représentants du personnel siégeant au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont, quant à eux, été désignés par les organisations syndicales. A défaut de candidats, les représentants du personnel sont tirés au sort.

• 5 réunions du Comité Technique (CT)

LES MISSIONS DU CT

Consultation pour avis, sur toute question collective concernant l'ensemble des agents, notamment :

Organisation et fonctionnement des services.

Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels.

Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.

Grandes orientations en matière de politique indemnitaire.

Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle.

Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents.

Réunions du CT en 2017	17 mars	30 juin	29 sept	9 oct	1er déc	Total 2017
Nombre de rapports pour avis	9	11	6	1	8	**35**
Nombre de rapports pour information	5	5	4	0	2	**16**
Nombre total de rapports	**14**	**16**	**10**	**1**	**10**	**51**
Nombre de questions des organisations syndicales	31	28	10	0	29	**98**

▪ Parmi les rapports abordés en 2017

Nouveau protocole pour un dialogue social de qualité

Modalités d'organisation du télétravail

Bilan d'activités des référents encadrement en EPLE après leur première année d'exercice

Projet d'administration pour une nouvelle Région

Préconisations de la Région en matière d'organisation du travail dans les EPLE

Evolution de l'allocation pour les agents en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• 4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est réuni par son président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

LES MISSIONS DU CHSCT

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et des personnes placées sous sa responsabilité par une entreprise extérieure.

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Procéder à l'analyse des risques professionnels.

Contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

Suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Réunions du CHSCT en 2017	17 mars	30 juin	29 sept	1er déc	Total 2017
Nombre de rapports pour avis	6	5	4	3	**18**
Nombre de rapports pour information	4	7	5	4	**20**
Nombre total de rapports	10	12	9	7	**38**
Nombre de questions des organisations syndicales	20	13	7	7	**47**

▪ Parmi les rapports abordés en 2017

Protocoles hygiène et propreté des locaux en EPLE

Bilan de satisfaction du nouveau matériel et de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation ayant fait l'objet d'une expérimentation au sein d'EPLE

Amiante : plan de communication et méthode de nettoyage des sols amiantés

Emménagement des agents transférés du service des transports du Département d'Ille-et-Vilaine dans les nouveaux locaux situés à Rennes

Recherche d'un site à Quimper pour accueillir les agents départementaux transférés

▪ 15 groupes mandatés par le CHSCT se sont réunis en 2017

1 réunion de la Commission habillement (3 février)

2 délégations pour la visite de nouveaux sites de travail

9 délégations restreintes pour l'analyse d'accidents de travail

1 groupe de travail amiante (23 juin) ;

2 réunions sur le thème des procédures à suivre en cas d'agression d'un agent, d'une personne cherchant à se suicider ou de la découverte d'un cadavre par un agent (23 juin et 29 novembre).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- **11 réunions des Commissions administratives paritaires (CAP)**

Pour chaque catégorie de fonctionnaires A, B et C, une Commission administrative paritaire a été créée. Chaque CAP se subdivise en 2 groupes hiérarchiques. Leur composition a été renouvelée fin 2014, suite aux élections professionnelles.

LES MISSIONS DES CAP

Emettre des avis sur des questions d'ordre individuel, touchant tous les agents y compris les personnels transférés intégrés ou détachés (pour ces derniers, uniquement pour leur carrière territoriale), se rapportant à l'évaluation, aux avancements d'échelon, de grade, à la promotion interne, au détachement, à la mise en disponibilité, à la mise à disposition, à l'intégration, au refus de titularisation, au licenciement, au reclassement pour inaptitude physique.

Les CAP siègent aussi en conseil de discipline.

- **4 réunions du Conseil de discipline**

Le Conseil de discipline est une formation particulière de la commission administrative paritaire. Il est donc, comme la CAP, paritaire et consultatif. Il existe également un conseil de discipline par catégorie hiérarchique de fonctionnaires. Il doit être consulté avant toute sanction disciplinaire autre que les sanctions du 1er groupe, avant publicité d'une sanction et de ses motifs. Il est compétent uniquement à l'égard des fonctionnaires, et ne concerne donc pas les agent-e-s non titulaires.

// Les instances internes

- **Les Commissions d'action sociale : 11 réunions**

La Commission d'action sociale est compétente pour attribuer, dans la plus grande transparence et dans le respect de l'anonymat, des prestations d'action sociale nécessitant un examen individuel.

Elle est chargée, après examen individuel, de l'attribution des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité, des aides exceptionnelles au départ en vacances en famille, des aides exceptionnelles à la rentrée scolaire.

- **La Commission de cotation et de fléchage des postes : une réunion annuelle**

Instituée par le protocole d'accord du 2 juin 2009, la Commission de cotation et de fléchage a pour but d'examiner les demandes de révision concernant la cotation et le fléchage de chaque poste, ce qui induit des impacts sur la rémunération et la carrière des agents.

En effet, la cotation détermine le niveau de la prime de fonction qui est une composante du régime indemnitaire. Quant au fléchage, il précise le grade maximum auquel un agent peut prétendre sur le poste qu'il occupe.

Les missions de la Commission de cotation et de fléchage ont été redéfinies par le règlement du système de cotation-fléchage adopté par le Comité technique du 27 mars 2015.

LES MOTIFS D'EXAMEN

Les demandes de changement de rattachement poste-métier.

Les demandes de modification des cotations quand une marge d'appréciation existe.

Le suivi des postes passerelles, au vu des requalifications réalisées dans l'année en catégorie A et B. Les postes passerelles permettent un accès privilégié à la catégorie B pour des agents issus de la catégorie C ou sans expérience dans le domaine visé, à la catégorie A pour des agents issus de la catégorie B ou sans expérience dans le domaine visé

La détermination des postes tremplins, qui ont pour objectif d'identifier les agents de catégorie A ayant la motivation et le potentiel pour se positionner à terme sur des fonctions d'encadrement.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Vers un dialogue social de qualité et renouvelé

• 4 réunions techniques

Afin de construire un dialogue social de qualité et renouvelé, l'Administration a fait la proposition aux organisations syndicales de toutes les rencontrer entre les réunions des instances paritaires collectives pour préparer ces réunions d'une part, pour aborder tous les points d'actualité d'autre part et, notamment, y conduire des discussions sur les projets en cours d'élaboration.

• 5 réunions « Agenda social »

Depuis mai 2011, la Région Bretagne a mis en place un Agenda social, en complément des réunions techniques entre les organisations syndicales et l'administration.

Les réunions Agenda social visent à évoquer des sujets de fond, tels que les conditions de travail, le rôle et les moyens de l'encadrement, nécessitant des discussions entre l'administration et les représentants du personnel, sur du moyen ou du long terme. Elles peuvent conduire à soumettre aux instances paritaires compétentes des projets d'avis.

▪ Les thématiques abordées en 2017

Discussion sur le dialogue social à la Région

Suivi du PAACT

Modalités du télétravail

Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention

Bilan social 2016

Présentation de l'activité des assistantes sociales

Egalité professionnelle

Projet de Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP),

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Nouvelle Administration,

Information sur les élections professionnelles de 2018.

• Le plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail (PAACT)

Près de la moitié des actions du PAACT ont été mises en œuvre : réseau des encadrants dans les lycées, dispositif d'accompagnement des agents non titulaires des lycées en vue de leur titularisation, recrutement d'une médiatrice et d'un ergonome, rédaction d'une charte messagerie, déploiement de chariots ergonomiques, expérimentation du télétravail, élaboration des référentiels sur les niveaux de qualité de service...

La démarche d'amélioration des conditions de travail s'est poursuivie en 2017 avec notamment la réunion du groupe de travail « Détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention » et l'élaboration d'une lettre de mission à destination d'un groupe de travail « Communiquer avec bienveillance ».

Les groupes de travail poursuivront leur mission en 2018, afin de proposer des actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail sur ces thématiques et de les soumettre aux instances paritaires et à l'Administration.

// L'exercice du droit syndical

La représentation syndicale :

6 syndicats représentés

15 représentants en CT

10 représentants en CHSCT

5 représentants en CAP A,

4 en CAP B et 8 en CAP C

3 représentants en Commission d'Action Sociale

Le droit syndical en 2017 :

2 074 journées d'absence pour motif syndical ou de représentation, soit + 6% par rapport à 2016

10,1 ETP

Le droit de grève en 2017 :

19 mouvements : 981 grévistes, 919,5 journées de grève

Dont 2 préavis locaux avec 31 grévistes, 8 jours de grève

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Le droit syndical, en détail

Nombre de jours consommés par motif d'exercice du droit syndical	2017
Article 16 du décret n°85-397 "10 ou 20 jours" : Participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales, au niveau international, national, régional, interdépartemental ou départemental	100
Article 17 du décret n°85-397 "1h pour 1000h" : Participer aux congrès ou réunions statutaires des organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux mentionnés à l'article 16	316
Article 18 du décret n°85-397 "Instances" : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Délégation du CHSCT, Comité technique (CT), Commission administrative paritaire (CAP), Commission d'action sociale (CAS), Commission de réforme, autres réunions de travail convoquées par l'administration	438
Articles 13 et 19 du décret n°85-397 "DAS", Décharges d'activité de service pour les organisations syndicales : Exercer, pendant les heures de service, une activité syndicale, au profit d'une organisation syndicale	1 178
Congé pour formation syndicale (Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale)	42
Total	**2 074**

• Le droit de grève, en détail

Dates	Préavis		Nombre de grévistes	Taux de participation	Nombre de journées de grèves
	National	Local			
01/02/17	X		15	0,36%	14,0
07/03/17	X		82	1,98%	83,0
08/03/17	X		4	0,10%	3,0
21/03/17	X		4	0,10%	4,0
29/06/17		X	18	24,00%	3,0
04/09/17		X	13	17,33%	5,0
12/09/17	X		175	4,19%	168,0
18/09/17	X		1	0,02%	1,0
19/09/17	X		1	0,02%	1,0
21/09/17	X		38	0,91%	35,0
25/09/17	X		1	0,02%	1,0
28/09/17	X		4	0,10%	3,0
29/09/17	X		1	0,02%	0,5
10/10/17	X		509	11,92%	492,0
19/10/17	X		14	0,33%	9,0
16/11/17	X		88	2,11%	84,0
17/11/17	X		1	0,02%	1,0
28/11/17	X		1	0,02%	1,0
14/12/17	X		11	0,26%	11,0
Total			**981**	**-**	**919,5**

Pour les arrêts de travail d'une durée inférieure à la journée, 1 journée représente 7,8 heures de grève, 7,8 agents faisant grève 1 heure comptent pour 1 journée.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2016

BILAÑS AN DILAOSKADENNOÙ GAZ EFED TI-ÇWER E

FIN-CONTE DES ÉVÂILLERIYS DE GAZ A EFET DE LOJE CLLERE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE

I. Méthodologie d'élaboration du bilan..... 276

1. Enjeux et cadre réglementaire..... 276
2. Méthodologie de mesure..... 276
3. Périmètre du BEGES..... 276
4. BEGES de la Région Bretagne..... 277

II. Les résultats : environ 180 000 téqCO2 émises par la Région en 2016..... 278

A. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne..... 280
1. Les déplacements..... 280
2. L'énergie..... 281
3. Les immobilisations..... 282
4. Les achats..... 283

B. Bilans des émissions de gaz à effet de serre des compétences régionales 284
1. Les lycées..... 284
2. Les ports..... 287
3. Les aéroports..... 288
4. Le transport régional..... 289
5. Les voies navigables..... 290
6. Les dessertes des îles..... 291
7. Focus sur les déplacements hors bilan..... 292

III. Les pistes d'action..... 292

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Face à l'urgence climatique, la Région Bretagne recense, depuis 7 ans, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par son fonctionnement, son patrimoine et l'exercice de ses compétences.

Ce bilan, qui porte sur l'année 2016 et concerne un périmètre élargi, est essentiel pour suivre l'évolution des émissions et identifier les actions à conforter en vue de leur réduction. En la matière, la Région vise l'exemplarité, un objectif conforté par son rôle de chef de file de la transition énergétique et climatique (loi MAPTAM, 2014 ; loi TECV, 2015).

Engagée en faveur de l'accélération des transitions, la Région poursuit les ambitions de l'Accord de Paris en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de contenir le réchauffement climatique à +1,5°C par rapport au niveau préindustriel des températures, avec un plafond à + 2°C, impliquant des conditions draconiennes : les émissions nettes de gaz à effet de serre devraient être ramenées à zéro vers 2050 et passer au-dessous de zéro pendant la seconde moitié du XXIe siècle.

S'inspirant de la méthode fructueuse de cet accord, à savoir la Cop 21 (« Conférence des parties »), la Région a initié la Breizh COP, qui consiste à construire, de manière partenariale, un projet d'avenir pour le territoire breton et le bien-être de ses habitants, fondé sur les transitions qu'elles soient climatique, économique, écologique ou méthodologique.

Cette démarche intègre le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui structure les contours normatifs du projet, dans le cadre d'un schéma intégrateur, global et stratégique.

En matière de **transition énergétique et d'adaptation au changement climatique**, la Région porte plusieurs chantiers prioritaires déclinés comme suit :

- Maîtriser l'énergie et réduire les consommations afin de réduire les vulnérabilités,
- Soutenir et accompagner le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de tous les territoires,
- Planifier l'aménagement en visant l'adéquation des besoins et des ressources, en tenant compte des spécificités locales,
- Favoriser un mix énergétique décarboné, reposant sur les énergies renouvelables, notamment l'éolien, les énergies marines et déployer les réseaux énergétiques intelligents,
- Promouvoir la mobilité bas carbone,
- Anticiper et préparer la Bretagne aux effets du changement climatique, dans le cadre d'un projet axé sur des solidarités entre ses territoires, entre les Breton·ne·s et leur environnement naturel.

A l'appui de ce Bilan des émissions de gaz à effet de serre, la Région s'engage à poursuivre les actions portant sur son fonctionnement, son patrimoine et ses compétences, afin de réduire ses émissions, avec détermination et constance.

Ce bilan sera de plus en plus conséquent de par l'élargissement des compétences régionales et l'amélioration du recueil des données. D'ores-et-déjà, des bonnes pratiques sont à l'œuvre, au sein d'une administration qui se renouvelle et insuffle le changement en interne comme en externe dans la mise en œuvre des politique régionales.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

I. Méthodologie d'élaboration du bilan

1. Enjeux et cadre règlementaire

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la lutte contre le changement climatique. Dans les décisions d'équipement qu'elles prennent, au titre du patrimoine qu'elles gèrent et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence, les collectivités contribuent à émettre **plus de 12 % des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES)**, soit une soixantaine de millions de tonnes éq.CO2 par an. En réalisant un diagnostic, les collectivités sont à même d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Les Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ont été généralisés par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (2010), pour un certain nombre d'acteurs privés et publics dont les collectivités de plus de 50 000 habitants. La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015) a modifié certains points de la réglementation relatifs à la périodicité, les sanctions et les modalités de publication.

2. Méthodologie de mesure

Il existe **plus de quarante gaz** participant plus ou moins à l'effet de serre via leur pouvoir de réchauffement de l'atmosphère et leur durée de vie. Ainsi, même les gaz émis en très petite quantité viennent renforcer nettement et durablement l'effet de serre. Dans le BEGES, les résultats agrègent l'ensemble de ces gaz et **sont présentés en unité de mesure « équivalent CO_2 » (kg équivalent** CO_2, noté $kgCO_2$; tonne équivalent CO_2, notée $TéqCO_2$).

Alors qu'il est courant de mesurer la concentration en gaz à effet de serre de l'atmosphère, la mesure directe des émissions de GES résultant d'une action donnée n'est pas envisageable du fait de la complexité des méthodes du relevé des gaz.

La seule manière de procéder est d'estimer les émissions, en les obtenant à partir d'autres données dites d'activité (consommations d'énergie, de carburant, achat de fournitures, etc.), qui sont associées à des facteurs d'émission. Ces derniers permettent de « traduire » en gaz à effet de serre les données d'activité.

La méthode utilisée « Bilan carbone® Patrimoines et Compétences V7.7 », développée par l'ADEME, permet de satisfaire aux exigences réglementaires imposées aux collectivités pour la comptabilisation de leurs émissions.

Le calendrier ne permet pas de présenter le BEGES de l'année précédente car toutes les données qui permettent de le calculer ne sont pas encore disponibles (transports et lycées notamment). Pour cette raison, les données ne sont présentées que pour l'année 2016.

3. Périmètre du BEGES

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre des collectivités prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement doit porter sur **leur patrimoine et sur leurs compétences.**
S'agissant d'émissions de GES, la notion de patrimoine et compétences est à interpréter de la façon suivante : cette notion regroupe toutes les sources nécessaires à l'activité de la collectivité, permettant en particulier l'exercice des compétences du Conseil régional.

Dans cette approche, la collectivité est vue comme une organisation, au même titre qu'une entreprise. **Les émissions sont celles générées par le fonctionnement des activités et services de la collectivité et la mise en œuvre de ses compétences** via une approche organisationnelle.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Ainsi, au travers de leur fonctionnement, les collectivités sont responsables GES classés en **trois catégories** :

Les émissions directes	Les émissions indirectes	Les autres émissions indirectes
Produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la collectivité (émissions de GES liées à la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments et l'utilisation des véhicules de la collectivité).	Associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la collectivité, comme la production de l'électricité, son transport et sa distribution.	Produites par les activités de la collectivité : émissions de GES liées à la ventilation des locaux, aux achats et fournitures, aux déplacements des personnes, aux déchets ménagers, au transport des fournitures, etc.

4. BEGES de la Région Bretagne

Depuis 2015, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Région intégré au Rapport de Développement Durable est présenté au Conseil régional lors de sa session de juin. Si la réglementation n'impose un renouvellement de l'exercice que tous les trois ans pour les acteurs publics, la Région a fait preuve de volontarisme en proposant un BEGES annuel. **En 2016, la Région a confié à un prestataire, « Factor X »**, la réalisation du bilan, un travail mené en collaboration avec les différents services de la Région, pour le recueil et la transmission des données.

Architecture du Bilan des émissions de gaz à effet de serre régional 2016

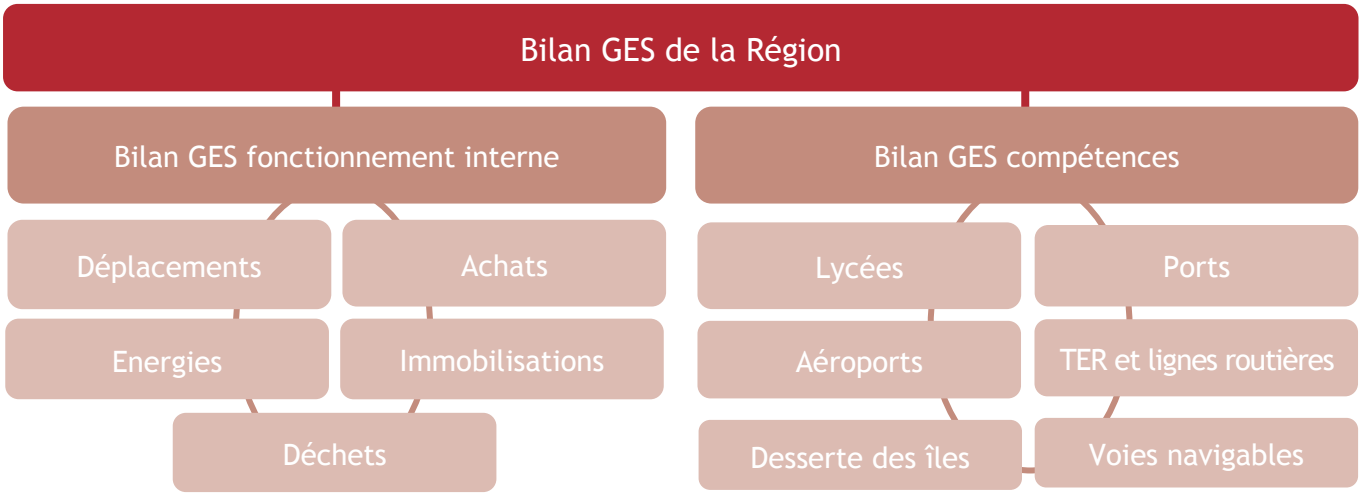

Précautions de lecture

La comparaison avec les précédents BEGES doit impérativement prendre en compte les évolutions de périmètres et de données.

Au cours de ces dernières années, le BEGES a subi de fortes variations en raison de l'élargissement des compétences régionales et la prise en compte de nouvelles données. Par ailleurs, le recueil de données a été amélioré, comme par exemple le relevé systématisé des consommations d'énergie dans les lycées.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

II. Les résultats : environ 180 000 téqC02 émises pa

En 2016, les lycées représentent 50% du BEGES, les activités portuaires 24% (combinées à la navette Lorient Groix reprise sous l'appellation DSP îles) et le solde se répartit entre le bilan de l'administration, les aéroports, le TER et les lignes routières et les activités fluviales (en orange).

En matière de sources d'émissions de GES, les déplacements, les immobilisations et l'énergie représentent près de 90% du TOTAL des émissions de la Région. **La forte augmentation du bilan 2016 est à considérer au regard de l'élargissement du périmètre pris en compte** (*détails ci-dessous*).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la Région en 2016

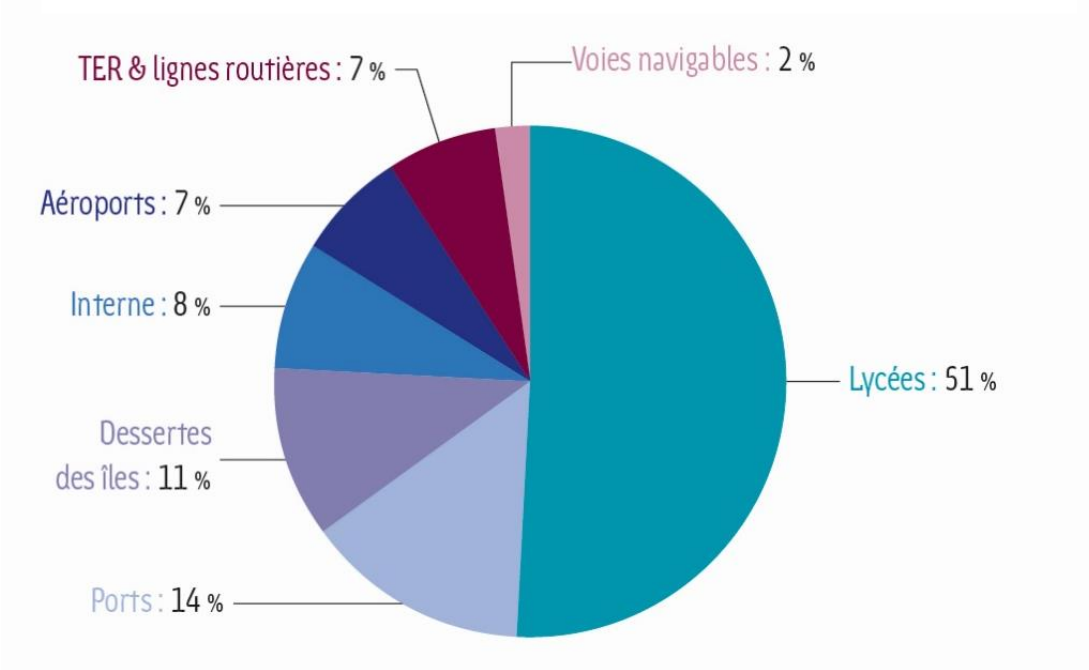

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par source d'émission en 2016

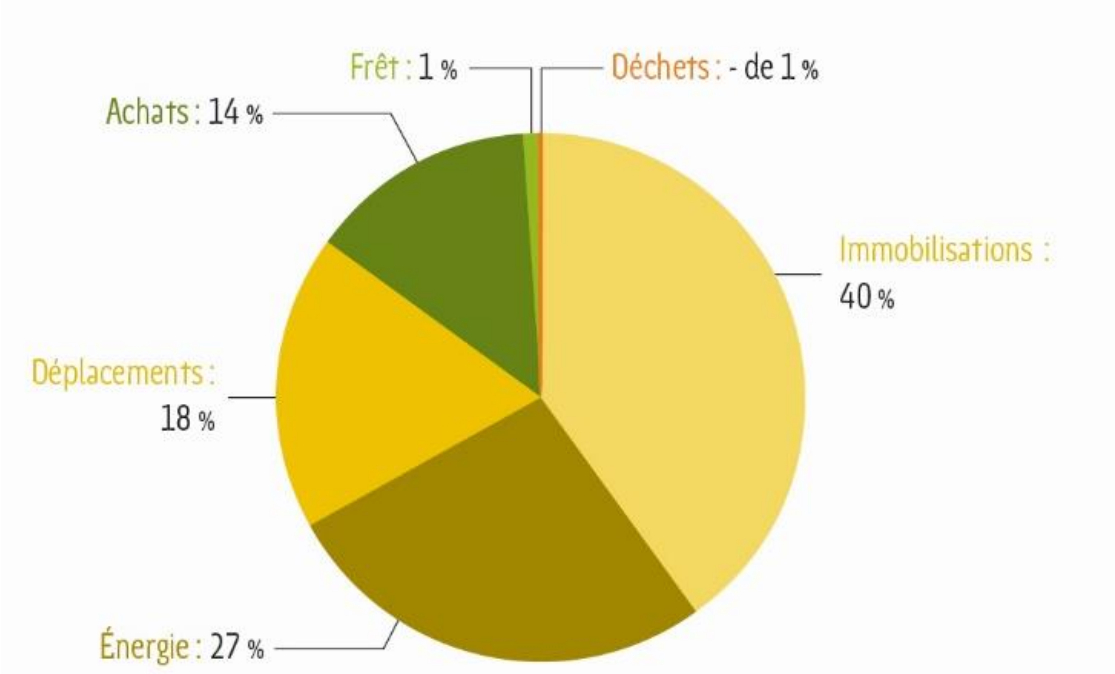

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Comparaison des émissions de gaz à effet de serre de la Région

	TéqCO2 en 2016	% en 2016	TéqCO2 en 2015	Écarts 2016-2015	Écarts % 2016-2015
INTERNE	14 000	8%	15 000	(1 000)	-7%
LYCEES	90 000	50%	54 000	36 000	67%
PORTS	24 000	13%	26 000	(2 000)	-8%
Desserte des îles	20 000	11%	0	20 000	
Aéroports	12 000	7%	8 000	4 000	50%
TER & lignes routières	13 000	7%	15 000	(2 000)	-13%
Fluvial	4 400	2%	0	4 400	
TOTAL (chiffre arrondi)	**180 000**		**120 000**	**60 000**	**50%**

En 2016, plusieurs évolutions significatives sont à prendre en compte :

- Pour tous les BEGES en 2016, il faut prendre en compte une **modification du facteur carbone de l'électricité puisque les contrats ne sont plus uniquement chez EDF.** La Région a fait le choix d'appliquer le **facteur carbone de l'électricité Française, soit 0,075 kg CO2 / kWh** alors qu'auparavant les valeurs étaient de 0,030 kg CO2 / kWh.
  L'impact sur le bilan global reste modéré puisque l'impact carbone de l'électricité pèse pour moins de 20% de l'impact de l'énergie qui elle-même ne représente que 20% du bilan global des émissions de GES de la Région.

- **Les émissions sont supérieures de plus de 50%, cette progression étant expliquée à 98% par les variations de périmètre**. Ainsi, les repas servis dans la restauration collective de l'administration et des lycées ont été pris en compte, ainsi que les superficies en gestion ou concédées pour les ports et aéroports. Dans le volet immobilisations, les places de parking ont également été rajoutées lorsqu'elles étaient connues.

- **Les émissions liées au fonctionnement interne de la Région sont en légère baisse** (-3%) malgré la prise en compte de nouvelles données (achats, parkings, immobilisations informatiques).

- Les émissions des lycées sont en forte hausse (+67% par rapport à 2015) en raison d'une année plus froide en 2016 (consommation de chauffage en augmentation de plus 40%), d'une superficie de bâtiments accrue de 10% et de l'ajout des émissions de GES liés aux repas servis en restauration scolaire midi et soir pour les internes (+25.000 teqCO2).

- Les compléments d'informations apportés aux biens durables (immobilisations) pour les espaces concédés font augmenter le bilan des émissions des aéroports de +25%.

- Le bilan Carbone des ports est significativement impacté par l'ajout des superficies des quais et des zones concédées dans le poste immobilisation (+3000 téqCO2) et par des modifications de données sources pour 2016 (absence de données sur les déchets dangereux, les fluides frigorigènes, représentant – 5000 téqCO2) : le bilan 2016 est supérieur de 5% à celui de 2014.

- En 2016, le transport régional (TER et lignes routières) connaît une baisse de plus de 13% expliquée par la réduction du nombre de trains roulant en 2016 (-20%). En effet, la SNCF a réduit le nombre de trains tout en augmentant la capacité de ceux restant en service, pour conserver un nombre de passagers sensiblement identique (- 2%). Les lignes routières sont en baisse de 6% quant à la fréquentation, de 3% quant aux consommations et de 1% quant aux kilomètres parcourus ; et représentent environ 1 500 téqCO2.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du fonct
environ 14 000 téqCo2

Le périmètre de comptabilisation des émissions de GES liées au fonctionnement interne de la Région est identique à celui des bilans précédents.

Ces émissions sont stables par rapport aux années précédentes mais présentent néanmoins plusieurs points d'intérêt. La répartition des émissions est représentée ci-dessous.

La comptabilisation des émissions porte sur :

- Les déplacements
- L'énergie utilisée dans les bâtiments
- Les immobilisations
- Les achats
- Les déchets qui représentent une part infime dans les émissions.

Répartition des émissions liées au fonctionnement de la Région en 2016

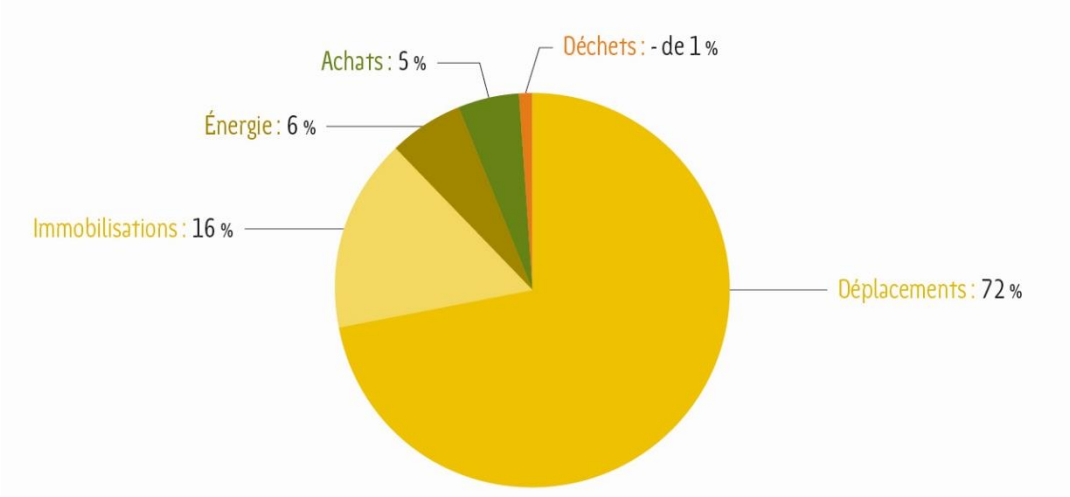

1. Les déplacements : 10 000 téqCO2

Les données

La comptabilisation des émissions porte sur les données suivantes :

- **Les déplacements domicile-travail des agents** à partir des chiffres présents dans le bilan 2016.
- **Les déplacements professionnels des élu·e·s, des agents et des visiteurs** par modes de transports, à partir des données relatives aux destinations.



© Rozenn Turni – Région Bretagne

Les résultats

Les déplacements de personnes émettent **10 000 téqCO_2**, soit 72% des émissions liées au fonctionnement de la Région. Ce résultat est en légère baisse (-10%) par rapport au résultat du bilan 2015 (11 200 téqCO_2). Ces émissions se répartissent entre deux types de déplacements :

- **Les émissions liées aux déplacements domicile-travail** des agents de la Région s'élèvent à **7 400 téqCO_2** (contre 10 000 téqCO_2 dans le Bilan 2015) soit une réduction de plus de 25% des émissions liées aux déplacements quotidiens.
- Les émissions liées aux déplacements professionnels s'élèvent à 2 500 téqCO_2 et sont en hausse par rapport au bilan 2015 (1 200 téqCO_2) en raison de données plus complètes intégrant notamment les déplacements des élu·e·s.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Enquête sur les déplacements

Cette année un effort particulier a été porté sur les déplacements domicile travail avec la réalisation d'une enquête à laquelle **723 agents ont participé**. En parallèle les distances domicile-travail pour tous les agents ont été évaluées sur la base des codes postaux de leur domicile et de leur lieu de travail.
Il ressort de cette étude que **les émissions liées aux déplacements domicile travail ont baissé de 25%** depuis la dernière évaluation similaire avec une part modale non négligeable réservée aux modes de déplacement doux, plus particulièrement le vélo et la marche.



© Yannick Sauvage – Région Bretagne

Plus spécifiquement :

- **Les agents parcourent des distances plus longues que celles de Breton·ne·s en moyenne : 20,5 km par rapport à 15,7 km.**
- La part modale de la voiture y est par conséquent prépondérante pour ce qui concerne les kilomètres parcourus. Néanmoins, en part modale exprimée, en nombre de trajets, **les agents de la Région utilisent des moyens plus performants que ceux de la moyenne bretonne : 68% des déplacements en voiture au lieu de 72%.**

En corollaire, d'autres signes positifs sont également identifiés :

- La part des déplacements en transport en commun est plus importante que la moyenne bretonne : 16% des déplacements pour 22% des km réalisés.
- **La part modale du vélo est bien plus importante également**, 9,3% au lieu de 1,6%, et **les distances moyennes parcourues sont aussi bien plus longues** : 5,5 km au lieu de 2 km.
- Très peu d'agents se déplacent à pied pour se rendre au travail : 4,4% contre 20% en Bretagne.
- De même, le covoiturage est encore très peu pratiqué, lié à des contraintes individuelles : 1,2% des répondants.

Des bonnes pratiques pour des gains significatifs

Par rapport à la dernière enquête déplacements (2012 / 2013), extrapolée sur la base du nombre d'agents, nous observons des gains significatifs :

- Les kilomètres parcourus en voiture ont baissé de 2,7 millions de km, soit -8% alors même que les kilomètres moyens parcourus par agent sont passés de 8632 à 9077 km / an (+ 5%).
- Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de plus de 25% pour le poste déplacement domicile-travail, mettant en avant le report modal important de la voiture vers d'autres modes de transport moins émetteurs de GES, du fait d'une offre de transport collectif adaptée et de moyens individuels utilisés (vélo).

2. L'énergie : 900 téqCO2

Les données

Le périmètre est identique à celui des années précédentes. Il regroupe l'ensemble des émissions de GES générées par les énergies de combustion (gaz, fioul etc.) et l'électricité. Ce poste d'émission, couplé aux consommations de carburant des véhicules dont la Région est propriétaire, constitue le volet obligatoire dans le cadre du BEGES réglementaire.

Les résultats

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les consommations énergétiques des bâtiments s'élèvent à 900 téqCO2 pour l'année 2016. Elles représentent 6% des émissions liées au fonctionnement interne.

La principale source d'émissions de GES est le gaz naturel. Il représente 73% des émissions totales de GES liées à l'énergie. L'électricité est la seconde source d'émissions de GES (24%).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les postes informatiques

Plusieurs actions ont permis de réduire l'empreinte carbone de l'utilisation de l'informatique. Ainsi, la mise en veille systématique des ordinateurs et imprimantes a permis d'économiser 84 MWh électriques en 2016 (+40% par rapport à 2015).

La promotion de la Visio pour les réunions a permis d'économiser 550.000 km de déplacements, et le recyclage des ordinateurs obsolètes a permis d'introduire 62 appareils dans l'économie circulaire.

Gains totaux : 170 téqCO2, soit 1,2% des émissions liées au fonctionnement interne.



© Emmanuel Pain

3. Les immobilisations : 2 200 téqCO2

Les données

Les « *immobilisations* » concernent les investissements en biens durables, immobiliers et matériels, amortis d'un point de vue comptable. Ce poste d'émission prend en compte les données suivantes :

- Les **surfaces des bâtiments** dont la Région est propriétaire, amorties sur une durée de 30 ans.
- Les **véhicules** dont la Région est propriétaire, amortis sur une durée de 7 ans.
- Les **biens informatiques** (ordinateurs et extranet), amortis sur 5 ans.
- Les montants dépensés pour des investissements de l'informatique : maintenance, réparation et acquisition de nouveaux biens (logiciels informatiques), amortis sur une durée de 7 ans.

Les résultats

Les émissions générées par les immobilisations s'élèvent à **2 200 téqCO_2** et représentent 16% du BEGES liées au fonctionnement de la Région.

En 2016, les bâtiments redeviennent la principale source d'émissions des GES des immobilisations ; ils représentent 54% des émissions. Le matériel informatiques et les véhicules représentent respectivement 29% et 14% des émissions.

La hausse du poste bâtiments s'explique par la prise en compte de l'ensemble des bâtiments dont la Région est propriétaire, y compris ceux qu'elle n'exploite pas pour compte propre.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

4. Les achats : 800 téqCO2

Les données

Les données prises en compte pour ce poste d'émissions sont les suivantes :

- Achat de papier et d'enveloppes
- Nombre de repas servis
- Entretien et maintenance des locaux
- Entretien, réparation et location de matériel
- Contrats de maintenances logicielle et matérielle, dépenses en télécommunication et raccordement des sites
- Achat de fournitures de bureau.

Les résultats

Les émissions de GES générées par les achats de la Région s'élèvent à **800 téqCO_2** pour l'année 2016. Elles représentent 5% du bilan du fonctionnement interne et sont en baisse par rapport à 2015 (-450 téqCO_2) en raison d'absence de données sur le poste principal à cette période, plus particulièrement concernant les dépenses informatiques.

Les repas et les achats de papier et carton représentent respectivement 50% et 25% des émissions liées aux achats.

Répartition des émissions liées aux achats

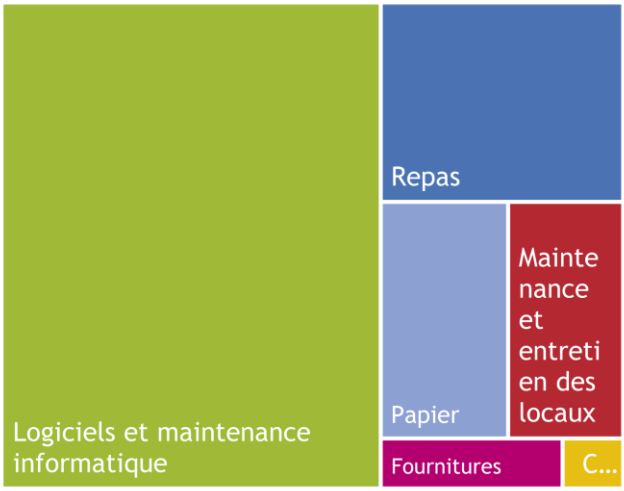

C… : courrier



© Valérie Guilhem (Phovoir)

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des com
environ 164 000 téqC0$_2$

Depuis 2012, les émissions du volet « Compétences » du BEGES concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les lycées, les ports, les aéroports, le transport régional de voyageurs et les voies navigables.

La comptabilisation des émissions de GES liées à l'exercice d'autres compétences ne générant pas d'émissions directes de gaz à effet de serre est un exercice particulièrement difficile, entrepris par certaines collectivités sans donner de résultats concluants à ce jour. Ainsi, les compétences formation ou développement économique ne peuvent faire l'objet d'une comptabilisation carbone au sens strict. En outre, elles n'intègrent pas le périmètre réglementaire obligatoire.

Répartition des émissions liées aux compétences de la Région en 2016

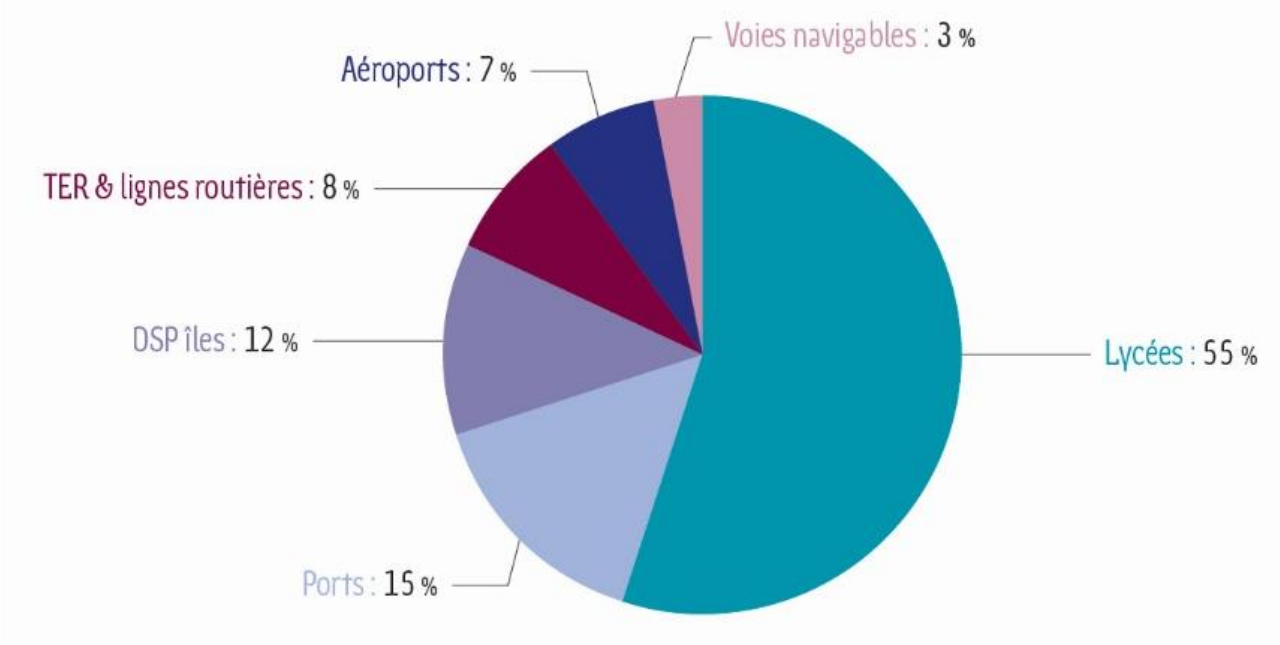

1. Les lycées : 90 000 téqCO2

Le périmètre

Le périmètre du BEGES des lycées concerne :

- Les émissions de gaz à effet de serre liées aux **consommations d'énergie**.
- Les émissions de gaz à effet de serre liées à la **construction des bâtiments** (immobilisations).
- Les émissions de gaz à effet de serre liées aux repas servis (achats) : ce point est une nouveauté 2016.


Lycée Colbert, vue d'architecture © Alexandre Wasilewski

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les données

Les données ayant permis le calcul des émissions de gaz à effet de serre des lycées concernent la consommation d'énergie de l'année 2016, relative aux énergies de combustion (gaz, fioul, bois) et l'électricité. A chacune de ces consommations d'énergie est associé un facteur d'émission permettant une traduction en gaz à effet de serre.

Pour ce qui concerne les immobilisations, au moment de la construction d'un bâtiment, chaque lycée a généré des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, pour tenir compte de la durée de vie des bâtiments, les émissions de gaz à effet de serre générées lors de la construction des établissements sont **« amorties » sur une durée fixée à 30 années**. On parle « d'immobilisations ». Enfin, ce bilan 2016 tient compte également de la production d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques placés sur les toitures des 16 lycées équipés, exclusivement sous forme d'électricité. Ces panneaux ont permis la production de 277 MWh (0,3 GWh), soit une légère baisse (- 10%) par rapport à 2015, explicable par les aléas climatiques. Cela représente 0,2% de la consommation d'énergie des lycées.

La part de données qui a été estimée (faute de donnée reçue ou fiables) s'élève à moins de 2% des établissements, traduisant une amélioration indéniable de la qualité des données.

Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation d'énergie s'élève à environ **177 GWh** (énergie finale). Elle se répartit entre :

- 129 GWh pour la consommation d'énergie de combustion (pour les besoins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ou d'alimentation des cuisines).
- 48 GWh pour la consommation d'électricité (éclairage, informatique).

La consommation d'énergie électrique est en hausse de plus de 12% par rapport à 2015 et revient à son niveau de 2014. Ceci s'explique par l'augmentation des surfaces (+10%). La consommation d'énergie de combustion est également en forte hausse de 43% par rapport à 2015, ce qui s'explique principalement par les écarts de tem
combinés à une ha

La consommation de gaz a augmenté de 47%, la consommation d'énergie globale de 33% et la consommation d'énergie par m2 de 21%.
Le gaz représente 68% du total des émissions de GES liées aux consommations énergétiques (toutes énergies confondues, y compris électricité).

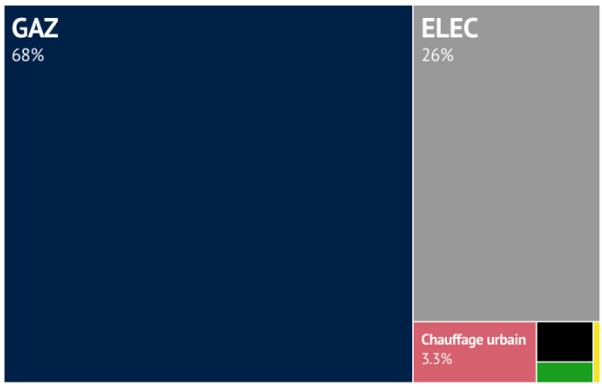

Globalement, les émissions générées par la combustion des énergies pour les lycées s'élèvent à **31 000 téqCO_2,** en sachant qu'il n'y a pas de variation du nombre de lycéen·ne·s scolarisé·e·s.

Le rapport entre énergie consommée et émissions de gaz à effet de serre du bois est le plus favorable en termes de bilan d'émissions de gaz à effet de serre, à l'inverse du fioul, une énergie dont la combustion produit le plus de CO_2.
Par le passé, les émissions de GES des immobilisations et de l'énergie représentaient chacune 50% du total des émissions des lycées. En 2016, Les **repas servis** viennent perturber la donne puisqu'à eux seuls ils représentent **24 000 téqCO2 et 27% des émissions de GES des lycées**.
Les immobilisations sont également en croissance de 25% pour atteindre 34 000 téqCO2 soit 37% du bilan global.


Lycée maritime Florence Arthaud © Thomas Crabot

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre dépend non seulement de l'évolution de la consommation d'énergie, mais aussi du contenu carbone de cette énergie. Ainsi les actions visant à remplacer des combustibles carbonés (fioul et dans une moindre mesure gaz) par des combustibles peu ou pas carbonés comme le bois, conduisent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. **En 2016, les émissions de GES générées par les lycées s'élèvent à 90 000 téqCO_2, ce qui représente 50% du BEGES de la Région.**

Les émissions de GES des Lycées (en téqCO2)



ZOOM - La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les lycées par le recours au bois et aux réseaux de chaleur

Depuis plusieurs années, la Région a engagé dans le cadre de l'éco référentiel des lycées puis du Schéma directeur des lycées, une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre des lycées.
En 2015, le bois (chaufferies et réseaux de chaleur) a fourni 0,7% de la chaleur finale consommée par les lycées : le lycée La lande de la Rencontre de St-Aubin-du-Cormier et le lycée Dupuy de Lome de Brest bénéficient de l'énergie issue de chaufferies. Le lycée Jean Macé de Lanester et les lycées brestois Jules Lesven, Vauban, de Kerichen et de l'Harteloire sont branchés sur des réseaux de chaleur.

En complément de travaux visant à améliorer la performance thermique des bâtiments, des actions sont en cours pour réduire le contenu carbone des combustibles utili[illegible] en privilégiant pa[illegible] chaleur.

Sur la base des données de l'année 2016, si le fioul était remplacé par le bois, **500** tonnes d'émission de CO2 seraient évitées.

Le recours aux réseaux de chaleur récupérant la chaleur dégagée par l'incinération des déchets ménagers permet aussi de réduire les émissions de CO2. En fonction du contenu en matière organique des déchets ménagers, on considère, par convention, qu'une fraction de cette énergie est d'origine renouvelable. De même que pour le fioul, en supposant que l'on remplace l'entièreté du gaz par un réseau de chaleur bois, **26 000** tonnes d'émission de CO2 seraient évitées.
Au total, en 2016, le recours à la chaleur renouvelable a permis d'éviter **200** tonnes de CO2 (+15%).

HORS -BILAN : Focus sur les déplacements scolaires

Cette année, la Région a fait le choix d'estimer l'impact carbone des déplacements domicile-lycée pour l'ensemble des lycéens, en se basant sur des statistiques de transport de ce type de public.
Il ressort que les émissions de GES produites par le transport quotidien des 80 000 élèves, génèrent près de 430 millions de km par an, pour une empreinte de **66 000** téqCO2**, soit 73% du bilan des lycées.**

Visualisation des émissions des lycées en intégrant les déplacements (chiffres en téqCO2)

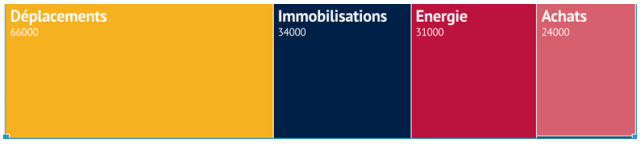

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2. Les ports : 24 000 téqCO_2

Le périmètre - Les données

Le périmètre du BEGES des ports concerne :

- L'énergie (bâtiments, grues, etc.) ;
- Les immobilisations (surfaces de quais, bâtiments, véhicules, grues) ;
- Les déplacements (véhicules) ;
- Les déchets (tonnages, modes de traitement) ;
- Les quantités de gaz de froid consommées. Ces derniers sont absents du Bilan de GES en cette année 2016, soit par manque de données soit par manque de recharges.

Les données ont notamment été obtenues auprès des concessionnaires exploitant les ports régionaux.



Port de Lorient © Stéphane Cuisset

Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation d'énergie dans les ports prend différentes formes :

- Consommation d'électricité ou de fioul pour les machines ;
- Fioul/gaz pour les bâtiments ;
- Gasoil/essence pour les véhicules ;
- Électricité.

Toutes sources confondues, la consommation d'énergie des ports régionaux s'élève à environ 30 GWh, en baisse de 7 GWh par rapport à 2015.
La majeure partie de l'énergie consommée par les ports l'est sous forme d'électricité (86%). Le second poste est la consommation d'énergie pour les machines.

Répartition des consommations d'énergies des ports selon les usages en 2016



Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de GES pour les 3 ports régionaux s'élèvent à 24 000 téqCO_2, soit 10% du BEGES de la Région.

Les immobilisations, en forte hausse en 2016 suite à l'intégration des superficies concédées, sont la principale source d'émissions de GES : elles représentent 83% du total des émissions des ports. Ce résultat est représentatif de l'exercice d'une compétence lorsque celle-ci repose sur des infrastructures de grande taille, construites à partir de matériaux dont la fabrication génère d'importantes émissions de GES (bétons, enrobés).

L'énergie est la deuxième source d'émissions de GES avec 10% du total des émissions.

Les déchets sont en forte baisse, sans explication notable (-4000téqCO2). Les émissions liées aux fuites frigorigènes et aux déplacements sont plus faibles.

Répartition des émissions de GES des ports en 2016



Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

3. Les aéroports : 12 000 téqCO_2

Le périmètre - Les données

Le périmètre du BEGES des **4 aéroports régionaux** concerne :

- Energie : les consommations énergétiques des bâtiments qui sont exploités par les gestionnaires des aéroports ;
- Déplacements : les consommations de carburant des véhicules ;
- Immobilisations :
  - Les surfaces (en m²) des bâtiments situés sur les aéroports (aérogares, bâtiments techniques…) ;
  - Immobilisations : la surface (en m²) des pistes d'atterrissage des stationnements et des superficies concédées (nouveauté 2016 pour ce point) ;
  - Les véhicules et machines ;
  - Déchets : les tonnages de déchets produits.

Les données prises en compte ont été obtenues auprès des concessionnaires exploitant ces aéroports.



© Francis Vigouroux – Aéroport Rennes Bretagne

Les résultats de l'analyse des consommations d'énergie

La consommation totale d'énergie des aéroports régionaux s'élève à **10 GWh**, toutes énergies confondues.

L'énergie est majoritairement consommée sous forme d'électricité. Les combustibles fossiles représentent environ 40% de l'énergie utilisée dans les aéroports. Parmi ceux-ci, le gaz est le plus utilisé.

Répartition des énergies consommées par les aéroports en 2016

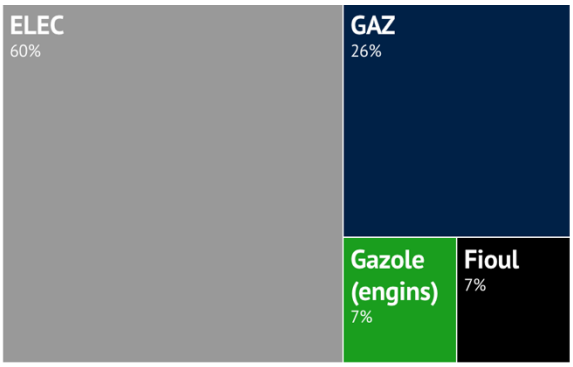

Les résultats de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de GES pour les 4 aéroports s'élèvent à **12 000 téqCO_2, soit 5% du BEGES** de la Région.

Comme pour les années précédentes, **les immobilisations sont la principale source d'émissions de GES** puisqu'elles représentent 85% du total des émissions des aéroports, en augmentation en 2016 en raison d'une inclusion plus systématique de toutes les superficies imperméabilisées, y compris les surfaces d'équipements concédés dont la Région est propriétaire.

Ce résultat est similaire à celui observé pour les ports : l'exercice de compétences reposant sur des infrastructures de grande taille, construites à partir de matériaux dont la fabrication génère d'importantes émissions de GES (bétons, enrobés) induit une proportion importante d'émissions de gaz à effet de serre.

La consommation d'énergie est la seconde source d'émissions de GES avec 12% du total des émissions, en hausse (+35%) essentiellement en raison de la modification du facteur d'émissions de l'électricité.

Répartition des émissions des aéroports en 2015



Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Focus sur le transport des passagers des aéroports

Comme pour les lycées, la Région a estimé en 2016 les émissions de GES générées par les déplacements domicile – aéroports des 1,8 millions de passagers en 2016 des 4 aéroports régionaux.
A supposer une distance moyenne de 75 km, le mode automobile utilisé à 95% et 2 passagers par véhicule, on arrive à 64 m
émissions de gaz à
soit 160 % du Bilan GES des aéroports.

Estimation des émissions des avions

Les émissions de GES produites par les avions sont quant à elles estimées **à 420.000** téqCO2, soit plus de 2 fois le total du bilan des émissions de GES de l'ensemble des activités de la Région.

4. Le transport régional : 13 000 téqCO_2

Le périmètre - Les données

Le périmètre du BEGES du transport régional (TER et lignes routières) concerne :

- L'énergie de traction, qu'elle soit thermique ou électrique ;
- Les gaz de climatisation (GES très puissants) ;
- L'énergie utilisée dans les gares et les bâtiments ;
- Les émissions liées aux déplacements professionnels des agents.

Il s'agit du même périmètre qu'en 2015 (en 2011, seules les données relatives aux émissions de traction étaient prises en compte, et en 2014 les immobilisations relatives aux voies de chemin de fer et au matériel roulant avaient été ajoutées).

En 2016, le nombre de passagers des TER est stable, la capacité offerte également, mais le nombre de trains a diminué de 20% (des trains plus longs, moins de trains) ce qui a entrainé une baisse de la consommation d'énergie équivalente par rapport à 2015.

On observe également une lente érosion de la fréquentation des lignes routières avec une très faible baisse du nombre de trajet (-4%).


TER en campagne © L'œil de Paco

Les résultats

Les émissions de CO2 liées au transport régional, fournies par la SNCF (hors immobilisations et hors lignes routières) s'élèvent à **11 400 téqCO2** (-15% par rapport à 2015). A ces émissions, s'ajoutent les émissions de carburants de la **flotte des bus et cars régionaux** qui s'élèvent à **1 850 téqCO2**.

L'énergie de traction représente plus de 95% du bilan de GES. Pour les TER, celle-ci se décompose comme suit : 70% des émissions provient de la traction thermique qui ne produit que 25% des trains.km (1,7 millions de trains.km), le solde étant apporté par la traction électrique (5,2 millions de Tkm).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Répartition des émissions des TER selon le mode de traction en 2016 (d'après données SNCF)

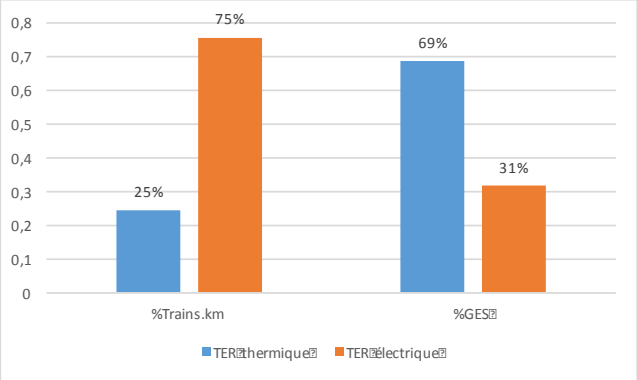

En 2014, plusieurs autres résultats avaient été calculés, que nous rajoutons ici pour mémoire :

- Les immobilisations constituées par les rames et locomotives représentent une émission annuelle de l'ordre de 992 téqCO_2 ;
- Les immobili… représentent…

Focus sur le transport amont et aval des passagers des TER

Comme pour les lycées et les aéroports, nous avons estimé en 2016 les émissions de GES générées par les déplacements domicile – gare des 21,36 millions de passagers en 2016 des TER. A supposer une distance moyenne de 5 km, le mode automobile utilisé à 70%, on arrive à 75 millions de km parcourus pour des émissions de gaz à effet de serre de **18.700** téqCO2, soit 140 % du Bilan GES des TER.

5. Les voies navigables : 4400 téqCO_2

Le périmètre - Les données

Le périmètre de données des voies navigables est celui qui a le plus évolué en 2016.

Dans un souci de cohérence avec les autres domaines, l'ensemble de la **superficie des berges et des voiries le long des 500 km de canaux** a été comptabilisé, ainsi que les émissions liées à la consommations énergétique et à la construction des **190 maisons éclusières**.

Par ailleurs, l'analyse des données patrimoniales de service des voies fluviales nous a permis de constater la **présence de larges étendues naturelles, gérées de manière écologique**.



Entretien des voies navigables © Vincent Robinot

La décomposition du patrimoine est la suivante :

- Superficie aquatique : 1734 Ha
- Superficie imperméabilisée (chemins de halage) : 128 Ha
- Zones « naturelles » : 3600 Ha dont
  - 290 Ha de Forêts de feuillus
  - 36 174 arbres plantés en linéaire
  - **2280 Ha de prairies gérées en respect total de la biodiversité** (chiffre estimé) : pas d'usage ni de produits phytosanitaires, ni d'engrais ni d'amendements chimiques. Certaines de ces prairies sont pâturées, d'autres sont fauchées.

Comme pour les bilans des émissions de gaz à effet de serre 2011 et 2012, les données relatives au carburant consommé par les machines pour l'entretien des berges ou encore les déplacements des agents dans le cadre professionnel sont comptabilisées au chapitre « fonctionnement interne » de ce BEGES.

Les résultats

En 2016, les émissions de GES générées par les voies navigables s'élèvent à 4400 téqCO_2 (composées à plus de 90% d'immobilisations et l'énergie pour 8%) et représentent une part inférieure à 2% du BEGES de la Région.

Les émissions sont en augmentation de plus 4350 téqCO2 par rapport à 2015.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Focus Stockage de Carbone -13 000 téqCO2 par an

Outre les berges, le domaine fluvial comprend une grande partie d'espaces naturels. Parmi ceux-ci, **les forêts et les prairies sont des stocks de carbone reconnus, qui, sur base annuelle, captent une partie du carbone de l'atmosphère pour le stocker dans le sol.**

Un Ha de forêt capte en moyenne 9,6 téqCO2 par an, tandis qu'une prairie en gestion écologique capte entre 4,4 et 8,8 téqCO2 par an. C'est la valeur basse qui est retenue d[illegible] dernière corres[illegible] écologiquement et non pâturée, avec fauchage de l'herbe.

Dans l'ensemble ce sont près de 13.000 téqCO2 qui sont stockées annuellement, l'essentiel dans les prairies, soit 7% des émissions globales de la Région.

Il est à noter qu'**une partie du bois de coupe est valorisé sous le label « Le bois du canal ».**

6. Les dessertes des îles : 20 000 téqCO_2

Le périmètre - Les données

En 2016, la Région a fait le choix d'intégrer dans le périmètre du BEGES les émissions de GES liées aux navettes chargées du transport de passagers entre les ports et les îles bretonnes. Cette compétence revenant dans le giron de la Région à partir du 1er janvier 2017.


Liaison maritime île de Sein © Guillaume Prié

A titre d'expérimentation, les émissions de GES liées à la consommation d'énergie des bateaux, pour acheminer les passagers sur la ligne Lorient - Groix, ainsi qu'une estimation des déplacements domicile – port des passagers, sont toutes prises en compte.

En 2016, les navires ont effectué 3679 trajets pour transporter 439 000 passagers, avec une consommation de gasoil de 643 000 litres.
En supposant que 50% des passagers sont des touristes venant de 400 km en moyenne, à 2,5 par véhicule, cela représente 70 millions de kilomètres parcourus.

Les résultats

En 2016, les émissions de GES générées par les bateaux vers l'île de Groix s'élèvent à 20 000 téqCO_2 et représentent 8% du BEGES de la Région.
Les carburants des bateaux représentent 10% du bilans (2 000 téqCO2) tandis que les déplacements des passagers représentent 18 000 téqCO2.

Extrapolation à St-Malo

Une estimation a été également réalisée pour les lignes de Ferry au départ de St Malo qui ont transporté 795 500 passagers en 2016 : + 43 000 téqCO2, soit 33% du BEGES 2016 de la Région.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

7. Focus sur les déplacements hors bilan : de 150 000

La question du périmètre exact des émissions est essentielle. Bien que ceci ne fasse pas à proprement partie du périmètre obligatoire des BEGES, la Région a souhaité, pour 2016, s'intéresser aux **émissions induites par les transports amont et aval des personnes fréquentant les équipements et services qu'elle met à disposition.**

En incluant les déplacements globaux des utilisateurs, le bilan de gaz à effet de serre de la Région existant doublerait quasiment, passant de 180 à 335 000 téqCO2.

Les émissions liées au déplacements de personnes dans les différents secteurs représentent un volume d'émissions conséquentes :

- Déplacements domicile- lycées des lycéen·ne·s + 66 000 téqCO2
- Déplacements domicile – port pour passagers des ferries à St Malo + 43.000 téqCO2
- Déplacement domicile - aéroports + 16.000 téqCO2
- Déplacement domicile - TER + 18 000 téqCO2

TOTAL Déplacements **143.000** téqCO2

(+80% par rapport au bilan actuel)

Les graphiques ci-dessous reprennent les pourcentages des différentes sources d'émissions de GES de ces scénarios.

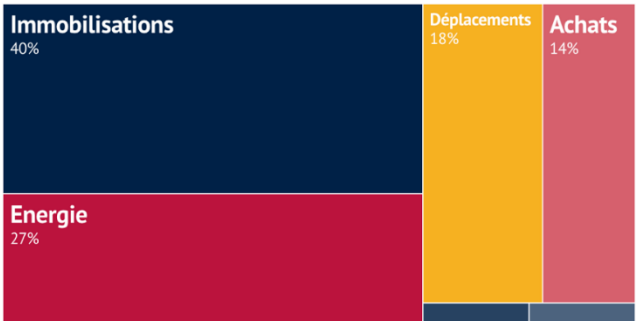

BEGES 2016 de la Région : 180 000 téqCO2

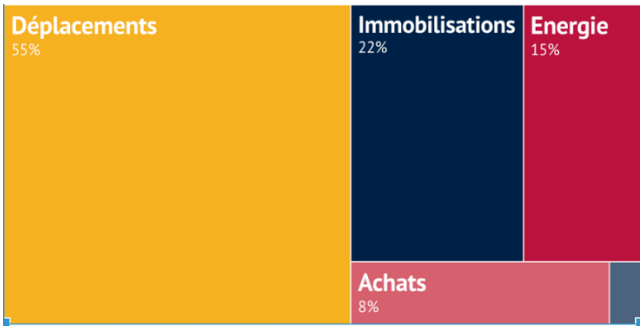

BEGES Région prenant en compte tous les transports terrestres (hors avions) : 323 000 téqCO2

III. Les pistes d'action

Si le bilan des émissions de gaz à effet de serre ne constitue pas une finalité, ce diagnostic est indispensable pour identifier les sources sur lesquelles la Région peut agir afin de réduire ses émissions. Sur le volet interne relatif au fonctionnement et au patrimoine comme sur le volet externe concernant l'exercice des compétences, la collectivité dispose de marges de manœuvre pour agir, en inscrivant ses actions dans le cadre de la Breizh Cop.

Au préalable, il convient de préciser que réduire les émissions de gaz à effet de serre est un exercice complexe qui nécessite des efforts importants avec des résultats qui peuvent s'avérer modestes.

Sur le volet interne, la Région a d'ores-et-déjà adopté de bonnes pratiques, par exemple dans la gestion et l'utilisation du parc informatique, la réduction du volume de papier utilisé, ou le recours plus fréquent à la visioconférence.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Sur ces aspects, la sensibilisation des agents est à poursuivre, notamment sur des sujets encore peu explorés. Par exemple, chaque envoi de courrier électronique produit des émissions d'équivalent CO2, à raison de 20 grammes par e-mail (ADEME). Mais, le bilan carbone des courriels s'alourdit également en fonction du nombre de destinataires, ainsi que du temps de stockage d'une pièce jointe sur un serveur (data center). Dans le cadre des projets de transformation de l'administration, ces impacts pourront être pris en compte.

Enfin, les déplacements des agents et des élu·e·s constituent un poste conséquent d'émissions pour lequel des actions pourraient être intensifiées telles que :

- Relancer des campagnes de covoiturage.
- Favoriser une utilisation raisonnée des véhicules de service.
- Renouveler le parc avec des véhicules électriques.

Sur le volet externe, **les lycées** constituent un secteur prédominant d'émissions, bien identifié par la Région qui, depuis 2016, a fortement amélioré le suivi des consommations afin de mieux cibler ses actions. Ce travail débouche en 2018 sur l'élaboration du **plan énergie des lycées**, un outil pour cadrer et optimiser l'action de la collectivité en faveur de la maitrise de l'énergie dans le cadre d'une stratégie énergétique.
Témoignage de ces efforts, le projet de maîtrise de l'énergie au lycée Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc a remporté le 1er prix, dans la catégorie *Bâtiments Collège-Lycée* du concours CUBE2020, permettant de réaliser 16,5% d'é
gaz et électricité), un chiffre qui devrait encore progresser en 2018.

La collecte des données pourrait être encore améliorée en prenant en compte, par établissement et dans un même document, les superficies, le nombre d'élèves, les consommations d'énergie, mais aussi le nombre de repas servis au restaurant scolaire, une activité désormais prise en compte dans le BEGES, avec une empreinte carbone importante.

La mobilité est un enjeu majeur en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs types de déplacements sont à considérer et certains pourront faire l'objet d'études spécifiques, comme ceux des lycéen·ne·s et des enseignant·e·s vers les établissements (65.000 téqCO2 estimées), mais aussi les déplacements des passagers des TER, usagers des ports et aéroports (100 000 téqCO2 aujourd'hui, 150 000 en incluant les passagers des ferrys à St Malo). Suite au diagnostic, des actions peuvent être proposées comme la mise en œuvre de plan de mobilité scolaire et de réduction des émissions de GES des déplacements domicile- lycée.

Enfin, le **cadastre des espaces naturels régionaux** (type de sol et type d'exploitation) est à développer, sur la base des résultats encourageants produits pour les espaces gérés par les équipes fluviales. Ce travail permettra d'affiner la connaissance et d'optimiser le **taux de capture du carbone** par ces espaces, qui représentent déjà aujourd'hui 7% des émissions globales de la Région.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES·HOMMES

2017

DANEVELL
KEVATALDER
MERC'HED·PAOTRED

FIN-CONTE SU
L'AJEU
FOMES·OMES

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE

Région responsable..... 298

1.1 La responsabilité démocratique..... 299

1.2 La représentation politique..... 301

1.3 La responsabilité d'employeur..... 303

1.4. La communication..... 307

Education et formation..... 310

2.1 L'orientation..... 311

2.2 La formation initiale..... 312

2.3 L'apprentissage..... 315

2.4 La formation continue..... 318

2.5. L'enseignement supérieur et la recherche..... 321

2.6. Les langues de Bretagne..... 323

Développement économique et emploi..... 325

3.1. L'emploi et l'égalité professionnelle..... 326

3.2. L'économie sociale et solidaire..... 328

3.3. L'agriculture..... 330

3.4. L'économie maritime..... 332

Equilibre des territoires..... 334

4.1. L'observation et la planification..... 335

4.2. Les contractualisations et l'animation territoriales 336

Connexion des territoires et des populations..... 338

5.1. Le numérique..... 339

Rayonnement et vitalité..... 342

6.1. Le sport..... 343

6.2. La culture..... 345

6.3. La santé..... 348

6.4. Les politiques de coopération, solidarité internationale et fonds européens 350

6.5. La promotion de tous les droits..... 352

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport égalité Femmes·Hommes

Qu'elle soit mise au-devant de la scène par la dénonciation des violences faites aux femmes, qu'elle soit *Grande cause nationale* du quinquennat, l'égalité femmes.hommes s'est imposée comme une nouvelle urgence en 2017 ; comme si notre société entendait désormais mieux celles et ceux qui, depuis plusieurs années ou depuis peu, s'engagent pour que chacune et chacun ait accès au droit.

2017 a vu la question de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes se traduire par de très nombreuses mobilisations, souvent thématiques, rendant sans doute encore plus prégnant le besoin d'une approche intégrée et globale de cette question sur tous les sujets touchant notre société.

Ainsi, que ce soit sur la question des harcèlements sexuels, les menaces sur l'IVG, les emprises sur leur corps ou l'absence de recherche sur l'endométriose, les inégalités salariales, le plafond de verre, le plancher collant ou la trop faible représentation des femmes à la tête des exécutifs, la masculinisation du langage, et bien d'autres encore, … les femmes dénoncent, agissent, s'organisent et proposent, parce que des inégalités persistent et évoluent sans cesse.

La responsabilité des collectivités dans l'exercice, la conduite et la réussite de cette politique publique est importante. En Bretagne, la Région souhaite y prendre toute sa part.

Pour la troisième année consécutive, elle rassemble les données sexuées nécessaires pour au final faire du Rapport d'activité et de développement durable femmes.hommes un document qui contextualise ce sujet.

La question de la différence des sexes structure notre société et l'a construite de manière hiérarchisée. Les inégalités qui en résultent restent encore aujourd'hui à objectiver.
La prise de conscience sur les inégalités entre les femmes et les hommes, sur leurs causes et conséquences, semble aujourd'hui avoir progressé. Pour autant, les chiffres bretons, comparés à une grille nationale, témoignent de réalités trop peu modifiées.

Ce travail veut contribuer à faire bouger les lignes, en associant largement tous les savoirs et toutes les expertises, en rassemblant les femmes et les hommes à cet objectif de justice sociale.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

1. Région responsable

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

1.1 La responsabilité démocratique

// Contexte national et régional

Chiffres clés

7 Journées internationales de l'ONU, sur 140, sont dédiées à la célébration des droits des femmes.

Les femmes représentent 52,6% du corps électoral.

On compte 46 % de femmes sur les 233 membres du CESE (Conseil économique et social environnemental). Sur 120 membres du CESER, on compte 55 femmes (46 %) soit le même pourcentage qu'au sein de la représentation nationale.

2% des rues en France portent le nom de femmes.

135 personnes (27 hommes soit 20% et 108 femmes) ont participé à la réinstallation du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne en octobre 2017.

« En dépit d'un arsenal législatif conséquent, d'une politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes de plus en plus étoffée et des dispositifs structurés, les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent et se résorbent trop lentement…l'urgence est à la mise en œuvre des lois et des politiques publiques existantes » rappelle le Haut Conseil à l'égalité femmes.hommes (HCE fh) dans son rapport remis en juin 2017 à la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour garantir l'efficience et l'effectivité de cette politique publique, le HCE fh insiste sur trois des 42 recommandations qu'il soumet au gouvernement : augmenter le budget dédié de façon significative, lancer un plan national de formation à l'égalité fh et décliner des budgets sensibles au genre (dispositif européen qui permet de savoir concrètement si l'argent public finance les hommes et les femmes ou majoritairement les hommes ou les femmes). Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation sera le 1er ministère à expérimenter cette modalité d'évaluation des politiques publiques.

Garantir l'exercice de la citoyenneté des femmes passe notamment par rendre visible la moitié de la population qu'elles constituent. Le Laboratoire de l'Egalité, soutenu par 1300 personnalités du monde associatif et économique dans son « Appel du 18 décembre 2017 » demande par exemple la réécriture de l'article 1er de la Constitution ainsi rédigé « La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens *et les citoyennes* sans distinction d'origine, de race, de religion *ou de sexe*… » et « La loi *garantit* [au lieu de favorise] l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Pour agir au plus près des besoins des femmes et développer des politiques d'égalité f.h adaptées aux réalités territoriales, la promotion de l'égalité femmes.hommes est désormais inscrite dans le Code général des collectivités territoriales et devient ainsi une compétence partagée.

Un comité Egalité femmes.hommes au sein de l'agglomération de Vannes décidé à « veiller aux égalités dans le monde de l'éducation, du travail, de la politique, du sport.. », un nouveau *Plan de lutte contre les discriminations* adopté par la Ville de Rennes et Rennes Métropole pour 2017-2023, la constitution de réseaux d'Ambassadeurs et d'Ambassadrices pour faire émerger des idées favorables à l'égalité fh et contribuer à élaborer un Livre Blanc à l'initiative du magazine Femmes ici et ailleurs et des Editions du 8 Mars…en Bretagne, une diversité de structures, et ce quels qu'en soient les champs d'intervention, s'emparent de plus en plus de cette politique publique.

Parité dans les instances territoriales	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Présidences des EPCI % de femmes % d'hommes	7 % en Bretagne et 8 % en France 93 % en Bretagne et 92 % en France	Répartition des sièges entre les communes membres des futurs EPCI arrêtée au 15/12/2016	4 femmes / 55 hommes 7 % de femmes
Exécutifs des EPCI % de femmes % d'hommes	20 % Bretagne et 18 % en France 80 % en Bretagne et 82 % en France	Election des nouveaux conseils communautaires entre le 1/01/2017 et le 27/01/2017	Non accessible
Présidences des Pays			21 hommes
Présidences des Conseils de développement			3 femmes / 24 hommes
Conférence de l'action publique territoriale (CTAP)	7 femmes / 50 hommes	7 femmes / 38 hommes	6 femmes / 48 hommes

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'égalité dans l'action régionale

• Les instances de la Région

La Région Bretagne s'est depuis longtemps engagée à reconnaître et à faire appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un préalable à la démocratie. Il s'agit dans l'ensemble des organismes régionaux de veiller à ce que les femmes et les hommes soient réellement associé.e.s aux différentes formes de consultation. Les membres du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) sont nommé.e.s pour six ans par arrêté du Préfet de région, sur proposition des différentes organisations représentatives. Le CESER se compose de quatre collèges et comprend un bureau, quatre commissions et deux sections. Le CESER réunit aujourd'hui 120 membres dont 55 femmes (soit 46%) ; son bureau est composé de 35 membres dont 13 femmes (soit près de 37%).

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) est un espace d'expressions et d'échanges entre des jeunes élu.e.s par leurs pairs. Les 149 membres - binômes filles-garçons élu.e.s en octobre 2016 avec 80 filles et 69 garçons - représentent l'ensemble des lycéen.ne.s et apprenti.e.s de la région. Réparti.e.s dans cinq commissions, elles et ils peuvent interroger leurs homologues adultes du Conseil régional, créer et conduire des actions pour répondre aux besoins et aspirations des jeunes Breton.ne.s. Pour la première fois depuis la création du Conseil régional des jeunes il y a 12 ans, c'est un binôme co-président fille-garçon qui est à la tête de l'assemblée pour 2016-2018.

Le Conseil culturel de Bretagne est composé de 70 membres : 60 structures et 10 personnalités qualifiées. Chaque structure est représentée par un binôme paritaire titulaire – suppléant.e. Parmi les titulaires désignés par les structures membres, les femmes sont encore sous-représentées mais pour la première fois, le bureau est parfaitement paritaire avec 5 hommes et 5 femmes.

• La méthode d'élaboration des politiques publiques

Questionné en amont par l'envoi d'un questionnaire à chacun.e de ses membres sur son avenir, son rôle, ses modalités de travail et d'organisation, le *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG) a été réinstallé par la Région en octobre 2017. Cet espace unique est proposé à tou.te.s celles et ceux qui sur le territoire, veulent agir pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. A l'issue de cette première séance, l'ensemble des 135 présent.e.s (27 hommes soit 20% et 108 femmes) ont exprimé leur satisfaction de bénéficier en Bretagne de ce lieu d'interpellation citoyenne des politiques publiques, de mise en œuvre de chantiers communs et d'expertise. « Motivation, transversalité, objectivation, visibilité et valorisation, innovation, partage, diffusion, ouverture… » sont autant de mots entendus lors de cette plénière. Afin d'être davantage à l'écoute des Bretonnes et Bretons, l'engagement a été pris à l'issue de cette réunion de décliner le CpeG sur les territoires en envisageant, comme première étape, de tenir en 2018 des réunions départementales.

• Les instances partenaires

La Région soutient le réseau des Conseils de développement, qui mobilise la société civile dans chaque Pays ou EPCI de Bretagne, assurant une couverture intégrale du territoire. Dès février 2017, elle a affirmé fortement l'objectif de parité femmes.hommes dans la composition de ces instances. Puis en mai 2017, à l'occasion d'une rencontre ayant inscrit à son ordre du jour le rajeunissement et la féminisation des membres des Conseils de développement, une dynamique – après débats – s'est enclenchée sur le sujet. Depuis, le réseau s'est tourné régulièrement vers le conseil régional afin de disposer des données et appuis nécessaires à son accompagnement dans sa démarche de renouvellement des membres. Certains Conseils de développement, à l'instar de celui de Saint Brieuc, ont pris également des initiatives en la matière afin de sensibiliser ses membres à cette politique publique.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

1.2 La représentation politique

Chiffres clés

A l'issue du scrutin de septembre 2017, le Palais du Luxembourg compte 110 sénatrices soit 29% des sièges (36% Bretonnes) contre 25% en 2014. A ce rythme, le Sénat sera paritaire en 2032.

L'Assemblée nationale compte 38,8% de députées ; sur l'ensemble des député.e.s breton.ne.s, 26% sont des femmes.

// Contexte national et régional

L'ONU a présenté en 2017 sa « Stratégie pour la parité » avec l'objectif d'atteindre « autant de femmes que d'hommes parmi les cadres supérieurs de l'ONU en 2021, et à tous les échelons en 2028 ». L'exigence démocratique de parité n'a pas de frontière. Aucun pays européen n'a réussi à atteindre le taux de 40% de femmes aux chambres hautes des Parlements. En Europe toujours, moins de 17% des chef.fe.s d'Etat et de gouvernement, gouverneur.e.s régionaux.ales ou maires sont des femmes. Avec 32%, la France présente le plus petit score de l'Union européenne (51%) des personnes interrogées qui pensent que l'égalité des sexes est acquise en politique (Euro baromètre, novembre 2017).
Le principe de parité s'étend pourtant désormais à toutes les sphères professionnelles, sociales, institutionnelles et étatiques. L'accès et le partage du pouvoir au cœur même des organisations peinent à franchir le cap de la mixité. Le Haut Conseil à l'égalité fh dénonce que sans « *contrainte imposée* » les répartitions stéréotypées des délégations demeurent et confirme que « *la confiscation du pouvoir par les hommes reste toujours d'actualité* ». Les cabinets ministériels sont encore au sein du gouvernement actuel dirigés à 80% par des hommes. Les comités exécutifs et de direction, non soumis à la contrainte légale (Loi Zimmermann-Copé) comptent toujours moins de 15% de femmes. Néanmoins, pour la première fois en France, deux ministères (Justice et Armées) et trois collectivités territoriales ont été sanctionnés en 2017 et sommés de verser près de 420 000 euros d'amendes pour non-respect de la loi de 2012 sur la parité des postes d'encadrement dans la fonction publique. « Professeure et administratrice », l'usage du féminin dans les titres a été validé en 2017 au sein de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC).
Une enquête réalisée en 2017 par une chaîne de télévision publique témoigne que les députés ont parlé 62% de plus dans l'hémicycle que les députées : « 1,3 million de mots pour elles, contre 3,3 millions pour eux ». Passer de la parité quantitative à la parité qualitative est désormais un défi.

En Bretagne, les femmes demeurent minoritaires aux postes à responsabilité dans les assemblées locales. Au sein des conseils municipaux, elles représentent un peu moins de la moitié (44,9%) des 22 300 élu.e.s soit une part plus importante qu'au niveau national plaçant la Bretagne dans les premiers rangs des régions avec l'Ile de France. Cela s'explique notamment par le fait que la Bretagne compte une part plus importante de communes de 1 000 habitant.e.s ou plus soumises à l'obligation d'alternance stricte fh au sein du conseil municipal qu'en France.

// L'égalité dans l'action régionale

La Région affirme sa volonté d'encourager cette exigence de démocratie et de justice. La parité des instances est un des baromètres pour mesurer cette responsabilité. L'indicateur relatif à la visibilité des femmes est un levier. La participation égalitaire à la conduite des affaires publiques se mesure également en proximité des citoyen.ne.s et se prépare en amont des échéances électorales. C'est pourquoi la Région, avec l'Etat, s'est engagée en 2017, dans une démarche initiée par l'association *Elles aussi* qui se traduit d'une part par l'étude des réponses à un questionnaire adressé à toutes les maires et maires adjointes en Bretagne et d'autre part par la conduite d'entretiens personnalisés avec un échantillon représentatif. Il s'agit notamment d'identifier les freins à l'accès des femmes aux postes de maires comme de préconiser les leviers pour parfaire le paysage électoral des Municipales de 2020.

Elu.e.s du Conseil régional		2016	2017
Vice-président.e.s	Nombre de femmes Nombre d'hommes	7 8	7 8
Conseiller.e.s délégué.e.s	Nombre de femmes Nombre d'hommes	2 2	2 2
Président.e.s. de commissions	Nombre de femmes Nombre d'hommes	2 4	3 3
Conseiller.e.s avec délégations	Nombre de femmes Nombre d'hommes	15 13	14 14

La Région est en 4ème position sur le tableau des Régions avec 40 femmes élues sur 83 soit 48 % de femmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Représentant.e.s du Conseil régional dans les organismes extérieurs		2016	
Représentant.e.s titulaires	Femmes (nombre , %) Hommes (nombre , %)	479 / 46 % 570 / 54 %	490 / 44 % 614 / 56 %
Représentant.e.s suppléant.e.s	Femmes (nombre , %) Hommes (nombre , %)	182 / 46 % 211 / 54 %	181 / 47 % 208 / 53 %

L'adhésion de la Région à la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* rappelle l'engagement de respecter la parité dans ses propositions de désignations dans les organismes extérieurs. Ces ratios, à rapprocher du ratio f.h des élu.e.s du Conseil régional de Bretagne, tendent à témoigner du fait que les femmes représentent moins la Région à l'extérieur mais davantage lorsqu'elles sont suppléantes. 5 des 27 domaines sont représentés à plus de 70% d'hommes (Affaires générales, économie, environnement et aménagement, innovation, sport) et 2 sont représentés à plus de 70% par des femmes (santé et valorisation du patrimoine).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

1.3 La responsabilité d'employeur

Chiffres clés

En France, on compte 60% de femmes dans la fonction publique territoriale, 96% dans la filière médico-sociale, 81% dans la filière administrative, 59% de femmes dans la filière technique.

En Bretagne, les femmes représentent 61% des fonctionnaires.

Fin 2017, 17 structures publiques étaient labellisées « Diversité » et 9 « Egalité professionnelle ».

// Contexte national et régional

Les actions visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes se multiplient: objectifs de parité et mise en place de quotas dans les administrations, désignation de Haut.e fonctionnaire à l'égalité fh dans les ministères, démarches d'observation et d'objectivation pour mieux comprendre les mécanismes de plafond de verre, l'Etat s'est désormais doté d'une feuille de route. Des associations et réseaux de femmes issues des trois fonctions publiques et/ou ministérielles se créent. Néanmoins, des freins persistent : l'objectif pour 2017 de 40% de primo nominations dans les emplois de direction des employeurs territoriaux concernés reste un défi, les écarts de salaire femmes.hommes demeurent importants. L'étude sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes réalisée par l'administration centrale en 2015 faisait apparaître un écart de 12 % au sein de la fonction publique (19 % dans le privé). Par ailleurs, une étude réalisée par le Centre d'études de l'emploi, publiée en janvier 2016, met en avant que s'il est vrai que les différences de temps de travail constituent l'une des deux principales sources de l'écart de rémunération selon le sexe au sein des trois fonctions publiques, c'est uniquement dans la fonction publique hospitalière que ce facteur en est la cause première. En revanche, c'est la ségrégation professionnelle dont une part non négligeable est verticale, provenant d'accès inégaux à la catégorie A+, à certains corps et grades, qui est la cause majeure de l'écart salarial dans les fonctions publiques d'État et territoriale. Pour corriger ces résultats, il apparait nécessaire de mettre en place des pratiques visant à limiter les inégalités d'opportunité auxquelles les femmes font face et favoriser leur déroulement de carrière.

Un décret du 27 juillet 2017 précise les modalités de mise en œuvre d'une « représentation équilibrée » des instances de concertation. En effet, lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2018, les listes de candidats constituées par les organisations syndicales devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale de la collectivité ou de l'administration, arrêtée au 1er janvier 2018. Dès lors et pour l'ensemble de la fonction publique, les instances consultatives qui seront renouvelées (comités techniques, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires pour les contractuels) devront être composées d'un nombre de femmes et d'un nombre d'hommes proportionnels aux parts que chaque sexe représente dans l'effectif des agents appelés à participer au scrutin.

// L'égalité dans l'action régionale

- Répartition des agent.e.s dans les effectifs de la Région Bretagne en 2017 (agent.e.s permanent.e.s)

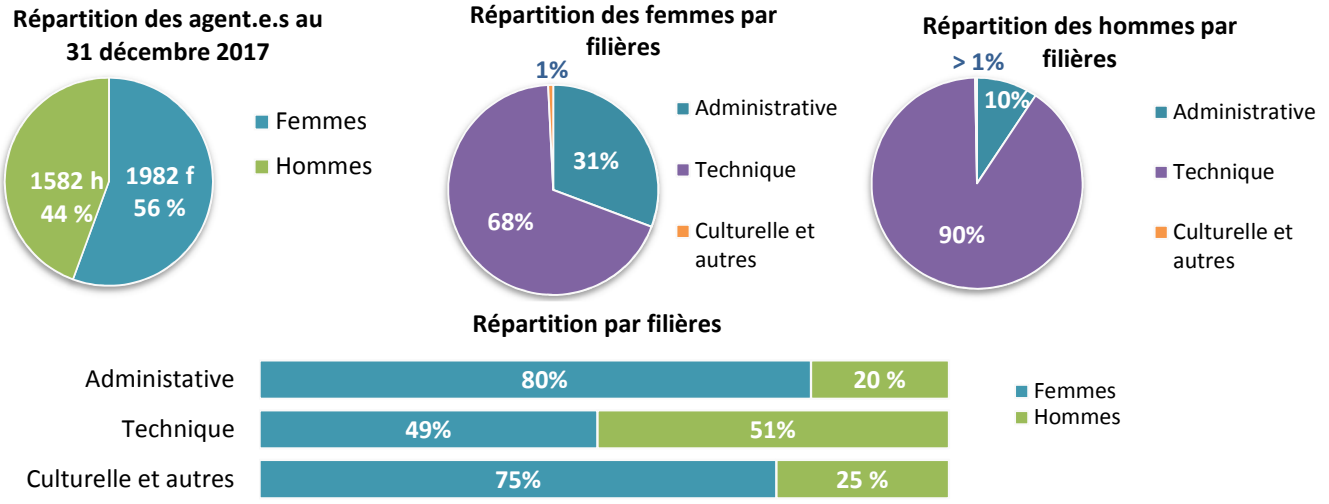

Le taux de féminisation global de la collectivité reste stable depuis 2010 autour de 56 %.
La faible mixité au sein des filières est également constante : 80 % de femmes en filière administrative et 20 % d'hommes, 75 % de femmes en filière culturelle contre 25 % d'hommes.
En revanche, la filière technique est très proche de la parité avec 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Cependant, cette répartition tient au fait que l'on recense davantage de femmes sur les métiers techniques liés à l'entretien des locaux dans les lycées. A l'inverse, dans les services, la filière technique est essentiellement masculine.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

• Place des femmes et des hommes dans l'encadrement

En 2017, les femmes sont devenues légèrement majoritaires à 51 % sur les po
postes d'encadrement supérieur sont occupés à 71 % par des hommes et les femmes occupent 62 % des postes d'encadrement intermédiaire.

Mixité dans l'encadrement à la Région (au 31/12/2017)

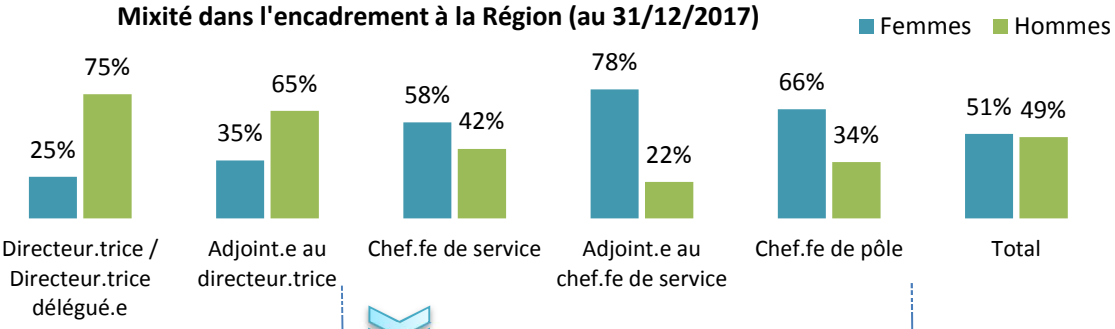

Encadrement supérieur

La parité dans les fonctions d'encadrement est difficile à atteindre en particulier sur les postes de directeur.trice et d'adjoint.e au directreur.trice : environ un tiers de femmes occupent ces postes au 31 décembre 2017.

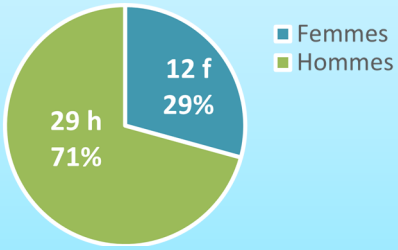

Encadrement intermédiaire

En revanche, les femmes sont nettement plus nombreuses et en forte augmentation sur les fonctions de chef.fe de service (58 %), adjoint.e au chef.fe de service (78 %) ainsi que sur les postes de chef.fe de pôle (66 %).

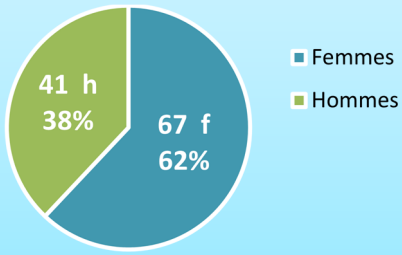

• L'implication des femmes et des hommes dans la transformation de l'administration

Répartition f/h des dépositaires de propositions de transformation de l'administration

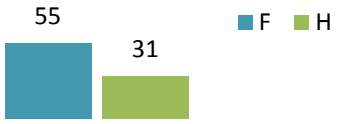

Le Président et le Directeur général des services ont lancé en octobre 2017 un projet de transformation de l'administration qui s'est notamment traduit par un appel à projets, à idées et à défis sur Kelenn (intranet de la Région) auprès de l'ensemble des agent.e.s des services (hors lycées pour lesquels une démarche dédiée existe avec le Carrefour des lycées). L'objectif est de permettre à chacun.e d'identifier de nouveaux services, des solutions pour rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide, améliorant nos façons de travailler en collectif pour (et avec) l'usager.e. Trois enjeux sont identifiés : un service public tourné vers l'usager.e, un modèle de territorialisation abouti et une transversalité organisée. 116 propositions ont été déposées sur l'intranet. Après analyse et regroupements, 20 projets n'ont pas été retenus et 50 ont été identifiés pour la phase de mise en œuvre.

• Différences de salaires entre les femmes et les hommes

En référence à la méthode de calcul de l'INSEE, l'écart est calculé par rapport à la base de rémunération des hommes. On calcule combien les femmes touchent de moins ou de plus que les hommes. Par ailleurs, il est important de préciser que ces données ne tiennent pas compte des biais tels que l'impact du temps partiel (qui concerne près de 13 % des effectifs), le supplément familial de traitement, la NBI ou encore les heures supplémentaires.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2017 pour les agent.e.s des services

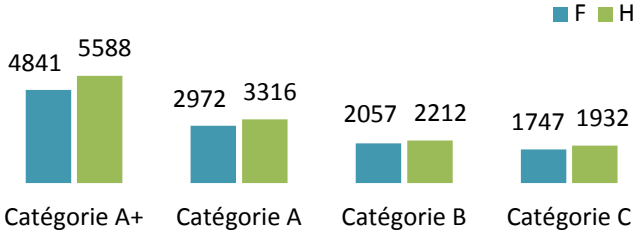

Ecarts de rémunération en 2017 :

- - 13,4 % pour les femmes en catégorie A+ (-18,4% en 2015 et -13,4 % en 2016),
- - 10,4 % pour les femmes en catégorie A (-12,7 % en 2015 et -11,2 % en 2016),
- - 7 % pour les femmes en catégorie B (- 9 % en 2015 et -10,2 % en 2016),
- - 9,6 % pour les femmes en catégorie C (-9,7 % en 2015 et -9 % en 2016).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Globalement, même si des écarts persistent entre les rémunérations des femm
certaine amélioration par rapport à 2016.

L'écart de rémunération le plus important est de -13,4 % pour les femmes en
conservateur.trice du patrimoine, directeur.trice, ingénieur.e en chef.fe, médecin). Cet écart est identique à celui constaté en 2016 et s'explique par une sous-représentation des femmes sur les postes avec les plus hautes rémunérations.

En revanche, les écarts en catégorie A et en catégorie B diminuent tandis que l'on note une très légère augmentation en catégorie C.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2017 pour les agent.e.s des lycées

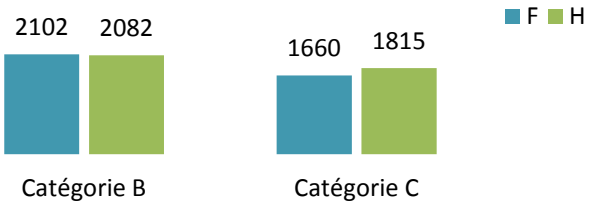

Ecarts de rémunération en 2017 :

- + 1 % pour les femmes en catégorie B (contre -1,9 % en 2015 et -2,2 % en 2016),
- - 8,5 % pour les femmes en catégorie C (contre -9,5 % en 2015 et -8,7 % en 2016).

Dans les lycées, l'écart de rémunération sur les postes de catégorie B est légèrement en faveur des femmes.

A l'inverse, sur les postes de catégorie C, l'écart de rémunération est en faveur des hommes et continue de diminuer depuis 2015. De l'ordre de -8,5 % en défaveur des femmes, cet écart en catégorie C s'explique notamment par une forte concentration des femmes sur le poste d'agent.e d'entretien, au niveau de rémunération le moins élevé dans la collectivité.

• Organisation du travail et temps partiel

Nombre total de femmes et d'hommes concerné.e.s par le temps partiel en 2017

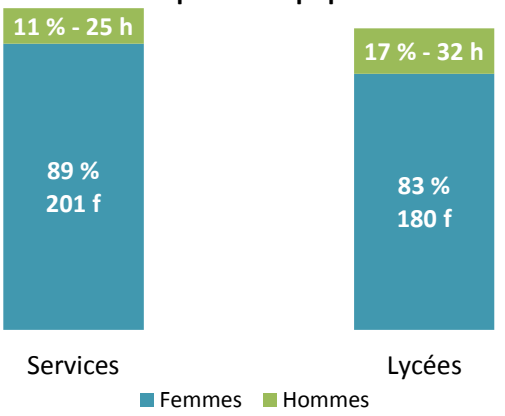

Répartition f/h des agent.e.s à temps partiel par catégorie d'emploi (services et lycées)

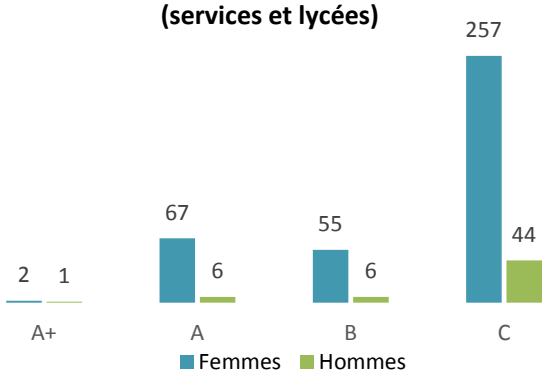

En 2017, 12 % des agent.e.s travaillent à temps partiel, soit 436 agent.e.s au total. Parmi les personnes à temps partiel, 87 % sont des femmes (89 % dans les services et 83 % dans les lycées). 67 % des agent.e.s sont à temps partiel sur autorisation et 33 % le sont de droit (enfant de moins de 3 ans et travailleur.euse.s handicapé.e.s).

• Congés liés à la parentalité

Congé de paternité

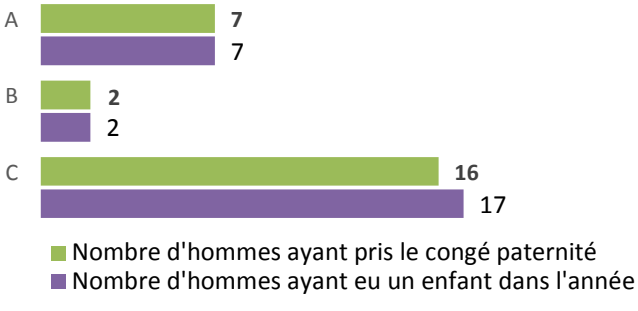

Sur l'année 2017, seul un homme n'a pas sollicité son congé paternité.

Répartition des femmes et des hommes ayant sollicité un congé lié à la parentalité

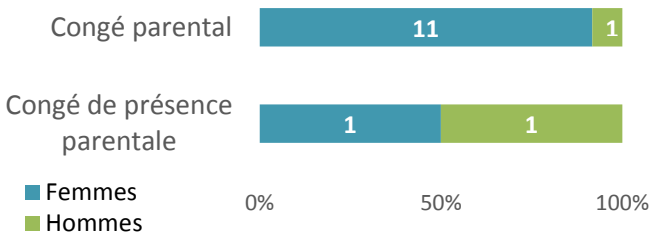

Malgré la réforme du congé parental mise en vigueur depuis le 1er janvier 2015, qui est modulable et proposé aux deux parents, le congé parental reste essentiellement féminin, seul un homme a bénéficié d'un congé parental à la Région en 2017.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Congés enfant malade 2017 en nb de jours pour les

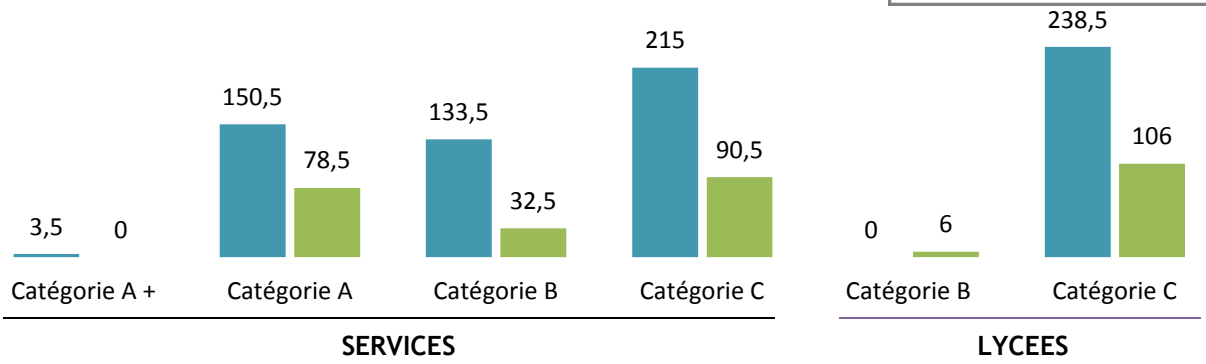

Dans les services comme dans les lycées, ce sont majoritairement les femmes qui ont recours à des journées de congés « enfant malade ».

- ## Le Label Egalité professionnelle

Souhaitant réaffirmer ses engagements et mettre en œuvre des actions concrètes, la Région s'est engagée pour 2015/2017 dans un plan d'actions décliné autour de trois axes : Développer une culture interne de l'égalité professionnelle, promouvoir l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management et favoriser l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle.

Un nouveau chantier s'ouvre en 2018 pour porter la candidature de la Région au renouvellement du Label Egalité professionnelle. Auparavant basé sur un audit documentaire, l'Afnor appréciait les actions mises en place par la collectivité et surtout les résultats et la progression des indicateurs. A présent, la labellisation s'obtient après un audit sur sites permettant une analyse des process, des méthodes de travail et mais aussi de l'analyse de l'impact de la politique menée par la collectivité en matière d'égalité professionnelle auprès de ses agent·e·s. Dans cette perspective, plusieurs sites régionaux seront audités sur le second semestre 2018 par un.e représentant.e de l'Afnor.

- ## La représentation femmes.hommes au sein des instances paritaires

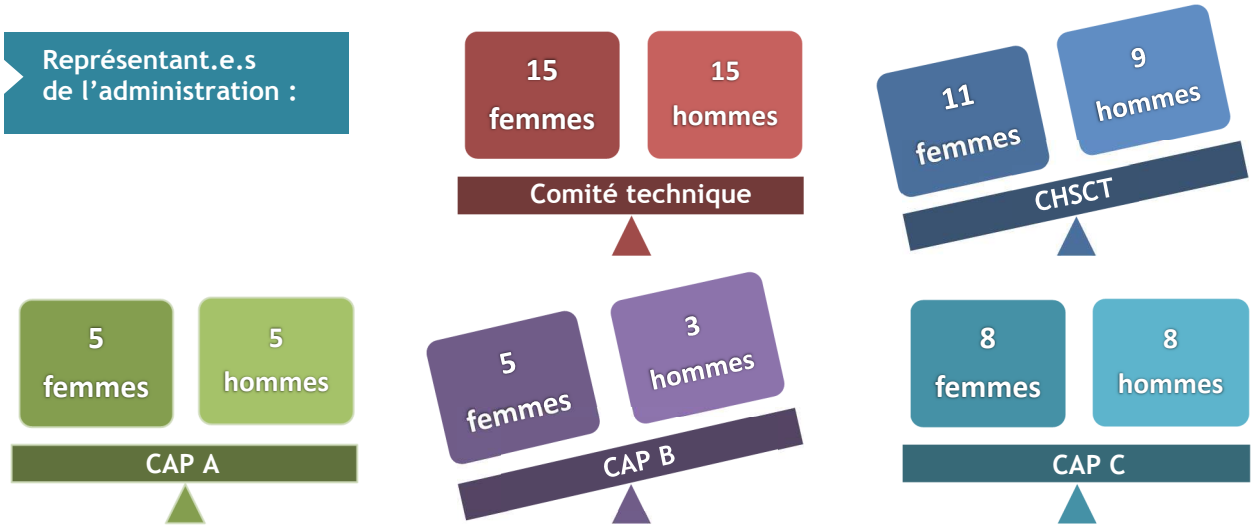

Jusqu'à présent et avant la publication du décret relatif à la représentation équilibrée qui s'appliquera lors du renouvellement des instances en janvier 2019, l'administration régionale portait une attention particulière au respect de la parité lors de la nomination des membres de ses instances consultatives, même si les femmes sont légèrement majoritaires en CHSCT ainsi qu'en CAP B.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

1.4 La communication

Chiffres clés

24% des personnes nommées, interviewées dans les media généralistes sont des femmes.

Le CSA a constaté en 2017 que les fonctions d'expertise sont à 82% occupées par des hommes.

Le *manuel d'écriture inclusive non sexiste* édité par l'agence Mots-Clés a été téléchargé plus 25 000 fois entre fin 2016 et fin 2017.

// Contexte national et régional

Les mots et les images participent à rendre compte, construire ou non, des stéréotypes et agir sur les représentations. Leurs usages participent au déséquilibre entre le nombre de femmes et d'hommes représenté.e.s dans les media. En France, la moitié des journalistes, un tiers des rédacteur.trice.s en chef.fe.s, un quart des directeur.trice.s de rédaction sont des femmes. L'Etat a confié en 2017 au *Conseil supérieur de l'audiovisuel* (CSA) la nouvelle mission d'établir des diagnostics sexués des images et des mots dans les media. Le CSA a constaté que, dans la publicité, les femmes sont deux fois moins visibles que les hommes, qu'elles parlent trois fois moins, ou qu'elles sont 48% plus susceptibles d'être mises en scène dans une cuisine. L'utilisation du langage peut contribuer ou non à un enfermement et à une assignation des femmes et des hommes à certains rôles.

La langue n'est pas neutre, elle traduit des discriminations. C'est pour y remédier que la révision du *Répertoire interministériel des métiers de l'Etat* (RIME) se poursuit en 2017 avec l'intégration des intitulés des métiers et fonctions au féminin et au masculin. Suite à la parution en septembre 2017 d'un manuel d'histoire pour les CE2 (Editions Hatier) rédigé en écriture dite « inclusive »(cf note de bas de page 1) ou égalitaire, l'institut de sondage Harris a sondé les Français.e.s : 75% des sondé.e.s se disent favorables, dont 24% très favorables, à ce mode de rédaction. En novembre 2017, plus de 300 professeur.e.s, de tous niveaux, signent une tribune s'engageant à ne plus enseigner la règle de grammaire résumée par la formule « *le masculin l'emporte sur le féminin* ».

Fin 2017, le *Haut Conseil à l'Egalité fh* comptait plus de 60 signataires de la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe parmi lesquels 8 Ministères, l'Assemblée nationale, le Conseil Economique Social et Environnemental, 7 établissements d'enseignement supérieur dont l'ENA, le Conservatoire national des Arts et Métiers ou l'ENS de Rennes, 6 organismes publics nationaux dont le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Centre national de formation de la Fonction publique, *l'Office national d'informations sur les enseignements et professions* (ONISEP) ou encore le Conseil national des Barreaux. Des collectivités territoriales, dont la Région Bretagne, sont également signataires.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### La lutte contre les stéréotypes dans la politique de communication de la collectivité

A des fins d'exemplarité et conformément à ses engagements pour une communication publique sans stéréotype de sexe, la Région a assuré une représentation équilibrée femmes.hommes dans les visuels utilisés pour ses campagnes de communication. L'enjeu est de valoriser la place des femmes dans des domaines professionnels ou des filières de formation où elles sont souvent sous-représentées et/ou minoritaires.

Représentations féminines et masculines dans les campagnes 2017		Hommes	Femmes
Apprentissage cible jeunes	Visuels (affiches/flyers) Spot radio (voix)	1 2	1 1
« Passez à l'Ouest »	Visuels (affiches/cartes postales/insertions presse…)	11	5
BGV	Visuels (affiches/insertions presse…)	2	2
Formation professionnelle	Visuels (affiches/flyers) Interviews (partenariat Hit West) Spot radio (voix)	1 1 2	1 1 1
Olympiades 2017	Visuel Olympiades (affiches/flyers/insertions presse…) Clip vidéo	2 13	2 11

Sur les réseaux sociaux, la page Facebook de la Région a été créée en octobre 2011. 55% de ses abonné·e·s sont des femmes (51% des utilisateur·rice·s de Facebook sont des femmes en France selon Facebook Data janvier 2017).

[1] L'écriture dite « inclusive » désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes (cf. agence Mots-clés, www.ecriture-inclusive.fr)

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Le compte Twitter de la Région a été ouvert en mai 2009. 47% de ses abonné·e
des utilisateur·rice·s deTwitter sont des femmes en France selon Twitter / ma

- La présence des femmes et des hommes dans les événements régionaux

Breizh Storming pour une commande publique au service de l'économie - 3 octobre 2017 - Rennes

Modalités d'organisation de la rencontre	Hommes	Femmes
Intervenant.e.s	67 %	33 %
Participant.e.s	55 %	45 %
Equipe Conseil régional	33 %	67 %
Zoom sur l'accueil		
Des participant.e.s	0 %	100 %
Mobile	50 %	50 %
En salle	0 %	100 %

5e Rencontres Mer et Littoral - 8 novembre 2017- Lorient

Sur 280 personnes, 94 femmes (soit 34%) étaient présentes. Aucune femme n'était intervenante ; les fonctions de modératrice et de facilitatrices graphiques étaient toutes occupées par des femmes. A l'accueil, 8 personnes sur neuf étaient des femmes.

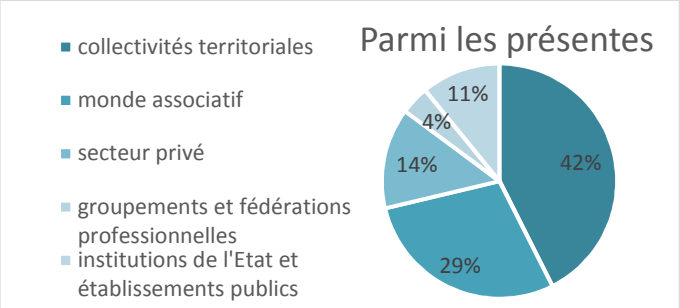

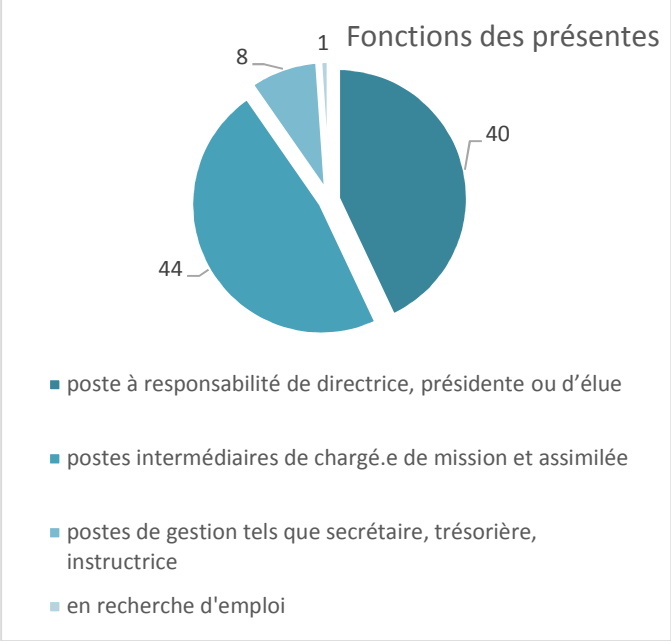

- L'égalité femmes.hommes dans la représentation du patrimoine régional

Nom de salles du Conseil régional	Femmes	Hommes
Hôtel de Région - Patton	3	9
Site de Beaulieu	4	5
Site de La Robiquette	1	2
Site de Courcy	0	6
Site des Longs Champs	2	2

10 salles de réunion du Conseil régional sur 34 portent désormais des noms de femmes : Anne de Bretagne, Anjela Duval, Marie Jacq, Jeanne Malivel, Joséphine Pencalet, Anita Conti, Germaine Tillion, les Sœurs Goadec, Jeanne de Flandre et Jeanne de Penthièvre.

Nombre de lycées publics portant le nom d'une personnalité	Nom d'un homme	Nom d'une femme	Nom d'un homme et d'une femme
69 sur 112 lycées	63	5	1

Sur les 69 lycées d'enseignement général, agricole et/ou maritime portant le nom d'une personnalité en Bretagne, figurent les 5 personnalités féminines suivantes : Louise Michel, Anita Conti, Marie Le Franc, Rosa Parks, Florence Arthaud. Le dernier lycée construit en Bretagne porte, depuis 2015, le nom de la navigatrice Florence Arthaud (Saint-Malo).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- La diffusion de la culture de l'égalité au sein de la co
  documentation

Ressources documentaires	2015	2016	2017
Nombre d'ouvrages indexés Egalité	6	9	7
Taux de consultation des articles Egalité	14	3	8
Nombre d'articles Egalité saisis dans la base, dont :	65	93 articles de veille (8 destinataires)	224 (68 destinataires)
Dans *l'Actualité des territoires*	7	9	7
Dans le *Repère hebdo*	13	19	14
Dans *Actu Presse*	6	31	10

Nombre d'évènements à destination des agent.e.s de la collectivité en 2017		Intervenant.e.s	Agent.e.s
Moments traditionnels en interne	Cérémonie des vœux	2 H	330 F/ 124 H
	Journée internationale des droits des femmes	3 F	72 F / 19 H
	Déjeuner sur l'herbe		381 F /141 H
	Semaine du handicap	2 F / 1 H	43 F / 26 H
Cafés Patton	Mars	2 H	122 F / 5 H
	Juin	2 H / 1 F	102 F / 17 H
	Octobre	2 H / 1 F	153 F / 24 H
Autres	Présentation Projet solidaire	1 F	53 F / 7 H
	Théâtre forum Messagerie	2 H / 1 F	52 F / 4 H

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2. Education et formation

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2.1 L'orientation

Chiffres clés

En France, 41 % des terminales scientifiques (S, ST2ID et STL) sont des filles. 21% des ingénieur.e.s sont des femmes.

26% des chercheur.se.s en France sont des femmes, contre 45% au Portugal et 39% en Pologne.

Les femmes occupent 11% des hautes fonctions académiques en Europe et 3% des Prix Nobel scientifiques leur ont été attribués.

// Contexte national et régional

Dès l'enfance, les inégalités entre filles et garçons influencent l'orientation tout au long de la vie et les perspectives d'emploi. Le choix d'orientation est parfois le résultat d'une « figure imposée ». Les filles et les garçons ne reçoivent pas les mêmes conseils en matière d'orientation pour leur parcours scolaire. Les pratiques de professionnel.le.s sont également empreintes de stéréotypes. Ces constats sont le résultat de déterminismes sociaux : « Les chiffres de l'orientation sont un symptôme. Ils ne sont pas un fait « en soi ». Si on veut modifier les symptômes, il faut s'intéresser à leurs causes, à leurs fonctionnements et à leurs utilité psychologique et sociale » rappelle Françoise Vouillot, de l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle. Les compétences s'acquièrent et se développent au fil des apprentissages de la vie ; elles ne sont pas sexuées. L'enseignement de l'égalité fh est prévu par la loi depuis 1989 et l'article L.121-1 du Code de l'Education. Les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation intègrent aujourd'hui dans leurs enseignements la mobilisation contre les stéréotypes, notamment sexistes. Un site Internet dédié met à disposition également des professeur.e.s des outils pour l'égalité entre les filles et les garçons.

L'objectif de passer d'ici 2025 de 12 % à 33% de métiers mixtes inscrit dans la *Plate-forme d'actions de la mixité* initiée par l'État appelle un travail spécifique, en lien avec les Régions, au sein du nouveau *Service public de l'orientation* (SPRO) en précisant le besoin d'une « prise en compte systématique de la mixité dans les politiques publiques d'orientation scolaire et professionnelle ».

En Bretagne, comme ailleurs, les filles réussissent mieux que les garçons à l'école, et à tous les âges du parcours scolaire, universitaire. Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique que les garçons. Néanmoins, elles sont moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques. Dans l'enseignement professionnel, la mixité est rarement atteinte, tant dans les domaines de la production que dans les domaines des services où les filles y sont majoritaires. La réussite scolaire des filles ne se traduit pas systématiquement par une meilleure insertion professionnelle. En effet, si à la sortie des formations professionnelles (BTS inclus), les filles s'insèrent aussi bien en emploi dans les domaines des services, ce n'est pas le cas dans les domaines de la production. Dans l'enseignement supérieur, les différences sont plus nettes parmi les diplômé.e.s scientifiques. A la sortie de l'université, les filles s'insèrent aussi bien dans l'emploi que les hommes, mais n'ont ni le même niveau de qualification, ni le même salaire. Les femmes se concentrent dans 28 métiers contre 40 pour les hommes.

// L'égalité dans l'action régionale

Dans le cadre de l'opération nationale les "Sciences de l'Ingénieur au féminin" déclinée en région en novembre 2017, co-organisée pour la 5ème année consécutive par les associations *Elles Bougent* et *l'Union des professeurs de sciences et techniques industrielles (UPSTI)*, 46 établissements (collèges et lycées) ont reçu la visite de femmes occupant des métiers techniques et/ou scientifiques. La Région a notamment soutenu cette action en proposant à des agentes du Conseil régional d'aller à la rencontre de lycéennes et de témoigner de leurs réalités professionnelles ; 6 agentes, techniciennes ou ingénieures, ont participé à cette manifestation et accepté par ailleurs de laisser leurs coordonnées aux membres du Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis (CRJ), désireux.seuses de rentrer en contact en direct avec des profils spécifiques. Le soutien à l'élargissement des choix professionnels pour tou.te.s s'est poursuivi, notamment par la mise à disposition d'outils pédagogiques auprès d'établissements de formation telle l'exposition « Les métiers n'ont pas de sexe » réalisée par l'association «Femmes ici et ailleurs » qui a été emprunté par 6 lycées en 2017.

L'écriture d'un dixième chantier « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes » dans le *Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles* (CPRDFOP) 2017-2022) devra conduire à la définition concrète d'actions sur le territoire pour garantir notamment une orientation non sexuée, élargie et diversifiée. La Région s'est engagée dans la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de référence du SPRO. Les *chartes qualités* pour les actions « d'information métiers » et pour les salons post-bac votées en octobre 2017 mentionnent toutes la prise en compte de la mixité et du non-stéréotype de genre dans les critères d'instruction des demandes de financement. (‘((((((((((((((((Par convention, la Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) est pour sa part invitée à la mise en œuvre de *l'Accueil personnalisé et individualisé* (API) dans le cadre du SPRO.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2.2 La formation initiale

Chiffres clés

Les femmes représentent 15% des personnages politiques, 17% des personnages célèbres et 29% des personnages dans les manuels scolaires d'*Enseignement moral et civique*.

20% des filles scolarisées déclarent avoir renoncé à une tenue vestimentaire à l'école par souci de leur « réputation ».

Un manuel d'histoire de CE2 publié par Hatier a pour la 1ère fois à la rentrée 2017 utilisé l'écriture égalitaire (usage du féminin).

25% des établissements scolaires n'ont pas mis en place d'action en matière d'éducation à la sexualité.

// Contexte national et régional

Les filles réussissent mieux à l'école. En France, comme ailleurs, les filles sont plus nombreuses à accéder au baccalauréat avec un écart de 10 points avec les garçons. Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique mais sont moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques : 41% des terminales scientifiques sont des filles. Dans l'enseignement professionnel, la mixité est rare, tant dans les domaines de la production – où 15 % des élèves ou apprenti.e.s sont des filles – que dans les domaines des services où les filles sont majoritaires. La réussite scolaire des filles ne se traduit pas pour autant par une meilleure insertion professionnelle. A la sortie des formations professionnelles (BTS inclus), les filles s'insèrent aussi bien en emploi dans les domaines des services que les garçons mais moins bien dans les domaines de la production. À la sortie de l'université, elles intègrent aussi bien le marché du travail que les garçons, mais n'ont ni le même niveau de qualification, ni le même salaire.

Les politiques d'égalité dans le système éducatif ont eu longtemps pour principal objet « la diversification de l'orientation des filles » … sans produire de résultats probants sur la mixité des filières. En 2017, les initiatives en faveur de l'égalité des sexes se sont multipliées : mise en place d'un module d'enseignement consacré à « la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences » faites aux femmes, d'actions s'intéressant aux causes de la division sexuée des orientations scolaires, et/ou interrogeant les pratiques des professionnel.le.s, édition d'un rapport « Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité » du Haut Conseil à l'égalité fh, recherches sur le genre, études sur les représentations des filles et des femmes dans les manuels scolaires, feuille de route ministérielle...

Résultats au baccalauréat général en Bretagne, par série, département et sexe - 2017 - Public et privé	2015	2016	2017
Taux d'obtention du bac ES Economie et social	93 %	92 %	92 %
Taux filles	94 %	94 %	93 %
Taux garçons	91 %	89 %	90 %
Taux d'obtention du bac Littéraire	92 %	93 %	93 %
Taux filles	93%	94 %	94 %
Taux garçons	89 %	90 %	90 %
Taux d'obtention du bac Ecologie, agronomie et territoires	95 %	98 %	95 %
Taux filles	91 %	100 %	97 %
Taux garçon	97%	97 %	93 %
Taux d'obtention du bac Sciences de la vie et de la terre	95 %	94 %	96 %
Taux filles	96 %	95 %	96 %
Taux garçons	93%	92 %	95 %
Taux d'obtention du bac Sciences de l'ingénieur	95 %	95 %	96 %
Taux filles	94 %	99 %	98 %
Taux garçons	95 %	95 %	96 %
Taux d'obtention du bac toutes séries	94 %	93 %	94 %
Taux filles	94 %	95 %	95 %
Taux garçons	93 %	91 %	94 %

Filles et garçons ont de très bons résultats aux baccalauréats tous confondus, ce qui place toujours l'académie dans le peloton de tête au niveau national.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Convention interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le système éducatif

La Convention interministérielle fournit un cadre commun d'interventions à l'Etat, aux universités bretonnes, aux Conseils départementaux et au Conseil régional pour promouvoir l'égalité des droits f.h auprès des établissements bretons. En décembre 2017, la signature d'une convention de partenariat entre l'académie de Rennes et la Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) a formalisé l'engagement à « promouvoir une éducation fondée sur l'égalité entre les sexes » au sein des établissements. Au-delà de ces appuis, une multitude d'actions de sensibilisation en direction et/ou avec les jeunes eux-mêmes s'organisent dans les établissements bretons : relations filles.garçons au quotidien, prévention des violences sexistes et/ou sexuelles, éducation à la sexualité, journées dédiées …

- ## L'égalité dans les projets éducatifs Karta

Depuis son intégration en 2011 au dispositif Karta, le 5ème axe *Égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations* a atteint son objectif : donner plus de visibilité à cette priorité régionale transversale dans les projets lycéens. Pour l'année scolaire 2016-2017, 79 établissements se sont mobilisés soit une progression du nombre d'actions accompagnées (112 pour un montant de 92 K€) pour agir notamment contre les stéréotypes sexués et leurs effets sur les relations aux autres, une orientation sexuée ou contre les violences et le harcèlement. Ces thèmes sont aussi récurrents sur l'axe *santé et qualité de vie* où ils ont pour objectif d'accompagner les adolescent.e.s dans leur compréhension et appréhension des contextes dans lesquels ils et elles évoluent, sans se laisser guider par des schémas de pensée et de conduite stéréotypés, notamment dans leur vie affective et sexuelle.

Répartition des projets Karta par thématique en 2017 en montant

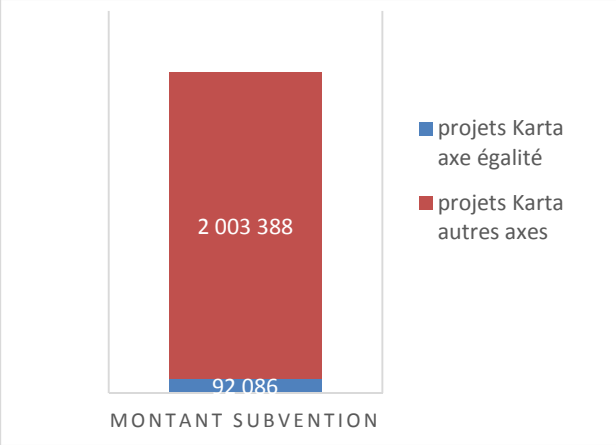

Répartition des projets Karta par thématique en 2017 en nombre de projets

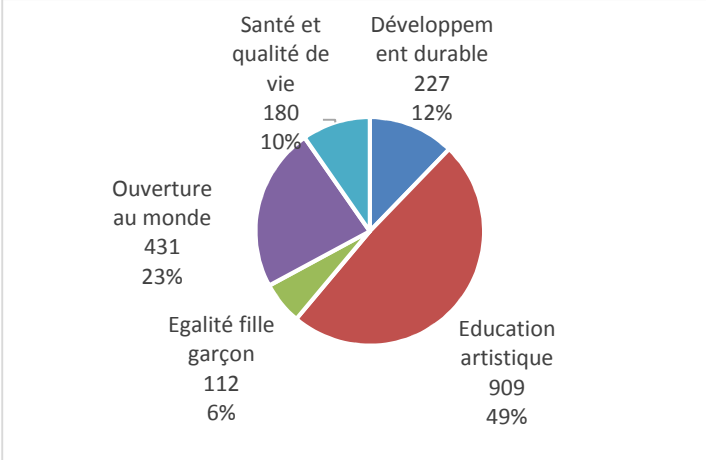

Le *Guide des structures ressources* sur les thématiques Karta s'est étoffé en 2017 sur le thème de l'égalité filles.garçons. Sa mise à disposition sur l'extranet Karta permet de fournir des propositions d'outils afin de favoriser la connaissance des équipes pédagogiques et le développement de nouveaux projets.

- ## L'égalité filles.garçons abordée au Conseil Régional des jeunes (CRJ)

A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, en mars 2017, la Région a souhaité faire de l'égalité fh avec les membres du CRJ : entendre leurs témoignages, dire leurs vies quotidiennes, exprimer leurs colères comme leurs propositions pour mieux faire avec eux et mieux répondre à leurs attentes. La mise en place d'une « commission volante Egalité » - transversale aux commissions du CRJ déjà constituées – composée de 10 jeunes volontaires, l'élaboration d'un questionnaire adressé à tou.te.s, le recueil des réactions via le groupe Facebook du CRJ sur les quatre thématiques prioritaires retenues ont rythmé l'activité du CRJ en la matière tout au long de l'année 2017.

Quatre axes ont ainsi été formulés :

- « Orientation et élargissement des choix professionnels, la loi dit : Tous les métiers et toutes les formations sont ouverts à tou.te.s. Qu'en est-il ? Qu'en pensez-vous ? »
- « Relations filles.garçons : Toutes et tous égaux dans le respect des différences de chacun.e ? Au lycée ? dans la rue ? Partout et tout le temps ? »
- « Sexualité : les mêmes libertés pour tou.te.s ? »
- « Communication : quelles images ? Encore des « rôles » pour les femmes et pour les hommes ? »

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Chaque axe a donné l'occasion de moments dédiés au cours de trois sessions c
sur le harcèlement sexuel et réactions vives sur les campagnes MeToo et «
dénonçant des pratiques différenciées et sexuées de professeur.e.s, et/
discriminatoires sur les tenues vestimentaires, ou regrettant une mixité trop rare dans leurs classes et établissements et souhaitant être mis en contact direct avec des agent.e.s et/ou des élu.e.s du Conseil régional ou des « vrais gens » pour connaître au plus près les réalités des métiers. En parallèle, la commission « santé » du CRJ a travaillé au cours de l'année sur la question de la sexualité et des normes sociales imposées implicites.

- L'égalité dans les aides régionales à la mobilité internationale des apprenant.e.s

Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Nombre total d'apprenant.e.s bénéficiaires	3 234	3 239	3 407
Dont % de femmes	52 %	52 %	53 %

De façon générale, quel que soit le public bénéficiaire des aides régionales à la mobilité internationale (lycéen.ne.s, apprenti.e.s, étudiant.e.s), la part des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes. Cette donnée est particulièrement accentuée chez les bénéficiaires du dispositif de bourses de mobilité individuelle « jeunes à l'international » issu.e.s des universités et grandes écoles.

Nombre d'étudiant.e.s des universités et grandes écoles bénéficiaires d'une bourse régionale de mobilité individuelle	Réalisation 2013-14	Réalisation 2014-15	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17
Filles	275 / 57 %	334 / 62 %	359 / 61 %	333 /61 %
Garçons	204 / 43 %	207 / 38 %	231 / 39 %	214 / 39 %
Ensemble	479	541	590	547

Ces données ne vont pas dans le sens de l'enquête nationale menée par le CREDOC en 2015 auprès d'un échantillon national de 4 000 jeunes représentatifs des jeunes âgés de 18 à 30 ans, qui dresse le constat d'une mobilité internationale plus forte de façon générale chez les hommes (Cf « Des départs près de deux fois moins fréquents chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes » source CREDOC, baromètre jeunesse 2016).

Ces données semblent témoigner de l'appétence des jeunes femmes pour des mobilités sécurisées, encadrées par des dispositifs universitaires et financiers, et de celle des jeunes hommes pour des mobilités davantage « hors cadre ».

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2.3 L'apprentissage

// Contexte national et régional

Chiffres clés

En Bretagne, 4,4% des jeunes de 16-25 ans suivent une formation par apprentissage contre 4,9% en France et 29 % des apprenti.e.s sont des filles contre 32 % en France.

76% des femmes se concentrent sur 5 domaines de formation contre 65% des hommes.

Les apprenties signent leur contrat dans des entreprises plus éloignées que les apprentis (47 km contre 39 km).

En Bretagne, 29% des apprenti.e.s sont des femmes. Cette part est stable dans le temps mais demeure inférieure à celle observée au niveau national. Près de 2 apprenti-e-s breton.ne.s sur 3 sont inscrit.e.s dans une spécialité de production. Les spécialités de service ayant plus généralement des publics féminins sont moins présentes dans la région. Les ratios femmes.hommes des domaines de formation laissent penser que l'orientation vers l'apprentissage est profondément structurée par les rapports de genre : 12 domaines associent moins d'une apprentie pour 4 apprenant.e.s ; 4 domaines comptent moins d'un apprenti pour 4 apprenti.e.s. Deux domaines de formation sont plus mixtes et attirent des apprenti.e.s plus âgé.e.s que la moyenne bretonne : la Gestion - Administration - Finance - Informatique et l'Agroalimentaire. Les apprenties et apprentis ne se positionnent pas sur les mêmes diplômes. Les apprenties se positionnent globalement davantage sur des formations de niveau Bac (+3% que les hommes) et post-Bac (+5% que les hommes), surtout dans des domaines où elles sont largement minoritaires.
Des différences dans la taille d'entreprise apparaissent également selon que l'apprenti.e est un homme ou une femme. Le poids important des services dans l'orientation des filles les amène vers des entreprises à effectifs plus restreints que les apprentis hommes. Près de la moitié des contrats d'apprentissage signés par les femmes est liée à des entreprises de moins de 4 salarié.e.s. Les apprentis hommes sont surreprésentés dans les entreprises de plus de 10 salarié.e.s.
Enfin, les filles sont autant exposées que les garçons aux risques de rupture de leur contrat d'apprentissage : aux alentours de 18%, même si les filles qui suivent une formation en production sont plus souvent en situation de rupture que les garçons ; réciproquement, les garçons voient davantage leur contrat rompu lorsqu'ils suivent une formation dans le tertiaire.
L'Etat des lieux *Apprentissage pour le plan régional de développement 2017* édité par le Groupement régional emploi formation (GREF) Bretagne - dont sont extraites ces données - use pour la première fois du féminin dans la rédaction.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### La féminisation de l'apprentissage : échanges de pratiques et création d'outils

Les initiatives pour promouvoir l'égalité fh s'installent dans le paysage de l'apprentissage breton : inscription dans la durée, diffusion au-delà des Centres de formation des apprentis (CFA) « traditionnels » pilotes, mutualisation de pratiques, élaboration d'outils désormais disponibles…Ainsi du projet "Apprentissage, l'égalité, c'est pas sorcier!" initiée par *Pulsart*, association d'actions culturelles et éducatives qui lutte contre les discriminations, qui propose désormais des expositions, des vidéos, des outils de communication et un film réalisés par les apprenti.e.s. Cette action a mobilisé 541 apprenti.e.s (30 filles / 511 garçons) et le personnel encadrant de 7 centres de formation du Morbihan, du Finistère et de l'Ile et Vilaine : le CFA de la Ville de Lorient (spécialité bâtiment), le CFA TP Bretagne de Ploërmel (spécialité travaux publics), la Maison familiale rurale (MFR) de Questembert, le CFA de l'ARFASS (métiers du sanitaire et social sur les sites de Malestroit, de Rennes et de Brest) et le CFA ECB d'Auray (formation paysagiste).
Accompagnée par la Région depuis plus de 10 ans sur cette thématique, le CFA de la Chambre des Métiers de Vannes diffuse cette priorité dans des projets phares de la structure ; ainsi, de l'action « Education à la santé » qui a permis d'entendre les apprenti.e.s et d'appréhender leurs réalités des relations amoureuses et sexuelles, de les informer sur leurs droits en matière de contraception, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Enfin, l'exposition photographique « ApprentiEs » de Sébastien Durand, soutenue par la Région, qui valorise les portraits de six femmes en formation dans les métiers des industries technologiques permet d'interroger les freins et les autocensures.

Répartition sexuée des apprenti.e.s	2015	2016	2017
Nombre total d'apprenti.e.s	17 428	17 956	18 640
Nombre de femmes / proportion de femmes en %	5 102 / 29 %	5 246 / 29 %	5 397 / 29% +151 /+ 2,79%
Nombre d'hommes / proportion d'hommes en %	12 326 / 71 %	12 710 / 71 %	13 243 / 71% + 533 / + 4%

La légère progression du nombre total d'apprenti.e.s en 2017 bénéficie moins aux filles.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La part des filles baisse quel que soit le niveau (niveau II est le plus impacté).

Répartition des apprentis·ies en Bretagne par niveaux en 2017

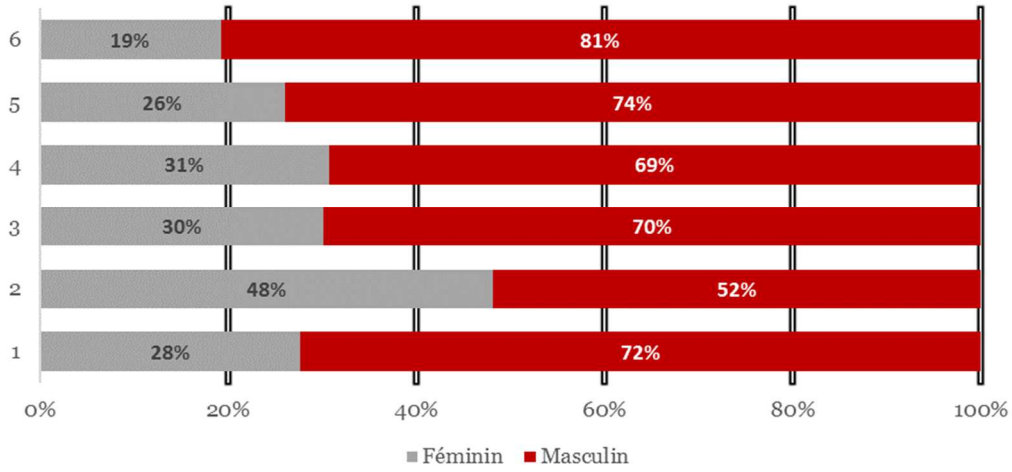

Répartition des apprentis·ies en Bretagne par secteurs en 2017

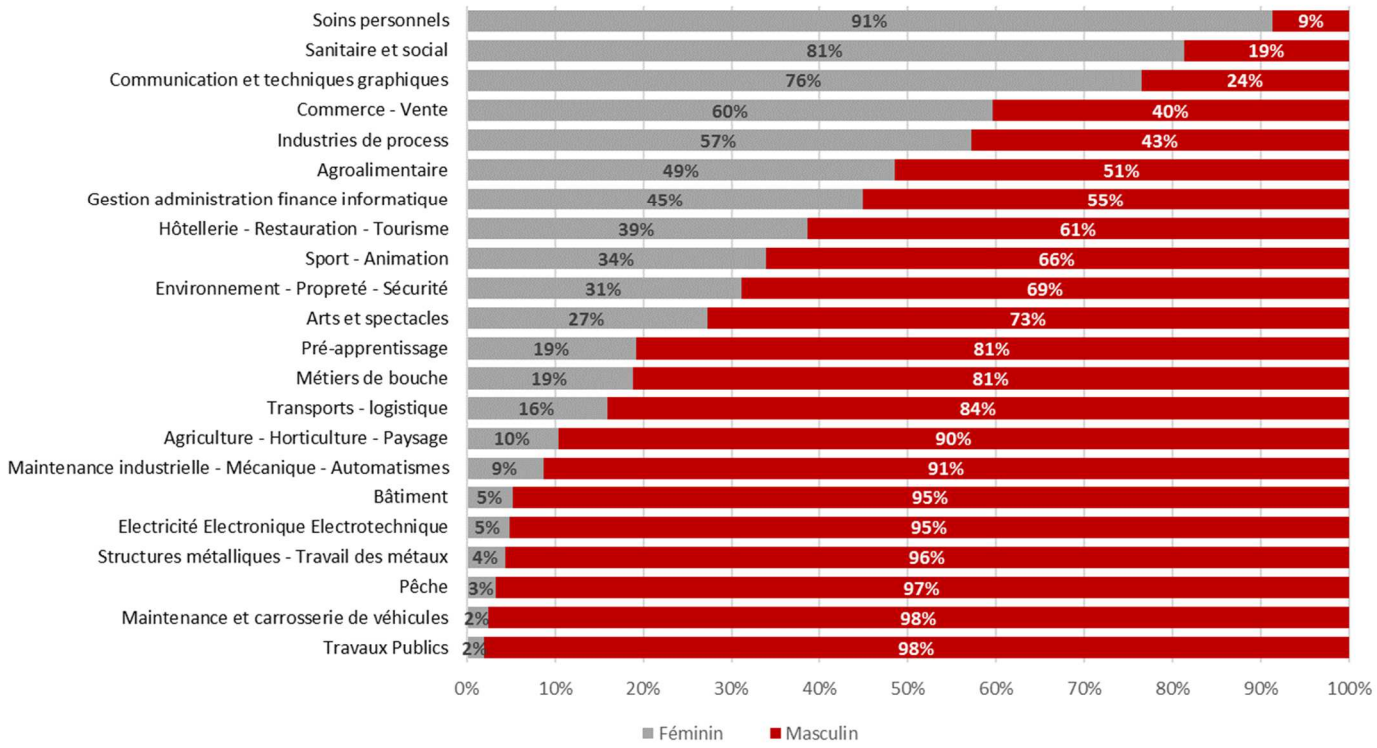

La répartition des apprenti.e.s par secteur reste très sexuée. Dans les secteurs professionnels *des travaux publics, de la mécanique* et *de la pêche*, les femmes sont moins présentes. Les *soins à la personne* avec 91 %, le *sanitaire et social* avec 81% de femmes et la *communication et techniques graphiques* avec 76% sont les secteurs où elles sont majoritaires. Les chiffres de 2017 sont dans la continuité de 2016.

- ## Les primes mixité

Une prime de 500 € est versée aux entreprises de moins de 20 salarié.e.s sur toute la durée du contrat pour l'accueil d'un.e apprentie dans un secteur où un sexe est traditionnellement minoritaire.

Nombre de prime à la mixité (embauche d'une jeune fille dans un métier traditionnellement masculin et inversement)	2015	2016	2017
Nombre de primes	741	674	737
Primes versées pour l'accueil d'une apprentie	586	538	567 / +5 %
Primes versées pour l'accueil d'un apprenti	155	136	170 / +20 %

En 2017, 737 aides à la mixité ont été versées, soit une augmentation de 63 primes. Le ratio 80% de primes liées à l'accueil d'une jeune femme/20% à l'accueil d'un apprenti de 2016 tend à s'infléchir vers un ratio de 76%/23%.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur de féminisation des apprenti.e.s	2015	2016	2017
Nombre de secteurs Part des secteurs comprenant plus de **80 % de filles**	**3** 11,5 % Soins à la personne, Travail social, Paramédical	**1** 5,8 %* Soins à la personne	**2** 8,2% Soins à la personne, sanitaire et social
Nombre de secteurs Part des secteurs comprenant plus de **80 % de garçons**	**12** 46,1 % Mécanique automobile hors automobile, Électronique, Travaux publics, Transport, Carrières et matériaux, Automobile, Agriculture, Informatique, Pêche/mer/aquaculture, Bâtiment, Métiers de bouche, Métallurgie	**10** 50,3 %* Industries de process, Maintenance et carrosserie de véhicules, Travaux publics, Bâtiment, Structures métalliques, Pêche, Electricité électronique électrotechnique, Agriculture, Maintenance industrielle et Métiers de bouche	**10** 52,0% Travaux publics, Maintenance et carrosserie de véhicules, Pêche, Structures métalliques, Electricité électronique électrotechnique, Bâtiment, Maintenance industrielle, Agriculture, Transports logistique et Métiers de bouche
Nombre de secteurs Part des secteurs **mixtes**	**4** 15,4 % Sécurité, Propreté, Hôtellerie Restauration, Agroalimentaire	**4** 12,1 %** Sport animation, Arts et spectacles, Environnement propreté sécurité et Hôtellerie restauration	**4** 11,6% Arts et spectacles, Environnement propreté sécurité, Sport animation et Hôtellerie restauration
Nombre de secteurs Part des secteurs les plus **paritaires**	**2** 7,7 % Techniques de la communication, Banque assurance	**2** 9,3 %** Gestion administration finance informatique, Agroalimentaire	**2** 9,9% Gestion administration finance informatique, Agroalimentaire

** calculé d'après le ou les totaux sectoriels ** calculé d'après le total général (17 956)*

Le nombre des secteurs où un sexe représentait plus de 80% des effectifs augmente. La légère hausse de 2016 est confirmée. Le constat de 2016 sur la concentration de filles et de garçons qui tendrait à s'infléchir ne se révèle pas au vu des chiffres de 2017. Malgré une augmentation des effectifs à la rentrée 2017, on constate que les secteurs comprenant +80% de filles ou de garçons sont identiques à ceux de 2016 ; tout comme les secteurs mixtes et paritaires.

NB : Un secteur dit « mixte » fait apparaître un ratio de 30/70 % quel que soit le sexe minoritaire et/ou majoritaire. Le secteur « paritaire » est celui où la part d'un des deux sexes avoisine et/ou dépasse les 50 %.

- La formation-action *MégalitE*

L'accompagnement professionnel personnalisé dont ont bénéficié sept CFA bretons – CFA AFTRAL-Logistique, CFA du Bâtiment 35, CFA Banque, CFA Travaux publics Ploërmel, CFA du Méné – Agricole, CFA CMA 35 et l'IFAC s'est poursuivi au premier trimestre 2017. Désormais, ces CFA sont en capacité de présenter un bilan très complet en matière d'égalité professionnelle femmes.hommes. Cette formation/action a contribué à faire évoluer les pratiques pédagogiques des professionnel.le.s et permis la création d'outils concrets : mise en place d'observatoire par sexe et par CSP des effectifs du CFA, recours à l'usage du féminin dans la communication interne et externe, actions pour un recrutement mixte, diffusion de la culture égalité auprès des salarié.e.s, participation active (interventions en plénière, animation d'ateliers, collecte de témoignages…) aux événements dédiés (Semaine de la mixité, Connectic girls, Femmes et numérique…).

Une journée bilan, réunissant près de 70 professionnel.le.s (39 femmes et 27 hommes) en novembre 2017, a permis aux onze organismes de formation et sept CFA bénéficiaires de présenter - via trois ateliers thématiques - les appuis et leviers de ce dispositif aux structures bretonnes de formation favorisant l'interconnaissance indispensable entre pairs pour poursuivre en 2018.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2.4 La formation continue

Chiffres clés

Sur un total de 86 métiers, 47% des femmes sont concentrées sur 10 métiers alors que les 10 métiers employant le plus d'hommes n'en réunissent que 31%.

Le taux d'accès des hommes à la formation s'élève à 45% contre 43% pour les femmes.

Les femmes représentent 70% des bénéficiaires du Conseil en évolution professionnelle (CEP).

29 % des femmes ouvrières contre 81 % des femmes cadres bénéficient de formation continue.

// Contexte national et régional

Les constats du rapport « Faire d'un système rénové de formation professionnelle un outil majeur d'égalité au travail entre les femmes et les hommes » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers, conduit en 2017 en collaboration avec le Conseil supérieur à l'égalité professionnelle, sont critiques : « la formation renforce les inégalités professionnelles fh déjà fortes dans le monde du travail » et constitue « une véritable trappe » pour les femmes. Après une orientation très sexuée et des entrées d'étude davantage tournées vers des spécialisations ou des métiers moins rémunérateurs, puis des inégalités salariales au travail persistantes avec un taux inexpliqué de 9% d'écart entre une femme et un homme qui ont le même poste dans la même entreprise, les femmes sont également désavantagées dans l'accès aux principaux dispositifs de formation. Si elles représentent 47% des bénéficiaires potentiel.le.s, le rapport alerte : les femmes ont plus de difficultés pour suivre une formation, surtout lorsqu'elle a lieu hors temps de travail et elles ont moins accès à l'information la concernant. Les femmes à l'issue du congé parental, et/ou en situation de monoparentalité sont particulièrement concernées. Il dénonce également le taux d'emploi des femmes à temps partiel subi comme la faible progression des carrières des métiers occupés majoritairement par les femmes.

Dans l'entreprise, les femmes ont nettement moins accès au plan de formation, et beaucoup moins aux périodes de professionnalisation. Et là, si elles semblent favorisées dans le cadre des conventions collectives par les versements complémentaires conventionnels, elles restent défavorisées lorsqu'il s'agit de versements volontaires des entreprises elles-mêmes. Seuls 40% des salariées sur celles en ayant la possibilité bénéficient du plan de formation des entreprises. Pourtant, elles sont davantage demandeuses. L'inégalité à l'accès à la formation liée au sexe augmente chez les cadres - 57% des femmes cadres se sont formées contre 62% des hommes – et se double d'une inégalité sociale majeure pour les salarié.e.s les moins qualifié.e.s : 8 points séparent encore le taux d'accès à la formation des hommes et des femmes employé.e.s et jusqu'à 9 points celui des ouvriers et des ouvrières. Après avoir suivi une formation, la valorisation financière est supérieure chez les hommes : 8,5% obtiennent une augmentation salariale contre 6,7% chez les femmes. Enfin, préconise le rapport, la formation des demandeur.se.s d'emploi pourrait fournir aux organismes de formation l'occasion de participer à la promotion de l'égalité professionnelle en se dotant d'objectifs chiffrés, de 40% par exemple de places réservées à des femmes sur les parcours de formation sur les listes régionales des métiers en tension,

En Bretagne, selon l'Etat, au cours du *Plan 47 000 formations*, 45% des stages ont été suivis par des femmes (46% en France) bien qu'elles représentent 52% des demandeur.se.s d'emploi inscrit.e.s à Pôle emploi en catégories A,B,C. Le plan ciblant en priorité les demandeur.se.s d'emploi peu ou pas qualifiés, le niveau de qualification plus élevé des femmes pourrait expliciter cette moindre participation. Mais si les femmes suivent moins de formations que les hommes, la durée est cependant plus importante. En moyenne, la durée de formation s'établit à 670 heures pour elles contre 460 pour les hommes. Leur présence est notamment plus faible dans les formations courtes, les deux tiers des formations d'une durée inférieure à 200 heures sont suivis par les hommes.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### Le soutien à la formation : une répartition sexuée selon les dispositifs d'aide

Trois dispositifs d'aide individuelle à la formation sont proposés par la Région : les *Chèques Formation, Validation et Reconversion.*

Aides individuelles	2015	2016	2017
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du *Chèque Formation*	69 %	68%	70%
% de femmes sur le nombre de bénéficiaires du *Chèque Validation*	60 %	67%	62%
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du *Chèque Reconversion*	42 %	43%	52%

Les femmes sollicitent davantage les aides individuelles puisqu'au total, pour les trois aides individuelles, elles représentent 66% des bénéficiaires (1 796 femmes et 928 hommes). La concentration des femmes sur ces dispositifs se maintient, voire augmente légèrement. Le dispositif *Chèque Formation* a été modifié en septembre 2016 : les formations courtes qu'il proposait sont désormais incluses dans les dispositifs de Pôle emploi, en application de la Convention Région-Pôle emploi, qui a cherché une complémentarité des dispositifs (la certification à la Région et l'adaptation à Pôle emploi).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

La part des femmes qui apparaît sur le *Chèque Reconversion* augmente dans u
nombre total de chèques (390 en 2017 contre 407 en 2016), les bénéficiair
moyennes entreprises. Par contre, depuis un an, les formations en langues
International Communication) sont éligibles au Compte personnel de formation et donc accessibles aux personnes en *Contrat de sécurisation professionnelle* (CSP). Or sur ce type de formation, les femmes sont traditionnellement plus largement présentes.

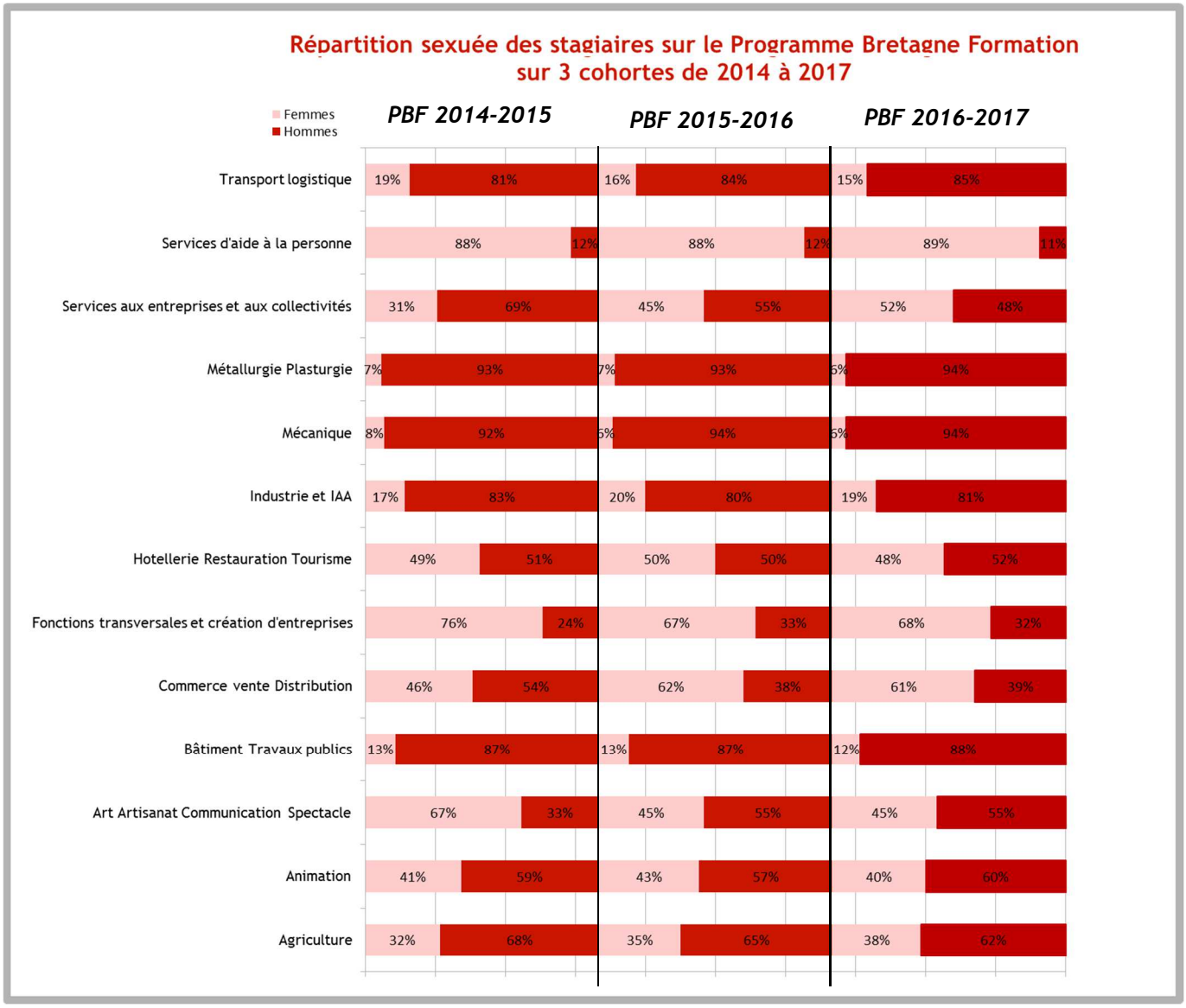

Avec ses prestations collectives, le *Programme Bretagne formation* (PBF), bénéficie toujours majoritairement aux hommes avec 62% de présence masculine (contre 63% en 2015/16 et 70 % pour 2014/15).
Les femmes sont les moins présentes, avec un taux de 6 %, dans les secteurs de la *Mécanique* et de la *Métallurgie plasturgie*, tandis qu'elles se concentrent majoritairement, à 89 %, dans les *Services d'aide à la personne*. Les hommes sont majoritaires en *Mécanique* et minoritaires dans les *Services d'aide à la personne* avec des taux de présence - 94% pour la *Mécanique* et 11% pour les *Services d'aide à la personne* - néanmoins toujours plus élevés que ceux des femmes. Les trois secteurs les plus proches de la parité sont *Art/Artisanat/Communication/Spectacle, Services aux entreprises et aux collectivités* et *Hôtellerie/Restauration/Tourisme*. Quatre autres secteurs restent mixtes, avec au moins 30% d'un des deux sexes représentés ; il s'agit de l'*Agriculture*, de *l'Animation, du Commerce/Vente/Distribution et des Fonctions transversales et Créations d'entreprises*. Sur ces trois dernières années consécutives, le nombre de femmes dans le secteur de l'*Agriculture* continue d'évoluer très favorablement. Dans le secteur des *Services aux entreprises et aux collectivités*, la part des femmes augmente elle aussi de 7% en une année et de 21% en deux ans. A l'examen précis des entrées par métier de ce secteur, la part des femmes semble progresser le plus nettement sur le métier *d'Agent.e de sécurité*. Cette augmentation conséquente s'expliquerait par une contrainte législative issue de la loi pour « *l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* » qui impose effectivement - depuis le 4 août 2014 - aux entreprises de prendre en compte l'égalité professionnelle dans un certain nombre de domaines et notamment la *Sécurité*. La présence de femmes pour effectuer les fouilles sur le public féminin est devenue désormais obligatoire. Par ailleurs, il est à noter que la diminution de la part des femmes dans le secteur de l'Hôtellerie/Restauration/ Tourisme » s'expliquerait par une répartition très sexuée des entrées sur le métier de *Pizzaiolo*. Mécaniquement en augmentant le nombre de places de formation sur un métier occupé majoritairement par des hommes, comme celui de pizzaiolo, le pourcentage de femmes dans ce secteur diminue.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Répartition sexuée des stagiaires 2016-2017 par dispositif	Femmes	Hommes			
Programme Bretagne Formation (PBF)	3 234	5 404	8 638	37%	63%
Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP : PPI, POP, Compétences FLE, Compétences transverses)	3 335	2 787	6 122	54%	46%
Préparation aux concours du secteur sanitaire et social	154	9	1 63	94%	6%
Compétences clefs	3 006	1 897	4 903	61%	39%
Total	**9 729**	**10 097**	**19 826**	**49%**	**51%**

Au global, si les entrées sur tous les dispositifs de formation continue confondus (DRIP, PBF, préparation aux concours et Compétences clés) font apparaitre une quasi parité statistique, l'examen sur chacun des dispositifs témoigne d'une répartition fortement sexuée et présente de lourdes disparités. Si la part de femmes est supérieure à celle des hommes en amont de la qualification (DRIP, Prépa concours, Compétences clés) - ce qui tend à témoigner qu'elles sont plus nombreuses à travailler leurs projets professionnel ou d'insertion - leur part devient inférieure à celle des hommes en formation qualifiante (PBF) : Se qualifieraient-elles moins que les hommes ?

En Région, depuis l'obligation faite aux organismes de formation de dispenser un module pour diffuser la culture de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans toute offre de formation, près de 54 000 stagiaires en cumul en ont bénéficié. En 2017, près de 14 000 stagiaires ont été sensibilisé.e.s à l'égalité. Pour accompagner cette sensibilisation, 4 organismes de formation en 2017 ont pu bénéficier et accueillir l'exposition « *Tous les métiers sont mixtes* » mis à leur disposition par la Région.

- ## La formation-actions *MégalitE*

L'accompagnement professionnel individualisé dont ont notamment bénéficié en Bretagne dix organismes de formation - CFPPA Le Gros Chêne, ENI, Locminé Formation, AREP 35, PRISME, Association Don Bosco, KLAXON ROUGE, Ecole du Tané, IBSA, CEFCM – s'est poursuivi au premier trimestre 2017. La journée bilan proposée en novembre a permis aux 70 professionnel.le.s de la formation continue présent.e.s de se faire connaître pour participer à la 2ème édition de MégalitE en 2018 dans un cadre rénové.

Au titre des bilans, on peut noter sur la fonction employeur, la mise en place d'outils d'observation sexuée des effectifs de l'établissement, des actions de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, des démarches de labellisation *Egalité professionnelle*, l'usage du féminin dans la communication. Et au titre de la fonction formation, les organismes se sont engagés dans la mise en place de statistiques sexuées sur les apprenant.e.s, pour plus de mixité dans les formations, pour un élargissement du sourcing en termes de recrutement, dans la mise en place d'un module égalité. Enfin, la volonté d'installer des temps dédiés sur son territoire pour rendre visible la place des femmes, ou dans des actions de découverte de métiers avec d'autres partenaires ont été également décidées. Au total, plus de 200 personnes ont été sensibilisées à une meilleure prise en compte des enjeux de l'égalité fh en formation.

- ## Promotion de la mixité femmes.hommes

En novembre dernier, l'initiative « Mixité des métiers et élargissement des choix professionnels pour tou.te.s » a permis de réunir des prescripteur.trice.s et des formateur.trice.s du DRIP du bassin rennais afin de prendre le temps de l'information, de l'interconnaissance, de l'échange, de la mutualisation d'outils et/ou de pratiques en vue d'agir sur les pratiques des professionnel.le.s de la formation continue. Les constats sexués des prestations du DRIP des bénéficiaires rennais ont notamment pu être abordés.

Quelques exemples *d'Actions territoriales et expérimentales* (ATE) soutenues par la Région en 2017 ayant pour objets d'améliorer la mixité de certains métiers, ont également pu être présentés. Par exemple l'action « A chacune son métier » réunissant 11 jeunes femmes issues des quartiers prioritaires de Lorient, Lanester, Hennebont ; l'action « Sas bâtiment pour un public féminin » à Rennes ; « Sécurité au féminin » à Guingamp ou encore l'action « Favoriser la mixité dans les métiers de l'aide à domicile » proposée aux hommes à Brest. Cela a également été l'occasion particulière d'apprécier le court métrage réalisé par les stagiaires, sélectionné pour www.jefilmelemetierquimeplait.tv.

Enfin, la tenue de deux ateliers a permis à 22 professionnel.le.s de s'autoriser au questionnement et à la prise de recul, de confronter les réflexes et les outils utilisés par chacun.e à chaque étape d'un parcours de formation (de l'accueil à l'accompagnement à la participation à une information collective, de l'entrée en formation au bilan final).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2.5 L'enseignement supérieur et la recherche

Chiffres clés

Les filles représentent 58% des étudiant.e.s à l'université en France et 54% en Bretagne.

Les bureaux des associations étudiantes sont constitués à 48% de femmes et 52% d'hommes ; leur présidence à 61% d'hommes.

63% des étudiantes disent avoir déjà subi le sexisme au sein de leur école d'ingénieurs ou en avoir été témoins. 10% disent avoir été victimes d'une agression sexuelle et 5,7 % d'un viol ou d'une tentative de viol contre 0,2 % des étudiantes tous cursus confondus (Ined 2016).

// Contexte national et régional

La part des étudiantes tend à chuter dans les filières universitaires en sciences fondamentales, passant de 28% en 2010 à 25 % en 2015 nous apprend en 2017 le rapport Gender Scan. Cette « évolution alarmante » souligne, une fois de plus, un paradoxe qui témoigne des très bons résultats au bac S - 42% des filles décrochent une mention « bien » ou « très bien » contre 35% des garçons – et une quasi parité en Terminale S (avec 46,7% de lycéennes, soit + 1,5% par rapport à 2010) mais une représentation toujours minoritaire dans « les filières prestigieuses et rentables sur le marché du travail » peut-on lire dans le rapport *Les jeunes femmes investissent les études supérieures, mais pas encore les écoles d'ingénieurs* du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) de décembre 2017. En France, les femmes représentent 55% des étudiant.e.s et mènent des études plus longues et sont souvent plus diplômées du supérieur que les hommes. Parmi les sortant.e.s du système éducatif, la moitié des jeunes femmes a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pour 39% des hommes. Parmi les diplômé.e.s du supérieur, les femmes détiennent plus souvent un diplôme de niveau Bac + 5 universitaire, alors que les hommes sont plus souvent diplômés de formations courtes (BTS ou DUT).

Les femmes, élèves ou professeures, restent sous-représentées dans les grandes écoles de commerces selon le classement 2017 réalisé par le Financial Times. HEC compte par exemple moins d'une enseignante sur cinq dans le master en management et seulement 13% de femmes dans son conseil d'administration. La France conserve encore la plus mauvaise moyenne européenne avec moins de 10% de directrices dans les établissements d'enseignement supérieur. Les huit commissions et les deux comités de la Conférence des président.e.s d'universités sont actuellement présidés par des hommes.

Pour 2015/2016, la Bretagne compte 125 100 étudiant.e.s dont 54% de filles. Parmi cet effectif global d'étudiant.e.s, on compte 42 356 étudiantes soit 54% sur les 77 054 étudiant.e.s dans les universités bretonnes. En 2017, 2 613 doctorant.e.s sont inscrit.e.s dans l'une des huit écoles doctorales de Bretagne. La part des femmes y est de 43%. Les doctorantes sont plus représentées (61%), dans les disciplines Arts, Lettres, Langue et moins présentes dans les Sciences pour l'ingénieur (31%). Les doctorantes étrangères sont plus présentes dans les Mathématiques Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) (34%) que les doctorantes françaises (25%). L'Université Bretagne Loire (UBL) organise tous les ans une formation « Genre et carrière professionnelle » pour les doctorant.e.s. Cette formation est organisée dans les salles immersives du campus numérique : 13 doctorant.e.s dont 77% de femmes étaient inscrit.e.s à cette formation en 2017. Selon l'observatoire de l'UBL, si l'insertion professionnelle des diplômé.e.s de Licence professionnelle et de Master est identique selon le genre, l'écart se creuse pour les titulaires d'un Doctorat à trois ans : 89% des hommes sont en emploi contre 85% des femmes. Les conditions d'emploi restent toujours plus favorables aux hommes, et ce quel que soit le diplôme obtenu.

Sur 111 unités de recherche, 23 % sont dirigées par des femmes avec des différences significatives selon les domaines : 50 % pour le département de recherche Art, Culture, Création, Patrimoine et aucune dans les départements Industrie, Matière, Matériaux et Numérique, 9% pour le département Agro-Ecosystème alimentaire et 22% en Biologie Santé.

// L'égalité dans l'action régionale

Avec le soutien de la Région Bretagne, de l'Etat en région et du Rectorat, la signature d'une lettre d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles par les Présidents et directeurs de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), l'Ecole nationale supérieure Rennes (ENS), l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), l'Institut national des sciences appliquées Rennes (INSA), Sciences Politiques Rennes et les universités de Bretagne Sud, Bretagne Occidentale, Rennes 1 et Rennes 2 et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) a formalisé en novembre 2017 la constitution d'un réseau d'établissements déterminés à s'impliquer dans des actions communes. Cet engagement à s'unir pour agir ensemble intervient après la mise en place d'un groupe de travail inter-établissements pour la prévention du harcèlement associant des personnels de statuts et compétences variés (services ressources humaines, juridiques, communication, personnels enseignants-chercheurs, membres des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT…) ; après également l'étude régionale réalisée par un réseau d'universités dont l'Université de Bretagne Ouest (UBO) auprès de 18 000 étudiant.e.s breton.ne.s pour comprendre le harcèlement.

4 établissements d'enseignement supérieur bretons ont reçu le titre de « Orange Day Champions 2017 » en décembre 2017 récompensant leurs initiatives contre les violences faites aux femmes. Dans toute la France et tout au long de l'année, les collectivités, les universités et les entreprises mettent en place des actions concrètes pour lutter contre les violences faites aux femmes dans toutes les sphères de la société. Dans le cadre de la

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

campagne Orange Day, le comité ONU Femmes France a souhaité valoriser le
titre d'Orange Day Champion. Enfin, pour la cinquième année consécutive, 37
participant.e.s supplémentaires par rapport à la promotion 2015/2016) d
numérique (DIU) sur le genre proposé par l'Université Rennes 2. Soutenu par la Région, le DIU s'est clos en juin 2017 par son université d'été et sa thématique *Quelle place des femmes et des hommes dans l'espace public ?*

La Région accompagne les équipes de recherche et soutient l'embauche de doctorant.e.s via *l'Allocation de recherche doctorale* (ARED) notamment. Depuis 2012, dans le cadre de ce dispositif, la demande est faite aux établissements bénéficiaires de renseigner un certain nombre d'indicateurs pour les thèses soutenues : 23 indicateurs sont listés, dont 4 sont relatifs à l'égalité. L'action visée par la *Stratégie d'attractivité durable* (SAD) a pour but d'aider les établissements de recherche publics à développer de nouvelles compétences, en accueillant un.e chercheur.se dans leurs équipes ou en installant une nouvelle équipe de recherche.

Nombre de candidatures femmes.hommes sollicitant un financement de thèse auprès de la Région (dispositif ARED, porteur du projet)	2015	2016	2017
Nombre total de candidatures	260	280	285
Nombre de femmes / % de femmes	80 / 31 %	69 / 25 %	77 / 27 %
Nombre d'hommes	180	211	208

Nombre de candidatures femmes.hommes retenues pour un financement de thèse (dispositif ARED, porteur du projet)	2015	2016	2017
Nombre de projets retenus	151	152	150
Nombre de femmes / % de femmes	61 / 40 %	39 / 26 %	45 / 30 %
Nombre d'hommes	90	113	105

Nombre de candidatures femmes.hommes sollicitant un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur de projet)	2015	2016	2017
Nombre total de candidatures	76	73	82
Nombre de femmes / % de femmes	28 / 37 %	21 / 29 %	23 / 28 %
Nombre d'hommes	48	52	59

Nombre de candidatures femmes.hommes retenues pour un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur de projet)	2015	2016	2017
Nombre total de candidatures	30	60	49
Nombre de femmes / % de femmes	9 / 30 %	17 / 28 %	17 / 35 %
Nombre d'hommes	21	43	32 / 65 %

En 2017, un nouvel Extranet recherche a été mis en place par la Région Bretagne pour le dépôt des projets de recherche bénéficiant d'un soutien régional. Cet outil prévoit le renseignement d'informations sur le sexe des porteurs et bénéficiaires, pour un accès, une extraction et un traitement simplifiés de ces informations, notamment celles concernant les bénéficiaires « finaux » des aides régionales (doctorant.e.s et post-doctorant.e.s, dont l'identité n'est pas nécessairement connue lors de la sélection des dossiers). L'ensemble des ratios femmes.hommes fait apparaître partout une augmentation de la présence des femmes parmi les candidatures.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

2.6 Les langues de Bretagne

Chiffres clés

Le taux de féminisation des demandeur·se·s d'emploi qui apprennent le breton en formation professionnelle atteint 72 % (+1% par rapport à 2016)

Les bénéficiaires de Desk/Petite enfance sont à 93 % des femmes (-1% par rapport à 2016)

// Contexte national et régional

En 2017, pour la 40ème rentrée consécutive, les réseaux et les effectifs (+734 élèves) de l'enseignement bilingue ont poursuivi leur progression : 12 nouveaux sites ont ouvert dans le 1er degré (comme en 2016, contre 4 en 2015) et 8 dans le 2d degré (dont 5 dans l'enseignement public). L'Académie de Rennes scolarise désormais 17 028 élèves bilingues contre 730 élèves pour l'Académie de Nantes. Cette progression est essentiellement due à l'enseignement bilingue public, qui tire parti de la pleine mise en œuvre de la Convention spécifique Etat-Région-universités pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne pour 2015-2020.

// L'égalité dans l'action régionale

• Les bénéficiaires des aides

Skoazell concerne les étudiant·e·s inscrit·e·s en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue, dans leur très grande majorité pour le premier degré. A la rentrée 2017, les femmes représentent 63% des bénéficiaires de *Skoazell* en Master 1 contre 75% en 2016 : la baisse du nombre de demandes touche les étudiantes (-10%) alors que le nombre d'étudiants progresse légèrement (+1%). En 2017, seul.e.s les bénéficiaires de *Skoazell* en master 1 en 2016 ont pu bénéficier de l'aide en master 2 : la part des femmes s'établit à 70%, à comparer aux 75% qu'elles représentaient lors de leur année de master 1. Selon les données fournies au plan national par le Ministère de l'Education nationale, la part des femmes en 2016-2017 dans les personnels enseignants du 1er degré public était de 83,4% et de 91,5% dans le privé, de 58,4% dans le second degré public et de 66,8% dans le privé. Les données sexuées relatives aux étudiant·e·s en master ainsi qu'aux effectifs enseignants bilingues pour l'Académie de Rennes ne sont pas connues de la Région.

Desk/enseignement soutient les personnes qui apprennent le breton en formation professionnelle pour se diriger ensuite vers l'enseignement bilingue. Le taux de féminisation constaté en 2017 (79,5%, +3,5 points) continue à se renforcer (76 % en 2016 et 69% en 2015), progressant plus rapidement que la proportion de femmes demandeuses d'emploi en formation professionnelle à la langue bretonne (+1 point). La proportion de femmes bénéficiaires de *Desk/petite enfance* connaît une baisse non significative (93% contre 94 % en 2016) ; les métiers de la petite enfance continuant à être victimes de forts stéréotypes de sexe.

Aides individuelles à la formation continue	2015	2016	2017
Bénéficiaires de Skoazell en Master 1			
Nombre de femmes	17	27	17
Nombre d'hommes	14	9	10
Bénéficiaires de Skoazell en Master 2			
Nombre de femmes	24	23	19
Nombre d'hommes	12	19	8
Bénéficiaires de Desk/Enseignement			
Nombre de femmes	51	66	70
Nombre d'hommes	23	21	18
Bénéficiaires de Desk/Petite enfance			
Nombre de femmes	29	32	39
Nombre d'hommes	2	2	3

Pour ce qui concerne le soutien à la formation des demandeur·se·s d'emploi à la langue bretonne, les mêmes tendances à la surreprésentation des femmes sont observées : 72% de demandeuses d'emploi formées en 2016-2017 contre 71% en 2015-2016 et 66% en 2014-2015. Sur les 38 demandeur·se·s d'emploi supplémentaires formé·e·s en 2016-2017, 8 étaient des hommes et 30 des femmes. On note que la proportion de femmes en formation supérieure ou de renforcement est très légèrement supérieure (73%) au taux de féminisation global.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Aides individuelles indirectes	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Demandeur·euse·s d'emploi bénéficiaires de places de stage			
Nombre de femmes	156	182	212
Nombre d'hommes	79	74	82

- La gouvernance

Gouvernance	2015	2016	2017
Commission Skoazell			
Nombre de femmes	3	3	3
Nombre d'hommes	13	15	13
Commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)			
Nombre de femmes	5	5	5
Nombre d'hommes	3	3	2

La commission Skoazell a pour fonction de vérifier le niveau de breton et la motivation des candidat·e·s aux dispositifs régionaux. La commission FALB donne un avis sur l'éligibilité des dossiers de demande de subvention au titre de la production audiovisuelle.

La composition de la commission FALB dépend de la Région (3 élu·e·s dont 2 femmes et 4 expert·e·s dont 3 femmes), tandis que les membres de la commission Skoazell sont désignés par la Région (2), l'Office public de la langue bretonne (2), l'Académie (4), les universités de Brest et Rennes 2 (2), l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (ISFEC) et Kelenn (6).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

3. Développement économique et emploi

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

3.1 L'emploi et l'égalité professionnelle

Chiffres clés

Au rythme actuel, l'égalité salariale sera atteinte en 2044 en France et en 2234 dans le monde.

En raison des inégalités salariales entre hommes et femmes, les femmes ont travaillé "gratuitement" à partir du 3 novembre 2017 à 11h44, soit quatre jours plus tôt qu'en 2016. Cette période représente 40 jours ouvrés.

83% du travail précaire est assuré par des femmes en France. 30% des femmes et 8% des hommes sont à temps partiel.

38% des PME ont un accord ou un plan d'action égalité professionnelle contre 68% des grandes entreprises. 80% des entreprises sanctionnées pour non-respect de leurs obligations sont des PME.

24% des femmes contre 5% des hommes déclarent avoir été victimes de discriminations au travail en raison de leur sexe dénoncent le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail.

// Contexte national et régional

Seulement 29% des sondé.es en France estiment que l'égalité f.h au travail est effective ; Ce qui place la France au rang de nation la plus sceptique alors que la moyenne européenne est de 48%. Que ce soit en matière d'emplois, de rémunération, d'accès aux responsabilités, de déroulement de carrière, de temps de travail, de retraite, d'accès aux financements, de création d'entreprise, …l'égalité professionnelle fh peine à progresser « naturellement ». A cela s'ajoutent, et l'année 2017 est un tournant, les attitudes sexistes dans leur vie professionnelle que désormais 8 femmes sur 10 dénoncent selon le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle. Pour 28% des femmes actives, les conséquences du harcèlement ont entrainé un blocage de leur carrière.
1ère pays européen à imposer l'égalité salariale par la loi, l'Islande exige désormais de toutes les entreprises de plus de 25 salarié.e.s de prouver qu'elles fixent un salaire égal entre femmes et hommes. En France, selon la Fondation Concorde, égaliser les salaires entre les femmes et les hommes rapporterait 33milliards d'euros à l'Etat. 46 ans après l'inscription dans la loi de l'égalité salariale, l'écart moyen de revenus f.h s'élève à 26% tous temps de travail confondus à 25 ans et à 64% à 65 ans. La moyenne des écarts de salaire est de 4,8% dix-huit mois après l'obtention du diplôme de master et de 6,8% trente mois après. Plus les femmes progressent dans leur carrière plus les écarts se creusent.

En 2017, selon l'INSEE, à temps de travail égal, l'écart salarial f.h est de 18,6% au niveau national et de 18,7% en Bretagne. Cette proximité des taux régional et national ne s'explique pas par un salaire féminin supérieur à la moyenne nationale mais par la faiblesse des salaires des travailleurs et travailleuses breton.ne.s au regard de la moyenne nationale.

Toujours selon l'INSEE, en Bretagne, le taux d'emploi et de chômage des femmes se rapproche de celui des hommes. Le nombre de personnes en demande d'emploi (toutes catégories) s'établit à 265 910 personnes fin décembre 2017 (261 370 personnes, fin décembre 2016), soit une baisse totale de 0,2 % sur un an pour les hommes (contre +0,8% au niveau national) et de 3,5 % pour les femmes (contre 4,6% au niveau national). Comme en 2016, ce sont les femmes de 50 ans ou plus qui connaissent la plus forte augmentation parmi les demandeur.e.s d'emploi (+5,5%). Enfin, l'analyse de l'INSEE conclue sur le fait que 80% des cadres dirigeants sont des hommes alors que pourtant 42% des bretonnes sont diplômées du supérieur (contre 33% des bretons). 30% des bretonnes contre 5% des bretons travaillent à temps partiel.

En 2017, les femmes ont créé en France 4 entreprises individuelles sur 10 marquant une stabilité depuis 2015 alors que leur part augmentait progressivement depuis 30 ans. Elles représentent près de 30% des créateur.trice.s d'entreprises et obtiennent 10% des fonds publics. En Bretagne, l'INSEE a choisi en 2017 de s'interroger sur les caractéristiques de la création ou reprise d'entreprise par les femmes en Bretagne. 29% des créations d'entreprises, hors auto-entrepreneur.e.s, et 40% parmi les auto-entrepreneur.e.s, sont réalisées par des femmes. Plus jeunes que les créateurs - la majorité des femmes créatrices a moins de 40 ans - les créatrices sont 56% à avoir un niveau de formation supérieur au Bac. Elles sont particulièrement présentes dans les secteurs du commerce, de la santé et des services à la personne. Pour 80% d'entre elles, leur objectif principal est d'assurer leur propre emploi. 55% d'entre elles ont eu recours à une aide ou exonération publiques (12% ont eu recours au dispositif NACRE, 3% ont eu recours à des aides régionales ou locales, 4% ont eu recours au FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes). La majeure partie d'entre elles avec 24% ont démarré avec moins de 1000 euros de fonds propres. Plus d'une femme sur trois (34%) monte son projet sans appui ; pourtant, il est constaté que la fréquence de recours aux aides financières progresse lorsque les personnes –femmes et hommes – sont accompagnées par les associations et/ou les chambres de commerce ou de métiers. Enfin, le choix de la catégorie juridique de l'entreprise fait par les femmes est inversement proportionnel à celui des hommes : à 64% il s'agit de personnes physiques et à 36% des personnes morales pour les femmes et à 36% de personnes physiques et inversement pour les hommes.

Au 15 décembre 2017, sur 1 766 entreprises assujetties (1 814 en 2016) aux obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, 510 accords et plans d'égalité (679 en 2016) ont été déposés – et toujours en vigueur - soit un taux de couverture moyenne régionale de 29 % (37 % en 2016, 41 % en 2015) des entreprises bretonnes concernées.
L'Etat en région a également mis en œuvre en 2017 *un Plan d'actions interne et externe en matière d'égalité professionnelle*. Au titre des politiques publiques, ce plan, finalisé à l'automne, porte sur cinq axes : Mieux former, Mieux connaître, Mieux contrôler, Mieux travailler avec les partenaires, Mieux informer, communiquer, sensibiliser. Une cheffe de projet coordonne l'ensemble du projet.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'égalité dans l'action régionale

L'Etat et la Région ont travaillé ensemble en 2017 à la mise en ligne en [illegible] d'information - mon-entreprise.bzh – destiné aux TPE et petites PME entreprises afin d'améliorer la visibilité des offres de service en matière de ressources humaines, de développement économique et de santé-sécurité au travail. Ils ont souhaité, avec les organisations professionnelles, prendre appui sur cet outil généraliste pour promouvoir l'égalité professionnelle auprès des TPE/PME pour y inscrire deux principes : adopter les principes du *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype* du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE fh) et intégrer systématiquement des sujets d'égalité professionnelle dans les différentes rubriques du portail afin d'assurer une sensibilisation globale. Ce travail a été réalisé avec les correspondant.e.s Egalité f.h de la Région. Inauguré en septembre 2017, Ce portail a vocation à s'enrichir d'une nouvelle rubrique dédiée à l'égalité professionnelle.

Dans le cadre du *Contrat de plan État-Région* (CPER) 2015-2020, la Région poursuit son action en faveur de l'accompagnement des branches professionnelles dans la promotion de l'égalité professionnelle, de la parentalité en entreprise, de la création d'activités par les femmes, de l'amélioration des conditions de travail des salarié.e.s, de la valorisation des emplois dits « féminins » et de l'accompagnement des femmes dans les territoires fragiles. Elle a également soutenu la création d'un site conçu par Vannes, agence de développement et technopole (VIPE) pour faciliter la recherche d'emploi aux conjoint.e.s de celles et ceux ayant trouvé un nouvel emploi en Bretagne.

- La création/transmission d'entreprises

Le 8 mars 2017, l'Etat, la Région et la Caisse des dépôts ont renouvelé leur engagement d'atteindre en 2020 le taux de 40% de femmes créatrices d'entreprises en Bretagne fixé par le *Plan interministériel pour l'égalité professionnelle*. En juin dernier, au sein du Laboratoire d'innovation publique avec les partenaires membres du *Plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes* (PAR) breton ou lors de l'assemblée générale d'Entreprendre au féminin-Bretagne à Concarneau, les femmes en émergence de projet ont pu rappeler à la fois combien l'accès aux financements reste difficile, mais également témoigné d'un « terreau plus favorable ici qu'ailleurs ». La troisième génération du PAR co-piloté depuis 2011 par l'Etat, la Région et la Caisse des dépôts a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des femmes par les structures traditionnelles d'aide à la création en les incitant à intégrer dans leurs démarches des objectifs de promotion de l'égalité professionnelle.

Aide à la création d'entreprise	**2015**	**2016**	**2017**
Réseau Entreprendre Bretagne Femmes accompagnées / part des femmes en %	14 / 22 %	7 / 14 %	12 / 24 %
Pépinières d'entreprise Femmes accompagnées / part des femmes en %	38 / 24 %	39 / 24 %	37 / 29 %
Initiative Bretagne + BRIT + Plateformes Femmes accompagnées / part des femmes en %	251 / 29 %	284 / 30 %	310 / 30%
ADIE Femmes accompagnées / part des femmes en %	130 / 38 %	99 / 33 %	129 / 42 %
Bretagne Active Femmes accompagnées / part des femmes en %	307 / 52 %	291 / 51	403 / 53 %
Boutiques de gestion Femmes accompagnées / part des femmes en %	768 / 54 %	653/ 40 %	679 / 50 %
Total Femmes accompagnées / part des femmes en %	1 508 / 44 %	1203 / 37 %	1570 / 44 %

La quasi-totalité des indicateurs de la part des femmes accompagnées par l'ensemble du réseau traditionnel d'aide à la création en Bretagne témoigne pour 2017 d'une évolution très favorable. Si le nombre d'accompagnements globaux est quasi stable (3 606 en 2017 contre 3 663 en 2016), on constate une forte augmentation du nombre total de femmes accompagnées due notamment à la forte hausse des *Fonds de garantie à l'initiative des femmes garanties* (FGIF) et des *Prêts d'honneur* (PH). La Région poursuit son soutien financier à l'égard des associations régionales d'aide à la création pour les femmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

3.2 L'économie sociale et solidaire

Chiffres clés

En France, les femmes représentent 67% des salarié.e.s de l'ESS. 34% de président.e.s d'associations sont des femmes.

En Bretagne, parmi les jeunes volontaires en Service civique, on compte 63% de femmes. Elles sont plus diplômées que les hommes.

// Contexte national et régional

Le 1er rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ESS a été adopté en février 2017 par le Conseil Supérieur de l'ESS ; Il est le fruit d'une collaboration entre la Délégation aux droits des femmes du Conseil économique et social et environnemental (CESE), le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE f.h), le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et les institutions et membres du Conseil Supérieur de l'Economie sociale et solidaire. Parmi les onze propositions d'actions clés retenues figure la création d'un Observatoire dynamique de l'égalité et de la parité femmes-hommes dans l'ESS. Pensé comme un « centre de ressources », cet observatoire permettra la production d'indicateurs et de statistiques sexués et le recueil de bonnes pratiques relatives au sujet dans l'ESS. Le prochain rapport triennal sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS est prévu en 2020.
Ce rapport fait notamment le constat que l'économie sociale et solidaire ne compte pas moins de 67% de femmes salariées, dont 52,8% dans les postes d'encadrement, selon les chiffres de l'Observatoire national de l'ESS - CNCRESS. Pour autant, si l'on s'intéresse aux responsabilités confiées et à la gouvernance des structures, les femmes ne représentent que 5 à 30 % des fonctions clés : on trouve 34 % de femmes présidentes dans les associations, 4 à 50% de femmes administratrices dans les coopératives, 24% de femmes dans les conseils d'administration des mutuelles dont 13% seulement présidentes. Les femmes occupent donc une large place dans le secteur de l'ESS, mais restent concentrées sur des faibles qualifications et des métiers peu valorisés. Comme dans le reste de l'économie, l'accès aux postes à responsabilité leur reste difficile. A ce titre, un engagement pour atteindre la parité dans les instances de gouvernance des entreprises d'ici à 2020 a été signé en mars 2017 entre les grands réseaux de l'économie sociale et solidaire et le Haut-Commissariat à l'Economie sociale et solidaire et à l'innovation sociale.
En Bretagne, l'ESS emploie 17,5 % des bretonnes (contre 13,5 % en France) et 22 % des femmes cadres. Ce secteur ne s'affranchit pas de la ségrégation horizontale de l'emploi observée dans l'ensemble de l'économie. Cette dernière s'illustre par des secteurs à dominante féminine (action sociale, enseignement, santé) et des secteurs à dominante masculine (agriculture, industrie, commerce, construction). Les secteurs de l'action sociale, de l'enseignement et de la santé, concentrent 70 % des emplois féminins de l'ESS bretonne. L'agriculture, l'industrie, la construction, le commerce, le soutien aux entreprises, les activités financières et d'assurance représentent 41% de l'emploi masculin mais seulement 20 % de l'emploi féminin.
Le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (IAE) de l'Ille et Vilaine a fait le choix en 2017 de retenir le développement de l'égalité et de la mixité professionnelle et d'encourager les structures de l'IAE à atteindre un seul de 70%/30% chez leurs représentant.e.s. Afin de les accompagner, un *Guide des bonnes pratiques* a été réalisé et aborde différentes étapes : la communication auprès des prescripteurs et du public, le recrutement et l'analyse des candidatures, la construction du parcours du.de la salarié.e en insertion et les conditions de travail.

// L'égalité dans l'action régionale

Afin de mieux connaitre la place des femmes au sein de l'ESS en Bretagne, une rencontre s'est tenue en février 2017 avec l'Observatoire de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Trois pistes communes de travail ont été évoquées : mieux recenser les pourvoyeurs de données de l'ESS du territoire pour mieux les solliciter en matière de données sexuées, mieux analyser les données sexuées existantes afin de mieux connaître les spécificités bretonnes en matière d'égalité f.h dans l'ESS et enfin articuler ce travail avec l'INSEE. L'observatoire de la CRESS a rejoint en octobre 2017 le groupe de travail « Observatoire des territoires/Egalité fh » mis en place par la Région.

Au titre du dispositif *Formation des bénévoles*, on constate que sur 114 structures qui ont obtenu le soutien régional en 2017, 9 étaient issues du champ de la défense des droits des femmes et de l'égalité f.h, représentant 5% du budget total alloué au dispositif.

• Les projets d'innovation sociale

Les 28 projets d'innovation sociale ont été portés par 17 hommes et 17 femmes avec 6 projets portés par des équipes mixtes. Les aides accordées l'ont été principalement sous forme d'aides au démarrage et d'aides aux études de faisabilité dans le cadre du Fonds de confiance et de Cap création ESS. La parité sur le portage des projets se confirme pour un nombre de projets qui se maintient depuis 2016. Le montant des aides attribuées aux projets portés par des femmes et à ceux portés par des hommes sont quasiment identiques, comme en 2016.

La Région a également apporté son soutien en 2017 au programme Caravelle dont l'objectif est d'encourager plus de femmes à se tourner vers l'entrepreneuriat social. Conduite en partenariat avec les structures Empow' Her, le Mouves et Entreprendre au féminin Bretagne, cette action a accompagné durant six mois 8 femmes (110 candidatures ont été reçues), via du mentorat, des accompagnements collectifs et participation à des séminaires

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

avec des femmes d'autres régions et/ou déjà entrepreneures vers l'entrepren
une moyenne d'âge de 39 ans, 76% de femmes au chômage ou percevant des m
un quartier prioritaire ou une zone rurale, et plus de 50% avec un niveau de
Les secteurs les plus représentés par leurs projets sont ceux du développement durable et des services (accompagnement/formation à destination d'entreprises ou de particuliers). L'investissement dans le secteur du développement durable semble être une spécificité de cette promotion puisque seules 10% des femmes entreprennent nationalement dans le développement durable.

- Le soutien aux emplois associatifs

Emplois associatifs d'intérêt régional de 2005 à 2016	% femmes	2017
Tourisme associatif à visée sociale	100 %	Ø
Egalité femmes et hommes	100 %	Ø
Innovation sociale/Egalité/Jeunesse/Solidarité internationale	66 %	100 %
Habitat social de temporalité	73 %	Ø
Social	75 %	Ø
Langues de Bretagne	66 %	100 %
Culture	65 %	57 %
Identité maritime	62.5%	Ø
Education populaire	66 %	Ø
Environnement, développement durable et développement rural	58 %	63 %
Sport	39 %	Ø

Les femmes occupent 64 % des emplois associatifs créés. Sur 25 emplois nouveaux en 2017 (contre 20 en 2016), 15 emplois sont portés par des associations culturelles (11 en 2016).

Ø : pas de soutien en 2017 sur cette thématique

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

3.3 L'agriculture

Chiffres clés

En France, les femmes représentent ¼ des chef.fe.s d'exploitation, 9 conjoint.e.s collaborateur.s sur 10, 50% des effectifs de l'enseignement agricole technique et supérieur. 41% des entreprises agricoles sont créées par des femmes.

En Bretagne, 25 % des exploitant.e.s agricoles sont des femmes, 45 % des élèves de l'enseignement agricole sont des filles, 25 % des membres des bureaux des chambres d'agriculture sont des femmes.

Pour la première fois, une présidente a été désignée à la tête de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

4 Chambres d'agriculture départementales en France sont présidées par une femme dont celle des Côtes d'Armor.

// Contexte national et régional

A la suite du colloque « Etre agricultrice en 2017 » organisé en février 2017 par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes du Sénat, d'un déplacement de cette délégation en Bretagne, d'auditions d'agricultrices et/ou de représentante.s d'associations dont le groupe régional *Egalité-Parité : agricultrice au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne*, 40 recommandations « Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires » sont désormais soumises aux organisations professionnelles, décideurs et collectivités. Elles ont pour objectifs de faciliter l'installation des agricultrices, sécuriser leurs parcours et favoriser l'articulation des temps personnel et professionnel ; de consolider leur statut et d'améliorer leur couverture sociale ainsi que leur retraite ; de mieux prendre en compte la féminisation de la profession agricole, de susciter des vocations d'agricultrices, de valoriser la contribution des agricultrices à la profession et d'encourager leur accès aux responsabilités dans les instances agricoles. Cet engagement politique a été suivi d'actes ministériels : en septembre 2017, lorsque la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a choisi de lancer la concertation relative à « l'harmonisation des congés maternité métier par métier » et annonce que « le premier métier concerné sera celui des agricultrices » (60% seulement des agricultrices utilisent le congé maternité) ; en octobre 2017, par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui édite le « Guide de prévention des violences au travail » et annonce en décembre 2017 sa candidature aux Labels Egalité et Diversité.

En Bretagne, les femmes sont essentiellement présentes dans l'élevage et plus particulièrement dans la production laitière. Organisées, engagées, elles « revendiquent un revenu minimum, pour ne pas être contraintes de quitter l'exploitation pour prendre un emploi en dehors de la ferme ou pire de devoir demander aux enfants d'interrompre leurs études faute de moyens ». Elles demandent leur place au sein des structures professionnelles (1/3 de femmes sur les listes des chambres d'agriculture) et demandent aux pouvoirs publics de faire respecter un taux de 30% de femmes dans les conseils d'administration, bureaux, commissions et présidences.

// L'égalité dans l'action régionale

Le soutien au projet *Agricultrices de Bretagne : visibilité, égalité et responsabilité professionnelle* porté par le groupe régional « *Egalité-Parité : agricultrice au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne* » se poursuit. Après avoir participé à une table ronde dédiée aux recommandations du Sénat pour une meilleure promotion de l'égalité professionnelle au sein de l'agriculture lors du SPACE en septembre 2017, la Région s'est dotée d'une feuille de route co-élaborée avec le groupe régional *Agricultrices de Bretagne* afin d'envisager une déclinaison de certaines recommandations nationales. Il s'agit notamment de mieux identifier les aides spécifiques afin d'encourager l'installation des femmes en agriculture, lever les freins à l'accès des femmes en formation continue, travailler à un label des maître.sse.s de stage pour accueillir des apprenties et enfin encourager toute initiative pour agir contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Des engagements en matière de parité dans les délégations et représentations de la Chambre, de respect des règles pour une communication sans stéréotype de sexe dans les supports de communication du secteur, de systématisation des données sexuées des actions financées par la Région ont également été pris.

• Aides à l'installation

Depuis 10 ans, le nombre d'installations aidées diminue chaque année. Le pourcentage d'installation de jeunes agricultrices (installation avant 40 ans avec la « Dotation Jeune Agriculteur.trice DJA ») varie de 28,5 % en 2012 à 24,2% en 2016. Après trois années consécutives d'une diminution du nombre de femmes bénéficiaires de l'aide à l'installation, la tendance semble s'inverser avec 24% contre 21% en 2015. La conjoncture des filières, l'opportunité de développement de la bio et des circuits courts, l'accès à une exploitation disponible sont des facteurs sensibles qui peuvent faire évoluer ces démarches d'installation et ces pourcentages de représentation femmes/hommes en installation aidée. L'installation en agriculture de femmes participe à l'entrée d'un nouveau public. Avant de s'installer, les femmes ont plus souvent un emploi non agricole que les hommes. Elles s'installent en majorité en lait et sont plus représentées dans les productions maraîchage, horticulture, ovins, cheval comme dans les projets en bio, avec vente directe et/ou en transformation.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Dotation Jeune agriculteur.trice (DJA) pour installation en agriculture		2015		
Côtes d'Armor	Nombre de femmes bénéficiaires Part des femmes bénéficiaires (en %)	32 29 %	32 24 %	38 26 %
Finistère	Nombre de femmes bénéficiaires Part des femmes bénéficiaires (en %)	20 19 %	24 23 %	33 24 %
Ille et Vilaine	Nombre de femmes bénéficiaires Part des femmes bénéficiaires (en %)	22 18 %	32 23 %	19 20 %
Morbihan	Nombre de femmes bénéficiaires Part des femmes bénéficiaires (en %)	14 24 %	27 27 %	18 21 %
Total Bretagne	Nombre de femmes bénéficiaires Part des femmes bénéficiaires (en %)	88 21 %	115 24 %	108 23 %

L'âge moyen des femmes - 32 ans - en installation aidée est légèrement supérieur à celui des hommes (30 ans). Elles s'installent en moyenne sur des surfaces plus petites (68 ha contre 85 ha de surface pour l'ensemble des installations). Plus de 46 % des installations en « transformation à la ferme », de 36 % des installations en « vente directe », de 33 % des installations en agriculture biologique sont réalisées par des femmes. Il y a 10 ans, les femmes s'installaient « en lait », majoritairement avec leurs maris pour apporter du quota sur l'exploitation. Aujourd'hui, la diversification des profils des femmes et de leurs productions participent d'une évolution favorable pour l'ensemble de la profession. La tendance récente est une installation en agriculture conventionnelle avec des projets de cheffe d'entreprise sur tout type et toute taille d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

47% des emplois dans les produits de la mer à l'échelle mondiale sont occupés par des femmes.

En France, les femmes représentent 31% des effectifs des filières pêche et aquaculture, 18% côté production et 45% en aval.

A poste équivalent, les écarts de salaires dans l'aval de la filière vont de 10 à 26% au détriment des femmes, l'écart le plus élevé étant chez les cadres.

3 femmes sur 122 personnes siègent dans les comités des pêche, 8 sur 112 au comité national de la conchyliculture et une femme est présidente sur 10 organisations de producteurs.

La mobilisation de la communauté maritime en faveur de l'égalité professionnelle s'amplifie, à l'instar de l'activité de l'association Wista France qui cherche dorénavant à s'implanter en Bretagne. La multiplication des associations internationales qui militent désormais pour valoriser le travail des femmes et promouvoir l'égalité est donc encourageante : ainsi de Women in the seafood industry (WSI) fondée en 2017, des associations islandaise (KIS), ou asiatique (Gender in aquaculture and fisheries) ou encore espagnole (RED) créée à la faveur d'un plan 2015-2020 pour l'égalité des sexes dans la pêche et l'aquaculture réunissant le ministère chargé de la pêche, les communautés autonomes et des associations de femmes. Le réseau Aktea - créé en 2006 et soutenu alors déjà par la Région – rassemble lui des organisations européennes de femmes dans la pêche.

L'obligation d'intégrer l'égalité femmes.hommes dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et les difficultés de recrutement fournissent l'opportunité aux organisations professionnelles d'observer désormais *La place des femmes dans les secteurs pêche et aquaculture*. Inédite en France, cette étude conduite par l'association Wista France et commandée par FranceAgrimer en 2016 fournit pour la première fois des données sexuées et identifie les principaux freins à la mixité et à l'égalité femmes.hommes. Encore disparates et fragmentés, les chiffres témoignent néanmoins d'une invisibilité des femmes, mal reconnues, « ignorées par les décideurs privés et publics ». Elles représentent près du tiers des effectifs de la filière Pêche et Aquaculture, avec une présence très variable selon les segments : 55% dans la transformation, 45% dans le mareyage et moins de 2% dans la pêche. Dans la transformation, les femmes représentent 62% des ouvrières employées et 45% des ingénieurs et cadres. Seules 24 femmes sont recensées embarquées à la grande pêche et au large, dont la moitié en Bretagne ; 204 femmes à la petite pêche et côtière et 117 en pêche à pied en 2017. Si la mixité est meilleure en conchyliculture, riche en entreprises familiales, le statut du ou de la conjoint.e collaborateur.trice ne suffit pas à reconnaître le travail des femmes (absence de paie, faible retraite).

Les inégalités identifiées portent également sur les salaires, fréquemment inférieurs à ceux des hommes à poste équivalent, sur les progressions de carrière et sur l'accès aux fonctions d'encadrement et de représentation dans les instances professionnelles. Les freins évoqués à l'entrée des femmes – les obligations familiales, la pénibilité, le partage des espaces de vie, les difficultés des conditions de vie à bord, la culture masculine du secteur, l'ancrage de préjugés – pèsent lourd…mais sont communément partagés avec d'autres secteurs professionnels. Le plafond de verre sévit aussi en mer… : « les organisations professionnelles qui structurent les filières et influent les politiques publiques sont en grande majorité gouvernées par des hommes élus par leurs pairs ». Malgré le renforcement législatif, l'égalité femmes.hommes reste encore mal appréhendée. L'étude de FranceAgrimer conclut notamment à la nécessité pour les professionnel.le.s de participer davantage à des actions de sensibilisation à la féminisation de leur secteur, de se former aux enjeux et défis de l'égalité professionnelle, de s'informer des appuis législatifs en la matière, de se doter d'outils pédagogiques. Elle appuie également la démarche de l'Observatoire « Cap sur l'égalité professionnelle » du Cluster maritime français qui mesure et analyse l'évolution du nombre et de la place des femmes dans les entreprises de l'économie maritime auprès d'une trentaine de professionnel.le.s du territoire national.

Pour la 1ère fois en France, des femmes vont pouvoir prendre la mer dans un sous-marin nucléaire de la Marine française : 4 sous-marinières (médecin, spécialiste du nucléaire, de la sécurité plongée et cheffe de quart) ont été autorisées en 2017 à intégrer un équipage. De fait, il n'existe plus de métier interdit aux femmes en France. La Marine nationale compte 14,7% de femmes dont 9% à la mer.

En Bretagne, sur les 2700 emplois du secteur de la poissonnerie et du mareyage, 55 % des effectifs pour la poissonnerie et 57 % pour le mareyage sont féminins. Sur 4 992 marins-pêcheurs en Bretagne, début 2017, on compte 4 919 hommes et 73 femmes soit moins de 1,5%. Les femmes représentent 60 % des emplois dans les métiers de la transformation du poisson.

// L'égalité dans l'action régionale

De nouvelles pistes d'actions ont été identifiées. Elles cherchent à contribuer à l'objectif national de 32 % de métiers mixtes contre 12 % actuellement, à mieux connaître l'impact des dispositifs de la politique maritime sur les bénéficiaires et à en établir un diagnostic sexué. Il s'agit également de lister les ressources et partenaires potentiels, de poursuivre le travail engagé avec le *Cluster maritime Français* (groupe synergie égalité) et les relations avec les associations « Elles bougent ». Les actions positives à soutenir devront être mieux repérées en amont afin d'identifier ce qui relève du droit commun et de l'égalité « spécifique » ; Une vigilance accrue doit être apportée aux projets FEAMP pour que cette approche soit davantage intégrée. S'adresser à des membres

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

potentiels du secteur - tels l'Association française des capitaines de navire (AF
de la marine (ENSM), Armateurs de France ou le Cluster maritime français (CM
Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CpeG), leur adresser
sans stéréotype de sexe afin de contribuer à une dynamique territoriale sur le sujet sont des axes sur lesquels la réflexion s'est également engagée.

- ## Formation des acteur.trice.s

En formation continue, le *Centre européen de formation continue maritime* (CEFCM), a bénéficié en 2016/2017 du dispositif - *MegalitE* - d'accompagnement dédié en matière d'égalité professionnelle. Cette démarche intégrée a permis le diagnostic f.h de l'organisme. Le CEFCM accueille 500 stagiaires par an en formation qualifiante et près de 2000 sur les formations courtes. Les 95 % d'hommes masquent une grande diversité : les femmes représentent 25 à 35 % des effectifs pour des formations qui permettent de commander des petites unités ou de travailler à bord, comme matelot.e. Elles sont beaucoup moins nombreuses aux machines (4%) et totalement absentes pour la pêche au large. Les motivations divergent : les hommes intègrent le CEFCM dans le cadre de reconversion professionnelle, les femmes y viennent plutôt pour prolonger un projet. Cette première sensibilisation/formation des formateur.trice.s et de l'équipe dirigeante a permis de repérer les manques et de définir des marges de progrès : sur la communication à dominante masculine, via la création d'une base de données fiables pour pallier au manque de capitalisation de données sexuées des stagiaires, en faveur d'une action de sensibilisation aux métiers de la mer auprès des femmes et des prescripteurs. La structure poursuit la diffusion de la culture de l'égalité au travers du module prévu par le Conseil régional - 3h 30 dispensées en début de formation – en réfléchissant à ce qu'il soit mieux compris des futurs marins.

Pour acquérir plus de données genrées, la Région a financé également avec l'AGEFOS PME et en partenariat avec Pole Emploi, l'étude Océan 16 qui s'est déroulée sur 4 bassins économiques bretons[1]. Le but : disposer d'un état des lieux de la relation emploi formation pour améliorer l'état des connaissances et optimiser l'orientation professionnelle et la formation aux métiers de l'économie maritime. 9 familles de métiers maritimes concernant 41 fiches du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) ont été mises à jour, leur taux de féminisation identifié et un outil de recherche par compétence testé. Il sera disponible pour tous les professionnels de l'orientation.

- ## Représentation

Une attention particulière est désormais portée dans l'organisation d'événements à la représentation mixte et/ou paritaire des intervenant.e.s à l'instar des journées *Compétences mer* à Lorient ou *Pro et mer* à Brest. Cette vigilance répond à l'un des trois engagements de la Convention « Pour une communication publique sans stéréotype de sexe » signée entre la Région et le Haut Conseil à l'égalité f.h. Elle est notamment illustrée par le comptage des femmes et des hommes participant aux 5èmes Rencontres *Mer et littoral* organisées en novembre 2017 à Lorient par la Région que l'on peut retrouver dans le RADD 1.4 La communication.

- ## Féminisation

Dans le cadre de la *Semaine de l'emploi maritime* en mars 2017, pour la première fois, une table ronde dédiée à la place des femmes s'est tenue à Saint-Brieuc en présence de la Région. Elle a permis de constater l'évolution des mentalités sur le sujet et l'appréhension des enjeux par une plus grande diversité de partenaires. La nécessité de mieux faire connaître les métiers de la mer aux plus jeunes et notamment aux jeunes filles a été rappelée, en insistant particulièrement sur le besoin de rendre visibles les femmes dans les outils de communication (plaquette de présentation des filières de formation, site des écoles …).

[1] Auray - Vannes, Lorient, Saint Malo, Brest

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

4. Equilibre des territoires

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

4.1 L'observation et la planification

Chiffres clés

24 champs d'intervention régionale sont proposés à l'examen de l'analyse sexuée au sein du RADD Egalité f.h.

Fin 2016, 37 collectivités du territoire se sont soumises aux obligations législatives d'établir un rapport d'activité annuel en matière d'égalité femmes.hommes.

// Contexte national et régional

Les obligations de rendus-comptes annuels en matière de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes - dans les champs d'activité des entreprises ou au sein de leurs compétences pour les collectivités concernées - participent à repérer les inégalités et à comprendre les discriminations liées au sexe, à identifier et analyser les freins rencontrés, à objectiver les situations. Si les politiques publiques ne sont pas toujours à l'origine de la division sexuelle des rôles et des tâches, elles ne sont pas neutres et peuvent contribuer à réduire ou à accroître les inégalités entre les femmes et les hommes. Afin d'agir, il faut produire de la connaissance notamment par la production de données sexuées. Néanmoins, si la collecte de données sexuées mérite d'être davantage soutenue, elle ne suffit pas. L'ensemble des panoramas sexués quantifient l'égalité. Le législateur nous impose d'aller au-delà, de qualifier pour réduire les écarts, d'assurer un suivi sur la durée pour effectuer des comparaisons et si besoin les réajustements nécessaires, de mesurer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques en matière d'égalité des droits femmes.hommes.

// L'égalité dans l'action régionale

Conformément à son engagement, la Région a souhaité mettre à disposition des éléments sexués statistiques clés, donnant à voir une vision régionale globale de la situation des femmes et des hommes dans différents domaines de l'activité humaine. Toutes les collectivités bretonnes soumises à l'obligation d'établir un rapport annuel d'activité en matière d'approche intégrée de l'égalité femmes.hommes dans leurs politiques peuvent rencontrer des difficultés pour effectuer les requêtes nécessaires, organiser la récolte des données sexuées, produire de l'analyse. Un groupe de travail thématique sur l'égalité femmes.hommes constitué des pourvoyeurs de données régionales a été constitué en octobre 2017 dans le cadre de l'observatoire des territoires. Aux côtés de la Région et de l'Etat en région, l'Insee, le GREF, l'Observatoire de l'Université Bretagne Loire, la Chambre régionale d'agriculture, l'Adeupa, la CRESS mais également l'association HF Bretagne, la CAF ou encore les Conseils départementaux d'Ille et Vilaine et du Finistère, se sont d'ores et déjà réunis à deux reprises. Ces travaux permettront à terme, de mettre à disposition de tous les territoires, des informations fiables et significatives. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier une dizaine d'indicateurs en région qui offrent une déclinaison bretonne des *Chiffres de l'égalité* établi annuellement par le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'élaboration annuelle, pour la troisième année consécutive du RADD Egalité femmes.hommes, s'appuie désormais sur une plus grande appropriation des enjeux liés à la récolte systématique des données sexuées des bénéficiaires des dispositifs régionaux. Leur recueil et leur recensement, qu'il convient encore de stabiliser, de préciser et d'harmoniser, restent déterminants pour s'assurer, en amont de sa définition ou au moment de son évaluation, qu'aucune politique régionale ne discrimine en raison du sexe.

La gouvernance au sein des fonctions d'observation est également intéressante à observer, notamment dans le cadre du projet Géobretagne.

GéoBretagne : nombre de pôles métier pilotés par des femmes.hommes	2015	2016	2017
Nombre de pôles métier	11	10	11
Animation transversale des pôles métier (parfois assurée par un binôme)			
Nombre de femmes	8	10	11
Nombre d'hommes	13	16	17
Animation départementale ou des sous-groupes des pôles métier			
Nombre de femmes	2	4	4
Nombre d'hommes	4	5	5
Représentation du Conseil régional			
Nombre de femmes	2	3	3
Nombre d'hommes	3	3	3

Les pôles métier de GéoBretagne sont des groupes de travail dédiés à une thématique pour favoriser la mise en cohérence des données et leur partage. Leur animation est assurée par les représentant.e.s de partenaires souhaitant s'investir dans l'organisation des réunions, la synthèse des échanges, l'élaboration et le suivi de la feuille de route. Les hommes ont davantage investi la démarche, ses modalités et les lieux.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

4.2 Les contractualisations et l'animation territoria

Chiffres clés

75% des budgets publics consacrés aux loisirs des jeunes profitent aux garçons.

Parmi les étudiant.e.s en architecture, on compte 58% de femmes mais seulement 27% se retrouvent inscrites à l'ordre des architectes.

// Contexte national et régional

Les femmes et les hommes n'ont pas partout le même accès aux droits et aux services, ne disposent pas des mêmes ressources sur un même territoire et n'occupent pas les mêmes lieux. En fonction de rôles, de responsabilités, d'organisation, de contraintes et de modes de vie différents, elles et ils ne vivent pas toujours les mêmes réalités. La prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, la réduction des inégalités entre les sexes et la participation des femmes aux politiques territoriales sont des conditions indispensables au développement des territoires.
En 2017, au-delà de la question du harcèlement de rue, plusieurs villes ont lancé des réflexions sur les équipements publics et la/les manières de construire des villes plus accueillantes et plus égalitaires : l'occupation des squares, des espaces de circulation, des équipements sportifs, l'offre des loisirs sont analysées au prisme du genre. La plateforme d'innovation urbaine *Genre et ville* accompagne architectes, urbanistes, géographes en répondant aux démarches des municipalités qui cherchent à ré-interroger usages, aménagements ou mobilier urbain au bénéfice de tou.te.s. Répondre aux besoins et aspirations de chacun.e pour comprendre les réalités de tou.te.s nécessite d'associer les habitant.e.s, en ville (cf. les *Urbain.e*.s) et à la campagne (cf. *Odette and Co*).
Les inégalités sexuées, sociales et territoriales sont particulières au sein des Quartiers prioritaires de la ville (QPV) et en milieu rural, souvent par leur intensité, parfois par leurs spécificités. A l'initiative de multiples acteurs et actrices, une réflexion nationale est engagée. Des villes se dotent d'un label *HQE* comme *Ville à Haute Qualité Egalitaire*. Un réseau national pour « *fédérer les actions et porter une parole utile sur les questions essentielles de l'égalité, de la mixité et de la liberté des femmes* » s'intéresse aujourd'hui à l'accès à l'autonomie et à l'emploi, à la place dans l'espace public et au fait religieux dans les quartiers. L'Association des Maires de France propose elle, d'intégrer les taux d'emploi féminin et de familles monoparentales dans la définition des territoires prioritaires. *L'Observatoire national de la Politique de la Ville* (ONPV) s'est fixé pour missions de conduire des études spécifiques sur les discriminations et les inégalités femmes.hommes dans les QPV. Le Conseil national des villes a été saisi par le gouvernement en octobre 2017, sur « la place des jeunes filles et des femmes dans les espaces publics des quartiers prioritaires », pour des résultats attendus en 2018.
En Bretagne, les habitant.e.s des quartiers prioritaires représentent 8% de la population des villes concernées (13% en France). 42% de leurs habitant.e.s vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales représentent 20% des foyers de ces quartiers. Le taux de l'emploi féminin y varie de 28% à 50%. Dans les territoires ruraux, les femmes, plus diplômées qu'ailleurs en France, connaissent un *plancher collant* des campagnes car moins de métiers qualifiés s'offrent à elles.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### La place des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des contrats de partenariat Europe-Région-Pays

Avec les Pays, l'association des îles du Ponant, les EPCI et les Conseils de développement, la Région a signé 22 *Contrats de partenariat* en 2015. Leur mise en œuvre se traduit par la tenue de *Comités uniques de programmation* (CUP) installés sur chaque pays, co-présidés par le.la Président.e du pays et l'élu.e référent.e régional.e, composés pour moitié de représentant.e.s des EPCI et d'acteur.trice.s issu.e.s des conseils de développement.

Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays	2015	2016	2017
Membres titulaires des comités uniques de programmation			
Nombre de femmes / % de femmes	82 / 24 %	82 / 24 %	97/ 24 %
Nombre d'hommes / % d'hommes	336 / 76 %	336 / 76 %	305 / 76 %

Derrière la stabilité du ratio f.h, malgré une légère baisse du nombre de membres des comités uniques de programmation en 2017, se cachent d'importantes diversités : la majeure partie des CUP compte de 15 à 35% de femmes, un CUP ne compte aucune femme mais trois en comptent plus de 35%. Les CUP sont le reflet des situations des exécutifs de Pays, d'EPCI et de la composition des Conseils de développement ; ce qui explique cette situation.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- La politique de la ville

L'égalité femmes.hommes, au-delà d'une obligation imposée comme un axe transversal des Contrats de ville, s'avère désormais un défi à relever compte tenu de la situation des populations sur ces territoires. La difficulté de prendre en compte sa transversalité dans l'ensemble des projets proposés aux Comités des financeurs et le peu d'actions spécifiques en font pourtant encore un axe à développer. De nombreuses initiatives sont proposées localement pour construire et mettre en œuvre des outils de sensibilisation, d'insertion et d'accompagnement des personnes. La Région Bretagne est engagée dans la mise en œuvre des *Contrats de ville* concernant douze établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) jusqu'en 2020. En signant ces contrats, elle a inscrit la priorité de concourir à l'égalité des droits par le soutien aux actions pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes, notamment des familles monoparentales et des femmes migrantes, avec la volonté de développer la connaissance, la sensibilisation et la formation sur l'égalité des droits des EPCI et Conseils de développement.

Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017
Quartiers prioritaires concernés	8	12	12
Nombre de projets Egalité femmes.hommes dans les appels à projets Contrats de Ville	10	29	37
Principales thématiques	Accès au droit, autonomie économique et sociale, contre les violences conjugales	Accès au droit, insertion professionnelle, marches exploratoires, insertion par la culture et le sport	Accès au droit, insertion professionnelle, marches exploratoires, insertion par la culture et le sport

L'année 2017 aura été marquée par les premiers bilans des « Marches exploratoires » qui visent à prendre en compte les usages des femmes dans l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie des quartiers en tant qu'expertes de leur quotidien. De nouvelles expériences ont pu être conduites, des solutions concrètes apportées sur les enjeux de renouvellement urbain comme à Brest. Elles permettent d'analyser les besoins des femmes dans la construction des programmes à venir afin de lutter contre le sentiment d'insécurité perçu par les habitantes.
L'augmentation des projets *Egalité* témoigne d'une présence active et efficace des associations de défense des droits des femmes dans les quartiers. Parmi les 37 projets recensés, 14 sont portés par le réseau des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) qui reste un des opérateurs très investi dans les quartiers prioritaires. Implantés sur l'ensemble des départements bretons, les CIDFF proposent des accompagnements personnalisés adaptés aux fragilités sociales, d'insertion professionnelle ou consécutives à des violences conjugales que peuvent rencontrer des femmes, souvent isolées. A leurs côtés, on compte plus d'une dizaine de partenaires investis sur la promotion de l'égalité des droits f.h.

- Animer un réseau des actrices et acteurs des territoires

La Région veut développer un « réseau des actrices et des acteurs des territoires » qui dépasse les clivages urbain-rural, littoral-intérieur dans l'objectif de faire dialoguer, partager les bonnes expériences, mutualiser, professionnaliser, faciliter l'interconnaissance, engendrer de nouvelles coopérations. Il s'agit également de repérer et de soutenir les innovations territoriales dans une démarche ascendante. Après un 1er événement en 2016 où la parité avait fait l'objet d'une attention particulière, la préparation de la 2ème édition des « Territoires innovent », prévue initialement en 2017 mais reportée en 2018, a fait l'objet d'une même vigilance.

La concertation de la démarche *Breizh Cop* a été lancée, donnant lieu à un certain nombre d'événements, dont le « carrefour des territoires » en mars. 290 hommes et 200 femmes (40%) s'y sont inscrit.e.s. Parmi les 9 intervenant.e.s, on comptait 5 hommes et 4 femmes.

Le *réseau rural* est un outil d'animation au service du développement dans les territoires ruraux. Il existe à l'échelle européenne, française et dans chacune des Régions. Le réseau rural breton, copiloté par la Région et l'Etat, est ouvert à tout.e.s.

Parité dans la Commission de pilotage du réseau rural (y compris les co-pilotes)	2016	2017
Nombre de femmes et part des femmes	12 soit 41,4 %	12 soit 41,4%
Nombre d'hommes et part des hommes	17 soit 58,6 %	17 soit 58,6%

La composition de la commission, renouvelée en 2016, n'a fait l'objet au cours de l'année 2017 que de substitutions de personnes à d'autres, sans modification du *sex ratio*.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

5. Connexion des territoires et des populations

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

5.1 Le numérique

// Contexte national et régional

Chiffres clés

2 salariées sur 10 dans le numérique en Bretagne sont des femmes.

Les femmes représentent 44% des joueur.euse.s vidéo.

89% des jeunes ont créé un profil sur au moins un réseau social.

Selon le HCE fh, 73% des femmes ont déclaré avoir subi des violences en ligne et une fille sur 5, âgée de 12 à 15 ans, a déjà été insultée sur les réseaux sociaux. En réponse, la Région Ile de France a mis en ligne en octobre 2017 le 1er site de ressources contre le Cyber sexisme à destination des jeunes et des professionnel.le.s.

En France, le numérique est à la fois l'un des secteurs professionnels où le taux de mixité femmes.hommes est le plus faible et, conséquence souvent constatée pour un secteur très masculinisé, le secteur où l'ampleur du sexisme comme son invisibilisation par les hommes sont dénoncées. Les femmes représentent moins de 28 % des employé.e.s des entreprises du numérique alors que ce taux est de 48 % pour le reste de l'économie. L'écart se creuse davantage pour les métiers techniques : les femmes représentant seulement 16% des personnes occupant un poste d'ingénieur.e ou de technicien.ne du secteur. Elles sont surreprésentées dans les emplois de secrétariat (96%). Avec 20% de filles à la sortie des écoles d'ingénieur.e.s (tous confondus), 11% d'étudiantes dans les écoles d'ingénieurs en informatique, 20% en Licence professionnelle Métiers de l'Informatique, du Traitement de l'Information et des Réseaux, la part des femmes dans les métiers du numérique risque de diminuer dans les prochaines années, faute de jeunes diplômées issues de formations supérieures scientifiques et/ou techniques. Pourtant, on compte toujours 50% de bachelières dans les bacs scientifiques.
Face au manque de 750 000 professionnel.le.s du numérique en 2020 selon la Commission européenne, devant le besoin de 170 000 postes à pourvoir en France selon le service des statistiques du Ministère du Travail, le Secrétariat d'Etat au numérique a choisi en 2017 de s'associer au Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes pour participer à lancer la fondation Femmes@Numérique ; En partenariat avec un collectif d'associations et d'entreprises, il s'agira en premier lieu de rendre visible et de valoriser les parcours et carrières professionnelles des femmes du secteur.
En Bretagne, le numérique est également créateur d'emplois (+ de 2 500 recrutements en 2016). Néanmoins, à ce jour, le secteur ne fait état que de 24% de femmes salariées et seulement de 21% de femmes créatrices de startups. Près de 12 000 femmes travaillent dans l'économie numérique (soit 32 % du total des emplois). Dans les activités télécoms, le taux de féminisation s'élève à 28 % (moins trois points par rapport à la moyenne nationale), et à 24 % dans les services sécurité des systèmes d'information (moins 1,5 % par rapport à la moyenne nationale). Seules 13% de femmes sont entrées sur les formations strictement numériques (hors assistant.e digital ou e. commerce) sur 600 entrées au total entre septembre 2015 et fin 2017. Le projet de *Grande école du Numérique* soutenu par la Région via le dispositif Actions territoriales expérimentales (ATE) souhaite « contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier des jeunes, des femmes et des habitant.e.s des quartiers prioritaires de la ville. Ces formations ont d'ores et déjà permis d'atteindre l'objectif affiché en amont par le projet d'accueillir près de 30% de femmes.

L'inauguration du *Ti Lab* en novembre 2017 par la Région et l'Etat fut l'occasion de revenir sur un des 6 projets du Laboratoire régional d'innovation publique destiné d'une part, à favoriser la promotion des métiers du numérique auprès des femmes et d'autre part, à sensibiliser les professionnel.le.s des formations du numérique et les représentant.e.s d'entreprise du secteur à promouvoir l'égalité f.h au sein de leurs établissements. L'écriture d'un cahier des charges relatif à la mise en place d'une plate-forme pour faciliter la relation entre l'ensemble des protagonistes bretons concernés est attendue.

// L'égalité dans l'action régionale

Soutenue par la Région, l'association ESTIMnumérique (Entreprise Synergie Territoire Inclusion Mixité/Numérique), créée fin 2017, a pour objectifs de lutter contre la fracture numérique et de favoriser la mixité dans le numérique. Après l'organisation du 1er Forum *Femmes et numérique* en mai 2016 et son bilan positif, l'Etat et la Région ont, de nouveau, choisi d'apporter leur soutien à la tenue d'une 2ème initiative en juin 2017. Celle-ci a rassemblé plus de 700 personnes, proposé 27 ateliers thématiques, permis à 77 partenaires de rejoindre le réseau favorable à la promotion de l'égalité professionnelle au sein du numérique en Bretagne.

Par ailleurs, suite à un appel à projets expérimental lancé par la Région visant à accompagner des TPE à faire du numérique un outil de la transformation au quotidien, un projet intégralement digitalisé de sensibilisation, de formation et de conseil à l'égalité f.h a été soutenu à hauteur de 21 500 euros en 2017. Cette action est portée par Perfegal, Eliga et Learny Bird.

Au-delà du soutien apporté à ces initiatives, la Région accompagne également les projets qui ont vocation à agir contre le cyber sexisme, notamment auprès des plus jeunes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En France, 2/3 des usager.e.s des transports en commun sont des usagères.

Les hommes n'utilisent les transports en commun que pour 10% de leurs déplacements.

78% des femmes qui prennent les transports en commun mettent en œuvre une stratégie pour éviter les situations de harcèlement.

67% des points retirés sur le permis de conduire en 2017 l'ont été à des hommes contre 33% pour les femmes.

// Contexte national et régional

L'observatoire de la mobilité de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP) commence à s'intéresser aux usages différenciés des femmes et des hommes. En 2017, dans le cadre d'une étude confiée à l'Institut français de l'opinion publique (IFOP), des premières données sexuées sont publiées : 53% des utilisateur.trice.s de transport en commun en Ile de France sont des femmes.

Les différences de comportements f.h pour les déplacements domicile-travail restent significatives. 44% des déplacements chez les hommes sont liés à leur activité professionnelle contre 33% pour les femmes. Les distances parcourues par les femmes sont toujours beaucoup plus courtes. Pour autant, elles se déplacent 4,13 fois par jour en moyenne alors que les hommes déambulent d'un lieu à un autre 4,06 fois par jour. Le caractère multitâche des allers-retours quotidiens de femmes, du travail aux diverses activités des enfants, en passant par les courses et autres expéditions journalières explicite ce delta.

Par ailleurs, dans ses résultats publiés en septembre 2017, la Fédération nationale des associations d'usager.e.s des transports constate que 93% des femmes empruntant régulièrement les transports collectifs routiers (autocars, taxis, VTC, covoiturage) affirment être confrontées à des situations de harcèlement sexiste. Les halls de gare, les quais et les zones aux alentours des gares sont désignés comme les lieux où surviennent le plus souvent ces agressions. Des collectivités se mobilisent : la Métropole bordelaise a ainsi identifié « les empêchements spécifiques à la pratique du vélo (…) que pourraient rencontrer les femmes ». L'utilisation du deux-roues est à 60% masculine. Après l'arrivée d'un deuxième enfant, les femmes abandonnent davantage cette pratique alors que les hommes la renforcent. Interrogées, elles placent le vélo en tête des modes de transports qui les exposent le plus au harcèlement (51%).

En Bretagne aussi, pour garantir à chacun.e le droit de circuler, le besoin de données sexuées émerge. Il en est ainsi de *l'enquête mobilité au Pays de Lorient* éditée en juin 2017 qui confirme les tendances nationales : si les femmes sont mieux représentées dans la pratique des modes actifs, 61% des déplacements à vélo sont le fait des hommmes. Selon le conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Saint-Brieuc, dans son enquête conduite en 2017 sur « les mobilités des jeunes en milieu rural » on note « un certain nombre de différences de perceptions et de pratiques entre les mobilités des filles et des garçons ». Ces derniers expriment moins de contraintes, que ce soit dans les modes ou le périmètre des déplacements. Seules les filles évoquent les risques liés aux sorties et aux déplacements.

Enfin, l'expérience des marches déambulatoires se multiplie : ainsi de celle organisée en 2017 par Bibus, la SNCF et la Métropole brestoise qui a permis de recueillir le ressenti des femmes sur la sécurité dans et près des transports en commun, et de faire des préconisations notamment pour améliorer la signalétique, la présence physique d'agent.e.s, renforcer la visibilité des moyens d'alarme.

// L'égalité dans l'action régionale

La Région souhaite répondre au plus près des usages et des moyens financiers de celles et ceux qui empruntent les « trajets du quotidien ». Suite à une 1ère rencontre, en septembre 2017 avec la SNCF, la désignation d'un.e référent.e SNCF Egalité, le repérage de réseaux féminins bretons liés aux transports, le besoin de données sexuées, la mixité des images dans les supports de communication,..ont fourni des pistes de travail en commun. Pour sa part, dans le cadre de renouvellement de délégation de service public des transports scolaires, la Région a désormais affiché sa volonté de faire progresser l'égalité fh au sein de conventions signées avec des transporteurs.

Usager.e.s du TER Bretagne	2015	2016	2017
Nombre d'usager.e.s du TER avec la carte KorriGo Nombre de femmes en % Nombre d'hommes en %	 49 % 51 %	 51 % 49 %	 50 % 50 %
Nombre d'abonné.e.s seul.e.s Nombre de femmes en % Nombre d'hommes en %	 51 % 49 %	 52 % 48 %	 49 % 51%

Un suivi annuel sexué des abonné.e.s du TER est stabilisé. Le ratio 50/50 se confirme.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- La place des femmes dans la gouvernance du transpor

Gouvernance	2015		
Participant.e.s aux instances de concertation du transport public régional			
Nombre de femmes en %	36 %	28%	35 %
Nombre d'hommes en %	64 %	72%	65 %

L'examen 2017 des feuilles d'émargement des Comités de lignes et comité des partenaires relève au total 336 personnes. Cette augmentation de 43 % sur la participation (145 participant.e.s en 2016) semble profiter aux femmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6. Rayonnement et vitalité

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6.1 Le sport

Chiffres clés

23% des licencié.e.s sont des femmes. 23% des dirigeant.e.s de fédérations sportives sont des femmes.

Sur 47 membres du CA du Comité national olympique sportif français, 9 sont des femmes.

26% des arbitres sont des femmes, toutes fédérations et tous niveaux confondus.

Les sports féminins représentent moins de 20% du volume horaire des retransmissions sportives TV.

// Contexte national et régional

Selon des chiffres publiés par l'INSEE en novembre 2017, 45% des femmes et 50% des hommes de 16 ans ou plus déclarent avoir pratiqué une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois. La part des pratiquantes tend à augmenter (+ 5% en 6 ans) tandis qu'elle reste stable chez les hommes. Les écarts restent néanmoins élevés parmi les plus jeunes : 50% des femmes de 16 à 24 ans ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive contre 63% des hommes de cette même classe d'âge. Parmi les plus jeunes, la part de pratiquant.e.s régulier.e.s a augmenté de 5 points chez les femmes de 16 à 24 ans comme chez celle de 25 à 39 ans. Aux mêmes tranches d'âge, cette part est demeurée stable chez les hommes.
Les stéréotypes de sexe contribuent à maintenir des différences et une répartition déséquilibrée dans le choix des disciplines. Si la marche à pied est l'activité physique ou sportive la plus pratiquée par les femmes comme par les hommes, les femmes restent surreprésentées en danse et en gymnastique et largement minoritaires dans les sports de raquettes ou les sports collectifs. Même si les fédérations de sports de contact (rugby, boxes, arts martiaux, handball) voient leur quota d'adhérentes augmenter de 25% par an depuis 5 ans.
Sont communs aux hommes et aux femmes, les besoins de se distraire, de rester en forme et d'évacuer le stress. Les différences par sexe sont plus marquées pour les autres sources de motivation : ainsi 24% des femmes sportives déclarent pratiquer une activité physique ou sportive pour perdre du poids, soit 6 points de plus que les hommes. Ceux-ci sont 21% à déclarer exercer une activité physique ou sportive pour dépasser leurs limites, soit 2 points de plus que les pratiquantes. Ces différences de motivation particulièrement plus marquées chez les plus jeunes tendent à s'atténuer progressivement avec l'âge. Enfin, 17% des femmes ayant pratiqué régulièrement une activité physique ou sportive, dans le cadre d'un club ou d'une association, ont participé à une compétition sportive. Cette proportion est trois fois plus élevée chez les hommes (52%). S'il faut travailler la mixité dans la pratique sportive, le droit au sport pour tou.te.s doit être garanti. L'inégalité d'accès n'a rien de naturel : dès l'enfance, infrastructures et moyens publics, soit 70% des budgets et des équipements sportifs des communes, sont consacrés aux garçons.

A la faveur des dénonciations massives et publiques d'agressions sexuelles fin 2017, le débat sur le sexisme dans l'univers sportif a été relancé. Des initiatives ont été prises : le Comité Ethique et Sport propose un numéro d'appel (01 45 33 85 62) et de prise en charge anonyme pour dire *Stop aux maltraitances*. Pour la première fois de son histoire, la Fédération française de football a nommé une vice-présidente et une secrétaire générale au sein de son exécutif, et une sélectionneuse pour les Bleues. Les instances dirigeantes de la Fédération sportive et gymnique au travail sont aujourd'hui paritaires. En Formule 1, c'est désormais la fin des *Grid girls*, ces « Filles des grilles » cantonnées à porter des pancartes pour indiquer l'emplacement des voitures. Pour rendre visible la pratique sportive des femmes, des médias comme le magazine *Les Sportives* ou le site *Neuf Dixième* sont créés.

En Bretagne, l'année 2017 fut marquée par le soutien régional à la création d'un centre d'expertise *Sport santé au féminin*, novateur dans la prise en charge des pathologies des sportives, en particulier gynécologiques. Un premier colloque, en octobre dernier, réunissant à la fois des professionnel.le.s de la santé et du sport, ou des représentant.e.s de collectivités ou d'associations de sportif.ve.s a permis de libérer la parole de championnes sur des troubles de santé spécifiques aux femmes – troubles alimentaires, déficits hormonaux, problèmes d'aménorrhée, fuites urinaires - encore tabous. Des aides financières ont également contribué au développement d'un réseau régional d'associations et d'outils pour soutenir des sportives atteintes du cancer du sein et contribuer à leur santé et /ou réinsertion professionnelle.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### Le chèque sport

Le chèque sport offre une réduction automatique de 15 € sur toutes licences sportives acquises auprès d'un club breton par un.e jeune de 16 à 19 ans.

Nombre de bénéficiaires du Chèque Sport	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre et part de filles de 16 à 19 ans	9 431 (32 %)	9 803 (34 %)	10 513 (36 %)	10 810 (38 %)

Sur un nombre total de bénéficiaires qui s'est légèrement érodé (-3% environ) par rapport à 2016, s'établissant à 28 325 et représentant un remboursement de 424 K €, le nombre de *Chèques Sport* saisis par les jeunes filles a, en revanche encore augmenté de 2,8 % en 2017 (soit + 297 chèques), poursuivant ainsi sa régulière augmentation. Si la part des filles reste minoritaire, il est important de noter qu'en deux saisons, ce dispositif a séduit 1 000 jeunes bretonnes supplémentaires, soit une hausse de plus de 10 points. Cette évolution positive est d'autant plus

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

remarquable qu'elle concerne un âge lycéen au cours duquel, à l'image
investissement sportif inégal filles.garçons en défaveur des filles. Ce résultat té
incitatifs et ciblés sur une pratique sportive encadrée des lycéennes, encore f

- ## Les aides régionales

Aides régionales en matière de :	2015	2016	2017
> Déplacements : *Nombre de déplacements* *Montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)*	 26 17%	 23 24%	 12 16%
> Manifestations : *Nombre* *Montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)*	 8 6%	 8 6%	 5 4%
> Sportives de haut niveau (SHN) *Nombre* *Montant financier dédié au SNH « féminin » / montant total*	 58 36%	 44 37%	 36 40%
> Chèques Sport *Nombre* *Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total*	 9 803 34%	 10 513 36 %	 10 810 38 %
> Centres de formation de clubs phares *Nombre* *Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)*	 4 41%	 5 50 %	 6 56 %

Les déplacements exclusivement féminins représentent 16% du montant financier consacré à l'ensemble des déplacements (dont des déplacements mixtes), soit une baisse de 8 points par rapport à 2016. Plusieurs facteurs peuvent être avancés : le niveau sportif des compétitrices et/ou des clubs féminins bretons est en baisse et ne correspond plus aux critères d'éligibilité (Niveau Elite pour l'individuel, 2 premiers niveaux amateurs pour les équipes). Mais surtout, la mutualisation des déplacements intégrant les filles et les garçons, souhaitée par la Région, implique qu'il y ait moins de dossiers de déplacements exclusivement féminins.
Les aides pour les déplacements « 100% féminins », qui se concentrent sur 12 disciplines différentes (contre 15 en 2016), varient entre 147 € et 8 556 € (bornes en hausse). Pour les déplacements 100% masculin, la fourchette est de 110 € à 11 789 €.

Sur les 5 manifestations exclusivement dédiées aux féminines soutenues par la Région, 2 concernent des tournois de tennis, et 3 des épreuves cyclistes soit 4% des manifestations totales aidées. C'est 10 fois moins que le nombre de compétitions "masculines" (33 compétitions aidées en 2017).
Financièrement, le constat est encore moins favorable : les 5 compétitions féminines ont représenté des subventions totales de 17 500 euros (soit 2,2% des aides totales, toutes manifestations confondues, - 4 points par rapport à 2016), contre 787 900 euros pour les manifestations masculines, soit un rapport de 1 à 20.

Le soutien aux sportives de haut niveau a baissé de 18% par rapport à 2016, sur un total de 89 soutiens (40%). La baisse du nombre de sportif.ve.s aidé.e.s provient de la sélection plus restrictive opérée par la Région et ce, quel que soit le sexe du bénéficiaire. Les aides aux sportives de haut niveau, dont le montant oscille entre 400 euros et 1320 euros (même fourchette que pour les sportifs), ont représenté 24 160 euros, soit 40% du montant total (+3%).

Les centres de formation de clubs féminins soutenus par la Région sont dorénavant majoritaires (6 sur 11). Ils ont capté 56% des financements consacrés à ce dispositif. L'aide la plus élevée pour un centre avec une discipline "féminine" a atteint 45 000 euros, contre 62 000 euros pour l'aide la plus conséquente dédiée à un centre avec une discipline " masculine".

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6.2 La culture

Chiffres clés

En France, on compte 42% de femmes dans les professions culturelles.

10% des 100 plus grandes entreprises culturelles sont dirigées par des femmes.

Les structures culturelles dirigées par une femme reçoivent 40% de subventions en moins que celles dirigées par un homme. Une femme y gagne 18% de moins qu'un homme.

Les créatrices ont porté 37% des spectacles au Festival d'Avignon 2017.

Depuis 1985, 8% des Victoires de la musique du meilleur album ont été décernées à une interprète féminine. Depuis 1976, 2% de femmes ont été césarisées.

// Contexte national et régional

Le taux de féminisation dans les professions culturelles a augmenté depuis les années 60. Néanmoins, les femmes sont plus souvent cantonnées aux disciplines et métiers les moins valorisés socialement et financièrement. Majoritaires dans les secteurs comme le livre et la presse, les femmes demeurent peu présentes dans l'industrie du film, la musique et le jeu vidéo.

Dans le domaine du spectacle vivant, elles sont 12 % à diriger des scènes de musiques actuelles ; pour la saison 2017-2018, 34 % des spectacles de théâtre, de cirque et de danse programmés sont mis en scène par des femmes. Les techniciens du spectacle peinent en revanche à se féminiser.

Dans sa dernière étude, *Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture. Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action*, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes souligne le paradoxe : 60% d'étudiantes dans les écoles de l'enseignement supérieur dans la culture, tous domaines confondus, mais plus que 40% parmi les actif.ve.s du secteur.

Moins rémunérées, les femmes sont également moins programmées et moins récompensées. Dans le domaine du cinéma par exemple, 20 % des films sortis en salle sont réalisés par des femmes et aucune n'a reçu de César du meilleur film ou de la meilleure réalisation depuis 2010. Les disparités salariales y sont criantes : exceptés les postes de scriptes et de cascadeuses, tous les autres métiers connaissent des écarts salariaux, le plus grand (avec - 42%) étant celui entre les réalisateurs et les réalisatrices. Selon l'association *le Deuxième Regard* qui milite pour la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma français, cette « bataille des chiffres est primordiale pour agir sur les représentations et créer une véritable expertise sur le sujet… car on ne peut pas analyser aujourd'hui les violences sexuelles dans ce secteur indépendamment de la répartition du pouvoir, ce sont des dynamiques croisées ». Quand 80 % des œuvres publiées sont écrites par des hommes, la vision du monde ne peut être « neutre ». En musique, parmi les 50 plus grands succès musicaux de 2017, seuls 20 % d'entre eux sont portés par des interprètes féminines. Et si la moitié de l'audience du rap est féminine, seuls 5% d'albums de rap sont publiés par des femmes tandis que tous les labels de rap sont dirigés par des hommes.

Pour autant, l'année 2017 marque une étape décisive dans la promotion de l'égalité femmes.hommes dans les domaines culturels. La fin de l'année fut ainsi marquée par une multitude d'engagements et d'initiatives en matière d'objectifs chiffrés pour les programmations : instauration de quotas de progression au sein des structures, mise en place d'observatoires pour mesurer les inégalités (emplois, salaires et attribution des aides financières), études sur le devenir des femmes diplômées du secteur… Le Ministère de la Culture qui affirme que « le secteur culturel y a un devoir d'avant-garde », évoque la mise en place de principes d'éga-conditionnalité et de bonus-malus.

En Bretagne, l'année 2017 marque également une évolution très positive. Après la publication en 2016 et 2017 de deux études territoriales sur la place des femmes dans le spectacle vivant et les arts plastiques, l'association *HF Bretagne*, grâce au soutien de la Région, a développé ses relais dans les départements bretons. Elle a élargi ses activités au travers d'ateliers de formation ou de temps de sensibilisation dans les Ecoles d'arts et lieux de formation (Conservatoires, Ecoles de Théâtre, etc.), de tables rondes comme celle portant sur les Femmes et musiques actuelles lors des TransMusicales 2017. Elle a également initié avec la Ville de Brest – une première en France - une méthodologie de comptage des personnels permanents au sein des structures culturelles brestoises, un examen sexué de leurs activités comme une analyse genrée des moyens financiers accordés par la Ville (investissements, régies, subventions aux associations, appui à la création, à l'organisation de manifestations…). Cette budgétisation sensible au genre – une démarche inscrite de juillet 2017 à juin 2018 - permettra notamment de croiser les moyens mobilisés et le sexe des bénéficiaires finaux.

La diversité des initiatives culturelles – tenue du 2ème Festival Clito'rik, sortie du livre « *A l'origine du féminisme en Bretagne, Marie Le Gac-Salonne 1878-1974* » d'Isabelle Le Boulanger, de la collection « *L'ABC…Z des héroïnes* » de Marilyne Degrenne, montage de « L'« =xpo » design sur le genre de Marine Le Ravazet, comme de celle consacrée aux femmes créatrices dans l'histoire proposée par le Musée des Beaux-Arts de Rennes confirme une évolution encourageante en la matière dans notre région.

// L'égalité dans l'action régionale

Membre fondatrice de plusieurs établissements publics de coopération culturelle, et au-delà de la vigilance déjà portée à la désignation paritaire de ses représentant.e.s au sein de leurs conseils d'administration, la Région encourage la parité et l'usage du féminin des noms des fonctions auprès de ses partenaires. Le Conseil d'administration du FRAC (Fonds régional d'art contemporain) Bretagne a ainsi adopté ses nouveaux statuts 2017

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

en intégrant systématiquement la mention au masculin et au féminin des fo
principe de parité dans l'élection de deux vices-président.e.s ou pour la cor
d'achat. Le Conseil d'administration de *Livre et Lecture en Bretagne* emprunt

Inspirée par l'analyse quantitative et par genre des aides attribuées par l'Etat en région, parue en 2016 en Bretagne (*Mission sur l'égalité femmes - hommes dans le spectacle vivant* de Cécile Hamon), la Région a initié une première étude en 2017 afin de conduire une « *Analyse de la place des femmes dans les aides octroyées de 2014 à 2016 par le Conseil régional de Bretagne aux compagnies du spectacle vivant* ». Si l'étude nationale s'appuie sur les moyennes statistiques, le travail réalisé à l'échelle régionale, au regard de l'échantillon relativement restreint (92 compagnies) et des très grands écarts budgétaires entre les compagnies, a choisi une approche selon les médianes (partage en deux parties égales). Même s'ils sont encore notables, les écarts médians tendent à se réduire : 50% en 2014, 36% en 2016. Cette étude révèle également que les compagnies dirigées par des hommes adressent des demandes d'aide plus élevées (20 000 € en montant médian) que les compagnies dirigées par des femmes (15 000 € en montant médian).

Cette initiative d'exigence démocratique fait écho à la démarche de prise en compte des droits culturels engagée qui implique de repenser la politique culturelle régionale en s'interrogeant sur toutes les formes de discrimination qui peuvent freiner chacun.e à participer librement à la vie culturelle.

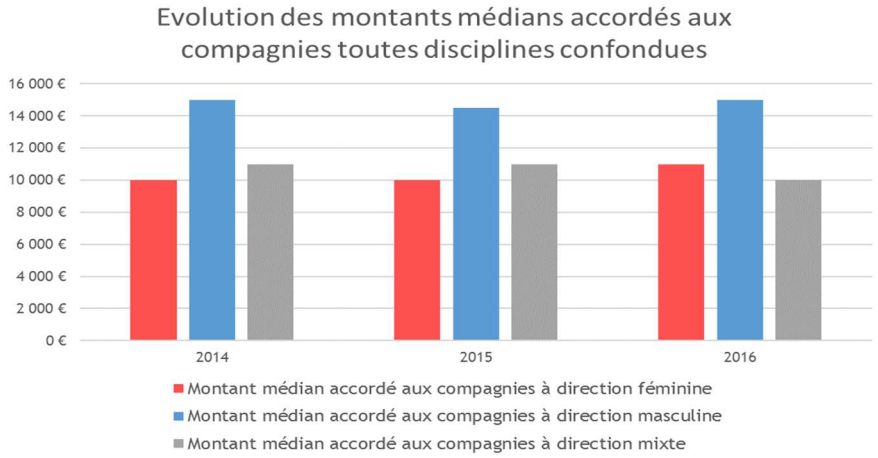

Composition des Conseils d'administration des Etablissements publics à caractère culturel (EPCC)	2015	2016	2017
EPCC Spectacle vivant en Bretagne Femmes titulaires / Hommes titulaires Femmes suppléantes / Hommes suppléants Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	 8 F / 5 H 7 F / 6 H 2 F / 1 H	 8 F / 5 H 8 F / 5 H 2 F / 1 H	 8 F / 5 H 9 F / 4 H 2 F / 1 H
EPCC Livre et culture en Bretagne Femmes titulaires / Hommes titulaires Femmes suppléantes / Hommes suppléants Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	 7 F / 9 H 8 F / 2 H 2 F / 1 H	 7 F / 9 H 8 F / 2 H 2 F / 1 H	 10 F / 6 H 7 F / 4 H 2 F / 1 H
EPCC Le Pont Supérieur Femmes titulaires / Hommes titulaires Femmes suppléantes / Hommes suppléants Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	 12 F / 13 H 6 F / 8 H 1 F / 1 H	 14 F / 12 H 7 F / 9 H 1 F / 1 H	 14 F / 12 H 7 F / 9 H 1 F / 1 H
EPCC FRAC Femmes titulaires / Hommes titulaires Femmes suppléantes / Hommes suppléants Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	 5 F / 11 H 6 F / 4 H 2 F / 2 H	 5 F / 11 H 7 F / 3 H 2 F / 2 H	 5 F / 10 H 7 F / 2 H 2 F / 2 H
EPCC Ecole supérieure d'art de Bretagne (EESAB) Femmes titulaires / Hommes titulaires Femmes suppléantes / Hommes suppléants Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes	 9 F / 11 H 9 F / 8 H 1 F / 1 H	 12 F / 12 H 10 F / 10 H 1 F / 1 H	 12 F / 12 H 10 F / 10 H 1 F / 1 H
Total **Femmes titulaires / Hommes titulaires** **Femmes suppléantes / Hommes suppléants** **Dont représentant.e.s titulaires de la Région Femmes / Hommes**	 **41 F / 49 H** **36 F / 28 H** **8 F / 6 H**	 **46 F / 49 H** **40 F / 29 H** **8 F / 6 H**	 **49 F / 45 H** **40 F / 29 H** **8 F / 6 H**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

Les femmes deviennent plus nombreuses que les hommes au sein de la gou
femmes titulaires représentant la Région au sein des EPCC sont très légèreme
dirigent le FRAC et l'EESAB.

Composition des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »	2015	2016	2017
Comité Fiction et animation/Long métrage			
Nombre de femmes	6	5	6
Nombre d'hommes	4	5	4
Comité Fiction et animation/Court métrage et programme audiovisuel			
Nombre de femmes	13	13	14
Nombre d'hommes	22	13	11
Comité Documentaire			
Nombre de femmes	11	15	13
Nombre d'hommes	16	10	12
Comité Innovation/Recherche			
Nombre de femmes	4	6	1
Nombre d'hommes	2	0	5
Total			
Nombre de femmes	**34**	**39**	**34**
Nombre d'hommes	**42**	**28**	**32**

Les femmes sont plus nombreuses à siéger aux divers comités de lecture « cinéma et audiovisuel » même si désormais l'exacte parité numéraire est quasi atteinte. Avec un renversement de sa composition, le comité Innovation/Recherche fait qu'au total sur quatre comités, deux comités sont majoritairement composés de femmes, les deux autres par des hommes.

Composition du Conseil Culturel de Bretagne	2016	2017
Collège des structures		
Femmes titulaires / Hommes titulaires	18 F / 42 H	16 F / 44 H
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	42F / 18 H	40 F / 17 H
Collège des personnalités qualifiées		
Nombre de femmes	2 F	4 F
Nombre d' hommes	8 H	6 H
Bureau		
Nombre de femmes	2 F	5 F
Nombre d' hommes	8 H	5 H
Total		
Femmes titulaires / Hommes titulaires	**22 F / 58 H**	**20 F / 50 H**
Femmes suppléantes / Hommes suppléants	**42 F / 18 H**	**42 F / 18 H**

Le Conseil culturel de Bretagne est composé de 70 membres : 60 structures et 10 personnalités qualifiées. Chaque structure est représentée par un binôme paritaire titulaire – suppléant.e. Parmi les titulaires désignés par les structures membres, les femmes sont encore sous-représentées mais pour la première fois, le bureau est parfaitement paritaire avec 5 hommes et 5 femmes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6.3 La santé

Chiffres clés

En France, l'espérance de vie à la naissance est de 79 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes. En Bretagne, les femmes ont une espérance de vie de 85 ans, les hommes de 78 ans.

Près de 60% des nouvelles inscriptions à l'Ordre des médecins sont le fait des femmes. Parmi les médecins de moins de 30 ans, les femmes représentent 66% des effectifs. La moitié des spécialistes sont désormais des femmes, représentant même dorénavant 29% des chirurgien.ne.s.

Entre 2007 et 2017, on constate en France une baisse de 42% du nombre de gynécologues médicaux en France.

Le 1er juillet 2017 fut le 50ème anniversaire de la légalisation de la pilule.

// Contexte national et régional

La santé des populations est liée à de nombreux déterminants individuels, environnementaux, sociaux et politiques. Bien au-delà des seuls aspects biologiques et héréditaires de l'état de santé, ces déterminants sont liés aux styles de vie, aux influences sociales, aux conditions de travail, à l'économie, à l'environnement, à la culture. De nombreuses inégalités entre les sexes perdurent en matière de « standards de bonne santé ». Le genre devient ainsi un déterminant social de la santé. Ces stéréotypes, construits, sexués, induisent pour partie des hiérarchies et des assignations qui parfois font que les hommes et les femmes peuvent développer des comportements différents, être exposé.e.s à des risques différenciés, être pris en charge différemment par le corps médical. Il en est ainsi par exemple de la sous-estimation de l'infarctus des femmes.

La multiplication d'études dédiées et/ou d'indicateurs sexués systématiques améliore la connaissance au bénéfice d'une meilleure santé pour toutes et tous. Ainsi on sait aujourd'hui que si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles passent aussi plus d'années en mauvaise santé. Le rapport *Santé et accès aux droits : une urgence pour les femmes en situation de précarité* du Haut Conseil à l'Egalité fh a dressé à ce titre en juillet 2017 des constats alarmants. En matière d'accès aux soins, les femmes apparaissent plus exposées au renoncement des soins que les hommes : 64 % des personnes qui ont déclaré au moins un renoncement sont des femmes, 38% sont des hommes. Si 25 % de la population métropolitaine vivant en ménage ordinaire déclare avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation…) pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois, ce phénomène touche davantage les femmes (29 %) que les hommes (21%). Néanmoins, en matière de santé publique, et au titre par exemple de consommations d'alcool et de tabac, il est à noter un certain rapprochement des profils de consommation, les variations intervenant davantage en fonction de la structure familiale (célibataire, marié.e…).

Au titre des nouveaux droits, en mars 2017, la loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'IVG intègre dorénavant « toute manifestation d'empêchement » via Internet. En juin, la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes et les femmes célibataires est approuvée par le Conseil consultatif national d'éthique.

La Bretagne observe une surmortalité masculine de 8 % et une surmortalité féminine de 4 % par rapport au niveau national. Chez les plus jeunes, les décès des 15-24 ans par suicide représentent 24% pour les hommes et 20% pour les femmes, tandis que les tentatives de suicide indiquent un taux de 5% chez les hommes et de 10% chez les femmes. Chez les hommes, les tumeurs constituent la première cause de décès (1/3 des décès) devant les maladies de l'appareil circulatoire (25 % des décès). Les causes extérieures de traumatisme et empoisonnement (accidents de la circulation, suicides, chutes…) représentent 10 % des décès chez les hommes contre 7 % chez les femmes. Chez les femmes, ce sont les maladies de l'appareil circulatoire qui représentent plus d'un tiers des décès devant les tumeurs (25 % des décès). Les femmes sont par ailleurs davantage concernées par les maladies du système nerveux qui constituent la troisième cause de mortalité, en forte progression. Parmi les décès qui interviennent avant 65 ans, la part des décès évitables est plus importante chez les hommes (40%) que chez les femmes (28%), et plus importante qu'au niveau national pour les deux sexes. Ces différences s'expliquent par des différences de comportements entre les femmes et les hommes et montrent l'intérêt d'une action proportionnée en direction des hommes et des femmes en matière de promotion de la santé.

// L'égalité dans l'action régionale

Le soutien aux *Mardis de l'égalité* proposés par l'Université de Rennes 2 a permis en novembre de tenir une conférence *Le handicap au prisme de l'égalité* associant l'origine des deux discriminations, liées au handicap et au sexe aux mêmes fondamentaux. Par ailleurs, il est à noter que de plus en plus de clubs sportifs bretons croisent au travers de projets multiformes les thématiques Egalité/Sport/Santé à l'image de l'antenne régionale *Solution Riposte* qui réunit 17 clubs bretons d'escrime qui souhaitent agir pour des femmes atteintes d'un cancer.

- ### Soutien à l'Observatoire régional de la santé (ORS)

Convaincue de l'importance de bénéficier d'une connaissance partagée, la Région encourage l'Observatoire régional de la santé à engager des études visant à éclairer l'action des acteur.rice.s breton.ne.s et en particulier des élu.e.s régionaux.ales. Ainsi, de celle qui a pu témoigner que « si les deux tiers des lycéen.ne.s breton.ne.s (68 %) déclarent pratiquer au moins une fois par semaine une activité sportive (au moins une heure de sport hors cadre scolaire), il est à noter qu'il s'agit « davantage de garçons avec 77 % que de filles avec 59 % ». La Région est désormais très attentive à ce que les études présentent une analyse sexuée des données de santé.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Réduction des risques en milieu festif

Engagée dans la réduction des risques en milieu festif, la Région soutient not[illegible] qui informe le public pendant les festivals, en organisant des formations, en fournissant des outils de réduction des risques ou encore via des outils numériques. La consultation de la page Facebook mise en place ne cesse de croître pour atteindre environ 5 000 profils en 2017, composés à 70 % d'hommes et 30 % de femmes.

- ## Soutien aux 13 Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

Nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un Point accueil écoute jeunes par territoire	2015			2016			2017		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Saint - Brieuc -	183	446	263	274	150	424	308	137	445
Lannion	160	95	255	142	86	228	159	87	246
Paimpol	63	42	105	69	42	111	76	51	127
Guingamp	118	96	214	130	86	216	89	52	141
Centre Ouest Bretagne	81	74	155	71	76	147	81	69	150
Rennes	139	170	309	121	119	241	127	122	249
Fougères	96	40	136	169	72	241	118	55	173
Saint - Malo	154	127	281	148	113	261	31	34	65
Brest	137	66	203	103	68	171	116	56	172
Cornouaille	145	79	224	115	74	189	133	72	205
Vannes	59	43	102	48	36	84	72	42	114
Lorient	156	102	258	171	125	296	215	123	338
Morlaix	61	51	112	53	38	91	81	44	125
13 PAEJ (nombre total de jeunes)	**1 632**	**1 168**	2 800	**1 614**	**1 085**	2 700	**1 606**	**944**	2 550
Pourcentage	**58%**	**42%**		**60%**	**40%**		**63%**	**37%**	

En 2017, la part de jeunes femmes reçues continue d'augmenter (+ 3 points) pour désormais atteindre 63 % de la fréquentation des Points Accueil Ecoute Jeunes (contre 37 % de garçons). Dans le même temps, le nombre total de jeunes accueilli.e.s poursuit quant à lui sa baisse (- 5,6 %). A l'exception des PAEJ de Rennes et Saint-Malo, l'ensemble des PAEJ ont reçu davantage de filles que de garçons. Sur ces deux derniers, une quasi parité est observée dans les entretiens réalisés, avec respectivement + 5 filles à Rennes et + 3 garçons à Saint-Malo.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6.4 Les politiques de coopération et solidarité inter européens

// Contexte national et régional

Chiffres clés

Sur les 140 journées internationales célébrées par l'ONU, 9 sont consacrées aux droits des femmes.

68 pays dans le monde, soit 1/3, représentant 235 millions de travailleuses, ne disposent pas de législation contre le harcèlement sexuel au travail.

Plus de 2,7 milliards de femmes, soit près de 3 femmes sur 4, n'ont pas accès aux mêmes emplois que les hommes.

L'Islande est arrivée 1ère du classement du Forum économique mondial sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2017. La France est 11ème.

« Aucune économie ne peut atteindre son potentiel si les femmes et les hommes n'y participent pas pleinement » déclare le préambule de la 5ème édition de l'étude de la Banque mondiale sur l'intégration des femmes dans l'économie dans 189 pays. « La discrimination liée au sexe diminue de 15% les revenus des pays de l'OCDE » pointe le rapport ; 40% de ces pertes sont liées aux mesures qui limitent la capacité d'entreprendre des femmes. Les pays les plus développés dits « les plus égalitaires » sont la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne qui a allongé la durée du congé de paternité. 65 pays ont réformé leur législation en faveur d'une plus grande émancipation des femmes en deux ans (2016/2017) ; 4 des 5 nations les plus réformatrices sont en Afrique. En 2017, 750 millions de femmes dans le monde étaient mariées avant l'âge de 18 ans dont 250 millions avant 15 ans. 222 millions de femmes et filles sont privées d'accès à des moyens modernes de contraception.

En octobre 2017, l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE) a publié son *indice de l'égalité de genre* soit un indicateur qui mesure les progrès de l'égalité fh en effectuant des comparaisons entre les états membres de l'Union européenne dans six domaines - travail, argent, connaissance, temps, pouvoir et santé - qui recouvrent de nombreux aspects de la vie des habitant.e.s. Constatant des « progrès à pas de tortue », l'EIGE note que la santé est le domaine le plus avancé, le pouvoir ayant le score le plus faible. Enfin, concernant l'argent, l'Institut estime que le risque de pauvreté touche 17% des femmes de plus de 16 ans, 21 % pour les femmes en situation de handicap et 33% des femmes à la tête de famille monoparentale ; les revenus des femmes dans ce type de famille étant 40% inférieurs à ceux des hommes dans la même situation. Selon l'Eurobaromètre sur l'égalité de genre de novembre 2017, 44 % des sondé.e.s en Europe et 27 % en France, « le rôle le plus important pour une femme est de prendre soin de son foyer ». Sur « l'indice européen des stéréotypes de genre », la France occupe la 5ème place, derrière la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et l'Espagne. La Bulgarie est en queue de peloton.

Sur la planète, des femmes continuent d'agir en 2017 pour leurs droits : les Tunisiennes ont obtenu le droit de se marier avec des non-musulmans, les Indiennes ont manifesté dans plus de trente villes contre les violences sexuelles dans l'espace public, les Maltaises contre la corruption, les Palestiniennes et Israéliennes ont marché deux semaines pour la paix ; les Islandaises ont obtenu l'abrogation d'une loi permettant de « restaurer l'honneur » des agresseurs sexuels ; les hôtesses de l'air russes, l'interdiction pour la compagnie aérienne d'Etat d'exiger des tailles normatives. Au Royaume-Uni, une femme est devenue en 2017 la 1ère Présidente de la Cour Suprême. L'Islande a adopté un texte de loi contraignant toute entreprise d'au moins de 25 salarié.e.s à faire certifier qu'elle verse une rémunération égale à celles et ceux qui occupent le même poste. En Nouvelle-Zélande, les salaires des 55 000 professionnel.le.s du soin à la personne ont été augmentés de 15% à 50%...

En France, à l'occasion de la journée internationale des migrant.e.s le 18 décembre 2017, le Haut Conseil à l'Egalité fh, a remis à l'Etat son rapport sur la situation des femmes demandeuses d'asile en France : les femmes constituent un tiers des demandes d'asile chaque année en France, obtiennent un tiers des protections accordées, le plus souvent sous la forme d'une protection subsidiaire, régime moins favorable que celui de réfugié.e.

A ce jour, 1 688 autorités locales et régionales en Europe sont signataires de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* qui invite les territoires à s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs politiques ; 35 pays sont concernés. En France, 202 communes, 21 structures intercommunales, 27 Conseils départementaux, 17 Conseils régionaux sont signataires. En Bretagne, le Conseil régional, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère, Brest métropole et 5 communes bretonnes – Rennes (35), Corps-Nuds (35), Cesson-Sévigné (35), Chevaigné (35) et Quimper (29) sont signataires.

Collectivités signataires de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale	Octobre 2015	Octobre 2016	Octobre 2017
Europe	1 482	1 500	1 688
France	184	252	267
Bretagne	9	10	10

En 2017, le nombre de signataires peine à augmenter. En Bretagne, malgré les obligations législatives en matière d'égalité femmes.hommes, les collectivités territoriales ne se sont pas emparées davantage de cet outil.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

// L'égalité dans l'action régionale en matière de c
internationale

- ### La place des femmes au sein des instances

La parité est respectée au sein du *Comité mixte de la solidarité internationale* qui examine les projets déposés et prépare les décisions de la commission permanente. Présidé par Forough Salami-Dadkhah, Vice-présidente à l'Europe et à l'international, il est composé de 8 conseiller.e.s régionaux.ales et de 6 représentant.e.s du CESER. 23 % des 31 associations de solidarité internationale bretonnes soutenues en 2017 par la Région sont dirigées par des femmes.

- ### La participation des femmes à la concertation régionale des acteurs et actrices de la solidarité internationale

La Région a entamé une démarche (2016-2017) visant à redéfinir les modalités de la concertation et de l'action collective en matière de coopération et de solidarité internationale en Bretagne. La démarche s'est matérialisée par la réalisation d'entretiens, de cafés-débats et d'ateliers ouverts aux breton.ne.s intéressé.e.s par ces thématiques. Parmi les 245 personnes qui se sont mobilisées à un moment ou un autre de la démarche au long de l'année 2017, 49 % sont des femmes.

- ### La promotion de l'égalité dans les projets de solidarité internationale financés par la Région

23 projets de solidarité internationale financés en 2017 (soit 68 %) ont inclus un objectif de promotion du rôle et des responsabilités politiques, économiques et sociales des femmes.

- ### La répartition filles-garçons dans les aides à la mobilité

Nombre de bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale	2015	2016	2017
Bénéficiaires de l'aide aux projets collectifs de mobilité internationale			
Nombre de filles	69 (55 %)	48 (57 %)	86 (63%)
Nombre de garçons	57 (45 %)	36 (43 %)	50 (37%)
Bénéficiaires de l'aide aux projets individuels de mobilité internationale (Volontariats de Solidarité Internationale)			
Nombre de filles	3 (37,5 %)	12 (75 %)	7 (70%)
Nombre de garçons	5 (62,5 %)	4 (25 %)	3 (30%)

Le nombre total de jeunes ayant reçu des aides à la mobilité a très sensiblement augmenté en 2017 (plus 52 par rapport à 2016) ; Ce sont les filles qui en ont le plus bénéficié (plus 38) accroissant davantage leur majorité.

// L'égalité dans l'action régionale en relation avec les fonds européens

- ### L'égalité femmes.hommes, principe horizontal transversal à l'action de l'Union européenne

Les règlements européens posent trois principes "horizontaux" dans la programmation des fonds européens, (Fonds Social Européen (FSE) et Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)) dont celui de l'égalité femmes.hommes. Les directives européennes contraignent les opérateurs à fournir des données sexuées et insistent sur la réalisation d'études d'impact femmes.hommes des politiques. Un guide régional accompagne les porteurs de projets dans la prise en compte du principe horizontal de l'égalité f.h au travers de huit questions de sensibilisation qui les interrogent de manière concrète sur leur organisation interne comme sur la manière dont sont élaborés et gérés leurs projets.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

6.5 La promotion de tous les droits

Chiffres clés

En France, 130 femmes ont été tuées par leur (ex) conjoint, 71 688 ont été violées et 492 692 (1 femme sur 7) ont été agressées sexuellement en 2017. 25% des agressions sexuelles ont lieu au travail.

Près d'1 femme en situation de handicap sur 3 est victime de violences sexuelles. 1% des plaintes pour viols aboutissent à une condamnation.

60 000 femmes vivant en France ont subi une excision. Chaque minute, 6 filles sont excisées dans le monde.

// Contexte national et régional

L'égalité d'accès au(x) droit(s) et son plein exercice doit être garantie à chacun.e partout. Mais pour certain.e.s, les discriminations s'accumulent, le non-recours progresse, de nouvelles inégalités surgissent. Les violences faites aux femmes, sous toutes leurs formes (agressions sexistes, sexuelles, prostitution, homophobie/ lesbophobie) constituent une atteinte au droit de mieux en mieux repérée et chiffrée. En France, 93 000 femmes adultes sont victimes chaque année de viol et de tentatives de viol (soit 4% de la population féminine), 220 000 femmes victimes de violences conjugales. Les plaintes pour viols ont augmenté de 12 % en un an, mais de plus de 31% au dernier trimestre, suite au lancement en octobre sur les réseaux sociaux des mots clés *#Balancetonporc* et *#Moi aussi*, déclinaison française de *#Metoo anglais*. En 2017, l'Etat a annoncé un budget de 40 millions par an pour son 5ème plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; « C'est notre société tout entière qui est malade du sexisme » a déclaré le chef de l'Etat lors de la *Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes*, en décidant d'une minute de silence en l'honneur des femmes victimes de violences conjugales décédées. La 1ère enquête réalisée par l'Intersyndicale nationale des Internes de médecine en 2017 témoigne du même constat dans la profession. Le HCE fh et le collectif *Féministes contre le cyber harcèlement* ont interpellé l'Etat en 2017 pour « en finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne ».

La 1ère évaluation du « parcours de sortie de la prostitution » instauré par la loi de 2016 comptabilise 25 femmes accompagnées et 800 clients interpellés.

La mention « X » peut être inscrite sur les papiers d'identité des personnes qui ne s'identifient ni comme homme ni comme femme depuis août 2017 au Canada. En France, la Cour de cassation a statué dans le sens contraire en mai 2017 « refusant la mention *neutre* sur l'état civil d'un intersexe français né sans pénis ni vagin ». Plus de 500 lesbiennes de 45 pays ont créé lors de l'European Lesbian* Conference un mouvement européen afin de faire avancer leurs droits. Le rapport 2017 de *SOS Homophobie* livre ses statistiques liées à la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie et constate une hausse de 20% des témoignages de discriminations depuis les débats sur le « mariage pour tou.te.s ». A sa rentrée, l'université de Tours a mis en place des mesures « permettant à chacun.e de vivre sa vie étudiante sans discrimination ni jugement quels que soient son genre et son choix de prénom » ; ainsi, la carte étudiante est rédigée en écriture égalitaire, le prénom d'usage et non celui de l'état civil est enregistré si l'étudiant.e le souhaite.

A l'occasion de la proposition de loi relative à la garde alternée, le HCE fh a constaté que 93% des décisions des juges aux affaires familiales sont rendues conformément à la demande des pères et 96% à la demande des mères. Un plaidoyer a été lancé par des (futurs) pères en 2017 pour un allongement, une indemnisation et une obligation du congé paternité aux motifs « d'un signal fort pour l'égalité fh, pour rééquilibrer le partage des tâches, pour lutter contre la charge mentale des femmes et pour limiter l'impact de la maternité sur leurs carrières ».

Les femmes immigrées sont victimes de multiples formes de discriminations. Le HCE fh, dans son rapport édité à la faveur de la journée internationale des migrant.e.s, a demandé au gouvernement « d'améliorer l'accueil des demandeur.euse.s d'asile, de renforcer la protection des femmes persécutées en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur engagement féministe ».

En Bretagne, des centres hospitaliers, - à Quimper, à Saint-Malo, du Scorff –, des associations – les CIDFF, Lcause à Brest, l'Espace femmes du Pays de Dinan – ou des collectivités comme les villes de Brest ou Rennes, se mobilisent pour améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. De son côté, l'antenne du Mouvement du Nid du Morbihan a célébré ses 30 ans d'activité en 2017. Elle a pour objectif de lutter contre les causes et le conséquences de la prostitution en allant à la rencontre des prostituées et en faisant de la prévention auprès des collégien.ne.s et des lycéen.ne.s. Le recensement effectué par l'association, comptabilise 200 prostitué.e.s sur Internet dans le département et s'alarme de l'âge de plus en plus jeune des prostituées. En partenariat avec le C@mpus numérique Bretagne-Loire, l'Université de Bretagne Sud et l'Etat, un colloque régional sur ce thème a réuni, sur plusieurs sites en novembre 2017, près de 80 personnes.

// L'égalité dans l'action régionale

• Répartition par thématique des projets

Mentionnée dans le RAP du programme 205, la répartition témoigne de 17 projets « égalité fh » en 2017. L'examen des actions soutenues par le budget spécifique illustre le peu d'initiatives portées par des acteurs non issus du réseau de l'égalité femmes.hommes en région. Néanmoins, six projets ont bénéficié de subventions complémentaires votées par d'autres programmes budgétaires régionaux. Si l'approche intégrée de l'égalité fh progresse sensiblement au sein des politiques publiques régionales, la diffusion de la culture de l'égalité f.h peine à aller – pour les partenaires extérieurs - au-delà des frontières des associations dédiées du territoire.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DFE_SEGEP_01-DE

DANEVELL
OBEREREZH HA DIORREN PADUS
2017

- Danevell dielfennañ a-brogrammoù e 2017
- Bilañs sokial 2017
- Bilañs an dilaoskadennoù gaz efed ti-gwer e 2016
- Danevell kevatalder merc'hed-paotred 2017

FIN-CONTE
DE FEZERIY E DE PARCHOMANCE SU LE LONG DU TEMPS
2017

- Depllet de demélaïje par pergrame 2017
- Fin-conte socia 2017
- Fin-conte des évâillerivs de gaz a efet de loje cllere 2016
- Fin-conte su l'ajeu fomes-omes 2017

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
KUZUL-RANNVRO BREIZH
CONSAIL REJIONA DE BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | @regionbretagne
www.bretagne.bzh

Mai 2018 – Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne – Imprimé sur papier 100 % recyclé par l'Atelier de reprographie / Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_01-DE

REGION BRETAGNE

n°18_DIL_01

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/07/2017 au 15/05/2018

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_01-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir [illegible] LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur Andr[illegible] après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 18 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A pris acte du rapport, joint en annexe, relatif aux baux contractés dans le cadre de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/07/2018 au 15/02/2018.

Le Président,

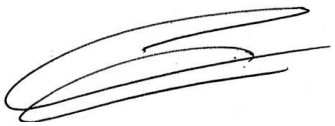

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_01-DE

LISTE DES BAUX, CONVENTIONS ET AVENANTS CONCLUS PAR LA RÉGION BRETAGNE DU 01/07/2017 AU [illegible]

Nature de l'acte	Objet de l'acte	Conditions financières	Durée	Date de signature
Bail de sous location	Renouvellement du bail pour le Point Région de Rennes - boulevard de la Tour d'Auvergne.	loyer annuel de 46 257,73 € HT hors charges	1 an du 1er oct 2017 au 30 sept 2018	19/07/2017
Convention de mise à disposition	Mise à disposisition par le Département 29 d'un espace de 312 m² et stationnement pour accueillir les agents du service transport à Quimper rue Kerhuel .	loyer annuel de 29 989 € hors charges A comper du 1er janvier 2018	1 an renouvelable du 1er sept 2017 au 31 aout 2029	15/09/2017
Convention de mise à disposition	Mise à disposisition par le Département 56 d'un espace de 426 m² pour accueillir les agents du service transport à Vannes rue St Tropez.	loyer annuel de 68 184 € hors charges A comper du 1er janvier 2018	6 ans du 1er sept 2017 au 31 déc 2022	21/09/2017
Convention de mise à disposition	Mise à disposition par le Département 56 au profit de la Région d'un parking de 16 places rue St Tropez à Vannes pour les agents du service transport.	loyer annuel de 7 680 €	6 ans du 1er janv 2018 au 31 déc 2023	22/02/2018
Convention de mise à disposition	Mise à disposisition par le Département 22 d'un espace de 400 m² pour accueillir les agents du service transport à St Brieuc place Cl de Gaulle.	loyer annuel de 48 000 € hors charges A comper du 1er janvier 2018	1 an renouvelable du 1er sept 2017 au 31 aout 2029	16/10/2017
Convention de mise à disposition	Mise à disposition par le Département 22 de 3 places de stationnement ilot de Gaulle à St Brieuc.	1500 € par an	1 an renouvelable du 1er janv 2018 au 31 aout 2029	31/01/2018
Bail de droit commun	Renouvellement bail "vitrine" Maison de la Bretagne rue de l'Arrivée à Paris.	loyer annuel de 55 000 € HT hors charges	3 ans renouvelable 1 fois du 06 juin 2017 au 05/06/2023	12/12/2017
Avenant à une convention de mise à disposition	Mise à disposition par la Région au profit de Bretagne Développement Innovation d'un bureau à Lorient dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables. Fin de la mise à disposition d'un bureau à Brest.	L'activité de l'association présentant un intérêt public régional, la mise à disposition est consentie à titre gratuit.	1 an renouvelable sans que la durée totale ne puisse excéder 9 ans.	12/03/2018
Convention de mise à disposition	Mise à disposition au profit du département 56 de 4 places de stationnement sur le parking de la gare maritime de Quiberon (pour les agents du dpt effectuant des déplacements sur les îles dans le cadre de leurs missions).	mise à disposition consentie à titre gratuit en contrepartie la Région bénéficie de badges d'accès au parking de l'hotel du Département à Vannes	1 an renouvelable du 13 mars 2018 au 12 mars 2028	13/03/2018
Convention d'occupation temporaire	Mise à disposition par la ville de Quimper d'un bureau permettant d'accueillir les services territorialisés (développement territorial économie, formation).	mise à disposition consentie à titre gratuit	2 ans du 14 mars 2018 au 13 mars 2020	14/03/2018
Bail de droit commun	Location d'un bureau par Lannion Communauté pour accueillir les services territorialisés (développement territorial économie).	bail consenti à titre gratuit	6 ans du 1er avril 2018 au 31 mars 2024	28/03/2018
Bail de droit commun	Location de bureaux pour le Club de la Presse - 9 rue Martenot à Rennes	Loyer annuel 8 000 € pas de charges	10 ans du 1er juillet 2018 au 30 juin 2028	18/04/2018

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

REGION BRETAGNE

n°18_DIL_SDI_01

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Le schéma directeur immobilier des lycées publics

Point d'avancement

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir [illegible] LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur Andr[illegible] après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission éducation, formation et emploi du 13/06/2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport portant sur le point d'avancement du Schéma directeur immobilier des lycées.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

Région BRETAGNE

Direction de l'Immobilier et de la Logistique

Session du Conseil régional
Juin 2018

Le schéma directeur immobilier des lycées publics
Point d'avancement
Axes 1 « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur »

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SDI Décembre 2016	POINT D'ETAPE Juin 2018
Sites dont la restructuration globale est très engagée	
22- LAMBALLE - LYCÉE HENRI AVRIL	
Site en tension démographique. Site à travailler en matière de performance énergétique. Site amianté (bâtiment tertiaire entièrement amianté).	Une première phase de restructuration générale est au stade de la consultation des entreprises pour les travaux. Elle porte sur l'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble du site, l'amélioration et le regroupement d'un maximum de fonctions transversales de l'établissement au sein du bâtiment E (restauration, vie scolaire, CDI, locaux enseignants et salles banalisées), la construction en extension de locaux de production de la restauration, l'amélioration de la gestion des flux aux abords du bâtiment E en vue de la sécurisation des usagers et enfin la requalification de l'accès principal du lycée. **14 M°€**
22- ST BRIEUC - LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET	
Restructuration partielle engagée. Cadre bâti dont la rénovation doit se poursuivre dans une démarche plus globale afin de conforter les usages.	Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours concernant la dernière opération d'ampleur de cet établissement et porte sur la restructuration et l'extension des pôles technologiques et professionnels. La restructuration du bâtiment E et la démolition des bâtiments D et F remplacés par un nouveau bâtiment permettront de mettre en place une nouvelle organisation fonctionnelle et d'améliorer les conditions de fonctionnement des filières professionnelles et technologiques au sein de l'établissement. **22 M°€**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

29- BREST - LYCÉE AMIRAL RONARC'H	
Excepté un service de restauration neuf, le cadre bâti se dégrade et n'offre plus de bonnes conditions d'enseignement. La configuration des locaux et les principes constructifs rendent les interventions complexes. Elles nécessitent une réflexion globale.	L'étude de programmation (lancée au printemps 2018) a pour objet la réalisation d'une étude d'adaptation patrimoniale afin d'identifier les besoins de l'établissement et la rédaction de programmes en découlant. Les besoins suivants ont déjà été identifiés : - la déconstruction du bâtiment logements, pour libérer du foncier. - la reconstruction d'un externat en remplacement de l'aile Est. - la déconstruction partielle (rez-de-chaussée bas conservé ?) ou totale de l'aile Est. - le traitement des eaux pluviales sur la parcelle. La phase diagnostic permettra d'affiner et/ou de compléter les besoins déjà identifiés.
29- DOUARNENEZ - LYCÉE JEAN-MARIE LE BRIS	
Cité mixte. Etat dégradé du cadre bâti des bâtiments lycée notamment des façades. Accessibilité à compléter et état sanitaire des locaux à améliorer.	Les problématiques soulevées lors de l'élaboration du SDI font l'objet d'opérations en cours. Les travaux de rénovation démarrent au mois de juillet pour le bâtiment A par la pose d'une isolation thermique par l'extérieur et de bardage. L'accessibilité est également traitée pour le bâtiment A et partiellement pour le bâtiment B dans cette opération (création d'un ascenseur). Une étude de programmation sera engagée prochainement pour poursuivre l'intervention sur le bâtiment B. **4 M°€**
29- MORLAIX - LYCÉE TRISTAN CORBIÈRE	
Restructuration partielle livrée. A poursuivre sur l'ensemble du site y compris le site annexe sur la zone aéroportuaire	Une nouvelle phase portant sur la restructuration générale du site de Morlaix fait l'objet d'études des maîtrise d'œuvre (phase Avant-Projet définitif). Cette 9ème phase (la première a débuté en 2011) porte sur la construction des logements de fonction (en lieu et place de ceux présents dans le bâtiment A) et la construction en extension d'un bâtiment de 2 600m² comprenant un hall d'accueil, une salle polyvalente, le CDI, l'administration et l'espace santé. Parallèlement, le programme concernant la restructuration des ateliers pédagogiques des sites de Plourin et aéroport est en cours de rédaction. Une opération de travaux sera toutefois débutée en avance de phase, à l'été, afin de créer une cabine matériaux composite dans ces ateliers. **15 M°€**
35- RENNES - LYCÉE BRÉQUIGNY	
Cadre bâti ancien, non performant, dégradé et non accessible. Adaptation aux usages. Site en tension. Plus gros lycée de l'académie (>3000 élèves).	Un marché global de performance est en cours et portant sur la réhabilitation, l'extension et la mise à niveau énergétique du site ouest du lycée (les travaux seront initiés avant l'été) ainsi que sur la création d'un nouveau restaurant. **31 M°€**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

Etudes globales lancées

22- DINAN - LYCÉE LA FONTAINE DES EAUX	
Site en tension démographique. Locaux d'enseignement et restauration à restructurer. Intégration des formations du site de Ker Siam sur le site principal.	Les études de programmation (menée en interne Région) sont en cours. Le scénario envisagé est le regroupement des sites de Ker Siam sur le site de La Fontaine des Eaux. Le projet est conduit en concertation avec l'établissement.
29- BREST - LYCÉE JULES LESVEN	
Site dont les locaux sont en inadéquation avec les usages, notamment pour les conditions d'hébergement.	Les études d'adaptation fonctionnelle, lancée fin 2017, portent sur l'ensemble de la cité scolaire Kérichen (lycées Vauban, Lesven et la Pérouse). Les objectifs premiers de ce projet consistent en la restructuration du bâtiment R (ancien bâtiment occupé par le collège Kérichen), la création de locaux pour les agents des lycées et d'équipements mutualisés et aussi la rénovation des internats vétustes (internats fléchés comme prioritaires). L'étude permettra également de proposer un schéma d'aménagement de la cité afin de redonner une cohérence à l'ensemble du site et trouver des options de mutualisations des fonctions.
29- BREST - LYCÉE VAUBAN	
Performance énergétique. Adéquation des locaux avec les usages rendue difficile par la présence de filières spécifiques (type STL) et l'augmentation des effectifs. Problème de conformité réglementaire des cages d'escalier des bâtiments externats. Internat dans son état initial.	cf. lycée Lesven
56- AURAY - LP BERTRAND DUGUESCLIN	
Lycée des métiers d'art à recrutement régional. Rénovation partielle des ateliers. Hébergement et équipement sportif dégradés. Locaux d'enseignement général à l'état initial.	Une étude globale du site a été lancée (confiée à un programmiste) au printemps 2018 et porte sur les internats, les ateliers, les locaux agents, la lingerie mutualisée et les locaux de vie des élèves et des enseignants. Le gymnase est à intégrer aux réflexions. Parallèlement, des travaux sont en cours pour restructurer la laverie du service de restauration.
56- ETEL - L.P.M.	
Une restructuration limitée à des salles de classes et partielle permet la continuité des enseignements. Adaptation des locaux aux usages. Optimisation patrimoniale au plan local.	Les études globales de ce site seront initiées dès le deuxième semestre 2018. Les premières réflexions ont été engagées sur le projet pédagogique de l'établissement et sur la mutualisation de certaines fonctions supports (internat, restauration) avec le lycée voisin Emile James.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

Etudes globales à lancer

22- CAULNES - LP AGRICOLE	
Secteur d'implantation en tension démographique (idem La Fontaine des Eaux) Site ayant fait l'objet de très peu de travaux de restructuration – présence d'amiante importante et de surfaces désaffectées. Locaux peu adaptés aux usages et en terme de conditions de travail des agents régionaux.	Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions et porteront notamment sur l'adéquation des locaux aux besoins pédagogiques et aux conditions de travail, dans une logique d'optimisation des locaux. La question de l'amiante devra être prise en compte. Un scénario de construction nouvelle puis démolition est à étudier.
22- ST BRIEUC - LYCÉE CHAPTAL	
Site classé dans le 1er quart des établissements pour l'inadéquation des locaux aux usages (réflexion complète à mener), pour la conformité réglementaire des espaces (accessibilité) ainsi que pour les risques sanitaires (Radon : développé de surfaces en simple RDC important)	Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions et comprendront notamment les logements de fonction. Concernant le radon, la phase de diagnostic a été lancée pendant l'hiver 2017/2018. Les premiers résultats et propositions de résolutions seront formulés à l'automne 2018.
22- TADEN - EREA TADEN-DINAN	
Cadre bâti très dégradé	Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions. Dans une logique d'optimisation du patrimoine, il convient de réfléchir aux rattachements des formations de Taden à d'autres établissements comme Caulnes ou Quintin, en fonction des projets de l'Académie pour les EREA en particulier.
29- CHATEAULIN - LYCÉE AGRICOLE ET HORTICOLE DE L'AULNE	
7ème dans un scénario moyen. Son classement est aggravé par la présence d'amiante encapsulée sur la quasi-totalité du bâtiment restructuré. Adéquation des locaux aux usages aggravée par le sous dimensionnement théorique de certains ateliers.	Réflexion à engager dans le cadre du prochain plan d'actions.
29- QUIMPER - LYCÉE YVES THÉPOT	
Locaux d'enseignement dans leur état initial. Adaptation aux usages de la formation initiale et continue.	Réflexion à engager dans le cadre du prochain plan d'actions.
35- REDON - LYCÉE BEAUMONT	
Cité mixte. Locaux d'enseignement technologique et professionnel industriels inadaptés. Optimisation patrimoniale à réaliser.	Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions et porteront notamment sur les ateliers (bât E), le bâtiment M, les vestiaires des agents ainsi que le bâtiment F.
35- VITRE - LP LA CHAMPAGNE	
Site en tension pour les formations professionnelles et technologiques. Adaptation aux usages.	Réflexion à engager dans le cadre du prochain plan d'actions.
56- QUESTEMBERT - LYCÉE MARCELIN BERTHELOT	
Formations technologiques à recrutement national. Locaux d'enseignement général inadaptés.	Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIL_SDI_01-DE

56- VANNES - LYCÉE ALAIN-RENÉ LESAGE	
Locaux d'enseignement pré et post bacs à rénover permettant d'optimiser le potentiel du site (bâtiment K sous avis défavorable à désaffecter). Hébergement à rénover (1 bâtiment sur 2).	Les études globales de ce site seront initiées lors du prochain plan d'actions. Dans l'attente, des bâtiments modulaires seront mis en place d'ici fin 2018 pour accueillir dans des conditions satisfaisantes les classes de CPGE. L'internat est fléché comme prioritaire en avance de phase.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIMER_02-DE

REGION BRETAGNE

n° 18_DIMER_SPECH_02

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATIONS

Le Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » Pour une initiative bretonne en faveur de la compétitivité de la pêche par ses ports

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIMER_02-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Economie, agriculture et mer, Europe » en date du 13 juin 2018 ;

Au Vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Unanimité)

- **D'approuver** la création du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » (sans personnalité morale) et ses objectifs et principes de fonctionnement,
- **De déléguer** à la commission permanente le soin d'approuver le protocole d'entente et ses annexes**.**

Le Président



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

REGION BRETAGNE

n° 18_DIMER_SPOMAR_01

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATIONS

Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Economie, agriculture et mer, Europe » en date du 13 juin 2018 ;

Au Vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Unanimité)

- **D'adopter** la feuille de route Mer et Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022 telle qu'annexée.

Le Président



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Feuille de route « mer et littoral » de la Région Bretagne

Avec plus de 2700 kilomètres de littoral, une position privilégiée par rapport à l'Atlantique et le continent européen et une importante diversité de milieux naturels, la Bretagne s'est de tout temps construite avec et par rapport à la mer. Selon les périodes et les enjeux, cette situation a bénéficié à son développement ou a pu apparaître comme une contrainte à son essor. La mer apparaît aujourd'hui de plus en plus clairement comme un potentiel dont la région doit se saisir.

Les opportunités que porte la « croissance bleue » sont immenses, de la pêche aux énergies renouvelables, de la construction navale au tourisme, de la course au large aux biotechnologies. La France, si elle a longtemps ignoré ces horizons, a des atouts majeurs à faire valoir : son espace maritime, la présence de ses flottes, son industrie navale, ses capacités de recherche, etc. A ce titre, à l'échelle nationale, le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire qui justifie la mobilisation collective.

Connaissant les difficultés à mettre en œuvre des politiques maritimes intégrées compte tenu du morcellement des responsabilités administratives, le conseil régional de Bretagne s'est saisi de toutes les opportunités pour consolider, à son échelle territoriale, des responsabilités accrues – depuis la gestion des ports, aux EMR en passant par le soutien à la pêche et à l'innovation.

La présente feuille de route constitue le plan d'action du conseil régional pour les cinq prochaines années et sa contribution à l'élaboration de la stratégie régionale pour la mer et le littoral engagée, avec l'Etat, dans le cadre de la Conférence régionale de la mer et du littoral.

En effet, si le développement maritime est le plus souvent consensuel, seule la mise en œuvre coordonnée de politiques intégrées parviendra à lui faire atteindre les objectifs attendus.

Cette feuille de route pour la mer et le littoral devra par conséquent être mise en synergie avec les propositions des autres collectivités territoriales, des acteurs associatifs ou économiques et bien sûr de l'Etat qui conserve un rôle prééminent, en particulier sur les actions en mer. Elle confirme toutefois l'importance de voir une Région comme la Bretagne porter elle-même l'ambition maritime de son territoire.

1. Pour une politique maritime intégrée en Bretagne

Si les politiques publiques en faveur de la pêche, de l'aquaculture, du transport maritime et des activités portuaires sont relativement anciennes, celles considérant la mer comme un tout, et appréhendant les sujets de manière transversale sont apparues récemment.

Les premières initiatives de ce type ont été prises dans le cadre de démarches de gestion intégrée de la zone côtière, approche définie lors de la Convention de Rio en 1992 et qui vise à appliquer à la zone côtière les principes du développement durable.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

➢ La politique maritime intégrée à l'échelle communautaire…

En 1995, la Commission Européenne a mis en place un programme sur 35 territoires littoraux pilotes pour observer les différents processus de gestion et d'aménagement intégrés des zones côtières. Riche de cette expérience, l'Union Européenne approuva un livre bleu intitulé *« Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne »* en 2007. Ce livre bleu présentait les objectifs, le cadre de gouvernance et les outils requis afin de pallier au manque de cohérence dû à l'exercice de politiques uniquement sectorielles. En septembre 2012, la communication de la Commission Européenne intitulée *« La croissance bleue : des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime »* définit la stratégie pour mettre en œuvre la politique maritime européenne.

Adoptée en 2008, la directive cadre *« stratégie pour le milieu marin »* constitue le volet environnemental de cette politique maritime intégrée de l'Union européenne. La directive européenne établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime, adoptée en 2014, est venue compléter le dispositif en faveur de cette politique maritime intégrée.

➢ … et à l'échelle nationale

Au niveau national, le Grenelle de la mer engage véritablement la dynamique d'une politique maritime intégrée, en permettant à l'ensemble des parties prenantes de faire des propositions. Ces dernières sont reprises dans un livre bleu intitulé *« stratégie nationale pour la mer et les océans »*, adopté en 2009 par le Comité interministériel de la mer. Pour mettre en œuvre cette nouvelle ambition maritime, la loi Grenelle 2 et ses décrets de mise en œuvre de 2011 et 2012, ont entièrement réorganisé et modernisé la gouvernance de la mer et du littoral, en créant un conseil national de la mer et des littoraux, en prévoyant l'adoption d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral et en mettant en place des façades maritimes à l'échelle desquelles des documents stratégiques de façade doivent être élaborés.

La loi sur l'économie bleue promulguée en juin 2016, s'inscrit dans ce mouvement de refondation de la politique maritime de la France et vise à renforcer la compétitivité des activités maritimes et des ports de commerce.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral est adoptée en novembre 2016 par le Comité interministériel de la mer et promulguée par décret en février 2017. Elle vise la transition écologique de la mer et du littoral, le développement de l'économie maritime, le bon état écologique des milieux marins et la préservation de l'attractivité du littoral, ainsi que le rayonnement de la France au plan international.

➢ Vers une politique maritime intégrée régionale

La Bretagne a été précurseur dans sa volonté de conduire, à l'échelle régionale, une gestion coordonnée des enjeux littoraux et maritimes, qu'ils concernent l'Etat, la Région, les autres collectivités, les acteurs économiques, les associations ou toute autre partie prenante.

Dès 2004, la Région Bretagne a donné une impulsion particulière au développement maritime. Trois orientations majeures ont été prises :

- L'élaboration d'une stratégie concertée pour la préservation des espaces côtiers, qui se concrétise par l'adoption la Charte des espaces côtiers bretons en 2007 ;
- La définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la pêche et l'aquaculture de Bretagne, qui aboutit notamment en 2006 au Plan Régional de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- Une candidature au transfert des ports d'intérêt national de Brest, Saint-Malo et Lorient à compter de 2007.

La stratégie régionale pour la mer et le littoral en Bretagne qui doit être adoptée au printemps 2018, s'inscrit pleinement dans les cadres et les ambitions de la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Cette stratégie doit être vue comme une nouvelle étape répondant aux attentes exprimées par les différentes parties prenantes et permettant à la Bretagne et à l'ensemble des acteurs de disposer d'un document opérationnel en matière de politique maritime intégrée.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Définissant une ambition à horizon 2040, la stratégie régionale pour la mer et littoral doit être complétée par des plans d'actions révisables tous les 5 ans, partagés par l'ensemble des acteurs.

Dans une logique de complémentarité, la stratégie régionale alimentera la partie bretonne du document stratégique de façade (DSF) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans sa partie mer et littoral.

La Région Bretagne entend ainsi jouer un rôle prépondérant dans la concrétisation de cette ambition, en capitalisant sur les actions menées depuis une douzaine d'années, et en mobilisant ses compétences, l'ensemble de ses nouveaux moyens d'action et sa légitimité démocratique.

2. Les atouts de la Région pour le développement maritime

Depuis 2017, la région assume de nouvelles responsabilités et est devenu l'un des premiers acteurs publics du développement maritime :

- 22 ports, dont 19 nouvellement transférés, constituant un ensemble portuaire sans précédent et « projetant » la Région dans la vie quotidienne de nombreuses communes ;
- Une implication directe ou indirecte dans l'activité de pêche, par les ports, par le FEAMP, dans une région qui représente près de 50 % de la pêche nationale ;
- 2,5 millions de voyageurs par an vers les îles ;
- Un lien très étroit avec le premier employeur de marins français – Brittany Ferries, mais également, bien sûr, avec la Marine nationale ou avec Naval Group (ex-DCNS). Plus globalement, une responsabilité très particulière sur l'activité, la formation et l'emploi dans les filières maritimes ;
- Quatre lycées maritimes, le premier centre français de formation continue (le CEFCM), un site de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM à Saint-Malo) ;
- Un rôle très particulier sur le développement des énergies marines renouvelables (EMR) et plus globalement de soutien aux projets des entreprises ;
- La gestion déléguée des mesures régionales qui représentent 47 M€ pour la Bretagne du Fond Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP).

Alors que les compétences des régions dans le domaine maritime étaient relativement limitées au début des années 2000, la Bretagne a considérablement augmenté le champ de ses responsabilités, par l'exercice de nouvelles compétences propres et par une contribution à la convergence des actions publiques sur les questions maritimes.

➢ Une gouvernance éprouvée

Dès l'émergence de la volonté du conseil régional de prendre une plus grande responsabilité dans l'animation d'une politique maritime, il est apparu indispensable d'instaurer une gouvernance adaptée.

Inscrite dans la charte des espaces côtiers bretons, la Conférence régionale de la mer et du littoral est installée en mai 2009 à l'initiative de la Région. Son fonctionnement repose non pas sur la séparation des compétences de l'État et des collectivités, mais au contraire sur leur complémentarité et sur la co-construction de la décision publique. Elle est coprésidée par le Président de la Région, le Préfet de région et le Préfet maritime de l'Atlantique. Reconnue par décret en Conseil d'État en février 2012, la Conférence est aujourd'hui considérée comme une référence et un modèle par d'autres Régions maritimes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Depuis son installation, elle a notamment permis de définir les zones d'implantation des énergies marines renouvelables, de produire des avis sur la mise en place de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin », de contribuer aux Assises nationales de la mer et du littoral, de produire un programme d'action concernant le dragage portuaire et d'échanger sur de nombreux autres sujets.

La mise en œuvre de l'ambition maritime de la Région a également bénéficié de la dynamique locale engagée par le biais de nombreux appels à projets « GIZC » lancés depuis 2011. Par ce biais, le Conseil régional a souhaité donner aux territoires les moyens de se mobiliser pour appréhender les enjeux maritimes à leur échelle. L'ensemble du littoral breton a été couvert par une démarche de gestion intégrée de la zone côtière, constituant un réseau de territoires unique au niveau national et probablement également au niveau européen. Ils ont permis de faire de la mer l'une des cinq orientations prioritaires du contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014/2020 (priorité n°2 : exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne). Enfin ces trois années ont également servi à préparer les territoires à la mise en œuvre du volet territorial du fond européen pour les affaires maritimes et la pêche, intitulé « développement local par les acteurs locaux ». La Région Bretagne a fait le choix d'investir fortement sur ce dispositif. Le volet territorial du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche représente 8,5M€ de l'enveloppe régionale FEAMP qui est de 47 M€, ce qui représente 37% de l'enveloppe nationale consacré à cette mesure (8 des 24 GALPA français sont localisés en Bretagne).

➢ Des enjeux qui interpellent directement les compétences propres de la Région

La Bretagne est la première région maritime de France. La Région s'est donc saisie des différentes réformes institutionnelles pour renforcer la maîtrise, à son échelle, des compétences publiques en matière de développement maritime.

Les ports

Avec 7,5 millions de tonnes de marchandises échangées au départ et à destination des principaux ports de commerce bretons, la Bretagne traite un trafic comparable à certains grands ports maritimes français et représente environ 8 % du volume de marchandises des ports décentralisés.

Depuis 2017, la Région Bretagne est propriétaire de 22 ports. Qu'ils soient de commerce, de pêche ou de transport de passagers, ces ports jouent un rôle important pour l'attractivité et la performance économique de la Bretagne. Ils constituent des leviers pour l'accompagnement public au développement économique et industriel de la Région, tant pour les filières directement maritimes (construction, réparation navale, EMR, pêche…) que pour de nombreuses autres filières économiques.

La volonté de la Région est de développer les complémentarités interportuaires, de mettre ce réseau portuaire au service de l'économie régionale et d'augmenter les parts de marché du transport maritime par rapport à la route.

L'industrie navale

En prenant en compte les trois composantes : militaire, civile et nautique, la Bretagne est au 1er rang des régions françaises pour la réparation navale, et au 2ème rang pour la construction navale avec plus de 18 000 professionnels. Filière d'excellence, pilier de l'économie maritime, et de l'économie bretonne en général, le secteur de la construction et de la réparation navale a connu de profondes mutations.

L'ambition de la Région est donc de renforcer et développer la filière construction, réparation et conversion de navire. Pour ce faire, elle soutient la rénovation et la modernisation des infrastructures, ainsi que les innovations technologiques, en mettant en réseau les acteurs et les entreprises pour être plus attractive et performante sur le plan international.

La formation

La Bretagne possède un large panel de formations permettant d'exercer ces métiers de navigants et/ou non navigants, qui vont du CAP jusqu'au master et diplôme d'ingénieur, en passant par des bacs professionnels, des BTS, des DUT et des licences professionnelles. La région se distingue en particulier par la présence sur son territoire de quatre des douze lycées professionnels maritimes (38% des effectifs

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

des lycées maritimes au niveau national), et par la présence d'une offre de formations supérieures particulièrement riche avec notamment une école doctorale des sciences de la mer, et un campus des métiers et des qualifications (CMQ) consacré aux industries de la mer.

Dans le domaine de la formation continue, la Bretagne dispose d'un important réseau de formations réparties sur l'ensemble du territoire. Le CEFCM permet de combiner au mieux les moyens de la Région et de l'Etat pour répondre aux besoins des professionnels. S'ajoute à cela un grand nombre d'équipements de formation spécifiques tels que le centre d'entrainement à la survie et au sauvetage en mer (CESAME) de l'ENSM à Saint-Malo, la Sea Test Base - plateforme mutualisée d'essais en mer hébergée par l'Ecole navale, le centre d'instruction sécurité du CEFCM à Concarneau, ou les simulateurs des lycées maritimes.

Dans le domaine de la formation, le Conseil régional organise l'offre de formation en fonction des objectifs de développement économique.

La pêche et l'aquaculture

Fortes de 15 000 emplois directs et de 2 500 entreprises, la pêche et l'aquaculture constituent des secteurs clés de l'attractivité économique de la Bretagne. Confrontée aujourd'hui au défi du développement durable, la filière pêche et aquaculture bretonne amorce une étape importante de sa modernisation.

La Région entend accompagner cette mutation par le biais des mesures régionales du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP) sur la programmation 2014-2020. Les 47 M€ de ces mesures régionales font de la Région un acteur de premier plan du développement de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne. La volonté de la Région est de valoriser au mieux les débarquements et les productions au profit des territoires qui accueillent la filière et d'améliorer la rentabilité de la filière en disposant d'entreprises performantes. Elle souhaite également favoriser une meilleure coordination des réseaux et des organisations professionnelles.

Les îles

Avec plus de 10 000 habitants répartis sur une douzaine d'îles, la Bretagne est la première région métropolitaine par le nombre d'insulaires. Ambivalente dans ses effets, l'insularité apparaît tout à la fois source de l'exceptionnelle richesse de ces territoires, mais aussi de leur fragilité. Par définition isolées du continent, souvent exigües, elles subissent des contraintes spécifiques d'accessibilité et de coût, et disposent le plus souvent de ressources naturelles limitées.

De ce fait, la Région Bretagne accompagne ses territoires insulaires dans leur développement au travers de soutiens directs aux projets mais aussi en développant une vision bretonne de l'insularité. Cette ambition se traduit notamment par la demande formulée à l'Etat pour prendre en compte le fait insulaire dans une dotation spécifique aux communes compensant les surcoûts liés à l'insularité. En outre, la Région Bretagne joue désormais un rôle direct dans l'organisation de la desserte maritime des îles (fret, passagers, ports…).

Le tourisme

La Bretagne est aujourd'hui la 4ème région touristique française et la 7ème pour les étrangers. Le tourisme est la principale activité liée à la mer en Bretagne, en termes d'emplois comme de valeur ajoutée. Le nautisme et la plaisance contribuent fortement à l'attractivité touristique de la Bretagne qui se doit, en conséquence, de capitaliser sur le développement pérenne des activités sur et au bord de l'eau. Pour répondre aux enjeux et aux défis qui se posent à elle, la Région a décidé de regrouper ses politiques en faveur du tourisme, du patrimoine culturel et du patrimoine architectural. L'objectif est de mieux coordonner ses actions dans ces trois secteurs complémentaires, et les inscrire résolument dans une logique de développement durable. A titre d'exemple, la création de produits touristiques à forte valeur ajoutée tels que les Voiliers de Bretagne ou les gîtes patrimoniaux permettent à la fois la préservation du patrimoine, contribuent à des activités touristiques à faible impact environnemental (navigation à voile, itinérance pédestre), et génèrent des retombées économiques pour les territoires.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

En outre, la collectivité a repensé sa stratégie de développement du tourisme et dessiné une nouvelle carte touristique de la Bretagne inspirée des univers de découverte des visiteurs eux-mêmes. L'idée est de promouvoir la diversité de ces dix destinations géographiques singulières en partenariat avec tous les acteurs du tourisme (organisations professionnelles, chambre de commerce et d'industrie de Bretagne…), afin d'améliorer l'attractivité touristique de la Bretagne. La mer et le littoral, forts vecteurs d'attractivité des territoires, occupent une place prépondérante dans ces destinations touristiques et dans les stratégies de développement qui leur sont adossées.

Les énergies marines renouvelables

La Bretagne dispose de ressources énergétiques marines exceptionnelles : vents soutenus, houle puissante et courants de marée importants. En 2016, la puissance potentielle au large de la Bretagne était évaluée à 8 GW pour l'hydrolien, 67 GW pour l'éolien flottant et environ 6,6 GW pour les autres énergies marines renouvelables. La Bretagne offre également, au regard de sa géographie, de bonnes conditions pour le développement de solutions énergétiques pour les îles et les zones non interconnectées.

Au travers de la Conférence Régionale Mer et Littoral pour les aspects de gouvernance, et de la mise en cohérence des soutiens économiques (accompagnement des entreprises, formations, développement du port de Brest), le Conseil Régional de Bretagne œuvre activement pour le développement d'une filière d'énergies marines renouvelables (hydrolien, éolien posé ou flottant) en Bretagne. Cette ambition nécessite que la puissance potentielle au large de nos côtes, soit transformée en potentiel techniquement exploitable (PTE), dans un esprit de concertation avec les usagers de la mer, les acteurs institutionnels, économiques et territoriaux.

Au travers de sa feuille de route pour le développement des énergies marines renouvelables, la Région Bretagne impulse et met en œuvre cette politique très volontariste en faveur du développement des énergies marines. Son ambition est double : réduire la dépendance énergétique du territoire et lutter contre le réchauffement climatique, et favoriser le développement en Bretagne d'une filière industrielle forte, rayonnant à l'international.

Le patrimoine naturel

On dénombre dans la zone côtière bretonne entre 650 et 900 espèces de crustacés, 500 à 750 de mollusques, 200 à 250 d'éponges, 140 à 180 d'échinodermes ou encore près de 600 espèces d'algues, constituant un record national. Par ailleurs, on estime que plus de 80 % de la valeur des pêches commerciales dépend d'espèces dont le cycle de vie se fait en totalité ou en partie dans ces habitats côtiers.

La Région co-pilote avec l'Etat la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau écologique et d'habitats naturels pour que les espèces animales et végétales puissent circuler sur le territoire. Elle a en charge l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional de gestion et de prévention des déchets (PRPGD). Ce plan est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques. Il vise à réduire les déchets à la source en priorité, à amélioration les taux de tri et de valorisation des déchets en second lieu. Il comprend également un volet dédié à l'économie circulaire. L'Etat confie à la Région Bretagne une mission d'animation et de coordination de l'action sur le territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique. La Région s'est également portée candidate à la mise en œuvre d'une agence régionale de la biodiversité.

La Région entend mobiliser l'ensemble de ces moyens pour faire de la Bretagne une région exemplaire : action volontariste pour préserver le patrimoine naturel, nouvelle politique de reconquête de la qualité de l'eau, lancement d'une politique énergétique autonome avec un plan d'actions pour encourager les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (terrestres et marines), mise en œuvre d'une stratégie de réduction et de valorisation des déchets, etc.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Le nautisme

Le nautisme est l'un des fondements de l'identité maritime de la Bretagne. Les trois branches traditionnellement retenues pour analyser le nautisme (industrie, commerces, services, ports et navigation de plaisance, activités nautiques touristiques et de loisirs) couvrent ensemble près de 7 500 emplois et un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel. Le nautisme demeure cependant hétérogène. La filière de construction s'appuie sur un écosystème complet et complexe entre donneurs d'ordres et sous-traitants mais reste composé à 90% de TPE-PME positionnées sur des marchés de niche. Les ports après la gestion de la saturation sont aujourd'hui confrontés à un impératif d'amélioration des services afin de s'adapter aux nouveaux enjeux (plaisance partagée, services aux usagers, ports à sec…). Enfin, les activités nautiques évoluent avec la stabilisation de la plaisance et le développement des activités nautiques légères (paddle, surf, etc.).

L'appréhension par les politiques publiques de la question du nautisme reste focalisée sur une approche sectorielle alors qu'une réponse ambitieuse et intégrée doit prendre en compte l'ensemble des problématiques. Si les compétences sont réparties entre plusieurs acteurs, la Région est le premier financeur de la filière en Bretagne. A ce titre, elle souhaite mettre en œuvre une gestion durable du nautisme englobant l'ensemble des secteurs et des acteurs et visant à, à développer de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée, à réduire l'impact environnemental et à démocratiser les activités nautiques.

La recherche et l'innovation

La Bretagne accueille de nombreux instituts, universités et écoles d'ingénieurs de recherche en sciences et technologies marines. A travers son soutien au Pôle Mer Bretagne-Atlantique, au campus mondial de la mer, aux sept technopôles ainsi qu'aux différentes filières de par ses dispositifs d'accompagnement, le Conseil régional de Bretagne est un acteur clé de l'innovation dans le domaine maritime et de la visibilité internationale des sciences marines. Cette dynamique est particulièrement forte à l'ouest de la Bretagne autour d'initiatives comme le Labex Mer, EUR Isblue, ou encore Blue Train et Blue Valley dans les biotechnologies.

L'ambition de la Région est de faire de la Bretagne l'un des premiers pôles à l'échelle mondiale en matière d'étude et de valorisation des ressources et des milieux marins, à partir de Brest, campus mondial de la mer. Pour cela elle entend maintenir son leadership dans les domaines historiques que sont : la défense et la sécurité maritime ; l'océanographie, la connaissance des espaces côtiers, des zones hauturières et profondes ; le naval et le nautisme, la réparation et l'ingénierie navale ; la pêche et l'aquaculture ; et les technologies de la communication et de l'observation spatiale appliquées à la mer. Elle souhaite également se développer dans de nouveaux secteurs que sont ; la production de nouvelles énergies avec les énergies marines renouvelables, la santé, l'alimentation et le bien-être avec les biotechnologies marines.

Pour cela la Région priorise son action en faveur de l'innovation et du transfert vers le tissu économique en s'appuyant sur la « stratégie régionale de recherche et d'innovation basée sur la spécialisation intelligente » (S3).

• • •

Il importe enfin d'ajouter à cela les responsabilités générales exercées par la Région dans le domaine du développement économique et de l'aide aux entreprises, ainsi que dans le domaine de la formation et des lycées.

La Région est également gestionnaire de tout ou partie des fonds européens qui constituent des instruments financiers importants : Fonds européen de développement économique régional (FEDER), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

3. Le plan d'actions de la Région Bretagne pour les cinq années à venir

En devenant un acteur clef dans des compétences aussi stratégiques que le développement économique, l'aménagement du territoire ou encore de la formation initiale, la Région dispose des principaux leviers pour promouvoir une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral.

Il s'agit de mobiliser ces compétences et l'ensemble des moyens du Conseil régional pour engager des actions capables d'apporter des réponses probantes aux enjeux maritimes de notre région.

L'objectif n'est pas de s'engager sur l'ensemble des champs, mais de concentrer les efforts là où l'action régionale apporte une réelle plus-value et où il est indispensable d'agir pour débloquer des situations ou saisir des opportunités. Ces efforts sont déclinés dans les paragraphes suivants par domaine d'intervention pertinent.

La Région invite l'ensemble des acteurs à mener un travail similaire et à s'engager à leur niveau, avec leur moyen pour contribuer activement à la concrétisation de l'ambition maritime de la Bretagne définit dans la stratégie régionale pour la mer et le littoral.

3.1 Développer une culture maritime pour accompagner les changements de comportement

L'éducation à la mer contribue à l'appropriation collective des enjeux maritimes. Elle doit favoriser la participation des publics à tous les âges de la vie, et l'expérience, grâce à une pédagogie active et participative, pour mieux prendre en compte la complexité des enjeux maritimes et donner l'envie de construire avec la mer. L'enseignement scolaire et les classes de mer constituent des leviers importants d'éducation à la mer. Pourtant moins de 10% des élèves de la région partent en classe de mer durant leur scolarité.

La culture est aussi un vecteur important de promotion de l'identité maritime de la Bretagne et de renforcement de son attractivité. Pour qu'un maximum de personnes vive une expérience culturelle maritime, il est nécessaire de promouvoir toutes les formes de création en lien avec la mer et de soutenir différents types d'évènements maritimes.

L'objectif pour les prochaines années est de développer la culture maritime à travers l'éducation à la mer et la politique culturelle de la collectivité. La Région souhaite ainsi, à horizon 2022, doubler le nombre d'élèves scolarisés en Bretagne partant en classe de mer ou participant à une activité maritime. La Région se fixe deux priorités pour les cinq années à venir concernant l'acculturation maritime :

- Développer les classes de mer ;
- Promouvoir l'éducation à la mer pour tous.

Priorités	Actions
Développer les classes de mer	*Rénover et dynamiser les centres de classes de mer*
	Améliorer la lisibilité de l'offre de classes de mer auprès des enseignants
	Favoriser les classes de mer en réduisant les coûts de transport pour les établissements scolaires
Promouvoir l'éducation à la mer pour tous	*Développer les partenariats et les actions pour développer les pratiques liées à la mer dans les classes et promouvoir l'éducation à la mer auprès de tous.*
	Développer les aires marines éducatives en lien avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité
	Favoriser la formation des enseignants, en lien avec le Rectorat

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

3.2 Promouvoir et développer la formation dans le domaine de la mer

La multiplicité des secteurs d'activités maritimes ou interagissant avec la mer, le large panel de leurs besoins respectifs en compétences et qualifications, font de la formation un sujet particulier et stratégique dans le développement d'une « croissance bleue » en Bretagne

Cela concerne bien sûr :

- les activités maritimes historiques telles la pêche, la conchyliculture, les filières de valorisation des produits halieutiques, le transport maritime, le nautisme ;
- les activités maritimes en développement telles que les biotechnologies marines, l'algoculture, les énergies marines ;
- les activités qui en Bretagne interagissent fortement avec la mer : la recherche, l'enseignement supérieur, le tourisme, la gestion du milieu marin, etc.

Quel que soit le niveau, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue, les besoins sont spécifiques. Les exigences de la réglementation internationale en termes de brevets des navigants, imposent un format de formation très strict, qui doit également répondre aux besoins quantitatifs des différents secteurs. La pêche et l'aquaculture rencontrent des difficultés à recruter des personnes qualifiées et en nombre suffisant pour satisfaire les besoins en emplois.

A cet égard, la formation continue constitue un axe fort pour accéder à un premier niveau de qualification où pour évoluer dans l'acquisition de compétences notamment sur l'ensemble du secteur de la pêche, du transport maritime et de l'aquaculture. A titre d'exemple en 2015, sur 960 sortants de formation dans ce domaine plus de 55% viennent de la formation continue.

Le Conseil Régional, au titre de sa compétence formation professionnelle, constitue un acteur majeur pour cette filière. Ainsi dans le cadre de son Programme Bretagne Formation près de 2000 stagiaires ont été formés de septembre 2015 à août 2017 pour un engagement financier de plus de 16M€. La Région a également mis en place sur les territoires des actions de formation ayant pour objectif la découverte de l'ensemble des métiers de la filière, facilitant ensuite l'accès vers des formations qualifiantes.

De la même manière, les orientations du CPRDFOP adopté mi-2017 ont pris en compte les besoins du secteur maritime. Elles visent notamment à conforter la fluidité des parcours de formation, développer la mixité des parcours, décloisonner les dispositifs. Par ailleurs, l'offre de formation évolue régulièrement, afin de répondre aux besoins de l'économie maritime mais aussi de les anticiper autant qu'il est possible :

- Les lycées maritimes proposent, depuis la rentrée 2014-2015, des formations de niveau BTS (« maintenance des systèmes électro-naval » et « pêche et gestion de l'environnement marin ») ainsi que des classes de mise à niveau qui permettront d'accueillir dans ces nouveaux brevets de technicien supérieur maritime (BTSM), des élèves titulaires d'autres baccalauréats que les baccalauréats professionnels maritimes ;
- Les cursus de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) qui forment traditionnellement les officiers de la marine marchande sont en pleine mutation avec notamment la création d'un diplôme d'ingénieur para-maritime (non-navigant) et une réforme en cours de la filière dite professionnelle ;
- De nouvelles formations supérieures se mettent en place.

Les spécificités de la pêche professionnelle sont de mieux en mieux prises en compte, notamment par le biais de la modularité des formations.

Le Conseil régional entend faire de la Bretagne un pôle central de la formation initiale et continue dans les secteurs maritimes en Europe, en s'appuyant sur la force de son appareil de formation et sur celle de ses entreprises.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Pour cela la Région se fixe cinq priorités **:**

- Favoriser un rapprochement de l'ENSM, du CEFCM et des quatre lycées maritimes ;
- Mieux intégrer les quatre lycées professionnels maritimes dans le paysage général de la formation ;
- Créer le « campus naval » dans le domaine de l'industrie navale ;
- Améliorer la lisibilité des métiers et des offres de formation ;
- Contribuer à améliorer la gestion des emplois et des qualifications au sein des entreprises.

Priorités	Actions
Favoriser un rapprochement de l'ENSM, du CEFCM et des quatre lycées maritimes	*Mieux valoriser la compétence de l'appareil breton de formation continue et proposer notamment à l'Etat de faire du CEFCM l'opérateur public central pour la formation continue de la marine marchande*
Mieux intégrer les quatre lycées professionnels maritimes dans le paysage général de la formation	*Conforter chacun des LPM sur leurs sites et favoriser les possibilités de diversification des formations au sein des LPM en renforçant les partenariats avec d'autres lycées situés à proximité*
	Mobiliser les LPM, dans la mise en œuvre du Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer, pour assurer la maritimisation des métiers en développement dans le secteur des industries de la mer
	Proposer à l'Etat de mieux coordonner les cursus proches qui sont sous des tutelles ministérielles différentes et expérimenter les passerelles entre établissements
Créer le « campus naval » dans le domaine de l'industrie navale	*Lancement du Campus naval pour la formation aux métiers de l'industrie navale, dans le cadre d'un consortium interrégional et dans lequel s'impliqueront les entreprises, dans la limite des compétences du conseil régional sur l'apprentissage*
Améliorer la lisibilité des métiers et des offres de formation	*Mieux faire connaître les métiers de la mer et les formations maritimes auprès des collégiens et des lycéens*
	Améliorer la lisibilité et l'accès aux offres d'emploi dans les secteurs maritimes à destination des demandeurs d'emploi
Contribuer à améliorer la gestion des emplois et des qualifications au sein des entreprises	*Développer l'accompagnement vers la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les marins*
	Accompagner les transitions et reconversions professionnelles des personnes dans le secteur maritime

3.3 Renforcer la valeur ajoutée de la pêche bretonne

La Bretagne est la première région halieutique de France en termes de production de produits de la mer (en tonnage comme en valeur) sur l'ensemble des halles à marée. La pêche, l'aquaculture et la conchyliculture contribuent également au développement de nombreuses activités de transformation.

La Région ambitionne d'élaborer un grand plan de valorisation les ressources biologiques extraites du milieu marin. Son objectif est de gérer plus durablement les ressources afin de garantir leur disponibilité à long terme, d'augmenter la valeur ajoutée des débarquements de la pêche, des productions conchylicoles et issues des biotechnologies marines, d'améliorer la complémentarité entre ces trois filières, et de mieux valoriser leurs sous-produits et déchets.

Le secteur de la pêche reste fragile et doit renforcer ses parts de marché. La menace que représente le Brexit pour l'ensemble de la filière halieutique doit amener les acteurs à collaborer davantage pour mieux valoriser les débarquements et prémunir la filière d'une éventuelle réduction des volumes débarqués.

Les collectivités, et le conseil régional de Bretagne en premier lieu, peuvent contribuer à la compétitivité et au développement de la valeur ajoutée de la filière.

Avec 1400 navires actifs en Bretagne, c'est le tiers de la flotte de pêche française qui est localisé sur le territoire. Ces navires ont aujourd'hui un âge moyen de 26 ans. Cette situation est susceptible de dégrader la rentabilité des entreprises de pêche, de générer une perte d'attractivité du métier, et entraîne des conditions de travail voire de sécurité des marins dégradées.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

En Bretagne, les halles à marée jouent un rôle déterminant dans l'économie de la filière halieutique et sont un élément structurant de l'aménagement du territoire. Jusqu'à présent l'éclatement des compétences portuaires ne permettait pas l'émergence d'une stratégie commune et cohérente pour améliorer l'ensemble de la chaîne de valeur au profit de tous les acteurs. Le transfert de gestion portuaire à la Région permet aujourd'hui d'y remédier. Une structure de coopération, le groupement interportuaire « Pêche de Bretagne », sera créée pour optimiser le système des ports de pêche et contribuer ainsi le mieux possible à la valorisation des produits de la mer vendus dans les halles à marée de Bretagne.

Cette démarche devra permettre d'engager l'ensemble des ports bretons dans une démarche d'harmonisation des pratiques de tri, des modes de commercialisation, des prévisions des apports, de certains aspects de la logistique, en vue d'une plus forte valorisation de la débarque et d'une amélioration du modèle économique des ports.

Ces actions collectives seront portées par les autorités portuaires et seront financées prioritairement par le FEAMP et les subventions régionales. En lien avec les membres du GIP, la Région engagera à cet effet un plan de compétitivité des ports de pêche doté de 20 M€ pour accompagner les projets d'intérêt régional et structurant la pêche bretonne.

Pour les cinq années à venir, le Conseil régional se donne deux priorités concernant la pêche professionnelle :

- Renforcer la valorisation de la pêche débarquée dans les halles à marée bretonnes ;
- Soutenir le renouvellement de la flotte de pêche.

Priorités	**Actions**
Soutenir la compétitivité de la pêche bretonne par une meilleure structuration amont-aval	*Créer la criée numérique par le biais d'un plan régional de compétitivité des ports de pêche, accompagné par la Région dans le cadre du GIP Pêche de Bretagne*
	Définir une stratégie d'optimisation et de promotion des services portuaires
	Mettre en œuvre le programme Breizh Alim'
Soutenir le renouvellement de la flotte de pêche	*Recenser les projets de navires neufs à l'échelle régionale d'ici 2020*
	Développement d'un guichet unique d'accompagnement des porteurs de projet, avec l'Etat et les professionnels

3.4 Contribuer au développement de l'activité conchylicole

La conchyliculture est une filière économique importante en Bretagne. Elle emploie environ 2 500 équivalents temps plein et exploite plus de 8 800 hectares de concessions.

La filière doit aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux susceptibles de freiner son développement. La profession est confrontée à un double enjeu sanitaire : les phénomènes de mortalités exceptionnelles et la dégradation de la qualité des eaux conchylicoles.

Les entreprises conchylicoles sont pour la plupart situées à la fois sur le domaine privé et le domaine public maritime (DPM), relevant de deux cadres réglementaires distincts. Les professionnels sont également confrontés une forte pression foncière et rencontrent des problèmes de cohabitation avec les riverains.

Au-delà de l'accompagnement de la filière dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), la Région se donne trois priorités concernant la conchyliculture pour les prochaines années :

- Préserver l'accès à la mer et aux espaces maritimes pour permettre le développement des activités conchylicoles ;
- Améliorer la valorisation des produits aquacoles ;
- Reconquérir la qualité des eaux conchylicoles.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Priorités	Actions
Préserver l'accès à la mer et aux espaces maritimes pour permettre le développement des activités conchylicoles	*Développer une stratégie foncière pour le maintien des espaces nécessaires au développement de la conchyliculture sur le littoral*
	Favoriser au niveau local l'acceptabilité et l'appropriation des projets de cultures marines par les acteurs locaux
Améliorer la valorisation des produits aquacoles	*Renforcer les efforts engagés par le biais de « Act Food Bretagne », pour faire de la Bretagne le leader européen de l'innovation et de la valeur ajoutée dans l'agroalimentaire.*
Reconquérir la qualité des eaux conchylicoles	*Promouvoir la gestion concertée entre les agriculteurs et les conchyliculteurs en zone sensible*
	Poursuivre, par le biais du Plan Breton pour l'Eau (PBE), la réduction des pollutions en provenance des bassins versants, afin de limiter la contamination des masses d'eau côtières

3.5 Conforter la filière « Algues » comme filière économique d'avenir

La Bretagne est la 1ère région productrice d'algues en France, avec une production de près de 70 000 tonnes par an sur les 90 000 tonnes produites en France. Cette filière est en perpétuelle évolution, et combine des activités traditionnelles et des activités émergentes répondant à de nouveaux besoins et attentes dans le domaine alimentaire, cosmétique et pharmaceutique.

Les enjeux du développement d'une filière « algues » en Bretagne sont les suivants :

- La gestion durable des ressources ;
- L'identification de zones en mer pour l'exploitation des algues ;
- La structuration et accompagnement de la filière pour améliorer les retombées économiques à l'échelle régionale ;

La mise en œuvre des outils financiers européens (FEAMP) au service du développement de l'activité.

Dans la continuité du programme Breizh'alg mis en œuvre dès 2012, l'ambition de la Région est de contribuer à la structuration et au renforcement de cette filière d'avenir pour le territoire. Elle s'est fixée trois priorités pour répondre à ce développement :

- Améliorer la connaissance de la ressource ;
- Structurer et renforcer la filière économique et son écosystème ;
- Favoriser les conditions propices au développement de l'algoculture dans la zone côtière.

Priorités	Actions
Améliorer la connaissance de la ressource	*Avec les collectivités associées et sous l'impulsion d'ACT Food Bretagne, faire du CEVA un centre de référence à l'échelle européenne dans le domaine des algues*
Structurer et renforcer la filière économique et son écosystème	*Renforcer la formation des professionnels de la filière et l'attractivité des métiers de la filière de récolte d'algues*
	Renouveler la flotte de goémoniers (en lien avec l'action de renouvellement de la flotte de pêche)
	Développer une filière de transformation de dimension industrielle en Bretagne, en renforçant les liens entre les entreprises et la recherche, et en accompagnant mieux les entreprises dans leurs projets de développement
Favoriser les conditions propices au développement de l'algoculture dans la zone côtière	*Identifier des zones de développement de l'algoculture en mer*
	Identifier et caractériser l'ensemble des accès et des espaces disponibles sur le littoral pour le développement de l'algoculture
	Faciliter l'acceptabilité sociétale des projets économiques et accompagner localement les projets pour les faire émerger

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

3.6 Développer les énergies marines renouvelables

Dotée de ressources physiques importantes (forts courants, façades exposées à la houle, régimes de vents soutenus), la Bretagne est au premier plan des potentiels européens pour la production électrique issue des énergies marines renouvelables. Le développement des énergies marines renouvelables est donc une opportunité majeure pour la Bretagne.

La Région a adopté en 2016 une feuille de route pour le développement des énergies marines renouvelables en Bretagne. Cette feuille de route sur le développement des EMR a identifié trois priorités stratégiques :

- le développement de l'éolien offshore flottant pour positionner la Bretagne, et plus largement la zone atlantique, comme leader européen de l'éolien flottant ;
- la mobilisation des acteurs économiques et le développement des compétences industrielles bretonnes pour toutes les technologies des énergies marines renouvelables ;
- la recherche de solutions énergétiques pour les îles bretonnes et les zones non interconnectées.

Cette feuille de route entre parfaitement en résonnance avec les orientations de l'Etat assumées par la voix du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire lors de la séance de clôture des Assises de la Mer en novembre.

L'Etat entend porter la part des énergies renouvelables à 40% de la consommation d'électricité en France à l'horizon 2030. La consolidation de l'énergie déjà produite par l'usine marémotrice de la Rance (240 MW), la confirmation du projet d'éolien posé de Saint-Brieuc (500 MW), et la projection de deux zones de développement de l'hydrolien en Bretagne (500 MW) et trois zones pour l'éolien flottant (1,5 GW), pourrait la production d'électricité par des installations en mer à près de 8 TWh, soit plus de 35% de l'électricité consommée en Bretagne (21 TWh). Ajoutées à cela nos ambitions pour le développement des énergies renouvelables à terre, la Bretagne peut très largement contribuer à cet objectif national.

L'Etat a également marqué sa volonté d'engager rapidement de nombreux appels d'offres. La Bretagne, engagée au sein de la CRML dans un important travail de définition des zones de moindre contrainte pour l'accueil de ces projets EMR, a fait part de son volontarisme. Les zones du Fromveur (pour l'hydrolien) et plusieurs zones de Bretagne Nord et Sud (éolien offshore flottant) paraissent propices pour les prochains appels d'offres.

Le développement de ces projets ne peut toutefois s'envisager qu'avec un travail régulier et approfondi, avec l'ensemble des acteurs de la mer. L'expérience de la Bretagne à travers la concertation conduite au sein de la CRML est en ce sens unique, et reconnue comme telle.

Le Gouvernement a proposé, lors du CIMER qui s'est réuni à Brest en novembre 2017 d'expérimenter en Bretagne, dans le cadre des nouvelles procédures, une co-animation des débats publics avec le Conseil régional. La Région Bretagne prendra toutes nos responsabilités dans cet exercice, qui est le prolongement immédiat des exercices de concertation préalables sur la définition des zones propices, que nous conduisons déjà aux côtés de la Préfecture de Région et de la Préfecture maritime.

Ainsi, les priorités du Conseil régional concernant le développement des énergies marines renouvelables définies en 2016 doivent demeurer autour de cinq priorités :

- Coordonner et planifier le développement des EMR ;
- Soutenir les projets ;
- Promouvoir la filière industrielle et économique : recherche & développement, innovation, entreprises et emplois ;
- Développer les infrastructures adaptées à la filière ;
- Améliorer l'attractivité, le rayonnement de la Bretagne et l'information du public.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Priorités	Actions
Coordonner et planifier le développement des EMR	*Construire une ambition et une gouvernance régionales partagées sur les EMR et coordonner les initiatives*
	Favoriser l'émergence des projets par la concertation préalable
	Contribuer à la mise en œuvre des mesures de simplification
Soutenir des projets	*Définir des outils d'accompagnement des projets tenant compte de leur degré de maturation*
	Faire naître, suivre, animer et concrétiser les projets
Promouvoir la filière économique : recherche & développement, innovation, entreprises et emplois	*Favoriser l'innovation technologique et orienter les projets de développement vers plus de valeur*
	Accroître l'activité industrielle autour des EMR
	Réunir les conditions favorables à l'emploi et à l'émergence des compétences dans le domaine des EMR
Développer des Infrastructures adaptées aux de la filière	*Aménager le Port de Brest pour accueillir le terminal EMR*
	Orienter les activités portuaires bretonnes vers la filière EMR
Améliorer l'attractivité et l'information du public	*Valoriser la Bretagne des Énergies marines*
	Favoriser les coopérations dans le domaine des EMR
	Représenter la Bretagne au sein des réseaux d'influence EMR

3.7 Conforter la filière industrielle navale

Le secteur de la construction, de la maintenance et de la réparation navale regroupe des activités et des types de marchés relativement différents (depuis la construction, la grande réparation navale qui peut conduire des opérations de « refit » de navire de grande taille, jusqu'à la maintenance régulière de navires de pêche en passant par des missions régulières dans le cadre d'arrêts techniques programmés, voire la déconstruction à haute valeur ajoutée).

Les entreprises et les sites bretons ont pour caractéristique d'être polyvalents et de pouvoir répondre à des besoins très larges, tout en ayant su développer des activités à haute valeur ajoutée, notamment dans le domaine de la défense, de l'action des Etats en mer ou de l'*oil & gas*. Les chantiers bretons disposent également de compétences reconnues par les armements à la pêche.

Les enjeux économiques sont importants pour les entreprises, pour un réseau étendu de sous-traitants et pour l'économie portuaire au sens large (la réparation navale générant par ailleurs des services portuaires comme le pilotage ou le remorquage). L'activité de réparation navale est toutefois très cyclique et soumise à une forte concurrence rude entre bassins, entreprises, et cela à différentes échelles territoriales.

L'accompagnement public passe :

- Par la disponibilité des ouvrages et des équipements portuaires ;
- Par l'accompagnement à l'adaptation de l'outillage aux évolutions des besoins ;
- Par l'accompagnement à l'innovation des entreprises ;
- Par le soutien à la formation.

Dans ces conditions, il est apparu indispensable de favoriser l'émergence de complémentarités entre les principaux ports de réparation navale en Bretagne (Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Concarneau et Lorient), afin de renforcer la compétitivité des outillages en lien avec les entreprises.

De manière générale, l'ambition de la Région est de renforcer la filière par une politique d'investissement partagée avec les acteurs économiques pour accroître sa compétitivité à l'échelle du territoire, au profit de l'ensemble des ports régionaux.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

La compétitivité de la filière passe également par le soutien à l'innovation et à l'exploitation économique des nouvelles technologies et des nouveaux produits développés. Le pôle mer Bretagne Atlantique constitue un acteur important pour cela.

Elle passe enfin par la prise en compte des enjeux particuliers de cette filière en terme de formation. En effet, le secteur naval partage avec les autres filières industrielles les enjeux d'innovation et d'évolution permanente des méthodes mais le défi y est plus complexe encore. Les compétences requises sont rares, sophistiquées, et doivent souvent être acquises dans la durée – parfois plus de 10 années –, au fil de l'expérience gagnée sur les différents projets. Le maintien en condition opérationnelle, la capacité à assurer des modernisations lourdes constituent également des facteurs décisifs de l'offre des constructeurs. L'expérience des opérateurs joue donc un rôle considérable dans la qualité de la production navale. La main d'œuvre qualifiée constitue un avantage comparatif décisif compte tenu de la technicité très particulière propre aux techniques de construction navale.

Pour les 5 années à venir, la Région se fixe trois priorités en matière d'industrie navale :

- Poursuivre les efforts en matière en matière de recherche, développement et innovation ;
- Renforcer la compétitivité des outils industrialo-portuaires ;
- Structurer l'appareil de formation ;

Priorités	Actions
Poursuivre les efforts en matière en matière de recherche, développement et innovation	*Poursuivre son action auprès du Pôle mer Bretagne Atlantique*
	Aider les entreprises innovantes dans le secteur de la mer
Renforcer la compétitivité des outils industrialo-portuaires	*Engagement d'un plan régional de compétitivité des outillages des ports bretons, sur la base d'une stratégie partagée avec les interprofessions, à l'échelle régionale ;*
Structurer l'appareil de formation	*Lancement du Campus naval pour la formation aux métiers de l'industrie navale, dans le cadre d'un consortium interrégional et dans lequel s'impliqueront les entreprises, dans la limite des compétences du conseil régional sur l'apprentissage*

3.8 Faire des ports un levier du développement de la Bretagne

Les ports régionaux accueillent des activités multiples : transport de marchandises et de passagers, réparation navale, pêche et plaisance, industries et services, accueil des paquebots de croisière.

Même si les ports de commerce bretons sont secondaires à l'échelle du pays, ils n'en demeurent pas moins très importants pour le développement logistique et économique d'une région périphérique et maritime comme la Bretagne. 7,5 millions de tonnes de marchandises transitent par les ports régionaux, connectés à 40 pays. Ils jouent un rôle dans l'économie locale (bois, ciment, carburants…), dans le développement des filières agricoles et agroalimentaires. Ils sont le support d'activités importantes (réparation navale, pêche…). Le trafic transmanche contribue également fortement à l'activité touristique régionale. Les ports contribuent également à la notoriété des villes portuaires et à l'attractivité de la Bretagne au sens large.

Depuis 2007, la Région a relancé une politique d'investissement ambitieuse sur les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, pour accompagner le développement des différentes activités dans un contexte international très défavorable au trafic maritime (faible coût du transport routier, crise économique ralentissant les échanges internationaux…).

Depuis le 1er janvier 2017, la Région est responsable de 19 ports supplémentaires, transférés par les départements dans le cadre de la loi NOTRe : Roscoff, Concarneau et Saint Brieuc-Le Légué, et les ports disposant de liaisons vers les îles.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Dans ce domaine, en tant qu'autorité concédante, la Région Bretagne entend :

- Développer un réseau de ports attractifs et compétitifs pour les armateurs et les entreprises, tout en maîtrisant les ressources publiques mobilisées ;
- Conforter les ports comme des outils au service de la performance de la chaîne logistique.

L'ambition de la collectivité pour les cinq années à venir est de conforter les ports comme leviers de l'économie maritime de la Bretagne. Le renouvellement des concessions portuaires de Saint-Malo, Lorient, Brest et Concarneau dans les années 2018 à 2020 devra fixer de nouvelles orientations.

Elle souhaite faire de ses ports des plateformes logistiques plus performantes. Pour y parvenir, la Région doit améliorer l'équilibre de gestion des ports de commerce pour favoriser la compétitivité des escales et du transport maritime. Elle doit maintenir, moderniser les infrastructures portuaires et faire évoluer les modes de gouvernance des ports de commerce. Elle doit aussi promouvoir les zones industrialo-portuaires pour en faire de véritables zones économiques d'intérêt régional.

Les trois priorités du Conseil régional concernant les ports régionaux pour les cinq prochaines années :

- Faire des ports des zones d'économie maritime d'intérêt régional ;
- Adapter les ports de commerce aux évolutions du transport maritime ;
- Améliorer la performance environnementale dans les ports régionaux et répondre aux enjeux sociaux et sociétaux.

Priorités	**Actions**
Faire des ports des zones d'économie maritime d'intérêt régional ;	*Assurer la pérennité du patrimoine portuaire régional dans de bonnes conditions d'exploitation (programme pluriannuel de maintenance et de grosses réparations)*
	Moderniser les infrastructures du port de Brest pour développer l'activité historique du port et accueillir de nouvelles activités industrielles
	Développer le domaine portuaire régional par l'acquisition d'emprises stratégiques sur les ports de commerce de Lorient et Saint-Malo principalement
	Développer de nouvelles activités et mieux valoriser le potentiel foncier des ports régionaux par des montages innovants
	Mettre en service l'un des premiers terminaux EMR de France sur le port de Brest
Adapter les ports de commerce aux évolutions du transports maritimes	*Mettre les ports en réseau à l'échelle régionale pour favoriser les complémentarités et réduire les coûts d'escale, en particulier pour les services portuaires (remorquage par exemple)*
	Poursuivre et renforcer le Plan régional d'actions logistiques par des actions collectives ou spécifiques à chacun des ports
	Mobiliser les concessionnaires pour rechercher de nouveaux trafics auprès des entreprises bretonnes
	Anticiper les enjeux du transport maritime de demain en terme de sûreté, de développement du carburant GNL
Améliorer la performance environnementale dans les ports régionaux et répondre aux enjeux sociaux et sociétaux liés aux ports	*Mieux intégrer les ports dans les territoires : améliorer l' interface ville-port et répondre aux enjeux de connaissance des activités portuaires par la démarche Port-Center*
	Améliorer la performance énergétique, la qualité de l'air et la gestion des déchets des ports régionaux, en lien avec les concessionnaires et les territoires
	Faire de Saint-Malo un site pilote comme « port du futur », intégrant les enjeux urbains, le développement de trafic, l'évolution des services, la performance environnementale
	Améliorer les conditions de travail dans les ports régionaux et la formation des agents

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

3.9 Accompagner le développement durable des îles bretonnes

La Bretagne compte de nombreuses îles qui, par leurs paysages et la richesse de leur patrimoine naturel et culturel, contribuent largement à son image maritime. Si l'insularité apparait comme une source de richesses, elle implique également une attention particulière.

Le maintien d'une population permanente et active sur les îles est un enjeu majeur, d'autant plus que la pression foncière renchérit l'accès au logement. Si l'économie des îles est fortement saisonnière et liée l'activité touristique - activité qui doit cohabiter en bonne intelligence avec les autres activités - les activités dites « traditionnelles » (agriculture et pêche) demeurent nécessaires à la diversification de l'économie locale et à la cohésion sociale et territoriale.

La gestion des ressources naturelles et la transition énergétique sont également deux enjeux forts auxquels les îles doivent répondre.

L'insularité pose enfin des sujets d'accessibilité (accessibilité physique des transports, aux services nécessaires à la population, accessibilité numérique), auxquels les îles sont confrontées de manière diverse, et génère des surcoûts pour toutes les actions portées sur les îles (estimées à 40%). C'est pour répondre à ce surcoût insulaire que la Région a mis en place, dans le cadre de sa politique territoriale, un contrat spécifique pour les îles en partenariat avec l'Etat.

Pour répondre aux enjeux des territoires insulaires, et considérant ses compétences directes, la Région se fixe trois priorités :

- Favoriser le développement économique des îles et l'accès au logement, indispensables au maintien d'une population résidente et active ;
- Optimiser les dessertes insulaires ;
- Favoriser l'autonomie énergétique des îles.

Priorités	Actions
Favoriser le développement économique des îles et l'accès au logement, indispensables au maintien d'une population résidente et active	*Poursuivre les efforts en matière de gestion foncière*
	Encourager le développement de nouvelles activités, notamment dans le secteur primaire (agriculture et pêche) mais également vers un tourisme plus durable, vers des secteurs novateurs (transformation de matières premières, artisanat)
Optimiser les dessertes insulaires	*Déployer un service régional de dessertes, doté d'une identité commune*
	Adapter, et au besoin améliorer, la desserte des îles par un programme de modernisation couvrant pour chaque ligne les infrastructures portuaires, la gare maritime et les navires
	Restructurer les gares maritimes de Quiberon et Brest
	Etudier la faisabilité d'un développement des départs des îles le matin
	Développer un modèle de « flotte du futur », mobilisant les technologies du bateau du futur et s'inscrivant dans une gestion intégrée des infrastructures portuaires, des gares maritimes et des navires.
Favoriser l'autonomie énergétique des îles	*Poursuivre les efforts pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des îles, ainsi que les efforts pour développer des technologies de stockage des énergies renouvelables.*

3.10 Renforcer les atouts maritimes du tourisme breton

Si le tourisme se concentre principalement en zone littorale, la Bretagne peut encore valoriser davantage cet atout. A terme, il s'agir de mieux équilibrer les flux touristiques entre le littoral et l'intérieur de la Bretagne et de faire valoir la pluralité des « univers bretons » (itinérance, nautisme, îles, canaux, destinations touristiques, sites d'exception), en créant des produits à forte valeur ajoutée. Le Conseil régional propose de mobiliser ses politiques pour contribuer à l'évolution continue de l'offre touristique, pour faire du tourisme un vecteur de développement durable des territoires maritimes et de valorisation des patrimoines maritimes.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Plusieurs priorités ont été définies par la collectivité pour renouveler cette offre touristique :

- Développer un tourisme valorisant de manière durable les atouts maritimes de la Bretagne et favorisant l'accès de toutes et tous à l'espace maritime ;
- Faire du nautisme un outil clé du développement du tourisme en Bretagne ;
- Diversifier les approches touristiques en lien avec la mer et le littoral, pour maximiser les retombées sur le territoire ;
- Renforcer le leadership de la Bretagne au niveau national et européen pour la plaisance et le nautisme
- Mieux connaître le patrimoine maritime pour mieux le valoriser.

Priorités	Actions
Développer un tourisme valorisant de manière durable les atouts maritimes de la Bretagne et favorisant l'accès de toutes et tous à l'espace maritime	*Développer l'offre de croisière en Bretagne*
	Développer une stratégie de développement touristique des îles
	Maintenir la diversité de l'offre d'hébergements, en mobilisant les outils de gestion foncière
	Maintenir l'offre d'hébergements associatifs à vocation sociale sur le littoral
	Expérimenter de nouvelles modalités de gestion de sites « insolites » en lien avec la mer et le patrimoine maritime, tels les phares.
Faire du nautisme un outil clé du développement du tourisme en Bretagne	*Améliorer la veille et l'observation de la filière touristique, autour des grands spots nautiques, par l'observation et la prospective*
	Encourager la fédération des acteurs privés autour d'un portail numérique unique pour la visibilité et la commercialisation de l'offre nautique.
	Faire du port de plaisance une porte d'entrée sur les territoires, véritable vitrine du territoire.
Diversifier les approches touristiques en lien avec la mer et le littoral, pour maximiser les retombées sur le territoire	*Faire des « points phare » touristiques littoraux des sites d'exception en matière d'accueil, d'intégration de la chaîne de valeurs du tourisme et de mise en œuvre du développement durable*
	Faire connaître au-delà des frontières de la Bretagne les produits et les services de la filière nautique bretonne (projet européen CAPITEN)
	Développer le tourisme industriel dans les secteurs maritimes (conchyliculture, pêche, ports, énergies marines, etc.)
	Développer un GR « marin » » en créant un sentier maritime pour permettre à des embarcations de petites tailles de faire du cabotage autour de la Bretagne
	Faire du GR littoral un produit touristique majeur de la Bretagne
	Créer des interfaces entre l'Armor et l'Argoat
Mieux connaître le patrimoine maritime pour mieux le valoriser	*Faire émerger des projets de connaissance et de valorisation dans le domaine du patrimoine littoral et maritime*
	Consolider la performance économique des « Voiliers de Bretagne »
	Améliorer l'attractivité des musées (d'appellation « Musées de France ») de thématique maritime

3.11 Contribuer au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers

La Bretagne dispose d'un capital naturel maritime et littoral exceptionnel du fait de son linéaire côtier, de la diversité de ses paysages et de la richesse de ses écosystèmes marins et côtiers. Ce capital est l'un des principaux moteurs de l'attractivité de la région, non seulement pour le tourisme, mais aussi pour la qualité de vie qui y est reconnue. Il est aussi le support des activités maritimes les plus emblématiques de la région (pêche, aquaculture, plaisance, etc.) et la condition au développement d'activités à fort potentiel telles que les biotechnologies marines. Ce capital subit cependant des pressions : pollution des eaux côtières (eutrophisation, pollution chimique depuis les bassins versants), destruction des habitats littoraux par l'urbanisation, dégradation des habitats marins par des activités maritimes. Viennent s'ajouter à cela les menaces plus globales, liées notamment au changement climatique, aux espèces envahissantes ou encore aux pressions anthropiques sur la mer et ses ressources en général.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, la Région Bretagne souhaite poursuivre et renforcer ses actions en matière de reconquête de la qualité des milieux naturels et de préservation des potentiels écologiques. Elle se fixe comme priorités de :

- Mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité marine dans les politiques publiques ;
- Reconquérir la qualité des masses d'eaux côtières ;
- Réduire les pollutions et les dégradations des habitats marins et côtiers.

Priorités	Actions
Mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité marine dans les politiques publiques	*Prendre en compte la biodiversité marine dans les missions de l'Agence bretonne de la biodiversité*
	Mettre en réseau à l'échelle régionale les zones Natura 2000 en mer
Reconquérir la qualité des masses d'eaux côtières	*Poursuivre la réduction des pollutions en provenance des bassins versants, afin de limiter la contamination des masses d'eau côtières*
	Mieux prendre en compte l'interface terre-mer en améliorant la coordination entre les actions des instances locales de gestion de l'eau et celles des instances locales de GIZC
Réduire les pollutions et les dégradations des habitats marins et côtiers	*Contribuer à la couverture de l'ensemble du littoral breton par des plans infra-Polmar*
	Soutenir les actions en faveur d'une pêche à pied de loisir durable
	Prendre en compte les pollutions et les déchets venant de la mer ou provenant des activités maritimes dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets

3.12 Renforcer la recherche et l'innovation

Faire de la mer un levier de développement durable pour la Bretagne implique de bien connaître son fonctionnement et d'identifier les utilisations qu'on peut en faire. La Bretagne accueille de nombreux instituts, universités et écoles d'ingénieurs de recherche en sciences et technologies marines. La Région souhaite renforcer et étendre les recherches sur la génomique et biotechnologies marines, les interactions Changement global – Océan – Ecosystèmes marins, l'observation et la gestion intégrée du domaine côtier, l'exploration et la connaissance des grands fonds océaniques et les systèmes complexes d'observation, de mesure et d'intervention. Le but est de devenir un pôle de recherche de tout premier plan, très visible et attractif au niveau mondial.

Elle souhaite également renforcer le développement de projets collaboratifs en recherche et développement, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises bretonnes du secteur maritime par la mise en marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des travaux de recherche.

La Région se donne deux priorités en matière de connaissance du milieu marin pour les cinq années à venir :

- Soutenir le développement et la valorisation de la recherche, et la capacité d'innovation des entreprises sur des marchés porteurs ;
- Contribuer à l'amélioration de la connaissance du milieu marin.

Priorités	Actions
Soutenir le développement et la valorisation de la recherche, et la capacité d'innovation des entreprises sur des marchés porteurs	*Poursuivre la politique de soutien en faveur du Pôle mer Bretagne Atlantique*
	Accompagner le développement du Campus mondial de la mer
Contribuer à l'excellence scientifique dans le domaine de la mer et du littoral	*Contribuer à l'organisation de la recherche en facilitant la collaboration entre les différents organismes de recherche et entre les différentes disciplines*
	Participer à l'effort de recherche dans soutenant les projets de recherche

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SPOMAR_01-DE

3.13 Contribuer à la bonne gouvernance des espaces maritimes et littoraux

La charte des espaces côtiers bretons a permis de mettre en œuvre une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral en combinant les différentes échelles de l'action publique et en misant sur la complémentarité entre les compétences des différents acteurs. La Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) constitue la clé de voûte de cette nouvelle gouvernance. Sa singularité est d'être co-présidée par le Président de la Région, le Préfet de région et le Préfet maritime de l'Atlantique. Sa force est d'être en capacité de mettre en synergie les compétences de ses membres, mettre en débat des sujets sensibles et apporter des réponses efficaces car concertées avec l'ensemble des parties prenantes.

La Conférence régionale de la mer et du littoral est complétée à l'échelle des pays maritimes par des Commissions dont la mission est d'animer la mise en œuvre du volet territorial du FEAMP et d'élaborer une stratégie locale pour la mer et le littoral.

La mise en œuvre d'une politique maritime nécessite de disposer de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers, sur leur évolution et les pressions qu'ils subissent, sur les activités maritimes dans toutes leurs dimensions, sur tous les phénomènes qui interagissent avec le milieu marin ainsi que sur les politiques de gestion engagées.

Pour que ces informations puissent éclairer au mieux l'action publique, il est indispensable de développer des outils d'aide à la décision, de disposer de longues séries de données à cet effet et de les croiser entre elles. Le développement d'un outil stratégique d'observation des dynamiques maritimes constitue un enjeu majeur pour la Bretagne.

Pour qu'une politique maritime prenne corps, il est essentiel de mettre les acteurs en relation. C'est dans cette logique que la Région a créé en 2012 le réseau Melglaz. Outre les Rencontres régionales de la mer et du littoral organisées chaque année, ce réseau permet à la Région de s'investir au plus près des acteurs pour mettre en œuvre des dynamiques collectives sur des sujets comme l'éducation à la mer ou l'économie circulaire appliquée aux activités maritimes.

L'objectif pour les prochaines années est de renforcer ce dispositif de gouvernance pour qu'il gagne en opérationnalité et en efficacité. Pour cela la Région Bretagne se donne 3 priorités pour les 5 années à venir :

- Mieux connaitre le milieu marin et les activités maritimes pour mieux décider ;
- Mieux organiser l'action publique pour mieux agir ;
- Mettre en œuvre une planification spatiale de la zone côtière.

Priorités	Actions
Mieux connaitre le milieu marin et les activités maritimes pour mieux décider	*Mettre en place un observatoire de l'emploi maritime en Bretagne*
	Déployer Litto3D sur l'ensemble de la zone côtière bretonne
Mieux organiser l'action publique pour mieux décider	*Proposer à l'Etat une expérimentation pour faire de la CRML l'instance de gouvernance pour la mer et le littoral en Bretagne,*
	Mieux structurer le fonctionnement de la CRML et renforcer ses moyen d'action.
Mettre en œuvre une planification spatiale de la zone côtière	*Garantir l'accès à la mer et aux espaces nécessaires au développement des activités maritimes*
	Développer des stratégies foncières et d'aménagement innovantes en zone littorale

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

REGION BRETAGNE

n° 18_DIRAM_SCOTER_02

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Révision de la politique territoriale régionale

Approbation du contrat de partenariat Etat / Région / Association des Iles du Ponant

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire du 14/06/2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Unanimité)

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer :
  - L'avenant au Contrat de partenariat Etat / Région/ Association des Iles du Ponant
  - L'avenant à l'annexe au contrat relative aux modalités particulières d'intervention de la Région

Le Président

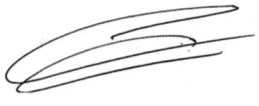

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Contrat de partenariat

État / Région Bretagne / Association des Îles du Ponant

2015-2020

Des priorités partagées de développement

Contrat révisé : 2018-2020

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Contrat de partenariat

État
Région Bretagne
Association des Îles du Ponant
2015-2020

ANNEXE :

Modalités particulières d'intervention de la Région

Contrat révisé : 2018-2020

o

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Table des matières

I.Modalités particulières....4
1 Objet et architecture....5
1.1 Objet du Contrat....5
1.2 Durée et révision du Contrat....5
1.3 Dotation régionale 2015-2020....5
2 Principes généraux et critères d'éligibilité....5
2.1 Principes généraux d'éligibilité....5
2.2 Dépenses éligibles....6
2.2.1 Types de dépenses éligibles....6
2.2.2 Types de projets non éligibles....6
2.3 Modalités de financement....7
2.3.1 Montants et taux d'intervention....7
2.3.2 Prise en compte des recettes générées par le projet....8
2.3.3 Prise en compte des frais indirects/frais de structure....8
2.4 Critères qualitatifs d'éligibilité....8
3 Modalités de dépôt et d'examen des demandes de subvention....9
3.1 Modalités de programmation....9
3.2 Dépôt et examen d'un dossier....9
3.2.1 Modalités....9
3.2.2 Pièces à fournir pour le dépôt du dossier....10
4. Paiement de la subvention et obligations....12
4.1. Règles de liquidation et modalités de remboursement....12
4.2. Obligation de publicité....12
5.Contrôle....12
II. Grille de questionnements pour la qualité des projets et leur durabilité....14

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

I. Modalités particulières

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

1 Objet et architecture

1.1 Objet du Contrat

Le présent contrat précise les modalités d'accompagnement de projets au titre de la dotation régionale garantie à l'AIP pour la mise en œuvre des « priorités partagées de développement » sur la période 2015 - 2020.

1.2 Durée et révision du Contrat

Le contrat a été mis en œuvre à compter de son approbation par le Conseil régional, l'Etat et les instances délibérantes de chacun de ses signataires et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Il a fait l'objet d'une révision à mi-parcours afin de tenir compte des évolutions territoriales (périmètres, compétences…), , et de l'évolution des priorités dans les îles.

La révision a également porté sur l'identification des axes et priorités, le contenu des fiches actions et la répartition de la dotation.

Il n'est pas prévu d'autre révision sur la durée du contrat. Toutefois, la Région se réserve le droit de faire évoluer les présentes modalités d'intervention, notamment pour les adapter à sa capacité juridique et financière à agir, tenir compte d'une nouvelle articulation des compétences entre collectivités et l'État..

1.3 Dotation régionale 2015-2020

Une dotation de 5,3 millions d'euros de crédits régionaux de la politique territoriale est allouée à l'Association des Iles du Ponant pour la période 2015-2020 pour lui permettre de mettre en œuvre les priorités partagées de développement définies dans le contrat de partenariat.

La dotation régionale est répartie entre les axes du contrat de partenariat. Cette répartition est déclinée au niveau de chacune des priorités de développement. Le Comité unique de programmation est responsable de la répartition de l'enveloppe dédiée à chaque priorité entre les fiches actions. Le Comité unique de programmation peut proposer à la Région des ajustements de la répartition de la dotation entre les axes et priorités de développement . Si ces ajustements viennent abonder ou diminuer une priorité de développement ou un axe de plus de 15 % de sa dotation initiale (telle que votée lors de l'adoption du contrat révisé en 2018), une décision du Conseil Régional viendra les valider et ils se traduiront par un avenant à la présente convention. Dans les autres cas, la Région devra être informée et valider les ajustements proposés mais ils ne donneront pas lieu à avenant.

2 Principes généraux et critères d'éligibilité

2.1 Principes généraux d'éligibilité

Les maîtrises d'ouvrage sont éligibles en fonction de la réglementation en vigueur et des critères définis par le Pays et la Région dans les présentes modalités, dans chaque fiche action. Dans tous les cas, les entreprises (dont celles de l'économie sociale et solidaire), ainsi que les particuliers, ne sont pas éligibles à un soutien par les crédits régionaux du contrat de partenariat.

Concernant l'accompagnement de projets relevant de crédits de fonctionnent, seules les collectivités, leurs groupements, ainsi que les associations, sont éligibles.

Les subventions devront porter sur des projets ou des tranches fonctionnelles de projet présentant une réelle cohérence et unité.

Aucun projet en contradiction avec les orientations du Conseil régional (schémas et politiques sectoriels) ne pourra être soutenu.

Chaque projet devra attester d'une dimension collective et répondre à la stratégie du territoire dans lequel il s'insère.

L'aide régionale ayant pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire. Pour renforcer cet effet levier, elle pourra être éventuellement cumulable avec une subvention

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

relevant des contrats de partenariat entre la Région et les Pays ou d'une aide régionale relevant d'une politique sectorielle, si ses dispositions le permettent, dans la limite d'un plafond cumulé de 50 % de fonds régionaux.

En revanche, elle ne pourra être mobilisée en abondement d'une aide régionale attribuée avant 2014.

Une demande préalable doit être réceptionnée par l'AIP (ou exceptionnellement par la Région). Celle-ci marque le début de l'éligibilité des dépenses. Une demande préalable comprend à minima une identification du maître d'ouvrage, un descriptif synthétique du projet permettant de le localiser, un échéancier et un plan de financement prévisionnels. La fiche projet décrite dans la partie relative aux modalités de dépôt et d'examen des demandes de subvention, accompagnée d'un courrier de demande signé, peut constituer cette demande préalable. Toute dépense antérieure ne pourra en aucun cas être retenue, à l'exception des dépenses préalables ou de préparation nécessaires à la réalisation et directement liées au projet : maître d'œuvre, acquisitions foncières, études…

2.2 Dépenses éligibles

Les dépenses d'investissement comme de fonctionnement sont éligibles, dans les limites définies dans les points suivants.

2.2.1 Types de dépenses éligibles

Les subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération : études, acquisitions foncières et immobilières, travaux de construction ou d'aménagement, équipement en matériel.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'accompagnement régional peut intervenir sur :

- Les études,
- Les actions ponctuelles ou aides au démarrage. L'aide régionale est limitée à 3 ans ou 3 éditions. Le soutien régional se verra alors appliquer une dégressivité relative (le taux d'intervention régionale devra être décroissant sur les années au cours desquelles le projet sera financé par le Conseil régional).
- Les actions structurantes portées par des associations : aide récurrente possible sous réserve que cette dimension structurante, de pays, ait été explicitement inscrite dans les fiches actions de la convention pour le soutien régional aux priorités de développement.

Pour les dépenses d'investissement, les travaux réalisés en régie peuvent être pris en compte s'ils sont facilement et directement identifiables.

2.2.2 Types de projets non éligibles

Les crédits régionaux de la politique territoriale régionale ne pourront soutenir les projets suivants :

- Les opérations relevant d'une stricte obligation réglementaire (mises aux normes par exemple). Les dépenses peuvent être prises en compte si elles sont intégrées dans un projet allant au-delà du minimum réglementaire.
- Les dépenses de réhabilitation **de bâtiments qui ne s'intégreraient pas dans le cadre d'une opération globale et intégrée de réhabilitation thermique découlant d'un audit thermique préalable**, et ne se traduiraient pas par un gain de consommation d'énergie réel. Un accompagnement spécifique par un Conseil en Energie Partagé du territoire pourra guider le maître d'ouvrage tout au long de sa démarche et l'éclairer sur les choix techniques à retenir au regard de l'étude thermique réalisée.
- Les **opérations à vocation commerciale** (en dehors des derniers commerces en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).
- Les **acquisitions foncières seules** : les acquisitions foncières et immobilières, ainsi que les dépenses de dépollution et déconstruction ne peuvent constituer, à elles seules, un projet éligible. Elles ne peuvent être soutenues que si elles sont rattachées à un projet d'investissement global identifié et défini, conforme aux orientations de la Région. Le projet global devra faire l'objet d'un examen en CUP, mais il reste possible, le cas échéant, que seule la partie acquisition / remise en état du terrain ou du bâtiment fasse l'objet de la demande de subvention. Une garantie sur la réalisation effective du projet sera alors demandée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

- Les **créations et extensions de zones d'activités**. Seules les opérations de requalification et densification pourront être accompagnées, sauf situation exceptionnelle argumentée par un diagnostic démontrant l'inexistence de capacité d'accueil pour les entreprises du territoire. Tout accompagnement sera conditionné au respect du référentiel Bretagne Qualiparc ou d'une démarche de qualité comparable.
- Les projets concernant des **locaux administratifs et techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.**
- **Les opérations relatives aux travaux relevant du champs de l'habitat privé**
- **Les logements d'urgence**
- **L'habitat et l'hébergement dédié aux personnes âgées et / ou personnes à mobilités réduites**
- Les projets concernant des **locaux administratifs et sièges**, à l'exception de lieux mutualisés.
- Les **opérations de maîtrise d'œuvre seules**. La maîtrise d'œuvre directement liée à des travaux n'est subventionnable que si le projet retenu par le Comité unique de programmation intègre également les travaux auxquels elle se rapporte.
- Les opérations s'inscrivant dans le cadre des **compétences et champs d'intervention des Départements pour lesquelles le Conseil départemental n'aurait pas donné son accord à un soutien financier du Conseil régional.**
- **Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).**
- La réalisation de **documents d'urbanisme**
- Les cimetières
- Le **fonctionnement courant de structures**, dans la mesure où toute subvention doit se rapporter à la réalisation d'une action concrète.
- L'accompagnement de **structures préexistantes** (en dehors de l'aide au démarrage précédemment évoquée) ou la mise en œuvre de leur **programme d'activités habituel.**
- Le **fonctionnement des équipements** portés par les porteurs de projet publics.

En outre, les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- La TVA, impôts et taxes, sauf s'ils sont réellement et définitivement supportés par le bénéficiaire.
- Les frais financiers : intérêts d'emprunt sur une période dépassant la durée de validité de la subvention, agios...
- Les amendes, pénalités financières, frais de contentieux...
- Les dépenses pour aléas et divers, de révision de prix.
- Les dépenses liées à de la valorisation (temps, nature, bénévolat...).

2.3 Modalités de financement

2.3.1 Montants et taux d'intervention

La subvention régionale sollicitée dans le cadre du contrat de partenariat devra être égale ou supérieure à 5 000 €. Cependant, cette somme est ramenée à 2 000 € dans le cas des associations.

De même, le taux d'intervention ne devra pas être inférieur à 10% de la dépense subventionnable lorsque celle-ci est inférieure à 1 M€. A partir de 1 M€, la subvention devra être au minimum de 100 000 €.

La subvention régionale totale ne pourra excéder 50% de la dépense subventionnable.

L'AIP, en accord avec la Région, a la possibilité de fixer des règles plus restrictives, qui sont alors précisées au sein de chaque fiche action.

Des règles particulières s'appliquent pour le financement de certains projets et sont intégrées dans les fiches actions correspondantes.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Tout projet respectera un autofinancement minimum de 20 %selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur[1]. Les projets intervenant dans un secteur concurrentiel respecteront l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne. Dès lors, les bénéficiaires s'engagent à informer la Région de toute autre aide publique qui leur serait attribuée sous peine de devoir rembourser la subvention régionale.

Dans des cas très ponctuels, quelques exceptions peuvent être étudiées à la marge pour les projets portés par les associations et selon la nature de ces derniers. Dans ces cas de figure, les autres cofinancements seront étudiés, notamment la contribution des communes et EPCI afin de s'assurer de l'intérêt qu'ils accordent au projet.

2.3.2 Prise en compte des recettes générées par le projet

La Région prendra en compte, dans le plan de financement de l'opération financée, les recettes nettes qu'elle génère.

Les recettes nettes se définissent comme étant des entrées de trésorerie provenant directement des utilisateurs pour les biens ou services fournis par l'opération. Elle peuvent provenir de :

- redevances directement supportées par les utilisateurs de l'infrastructure,
- produits liés à la vente ou la location de terrains ou de bâtiments,
- paiements effectués en contrepartie de services, déduction faite des frais d'exploitation et des coûts de remplacement du matériel à faible durée de vie qui sont supportés au cours de la période correspondante.

Dans le souci de ne pas multiplier les cas particuliers, les dispositions relatives à la prise en compte des recettes pour les fonds européens sont appliquées pour les crédits régionaux des contrats de partenariat.

Ainsi :

- Pour les opérations d'un **coût inférieur à 50 000 €**, les recettes générées au cours de leur mise en œuvre sont signalées mais ne sont pas prises en compte pour le calcul de la subvention. Sera vérifiée l'absence de surfinancement du projet. La subvention ne pourra être accordée si le constat est fait d'une opération bénéficiaire, excepté pour les associations dans le cas d'un bénéfice raisonnable.
- Pour les opérations d'un **coût compris entre 50 000 € et 1 000 000 €** qui génèrent des recettes uniquement au cours leur mise en œuvre, les recettes sont signalées et doivent être déduites de la dépense éligible.
- Pour les opérations **d'un coût inférieur à 1 000 000 €** qui génèrent des recettes après leur achèvement, les recettes sont signalées. Sera vérifié l'absence de surfinancement du projet. La subvention ne pourra être accordée si le constat est fait d'une opération bénéficiaire, excepté pour les associations dans le cas d'un bénéfice raisonnable.
- Pour les opérations **d'un coût supérieur ou égal à 1 000 000 €** qui génèrent des recettes au cours de leur mise en œuvre et/ou après leur achèvement, les recettes doivent être déduites de la dépense éligible. Elles sont prises en compte sur la période de référence définie par la réglementation européenne.

Les recettes générées par les opérations ne sont pas prises en compte pour les Services d'Intérêt Économique Général (SIEG) logement.

2.3.3 Prise en compte des frais indirects/frais de structure

Pour les dépenses qui ne peuvent être exclusivement affectées à la réalisation de l'opération et qui pour autant lui sont nécessaires (dépenses indirectes de fonctionnement, frais généraux, frais de structure), un taux de 15% peut être appliqué sur la base de coûts directs de personnel.

2.4 Critères qualitatifs d'éligibilité

Les projets présentés seront éligibles s'ils sont conçus selon une démarche de développement durable. Pour cela, chaque projet d'investissement sera questionné autour de 8 cibles organisées en 4 piliers : intégration

1 En fonction de la conclusion d'une convention d'exercice partagé

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

au territoire, lien social, transition écologique et énergétique, valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience. L'ensemble de la grille d'analyse se trouve en annexe de ces modalités et servira à la fois au maître d'ouvrage pour élaborer son projet, au comité unique de programmation pour l'analyser et aux services de la Région pour instruire le dossier.

Un projet sera recevable sous réserve d'être cohérent avec les orientations régionales et d'être positionné de manière satisfaisante sur au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers.

Concernant les projets de fonctionnement, il appartiendra au porteur de projet de s'interroger sur les questionnements suivants et d'y apporter des réponses cohérentes avec la mise en œuvre de son projet :

- qualité du lien social
- développement des langues régionales, de l'art et de la culture
- impact environnemental
- qualité de l'emploi
- égalité femmes-hommes

3 Modalités de dépôt et d'examen des demandes de subvention

3.1 Modalités de programmation

Quand le stade d'avancement du projet le permet, le porteur de projet complète, avec l'accompagnement de l'AIP, la « fiche projet » proposée par la Région.

Cette fiche est renseignée en ligne à l'aide de l'outil informatique mis à la disposition de l'AIP.

L'AIP, si elle juge le projet cohérent avec sa stratégie et éligible au regard de la présente convention, transmet la fiche à la Région par le biais de la plate-forme informatique.

La réception par l'AIP de la fiche projet accompagnée d'un courrier de demande de subvention signé marque le début de l'éligibilité des dépenses. L'AIP en accuse réception informant le porteur de projet de la date d'éligibilité des dépenses.

Si la fiche projet est jugée par la Région cohérente avec la stratégie de l'AIP, les orientations régionales et conforme à la présente convention, le projet est inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du comité unique de programmation.

Le comité unique de programmation auditionne chaque porteur de projet et échange avec lui afin de préciser le contenu du projet et éventuellement lui permettre de répondre à l'ensemble des critères le rendant éligible.

Un compte rendu, formalisant les engagements de chacun, est rédigé par les services de l'AIP. Il est pré-validé par les services de la Région, validé et signé par le-la Conseiller-e régional-e référent-e et par la-le Président-e de l'AIP. Il est ensuite adressé par l'Association des Iles du Ponant, aux membres du comité ainsi qu'aux porteurs de projet. Les services de l'AIP notifieront par écrit à chaque porteur de projet la décision relative à son projet.

Il appartient alors au porteur de projet, avec l'accompagnement de l'AIP, de constituer un dossier de demande de subvention.

3.2 Dépôt et examen d'un dossier

3.2.1 Modalités

Le dossier de demande de subvention doit être cohérent avec la fiche projet et permettre de lever les éventuelles conditions suspensives émises par le Comité unique de programmation.

Le porteur de projet transmet son dossier à l'AIP qui vérifie sa complétude et sa cohérence avec la fiche projet et le transmet ensuite à la Région qui procède à son instruction. Le porteur est informé par l'AIP du dépôt du dossier à la Région. Pour que le dossier soit proposé à l'ordre du jour d'une réunion de la

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Commission permanente, il devra obligatoirement :

- être complet (cf. rubrique suivante),
- être cohérent avec la fiche projet validée par le comité unique de programmation,
- répondre à 6 des 8 cibles de la grille développement durable, intégrée en annexe ou aux questionnements spécifiques aux projets de fonctionnement (cf partie critères qualitatifs d'éligibilité),
- respecter les modalités définies dans le contrat de partenariat,
- respecter les modalités liées aux fonds européens en cas de cofinancement.

Même si le dossier est réputé complet, le Conseil régional pourra solliciter des compléments d'informations afin de s'assurer de l'éligibilité du projet et de sa cohérence avec les orientations régionales.

Si le dossier n'est pas conforme aux engagements pris en Comité unique de programmation, il est refusé, ou peut éventuellement être reprogrammé à l'ordre du jour d'une réunion de ce Comité. Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

3.2.2 Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

Pièces à fournir par tous les porteurs de projets :

- Dossier de demande de subvention conforme au document type, daté et signé avec identification précise du signataire (nom, prénom, fonction)
- Décision de l'organe délibérant de la structure bénéficiaire de la subvention autorisant le projet et sollicitant explicitement la Région
- Récépissé de dépôt de la demande préalable
- Pièces permettant d'apprécier la réalité et le calibrage des dépenses prévisionnelles (devis, résultats d'appel d'offre, projet de contrat ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense)
- Relevé d'identité bancaire

Pièces complémentaires à fournir pour les associations :

- Les statuts signés actualisés
- Copie de la publication au Journal officiel ou du récépissé de déclaration à la Préfecture
- Le rapport d'activité de l'année précédente
- Le budget prévisionnel global intégrant le financement de l'opération
- Bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée des trois derniers exercices clos et visés par l'expert comptable ou le Président, et les rapports simplifiés du commissaire aux comptes s'il y en a un
- Liste des membres du Conseil d'administration

Pièces complémentaires en fonction de la nature du projet :

Pièces spécifiques aux projets d'investissement (bâtiments, aménagements…) :

- Bail ou convention entre le propriétaire et l'exploitant le cas échéant (paraphé/e, daté/e et signé/e)
- Plans de situation
- Plan de masse des travaux
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (version numérique privilégiée) ou à défaut une note descriptive précise des travaux

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

- L'étude thermique pour les projets habitat, ainsi que pour les autres projets lorsque celle-ci est obligatoire.
- Les documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles dans le cas de travaux ou acquisitions (plan cadastral, titre de propriété...)
- Arrêté accordant le permis de construire ou récépissé du dépôt de demande de permis de construire, de déclaration de travaux, permis d'aménager et autres autorisations administratives
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France, si besoin

Pièces spécifiques aux projets de fonctionnement :

- Fiche de poste, contrat de travail ou lettre de mission pour chaque personne affectée au projet
- Pour les frais de missions : les modalités internes de remboursement précisant le barème appliqué.

Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier, en fonction de la nature de l'opération et des dépenses présentées.

Les étapes d'une demande de subvention régionale

Dans la mesure du possible, l'ensemble de la procédure sera dématérialisée.



Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

4. Paiement de la subvention et obligations

4.1. Règles de liquidation et modalités de remboursement

Le versement de la subvention est effectué sur présentation :

- des justificatifs de la réalisation du projet,
- des justificatifs de dépenses,
- du bilan qualitatif et financier,
- de la conformité à la décision de la Commission permanente, rappelée dans l'acte juridique d'attribution de la subvention.

Les modalités de paiement seront précisées dans les arrêtés ou conventions d'attribution de subvention relatifs aux opérations concernées. Cependant, dans le cas où la dépense réelle totale payée par le bénéficiaire de la subvention s'avère inférieure à la dépense subventionnable de l'opération, la subvention régionale est arrêtée au montant proportionnel du niveau d'exécution constaté, par application du taux de participation.

La Région peut également demander le remboursement des subventions versées dans le cadre du présent contrat en cas d'opération adoptée par la Commission permanente mais annulée ou non réalisée dans les délais de validité de la subvention ou en cas de changement de nature du projet.

4.2. Obligation de publicité

Les bénéficiaires des subventions régionales doivent respecter une obligation de publicité sous peine de remboursement.

En matière de réalisation d'équipements, la mention de la participation régionale se matérialise par :

- La mention, dans toutes les actions de communication entreprises par le bénéficiaire, que l'opération a été réalisée avec le soutien financier de la Région.
- Une apposition sur les panneaux de chantiers, lorsqu'il y en a, du logo et, si possible, du montant de l'aide accordée par le Conseil régional.
- La pose de la plaque mentionnant le soutien de la Région Bretagne, soit en utilisant la plaque transmise par la Région « La Région a participé au financement de cet équipement », soit en intégrant le logo et une mention de la participation de la Région Bretagne sur un panneau commun aux co-financeurs.

Lors des inaugurations ou lors de l'organisation d'événements, les maîtres d'ouvrage s'engagent à adresser une (ou des invitations selon l'importance des manifestations) au Président du Conseil régional, mention étant faite sur les cartons d'invitation de la participation de la Région en tant que partenaire de l'opération.

Les justificatifs des mesures prises devront être joints à la demande de solde de la subvention régionale (photos de panneaux apposés, articles, plaquettes réalisées, etc.).

5.Contrôle

La Région peut procéder, à tout moment, auprès de l'AIP et des bénéficiaires des aides régionales, à une vérification de service fait, sur pièces et sur place. En cas de non respect des engagements pris par le maître d'ouvrage, il peut être demandé le remboursement partiel ou intégral des subventions versées comme le prévoient les dispositions de l'arrêté ou de la convention du projet financé.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

II. Grille de questionnements pour la qualité des projets et leur durabilité[1]

1 adoptée par l'assemblée régionale lors de sa réunion des 26 et 27 juin 2014.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Contrats de partenariat Région - Pays & Iles

Une démarche de progrès pour des projets durables

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

La politique territoriale de la Région Bretagne, par sa formalisation autou
partenariale qui permet d'adapter les modalités de soutien de la Région aux pr
dans les territoires (pays, îles). Cet ancrage territorial fort est un gage de qualité. L'échange entre la Région et les territoires autour de leurs dynamiques de développement, des enjeux régionaux et locaux, et la négociation des priorités d'intervention du Contrat de partenariat qui formalise les choix opérés pour mobiliser les crédits de chacun permet de s'assurer que tous les projets et les actions concrètes qui s'inscriront ensuite dans la déclinaison de ces priorités apportent des réponses adaptées et de qualité aux problématiques du territoire.

Mais la qualité est également dans tous les projets, quelle que soit leur taille, leur nature. Chaque projet a sa part d'innovation.

La mise en œuvre de la politique territoriale 2006-2012 nous l'a démontrée, chaque acteur, chaque territoire est en capacité d'innover, en proposant des projets résolument inscrits dans le développement durable.

En adoptant un agenda 21 de seconde génération, la Région s'inscrit dans ce mouvement. L'outil *PADUS* / DURABLE, qui en est une déclinaison, permet de questionner la durabilité des politiques régionales et des actions, en cohérence avec les dispositifs existants qui ont accompagné en ce sens, depuis plusieurs années, les acteurs locaux (Eco-FAUR).

Dans le cadre de la nouvelle période de contractualisation territoriale 2014-2020, la Région souhaite décliner les questionnements portés par PADUS/DURABLE en les adaptant à la politique territoriale.

Ainsi, chaque projet soutenu dans le cadre des Contrats de partenariat Région/pays & îles 2014-2020 sera questionné autour de quatre piliers déclinés en 8 cibles. Ainsi, ils seront analysés au regard de :

- leur bonne intégration aux problématiques du **territoire**. La prise en compte des questions relatives au foncier et à l'accessibilité seront ainsi examinées ;
- leur contribution au développement du **lien social** : insertion/mixité des populations, bien-être et santé, mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture ;
- la prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : préservation des ressources et de la qualité de l'environnement et maîtrise de la consommation énergétique ;
- la valeur ajoutée créée pour l'**économie locale et l'efficience** du projet.

Par cette nouvelle grille de questionnements de développement durable appliquée à la politique territoriale régionale, la Région fait le pari de la qualité et de la durabilité dans tous les territoires de Bretagne.

La durabilité de nos investissements n'est plus un luxe, un supplément d'âme ou un verdissement de projets. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficience de la dépense publique. Il revient aux collectivités, aux acteurs publics et privés, de montrer qu'il nous faut désormais avoir des projets durable, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie. Ces équipements doivent être multifonctionnels, être utiles à leurs usagers, ne pas nuire à l'environnement, intégrer toutes les dimensions du futur développement régional…

Pour réussir ce défi d'exemplarité de la Bretagne, la mobilisation de tous est indispensable.

Face à la crise économique, aux enjeux sociaux, au défi environnemental, au défi démographique, les démarches de développement durable permettent de créer collectivement les conditions d'une nouvelle prospérité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

4 piliers et 8 cibles

INTÉGRATION AU TERRITOIRE.....5

UN FONCIER MAÎTRISÉ.....6

UN PROJET FACILE D'ACCÈS.....7

LIEN SOCIAL.....9

UN PROJET POUR TOUS, FAVORISANT LE LIEN SOCIAL DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN.....10

UNE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, ET UN DÉVELOPPEMENT DES LANGUES RÉGIONALES, DE L'ART ET DE LA CULTURE 11

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE 13

UNE PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.....14

UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE MAÎTRISÉE.....15

VALEUR AJOUTÉE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE ET EFFICIENCE.....17

UN PROJET SOURCE DE VALEUR ÉCONOMIQUE.....18

UN PROJET EFFICIENT.....19

ANNEXE :
SYNTHÈSE ET MODALITÉS D'UTILISATION DE LA GRILLE DE QUESTIONNEMENTS.....21

SYNTHÈSE DE LA GRILLE DE QUESTIONNEMENTS.....22

MODALITÉS D'UTILISATION DE LA GRILLE 23

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Intégration au territoire

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Un foncier maîtrisé

Objectifs régionaux

La Bretagne, région très dynamique au plan démographique, est confrontée à une importante tension foncière. Les formes urbaines et les partis d'aménagement retenus depuis 50 ans, caractérisés par de faibles densités en matière d'habitat, d'activité économique, commerciale, ou d'infrastructures prennent part dans ce processus. Les enjeux liés à cette surconsommation sont multiples : développement économique, diminution des terres agricoles, des ressources naturelles, imperméabilisation des sols, extension urbaine générant création d'infrastructures de transports nouvelles, consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre, croissance des ségrégations socio-spatiales liées à l'augmentation des prix du foncier, intensification des conflits d'usage... Face à ces conséquences d'une très grande utilisation de terres en Bretagne, la capacité collective à réagir pour gérer plus durablement le foncier, bien commun non renouvelable, constitue l'une des clés du développement régional.

Pour cela, une charte régionale et partenariale pour une gestion économe du foncier a été élaborée. Un Établissement Public « Foncier de Bretagne » agit également aux côtés des collectivités.

La Région, à travers ses soutiens financiers, dispose aussi d'un levier important pour parvenir à un objectif de sobriété foncière collective. Elle souhaite donc participer d'une action publique plus efficace et cohérente privilégiant l'intégration dans tous les projets d'une réflexion sur de nouveaux modes d'aménagement, de nouveaux modèles de formes urbaines, garants d'une politique foncière ambitieuse, structurée, portée à l'échelle pertinente.

Ainsi, s'il convient d'agir dans les documents de planification, à des échelles larges, des actions concrètes dans l'objectif de sobriété foncière doivent également être menées dans tous les projets.

Les questions à se poser

Comment la localisation du projet a-t-elle été définie ?

Les outils de maîtrise foncière ont-ils été mis en œuvre en amont du projet ?

Comment le projet répond-il aux objectifs des documents d'urbanisme qui lui sont opposables ?

Le projet se situe-t-il en renouvellement urbain ou en extension urbaine ? Si oui, s'inscrit-il en continuité de l'enveloppe urbaine ?

La Charte régionale pour une gestion économe du foncier a t-elle été prise en compte ? Comment ?

Le projet contribue t-il à une plus grande mixité fonctionnelle (habitat, activités économiques, services, espaces récréatifs) ?

Éléments d'appréciation

Justification de la localisation du projet, notamment au regard du foncier disponible

Pertinence du projet au regard d'une logique de renouvellement urbain et d'économie foncière

Cohérence avec les documents d'urbanisme existants

Éléments à encourager

Valorisation des projets identifiant des gisements fonciers "alternatifs"à l'extension, et nécessairement plus coûteux (friches industrielles, dents creuses)

Valorisation des projets initiant ou rétablissant une mixité des fonctions urbaines, afin de "réconcilier" les usages du sol: rapprocher quand faire se peut les zones d'emploi, d'habitat, de service et de loisirs.

Diagnostic sur l'utilisation des bâtiments existants

Compacité / Faible emprise au sol

Modularité et mutualisation des espaces, intensité d'utilisation des bâtiments existants

En cas d'extension urbaine, mise en œuvre de mesures de "compensation" ou de limitation de l'impact sur la biodiversité ou l'espace agricole

Élaboration de référentiels fonciers

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Un projet facile d'accès

Objectifs régionaux

La connexion des infrastructures prévues en matière de transport, la situation au regard des centres, la proximité géographique d'autres services et les mutualisations possibles des bâtiments, ainsi que de leur fonctionnement, constituent des éléments de qualité durable des projets d'investissement. A l'instar des objectifs du schéma régional multimodal des déplacements et des transports, il convient de mettre la multimodalité au service du développement des nouveaux projets émergeant sur les territoires.

De même, un projet peut utilement renforcer la qualité de vie locale de ses usagers et des habitants par une accessibilité non seulement physique mais aussi immatérielle, notamment grâce au numérique. Le développement des usages liés à ce dernier entraînant une croissance continue des besoins en débit, l'accessibilité numérique de la Bretagne est devenue un des enjeux majeurs pour le développement équilibré et l'aménagement du territoire breton.

L'accessibilité d'un projet passe aussi par la capacité de ses usagers à s'y mouvoir, de manière autonome,

Avec le déploiement du projet régional Bretagne Très Haut Débit, la Bretagne avance sur ce point. Les acteurs locaux ont un rôle majeur à jouer pour que cette accessibilité bénéficie à tous.

Les questions à se poser

Comment le projet encourage-t-il les déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, accès directs aux transports actifs (physiques), signalétique, pistes cyclables, appui vélos...) ?

Comment le projet prévoit-il une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ?

Comment la connexion au très haut débit a-t-elle été prévue pour le projet (pose de fourreaux / aménagements intérieurs liés à la réception THD dans les bâtiments) ?

Éléments d'appréciation

Justification des choix de localisation au regard des transports

Connexion du projet, le cas échéant, aux modes de déplacements alternatifs à la voiture

Anticipation du déploiement du très haut débit

Éléments à encourager

Incitation au covoiturage, développement de plans de déplacements...

Prévision de bornes de recharge pour voitures électriques

Contribution des nouveaux usages numériques au fonctionnement du bâtiment

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Lien social

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Un projet pour tous, favorisant le lien social da environnement sain

Objectifs régionaux

Reconnue pour la vigueur de son lien social, la Bretagne n'est pas exempte de certaines fragilités et un développement local durable résulte aussi des liens, de l'interconnaissance et de l'échange entre les personnes, les générations, les groupes sociaux... Les réflexions sur la mixité sociale générationnelle, sur l'égalité entre individus et groupes dans l'accès aux ressources, aux services, aux emplois permettent de faire émerger des projets qui s'inscrivent dans une logique de qualité sociale et de solidarité.

Ainsi, la Région est fortement engagée dans la mise en œuvre d'une charte d'engagement pour la jeunesse. De même, la Bretagne est la première Région à avoir signé la "Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale".

Par ailleurs, la Région promeut également une approche globale, positive et durable de la santé, pour agir au plus près de la population. A cet effet l'impact des projets sur les déterminants de santé, par exemple par la réduction des risques professionnels ou le choix de matériaux sains dans les opérations d'investissement, conformément au Plan régional santé environnement, est important. La Région entend également encourager les porteurs de projets à développer des actions de promotion de la santé en direction de leurs usagers.

Les questions à se poser

Le projet prend-il en compte la mixité sociale et intergénérationnelle (usages, publics, espaces de convivialité...) ?

Le projet intègre-t-il des dispositions spécifiques en faveur de certains publics cibles (insertion des jeunes, personnes en situation de précarité...) ?

Le projet contribue-t-il à la santé et au bien-être des usagers (qualité de l'air intérieur, ergonomie, acoustique...), riverains, ouvriers du chantier de construction ?

Comment les usagers seront-ils associés à l'élaboration du projet ?

Éléments d'appréciation

Mesures favorisant la mixité sociale au moyen,notamment, d'une politique tarifaire (dégressivité des tarifs, prise en compte des ressources, horaires atypiques, âge...,), la création d'espaces de rencontres et de convivialité...

Mesures prises pour la promotion de la santé et du bien être des usagers et des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet

Modalités d'association des usagers

Éléments à encourager

Développement d'actions en faveur du lien social entre les usagers et les acteurs du territoire

Prise en compte de l'évolutivité des usages, modes de vie : mutations, adaptabilité

Réflexion sur le fonctionnement de la structure : horaires d'ouverture au public, suivi de fréquentation en fonction : âge (jeunes 15-29), sexe, revenus, éléments sur les conditions / horaires de travail, dispositifs visant à respecter l'égalité femmes/hommes

Recours aux clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Une mise en valeur du patrimoine, et un déve
langues régionales, de l'art et de la culture

Objectifs régionaux

Patrimoine : D'une diversité et d'une richesse remarquable, le patrimoine culturel de Bretagne est un important facteur d'identité et un élément précieux de notre cadre de vie. Ces héritages sont également de formidables leviers pour le développement économique de notre territoire, c'est pourquoi il convient d'en accompagner la conservation-restauration et susciter des dynamiques innovantes, expérimentales autour de la réutilisation ou de la valorisation de biens. Pour ce faire, la Région dispose d'une expertise au sein du service de l'inventaire du patrimoine qu'elle souhaite mettre à disposition des acteurs locaux. Ainsi, les campagnes d'études et de diagnostics patrimoniaux doivent être capitalisées et intégrées dans tout nouveau projet d'équipement. En effet, pourquoi ne pas profiter d'un projet pour mener une action de revitalisation patrimoniale, également bénéfique par la même occasion en termes de sobriété foncière ?

Langues de Bretagne : Le Conseil régional de Bretagne a officiellement reconnu, aux côtés du français, le breton et le gallo comme langues de la Bretagne historique. Il a assorti cette reconnaissance d'un plan volontariste pour leur sauvegarde, leur transmission et leur développement. Il s'agit de mettre en place les conditions d'une visibilité de la langue bretonne aux fins de développement/réappropriation de son usage social, ainsi que du gallo en fonction de la demande.

Démarche artistique et culturelle : Par sa politique territoriale, la Région souhaite donner l'occasion à tous les citoyens et habitants des territoires de s'intéresser à la culture ou à l'art de façon différente, en « sortant » les projets artistiques et culturels de leurs « murs » habituels (musées, centres culturels, équipements spécifiques dédiés). Une telle démarche, en sollicitant les artistes plus souvent, en leur permettant de participer à la valorisation des ressources artistiques et culturelles présentes sur les territoires est également gage de développement local.

Les questions à se poser

Le projet prend-t-il en compte des particularités culturelles et patrimoniales locales ?

Comment le projet prévoit-il un bilinguisme français/breton ? Le projet prend-il en compte une demande en faveur du gallo en sus du bilinguisme français-breton ?

Le projet intègre t-il une dimension artistique et culturelle respectant le guide pratique régional « Invitez l'art et la culture dans votre projet » ?

Éléments d'appréciation

Mise en place d'une approche collective dans la conception avec une réflexion sur l'insertion urbaine, paysagère et patrimoniale

Mise en place d'une présence des langues de Bretagne : signalétique bilingue français/breton ou trilingue français/breton/gallo et toute autre modalité de présence du breton adaptée au type de projet (message vocal, support de communication...)

Application du cahier des charges de la démarche régionale résumé dans le guide «Invitez l'art et la culture dans votre projet »

Éléments à encourager

Équipe pluridisciplinaire permettant une réflexion élargie à l'insertion urbaine, paysagère et patrimoniale (paysagiste, urbaniste, écologue, architecte du patrimoine...)

Conservation, réutilisation, valorisation d'éléments patrimoniaux

Signature de la charte Ya d'ar Brezhoneg

Présence de la langue bretonne dans la communication papier et Internet

Formation des professionnels sur la langue ou à la langue bretonne

Mise à disposition des usagers d'informations sur la langue bretonne

Toute modalité de présence du gallo à la demande

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Transition écologique et énergétique

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Une préservation des ressources et de la quali
l'environnement

Objectifs régionaux

L'eau, ressource précieuse et fragile, est un enjeu majeur à l'échelle régionale qui implique de soutenir les mobilisations locales en faveur de sa préservation et de l'amélioration de sa qualité. Dans un contexte d'extension urbaine grandissante conduisant à la forte imperméabilisation des sols, qui génère les phénomènes de ruissellement et d'érosion et accentue les risques d'inondations, la gestion de l'eau constitue un enjeu important pour la Région. C'est pourquoi l'économie vigilante de la ressource dont les générations futures auront besoin, la diminution des impacts potentiels des projets sur le cycle naturel de l'eau et de l'écosystème dans lequel il s'inscrit seront des éléments de qualité durable auxquels les projets pourront utilement répondre.

De manière plus large, minimiser les impacts des projets sur la biodiversité et les écosystèmes locaux, reconstruire ces derniers en saisissant l'occasion donnée par le projet et son contexte, prévoir et proposer de nouvelles connexions entre les espaces aménagés et leur environnement naturel, respecter les corridors écologiques pré-existants sont autant d'objectifs pour lesquels la Région veillera à la prise en compte de l'impact humain sur les capacités de résilience des milieux naturels où seront prévus les futurs aménagements soutenus. La Région souhaite ici s'inscrire dans les différents schémas et plans qu'elle a définis : Schéma régional climat air énergie (SRCAE), Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), Plan bâtiment durable, Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII - ambition 2) ...

Les questions à se poser

Comment le projet préserve-t-il les corridors écologiques (trame verte et bleue) ?

De quelle manière le projet favorise-t-il la biodiversité (exclusion des plantes invasives, pollinisateurs...) ?

Comment le projet respecte-t-il la ressource en eau (qualité, économie, perméabilité des sols...) ?

Éléments d'appréciation

Intégration et compatibilité de l'investissement envisagé avec les réflexions en cours sur le SRCE (Trames verte et bleue, bocage, zones humides, etc...)

Modalités de préservation de la qualité de l'eau, de gestion et récupération des eaux pluviales (noues, bassins, surfaces perméables...)

Exclusion des espèces invasives

Exclusion des bois tropicaux et utilisation raisonnée des matériaux

Éléments à encourager

Corrélation entre le projet et un schéma de gestion des eaux (SAGE...)

Récupération des eaux pluviales pour les sanitaires (ou anticipation lorsqu'une évolution de la réglementation est nécessaire)

Développement de la biodiversité (variété des essences végétales, nichoirs, ruches, immeubles à insectes, plantes mellifères...)

Engagement dans la démarche volontaire zéro phyto (pour les communes)

Compensation / réhabilitation / restauration par des actions de génie écologique

Recours à des matériaux écologiques et respectueux de la santé

Recours à des entreprises Reconnues Garant de l'Environnement (RGE)

Tri et valorisation des déchets de chantier : identification des principaux déchets, avec leur filière prévue de recyclage ou élimination

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Une consommation d'énergie maîtrisée

Objectifs régionaux

La Bretagne, vit désormais à l'heure de l'énergie fossile chère. Parallèlement la région reste dépendante de l'importation d'énergie électrique. En situation périphérique du réseau national, elle doit importer une part majeure de sa consommation, dans l'attente du renforcement prévu de sa propre capacité de production. En période de forte consommation à l'échelle nationale, elle se heurte au risque de rupture d'approvisionnement entraînant l'interruption du service de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, il appartient à chacun de poursuivre un objectif de sobriété énergétique. Les différents schémas et plans régionaux (SRCAE, Plan bâtiment durable...) serviront d'appui pour que le volet énergétique et les économies recherchées grâce à la conception et à la situation des équipements soient examinés afin d'évaluer la qualité durable du projet.

Le recours aux énergies renouvelables est une priorité, notamment au regard des effets du changement climatique.

L'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique dans les projets d'investissements pourra utilement s'appuyer sur les possibilités offertes par la palette des nouvelles offres technologiques. La conception des projets, leur mise en œuvre et leur fonctionnement ultérieur devront être tournés vers l'efficacité énergétique.

Les questions à se poser

De quelle manière le projet contribue-t-il, au-delà des exigences réglementaires, à la transition énergétique bas-carbone ? (faible consommation d'énergie, recours aux énergies renouvelables, suivi des consommations...) ?

Le projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique ?

Éléments d'appréciation

Pour les rénovations: niveau de performance thermique BBC (avec exception sur logements sociaux et l'électrique)

Modalités d'évaluation de la performance du bâtiment après les travaux avec les entreprises

Réflexions du type d'une conception bioclimatique (confort d'été, orientation et exposition, ventilation naturelle, compacité, techniques architecturales)

Réflexion sur le choix de l'énergie de chauffage, le couplage avec d'autres bâtiments

Modalités d'anticipation de l'usage du bâtiment et du suivi des consommations énergétiques, bonne gestion et entretien du bâtiment (recours au Conseil en énergie partagée, formation du personnel technique, contrats de maintenance, sensibilisation des usagers...).

Éléments à encourager

Mise en œuvre d'un PCET pour les EPCI à fiscalité propre

Anticipation de l'adaptation au changement climatique

Démarche énergétique globale sur tous les équipements et infrastructures

Recours aux énergies renouvelables et aux cycles d'énergies locales

Performances bâtiment passif ou à énergie positive

Étude d'approvisionnement en énergie

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Un projet source de valeur économique

Objectifs régionaux

La Bretagne connaît de nombreuses mutations économiques qu'il convient d'anticiper et d'accompagner afin de renforcer les systèmes économiques locaux. Construire une économie innovante et créatrice d'emplois autour d'une « Glaz économie » mêlant le bleu (l'économie marine), le vert (l'agriculture et l'agroalimentaire) et le gris (couleur associée à la matière grise évoquant numérique et nouveaux modèles collaboratifs, mais aussi la « silver economy » comme potentiel de développement) : telle est l'ambition de la stratégie adoptée par la Région Bretagne.
Il s'agit d'accompagner onze filières structurantes dans leur décloisonnement, leur mutation ou leur émergence : six filières « socles » (l'alimentaire, le secteur naval-nautisme, le tourisme, le numérique, l'automobile, la défense) et cinq filières à fort potentiel (les biotechnologies, les Energies marines renouvelables, le bâtiment/éco-construction/écorénovation, les éco-activités, la santé). Les projets menés dans les territoires peuvent y contribuer et permettre de répondre à la demande croissante d'une alimentation saine, sûre et durable, réussir la transition écologique et énergétique, développer les énergies marines renouvelables (EMR), accélérer la recherche et le développement des biotechnologies marines, parier sur de nouveaux modèles d'ingénierie, inspirés du vivant et s'appuyant sur ce qui est disponible localement à travers l'éco-conception et le recyclage des produits, miser sur la matière grise et poursuivre les investissements en matière de formation initiale et tout au long de la vie, intégrer le numérique et les nouveaux modèles collaboratifs dans les différents secteurs d'activités de l'économie et se positionner sur le marché de la"Silver économie".

La création de valeur ajoutée devient plus que jamais un processus collectif territorial basé sur la réactivité et l'innovation, la créativité. L'intervention régionale contribue à consolider l'émergence de ce nouveau modèle de développement local où performances économique, sociale et environnementale sont indissociables. Il s'agit donc de s'assurer que le projet est créateur de richesses pour le territoire et ses habitants.

Le développement d'un emploi de qualité est une priorité des politiques régionales. Il s'agit de favoriser la capacité des acteurs économiques à développer l'employabilité et les compétences de leurs salariés pour répondre aux défis de l'adaptation, de la créativité, sans affecter la capacité productive des salariés à long terme. Dans une économie durable, le développement de l'emploi passe aussi par la lutte contre la précarisation de l'emploi et le soutien à l'accès à l'emploi notamment pour les personnes susceptibles de connaître des discriminations.

Le contexte national de la commande publique pourrait également, à l'avenir, inciter davantage à examiner les conditions du recours au local, dans le respect des réglementations nationales et européennes. La Région s'engage depuis de nombreuses années dans la commande publique responsable.

Les questions à se poser

Le projet contribue-t-il à mettre en œuvre la « Glaz économie » ?

Le projet valorise-t-il des savoir-faire, compétences et produits locaux pour les choix de construction, d'aménagement et d'exploitation ?

Les conditions de mise en œuvre des marchés permettent-elles de ne pas écarter les PME ?

Le projet contribue-t-il à créer de l'activité et des emplois ? Favorise-t-il l'accès à l'emploi ? Sa qualité ?

Éléments d'appréciation

Contribution aux enjeux de la Glaz économie

Valeur ajoutée de l'investissement public pour le projet

Recherche d'une commande publique responsable lorsque le projet le permet : acomptes, délais, distance d'approvisionnement, labels...

Nombre d'emplois créés et typologie de ces derniers

Éléments à encourager

Travaux avec un économiste

Insertion du projet dans le projet de développement économique du territoire

Intégration des conditions d'exploitation de l'investissement dans l'environnement économique local

Recours à des savoir-faire et matériaux locaux.

Mesures de prévention des risques professionnels

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Un projet efficient

Objectifs régionaux

Parce que la recherche d'efficience économique d'un projet ne doit pas s'arrêter à la phase travaux, il importe de réfléchir à l'impact de tout investissement dans le temps, tant en termes de consommation énergétique pour le faire fonctionner, que de réversibilité et de mutabilité.

L'efficience économique d'un projet peut être évaluée différemment en fonction de sa nature. Les données monétaires ne sont pas exclusives, d'autres formes d'évaluation tels des indicateurs non-financiers existent pour évaluer l'efficience : par exemple gain de bien-être collectif, d'amélioration des services aux habitants et à la collectivité, d'amélioration des capacités d'innovation et de renforcement des moyens de recherche et développement, de protection de l'environnement...

Dans une logique de développement durable appuyée sur la sobriété, la bonne adéquation entre les résultats visés et les ressources utilisées pour la réalisation des opérations est également à apprécier.

Les questions à se poser

La définition du projet a t-elle conduit à l'examen de l'adéquation entre coûts, résultats visés et ressources mobilisées par le projet ?

La conception du projet a t-elle intégré une éventuelle évolution ou réorientation de ce dernier dans le temps ?

Éléments d'appréciation

Réflexion sur les modalités de gestion des contraintes liées aux phase de réalisation, fonctionnement et maintenance ultérieure

Prévisionnel des coûts de gestion et fonctionnement du projet

État des lieux des usages du bâtiment et connaissance des bâtiments aux mêmes fonctions sur le territoire.

Éléments à encourager

Évaluation de l'efficience économique des travaux / mesure de la durabilité de l'investissement : retour sur investissement, suivi - évaluation des coûts de fonctionnement

Analyse du cycle de vie des matériaux, notion de coût global

Récupération de matériaux/mobilier existants

Fiche d'identité sur la quantité et la qualité des matériaux utilisés pour anticiper un éventuel réemploi ultérieur

Mise en place de démarches d'évaluation des impacts santé

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Synthèse et modalités d'utilisation de la grille de questionnements

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Synthèse de la grille de questionnements

Piliers	Cibles	Questions posées
A-Intégration au territoire	A1- Un foncier maîtrisé	*- Comment la localisation du projet a-t-elle été définie ?* *- Les outils de maîtrise foncière ont-ils été mis en œuvre en amont du projet ?* *- Comment le projet répond-il aux objectifs des documents d'urbanisme qui lui sont opposables ?* *- Le projet se situe-t-il en renouvellement urbain ou en extension urbaine ? Si oui, s'inscrit-il en continuité de l'enveloppe urbaine ?* *- La Charte régionale pour une gestion économe du foncier a t-elle été prise en compte ? Comment ?* *- Le projet contribue t-il à une plus grande mixité fonctionnelle (habitat, activités économiques, services, espaces récréatifs)*
	A2- Un accès facilité pour tous	*- Comment le projet encourage-t-il les déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, accès directs aux transports actifs (physiques), signalétique, pistes cyclables, appui vélos...) ?* *- Comment le projet prévoit-il une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap ?* *- Comment la connexion au très haut débit a-t-elle été prévue pour le projet (pose de fourreaux / aménagements intérieurs liés à la réception THD dans les bâtiments) ?*
B- Lien social	B1- Insertion / mixité des populations, bien-être et santé	*- Le projet prend-il en compte la mixité sociale et intergénérationnelle (usages, publics, espaces de convivialité...) ?* *- Le projet intègre-t-il des dispositions spécifiques en faveur de certains publics cibles (insertion des jeunes, personnes en situation de précarité...) ?* *- Le projet contribue-t-il à la santé et au bien-être des usagers (qualité de l'air intérieur, ergonomie, acoustique...), riverains, ouvriers du chantier de construction ?* *- Comment les usagers seront-ils associés à l'élaboration du projet ?*
	B2- Une mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture	*Le projet prend-t-il en compte des particularités culturelles et patrimoniales locales ?* *Comment le projet prévoit-il un bilinguisme français/breton ? Le projet prend-il en compte une demande en faveur du gallo en sus du bilinguisme français-breton ?* *Le projet intègre t-il une dimension artistique et culturelle respectant le guide pratique régional « Invitez l'art et la culture dans votre projet » ?*
C- Transition écologique et énergétique	C1- Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement	*- Comment le projet préserve-t-il les corridors écologiques (trame verte et bleue) ?* *- De quelle manière le projet favorise-t-il la biodiversité (exclusion des plantes invasives, pollinisateurs...) ?* *- Comment le projet respecte-t-il la ressource en eau (qualité, économie, perméabilité des sols...) ?*
	C2- Une consommation d'énergie maîtrisée	*- De quelle manière le projet contribue-t-il, au-delà des exigences réglementaires, à la transition énergétique bas-carbone ? (faible consommation d'énergie, recours aux énergies renouvelables, suivi des consommations...) ?* *- Le projet intègre-t-il des mesures d'adaptation au changement climatique ?*
D- Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience	D1- Un projet source de valeur économique	*- Le projet contribue-t-il à mettre en œuvre la « Glaz économie » ?* *- Le projet valorise-t-il des savoir-faire, les compétences et les produits locaux pour les choix de construction, d'aménagement et d'exploitation ?* *- Les conditions de mise en œuvre des marchés permettent-elles de ne pas écarter les PME ?* *- Le projet contribue-t-il à créer de l'activité et des emplois ? Favorise-t-il l'accès à l'emploi ? Sa qualité ?*
	D2- Un projet efficient	*- La définition du projet a t-elle conduit à l'examen de l'adéquation entre coûts, résultats visés et ressources mobilisées par le projet ?* *- La conception du projet a t-elle intégré une éventuelle évolution ou réorientation de ce dernier dans le temps ?*

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Modalités d'utilisation de la grille

Pour chaque porteur de projet sollicitant la Région au titre des Contrats de partenariat 2014-2020, cette grille sera un outil d'auto-questionnement sur les opérations projetées.

Modalités de lecture de la grille

Chaque cible évoquée dans cette grille est structurée autour de quatre rubriques :

Objectifs :

Cette rubrique permet de resituer les enjeux, pour la Bretagne, liés à la cible.

Questions à se poser :

Cette rubrique a vocation à aider les porteurs de projets sur les questions pertinentes qu'ils pourront se poser en phase de réflexion de leurs projets, dans le but d'en améliorer la qualité globale. Elles lui seront utiles pour compléter, avec le pays et l'association des îles du Ponant, la fiche-projet qui devra être adressée à la Région en vue de sa présentation en comité de programmation régionale. Ainsi, dans cette fiche, des précisions devront être apportées sur la prise en compte de chacune des huit cibles.

Les échanges organisés lors de la réunion du comité de programmation, s'organiseront, quant à l'analyse de la qualité du projet, sur cette base.

Les réponses apportées à ces questions figureront dans le compte-rendu de la réunion du comité de programmation.

Éléments d'appréciation :

Cette rubrique a vocation à expliciter sur quelle base la Région, en complément des réponses apportées aux questions évoquées précédemment, décidera d'accompagner le projet.

Y sont, notamment, évoqués les éléments concrets qui seront attendus dans le dossier de demande de subvention qui sera transmis à la Région une fois que, sur le principe, le Comité de programmation aura émis un avis favorable à l'inscription du projet dans le Contrat de partenariat.

L'instruction administrative du dossier de demande de subvention par le Conseil régional se fera sur la base du compte-rendu de la réunion du Comité de programmation régionale et des éléments d'appréciation évoqués dans la grille.

Éléments à encourager :

Parce qu'il convient d'encourager les porteurs de projets qui le souhaitent à aller au-delà des seuls éléments qui s ont demandés et attendus par le Conseil régional pour soutenir financièrement un projet, nous avons souhaité évoqué d'autres sujets qui gagneraient à être mis en œuvre afin d'améliorer encore davantage la qualité des projets. Cette rubrique évoque donc les éléments que le Conseil régional encourage à intégrer dans la réflexion et qui pourront, s'ils sont renseignés, abonder les éléments permettant d'apprécier globalement la qualité des projets.

Modalités d'appréciation de la qualité attendue par la Région

La Région souhaite que, pour chaque projet, les 8 cibles organisées en 4 piliers puissent être interrogées par le porteur de projet. Elle considérera comme recevable un projet qui se sera positionné de manière cohérente avec les orientations régionales (cf éléments d'appréciation) sur au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Vu la délibération n° 13_DIRAM_SDEVE_02 du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 prenant acte du rapport d'étape relatif à la contractualisation entre la Région et les territoires pour la période 2014-2020,

Vu la délibération n° 13_DIRAM_SDEVE_03 du Conseil régional en date des 12 et 13 décembre 2013 approuvant le cadre de la politique territoriale régionale 2014-2020,

Vu la délibération n° 14_DIRAM_SDEVE_01 du Conseil régional en date du 17 avril 2014 approuvant notamment les enveloppes financières garanties à chaque Pays pour la période 2014-2016 pour l'enveloppe « priorités partagées de développement » et approuvant les principes de mise en œuvre des contrats,

Vu la délibération n° 14_DIRAM_SDEVE_02 du Conseil régional en date des 26 et 27 juin 2014 approuvant la grille de développement durable appliquée à la politique territoriale et ses modalités de mise en œuvre,

Vu la délibération n° 14_BUDG_01 du Conseil régional en date des 6, 7 et 8 février 2014 adoptant le budget primitif 2014,

Vu la délibération n°14_BUDG_05 du Conseil régional en date du 16 décembre 2014, relative au Budget primitif 2015 ;

Vu la délibération n°15_DGS_01 du Conseil régional en date des 9 et 10 avril, approuvant le Contrat de plan État-Région 2015-2020 ;

Vu la délibération n° 15_DIRAM_SDEVE_01 du Conseil régional, en date des 9 et 10 avril 2015, approuvant le présent contrat et autorisant le Président du Conseil régional à le signer,

Vu la délibération n° XXXXXX du Conseil régional, en date des 21 et 22 juin 2018, approuvant le présent avenant et autorisant le Président du Conseil régional à le signer,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'association des îles du Ponant en date du 12 février 2015, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à le signer

Dans le cadre mentionné ci-dessus, il est convenu le présent contrat, pour la période 2015-2020, entre :

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional,

L'État, représenté par le Préfet de Région,

L'association des îles du Ponant, représentée par son Président, Monsieur Denis PALLUEL,

Fait à

Le Président du Conseil régional de Bretagne	Le Président de l'Association des Îles du Ponant	Le Préfet de la Région Bretagne
Loïg CHESNAIS-GIRARD	Denis PALLUEL	Christophe MIRMAND

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Préambule

Dans le cadre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020, l'Etat et la Région ont souhaité mobiliser collectivement leurs moyens pour répondre aux enjeux spécifiques d'aménagement et de développement des îles du Ponant. Ils ont ainsi souhaité renouveler un cadre contractuel mis en œuvre depuis plusieurs années avec l'association des Îles du Ponant qui fédère notamment les îles bretonnes.

Par ce contrat, l'État et la Région s'engagent à :

- Mobiliser des crédits dédiés mais également toutes les politiques de droit commun afin que les projets des îles puissent être soutenus.
- Initier un large partenariat : rassemblant tous les acteurs pouvant intervenir sur les îles et qui le souhaitent : les établissements de l'État, ses agences, les Départements, le Parc naturel marin, les Parcs naturels régionaux, les pays, les EPCI…

L'État

Le volet territorial du CPER 2015-2020 est bâti autour d'un nombre resserré d'objectifs stratégiques afin de permettre une concentration des moyens sur des territoires et thématiques prioritaires.

Dans ce cadre, l'Etat a identifié un objectif stratégique qui vise à « répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement littoral » en Bretagne. Il s'agit de soutenir les acteurs insulaires dans la réalisation de projets permettant :

- d'améliorer l'offre de **services à la population**
- de développer de nouvelles **activités économiques**
- d'accélérer la **transition écologique et énergétique**
- de préserver l'exceptionnel **patrimoine naturel** des îles

Afin de donner une visibilité aux collectivités insulaires, l'Etat a souhaité reconduire une contractualisation avec l'Association des îles du Ponant et a proposé au Conseil régional l'élaboration d'un contrat unique, objet du présent document.

Dans le cadre de ce contrat, l'Etat garantit aux îles un soutien financier à hauteur de 4 000 000 € de crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour la période 2015-2020. Ces financements seront mobilisés pour la réalisation de projets d'investissement et pour accompagner des démarches d'ingénierie.

Ces moyens spécifiques seront complétés par d'autres financements de l'Etat, de « droit commun », en particulier :

- les crédits en faveur de la construction de logements sociaux, sachant qu'en Bretagne est prévue une bonification de l'aide pour toute construction d'un logement locatif social sur une île
- les crédits en faveur de la réhabilitation des logements privés de l'Agence nationale de l'habitat
- les crédits de l'ADEME en faveur de la gestion des déchets, de la maîtrise de la demande d'énergie et du développement des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

- les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le soutien aux investissements en équipements publics (écoles, mairies, salles communales…).

En complément de ces moyens, le Conservatoire du littoral a également souhaité s'engager auprès des îles pour des travaux de protection et de valorisation de son patrimoine sur les îles du Ponant. Le Conservatoire a prévu de mobiliser 600 000 € sur la période 2015-2020 en faveur des îles.

La Région

Depuis de nombreuses années, le conseil régional de Bretagne apporte un soutien particulier aux Îles afin de tenir compte des contraintes générées par la discontinuité territoriale.

En 2013, la Région a souhaité renouveler le principe d'un contrat dédié aux îles afin d'accroître la capacité d'intervention régionale sur ces territoires et tenir compte des surcoûts liés à l'insularité. C'est l'objet du présent contrat de partenariat 2015-2020, associé au CPER, qui a vocation à mettre en œuvre les priorités partagées par l'État, la Région et l'association des îles du Ponant pour le développement durable des îles.

Le Conseil régional a proposé, pour ce nouveau contrat, cinq orientations prioritaires dont il a souhaité que l'AIP se saisisse :

- Accompagner le **développement économique** et mieux anticiper les mutations
- Exploiter et valoriser davantage la **vocation maritime** de la Bretagne
- Développer l'**accessibilité** (mobilité des populations, des marchandises, mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques
- **Préserver les ressources** et accompagner la transition énergétique
- Offrir au bretonnes et aux bretons des **conditions de vie** satisfaisantes.

Pour mettre en œuvre ces orientations, la Région garantit ainsi aux îles, en complément des crédits mobilisables via les Contrats de partenariat conclus avec les pays, une dotation de 6,05 millions d'euros pour la période 2015-2020 dans le cadre du présent contrat qui se décline autour :

- d'un soutien aux priorités partagées de développement pour 5 300 000€
- d'un soutien à l'ingénierie de l'association qui sera déclinée dans une convention dédiée :
  - 600 000€ (soit 100 000€ par an) pour accompagner les capacités d'ingénierie de l'association des îles du Ponant
  - 150 000€ (soit 25 000€ par an) pour soutenir les études stratégiques nécessaires au développement d'une capacité d'anticipation et de prospective des îles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Pour la Région, le présent contrat est assorti d'annexes relatives aux modalités particulières de son intervention, ainsi qu'à la grille de questionnements de la durabilité des projets auxquels seront soumis tous les projets qui solliciteront un financement régional.

Ce contrat, actualisé cette année, complète les contrats de partenariat avec les Pays de Bretagne, dont la très grande majorité des îles (celles qui sont dans un pays) peuvent bénéficier (en mobilisant des crédits régionaux et des crédits européens – FEDER-FEADER-FEAMP).

L'Association des Îles du Ponant

Depuis avril 1971, l'Association les Îles du Ponant (AIP) réunit élus et responsables socio-professionnels des îles : Maires, Conseillers généraux, Députés, Sénateurs, représentants des Chambres consulaires, des Comités locaux des pêches, des Offices de tourisme, des Compagnies de transport, des collectivités territoriales partenaires...

Les membres de son Conseil d'Administration représentent les îles et plusieurs niveaux de collectivités impliqués dans la gouvernance des îles. Les îles bretonnes qui constituent la majorité des îles du Ponant, s'enrichissent des échanges entre toutes les îles du Ponant, mais aussi de leurs partenaires au sein du réseau européen des petites îles (ESIN) représentant un grand nombre d'îles avec lesquelles elles partagent de nombreux points communs aboutissant à des solutions pour faire face aux enjeux des îles en ce début du XXIème siècle.

Lors de sa création, l'AIP s'est dotée d'une grande ambition : offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche. Pour cela son objet premier est « le maintien de territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives ».

Ses actions se déclinent en trois grands volets :

- Faire connaître la spécificité et l'identité des îles et, d'une manière plus globale, relayer les problématiques des îles aux niveaux départemental, régional, national et européen.
- Apporter un appui aux collectivités des îles dans l'exercice de leurs missions et renforcer leur capacité d'action.
- Offrir un lieu de débats et d'échanges sur les enjeux de développement d'aménagement et de protection des territoires insulaires et de leurs communautés.

L'AIP qui intervient dans de nombreux domaines (les finances, les services publics, l'aménagement du territoire, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'urbanisme, la culture...), est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour les questions Insulaires. Elle a, de ce fait, été l'interprète des collectivités insulaires bretonnes pour la mise en œuvre de ce contrat qui complète et prolonge les précédents.

Elle a pour cela accompagné les îles dans l'actualisation du diagnostic de leur territoire, la définition de leurs priorités et la construction du programme d'actions pour la période 2015-2020.

Ce contrat passé entre les îles, l'État et la Région n'oublie et n'exclut pas les autres partenariats. Le vœux des îles est qu'il préfigure un engagement multipartenarial avec l'ensemble des acteurs publics : départements, collectivités, agences et établissements publics qui permette de mieux coordonner les efforts de tous pour un développement durable et équilibré de l'ensemble des îles du Ponant.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Table des matières

Préambule..... 5

1.La stratégie pour le développement des îles..... 11

1.1. État des lieux de la situation des îles bretonnes..... 11

1.2.Synthèse des forces fragilités, opportunités, menaces et enjeux pour les îles..... 25

2. Les axes du contrat de partenariat en faveur des priorités partagées de développement..... 26

2.1. *Les priorités de développement*..... 28
Priorité de développement n°1 : Habiter et bien vivre dans les îles..... 28
Fiche action n°1.1 : Logements sociaux..... 29
Fiche action n°1.2 : Logements destinés à faciliter le développement de l'activité sur les îles..... 31
Fiche action n°1.3 : Investissements pour les activités sportives et socio-culturelles..... 32
Priorité de développement n°2 : Assurer un développement économique pérenne..... 33
Fiche action n°2.1 : Soutien à l'activité touristique par une meilleure attractivité des îles..... 35
Fiche action n°2.2 : Soutien aux capacités d'installation des acteurs économiques..... 37
Fiche action n°2.3 : Programme de soutien aux entrepreneurs..... 39
Fiche action n°2.4: Mise en réseau des producteurs insulaires : lancement du comptoir des îles..... 41
Fiche action n°2.5: Soutien au développement et à l'usage des technologies de l'information et de la communication (numérique)..... 43
Fiche action n°2.6 : Festival des insulaires..... 45
Priorité de développement n°3 : Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique 47
Fiche action n°3.1 : Préservation et restauration, mise en valeur et interprétation de sites patrimoniaux. 49
Fiche action n°3.2 : Gestion des déchets, réduction, traitement, recyclage, préservation des écosystèmes littoraux..... 51
Fiche action n°3.3 : Production énergie renouvelable et démonstrateurs production - consommation..... 53
Fiche action n°3.4 : Amélioration des performances énergétiques de bâtiments publics..... 56
Fiche action n°3.5 : Préservation gestion de la ressource foncière..... 57

2.2. Les Services collectifs essentiels à la population..... 58
Fiche action n°4.1 : Services sociaux, médicaux, de sécurité, mortuaires..... 59
Fiche action n°4.2 : Services à l'enfance et à la jeunesse..... 61
Fiche action n°4.3 : Services sportifs et socioculturels 62
Fiche action n°4.4 : Regroupement de Services..... 63

Synthèse de la mobilisation des crédits Etat et Région du contrat de partenariat..... 64

3. La gouvernance du contrat..... 65

3.1. La programmation des projets..... 65

Annexes :

- Modalités particulières d'intervention de la Région
- Convention pour le soutien régional à l'ingénierie territoriale

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

1. La stratégie pour le développement des îles

1.1. État des lieux de la situation des îles bretonnes

Les îles sont porteuses dans l'imaginaire collectif d'une forte image associée à une très forte attractivité pour une majorité de nos contemporains. Elles constituent pour la Bretagne une particularité de son territoire unique à l'échelle nationale, et renforcent son image de région littorale.

Situation générale et accessibilité



Les 12 îles bretonnes : Bréhat, Batz, Ouessant, Sein, Molène, Les Glénan, Groix, Houat Hœdic, Belle – Ile, Arz et l'île aux Moines totalisent une superficie de 13 499 ha ; de 8563 ha pour la plus grande à une vingtaine d'ha pour l'île de St Nicolas des Glénan. Leur population totalise au dernier recensement, 10 559 résidents permanents avec, hormis les Glénan (sans résident permanent), un minimum de 118 à Hœdic jusqu'à 5 120 à Belle Île. La majorité de ces îles sont historiquement des communes, à part entière, à l'exception de Belle île, constituée de quatre communes regroupées en une communauté de communes, et des îles Glénan rattachées à la commune de Fouesnant. Certaines îles sont restées en dehors des EPCI existants comme le leur permet la loi, c'est le cas de Bréhat, Ouessant et Sein, alors que d'autres en ont rejoint : Batz pour la communauté des communes du pays Léonard, Molène pour la communauté des communes du Pays d'Iroise, Groix pour Lorient Agglomération, Houat et Hœdic pour Auray Quiberon Terre Atlantique, L'île aux Moine et l'île d'Arz pour Vannes agglomération. Seule Ouessant n'est pas rattachée à un pays.

Leurs disparités sont grandes : distance au continent, densité de population, fréquence et modalités d'accès et de transport. Si l'isolement lié à l'insularité se traduit différemment, il induit des particularités propres à l'ensemble des îles et génère un sentiment très fort de spécificité par rapport au continent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Bréhat

Avec une superficie de 310 ha et environ 430 habitants, sa densité de population est en deçà de la moyenne des îles du Ponant. Pourtant l'île a été fortement peuplée avec plus de 620 habitants au km² au milieu du XIX, seules Sein et Molène, nettement moins grandes ont atteint des densités supérieures. Sa proximité avec le continent assure à Bréhat une bonne desserte (huit trajets en basse saison) quotidienne des passagers, assurée par une compagnie privée en un temps limité (quinze minutes) qui permet aux îliens des allers-retours quotidiens. Le transport de marchandise est lui assuré par des barges, et la configuration des installations portuaires dans une zone de très fort marnage entraîne des difficultés spécifiques.

Concernant la santé, Bréhat dispose d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), structure dotée d'un personnel compétent dans l'accompagnement des personnes âgées. Cela explique l'absence d'aides soignants à domicile et d'infirmiers sur l'île. Un médecin propharmacien réside sur Bréhat à l'année et assure la permanence. En outre, un partenariat entre l'hôpital de Paimpol et l'EHPAD a vu le jour en 2008 afin d'améliorer la présence ponctuelle de spécialistes. La télémédecine est espérée pour pallier l'absence de spécialistes et limiter les déplacements vers le continent.

Aujourd'hui, plus de trois maisons sur quatre sont des résidences secondaires, leur proportion s'est accrue de 25% ces 10 dernières années. Le taux de fonction touristique (nombre de touristes pouvant être accueilli/nombre d'habitants) et la multiplication de la population estivale s'en ressentent. Ils sont parmi les plus élevés des îles avec Hœdic et l'île d'Arz.

Bréhat compte aussi parmi les îles dont les foyers fiscaux imposables sont les plus riches, à l'image des îles les plus proches du continent. La part des foyers fiscaux imposables y est cependant très proche de la moyenne des îles du Ponant. De nombreuses entreprises y sont domiciliées avec 17 entreprises pour 100 habitants alors que la moyenne des îles du Ponant y est de 12,9, ce qui illustre une certaine dynamique entrepreneuriale.

Le patrimoine de Bréhat a été remarqué de longue date, puisque l'île fut en 1907, le premier site naturel classé du territoire national pour ses qualités paysagères et naturelles. De nombreuses extensions du site classé eurent lieu notamment avec en 1980 une extension à l'île nord, restée la moins urbanisée. L'île comporte aussi un patrimoine historique et architectural remarquable avec notamment le moulin à marée et son étang du Birlot, des fortifications militaires, une croix inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, la Croix St Michel, et un phare.

Aucune protection foncière, ni du département, ni du Conservatoire du littoral n'y est encore effective, même si l'île principale et bon nombre de ses îles satellites sont identifiées en tant que ZNIEFF et/ou espaces remarquables.

Sur le plan électrique, et pour son approvisionnement en eau, l'île est raccordée au continent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Batz

Elle affiche des caractéristiques proches de la plupart des îles à proximité du continent, sa superficie est identique à Bréhat, sa distance au continent, moins de 2 Milles nautiques lui permet d'être desservie quotidiennement par près d'une dizaine de rotations quotidiennes de navires à passagers, assurées par une compagnie privée. Le transport de marchandise est effectué par barges gérée par une compagnie privée.

Avec sa superficie identique à Bréhat, pour une population de 540 habitants, sa densité de population est supérieure à la moyenne des îles, mais elle décroit rapidement. Batz est la seule des petites îles proches du continent qui continue à perdre des résidents permanents.

Dans le domaine de la santé, Batz possède un profil assez similaire aux autres petites îles proches. Seul un médecin généraliste est présent sur l'île. La fréquence des navettes permet de faire aisément un aller-retour dans la journée pour consulter des spécialistes sur le continent. Deux infirmiers se relaient pour assurer une permanence à l'année. L'île ne dispose pas d'EHPAD ou de maison de retraite.

Batz est aussi l'île dont la fonction touristique est la moins prononcée. Le nombre résidences secondaires y augmente mais moins rapidement que sur les autres îles. En revanche, elle a conservé un vrai dynamisme agricole ainsi qu'un nombre important de pêcheurs, ce qui explique le nombre important d'entreprises installées. La valeur moyenne du revenu imposable, proche de la moyenne des îles et la part des foyers fiscaux imposables, illustrent ces caractéristiques.

Le patrimoine de l'île de Batz est protégé à divers titres, les vestiges de la Chapelle Sainte Anne sont classés Monuments historiques, la majorité des espaces naturels sont classés au titre de la loi de 1930 sur les sites et paysages, tandis que le Conservatoire du littoral y dispose d'une zone d'intervention foncière de 56 ha et y a déjà acquis diverses propriétés dont le jardin « Georges Delaselle » un des sites les plus visités avec le phare. Pour son alimentation en eau et électricité, l'île est raccordée au continent, les déchets sont évacués sur le continent.

Ouessant

Avec une superficie (1560 ha) proche de celle de Groix, la population avec 863 habitants, y est deux fois moindre. C'est la moins densément peuplée des îles du Ponant sa population y a amorcé son déclin en même temps que celle de Groix mais ne s'est pas stabilisée ces 10 dernières années.

C'est l'île la plus éloignée du continent, sa desserte se limite en basse saison à un bateau quotidien qui permet aux ouessantins de faire un séjour continental en une journée seulement deux journées par semaine, avec le trajet le plus long de toutes les îles. Le fret est assuré par la même compagnie que le transport des passagers. C'est la seule île qui dispose en plus d'une liaison aérienne qui contrebalance l'éloignement et la faiblesse des liaisons. Le tout dans le cadre de délégations de service public du Département, comme pour les îles de Sein et Molène.

Concernant la santé, Ouessant a des caractéristiques plus proches d'une petite île comme l'Île-aux-Moines (600 habitants) que des autres grandes îles : un médecin, 3 infirmiers (autant que l'île aux moines pour 100 habitants - 0,35), elle dispose en plus d'une vraie pharmacie. Cependant, son éloignement justifie la présence permanente d'aides à domicile payées par le CCAS ainsi que la venue hebdomadaire d'un dentiste. Ouessant fait partie des îles où l'aller-retour sur le continent dans une même journée est impossible quotidiennement en basse saison, sauf à utiliser l'avion qui représente une alternative plus coûteuse. La consultation de spécialistes de la santé peut obliger les Ouessantins à quitter leur île pendant trois jours du fait d'une seule liaison quotidienne qui se fait au départ du continent.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Ouessant a une structure du parc immobilier proche de celle de Groix avec en que de secondaires, même si les résidences secondaires progressent à un rythme supérieur à celui observé sur les autres îles.

Avec les autres îles Finistère, c'est une de celles où le revenu moyen est le plus faible avec moins de 40% des foyers imposables. Le nombre d'entreprises par habitant y est aussi particulièrement faible, moitié moindre que celui des îles comme Bréhat, Batz ou encore Hœdic. Son patrimoine et ses paysages y sont depuis longtemps protégés, que ce soit au titre des sites et paysages avec un site classé très étendu à tous ses espaces naturels, mais aussi des monuments : les phares du Stiff et du Créac'h, mais aussi un canot de sauvetage : le « Patron François Morin ». A noter aussi, des fortifications militaires, des moulins et tout un bocage lithique lié à l'histoire agricole de l'île et de sa race de mouton éponyme. Le Parc naturel Régional d'Armorique y intervient depuis longtemps, pour assurer la gestion de ce patrimoine naturel riche qui en fait un haut lieu de l'ornithologie nationale et, la préservation et la valorisation d'un patrimoine culturel immatériel riche et spécifique à l'île. Le Conservatoire du littoral y dispose d'une zone d'intervention de plus de 400 ha ; une de ses actions les plus significatives y a été la restauration de l'ensemble du Stiff comprenant la restauration du plus vieux phare de Bretagne et l'accueil du Conservatoire de l'Abeille noire d'Ouessant.

L'île n'est pas raccordée au réseau électrique continental et la majorité de son électricité est produite à partir de générateurs diesels. Elle est autonome pour sa production d'eau potable, à partir de retenues d'eaux superficielles. Une déchetterie permet le tri et le compactage pour exportation continentale au centre du Spernot à Brest.

Molène

Parmi les plus petites îles avec 80 ha Molène est densément peuplée mais fait partie des îles qui ont perdu ces dix dernières années le plus d'habitants avec seulement 119 habitants en 2009. Avec le même régime de transport maritime que Ouessant, Molène fait partie des îles les moins bien desservies, et ne dispose pas de la solution aérienne comme Ouessant.

Dans le domaine de la santé, Molène ne dispose pas de médecin permanent. Cependant, le médecin du Conquet se rend tous les mardis sur l'île et peut se déplacer en cas d'urgence grâce au canot de la SNSM. En outre, la MAPA assure la présence permanente d'aides-soignants qui complètent l'infirmier qui exerce à l'année mais peut manquer en partie durant la saison touristique. Enfin, depuis 2008 Molène dispose d'un centre de secours doté d'une ambulance et géré par les pompiers.

La part de l'habitat secondaire à Molène est un peu en deçà de la moyenne des îles du Ponant. Ce type de logement n'y a que peu progressé depuis 10 ans (environ 10% pour plus de 20 en moyenne sur l'ensemble des îles). Le taux de fonction touristique y est aussi inférieur au taux moyen des autres îles bien que supérieur à celui d'Ouessant.

En ce qui concerne les paramètres économiques, le revenu moyen des foyers y est le plus faible de l'ensemble des îles du Ponant, ce qui corrobore que seuls 38% des foyers fiscaux y sont imposables. Le nombre d'entreprises qui y est domicilié est particulièrement faible avec 5 pour 100 habitants. Dans une telle situation, chaque emploi compte. A noter, l'absence de fiscalité liée au foncier et de cadastre.

Sur cette île de petite surface, le patrimoine est encore une fois reconnu, au-delà des monuments, des traces d'occupation archéologiques, son paysage et sa nature y sont préservés par des sites classés et inscrits, mais aussi à

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

noter la présence sur des îlots de l'archipel de molène d'une réserve naturelle do
est la maison de l'environnement insulaire. Le Département du Finistère est propriétaire des îlots classés en Réserve naturelle, le Conservatoire du littoral de l'île de Quéménès, habitée en permanence depuis 2007, les îlots satellites de l'île que constituent les deux Ledenez de Molène accessibles facilement à marée basse, outre un patrimoine naturel riche, abritent des témoignages des différentes périodes de l'activité goémonière depuis le XIXème.

L'île n'est pas raccordée au continent pour sa production d'électricité, réalisée à base de générateurs Diésels alors que pour l'eau, qui y est une ressource rare, l'eau de pluie est récoltée dans un impluvium avec une capacité de 1500 m^3, avant d'être traitée et distribuée.

Sein

La seconde île la moins peuplée (202 habitants) l'est aussi le plus densément, du fait qu'elle est la plus petite des îles habitées (60ha). Elle a atteint des densités de population considérables au début du XX ème siècle malgré un accès difficile lié aux conditions de navigation et une forte exposition aux tempêtes en lien avec sa très faible altitude. C'est l'île certainement la plus vulnérable, une des plus difficiles d'accès, ceci peut expliquer que le nombre d'habitants y décroit depuis les années 60 avec une perte de 16% sur la dernière décennie entre les deux recensements. En matière de santé, Sein bénéficie de la présence à l'année d'un médecin propharmacien. En revanche, aucun infirmier n'exerce sur l'île. Sein fait aussi partie des îles sur lesquelles l'aller-retour sur le continent n'est pas possible dans la journée. La consultation de spécialistes de la santé peut dans certains cas, comme à Ouessant nécessiter de passer deux nuits sur le continent.

La part des résidences secondaires continue de s'y accroître parallèlement avec la dépopulation des résidents permanents.

L'île ne compte que 35% de foyers fiscaux imposables avec un revenu nettement sous la moyenne insulaire. Par contre, on y compte un nombre d'entreprises plus important que sur ses voisines du Finistère sans toutefois atteindre la moyenne des îles. A noter, comme à Molène, l'absence de fiscalité liée au foncier, et l'absence de cadastre.

Sur le plan du Patrimoine, une grande partie de l'île et de son estran est classée au titre des sites et paysages, à l'exception de la zone du village et des constructions du grand phare, l'absence de cadastre y explique en grande partie l'absence de protection foncière, que ce soit du Département ou du Conservatoire du littoral. A noter l'importance du patrimoine historique que constitue l'histoire des habitants de l'île lors de la seconde guerre mondiale.

Sein n'est raccordée aux réseaux continentaux ni pour l'électricité, produite très majoritairement par des générateurs Diesel ; ni pour l'eau produite par osmose d'eau de mer, avec récupération d'eau de pluie pour de nombreux usages individuels. Une déchetterie pour tri et conditionnement avant exportation a récemment été mise en place.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Îles Glénan

Ce petit archipel dépendant de la commune de Fouesnant n'est plus réellement habité à l'année, même si ce fut le cas jusqu'au milieu du XX ème siècle. La situation de chaque île y est différente. St Nicolas est celle qui accueille le plus de visiteurs, on y trouve deux restaurants quatre résidences secondaires, les autres bâtiments appartiennent à la mairie de Fouesnant et au Département, l'un d'eux, un ancien bâtiment de ferme y abrite un centre de plongée sous-marine. Sur les autres îles, la majorité des bâtiments sont occupés par le centre nautique des Glénan, célèbre école de voile, à l'exception de l'île du Loc'h, propriété privée, et de l'île aux moutons avec son phare (phares et balises, DIRM NAMO).

Sur cet archipel sans résident permanent mais avec une fréquentation pouvant dépasser le millier de visiteurs quotidiennement, il n'y a pas de professionnel de santé. Seuls les services d'urgence interviennent avec du fait des activités nautiques avec des moniteurs secouristes et de la présence d'agents municipaux en été, ces agents coordonnent les interventions et prodiguent les interventions de type secourisme.

L'activité économique générée par l'archipel l'est essentiellement par les activités nautiques et les visites touristiques organisées à partir la compagnie des vedettes de l'Odet.

Le patrimoine y est préservé sur l'ensemble des îles par un site classé auquel se rajoute sur St Nicolas la Réserve naturelle qui protège le Narcisse des Glénan, plante endémique de l'Archipel. Sur le plan des protections foncières, le Département du Finistère est propriétaire sur St Nicolas, alors que le Conservatoire du littoral l'est sur Drennec, le Veau, la Tombe, Brunec, et Penfret.

Aucune des îles n'est raccordée aux réseaux continentaux pour l'eau et l'électricité, chacune étant isolée et autonome avec un mélange de production électrique par générateur Diesel et d'énergie renouvelable photovoltaïque et/ou petit éolien. Pour l'eau, la situation est tout aussi diversifiée avec des puits de mauvaise qualité et de la récupération de pluie dans des citernes.

Groix

La deuxième île la plus peuplée des îles bretonnes (2287 habitants pour 1480 ha), a une population stabilisée entre les deux derniers recensements même si historiquement elle a perdu une partie importante de sa population lors de la première moitié du XXème. Sa proximité avec l'agglomération de Lorient gomme en partie sa difficulté d'accès. Les transports y sont assurés dans le cadre d'une délégation de service publics du Département, par des ferries transportant véhicules et passagers avec un minimum de 4 à 5 rotations quotidiennes en basse saison.

Dans le domaine de la santé, Groix est bien équipée, les médecins généralistes ont créé une maison médicale afin de centraliser la permanence médicale. Néanmoins, à chaque départ de l'un d'eux, se pose la question de son remplacement. On dénombre trois cabinets d'infirmiers, un record sur les îles du Ponant. En outre, fait commun seulement aux grandes îles, plusieurs spécialistes sont présents (kinésithérapeutes, dentiste, opticien mais pas d'ophtalmologue). L'île dispose d'une « vraie » pharmacie.

Le nombre de résidences secondaires même s'il est encore sous la moyenne insulaire avec la part la plus faible de la totalité des logements, continue de, croître à un rythme soutenu. Ceci correspond au taux de fonction touristique le plus faible des îles.

Sur le plan économique, le revenu moyen est supérieur aux petites îles éloignées du Finistère, mais inférieur à Belle

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

île, le pourcentage de foyers fiscaux imposables y est cependant proche des îles [illegible] une grande disparité. Concernant le nombre d'entreprises, il reste faible avec moins de 10 pour 100 habitants (9) et inférieur à la moyenne insulaire. La proximité de l'agglomération de Lorient, et la relative accessibilité, peut expliquer ces particularités, une frange de la population peut être active professionnellement sur le continent tout en résidant sur l'île.

Comme sur les autres îles, le patrimoine de Groix est largement protégé avec des sites classés totalisant plus de 340 ha. On note aussi la protection de plusieurs mégalithes. Les monuments remarquables y sont nombreux avec des fortifications sémaphores et deux phares importants. Les protections foncières y sont importantes avec plus de 460 ha de zone d'intervention du Conservatoire du littoral pour plus d'une cinquantaine d'ha acquis.

En ce qui concerne l'eau et l'électricité, l'île est raccordée au continent pour l'électricité, son alimentation en eau étant assurée à partir de retenues d'eau superficielle.

Belle Île

Belle île est la plus vaste et la plus peuplée des îles du Ponant (8563 ha pour 5150 habitants), c'est aussi la seule à comporter plusieurs communes regroupées en communauté de communes. Sa densité de population compte parmi les plus faibles. Bien qu'elle soit une des plus éloignées du continent c'est aussi l'une des mieux desservies, même en période hivernale. La desserte s'effectue dans le cadre d'une délégation de services public du Département par des ferries transportant passagers et véhicules. C'est aussi l'une des îles avec la proportion de résidences secondaires la plus faible, mais c'est aussi celle où leur progression est la plus importante.

L'offre de soins à Belle-Île se démarque de celle des autres îles par la présence d'un hôpital. La diversité des praticiens s'en ressent avec la présence permanente ou la venue régulière de spécialistes, limitant les allers-retours sur le continent. Malgré cela, la spécificité insulaire pèse sur le système de santé. Ainsi, aucun dispositif d'allocation de ressources ne prend en compte les surcoûts insulaires. Pour le recrutement du personnel médical, les difficultés sont réelles, peu d'îliens s'orientent vers des carrières sanitaires et le personnel venant du continent est confronté aux problèmes du logement et du surcoût insulaire. L'hôpital est très engagé dans la formation de son personnel, pour faire évoluer sa qualification, ce qui engendre des coûts de déplacements et d'hébergements très élevés et à la charge de l'établissement. Enfin, l'ensemble des services de santé sont concentrés à Palais, aucune des trois autres communes n'héberge ni médecin ni infirmier. Des renforcements de personnel supplémentaire en période touristique ont été testés, mais non renouvelés ; la charge de travail du personnel permanent est alors augmentée mais cela semble malgré tout supportable.

Belle Île est aussi une des îles où l'économie est fortement diversifiée, avec un secteur agricole encore important, et où l'activité économique est suffisante pour générer des activités de type commerce de gros et services aux entreprises. Cette activité renforce le secteur salarié qui explique un nombre d'entreprises proche de la moyenne des îles, mais nettement inférieur aux îles comme Bréhat et Batz. Cependant, le revenu moyen par foyer fiscal n'atteint pas tout à fait celui de ces îles et reste inférieur à celui du littoral morbihannais.

Son patrimoine y est riche et préservé depuis longtemps, on y trouve de monuments historiques classés et inscrits, avec notamment le plus grand ensemble militaire identifié sur les îles : la citadelle de Palais, mais aussi le grand phare de Goulphar, le Fort Sarah Bernhardt. Pour ce qui est de la nature et des paysages, cette île est connue pour ses richesses botaniques et les paysages grandioses de sa côte sauvage. Les sites classés y sont importants avec plus

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

de 2000 ha et intéressent autant la côte que le domaine public maritime attena
étendues avec l'intervention du Département, propriétaire de 277 ha, et du Conservatoire du littoral avec 830 ha de zone d'intervention pour plus de 330 ha acquis, avec des sites emblématiques et restaurés comme la côte sauvage de l'Apothicairerie, et la pointe de Poulains avec son phare et son fort Sarah Bernhardt.

En ce qui concerne l'énergie, l'île est raccordée au continent pour l'électricité, un pétrolier desservant aussi l'île d'Yeu achemine carburant et combustible ; pour l'eau, elle est produite à partir de retenues superficielles et de forages complémentaires ; à noter la présence d'une unité de dessalement par osmose inverse, utilisable en cas de pénurie estivale.

Houat

Sa superficie (à peine 300 ha) la rapproche des îles du littoral de la Manche en Nord Bretagne et du Golfe du Morbihan. En revanche, son éloignement l'en distingue. C'est la plus peuplée des petites îles éloignées (255 habitants). Sa population est celle qui a le plus diminué entre les deux recensements avec près d'un quart en moins, même si cette diminution s'est effectuée avec retard comparativement aux autres îles. La desserte est assurée par délégation de service public du Département, commune avec l'île d'Hœdic, par des navires transportant passagers et fret. Des transports par barge avec affrètement spécifiques sont parfois nécessaires pour certains matériaux

En termes de santé, Houat n'est pas la moins bien pourvue des petites îles éloignées. Un médecin propharmacien, subventionné par le Conseil général du Morbihan, est présent à l'année, il exerce également de manière hebdomadaire sur Hoëdic. Malgré leur présence permanente, les aides-soignants peuvent être en nombre insuffisant hors-saison. L'accès à des soins spécialisés (dentiste, ophtalmologiste, etc.) est facilité par un aller-retour possible dans la journée. La durée et la fréquence des traversées restent néanmoins contraignantes avec un éloignement conséquent entre le port d'accès (Quiberon) et l'offre de soins (Lorient Auray Vannes).

Le taux de résidences secondaires y est aussi moindre par contre, il y a fortement progressé, près de 40% entre 1999 et 2009. Corrélativement, son taux de fonction touristique reste faible. Pour l'économie, les foyers fiscaux comptent parmi les moins riches des îles, avec à peine 40% des foyers fiscaux imposables. Comme pour les autres petites îles éloignées du continent, le nombre d'entreprises à y être domiciliées pour 100 habitants est au-dessus de la moyenne (12,9) avec près de 16.

La spécificité du patrimoine de l'île est incontestablement lié à la préhistoire et à l'importance des vestiges et mégalithes qui ont, au début du XX ème siècle, contribué à un formidable essor de la connaissance du néolithique. On note aussi des fortifications militaires remarquables qui ponctuent les points stratégiques de l'île et renforcent ses qualités paysagères. Les sites et paysages y sont aussi reconnus avec plus de 225 ha de site classé, une zone d'intervention du Conservatoire du littoral de plus de 60ha pour plus de 45 acquis.

L'île est raccordée au continent pour l'électricité ; son alimentation en eau qui arrive en limite de capacité en période estivale est assurée à partir de forages.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Hoëdic

C'est la moins peuplée des îles du ponant (119 habitants pour 120 ha) et l'une des plus éloignée du continent avec une seule rotation quotidienne en basse saison. Sa desserte est calquée sur celle de Houat avec un trajet augmenté de 30 minutes. Malgré ces caractéristiques, sa dynamique démographique lui permet de stabiliser sa population alors que les îles de Sein et Houat, aux caractéristiques proches, voient leurs populations décroître.

Pour les petites îles éloignées, la problématique de la santé est cruciale. La taille de la population à l'année sur Hoëdic ne permet pas la présence d'un médecin permanent, encore moins de spécialistes et l'éloignement de l'île complique les rendez-vous-même si, comme pour Houat, un séjour sur le continent pour la journée est possible. La permanence hebdomadaire est assurée par le médecin de Houat et l'infirmière résidente permanente est salariée de l'hôpital de Belle-Île. La coopération avec les autres îles permet donc à Hoëdic d'assurer des services de santé convenables. Cependant, il n'existe, comme à Houat, aucun système de soins dédié aux personnes âgées.

Le taux de résidences secondaires y est le plus élevé observé sur les îles du Ponant, cela lui confère une activité basée principalement sur l'économie touristique.

Le revenu des foyers fiscaux la place dans le peloton de tête des îles les mieux loties sur ce facteur. La part des foyers fiscaux imposables y est forte, elle approche celle notée sur Belle Île. Le nombre d'entreprises par habitants y est aussi le plus fort, tout ceci tend à montrer que ces entreprises ont une rentabilité meilleure que celles des petites îles finistériennes.

On y note la présence de monuments historiques avec un fort inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et son ensemble mégalithique où Dolmen de la Croix et Menhir de la Vierge se distinguent. Les paysages et les sites y sont aussi protégés avec un classement sur plus de 190 ha. Le conservatoire y intervient avec près de 40ha acquis, dont le Fort et l'étang sur une zone autorisée de 62ha ; le patrimoine naturel y est aussi très présent avec une flore particulièrement riche et diversifiée montrant des influences nettement méditerranéennes. La présence de l'étang y rajoute indubitablement un intérêt ornithologique majeur.

L'île est raccordée au continent pour son alimentation électrique ; sa production d'eau est basée sur des forages, à noter l'utilisation des infrastructures de la station d'épuration pour une production d'électricité photovoltaïque.

Île aux Moines

Cette île à la population la plus forte (600 habitants pour 320 ha) des îles proches du continent, cependant, elle peine à rester stable et décroit légèrement sur la dernière période. Sa distance au continent est la plus faible et son trajet le plus court avec des conditions de navigations protégées et la plus forte fréquence de rotation de toutes les îles, sa desserte est assurée par une compagnie privée.

Concernant la santé, l'Île-aux-Moines fait partie des petites îles disposant d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Cette structure est dotée d'un personnel compétent dans l'accompagnement des personnes âgées. Un médecin à temps complet réside sur l'Île-aux-Moines et assure la permanence. Des ADMR et aides-soignants ainsi qu'un kinésithérapeute viennent compléter le service de santé. Malgré leur absence sur l'île, la consultation de spécialistes est facilitée par la proximité et la bonne disponibilité dans l'agglomération vannetaise.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Concernant l'immobilier, la part des résidences secondaires se situe dans la [illegible] sensiblement moins que pour les autres îles proches du continent. Il est probable, au vu de l'évolution de la population, que cette proportion augmente à l'avenir, tout comme le taux de fonction touristique.

Sur le plan économique, il est à noter que l'île aux Moines est celle où le revenu moyen par foyer est le plus élevé, plus de 6000 € au-dessus de la moyenne des îles, malgré cela, 45% des foyers ne sont pas imposables, ce qui reflète une forte disparité. Le nombre d'entreprises pour 100 habitants est proche de la moyenne. Ces caractéristiques économiques sont à mettre en relation avec la proximité de l'agglomération de Vannes et la relative facilité d'accès.

Les seuls monuments historiques identifiés, sont des mégalithes le Cromlec'h de Kergonan et le dolmen de Pen Hap ; aucun site classé n'existe sur l'île, comme sur sa voisine l'île d'Arz, par contre elles sont toutes deux dans le site inscrit du Golfe du Morbihan ; sur le plan des protections foncières, le Conservatoire du littoral y dispose d'une zone d'intervention de 170 ha pour près de 50 ha de propriété.

L'île est raccordée au continent pour son alimentation électrique et pour son alimentation en eau. A noter la connexion au continent pour un raccordement dans un futur proche au réseau continental de traitement des eaux usées.

Île d'Arz

Sa densité de population est l'une des plus faibles 250 habitants pour 350 ha ; elle n'a d'ailleurs jamais atteint les niveaux de population des autres îles dans le passé. En revanche, c'est celle qui s'est accrue le plus ces dix dernières années. Sa distance au continent est moyenne, elle varie entre la basse et la haute saison du fait de deux différents ports d'embarquement. Son accessibilité reste bonne, même si le temps des trajets est plus long que pour sa voisine. Il est à noter la proximité de l'agglomération de Vannes qui influe sur ses données économiques.

Malgré une moyenne d'âge très élevée, aucun médecin permanent n'exerce sur Arz. Cependant, les populations les plus âgées quittent bien souvent l'île au coeur de l'hiver. L'offre de soins est assurée par des médecins de Vannes, d'Arradon et de l'Île aux Moines ; de plus, deux infirmiers à temps partiel effectuent des permanences toute l'année.

Son taux de résidences secondaires est l'un des plus élevé, le second juste derrière Hœdic avec corrélativement les seconds plus forts taux de fonction touristique et de multiplication estivale de la population.

Sur le plan économique, elle est dans le trio des plus forts revenus par foyers fiscaux. La part des foyers fiscaux imposables y est de 10 points supérieure à la moyenne des îles. C'est l'île qui compte le plus de domiciliations d'entreprises pour 100 habitants. Ces caractéristiques la rapprochent des autres îles de taille similaire proches du continent. Le patrimoine de l'île d'Arz est notable par un ensemble de bâtis de caractère, maisons de marins bâties depuis le XVII ème , ensemble classé de l'église et du prieuré qui abrite maintenant la mairie, à noter aussi le moulin à marée du Berno et celui à vent de Béluré. Pas de site classé sur Arz, mais les interventions foncières du département sur Arz 140 ha de zone de préemption avec 2 ha acquis et du Conservatoire sur Ilur avec 37 ha acquis sur 42 ha autorisés. Pour l'électricité, l'île est raccordée au réseau continental ; comme pour son alimentation en eau.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Des problématiques de développement communes aux îles du Ponant

Constat général : une évolution démographique globalement contraire aux tendances régionales et littorales

Les îles ont toutes en commun d'avoir perdu une importante part de leur population depuis le début du XXème siècle souvent plus de la moitié. Le déclin semble enrayé depuis les années 1980. Alors que de 1968 à 1975, les îles du Ponant perdaient 1 922 habitants, de 1999 à 2008 cette perte n'était plus que de 73 habitants, certaines ont même regagné des habitants. Mais les situations sont contrastées : les grandes îles et certaines îles proches du continent voient leur population croître légèrement alors que les petites îles éloignées sont au mieux stabilisées mais le plus souvent continuent de perdre des habitants.

Par ailleurs, le vieillissement de leur population se poursuit, 42% des insulaires bretons ont plus de 60 ans, il s'accentue alors que la proportion de résidences secondaires continue de progresser, cette tendance s'apparente à celle observée sur le littoral proche du rivage, mais sur les îles, il n'y a pas d'arrière-pays littoral pour accueillir les jeunes.

Des besoins de services essentiels : condition du maintien des communautés insulaires

L'insularité entraîne des besoins spécifiques en infrastructures de transport (portuaires pour les passagers et les marchandises), qui s'ils existent sur toutes les îles sont toujours une question d'actualité du fait des besoins d'entretien et d'adaptation récurrents. Les compétences portuaire et transport sont maintenant le plus souvent départementales, les collectivités insulaires ne pouvant s'y substituer.

En revanche, un autre aspect essentiel pour lequel les collectivités insulaires sont le relais direct de l'expression de leurs populations est le maintien des services essentiels à la vie dans les îles. Il s'agit de services pour répondre aux besoins sanitaires, sociaux, sportifs et culturels, de communication, d'éducation-formation, d'accompagnement de l'activité économique… On comprend aisément que les populations insulaires ne peuvent pas se satisfaire de certains services basés sur le continent du fait d'une accessibilité réduite et, que certains services sont plus cruciaux que d'autres : commerces de base, soins et scolarités par exemple.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de la santé, la situation dans les îles est très variable, mais il n'est pas une île, même la plus peuplée qui dispose d'un hôpital, où l'insularité n'oblige pas à concevoir des adaptations au système général de soins. Les besoins des populations s'ils sont identiques, conduisent en fonction de l'éloignement, de la possibilité de trajets à la journée sur le continent, du nombre de résidents, de la fréquentation touristique, à concevoir des dispositifs très différents d'une île à l'autre, avec des partenariats financiers faisant intervenir différentes collectivités. Ces dispositifs ne sont pas toujours pleinement satisfaisants et les évolutions technologiques (les progrès de la télémédecine par exemple) et réglementaires conduisent à devoir les évaluer et les adapter en permanence.

Le cas des services d'enseignement est lui notable et l'existence du collège du ponant est un cas d'école loué et envié par de nombreuses îles au-delà de nos frontières. Sa pérennité n'est pas remise en cause, cependant, une évolution démographique défavorable pourrait devenir rapidement une menace sérieuse.

Globalement les services essentiels se maintiennent sur toutes les îles mais avec une précarité avérée et des disparités d'une île à l'autre. L'offre de services et des équipements associés dépendent du niveau de population des îles. Les plus petites et éloignées voient par exemple les commerces restants diversifier leur offre. A une période où

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

de nombreux services publics se regroupent et réduisent la densité de leurs implantations, l'accessibilité devient un véritable enjeu essentiel pour le maintien des populations. La défense de ces services est souvent une des actions majeures des collectivités insulaires qui doivent convaincre, résister aux tendances générales et souvent innover et mettre en place des solutions alternatives pour les maintenir à un niveau suffisant. En deçà d'un certain seuil de services, c'est la viabilité même des communautés insulaires qui est en jeu.

Par ailleurs, le lien avec le continent assuré par les transports maritimes et les infrastructures portuaires, tant sur le continent que sur les îles, reste essentiel pour toutes les îles. Avec le transfert de compétence de la desserte maritime des îles à la Région, cet enjeu fera l'objet d'une prise en compte par d'autres dispositifs, en articulation avec la politique territoriale. .

Le foncier bâti : un enjeu crucial pour offrir des conditions de vie satisfaisantes aux insulaires.

Une situation de l'habitat paradoxale.

Entre les deux recensements, les îles du Ponant ont vu la production de 2 248 logements, alors que dans le même temps, la population des résidents permanents était globalement stable, en légère augmentation sur certaines îles et légèrement décroissante sur d'autres. C'est un des effets induits négatifs de l'activité touristique, cette production de logements correspondant largement à des résidences secondaires. La construction de logements locatifs sociaux ou communaux est importante sur les îles mais ne permet pas d'absorber la demande. C'est un facteur limitant pour de nouvelles installations ou même pour le maintien de résidents permanents disposants d'un emploi mais ne pouvant accéder à la propriété en raison du coût du foncier ; ou à la location à l'année du fait de l'absence de locatifs vacants. La pression foncière est une constante sur l'ensemble des îles et reflète leur forte attractivité et l'exiguïté de leurs territoires renforcée par la nécessité de maintenir l'attractivité en préservant les espaces naturels et les paysages. Si cette pression foncière n'est pas l'apanage des îles, elle y a des conséquences plus directes, il n'est le plus souvent pas envisageable une installation à distance, dans les zones de moindre pression en raison de la discontinuité territoriale.

Pour faire face à cette contrainte, les collectivités n'ont eu d'autres choix que de se lancer dans des programmes de réaffectation de bâtiments ou de construction de logements soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit dans la mise en place de programmes de logements sociaux avec des bailleurs. Ces actions restent prioritaires sur l'ensemble des îles.

Un problème identique pour les activités sociales, sportives et culturelles

La fragilité de ces activités sur les îles est à rapprocher de celle des services collectifs essentiels. Pour tout un ensemble d'activités sociales, sportives et culturelles, qui si elles ne peuvent être aussi diversifiées que sur le continent n'en demeurent pas moins essentielles au maintien des populations dans les îles. Le maintien et le développement butent sur la disponibilité des locaux et le coût du foncier. L'implication des collectivités est essentielle pour le maintien de ces activités. Il ne s'agit pas de se substituer aux initiatives des populations mais de les épauler et de les accompagner, le plus souvent en leur mettant à disposition les locaux nécessaires à leurs activités. Le soutien de l'ensemble de ces activités, au même titre que les services essentiels primordiaux, contribuent fortement au maintien d'une qualité de vie nécessaire aux résidents permanents. Le tissu associatif est particulièrement dense sur les îles et reflète cette culture de la solidarité propre aux territoires isolés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

L'économie des îles

Après avoir eu une économie tournée le plus souvent sur le secteur primaire (pêche et agriculture) au début du XXème siècle, celle-ci apparaît maintenant déséquilibrée, comparativement à celle du continent. Le secteur primaire est devenu quasi inexistant sur Ouessant même s'il reste localement prédominant (ex : sur Houat avec la pêche). Le secteur secondaire est maintenant peu présent, il est surtout lié au bâtiment quand il reste significatif. Le secteur tertiaire reflète la prédominance des services et du tourisme qui s'est développé depuis la seconde moitié du XXème.

Le secteur primaire.

Même si par le passé la pêche a, comme par exemple à Groix, été basée sur l'exploitation d'une ressource hauturière, elle est aujourd'hui, sur les îles bretonnes, surtout représentée par la pêche côtière et polyvalente qui exploite les ressources halieutiques proches. Il s'agit le plus souvent de l'exploitation d'espèces de qualité à forte valeur commerciale, avec la possibilité d'une forte valorisation pendant la saison touristique.

Le secteur secondaire.

Il est peu représenté sur les îles, cependant il reste actif sur les îles les plus grandes et basé surtout sur la construction, on y dénombre sur ces îles un certain développement de l'emploi salarié alors que sur les petites îles, il s'agit surtout de très petites entreprises. On note cependant une tendance à la création d'activité de transformation de matières premières dans un premier temps de type artisanal, avec quelques structures plus développées porteuses d'emploi salarié.

Le secteur tertiaire.

Actuellement, le tourisme est devenu l'activité économique majeure, elle est marquée par une forte saisonnalité qui si elle correspond à une activité essentielle n'en est pas moins génératrice de difficultés spécifiques et montre parfois des signes de faiblesse, même si la notoriété et l'attractivité des îles restent fortes. On observe une fréquentation irrégulière avec certaines années des baisses et une fragmentation.

Le maintien d'activités économiques diversifiées et dynamiques, au même titre que la capacité à se loger, restent essentiels pour les îles. Un des enjeux majeurs est le soutien de tous les secteurs avec une attention particulière aux jeunes entrepreneurs et aux nouvelles installations, on pense bien sûr aux activités du secteur primaire comme l'agriculture qui peuvent en plus contribuer à la gestion des territoires. Mais toutes les initiatives visant à la transformation des productions insulaires et qui s'appuient, pour assurer leur rentabilité, sur la présence estivale d'un nombre croissant de résidents et de visiteurs, sont aussi à encourager. Elles contribuent à la diversification de l'activité et renforcent l'émergence d'une forme d'économie avec des circuits courts bénéfiques à tous les secteurs de l'économie insulaire et qui participent à la transition énergétique.

Le déploiement des technologies de l'information et de la communication, de nos jours indispensables au maintien et au développement de tous les secteurs économiques, sont largement dépendantes sur les îles de l'accès à des débits suffisants. Les aspects techniques sont en passe d'être résolus sur une partie des îles, pour d'autres, les développements sont à améliorer pour envisager les applications les plus performantes dans les domaines de l'économie, de la communication, de la culture ou encore de la santé.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Une ressource exceptionnelle : l'environnement et les patrimoines

Patrimoine naturel et paysager

Par leur situation géographique, à l'écart des excès de l'urbanisation du littoral continental, et soumis aux mélanges des influences méditerranéennes et atlantiques du Gulf Stream, les îles ont su conserver une biodiversité et des paysages remarquables. Des habitats naturels originaux et rares, abritent des stations botaniques d'espèces rares, des endémismes, mais aussi des espèces animales parfois retranchées sur ces îles, profitant de la proximité des milieux marins et du bon état des milieux terrestres.

Les mesures de protection de ce patrimoine naturel sont particulièrement représentées sur les îles avec des mesures réglementaires de protection des sites et des paysages, sites classés, sites inscrits, des mesures de protection de la faune et de la flore, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope. A ces protections, il est à noter l'existence de deux parcs naturels régionaux intéressant les 3 îles de l'Iroise pour le Parc Naturel Régional d'Armorique et le tout nouveau parc Naturel du Golfe du Morbihan pour l'île d'Arz. Par ailleurs, les trois îles d'Iroise sont baignées par les eaux du Parc Naturel Marin d'Iroise.

A ces réglementations s'ajoutent les protections foncières des Départements dans le cadre de leur politique espaces naturels sensibles, et du Conservatoire du littoral.

Les communes et leurs groupements sont particulièrement impliqués dans la gestion des territoires protégés des îles, d'autant plus que la taxe sur les passages maritimes, dite taxe Barnier, le plus souvent reversée directement ou par l'intermédiaire de leurs destinataires premiers, leur permet de disposer de moyens pour une gestion et une valorisation actives de ce patrimoine qu'ils ont su mettre en place depuis des décennies et qui confèrent aux îles une bonne part de la qualité de leur cadre de vie et de leur attractivité touristique.

Patrimoine culturel et architectural

Sa richesse reflète l'histoire du peuplement des îles depuis des temps immémoriaux avec des témoignages de l'ingéniosité et de l'adaptation des insulaires à ces conditions de vie si particulières qui ont marqué ces territoires. Ce sont par exemple les vestiges mégalithiques, les fortifications, les phares, mais aussi, tous les éléments du patrimoine maritime, des agrosystèmes insulaires etc. Ces patrimoines bénéficient de mesures de protection : au titre des monuments historiques, classés ou inscrits ; des protections de l'architecture et de l'urbanisme. Leur mise en valeur est un élément majeur de l'attractivité des îles.

La gestion de l'énergie et des déchets, influe directement sur la qualité de l'environnement et du cadre de vie des îles.

Une partie des surcoûts insulaires et des atteintes aux patrimoines résultent des problèmes d'énergie et de déchets. Des améliorations sont encore à attendre sur les îles comme pour la gestion des déchets, de l'eau, consommatrices d'énergie, elles auront des retombées directement sur la qualité des territoires et leur attractivité. Les avancées obtenues sur les îles, par exemple dans la production et l'utilisation des énergies renouvelables sur les îles, n'auront qu'un impact très limité sur les phénomènes globaux. En revanche, la sur-visibilité des démonstrateurs mis en place sur les îles est un levier phénoménal pour le développement des énergies renouvelables. La nécessité et l'urgence de s'engager dans la transition énergétique plaident pour faire des îles des territoires à la pointe des avancées et des tests de nouveaux dispositifs ; ceci autant pour des pratiques économes en énergie que pour la production et l'utilisation des énergies renouvelables en substitutions aux énergies fossiles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

1.2. Synthèse des forces fragilités, opportunités, menaces et enjeux pour les îles

Forces	Fragilités
Des territoires avec une identité, une culture littorale et maritime fortes Une forte image d'attractivité et de qualité de vie Un patrimoine culturel riche et reconnu Un patrimoine naturel et des paysages riches et diversifiés Une forte présence du caractère côtier tant terrestre que marin	Après une longue période de déclin démographique, une fragile stabilité Un isolement structurel Des revenus moyens inférieurs à la moyenne régionale Une tendance démographique à peine stabilisée et un vieillissement Un coût de l'immobilier de logement et du foncier constructible très élevé, une faible disponibilité du locatif à l'année Un surcoût insulaire avéré
Opportunités	**Menaces**
Une forte attractivité Un dynamisme insulaire et une forte capacité d'adaptation aux contraintes liées à l'insularité Un patrimoine naturel et culturel riche avec encore des potentialités de valorisation à développer Une économie alliant secteur primaire et secteur tertiaire avec des possibilités de développement du secteur secondaire La proximité des ressources liées à l'économie maritime et des gisements d'énergie renouvelable identifiés et reconnus.	Isolement, difficultés d'accès, physique ou de connexion très haut débit Evolution prévisible du coût du foncier, faible vacance des logements locatifs, Coût de la gestion de l'énergie et des déchets, Fragilité des patrimoines, et des territoires, érosion liée au « global change » Une économie déséquilibrée avec un secteur tertiaire touristique hyper - développé pouvant générer des freins aux activités du secteur primaire et secondaire

Enjeux

L'enjeu majeur pour les îles, l'historique récent de l'évolution de leur population depuis le début du XX ème siècle le montre bien, est de conserver leur population et les ressources qui lui permettent de s'y développer.

Pour cela, des enjeux ressortent prioritairement sur la période 2014 – 2020 :

- Maintenir l'attractivité avec maintien et développement des services collectifs essentiels sur les îles en tenant compte du fait que l'insularité constitue une difficulté dans le cadre de certaines démarches de mutualisations (exemple du domaine de la santé).
- Maintenir une qualité de vie satisfaisante dans un contexte de problématique du logement pour résidents permanents face à la pression foncière engendrée par le marché des résidences secondaires, et des locaux pour les activités des populations.
- Maintenir des populations résidentes. Cet enjeu passe aussi par le maintien et le développement d'activités économiques viables et une économie diversifiée compatible à long terme avec les ressources disponibles sur l'île et néanmoins connectée avec l'économie globale.
- Maintenir une qualité du patrimoine et de l'environnement, et développer une valorisation compatible avec la préservation de ces patrimoines qui constituent pour les îles une ressource majeure. Parallèlement, la question de la transition énergétique est une priorité, sur les îles non raccordées au réseau c'est une évidence, mais aussi sur les autres où souvent énergie va de paire avec gestion des ressources en eau, et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

2. Les axes du contrat de partenariat en faveur des priorités partagées de développement

Le contrat de partenariat entre l'État, la Région et l'Association des Îles du Ponant, dont les axes et priorités de développement sont déclinées ci-dessous porte sur les crédits régionaux de la politique territoriale et les crédits de l'État inscrits au volet territorial du CPER 2015-2020.

Toutefois, les îles auront la possibilité de mobiliser des fonds européens territorialisés (FEDER, FEADER, FEAMP), ainsi que d'autres crédits régionaux, dans le cadre des contrats de partenariat des Pays auxquelles elles appartiennent, ainsi que par les politiques dites sectorielles régionales. Pour l'État, les îles pourront également avoir accès aux financements d'autres volets du CPER (notamment transition écologique et énergétique) ou de droit commun (aides au logement, dotation d'équipement des territoires ruraux…).

AXE "PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT"

Priorité de développement 1 : Habiter et bien vivre dans les îles

La première priorité de développement (qu'il est difficile de dissocier de la seconde priorité), est de permettre aux résidents des îles, que ce soit pour de nouveaux venus, ou pour de jeunes insulaires, de s'y loger et d'y trouver les éléments d'une qualité de vie suffisamment riche et diversifiée. L'évolution des prix de l'immobilier, liée à la rareté du foncier et au poids du marché des résidences secondaires, rend très difficile aux résidents permanents l'accès au logement que ce soit en tant que propriétaire ou locataire.

Les communes se retrouvent le plus souvent à devoir prendre en charge elles-mêmes, des programmes de logements locatifs. Dans un certain nombre de cas, les communes sont épaulées par des bailleurs sociaux qui développent des projets pour lesquels, le plus souvent, elles apportent une contribution forte, par la mise à disposition du foncier par exemple.

Priorité de développement 2 : Assurer un développement économique pérenne

Cette priorité de développement aurait tout aussi bien pu être retenue en première priorité, les deux étant sur les îles intimement liées, le maintien et la création d'emplois permettant seuls de garder des résidents permanents et la disponibilité de logements permettant seule de maintenir des actifs économiques.

Le soutien aux activités économiques et aux entrepreneurs est une priorité. Malgré des contraintes fortes, le dynamisme des créations de nouvelles entreprises est observé et avéré depuis ces 10 dernières années dans les secteurs historiquement bien établis sur les îles - pêche, agriculture - mais aussi bien sûr dans le secteur du tourisme et dans des secteurs novateurs : transformation de matières premières, artisanat…

- Ce soutien passe souvent par des initiatives des collectivités locales pour améliorer l'attractivité des territoires insulaires pour les visiteurs, ce qui apporte un soutien à l'activité touristique, premier secteur économique des îles.
- Un autre volet est le foncier d'entreprises, où là encore ce sont souvent des collectivités qui sont amenées directement ou par des aides à leurs entreprises, à développer des projets d'infrastructures, notamment pour faire face au coût et à la rareté du foncier qui produisent les mêmes difficultés sur les bâtiments professionnels que sur les logements.
- Les difficultés intrinsèques à l'insularité, plaident pour le soutien à la création d'entreprises sur l'ensemble des îles, notamment par une mise en relation entre les porteurs de projets d'entreprise et les différents organismes ainsi qu'à un soutien aux projets créateurs d'emplois qui doivent s'appuyer sur l'utilisation durable des ressources des îles.
- Les activités de production et de transformation peuvent sur les îles bénéficier d'une forte valeur ajoutée contribuant à compenser les contraintes insulaires, la mise en réseau inter-îles peut renforcer la visibilité des produits insulaires et ainsi contribuer au développement de leur marché, que ce soit auprès des visiteurs des îles en saison touristique en s'appuyant sur les commerçants locaux, qu'auprès de l'ensemble des consommateurs.

Par ailleurs, des actions de promotion des îles, soutien à l'attractivité touristique seront maintenues et développées suivant les stratégies de développement touristiques mises en place au niveau régional (destination touristique îles).

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement 3 : Préserver les ressources et soutenir la transition énergétique

Le patrimoine des îles est depuis longtemps pris en compte et préservé dans l'ensemble de ses composantes, que ce soit le patrimoine naturel et paysager ou bien encore les dimensions archéologiques, historiques, culturelles et architecturales de ces sites. La taxe sur les passagers maritimes, dite taxe Barnier, a permis de gérer activement ces patrimoines. Ils sont maintenant vus de plus en plus comme des ressources essentielles des îles dont la mise la mise en valeur permet un soutien à de nombreuses activités.
Les impacts de l'érosion marine accrus par les effets du « global change », particulièrement visibles sur les îles sont bien sûr un facteur important de sensibilisation à la transition vers des énergies renouvelables sur les îles. Mais le lien y est aussi plus direct avec la préservation des patrimoines, le maintien de l'activité économique et un impact sur les surcoûts insulaires. Pour illustrer ces liens, les aspects liés aux ressources en eau, au traitement des eaux, à la gestion des déchets et à leurs impacts tant sur les qualités de vie et de l'environnement que sur les surcoûts insulaires parlent d'eux-mêmes.

Dans cette perspective de soutien, diverses orientations sont retenues :

- l'amélioration des qualités naturelles et paysagères de sites remarquables et préservés des îles avec un volet de mise en valeur avec notamment des projets d'interprétation de ces patrimoines incluant leur dimension patrimoine culturel.
- la réduction et la gestion des déchets le soutien à la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics et le développement de démonstrateurs pilote de production et utilisation locale d'énergie renouvelable, devant amener une réduction de l'utilisation des énergies fossiles. Un effort maintenu d'amélioration des performances énergétiques des logements et bâtiments publics en promouvant les dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat et prenant en charge une partie du surcoût insulaire.
- la gestion active et durable de la ressource foncière.

AXE « SERVICES COLLECTIFS »

Pour de nombreux services indispensables à la population permanente et aux touristes, l'insularité a un impact majeur sur le dimensionnement des équipements ou sur les modalités de mises en œuvre.

L'offre de services de soins est un enjeu prioritaire pour toutes les îles. D'un côté, elles doivent faire face une fréquentation saisonnière et de l'autre, il convient de mettre en place des solutions adaptées pour assurer une continuité de l'offre, souvent fragilisée. Cette fragilité résulte également d'un vieillissement de la population plus accentué que sur le continent qui appelle des réponses en termes de logements adaptés.

Pour beaucoup d'îles, la possibilité du maintien et du développement d'un service d'accueil de la petite enfance est un autre enjeu prioritaire.

En matière d'activités culturelles et sportives, les îles sont le lieu de très nombreuses initiatives. Encore plus que sur le continent, traditionnellement, ces activités sont soutenues et hébergées par les collectivités qui font face aux surcoûts liés à l'insularité et aux difficultés de créer et développer les équipements nécessaires.

De façon globale, en matière d'offre de services, le développement de l'accès à distance, lié aux technologies numériques, peut constituer une opportunité pour innover sur les îles et renforcer leur accessibilité.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

2.1. Les priorités de développement

Priorité de développement n°1 : Habiter et bien vivre dans les îles

Problématique posée aux îles

L'évolution des prix du foncier, consécutive à l'envol du marché des résidences secondaires depuis les années 1970, rend de plus en plus difficile aux résidents permanents, l'accès au logement que ce soit en tant que propriétaire ou locataire.

Ceci est illustré par une vacance très faible du parc de logements locatifs sociaux ou non, qui s'explique par la concurrence avec les résidences secondaires, la forte attractivité des îles, et ses conséquences sur le marché foncier. A cela s'ajoute la problématique des surcoûts insulaires.

La priorité de développement, est de permettre aux résidents des îles, que ce soit pour de nouveaux venus, ou pour de jeunes insulaires, de s'y loger… et d'y vivre.

La question de la qualité de vie est un aspect majeur lié à la capacité à s'installer et à vivre sur un territoire. Pour cela, la présence de services qui peuvent ne pas être considérés comme essentiels (comme le sont les services médicaux) sont en fait déterminants pour beaucoup d'usagers (les activités sportives et sociaux culturelles…) sur les îles. Cet aspect conduit de nombreuses collectivités insulaires à envisager le développement d'infrastructures immobilières permettant le développement de ces activités à la population. Le plus souvent, elles sont encadrées par des associations, parfois mais plus rarement par des services des collectivités (médiathèques, bibliothèques…).

Objectifs

Développer les locaux de type HLM avec des bailleurs sociaux pour une offre élargie de logements sociaux

Développer des logements communaux locatifs.

Développer des infrastructures immobilières par les collectivités insulaires dédiées aux activités sportives, et socio-culturelles.

Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité

Économie	Accessibilité	Cadre de vie ++
Maritimité +	Ressources	

Intitulé des fiches actions déclinant la Priorité

Fiche action 1.1 : Logements sociaux
Fiche action 1.2 : Logements destinés à faciliter le développement de l'activité sur les îles
Fiche action 1.3 : Infrastructures immobilières pour maintien/développement des activités sportives, et socio-culturelles.

Proposition de révision de l'enveloppe dédiée à la Priorité : solde au 4 avril 2018

- **REGION 2015-2020**: **1 733 685 €** **solde 931 010 €**
- **ETAT 2015-2020 :** **952 538 €** **solde 720 911 €**

Indicateurs de résultat

Évolution en nombre du parc de résidences principales sur la période 2015-2020
Évolution relativement au total des résidences (incluant résidences secondaires et logements vacants)

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°1 : Habiter et bien vivre dans les îles

Fiche action n° 1.1 : Logements sociaux

Problématique spécifique à cette action

Le coût du foncier et de l'immobilier est tel sur les îles qu'il est nécessaire de développer le parc social pour permettre aux résidents permanents de se loger.
Différents bailleurs sociaux existent et interviennent sur les îles, ils développent des projets soutenus par les collectivités locales.

Type de projets éligibles

Programmes de construction, restauration, réhabilitation de logements sociaux pour logement locatifs PLAI PLUS.

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que :
- Bailleurs sociaux
- Collectivités insulaires et EPCI auxquels elles appartiennent

Dépenses éligibles

Diagnostics préalables, Viabilisation des terrains, Travaux

Dépenses non éligibles

- Achat des terrains
- Promotion communication

Critères de sélection proposés par l'AIP

Pour les bailleurs : Projets soutenus par les municipalités : mise à disposition de terrain ou bâtiment, participation au financement ou aménagement des abords, accès… avis favorable de la commune

Critères d'intervention de la Région

Réhabilitation de logements sociaux et de logements des jeunes :
Les projets de réhabilitation de logements sociaux et de logements des jeunes existants sont éligibles sous réserve des conditions suivantes :
- Les logements sociaux soient agréés,
- Le projet permette un gain énergétique minimal de 40 % après travaux (consommation énergétique primaire – CEP)
- Le projet fasse l'objet d'un gain d'isolation (UBAT) minimal de 30 % par rapport à l'état initial du bâti ou, à défaut, présente un niveau d'isolation d'un écart de 10 % maximum avec l'isolation de référence du bâtiment (UBAT réf)
- La maîtrise des dépenses des locataires soit assurée,
- Les loyers soient de niveau de loyer équivalent Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) ou Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI).

Acquisition-amélioration d'un bâtiment en vue de créer des logements sociaux et des logements des jeunesse
- Les logements sociaux soient agréés
- Les loyers soient de niveau de loyer équivalent Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) ou Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI).
- Le projet intègre des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, définis à partir d'une étude thermique,
- Le projet présente un niveau d'isolation d'un écart de 10 % maximum avec l'isolation de référence du bâtiment (UBAT ref)
- Pour les logements des jeunes, que le projet fasse écho à une étude de besoins.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Construction de logements sociaux ou logements des jeunes en centre ville ou en centre bourg

- Le projet soit situé :
  - Dans une commune dite en tension
  - Ou en dent creuse dans un centre bourg ou centre ville
- Le projet respecte une densité supérieure à 20 logements/ha
- Les éventuelles démolitions concernent des bâtiments n'ayant pas d'intérêt patrimoniale
- Les logements sociaux construits sont agréés
- Les loyers soient de niveau de loyer équivalent Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) ou Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI)
- Le projet examiné en comité unique de programmation ne porte pas uniquement sur des acquisitions foncières ou immobilières, ainsi que les dépenses de dépollution et de déconstruction mais bien sur un projet de construction de logements identifié et défini. Si la demande de subvention ne porte que sur les dépenses préalables (acquisition/remise en état du terrain ou bâtiment), une garantie sur la réalisation effective du projet sera alors demandée.
- Pour les logements des jeunes, que le projet fasse écho à une étude de besoins

Modalités de financement		
Autofinancement minimum	20,00%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	10,00%
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	150 000 € par tranche de 10 logements Réhabilitation Démolition reconstruction	20 % 15 % 10 %
Plancher État au titre du CPER FNADT	pas d'intervention	
Plafond État au titre CPER FNADT	pas d'intervention	
Autres fonds publics mobilisables	État : droit commun via les délégataires des « aides à la pierre » ; mécanisme de bonification pour les îles des aides à la construction de logements locatifs sociaux	
FEDER	Selon critères indiqués dans les conventions de partenariat pays	

Indicateurs de réalisation

Indicateur du nombre de logements mis en location x nombre de chambres (ex T1 = 1, T2 = 2, T4 = 4),
Cible proposée 2016 mise en chantier étude /et ou travaux : 20 atteints fin décembre 2016 : 46
Cible proposée 2020 : + 15

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°1 : Habiter et bien vivre dans les îles

Fiche action n° 1.2 : Logements destinés à faciliter le développement de l'activité sur les îles

Problématique spécifique à cette action

Le maintien et le développement d'activités professionnelles sur les îles nécessite de pouvoir proposer des solutions d'hébergement adaptées à une diversité de publics : salariés, chefs d'entreprises, jeunes, saisonniers, temporaires… Les communes sont propriétaires de bâtiments ou de terrains constructibles, elles peuvent parfois bénéficier de délégations de maîtrise d'ouvrage sur des bâtiments publics sur plusieurs années. Elles peuvent ainsi maîtriser le devenir des logements qu'elles attribuent sur le moyen terme notamment aux jeunes résidents bénéficiaires d'une activité professionnelle et ayant des difficultés à trouver un logement à l'année ou saisonniers.

Type de projets éligibles

Projets de construction, de réaffectation de bâtiments en logement locatif à l'année, de réhabilitation d'extension de logements locatifs communaux, au bénéfice de travailleurs en poste sur les îles

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : communes et/ou leurs groupements, associations, établissements publics

Dépenses éligibles

- Diagnostics préalables aux projets
- Viabilisation des terrains
- Travaux

Dépenses non éligibles

Achat de bâtiments ou de terrains
Dépenses de promotion et de publicité

Critères de sélection proposés par AIP

Projets sur bâtiments ou terrains propriétés des communes ou bâtiments pour lesquels elles bénéficient de délégations et/ou conventions sur une durée minimum de 15 années
Seuls les logements liés à l'exercice d'une activité professionnelle seront soutenus (logement dédié, caractère temporaire…) avis de la commune requis

Critères d'intervention de la Région

Les projets sont éligibles sous réserve de leur **qualité énergétique**. Pour les réhabilitations, un gain de performance énergétique significatif devra être atteint (objectif visé : 40%)

Modalités de financement		
Autofinancement minimum	20,00%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	10%
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	150 000 €	50 %
Plancher État au titre du CPER FNADT	5 000 €	10 %
Plafond État au titre CPER FNADT	50,00%	
Autres fonds publics mobilisables	DETR DSIL Département	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*	Les subventions seront calculées sur la base d'un prévisionnel intégrant les recettes.	

Indicateurs de réalisation

Indicateur du nombre de logements mis en location x nombre de chambres (ex T1 = 1, T2 = 2)
Cible proposée 2016 mise en chantier étude /et ou travaux : 8 atteint fin 2016 : 14
Proposition cible 2020 : + 6

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°1 : Habiter et bien vivre dans les îles

Fiche action n° 1.3 : Investissements pour les activités sportives et socio-culturelles

Problématique spécifique à cette action

La qualité de vie sur les îles ne passe pas seulement par le fait d'y habiter, mais aussi d'y avoir des équipements de qualité. En règle générale, sur le territoire régional, la présence des infrastructures pour les activités sportives et socio-culturelles peut ne pas être considérée comme essentielle à l'échelle des communes puisqu'elles peuvent être mutualisées hors de leur territoire. Ceci n'est pas concevable sur les îles où elles revêtent une importance capitale pour le maintien et le développement des populations résidentes.

Type de projets éligibles

Projets de construction, de réaffectation et restauration de bâtiments et d'infrastructures dédiés aux activités sportives, et socio-culturelles.

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que, les communes et/ou leurs groupements, Association, établissements publics, GIP, Sociétés d'économie mixtes.

Dépenses éligibles

- Diagnostics préalables aux projets
- Viabilisation des terrains
- Travaux

Dépenses non éligibles

- Achat de bâtiments ou de terrains
- Dépenses de promotion et de publicité

Critères de sélection proposés par AIP

Projets sur bâtiments ou terrains propriétés des communes ou de leurs EPCI, bâtiments pour lesquels elles bénéficient de délégations et/ou conventions sur une durée minimum de 15 années.
Seuls les investissements liés à l'exercice d'une activité sportive, culturelle...
L'avis de la commune est requis en cas de projet porté par une autre structure qu'une commune

Critères d'intervention de la Région

L'équipement sera conçu et dimensionné de manière cohérente avec les besoins locaux en termes de pratiques sportives, scolaires et/ou récréatives

Modalités de financement		
Autofinancement minimum	20,00%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000,00 €	10%
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	200 000 € par tranche de 1 M€	40 %
Plancher État au titre du CPER FNADT	5 000 €	10 %
Plafond État au titre CPER FNADT	50,00%	
Autres fonds publics mobilisables	DETR DSIL Départements	

Indicateurs de réalisation

Indicateur du nombre d'infrastructures mises en service:
fin 2020 : 5

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°2 : Assurer un développement économique pérenne

Problématique posée au territoire

L'activité économique des îles, longtemps basée prioritairement sur le secteur primaire – pêche et agriculture – est maintenant largement dominée par le secteur tertiaire avec une surreprésentation de l'activité touristique. Cependant, on observe récemment un regain d'activité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche avec des réinstallations et de nouvelles activités de transformation des productions locales, d'artisanat et de services basés sur la découverte et l'interprétation des patrimoines. Ces activités se développent grâce aux échanges économiques avec les visiteurs, contribuant par là même à maintenir ou développer un tourisme plus en lien avec les spécificités et patrimoines insulaires, plus « durable » en quelque sorte.

Loin d'être opposées aux activités existantes, ces nouvelles installations permettent d'envisager un certain rééquilibrage de l'activité économique entre les différents secteurs. Une économie plus équilibrée est garante d'une meilleure stabilité sur le long terme, ainsi que d'une moindre fragilité.

L'activité touristique reste globalement le point fort de l'économie des îles. Les tendances récentes du tourisme durable : augmentation des randonneurs, déplacements doux, décalage de la saisonnalité, ne sont pas toujours prises en compte et les services, sanitaires notamment, sont parfois sous dimensionnés par rapport au nombre des visiteurs, il en est de même pour les hébergements de groupe peu disponibles sur les îles.

Cette tendance au regain d'activité reste fragile, et chaque départ de commerce essentiel pose la question de son remplacement avec parfois des difficultés quand sa rentabilité économique ne semble pas garantie et ne permet pas de régler le problème de son logement pour un repreneur non insulaire.

Le soutien aux activités économiques et aux entrepreneurs est une priorité forte, avec le développement de mécanismes qui visent à maîtriser le devenir de l'immobilier économique : surfaces de vente, ateliers de stockage…

Les actions à entreprendre visent autant à assurer la pérennité des activités existantes qu'à encourager le développement de nouvelles activités à insérer dans le tissu économique existant.

Objectifs

- Soutenir les initiatives des collectivités locales pour améliorer l'attractivité touristique des territoires, permettre de meilleures conditions d'accueil et une offre sur une saison plus étendue.
- Développer des projets d'infrastructures, notamment pour faire face à la problématique du foncier qui produit les mêmes difficultés sur les bâtiments professionnels que sur les logements.
- Soutien aux créations d'entreprises et aux extensions créatrices d'emploi qui s'appuient sur l'utilisation durable des ressources insulaires, notamment par une mise en relation entre les porteurs de projets et les différents organismes, et la sensibilisation et la formation aux nouvelles technologies liées au numérique.
- Développer la mise en réseau des producteurs insulaires pour une meilleure visibilité et une valorisation accrue de leurs produits par le projet de « savoir-faire des îles du Ponant ».

Par ailleurs, dès 2015, des actions de promotion des îles, de soutien à l'attractivité touristique seront maintenues et développées suivant les stratégies de développement touristiques mises en place au niveau régional (destination îles et aujourd'hui « Univers des îles »). Cette destination visera à renforcer la lisibilité de l'ensemble des îles du littoral breton et sera complémentaire des autres destinations touristiques auxquelles chacune des îles est rattachée.

Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité			
Économie	++	Accessibilité	Cadre de vie
Maritimité	+	Ressources	

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Intitulé des fiches actions déclinant la Priorité

Fiche action 2.1 Soutien à l'activité touristique par une meilleure attractivité touristique des îles
Fiche action 2.2 Soutien aux capacités d'installation des activités économiques
Fiche action 2.3 Programme de soutien aux entrepreneurs
Fiche action 2.4 Mise en réseau des producteurs insulaires : comptoir des îles – **Fiche terminée Inactive**
Fiche action 2.5 Soutien au développement des technologies de l'information et de la communication (numérique)
Fiche action 2.6 **Nouvelle fiche Festival des insulaires**

Proposition de révision de l'enveloppe dédiée à la Priorité : solde au 4 avril 2018

- REGION 2015 – 2020 : **1 224 190 €** **Solde 800 333 €**
- ETAT 2015 – 2020 **752 491 €** **Solde 360 000 €**

Indicateurs de résultat

Évolution du nombre d'entreprises et d'emplois salariés et non salariés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°2 : *Assurer un développement économique pérenne*

Fiche action n° 2.1 : Soutien à l'activité touristique par une meilleure attractivité des îles

Problématique spécifique à cette action

Le tourisme est devenu la principale activité économique des îles. Certaines lacunes sont pointées qui nuisent à l'attractivité des îles, il s'agit notamment de problèmes d'information et de balisage, de manque de sanitaires publics sur certains endroits (points de départs ou d'arrivée, jonctions importantes) des itinéraires piétons, ou encore manque d'activités récréatives nautiques ou encore de gîtes de groupes en dehors de la haute saison touristique. Ce dernier point paraît important pour engager une activité hors saison et est de nature à motiver l'ouverture d'établissements touristiques pour répondre à une demande d'un minimum de visiteurs plus important que pour des hébergements individuels.

Type de projets éligibles

- Création de blocs sanitaires publics, de relais d'information services et découvertes pouvant être rassemblées dans un même lieu .
- Création ou améliorations pour extension de périodes d'ouverture de gîtes et hébergements de groupes à partir de bâtiments existants y compris gîtes de type patrimoniaux à partir de bâtiment existant renforçant la valorisation du patrimoine des îles.
- Travaux d'amélioration de la qualité paysagère des abords des ports d'entrée des îles
- Centres nautiques : restauration de bâti existant ou mise en place d'infrastructures légères et démontables, intégrées à l'environnement, pour accueillir des activités nautiques permanentes ou saisonnières : locaux techniques, vestiaires, bureau, hébergement de saisonniers.

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que :
Collectivités locales et leurs groupements (ex : EPCI dont les îles sont membres), Établissements publics, associations, GIP, sociétés d'économie mixte

Dépenses éligibles

- Travaux de construction, de restauration, d'installation, de raccordement et de mise en place de sanitaires publics (comprenant achat de blocs sanitaires), de signalétique d'information et découverte (points de départ et arrivée d'itinéraires de découverte et étapes). Installations simples ou regroupées en un même lieu ou bâtiment
- Maîtrise d'œuvre et travaux de transformation de bâtiments existants pour amélioration ou réaffectation en gîte de groupe ou patrimonial et compatibles pour jeunes publics, comprenant pour l'existant : travaux d'amélioration pour extension des périodes d'ouverture, et ouverture à l'année pour création.
- Maîtrise d'œuvre et travaux de transformation de bâtiments existants ou de création d'infrastructures légères pour base d'activités nautiques
- Travaux d'amélioration esthétiques et paysagères (hors travaux portuaires) des abords des ports d'arrivée sur les îles (suivant préconisation des diagnostics du programme Univers des îles réalisés sur chaque île bretonne)

Dépenses non éligibles

- Achat de bâtiments et terrains constructibles
- Dépenses de mobilier pour gîtes ou bases nautiques
- Pour l'État (FNADT), pas d'intervention sur les hébergements touristiques.

Critères de sélection proposés par l'AIP.

Solutions apportant une amélioration sanitaire et économes en eau et énergie pour les blocs sanitaires
Projets de gîtes et hébergements, permettant d'accueillir au moins 10 personnes
Projets de centre nautiques sur les îles habitées en permanence
Projets communaux ou intercommunaux ou avec accord des communes pour les autres maîtres d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Critères d'intervention de la Région

Pour les équipements touristiques, l'aide régionale pourra être attribuée sous réserve :

- Que le projet s'intègre à une fiche identifiée au sein du plan d'actions « Univers des îles » ou à minima participe à la réalisation du positionnement et des axes de la stratégie intégrée de développement touristique de l'Univers
- D'un portage public ou associatif
- D'un accompagnement dans le cadre du dispositif d'accompagnement des entreprises touristiques de la Région et de la réalisation d'un diagnostic-expertise
- De l'adhésion à l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
- Que les recettes éventuelles soient intégrées dans le plan de financement selon les conditions définies dans les modalités d'intervention de la présente convention.

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20,00%
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	5 000 € 10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	80 000 € par gîte 50% 30 000 € par sanitaire et/ou point info 50% ou 90 000 € pour bâtiment réunissant les 3 fonctions : sanitaires, information, point de départ d'itinéraires 50% 150 000 € par centre nautique 50% 150 000 € par opération d'amélioration paysagère 50%
Plancher État au titre du CPER FNADT	5 000 € 10 %
Plafond État au titre CPER FNADT	50,00%
Autres fonds publics mobilisables	Départements Agence de l'eau pour sanitaires zones littorales et portuaires Sectoriel Région (base 2015 gîtes labellisés 35 %) Etat DETR CSIL
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*	

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre de sanitaires publics et points info : mises en chantier ou mises en services cible 2016 : 3 atteint : 1
Nouveaux indicateurs proposition cible 2020 : + 3
Nombre gîtes: mises en chantier ou mises en services cible 2016 : 36 lits atteint 0
Nouvelle cible proposée : cible 2020 : + 3 gîtes
Dossiers identifiés Hoëdic Groix Sein Molène

Nombre centres nautiques cible 2016 : 2 atteint 1
Identifiés, Ouessant, Groix proposition cible 2020 : + 3

Amélioration paysagère des abords des ports d'arrivée dans les îles cible 2020 : + 2

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°2 : *Assurer un développement économique pérenne*

Fiche action n° 2.2 : Soutien aux capacités d'installation des acteurs économiques

Problématique spécifique à cette action

La pêche et l'agriculture ont été historiquement le secteur économique assurant prioritairement le développement des îles. Si ce secteur est maintenant largement supplanté par le tertiaire et notamment le tourisme, on assiste récemment à un regain d'activité dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche avec des réinstallations effectives et plusieurs projets à l'étude. En plus de ces projets visant à des productions insulaires, des phases de transformation pour vente locale ou sur le continent voient le jour, par les producteurs eux-mêmes, voire même par des acteurs supplémentaires assurant la transformation des produits locaux. Comme pour le logement, l'immobilier d'entreprise subit la pression du marché foncier tiré vers le haut par les résidences secondaires.

Pour assurer la pérennité de ces activités, ce sont souvent les collectivités qui investissent et mettent à disposition des entrepreneurs un terrain aménagé ou des locaux qui peuvent comprendre un logement leur permettant de mettre en place leur nouvelle activité sur l'île. En cas de défaillance, c'est pour elles l'assurance de pouvoir re proposer rapidement à un autre entrepreneur les infrastructures existantes.

Type de projets éligibles

Transformation, réhabilitation, construction de locaux techniques, avec ou sans logements pour actifs économiques associés, pour le développement et la création d'activités économiques (production et transformations de produits sur les îles).

Projet pouvant inclure l'équipement en matériel innovant, des locaux techniques, avec ou sans logement associé pour actif économique, pour production, transformation de produits insulaires, y compris des services permettant de développer un process de transformation sur l'île et de limiter les déplacements de produits depuis et vers le continent (économie circulaire).

Construction ou transformation de locaux à vocation agricole ou produits de la mer (pêche aquaculture, conchyliculture) avec ou sans logement associé, à usage d'activité nautique professionnelle, pêche, transport ou de plaisance : vente, réparation, location

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, sociétés d'économie mixte.

Dépenses éligibles

- Maîtrise d'œuvre préalable à travaux
- Travaux de construction, restructuration pour réaffectation à de nouvelles activités de locaux existants,
- Matériel spécifique innovant pour utilisation/valorisation inexistante de ressources des îles.

Dépenses non éligibles

- Acquisition de bâtiment et terrain
- Aménagement mobiliers, matériel d'exploitation, cheptel…

Critères de sélection proposés par l'AIP

Avis des communes et d'acteurs représentatifs du tissu économique insulaire
Accord formel des communes concernées en cas de projet porté par une autre structure

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Critères d'intervention de la Région

Construction et/ou aménagement d'immobilier public collectif d'entreprises : hôtels d'entreprises, ateliers-relais, pépinières, incubateurs

- L'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer des prix de location inférieurs au prix moyen pratiqué localement
- Le produit des loyers soit pris en compte dans le plan de financement, dans les conditions définies dans les modalités d'intervention de la présente convention
- Les éventuelles parties commerciales du bâtiment soient retirées de la dépense subventionnable

Pour les hôtels d'entreprises :

- Le bâtiment présente une dimension collective, et n'est pas par conséquent affecté à une seule entreprise

Pour les ateliers-relais, pépinières, incubateurs d'entreprises :

- Les baux pratiqués permettent un roulement des entreprises bénéficiaires, en cohérence avec la vocation de l'équipement dans le parcours résidentiel des entreprises

De façon générale, les opérations à vocation commerciale ne sont pas éligibles, sauf les opérations publique de maintien du dernier commerce.

Modalités de financement	
Autofinancement public minimum	20,00%
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 € 10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	150 000 € 40 %
Plancher État au titre du CPER FNADT	5 000 € 10 %
Plafond État au titre CPER FNADT	50,00%
Autres fonds publics mobilisables	DETR CSIL FEADER, FEAMP Sectoriel Région pour projets privés : accompagnement à l'installation des agriculteurs, majorée si c'est sur une île, si c'est un JA, si c'est du BIO. Au max : 60 %– Département – FISAC...
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*	Pour infrastructure agricole, limitation subvention publiques 40%

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre de réalisation mise en service ou en chantier	cible 2016 : 3 atteint 1
Nombre d'entreprises accueillies ou retenues	cible 2020 : + 3
Nombre d'emplois concernés salariés et non - salariés	cible 2016 : 5 atteint : 2
Nouvelle cible proposée : (suivant projets : 1 en cours (Hoëdic) 3-4 à venir	cible 2020 total + 5

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°2 *: Assurer un développement économique pérenne*

Fiche action n° 2.3 : Programme de soutien aux entrepreneurs

Problématique spécifique à cette action

Les tendances récentes mettent en évidence les potentialités de développement de nouvelles entreprises basées sur la production insulaire et la transformation de ces productions par une très forte image de marque et un marché porteur notamment en saison touristique, tant auprès des résidents secondaires que des visiteurs occasionnels voire journaliers.
Cependant, pour la mise en place d'entreprises, pour passer de l'idée à la mise en œuvre concrète, une multitude de contacts et de démarches sont nécessaires ; même si des aides sont disponibles, leur mobilisation nécessite là encore des démarches auprès de nombreux organismes.

L'insularité est une contrainte supplémentaire pour la mise en œuvre de ces contacts et la mobilisation des aides.

La mutualisation des connaissances des démarches pour la création d'entreprise à l'échelle de l'ensemble des îles paraît une solution intéressante pour épauler les créateurs d'entreprises dans leurs démarches innovantes. Elle permettra notamment de quantifier le surcoût insulaire à la création d'entreprises et pourra proposer un dispositif d'aides spécifique pour la contrebalancer.

Type de projets éligibles

Mise en place d'un service d'appui au développement économique et à la création d'entreprises insulaires dans tous les domaines économiques.

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les structures de dimension inter-îles.

Dépenses éligibles

Chargé de mission économique inter-îles ou prestation de service équivalente.
- Animation gestion déplacements.

Dépenses non éligibles

- Dépenses d'infrastructure bâties
- Dépenses d'animation de l'AIP (pour la Région)
- Matériel de bureau ou de transport (hors matériel informatique pour formation sensibilisation aux TIC)
- Équipement de salles de formation à destination d'organismes définis

Critères de sélection proposés par l'AIP

Soutien avec accord formel de l'AIP :
Projet mettant en évidence un partenariat actif avec les acteurs du monde économique), intégration du projet dans le contexte économique de l'île
ex : mutualisation inter-îles en fonction des points forts de chacune.

Critères d'intervention de la Région

L'aide de la Région interviendra sous réserve de la cohérence avec sa politique de développement économique.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20%
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 € 10%
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	30 000 € 40%
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 € 10%
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50%
Autres fonds mobilisables (européens...)	FEADER, Région sectoriel économie, Départements , DETR, DSIL
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*	

Indicateurs de réalisation	
Nombre d'entrepreneurs potentiels ayant bénéficié du service	cible 2016 : 20, 0 atteint cible 2020 : 20
Nombre d'entreprises renforcées	cible 2016 : 6, 0 atteint cible 2020 : 5

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°2 : ***Assurer un développement économique pérenne***

Fiche action n° 2.4: Mise en réseau des producteurs insulaires : lancement du comptoir des îles

Action en cours, fiche inactive

Problématique spécifique à cette action

Les programmes de recherche et d'étude ID-îles fournissent des indications sur les tendances de création d'entreprises sur les îles. Ces informations conduisent à mettre en œuvre des actions opérationnelles confortant les initiatives des nouveaux entrepreneurs.

Les activités de production et de transformation peuvent sur les îles bénéficier d'une forte valeur ajoutée contribuant à compenser les contraintes insulaires, la mise en réseau inter-îles peut renforcer la visibilité des produits insulaires et ainsi contribuer au développement de leur marché, que ce soit auprès des visiteurs des îles en saison touristique en s'appuyant sur les commerçants locaux, qu'auprès de l'ensemble des consommateurs.

Type de projets éligibles

Étude de faisabilité avec :
- Analyse juridique
- Inventaire des productions – transformations sur les îles du Ponant
- Définition des critères de production et transformation sur les îles
- Dépôt de marque au niveau national (INPI)
- Recherche de partenaires européens et constitution d'un projet européenne
- Recherche des partenariats pour la mise en place d'un projet d'économie solidaire relayant les entrepreneurs des îles pour la promotion et la commercialisation des productions insulaires (ex : Bretagne Développement Innovation Caisse des Dépôts et Consignations…)

Mise en place d'une structure spécifique avec participation des entrepreneurs avec plate - forme dématérialisée commune aux entrepreneurs et à leurs partenaires avec :
- Dépôt des statuts
- Actions de promotion, communication, formation
- Création d'un visuel « comptoir des îles » et déclinaison en mobilier de mise en valeur

Type de bénéficiaires

AIP, regroupement de collectivités insulaires,
Organisme de coopération entre producteurs insulaires créé suite à étude de faisabilité ex : scoop, scic etc.

Dépenses éligibles

Étude de faisabilité, de marché, marketing
Soutien à la mise en place : conception visuels et réalisation mobiliers, utilisation des TIC

Dépenses non éligibles

Infrastructures immobilières
Matériel de bureautique et de transport
Dépenses d'animation de l'AIP (pour la Région)

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Critères de sélection proposés par l'AIP

Étude de faisabilité soutenue par un réseau d'entrepreneurs insulaires et les communes insulaires

Soutien et participation d'au moins 20 producteurs de 8 îles différentes

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20,00%
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	5 000,00 € 10%
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	50 000 € 40 %
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 € 10 %
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50,00%
Autres fonds mobilisables (européens...)	Sectoriel économie Région Départements EPCI, CCI
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*	

Étude de faisabilité cible -2016 : faite sans faire appel au contrat : réserve parlementaire

Mise en place structure commune « comptoir des îles » cible fin 2020 : lancement de la marque 29 sept 2017 ; création structure « comptoir » prévue fin 2018.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°2 : *Assurer un développement économique pérenne*

Fiche action n° 2.5: Soutien au développement et à l'usage des technologies de l'information et de la communication (numérique)

Problématique spécifique à cette action

Les programmes de recherche et d'étude ID-îles de même que les études récentes sur le tourisme sur les îles du Finistère, ont mis en évidence le retard des entreprises insulaires dans l'usage des TIC. Paradoxalement, ces technologies contribuent à gommer les difficultés des îles en termes d'accès et de transport. Si les aspects techniques de l'accès au très haut débit sont en passe d'être résolus pour Belle-île avec la fibre optique, pour les autres îles, des technologies alternatives (Wi-max, liaison hertziennes ou satellitaires) paraissent les seules à pouvoir être développées à moyen terme pour une montée en débit dans les îles.

Au-delà de ces aspects technologiques, il s'agit surtout d'accompagner à la fois la connaissance des technologies en question et la formation et l'accompagnement à leur utilisation par les professionnels, a noter que cet aspect intéresse aussi l'accès à certains services collectifs essentiels : santé, culture éducation.

Type de projets éligibles

- Projets d'installations techniques mutualisées permettant un meilleur accès et débit.
- Programme de formation des professionnels à l'usage des TIC (technologies de l'information et de la communication).
- Équipement de salles collectives de formation à l'usage des TIC, tiers-lieux : fablab, espaces de co-working, de télétravail…

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivités insulaires et leurs groupements, établissements publics, organismes consulaires, associations, établissements d'enseignement

Les organismes consulaires sont éligibles aux seuls crédits d'investissement.

Dépenses éligibles

Équipement de salles collectives pour usages professionnels et formation (câblage, mobilier, bureautique…)

Dépense s non éligibles

- Infrastructures immobilières, développement de réseaux filaires (cuivre, fibre optique)
- Dépenses de fonctionnement

Critères de sélection proposés par l'AIP

Soutien formel des communes concernées collectivités et des acteurs économiques, réseau d'entreprises insulaires

Modalités de financement		
Autofinancement minimum	20,00%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	20 000	40 %
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 €	10 %
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50%	
Autres fonds mobilisables (européens…)	FEDER dans le cadre des ITI des pays Sectoriel économie Région Départements EPCI…DETR CSIL	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*		

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Nombre de personnes formées à l'usage des TIC 1 dossier Groix en cours dernier CUP	cible fin-2020 : 50-100 atteint
Nombre de points de partage des TIC en chantier	cible fin-2020 : 2 (1 en cours Groix)

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°2 *: Assurer un développement économique pérenne*

Fiche action n° 2.6 : Festival des insulaires

Problématique spécifique à cette action

Souvent, les acteurs des îles hésitent à se lancer dans des projets du simple fait d'une inhibition liée à l'insularité « Cela n'a jamais été fait sur notre île, ce doit être trop compliqué ou risqué sur un territoire comme le nôtre ».
Par ailleurs, des instances réunissant la société civile et à même de proposer des orientations aux décideurs, comme le sont les conseils de développement des pays ne peuvent être mis en place à l'échelle des îles du Ponant tout simplement du fait de l'insularité et des difficultés liées aux temps de trajets, aux difficiles correspondances des transports, et aux coûts (en temps et en argent). Depuis plusieurs années, une rencontre annuelle s'impose pour les insulaires, le festival des insulaires. Événement voulu par le conseil d'administration de l'AIP qui a cependant préféré qu'il soit organisé hors de son cadre statutaire, et est donc, depuis sa création, organisé par une structure propre, même si sa gouvernance réunit des représentants des communes insulaires.
Cette manifestation est dorénavant le point de rassemblement des insulaires et d'une manifestation plus festive à son début, elle s'impose de plus en plus comme le temps d'échange des populations des îles entre elles sur les problématiques de l'insularité, leurs besoins, visions du territoire, etc.

Elle se structure de plus en plus autour de ces échanges avec une restitution aux décideurs : élus locaux, départementaux, représentants d'établissements publics …

Force est de constater qu'elle permet à de nombreux acteurs des îles de voir les réalisations des autres îles, d'échanger et de désinhiber bon nombre de frilosités sur de nombreux projets

La mutualisation des connaissances d'initiatives de créations d'entreprises et d'évolution des activités économiques à l'échelle de l'ensemble des îles paraît une solution intéressante pour favoriser l'émergence de nouveaux modèles.

Type de projets éligibles

- Mise en place et structuration des échanges autour des stands de chacune des îles
- Organisation du marché des producteurs
- Organisation restitution des débats

Type de bénéficiaires

Est éligible l'AFIP, ou autre organisateur s'y substituant le cas échéant : communes ou leur groupements, association, GIP.

Dépenses éligibles

- Dépenses de fonctionnement liées à la mise en place du village des stands des îles, podiums : transports des infrastructures, mise en place, location de matériel
- Organisation des débats de leur restitution (programme prévisionnel, restitutions, publication écrites, audio, vidéo…), rédaction des actes, animation des débats
- Organisation du marché des producteurs…
- Invitations de partenaires insulaires hors îles du Ponant
  - ex : délégation St Pierre et Miquelon…

Dépenses non éligibles

- Dépenses d'infrastructures bâties
- Matériel de bureau ou de transport
- Cachets d'artistes

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Critères de sélection proposés par l'AIP

Programme des débats et thèmes du festivals, délégations insulaires invitées, effectuées en partenariat avec AFIP, mairie île hôte, AIP et Région Bretagne.

Modalités de financement		
Autofinancement minimum	20,00%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	30 000 € par édition	40 %
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	L'Etat ne finance pas cette action au titre du Contrat	
Plafond Etat au titre CPER FNADT	L'Etat ne finance pas cette action au titre du Contrat	
Autres fonds mobilisables (européens...)	Département, EPCI	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*		

Indicateurs de réalisation		
Nombre de festivals	cibles 2020 :	2-3
Nombre de participants des îles	cible 2020 :	2 000
Nombre de participants aux débats	cible 2020 :	500
Production des rapports de débats et rencontres	cible 2020 :	2-3

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°3 : Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique

Problématique posée au territoire

Transition écologique :
La préservation du patrimoine des îles est depuis longtemps prise en compte et engagée dans l'ensemble de ses composantes, que ce soit le patrimoine naturel et paysager qui de fait intègre une dimension architecturale. Il est à noter que le caractère maritime de ce patrimoine : histoire portuaire, défense et fortifications littorales, vestiges des usages traditionnels des productions, de la navigation et de la signalisation maritime, est particulièrement présent sur les îles. C'est une part importante du patrimoine insulaire, avec souvent une continuité d'usages perdurant jusqu'à nos jours. La taxe sur les passagers maritimes, dite taxe Barnier, a permis de gérer activement ces patrimoines. Ils sont maintenant vus de plus en plus comme des ressources essentielles contribuant à la forte attractivité des îles dont la mise la mise en valeur soutient de nombreuses activités, au premier rang desquelles le tourisme de découverte.
Par ailleurs, la gestion du patrimoine littoral et maritime des îles (dimensions archéologiques, historiques, culturelles et architecturales), reste un vecteur fort d'attractivité touristique. Il ne peut à proprement parler être une partie de la transition écologique, mais n'en demeure pas moins une composante importante des ressources insulaires. Des actions de préservation et valorisation de ces patrimoines seront poursuivies parallèlement aux actions sur le patrimoine naturel et paysager.

Transition énergétique :
La maîtrise des économies d'énergie est le premier axe de travail sur les îles. Elle est engagée sur la majorité des îles depuis de nombreuses années avec des programmes d'amélioration énergétique des logements. Les bâtiments publics anciens ont souvent une piètre qualité énergétique et peuvent être nettement améliorés. De même, sans parler de leurs impacts sur les qualités de vie et l'environnement, la gestion des déchets ont un impact fort sur les consommations d'énergie, même si les mécanismes liés à la CSPE en atténuent la visibilité sur le plan économique pour les usagers.
Les impacts de l'érosion marine accrus par les effets du global change, particulièrement visibles sur les îles sont bien sur un facteur important de sensibilisation à la transition vers des énergies renouvelables sur les îles et un formidable relais pour sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens. Mais le lien y est aussi plus direct avec la préservation des patrimoines, le maintien de l'activité économique et un impact sur les surcoûts insulaires. Résolument tournées vers l'avenir, malgré leurs handicaps et les capacités économiques réduites de leurs habitants, les îles souhaitent renforcer leurs actions en vue d'accélérer leur transition écologique et énergétique

Gestion de la ressource foncière :
La question du foncier sur les îles conduit à envisager un développement des stratégies foncières et immobilières des collectivités insulaires, à l'instar de l'exemple du travail de l'Etablissement public foncier de Bretagne avec la commune de Bréhat. Peu de dossiers à venir, cette dimension est nettement intégrée dans le développement des îles et dans le présent contrat par la réutilisation largement privilégiée de bâti existant plutôt que de construction neuve.

Objectifs

- Améliorer les qualités naturelles et paysagères de sites remarquables et préservés des îles avec une mise en valeur par notamment des projets de découverte et d'interprétation de ces patrimoines.
- Réduire les déchets à la source et améliorer leur gestion (plus économe et exemplaire).
- Soutenir la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics et le développement de démonstrateurs pilotes de production et utilisation locale d'énergie renouvelable, devant amener une réduction de l'utilisation des énergies fossiles.
- Maintenir l'effort d'amélioration des performances énergétiques des logements et bâtiments publics en promouvant les dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat et prenant en charge une partie du surcoût insulaire
- Construire et animer des stratégies de gestion foncière (référentiel, mise en œuvre de la convention avec l'EPF)
- S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité				
Economie		Accessibilité		Cadre de vie
Maritimité	+	Ressources	++	

Intitulé des fiches actions déclinant la Priorité	
Fiche action 3.1 :	Restauration, mise en valeur et interprétation des patrimoines
Fiche action 3.2 :	Gestion des déchets réduction traitement recyclage
Fiche action 3.3 :	Production énergie renouvelable et démonstrateurs production - consommation
Fiche action 3.4 :	Amélioration des performances énergétiques
Fiche action 3.5 :	Préservation gestion de la ressource foncière

Proposition de révision de l'enveloppe dédiée à la Priorité : **solde au 4 avril 2018 :**

REGION 2015- 2020 **1 282 125 €** **solde 750 000 €**

ETAT 2015-2020 **588 874 €** **solde 270 000 €**

Indicateurs de résultat

Evolution des quantités d'EnR produites et consommées sur les îles
Evolution des consommations moyennes d'énergie et d'eau par habitant sur les îles.
Volume moyen des déchets produits passant par des déchetteries et ressourceries.
Evolution de la consommation de foncier dans les îles

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°3 : ***Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique***

Fiche action n° 3.1 : Préservation et restauration, mise en valeur et interprétation de sites patrimoniaux

Problématique spécifique à cette action

La protection du patrimoine dans toutes ses composantes : entrée par les sites au patrimoine naturel et paysager, reconnu (inscrits ou classés) mais aussi les éléments du patrimoine culturel : architectural et archéologique, protégés ou non, qui s'y trouvent a fait l'objet de projets de restauration et de mise en valeur sur de nombreuses îles. Le succès de ces opérations et leurs impacts sur la qualité des territoires insulaires contribue à renforcer l'attractivité tant auprès des résidents permanents (cadre de vie) que de l'activité touristique.

Les sites patrimoniaux remarquables des îles disposent de protections réglementaires à divers titres, souvent d'un dispositif de gestion grâce à la « taxe Barnier », mais des besoins d'action de restauration et de mise en valeur sont encore clairement identifiés. Ils sont à ce titre considérés comme une des ressources majeures des îles.

Le Conservatoire du littoral, fortement engagé dans la préservation des sites et paysages des îles se propose de contribuer à hauteur de 100 000 € par an pendant la durée du CPER sur les îles du Ponant, ses actions seront coordonnées avec les collectivités locales qui généralement sont aussi les gestionnaires de ses propriétés.

Type de projets éligibles

- Diagnostics préalables à travaux de restauration et mise en valeur des sites naturels et paysagers, pouvant comprendre des bâtiments d'intérêt patrimonial.
- Travaux de restauration et de valorisation

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivités territoriales ou leurs groupements, établissements publics, Associations, GIP, Société d'économie mixte

Dépenses éligibles

- Diagnostics préalables à travaux
- Travaux réalisés par entreprises et en régie directe par le bénéficiaire

Dépenses non éligibles

Dépenses de gestion des sites : salaires, prestations de services achat de matériel de gestion, de cheptel.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20,00%
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 € 10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	150 000 € 40 %
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 € 10 %
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50,00%
Autres fonds publics mobilisables	Département Région sectoriel, FEADER, État Min culture si classé, DETR, DSIL
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*	

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets mis en chantier — cible 2016 : 2 atteint et dépassé : 3 ; cible 2020 : + 6

Indicateurs de résultat

- Nombre de projets ayant, si accessibles, un volet accessibilité maîtrisée du public conciliant découverte et préservation -valorisation
- Nombre de projets portés par des propriétaires ou gestionnaires de sites naturels et disposant d'un conventionnement de durée de 10 ans minimum
- Nombre de projets disposant d'un dispositif de mesure de l'évolution de la fréquentation et de l'état du patrimoine (ex observatoire photographique et/ou de suivi du patrimoine naturel)
- Nombre de projet recevant un soutien formel de la commune concernée quand il est porté par un autre maître d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°3 : ***Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique***

Fiche action n° 3.2 : Gestion des déchets, réduction, traitement, recyclage, préservation des écosystèmes littoraux

Problématique spécifique à cette action

L'insularité induit des contraintes fortes dans la gestion des déchets. Les collectivités sont engagées depuis longtemps dans la mise en œuvre de dispositifs de collecte, de tri et de conditionnement des déchets pour leur retraitement dans des structures spécialisées continentales, leur mise en œuvre sur les îles étant irréalisable tant pour des raisons de volumes à traiter que de richesse patrimoniale et environnementale des îles et de leur environnement marin.
Si bon nombre de dispositifs satisfaisants existent, des situations critiques et à améliorer demeurent encore.
Parallèlement, les îles s'engagent vers la réduction à la source par le développement de l'économie circulaire avec le maintien et la ré installation de producteurs locaux notamment (voir axe 2).
La qualité des écosystèmes est depuis longtemps un enjeu majeur pour le développement des îles, dans le cadre de TEPCV, plusieurs communes insulaires se sont engagées dans la réduction des pollutions (zéro phyto, réduction des anticoagulants).

Type de projets éligibles

- Création - Amélioration des infrastructures de tri et de stockage des déchets
- Mise en place d'infrastructures pour traitement et recyclage adaptés aux volumes et situations insulaires et limitant les transports de déchets sur le continent (ex : compostage pour usage local, recyclerie…)

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivités insulaires, établissements publics, leurs groupements, associations, SEM.

Dépenses éligibles

- Diagnostics et études préalables à travaux ,
- Travaux création de zones de stockages, plate - forme de compostage zones d'échange récupération, recyclerie…
- Matériel et installation de réduction, de conditionnement et de stockage des déchets
  - ex : composteurs, bacs de tri, de transport et collecte électrique 100% En Renouvelable, etc.

Dépenses non éligibles

Matériel roulant de collecte des déchets sauf matériel électrique alimenté 100% EnR pour véhicules techniques en lien avec la gestion des sites naturels, des déchets

Critères de sélection proposés par l'AIP

- Projets conduisant à une réduction des déchets importés ou générés sur les îles.
- Projets apportant une amélioration de la gestion des déchets.
- Projets permettant une réduction des émissions de GES, notamment en réduisant les volumes transportés et en transport non carboné (électrique ou Hydrogène, produit sur site)
- Pour les projets non portés par les communes : accord formel de la collectivité concernée.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Critères d'intervention de la Région

Acquisition de véhicules / vélos électriques
L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que les véhicules soient destinés à un service à destination du grand public (et non à l'usage interne des collectivités – élus comme agents – ou autres structures)

Pour les autres projets, les conditions seront examinées en fonction des projets.

Modalités de financement		
Autofinancement minimum	20%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	100 000 € investissement	40%
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 €	10%
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50%	
L'intervention du FNADT sera complémentaire des financements de l'ADEME afin de prendre en compte les spécificités et surcoûts liés à l'insularité.		
Autres fonds publics mobilisables	Département Sectoriel Région Programmes ADEME (volet TEE du CPER notamment), DETR, DSIL	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*		

Indicateurs de réalisation

En 2013, les îles bretonnes ont produit 10 190 tonnes de déchets (hors déchets verts et gravats, souvent non quantifiés et généralement gérés sur place), soit 933 kg par habitant permanent ou 526 kg par habitant DGF

Réduction des tonnages de déchets minimum -7% 2018
A fin 2017, l'objectif est d'atteindre 490 kg par habitant DGF (hors déchets verts et gravats), soit une diminution de 7 %.

Infrastructures pour tri ou transformation des déchets ex : compostage, recyclage objectif 2016 : 2 atteint 4
proposition objectif 2020 + 3

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°3 : ***Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique***

Fiche action n° 3.3 : Production énergie renouvelable et démonstrateurs production - consommation

Problématique spécifique à cette action

La production d'énergie renouvelable est certainement une des actions les plus visibles de la transition énergétique, celle-ci est directement bénéfique aux îles quand celles-ci ne sont pas raccordées au réseau et se traduit par une diminution conséquente d'énergie fossile. Cette réduction est moins visible sur les îles raccordées mais le surcoût insulaire y est un frein alors que la survisibilité de telles réalisations sur les îles est un vecteur important de leur promotion.
Deux cas se posent : les îles ZNI où toute production est consommée localement
Les îles interconnectées où seule la production pour autoconsommation sera retenue.
Parallèlement au développement spontané des véhicules électriques sur les îles, qui pour celles non raccordées se traduit par une très forte surconsommation d'énergie fossile, la mise en place de démonstrateurs associant production d'énergie renouvelable avec utilisation exclusive de celle-ci pour l'utilisation d'une flotte de véhicules à usage technique ou sanitaire des collectivités apparaît comme une étape importante de l'efficacité énergétique de tels moyens de locomotion. Le développement de l'usage des capacités de stockage avec ensuite possibilité de relargage pour consommation locale est une piste intéressante à développer, surtout sur les ZNI et les unités de production-autoconsommation.

Le matériel de transport non carboné (électrique produit à partir d'EnR ; utilisation des capacités de stockage du véhicule pour stocker prod EnR) peut être couplé au stockage et à la réutilisation.
Pour s'inscrire résolument dans la lutte contre les émissions de GES et le changement climatique, l'usage de matériel électrique dès lors qu'il est alimenté avec de l'électricité 100% renouvelable est une évidence pour inscrire résolument les îles dans la transition énergétique.

Les collectivités locales des îles disposent de bâtiments et infrastructures pouvant accueillir des installations photovoltaïques intégrées d'un point de vue paysager et disposent ou envisagent de s'équiper de flottes de véhicules qui pourraient alors subvenir aux besoins de leurs déplacements sur les îles, compatibles avec l'autonomie de tels véhicules.
Même si à l'heure actuelle le soutien à la mise en place de générateurs photovoltaïques sur les îles semble limité au regard de la réglementation européenne, le soutien à ce développement reste une étape importante.
Par ailleurs il est proposé de renforcer la possibilité de pouvoir identifier le potentiel photovoltaïque des bâtiments publics sur les îles : les bâtiments communaux, mais aussi ceux des départements, de la Région Bretagne (ex : les gares maritimes et installations portuaires) et de nombreux autres acteurs publics. Le développement du renouvelable pourra progresser rapidement à partir des bâtiments publics que ce soit pour injection sur le réseau ou pour autoconsommation, suivant la réglementation en vigueur.

Type de projets éligibles

- Identification des gisement d'EnR ex photovoltaïque, préalable à travaux d'investissement pré-diagnostics
- Unités de production d'énergie électrique renouvelable sur bâtiments ou infrastructures insulaires des collectivités locales (incluant les EPCI) pour autoconsommation et/ou raccordement au réseau et revente des surplus sur les ZNI, pour autoconsommation sur les îles raccordées.
- Véhicules électriques techniques alimentés 100% EnR
- Unité de production et stockage d'énergie électrique renouvelable pour rechargement de véhicule électrique ou autre usage énergétiques autonome.

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivités locales et leurs groupements (EPCI, Syndicats mixtes…)

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Dépenses éligibles

Travaux de mise en place des installations sur bâtiments ou infrastructures existants
- incluant la fourniture des matériaux de production
- incluant les travaux d'intégration dans les bâtiments et de pose
- incluant les travaux de raccordement au réseau, et les dispositifs de visualisation des productions/consommations
- démonstrateurs, bornes de recharge 100 % EnR
- démonstrateurs avec stockage ENR et borne de recharge véhicule électriques
- véhicules électriques techniques alimentés par des bornes 100 % renouvelable

Diagnostics et pré-diagnostics d'identification des potentiels photovoltaïques sur bâtiments publics préalables à travaux d'installation de générateurs photovoltaïques.

Dépenses non éligibles

Restructuration complète des charpentes ou infrastructures, constructions nouvelles.

Critères de sélection proposés par l'AIP

Pour les pré-diagnostics de gisement, ils devront s'attacher à cibler des sites ne consommant ni milieux naturels, ni terrains agricoles

Projets prévoyant un dispositif de valorisation et d'information des productions réalisées et économies d'énergie fossile pour les projets de production.

Critères d'intervention de la Région

Acquisition de véhicules/vélos électriques :
Les véhicules sont destinés à un service à destination du grand public et non à l'usage interne des collectivités – élus comme agents – ou autres structures

Production d'énergies renouvelables (bois énergie – réseau de chaleur, chaudières bois)
L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve :
- Du respect de la réglementation relative aux aides d'État
- De la cohérence avec le plan bois-énergie
- De la cohérence avec les politiques énergétiques et agricoles de la Régionale

Production d'énergies renouvelables (hors bois énergie) :
L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve :
- Du respect de la réglementation relative aux aides d'État
- De l'intégration dans une démarche de gestion intégrée de l'énergie et de la cohérence avec les politiques énergétiques et agricoles de la Région

Modalités de financement proposées par l'AIP

Autofinancement minimum	20%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	5 000 €	10%
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	50 000	40%
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 €	10%
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50%	
L'intervention du FNADT sera complémentaire des financements de l'ADEME afin de prendre en compte les spécificités et surcoûts liés à l'insularité.		
Autres fonds mobilisables	ADEME, sectoriel Région, Département Syndicat Départementaux d'Electrification. Opérateurs énergétiques, DETR DSIL…	

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Indicateurs de réalisation
Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre d'installations	cible 2016 : 3 non atteint 1
dossier avec centrales PV validé mais règles de financement UE (l'excluaient jusqu'au 9 mai 2017)	
Sinon BEL : 2 dossiers raccordés 140 MWh/an et TEPCV, 6 dossiers autoconsommation en cours de construction	
Nombre de kWh produits :	cible 2020 60 MWh/an
Quantité de tep économisées :	5,2 tep
Nombre de démonstrateurs	cible 2020 : 4
Nombre de véhicules électriques alimentés à base d'ENR	cible 2020 : 4
Nombre de diagnostics préalables à travaux :	cible 2020 : 3

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°3 : *Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique*

Fiche action n° 3.4 : Amélioration des performances énergétiques de bâtiments publics

Problématique spécifique à cette action

Les travaux réalisés sur les îles depuis près de quatre années ont mis en évidence l'important gisement d'économies d'énergie existant sur les bâtiments des îles. De nombreux programmes existent pour améliorer l'efficience énergétique du bâti.
Les dispositifs d'aide existent pour le logement, ils ont d'ailleurs largement été sollicités sur les îles et font l'objet de programmes spécifiques, mais ne prennent pas en compte les bâtiments publics qui constituent un important gisement d'économies. Le surcoût insulaire limite sévèrement les travaux d'amélioration sur ce type de bâti, il est proposé d'inciter à l'amélioration des locaux publics en prenant en compte le surcoût insulaire dans ces travaux.

Type de projets éligibles

Amélioration énergétique de locaux publics existants, hors logements

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivités locales, établissements publics

Dépenses éligibles

- Réhabilitation globale de bâtiment
- Réalisation avec mise en œuvre des préconisations du diagnostic (isolation,..)
- Travaux d'amélioration énergétique :
  - isolation des murs, plafonds, sols et menuiseries
- Programmes d'efficacité énergétique permettant un gain d'au moins 40% énergie et 30% d'isolation
- Chaudières et dispositifs de chauffage économes

Dépenses non éligibles

Mobilier, matériel de transport, outillage - Participation aux travaux neufs - Entretien courant, travaux partiels

Critères de sélection proposés par l'AIP

Accord formel des communes si maîtrise d'ouvrage autre

Critères d'intervention de la Région

L'aide régionale pourra intervenir sous réserve que le projet porte sur une opération globale et intégrée de réhabilitation du bâtiment, découlant d'une étude thermique, et se traduisant par un gain réel de consommation en énergie avec, dans la mesure du possible, un accompagnement par le Conseil en Énergie Partagée du territoire.

Modalités de financement		
Auto-financement minimum	20%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	5 000 €	10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	30 000 €	40 %
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 €	10 %
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50%	
L'intervention du FNADT sera complémentaire des financements de l'ADEME ou de la DETR afin de prendre en compte les spécificités et surcoûts liés à l'insularité.		
Autres fonds publics mobilisables	Département ADEME, Opérateurs énergétiques, DETR DSIL…	

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets cible 2016 : 5
Réalisés 3 + 5 hors contrat liés à TEPCV, mais dossiers au dernier CUP et ensuite plusieurs identifiés
Cible 2020 : +3

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Priorité de développement n°3 : *Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique*

Fiche action n° 3.5 : Préservation gestion de la ressource foncière

Problématique spécifique à cette action

Plus encore que sur le continent, le caractère limité des territoires insulaires, commande de porter une attention particulière à la consommation de foncier. La maîtrise du développement tant de l'urbanisme et des infrastructures que la préservation des ressources naturelles (eau, écosystèmes, agrosystèmes, paysages) passe très souvent par des actions conduisant à maîtriser le foncier. L'élaboration de référentiels fonciers est un outil primordial d'aide à la décision et au développement. Dans le cas des îles Sein et Molène, ne disposant pas de cadastre, la connaissance de l'état du foncier public peut aussi s'avérer primordial.

Type de projets éligible

Etudes visant à identifier les disponibilités foncières et à optimiser les réutilisations pour les priorités des îles : habiter, développement économique, restauration des sites et paysages

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : communes ou les groupements dont elles sont membres

Dépenses éligibles

Etudes foncières

Dépenses non éligibles

Etudes en régie, missions aériennes spécifiques

Critères de sélection proposés par l'AIP

Prestataire retenu suite à un cahier des charges étudié avec l'EPF dans le cadre de la convention EPF - AIP

Modalités de financement

Auto-financement minimum	20%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	5 000 €	10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	40 %
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 €	10 %
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50%	
L'intervention du FNADT sera complémentaire des financements de l'ADEME ou de la DETR afin de prendre en compte les spécificités et surcoûts liés à l'insularité.		
Autres fonds publics mobilisables	EPF DETR CSIL	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*		

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets	cible 2016 : Cible 2020 : + 1	2 atteint 1

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

2.2. Les Services collectifs essentiels à la population

Problématique

L'insularité implique que les besoins essentiels et incontournables des populations soient assurés.
Il s'agit de services pour répondre aux : besoins sanitaires, sociaux, de communication, de sécurité, économiques
On comprend aisément que les populations insulaires ne peuvent pas se satisfaire de certains services basés sur le continent du fait d'une accessibilité réduite et, que certains services sont plus cruciaux que d'autres : commerces de base, soins et scolarité par exemple.

Objectifs (type de services ou de populations ciblés…)

Fournir les infrastructures immobilières nécessaires à l'accueil et l'amélioration des services aux populations

1. Services au quotidien : services sociaux, médicaux, de sécurité, mortuaires…
2. Services à la petite enfance, crèches, mini-crèches, maison d'assistantes maternelles

Par ailleurs, un enjeu majeur existe sur certaines îles pour l'accueil des personnes âgées (EHPAD, accueil de jour, maisons de retraite). Le présent contrat n'apporte pas de réponse sur ce sujet qui est hors du champ des financements ici mobilisés. Une contractualisation spécifique est prévue entre l'AIP et l'Agence Régionale de santé qui pourra traiter de cet enjeu en lien avec les Départements concernés.

Proposition de révision de l'enveloppe dédiée à la Priorité :		**solde au 4 avril 2018**
REGION 2015 – 2020 (20% de la dotation projets)	**1 060 000 €**	**Solde 24 932 €**
ETAT 2015-2020	**1 739 810 €**	**Solde 100 000 €**

Indicateurs de résultat
Mesurent la façon dont les actions menées participent à la mise en œuvre de la priorité de développement (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

- Evolution des services offerts aux populations,
- Nombre de structures équipées mis en place sur les îles pour chaque catégorie :
  - Santé, sociaux, sécurité, mortuaires
  - Services à la petite enfance

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Services collectifs essentiels :

Fiche action n° 4.1 : Services sociaux, médicaux, de sécurité, mortuaires

Problématique spécifique à cette action

Pour que les services de santé puissent être dispensés à la population, plus particulièrement sur les îles peu peuplées, il est le plus souvent nécessaire de proposer aux professionnels qui interviennent sur les îles, parfois pour des permanences temporaires, des locaux dédiés et équipés spécifiquement pour ces activités (médecins, infirmiers, autres professionnels de santé ou du social).

Les horaires de leurs interventions, suivant la fréquence des transports peut rendre, de plus, nécessaire l'équipement, dans ces locaux, d'une possibilité d'hébergement pour ces professionnels.

Ces investissements, notamment pour en assurer la pérennité des usages, sont le plus souvent assurés par les collectivités locales, propriétaires des terrains et/ou des locaux.

Type de projets éligibles

Investissements spécifiques : construction, réaffectation réhabilitation de bâtiments, équipements et matériels spécifiques :

- Locaux dédiés pour la continuité et/ou la permanence des soins, avec ou sans hébergements pour les personnels
- Maisons de santé
- Équipement et aménagements de locaux pour développement de la télé – médecine
- Locaux pour des permanences de services sociaux ou équivalent avec ou sans hébergements pour les intervenants
- Aménagement de chambre mortuaire avec case réfrigérée

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivités locales et leurs groupements, associations intervenant dans le domaine de la santé, établissements de santé.

Dépenses éligibles

- Diagnostics préalables à travaux,
- Travaux,
- Achat de matériel
  - médical spécifique aux locaux : télé-médecine,
  - équipement mortuaire (ex lit réfrigéré)

Dépenses non éligibles

- Achat de terrain constructible ou de bâtiment
- Mobilier non spécifique d'aménagement intérieur ou mobilier d'extérieur

Critères de sélection proposés par l'AIP

Projet répondant à un besoin avéré validé par l'ARS et la collectivité concernée.
Soutien actif et participation de la collectivité locale : terrain ou bâtiment communal ou intercommunal

Accord des communes pour projets non communaux

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Critères d'intervention de la Région

Maison de santé :

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

- la maison de santé se situe en zone d'intervention prioritaire ou zone d'action complémentaire dans le cadre du nouveau zonage « médecins généralistes » arrêté par l'ARS
- un projet de santé ait été élaboré par les professionnel.le.s de santé et approuvé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- le projet immobilier soit cohérent avec le projet de santé validé par l'ARS et fasse l'objet d'un accord explicite des professionnels de santé;
- les professionnel.le.s de santé s'engagent à accueillir des stagiaires ;
- l'équipement accueille différentes professions de santé dont au moins un médecin généraliste et le programme immobilier permet d'accueillir aux moins deux médecins généralistes ;
- les professionnels de santé (médecins et professionnels paramédicaux) occupant le bâtiment soient conventionnés avec l'Assurance Maladie (« Secteur 1 » pour les médecins) ;
- le porteur soit une personne morale publique

Modalités de financement

Autofinancement minimum	20%	
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	100 000€	40 %
Plancher Etat au titre du CPER FNADT		
Plafond Etat au titre CPER FNADT	50 %	
Autres fonds publics mobilisables	ARS, Départements, FEDER (numérique)	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*		

Indicateurs de réalisation

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre de projets Moines Groix Batz Belle-île)	cible 2016 :	3 atteint : 4 (île aux
	cible 2020 :	1

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Services collectifs essentiels :

Fiche action n° 4.2 : Services à l'enfance et à la jeunesse

Problématique spécifique à cette action

Le maintien, et plus encore, le développement de population résidentes sur les îles nécessite une attention particulière aux jeunes enfants. La mutualisation avec des structures continentales est dans ce secteur totalement illusoire, et les besoins se font rapidement sentir dès un certain seuil de population jeune atteint. Les solutions à développer y sont bien évidemment adaptées à ces petits effectifs.

Type de projets éligibles

Construction d'infrastructures nouvelles ou réaffectation – réhabilitation de bâtiments existants :

- Maisons de jeunes et aires de jeu

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : collectivité locale, Association insulaire avec participation de la collectivité locale au projet

Dépenses éligibles

Diagnostics préalables aux travaux, travaux

Dépenses non éligibles

Achat de terrain constructible ou de bâtiment
Mobilier d'aménagement intérieur ou extérieur

Critères de sélection proposés par l'AIP

Projet répondant à un besoin avéré, validé par la collectivité concernée. Accord de la collectivité concernée quand elle n'est pas maître d'ouvrage
Accord des Départements concernés et Caisse d'allocation familiale pour les projets de mini crèches, crèche ou de maisons d'assistante maternelle

Modalités de financement		
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	5 000 €	10%
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	100 000 €	40%
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 €	
Plafond Etat au titre CPER FNADT		50%
Autres fonds publics mobilisables	CAF …	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*		

Indicateurs de réalisation
Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre de projets	cible 2016 :	2 atteint 3
	cible 2020	+1

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Services collectifs essentiels

Fiche action n° 4.3 : Services sportifs et socioculturels

Problématique spécifique à cette action

En matière d'activités culturelles et sportives, les îles sont le lieu de très nombreuses initiatives. Encore plus que sur le continent, traditionnellement, ces activités sont soutenues et hébergées par les collectivités qui font face aux surcoûts liés à l'insularité et aux difficultés de créer et développer les équipements nécessaires.
Le développement des usages numériques et les innovations induites, notamment dans les pratiques culturelles, constituent des opportunités pour diversifier l'offre sur les îles.

Type de projets éligibles

Construction d'infrastructures nouvelles ou réhabilitation, réaffectation de bâtiments existants, pour accueillir, regrouper toute activité, sportive ou socio-culturelle développée par la collectivité et les associations insulaires.

Type de bénéficiaires

Collectivité locale et leur groupement, associations, Établissements publics, GIP, sociétés d'économie mixte établissement d'enseignements

Dépenses éligibles

Diagnostics préalables à travaux, Travaux, Equipements numériques.

Dépenses non éligibles

Achat de terrain constructible ou de bâtiment, Mobilier d'aménagement intérieur ou extérieur

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Services collectifs essentiels

Fiche action n° 4.4 : Regroupement de Services

Problématique spécifique à cette action

En matière de services, les collectivités des îles ont mis en place au fil des années des bâtiments pour répondre à divers besoins de services du quotidien parfois sans avoir pu anticiper et dans l'urgence : agences postales, permanences pôle-emploi, assistance économique, sociale etc.). La dispersion de ces services dans plusieurs points de l'île conduit au fil des ans au besoin de regroupement de leur regroupement pour favoriser les démarches des résidents. Il s'agit de développer des sortes de maisons de services au public, elles peuvent être soit dissociées, soit à proximité des mairies et centre bourg et constituent à chaque fois un lieu majeur de la vie de l'île.

Type de projets éligibles

Réhabilitation, réaffectation, extensions de bâtiments existants, constructions nouvelles pour accueillir, regrouper toute activité de services à la population.

Type de bénéficiaires

Sont éligibles les bénéficiaires tels que : Collectivités locales et leurs groupements, associations, Établissements publics, GIP, sociétés d'économie mixte établissement d'enseignements

Dépenses éligibles

Diagnostics préalables à travaux, travaux, équipements numériques

Dépenses non éligibles

Achat de terrain constructible ou de bâtiment, mobilier d'aménagement intérieur ou extérieur

Critères de sélection proposés par l'AIP

Projet répondant à une demande locale avérée.
Accord formel et soutien actif avec participation de la collectivité locale quand celle-ci n'est pas maître d'ouvrage : propriété mise à disposition par la commune ou affectée à la collectivité par un conventionnement de longue durée. –(15 ans minimum).

Modalités de financement		
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	10 000 €	10 %
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	50 000€	40%
Plancher Etat au titre du CPER FNADT	5 000 €	
Plafond Etat au titre CPER FNADT		50%
Autres fonds publics mobilisables	DETR Départements…	
Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*		

Indicateurs de réalisation
Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles).

Nombre de projets cible 2020 : 2

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

Synthèse de la mobilisation des crédits Etat et Région du contrat de partenariat

Répartition par axe Contrat initial en 2015	**Crédits régionaux 2015-2020**	**Crédits Etat 2015-2020**
Axe priorités de développement	**4 240 000€**	**1 500 000€**
dont Priorité de développement n°1	*1 517 000*	*200 000 €*
dont Priorité de développement n°2	*1 377 000*	*735 000 €*
dont Priorité de développement n°3	*1 346 000*	*565 000 €*
Axe services collectifs essentiels	***1 060 000***	**2 500 000 €**
TOTAL DOTATION PRIORITES PARTAGEES DE DEVELOPPEMENT	***5 300 000***	***4 000 000 €***

Solde des enveloppes suite au CUP du 19 janvier 2018	**Solde Région**	**Solde Etat**
Axe priorité de développement	**2 567 018**	**590721**
Priorité de développement n°1	800 333	2 086
Priorité de développement n°2	952 810	342 509
Priorité de développement n°3	813 875	246 126
Axe services collectifs essentiels	**24 932**	**860 190**

Proposition nouvelle répartition avec enveloppe crédits Région 20% de services collectifs essentiels

Disponible par axe suite à proposition revoyure 2018 à 2020	**Région**	**Etat FNADT**
Axe priorité de développement	**2 481 010**	**1 384 624**
Priorité de développement n°1	931 010	720 911
Priorité de développement n°2	800 000	360 000
Priorité de développement n°3	750 000	270 000
Axe services collectifs essentiels	**24 455**	**100 000**
Total	**2 505 742**	**1 450 911**

Nouvelle répartition des enveloppes proposée 2015 à 2020	**Crédits régionaux 2015-2020**	**Crédits Etat 2015-2020**
Axe priorités de développement	**4 240 000**	**2 260 190**
dont Priorité de développement n°1	*1 733 685*	*952 538,00 €*
dont Priorité de développement n°2	*1 224 190*	*752 491,00 €*
dont Priorité de développement n°3	*1 282 125*	*588 874,00 €*
Axe services collectifs essentiels	***1 060 000***	**1 739 810,00 €**
TOTAL DOTATION PRIORITES PARTAGEES DE DEVELOPPEMENT	***5 300 000***	***4 000 000 €***

64

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

3. La gouvernance du contrat

3.1. La programmation des projets

3.1.1 La composition du Comité de programmation

Le Comité de programmation est composé des membres suivants :

- le ou la Président.e de l'AIP
- un.e représentant.e par commune désigné par le conseil municipal
- les Président.e.s des EPCI concernés par la présence d'une île ou leur représentant.e, incluant la CCBI
- le ou la représentant.e du Président du Conseil régional
- les Conseiller(e)s régionaux des secteurs des îles
- les représentant.e.s du Préfet de région et des Préfets des départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan
- les représentant.e.s des établissements publics de l'Etat
- un.e Conseiller.e départemental.e désigné.e par le Président du Département des Côtes d'Armor
- un.e Conseiller.e départemental.e désigné.e par la Présidente du Département du Finistère
- un.e Conseiller.e départemental.e désigné.e par le Président du Département du Morbihan
- les Président.e.s des parcs naturels régionaux d'Armorique et du Golfe du Morbihan
- le ou la Président.e du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise en cas de projet ayant trait aux eaux du PNMI
- des représentant.e.s de la société civile insulaires, proposés par l'AIP, issus des secteurs : Tourisme, pêche, agriculture, artisanat, commerce, universitaire.

Les membres du Comité unique de programmation peuvent avoir des suppléant.e.s (élu.e.s pour les représentant.e.s élu.e.s et issus de leurs structures pour les représentants privés) qui les représenteront en cas de nécessité.

De plus, en fonction de l'ordre du jour, il est possible que l'ensemble des organismes ne soient pas présents.

Le Comité unique de programmation est coprésidé par l'AIP, l'État et la Région.

3.1.2 Missions du Comité de programmation

Le Comité unique de programmation se réunit d'un commun accord entre la Région, l'Etat et l'AIP pour :

- examiner les projets visant à mettre en œuvre les priorités identifiés dans le contrat sur la base d'une fiche de présentation de ces derniers (appelée « fiche-projet ») et d'une présentation orale assurée par le porteur de projet qui est suivi d'un échange avec les membres du comité unique de programmation. A l'issue de cette étape, le

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_SCOTER_02-DE

comité statue sur la pertinence et la conformité du projet avec les « fiches [illegible] pour la Région, avec les règles d'intervention régionale, notamment la grille portant sur la qualité du projet en matière de développement durable ;

- assurer la sélection des opérations pouvant bénéficier de crédits de l'Etat et de la Région en application du présent contrat et assurer l'articulation et la complémentarité de ces fonds.

3.1.3 Organisation

La réunion du comité unique de programmation est préparée par l'AIP, en lien avec l'Etat et la Région.

La réunion est coprésidée par l'AIP, l'Etat et la Région.

L'ordre du jour de la réunion est proposé par l'AIP et fait l'objet d'un échange avec les services de la Région et de la Préfecture de région. Il est validé par l'Etat et la Région avant l'envoi des invitations par l'AIP, au minimum 3 semaines avant la tenue de la réunion. En cas de non respect de ces formalités, l'examen d'un projet peut être refusé.

Les invitations sont préparées par l'Association des Iles du Ponant. Elles sont validées par , l'Etat et la Région avant d'être signées et envoyées par l'AIP en même temps aux membres du comité unique de programmation et aux porteurs de projet devant être auditionnés, en leur précisant l'heure de leur intervention.

L'examen des dossiers portant sur une demande de financement régional ne peut se faire valablement sans la présence du ou de la Conseiller-e régional-e référent-e pour l'association des îles du Ponant. Ce.tte dernier.e peut, toutefois, s'il ou elle le souhaite, se faire représenter par un.e autre conseiller.e régional,e.

Le **compte rendu** sera rédigé par les services de l'association des îles du Ponant et transmis par l'AIP, après une pré-validation par les services de la Région et de l'Etat et une validation par le-la Conseiller.e régional.e référent.e et le Préfet de région, aux membres du comité ainsi qu'aux porteurs de projet.

Le comité unique de programmation pourra se doter d'un règlement intérieur qui viendra préciser ces modalités d'organisation en tant que de besoin.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIRAM_3-DE

REGION BRETAGNE

n°18_DIRAM_3

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Avis du Conseil régional sur le Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022 élaboré par l'Agence Régionale de Santé

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 28/06/2018
Reçu en préfecture le 28/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DIRAM_3-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment l'article L 1434-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire en date du 14 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe DCR vote contre et abstention du groupe RN et de Mme Blein)

- **D'émettre un avis réservé** sur le Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022, demandant la prise en compte des préconisations formulées dans le rapport
- **D'autoriser** le Président du Conseil régional à transmettre cet avis au Préfet de région et au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Le Président



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DRH_03-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°18_DRH_03

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Rémunération du personnel

Taux de promotion en matière d'avancement de grade

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DRH_03-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 relative à la fonction publique territoriale

Vu la circulaire ministérielle du 16 avril 2007 prise en application de la loi n°2007-209

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité technique lors de sa réunion du 30 mars 2018

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Unanimité)

- **D'ADOPTER** les taux de promotion tels que figurent en annexe pour les avancements de grade de l'année 2018

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DRH_03-DE

Avancement au grade ou à l'échelon spécial de :	
Filière administrative	
Avancement à l'échelon spécial d'Administrateur général	20%
Administrateur hors classe	20%
Avancement à l'échelon spécial d'Attaché hors classe	20%
Attaché principal	20%
Attaché principal (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 1ère classe	20%
Rédacteur principal de 1ère cl (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 2ème classe	20%
Rédacteur principal de 2ème cl (après examen professionnel)	100%
Adjoint administratif principal 1ère classe	22%
Adjoint administratif principal 2ème classe	20%
Adjoint administratif principal 2ème cl (après examen pro.)	100%
Filière technique	
Ingénieur général de classe exceptionnelle	20%
Ingénieur en chef hors classe	20%
Avancement à l'échelon spécial d'Ingénieur hors classe	20%
Ingénieur principal	20%
Technicien principal de 1ère classe	20%
Technicien principal de 1ère cl (après examen professionnel)	100%
Technicien principal de 2ème classe	20%
Technicien principal de 2ème cl (après examen professionnel)	100%
Agent de maîtrise principal	20%
Adjoint technique principal 1ère classe	22%
Adjoint technique principal 2ème classe	100%
Adjoint technique principal 2ème cl (après examen pro.)	100%

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DRH_03-DE

Filière technique des établissements d'enseignement	
Adjoint technique principal 1ère cl des établ. d'enseignement	22%
Adjoint technique principal 2ème cl des établ. d'enseignement	22%
Filière culturelle	
Conservateur du patrimoine en chef	20 %
Attaché principal de conservation du patrimoine	20%
Attaché principal de conservation du patr. (après examen)	100%
Assistant de conservation principal de 1ère cl (après examen)	100%
Assistant de conservation principal de 1ère classe	20%
Assistant de conservation principal de 2ème cl (après examen)	100%
Assistant de conservation principal de 2ème classe	20%
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	20%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	20%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (après examen)	100%
Filière sportive	
Conseiller principal	20%
Conseiller principal (après examen professionnel)	100%
Filière médico-sociale	
Avancement à l'échelon spécial de médecin hors classe	20 %
Médecin hors classe	20%
Médecin 1ère classe	20%
Filière sociale	
Conseiller supérieur socio-éducatif	20%
Assistant socio-éducatif principal	20%

Selon le nombre de promouvables, le chiffre des possibilités de promotion est arrondi soit à l'entier supérieur (s'il est supérieur ou égal à -.50), soit à l'entier inférieur (s'il est inférieur à -.50).

Le Président,

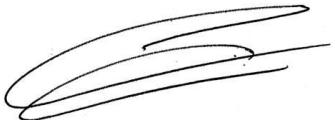

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DRH_04-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°18_DRH_04

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

PERSONNEL

Créations de postes – Emplois permanents

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DRH_04-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Budget Primitif 2018 adopté par délibération n°18_BUDG_01 du 17 février 2018 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales du 18 juin 2018 ;

Au vu du rapport de décision budgétaire modificative 2018 n° 1 présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Unanimité)

- **DE CREER** un emploi permanent de catégorie A
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

REGION BRETAGNE

n°18_DTPVN_DDVN_1

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Canaux et voies navigables de Bretagne : Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Economie, agriculture et mer, Europe du 15 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Unanimité)

- D'APPROUVER les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation des voies navigables présentés dans le rapport joint en annexe ;

- DE DELEGUER à la commission permanente l'approbation des futurs contrats de canal.

Le Président,

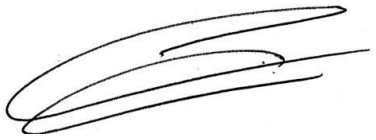

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

Direction du tourisme, du patrimoine et des voies navigables
Direction déléguée aux voies navigables

Session du Conseil régional
Juin 2018

Canaux et voies navigables de Bretagne : Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation

L'Histoire et la Géographie ont composé la spécificité bretonne en matière de voies d'eau. Il en résulte une organisation particulière : la Bretagne est, au niveau national, la seule Région gestionnaire de ses voies navigables. Ce positionnement volontariste traduit son souhait de maîtriser pleinement cette compétence depuis le transfert opéré par l'Etat en 2008.

Ce domaine fluvial est un patrimoine régional remarquable, constitué de rivières naturelles et de canaux artificiels sur plus de 570 km de linéaire. Il est le support de nombreuses activités aquatiques (la navigation de plaisance, la baignade, la pêche, …) et terrestres (la randonnée pédestre, cycliste sur le chemin de halage, …).

La politique régionale en faveur des canaux mise en œuvre dès 2008 a consisté à s'assurer d'un excellent niveau de gestion des infrastructures mais également à développer des usages au travers d'une approche à la fois innovante et qualitative ; dans l'objectif d'exprimer le potentiel fluvial breton et de renforcer les partenariats avec les acteurs publics, associatifs et privés. Cette première décennie d'implication et d'investissement de qualité permet d'ancrer l'action régionale à venir.

Par ailleurs, l'extension du périmètre de propriété de la Région à la section finistérienne du canal de Nantes à Brest, en janvier 2017 et potentiellement au linéaire Costarmoricain, permet aujourd'hui l'affirmation d'une vision stratégique de développement des canaux et voies d'eau de Bretagne, à l'échelle régionale.

En effet, ces voies d'eau constituent un levier de développement économique et touristique très important et renforcent l'attractivité, notamment du centre Bretagne. Les derniers chiffres de l'enquête « Reflet » menée par le Comité régional du tourisme de Bretagne (C.R.T) sur la fréquentation illustre nettement l'engouement croissant des visiteurs pour cet « univers » des voies navigables et au profit du « tourisme fluvial » et « fluvestre ».

La Région Bretagne nourrit une ambition déterminée pour le développement des voies navigables. Celle-ci implique un traitement volontariste, dynamique et écologiquement responsable de ce sujet.

Ce rapport détaille les principales caractéristiques de voies navigables de Bretagne, leurs enjeux en Bretagne et propose des priorités transversales pour l'action publique afin de les valoriser.

La mise en œuvre des orientations politiques, ici identifiées, se matérialisera dans des plans d'actions opérationnels, construits de façon concertée et territorialisée avec les partenaires concernés (E.P.C.I, Départements, associations, …).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

1. Les voies navigables et les canaux bretons : un p



1.1. Historique des canaux et voies navigables de Bretagne

A la croisée des chemins entre nature et culture, les canaux de Bretagne mêlent les patrimoines naturels, bâtis, techniques et immatériels. Ils modèlent les paysages de Bretagne intérieure et en constituent un marqueur identitaire fort.

Reflet de l'histoire bretonne, leurs constructions s'échelonnèrent sur plusieurs siècles, au gré des aléas politiques : Révolution Française, Empire, conflit franco-britannique... Témoins des évolutions tant sociétales que techniques, les canaux avaient, dès le départ, l'ambition de contribuer au développement économique de la Bretagne intérieure. Un rôle qui aujourd'hui apparaît toujours comme très actuel.

1.1.1. La liaison Manche-Océan (Vilaine, Ille et Rance)

Si les traces de navigation commerciale sur la Vilaine remontent au IXème siècle, les premiers projets d'aménagement datent de 1160. Les travaux ne débutent qu'en 1540 avec la construction de pertuis et portes marinières mais ce n'est qu'entre 1575 et 1585 que dix écluses à sas et doubles portes sont mises en place.

Suite à l'incendie de Rennes en 1720, un nouveau projet pour la navigation sur la Vilaine voit le jour sous l'impulsion de l'architecte Robelin. Mais il faudra de nouveau attendre 1783 et la mise en place de la Commission de Navigation Intérieure, instance chargée de faire toutes les études et projets du système de navigation intérieure, pour que le projet aille de l'avant.

Au XVIIème siècle, les nombreux blocus maritimes sous le règne de Louis XIV encouragent un projet de canalisation de la Rance et une liaison avec la Vilaine par le Meu. La Révolution Française porte un coup d'arrêt au projet qui ne reprendra qu'en 1804 sous la menace d'un nouveau blocus maritime. A la chute de l'Empire, le chantier s'interrompt et la construction reprend en 1822. Le canal d'Ille et Rance est inauguré sous la Restauration et ouvert à la navigation en 1832.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

1.1.2. Le Blavet

Fleuve côtier long de 148,9 km, le Blavet est canalisé entre Gouarec et l'estuaire à l'aval de Hennebont.

Prenant conscience de l'intérêt de Pontivy, au cœur de la Bretagne et entre Manche et Golfe de Gascogne, Napoléon Ier initie le projet de canalisation du Blavet et les études débutent en 1802 afin de relier Pontivy à la mer. L'inauguration eu lieu en 1825.

1.1.3. Le canal de Nantes à Brest

Les études et la construction du canal de Nantes à Brest s'inscrivent dans la suite chronologique et historique de ceux de la Vilaine, du canal d'Ille et Rance et du Blavet. Tout comme eux, leurs prémices s'inscrivent, dès 1783 et la Commission de Navigation Intérieure, dans la volonté de l'Ancien Régime de relier Rennes aux principaux ports bretons tout en désenclavant la Bretagne intérieure. Cependant, la Révolution Française ayant suspendu ce projet, c'est le blocus de Brest par les Britanniques au début du XIXème siècle qui convaincra Napoléon Ier de l'intérêt du projet afin d'approvisionner les arsenaux de Brest et Lorient depuis Saint-Malo et Nantes.

Les travaux débutent en 1806 et sont titanesques. Il s'agit de relier quatre bassins fluviaux (Loire, Vilaine, Blavet, Aulne) en assurant la jonction de huit rivières (Erdre, Isac, Oust, Blavet, Kergoat, Doré, Hyères et Aulne) par trois points de partage des eaux.

Le canal de Nantes à Brest long de 360 km est livré dans son intégralité à la navigation en 1842 et inauguré en 1858 sur le site de l'écluse maritime de Guilly Glaz par Napoléon III et l'Impératrice Eugénie.

1.2. La prise de compétence et de moyens de la Région

Le transfert des voies navigables de l'Etat à la Région s'est opéré en trois phases.

- Le transfert de compétence d'aménagement et d'exploitation le 1er janvier 1990.

  La Région a alors concédé cette compétence aux quatre départements bretons et à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

- Le transfert de propriété le 1er janvier 2008.
- Le transfert des agents de l'Etat le 1er janvier 2010.

Conséquence de cette dernière phase, le nouveau contexte ne permettant juridiquement plus le maintien des concessions, celles-ci prennent progressivement fin et la Région opère aujourd'hui sa compétence en maîtrise d'ouvrage directe, sur l'ensemble de son domaine à l'exception toutefois du secteur finistérien (à l'aval de Châteaulin) non impacté par le transfert des agents de l'Etat et où la concession a pu être maintenue.

Le 1er janvier 2017, la Région est devenue propriétaire de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest en amont de Châteaulin. La concession au Département du Finistère a été étendue à ce nouveau secteur.

La Région Bretagne est la seule Région à avoir décidé de cette prise de compétence et de propriété. Les voies navigables des territoires voisins, connectées au réseau breton ont été transférées en pleine propriété aux départements (Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Maine et Loire).

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

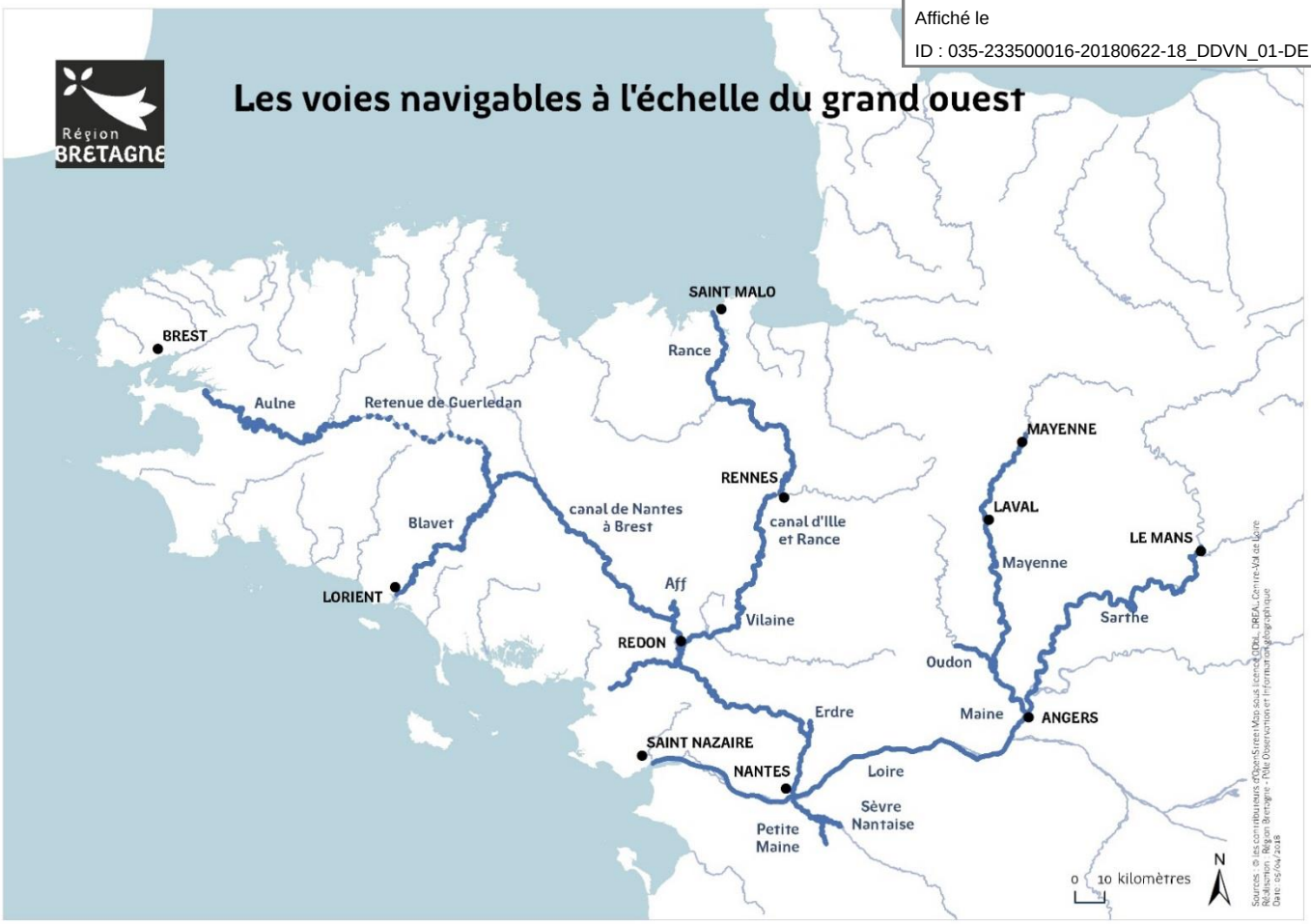

Cette évolution résulte donc d'un choix volontariste de la Région Bretagne souhaitant prendre le contrôle de la destinée des voies navigables.

Ce choix affirme clairement l'intention de la Région Bretagne de considérer désormais les voies navigables comme pourvoyeuses d'attractivité pour la Bretagne et de levier du développement territorial au travers d'activités touristiques et culturelles. Les voies navigables sont envisagées dans une nouvelle dimension, prenant en compte les différentes facettes de leur identité.

Les infrastructures et le patrimoine des voies navigables sont présentés en annexe.

1.3. Un défi systémique permanent

Des différents usages au service d'un développement des voies navigables.

A l'origine conçues à des fins stratégiques à une époque où le terme de loisirs ne devait sans doute pas exister, les voies d'eau bretonnes sont sur l'ensemble de leur linéaire, navigables ou non, utilisées à des fins de loisirs populaires ou touristiques.

A partir des années 1850, concurrencé par le développement du chemin de fer, puis du transport routier, le trafic commercial des canaux décline lentement. En 1924 débute la construction du barrage hydroélectrique de Guerlédan sur le canal de Nantes à Brest. La communication par voie d'eau entre ces deux villes s'interrompt en même temps que naît le plus grand lac artificiel de Bretagne.

Dès les années 1960, les activités touristiques et de loisirs se développent. Plaisance fluviale, nautisme et diverses activités de nature concernent tant la voie d'eau que ses abords et leur redonnent vie. Les canaux de Bretagne vont dès lors profiter de l'avènement d'une société permettant de consacrer davantage de temps aux loisirs et aux vacances, donc aux pratiques touristiques.

Aujourd'hui, les voies d'eau bretonnes sont intégralement consacrées à ces pratiques de loisirs et peuvent être mises en avant dans des offres touchant au tourisme lent (slowtourism) et/ou au tourisme vert et/ou durable. Elles deviennent une destination à fort potentiel de développement.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

La navigation

L'itinérance la plus développée à ce jour repose sur une pratique classique de [illegible] (59%) ou personnels (41%). Cette navigation pratiquée entre avril et octobre par 11 000 plaisanciers, est concentrée sur le canal de Nantes à Brest entre Josselin et Nantes, sur l'ensemble de la Vilaine et sur le canal d'Ille et Rance.

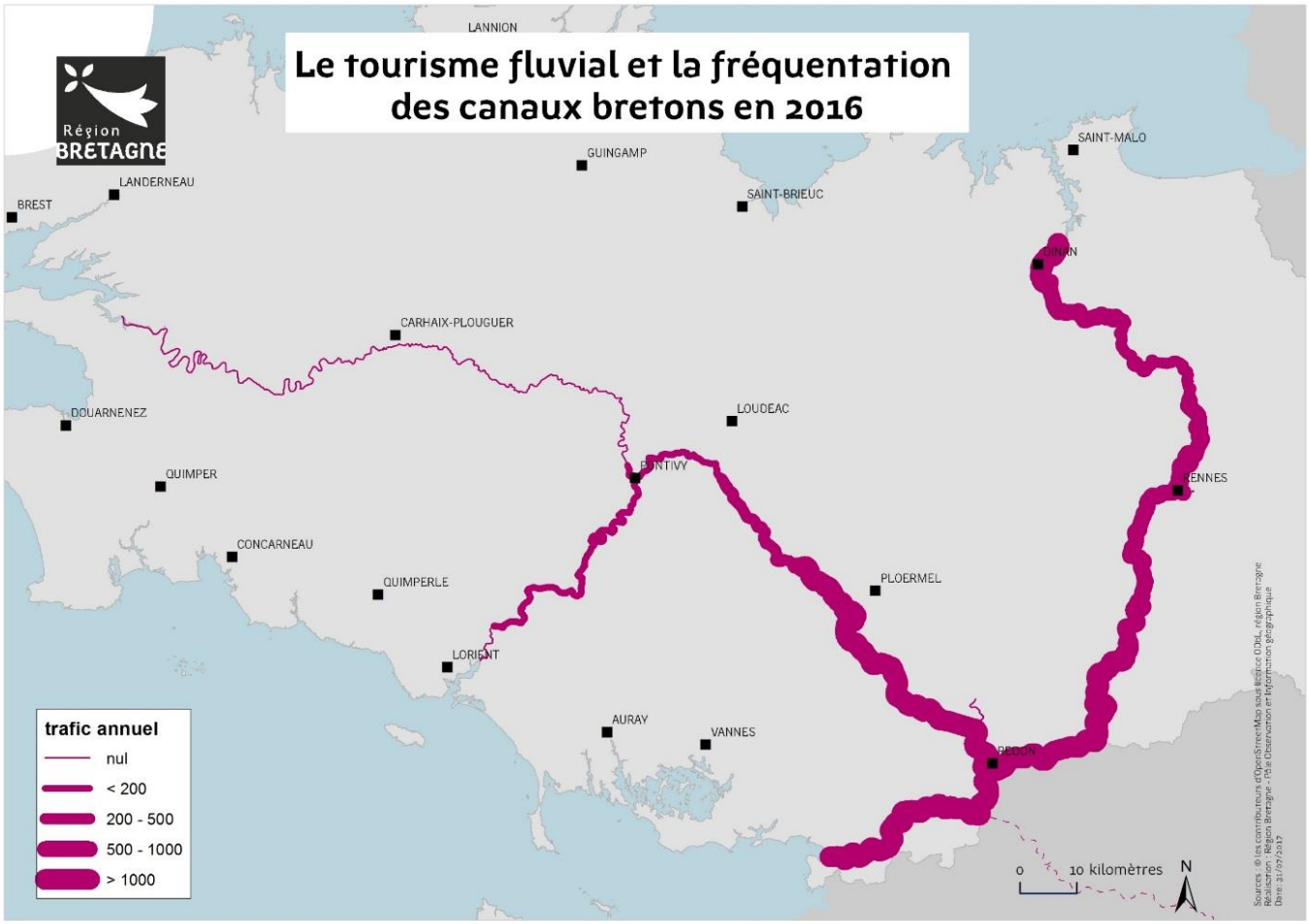

Le Blavet, entre Pontivy et Hennebont

La navigation est essentiellement celle de plaisanciers propriétaires de leurs bateaux. En attendant la remise en navigation de la section comprise entre Pontivy et Guerlédan, le Blavet ne garantit pas un linéaire suffisant pour qu'un loueur professionnel puisse proposer une semaine entière de navigation. Le développement des loisirs nautiques restera principalement lié à de la plaisance légère, éventuellement couplée à une pratique terrestre (multi modalité).

Le canal de Nantes à Brest entre le barrage de Guerlédan et Pontivy

Depuis plusieurs années, la remise en état des écluses et des maisons éclusières y est engagée afin d'étoffer l'offre de parcours navigables autour de Pontivy et de renforcer la navigation sur le Blavet. Cette remise en état du patrimoine régional n'engage pas pour autant la réalisation ultérieure d'un ouvrage de franchissement du barrage de Guerlédan.

Le canal de jonction entre Pontivy et Rohan

C'est, par définition, un ouvrage entièrement artificiel construit pour relier le bassin du Blavet au bassin de l'Oust. S'il offre de remarquables paysages, le canal de jonction avec ses 54 écluses sur une distance de 20 km est une épreuve particulière de navigation : 2 jours, voire 2,5 jours sont nécessaires pour le parcourir. La pratique fluviale y restera "confidentielle" et sera surtout l'affaire de quelques passionnés qui s'y adonneront par défi ou bien pour des raisons utilitaires de transfert d'un bassin versant à l'autre.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

Le canal de Nantes à Brest (de Rohan à Redon)
La navigation est intense de Redon à Malestroit, voire Josselin. Elle est plus r
exploite en maîtrise d'ouvrage directe un port de plaisance fluvial à l'origine d'une part significative du trafic entre Rohan et Josselin.

La confluence Oust - Vilaine à Redon
La confluence est le secteur de navigation par excellence. Carrefour des voies navigables, le trafic s'y développe vers la Vilaine aval et la mer, vers Nantes, vers la Gacilly, ou vers Rennes puis le canal d'Ille et Rance. Pour cette raison, le secteur de la confluence est le lieu d'implantation des loueurs de bateaux.

La Vilaine d'Arzal à Rennes
La Vilaine est composée de trois sections : la section Arzal-Redon, Redon-Messac et Messac-Rennes. La navigation entre Arzal et Redon est essentiellement maritime. L'enjeu environnemental est d'importance puisque ce bief est le réservoir d'eau potable de l'unité de traitement de Ferel.
La navigation entre Redon et Messac comporte le franchissement de 2 écluses pour relier la confluence et ses atouts au port fluvial de Messac, par ailleurs base de location de 'Le Boat'.
Entre Messac et Rennes, 11 écluses permettent de parcourir 48 km. A Apigné, la Région exploite en régie directe le seul slipway des canaux bretons. A proximité de l'écluse d'Apigné, cet équipement permet aux péniches au gabarit breton d'effectuer leurs travaux d'entretien dans des conditions satisfaisantes. La Région Bretagne et la Ville de Rennes sont associées dans une étude de schéma directeur fluvial dont l'un des principaux objectifs est de qualifier l'accueil des plaisanciers à Rennes et doter le secteur des équipements nécessaires à la promotion de l'itinéraire Manche-Océan.

Le canal d'Ille et Rance
Le canal d'Ille et Rance emprunte partiellement les deux cours d'eau mais s'en écarte sur une bonne partie pour emprunter des sections artificielles de dérivation.
Plus de 70 % du linéaire est artificiel. Cette artificialisation fait le charme du canal en offrant des paysages plus champêtres, plus bucoliques que sur les rivières et les fleuves mais l'artificialisation a pour corollaire un nombre important d'écluses. Entre Rennes et Dinan, le plaisancier ne rencontre pas moins de 47 écluses.
L'échelle des 11 écluses, en haut du versant Rance, est un lieu emblématique du canal d'Ille et Rance. Le secteur aval de la Rance connaît, autour de Dinan, un trafic intense de très petits bateaux et de voiliers hivernant à Dinan.
Le caractère fluviomaritime des canaux de Bretagne, identifié comme un axe de développement, génère une légère fréquentation de bateaux maritimes de plaisance à l'intérieur des terres. Cela reste toutefois un potentiel à exploiter de manière plus significative, même si des contraintes sont encore à lever. L'incompatibilité du permis plaisance « mer » et du permis plaisance « fluvial » freine l'accès des bateaux maritimes sur les canaux bretons.

La randonnée terrestre

La fréquentation la plus exponentielle de ces dernières années est sans nul doute celle liée au tourisme à vélo du fait de l'intégration des 680 km de chemin de halage au Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes.

On observe ainsi :

- 4,2 millions d'usagers par an, qu'ils soient touristes ou non.
- 74 millions de km parcourus sur un réseau de 1600 km étudiés à pied, à vélo.
- 30% de touristes extérieurs à la Bretagne et 70% d'excursionnistes locaux.

A ce titre, les canaux ont bénéficié d'aménagement spécifique, d'une structuration de l'offre des services privés et publics et d'actions de communication propre. Fort de ces investissements, la fréquentation est aujourd'hui avérée et en constante évolution.

Les canaux de Bretagne sont longés d'itinéraires de grandes randonnées (GR) et de boucles de petites randonnées (PR) qui offrent de nombreuses opportunités de découverte des milieux naturels comme du patrimoine bâti dans un environnement proche très bien préservé.

La pratique équestre s'appuie quant à elle sur le maillage de l'itinéraire régional Equibreizh et très récemment sur le chemin de halage. Si la fréquentation équestre se développe, la structuration de l'accueil spécifique à ces usagers est à construire.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

A l'appui des avis exprimés par tous les usagers de la voie d'eau dans l'étude des canaux de Bretagne est véritablement aujourd'hui un univers apprécié en différentes activités terrestres et fluviales "se nourrissent" mutuellement.

C'est un espace où la nature, les paysages et les hommes constituent le socle d'un "slow tourisme" en devenir, pour se déconnecter au sein d'un univers canal à part.

Les canaux de Bretagne, en tant qu'univers d'itinérance, sont donc une réalité avérée. Cette attractivité, à la fois fluviale et terrestre, repose sur une grande variété de paysages préservés mais aussi sur un patrimoine bâti lié d'une part au canal, en tant qu'ouvrage d'art hydraulique et, d'autre part à l'histoire des cités riveraines qui démontrent le rôle stratégique des rivières et fleuves en Bretagne au cours de l'histoire.

La chasse et la pêche

Les voies navigables ont été pêchées et chassées depuis des temps bien antérieurs à la mise en navigation et à aucun moment l'existence de ces pratiques n'a été remise en cause.

La gestion des droits de chasse et de pêche incombant au propriétaire des lieux, la Région Bretagne a conventionné en 2014 avec les fédérations respectives regroupant les pratiquants de ces deux activités.

Pour la chasse : activité devant être particulièrement encadrée sur un domaine entièrement ouvert au public, la convention tripartite lie les fédérations de chasse départementales et les associations de chasse fluviale au gibier d'eau. Au titre de cette convention, les fédérations et associations apportent à la Région une assistance à la gestion et accentuent leur effort sur la lutte contre les espèces envahissantes.

Ainsi la convention vise :

- À mettre en place une gestion partenariale du domaine public fluvial ;
- À pratiquer une gestion équilibrée de la ressource cynégétique ;
- À conjuguer les efforts des chasseurs et des organismes de lutte contre les nuisibles (ragondin et rat musqué) ;
- À associer les chasseurs aux campagnes de recensement de données naturalistes.

Pour la pêche : depuis toujours les voies navigables sont pêchées. Les cartes postales anciennes en témoignent et les actions des fédérations pour promouvoir le loisir pêche portent leurs fruits.

Le droit de pêche sur le domaine public fluvial est confié aux fédérations par convention depuis 2014. Au titre de ces conventions, les fédérations apportent à la région une assistance à la gestion et une coopération scientifique.

Les conventions visent :

- À mettre en place une gestion partenariale du domaine public fluvial ;
- À ne pas rompre les équilibres existants entre les différentes catégories de pêcheurs ;
- À pratiquer une gestion équilibrée de la ressource piscicole ;
- À mettre en place des actions en faveur du loisir et du tourisme pêche.

Le développement du tourisme pêche au travers de parcours de pêche labellisés profite aux pêcheurs locaux mais permet également de toucher une clientèle de pêcheurs français et étrangers de plus en plus importante.

Quelques pêcheurs professionnels exercent leur activité sur la Vilaine entre Guipry-Messac et Arzal.

La ressource en eau

Tout comme les cours d'eau, les canaux sont classés en masse d'eau et ont des objectifs environnementaux ambitieux d'atteinte du bon état écologique potentiel à l'échéance 2027. Pour les canaux de Bretagne, entre le Canal de Nantes à Brest, celui d'Ille et Rance et de la Vilaine, 18 masses d'eau sont fortement modifiées par leur modification physique, et 9 masses d'eau sont totalement artificielles (canal lui-même).

En stockant la quantité d'eau nécessaire à la navigation, les canaux constituent un véritable « château d'eau horizontal » assurant ainsi un volume permanent significatif. Ils contribuent à sécuriser l'alimentation en eau de la Bretagne. Les ouvrages de navigation doivent ainsi être conservés, ce qui exclut toute perspective de débarrage.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

La gestion des canaux est un exemple de conciliation des usages et environnementaux. Il s'agit de maintenir un patrimoine historique remarquab réglementaires environnementales.

La Région relève ce défi en maintenant la navigabilité sur le canal tout en préservant une ressource en eau de qualité, et en quantité.

L'hydroélectricité

La Vilaine, l'Oust, le Blavet, l'Ille, la Rance, l'Aulne et l'Hyère sont des cours d'eau rendus navigables par une artificialisation qui a créé des chutes, certes de faible hauteur, mais potentiellement exploitables pour produire de l'électricité.

Une dizaine de chutes sont d'ores et déjà exploitées.

L'évolution technologique des centrales de production autorise aujourd'hui l'équipement de sites à faible chute dans des conditions qui pouvaient ne pas être rentables hier. La mobilisation du potentiel hydroélectrique des voies navigables n'est aujourd'hui que partielle.

Un potentiel existe notamment en matière d'autoconsommation d'une production respectueuse des écosystèmes.

1.4. Des retombées économiques

Les retombées économiques directes liées à la plaisance sont estimées aujourd'hui à 6,6 millions d'€ /an. Les retombées globales sont estimées à 7,9 millions d'€ /an[1].

Celles liées aux activités d'itinérance sont encore plus révélatrices de cette activité : 25,2 millions d'€ /an de retombées économiques directes et 38,4 millions d'€ /an de retombées économiques globales[2].

A ces chiffres, s'ajoutent une fréquentation liée à l'attractivité des sites et cités riveraines qui font l'objet d'un tourisme d'excursion.

La politique des Petites cités de caractères et des Villes d'art et celle liée au Label « Escales d'une rive à l'autre »[3] soutiennent ce positionnement et représentent un maillage de 41 sites dont 6 possèdent les deux labels.

La création en 2000 du label « Escales d'une rive à l'autre » en partenariat entre les Comités Régionaux du Tourisme de Bretagne et des Pays de la Loire, géré aujourd'hui par l'association « Canaux de Bretagne », a été un outil de mobilisation déterminant auprès des collectivités riveraines.

Les canaux bénéficient d'un maillage équilibré d'offices de tourisme très impliqués dans les dynamiques liées aux canaux.

[1]Retombées directes : Somme des dépenses faites par les touristes en dehors du prix de la location du bateau + retombées globales : Somme des dépenses faites par les touristes en incluant le prix de la location du bateau

[2]Retombées directes : Somme des dépenses faites sur place par les usagers ayant choisi leur destination pour la randonnée, rapportée au nombre de kilomètres d'itinéraires étudiés + retombées globales : Somme des dépenses réalisées par l'ensemble des usagers venus sur les itinéraires quelle que soit leur motivation, rapportée au nombre de kilomètres d'itinéraires étudiés.

[3]Escales d'une rive à l'autre » est une sélection d'espaces de patrimoine, propices à la détente, aux loisirs d'eau et aux activités de nature. Des escales remarquables pour découvrir ou redécouvrir les fleuves, rivières et canaux de l'Ouest ! »

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

2. La gestion en régie et le développement touristique : une ambition régionale

2.1. La mobilisation d'une organisation et de moyens conséquents

A l'exception de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest dont l'exploitation est concédée au Conseil départemental, la Région opère sa compétence en maîtrise d'ouvrage directe.

Elle dispose d'une équipe composée de près de 190 agents au sein d'une direction déléguée dédiée, rattachée à la direction du tourisme, du patrimoine et des voies navigables.

L'activité de l'équipe mobilise, sur un territoire long de plus de 420 km, de nombreux métiers : éclusiers, agents d'entretien, ingénieurs et techniciens en génie-civil et en patrimoine naturel et bâti, gestionnaires, instructeurs, … ainsi qu'un encadrement général et de proximité.

Le pilotage de l'activité est conduit avec le soucis permanent de l'adaptation des moyens mobilisés à l'évolution de la fréquentation, et de la qualité du service rendu aux usagers.

Le pilotage et les actions y sont assurés en transversalité : tourisme, environnement, patrimoine, infrastructure, …

La Région Bretagne est ainsi bien identifiée comme opérateur unique de voies navigables sur son domaine.

Depuis la prise de gestion en maîtrise d'ouvrage directe, un budget conséquent y est affecté. A la moyenne annuelle de 5,600 M€ en investissement, qui assure le financement des grosses réparations (remplacement des portes d'écluse, réfection des berges, réparation des maçonneries d'ouvrages, aménagement des chemins de halage, réparation des vannages, …) s'ajoute le financement d'interventions spécifiques ponctuelles liées à la mise en sécurité des personnes et des ouvrages (2012, 2016), aux dégâts des crues (2013, 2014, 2015) ou encore à la reconstruction d'ouvrages structurants 2017).

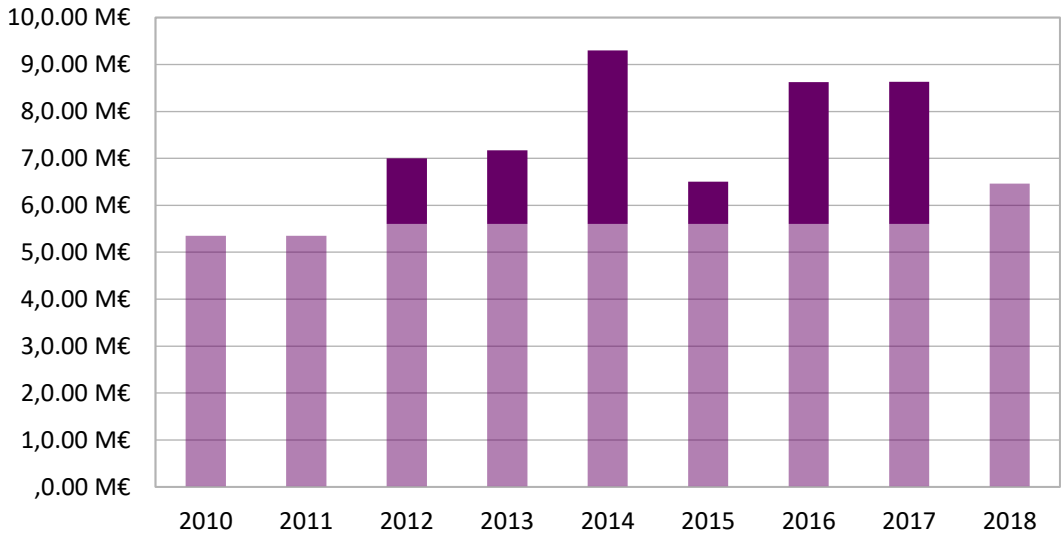

Le budget de fonctionnement en moyenne annuelle constatée (2010-2018) est de 955 K€. S'y ajoute près de 6M€ de masse salariale partiellement compensée par l'Etat au titre du transfert des personnels.

2.2. Une dynamique touristique structurante

Sur la base d'une large concertation animée par le Comité Régional du Tourisme, et en associant le secteur public et privé, un « projet canal » validé par le Conseil régional en 2012, a été élaboré et intégré au Schéma régional du tourisme "Acte 2".

S'appuyant sur trois préceptes :

1. Appréhender l'espace "canal" comme un tout : concevoir la mise en tourisme des canaux de Bretagne dans une approche associant la voie d'eau et ses rives et de manière complémentaire les activités terrestres et de navigation.
2. Agir au bénéfice partagé des habitants et des visiteurs.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

3. Soutenir la complémentarité littoral et intérieur.

Le schéma retenait 10 actions prioritaires :

- Compléter, moderniser et adapter les services de base
- Soutenir la diversification des pratiques de navigations innovantes
- Soutenir la structuration du pôle pêche
- Soutenir le développement d'hébergements qualifiés
- Offrir une seconde vie aux maisons éclusières
- Consolider le concept des sites « Escale d'une rive à l'autre »
- Bien accueillir
- Soutenir l'événementiel
- Affiner la stratégie marketing
- Structurer un dispositif d'animation du projet.

Les éléments d'analyse de ce premier bilan mettent en évidence des avancées significatives de plusieurs actions fondatrices pour la structuration de l'activité touristique des canaux de Bretagne :

→ **L'amélioration des services de base** :

Cette action a fait l'objet d'une mobilisation générale. Le dispositif d'évaluation partagé entre les différentes parties prenantes sur 76 sites riverains et complété par un inventaire exhaustif réalisé sur tout le linéaire par le service navigation de la Région sur son domaine de compétences, a permis de développer une culture commune entre les différents acteurs en mettant au cœur du dispositif l'attente de l'usager (plaisancier, randonneur, pêcheur, promeneur…). Des premiers aménagements à l'initiative des gestionnaires ou des collectivités ont vu le jour.

→ **Une seconde vie aux maisons éclusières inoccupées** :

Partant du constat partagé par tous les acteurs de l'image parfois négative renvoyée par l'état d'abandon apparent de quelques maisons éclusières inoccupées, la Région a engagé un projet ambitieux afin de faire de ces maisons de véritables lieux de vie ouvert au public. Cette démarche pilotée par le Conseil régional au travers la mise en place de deux appels à projet a remporté un vif succès auprès de 25 porteurs de projet. Ce projet a démontré, au-delà de l'intérêt patrimonial qu'il représente, l'efficacité d'une complémentarité de l'initiative publique et des projets privés pour une mise en tourisme attractive.

→ **La structuration du tourisme à vélo** :

En tant qu'itinéraires du Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes, les canaux de Bretagne ont bénéficié de toute la dynamique partenariale visant la structuration d'une offre de service touristique complète. Cette action est sans doute celle qui a su générer les retombées économiques les plus significatives, affirmant de ce fait le rôle majeur des canaux comme levier du tourisme en Bretagne intérieure. Cette fonction d'itinérance a été largement soutenue par l'inscription du canal de Nantes à Brest dans les dynamiques nationales et européennes.

→ **Une communication de cohérence territoriale** :

L'édition d'un guide découverte et pratique « Canaux de Bretagne » en tant qu'outil fédérateur et mutualisé entre tous les acteurs (Région/Département/acteurs locaux des territoires traversés) a posé les bases d'une culture commune sur l'unicité des canaux de Bretagne. Cette action complétée par une meilleure intégration de l'offre « canaux » dans la stratégie de communication régionale (site web : voies-navigables.bretagne.bzh, accueil presse, actions dédiées…) a amorcé l'idée de définir une stratégie de communication unique qui illustrerait « L'esprit canal » en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

→ **Une meilleure connaissance des publics** :

La réalisation en 2016 d'une étude de fréquentation des usagers terrestres et fluviaux a permis de connaître avec précision les clientèles et leurs niveaux de satisfaction. L'exploitation des résultats de cette étude constitue une base fiable pour orienter les stratégies d'aménagement comme de marketing.

→ **Une mobilisation continue** :

La gouvernance collaborative adoptée et la mise en œuvre concrète d'actions ont maintenu une implication active des acteurs publics, privés et associatifs à tous les échelons territoriaux, contribuant au sentiment d'appartenance d'un « Univers » tel que la Région l'affirme dans sa stratégie touristique. Les évolutions majeures institutionnelles sur la répartition des compétences et les transferts du domaine fluvial de l'Etat à la Région impliquent une adaptation de cette gouvernance tout en capitalisant sur les bienfaits de cette première vague de mobilisation.

Indépendamment de ce plan d'actions, de nombreuses initiatives portées par le milieu associatif, les collectivités riveraines ou les professionnels ont été déployées dans le sillage de la dynamique régionale.

La dynamique collective, largement soutenue par la politique régionale dans un esprit de co-construction avec ses partenaires, a démontré :

- Les synergies possibles entre services publics et privés autour de cet univers pour structurer une économie touristique expérientielle en capacité de répondre aux aspirations des clientèles actuelles : quête de sens, rencontres (habitants des territoires, hébergeurs, producteurs locaux…), immersion dans les paysages préservés mais aussi services et sécurité ;
- La forte capacité des canaux de Bretagne à devenir des leviers durables du développement touristique en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

3. L'affirmation d'une stratégie intégrée de dévelo tion des voies navigables et des canaux de Breta

L'expérience de gestion et de valorisation touristique des canaux et des voies navigables de Bretagne a été concluante et positive. Elle est le fruit de l'action en régie des services de la Région ainsi que de la collaboration active avec le Comité Régional du Tourisme et des liens avec les partenaires publics, privés et associatifs.

A l'heure de la montée en compétence des EPCI en matière de tourisme, du transfert de propriété de linéaire à la Région, du repositionnement du CRT, il importe d'acter l'engagement de la Région à poursuivre et à intensifier la valorisation de ses voies d'eaux intérieures.

Pour ce faire, il convient d'en identifier les principes de gouvernance et les orientations stratégiques (2018-2022).

La mise en œuvre opérationnelle se fera au travers de plans d'actions dédiées en lien avec les partenaires de la Région.

Les budgets primitifs à venir traduiront cette ambition.

3.1. Des principes de gouvernance

3.1.1. Une gestion et une exploitation du domaine public fluvial et des voies navigables assurées par la Région

La Région assure la mission générale de conservation, de gestion, d'exploitation de l'infrastructure. Elle aménage le domaine en le dotant des équipements de service nécessaires aux itinérances (bancs, points électriques, points d'eau, pontons, bornes eaux usées, …)

Elle opère sa compétence en maîtrise d'ouvrage directe ou en partenariat avec des concessionnaires. Elle assure sa mission en concertation avec les acteurs du territoire.

3.1.2. Une mobilisation territoriale – le contrat de canal

Les équipements de service, installations et aménités liés à l'accueil local des usagers sur les territoires impliquent également les collectivités riveraines : Départements, Etablissements publics de coopération intercommunale, Communes, dans un contexte de partenariat avec la Région.

Des « contrats de canal », véritables outils de mutualisation des compétences et des moyens d'actions sur les aspects autant touristiques que d'aménagement, de valorisation et de communication pourront être conçus et signés afin de partager concrètement les ambitions communes avec ces acteurs publics et de prévoir les modalités de leur mise en œuvre.

Le « contrat de canal » est un support qui a vocation à partager un diagnostic, à définir les enjeux et à mettre en œuvre les actions prioritaires à mener sur chaque territoire (valorisation, formation, aménagements…).

Il conduit à la mise en place d'un engagement pluriannuel permettant aux partenaires publics de prévoir leurs actions, sur la durée et en synergie.

Les initiatives associatives et privées ne seront pas signataires ni bénéficiaires de ces contrats mais pourront utilement s'y référer dans leurs plans d'actions ou leurs démarches de planification.

Chaque contrat fera l'objet d'un comité de suivi présidé par le Président du Conseil régional ou son représentant.

Il permettra d'examiner :
- Le bon déroulement du contrat de canal,
- Les projets prévus en cours d'année,
- Le bilan des projets clôturés,
- Les difficultés éventuellement rencontrées.

Les services de la Région assureront le suivi et l'animation de ce nouveau dispositif sur les territoires.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

3.2. Des orientations stratégiques majeures affirmées :

Axe 1 - Développer la navigation fluviale et la randonnée

Si l'attractivité des voies navigables est de plus en plus évidente pour la randonnée terrestre, celle-ci n'y trouve son compte que lorsque le parcours amène à la rencontre de bateaux. L'essence des stratégies de valorisation du domaine reste donc naturellement la navigation. Dans cette optique, toute action de gestion hydraulique et tout effacement d'ouvrage (débarrage) qui aurait un caractère préjudiciable à l'intégrité des infrastructures seraient incompatibles avec la volonté régionale.

Le canal de Nantes à Brest dans sa section finistérienne comprise entre Châteaulin et le département des Côtes d'Armor est devenu propriété de la Région Bretagne le 1er janvier 2017. Son potentiel de développement touristique est important notamment en matière de navigation. Il convient d'affirmer que ce nouvel élément du domaine public régional a bien cette principale vocation.

Les priorités régionales sont :

- Consolider les usages actuels et développer les pratiques en engageant une « montée en gamme » des prestations à destination des usagers :
    - Poursuivre l'aménagement du réseau en équipement de service : bancs, tables, eau, électricité, sanitaires, …
    - Garantir, sur l'ensemble du réseau, une gestion homogène de ces équipements,
    - Favoriser l'installation et le développement des activités liées à la navigation (location, réparation ,..) et à la randonnée (location de vélos, hébergement, …), notamment au moyen d'appels à projets thématiques,
    - Soutenir les initiatives de création de haltes nautiques, de ports de plaisance fluviale et la création d'activités commerciales, associatives…
- Rendre attractif l'axe Manche-Océan (Vilaine, canal d'Ille et Rance) pour la navigation :
    - Intervenir sur l'infrastructure, notamment en matière de dévasage,
    - Promouvoir l'itinéraire auprès des ports de la côte bretonne, des ports normands et anglo-normands.
- Reconquérir la navigation sur les sections peu ou plus naviguées (canal de Nantes à Brest de Port de Carhaix à Châteaulin et de Guerlédan à Pontivy) ainsi que sur le Blavet :
    - Doter les sections des équipements de service de base : pontons, points d'eau et électricité,
    - Adapter les modalités d'exploitation.
- Initier et encourager le développement d'offres de location complémentaires aux offres existantes pour permettre l'accès à la plaisance fluviale au plus grand nombre :
    - Identifier des territoires pilotes favorables à une offre nouvelle de navigation associant un hébergement et des services à terre,
    - Soutenir l'innovation en matière de construction de bateaux adaptés à cette nouvelle offre,
    - Lancer un appel à projets spécifique.

Axe 2 - Agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables et des usages

La fréquentation des voies navigables et le renforcement de la multi activité nécessitent d'encourager les pratiques durables, respectueuses de l'environnement et la préservation du patrimoine bâti.

Les priorités régionales sont :

- Prendre en compte et valoriser la biodiversité dans toutes les actions de gestion et d'aménagement du domaine.
    - Améliorer la connaissance des habitats et des espèces,

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

  - Différencier les modes opératoires d'entretien en fonction de l
  - Gérer durablement le patrimoine arboré,
  - Aménager le domaine pour la préservation et la reconquête des habitats,
  - Développer une gestion qualitative des étangs et des annexes hydrauliques,
  - Mettre en œuvre un programme d'aménagement des ouvrages pour restaurer les continuités écologiques (passes à poissons),
  - Définir et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la prolifération des espèces invasives.
- Limiter la pression sur la ressource en eau et contribuer à en améliorer la qualité
  - S'inscrire dans les démarches territoriales « eau et milieux aquatiques »,
  - Optimiser les prélèvements en eau nécessaires à l'alimentation des canaux,
- Définir et mettre en œuvre un plan de prévention et de gestion des déchets produits par l'exploitation du domaine et par les usages nautiques et terrestres.

L'ensemble de ces actions se fera en lien avec la politique régionale en faveur de l'eau, de la biodiversité et de la continuité écologique.

Axe 3 - Des voies navigables partagées

Accessibles gratuitement, le chemin de halage le long des voies navigables, le chemin longeant les rigoles et notamment la rigole d'Hilvern, ainsi que la voie d'eau offrent la possibilité de plusieurs centaines de kilomètres de balades et de randonnées.

L'ouverture du domaine fluvial à la multi activité doit être offerte à un public le plus large possible (piétons, cyclistes, équestres, navigants, pêcheurs, chasseurs, …). Les pratiques individuelles et collectives doivent être garanties par un partage respectueux de l'espace.

Les priorités de la Région sont :

- Sécuriser la fréquentation des chemins de halage :
  - Supprimer l'accès aux véhicules motorisés en aménageant des aires de stationnement adaptées,
  - Aménager des parcours accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Soutenir les initiatives pour une navigation accessible,
- Rédiger et promouvoir une charte des usages partagés et des pratiques durables.

Axe 4 – Promouvoir les voies navigables bretonnes

Le canal est un vecteur de développement économique et touristique au service des territoires. Véritable intégrateur, il permet à de nouvelles activités de s'y implanter.

La promotion de cet univers est un aspect important de la stratégie.

Les priorités de la Région sont :

- Définir un plan de communication et de promotion spécifique,
- Mettre en place une signalétique patrimoniale et de service tout le long des voies navigables,
- Encourager la création d'un évènement d'ampleur régionale sur la thématique des bateaux fluviaux et sur la promotion de la navigation sur les canaux bretons,
- Soutenir le tissu associatif participant à l'animation, à la promotion et à la valorisation des voies navigables dans le cadre d'objectifs partagés.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

3.3. Une dynamique de coordination régionale

Le suivi de la mise en œuvre de ces orientations stratégiques et de l'état d'avancement des contrats de canal se fera à l'échelle régionale, lors d'une Conférence annuelle des voies navigables.

Elle réunira et associera l'ensemble des collectivités concernées, les associations, les professionnels de la voie d'eau, les fédérations d'usagers …

Les travaux seront préparés par des groupes thématiques qu'elle composera lors de son installation.

La dynamique régionale engagée en faveur des canaux a permis dès le transfert de compétence de révéler le potentiel fluvial breton, de créer les conditions d'une synergie entre les acteurs publics et privés et de tisser des liens précieux avec les territoires.

La richesse de ce patrimoine fluvial constitue un des socles de l'attractivité de la Bretagne.

La préservation et la valorisation des voies navigables en Bretagne sont des atouts pour une nouvelle économie durable. L'ensemble des actions en leur faveur constitue un véritable investissement d'avenir et un vecteur de compétitivité et de différenciation pour la Bretagne.

Des plans d'actions seront construits avec les partenaires. Ils traduiront opérationnellement cette ambition afin de mettre en œuvre concrètement la valorisation des canaux bretons, et d'en affirmer le rôle de levier de développement économique et touristique des territoires.

Je vous propose :

- **d'approuver les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation des voies navigables présentés dans le présent rapport,**
- **de déléguer à la commission permanente l'approbation des futurs contrats de canal,**

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

Canaux et voies navigables de Bretagn
Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation

Annexe 1 – Description des infrastructures

Dans le paysage fluvial français, les voies navigables bretonnes font partie de la catégorie des canaux à gabarit réduit tout comme ceux, proches de la Mayenne et la Sarthe ou d'autres encore comme le Lot, la Baïse, … L'activité de transport fluvial ayant décliné dès les années 1850, les installations n'ont pas été soumises aux mises aux normes et agrandissement nécessaires à l'accroissement et/ou au développement de leurs activités. Ainsi, les voies navigables bretonnes n'ont pas été adaptées au gabarit Freycinet mis en place par une loi datant du 5 août 1879.

Les voies navigables bretonnes ont un gabarit de 26 à 27,00 m de longueur sur 4,60 à 4,70 m de large et permettent un tirant d'eau de 1,40 m à 1,60 m.

Elles sont adaptées à une utilisation pour bateaux de plaisance, sans pour autant rejeter une navigation commerciale mais au gabarit des chalands bretons, qui peut s'insérer dans une optique de développement durable et de transport moins polluant.

Par nature, puisque leur vocation première était de desservir les ports maritimes de Nantes, Brest, Lorient, et St-Malo par l'intérieur des terres, les voies navigables bretonnes relient les mers de part et d'autre du territoire régional ce qui leur confère un attrait significatif, tant utilitaire pour le transfert d'unités de la Manche à l'Atlantique, que touristiques en offrant aux marins, pour peu que leurs bateaux s'y prêtent, une navigation intérieure à la qualité parfois insoupçonnée.

Les voies navigables de Bretagne, reliées par la Loire à celles du bassin de la Maine (Mayenne, Sarthe), créent un ensemble plus vaste réputé comme l'un des plus beaux réseaux d'Europe. Il offre aux plaisanciers et randonneurs 1 100 km de parcours inoubliables.

Une machine hydraulique

Aménager une voie navigable, c'est créer une « machine hydraulique » dont l'objectif est de garantir une « ligne d'eau » la plus constante possible et à distance suffisante du fond pour permettre l'enfoncement des bateaux qui y naviguent.

Les rivières et les fleuves peuvent posséder naturellement les caractéristiques compatibles avec la navigation, sans qu'il ait été nécessaire d'y faire des aménagements particuliers. Lorsque ce n'est pas le cas, il s'agit le plus souvent d'élever le niveau de l'eau en créant des obstacles transversaux. Ces barrages déversoirs créent alors une marche d'eau dont le franchissement par les bateaux est rendu possible par une écluse qui n'est autre qu'un véritable ascenseur. Au droit de chaque barrage, l'ouverture de grandes vannes, dites de crue ou de décharge, en atténuent l'impact en période de crue.

Mais les aménagements les plus spectaculaires des canaux bretons sont ceux qui franchissent les sommets du relief pour connecter les bassins versants entre eux. Le canal est alors totalement artificiel et le nombre d'écluses nécessaires pour « racheter » la dénivelée peut être impressionnant. Ces parties artificielles construites en dehors de tout cours d'eau sont alimentées par des réserves stockées dans des étangs dits d'alimentation, et acheminées par des rigoles « alimentaires », fossés à ciel ouvert construits pour la circonstance. Ces canaux sont dits à « bief de partage ».

Le canal de Nantes à Brest et le canal d'Ille et Rance sont des canaux à bief de partage.

Le canal de Nantes à Brest en comporte trois : Bout de Bois en Loire-Atlantique alimenté par l'étang de Vioreau, Hilvern alimenté à l'origine par la réserve de Bosméléac, et Glomel en Côtes d'Armor alimenté par la réserve de l'étang du Korong.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

Le bief de partage du canal d'Ille et Rance est le bief de Tanouarn. La section a
alimentée par les réserves contenues dans cinq étangs d'alimentation : Hédé,
Boulet et Ouée.

Les parties artificielles façonnent des paysages exceptionnels et témoignent de prouesse technique. Le propos peut être illustré avec la rigole d'Hilvern qui serpente sur 62 km entre le réservoir de Bosméléac et le bief de partage d'Hilvern.

A l'exception de la rigole d'Hilvern remplacée au début des années 90 par un pompage dans le Blavet et une conduite sous pression, tous ces ouvrages sont fonctionnels.

Ils sont aussi opérationnels malgré la complexité de gestion apparue avec le changement du type de navigation.

Les canaux ont été construits pour une exploitation respectueuse des saisonnalités. A l'heure de la navigation de commerce, celle-ci s'y effectuait lorsque la machine hydraulique était suffisamment alimentée. Elle était arrêtée l'été au cours de la période dite de chômage, réservée aux travaux de réparation et d'entretien. Aujourd'hui le pic de navigation de plaisance est principalement estival, c'est à dire à la période où il faut composer avec la disponibilité de la ressource en eau et parfois les autres usages.

Le Canal de Nantes à Brest

Long de 364 km de l'écluse St Félix à Nantes à l'écluse de Guily-Glas à Port-Launay, le Canal de Nantes à Brest franchit cinq départements : la Loire-Atlantique, l'Ille et Vilaine, le Morbihan, les Côtes d'Armor et le Finistère.

Bien que la section comprise entre Châteaulin et le barrage de Guerlédan ait été retirée par l'État de la nomenclature des voies navigables en 1957, seul aujourd'hui un tronçon d'une trentaine de kilomètres ne permet techniquement pas encore la navigation.

Le Canal de Nantes à Brest emprunte les vallées de l'Erdre, l'Oust, le Blavet, le Doré, le Kergoat, l'Hyères et l'Aulne.

Son parcours est jalonné par 237 écluses à sas.

Le Blavet

Le Blavet prend sa source sur la commune de Bourbriac dans les Côtes-d'Armor. Entre Gouarec et Pontivy, son cours est intégré au Canal de Nantes à Brest avant d'alimenter le lac artificiel de Guerlédan. À partir de Pontivy, le Blavet canalisé sur 59 km permet la navigation jusqu'à Hennebont où il se prolonge sur 17 km de Blavet maritime.

Le cours du Blavet canalisé est jalonné de 28 écluses entre Pontivy et la mer sur une dénivelée de 53,92 m.

La liaison Manche-Océan

La liaison Manche-Océan est constituée de la Vilaine au sud et du Canal d'Ille et Rance au nord.

- La Vilaine est un fleuve, prenant sa source à l'ouest de la Mayenne. Elle se jette dans l'Océan Atlantique entre Muzillac et Pénestin, dans le Morbihan. Canalisée sur 131 km entre Rennes et l'embouchure de la Vilaine, elle est navigable sur ce linéaire.
- Le Canal d'Ille et Rance est long de 84 km. Il permet de rejoindre Rennes depuis Saint-Samson-sur-Rance (commune proche de Dinan) en utilisant les lits de l'Ille et de la Rance reliés par un canal artificiel. Il se prolonge au nord vers la Manche via la Rance maritime sur 22 km après l'écluse du Châtelier, au barrage de la Rance.

La liaison Manche-Océan, longue de 238 km dans son intégralité, est jalonnée de 62 écluses.

L'Aff navigable

L'Aff est une rivière longue de 66 km prenant sa source dans la forêt de Paimpont, en Ille-et-Vilaine. Elle est navigable sur 9 km en aval de La Gacilly.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

Canaux et voies navigables de Bretagne : Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation

Annexe 2 – Un patrimoine géré durablement

Les voies navigables constituent un territoire à part entière, linéaire, à considérer comme un ensemble unique comprenant les portions naturelles et artificielles, les rigoles, et les étangs d'alimentation. C'est un territoire à multiples enjeux et à finalité d'usage, dans une relation d'échange avec les autres territoires traversés qu'il a influencé par le remodelage des paysages et l'implantation d'activités économiques (industries utilisant la force hydraulique, environnements portuaires, quais de chargement, haltes nautiques). Le territoire des voies navigables est un patrimoine riche, à multiples facettes : naturel, bâti, paysager, arboré, immatériel …

Un patrimoine naturel

Les voies navigables, leurs abords et leurs dépendances constituent un ensemble de milieux aquatiques, humides ou boisés relativement préservés, abritant une partie intéressante de la biodiversité bretonne.

Au-delà du lit du canal, milieu aquatique doté de son cortège spécifique d'espèces, les espaces environnants constitués de bandes enherbées, chemins, rangées d'arbres, fossés, prairies ou bois s'étendant de part et d'autre jusqu'à 200 m du cours d'eau constituent une mosaïque de milieux interconnectés favorisant la circulation des espèces. C'est un linéaire important d'espaces de continuité pour la flore et la faune.

On y trouve en effet des espèces qui représentent un enjeu en matière de biodiversité aquatique (poissons migrateurs amphihalins, tels que le saumon, l'anguille, mais aussi des odonates, coléoptères et autres invertébrés aquatiques, des amphibiens et des oiseaux, notamment).

Des inventaires spécifiques ont permis de recenser 57 espèces de mammifères soit la quasi-totalité des 61 espèces bretonnes non marines. Sur les 57 espèces recensées autour des voies navigables, 27 bénéficient d'une protection nationale dont 23 sont également protégées au niveau européen, comme la loutre ou le lérot.

Si la construction des voies navigables au XIXème siècle a participé à la dégradation des habitats des mammifères, le domaine est devenu aujourd'hui un milieu particulièrement favorable à leur protection. Le réseau des voies navigables parcourt en effet une part conséquente de la péninsule bretonne et contribue à l'articulation de milieux d'intérêt écologique importants au niveau régional. Il joue ainsi un rôle de connecteur de réservoirs de biodiversité.

Un patrimoine bâti

L'ouvrage, par ses écluses, ses maisons éclusières et ses ouvrages hydrauliques constitue un ensemble remarquable.

Le canal d'Ille et Rance a notamment conservé ses portes d'écluse en bois traditionnelles, entretenues et remplacées à l'identique par un atelier charpente dédié.

Le style des maisons éclusières est caractéristique de chaque voie d'eau et de l'époque de sa construction.

Ainsi, les maisons du canal de Nantes à Brest, plus récentes, sont quasi identiques de Nantes jusqu'à Brest mais les matériaux changent, les pierres utilisées étant issues de carrières proches.

Sur le canal d'Ille et Rance, les premières maisons construites datent de Napoléon Ier. Elles sont caractéristiques et parmi les plus imposantes des maisons éclusières françaises avec leurs chaînages de pierres et leur étage spacieux. Il en est de même des assemblages des pierres d'écluses. Ces maisons dites « napoléoniennes » se retrouvent au centre du canal d'Ille et Rance, de part et d'autre du bief de partage. Puis la construction ayant été laborieuse, sous Napoléon III les maisons sont plus petites et ressemblent à celles construites à la même époque sur le canal de Nantes à Brest.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

Les fours à pain, patrimoine populaire, ont aussi une identité propre. Leurs co
territoires traversés ; de terre semée d'herbe dans le secteur de Pontivy à couve

Les quais de déchargement, primordiaux pour permettre l'échange des marchandises, sont aujourd'hui cruciaux pour le développement des escales de plaisance. Ils sont répertoriés et régulièrement entretenus.

Un patrimoine paysager

Alors qu'ils sont perçus pour beaucoup aujourd'hui comme des lieux naturels, l'empreinte de l'homme est déterminante au travers de l'histoire de leur formation, des sections entièrement creusées des portions canalisées.

Le soin esthétique porté à certaines parties relève les mises en scène du canal jouant sur les alignements d'écluses et d'arbres, les lignes droites, la surélévation par rapport aux terres traversées, les points de vue depuis ou sur les canaux, et en repérant certains arbres marqueurs.

S'il est issu de l'histoire pour ses éléments les plus structurants, le paysage qu'il nous est aujourd'hui donné de voir est surtout dû à l'attention des différents gestionnaires qui se sont succédés et qui ont empreints leurs modes de gestion de cette préoccupation paysagère en façonnant çà et là des trouées visuelles, en adoptant une gestion patrimoniale des boisements ou des bâtiments pour lesquels des techniques respectueuses sont aujourd'hui toujours privilégiées.

Un patrimoine arboré

La superficie du domaine public fluvial régional est de l'ordre de 4 850 ha. Espace constitué principalement d'eau, il a été boisé pour partie dès la construction du canal. Le domaine terrestre est planté de plus de 40 000 arbres d'alignement et de boisement en plein sur près de 400 ha.

Riche de plus de 110 essences différentes, le patrimoine arboré est un marqueur fort du paysage notamment par ses perspectives d'alignement.

Certains sujets sont remarquables, non seulement au sens d'arboretum, tels des chênes ou des hêtres de grande taille, très anciens et témoins de la construction du canal, mais aussi au sens de la biodiversité. Le noyer noir côtoie l'orme, le cyprès chauve, le frêne, le châtaigner ou l'alisier terminal.

Le patrimoine arboré est géré avec un objectif de gestion patrimoniale et raisonnée, c'est-à-dire conservant cette biodiversité et en assurant son renouvellement.

Tous les arbres du domaine public fluvial géré en maîtrise d'ouvrage directe par la Région sont inventoriés et qualifiés en fonction de leur essence, taille et état sanitaire. Le plan de gestion des boisements du canal d'Ille et Rance a conduit au classement PEFC (Pan European Forest Certification). Le plan de gestion des boisements de la Vilaine, du Blavet et du canal de Nantes à Brest est en cours d'écriture.

Les essences choisies pour les plantations annuelles sont des essences locales qui présentent un intérêt pour la biodiversité et pour l'utilisation future en bois d'œuvre ou d'industrie.

Des essences intéressantes en construction comme le chêne, le châtaignier ou le douglas sont privilégiées mais toujours associées à d'autres variétés en mélange pour garantir la biodiversité et prévenir les accidents sanitaires.

Les bois coupés dans l'optique de renouvellement sont valorisés économiquement en bois d'œuvre ou de chauffage. Les déchets de coupe sont valorisés en bois énergie dans les chaufferies locales.

Un patrimoine immatériel et culturel

Les noms des maisons éclusières empreints de bretons ou de gallo sont des éléments forts du patrimoine immatériel de la voie d'eau, tout comme la mémoire des familles des éclusiers et des mariniers qui s'y sont côtoyées voire alliées. Ainsi, qui sait que les emplois des éclusiers étaient réservés aux grognards blessés des campagnes de Napoléon Ier sur l'Ille et Rance.

La dimension économique des voies d'eau a laissé un patrimoine industriel lié au transport qu'il convient de ne pas négliger pour expliquer les raisons à la création de ces gigantesques ouvrages. Usines électriques, usines utilisant la force motrice de l'eau, patrimoine navigant et équipements liés à cette fonction (structure portuaire,

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DDVN_01-DE

quai, borne d'amarrage, hangar, slipway, etc.) sont à prendre en compte da
navigables.

L'histoire de la batellerie bretonne est riche, elle est toujours ancrée dans la mémoire des derniers professionnels de la navigation commerciale et de ceux « d'à terre ».

Un mode de gestion respectueux

L'artificialisation des cours d'eau et l'aménagement de sections artificielles sont à l'origine de nouveaux écosystèmes, fragiles qui ne peuvent être préservés qu'en assurant une gestion de l'infrastructure respectueuse des enjeux de biodiversité et adaptée à la protection des espèces et des milieux.

Largement impliquée dans les démarches et dispositifs de structuration ou de soutien en faveur de la biodiversité (y compris par le biais de sa compétence dans la création des parcs naturels régionaux ou la labellisation des réserves naturelles régionales), la Région est ici, comme rarement, en responsabilité de gestion directe d'espaces naturels.

Les voies navigables et canaux de Bretagne représentent donc une opportunité pour mettre en œuvre des modalités exemplaires de gestion en faveur de la biodiversité, et contribuer concrètement aux démarches et aux efforts déployés par les acteurs bretons sur ces enjeux.

En la matière, des actions déjà déployées favorables à la préservation des espèces, des milieux et de leurs fonctionnalités peuvent déjà être mises en avant :

- La préservation d'espèces remarquables :

Les étangs d'alimentation du canal d'Ille et Rance (Ouée, Bézardière, Hédé, Bazouges sous Hédé, le Boulet) sont intégrés au réseau Natura 2000. A vocation alimentaire du canal (ils constituent la réserve d'eau nécessaire à l'alimentation des sections artificielles) ils subissent un marnage généré par les prélèvements d'eau, l'été. Ce marnage a créé des conditions favorables à l'installation d'une végétation remarquable sur les berges exondées. De nombreuses espèces rares ou menacées y sont installées : Litorelles et Coléante délicat notamment. Des courbes de gestion du niveau d'eau constituent des éléments des objectifs Natura 2000 de ces étangs.

La connaissance développée des mammifères a permis de mieux repérer leur présence et de préserver au mieux leurs habitats et modes de vie, en assurant la compatibilité avec les autres fonctions des voies navigables.

- Des techniques de génie végétal :

Zones de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, les berges ont une grande valeur écologique et paysagère. Les réparations et reconstitutions de ces berges malmenées par les crues font aujourd'hui appel à des techniques issues du génie végétal, moins dommageables que les techniques traditionnelles de génie-civil. Elles répondent aux nécessités de la navigation tout en respectant et en améliorant les fonctions écologiques des milieux rivulaires.

Elles ont notamment pour effet d'améliorer l'effet filtre, de créer des habitats propices à la reproduction d'une faune et d'une flore diversifiée.

- Un entretien différencié :

L'entretien des dépendances vertes fait appel aux techniques de gestion différenciée. Les fauchages sont conduits selon différents modes allant de la gestion la plus fine et travaillée (de type horticole) dans les zones d'équipements et d'aménagement à la gestion moins soutenue, plus naturelle, dans les zones de transition.

Cette gestion, généralisée en 2014 vise à adapter le mode d'entretien, la fréquence, les espèces végétales à planter, la hauteur de coupe, sans toutefois laisser d'espaces à l'abandon.

Bien entendu, tout emploi de produit phytosanitaire est proscrit sur le domaine public fluvial régional depuis de nombreuses années.

- La préservation des milieux aquatiques :

Les ouvrages de navigation constituent des obstacles difficiles à franchir pour les espèces migratrices (alose, saumon, lamproie, ...). Un programme ambitieux d'aménagement de passes à poissons en cours d'étude et les premiers travaux de construction verront un début de commencement dès 2018.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

REGION BRETAGNE

n° 18_DGS_03

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

DELIBERATION

Contrat entre l'État et la Région Bretagne relatif à la maîtrise de la dépense publique locale

Le conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h20), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h20), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ jusqu'à 12h10 puis après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM à partir de 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h20), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 16h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales des 18 et 22 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Rassemblement National et le groupe Droite, Centre et Régionalistes votent contre)

- **de donner mandat au Président** pour signer le contrat.

Le Président

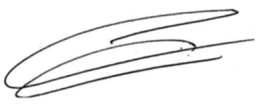

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Région BRETAGNE

Contrat entre l'État et la Région Bretagne relatif à la maîtrise de la dépense publique locale

Entre la Région Bretagne,

représentée par le Président du conseil régional dûment autorisé par délibération du conseil régional des 21 et 22 juin 2018,

et

l'État

représenté par le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, ci-après désigné Le Préfet,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an en valeur et à périmètre constant. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 milliards d'euros.

L'article 29 de la même loi prévoit les mesures destinées à assurer le respect de ces objectifs.

La Région Bretagne est engagée dans un projet de mandat ambitieux qui se concrétise financièrement par la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) de 2,7 milliards d'euros sur la période 2016-2021 et dont la soutenabilité est conditionnée à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement établie, à périmètre constant, à -0.75% par an sur la période 2016-2021.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

Article 1er - Objet du contrat

Conformément à l'article 29 de la LPFP, le présent contrat a pour objet de définir la contribution de la Région à la réduction des dépenses publiques et du déficit public sur la période 2018 à 2020. Plus précisément, et compte-tenu de la stratégie financière régionale en cours, ce contrat :

- Formalise le cadre dans lequel s'intègre la trajectoire financière de l'enveloppe des dépenses réelles de fonctionnement définie par la LPFP, compte-tenu du taux d'évolution applicable, tel que défini par cette même loi ;
- Précise les modalités de contrôle du respect de ce cadre, notamment en validant la méthodologie retenue par les parties pour prendre en compte, comme la loi l'impose, les effets de périmètre qui interviendront au cours des trois années du contrat ;
- Rappelle les engagements de la Région en matière d'investissement et les perspectives pluriannuelles de son financement.

Article 2 - Fixation de l'objectif d'évolution des dépenses de la région Bretagne et facteurs de modulation

Aux termes du III de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « *L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux annuel de croissance de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant* ». Par ailleurs, aux termes du IV de l'article 29 de la même loi, ce taux peut être modulé à la hausse ou à la baisse en tenant compte des critères suivants, dans la limite maximale de 0,15 points pour chacun des sous-titres suivants, appliqué à la base 2017.

Une annexe informative jointe au présent contrat retrace les données utilisées.

*2.1° **Démographie et construction de logements** :*

- Population de la collectivité au cours des cinq dernières années. Evolution annuelle.

La Région Bretagne a connu, entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2018, une évolution annuelle de population de +0,59 %. La moyenne nationale pour la même période est de +0,50%.

Il est donc constaté que, entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2018, la Région Bretagne n'a pas connu une évolution annuelle de sa population supérieure ou inférieure d'au moins 0,75 points à la moyenne nationale.

- Logements autorisés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Evolution annuelle

Au niveau de la Région Bretagne, la moyenne annuelle de logements autorisés ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable en application du chapitre Ier du titre II du livre IV du code de l'urbanisme, entre 2014 et 2016 est de 19 903.

Le nombre total de logements au 1er janvier 2014, au sens du décret pris pour l'application de l'article L. 2334-17 du code général des collectivités territoriales, était de 1 695 117.

Il est donc constaté que la moyenne annuelle du nombre de logements autorisés entre 2014 et 2016 au sein de la Région Bretagne est en moyenne de 1,17 % du nombre total de logements au 1er janvier 2014 et ne dépasse pas 2,5 % du nombre total de logements au 1er janvier 2014.

En conséquence, il est constaté que l'objectif d'évolution annuelle de la dépense de la collectivité région Bretagne n'est pas modulé au titre du critère d'évolution de la population et/ou d'évolution annuelle des logements autorisés.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

*2.2° **Revenu moyen par habitant** de la région.*

Le revenu moyen par habitant en France est de 14 316 €. Le revenu moyen par habitant de l'ensemble de la région Bretagne est de 14 048 €.

Il est donc constaté que le revenu moyen par habitant de la Région Bretagne est ni supérieur de plus de 15 %, ni inférieur de plus de 20 % au revenu moyen par habitant de l'ensemble des collectivités.

En conséquence, la Région Bretagne ne peut se voir appliquer une modulation au titre du critère de revenu moyen par habitant.

*2.3° **Evolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016***

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Région Bretagne ont connu une évolution annuelle de -0,1 % entre 2014 et 2016.

La moyenne d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des régions était de 1,12 % entre 2014 et 2016.

S'il est donc constaté que les dépenses réelles de fonctionnement de la Région Bretagne se sont révélé plus maîtrisées que la moyenne des régions, elles n'ont toutefois pas connu entre 2014 et 2016 une baisse inférieure d'au moins 1,5 points à l'évolution moyenne constatée pour les régions entre 2014 et 2016.

En conséquence, et selon la méthodologie définie au niveau national, qui ne neutralise pas les effets de périmètre (fonds européens, transferts de compétences loi Sapin), la Région Bretagne ne peut se voir appliquer une modulation au titre du critère d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016.

Cette absence de retraitements sur la période rétrospective 2014-2016 est soulignée par la Région. Elle prend acte des dispositions de la loi de programmation des finances publiques qui permettent de neutraliser les effets de périmètre sur la période 2017-2020.

*2.4° **Récapitulatif des facteurs de modulation applicables à la collectivité et détermination du taux d'évolution applicable à la collectivité***

Au regard de l'analyse qui précède, il est convenu que les facteurs de modulation au taux d'évolution annuelle maximum de 1,2 %, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017, sont de :

Au titre de l'évolution de la population entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2018 ou du nombre de logements autorisés	*Au titre du revenu moyen par habitant ou de la population résidant en QPV*	*Au titre de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016*	**Total des facteurs de modulation applicables à la collectivité …**
0 point	0 point	0 point	***D*** = 0 point

Le taux d'évolution annuel maximum, appliqué à la base des dépenses réelles de fonctionnement 2017, pour la Région Bretagne, est donc de 1,2 %.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

Article 3 – Trajectoire 2018/2020 des dépenses réelles de fonctionn

Aux termes de l'article 13 et de l'article 29 de la loi de programmatio les années 2018 à 2022, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal de la Région Bretagne est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de 1,2% en valeur déterminé à l'article 2.4 ci-dessus et à périmètre constant.

Pour le périmètre 2017, ce niveau maximal est donné dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	**2018**	**2019**	**2020**
Dépenses réelles de fonctionnement [1] (périmètre LPFP 2017)	919 312 515 €	930 344 265 €	941 508 396 €	952 806 497 €

La Région souligne que sa propre stratégie financière, validée sur la période 2016-2021, conduit la collectivité à ralentir ses dépenses de fonctionnement de -0.75% en moyenne par an sur la période de manière à rendre soutenable la mobilisation des 2,7 milliards d'euros de son PPI 2016-2021. Cette évolution à -0.75% s'entend à périmètre constant.

C'est pourquoi la Région attache une attention particulière à la définition et à l'intégration des effets de périmètre. D'ores et déjà à la date de signature du présent contrat l'Etat et la Région conviennent d'identifier les effets de périmètre suivants :

- l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement au titre des versements des fonds européens qui transitent par la Région tels que constatés dans les comptes de subventions correspondants ;
- l'impact en année pleine (2018) des transferts de compétences issus de la loi NOTRe ;
- le renforcement de l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne hors TER
- les dépenses induites par l'investissement de la Région dans le Plan d'investissement dans les compétences

Les parties conviennent que ces effets seront à prendre en compte lors de la comparaison annuelle du niveau maximal des dépenses réelles de fonctionnement à respecter et des résultats constatés au vu des comptes de gestion tel que prévu à l'article 5.

Il est également convenu que la montée en puissance de la convention conclue par le conseil régional avec la SNCF pour renforcer l'accessibilité dans la région pour atteindre 10 M€ sera neutralisée au moment de l'examen du contrat.

Les impacts financiers prévisionnels de ces modifications de périmètre sur le plafond de dépenses annuel de référence sont les suivants : étant entendu qu'ils auront à être précisés au vu du CA 2018.

[1] Le périmètre des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) retenu à l'article 29 de la LPFP correspond aux DRF du compte de gestion minorées des atténuations de charges et de produits, ainsi que des dotations aux amortissements et provisions.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

Dépenses réelles de fonctionnement (en €)	**Rappel de la base 2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Périmètre LPFP 2017	919 312 515 €	930 344 265 €	941 508 396 €	952 806 497 €
Effets de périmètre 2018 :	Base 2017	Evolution prévisionnelle 2018	Evolution prévisionnelle 2019	Evolution prévisionnelle 2020
Fonds européens (hors FEADER et FEAMP)	8 882 760 €	+1 600 000 €	+1 700 000 €	+3 500 000 €
Transferts loi NOTRe (transports interurbains et scolaires)	125 828 499 €	+12 880 000 €	+12 880 000 €	+12 880 000 €
Renforcement de l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne (convention SNCF TGV)	*La montée en puissance de la convention conclue par le conseil régional avec la SNCF pour renforcer l'accessibilité dans la région pour atteindre 10 M€ sera neutralisée au moment de l'examen du contrat.*			
Plan d'investissement dans les compétences	-	+11 000 000 €	+39 000 000 €	+56 000 000 €

Remarque : La Région souligne l'impact de l'imposition à la taxe sur les salaires de la SNCF sur la facture du compte TER et de l'ajustement de montants des charges transférées et compensées par la TICPE dans le cadre des récentes évolutions législatives.

Article 4 – Evolution du besoin de financement de la collectivité sur la période 2018/2020

Fortement mobilisée pour renforcer l'accessibilité de son territoire, son équilibre territorial et soucieuse du développement des compétences (formation initiale, professionnelle, entreprises) la Région Bretagne s'est engagée sur un programme pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux de 2,7 milliards d'euros sur la période 2016-2021. Ce PPI est également le vecteur de financement de projets portés par l'Etat et contractualisés dans le CPER.

Cet investissement est rendu possible par une maîtrise des fondamentaux financiers de la collectivité (taux d'épargne, capacité de désendettement- CDD), un ralentissement de sa dynamique de fonctionnement à périmètre constant, mais aussi par une levée d'emprunt importante.

Toutefois, si la Région connaîtra une évolution positive de son besoin de financement, elle maintiendra sa CDD à un niveau inférieur à 8 ans, soit un niveau d'endettement inférieur de plus de 100 M€ à ce que serait un endettement induit par une CDD de 9 ans.

Envoyé en préfecture le 29/06/2018
Reçu en préfecture le 29/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_DGS_03-DE

Pour l'État et selon l'application du taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé à l'article 2, le besoin de financement initial pourrait être évalué à :

	2017 (rappel)	**2018**	**2019**	**2020**
Besoin de financement initial évalué après application du taux d'évolution des DRF(€)	99 083 371 €	159 568 535 €	196 102 122 €	158 737 736 €

Du fait de la politique de la Région Bretagne rappelée ci-dessus, le besoin de financement contractualisé est le suivant :

	2017 (rappel)	**2018**	**2019**	**2020**
Besoin de financement contractualisé (€)	99 083 371 €	155 431 629 €	187 747 641 €	146 083 808 €

Article 5- Suivi des objectifs du contrat

Aux termes du V de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, pour la durée du contrat : « *A compter de 2018, il est constaté chaque année la différence entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécutés par la collectivité territoriale et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat. Cette différence est appréciée sur la base des derniers comptes de gestion disponibles* ». « *Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement considéré pour l'application du deuxième alinéa du présent V prend en compte les éléments susceptibles d'affecter leur comparaison sur plusieurs exercices, et notamment les changements de périmètre et les transferts de charges entre collectivité et établissement à fiscalité propre ou la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat.* ».

A cet effet, l'État et la Région Bretagne s'engagent à se réunir deux fois par an (aux mois d'octobre et avril) pour suivre les objectifs du contrat pour analyser les résultats par rapport à 2017 au regard des évolutions de périmètre d'ores et déjà identifiés à l'article 3 et en fonction des nouvelles évolutions de compétences ou de dispositions contractuelles, réglementaires ou législatives qui pourraient influer sur le périmètre d'action de la Région.

A cette occasion, l'une des parties peut demander la conclusion d'un avenant modificatif au contrat.

Article 6 - Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 années.

Fait à Rennes, le …

Pour la Région Bretagne,
Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour l'État,
Le Préfet,

Christophe MIRMAND

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_VOEU_1-DE

REGION BRETAGNE

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

VŒU

«DIWAN : assurer la rentrée prochaine et pérenniser le réseau par un statut spécifique»

Le réseau Diwan, qui permet à un peu plus de 4.400 enfants de devenir bilingues français/breton par une scolarité gratuite et laïque et un enseignement en immersion, risque d'être grandement impacté, dès la prochaine rentrée scolaire, suite au non renouvellement de bon nombre de contrats aidés et plus globalement pour des raisons d'insécurité juridique.

Les nouvelles conditions de mise en place des dispositifs Parcours emploi compétence avec un soutien à hauteur de 40% contre 70% auparavant n'est pas en mesure de rassurer le réseau Diwan. Cette diminution du soutien de l'Etat vient s'ajouter à l'instabilité juridique pour de nombreuses collectivités bretonnes souhaitant soutenir durablement le réseau Diwan.

Ainsi, malgré la mobilisation depuis des années, des parlementaires Bretons de toutes tendances politiques, aucun texte n'est parvenu aujourd'hui à aménager le cadre juridique du réseau des écoles Diwan, qui pourtant assure une mission de service public dans le respect des principes de l'enseignement public.

Compte tenu de son caractère innovant et de sa réussite pédagogique reconnue, et afin que Diwan puisse poursuivre, dans de meilleures conditions, la transmission de la langue bretonne, le Conseil régional de Bretagne demande à Monsieur le Premier ministre, de bien vouloir examiner les voies et moyens pour permettre aux écoles Diwan d'assurer financièrement la prochaine rentrée et à terme permettre une sécurité juridique pour les collectivités bretonnes.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

(Abstention de Mme Blein)

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_VOEU_2-DE

REGION BRETAGNE

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

VOEU

Agences de l'eau : pour un cadre financier à la hauteur des enjeux

Texte

Depuis 50 ans, les agences de l'eau jouent un rôle essentiel de soutien au financement des projets et des politiques de l'eau en Bretagne. Financeurs de la première heure sur le petit cycle de l'eau, leur action devient de plus en plus déterminante pour accompagner les collectivités sur le grand cycle, pour une gestion intégrée de l'eau. Le Ministère de la transition écologique et solidaire leur a demandé en 2017 de répondre aux nouveaux enjeux de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. La Région Bretagne, chargée d'une mission de coordination et d'animation des politiques de l'eau, partage cet effort de transversalité et cette ambition.

A l'inverse, la baisse des moyens financiers octroyés à ces agences, et notamment l'agence de l'eau LoireBretagne, est particulièrement inquiétante. Avec une baisse anticipée de 26% du montant de ses interventions dès 2019, l'agence ne pourra pas être au rendez-vous des besoins et de cette ambition commune.

La Région Bretagne se joint à la motion adoptée par le comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le 26 avril dernier, et demande au Gouvernement que l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau soit revu au plus vite afin d'éviter toute pause dans l'accompagnement des projets des territoires et dans la reconquête de la qualité des eaux.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180622-18_VOEU_3-DE

REGION BRETAGNE

CONSEIL REGIONAL

22 juin 2018

VŒU

«Ecotaxe»

En dépit de l'abandon de l'écotaxe, sous la pression des bretons, le sujet revient régulièrement sur le devant de la scène.

Le 3 avril 2018, Elisabeth Borne, la ministre des transports, interrogée sur le sujet a indiqué « qu'il est justifié que les poids lourds participent davantage au financement des infrastructures routières ». Elle précise ensuite : « j'ai moi-même mis sur la table la question du financement des infrastructures, notamment comment faire payer tous ces poids lourds en transit dans notre pays. Il y aura une contribution, ça fera partie des choses qui seront présentées au parlement ».

Il convient de rappeler que l'économie bretonne, du fait de sa spécialisation agricole et agro-alimentaire, est grande utilisatrice des transports routiers. Le transport routier est le plus à même de connecter les ateliers et les usines car bien souvent ils ne disposent pas de connexion ferroviaire.

Une quelconque création de taxe sur les transports aurait pour effet de renchérir les produits bretons, sur le territoire national et au-delà de nos frontières.

Il s'agit donc de contrecarrer l'apparition d'une taxe qui renchérirait le prix des denrées produites en Bretagne. Une écotaxe instaurée sur l'ensemble du territoire national ou, pire, la proposition faite aux Régions d'instaurer une écotaxe régionale nous pénaliserait fortement.

A cet effet, je vous propose que notre assemblée adopte le vœu d'un rejet de toute forme d'instauration d'une écotaxe nationale ou régionale, ou d'une taxe équivalente, si elle venait à pénaliser l'économie bretonne pour les flux occasionnés en Bretagne ou sur l'ensemble du territoire national.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

PROCES VERBAUX CESER

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 14 mai 2018

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'est réuni le 14 mai 2018 de 10 heures 30 à 12 heures 30, à Rennes, sur la convocation de son Président, en date du 4 mai 2018.

Étaient présent.e.s : Patrick CARÉ, Évelyne LUCAS, Catherine LONEUX, Marie-Martine LIPS, Jean-Marie BERTHO, Marie-Christine CARPENTIER, Annie COTTIER, Stéphane CREACH, Henri DAUCÉ, Marie-Pascale DELEUME, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME, Norbert HELLUY, Annie KERHAIGNON, Jean KERHOAS, Laurent KERLIR, Karim KHAN, Jean-Yves LABBÉ, Carole LE BECHEC, Brigitte LE CLECH, Marie-Christine LE GAL, Olivier LE NEZET, Jean LE TRAON, Filipe NOVAIS, Franck PELLERIN, Patrice RABINE, David RIOU, Viviane SERRANO, Emmanuel THAUNIER, Jacques UGUEN, Martial WESLY

Était absente / excusée : Isabelle AMAUGER, Olivier CAPY, Michel CLECH, Philippe LE ROUX, Mireille MASSOT

Étaient également présent.e.s : Fanny TARTARIN, Pierre YACGER, Coline BOUFFETEAU, Virginie BOURDET, Fabien BRISSOT, Claire GUIRIMAND, Jacqueline MANCEAU, Caroline MEVEL, Marion OLLIVIER, Muriel REYMOND

Rappel de l'ordre du jour :

- Retour sur la session du Conseil régional spéciale Breizh COP
- Actualité des commissions et sections
- Actualité des délégations
- Point d'actualité sur la réforme des institutions et information sur les travaux à venir de CESER de France
- Point d'information sur la session de juin
- Premiers échanges sur le séminaire de rentrée
- Calendrier et ordre du jour des prochains bureaux
- Questions diverses
- Représentations extérieures ponctuelles
- Mandats spéciaux

Le quorum étant atteint, la réunion a pu débuter.

---

1. Retour sur la session du Conseil régional spéciale Breizh COP

Une session spéciale du Conseil régional s'est tenue à Brest le 19 avril, entièrement consacrée au sujet de la Breizh COP. La session a débuté par l'intervention de trois grands témoins, Yves MORVAN, ancien Président du CESER, Laurent LABEYRIE, membre du GIEC, et Laurence LEMOUZY, directrice de la revue Pouvoirs locaux.

Le Président a pu intervenir en introduction de la session pour rappeler les contributions du CESER depuis l'automne 2016. Des membres du Conseil régional des jeunes, dont c'était les derniers travaux, ont également présenté leurs propositions, puis les débats se sont poursuivis au sein de l'assemblée régionale, avec un grand nombre d'interventions des élus. Une délégation importante de membres du CESER était présente.

Les échanges sont en ligne sur le site Internet de la Région.

2. Actualité des commissions et sections

Le Président propose aux Présidents de commission, de section, et aux rapporteurs généraux qui le souhaitent d'intervenir pour évoquer leur actualité de façon générale ou sur un point particulier.

2.1. Commission « Économie et innovation »

Marie-Christine LE GAL indique que l'étude sur la recherche est en cours de rédaction. Elle en présente les différentes parties et confirme que la synthèse de l'étude sera présentée au bureau du 7 septembre.

2.2. Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Évelyne LUCAS, en l'absence de Philippe LE ROUX précise que le sujet de la future étude est en cours d'élaboration sur le thème des mobilités et que le cahier des charges sera présenté au bureau du 2 juillet. Des temps d'information des conseillers ont été organisés sur les politiques régionales et sur la démarche Breizh COP. Les rapporteurs ont présenté les anciennes études réalisées dans la commission. Elle souligne la forte mobilisation des référents sur la présentation de BTHD et des fonds européens.

2.3. Commission « Formation, emploi et éducation »

Norbert HELLUY indique que la commission termine les auditions de la première partie de l'étude sur l'illettrisme en entreprise qui porte sur l'apprentissage. La commission propose de nommer Gilles MATHEL (collège 4), co-rapporteur avec Anne LE MENN (collège 4) de l'étude en cours, en remplacement de Joseph-Bernard ALLOUARD.

Le bureau désigne Gilles MATHEL co-rapporteur de l'étude sur la lutte contre l'illettrisme.

2.4. Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Bernard GAILLARD fait un point sur la participation importante du CESER aux Assisses de la vie associative en Bretagne. La commission a organisé des temps d'information des conseillers avec des présentations des politiques régionales, des anciennes études réalisées par la commission et de l'étude du CESER sur les déchets. Les réflexions sur la prochaine étude sont axées autour de trois thématiques principales :

- la biodiversité en Bretagne : enjeux environnementaux et sociétaux ;
- transformation numérique, inclusion sociale et accès aux droits en Bretagne ;
- égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne.

Après le choix du sujet, le cahier des charges de la nouvelle étude sera préparé pour une présentation au bureau du 2 juillet.

2.5. Section « Prospective »

Henri DAUCÉ indique que la section a mené un travail d'appropriation de la méthode prospective avec les conseillers et les personnalités extérieures qui viennent d'être nommées. Pour la future étude, deux sujets se dégagent :

- l'alimentation demain en Bretagne ;
- la santé des populations et la prévention demain en Bretagne.

Le choix du sujet sera déterminé lors de la prochaine réunion de la section pour une présentation du cahier des charges au bureau du 2 juillet.

2.6. Section « Mer et littoral »

Jean-Yves LABBE indique qu'une information sur les différentes études réalisées lors des précédentes mandatures a été réalisée dans la section. Deux sujets d'étude émergent :

- les perspectives offertes par le numérique pour le développement maritime et littoral ;
- la culture maritime.

Le choix du sujet sera déterminé lors de la prochaine réunion de la section, afin que le cahier des charges puisse être proposé au bureau du 18 juin.

3. Actualité des délégations

De la même façon que pour les commissions et sections, le Président propose de donner la possibilité aux trois Vice-présidentes déléguées de rendre compte au bureau de l'avancement des travaux menés dans leur champ de responsabilité.

3.1. Coordination interne

Évelyne LUCAS revient sur la réunion du groupe de coordination du 16 avril dernier. Le groupe a défini quatre axes de travail :

- partager les modalités d'organisation du CESER : fonctions, instances, méthodes de travail ;
- favoriser la réflexion et la circulation des idées, notamment par des échanges sur les sujets d'études en cours et à venir ;
- construire un programme d'information/formation des membres du CESER, notamment à l'attention des nouveaux arrivants ;
- réfléchir aux modalités selon lesquelles le CESER peut s'ouvrir davantage.

A partir d'une proposition de la Présidente de la commission « Économie et innovation », le groupe propose qu'un questionnaire soit envoyé aux membres du CESER, pour recueillir des avis et des suggestions sur les informations qui ont été données au tout début de la mandature, sur le fonctionnement et les méthodes de travail du CESER. Les réponses à ce questionnaire permettraient d'évaluer la façon dont les supports et outils d'information mis à disposition des membres en début de mandature sont consultés et utilisés, et de les améliorer le cas échéant.

Le Bureau valide le principe de l'envoi d'un questionnaire dont le contenu sera précisé par le groupe de coordination.

3.2. Suivi et évaluation de l'action publique

Marie-Martine LIPS revient sur la première réunion des référents « Suivi évaluation » du 27 avril. Cette réunion a permis de lancer les travaux en deux temps :

- permettre l'appropriation des travaux déjà amorcés sur le sujet de l'évaluation lors de la précédente mandature, en reprenant et en partageant tant les réflexions et propositions du groupe et du bureau que l'état d'esprit quant au positionnement du CESER sur cette nouvelle mission ;
- échanger sur les conditions de conduite interne de la mission, suite au renouvellement 2018 du CESER, et ébaucher les lignes des futurs travaux et chantiers à mener et les porter à la connaissance et à la discussion du groupe.

Marie-Martine LIPS présente ensuite les chantiers en perspective :

- la signature d'une Charte en matière d'évaluation des politiques publiques entre le Conseil régional et le CESER, étant établi qu'elle doit être vue comme un texte resserré, de dimension politique, sans entrer

dans les déclinaisons opérationnelles et techniques ;
- l'avis sur le RADD 2017 ;
- le chantier d'évaluation du CPRDFOP ;
- les futurs temps de formation à l'évaluation ;
- le chantier du suivi des avis et travaux du CESER.

3.3. Coopérations

Catherine LONEUX présente le travail des référents « Coopérations » réunis le 18 avril dernier, autour d'une présentation des trois coopérations du CESER de Bretagne :
- le réseau des Conseils de développement bretons par Sylvie JOLIVOT, animatrice du réseau ;
- les CESER de l'Atlantique par Gaëlle FROSTIN, secrétaire générale de l'Association "Les CESER de l'Atlantique" ;
- le Réseau transnational atlantique (RTA).

Concernant le réseau des Conseils de développement, dans la continuité du temps d'échange organisé en octobre dernier à Saint-Brieuc sur le thème des centralités, un second après-midi d'échange s'est déroulé le 23 avril 2018 à Gourin. Plusieurs référents « Coopérations » y ont participé, issus des différentes commissions. Ce temps d'échange, labellisé « Breizh COP» sera suivi d'autres événements labellisés au cours de l'année 2018. Les référents « Coopérations » sont d'ores et déjà mobilisés sur ce calendrier :
- les transitions : 30 octobre à Lorient ;
- l'insularité : 14 novembre à Auray ;
- les Assises de la mer et du littoral : 22 novembre à Brest.

Une rencontre devrait également prochainement avoir lieu avec les coordinateurs du réseau des Conseils de développement.

Concernant les CESER de l'Atlantique, une réunion du bureau a eu lieu le 29 mars 2018. Il réunissait les nouveaux Présidents des CESER membres. Le 23 mai, à Caen, le Conseil d'administration de l'association construira le programme de travail 2018, qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle de l'association le 27 juin à Nantes. Un groupe de travail devrait être mis en place avant l'été.

Concernant le RTA, de nouveaux échanges s'engagent sur l'intérêt de la poursuite sur la stratégie atlantique. Une dernière réunion du groupe de travail aura lieu à Bordeaux, en juin. Les membres ayant suivi le travail dans la précédente mandature y participeront.

Le CESER de Bretagne a proposé que le suivi et la valorisation des travaux soient assurés au niveau du Comité exécutif et que l'on travaille à la construction d'un nouveau sujet de travail, fédérateur, qui mobilisera les référents « Coopérations ». Des échanges ont eu lieu sur l'opportunité de travailler collectivement sur les conséquences du Brexit, avec un travail des CES espagnols sur la collecte d'informations (déjà réalisée par les CESER français).

Le CESER, via les référents « Europe International » organisera à l'automne, une journée Théma de formation des membres sur l'Europe. Le réseau des Conseils de développement y sera associé.

4. Information sur les travaux à venir de CESER de France et point d'actualité sur la réforme des institutions

Une rencontre avec le Président du CES européen aura lieu le 16 mai à Bruxelles. L'objectif de cette rencontre est de nouer un lien entre les CESER et le CES. Catherine LONEUX y représentera le Président. Les points abordés lors de cette rencontre seront les suivants :

- l'évaluation des politiques publiques ;
- les fonds européens et la cohésion sociale ;
- les consultations citoyennes sur l'Europe ;
- les relations avec la société civile.

La prochaine réunion de CESER de France aura lieu à la maison de la Nouvelle-Calédonie, le 17 mai. Evelyne LUCAS y représentera le Président. La réunion sera notamment consacrée à la réflexion sur l'évolution des CESER.

L'avant-projet de loi constitutionnelle « Pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » a été présenté pour avis au Conseil d'État à la mi-avril et en Conseil des ministres le 9 mai. Il sera examiné en première lecture par les deux chambres parlementaires avant l'été. Il est composé de 18 articles et contient des dispositions visant à encadrer davantage et accélérer les procédures parlementaires, à affirmer les possibilités de différenciation, à renforcer le statut particulier de la Corse et des outremers. Il renforce le droit à l'expérimentation et créé le droit à la différenciation.

Par ailleurs, il fait de l'actuel CESE une « Chambre de la participation citoyenne » qui après avoir organisé la consultation du public, éclaire le Gouvernement et le Parlement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et sur les conséquences à long terme des décisions prises par les pouvoirs publics.

5. Point d'information sur la session de juin

La prochaine session plénière du CESER aura lieu le 11 juin. Les dossiers suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°1 au Budget 2018
- Rapport financier 2017
- Rapport d'activité et de développement durable 2017
- Rapport sur les aides économiques
- Région actionnaire : rapport annuel sur les participations et le CRT
- Contrat financier avec Etat (le cas échéant)
- Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022
- Création du GIP Pêche de Bretagne
- Politique d'achat - Approbation du schéma des achats économiquement responsables
- Avis de la Région sur le projet régional de santé Bretagne 2018-2022
- Contrat de partenariat Etat/Région/Association des îles du Ponant 2015-2020 - révision 2018
- Point d'avancement du Schéma Directeur Immobilier dans les lycées
- Le plan breton pour l'eau et la stratégie de la Région de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques
- Vers la constitution d'une agence bretonne de la biodiversité
- Canaux et voies navigables de Bretagne : l'affirmation d'une stratégie régionale de développement et de valorisation
- Lycée au Sud de Rennes
- Chambre Régionale des Comptes – rapport d'observations définitives sur le développement touristique.

Comme chaque année en juin, la préparation de la session sera chargée, avec une forte mobilisation des rapporteurs généraux ainsi que des pré-rapporteurs budgétaires (sur le RADD).

Patrice RABINE, rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique, rappelle ce qu'est le RADD et présente la méthode d'élaboration de l'avis.

Une note de présentation de la méthode d'élaboration de l'avis du CESER sur le RADD sera adressée aux pré-rapporteurs.

6. Premiers échanges sur le séminaire de rentrée

Le séminaire de rentrée du CESER a évolué au cours du temps, dans son contenu comme dans sa forme. Bien qu'il réunisse les membres du bureau, le séminaire n'est pas un bureau, n'a pas vocation à arrêter des décisions mais à :

- marquer la rentrée et la reprise des activités du CESER après les congés d'été ;
- dresser un bilan de l'année écoulée en termes d'organisation et de fonctionnement comme en termes d'activité du CESER, et en tirer des pistes d'amélioration pour l'année à venir ;
- dresser les perspectives de travail pour l'année à venir et construire la feuille de route ;
- consacrer un temps à la réflexion hors du calendrier habituel ;
- profiter de ce temps de travail spécifique pour travailler sur des sujets transversaux.

Sur la forme et le contenu, le bureau valide le fait de :

- maintenir un séminaire se tenant sur deux à trois demi-journées ;
- maintenir une réunion délocalisée ;
- optimiser le coût du séminaire lors du choix de l'hébergement et des prestations.

Cette année, le séminaire est programmé le jeudi 6 et le vendredi 7 septembre et devrait se tenir dans le Morbihan selon l'organisation suivante :

- 9h30-10h : accueil
- 10h-11h : l'heure du bilan. Le défi : parcourir l'année écoulée en une heure seulement, tirer les enseignements de l'année pour se projeter vers l'avenir
- 11h-12h30 : échanges sur la feuille de route de l'année à venir
- 14h-16h : ateliers : ouvrir la boîte à idées à partir de la feuille de route
- 16h-17h : synthèse des réflexions et propositions pour construire la feuille de route ;
- 17h-19h : visite (selon le lieu)
- 19h30-21h : dîner
- Le lendemain : 9h-12h : réunion du bureau. Validation de la synthèse de l'étude la commission « Économie et innovation » sur la recherche.

De façon à préparer au mieux ce séminaire, les membres sont invités à indiquer leur présence sur les deux jours, ainsi que leur participation aux repas, au dîner, et leur souhait d'une chambre d'hôtel afin de calibrer au mieux les réservations qui seront faites, et qui ont un coût important.

7. Calendrier et ordre du jour des prochains bureaux

Bureau du 18 juin : - Cahier des charges de la section « Mer et littoral »
- Cahier des charges de la section « Prospective »

Bureau du 2 juillet : - Cahier des charges de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
- Cahier des charges de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Audition : accord de la Banque de France pour une audition en Bureau le 15 octobre.

8. Questions diverses

8.1. Retour sur le rendez-vous entre le Président CARÉ et le Président CHESNAIS-GIRARD

Le Président a rencontré le Président du Conseil régional le 7 mai dernier. Plusieurs point ont été évoqués :

- l'installation du CESER ;

- le suivi et l'évaluation des politiques publiques ;
- le projet de rencontre entre les deux bureaux ;
- les locaux du CESER ;
- l'organisation du séminaire de rentrée ;
- les questions d'actualité.

Des rendez-vous réguliers sont prévus.

8.2. Référents « Égalité femmes.hommes »

Des référents « Égalité femmes.hommes » ont été désignés dans chacune des commissions, à raison d'un homme et d'une femme par commission. Le Président propose de les réunir prochainement, de façon à envisager, en lien avec Patrice RABINE, rapporteur général, les modalités selon lesquelles ils pourront être mobilisés dans chacune de leur commission sur l'élaboration de l'avis sur le rapport égalité femmes.hommes.

8.3. Mise à jour du guide du conseiller

Une nouvelle version du guide du conseiller est disponible sur l'extranet du CESER et sera imprimée et envoyée à tous les membres. Elle intègre les dernières mises à jour concernant la prise en charge des frais liés à l'exercice du mandat de membre du CESER.

9. Représentations extérieures ponctuelles

Le Président demande au bureau de valider le déplacement de :

Norbert HELLUY qui a représenté le CESER lors de la **Conférence de Philippe MEIRIEU sur le thème « Quelle pédagogie pour répondre au défi d'aujourd'hui ? »**, le 24 avril 2018, à 20h, à l'UBS, à Vannes.

Marie-Anne CHAPDELAINE qui a représenté le CESER lors de la **réunion de concertation sur le volet numérique de la Stratégie de transformation du système de santé** organisée par l'ARS et la CRSA, le 24 avril 2018, le matin, à Rennes.

Sylvère QUILLEROU qui a représenté le CESER lors du **colloque " Numérique et santé : quelle place pour les données dans la médecine du futur ? "** organisé par Atlanpole Biotherapies, Images & Réseaux et ID2Santé, le 24 avril 2018, la journée, à Lorient.

Le Président demande au bureau d'autoriser le déplacement de :

Norbert HELLUY qui représentera le CESER au **Conseil de développement de Ploërmel pour présenter le CESER, évoquer le SRADDET et l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional Breizh COP, un monde à vivre - point d'étape**, le 14 mai 2018, à 20h, à Ploërmel.

Jacques UGUEN qui représentera le CESER lors de **la journée régionale d'échanges « Intercommunalité et communes : Quelle articulation des politiques pour une dynamique de territoire ? » organisée par le réseau BRUDED,** le 30 mai 2018, de 9h30 à 16h, à Querrien**.**

Gérard CLÉMENT et Jacques UGUEN qui représenteront le CESER lors du **séminaire organisé par l'ADEME « Partager son véhicule : auto-partage, covoiturage, autostop et autres mutualisations : évolutions des pratiques et accompagnement au changement »,** le 31 mai 2018, de 9h30 à 17h, à Montreuil sur Ille.

Marie-Françoise LE HENANF qui représentera le CESER à la **"Rencontre régionale autour de l'accueil de**

volontaires européens dans des lycées de Bretagne", le 1er juin 2018, de 9h à 12h30, à Lorient.

Marie-Madeleine HINAULT qui présentera **l'étude du CESER *« Les défis de la vie associative en Bretagne* » lors de l'assemblée générale de l'association RESAM Morlaix**, le 12 juin 2018, à 18h, à Morlaix.

Sylvère QUILLEROU qui représentera le CESER lors de la **journée Innovation en santé** organisée par l'Agence régionale de santé (ARS), le 29 juin 2018, de 9h30 à 16h30, à Rennes.

Le bureau autorise l'ensemble de ces déplacements.

10. Mandats spéciaux

Le Président demande au bureau d'accorder un mandat spécial à **Catherine LONEUX** qui représentera le CESER lors **d'une rencontre avec le Président du CES européen**, le 16 mai 2018, à Bruxelles.

Le bureau autorise ce déplacement.

Le bureau ayant approuvé l'ensemble de ces points et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 18 juin 2018

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2018

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'est réuni le 11 juin 2018 de 9 heures 30 à 10 heures 00, à Rennes, sur la convocation de son Président, en date du 8 juin 2018.

Étaient présent.e.s : Patrick CARÉ, Évelyne LUCAS, Marie-Martine LIPS, Isabelle AMAUGER, Jean-Marie BERTHO, Olivier CAPY, Marie-Christine CARPENTIER, Michel CLECH, Annie COTTIER, Stéphane CREACH, Henri DAUCÉ, Marie-Pascale DELEUME, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME, Norbert HELLUY, Jean KERHOAS, Laurent KERLIR, Jean-Yves LABBÉ, Carole LE BECHEC, Brigitte LE CLECH, Marie-Christine LE GAL, Philippe LE ROUX, Filipe NOVAIS, Franck PELLERIN, Patrice RABINE, David RIOU, Emmanuel THAUNIER, Jacques UGUEN, Martial WESLY

Étaient absent.e.s / excusé.e.s : Annie KERHAIGNON, Karim KHAN, Carole LE BECHEC, Olivier LE NEZET, Jean LE TRAON, Catherine LONEUX, Mireille MASSOT, Viviane SERRANO

Étaient également présent.e.s : Fanny TARTARIN, Pierre YACGER, Coline BOUFFETEAU, Virginie BOURDET, Fabien BRISSOT, Virginie GICQUEL, Claire GUIRIMAND, Jacqueline MANCEAU, Caroline MEVEL, Marion OLLIVIER, Muriel REYMOND

Rappel de l'ordre du jour :

- Examen de la recevabilité d'un vœu en faveur d'une politique ferroviaire ambitieuse en Bretagne
- Contribution du CESER à l'élaboration d'une convention régionale de l'action publique

Le quorum étant atteint, la réunion a pu débuter.

---

1. Examen de la recevabilité d'un vœu en faveur d'une politique ferroviaire ambitieuse en Bretagne

En introduction, le Président rappelle que les vœux sont des expressions courtes du CESER, souvent motivées par l'actualité, qui doivent respecter certains critères prévus au règlement intérieur.

Les vœux sont normalement élaborés par les commissions puis soumis au Bureau qui en examine la recevabilité. La recevabilité s'apprécie sur les critères suivants : le caractère régional ou interrégional marqué, l'urgence, une certaine formalisation permettant de bien comprendre le contexte et les points d'alerte du CESER, la cohérence avec les expressions antérieures du CESER et l'élaboration en commission. Toutefois, le règlement intérieur prévoit qu'en cas d'urgence motivée par l'actualité, l'auteur ou les auteurs d'un vœu peuvent le soumettre directement au bureau qui en examine la recevabilité dans les mêmes conditions.

Le bureau n'a pas à se prononcer sur le contenu du vœu mais sur sa recevabilité.

Le Président donne la parole à Stéphane CRÉACH qui présente le projet de vœu.

Après un tour de table, le bureau déclare le vœu recevable avec un vote contre de Jean-Yves LABBÉ.

2. Contribution du CESER à l'élaboration d'une convention régionale pour l'action publique en Bretagne

Une contribution du CESER à l'élaboration d'une convention régionale pour l'action publique en Bretagne sera présentée en session ce jour. Le Président en informe préalablement le bureau et explique le contexte de préparation de cette contribution.

En tant que membre de la CTAP, le Président a été destinataire d'**un projet de convention régionale pour l'action publique en Bretagne,** projet en construction, qui sera discuté lors de la réunion de la CTAP du 14 juin et sur lequel le Président du Conseil régional sollicite des remarques et propositions.

Au vu des avis et travaux que le CESER a pu conduire sur la réforme territoriale, la CTAP, les relations entre collectivités, la contractualisation entre État et collectivités ou entre collectivités, le Président a jugé pertinent que le CESER puisse s'exprimer sur ce document sous la forme d'une contribution.

Un texte a été préparé et compte tenu du calendrier très contraint, c'est le groupe de coordination, réuni le 7 juin, qui l'a examiné, à la fois sur le fond et sur l'opportunité de présenter le texte en session. Cette contribution a été ensuite transmise à l'ensemble des membres du CESER, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et préparer éventuellement une intervention en séance.

Le bureau ayant approuvé l'ensemble de ces points et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h00.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 18 juin 2018

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'est réuni le 18 juin 2018 de 9 heures 45 à 12 heures 30, à Rennes, sur la convocation de son Président, en date du 7 juin 2018.

Étaient présent.e.s : Patrick CARÉ, Évelyne LUCAS, Marie-Martine LIPS, Jean-Marie BERTHO, Olivier CAPY, Marie-Christine CARPENTIER, Michel CLECH, Annie COTTIER, Stéphane CREACH, Henri DAUCÉ, Marie-Pascale DELEUME, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME, Norbert HELLUY, Annie KERHAIGNON, Jean KERHOAS, Laurent KERLIR, Jean-Yves LABBÉ, Carole LE BECHEC, Brigitte LE CLECH, Marie-Christine LE GAL, Olivier LE NEZET, Philippe LE ROUX, Jean LE TRAON, Mireille MASSOT, Filipe NOVAIS, Franck PELLERIN, Patrice RABINE, David RIOU, Emmanuel THAUNIER, Jacques UGUEN, Martial WESLY

Étaient absent.e.s / excusé.e.s : Catherine LONEUX, Isabelle AMAUGER, Karim KHAN, Viviane SERRANO

Étaient également présent.e.s : Fanny TARTARIN, Pierre YACGER, Coline BOUFFETEAU, Virginie BOURDET, Fabien BRISSOT, Claire GUIRIMAND, Jacqueline MANCEAU, Caroline MEVEL, Marion OLLIVIER, Muriel REYMOND

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation du cahier des charges de l'étude de la section « Mer et littoral »
- Présentation du cahier des charges de l'étude de la section « Prospective »
- Dossiers complémentaires soumis par le Conseil régional
- Retour sur la CTAP du 14 juin et points d'actualité
- Programmation d'une rencontre avec le Bureau du Conseil régional
- Questions diverses
- Représentations extérieures permanentes
- Représentations extérieures ponctuelles

Le quorum étant atteint, la réunion a pu débuter.

---

1. Présentation du cahier des charges de l'étude de la section « Mer-littoral »

Jean-Yves LABBÉ, Président de la section Mer-littoral, présente le cahier des charges de la future étude de la section « *Outils, données et services numériques : quelles opportunités pour la Bretagne maritime ?* ».

La transformation numérique constituait l'un des facteurs déterminants de l'évolution du rapport à la mer en Bretagne dans l'étude prospective « *La Bretagne et la mer à l'horizon 2040* » parue en décembre 2017. Le CESER propose d'approfondir ce sujet, dans l'objectif d'identifier les opportunités offertes par les multiples outils, données et services numériques pour le développement de la Bretagne, dans la perspective de sa transition maritime.

Il propose d'aborder le sujet à partir de la problématique ainsi formulée : la conduite et la réussite de la transition maritime de la Bretagne seront le fait des femmes et des hommes qui s'en empareront, mais comment la transformation numérique peut-elle accompagner ce processus ? Comment les outils et services numériques, les usages et l'exploitation des données marines peuvent-ils contribuer à la transition maritime de la Bretagne, dans la perspective d'un développement durable ?

La démarche du CESER poursuit trois objectifs :

- Faire connaître les hybridations possibles entre les mondes numériques et maritimes, pour favoriser

l'appropriation du numérique par les acteurs maritimes et réciproquement, pour valoriser les initiatives et les compétences présentes sur le territoire et pour mettre en lumière la contribution des outils et services numériques à la maritimisation de la Bretagne ;

- Identifier les opportunités et les risques vis-à-vis du développement maritime durable, pour alerter sur les défis à relever et mettre en lumière les relais de croissance et pistes de différenciation pour la Bretagne ;
- Émettre des propositions pour l'avenir, donner une impulsion, et susciter auprès du plus grand nombre l'envie de s'emparer de ces sujets. Il s'agit d'encourager les acteurs de la mer et du littoral, au premier rang desquels le Conseil régional et ses partenaires publics et privés, à nourrir cette spécificité et à la positionner comme un sujet prioritaire en Bretagne.

La présentation de l'étude est prévue à la session de juin 2019.

Après un tour de table et quelques modifications, le bureau valide le cahier des charges et désigne Daniel CLOAREC et Anne COUËTIL comme rapporteurs de l'étude.

2. Présentation du cahier des charges de l'étude de la section « Prospective »

Henri DAUCÉ, Président de la section Prospective, présente le cahier des charges de la future étude de la section « *Alimentation à l'horizon 2050 : quels enjeux de société en Bretagne ? ».*

L'étude s'intéressera aux évolutions à long terme (2050), dans toutes leurs dimensions (poursuite des tendances, inflexions, ruptures, etc.) des pratiques alimentaires et des différentes composantes du système productif alimentaire. Elle analysera également leurs relations, dans le but de dégager des enseignements pouvant éclairer l'ensemble des acteurs du système alimentaire en Bretagne.

Les questions auxquelles cette étude vise à répondre sont les suivantes :

- Quelles pourraient-être les évolutions et/ou les ruptures dans les pratiques alimentaires et les modes de vie ? Quels en seront les déterminants et comment évolueront-ils ?
- En quoi ces évolutions auront-elles un impact sur la production et la distribution des aliments ? Comment se caractérisera le lien entre les évolutions des pratiques alimentaires et celles des modes de production et de distribution ? Comment évoluera-t-il ?
- Quelles seront les conséquences économiques, sociales, environnementales en Bretagne de l'évolution des pratiques alimentaires ?

La présentation de l'étude est prévue à la session plénière de décembre 2019.

Après un tour de table et quelques modifications, le bureau valide le cahier des charges de l'étude et désigne Edwige KERBORIOU et Gilles POUPARD comme rapporteurs de l'étude.

3. Dossiers complémentaires soumis par le Conseil régional

3.1. Localisation d'un lycée au sud de Rennes

Le dossier du Conseil régional relatif au choix de la localisation d'un lycée au sud de Rennes, n'a pas été transmis au CESER avant la session plénière du 11 juin. Il n'a donc pas pu délibérer. Le règlement intérieur du CESER prévoit toutefois que le bureau, par délégation de l'assemblée, peut émettre un avis au nom du CESER. L'assemblée réunie le 11 juin a été informée de cette procédure, et le dossier du Conseil régional a été porté à la connaissance de l'ensemble des membres.

La commission « Formation, emploi et éducation » été particulièrement mobilisée. Norbert HELLUY, Président de la commission présente l'avis préparé par la commission sur la proposition de Jean-Marc CLERY, Françoise BOUJARD et Joseph-Bernard ALLOUARD, rapporteurs.

L'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030 sur le pays de Rennes. Un lycée au sud du bassin de Rennes – Choix de localisation » est adopté à l'unanimité.

3.2. Contrat entre l'État et la Région Bretagne relatif à la maîtrise de la dépense publique locale

Le dossier du Conseil régional intitulé « Contrat entre l'État et la Région Bretagne relatif à la maîtrise de la dépense publique locale » présenté en rapport complémentaire à la session du Conseil régional n'a pas été transmis au CESER qui n'a donc pu délibérer.

Le CESER devant être obligatoirement consulté sur ce type de document, le bureau du CESER est donc amené à examiner le document qui lui est transmis ce jour le 18 juin. Le bureau du CESER déplore la contraction de ces délais qui ne lui permettent pas d'émettre un avis argumenté et ne peut que prendre acte du document qui lui est communiqué.

Le bureau renvoie à une date ultérieure son analyse et son avis sur ce dossier déterminant pour l'action publique régionale. À l'unanimité, il décide de transmettre un avis rédigé dans ce sens au Conseil régional afin de lui permettre de délibérer.

4. Retour sur la CTAP du 14 juin et points d'actualité

La CTAP s'est réunie le 14 juin 2018. Quelques grandes lignes d'informations ont été données à cette occasion :

- Le Président de la République, Emmanuel Macron, est attendu en Bretagne le mercredi 20 et jeudi 21 juin. En conséquence, la session du Conseil régional est déplacée aux vendredi 22 et samedi 23 juin.
- Les membres de la CTAP avaient été destinataires d'un projet de convention régionale pour l'action publique, sur lequel étaient attendues des réactions et des propositions. C'est à cette démarche que le CESER a apporté une contribution, présentée lundi 11 juin en session. Ce texte a été discuté en CTAP, à partir des contributions des différentes collectivités.

Ces échanges ont abouti à la dissociation de trois démarches distinctes qui avaient été intégrées dans ce document :

- les contrats financiers entre l'Etat et les collectivités, qui seront signés (ou non) de façon bilatérale et n'ont pas à être vus en CTAP ;
- le pacte d'accessibilité qui doit être signé pour le mois de juillet ;
- le « pacte girondin » ou « convention pour l'action publique », selon les termes utilisés en CTAP, qui reste à construire sur la base du document communiqué, et dont l'échéance se situe plutôt après l'été.

En lien avec ce dernier point, le Conseil régional avait créé un groupe de travail interne sur la différenciation, au regard des possibilités ouvertes par la réforme constitutionnelle. Ce groupe vient de rendre ses conclusions au Président CHESNAIS-GIRARD, sous la forme d'un document exposant la démarche retenue, la façon dont la différenciation est pensée, et des fiches par thématique. Il ne s'agit pas encore d'un document du Conseil régional, mais de la première étape d'une démarche. En fonction des suites qui seront données à cette démarche, le CESER réfléchira à la façon dont il peut se mobiliser.

5. Programmation d'une rencontre avec le Bureau du Conseil régional

Une rencontre avec les Vice-présidents du Conseil régional, pour échanger sur les programmes de travail et les relations entre les deux instances, est envisagée.

Le bureau du Conseil régional est composé des Vice-présidents en charge, des Présidents de commission, du rapporteur général au budget et des conseillers régionaux délégués. C'est un peu l'équivalent du groupe de coordination du CESER, qui compte les Vice-présidentes déléguées, les Présidents de commission et section et les rapporteurs généraux.

Cette rencontre pourrait être l'occasion également de formaliser le travail qui a été conduit par les deux instances autour de la charte de l'évaluation, et que les référents Suivi-évaluation ont récemment reprise. Afin de préparer cette hypothèse, une rencontre entre Marie-Martine LIPS et Stéphane PERRIN sera organisée prochainement.

La date et les modalités de participation restant à définir, le Président propose au Bureau de reprogrammer ce point à l'ordre du jour du prochain bureau.

6. Questions diverses

6.1. Congrès des Régions de France

Le Congrès des Régions de France aura lieu le 27 septembre à Marseille. Le Président y participera et il est proposé de constituer une délégation de quelques membres pour l'accompagner.

Le programme est le suivant :

9h00 : Ouverture du Congrès par Hervé MORIN, Président de Régions de France, et Renaud MUSELIER, Président de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 : Ateliers en parallèle

1. Pacte ferroviaire, nouvelles mobilités: la révolution des transports.
2. Quelle place pour nos Régions dans la gouvernance des ports?
3. L'orientation, une nouvelle compétence pour la Région.
4. Les langues régionales en Europe.
5. La prospective au service des politiques régionales.
6. Exercice de la compétence développement économique des Régions.
7. L'internationalisation de nos territoires.
8. L'économie sociale et solidaire et les collectivités territoriales en Europe.
9. Vers quelle fiscalité au service de la transition écologique en Région?
10. Comment accroître encore la promotion et l'attractivité touristique des Régions de France, en Europe et dans le monde ?

10h: remise des Trophées de l'Innovation de Régions Magazine

11h30 : 1ère séance plénière, "Face à la recentralisation, les territoires portent une nouvelle gouvernance de l'action publique".

14h00 : 2ème séance plénière “les Régions au cœur de l’Europe”. Quel projet européen pour nos Régions, quelle place pour le fait régional dans la gouvernance européenne, quel rôle pour les Régions dans la politique de cohésion et la PAC après 2020?

16h: Discours de clôture

6.2. Séminaire de rentrée

Le séminaire aura lieu **dans le Morbihan à l’hôtel IBIS THALASSA de Quiberon, le jeudi 6 et le vendredi 7 septembre 2018.** Il se tiendra sur 3 demi-journées avec un début à 9h30 le jeudi 6 et une fin après le déjeuner le vendredi 7. Les membres sont invités à confirmer leur participation.

6.3. Observatoire régional de santé de Bretagne – ORSB : Appel à cotisation

Le Président demande au Bureau de bien vouloir renouveler la cotisation du CESER de Bretagne à l'Observatoire régional de santé de Bretagne pour l'année 2018, pour un montant de 100 euros.

Le bureau autorise le renouvellement de la cotisation du CESER de Bretagne à l'Observatoire régional de santé de Bretagne pour l'année 2018, pour un montant de 100 euros.

7. Représentations extérieures permanentes

Le Président propose de compléter les représentations permanentes déjà validées, par les désignations suivantes :

- Conférence de la jeunesse : Bernard GAILLARD et Filipe NOVAIS
- Commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université de Bretagne Occidentale (CFVU) - Brest : Marie-Françoise LE HENANF titulaire et Lydie PORÉE suppléante.

Le bureau valide ces désignations.

8. Représentations extérieures ponctuelles

Le Président demande au bureau de valider le déplacement de :

Sylvère QUILLEROU qui a représenté le CESER lors du **colloque « parcours de santé réflexions perspectives »** organisé par la Conférence régionale de la santé et de l’autonomie (CRSA) et le Conseil territorial de santé de Lorient-Quimperlé, le 24 mai 2018, de 14h à 17h, à Lorient.

David RIOU qui a représenté le Président du CESER **au lancement de l’association Bretagne Ocean Power**, le 24 mai 2018, à 14h30, à Plouay.

Stéphane CRÉACH et David RIOU qui ont représenté le CESER lors de la **Conférence régionale de la mer et du littoral**, le 6 juin 2018, à 14h, à Rennes.

Karim KHAN qui a représenté le CESER lors de la **journée technique tourisme durable** organisée par le Comité régional du tourisme (CRT), le 8 juin 2018, de 9h30 à 17h, à Arradon.

Gilles POUPARD qui a présenté l'étude du CESER « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne* ! » à l'occasion d'une intervention lors de la **journée d'échanges Mer & littoral** organisée par l'Université de Bretagne Sud pour

marquer le lancement de son Institut des sciences marines et littorales, le 12 juin 2018, à Lorient.

Jean-Yves PIRIOU qui a représenté le CESER lors d'une **rencontre d'échanges avec les membres du Comité de bassin Loire-Bretagne,** le 14 juin 2018 après-midi, à Rennes.

Marie-Christine CARPENTIER qui a représenté le CESER lors de **l'assemblée générale de la Maison de l'Europe**, le 14 juin 2018, à 17h, à Rennes.

Le Président demande au bureau d'autoriser le déplacement de :

M'Hamed DRISSI et Carole LE BECHEC qui représenteront le CESER à la **conférence « L'Union européenne offre-t-elle un cadre favorable à nos entreprises ? »** organisée par les conseillers du commerce extérieur de la France en leurs comités de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Union Européenne, le 22 juin 2018, de 14h à 18h, à Rennes.

Sylvère QUILLEROU qui représentera le Président du CESER à **l'assemblée générale de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)**, le 23 juin 2018, la journée, à Rennes.

Jean-Yves PIRIOU qui représentera le CESER à la **journée de réflexion « Apprendre de, par et pour la mer ; Quel dispositif d'accompagnement en 2018 ? »** organisée par le service des politiques maritimes du Conseil régional ainsi que le réseau REEB et l'association RSE & développement (comité Soli'mer), le 3 juillet 2018, de 10h à 17h, au Faou.

Représenteront le CESER lors des **« Conférences des parties » (COP) territoriales »** organisées par le Conseil régional dans le cadre de la démarche Breizh COP :

- **Marie-Pascale DELEUME et Viviane SERRANO**, le 2 juillet 2018, de 17h à 20h, à Guignen
- **Jacques UGUEN**, le 4 juillet 2018, de 17h à 20h, à Loudéac
- **David RIOU**, le 11 juillet 2018, de 16h à 19h, à Goudelin

Le bureau autorise l'ensemble de ces déplacements.

Le bureau ayant approuvé l'ensemble de ces points et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 2 juillet 2018

AVIS CESER

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BRETAGNE

LORS DE SA REUNION DU 11 JUIN 2018

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

SESSION PLENIERE DU 11 JUIN 2018
AVIS DU CESER

Avis du CESER sur les dossiers de l'exécutif régional		Rapporteurs	Pages
1.	Projet de décision modificative n°1 au budget 2018	Martial WESLY, rapporteur général	1-21
2.	Rapport financier 2017	Martial WESLY, rapporteur général	23-30
3.	Rapport d'activité et de développement durable 2017	Patrice RABINE, rapporteur général	31-124
4.	Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2016 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne	Olivier CAPY	125-128
5.	Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature – exercice 2017	Martial WESLY, rapporteur général	129-134
6.	Le groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » - Pour une initiative bretonne en faveur de la compétitivité de la pêche par ses ports	Olivier LE NEZET David RIOU	135-137
7.	La Politique d'achat au service de l'économie - Schéma des achats économiquement responsables	Patrice RABINE, rapporteur général	139-153
8.	Avis du Conseil régional sur le projet régional de santé Bretagne 2018-2022 élaboré par l'agence régionale de santé	Bernard GAILLARD Sylvère QUILLEROU	155-176
9.	Révision de la politique territoriale régionale – Approbation du contrat de partenariat Etat/Région/Association des îles du Ponant	Stéphane CREACH rapporteur général	177-181
10.	Schéma Directeur Immobilier des lycées publics - Point d'avancement	Jean -Marc CLERY Françoise BOUJARD	183-189
11.	Le plan breton pour l'eau et la stratégie de la Région Bretagne pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Jean-Yves PIRIOU	191-200
12.	Vers la constitution d'une agence bretonne de la biodiversité	Henri DAUCE Sylvie MAGNANON	201-208
13.	De la gestion des déchets à la valorisation des ressources	Ronan LE GUEN	209-213
14.	Canaux et voies navigables de Bretagne : les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation.	Jean KERHOAS	215-219
15.	Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la politique de développement touristique.	Marie-Christine LE GAL	221-223
16.	Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne pour la Période 2018-2022 *(report de la session de février 2018 – voir l'avis émis par le CESER à cette occasion)*	Olivier LE NEZET David RIOU	225-233

Dossiers du CESER		Rapporteurs	Pages
17.	Contribution du CESER à l'élaboration d'une convention régionale de l'action publique	Patrick CARÉ	235-242
18.	Vœu du CESER en faveur d'une politique ferroviaire ambitieuse en Bretagne (sous réserve de la confirmation du Bureau)	Stéphane CREACH	243-246

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°1 au budget 2018 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative reste d'un impact budgétaire limité (+1,33 % en crédits de paiement, soit 20,53 M€), qui se traduit au travers d'engagements forts et structurants pour la Bretagne et la Région :

- d'une part, avec 18,4 M€ de crédits d'investissement nécessaires à l'accompagnement des projets de reprise des activités de la société Doux, qui s'appuient sur le développement d'un nouveau modèle pour la filière volaille ;
- d'autre part, avec 5 M€ programmés en faveur des éleveurs de cette filière pour moderniser les bâtiments d'élevage et d'accouvage.

Les autres modifications budgétaires visent à :

- permettre la transformation d'une avance remboursable en prise de participation dans le groupe agroalimentaire d'Aucy ;
- soutenir la modernisation des installations de la filière volaille à travers un « plan Volailles » ;
- abonder les crédits liés à la politique de la mer pour permettre de répondre à la montée en puissance des dossiers dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), et de répondre aux demandes d'investissements dans le secteur de la pêche ;
- accélérer le programme d'équipements de nettoyage dans les lycées ;
- inscrire les crédits sur les programmes ayant reçu un financement extérieur notamment en matière culturelle.

L'ajustement des recettes concerne principalement la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour – 3,1 M€ ; les IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) pour – 125 K€ ; un solde de FSE (Fonds social européen) sur l'ancienne programmation 2007-2013 pour 2,847 M€ ; ainsi que le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) pour 5,139 K€.

La reprise des résultats de l'exercice 2017 (36,494 M€) et la prise en compte des ajustements de recettes (- 15,964 M€) permettent l'inscription de dépenses supplémentaires totalement financées et une réduction du montant d'emprunt prévu au budget primitif 2018 (- 20,81 M€) dans le respect des grands équilibres financiers et de la trajectoire financière exigeante fixée par la collectivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Si au final les ajustements proposés dans le cadre de la DM1 restent de portée limitée, le CESER souligne que plusieurs lignes d'importance illustrent la volonté du Conseil régional d'intervenir en soutien de l'économie et la réactivité démontrée pour sauvegarder l'activité dans le secteur de l'agro-alimentaire, face à des situations compromises.

Le CESER approuve ainsi le soutien apporté à l'évolution de la filière volailles au travers d'une intervention permettant la reprise du groupe Doux, via une entrée dans le capital de la structure Yer Breizh créée à cette fin (à hauteur de 5 % initialement, soit 300 K€, avec un représentant au Comité stratégique).

Il prend acte ensuite avec intérêt du nouveau « plan Volailles » s'adressant aux éleveurs, plan visant à améliorer les installations, et à reconquérir des parts de marché en volaille fraîche, pour sécuriser l'avenir de la filière et préserver l'emploi.

Au travers de ce plan, le CESER voit le changement de modèle économique proposé, lequel, s'il comporte des atouts indéniables, s'accompagne aussi logiquement d'interrogations sur les conditions de son déroulement (éco-socio-conditionnalité des aides, contenu précis du « plan Volailles »).

Par ailleurs, le CESER relève la transformation en prise de participation d'une avance remboursable dont a précédemment bénéficié la société d'Aucy, ceci devant contribuer à mener à bien le projet d'union (en 2018) puis de fusion (à l'horizon 2021) avec la coopérative Triskalia.

Face à ce nouveau type d'intervention, le CESER souhaite être régulièrement informé de l'évolution des entreprises concernées, et de la part que prendra la Région dans leur capital, avec la représentation qu'elle entend assurer ou non dans la gouvernance. Pour mémoire, rappelons que ces interventions connaissent plusieurs limites contenues dans la loi NOTRe, à savoir :

- pour une même société commerciale, un plafond fixé à 1 % des recettes réelles de fonctionnement de la Région, avec un maximum de 33 % du capital, assorti d'une deuxième mesure limitant à 50 % la part du capital pouvant être détenue par des personnes publiques ;
- globalement, un montant du portefeuille de participations n'excédant pas 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la Région (celles-ci atteignant 1,252 Md€ fin 2017).

Au-delà des situations décrites ci-dessus, le CESER approuve les autres choix budgétaires réalisés en vue de soutenir plusieurs programmes, ainsi que la diminution de l'autorisation d'emprunt à hauteur de 20,81 M€.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »,
de Cécile MARTIN au nom de la Commission « Economie et innovation »,
de Françoise BOUJARD au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »,
de Marie-Anne CHAPDELAINE au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

Suite à la contreperformance du réseau WIMAX du département des Côtes d'Armor, les négociations pour sortir du contrat de délégation de service public laissent présager d'une indemnité de rupture de contrat de 11 M€. Dans ce contexte, il semble pertinent au Conseil régional d'accompagner cette transition par une aide régionale de 2 M€ en échange d'un engagement, par le repreneur du réseau, à ne pas concurrencer le réseau d'initiative publique de Bretagne très haut débit (BTHD).

1.2. Œuvrer pour l'inclusion numérique

Le Conseil régional rappelle les objectifs du Visa Internet Bretagne et propose d'abonder de 150 000 € l'autorisation d'engagement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la subvention apportée au Conseil départemental des Côtes d'Armor pour l'accompagner dans la sortie de sa délégation de service public concernant son réseau haut débit WIMAX. Le CESER souligne la solidarité du Conseil régional vis-à-vis du Conseil départemental ; il rappelle également l'intérêt et la pertinence d'un réseau régional cohérent de très haut débit, tel que porté par Mégalis et construit en concertation avec l'ensemble des collectivités bretonnes.

Concernant l'inclusion numérique, la demande d'augmentation de l'autorisation d'engagement de 150 000 € en complément des 1 794 000 € ouverts au budget ne précise pas comment cette somme sera utilisée ; le rapport se contentant de décrire les objectifs des visas Internet. Si le CESER salue ce dispositif qui permet de lutter contre la fracture numérique, il déplore qu'aucune précision ne soit apportée sur le montant alloué à un tel dispositif, et qu'aucun objectif, ni qualitatif (niveau de compétence atteint), ni quantitatif (nombre de personne ayant eu un visa, répartition géographique des personnes formées et maillage des structures dispensant le Visa) ne soit mentionné.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Olivier CAPY
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional souhaite soutenir la restructuration de la filière avicole notamment au moyen d'une prise de participation dans le capital d'une société commerciale Yer Breizh, entité qui regroupera l'ensemble de ce qui est appelé, de manière simplifiée, « l'amont Doux ».

Est par ailleurs proposée la transformation de l'avance remboursable octroyée en 2016 à la société d'Aucy en prise de participation. Cette intervention, neutre financièrement car d'Aucy rembourse de manière simultanée l'avance qui lui a été accordée, permettrait de générer un effet-levier vis-à-vis des banques dont le soutien est essentiel à la coopérative.

Des soutiens plus « classiques » aux investissements vont être réalisés sur l'ensemble des outils de production repris, ou à construire dans le cas du site Châteaulin 2 de LDC, pour permettre à ces sites d'être au plus haut en termes de compétitivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La compétitivité de l'économie bretonne est entendue comme la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans

un environnement de qualité. Elle s'apprécie par son aptitude à maintenir et à attirer les activités et à faire face à la concurrence.

Ainsi, les dispositifs proposés par le Conseil régional doivent aider les entreprises concernées à intégrer dans leur développement les préoccupations sociales et environnementales, pour s'orienter vers des activités à plus forte valeur ajoutée, s'approprier de nouvelles technologies, et acquérir de nouvelles compétences. C'est pourquoi, tout en soutenant le principe des interventions proposées par le Conseil régional, le CESER souhaite disposer de précisions sur l'éco-socio-conditionnalité de ces interventions, sur les modalités envisagées de répartition des risques et des profits entre les différents partenaires, etc.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Pierre LECHVIEN
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires, le Conseil régional souhaite mettre en place un « plan Volailles » permettant de soutenir le renouveau de cette filière dans le contexte post-Doux. Ce plan serait constitué de leviers de financements et de subventions, en vue de favoriser les investissements des éleveurs. Pour ce faire, le Président du Conseil régional propose d'abonder de 5 M€ le programme 207.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La volonté affirmée du Conseil régional de mettre en place un « plan Volailles » est une bonne nouvelle. La filière volailles bretonne a toujours cherché à répondre à tous les marchés, intérieurs et export. L'évolution du contexte pousse aujourd'hui la filière à enclencher une reconquête du marché domestique, tout en restant positionnée sur le marché du grand export. Pour répondre aux exigences nécessaires à la réussite de ce projet stratégique, des investissements importants dans les élevages vont être nécessaires. Dès lors, le soutien financier de la Région est essentiel. Le plan de compétitivité et de modernisation (PCAEA) existant ne sera en effet pas suffisant pour répondre à la demande. Les élevages de volailles exigent des montants d'investissements élevés, que ne pouvait déjà pas satisfaire le PCAEA, au vu du montant maximal de 30 000 € d'aides. Le « plan Volailles » devra donc prévoir des accompagnements à la hauteur des besoins et enjeux, enjeux qu'il devra définir.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Olivier LE NEZET et David RIOU
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions de modifications au budget 2018 sur ce programme concernent les actions suivantes :

- Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral ;
- Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime ;
- Moderniser et adapter la flotte de pêche ;

- Moderniser et adapter les entreprises aquacoles ;
- Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation ;
- Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire.

Le Président du Conseil régional propose :

- D'abonder de 3 040 000 € l'autorisation de programme de 6 198 625 € ouverte au budget ;
- D'abonder de 350 000 € l'autorisation d'engagement de 2 557 000 € ouverte au budget ;
- D'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 1 000 000 € ;
- D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 250 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER acte la proposition d'augmentation des crédits (1,25 M€) pour ce programme. Il tient à rappeler que dans son avis sur le BP 2018, il s'était inquiété de la baisse significative du budget par rapport à l'année 2017 sur le chapitre « Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer », s'élevant à plus de 11 M€ au total pour les programmes 208 et 209.

Concernant l'accompagnement des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime, le CESER invitait dans sa dernière étude *« La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 »* à passer de la stratégie aux actions pour engager concrètement la transition maritime de la Bretagne. L'adoption à cette même session de la *« Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne 2018-2022 »*, sur laquelle le CESER a déjà eu l'occasion de se prononcer en février 2018, marque une étape importante, qui vient formaliser la contribution du Conseil régional au plan d'actions de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral. En complément, l'accueil à Brest de la quatorzième édition des Assises de l'économie de la mer confirme la volonté du Conseil régional de faire de la mer l'un des piliers de son développement et de promouvoir au niveau national la vocation maritime et littorale de la Bretagne. Le CESER appelle le Conseil régional à poursuivre son engagement au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral, pour une adoption rapide de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral.

Le CESER prend acte de l'extension de l'utilisation de Litto 3D, outil dont il a déjà souligné l'intérêt dans ses travaux sur les risques littoraux conduits avec les CESER de l'Atlantique.

En ce qui concerne l'action « Moderniser et adapter la flotte de pêche », l'amélioration des conditions de sécurité à bord contribuera à la qualité et à l'attractivité des emplois. L'innovation et l'expérimentation en matière d'équipements pour le navire ou d'équipements individuels de sécurité sont donc à encourager.

Le CESER partage également les autres propositions d'abondement liées à la modernisation et à l'adaptation des entreprises aquacoles, de mareyage et de transformation, à la performance économique et technique de la place portuaire, et en particulier celles liées au cofinancement des investissements soutenus par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), pour ne pas ajouter aux difficultés déjà rencontrées dans la mise en œuvre du programme.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions de travail pour les agents techniques régionaux en lycées, depuis 2017, la méthode de lavage par pré-imprégnation fait l'objet d'une généralisation progressive. Cette méthode, qui réduit les sollicitations du corps et l'exposition aux produits, s'inscrit dans une gestion plus durable en limitant les quantités d'eau et de produits chimiques nécessaires à l'entretien des espaces. Plus de 1 500 agents polyvalents sont à terme concernés.

Le déploiement sur site des chariots ergonomiques est bien accueilli mais nécessite du temps. La modification des pratiques professionnelles exige une conduite du changement prudente, laissant un temps d'adaptation aux équipes. Une accélération de la cadence de déploiement des chariots pourrait donc compromettre la réussite du projet.

Toutefois, un effort de renouvellement plus rapide des matériels mécaniques de dépoussiérage et de lavage des sols permet à court terme de soutenir les équipes et d'améliorer rapidement leurs conditions de travail. Les crédits inscrits au budget primitif n'envisageaient pas cet effort d'équipement immédiat dans l'intérêt des agents travaillant en lycée.

Il est donc proposé une accélération du déploiement des équipements mécaniques dans les lycées qui se traduit par un besoin de 1,1 M€ en autorisation de programme. Quant aux crédits de paiement supplémentaires pour financer ce projet en 2018, ils sont évalués à 700 k€.

Ainsi, 51 lycées pourront être totalement équipés en matériel de nettoyage mécanisé à la fin de l'année 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER acte la volonté du Conseil régional de réussir, par une politique du changement des pratiques professionnelles prudente, le déploiement et la généralisation à terme de la méthode de lavage par imprégnation au bénéfice des agents (amélioration des conditions de travail) et de l'environnement (réduction de la consommation en eau et réduction de l'usage de produits chimiques). Il est à noter cependant que le Conseil régional ne se fixe pas de calendrier prévisionnel de fin de généralisation.

Le CESER acte également que le Conseil régional souhaite abonder le budget 306 initialement prévu afin de financer le renouvellement « immédiat » des matériels mécaniques de dépoussiérage et de lavage au bénéfice des conditions de travail des agents techniques.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- que le renouvellement des matériels mécaniques de dépoussiérage et de lavage, objet du présent abondement budgétaire, soit rapidement réalisé ;

- que la généralisation de la méthode de lavage par pré-imprégnation, objectif premier du Conseil régional, soit réalisée dans un délai raisonnable dont le CESER souhaite connaître le terme.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre de la convention triennale signée le 22 mai 2017 entre la Région Bretagne, le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) et l'État (DRAC Bretagne), afin de soutenir et développer les musiques actuelles et les variétés, deux recettes nouvelles sont mobilisables : DRAC (30 000 €) et CNV (80 000 €).

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 110 000 € l'autorisation d'engagement de 16 000 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 110 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les sommes en jeu restant modestes au regard du budget global du programme 601 (0,7 % des autorisations d'engagement), ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la convention de coopération entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'État, le Département des Côtes d'Armor et la Région Bretagne (2017/2019) et de la convention d'application 2017, deux sources de recettes nouvelles sont mobilisables. Elles concernent le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle et le Soutien aux mutualisations de programmes entre diffuseurs audiovisuels. Les recettes nouvelles du CNC sont réparties comme suit : 30 000 € en autorisation d'engagement et 70 000 € en autorisation de programme.

La SACEM, la Région Bretagne et Rennes Métropole se sont associées pour mettre en place un soutien mutualisé à la création de musique originale de film. Deux recettes nouvelles de 10 000 € chacune

correspondent aux contributions de la SACEM et de Rennes Métropole, soit 20 000 € en autorisation de programme.

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 90 000 € l'autorisation de programme (AP) de 3 780 000 € ouverte au budget ;
- d'abonder de 30 000 € l'autorisation d'engagement (AE) de 4 800 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 90 000 € au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 30 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les sommes en jeu restant modestes au regard du budget global du programme 602 (2,4 % des AP et 0,6 % des AE), ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

AUTRES DEPENSES

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Contrat d'objectif pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC), un ajustement des effectifs est nécessaire, conduisant à identifier un support budgétaire dédié. Ce support budgétaire est financé par l'ADEME dans le cadre de ce contrat. Un ajustement des crédits du programme sera proposé, le cas échéant, en décision modificative n°2 au vu des consommations effectives du programme. Il est donc proposé d'adapter le tableau des emplois en conséquence.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Considérant qu'il s'agit ici simplement d'une adaptation du tableau des emplois, sans conséquence budgétaire pour la Région dans l'immédiat, le CESER ne formule pas de remarque particulière sur cette disposition.

9020 – Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de sa session d'octobre 2017, le Conseil régional a défini le cadre général de la politique qu'il entendait conduire en termes de prise de participation dans des sociétés commerciales. Cette nouvelle modalité d'intervention doit répondre à des exigences législatives et réglementaires. C'est dans ce cadre que la Région doit mobiliser des prestataires indépendants, qui ont notamment pour mission de garantir la qualité technique et financière des prises de participations envisagées et démontrer leur caractère avisé, en particulier au regard du droit européen.

Si à ce jour deux dossiers de prise de participation directe sont identifiés (prise de participation dans la société Yer Breizh pour la reprise partielle des activités de Doux, et transformation en prise de participation de l'avance remboursable consentie en 2016 à d'Aucy), d'autres opportunités pourront apparaître d'ici la fin de l'année.

Aussi, afin de compléter les crédits d'expertise juridique et financière mis à disposition du programme, le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 500 000 € l'autorisation d'engagement de 1 225 000 € ouverte au budget sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 200 000 € au budget sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient la volonté de renforcer les moyens alloués à l'expertise juridique et financière, pour sécuriser les éventuelles interventions au capital des entreprises que le Conseil régional pourrait encore envisager en 2018.

9023 – Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « Mouvements financiers divers » regroupe d'abord diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

Le Président du Conseil régional propose :

- s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2017, d'inscrire un crédit de 100 M€ en recettes et en dépenses au chapitre 923 ;
- de prendre acte de l'information relative à l'évaluation des stocks d'autorisation de programme (AP) et d'autorisation d'engagement (AE) restant à mandater, soit 630 M€ en autorisations de programme et 419 M€ en autorisations d'engagement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve l'augmentation de la provision pour gestion de la dette, destinée à répondre à d'éventuelles variations de l'amplitude de trésorerie et à gérer les encours en fonction des opportunités de réaménagement. Année après année, il a pu apprécier la qualité de la gestion ainsi assurée.

Par ailleurs, l'information concernant l'évaluation des stocks d'autorisations de programme et d'engagement restant à mandater ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Projet de décision modificative n°1 au budget 2018

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 96

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité

Intervention de Nadine HOURMANT
Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Notre intervention portera sur la filière avicole, le dossier du Groupe DOUX, en qualité de DSC FO, j'y suis impliquée.

Le Groupe DOUX a été liquidé avec le rendu du libéré du Tribunal de Commerce de Rennes le 18 mai 2018

La situation économique :

L'intervention de la région Bretagne est d'aller vers un changement de modèle économique, à la reconquête de la filière avicole française, et une prise en compte de la demande des consommateurs.

Pour information une volaille sur deux est importée en France.

Les collectivités doivent s'interroger sur l'origine des aliments et remettre dans l'assiette de nos enfants, de nos aînés des productions origines France, des invitations appuyées doivent être effectués en ce sens, l'avenir de nos emplois, de notre territoire est l'enjeu posé.

Tout financement publique (à savoir nos impôts) doit entraîner les contres parties tant pour notre sécurité économique et d'emplois, que pour les questions sanitaires et de développement durable.

Le Groupe DOUX a bénéficié d'aides européennes depuis des décennies sans contrôle et sans contreparties.

La reprise portée par le consortium LDC-Groupe ALMUNAJEM va voir la construction d'un nouvel abattoir sur Châteaulin en 2020 et le maintien de l'activité d'abattage de volailles pour l'export pour une durée limitée.

Une nouvelle société YER BREIZH a été créée pour regrouper la partie Amont du Groupe DOUX avec les différents acteurs de la volaille (ALMUNAJEM, LDC, TERRENA, TRISKALIA, Région Bretagne pour 5% du capital) pour une durée de 30 mois.

Pas d'aides de la région Bretagne sans contrepartie :

- maintien sur l'activité sur le territoire breton ;
- mise en place de formation qualifiante pour les salariés.

La situation sociale :

Le Groupe DOUX employait en 2000, 13 000 salariés, en 2018 : 1 187 salariés en CDI.

Des licenciements sont inévitables, contrairement à ce qui a été annoncé : « Plus de postes à pourvoir, que de salariés licenciés ». Ce n'est pas la réalité et le vécu des salariés du Groupe DOUX (problème de qualification, de mobilité, situation familiale…).

Les dispenses d'activité ont été faite, et chaque salarié a une réaction différente. Mais après 20 ans

d'ancienneté dans le Groupe DOUX, difficile d'accepter un licenciement. Certains salariés ont un grand besoin d'accompagnement psychologique et une bienveillance des représentants du personnel afin d'éviter un acte ultime pour eux.

Mes propos seront également pour les aviculteurs du Groupe DOUX qui connaissent également une situation économique et sociale difficile avec un endettement sur les biens personnels. Un gâchis dénoncé par le syndicat FO depuis des années sur le plan économique et social.

Nous apprécions que le soutien au groupe ait fait l'objet d'une décision régionale, mais néanmoins les membres de la délégation FO, ne sont pas législateurs, nous nous abstiendront sur la modification n°1 du budget 2018.

Intervention de Didier LUCAS

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Par accord entre la FRSEA et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Dans le cadre de l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et filières de production alimentaires, la Région propose une modification budgétaire, afin de mettre en place un « plan volailles » visant à soutenir le renouveau de cette filière dans le contexte post Doux.

Il a beaucoup été question dans les médias du soutien aux repreneurs de Doux, LDC et Al Munajem, qui se traduira notamment par une aide financière à la construction d'une nouvelle usine orientée vers la production de viande fraiche pour le marché intérieur.

Cet accompagnement est essentiel pour la filière, mais ne suffit pas. Il faut par ailleurs assurer la poursuite de la production de volailles par les éleveurs et son adaptation aux évolutions de la demande. La création de la société Yer Breizh vise ainsi à reprendre les contrats avec les éleveurs. Mais, le maintien de l'activité et sa réorientation partielle vers le marché intérieur nécessite également des investissements importants dans les élevages. Tout comme l'usine actuelle de Châteaulin n'est pas adaptée pour les poulets nécessaires à satisfaire la demande de notre marché domestique, les élevages qui faisaient du poulet pour l'export ont besoin de moyens pour s'adapter pour élever des poulets plus lourds. Dès lors, la volonté du Conseil régional de mettre en place un plan « volailles » doit se traduire par un renforcement du plan de modernisation et d'adaptation des exploitations agricoles en faveur de la filière volailles :

- En priorisant, avec les nouveaux fonds débloqués, des aides à l'investissement en faveur des éleveurs de volailles devant répondre aux nouvelles exigences ;
- En relevant le plafond d'aide de 30 000 à 60 000 euros, afin que le levier d'accompagnement soit réellement intéressant et que les investissements des producteurs ne les mettent pas en difficultés économiques pour l'avenir.

En attendant la mise en production pour la nouvelle usine, la période transitoire risque d'être délicate pour les éleveurs. Certes, la poursuite de l'activité export, via Al Munajem, est une solution pour limiter les impacts négatifs. Mais, la production pour l'export sera moins importante qu'avant et va donc impliquer des « vides » chez beaucoup d'éleveurs, qui ne pourront retrouver une production normale qu'après plusieurs mois. Un dispositif de soutien est dès lors nécessaire pour permettre de passer cette transition et que les élevages nécessaires à la production de demain, à la fois pour l'export et pour le marché intérieur, ne ferment pas.

Au-delà de cette question d'aides financières, des décisions importantes vont se prendre pour l'avenir de la filière volailles toute entière. Cela ne concerne pas que les anciens éleveurs Doux. Si les représentants des éleveurs sont satisfaits qu'une solution « française » de reprise de Doux ait été trouvée, ils souhaitent que la stratégie liée à cette reprise ne se fasse pas en dehors de la réflexion filière, mais au contraire plus globalement et dans un esprit de solidarité et de co-construction. Le CRAVI (Comité régional de l'aviculture) et GIVC (Groupe inter-volailles chair de Bretagne) sont des interlocuteurs qu'il faut absolument associer aux décisions.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Thierry LEMETAYER
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La loi NOTRe offre dorénavant la possibilité aux régions d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. C'est dans ce contexte que la Région Bretagne a décidé de prendre des participations minoritaires dans la structure Yer Breizh, société issue du plan de reprise du groupe Doux, ainsi que dans le groupe alimentaire d'Aucy au travers de la transformation d'une avance remboursable.

Tout d'abord, la CFDT tient à saluer ces initiatives. Dans une situation particulièrement difficile, la Région Bretagne répond présent, ce qui doit permettre de sauver plusieurs centaines d'emplois, directs et indirects. Cette implication contribuera également au maintien des centres de décision en Bretagne.

Il n'en demeure pas moins que ces prises de participations ne sont pas sans soulever des interrogations.

- Premièrement, quels sont les critères qui vont déterminer les choix d'investissement à l'avenir ?
- Au-delà des volets économiques et sociaux de ces premiers dossiers, vient l'aspect concurrentiel avec l'ensemble des entreprises de l'agroalimentaire présentes sur notre territoire : comment est intégrée cette donnée ?
- D'autres entreprises connaissent des difficultés. Pourquoi investir dans celle-ci et pas dans telle autre ? Parmi les critères retenus, Il serait pertinent de prendre en compte les aspects liés à l'aménagement du territoire ainsi que le maintien de leurs centres de décision.
- Deuxièmement, quelles temporalités pour ces participations ? La Région entend-elle rester durablement dans le capital ou préfèrera-t-elle en sortir plus rapidement ?
- Des critères de profitabilité seront-ils introduits pour déterminer ces sorties ? La Région entend-elle faire mentir l'adage « les profits sont privés et les pertes publiques » ?
- Troisièmement, l'avenir de ces sociétés ? Comment et jusqu'où la Région entend-elle peser sur les choix stratégiques de ces entreprises ? Une montée en gamme est clairement nécessaire car elle seule permet d'échapper au piège d'une concurrence basée uniquement sur les prix et donc les coûts. Ces choix vont-ils prendre en compte le développement durable et ses 3 piliers (écologique, social et économique) ? Il s'agit bien de poser la question des conditions de prises de participation.

Ces quelques questions montrent l'ampleur des interrogations que soulèvent ces nouvelles prérogatives. Ces prises de capital doivent se faire dans la plus grande transparence, pour l'ensemble des acteurs des filières bretonnes et du CESER bien sûr. A ce titre, la CFDT considère que cet engagement doit s'appuyer sur les réflexions prospectives construites avec les représentants des organisations syndicales et patronales représentatives dans les branches et filières, auxquels sont associés ceux des collectivités territoriales.

D'autres Régions d'Europe occupent depuis bien longtemps ce terrain, non sans succès. On pense aux länder allemands qui ont, il est vrai, des moyens bien plus conséquents.

Gageons qu'au travers de ces participations, la Région Bretagne saura ancrer sur notre territoire une économie de la qualité intégrant la formation, l'innovation, la montée en gamme qui constituent les conditions incontournables de l'emploi durable.

Intervention de Marie-Pascale DELEUME

Association Eau et Rivières de Bretagne

L'implication de la Région dans l'issue du dossier DOUX peut être considérée comme une solution mais demande des éclaircissements : la Région annonce un « plan volaille » mais n'en donne pas les contours. Or à l'heure des engagements dans la Breizh COP, les enjeux de transition climatique et écologiques doivent être pleinement pris en considération dans ce futur plan.

Nous pouvons légitimement nous poser des questions quand la Région rentre au capital de Ker Breizh qui inclura les ateliers de producteurs et l'unité d'alimentation : quelles éco-conditionalités quand on sait l'importance de l'importation de soja OGM en Bretagne pour ces ateliers, seront-ils encore « hors sol » et comme « uberisés » ? Nous demandons à ce que ces éléments soient précisés et espérons que la volonté de développer une filière volaille pour l'alimentation locale soit une filière sans OGM, avec des ateliers non concentrés sur un petit territoire notamment sur un bassin versant fragile. Ils devront contribuer à une réduction de pression azotée et phosphatée, respectant aussi pleinement les riverains et les autres usages du territoire. Il faut agir pour une refonte globale de la filière, afin qu'elle soit durable pour tous les acteurs.

Nous tenons à faire remarquer que l'on apprécie l'aide qui devrait être apportée à la filière des apiculteurs, tout en souhaitant que la Région appuie justement la sortie des pesticides dangereux.

Union syndicale Solidaires

Intervention de David COCAULT
Union régionale Solidaires de Bretagne

Programmes 204 et 207

Afin de sauver la société DOUX, la Région Bretagne s'engage financièrement pour, comme l'a signifié son président, la « transformation du modèle » de la filière avicole bretonne. Car selon M. Chesnais-Girard, « les consommateurs n'ont plus des attentes mais des exigences. Ils achètent bien plus qu'un produit alimentaire, ils achètent des pratiques, un territoire, une authenticité, une proximité, de la qualité, de la traçabilité. Ce nouveau projet s'inscrit pleinement dans cette mutation. », et d'affirmer – ni plus ni moins - que : « La Bretagne a vocation à être leader du nouveau monde de l'alimentation qui se dessine ».

Le groupe DOUX qui a largement bénéficié des subsides européens, nationaux et régionaux avec chantage à l'emploi, le tout pour un résultat négatif, est effectivement le modèle a dépassé pour le bénéfice de la Bretagne et des Breton-nes. On est donc tenter de saluer les propos de M. Chesnais-Girard disant qu'il veut un autre modèle de production, mais c'est déjà trop tard pour les abeilles bretonnes, et autres insectes.

Et puis cela ne coûte rien au final de dire qu'on encourage un autre modèle si, dans le même temps, on importe de pays aux normes radicalement différentes aux nôtres ! L'Union syndicale régionale Solidaires tient, à cette occasion, a attiré l'attention de la Région Bretagne et du CESER sur les dangers que représente l'accord UE – Mercosur (bloc commercial comprenant Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) dont les négociations touchent à leurs fins.

Les importations européennes de produits agroalimentaires en provenance des pays du Mercosur devraient augmenter, avec les quotas de viande de bœuf, de volailles et de sucre acceptés par l'UE dans cet accord. Cela aurait de graves conséquences, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'environnement, les consommateurs et les droits humains.

L'expansion des élevages intensifs aggraverait par exemple la déforestation, l'impact sur le climat et la contamination des nappes phréatiques, tandis que les violations des normes internationales du travail, répandues notamment dans les plantations de canne à sucre et de soja, pourraient s'accentuer.

L'accord UE-Mercosur ne garantit pas du tout le respect du principe de précaution, mis à l'écart alors qu'il est fondamental en Europe pour la sécurité sanitaire des aliments et la protection de notre santé. Cet accord risque également de compromettre les choix démocratiques concernant ce que nous acceptons ou non dans nos assiettes (OGM, résidus de pesticides, etc).

Cet accord présente les mêmes menaces que celles dénoncées sur le TAFTA et le CETA, avec y compris une remise en cause de nos principes démocratiques. Les ministres du Commerce de l'Union européenne viennent même, le 22 mai dernier, de valider une nouvelle approche dans la conclusion des futurs accords commerciaux de l'Union permettant de se passer, selon les cas, de leur ratification par les parlements nationaux.

L'Union européenne continue donc à négocier des accords de libre-échange en toute opacité bafouant à la fois les intérêts des agriculteurs, des salariés, des consommateurs, des citoyens et de notre bien commun, l'environnement. Dans le même temps, nous ne pouvons que regretter que la Loi Agriculture et Alimentation va s'avérer incapable de répondre à l'objectif d'une alimentation saine et durable.

Le constat est, comme toujours, que les intérêts commerciaux et économiques passent avant les préoccupations des citoyen-nes. Selon l'Union syndicale régionale Solidaires, en conformité avec les orientations de développement durable que nous défendons, la Région Bretagne et le CESER doivent initier un débat régional citoyen et également exiger l'ouverture d'un débat européen démocratique sur l'ensemble des accords commerciaux dits de nouvelle génération.

Intervention d'Emmanuel THAUNIER
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Par cette décision modificative, le Conseil régional de Bretagne inaugure, si l'on peut dire, un nouvel outil d'intervention au service du développement économique permis par l'adoption de la Loi NOTRe en 2015 : la prise de participation au sein de sociétés commerciales.

Les acteurs économiques du collège 1 se satisfont du soutien accordé aux entreprises d'Aucy et Yer Breizh aux côtés d'acteurs privés. Le nombre d'emplois directs et induits de la filière agro-alimentaire en Bretagne et son impact territorial légitiment a priori un soutien public lorsque celui-ci est possible. Cette intervention est en outre en cohérence avec l'esquisse de doctrine produite par la Région en octobre dernier, celle-ci n'excluant pas, je cite *«d'avoir une approche défensive permettant d'accompagner des entreprises en difficultés le temps qu'elles se redressent. ».*

Pour autant, ces prises de participation amènent également leur lot d'interrogations et d'inquiétudes. Et certaines d'entre elles ont déjà été exprimées dans notre Assemblée. Quelle est l'origine de la demande d'entrée au capital ? Quelle durée de présence de la Région Bretagne dans le capital de ses entreprises ? Quel retour sur investissement doit être envisagé par la Région ?

Devenir actionnaire pour sauvegarder une filière économique est une chose. Envisager une Région-actionnaire impliquée dans l'opérationnel de l'entreprise en est une autre.

Il est à nos yeux essentiel que la Région communique davantage sur l'ensemble des critères utilisés pour sa prise de décision. Nous restons convaincus que la conduite de sociétés commerciales reste de la responsabilité des chefs d'entreprises et de leur actionnariat privé. Le soutien public, au bénéfice de l'emploi et des territoires, se doit d'être limité dans le temps, encadré dans la prise de décision et réalisé en toute transparence.

Intervention de Stéphane CREACH

Comité régional CGT de Bretagne

Le CESER note que le contenu de cette première décision modificative au budget 2018 ne relève pas tant sur sa portée financière que sa portée « politique » comme le précise l'avis, ce que la CGT partage.

Dans une logique perpétuelle « moderne » de financiarisation de tout, il n'est donc pas inutile de vérifier que « changer de modèle » n'est pas synonyme forcement de ruine financière et tant pis pour les tenants du capital.

Quoique, dans ce changement de modèle, dans le cadre de la filière « volailles » par exemple, il s'agit bien de sécuriser une activité par l'intermédiaire de la puissance publique et la collectivité et, même territoriale, cela reste la sollicitation de l'argent public.

Après notre maxime sur la nationalisation des pertes et de la privatisation des profits, il va falloir « régionaliser » notre slogan qui n'en est pas un d'ailleurs puisqu'il s'agit que de la réalité.

Ceci dit, le Conseil régional a raison et, oui, en politique on peut agir sur les stratégies pour structurer l'économie.

Le rappel, observé par le CESER, sur la définition de la compétitivité « entendue comme la capacité à améliorer durablement le niveau de vie des habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité » est pour le moins bien à propos.

Ce qui est vrai pour une activité privée de l'alimentation pour une réponse à des productions d'une autre qualité au service des personnes doit, pour le moins, l'être aussi pour un service public de transport ferroviaire par exemple mais également pour le service public de santé.

Nous avons l'occasion d'y revenir dans cette session.

Le CESER réaffirme avec justesse que l'occasion de passer d'un modèle à un autre doit dès lors s'accompagner de pratiques opérationnelles correspondantes en invoquant la question de l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques.

Si on va jusqu'au bout du raisonnement, on peut raisonnablement conclure par la répartition des richesses ce qui pose la question de qui les créent ? Pour la CGT, c'est bien évidemment l'intervention humaine, l'intelligence artificielle attendra un peu dans la problématique dont nous parlons dans ce bordereau.

S'agissant de la société « Doux », la page qui se tourne exige quand même de relire le livre du saccage industriel et humain opéré jusqu'à aujourd'hui et le devoir de mémoire ne peut faire l'impasse sur plusieurs responsables qui ne sont pas du côté « de la classe ouvrière ».

La possibilité permise par la loi, sous certaines conditions, d'entrer au capital de sociétés commerciales au titre d'enjeux stratégiques pour de fait « modéliser » une autre économie permet de regarder les modèles agricoles et agroalimentaires bretons en face et de certainement poursuivre dans d'une juste rémunération du travail pour que la fourchette que l'on porte à sa bouche ne soit pas le support d'un goût de désespoir.

Comme de fait exprès, à ce pilier de l'économie bretonne s'ajoute, dans ce bordereau, celui du secteur maritime et, tel que le propose d'ailleurs le CESER au travers ses contributions dans le cadre du projet régional Breizh Cop, les interfaces terre/mer sont à renforcer.

Quand le CESER appelle le Conseil régional à poursuivre son engagement au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral, pour une adoption rapide de la stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, il est dans son rôle.

La conférence régionale en question s'est réunie la semaine dernière et si parfois pour diverses raisons il ne faut pas trop tenir compte d'une hiérarchisation dans une liste, on ne peut ignorer celle-ci quand à plusieurs reprises l'ordre des priorités dans le domaine de la mer débute par la préservation du milieu naturel suivi par la question de l'activité et de l'emploi durable au titre du social.

Le Président du Conseil régional a conclu cette Conférence en insistant sur une formulation qui sonne comme un air déjà entendu, en précisant qu'il faille « remettre l'être humain dans son environnement au centre des préoccupations ».

Pour s'attaquer à ce chantier, la CGT a un peu de matériau en magasin qu'elle met à disposition.

En prenant la peine d'examiner les propositions des organisations syndicales et celles de la CGT, les pouvoirs publics se grandiraient à élargir leur expertise qui connaît une tendance lourde à n'utiliser qu'un certain modèle de pensée.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport financier 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Comme précédemment, le rapport financier 2017 est subdivisé en cinq parties :

- évolution de la situation financière entre 2012 et 2017 ;
- constitution des résultats de l'exercice 2017 et bilan comptable ;
- analyse synthétique du bilan comptable ;
- bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2017 ;
- compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2017.

La situation financière de l'exercice décrite dans la première partie est caractérisée par :

- une augmentation globale des dépenses résultant des transferts de compétences et une accélération des dépenses d'investissement dans le cadre de la stratégie financière de la Région ;
- des recettes de fonctionnement en hausse, sous l'effet, principalement, de l'augmentation de 25 % à 50 % de la fraction de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue par la Région en contrepartie du transfert de la compétence transport interurbain, maritime et scolaire, et ce en dépit de la baisse des dotations pour la quatrième et dernière année, dans le cadre de la contribution de la Région à l'effort de redressement des comptes publics ;
- un recours limité à l'emprunt pour le financement des investissements ;
- des indicateurs de solvabilité satisfaisants : épargne nette de 250 M€ et capacité de désendettement de 3,3 ans.

Les comptes de l'année écoulée montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2017, un résultat cumulé de 36,49 M€, contre 100,82 M€ à fin 2016. Ce fonds de roulement, constitué par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses correspondantes, et diminué du déficit présenté par la section d'investissement, représente 8 jours de dépenses réelles.

L'analyse du bilan comptable est présentée sous une forme pédagogique, permettant de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.

Le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2017 et le compte-rendu des opérations d'emprunts et de gestion de la dette de l'exercice écoulé sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations accordées.

Enfin, dans le cadre de la démarche Performance engagée par la Région depuis 2004, des rapports d'analyse par programme sont intégrés au rapport d'activité et de développement durable, et présentés au même moment que le rapport financier.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne tout d'abord la présentation très complète du document, et le souci de pédagogie qui l'accompagne.

L'élargissement des compétences de la Région, touchant spécialement la mobilité, constitue le fait marquant de l'exercice 2017, avec pour corollaire une forte progression du niveau des dépenses et des recettes. Aux dépenses découlant des nouvelles compétences, dont l'impact est estimé à 183 M€, s'ajoutent celles liées au développement de nouvelles infrastructures de transport (2ème ligne de métro à Rennes, liaison ferroviaire Brest - Quimper, etc.) et autres (Bretagne très haut débit, etc.). Le CESER constate ainsi, comme prévu, la forte progression des dépenses dédiées à la mobilité, lesquelles représentent 26 % du budget, contre 18 % en 2016.

La formation initiale et professionnelle a consommé 39 % du budget 2017, *vs* 50 % en 2016, tout en enregistrant une progression dans l'absolu de 4,9 %. Le CESER relève avec intérêt, d'une part, la poursuite du plan breton de mobilisation pour l'emploi ; d'autre part, un nouveau conventionnement avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels ainsi que la mise en œuvre du schéma directeur immobilier pour les lycées, adopté fin 2016.

Le soutien à l'économie a progressé, passant de 9 % à 13 % des dépenses régionales en 2017, ceci confirmant la tendance annoncée eu égard aux investissements consacrés au port de Brest, au transfert de la gestion de 19 ports départementaux, mais aussi du fait du transfert du dispositif NACRE (Nouvel accompagnement pour la création-reprise d'entreprises) et des dépenses supplémentaires consécutives à l'arrêt des politiques économiques départementales. Pour le CESER, il sera intéressant de pouvoir suivre les évolutions découlant de ces différentes lignes de transferts.

Au titre des dépenses globales (1,551 Md€, soit + 406 M€ en progression de 35 %), le CESER relève avec satisfaction que celles consacrées à l'investissement (599 M€, soit 39 % du total) ont vu leur taux de réalisation atteindre 89 %, contre 76 % en 2016.

Dans la même logique, si les dépenses de fonctionnement (953 M€, soit 61 % du total) connaissent une augmentation de 27,6 %, il est important de relever qu'à périmètre constant, avec une évolution moyenne de – 0,7 % sur la période 2015-2017 et – 0,9 % hors fonds européens et intérêts de la dette, la Région respecte son objectif de réduction fixé à – 0,75 % par an depuis 2015. Comme le CESER le constate, la Région démontre sa maîtrise en la matière, alors que pour l'avenir la loi de programmation des finances publiques limitera l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % par an à périmètre comparable, pour la période 2018-2022.

En ce qui concerne les ressources, le CESER relève que, malgré les inquiétudes formulées par le Conseil régional du fait de la baisse (pour la dernière année) de la dotation globale de fonctionnement, les recettes ont globalement progressé, grâce au doublement de la part de CVAE dévolue aux Régions en compensation des transferts, à une meilleure dynamique des ressources fiscales, ou encore au fonds de soutien économique venant compenser en 2017 le retrait des Départements.

Enfin, le CESER partage l'appréciation favorable portée par le Conseil régional sur la situation financière de la collectivité, telle qu'illustrée par les différents indicateurs de solvabilité.

2.1. Concernant le bilan comptable 2017

Le CESER apprécie une nouvelle fois la solidité du bilan, lequel n'appelle pas de remarque particulière.

2.2. Concernant le bilan de la gestion pluriannuelle

Qu'il s'agisse des autorisations de programme (AP), du stock d'autorisations de programme, ou des autorisations d'engagement (AE), les ratios utilisés confirment la situation favorable dans laquelle s'est positionnée la Région.

Le CESER apprécie des taux d'affectation en progression, ce qui illustre un meilleur rythme quant au déroulement du calendrier des investissements ou engagements, après les décalages connus en 2016.

2.3. Concernant le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette

Dans un contexte de rebond économique, les conditions de marché sont demeurées très favorables pour les emprunteurs. Le CESER constate que cette année encore la Région en a tiré le meilleur parti, comme l'illustre la marge moyenne pondérée obtenue sur les nouveaux prêts à long terme consolidés (0,29 % sur Euribor 3 mois contre 0,50 % en moyenne pour les autres collectivités).

Dans ce contexte toujours avantageux, le CESER approuve les choix de conclure la plus grande partie des nouveaux emprunts à taux fixe, tout en remboursant des lignes à taux variable à des conditions moins favorables ouvertes auprès de la Banque européenne d'investissements. Cette démarche porte l'encours correspondant de 54 % à 59 %, le CESER encourageant à poursuivre en ce sens.

Pour le court terme, le CESER relève favorablement les décisions prises quant à la souscription fin 2017 de deux lignes de trésorerie pour un total de 90 M€, à faible marge, ainsi que celles concernant les émissions successives de titres négociables à court terme traitées à taux négatifs, ayant permis la perception de 561 K€ de produits financiers (taux moyen pondéré : - 0,396 %).

Autre illustration, en 2016 l'encours de la dette par habitant représentait 273 €, en hausse par rapport à 2015 (256 €) dans la logique du déroulement du programme d'investissements. Le CESER découvre avec satisfaction que la Région se situait ainsi au 4ème rang des Régions les moins endettées. Il souligne également l'effort qui permet de ramener la durée de vie moyenne des concours de 13,5 années à 11,1 années.

Synthèse de la gestion en œuvre, le coût moyen réel de la dette a pu être ramené à 1 % fin décembre 2017, pour 1,2 % fin 2016, 1,6 % fin 2015 et 2,1 % en 2014. Le seul encours à taux fixe est revenu progressivement de 2,11 % fin 2015 à 1,72 % fin 2016, puis à 1,53 % en 2017. Une évolution remarquable et pleinement bénéfique pour la Région !

Alors que l'encours de crédits approche 1 Md€, dans la continuité de ses précédents avis, le CESER soutient les décisions prises en vue de gérer au mieux les multiples composantes de la dette, en tirant le meilleur parti des conditions de marché. Celles-ci s'avèrent durablement favorables, ce qui est particulièrement heureux pour la Région-emprunteur face à la progression de l'encours.

Pour conclure, le CESER rappelle qu'il s'interrogeait, dans son avis sur le budget primitif pour 2017, sur la capacité de la Région à absorber ses nouvelles compétences dans les limites du budget fixé. De fait, l'exercice 2017 a présenté une complexité particulière, avec des transferts de compétences à régler, une compensation imparfaite des charges correspondantes, des prévisions plus difficiles à établir. Le CESER relève que tout en surmontant les obstacles et en maintenant son cap, la Région a confirmé l'efficacité de sa gestion, dont le rapport financier constitue le reflet. Il n'en demeure pas moins que de nouveaux équilibres doivent être recherchés, les récents transferts de compétences et les mesures touchant aux ressources n'ayant pas encore produit tous leurs effets. La vigilance continue donc de s'imposer sur ces points.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport financier 2017

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN

(Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité

Intervention de Marie-Christine LE GAL
Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'examen du rapport financier 2017 nous indique que l'encours de la dette de la Région s'élève à 993 millions d'euros et représente 80 % des produits de fonctionnement courant, en amélioration de 8 points comparé à 2016 et de 40 points inférieur au taux maximum de 120 % fixé par l'agence Fitch ratings pour maintenir une note AA aux collectivités locales.

En 2017, la Région a emprunté 195 millions d'euros desquels il convient de déduire 48 millions d'euros au titre des opérations de refinancement. Dès lors, l'emprunt effectif net ressort à 147 millions d'euros. Déduction faite du remboursement du capital de la dette et des remboursements anticipés, le flux d'endettement ressort à 98 millions d'euros. En d'autres termes, la dette de la Région Bretagne a augmenté de 98 millions d'euros en 2017.

Ces emprunts ont principalement pour objet le financement du développement du port de Brest, de la mobilité et de Bretagne très haut débit. Ces investissements ont été financés à 45 % par l'épargne nette dégagée par l'excédent de la section de fonctionnement

La Bretagne, pour ce qui est de la dette régionale, se situe, au 31 décembre 2016, selon les dernières données disponibles en la matière, au 4ème rang des régions les moins endettées par habitant.

Il ressort du rapport financier que les services de la Région conduisent une gestion active de la dette, profitant de bons ratios de solvabilité et de taux d'intérêts extrêmement bas liés à la politique engagée par la Banque Centrale Européenne et à la baisse régulière des déficits publics. La charge d'intérêt ressort ainsi à seulement 1 % du stock de dette, alors que la durée de vie moyenne des concours est quant à elle passée de 13,5 années à 11,1 années.

La dette de la Région satisfait largement les ratios demandés tant par les agences de notation que par les établissements financiers avec notamment une capacité de désendettement très largement inférieure à 8 ans.

Tous ces éléments nous amènent à maintenir nos préconisations : poursuivre la baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement pour contribuer à la réduction du déficit public tout en préservant ses capacités d'investissement pour le développement économique et social de la Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Daniel TUNIER

Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le rapport financier 2017 de la Région nous apporte des informations fort utiles sur les finances de la Région mais aussi sur son évolution et sa capacité à affronter les défis futurs.

Nous notons tout d'abord que les dépenses de la Région ont augmenté de 35 % en 2017, principalement sous le double effet, d'une part, des transferts de compétences, notamment la mobilité avec l'organisation des transports interurbains et scolaires ainsi que la desserte maritime des îles, d'autre part, du report de dépenses d'investissement de 2016 à 2017, ces dernières ayant augmenté de 49,98 % de 2016 à 2017, en passant de 400 à 600 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 28 % pour atteindre 953 millions d'euros sous l'effet de ces transferts de compétences.

Nous relevons avec satisfaction qu'à périmètre constant, et après neutralisation du plan Emploi du gouvernement, les dépenses de fonctionnement se sont contractées entre 2015 et 2017 de 0,7 %/an en moyenne sur les deux exercices et même de 0,9 % hors fonds européens et intérêts de la dette. L'exécution des budgets 2016 et 2017 est sur ce point en ligne avec les orientations budgétaires de début de mandat.

Nous notons que les recettes de fonctionnement ont progressé de 22 % épousant en cela le nouveau champ de compétences de la Région avec notamment une fraction doublée de la CVAE, ressource destinée aux Régions, celles-ci percevant désormais 50 % et non plus 25 % de la CVAE payée par les entreprises. A périmètre constant le produit de la CVAE progresse de 3,37 % attestant que la Région dispose au travers de cette contribution d'une ressource dynamique. Celle-ci le sera d'autant plus que les entreprises se développeront.

L'examen des comptes nous apprend également que les soldes d'épargne s'améliorent significativement en 2017 sous le double effet, je cite, « de l'effort de limitation de l'évolution des charges de fonctionnement sur le périmètre historique de la Région conjuguée à une augmentation des produits de fonctionnement de 218 millions d'euros légèrement supérieure à celle des charges, transferts de compétences inclus de 205 millions d'euros conduisant à une amélioration de l'excédent brut courant de 13 millions d'euros pour le porter à 302 millions d'euros. »

L'amélioration des différents soldes d'épargne, excédent brut courant, épargne de gestion, épargne brute et épargne nette, conduit à améliorer la capacité de désendettement de la Région ainsi que sa capacité d'investissement. Si l'en cours de la dette est passé de 2012 à 2017 de 339 millions d'euros à 993, nous relevons avec satisfaction que la capacité de désendettement n'est que de 3,3 ans pour une durée moyenne des Régions françaises de 4,8 ans.

Il ressort de tous ces éléments que la situation budgétaire de la Région est satisfaisante malgré les investissements importants cofinancés ces dernières années et la nécessaire maîtrise de l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales afin que celles-ci participent à l'amélioration de la situation de nos finances publiques et notamment à la baisse du déficit public.

Tout ceci montre une nouvelle fois qu'une maîtrise même modérée des dépenses de fonctionnement permet de préserver, et même d'améliorer, dans un contexte d'évolution maîtrisée de la ressource, la capacité de désendettement et la capacité d'investissement.

Cette situation montre que nombre de collectivités locales pourraient sans doute dégager de meilleurs excédents sur leur section de fonctionnement par une gestion plus rigoureuse et par un meilleur ajustement de leur champ d'action et de leurs moyens d'intervention.

Je vous remercie de votre attention.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Présenté pour la quatrième édition sous un format intégrant quatre documents distincts, le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) rend compte chaque année de l'action du Conseil régional. D'abord fondé sur le seul Rapport d'analyse par programme (RAP), il a intégré dans son édition 2014 le Bilan social relatif aux ressources humaines et au fonctionnement de l'institution régionale, ainsi que le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) liées au fonctionnement de la collectivité et à l'exercice de ses compétences. Il s'est encore élargi dans son édition 2015 en intégrant le Rapport égalité femmes.hommes, pour proposer dans sa forme actuelle une lecture enrichie et plus globale de l'action de la collectivité et de sa contribution au développement durable régional.

Les grands principes de construction et de présentation de ce RADD portant sur l'année 2017 restent identiques, mais certaines évolutions peuvent toutefois être soulignées :

- L'intégration d'un développement relatif à des organismes partenaires financés par la Région ;
- La prise en compte dans le RAP des nouvelles compétences transférées à la Région ;
- Un bilan social à l'ordonnancement revu, avec l'ajout de graphiques ;
- L'évolution de la présentation du BEGES.

1.1. Le Rapport d'analyse par programme (RAP)

Le Rapport d'analyse par programme rend compte pour la 10ème année consécutive de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional tout au long de l'année 2017. Troisième volet du cycle budgétaire, il offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale et propose, au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier la « performance » de son action au regard des objectifs et des orientations stratégiques définis lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif.

1.2. Le bilan social

Relevant de la gestion interne de l'administration régionale, ce document est le reflet de la politique des ressources humaines de la collectivité. Il évolue cette année dans son format, dans un objectif de plus grande lisibilité des informations développées.

1.3. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, obligation règlementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, doit permettre d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par l'institution régionale. Comme les années précédentes, ce bilan portant sur l'année 2016 distingue les émissions liées au fonctionnement interne de l'administration régionale (déplacements, consommation d'énergie dans les bâtiments, immobilisations, achats et déchets) et les émissions liées

à l'exercice de ses compétences opérationnelles (lycées, ports, aéroports, transport régional, voies navigables). Il évolue cette année dans sa forme, pour davantage de lisibilité.

1.4. Le rapport égalité femmes.hommes

Ce rapport, réalisé pour la troisième fois sous cette forme, a pour objectif de rendre compte annuellement de la politique en matière d'égalité femmes.hommes, conformément aux exigences de la loi du 4 août 2014.

La présentation est réalisée à partir de fiches dont les thématiques s'appuient sur les six orientations stratégiques de la politique régionale énoncées par la nouvelle mandature en décembre 2015. Ces fiches contiennent des indicateurs dits de contexte, en référence au niveau national principalement, et des indicateurs de suivi, relatifs à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité des droits dans les politiques régionales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales sur le Rapport d'activité et de développement durable

Le CESER tient à saluer la grande qualité du RADD, son exigence de pédagogie et de transparence, sa cohérence d'ensemble, fondée sur quatre rapports complémentaires. Ce document très utile, bien conçu et réalisé, permet une meilleure compréhension des politiques publiques du Conseil régional.

Le CESER rappelle, une fois encore, son attachement à l'annualité de ce document, principe fondamental puisque de lui dépend toute l'organisation de la collectivité, la découpe des budgets, les projets auxquels ils sont alloués et le suivi sur la durée des politiques publiques.

Le Président du Conseil régional écrit dans son introduction au RADD 2017 : « *des propositions formulées par le Conseil économique, social et environnemental ont été intégrées dans cette édition du RADD* ». Le CESER apprécie que ses suggestions d'améliorations soient régulièrement prises en compte depuis dix ans et permettent d'enrichir et d'affiner la démarche.

Dans la continuité de ses avis précédents et au regard de la nouvelle mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales, que lui attribue la loi NOTRe, le CESER formule ci-dessous des propositions générales visant à poursuivre la démarche engagée.

- **Développer les réflexions concernant le développement humain, la qualité de la vie**

Le CESER est attaché à la poursuite des réflexions visant à apprécier, mesurer, qualifier le développement régional et la qualité de vie dans toutes leurs dimensions, particulièrement au moment où s'élabore le projet Breizh COP « Un monde à vivre ». Dans son avis du 30 janvier 2017 portant sur l'élaboration du SRADDET, le CESER rappelait en effet l'existence de travaux déjà menés sur les indices de développement humain dans le cadre de la politique territoriale du Conseil régional (indice de développement humain breton, indice de dynamisme des territoires, indice de capacité d'intervention des collectivités) et incitait le Conseil régional à prendre appui sur cette méthodologie, et à mettre en place un dispositif de suivi régulier de ces indicateurs.

Cette démarche devra être pensée en lien étroit avec les défis sociaux et sociétaux que doit relever le territoire régional, notamment celui de la montée de la pauvreté des seniors. Dans cette même approche, le CESER estime également nécessaire qu'une analyse approfondie de l'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap trouve sa place dans le RADD.

- **Renforcer la dimension évaluative du RADD**

Le CESER considère que la collecte, l'analyse de données et le partage d'indicateurs fiables sont des éléments cruciaux pour coordonner l'action publique et mesurer les résultats. Pour le CESER, sa continuité et sa régularité font du RADD (et en premier lieu du Rapport d'analyse par programme) un outil essentiel de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Le CESER formule chaque année le souhait que soit renforcée la dimension évaluative du RADD et suggère des améliorations en ce sens.

Cependant, **renforcer la dimension évaluative du RADD présuppose que l'on sache où il se situe aujourd'hui dans le processus de suivi et d'évaluation**. Dans le chapitre « Observations particulières sur le RAP », le CESER résume le travail d'analyse qu'il a réalisé cette année sur le RAP 2016 pour situer globalement les indicateurs du RAP dans l'arbre des catégories d'indicateurs. Dans ce même chapitre, il formule plusieurs souhaits d'améliorations, à partir des éléments de cette analyse.

- **Donner plus de poids dans le RADD au développement durable**

Dans la perspective d'une approche régionale coordonnée, donnant toute sa place à la question de la transition écologique et énergétique, et compte tenu des objectifs et de la dénomination même du RADD, « Rapport d'activité ***et*** **de développement durable** », le CESER invite le Conseil régional à donner plus de poids dans le RADD au développement durable. Toutes les politiques du Conseil régional sont en effet concernées par ces enjeux et appelées à être évaluées au regard de leurs effets sur les finalités du développement durable.

A ce titre, le CESER considère que le volet « Approche du développement durable » présenté dans les chapeaux des missions du RAP n'est pas suffisamment développé. Il reconnaît que ce volet permet de mieux comprendre comment les objectifs du développement durable irriguent l'ensemble des politiques régionales. Cependant, il rappelle que cette analyse établit un lien *a posteriori* entre les missions et le développement durable ; et qu'elle ne semble pas poursuivre la même ambition d'intégration du développement durable dans les politiques régionales que la grille PADUS, qui intervenait au moment de leur conception.

Qu'il s'agisse du RAP, mais aussi des autres composantes du RADD (notamment, le Rapport égalité), le CESER invite le Conseil régional à approfondir son analyse *a priori* de la cohérence des politiques régionales avec le développement durable. En ce sens, le CESER souhaite qu'à l'avenir, la diffusion de la démarche initiée par la Breizh COP puisse également irriguer le RADD.

- **Prendre appui sur le RADD pour valoriser et diffuser les initiatives qui favorisent la prise en compte de l'interdépendance des territoires**

L'action de la Région est de plus en plus coordonnée avec celle des autres collectivités territoriales et de l'État en région. À travers la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), les conférences régionales, les schémas stratégiques récents ou en cours d'élaboration (la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation — SRDEII —, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles – CPRDFOP —, la Breizh COP/Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires — SRADDET), et la convention régionale pour l'action publique envisagée pour l'été 2018, le Conseil régional joue un rôle central dans la construction d'un espace de négociation et d'élaboration de lignes communes, responsables et solidaires.

Dans ce contexte, le CESER s'interroge sur la manière dont le Conseil régional, chef de file conforté par la loi dans plusieurs domaines, et précurseur dans son approche de certaines composantes du RADD (BEGES et Rapport égalité allant au-delà des strictes exigences réglementaires), pourrait s'engager,

afin de diffuser et partager l'expérience acquise avec d'autres collectivités, pour une qualité accrue du suivi de l'action publique.

À ce titre, le CESER souhaite attirer l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en évidence dans le RADD des initiatives qui reposent sur une concertation entre les territoires, témoignent de leur interdépendance, et accompagnent des politiques portées par les autres acteurs publics bretons.

À titre d'exemple, le CESER considère que le travail engagé par le Conseil régional sur les inégalités entre les femmes et les hommes et sur la place des femmes en Bretagne est bien valorisé dans le RADD. Ce travail montre la nécessité de partager entre collectivités les processus de collecte et d'analyse des données sexuées, et d'accompagner les collectivités les moins avancées.

Second exemple qui reste, en revanche, peu développé dans le RADD : la démarche de COP régionale, qui mobilise de manière transversale l'ensemble des conférences régionales. Pour le CESER, il est de plus en plus nécessaire que l'état d'avancement des travaux de chacune de ces conférences soit l'objet d'un rendu compte spécifique dans le RADD. Dans son avis de 2017, il avait déjà suggéré que le RADD permette ce suivi des conférences régionales (mer et littoral, eau et milieux aquatiques, énergie, ressources…).

- **Ajouter au RADD une cartographie systémique du Conseil régional**

Le CESER suggère de compléter la partie introductive du RADD en y intégrant un ensemble de schémas et de cartographies situant le Conseil régional au sein de ses relations institutionnelles et fonctionnelles. Ces éléments permettraient de repositionner le Conseil régional dans un écosystème d'institutions et d'organisations plus large, en éclairant la nature des relations existantes, afin d'améliorer la compréhension des informations fournies par le RADD.

2.2. Observations particulières sur le Rapport d'analyse par programme (RAP)

Publié cette année pour la dixième année consécutive, le RAP donne lieu annuellement à un avis du CESER composé, d'une part, d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et, d'autre part, d'avis complémentaires issus des commissions et portant pour chaque programme sur les informations fournies et sur la qualité des indicateurs.

Le CESER formule sur le RAP 2017 les observations suivantes :

- **Sur les informations présentées**

Le CESER prend note de l'ajout dans le RAP 2017 de trois zooms consacrés à des organismes partenaires dont le fonctionnement est financé par la Région pour un montant total de 13,6 M€ en 2017. Il souligne l'importance de cette communication de données qui précise pour chaque organisme l'origine, les missions, la gouvernance, les activités, et présente une analyse financière des cinq dernières années.

Ces zooms constituent un approfondissement du focus intitulé « La Région Bretagne et ses 2 780 partenaires dans l'action », figurant en introduction du RAP, et du volet « Appui aux partenaires », présent dans les chapeaux des missions (hormis pour la mission IV), dont le CESER souligne à nouveau l'intérêt. Il renouvelle son souhait que soit indiqué en légende du graphique « Appui aux partenaires » le lien statutaire existant entre ces organismes partenaires et le Conseil régional.

Les chapeaux des missions du RAP 2017 restent organisés de la même façon qu'en 2016, mais leur contenu a été enrichi dans presque toutes les missions, ce que le CESER relève avec satisfaction : le

volet « Stratégie régionale » dans les missions I, V, VI ; le volet « Politique de formation » dans la mission III ; le volet « Approche territoriale » dans la mission VI et dans les Fonds de gestion des crédits européens.

La maquette du RAP 2017 a été actualisée au niveau des arbres des objectifs. Ainsi, le programme 401 intègre les nouvelles compétences transférées à la Région : les transports interurbains, les transports scolaires, et la desserte des îles.

Depuis le RAP 2016, la politique de la jeunesse, qui faisait auparavant l'objet d'un rapport transversal, est intégrée sous forme synthétique dans chaque mission. Cette présentation offre l'avantage de montrer comment les différents champs du développement régional intègrent la question de la jeunesse. Le CESER regrette néanmoins de ne plus avoir de vision consolidée de la mise en œuvre de la Charte d'engagement pour les jeunes.

Il observe cependant que les évolutions législatives récentes ouvrent une période de construction d'une nouvelle logique d'articulation avec les autres acteurs du domaine. L'article 54 de la Loi Égalité et citoyenneté, promulguée en janvier 2017, identifie en effet la Région comme cheffe de file dans le domaine de la politique de la jeunesse. Dans le cadre d'un dialogue structuré avec l'État, la Région aura pour mission de coordonner les initiatives des collectivités territoriales et l'action des structures labellisées par l'État. Le CESER souhaite qu'à l'avenir le RADD, dans sa forme et son contenu, donne toute sa part à ces évolutions d'importance.

- **Sur la répartition des crédits mandatés par objectif**

Dans le RAP 2017, comme dans le RAP 2016, le montant des crédits mandatés est fourni par programme. Le CESER regrette que la précision des données financières s'arrête à ce niveau. Il constate que la répartition des crédits mandatés par objectif n'est pas fournie dans 94 % des objectifs du RAP 2016 et dans 92 % de ceux du RAP 2017. Conscient des difficultés d'un tel exercice, le CESER estime cependant que la présence d'un tableau précisant la répartition des crédits mandatés par objectif dans les programmes du RAP fournirait des indicateurs de ressources très utiles à la compréhension, au suivi et à l'évaluation des politiques engagées.

- **Sur les catégories d'indicateurs du RAP**

Le CESER a réalisé un travail d'analyse sur les indicateurs du RAP 2016. Ceux-ci ont d'abord été classés par catégories (ressources, réalisations, résultats, impacts). Une synthèse graphique a ensuite permis de situer globalement les indicateurs du RAP dans l'arbre des catégories d'indicateurs.

Au total, les 160 tableaux d'indicateurs qui figurent dans le RAP 2016 contiennent en réalité 413 lignes d'indicateurs relevant de différentes catégories :

- 58 % sont des indicateurs de *réalisations* ;
- 23 % sont des indicateurs de *ressources* ;
- 13 % seulement sont des indicateurs de *résultats* ;
- 3 % sont des indicateurs d'*impacts*.

Les indicateurs de réalisations sont majoritaires dans le RAP. Considérant que l'accès aux indicateurs d'impacts est par nature plus difficile et plus long, c'est donc une augmentation progressive des indicateurs de résultats et des indicateurs de ressources que suggère le CESER au cours des prochaines années.

Ceci permettrait au RAP d'aller plus loin dans le processus de suivi et d'évaluation, en utilisant des éléments raisonnablement accessibles, sans changer fondamentalement sa conception ni son mode de fabrication.

- **Sur les objectifs qui ne présentent aucun indicateur**

Dans le RAP 2016, 55 objectifs sur 174 ne présentaient aucun indicateur (soit 32 % des objectifs). Dans le RAP 2017, 64 objectifs sur 175 ne présentent aucun indicateurs (soit 36 % des objectifs). Tous les objectifs ne sont pas mesurables au travers d'indicateurs, toutefois, le CESER considère que l'absence d'indicateur ne facilite pas la compréhension de la politique menée et de ses effets.

- **Sur les valeurs cibles**

Dans le RAP comme dans le Rapport égalité femmes.hommes, le CESER apprécie la présence de valeurs cibles, et invite le Conseil régional à les développer davantage, accompagnés d'une explication de la valeur retenue, et des motifs pouvant expliquer qu'elle ait été ou non atteinte.

- **Sur le Rapport transversal mer**

Désormais seul rapport transversal accolé au RAP, il concerne l'action de la collectivité dans le domaine de la mer et du littoral.

Le CESER apprécie cette présentation transversale de l'ambition maritime du Conseil régional et le détail des informations données, mais regrette que ne soient pas rappelés plus clairement les champs d'action de la Région et ceux de la Conférence régionale de la mer et du littoral, ce qui limite la compréhension de la stratégie régionale. Le format retenu, qui mêle étroitement commentaires et données chiffrées, ne favorise ni la lecture ni la compréhension. Le CESER trouverait utile que la présentation formelle soit améliorée.

En 2017, le CESER avait exprimé le souhait que l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral permette de fixer des objectifs précis et d'identifier des indicateurs de suivi qui pourraient être repris dans le Rapport transversal mer. Dans son rapport « La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 », publié en décembre 2017, il soulignait la nécessité de produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent d'ajuster les moyens aux besoins réels de financement induits par la « transition maritime », notamment en matière de formation, d'accompagnement au changement, de recherche et développement, de culture…

Compte tenu de l'élaboration de la Feuille de route Mer et Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022, le CESER exprime le souhait d'une mise en cohérence et d'une articulation entre les axes stratégiques définis dans la feuille de route et l'élaboration pour l'avenir de ce Rapport transversal mer et de ses indicateurs de suivi.

2.3. Observations particulières sur le Bilan social

Le CESER considère, comme chaque année, qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur ce document qui relève de la gestion interne de l'administration régionale.

2.4. Observations particulières sur le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec la Breizh COP et le SRADDET, le Conseil régional se dote d'outils permettant de construire la politique climatique en cohérence avec les besoins et les ressources du territoire.

Conscient de l'importance du BEGES pour la compréhension des enjeux, le Conseil régional l'édite chaque année et réalise une collecte de données toujours plus large et plus exhaustive.

Pour sa 7e édition, le format de présentation du BEGES évolue pour plus de lisibilité et de pédagogie. Le CESER note avec intérêt l'apparition des focus « Hors bilan », ou « Stockage de carbone ». Ils apportent des compléments d'information utiles à la compréhension du contexte. Le CESER relève également, concernant la nouvelle compétence « Desserte des îles », le choix fait, à titre expérimental, de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de passagers sur la ligne Lorient-Groix.

Le CESER note l'apparition d'une troisième partie intitulée « Les pistes d'action », qui reprend dans un format plus synthétique et de manière transversale les différents paragraphes « Suggestions et perspectives » présents dans le BEGES 2014. Sur le volet externe, à juste titre inscrit dans le cadre de la Breizh COP, un travail conjoint avec l'ensemble des collectivités territoriales, l'Etat en région et les organismes publics devrait permettre de progresser dans la collecte de données et l'identification des mesures à mettre en œuvre ou à renforcer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, le CESER souligne que des liens pourraient être établis entre la démarche régionale du BEGES, et d'autres initiatives comparables menées par certains de ses partenaires (par exemple, l'évaluation d'exploitations laitières engagées dans la réduction de leurs émissions de leurs GES, étude soutenue par la Chambre régionale d'agriculture).

Le CESER souligne l'importance des efforts ayant permis de baisser les émissions liées au fonctionnement interne de la Région. Ils témoignent de l'engagement du Conseil régional, chef de file de la transition énergétique et climatique (loi MAPTAM), qui vise l'exemplarité dans ce domaine.

Le résultat total affiché pour la Région en 2016 (180 000 TéqCO2 -tonne équivalent CO2-, contre 118 515 TéqCO2 dans le bilan précédent) correspond à une forte croissance par rapport à 2015. Mais cette évolution est trompeuse puisqu'elle porte en 2016 sur un périmètre élargi. Le CESER est conscient que l'élargissement des compétences du Conseil régional, la prise en compte de nouvelles données, l'amélioration du recueil des données ne permettent pas de connaître l'évolution annuelle des données d'émission. Il regrette toutefois la disparition des données historiques. Il souhaiterait que les évolutions soient présentées sous forme de graphiques, poste par poste, avec une courbe tendancielle permettant de projeter l'objectif à atteindre. Cet objectif exigeant est celui de l'Accord de Paris : atteindre la neutralité carbone dans la deuxième partie du siècle.

Le CESER a déjà exprimé sa crainte d'un document trop « déconnecté » des objectifs de la collectivité. Il renouvelle son souhait que le BEGES soit mis en lien avec les objectifs stratégiques du Conseil régional concernant la transition écologique et énergétique. Il invite le Conseil régional à renforcer au cours des prochaines années l'articulation entre les informations apportées dans le BEGES, le Schéma des achats économiquement responsables et les démarches stratégiques régionales, notamment dans le cadre de la Breizh COP.

2.5. Observations particulières sur le Rapport égalité femmes.hommes

Pour la troisième année consécutive, le CESER salue le travail de rendu compte accompli et tient à souligner la qualité de ce rapport qui confirme à nouveau la démarche volontariste du Conseil régional en matière d'égalité.

Le CESER apprécie particulièrement que l'évolution des indicateurs soit désormais proposée sur trois exercices budgétaires dans la quasi-totalité des chapitres. Il note l'existence de commentaires comparatifs permettant de mieux interpréter les chiffres.

Afin de faciliter les correspondances entre les différents documents composant le RADD et le passage de l'un à l'autre, le CESER suggère que soit ajouté, à la suite de chaque tête de chapitre du rapport, un lien renvoyant de manière succincte vers la ou les missions, et si possible le ou les programmes auxquels le chapitre se rattache. Par exemple, pour le point 2.6 « Les langues de Bretagne », un lien pourrait préciser que cette partie fait référence au programme 318 de la mission III.

Dans le Schéma des achats économiquement responsables, l'un des objectifs est consacré à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité dans l'emploi. Le CESER s'interroge sur la possibilité d'intégration future de ces éléments dans le Rapport égalité femmes·hommes.

Le champ d'intervention de l'industrie fait également partie des politiques régionales qui pourraient se voir dotées d'un développement spécifique dans le chapitre « Développement économique et emploi » du Rapport égalité.

Le CESER souligne également l'enjeu que constitue la démarche Breizh COP au regard de l'égalité femmes.hommes. Il estime en effet que cette démarche offre l'opportunité de définir un référentiel en matière de place et rôle des femmes ; et de l'intégrer dans le cadre plus global d'un projet régional sur la qualité et le cadre de vie.

Enfin, le CESER rappelle son souhait que cette démarche volontariste du Conseil régional soit approfondie et partagée avec l'État, les collectivités territoriales, les partenaires et organismes régionaux, afin d'améliorer la collecte des données et de mieux coordonner les actions à conduire.

2.6. Conclusion

Le CESER encourage cette année encore le Conseil régional à poursuivre et approfondir le Rapport d'activité et de développement durable. Le RADD diffuse au sein de la collectivité et de ses partenaires une culture du processus de suivi et d'évaluation que le CESER estime indispensable. Il contribue à renforcer l'attention portée aux sujets majeurs que sont l'égalité femmes.hommes et la transition énergétique et écologique.

Compte tenu de ces différentes observations, le CESER prend acte de ce Rapport d'activité et de développement durable 2017.

Annexe 1 : Rapport d'analyse par programme (RAP) 2017 : rapports complémentaires des commissions

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Stéphane CREACH
Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale

1. Observations générales

L'année 2017 a été marquée par le processus de révision des 22 contrats de partenariat avec les territoires. Cette démarche a été finalisée entre décembre 2017 et mai 2018. Le CESER renvoie ici à ses avis sur les 21 contrats de partenariat Europe / Région / Pays (sessions de décembre 2017 et février 2018), l'avis sur le contrat révisé Etat / Région / Association des îles du Ponant étant soumis à cette session.

Le CESER, comme déjà exprimé dans ses avis précédents, approuve les ambitions de la politique territoriale de la Région favorisant une logique de projet au plus près des territoires. Dans son étude d'octobre 2017 *« Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités ! »,* il insiste sur l'importance des démarches de co-construction associant la société civile et les habitants. Il approuve également le soutien de la Région aux capacités d'ingénierie dans les territoires. Le CESER espère une concrétisation prochaine de la Convention d'objectifs et de moyens tripartite Région / Pays / Conseil de développement et renouvelle à cet égard le souhait que le Conseil régional veille à ce que les Pays apportent bien des moyens aux Conseils de développement. Le CESER renouvelle ses inquiétudes quant à la décision du Conseil régional de plafonner le montant des crédits régionaux de fonctionnement à hauteur de 2,5 % de l'enveloppe mobilisable entre 2017 et 2020. Concernant les modalités de péréquation des crédits régionaux, le CESER réitère son regret qu'une révision de l'ensemble des indicateurs n'ait pas été menée à l'occasion de la révision des contrats de partenariat.

Le CESER se satisfait de l'accélération de la mise en œuvre des contrats de partenariat en 2017 au regard des taux de réalisation en matière de dépenses. Il souligne la dynamique de projet dans le cadre de l'enveloppe « services collectifs essentiels à la population » et plus généralement la forte mobilisation des contrats sur le thème de la qualité et du cadre de vie.

De manière générale, le CESER approuve la mise en place de dispositifs dans le cadre du nouvel objectif du programme 101 « accompagner les nouveaux défis ». Il souligne cependant la nécessité de les rattacher à une stratégie de territoire à l'échelle régionale, en construction dans le cadre de la démarche « Breizh COP ». Il renouvelle à cet égard son souci de ne pas opposer les territoires entre eux et de favoriser les logiques de coopération et de solidarité. S'agissant de la politique de la ville, le CESER souhaite à nouveau que soit précisée l'articulation entre les crédits de ce dispositif et ceux déjà identifiés dans les contrats de partenariat.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des contrats de partenariat (volet régional)
Au regard de l'évolution du nombre de projets sélectionnés en CUP, le CESER note la dynamique des Comités uniques de programmation et s'en félicite.

Indicateur n°2 [II-1 et 2] - Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale
Pour le CESER, une lecture annuelle de cet indicateur (part des projets par thématique en nombre de projets et en montant) sans précision sur la nature des projets concernés, ne permet pas d'apprécier la dynamique de contribution des contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale. Une lecture globale à mi-parcours dans le cadre de la révision des contrats ou en fin de période serait à ses yeux plus pertinente. Il souligne également que la nouvelle articulation entre les différentes modalités d'intervention régionale, et notamment l'articulation entre la contractualisation territoriale et celle en matière de développement économique, aura une incidence sur la dynamique des projets économiques et par conséquent sur cet indicateur. Doivent être également pris en compte les périmètres différents des Pays et des nouveaux EPCI.

Indicateur n°3 [II-1 et 2] - Effet levier des contrats de partenariat
Le CESER note que le taux moyen d'effet levier des contrats de partenariat continue à progresser, mais de manière moins importante qu'entre 2015 et 2016. Par ailleurs, il souligne qu'il aurait été intéressant d'avoir une lecture des écarts de ce taux entre les différents contrats de partenariat.
Dans le cadre de l'objectif 3 « Accompagner les nouveaux défis », l'absence d'indicateur sur le dispositif « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne » s'explique par le fait qu'il n'était pas opérationnel en 2017. Le CESER souhaiterait qu'un indicateur qualitatif permette d'appréhender dans les projets retenus le niveau de bien-être de la population intégrant la dimension « convivialité » ou « lien social ». Enfin, le CESER rappelle son attachement à la coopération entre les différents niveaux de collectivités et souhaiterait que soit mesuré l'effet levier à moyen terme du dispositif expérimental en faveur de l'inter territorialité.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Sur proposition
d'Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »,
de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie » (Volet « Santé »),
de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie » (Volet « Jeunesse »)

1. Observations générales

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'organisation territoriale a profondément évolué au travers de la fusion d'intercommunalités, mais de manière différenciée selon les départements. La région compte désormais 59 EPCI contre 101 précédemment. Ces modifications ont également impliqué une modification des périmètres de plusieurs pays et la suppression de certains d'entre eux. Il en est de même pour la fusion de communes entamée en 2015, mais dans une moindre mesure puisque le nombre de communes en Bretagne est passé de 1 270 en 2015 à 1 232 au 1er janvier 2018. Seules 38 communes se sont inscrites officiellement dans ces regroupements, soit un peu moins de 3 %.

1.1. Améliorer la connaissance des territoires

Dans la continuité de ses précédents avis, le CESER rappelle son attachement à l'enjeu de la connaissance des territoires et de leurs dynamiques. Cette connaissance a plusieurs dimensions qu'il convient d'articuler : statistiques, géographiques, mais aussi qualitatives.

Le projet d'Observatoire des territoires est un projet ambitieux qui vise à réunir de multiples partenaires, collectivités et services de l'Etat afin de mutualiser les données et observations de chacun. Si le CESER est toujours favorable à cet Observatoire, il s'interroge sur l'effectivité du partage et de la mutualisation de données entre les partenaires.

Le rapport indique que l'Observatoire des territoires s'est enrichi de nouvelles ressources, notamment au travers du renforcement du partenariat avec les agences d'urbanisme, mais aussi par la réactualisation de l'index du développement durable et la définition d'indicateurs de suivi des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics. Le CESER est très intéressé par ces éléments et souhaiterait en avoir connaissance.

De manière transversale, le CESER souhaite que les études comparatives menées puissent l'être encore, en tenant compte du redécoupage intercommunal.

Plus généralement, le CESER en profite également pour rappeler à cette occasion les disparités existantes entre les territoires bretons et souhaite que les dispositifs d'observation en permettent une connaissance et une analyse plus fine. Ceci afin de pouvoir agir, à l'instar de ce que fait déjà le Conseil régional via la péréquation, à laquelle le CESER reste très attaché.

Le CESER souhaiterait mieux connaitre le dispositif GéoBretagne. Le 10ème anniversaire de ce partenariat pourrait être l'occasion d'un bilan sur cette période donnée concernant :

- les ressources allouées (moyens financiers et humains engagés par la Région) ;
- le panel des utilisateurs des données accessibles : grand public, acteurs de l'économie, collectivités, administrations, etc. ;
- le type d'informations consultées ;
- les modalités d'évaluation de l'utilisation et de la qualité des données produites.

1.2. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

Dans le cadre de la démarche Breizh COP, le Conseil régional a organisé en 2017 plusieurs temps forts, qui ont mobilisé divers partenaires. Le CESER, mais aussi les Conseils de développement, se sont fortement mobilisés lors de ces temps forts ; le CESER y a notamment apporté des contributions thématiques.

1.3. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

En 2017, le CESER note que la Région a mobilisé le Réseau rural qui a réuni une diversité d'acteurs ruraux et qui a vu le lancement du dispositif Rural'idées.

Sur le volet « Santé »

Ces différentes actions sont déclinées à partir d'une approche transversale des déterminants de santé au travers à la fois : du copilotage du Plan régional santé-environnement (PRSE), plan cosigné début juillet 2018 ; du soutien au réseau de l'Animation territoriale de santé (ATS) dont les missions ont été revisitées en lien avec l'ARS ; et à travers le maintien des actions de prévention des risques en milieu festif. Les axes de la prévention santé et de l'éducation à la santé-environnement doivent être poursuivis. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur les actions engagées par les ATS et, en particulier, sur les démarches favorisant la coordination et la concertation locales entre les différents

intervenants des politiques territoriales de santé : pompiers, professionnels de santé, associations (ex : collectif Orange bleue), etc.

Dans le cadre de ses compétences sur les lycées et l'apprentissage et en vue de favoriser l'éducation au développement durable, le CESER engage le Conseil régional à amplifier son soutien aux initiatives et projets des lycéen.ne.s et des apprenti.e.s sur la prévention et la promotion de la santé (dispositif KARTA, initiatives du Conseil régional des jeunes…). Il est important de mieux valoriser et diffuser ces initiatives et projets des jeunes, auprès de leurs partenaires en particulier et du public en général.

Les effets des nouvelles orientations du Conseil régional en matière de santé approuvées en décembre 2017 ne sont pas évaluables dans ce RADD 2017.

Sur le volet « Jeunesse »

Le Conseil régional poursuit, là aussi de manière transversale, son engagement pour l'amélioration des conditions de vie, d'accueil et d'habitat des jeunes au travers de l'aide apportée à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) de Bretagne, et par son appui aux 13 Points accueil écoute jeunes (PAEJ) qui répondent à un réel besoin. Le CESER constate une baisse du nombre de jeunes accueillis : les raisons de celle-ci ont-elles été étudiées ? Le CESER apprécie qu'un montant chiffré de l'engagement budgétaire soit ici présenté.

Le Conseil régional engage plusieurs actions envers la jeunesse que le CESER soutient. C'est le cas de l'Accélérateur d'initiatives jeunes qui a permis d'accompagner 20 jeunes de 19 à 29 ans pour 27 projets novateurs. Le document pourrait comporter une présentation synthétique de ces projets.

Le développement du Service civique se traduit par un tutorat renforcé pour 23 volontaires répartis sur la Bretagne. Le CESER souhaiterait connaître les missions exercées et les « sorties » pour ceux-ci. Il serait intéressant d'avoir des données complémentaires émanant des Missions Locales sur les jeunes, celles-ci étant financées par le Conseil régional.

Le CESER se satisfait, comme dans ses avis antérieurs, du soutien apporté à la Chaire de recherche Jeunesse de l'EHESP. Un point d'étape synthétique sur ses travaux aurait été souhaitable. La politique jeunesse du Conseil régional est importante et doit être très ambitieuse au vu de son nouveau rôle de chef de file. Le CESER estime qu'elle devrait être plus lisible, ce qui permettrait également de valoriser ses actions et acteurs.

Le CESER suggère au Conseil régional d'organiser annuellement un événement type « Rencontres », ou « Assises », dont la forme est à définir pour qu'elle séduise les jeunes. Cet événement permettrait de montrer, valoriser et diffuser toutes les initiatives, projets portés par des jeunes aidés ou accompagnés par le Conseil régional et favoriserait l'interconnaissance de jeunes, filles et garçons, venant de tous horizons : jeunes lycéens et apprentis élus du Conseil régional des jeunes, jeunes en service civique, jeunes accompagnés dans les territoires en lien avec les travaux de la Chaire Jeunesse (ex : Recherche-action Jeunes en TTTRANS), jeunes en insertion, en formation, jeunes entrepreneurs…

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I.1] - SIG / GéoBretagne : données d'activité
Le CESER note une très légère augmentation du nombre de partenaires GéoBretagne et des informations mises à la disposition du grand public. Il se félicite de l'augmentation sensible (+ de 5 %) de fréquentation du site GéoBretagne qui atteint 20 975 connexions en 2017, sans toutefois atteindre le niveau de 2015 qui se situait à 22 600.

Le CESER s'interroge sur les évolutions des pôles métiers de GéoBretagne ; de nouveaux pôles métiers ont été lancés mais leur nombre reste stable. Le CESER s'interroge en conséquence sur la disparition de certains pôles métiers.

Indicateur n°2 [IV] - Points accueil écoute jeunes
Cet indicateur est pertinent.

En revanche, il n'existe pas d'indicateur sur la politique santé jeunesse. Le nombre d'actions de prévention soutenues par le Conseil régional pourrait par exemple apparaître.

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »,
de Cécile MARTIN au nom de la Commission « Economie et innovation »,
de Françoise BOUJARD au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »,
de Marie-Anne CHAPDELAINE au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER considère le programme de déploiement du très en haut débit en Bretagne comme prioritaire et renvoie à l'avis donne lors de sa session de février 2018 sur le « Point d'étape sur la mise en œuvre de Bretagne Très Haut Débit ».
D'un point de vue général, le CESER note que la progression du déploiement entre 2016 et 2017 doit être analysée au regard de l'ensemble du projet, avec comme point de passage 230 000 prises raccordées à fin 2019 et 1 250 000 à la fin du programme.

Par ailleurs, le CESER rappelle également la pertinence d'articuler le projet d'infrastructures de Bretagne très haut débit (BTHD) avec une stratégie de développement des usages numériques, pour l'ensemble des acteurs et des habitant.e.s, dans tous les territoires.

Le CESER souhaite que cette politique de soutien au développement des usages numériques soit partie intégrante du futur Schéma directeur de la stratégie numérique de la Région pour les lycées, qu'il demande dans son avis sur le RAP du programme 308.

1.1. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

Le CESER note la progression du déploiement du très haut débit en 2017, passant de 15 000 prises fin 2016 à 54 000 à la fin 2017 dans le cadre du projet BTHD mais il restera vigilant sur la progression du déploiement dans les prochaines années, puisque l'objectif est de 230 000 à la fin de la phase 1 (période 2016 – 2019). Le CESER note avec satisfaction le taux de réussite commerciale avec un niveau de pénétration d'abonnés de près de 30 %.

En matière de couverture de la population, la somme des réalisations d'initiative publique (BTHD) et privée (zones AMII) atteint 23 % à fin 2017 ; le CESER souhaiterait connaître la répartition de la population desservie selon la nature des territoires, afin de s'assurer que la couverture du très haut débit progresse uniformément en Bretagne. Le CESER rappelle en effet son attachement au développement et à un aménagement équitable de tous les territoires.

Le CESER regrette de nouveau que ce programme ne propose pas un éclairage spécifique sur la problématique de la connexion des lycées bretons au très haut débit, qui relève d'enjeux majeurs pour le territoire et la formation de la jeunesse. Quelle couverture existe aujourd'hui, quel déploiement est prévu, à quelles échéances ?

Il souhaiterait que soit également évoqué l'accès au très haut débit des établissements de formation continue et des Centres de formation d'apprentis (CFA).

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur les avancées relatives à la mise en place d'un data center, qui était inscrit dans le BP 2017 (programmes 103 et 311) ; ce projet est également mentionné dans le RAP du programme 311. Le CESER souhaite avoir plus d'informations sur l'évolution de ce dossier, son pilotage et son périmètre. Il souhaite enfin que la réflexion sur la mise en place d'un data center intègre les enjeux de la transition énergétique.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son action en faveur de l'ouverture des données publiques, dont les enjeux économiques et sociétaux sont majeurs.

1.2. Développer les usages numériques

Dans le Budget primitif 2017, le Conseil régional prévoyait d'augmenter le nombre de personnes formées aux premiers usages du numérique et pour ce faire, une meilleure couverture territoriale des structures chargées de cet accompagnement. Le CESER soutenait cet objectif et regrette donc qu'aucune précision ne soit donnée sur sa réalisation. Il est donc difficile pour le CESER de donner un avis.

Le CESER rappelle l'importance des actions d'inclusion numérique, pour prévenir le non recours aux services numériques entrainant de fait un non recours aux droits pour les personnes en situation de fragilité ; en effet, le numérique peut renforcer les facteurs d'exclusion. Les actions d'inclusion peuvent également permettre de réduire les inégalités, en permettant à la population d'accéder à des services de plus en plus dématérialisés.

Concernant la transition numérique des TPE et des PME, le CESER rappelle à ce sujet les recommandations qu'il a faites dans son étude « Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités » publiée en janvier 2017. C'est ainsi qu'il regrette que le volet numérique soit principalement vu au prisme du raccordement des entreprises à la fibre, alors que celles-ci font face à de réelles problématiques liées aux changements imposés par la transformation numérique. Ces problématiques sont insuffisamment traitées par la proposition de soutien expérimental à l'innovation.

Certes, la transformation numérique nécessite une démarche d'innovation de la part des entreprises ; mais elle impose également une adaptation aux technologies et une évolution des compétences.

Le CESER recommande donc que soient imaginés des dispositifs plus opérationnels qu'expérimentaux afin de soutenir cette adaptation technologique, mais aussi une évolution des compétences nécessaires. A ce titre, l'inclusion numérique doit également permettre aux entreprises d'engager la nécessaire formation au numérique des salarié-e-s.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER regrette qu'il n'y ait aucun indicateur pour l'objectif « Œuvrer pour l'inclusion numérique » et estime qu'il serait utile de connaître le nombre de personnes (hommes et femmes) formés dans le cadre des « Visas Internet », ainsi que leur répartition sur le territoire. De même, il aimerait savoir où sont localisés les 43 espaces publics numériques labellisés, afin de pouvoir appréhender la manière dont ces espaces assurent une couverture territoriale.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition d'Anne-Claude LEFEBVRE
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER se réjouit de l'augmentation du budget du programme 201 en 2017, en cohérence avec l'exercice plein de la compétence régionale sur l'innovation, ainsi que du taux de réalisation élevé. N'ayant pas la répartition du budget entre les trois objectifs, il n'est cependant pas possible de faire une analyse des mesures concernées. Cette augmentation semble toutefois concerner principalement le soutien aux projets innovants, avec près de 200 entreprises soutenues financièrement en 2017.

Le CESER prend acte de la poursuite de la restructuration du réseau d'opérateurs à la manœuvre auprès des entreprises (technopoles et CRITT notamment), mais aussi du soutien annoncé à de nouveaux acteurs (INRIA Tech et CEA Tech).

Le CESER souligne avec satisfaction le nombre élevé de projets accompagnés en maturation et en incubation d'entreprises, ainsi que de projets industriels (notamment portés par des TPE/PME), qu'ils aient été accompagnés par des dispositifs de la Région seule, ou par des dispositifs co-construits avec d'autres acteurs, Bpifrance notamment.

Enfin, il prend note des actions décrites dans l'objectif 3, qui se composent notamment des actions de Bretagne Développement Innovation à travers l'animation des Grands programmes stratégiques, la veille et la promotion (base de données CRAFT, Evènement « 360 possibles »). Il se félicite de la relance de l'animation de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) par le Conseil régional, orientée en 2017 plus particulièrement sur le sujet du soutien aux projets européens.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés – Création/transfert
Pour les indicateurs concernant les projets de maturation, il serait intéressant de préciser aussi le nombre de projets portés par les acteurs bretons.

Indicateur n°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région
Il serait souhaitable de disposer de données (nombre de projets et budgets correspondants) pour les dispositifs portés par la Région, mais aussi du même type de données pour les dispositifs partagés avec l'Etat. La part du soutien aux TPE/PME serait aussi un indicateur intéressant, d'autant qu'il s'agit d'une priorité affichée du Conseil régional.

De manière générale, le CESER se satisfait de la présence d'indicateurs pertinents pour l'objectif « Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation ». En revanche, il regrette qu'il n'y ait aucun indicateur sur l'objectif « Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation ». La présence d'indicateurs portant sur l'activité de BDI permettrait de bien distinguer les actions sur les grands projets stratégiques et celles menées pour le collectif régional en termes de veille et de promotion. Il serait également souhaitable de disposer d'indicateurs sur l'activité d'animation de la S3 et de mobilisation des acteurs.

Enfin, Le CESER regrette l'absence d'indicateurs pour l'objectif « Favoriser un environnement propice à l'innovation », alors qu'il en existait un les années précédentes (nombre de projets accompagnés par les Centres d'innovation technologique). D'autres indicateurs pourraient être pertinents (nombre de conseils et mises en relation, part des PME parmi les entreprises accompagnées, etc.).

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER prend acte du décalage entre les crédits mandatés et ceux affectés et réalisés, expliqué par une sélectivité plus forte des projets dépendant des co-financements Etat ainsi que d'une stratégie de diversification de financement hors dispositifs régionaux. En l'absence d'une répartition du budget entre les deux objectifs, comme de la part de l'investissement, il n'est cependant pas possible de faire une analyse des mesures concernées.

Le CESER note que ce constat n'entrave pas la dynamique d'animation et de structuration de filières assurées par les pôles de compétitivité, et que certains projets structurants permettent la création d'une dynamique forte et interconnectée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle
Le CESER note que les sept pôles de compétitivité interrégionaux regroupent près de 800 adhérents bretons, avec une forte présence de PME (50 %). Il observe l'absence d'autres indicateurs pour cet objectif, et qui pourraient être pertinents (nombre d'animations, nombre d'actions structurantes, etc.). Dans le cadre de la future politique des pôles, il serait souhaitable que ces derniers soient intégrés afin de mieux prendre en compte la réalité de cette animation.

Indicateur n°2 [I-2] - Participation à un projet collaboratif
Le CESER regrette que cet indicateur ne soit pas plus explicite, notamment sur la part des PME et laboratoires du territoire breton, la participation des grands groupes ou encore son évolution dans le temps. En l'état, il est difficile de proposer des observations pertinentes.

Enfin, le CESER se satisfait de la présence d'indicateurs pertinents sur la ventilation du financement des projets des pôles de compétitivité.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Marie-Christine LE GAL
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

La faiblesse des affectations des investissements sur ce programme témoigne de la difficulté de prévoir le rythme de consommation des crédits. Face à ce constat, le CESER souligne l'importance de disposer d'une lecture pluriannuelle de l'action de la Région lorsqu'elle passe par des instruments d'ingénierie financière. De ce point de vue, le « Rapport relatif aux participations régionales de toute nature » présenté à cette même session constitue un réel progrès.

Par ailleurs, les données fournies montrent que le fonds Breizh Up trouve sa place, parmi les différents outils de financement, ce dont le CESER se réjouit.

Enfin, le nombre de projets de création d'entreprises accompagnés se maintient, malgré l'extinction du dispositif Nouvel accompagnement à la création-reprise d'entreprises (NACRE) suite à son transfert par l'Etat et son remplacement par le PASS création. Pour le CESER, ceci démontre une bonne gestion de la transition d'un dispositif à l'autre par la Région.

2. Observations sur les indicateurs

Pertinents et complémentaires, les six indicateurs fournis sur ce programme n'appellent pas de remarque particulière.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition d'Olivier CAPY
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le programme a été décliné en trois objectifs : accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité, soutenir les entreprises dans leur développement international, accompagner la dynamique des territoires. Pour réaliser ces objectifs, sept actions ont été retenues.

Cependant les chiffres clés de crédits mandatés, affectés et dépensés, mis en évidence par le document, n'offrent pas une présentation claire des moyens financiers déployés pour chaque action et objectif précités. La mention systématique, au début de chaque programme, d'un tableau précisant la répartition des crédits par objectif et action serait très utile à la compréhension générale.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international
L'indicateur permet de constater un accroissement des accompagnements.

Indicateur n°2 [II-1] - Evolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne
Les renseignements sur les réalisations aident davantage que l'indicateur utilisé à la compréhension de la pertinence de l'action.

Par ailleurs, le CESER regrette qu'aucun indicateur ne renseigne les réalisations des objectifs [I-2], [I-3], [II-2] et [III-1]. Des indicateurs portant, par exemple, sur le nombre d'entreprises concernées, auraient été utiles. Sur l'action [II-1], les réalisations sont bien renseignées de telle manière que l'absence d'indicateur ne fait pas obstacle à la compréhension de la pertinence de l'action réalisée.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Marie-Martine LIPS au nom de la commission « Economie et innovation »
(Volet « Economie sociale et solidaire »)
et de Fabienne COLAS au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
(Volet « Egalité »)

1. Observations générales

Sur le volet « Economie sociale et solidaire »

S'il est satisfaisant de constater la continuité de l'engagement du Conseil régional en matière d'économie sociale et solidaire, on peut regretter le manque de référence, dans le chapeau de la Mission II, à l'intégration d'un volet ESS dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), suite à la loi NOTRe, qui forme le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le programme 205.

Sur le volet « Egalité »

Le programme 205 a permis en 2017 de développer 17 actions différentes sur l'égalité femmes·hommes, portées majoritairement par les associations de défense et de promotion des droits des femmes sur les territoires de la région Bretagne. Le CESER note que le développement de ces actions stagne, ce qui semble paradoxal et en contradiction avec les problématiques lourdes soulevées dans le Rapport égalité femmes·hommes.

2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet « Economie sociale et solidaire »

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés
Les deux indicateurs portent sur le nombre de projets accompagnés (dont les études de faisabilité économique). Sur ce plan, la nouveauté de 2017 est la mise en place du réseau des TAg (Trajectoires agiles). Or, l'indicateur ne différencie pas les projets accompagnés par les TAg et ceux des autres dispositifs.

Indicateur n°2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 9 CAE
Les deux indicateurs portent sur le nombre de projets accueillis et le nombre de projets présents au 31 décembre. Le chiffre indiqué pour 2016 ne correspond pas à celui du RADD 2017. Le rapport entre projet accueillis et nombre de porteurs de projets présents au 31 décembre mériterait d'être explicité pour permettre de mieux appréhender les résultats.

Indicateur n°3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA
L'indicateur porte sur le nombre de structures accompagnées. Le recours au dispositif, très dépendant de crédits de l'Etat, est en légère baisse. La lecture de l'indicateur ne permet pas de savoir si l'enveloppe est entièrement consommée, ni de savoir s'il y a des demandes non satisfaites, information qui renseignerait sur la réponse aux besoins exprimés. De manière générale, le CESER rappelle son attachement à cet outil qui a fait ses preuves.

De manière générale, les indicateurs retenus sont très quantitatifs. Quelques précisions plus qualitatives auraient été les bienvenues (nature des projets soutenus, type de porteurs, etc.).

Sur le volet « Egalité »

Indicateur n°4 [IV] - Projets « égalité femmes.hommes » soutenus par secteur
De nouveaux partenaires renforcent leur investissement à travers des projets cofinancés soutenus par la Région dans le champ de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans le sport et la santé. Cet indicateur est exclusivement un indicateur de réalisation quantitatif (nombre d'actions pour diffuser la culture de l'égalité, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, promouvoir l'égalité femmes·hommes au sein de la culture, promouvoir l'égalité professionnelle et l'égalité femmes·hommes dans le sport) sans vision qualitative, ce que le CESER regrette.

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Marie-Christine LE GAL
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER se félicite de l'avancement du conventionnement avec les EPCI, indispensable pour la mise en œuvre de la compétence « économie ».

Alors que le budget dédié à ce programme est en légère hausse, le CESER constate au vu des actions décrites que l'action de ses trois principaux opérateurs (Bretagne Développement Innovation, Bretagne Commerce International et l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) s'est maintenue à un bon niveau.

Enfin, le CESER suivra avec attention la mise en œuvre coordonnée d'une solution collective suite à la disparition du COSPI (Comité d'orientation et de suivi des projets internationaux), annoncée dans le RAP 2016 mais qui n'est plus mentionnée cette année.

2. Observations sur les indicateurs

Eclairants quant à l'action des trois organismes soutenus, les huit indicateurs de ce programme n'appellent pas de remarque particulière.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Pierre LEC'HVIEN
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Comme les années passées, le CESER tient à souligner le caractère incomplet de la présentation des différentes réalisations du programme. En effet, le rapport du Conseil régional ne présente que 6 actions de 3 objectifs : « Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles », « Moderniser les outils de production », « Renouveler les générations dans l'agriculture ». Le programme 207 comprend pourtant 5 objectifs et 14 actions différentes.

Compte tenu des débats importants qui ont eu lieu en 2017 dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation et du projet de loi en cours de discussion qui en découle, le CESER regrette que les actions concernant l'objectif 3 « Développer les démarches de qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations » ainsi que l'objectif 5 « Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles » n'aient pas été présentées. Cela aurait permis d'analyser le bien-fondé des actions programmées par le Conseil régional et d'en apprécier la pertinence au regard du contexte socioéconomique national.

2. Observations sur les indicateurs

Dans la continuité des observations formulées les années précédentes, le CESER réitère sa demande de compléter les indicateurs présentés dans ce rapport et de fournir des indicateurs pour chaque action de chaque objectif du programme.

Les indicateurs présentés sont des éléments quantitatifs faisant état d'un nombre de dossiers soutenus par le Conseil régional et permettant d'apprécier l'intérêt des agriculteurs pour les actions proposées. Cependant, ils mériteraient d'être objectivés grâce à des indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs économiques et sociaux de la Mission II (compétitivité et création d'emploi notamment). Ainsi pour l'action « Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles », l'ajout de ce type d'indicateurs permettrait de mieux appréhender l'impact des actions sur l'objectif poursuivi. En outre, l'évaluation de l'impact de ces actions sur la viabilité de l'exploitation engagée, et cela quel que soit le système de production, permettrait de s'assurer de la multi-performance des actions, amenant ainsi un suivi de la transition vers des pratiques environnementales rémunératrices.

208 – Développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition d'Olivier LE NEZET et David RIOU
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le programme 208 est décliné en huit objectifs, qui comptent chacun plusieurs actions pour le développement de l'économie maritime, du littoral, des pêches maritimes et de l'aquaculture.
Le CESER s'interroge sur le fait qu'aucune action ne soit identifiée pour la deuxième année consécutive sur le 3ème objectif : « contribuer au développement de l'économie maritime ».

En raison de la date d'ouverture de la mesure du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en faveur des ports de pêche et du délai de constitution des dossiers par les gestionnaires portuaires, aucun dossier n'a été programmé en 2017.
Sur le plan général, malgré la mise en place d'un régime régionalisé opérationnel pour le FEAMP, la complexité de l'instruction des dossiers annonce des dégagements d'office qui seront dommageables pour l'ensemble des filières.

Concernant la gouvernance régionale, le CESER réaffirme son attachement à la Conférence régionale pour la mer et le littoral, instance unique en son genre et considérée comme une référence et un modèle par d'autres Régions maritimes. Il se satisfait que les travaux de la Conférence aient permis de poursuivre, au cours de l'année 2017, la dynamique de concertation et de dialogue engagée avec les acteurs, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral,

à laquelle il a apporté une nouvelle contribution avec son étude « La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 », publiée en décembre 2017. Le CESER continuera à suivre avec attention l'adoption et la mise en œuvre de cette stratégie, en tant que volet maritime du SRADDET.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [IV-1 et 2, VI-3] - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche
Le CESER note avec satisfaction que les premiers dossiers en cofinancement du FEAMP pour le soutien aux entreprises aquacoles et l'aide à l'installation des jeunes pêcheurs ont été programmés fin 2017, et cela à la suite de trois années blanches.

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le programme 209 vise à développer le système portuaire breton en privilégiant deux voies : les investissements pour développer les trafics portuaires, et l'optimisation de l'exploitation des ports. Depuis 2017, le périmètre d'intervention du Conseil régional s'étend désormais à 22 ports.

Ce programme de 71,5 M€ en 2017 a fait l'objet de très bons taux d'affectation et de dépenses en raison notamment de l'avancement des travaux de développement du port de Brest (consolidation du polder, digue, quai…). Le port de Brest concentre l'essentiel des investissements réalisés en 2017.

Le CESER approuve les objectifs du Conseil régional en matière de développement des ports : les investissements et l'optimisation du foncier sont indispensables pour préparer l'avenir dans un contexte de diminution du trafic marchandises (- 3 % en 2017). Le CESER se félicite des actions d'optimisation foncière et de résorption des friches menées à Saint-Malo et à Lorient. Le foncier portuaire constitue un enjeu majeur pour le développement de l'économie portuaire, et plus globalement de l'économie maritime.

Comme indiqué dans son rapport « Produire ET résider sur le littoral en Bretagne ! » publié en mai 2017, le CESER souligne également la nécessité de rechercher la complémentarité entre les sites portuaires dans le cadre d'une « *stratégie de spécialisation concertée* » et de viser une meilleure coordination des investissements portuaires pour le trafic de marchandises, comme pour la construction navale ou la pêche. Le renouvellement des concessions dans les prochaines années pourrait être l'occasion de renforcer encore cette complémentarité.

En revanche, il regrette que les enjeux portuaires ne soient pas davantage intégrés aux réflexions stratégiques engagées par le Conseil régional, notamment en ce qui concerne la démarche Breizh COP / SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML). Il souhaiterait également avoir des précisions sur la place des ports dans les travaux sur le transport et la logistique, qui était annoncés dans le BP 2017.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés permettent de suivre l'activité des ports dans les domaines du trafic marchandise, du trafic des passagers et de l'activité pêche. Il serait intéressant de disposer, en complément de ces indicateurs centrés sur la dimension logistique des ports, d'un indicateur sur le foncier économique disponible dans les ports bretons pour accueillir des projets liés à l'économie maritime. Aujourd'hui, il existe des données parcellaires mais pas de données consolidées à l'échelle régionale.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Sur proposition de Norbert Helluy
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER constate la progression globale de 1.9 point du nombre de chômeurs (catégories A, B et C). Il en découle une obligation pour l'ensemble des acteurs, dont la Région, de mettre en œuvre des politiques qui permettent une amélioration, notamment en matière de formation professionnelle, d'accompagnement vers l'emploi avec un regard particulier en direction des personnes les plus fragiles, y compris celles concernées par l'illettrisme au sujet desquelles le CESER mène actuellement une étude qu'il présentera à la fin de l'année.

En matière de cadre bâti des lycées, le CESER apprécie les éléments donnés mais il s'interroge sur le peu de travaux engagés et la réalité de la programmation du plan d'actions.
Toujours sur les lycées, le CESER remarque qu'un nombre significatif de lycées publics ne se sont pas encore engagés dans le dispositif dédié aux manuels scolaires et le déplore.

Concernant l'enseignement supérieur, le chapeau de cette mission III contient très peu d'informations et l'on regrette l'absence d'allusion aux regroupements en cours ou nouvelles organisations régionales et leur impact sur les investissements actuels et futurs.
En ce qui concerne le plan Breton de mobilisation pour l'emploi et plus particulièrement l'objectif des 11 000 formations supplémentaires, le CESER aurait souhaité que les formations qualifiantes (notamment le PBF) soient mobilisées davantage.

Pour terminer, et en prenant en compte les bouleversements annoncés en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, le CESER souhaite qu'un regard particulier soit porté, au niveau de chaque territoire, sur la poursuite voire l'accentuation des dispositifs du type « Actions Territoriales Expérimentales » afin de répondre aux publics les plus fragiles et notamment ceux ne maîtrisant pas les savoirs de base.

301 – Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Véronique LE FAUCHEUR
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les chiffres clés mettent en évidence une légère sous-réalisation de ce programme avec un taux de réalisation à 89 % et un taux d'affectation de 90 %.

L'analyse des réalisations de l'année 2017 porte principalement, d'une part, sur les actions menées dans le cadre de l'accompagnement des publics jeunes en difficulté, qualifiés de « plus fragiles » – ce terme recouvrant les jeunes peu qualifiés, infra IV (indicateurs 1 et 2) – et, d'autre part, sur le suivi de l'insertion professionnelle des personnes ayant bénéficié des dispositifs de formation professionnelle de la Région (indicateur n°3).

Le Conseil régional systématise et harmonise une méthode de suivi de l'insertion des personnes bénéficiaires des dispositifs relevant de sa compétence. Ainsi elle s'inscrit dans les orientations du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), dont le chantier 2 vise à conforter les éléments d'analyse de l'insertion. La Région souligne l'intérêt de la généralisation de cette méthode qui permettra d'avoir, pour chaque année, une vision comparable des taux d'insertion par dispositif.

En revanche, le CESER s'étonne de l'absence d'éléments relatifs au Service public régional de l'orientation (SPRO), ou encore à la construction du CPRDFOP qui, pourtant, ont donné lieu à des actions conséquentes en 2017. Les chantiers thématiques du CPRDFOP sont, en effet, d'ores et déjà engagés.

Ainsi, des indicateurs auraient pu être présentés concernant notamment la mise en œuvre de l'Accueil personnalisé et individualisé (API) et du Conseil en évolution professionnelle (CEP), ou encore la concrétisation de l'accompagnement des professionnels du SPRO en termes de formation.

Dans le cadre du BP 2017, il était prévu d'identifier, de manière concertée avec les partenaires du SPRO et en lien avec le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), des indicateurs permettant de suivre quantitativement les bénéficiaires de l'API et du CEP. Au regard des réformes en cours et de l'intérêt d'une continuité de la politique d'accompagnement dans un cadre à construire, et à ce jour incertain, de tels indicateurs seront particulièrement nécessaires.
En effet, la réforme de l'orientation et du Conseil en évolution professionnelle devront nécessairement faire l'objet d'une analyse partagée. Il faudra pouvoir mesurer objectivement les effets de ces réformes pour les publics bretons.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur la manière dont la Région va s'organiser pour mettre en œuvre ses nouvelles compétences découlant du renforcement de son rôle en matière d'orientation et d'information sur les métiers, notamment en direction des publics scolaires.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [IV] - Les jeunes accueillis en Mission locale (ML)

Selon cet indicateur, la part des femmes accueillies par les Missions locales a augmenté en 2017, passant de 44,4 % à 48,3 %.
Le CESER relève par ailleurs une augmentation de 10 % des jeunes actifs non occupés en demande d'insertion, et parallèlement une diminution du nombre de suivis, alors que l'on nous précise que les équipes des Missions locales ont été renforcées. Cela mériterait pour le moins une ligne d'explication.
On note, de plus, que la cible du nombre de jeunes suivis par un conseiller qui était indiquée dans le BP 2017 (154 jeunes) n'a pas été atteinte (128 jeunes).
Si l'indicateur met en évidence la mixité dans l'accès aux Missions locales, le CESER souhaiterait pouvoir disposer d'une vision plus fine pour identifier le nombre de jeunes infra V.

Indicateur n°2 [IV] - Accès à la qualification
Si l'on relève une progression constante du nombre de jeunes suivis entrés en qualification, l'indicateur présenté dans le RAP ne permet pas de disposer de données par dispositifs : alternance, apprentissage, PBF, DRIP.
Là non plus, la cible du nombre de jeunes entrés en qualification qui était indiquée dans le BP 2017 (5 200 jeunes) n'a pas été atteinte (4 782 jeunes).

Indicateur n°3 [I] - Enquête IROISE sur l'insertion
L'enquête IROISE, qui couvre l'ensemble des dispositifs de formation relevant de la compétence du Conseil régional, permet un suivi régulier des conditions d'insertion des personnes ainsi formées. L'indicateur du RAP donne à voir la liste des enquêtes qui ont été réalisées. Ainsi peut-on voir qu'en 2017, une enquête a été réalisée sur les diplômés du Programme Bretagne formation (PBF) et qu'en ce qui concerne l'apprentissage, un suivi a été réalisé en 2015 et en 2016 sur un échantillon de la cohorte 2014.
Cet indicateur donne des informations intéressantes. Le CESER souhaiterait que celles-ci puissent être complétées par des éléments relatifs à la qualité des emplois : s'agit-il d'emplois durables, de CDD, de CDI, de temps plein ou de temps partiels ?

De plus, dans son avis sur le RAP 2016, le CESER avait exprimé le souhait qu'en ce qui concerne l'enquête IROISE, les données puissent être sexuées. Elles ne le sont toujours pas cette année. Il réitère par conséquent sa demande.

En conclusion, le CESER s'étonne du caractère incomplet de ce RAP et s'interroge sur l'absence d'éléments de bilan qui sont connus par ailleurs, notamment au sein du CREFOP.

Dans le cadre de sa mission relative au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, il doit pouvoir s'appuyer sur des travaux partagés et des données beaucoup plus précises.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Si le CESER apprécie à nouveau la présentation claire et les explications d'évolution, il regrette que celles-ci concernent surtout les objectifs « Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens » » et « Développer la mobilité internationale des apprenants ». L'objectif « Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles » est trop peu documenté, et l'action « Poursuivre la structuration des bourses aux livres pour favoriser la mise à disposition gratuite des

collections de manuels scolaires » n'est pas citée en présentation liminaire, et ne fait l'objet d'aucun indicateur, alors que son impact est important dans le soutien aux familles. Davantage d'éléments auraient permis au CESER de mieux apprécier le bilan d'une action sur laquelle il a, par le passé, exprimé des réserves.

Par ailleurs, le choix de présenter les mêmes actions d'une année sur l'autre (« Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens », « L'appui aux mobilités collectives et individuelles ») permet certes de faire des comparaisons et de mesurer les évolutions, mais le CESER apprécierait qu'au moins une autre action soit présentée, que ce soit l'action sur les manuels scolaires citée plus haut, ou encore « L'information des jeunes bretons ».

Le CESER constate avec satisfaction que le nombre d'actions réalisées au titre du dispositif « Karta Bretagne » est en légère augmentation. Le nombre de projets pour chaque thématique est globalement stable d'une année sur l'autre, avec de légères baisses (« Développement durable et agenda 21 » par exemple) ou de légères hausses (« Egalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations »). L'axe « Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques » représente toujours près de 50 % des projets retenus.

Le CESER observe avec satisfaction la mobilisation en hausse (à hauteur de 10 %) des crédits d'investissement consacrés à la démarche Qualycée. Cependant, le RAP précise que peu d'établissements ont sollicité la Région pour des demandes de petits équipements et matériels, et qu'une démarche a été entreprise en direction des établissements.

Le CESER salue la richesse des thématiques de travail du Conseil régional des jeunes, lycéen.nes et apprenti.es de Bretagne.

En ce qui concerne le soutien à la mobilité des jeunes, il note positivement la croissance constante du nombre total d'apprenant.es bénéficiaires. Il juge en particulier satisfaisant le nombre de bénéficiaires de l'aide Erasmus+ (B'MOUVE), deux ans après son lancement. Il apprécie qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires des aides soient des femmes et des jeunes filles.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Karta Bretagne – Nombre d'actions soutenues
Le CESER réitère la demande formulée dans ses observations des deux années précédentes, à savoir le souhait d'un indicateur relatif au nombre de projets *Karta* retenus par rapport au nombre de projets soumis, ainsi qu'une information sur les types de refus.

Indicateur n°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité
Le CESER apprécie la précision des données, ainsi que les statistiques relatives au pourcentage de femmes bénéficiaires, car cette information permet de « genrer » les analyses afin d'adapter ensuite les politiques et les actions pour lutter contre les inégalités.

303 – Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

L'autorisation de programme (AP) 2017 n'a été affectée qu'à 68 %. Le document précise que c'est en raison du report à 2018 de certaines opérations. Reste qu'avec 87,8 M€, le niveau d'affectation de l'AP dépasse de 27 M€ celui de l'année 2016 ; il correspond à la moitié du budget global prévu pour le Plan d'action 2017-2018 (168 M€). Les dépenses d'investissement mandatées (44 M€) sont de même niveau que pour l'année 2016 (43 M€). A noter que les diagrammes ne font pas apparaître les dépenses de fonctionnement. Elles n'apparaissaient pas non plus dans le BP 2017.

Le document rend compte d'un effort très appréciable réalisé dans les indicateurs proposés, dont plusieurs répondent aux demandes du CESER pour les RAP antérieurs. Malheureusement, le suivi s'avère difficile, les tableaux des indicateurs 1, 3 et 5 affichant des données chiffrées pour 2015 et 2016 qui ne correspondent pas à celles affichées dans le RAP 2016.

En ce qui concerne l'action « Accroître les capacités d'accueil des locaux existants » pour un budget global de 15 M€, outre la difficulté pour comparer ce budget à ceux des deux années précédentes, aucun détail n'est fourni sur les actions en cours ou engagées, notamment dans les lycées d'Ille-et-Vilaine. Le CESER apprécie l'indicateur n°2 (Structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine*)* ; le tableau est précis, mentionnant la durée d'installation et le coût de ces structures. Plus de 90 structures ont été achetées et plus d'une soixantaine sont louées chaque année, pour un coût total sur 3 ans de plus de 7 M€, soit le tiers du coût d'un lycée neuf.

S'agissant de l'amélioration des conditions d'accueil en internats et dans les locaux de restauration, les actions en cours ou engagées n'ont apparemment pas donné lieu à des réceptions nouvelles en 2017.

En ce qui concerne l'action « Améliorer l'accès aux ressources numériques », comme déjà indiqué, la comparaison sur 3 ans des niveaux d'engagement budgétaire pour les réseaux informatiques des lycées s'avère difficile. Les travaux de rénovation des réseaux se poursuivent mais le détail des réalisations n'est pas donné. Il manque toujours l'indicateur demandé sur les diagnostics menés en 2017 concernant l'état des réseaux (nombre de réseaux non performants, nombre d'interventions majeures de dépannage, etc.).

Quant à l'action « Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs », les travaux réalisés ou en projet sont bien précisés et l'intégration de l'indicateur chiffré demandé, sur les dépenses liées aux équipements *intra muros* et les subventions accordées aux collectivités, est très appréciable.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 [I-2] - Structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine
Un indicateur portant sur le nombre d'élèves supplémentaires effectivement accueillis après opérations serait nécessaire.

Indicateur n°3 [II-1] - Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
Au nombre de lits réceptionnés dans les internats rénovés ou construits devrait s'ajouter un chiffrage du nombre de lits supplémentaires à l'issue de ces opérations. Un indicateur genré du nombre de places offertes serait également appréciable.

Indicateur n°5 [II-2] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique
Il serait utile de construire un indicateur issu des diagnostics réseaux (nombre de réseaux non performants, nombre d'interventions majeures de dépannage, etc.).

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Daniel TUNIER
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Ce programme atteint 100 % de taux de réalisation en fonctionnement et 96 % de taux de réalisation en investissement.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs de répartition des crédits par fonction, par nature d'opération et par type de travaux sont intéressants mais le CESER regrette que le RAP ne donne aucune vision précise des établissements concernés, des territoires où ils sont situés, ou des principales opérations engagées. Ainsi, il indique par exemple 19 restructurations lourdes pour un montant de 4,19 M€ ou 28 constructions pour un montant de 9,15 M€ : mais de quelles opérations s'agit-il ?

Par ailleurs, le CESER souhaiterait connaitre les critères d'opportunité que la Région applique pour sélectionner les demandes qu'elle reçoit.

305 – Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Françoise BOUJARD
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER note avec intérêt que l'objectif 1 (Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine) est axé en priorité sur le pilotage des opérations d'investissement et la programmation nécessaire à la mise en œuvre des plans d'actions. Le CESER aimerait connaître les résultats des diagnostics radon et les indicateurs de suivi qui seront élaborés.

Il se félicite de l'augmentation par rapport à 2016 des budgets alloués aux travaux de sécurité, et des dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées. Elles évoluent de 5 M€ en 2016 à 10 M€ en 2017 ; cette hausse est cependant toute relative car ce budget était de 26,7 M€ en 2013, et est en chute depuis.

Cependant, il constate que l'objectif de 100 % des bâtiments sous avis favorable des commissions de sécurité n'est toujours pas atteint, même s'il progresse par rapport à 2016.

Le CESER s'interroge sur la question des bâtiments modulaires, qui sont abordés dans ce programme pour expliquer le taux de réalisation inférieur à 80 % des crédits de fonctionnement. Il aimerait avoir un indicateur sur le nombre et le coût de locations ou d'achats de ces bâtiments en attente de travaux d'urgence et leur évolution par année, comme cela est abordé dans le programme 303.

Enfin le CESER regrette toujours de n'avoir aucun indicateur sur l'avancée des travaux d'accessibilité et souhaiterait, comme il l'a déjà exprimé dans tous ses avis depuis 2013, avoir des indicateurs sur le pourcentage d'établissements qui sont aux normes d'accessibilité, et les évolutions de ces pourcentages.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°3 [III-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées
En ce qui concerne les dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées, le CESER souhaiterait que cet indicateur soit complété pour chaque année avec le pourcentage d'établissements correspondant aux critères de la réglementation thermique. Cela permettrait d'avoir une vision plus nette de l'état du parc immobilier.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Au total, 724 dossiers de financement ont été attribués en 2017 au titre du programme 306 pour un total de 7,98 M€ (7,46 M€ mandatés). Le budget prévisionnel 2017 portait pourtant sur la somme globale de 8,3 M€ de crédit de paiement.

57 % des financements (4,5 M€ mandatés) ont porté sur l'adaptation des équipements pédagogiques (indicateurs II-1 / II-2), soit une dotation de + 0,6 M€ par rapport à 2016. L'année 2015 avait été cependant plus favorable avec une dotation de 5,7 M€.

32 % des financements (2,5 M€) ont porté sur la modernisation des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules (indicateur I-1). Cette dotation est égale à celle consentie en 2016.

11 % (0,86 M€ de l'AP ouverte) des financements ont contribué à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration (indicateur I-2), soit une baisse significative de 0,63 M€ par rapport à 2016.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées
La présentation de l'indicateur I-1 a favorablement évolué avec l'établissement d'un tableau ventilant la dotation par type de matériel et d'équipement.
En ce qui concerne le volet I-2 (Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration), le RAP mérite d'évoluer avec une présentation complète et détaillée de la dotation sous forme de tableau. La présentation actuelle ne porte que sur les « principales livraisons » et la liste de ces dernières ne clarifie pas la lecture.

Indicateur n°2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels de formations
La présentation a également favorablement évolué avec, en sus d'une présentation générale et historicisée de la dotation, un tableau détaillant la répartition de celle-ci entre les différentes formations (générales, technologiques, Classes préparatoires aux grandes écoles –CPGE- et professionnelles) et filières professionnelles.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Anne LE MENN
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

La région Bretagne compte 71 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont le lycée Diwan) et 53 sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Le Conseil régional démontre une volonté forte, pour l'ensemble des lycées et publics, d'améliorer les conditions d'accueil, d'équipements pédagogiques et de fournir un réseau Internet suffisant. Le CESER note malgré tout de fortes disparités entre les territoires bretons, qui pourraient nécessiter l'élaboration d'une cartographie.

Le CESER prend note du fait que la Région a formalisé un accord avec le Comité académique de l'enseignement catholique.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées
Le Conseil régional indique une réalisation d'équipement portant sur les services de restauration, internat, mobilier de classe de 1 048 K€. Le CESER aimerait connaître les lycées bénéficiaires de ces réalisations, et leur localisation sur le territoire.

Indicateur n°2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements
Indicateur n°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques
Le renouvellement des équipements liés aux évolutions pédagogiques est essentiel pour la qualité de l'enseignement des lycées. Là encore, le RAP ne donne aucune lisibilité sur les lycées ayant bénéficié des aides accordées, à hauteur de 2,7 M€.

Indicateur n°4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général
Le nombre d'ordinateurs mis à disposition en 2017 a augmenté, mais là encore, le CESER aimerait connaître le nom des établissements et la pertinence de ces achats pour les lycées concernés.

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Françoise BOUJARD
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER souhaiterait obtenir davantage d'explications sur le niveau très bas du taux de réalisation (43 %) des crédits de fonctionnement mandatés.

Il salue l'engagement de la Région pour les équipements et la maintenance informatiques et souhaite que le partenariat sur le développement de l'Espace numérique de travail (ENT) « Tout@tice » soit renouvelé.

Il comprend que les acquisitions d'équipements favorisant les usages numériques faites directement par la Région permettent une meilleure efficacité économique et environnementale, ainsi qu'une harmonisation du parc pour la maintenance. Toutefois, le CESER aimerait que le RAP précise la manière dont les besoins des établissements sont recensés, et les mesures prises pour vérifier l'adéquation des équipements achetés aux développements de l'outil éducatif numérique, et leur soutien significatif à des projets d'établissement innovants.

L'objectif 3 de ce programme intègre le développement et la rénovation des réseaux informatiques des lycées publics, mais les indicateurs ne concernent que l'accès au haut débit. L'indicateur sur les dépenses consacrées aux réseaux informatiques apparaît dans le programme 303, mais il est piloté par le programme 103. Cette dispersion rend difficile une vision globale.

Par conséquent, le CESER estime aujourd'hui nécessaire la mise en place d'un schéma directeur de la stratégie numérique régionale pour les lycées.

Devant l'évolution importante des interventions en maintenance informatique, le CESER aimerait savoir quels personnels réalisent ces interventions. Dans l'hypothèse où elles seraient réalisées en grande partie par les agents des établissements, il souhaite connaître les modalités de formation et de reconnaissance de ces agents, et les modalités de compensation du temps de maintenance correspondant qui ont été mises en place dans les établissements.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 [II-2] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
Une erreur s'est manifestement glissée dans le titre de cet indicateur, qui s'intéresse à la maintenance informatique. Il pourrait être complété par le niveau de l'intervention (en fonction de sa complexité) et par le type de personnel qui y répond.

Indicateur n°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit
Cet indicateur pourrait être donné en pourcentage plutôt qu'en chiffres bruts : pourcentage de lycées raccordés à la fibre, pourcentage de lycées adhérents (30 Mo), pourcentage de lycées ne disposant pas d'un débit confortable, ainsi que pourcentage de lycées ne disposant pas d'un réseau informatique permettant l'utilisation correcte du Haut débit.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le niveau d'affectation est le même que dans le RAP 2016, pour un volume global plus important (30 M€ contre 28 M€ en 2016).

Le CESER souhaiterait que soit intégrée dans la démarche globale d'amélioration de la qualité de chaque mission, la nouvelle mission des agents des lycées sur la maintenance informatique.

La politique tarifaire n'a pas permis pour le moment de résoudre les écarts de tarifs entre établissements ; la réflexion sur la convergence tarifaire doit s'accompagner d'une réflexion sur la qualité des repas et des achats de proximité.

Le CESER regrette qu'il n'y ait plus aucun indicateur sur ce programme, notamment sur l'évolution des dotations de fonctionnement et les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Daniel TUNIER
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Pour mémoire, la Région participe au fonctionnement des lycées privés en leur attribuant des crédits qui leur permettent d'assurer leur fonctionnement courant d'une part, et de couvrir les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part. Par ailleurs, elle fait bénéficier les établissements privés, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Ce programme atteint 100 % de taux de réalisation.

Les évolutions budgétaires traduisent une réorientation des crédits accordés par la Région aux établissements privés sur les moyens de fonctionnement des établissements, ainsi que cela avait été annoncé dans le BP 2017. En augmentant en 2017 le budget alloué à ce programme, la Région continue de se mettre progressivement en conformité avec le Code de l'Education et le protocole de partenariat signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

2. Observations sur les indicateurs

L'analyse des principales réalisations de l'année n'appelle pas de remarque particulière.

Ce programme ne fait l'objet d'aucun indicateur.

Le CESER souhaiterait disposer ici des mêmes indicateurs que ceux demandés pour le programme 309.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »
et d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN au nom de la Commission « Economie et Innovation »

1. Observations générales

Le schéma de soutien de la Région Bretagne à l'enseignement supérieur et la recherche en région n'a pas varié dans ses fondements et ses principes entre 2016 et 2017. La Région soutient les propositions nouvelles de structuration émanant des « plaques » rennaise et bresto-lorientaise, qui ont vocation à faire évoluer l'organisation élaborée précédemment au sein de l'Université Bretagne Loire (UBL), dont il n'est pas fait mention.

D'un point de vue budgétaire, l'année 2017 se situe également dans la continuité des années précédentes, avec un léger recul cependant, que l'année 2018 permettra de qualifier de conjoncturel ou de structurel.

Le Contrat de projet Etat-Région (CPER), principal et indispensable outil de soutien aux investissements, suit son cours avec un bon niveau d'engagements et de réalisation (mesurable par l'utilisation des fonds FEDER gérés par la Région).

La sensibilisation des lycéens aux filières scientifiques se poursuit, ce qui est une bonne chose.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Mesure du soutien régional aux projets de recherche
Cet indicateur ne semble pas correspondre à l'ensemble du soutien régional, puisqu'il ne traite que des cofinancements de thèses et de post-doctorats. Le CESER note un recul significatif des engagements pris sur le dispositif ARED (soutien aux doctorants hébergés dans les unités de recherche implantées en Bretagne) et, en complément, un effort plus marqué sur les bourses de post-doctorants, dans la perspective du montage d'un projet européen COFUND porté par la Région. Cette évolution semble être induite par les contraintes budgétaires pesant globalement sur la Région Bretagne.

Indicateur n°2 [I-2] - Mesure des investissements réalisés en Bretagne
Cet indicateur ne traite que partiellement le sujet. Un montant d'engagement par type d'investissement (bâtiments, équipements scientifiques) serait plus approprié et plus parlant.

Le CESER, très attaché au développement de la culture scientifique et technique, question à laquelle il a consacré un rapport en 2012, demande un indicateur permettant de suivre l'évolution du dispositif « Immersion sciences », démarré la même année, qui vise à intéresser les jeunes lycéennes et lycéens aux carrières scientifiques par un stage immersif, afin d'en évaluer plus finement les effets.

312 – Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Norbert HELLUY
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER regrette que le RAP n'évoque jamais la réforme de l'apprentissage. Certes, cette réforme n'est pas encore mise en œuvre et le RAP rend compte de la façon dont les politiques de la Région ont été exécutées au cours de l'année 2017, mais il estime pour autant regrettable de faire l'impasse, dans un tel document porté à la connaissance du public en 2018, sur cette réforme dont les conséquences sur les compétences de la Région seront lourdes.

Le RAP conclut que « *la rénovation de BQA – démarche « Bretagne qualité apprentissage »- est inscrite dans le Plan breton de développement de l'apprentissage* ». Le CESER s'interroge de fait sur le devenir ce Plan, eu égard à la perte de compétence régionale en matière d'apprentissage.

D'une manière plus générale, en lien avec la réforme, le CESER marque son inquiétude pour le devenir du traitement des jeunes en difficultés d'insertion, en décrochage, en difficulté avec les « savoirs de base » ou en situation d'illettrisme.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs du RAP 2017 sont identiques à ceux du RAP 2016, et fournissent des informations intéressantes. Un indicateur supplémentaire pour suivre l'expérimentation, menée depuis 2017, du relèvement à 30 ans de l'âge d'entrée en apprentissage serait bienvenu, bien que le rapport apporte déjà une indication sur ce point, puisqu'il mentionne une progression sensible du nombre des apprenti.e.s âgé.e.s de 26 à 30 ans (environ +160). Cependant, cette demande du CESER ne vaut que dans l'hypothèse où l'expérimentation par la Région se poursuivrait. Il aurait été intéressant de savoir quelle proportion de ces apprentis de plus de 25 ans s'inscrivent respectivement dans des formations du supérieur, ou dans des formations très spécialisées.

Indicateur n°1 [I-1] - Evolution des effectifs
Indicateur n°2 [I-2] - Places nettes créées
Le CESER retient des éléments exposés pour le programme 312 la confirmation en 2017 de la reprise de l'apprentissage, pour tous les niveaux de formation, avec au total près de 700 apprenti.e.s supplémentaires.
Le document fait apparaître que l'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales participe de cet accroissement du nombre d'entrées en apprentissage. Compte tenu des réformes actuelles et de la perte de compétence régionale pour l'apprentissage, le CESER s'interroge sur l'avenir de cette carte, dont l'élaboration est une compétence exercée par la Région Bretagne depuis 2014, et qui présente l'avantage d'intégrer les différentes voies de formation professionnelle initiale (sous statut scolaire et par apprentissage), en assurant un minimum de cohérence de l'offre de formation, sur l'ensemble du territoire régional. Le CESER souligne, à l'occasion de ce bordereau, les avantages à mettre en œuvre une carte des formations à l'échelle de la Bretagne, et le travail réalisé depuis 2014 pour décloisonner et rendre possible le dialogue entre acteurs concernés, pour améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'offre de formations, à l'échelle régionale, et pour certains territoires.

Indicateur n°3 [II-1] - Auto-évaluation des CFA 1er volet de Bretagne qualité apprentissage (BQA)
L'année 2017 a été la dernière année de mise en œuvre d'actions innovantes dans le cadre du dispositif « Bretagne qualité apprentissage » (BQA), créé par la Région Bretagne en 2013.
Le RAP fait état d'un bilan positif de BQA. En effet, ce dispositif, reflet d'un réel engagement de la Région Bretagne en faveur du développement de l'apprentissage, a assuré un réel effet levier sur le développement de la qualité des formations par apprentissage. Il aurait été intéressant de compléter les informations données par le nombre de CFA engagés à travers BQA, et de ceux ayant mis un terme à la rentrée 2017 à des actions engagées.

Enfin, le CESER souhaiterait qu'à l'avenir un indicateur relatif à la santé des apprentis puisse être pris construit et renseigné pour servir au pilotage des politiques d'apprentissage.

313 – Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Antoine PIERCHON et Emmanuel THAUNIER
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER note que la progression du nombre d'apprenti.e.s s'est poursuivie en 2017. Malgré cette tendance, le RAP fait état d'un niveau de crédits mandatés en recul par rapport à 2016. Ce point avait déjà été soulevé dans l'avis du CESER sur le BP 2017 et le CESER se félicite qu'il ait été apporté par la Région une réponse claire à cette interrogation.

L'objectif de 20 000 apprenti.e.s d'ici 2020 semble de moins en moins atteignable, alors que les contextes de financement et de gouvernance du système de l'apprentissage en France vont connaître de profonds bouleversements. Il est à craindre que les dernières années marquant la fin du pilotage par la Région ne créent un climat peu propice aux prises de décisions. Le CESER restera attentif aux niveaux d'engagement budgétaire de ce programme qui demeure crucial pour le bon déroulement de la formation et de la vie des apprenti.e.s.

La féminisation de l'apprentissage, qui demeure à un niveau inférieur à la moyenne nationale, reste un enjeu majeur pour la région. En effet, l'augmentation du nombre d'apprenti.e.s profite d'avantage aux garçons (78 %) qu'aux filles (22 %), avec de fortes disparités d'un secteur à l'autre. Le CESER réitère sa grande réserve sur l'utilité de la prime à la mixité qui, par son faible niveau, n'influence que très rarement la décision de l'entreprise. A l'inverse, les budgets dédiés à cette prime trouveraient probablement une plus grande utilité dans la promotion de certaines filières, auprès d'un public plus large.

Par ailleurs, le CESER constate que plusieurs demandes qu'il avait formulées par le passé n'ont pas encore trouvé d'écho dans ce RAP. Il rappelle pour mémoire qu'il avait exprimé le souhait :

- de disposer d'une mesure de l'efficacité réelle de l'aide à la mixité et à l'insertion professionnelle ;
- qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'adaptation du dispositif Argoat à la réalité des déplacements des apprenti-e-s, en lien avec l'élaboration de la carte des formations ;
- qu'une campagne de promotion soit organisée pour réintroduire clarté et lisibilité auprès de l'employeur, vis-à-vis des aides financières relatives à l'accueil de l'apprenti et son accompagnement, nonobstant le profond bouleversement en cours du système de financement.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER aurait apprécié de trouver dans l'introduction du programme 313 un indicateur plus général sur le nombre d'apprentis, ainsi que sur la proportion de jeunes femmes.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Olivier CHAPALAIN et Marylène SIMON
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Cette année se caractérise par le travail de concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma des formations sanitaires et sociales 2017-2022. Le CESER note que les enjeux identifiés dans ce cadre constituent le fil conducteur de l'action régionale sur les 5 prochaines années.

Le CESER prend note du lancement en 2017 de la procédure de renouvellement des autorisations et agréments des écoles du secteur para médical et de sages-femmes, pour de nouvelles autorisations à délivrer en 2018.

Le CESER remarque que le secteur sanitaire et social subit depuis 2-3 ans des réformes des formations et des diplômes et considère qu'il est nécessaire de renforcer les évaluations des formations pour prévenir des situations d'effectifs de bénéficiaires formés inférieurs aux places disponibles, et pour développer l'employabilité des personnes.

Il note que se pose également la question de l'apprentissage et de l'alternance, toutes les branches n'étant pas assujetties à la taxe d'apprentissage.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [IV] - Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aides-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture)
Concernant la gratuité des formations de niveau V, au titre des formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puéricultrice, d'auxiliaires de vie sociale, d'aides médico-psychologique et d'accompagnements éducatif et social, le CESER note une légère augmentation du nombre de formations. Ceci étant, il remarque aussi, comme en 2016, une faible proportion des formations d'auxiliaires de vie sociale, d'aides médico psychologique et d'accompagnements éducatif et social.
Compte tenu de la récurrence de cette question et des besoins grandissants, il rappelle avoir préconisé qu'elle fasse l'objet d'une réflexion dans le cadre du Schéma des formations sanitaires et sociales, et proposé de créer de nouveaux indicateurs de suivi de cohorte en termes d'insertion professionnelle.

Indicateur n°2 [III] - Nombre de places de formation en travail social agréées par la Région Bretagne
Le CESER prend note de la stabilité du nombre de places agréées correspondant aux places de formation, ouvertes et financées par la Région.
Des indicateurs plus précis permettraient d'avoir une meilleure compréhension des besoins en matière de formations sanitaires et sociales (données de répartition et d'évolution par type de formations, indicateurs d'égalité femmes-hommes).

Indicateur n°3 [IV] - Les aides aux étudiants – Bourses d'études
Le CESER note avec satisfaction que la Région Bretagne a décidé d'appliquer en 2017 à tous les étudiant.e.s les dispositions réglementaires adoptées pour les étudiant.e.s infirmiers, améliorant ainsi sa réponse aux situations souvent précaires de ces étudiant.e.s.

Indépendamment des indicateurs présentés, le CESER demande un rapport d'analyse sur l'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap. Un tel rapport permettrait d'avoir une vue d'ensemble des dispositions prises, lesquelles sont présentées aujourd'hui de manière très éparse.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Isabelle CONAN ROUSSEAU et Franck PELLERIN
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Avec un taux de réalisation de 100 %, les dispositifs visant à faciliter les projets individuels de formation démontrent leur pertinence et leur intérêt pour les publics bénéficiaires.

La réforme de la formation, en cours d'examen à l'Assemblée nationale, nécessitera certainement une réflexion à conduire sur l'évolution de ces dispositifs régionaux.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Chèque Formation
Les objectifs (quantitatifs) de réalisation ont été atteints en 2017.

Indicateur n°2 [I-2] - Chèque Validation
Le Chèque Validation, qui permet de financer l'accompagnement de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour des demandeurs d'emploi, s'est maintenu en 2017 à un niveau comparable à celui de l'année 2016 (339 bénéficiaires en 2017). Il serait sûrement intéressant de compléter l'indicateur par une information sur les types de formations ou niveaux de formations qui ont été obtenus par les bénéficiaires du Chèque Validation.

Le référencement des organismes de formation pour le bénéfice du Chèque Validation semble profiter à la mobilisation du Chèque Validation. Le CESER salue le travail de référencement réalisé, qui va dans le sens d'une élévation du niveau de la qualité de l'accompagnement. Au regard du contexte actuel de réforme, il s'inquiète du devenir du référencement et, de manière générale, de la démarche de concertation régionale relative à la qualité des formations (organismes de formation).

Indicateur n°4 [III-1] - Chèque Reconversion
Le dispositif Chèque Reconversion semble trouver sa pertinence, puisqu'il a été sollicité par les bénéficiaires. Il serait intéressant que soit précisé dans le RAP par quel biais il est prescrit aux personnes en licenciement économique, et les caractéristiques des publics bénéficiaires, notamment leurs secteurs d'activités d'origine et leurs secteurs de destination.

Toujours dans une logique d'analyse des parcours, il serait intéressant que cet indicateur soit également complété par des éléments relatifs aux autres dispositifs dont il est le tremplin. En effet, cet élément relatif au nombre de bénéficiaires du Chèque Reconversion ne peut se comprendre seul car il renvoie à d'autres dispositifs, étant lui-même un moyen d'intervention du Conseil régional qui

complète les autres financements possibles (OPCA, entreprises). Il serait donc *a minima* à compléter par une information relative à l'articulation de ces différents dispositifs.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de Isabelle CONAN ROUSSEAU, M'Hamed DRISSI et Anne LE MENN
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER salue la prolongation du Plan breton de mobilisation pour l'emploi de 2017, qui a permis d'augmenter l'offre de formation entre 2015 et 2017, à la fois sur les formations qualifiantes (PBF) et les dispositifs tels que Compétences Clés, Compétences Transverses, qui s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il apprécie également l'effort de la Région qui a consisté à maintenir ou augmenter les formations dans les secteurs porteurs d'emplois, comment par exemple le sanitaire et social, et le numérique.

Par ailleurs, pour lier ce RAP à l'actualité, auraient pu être évoqués ici le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), ainsi que sa convention d'amorçage, qui devraient prendre le relais, en partie, du Plan breton de mobilisation pour l'emploi.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - DRIP
La Région avait pour ambition de mener des actions au plus près des territoires sur 35 sites. Cela parait pertinent, compte tenu du public accueilli dans le cadre du DRIP (personnes en situation d'illettrisme, jeunes décrocheurs, séniors…). Le CESER propose d'étoffer ce RAP au moyen de deux indicateurs supplémentaires :

- un indicateur sur la prescription du public,
- un indicateur sur les suites de parcours pour les personnes ayant bénéficié du DRIP.

Indicateur n°2 [I-2] - Compétences Clés
Ce dispositif s'adresse à des publics (demandeurs d'emploi, salariés en contrat aidé en alternance, salariés en contrat aidé en structure d'insertion par l'activité économique, etc.) ayant besoin de renforcer leurs savoirs de base : français, calcul, nouvelles technologiques, apprentissage des règles définies dans le cadre d'un travail en équipe, etc. Le CESER s'interroge sur la baisse de 6 % des personnes en situation d'illettrisme dans les effectifs de « Compétences Clés ». Il souhaiterait que les raisons de cette baisse soient analysées et présentées dans le RAP. Ceci permettrait d'en tirer des enseignements, pour réajuster si besoin l'organisation de la prescription. Le CESER souhaiterait également savoir vers quelles autres formations les personnes en situation d'illettrisme ont été orientées, sachant que les personnes sont positionnées par les opérateurs de formation.
Il semble également essentiel de connaître la suite des parcours des 5 770 personnes ayant bénéficié de « Compétences Clés », et leur situation à l'issue de cette formation : ces personnes ont-elles poursuivi par une autre formation ? Ont-elles trouvé un emploi ? etc.

Indicateur n°3 [II-1] - PBF
Le CESER se félicite de la reconduction des actions de formation pour la période 2017-2019, mais souhaiterait disposer d'indicateurs en termes de réussite aux titres professionnels et de placement en

emploi durable. Ces données existent puisque le Plan breton de mobilisation pour l'emploi a fait l'objet d'un bilan. Le CESER souhaiterait donc qu'elles figurent dans un document comme le RAP.
En ce qui concerne l'augmentation de 25 % des places de formations dans le secteur du numérique, le CESER souhaiterait connaître les résultats en termes d'emploi.
Il invite aussi à faire du digital un élément intégré dans toutes les formations, et à prévoir des sas sur les savoirs de base, afin de diminuer les risques d'échecs en termes de réinsertion.

Indicateur n°4 [II-2] - Actions Territoriales expérimentales et convention avec les OPCA
Le CESER se réjouit de l'augmentation très sensible des actions de formation innovantes, permettant d'apporter une réponse adaptée aux besoins exprimés par des entreprises en termes de compétences et/ou de métiers émergents. Pour autant, là encore, le CESER aimerait connaître les taux d'insertion professionnelle à l'issue de ces formations.
En ce qui concerne les conventions avec les OPCA, et bien que cela sorte du cadre du rendu compte apporté par le RAP 2017, le CESER tient à émettre pour l'avenir une inquiétude concernant les cofinancements, compte tenu des profonds bouleversements à venir dans le domaine de la formation professionnelle.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition de Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le rapport met en évidence la poursuite des efforts de la Région pour accompagner par une rémunération les demandeurs d'emplois qui n'ont plus d'indemnisation chômage. Comme l'année précédente, le CESER s'inquiète des montants assez faibles versés aux stagiaires (400 € maximum par mois pour 41 % d'entre eux, 652 € pour 25 % des stagiaires, et un montant légèrement supérieur pour les travailleurs handicapés).

La formation demande fréquemment un effort financier de la part des stagiaires qui, pour une part d'entre eux, doivent parcourir des kilomètres pour la suivre.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de la rémunération
Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération gérée par la Région a légèrement baissé en 2017 (-437 bénéficiaires, sur un total de 8 503 en 2017). Cette baisse parait concerner essentiellement les formations certifiantes, en lien avec la baisse du nombre de stagiaires du Programme Bretagne formation (PBF).

Indicateur n°2 [I-2] - Nombre de bénéficiaires des bourses POQ et CAQ
Le nombre de bénéficiaires d'une bourse liée à une Prestation d'orientation professionnelle (POP) ou à un Contrat d'accès à la qualification (CAQ) a légèrement baissé en 2017.

Le CESER retire des informations fournies que ces dispositifs mobilisent davantage les femmes (54 %) que les hommes, alors qu'elles représentent 45 % des bénéficiaires des autres dispositifs. Le CESER rappelle sa remarque sur la faiblesse du montant de cette bourse. 600 € d'aide pour le POP et 900 € pour le Contrat d'accès à la qualification ne permettent pas réellement de construire un parcours

professionnel dans de bonnes conditions, et cela d'autant plus qu'aucune aide à la restauration n'est prévue. Le CESER espère que la nouvelle offre en préparation corrigera ce problème.
Par ailleurs, il souhaiterait trouver dans le RAP des précisions sur l'impact de la Garantie jeune sur les Contrats d'accès à la qualification.

Indicateur n°3 [II-1] - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration
Le nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration reste stable en 2017 et concerne la moitié des bénéficiaires d'une rémunération, ainsi que les stagiaires de l'AFPA qui bénéficient de tarifs subventionnés directement dans les lieux de stage.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »
(Volet « Transmettre les langues »)
et de Claudine PERRON au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
(Volet « Développer la présence des langues »)

1. Observations générales

Sur le volet « Transmettre les langues »

L'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement 2017, stables par rapport à 2016, ont été affectées pratiquement en totalité. Les dépenses en fonctionnement, en hausse de 300 000 € par rapport à 2016 sont réalisées à 96 %. En investissement, le niveau de réalisation des crédits mandatées reste plus modeste (69 %) comme c'était le cas en 2016, mais progresse en valeur absolue (+ 60 000).

La place occupée dans le rapport par la politique en faveur du gallo reste marginale ; au-delà du court paragraphe consacré au Chapitre III-2, l'action régionale déployée dans les III-1 et III-3 n'est pas présentée. Le CESER aurait aimé connaître l'évolution du budget consacré à l'objectif III ainsi, que sa ventilation entre les chapitres 1, 2 et 3. De manière générale, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure la Région entend faire progresser la part du gallo dans le budget consacré aux langues de Bretagne.

S'agissant de la politique en direction de la langue bretonne, la présentation des indicateurs 1 et 2 reste inchangée. Le CESER regrette qu'aucun des indicateurs demandés lors de l'examen du RAP 2016 n'apparaisse ici. Le document ne donne pas non plus d'indication de suivi du dispositif « Desk-petite enfance ». A noter que dans l'indicateur n°2 « Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées », les données sur la réalisation 2016-2017 sont sensiblement différentes de celles affichées dans le RAP 2016, ce qui ne facilite pas l'analyse. Au regard de l'indicateur « Places de stages 3 mois », les demandes connaissent une croissance forte et continue ; des précisions sur les parcours des demandeurs auraient été éclairantes.

En ce qui concerne le volet « Apprentissage et initiation à la langue gallèse », des éléments appréciables sont apportés. En revanche, il n'existe toujours aucune information s'agissant de l'élargissement prévu du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires monolingues.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

1.1. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

Le soutien à la production et au doublage audiovisuel ainsi que le soutien à l'édition en breton montrent leur efficience pour dynamiser la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique.

1.2. Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse

Le CESER remarque la volonté du Conseil régional de soutenir la langue gallèse. Il aurait souhaité des informations complémentaires sur les actions menées en 2017 pour développer la présence du gallo dans la vie sociale, culturelle et publique.

2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet « Transmettre les langues »

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre de bénéficiaires de Skoazell et Desk/enseignement
Pour le dispositif *« Desk-enseignement »*, le CESER rappelle sa demande d'un indicateur sur le nombre de demandes et leur répartition par département. Il rappelle également sa demande d'indicateurs sur la part des lauréats de concours *« stagiaires en report de stage »* ainsi que sur la part des bénéficiaires de *« Desk enseignement »* n'intégrant pas les filières bilingues dans un délai de trois années.

Indicateur n°2 [I-2] - Nombre de places pour adultes (6 et 3 mois) financées
L'indicateur n°2 n'appelle pas de remarque particulière.

Le CESER souhaiterait des indicateurs supplémentaires tels que :
- un indicateur de suivi du dispositif *« Desk-petite enfance »* ;
- le nombre d'élèves concernés par l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires monolingues et niveaux concernés ;
- un indicateur de l'évolution du budget consacré à l'objectif III ainsi que sa répartition entre les chapitres 1, 2 et 3.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

Indicateur n°3 [II-3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne
Les temps de réalisation sont globalement en progression et assez proche des cibles.

Indicateur n°4 [II-4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne
Les indicateurs ne nous permettent pas de comparer le rapport entre les réalisations aidées et les demandes déposées. Il serait intéressant de disposer de cette donnée annuelle dans les prochains RAP.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO et Brigitte DELAHAIE
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Les transports collectifs en Bretagne ont été largement affectés en 2017 par les effets de la mise en service de la prolongation de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes le 2 juillet. Par ailleurs, les compétences de la Région ont été étendues sur le champ des transports interurbains et scolaires par la mise en œuvre opérationnelle de la loi NOTRe en septembre. Le CESER approuve l'attachement du Conseil régional au développement du service public en matière de transport, qui se manifeste notamment par son engagement financier en la matière.

Cet attachement s'est également manifesté à travers les réels efforts consentis pour conserver, dans ce contexte, les dessertes TGV au-delà de Rennes tout en maintenant le TER en complémentarité. Le CESER salue la transparence dont a fait preuve le Conseil régional à l'occasion des comités de lignes qui se sont tenus principalement au premier semestre de 2017, dans lesquels les conséquences pour les dessertes scolaires ont été largement abordées.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note que de nouveaux indicateurs apparaissent, en lien avec les nouvelles compétences régionales.

Indicateur n°1 [I-1] – Fréquentation et qualité de service du TER
Cet indicateur présente des données sur les volumes et sur la qualité du service. Il permet d'apprécier directement l'évolution des effets recherchés par l'engagement de la Région pour le développement du transport ferroviaire, en favorisant l'accès pour tous.
Le CESER note que le nombre de voyages a augmenté de 2 %. Le CESER relève un taux de réalisation de l'offre important - proche des 100 % - et une bonne régularité.

Indicateur n°2 [I-2] – Evolution des places offertes
Cet indicateur de réalisation permet d'apprécier l'augmentation du parc matériel roulant. Il permet de s'assurer de la corrélation entre le nombre de voyageurs et le nombre de places offertes.

Indicateur n°3 [II-1] – Le transport routier régional
Cet indicateur de résultat donne à voir la fréquentation du réseau d'autocar ; il compile des données relatives à l'indicateur qui était précédemment mobilisé concernant la desserte du Centre Bretagne ainsi que la ligne Saint-Brieuc-Lorient-Vannes.
Par ailleurs, le CESER prend acte du nombre de scolaires transportés, suite au transfert de compétences au 1er septembre 2017.

Indicateur n°4 [III] – Les transports vers les îles bretonnes
Ce nouvel indicateur de résultat comptabilise la desserte vers les îles.
Le CESER aurait apprécié disposer des éléments sur la desserte, antérieurement au transfert de compétences au Conseil régional.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER note qu'en dépit du contexte de baisse des dotations de l'Etat engagées depuis plusieurs années, le Conseil régional a maintenu, en 2017, une politique forte d'investissements en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne :

- le projet Bretagne à grande vitesse (BGV) a donné lieu à la mise en service au 1er juillet 2017 de la Ligne à grande vitesse ; l'objectif demeure le rapprochement de la pointe Finistère à 3h de Paris ;
- une offre TGV/TER complémentaire est mise en œuvre, afin de diffuser la grande vitesse à l'ensemble du territoire. Cette offre est structurée autour des projets de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) et de la remise en état des lignes du maillage régional. En 2017, les PEM de Morlaix, Redon, Saint-Brieuc et Lorient se sont achevés pour leurs parties ferroviaires ;
- le développement du fret dans une logique durable est encouragé, depuis l'adoption fin 2013 du Plan régional d'actions logistiques (PRAL) ;
- l'amélioration des liaisons ferrées vers la pointe bretonne, la désaturation de la gare de Rennes, la desserte fine du territoire régional et le désenclavement de la Bretagne centrale par la mise à 2x2 voies de la RN164, sont les objectifs prioritaires retenus dans le Contrat de plan Etat-Région (CPER).

Le CESER se réjouit que, conformément aux engagements pris, les lignes ferroviaires Guingamp-Paimpol et Quimper–Landerneau aient été remises en service en 2017 ; il en est de même pour la mise à l'étude des lignes Dol-Dinan, Dinan-Lamballe, Rennes-Châteaubriant, Morlaix-Roscoff pour leur réhabilitation.

Le CESER exprime sa plus vive inquiétude quant au respect des engagements pris dans le cadre du CPER, en raison du désengagement croissant de l'État qui poursuit sa politique de réduction des dotations aux collectivités territoriales.

Le CESER note le volontarisme affiché par le Conseil régional concernant la politique portuaire en lien avec les enjeux logistiques de la Bretagne mais aurait apprécié connaitre la teneur des actions engagées sur ce sujet.

Le CESER prend acte du travail engagé avec SNCF Réseau pour fiabiliser les sillons frets.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Pôle d'échanges multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)
La mise en œuvre des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) se poursuit avec la mise en service des PEM de Morlaix et Redon conformément à l'objectif annoncé.

Indicateur n°2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164
Le CESER note l'avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164 avec une réalisation conforme à l'objectif annoncé.

Indicateur n°3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)
Le CESER souligne également la tenue des engagements dans le cadre de la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux avec 11 gares bretonnes mises en accessibilité pour un objectif de 9.
Au regard de l'importance de la problématique logistique et des enjeux en matière de développement durable, le CESER rappelle une nouvelle fois son souhait de voir la mise en place d'un indicateur spécifique, lié au suivi et à la mise en œuvre du Plan régional d'actions logistiques (PRAL).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution des flux voyageurs sur la Ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne Pays de la Loire (BPL) ;
- le renouvellement de la Délégation de service public (DSP) concernant le port de Saint-Malo ;
- la mise en œuvre du PRAL ainsi que les actions de redynamisation du fret ferroviaire ;
- l'issue des études sur la remise à niveau des lignes du maillage régional.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition d'Evelyne LUCAS
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

L'exercice 2017 a été marqué par deux faits marquants :

- la très forte dynamique du transport passager aérien breton, dans la lignée de la croissance observée ces dernières années. Avec une progression effective de 6,69 %, soit 5 points de plus que les prévisions escomptées, l'évolution du nombre de passagers est sensible, et ce particulièrement sur la plateforme rennaise (+ 13,1 % par rapport à 2016). Ceci conforte la place des aéroports bretons. Cette hausse générale masque toutefois des inégalités de développement entre les différentes plateformes ; ainsi celle de Quimper a connu une baisse du trafic de passagers de 6,1 % par rapport à 2016 ;
- la gestion des aéroports finistériens de Brest et de Quimper concédée à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) pour une durée de 20 ans.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER constate avec satisfaction la bonne dynamique du secteur en Bretagne : le maintien de la plateforme brestoise au-dessus du million de passagers et la forte croissance de l'aéroport de Rennes.

Le CESER note également la capacité des concessions à autofinancer leurs travaux de développement et de mise aux normes. Le CESER souhaiterait toutefois obtenir davantage d'informations de la part du Conseil régional, afin d'apprécier le caractère suffisant ou non des investissements supportés par les budgets des concessions. Il s'agirait en effet de comprendre si les investissements sont limités au bon fonctionnement des plateformes ou s'ils permettent de s'adapter aux évolutions du trafic.

A ce titre, et au regard de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le CESER souligne que l'acquisition foncière sur Saint-Jacques-de-la-Lande, pourtant budgétée, n'a pas pu être réalisée en totalité.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

1.1. Contexte

En 2017, le Conseil régional a poursuivi son accompagnement technique et financier des grands projets locaux concernant l'eau (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Projets territoriaux pour l'eau, Plans de lutte contre les marées vertes). L'élaboration du Plan breton pour l'eau s'est poursuivie avec, en perspective, la nouvelle donne de la démarche Breizh COP et de l'intégration de l'eau en bonne place dans l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

1.2. Remarques du CESER

Alors que le document-cadre régional sur le 2ème Plan algues vertes a été voté en décembre 2016, les nouveaux Plans de lutte contre les algues vertes n'ont été signés qu'en 2018. L'année 2017 n'a été qu'une année de transition pendant laquelle les actions entamées dans le 1er Plan algues vertes ont continué sous l'ancienne formule et sans les nouvelles orientations du document-cadre. Dans les principales réalisations de l'année 2017, la fiche indique la finalisation d'une prospective sur l'eau. Le CESER n'est malheureusement pas cité comme contributeur. Pour rappel, il a rendu un rapport en octobre 2016 intitulé *« Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040. Contribution à la démarche prospective du Conseil régional pour l'élaboration du Plan breton pour l'eau ».* Il a ensuite contribué par une analyse prospective aux scénarios proposés par le groupe de travail du Conseil régional. Il rend d'ailleurs, à cette même session, un avis sur ce plan.

Concernant l'accompagnement des collectivités vers la suppression réglementaire des produits phytosanitaires, le Conseil régional soutient les formations et l'acquisition de matériels. Grâce à la volonté générale des acteurs locaux, cette action monte en puissance et est un succès. En outre les accompagnements financiers de 66 projets territoriaux sur l'eau en 2017 montrent les dynamiques locales bretonnes à tous les niveaux : associations, collectivités, professionnels... Le CESER dans son rapport d'octobre 2016 avait souligné que l'implication de cette diversité d'acteurs à toutes les échelles était une force pour reconquérir la qualité des masses d'eau, mais aussi affronter les différents défis qui allaient se poser.

Ce rapport d'analyse très sectoriel parait cependant en décalage par rapport aux nouveaux objectifs de gestion intégrée de l'eau évoqués dans le projet de Plan breton pour l'eau (PBE). Le CESER souhaite qu'une convergence soit opérée entre ces documents dans le RADD 2018.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires

Le CESER note une forte augmentation du nombre de communes passées en zéro-phyto (504 en 2017 contre 238 en 2016) qui révèle un mouvement encourageant. Il espère que des retours d'expériences

et de pratiques de ces transitions en zéro phyto seront intégrés au catalogue des initiatives et des solutions proposées dans le cadre de la démarche Breizh COP.

L'indicateur « Nombre de communes ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la Région **»** s'inscrit dans la même optique que le précédent. Il indique un nombre de communes impliquées dans la démarche de 102 en 2017, contre 35 en 2016.

Ces indicateurs sont très spécifiques sur une action essentielle mais moins importante et engageante que d'autres objectifs proposés. Le CESER souhaiterait que d'autres indicateurs plus pertinents puissent être mis en place et éclairent réellement les effets de la politique de l'eau du Conseil régional et de ses partenaires. Par exemple, un indicateur concernant les réalisations et les résultats des actions développées dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes pourrait être proposé.

Des projets de territoire pour l'eau avec différents niveaux de collectivités sont également mis en œuvre et pourraient être adossés à différents indicateurs, notamment concernant les résultats en matière de qualité des eaux par rapport aux actions engagées.

Enfin, le CESER réitère son souhait de voir les différents objectifs stratégiques du Plan breton pour l'eau (PBE) déclinés en indicateurs de suivi et d'évaluation et souhaite que ceux-ci puissent ensuite alimenter annuellement le RAP. Il rappelle aussi l'importance de construire ces indicateurs dans le cadre du troisième levier sur la simplification, dont les outils concrets seront co-construits avec les acteurs.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER observe qu'avec 3,3 M€ de crédits mandatés en 2017 (baisse de 0,4 M€ par rapport à 2016) en investissement et en fonctionnement, le budget consacré à la biodiversité via le programme 502 concrétise une ambition limitée.

Les travaux de préfiguration d'une Agence bretonne de la biodiversité ont démarré en juin 2017 et font l'objet d'un bordereau séparé et soumis ce jour pour avis au CESER. Cependant il serait difficilement compréhensible que cette nouvelle ambition ne se traduise pas dès 2018 par une augmentation des crédits affectés au programme 502.

Concernant les Parcs naturels régionaux (PNR), le CESER, dans son avis du 12 juin 2017, avait pris acte de la volonté du Conseil régional de mieux suivre et coordonner les actions des PNR de Bretagne, à travers notamment la mise en place des contrats de Parcs. Il avait appuyé cette décision en souhaitant être informé des suites de la démarche.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER observe une stagnation en 2017 des dépenses et des projets sur les réserves naturelles régionales ainsi que sur les programmes d'acquisition de connaissances (aucun contrat nature thématique en lien avec la Trame verte et bleue en 2017 pour une valeur cible de 9 contrats nature en 2017). En revanche, et c'est un point positif, le nombre de projets de territoires "Trames vertes et bleues" (TVB) financés par le Conseil régional augmente progressivement.

En conclusion, les indicateurs montrent globalement une action du Conseil régional qui s'inscrit dans la continuité de l'année 2016 et soulignent la nécessité de passer à la vitesse supérieure au niveau des moyens mis en œuvre pour faire face à l'ampleur des enjeux liés à la restauration de la biodiversité en Bretagne.

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de Ronan LE GUEN et David CABEDOCE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

L'exercice 2017 pour le programme 503 est marqué par une double lecture de l'action du Conseil régional :

- d'une part, une action dynamique et positive au travers d'un ensemble d'initiatives nouvelles et variées portées par le Conseil régional et ses partenaires : le programme Ambition climat énergie, 17 projets SMILE (Smart ideas to link energies), l'accompagnement de Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), l'accompagnement de 15 territoires en opérationnel sur les Plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH) ;
- d'autre part, des difficultés sur des projets d'importance tels que les énergies marines ou les projets de chaufferie bois, que traduit une faiblesse relative de consommation de crédits sur ces postes.

Le CESER note avec satisfaction l'engagement du Conseil régional sur un ensemble d'actions essentielles pour la transition énergétique. Le CESER soutient l'action du Conseil régional dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et climatique et son implication aux côtés des territoires (PCAET) et auprès des filières (Plateformes locales de rénovation de l'habitat, SMILE, Appel à manifestations d'intérêt (AMI) sur l'économie circulaire).

Le CESER note que le RAP 2017 sur ce programme 503 ne présente que peu d'éléments sur « les conditions complexes de déploiement des projets d'énergies marines » et regrette de ne pas bénéficier de davantage de détail sur ce pan essentiel de la transition énergétique, notamment sur la mise en place de nouveaux outils annoncés en 2017 (fonds régional pour les énergies marines notamment). Le RAP pourrait ici renvoyer aux éléments figurant dans le rapport transversal « Mer » du RADD.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques
Le CESER s'inquiète de constater que ces réalisations sont en quasi-stagnation depuis trois années a minima, et que la puissance éolienne et photovoltaïque raccordée est actuellement inférieure de moitié à l'objectif 2020 qui paraît alors difficile à atteindre.

Il aurait souhaité un indicateur complémentaire sur le volet « déchets-ressources » du programme.

Missions VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

En fonctionnement, les crédits mandatés sont restés stables depuis 2013. Dans un contexte national qui voit les collectivités territoriales et l'État réduire leur soutien à la création et à la diffusion artistique, le CESER apprécie particulièrement que le Conseil régional ne suive pas ce mouvement général de retrait, manifestant ainsi l'importance qu'il accorde à la vie culturelle en Bretagne.

En investissement, les autorisations de programme 2017 baissent de 34 % par rapport à 2016 ; les crédits mandatés augmentent fortement par rapport à l'année précédente, mais il s'agit là d'un soutien à des travaux dont la maîtrise et le calendrier appartiennent le plus souvent aux communes.

Le CESER note avec satisfaction les deux nouvelles actions mises en œuvre en 2017 en direction des artistes plasticiens, d'une part, et des cafés qui accueillent une diffusion artistique, d'autre part.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER apprécierait que, dans la partie « Objectifs, actions, chiffres clés » de ce bordereau, un nouveau tableau d'indicateurs précise la répartition globale des crédits mandatés pour chacun des 3 objectifs de ce programme.

Indicateur n°1 [I-1] - Convention avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz
Ce tableau d'indicateurs contient un indicateur de ressources (montants alloués) et un indicateur de réalisations qui au regard du libellé de l'objectif 1 est également indicateur de résultats (nombre de projets soutenus).

Indicateur n°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région
Ce tableau d'indicateurs contient deux indicateurs de réalisation. Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant les montants alloués au soutien à la production mutualisée (indicateur de ressources).

Enfin, le CESER regrette que l'objectif 3 ne soit l'objet d'aucun indicateur.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Tant en fonctionnement qu'en investissement, les crédits mandatés sont restés stables depuis 2014.

Le CESER a déjà salué dans son avis sur le BP 2018 l'action volontariste menée par le Conseil régional en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle en Bretagne, notamment via le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA). Il note que le nombre de films tournés en Bretagne est resté stable en 2017, mais que celui des jours de tournage a diminué.

Le CESER relève avec satisfaction l'action structurante que mène le Conseil régional à tous les niveaux de la chaîne du livre ; notamment en faveur des librairies indépendantes.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER apprécierait que, dans la partie « Objectifs, actions, chiffres clés » de ce bordereau, un nouveau tableau d'indicateurs précise la répartition globale des crédits mandatés pour chacun des 3 objectifs de ce programme.

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre d'œuvres soutenues de façon significative
Ce tableau d'indicateurs contient 3 indicateurs de réalisations. Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant les ressources globales allouées chaque année aux œuvres retenues (indicateur de ressources).

Indicateur n°2 [I-2] - Tournage sur le territoire
Ce tableau ne contient qu'une ligne affichant le nombre de jours de tournage (indicateur de résultats). Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant le nombre d'artistes et techniciens employés durant ces tournages soutenus par le Conseil régional, ce qui permettrait d'évaluer les retombées en termes d'emplois et de valorisation des compétences en Bretagne.

Indicateur n°3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes
Ce tableau d'indicateurs contient 4 indicateurs de réalisations. Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant le montant global alloué chaque année aux projets soutenus (indicateur de ressources).

Enfin, le CESER regrette que l'objectif 3 ne soit l'objet d'aucun indicateur.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Les préoccupations du Conseil régional dans le domaine du sport restent axées autour de 3 objectifs :

- favoriser l'accès au sport pour tous ;
- consolider le sport de haut niveau en Bretagne ;
- contribuer au rayonnement du sport en Bretagne.

Les actions programmées ont pu bénéficier de 6,05 M€ de crédits en investissement et en fonctionnement avec un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 29 % en investissement, contre un taux de 100 % en réalisation et 54 % en investissement. Le total des crédits mandatés du programme représente près de 30 % de celui de la mission VI.

Les soutiens financiers apportés par le Conseil régional aux projets, aux manifestations, aux clubs, aux diverses structures viennent en appui d'autres politiques régionales et impliquent la plupart du temps les échelons locaux concernés.

Le CESER relève avec satisfaction l'aide aux déplacements des associations sportives des établissements scolaires. Il souhaiterait par ailleurs qu'une plus grande attention soit portée à l'accompagnement des sportifs de haut niveau représentant la Bretagne, notamment à l'étranger et dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris**.** En relation étroite avec le mouvement sportif, ce soutien est à envisager tant dans leurs parcours scolaires, universitaires, professionnels que dans l'organisation et le financement de leurs déplacements.

Enfin, le CESER aurait aussi souhaité que les bienfaits sociaux du sport ainsi que ses bénéfices pour la santé soient valorisés dans le RAP. Or, cette thématique n'est pas abordée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I ; II ; III] - Equipements sportifs mis en chantier
Concernant les équipements structurants, le nombre de projets soutenus est en baisse du fait de l'abandon du projet de Vélodrome couvert de Sarzeau et de la non-utilisation de l'avance remboursable pour le financement des équipements sportifs du Campus.

Indicateur n°2 [I-2] - Evolution du dispositif Chèque Sport
Pour la dernière année du Chèque sport, le CESER constate une légère érosion du nombre de bénéficiaires. Toutefois, il constate une petite augmentation du public féminin. Une cartographie aurait été la bienvenue concernant le Chèque sport afin de visualiser son impact spatial et sociétal, en particulier près des publics jeunes les plus éloignés de la pratique.

Indicateur n°3 [III-2] - Compétitions sportives organisées en Bretagne
Le nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région en 2017 (136 manifestations) a diminué de 3,5 % par rapport à 2016 quand, dans le même temps, le nombre de compétitions européennes et mondiales organisées en Bretagne restait quasi stable (24 championnats). Il serait intéressant de connaître la répartition du montant du soutien régional aux différents niveaux de compétition.

Le CESER suggère de réfléchir à des indicateurs complémentaires sur l'impact sociétal des actions sportives soutenues par la Région : accès au sport pour tous, lien social, effets sur la santé…

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Pierre BARBIER et Claudine PERRON
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER constate les bons taux d'affectation et de réalisation du programme 604. Les observations concernant le taux de réalisation sont utiles et appréciables.

Cependant, il note une absence d'indications concernant le patrimoine culturel immatériel et suggère que des croisements apparaissent, à ce sujet, avec les autres programmes culturels du RAP.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Inventaire du patrimoine culturel des communes
Certains termes utilisés dans les indicateurs (édifices « recensés », « étudiés », notamment) sont peu explicites. Le CESER aurait apprécié des valeurs cibles attachées à chaque réalisation ainsi que des montants chiffrés qui leur soient associés.

Indicateur n°2 [I-3] - Diffusion des données relatives au patrimoine culturel
La comparaison chiffrée « clichés fournis / retenus » est importante pour la compréhension et permet de noter une légère baisse de ce rapport pour 2017 (77 % de clichés retenus contre 81 % en 2016).

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Les taux de réalisation sont de 88 % pour le fonctionnement (6,5 M€) et de 73 % en investissement (3,1 M€). Le Conseil régional justifie ces faibles taux par le lancement de nouveaux dispositifs d'accompagnement expérimentaux et par les longs délais de réception des candidatures aux appels à projets.

Parmi les 9 objectifs du programme, le rapport détaille plus précisément les actions :

- Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale ;
- Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique ;
- Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales ;
- Piloter le projet de coopération européenne Capiten (Cluster atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme) ;
- Favoriser l'émergence du projet de développement d'entreprises touristiques et accompagner leur développement par les compétences collectives ;
- Financer les actions du Comité régional du tourisme, définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité partagés.

Ceci témoigne d'une action régionale très centrée sur la coordination des acteurs. Le CESER salue ainsi l'action pro-active du Conseil régional en faveur du tourisme et restera vigilant quant aux taux de réalisations pour une mise en œuvre réelle de la stratégie touristique coordonnée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : le CESER regrette la disparition de l'indicateur « Evolution de la communication de l'information en matière de tourisme ».

Indicateur n°2 [III-1] - Aide régionale aux investissements touristiques (centres d'hébergement du tourisme social et solidaire, gîtes d'étape, centres de vacances, villages vacances, centres nautiques)
Une trentaine de diagnostics-expertises ont été menées et de 43 (2015), le nombre d'établissements aidés est passé à 15 (2017). Ceci est probablement lié au fait qu'une partie des aides est désormais attribuée au titre des dispositifs de droit commun. Cet indicateur étant devenu difficile à interpréter, il serait utile de le compléter par un indicateur de suivi des projets expérimentaux.

Indicateur n°3 : le CESER regrette la disparition de l'indicateur « Evolution du schéma régional vélo routes voies vertes ».v.

606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le programme 606 de valorisation et de modernisation des voies navigables bretonnes, dont l'objectif majeur est le développement touristique de la Bretagne centrale, correspond essentiellement à la réalisation de gros travaux de réparations d'infrastructures.

En 2017, 7,4 M€ de crédits ont été mandatés en investissement et fonctionnement. Le taux de réalisation en dépenses est de 94 % en fonctionnement et 90 % en investissement.

Les principales réalisations auront consisté au remplacement des écluses, à la lutte contre les plantes invasives, à l'aménagement du chemin de halage, à l'automatisation des vannes de crues, aux grosses réparations des ouvrages maçonnés et à la requalification des maisons éclusières.

Le CESER relève par ailleurs la réussite du programme de requalification des maisons éclusières qui constituent un élément majeur de développement et d'animation du canal.

Le CESER se réjouit qu'en complément de ces réalisations mises en œuvre en 2017, l'année 2018 soit l'occasion d'élaborer une stratégie globale de développement des canaux et voies navigables en Bretagne.

2. Observations sur les indicateurs

Un seul indicateur est donné avec des éléments de comparaison avec les années précédentes, il concerne le taux d'automatisation des vannes de crues. Le CESER se félicite de l'avancée de ce taux, avec une réalisation conforme à la prévision.

Le CESER regrette que l'indicateur concernant l'aménagement du domaine public fluvial régional pour les randonneurs terrestres ne soit pas renseigné sous le même format que dans le Budget primitif 2017, ce qui ne facilite pas la lecture. Il s'interroge également sur la réalisation d'aménagements sur la Vilaine, qui étaient indiqués dans le budget primitif.

D'autres indicateurs étaient mobilisés dans les précédents rapports et pourraient être renseignés, et notamment :

- le trafic aux écluses en nombre de bateaux ;
- franchissabilité des ouvrages de navigation par les poissons migrateurs.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Le CESER se satisfait du volontarisme de la Région pour développer des actions en Europe et à l'international, mobilisation qui s'est poursuivie voire amplifiée en 2017. Il note que l'annonce du Brexit a remobilisé certains partenaires européens de la Bretagne dans le cadre de la coopération européenne. Quant aux actions de solidarité internationale, le CESER souligne qu'elles se renouvellent en cohérence avec la politique régionale. Le CESER note que l'axe 4 du programme « Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes » n'a fait l'objet d'aucune action en 2017. Cependant, certaines ont démarré début 2018. Le CESER constate que la Fête de la Bretagne n'est plus citée dans le bilan et souhaiterait en connaître les raisons.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux
Le nombre de structures et réseaux auxquels la Région participe est en progression. La présence de la Bretagne est ainsi renforcée en particulier auprès des instances européennes, point important dans le contexte du Brexit et du démarrage des négociations sur le futur cadre budgétaire pluriannuel de l'Union européenne. Le CESER note également que le nombre de projets de coopération territoriale européenne (CTE) impliquant la Bretagne est en forte hausse (15 en 2016, 45 en 2017), faisant de la Bretagne la première région bénéficiaire en Europe de fonds dans le cadre de la CTE.

Indicateur n°2 - Missions organisées à l'international
Le CESER note la poursuite de ces missions en cohérence avec la politique internationale de la Région.

Indicateur n°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires
Tout en menant un travail avec les partenaires associatifs ou publics, la Région soutient un nombre plus important d'initiatives solidaires (54 en 2017, pour 46 en 2016). Le CESER souhaiterait que des informations qualitatives complètent ces données quantitatives.

608 – Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Les supports d'information des citoyens ont fait l'objet d'une actualisation, qu'il s'agisse des supports propres au CESER ; de la mise en place d'une nouvelle offre éditoriale par le biais de nouvelles collections permettant de couvrir 10 domaines et de s'adresser directement aux différents publics ; ou encore de la publication de « packs » destinés aux entreprises. Cette démarche paraît adaptée aux attentes des particuliers comme des professionnels et entreprises.

Pour soutenir la notoriété de la Région, le lancement de la démarche Breizh COP s'est vu renforcé par l'organisation judicieuse de plusieurs importants forums, en complément des différentes réunions organisées par ailleurs.

L'action de la Région a connu deux grandes campagnes de communication, pour préparer et saluer l'arrivée de la Ligne à grande vitesse (LGV), avec l'ouverture d'un nouveau portail « Passez à l'ouest ». Le CESER a apprécié ces actions, qui ont recueilli un large succès public.

Enfin, dans le cadre de la promotion de la citoyenneté et du renforcement des relations avec les citoyens, des démarches de concertation ou relevant du champ de la démocratie participative et des enquêtes publiques ont déjà été menées, et seront complétées par de nouvelles actions.

Le CESER relève encore que dans le cadre de l'expérimentation nationale menée par Open data France relative aux données publiques, la Région a participé aux côtés d'autres acteurs publics bretons à l'accompagnement de deux collectivités territoriales : Bretagne Développement Innovation (BDI) et l'Office public de la langue bretonne.

Au final, le budget de fonctionnement dédié au programme a été intégralement consommé, et il faut s'en féliciter eu égard à la qualité des diverses actions menées en réponse aux enjeux et aux ambitions de la Région.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Performance des outils éditoriaux
Si l'utilisation de twitter poursuit une forte progression, avec un nombre d'utilisateurs qui a presque doublé en deux ans, la forte diminution du nombre de visites sur les portails de la Région (- 15 %) ne fait l'objet d'aucune explication ou analyse.

Le CESER rappelle avoir précédemment suggéré la mise en place d'un indicateur exprimant le nombre de visiteurs uniques, qui lui semblerait plus pertinent.

L'ajout des écarts annuels constatés et pourcentages correspondants ne pourrait que faciliter la lecture des évolutions.

Fonds de gestion des crédits européens

1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020
1130 - Programme FEAMP 2014-2020
1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

L'année 2017 est marquée par la mise en œuvre globale des différents fonds et de leurs dispositifs. Le CESER rappelle le démarrage tardif du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Même si l'ensemble des mesures ont été ouvertes fin 2017, le programme 1130 n'a pas été activé dans

le cadre du présent Rapport d'analyse par programme (RAP), les premiers paiements ayant été réalisés en avril 2018. Le CESER s'inquiète de la perspective d'un dégagement d'office fin 2018. Le programme 1130 sera activé dans le prochain RAP. Mais dès à présent, le CESER regrette la démobilisation observée d'un grand nombre d'acteurs face aux multiples contraintes de la mise en œuvre de ce fonds.

Le travail partenarial et l'approche territoriale mis en évidence dans le chapeau de mission caractérisent la stratégie régionale qui permet à plus de 9 000 projets d'être financés par des fonds européens. Le schéma synthétique présentant l'avancée globale de la programmation des différents fonds facilite l'information. L'ajout d'une carte par rapport à 2016 illustre l'utilisation croisée des fonds sur les territoires, démarche spécifique à la Bretagne. Le zoom consacré à la politique de la ville met aussi l'accent sur la transversalité de l'usage des fonds européens. Il démontre que la territorialisation concourt également à des actions spécifiques aux villes.

Le CESER souligne également la mobilisation de la Région pour rattraper les retards dans la mise en œuvre de certains fonds. Le nombre de personnels travaillant au suivi des fonds est en effet en forte progression, le nombre d'Equivalent temps plein (ETP) passant de 33,8 à 37,6 entre 2016 à 2017.

La programmation des fonds européens étant pluriannuelle, le suivi budgétaire annuel des programmes 1110 et 1120 dans le cadre des dépenses est rendu complexe en raison notamment de décalages liés aux écritures comptables.

1.1. Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Indicateur n°1 - Nombre de dossiers programmés et avancement du Programme FEDER-FSE
Indicateur n°2 - Atteintes des seuils de réalisation financière (exercice de dégagement d'office)
Le FEDER-FSE a connu une programmation dynamique qui permet d'éviter le dégagement d'office. Le CESER note que certaines valeurs cibles ne seront pas atteintes et rappelle qu'une négociation est en cours entre le Conseil régional et la Commission européenne pour leur révision.

1.2. Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Indicateur n°1 - Détail de la programmation au 31 décembre 2017
Le FEADER a connu une avancée de la programmation très satisfaisante et un rattrapage avec la résolution des problèmes informatiques. Le CESER souligne que le risque de dégagement d'office est écarté pour 2018 et 2019. Cependant, il s'inquiète de la situation du programme LEADER dont la mise en œuvre est complexe sur le plan administratif et connaît des difficultés. S'agissant des risques sur la réserve de performance, non évoqués dans le document, le CESER signale que des discussions sont en cours entre le Conseil régional et la Commission européenne pour réviser les cibles des priorités.

1.3. Mettre en œuvre les Fonds européens 2014-2020

Le CESER rappelle que les Comités de suivi restent des temps essentiels pour assurer une évaluation de l'avancée de la programmation et jouent pleinement leur rôle en associant l'ensemble des acteurs. Il souligne que les relations constructives entre le Conseil régional et la Commission européenne permettent d'établir un dialogue permanent très utile alors que les négociations sur le budget pluriannuel et la programmation post 2020 ont démarré (voir en ce sens l'avis du CESER rendu lors de la session de décembre 2017).

Indicateur n°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne
Indicateur n°2 [II-3] - Campagne média 2016-2017
Le CESER observe que la diversification des supports de communication a été efficace et a permis de rendre plus visible l'apport des fonds européens à la région.

Le CESER note un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement encore faible en 2017 ; cette situation s'explique notamment par le décalage dans la mise en œuvre de certains outils – nouveau site internet dédié opérationnel début 2018 seulement –.

AUTRES DEPENSES

9000 – Patrimoine et logistique

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Le CESER constate la poursuite par la Région d'une politique efficace en matière de gestion immobilière. L'exercice 2017 a ainsi vu l'acquisition du site de Beaulieu jusqu'alors loué, mais aussi la nécessité de louer d'autres locaux pour répondre aux besoins découlant des derniers transferts de compétences, ou encore la renégociation de certains baux.

Globalement, la charge locative connaît une diminution notable proche de 25 %.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré
Le CESER relève l'impact des transferts de compétences sur le nombre de m² gérés (de 54 063 à 57 667).
La hausse des charges de maintenance au m^2 découle de travaux devenus nécessaires à la sauvegarde du patrimoine immobilier. A l'inverse les charges de fonctionnement reviennent de 76 € à 58 € au m^2, principalement sous l'effet de la diminution de 12 € des charges immobilières.

Indicateur n°2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant
Les dépenses de fonctionnement courant par agent progressent fortement (+ 46 %) sous l'effet des transferts de compétences (équipement du nouveau site des Longs-Champs 2), des frais de négociation immobilière, de régularisations. Ces éléments ponctuels ne permettent pas de véritable comparaison avec les données 2016.
A souligner positivement, la forte progression de la part des dépenses de fournitures de bureau en produits verts, qui passe de 38,72 % à 61,25 % dans le cadre d'un nouveau marché public négocié à un prix identique au précédent tout au plus.

Indicateur n°3 [III] - Evolution des modes de déplacement
Les trois premiers items sont clairement affectés par les transferts de compétences (nombre de véhicules ; kilométrages réalisés ; kilométrage moyen).
Les dépenses de transports en commun progressent globalement de 22 %, sans précision sur les causes ayant généré ces dépenses (nouvelles compétences, évolution tarifaire, nombre de réunions, etc.). Notons cependant que les réservations correspondantes sont passées de 3 000 à 4 000. Un item pourrait être créé pour suivre l'évolution du recours aux transports en commun.

Indicateur n°4 [IV] - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région
L'effort engagé depuis plusieurs années en vue de réduire le nombre de courriers papier se prolonge, avec une nouvelle diminution importante du nombre de courriers entrants et sortants.

9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

La Région est en charge de la maintenance informatique dans les lycées et du fonctionnement du système d'information, entre autres dans les domaines liés aux obligations réglementaires comme la gestion des fonds européens.

Avec le transfert de la compétence transports scolaires, il lui faut aussi prendre en charge les relations avec les usagers et adapter le système d'information.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1 ; I-2] - Evolution du parc informatique
Qu'il s'agisse des matériels ou des logiciels, il apparaît que la Région s'attache à répondre aux nouveaux besoins comme aux obligations réglementaires.

Indicateur n°2 [II.2] - Support informatique - traitement des incidents
Sous divers effets (prise en charge de la maintenance informatique dans de nouveaux lycées ; augmentation des effectifs liés aux nouvelles compétences…), les appels internes au standard informatique ont fortement progressé. Il en est de même pour les appels externes émanant des usagers. Globalement, cette évolution s'illustre par 5 000 incidents supplémentaires en 2017, dont les données serviront ainsi de base à l'analyse des évolutions dans un nouveau périmètre.

Indicateur n°3 [III-1 ; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale
Le nombre de projets réalisés en 2017 revient à un niveau proche de celui de 2015, après la pointe enregistrée en 2016. A noter le lancement par la Région d'un important projet de transformation numérique.
Le recours à la sous-traitance pour la conduite des projets connaît une forte augmentation (+ 341 jours), essentiellement du fait des lycées (+ 230 jours), pour lesquels l'hébergement de l'infrastructure informatique vers le data center TDF a été réalisé.

9003 – Fonds d'intervention régional

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Le Fonds d'intervention régional (FIR) permet à la Région d'intervenir à titre exceptionnel dans le financement d'opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales.

Les associations œuvrant pour l'animation des territoires et la préservation du lien social en sont les principales bénéficiaires.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement
Si le nombre de dossiers soutenus progresse légèrement (401 pour 389 en 2016), le budget global revient de 862 K€ à 827 K€, soit un montant moyen de 2 063 € contre 2 217 €.
La ventilation des aides illustre une forte augmentation du domaine « animation et vie locale » tant en nombre (+42) qu'en capitaux (+ 42 K€), revenant ainsi au niveau de 2015 après la nette diminution enregistrée en 2016. A l'inverse le domaine « sport » qui avait progressé en 2016 baisse fortement (correspondant à - 21 dossiers pour - 113 K€).
Le domaine « développement économique - tourisme », apparu en 2016, progresse en capitaux en passant de 59 à 72 K€. Bien que ce domaine entre normalement dans le champ des compétences de la Région, il s'agit là d'opérations correspondant à des animations locales, dont le montant modeste ne justifie apparemment pas la prise en compte dans la politique régionale.

Indicateur n°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation
Les nombre et montant des bourses allouées sont stables par rapport à l'année 2016, qui avait connu une nette décrue au regard de ceux enregistrés en 2015.

Indicateur n°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement
Le nombre de dossiers qui avait reculé en 2016 (16) revient au niveau de 2015 (21), pour un montant en revanche fortement en retrait (189 K€ *vs* 250 K€ en 2016 qui comportait une opération importante, avec l'installation d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD- sur l'île de Groix). De ce fait, les chiffres ne peuvent être valablement comparés, si ce n'est par rapport à 2015.
Entre les deux exercices 2015-2017, le CESER constate pour un nombre de dossiers identique une forte progression des montants alloués, de 59 K€ à 189 K€. Une information sur les principaux projets soutenus resterait donc bienvenue.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

La Région poursuit la démarche initiée dans le cadre de son Plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail (PAACT). Ainsi, le groupe de travail « détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention » s'est réuni pour la première fois, et un nouveau groupe de travail « communiquer avec bienveillance » a été mis en place. Le CESER regrette qu'aucun indicateur spécifique ne vienne compléter le PAACT pour en apprécier les effets dans le RADD au fil du temps.

Le plan de formation est régulièrement adapté aux besoins des agents dans le cadre de leurs missions.

Le CESER relève encore que le projet de transformation de l'administration s'appuie sur une communication spécifique. Par ailleurs, le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants au sein des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) a fait l'objet d'une adaptation.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-2] - Activité des agents
Le taux d'absence reste sensiblement au niveau de celui constaté en 2016 (8.6 % pour 8.7 %), alors qu'il n'atteignait que 7.4 % en 2015 et 6.9 % en 2014.
Les absences pour cause d'accidents du travail et maladies professionnelles, comme celles de maladie ordinaire sont en légère progression, quand celles pour longue maladie diminuent de 3.2 % après avoir connu une forte hausse en 2016.
Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional dans sa démarche visant à préparer les reconversions ou à prévenir les accidents.

Indicateur n°2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements
La mobilité interne reste prioritaire, en légère progression sur 2016 (46 % *vs* 43 %). La Région a intégré les agents en charge des transports scolaires. Des recrutements externes ont été assurés lorsqu'aucune réponse ne pouvait être apportée par la voie interne.
L'accueil des stagiaires se maintient sensiblement au niveau de 2016 (120 *vs* 125). Comme précédemment, aucune précision n'est apportée sur l'orientation des stages, les sites, et les perspectives éventuellement offertes par la Région.
Avec un taux de recrutement de travailleurs handicapés maintenu à 2 %, la part de ces salariés représente toujours 12,7 % des effectifs.

Indicateur n°3 [III-2] - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité
Après un effort soutenu en 2016, le budget formation est revenu en 2017 au niveau de 2015, en retrait toutefois par rapport à la masse salariale (1.3 % vs 1.5 % en 2016 et 1.4 % en 2015). Même s'il est en diminution, le nombre d'agents formés reste important, le dispositif ayant légitimement été développé pour accueillir les agents suite aux transferts de compétences.
Par ailleurs, le CESER relève les actions engagées pour optimiser les conditions et l'environnement de travail, dans la ligne du plan d'actions arrêté. Celui-ci pourrait être utilement complété par de nouveaux indicateurs pour mesurer les évolutions attendues (expérimentation du télétravail lancée en octobre 2017, par exemple).

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Les effectifs de la Région ont augmenté d'un peu plus de 3 %, atteignant 4 078 agents fin 2017, en réponse aux nouveaux besoins, parmi lesquels la gestion des fonds européens, le campus du sport en Bretagne, la maintenance informatique, le développement économique.

Indépendamment de cette évolution des effectifs, comme en 2016, la masse salariale a augmenté en fonction de la revalorisation du point d'indice, de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ; des revalorisations catégorielles et de l'augmentation des charges employeur.

La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a joué son rôle, avec l'attention portée aux postes vacants et l'analyse des besoins correspondants.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I et II] - Evolution de la masse salariale
Malgré les évolutions positives, résultant essentiellement de mesures nationales, les dépenses de personnel représentent une part moins importante dans les dépenses de fonctionnement correspondant aux compétences élargies de la Région, tous ratios confondus.

Indicateur n°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle
Les trois catégories d'agents ont connu en 2017 une évolution positive. Ceux appartenant à la catégorie C ont cette année bénéficié de la plus forte progression, grâce aux dispositifs de revalorisation les concernant plus directement.

Indicateur n°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent
Dans un effectif total augmentant de 3.2 %, l'effectif permanent a progressé de 4 % pour 2,2 % en 2016, en portant sa part de 87,4 % à 88 % dans l'effectif. Ce mouvement repose principalement sur les besoins découlant des nouvelles compétences.
L'effectif non permanent a progressé cette année de 26 agents, sa part étant ramenée de 12,6 % à 12 % dans le total. Le recours aux agents temporaires reste limité. Une ligne dans l'indicateur pourrait en donner l'illustration.
Le CESER relève enfin la présence de 48 jeunes, sous contrat d'apprentissage ou en contrat emplois d'avenir.

9020 – Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Le CESER voit dans ce programme les efforts accomplis par la Région dans plusieurs domaines, principalement :

- la démarche de performance, avec le renforcement du contrôle de gestion ;
- l'évaluation, réalisée en interne ou faisant appel à des prestataires externes, avec la mise en place d'une session de formation interne ;
- la politique d'achat, avec l'élaboration d'un schéma des achats économiquement responsables ;
- la veille documentaire assurée en faveur des agents et des élus, *a fortiori* concernant les nouvelles compétences.

Par ailleurs, comme le Conseil régional, il se montre satisfait de la confirmation de la note AA avec perspective stable attribuée par l'agence de notation Fitch Ratings, en réponse aux émissions obligataires de la Région.

Enfin, si l'évolution des besoins en matière de ressources et expertises prend un poids plus conséquent, relevons au terme de l'exercice la maîtrise des dépenses avec un taux de réalisation de 73 % en fonctionnement.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER regrette comme l'an dernier qu'aucun indicateur n'apparaisse pour éclairer certains aspects du programme 9020. Il paraît pourtant important d'exprimer sous cette forme les évolutions majeures en cours, qu'il s'agisse de l'évaluation ou de la politique d'achat par exemple.

9021 – Service de la dette

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2017, la gestion de la dette est demeurée très active, avec les choix judicieux retenus pour les nouveaux emprunts ou pour des arbitrages réalisés dans d'excellentes conditions, le tout en vue d'améliorer la structure des encours de crédits et optimiser les charges financières.

De même, la bonne gestion du court terme voit cette année encore la Région dégager des produits financiers (561 K€), en recourant à des émissions de Titres négociables de court terme (TNCT), adossées à des index négatifs pour la troisième année consécutive.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice
Comme les années précédentes, la Région a obtenu des conditions très favorables sur ses nouveaux emprunts, dont la marge moyenne ressort à 0,29 %, qui se compare très avantageusement à la marge moyenne consentie à l'ensemble de collectivités locales (0,50 %). Ainsi que suggéré en 2016, la comparaison serait plus pertinente encore si elle portait sur les seules Régions.

Indicateur n°2 [III-2] - Limiter le risque de taux
Le contexte restant avantageux, le CESER soutient comme il l'a déjà exprimé, le choix de sécuriser les charges de la dette, en augmentant la part des taux fixes dans les nouvelles souscriptions comme dans l'encours *via* des arbitrages. Ainsi, la part à taux fixe progresse régulièrement, pour représenter 59 % fin 2017, en visant 66 % en 2018.

9023 – Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Ce programme enregistre les écritures non inscrites dans les programmes opérationnels, et le plus souvent sans impact sur la trésorerie de la Région.

Les attributions de compensation versées en 2017 aux départements suite aux nouveaux transferts de compétences ont été intégrées au programme (34,5 M€).

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région
Le nombre de mandats émis progresse de 4 %, reflétant le niveau d'exécution budgétaire ainsi que de nouvelles émissions résultant de la compétence transport scolaire et interurbain assumée par la Région depuis le 1er septembre 2017. Ce changement de périmètre ne facilite pas la comparaison avec les exercices précédents.
Le nombre de titres émis est en hausse de 11 %, lui aussi impacté par les encaissements résultant des nouvelles compétences.

Indicateur n°2 - Délai de mandatement des factures en jours
Le délai maximum autorisé de 20 jours reste respecté, avec le traitement de plus de 15 000 factures, en présentant même une amélioration sur 2016 (18,6 jours *vs* 19,4 jours).
Le CESER relève par ailleurs la bonne qualité de l'ordonnancement comptable, illustrée par un très faible taux de rejet des mandats émis (0,27 % *vs* 0,47 % en 2016). Ce point pourrait également faire l'objet d'un indicateur inscrit dans la durée.

Indicateur n°3 - Montant des dotations aux amortissements en M€
La forte progression des dotations aux amortissements sur immobilisations encore enregistrée en 2017 accompagne comptablement le niveau des investissements conséquents réalisés par la Région.
Cet indicateur pourrait être complété par un item illustrant l'évolution du patrimoine de la Région appelé à encore se développer avec le projet d'acquisition d'un immeuble de 10 000 m^2, en vue de regrouper sur Rennes Atalante plusieurs sites aujourd'hui dispersés.

Rapport transversal Mer

Sur proposition de Olivier LE NEZET et David RIOU
Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le rapport transversal Mer, qui balaye de façon exhaustive les actions entreprises par le Conseil régional dans le domaine de la mer et du littoral, témoigne de sa volonté de faire de ce domaine un enjeu primordial de développement durable pour la Bretagne. Malgré cet effort de mise en lisibilité, il demeure cette année encore relativement difficile de percevoir le « projet commun » à toutes ces actions. Pour l'avenir, le CESER émet le vœu que ce document transversal puisse être davantage mis en cohérence avec la *«* Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne 2018-2022 *»* présentée à cette même session, afin de faciliter la lecture et le suivi de l'action maritime de la collectivité. Dans la même perspective, il renouvelle son souhait de disposer d'un tableau général des dépenses annuelles engagées par le Conseil régional en faveur de la mer et du littoral, décliné par actions.

Le CESER réaffirme son attachement à la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), qui porte l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, et à son bon fonctionnement. A ce titre, il salue la reprise des travaux d'élaboration de cette stratégie lors des dernières Rencontres régionales de la mer et du littoral en novembre 2017, mais regrette qu'une année supplémentaire se soit écoulée depuis l'annonce de ce document en 2016.

2. Observations concernant les 7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

2.1. Objectif n°1 : Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

Actions Mission 1. L'année 2017 a permis la poursuite de la mise en œuvre des 21 contrats de partenariat Europe/Région/Pays. Le CESER se réjouit que 19 nouveaux projets aient pu être soutenus financièrement par le Conseil régional au titre de l'axe « maritimité ».

Actions Mission 2. Comme le CESER l'avait démontré dans son rapport de 2009, les Energies marines renouvelables (EMR) sont indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également indispensables à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes, pour créer de la croissance et des emplois durables dans la région. Le CESER tient à souligner le travail réalisé par le groupe de travail de la CRML sur la planification des EMR.

2.2. Objectif n°2 : Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

Actions mission 2. Le CESER se satisfait que de nombreux projets maritimes aient pu être accompagnés par la Région. Ils témoignent de la diversité et du dynamisme des filières de l'économie maritime.

Actions mission 5. Comme indiqué dans son avis en 2017, le CESER regrette que l'étude de préfiguration d'un fonds d'intervention pour le développement des EMR ne soit pas davantage partagée.

2.3. Objectif n° 3 : Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Actions mission 2. Le CESER soutient l'accompagnement des actions de promotion de l'emploi maritime réalisées par les différents intervenants, tels que l'association pour l'emploi maritime La Touline.

*2.4. Objectif n° 4 **:** Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral*

Les enjeux fonciers revêtent un caractère stratégique pour le développement d'une économie maritime diversifiée. Le CESER souligne la pertinence des actions engagées pour la valorisation du foncier dans les zones portuaires et littorales. Il appelle à l'intégration de ces enjeux dans la démarche Breizh Cop / SRADDET et renvoie à sa proposition de « zones d'économie maritime d'intérêt régional ». Par ailleurs, ayant insisté à plusieurs reprises sur l'enjeu de maîtrise et de préservation du foncier conchylicole, il se félicite de la convention passée avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) par le Conseil régional.

2.5. Objectif n°5 : Améliorer la sécurité maritime

Actions mission 2. Le CESER se félicite des efforts engagés dans le domaine de la sécurité maritime.

2.6. Objectif n°6 : Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Actions mission 2. Le CESER suivra avec attention la réflexion engagée pour déployer le concept de « port center » sur chacun des ports de compétence régionale, dispositif qui devrait contribuer à l'appropriation des enjeux de la mer et du littoral en Bretagne.

2.7. Objectif n°7 : Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Le CESER salue le fort engagement du Conseil régional sur les sujets européens, à la fois au sein de projets de coopérations, mais également pour anticiper ou trouver des solutions aux difficultés nées d'un contexte incertain (Brexit, retards sur le FEAMP).

Annexe 2 : Rapport égalité Femmes-Hommes 2017 : rapports complémentaires des commissions

Introduction

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Pour la troisième année consécutive, le Conseil régional présente le rapport annuel égalité femmes-hommes qui vise à se doter d'un référentiel d'indicateurs sexués en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Dans 23 domaines cibles, il assume sa responsabilité publique de porter l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que Région responsable et au travers de l'éducation et de la formation, du développement économique et l'emploi, de l'équilibre des territoires, de la connexion des territoires et des populations, et plus largement du rayonnement et la vitalité de la Bretagne.

Il tient compte majoritairement d'indicateurs de contexte national, régional, voire international et de réalisation tout en faisant le lien avec les différentes interventions publiques en Bretagne. Il permet aussi de rendre visibles les actions menées par les différents réseaux actifs de la société civile en Bretagne, dont les associations, dans la pluralité de leurs domaines d'action, l'éducation, l'économie... qui se retrouvent dans les rencontres organisées par le Conseil régional au sein du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) réactivé en 2017 et qui devient un lieu d'interpellation citoyenne.

Le CESER de Bretagne compte aujourd'hui 46 % de femmes contre 38 % dans la précédente mandature. Il a développé l'usage de l'écriture inclusive et renforcé sa veille permanente sur l'égalité femmes-hommes par la création de « référent·e·s égalité » dans ses quatre commissions. Il partage pleinement l'ambition du Conseil régional de Bretagne portée dans son Rapport égalité femmes-hommes. C'est un outil dense et très utile avec des chiffres clés qui contribuent à objectiver la situation inégalitaire entre les femmes et les hommes, ici et ailleurs, au-delà des stéréotypes sexués.

Le CESER de Bretagne propose au Conseil régional d'avancer progressivement sur des indicateurs de résultats auprès de populations cibles.

1. – Région responsable

1.1. – La responsabilité démocratique

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

La Région Bretagne s'est depuis longtemps engagée à reconnaître et faire appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un préalable à la démocratie ; l'idée étant que les femmes et les hommes soient notamment réellement associé·e·s dans l'élaboration des politiques publiques tant au niveau national que territorial.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note la pertinence de plusieurs indicateurs :

- **l'indicateur de contexte national** de la révision constitutionnelle, document fondateur de la Cinquième République qui demande, sur la proposition du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH), la reconnaissance de trois droits fondamentaux nouveaux : le droit à la contraception et à l'avortement, le droit à une vie sans violences sexistes et sexuelles, et le droit à bénéficier à l'égalité des financements publics de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- **les indicateurs de réalisation** concernant la parité dans les instances territoriales en Bretagne permettant de constater une situation très inégalitaire notamment dans les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Conseils de développement et la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et de voir, au contraire, des progressions très positives dans les instances consultatives de la Région (CESER, Conseil régional des jeunes et Conseil culturel) en termes de parité et de mixité dans le fonctionnement ;
- **des indicateurs de résultats** par l'interpellation des membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG), réactivé en 2017, et qui deviennent des acteur.rice.s cibles pour l'interpellation citoyenne des politiques publiques, afin de mettre en œuvre des chantiers communs et d'expertises.

1.2. – La représentation politique

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER de Bretagne partage avec le Conseil régional l'idée que la démocratie, en termes de représentation politique, s'exprime en particulier par l'indicateur de visibilité des femmes, qui inclut la parité effective mais aussi le baromètre de leur responsabilité dans la conduite des affaires publiques. C'est aussi un gage de justice.

2. Observations sur les indicateurs

Outre des indicateurs de contexte au niveau national et international ayant valeur d'exemples, qui constituent une source importante d'information, et l'indicateur de réalisation effectif en termes de parité du Conseil régional (Vice-président·e·s, Conseillèr·e·s délégués·e·s, Président·e·s de commission, Conseiller·e·s avec délégation), le CESER identifie un indicateur de résultat qui lui semble judicieux. Il concerne le suivi d'une population cible afin d'identifier notamment les freins à l'accès aux postes de maire par une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'élu·e·s, démarche conduite à l'initiative de la Région et de l'Etat dans l'anticipation de parfaire le paysage électoral paritaire des futures élections municipales de 2020.

1.3. – La responsabilité d'employeur

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

En tant qu'employeur, la Région a fait un état des lieux complet que l'on pourrait désigner comme un rapport de situation comparée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs de réalisation classiques de situation comparée entre les femmes et les hommes vont consolider la candidature de la Région pour le renouvellement de son Label Egalité professionnelle :

- la répartition des agent·e·s permanent·e·s dans les effectifs de la Région Bretagne ;
- la place des femmes dans l'encadrement (encadrement supérieur et encadrement intermédiaire) ;
- la différence de salaire entre les femmes et les hommes ;
- le nombre de femmes et d'hommes concernés par le temps partiel ;
- la répartition des congés liés à la parentalité et congés enfant malade entre les femmes et les hommes ;
- la répartition entre les femmes et les hommes au sein des instances paritaires.

Le CESER note avec intérêt la démarche menée par le Conseil régional pour l'implication de l'ensemble des femmes et des hommes dans le projet régional de transformation de l'administration, sous la forme d'un appel à projets, à idées et à défis à destination de tous ses agent·e·s, traduction du projet général de transformation de l'administration. Parmi les enjeux identifiés dans ce cadre, le CESER relève celui d'un meilleur service tourné vers l'usager·e.

1.4. – La communication

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Partant du constat que les mots et les images participent à renforcer les stéréotypes sexués et les inégalités entre les femmes et les hommes, le Conseil régional développe l'écriture inclusive ainsi qu'une fonction de veille afin que la représentation des femmes et des hommes ou des filles et des garçons soit égalitaire dans sa communication interne et externe.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER manifeste une attention toute particulière sur les indicateurs de réalisation renseignés, en ce qui concerne le souci de mixité dans les campagnes de communication du Conseil régional en 2017 (visuel affiches, audio-visuels) et entre les intervenant·e·s lors de rencontres régionales, le nom au féminin des salles du Conseil régional, des Lycées d'enseignement général, agricole, maritime.

Ces résultats qui nous sont communiqués soulignent des marges de progrès encore très importantes, à réaliser notamment au niveau de la mixité des intervenant·e·s dans les conférences régionales.

2. – Education et formation

2.1. – L'orientation

Sur proposition de Gilles MATHEL et Lydie POREE
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER salue la qualité des informations relatives au contexte national et régional : l'importance de l'orientation y est bien soulignée, notamment dans les conséquences qu'elle engendre pour les filles et les garçons, pour les femmes et les hommes, tout au long de leur vie scolaire puis de leur vie professionnelle. Comme le rappelle ce point du rapport, des leviers pour combattre les stéréotypes existent pourtant, à commencer par des dispositions prévues dans le Code de l'Education, ou un site Internet dédié à destination des enseignant.es. Par ailleurs, le CESER rappelle l'importance de l'accompagnement des élèves dans la construction de leurs parcours de formation, et le rôle que doivent jouer les équipes pluri-professionnelles dans les établissements scolaires, ainsi que les psychologues de l'Education nationale dans les Centres d'information et d'orientation (CIO).

Le rapport montre que les jeunes filles vivant en Bretagne, à l'image de la situation relevée à l'échelle nationale, réussissent mieux à l'école, puis s'insèrent moins bien professionnellement et sont moins bien rémunérées.

La mixité est présentée comme un enjeu fort pour aller vers une égalité réelle, et la volonté de passer d'ici 2025 de 12 % à 33 % de métiers mixtes doit être bien prise en compte dans le nouveau Service public régional de l'orientation (SPRO).

Le rapport énumère avec clarté les différentes actions menées par la Région pour soutenir l'élargissement des choix professionnels pour tou.te.s. Le CESER apprécie notamment la participation d'agents du Conseil régional à l'opération nationale « Sciences de l'ingénieur au féminin » permettant à des élèves de collèges et de lycées de voir et éventuellement de s'identifier à d'autres modèles. Cette action contribue à affaiblir les représentations sexistes. D'une manière générale, l'orientation gagnerait en efficacité si elle pouvait s'appuyer sur une relation plus étroite entre les établissements d'enseignement, les entreprises et les branches professionnelles.

L'absence d'indicateur n'est-elle pas révélatrice d'un « saupoudrage » de ces actions ?

Le Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelle 2017-2022 (CPRDFOP) comprend un chantier « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes », dont la mise en place va conduire à la définition concrète d'actions qu'il sera intéressant d'apprécier dans les années à venir.

2.2. – La formation initiale

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Concernant le contexte national et régional, le CESER apprécie la précision et la variété des éléments fournis : cela permet de montrer d'une part la diversité des résistances à l'égalité entre les filles et les garçons dans le domaine de la formation initiale, et d'autre part l'aspect persistant dans le temps de

ces résistances, malgré la multiplication tant des analyses (rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes « Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité » entre autres) que des initiatives (usage de l'écriture égalitaire dans un manuel d'histoire de CE2 par exemple).

Le rapport illustre par ailleurs avec clarté le décalage entre la meilleure réussite scolaire des filles par rapport aux garçons, et la moins bonne insertion professionnelle des femmes d'une part, et leur moins bonne rémunération d'autre part. Cette présentation invite à réfléchir aux représentations qui pèsent encore sur les femmes en matière d'orientation et d'accès à l'emploi, d'autant que les effets de genre les pénalisent plus que les hommes : ceux qui choisissent des secteurs majoritairement féminins réussissent mieux leur insertion professionnelle que celles qui choisissent des secteurs majoritairement masculins.

Le CESER continue à souligner l'importance de s'intéresser à la problématique de l'égalité et de la mixité chez les usager.e.s du système éducatif, mais aussi chez les professionnels.elle.s du système éducatif. Ceux-ci et celles-ci sont en effet, par la proximité qu'ils.elles ont avec les jeunes, un miroir de la société et du monde du travail.

Concernant l'égalité dans l'action régionale, la signature en décembre 2017 d'une Convention de partenariat entre l'Académie de Rennes et la Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) est à souligner, et ses effets seront à apprécier. S'il est fait référence à une multitude d'action de sensibilisation dans les établissements bretons, il est dommage qu'aucun chiffre ne soit fourni, surtout dans un contexte national dans lequel 25 % des établissements scolaires n'ont pas mis en place d'action en matière d'éducation à la sexualité. Pourtant, la Loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception précise qu'« une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. ». L'éducation à la sexualité, en tant qu'éducation à l'égalité, constitue en effet un levier important pour lutter contre les discriminations sexistes.

Le CESER soutient l'intégration depuis 2011 de l'axe « égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations » au dispositif Karta Bretagne. Si une augmentation du nombre de projets sur cette thématique est à souligner en 2017, le CESER observe une faible part de ces projets par rapport aux autres thématiques proposées, aussi bien en proportion qu'en montants engagés.

Par ailleurs, le CESER se félicite des actions menées au sein du Conseil régional des jeunes de Bretagne (CRJ), qu'il s'agisse du temps fort organisé autour de la Journée du 8 mars, ou de la mise en place d'une commission transversale sur l'égalité.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Résultats au baccalauréat général en Bretagne, par série, département et sexe - 2017 - Public et privé

L'utilisation de pourcentages plutôt que de chiffres sur les effectifs ne permet pas d'apprécier la mixité ou non-mixité des filières et d'affiner les analyses sur la réussite des filles et des garçons.

En ce qui concerne l'égalité dans les projets éducatifs Karta Bretagne, dans la mesure où des projets « Santé et qualité de vie » comportent aussi des aspects relatifs à l'égalité entre les filles et les garçons, une analyse couplée des deux axes permettrait de mieux se rendre compte des projets visant à

l'égalité. Par ailleurs, un comparatif avec la ou les année(s) antérieure(s) pourrait permettre d'observer s'il existe, ou non, une tendance à l'appropriation de cette thématique dans les projets lycéens.

En ce qui concerne l'égalité dans les aides régionales à la mobilité internationale des apprenant.es, les données présentées montrent une stabilité dans la répartition sexuée des aides, à savoir globalement une part de femmes légèrement supérieure aux hommes. Les chiffres plus précis et l'analyse fournis pour les aides attribuées aux étudiant.es montrent une appropriation plus importante du dispositif par les jeunes femmes vivant en Bretagne que par les jeunes hommes, à l'inverse de la tendance nationale qui dresse le constat d'une mobilité internationale plus forte de façon générale chez les hommes.

2.3. – L'apprentissage

Sur proposition de Antoine PIERCHON, Philippe PLANTIN, Marielle TARTIVEL et Emmanuel THAUNIER
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le rapport met en évidence le fait que l'apprentissage est toujours une voie de formation traditionnellement masculine. La part des apprenties n'est que de 29 % en Bretagne. Ce taux est stable et légèrement inférieur à la moyenne nationale (32 %). Les filles sont aussi exposées que les garçons au risque de rupture de contrats d'apprentissage (18 % hors période d'essai). Mais les filles qui suivent une formation dans un secteur de production sont plus souvent en situation de rupture. On observe la même tendance pour les garçons dans le secteur tertiaire.

La légère progression du nombre total d'apprenti.e.s constatés en 2017 (+ 684 contrats) n'a bénéficié qu'en moindre proportion aux filles (+22 %), contre une large majorité au garçons (+78 %).

La répartition des apprenti.e.s par secteur en Bretagne en 2017 est toujours très sexuée. Elle fait apparaître de manière constante une forte concentration des filles dans 2 secteurs : soins à la personne, et sanitaire et social. Les garçons sont représentés dans un éventail beaucoup plus ouvert de 10 secteurs professionnels.

Le CESER préconise qu'une réflexion d'ampleur soit menée par l'ensemble des institutions et partenaires concernés sur les questions de mixité des formations et des métiers. Manifestement, les outils et démarches mobilisés actuellement (dispositif de formation-action MégalitE, prime à la mixité, démarche Bretagne qualité apprentissage –BQA-) ne sont manifestement pas suffisants ou pas suffisamment opérants pour remédier aux inégalités d'accès aux formations et aux métiers.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs sont tout à fait pertinents et permettent d'avoir une vision globale de la problématique de l'égalité femmes-hommes dans la voie de formation par l'apprentissage.

2.4. – La formation continue

Sur proposition de Isabelle CONAN ROUSEAU, M'Hamed DRISSI, Anne LE MENN,
Franck PELLERIN, Emmanuel THAUNIER, Gaëlle URVOAS
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

La formation continue est le reflet des inégalités persistant dans le monde du travail entre les femmes et les hommes. Malgré une politique régionale forte pour œuvrer à la diversification de l'orientation des filles, celles-ci bénéficient moins de la formation continue et restent concentrées sur les plus bas niveaux de qualification.

Le CESER note toutefois une légère progression des indicateurs de suivi, sans la garantie d'atteindre à un horizon proche l'égalité souhaitée. Les leviers que procurent le numérique mériteraient d'être actionnés pour accélérer la progression.

2. Observations sur les indicateurs

Sur l'indicateur de la répartition sexuée selon les dispositifs d'aides individuelles, les Chèques Formation, Validation et Reconversion sont utilisés majoritairement par les femmes, à hauteur de 66 %. Ces dispositifs ne sont malheureusement pas tous qualifiants. En effet, depuis 2016, le Chèque Formation est utilisé en co-financement avec l'Aide individuelle à la formation (AIF) de Pôle emploi sur des durées courtes et non certifiantes (entre 70 et 400 heures).

L'indicateur du Programme Bretagne formation (PBF) est important, car il permet aux demandeurs d'emploi une réelle qualification, du niveau V au niveau III, et une réinsertion durable vers l'emploi. Là encore, ce dispositif bénéficie majoritairement aux hommes (62 %) avec une très grande disparité selon les secteurs. En effet, les femmes sont présentes principalement sur le secteur d'aide à la personne (89 %), tertiaire, commerce et il est toujours difficile de les accueillir sur les actions de formation Transport, métallurgie et industrie. Néanmoins, la Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 semble avoir permis une féminisation plus forte dans le secteur des services aux entreprises et aux collectivités, principalement sur le métier d'agent de sécurité.

Concernant le PBF, le CESER s'interroge sur l'intérêt d'avoir inclus dans chaque action de formation un module Egalité Femmes-Hommes d'une demi-journée, qui se solde uniquement par un support de présentation « Powerpoint » informatif de l'égalité. Il lui semblerait aussi souhaitable de travailler en amont avec l'Education nationale sur des portes ouvertes aux entreprises, des actions de sensibilisation sur tout le territoire, pour accroitre l'attractivité des formations diplômantes permettant l'accès des femmes à de nouveaux métiers.

Globalement, concernant la répartition sexuée des stagiaires 2016-2017 par dispositif, le CESER s'inquiète de la part importante des femmes (54 %) sur les actions en amont de la qualification (dispositifs Compétences clés, PPI, POP…), alors qu'elles ne sont plus que 38 % sur le dispositif qualifiant. Le CESER estime que le « plafond de verre » existe aussi dans la formation continue.

2.5. – L'enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER constate que le rapport met en évidence des différences statistiquement significatives selon les domaines de formation et de recherche, tant au niveau de la formation doctorale que de la direction des Unités mixtes de recherches (UMR). Le rapport met également en lumière certaines initiatives en faveur de l'égalité femmes/hommes et concernant la prévention des violences faites aux femmes. Il est fait état d'actions portées à l'échelle régionale par les établissements bretons, mais également de travaux à l'échelle interrégionale par le biais de l'Université Bretagne Loire (UBL).

Le CESER regrette que les chiffres détaillés de ce rapport ne s'intéressent qu'aux candidats sollicitant et obtenant une allocation de thèses ou un financement de post-doctorat. Ainsi, seules les formations de 3ème cycle sont réellement abordées. Cela ne permet donc pas d'analyser une réelle évolution dans les formations supérieures. La question des chercheuses et chercheurs n'est par ailleurs abordée qu'au travers des directions d'Unités mixtes de recherches, ce qui est une approche très partielle de la question.

Le CESER souhaite qu'à l'avenir le rapport fasse état des nombreuses initiatives individuelles (femmes et numérique, cours d'enseignement sur Internet –MOOC- de l'IMT Atlantique Bretagne-Pays de la Loire, projet de communauté éducative « Les filles qui » à l'Université de Bretagne Occidentale – UBO…) qui cherchent à renforcer la mixité dans l'enseignement supérieur. Ces initiatives étant localisée à petite échelle, une coordination et mise en lumière régionale serait utile pour accélérer les évolutions.

2. Observations sur les indicateurs

En ce qui concerne le nombre de candidatures femmes/hommes sollicitant un financement de thèse, le rapport cite des indicateurs nationaux sur la part trop faible des femmes en sciences fondamentales, notamment les Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), mais ces données ne sont pas disponibles aux niveaux Master et Doctorat.

En ce qui concerne le nombre de candidatures femmes/hommes sollicitant un financement post-doc, il est important de thématiser ces indicateurs et vérifier les pourcentages hommes/femmes par domaine scientifique.

2.6. – Les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »
(Volet « Transmettre les langues »)
et de Claudine PERRON au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
(Volet « Développer la présence des langues »)

1. Observations générales

Sur le volet « Transmettre les langues »

Le rapport fait état de la bonne santé des réseaux et effectifs bilingues qui se développent sous l'impulsion nouvelle donnée par la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, signée en décembre 2015 et mise en œuvre dès l'année scolaire 2016-2017.

S'agissant des deux types d'aides accordées par la Région en faveur de l'enseignement bilingue, le rapport note une baisse significative du nombre de demande d'aides *Skoazell* pour les étudiantes de niveau Master 1 (-10 % en Master 1). Ce constat, qui peut être conjoncturel, s'inscrit sur le fond d'une diminution continue du nombre d'étudiant.e.s préparant les concours bilingues. Le CESER regrette que cette information ne soit pas mise au regard de l'évolution de la répartition globale par sexe des étudiant.e.s au niveau Master. Si la Région ne dispose pas de ces éléments, les Universités pourraient les lui fournir. Les données présentées démontrent en tous les cas que la formation aux langues de Bretagne n'échappe pas aux stéréotypes de genre sur les métiers de l'enseignement, dans lesquels les hommes sont sous-représentés.

Le CESER précise qu'à l'issue d'une campagne d'observation des effectifs par corps des personnels de l'enseignement public de l'académie de Rennes, effectuée au 1er janvier 2018, le Rectorat a livré récemment la répartition précise par sexes. Chez les personnels enseignant.e.s, la part des femmes est de 82 % chez les professeur.e.s des écoles, et de 65,5 % chez les professeur.e.s certifié.e.s des lycées et collèges.

Alors que les bénéficiaires des aides du Conseil régional sont très majoritairement des femmes, la composition de la Commission Skoazell est inversement proportionnelle : les 2/3 des membres de cette instance de gouvernance sont des hommes.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

Le rapport Egalité femmes.hommes du RADD 2017 développe quasi exclusivement des informations sur le champ très important de l'éducation et de l'enseignement des langues, alors que la politique linguistique du Conseil régional et le programme budgétaire 318 comportent un deuxième volet intitulé « Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique », tant pour la langue bretonne que pour la langue gallèse. Le CESER aurait souhaité avoir connaissance d'éléments complémentaires sur ce volet.

2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet « Transmettre les langues »

La présentation des données chiffrées sur les aides individuelles à la formation continue permet d'apprécier les écarts importants, voire très importants en ce qui concerne notamment les demandeur.se.s d'emploi bénéficiaires de places de stage, entre hommes et femmes bénéficiaires.

Par ailleurs, la présentation, tant de la manière dont les commissions Skoazell et FALB (Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne) sont constituées, que des données genrées qui les concernent, permet aisément de saisir la reproduction des inégalités de genre dans les instances de gouvernance, en particulier dans la commission Skoazell.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

Concernant l'indicateur 2.6. portant sur la gouvernance, le CESER constate une majorité de femmes dans la commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB), dont la composition dépend directement de la Région.3. – Développement économique et emploi

3.1. – L'emploi et l'égalité professionnelle

Sur proposition de Olivier CAPY
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER souligne la pertinence de la méthode employée, qui consiste à prendre appui sur le portail Internet d'information mon-entreprise.bzh destiné aux TPE et PME afin de promouvoir l'égalité professionnelle, en complément d'un accompagnement des branches professionnelles sur le sujet, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), et d'un travail sur l'accompagnement de créations d'entreprises par les femmes.

2. Observations sur les indicateurs

La totalité des indicateurs porte sur la part et le nombre de femmes accompagnées à la création d'entreprises. Il serait utile de connaître le nombre de créations pérennisées sur une période significative, ainsi que d'identifier la part des créatrices de 50 ans ou plus, les femmes de cette tranche d'âge constituant la part en plus forte augmentation parmi les demandeur·euse·s d'emploi.

Aussi, afin de disposer d'une idée de la promotion de l'égalité professionnelle au moyen du site mon-entreprise.bzh, il serait intéressant dans un premier temps de rapporter le nombre de visites de pages consacrées à l'égalité au nombre de visites du site.

Enfin, le CESER relève l'absence d'indicateurs qui permettrait d'évaluer l'action poursuivie dans le cadre du CPER 2015-2020, en faveur de l'accompagnement des branches professionnelles dans la promotion de l'égalité professionnelle, de la parentalité en entreprise, de la création d'activités par les femmes, de l'amélioration des conditions de travail des salarié·e·s, de la valorisation des emplois dits « féminins » (selon les termes du rapport) et de l'accompagnement des femmes dans les territoires fragiles. Il est souhaitable, à défaut de disposer d'indicateurs quantitatifs, d'informer plus précisément des réalisations en cours.

3.2. – L'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Marie-Martine LIPS,
Au nom de la Commission « Economie et innovation »
et de Fabienne COLAS
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER constate, comme l'an dernier, que la situation est plutôt plus favorable dans l'Economie sociale et solidaire (ESS) que dans l'économie dite « classique », même si des progrès restent significativement à faire dans le domaine de l'emploi des cadres et de la gouvernance des structures.

Le point précédent du rapport permet également de constater qu'il y a plus de femmes accompagnées, en termee de création de structures, dans le domaine de l'ESS (voir l'indicateur précédent notamment Bretagne Active).

L'association de l'Observatoire de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) au groupe de travail « Observatoire des territoires/Egalité femmes.hommes » mis en place par la Région devrait permettre de mieux cerner la réalité de la situation en Bretagne et ce d'autant plus que c'est l'ONESS (Observatoire national porté par le Conseil national des CRESS) qui a été chargé de la mise en œuvre de l'Observatoire national de l'égalité et de la parité dans l'ESS. Cela devrait permettre d'identifier un ou plusieurs indicateurs pertinents en la matière.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur retenu est difficilement compréhensible (colonne 2017). Néanmoins, dans la mesure où il concerne un dispositif dont la Région a annoncé la disparition (ou tout au moins un complet remaniement), il devrait logiquement disparaître en 2019. Le CESER suggère que le groupe de travail « Observatoire des territoires/Egalité femmes.hommes » soit sollicité pour proposer de nouveaux indicateurs.

3.3. – L'agriculture

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Pierre LEC'HVIEN
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Dans son rapport sur l'égalité femmes.hommes, le Conseil régional fait état de l'évolution du contexte national et régional de l'égalité entre hommes et femmes en agriculture. Il est notamment évoqué la mobilisation gouvernementale sur le sujet, suite aux travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes du Sénat. Est également mis en exergue le soutien du Conseil régional au projet Agricultrices de Bretagne : visibilité, égalité et responsabilité professionnelle, porté par le groupe régional « Egalité-Parité : agricultrice au féminin » de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Une feuille de route co-élaborée a été mise en place avec le groupe régional Agricultrices de Bretagne, afin d'envisager une déclinaison de certaines recommandations nationales. A l'avenir, il serait dès lors intéressant d'avoir un compte-rendu détaillé des mesures prises et de leurs impacts sur l'amélioration de l'égalité femmes.hommes.

2. Observations sur les indicateurs

L'accent est mis sur le nombre de femmes qui s'installent en agriculture et notamment l'évolution de la part de femmes bénéficiant des aides à l'installation. L'indicateur du nombre et de la part de femmes bénéficiaires de la Dotation jeune agriculteur·trice (DJA) n'est pas suffisant pour donner une idée précise des changements. Des indicateurs concernant les types d'exploitations et les revenus seraient intéressants.

3.4. – L'économie maritime

Sur proposition de Olivier LE NEZET et David RIOU
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Au préalable, le CESER apprécie de disposer de ces éléments sur l'égalité femmes-hommes dans l'économie maritime, dans une approche tant qualitative que quantitative.

Si la part des emplois féminins reste globalement minoritaire dans l'économie maritime, les actions citées vont dans le sens de l'égalité professionnelle. Plusieurs signaux témoignent de la prise en compte croissante de cet enjeu : la table ronde dédiée à la place des femmes qui s'est tenue à Saint-Brieuc en mars 2017, notamment. Le Conseil régional devra continuer à soutenir ces actions et veiller à la parité dans le cadre des manifestations qu'il organise.

L'obligation d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et les difficultés de recrutement, conduisent les organisations professionnelles à étudier davantage la place des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Le CESER ne peut que s'en féliciter.

Le CESER souhaiterait connaître par la suite le taux d'utilisation de l'outil de recherche par compétence, testé dans le cadre de l'étude de l'AGEFOS PME et de Pôle emploi, étude financée par le Conseil régional.

Toutes ces données pourraient également venir enrichir le dispositif régional d'observation de l'économie maritime, en cours de structuration.

4. – Equilibre des territoires

4.1. – L'observation et la planification

Sur proposition de Brigitte LE CORNET
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

A travers la rédaction des rapports du Conseil régional utilisant l'écriture inclusive, le CESER note une volonté affirmée de promouvoir l'égalité hommes.femmes.

Gageons que l'égalité hommes.femmes gagnera encore davantage par une diffusion large de données précises sur la discrimination sexuée.

Le CESER se réjouit donc que ce sujet ait été intégré dans les travaux de l'observatoire des territoires, avec la mobilisation de divers acteurs. Il souhaiterait avoir connaissance des avancées sur ce sujet.

Il souligne enfin l'intérêt à avoir une connaissance fine, y compris à l'échelle locale, de cette question ; en effet, malgré l'importance et la persistance des inégalités, ce sujet reste encore peu approprié par les politiques publiques.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur : GéoBretagne : nombre de pôles métier pilotés par des femmes ou des hommes
Dans l'animation des pôles métiers comme dans la représentation du Conseil régional, le CESER note une relative stabilité dans la répartition entre les hommes et les femmes. Les hommes continuent de s'investir davantage dans la démarche, ce qui interroge le CESER.

4.2. – Contractualisation territoriale

Sur proposition de Stéphane CREACH
Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale

1. Observations générales

Le CESER observe, comme le rappelle le document en introduction générale, que l'élaboration pour cette troisième année consécutive du rapport Egalité femmes.hommes s'appuie sur un plus grand nombre de données permettant de mieux appréhender l'ensemble des enjeux. A titre d'exemple, le rapport précise que 75 % des budgets publics consacrés aux loisirs des jeunes profitent aux garçons. Le CESER apprécierait que le Conseil régional construise son budget en intégrant la problématique du genre, lorsque cela est possible.

Au regard de cette analyse enrichie, force est de constater que les inégalités restent immenses dans des domaines comme l'accès aux droits, aux services, aux ressources, mais aussi à l'espace.

Le CESER partage l'approche territoriale et spatiale de la question de l'égalité femmes.hommes, ainsi que l'entrée par les besoins (sociaux, culturels, etc.) et aspirations de chacune et chacun. C'est aussi sous cet angle qu'il formule ses propositions dans le cadre de sa contribution au projet régional

« Breizh COP ». Il lui paraît en effet essentiel de prendre en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes.

Dans ses différents rapports, le CESER insiste également sur la nécessité d'associer les habitants, en ville comme à la campagne, pour trouver les meilleures solutions en matière d'action publique. Le CESER soutient les démarches présentées dans le document et mises en œuvre dans les territoires, ruraux comme urbains, et dans le cadre plus spécifique de la politique de la ville. S'agissant de la place des femmes dans les espaces publics, il note par exemple le projet « Marches exploratoires » développé dans le cadre des contrats de ville. Sur ce thème, le CESER renvoie à son étude de juin 2016 *« Bienvenue dans les espaces publics de Bretagne »* qui identifie cet enjeu et fait des propositions. Par exemple, il pourrait être intéressant de suivre la façon dont les projets de centre-ville et centre-bourg financés par le Conseil régional tiennent compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la planification urbaine.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Parité dans les Comités uniques de programmation (CUP) des contrats de partenariat Europe/Région/Pays
Le CESER note que les pourcentages restent identiques entre 2015 et 2017 et qu'ils masquent de fortes disparités entre les CUP. Le CESER souligne que la faible représentation des femmes au sein des CUP est, malheureusement, le reflet de la composition d'une part des exécutifs de Pays et d'EPCI et, d'autre part, des Conseils de développement. Le CESER aurait souhaité que des chiffres soient donnés pour illustrer plus précisément cette situation.

Indicateur n°2 - Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons
Le CESER soutient les démarches engagées dans le cadre des contrats de ville. Il note l'augmentation du nombre de projets Égalité femmes.hommes dans les appels à projets depuis 2015. Le commentaire précisant que ceci témoigne *d'une « présence active et efficace des associations de défense des droits des femmes dans les quartiers »,* le CESER souhaite rappeler que dans ce domaine comme dans d'autres, l'action publique a un réel besoin du tissu associatif et qu'il est nécessaire de garantir son dynamisme.
Indicateur n°3 - Parité dans la commission de pilotage du réseau rural (y compris les co-pilotes)
Le CESER note que les données sont identiques à celles de 2016. Il souligne la vigilance apportée à la question de la parité dans le cadre de l'événement les « Territoires innovent ». S'agissant de la démarche Breizh COP, il apprécie les données transmises sur le « Carrefour des territoires », concernant notamment les intervenants. Au vu de l'ambition de la démarche, des données complémentaires sur l'ensemble des événements auraient pu être présentées.

5. – Connexion des territoires et des populations

5.1. – Le numérique

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »,
de Cécile MARTIN au nom de la Commission « Economie et innovation »,
de Françoise BOUJARD au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »,
de Marie-Anne CHAPDELAINE au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER note que les métiers du numérique sont encore très majoritairement masculins ; il pourrait être intéressant d'en comprendre les raisons.

Le Conseil régional soutient des actions de sensibilisation dans ce domaine et à ce titre, il pourrait être intéressant d'en suivre à moyen - long terme, les évolutions : au fil du temps, ce secteur se féminise-t-il davantage ?

La Conseil régional apporte son soutien aux projets qui ont vocation à agir contre le cyber-sexisme auprès des plus jeunes. Le CESER regrette l'absence d'indicateur sur le nombre de projets et leur répartition sur le territoire. Il souhaiterait savoir également au travers de quels outils ces projets sont financés.

2. Observations sur les indicateurs

Il pourrait être intéressant de suivre, dans le temps, la place des femmes dans le secteur du numérique.

5.2. – Les mobilités et les transports

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO, Brigitte DELAHAIE et Jean-Luc PELTIER
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER apprécie que le Conseil régional prenne en compte la question de l'égalité femmes.hommes, notamment en termes d'accessibilité à son offre de transport ainsi que d'un point de vue tarifaire, compte tenu de la persistance des inégalités salariales. En outre, le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional d'intégrer des critères de féminisation lors du renouvellement des Délégations de service public (DSP) de transports scolaires. Néanmoins, le CESER tient à rappeler le caractère précaire de ces emplois, qui constituent souvent un complément de pension ou de salaire. Pour le CESER, ce point doit être pris en compte par le Conseil régional, afin que cette démarche n'accentue pas les inégalités salariales que les femmes subissent déjà.

Le CESER salue donc les initiatives menées mais constate, compte-tenu des enjeux, que le sujet mériterait de faire l'objet d'un traitement plus approfondi. En complément des indicateurs proposés ci-dessous, il serait intéressant d'engager une démarche visant à assurer un suivi qualitatif, en croisant les données fournies par les autres collectivités régionales. Ce sujet pourrait faire l'objet d'un suivi particulier de l'Observatoire régional des transports de Bretagne.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Usager.e.s du TER Bretagne
Cet indicateur est intéressant mais trop limitatif, car au-delà de l'aspect quantitatif, il serait intéressant de mieux connaitre la typologie des déplacements des femmes et des hommes en Bretagne.

Indicateur n°2 - La place des femmes dans la gouvernance du transport public régional
Cet indicateur nous renseigne sur la participation des femmes aux comités de lignes et des partenaires. Le CESER note l'évolution positive en termes de participation des femmes à ces réunions, mais cette évolution reste à consolider.

En complément, le CESER souhaiterait qu'une indication soit apportée sur le niveau de participation des femmes dans la gouvernance des différents services de transports.

Le CESER remarque toutefois que certains indicateurs complémentaires pourraient faire l'objet d'un suivi :

- l'évolution des actes d'agressions dans les transports, auxquels les femmes sont hélas trop souvent exposées ;
- le suivi de la féminisation des divers métiers liés aux transports publics.

6. – Rayonnement et vitalité

6.1. – Le sport

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le texte et les indicateurs donnent une connaissance assez fine des démarches régionales en faveur des pratiques sportives féminines, du moins pour ce qui relève des fédérations et des compétitions. Partant de stéréotypes sexués encore bien établis et de financements encore fortement tournés vers les pratiques masculines, ils montrent une volonté de soutenir une évolution vers plus de mixité. Cela se traduit par un développement de la pratique sportive chez les femmes dès l'adolescence, par une certaine ouverture aux femmes de disciplines traditionnellement masculines et par des pratiques mixtes plus nombreuses.

Les questions posées ne sont toutefois pas exclusivement quantitatives.

Un chantier est ouvert avec *Sport santé au féminin* qui recouvre une volonté de traiter des troubles de santé spécifiques aux femmes.
Quelques données montrent des différences d'approche notables entre femmes et hommes, sur les motivations de la pratique ou la finalité compétitrice.

Le CESER souhaiterait obtenir des informations complémentaires sur le soutien régional aux actions de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuels dans le sport en Bretagne.

Enfin, renvoyant à son rapport de décembre 2017 *« Les défis de la vie associative en Bretagne »,* il souhaite que le Conseil régional encourage l'accès aux responsabilités des femmes dans les instances sportives, notamment aux fonctions de présidentes.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs chiffrés sont de deux ordres :

- factuels, soit regroupés en tableaux pour les aides régionales et le Chèque sport, soit disséminés dans le texte et plus globaux pour les compétitions et les licencié·e·s par discipline.
- déclaratifs, disséminés et globaux pour les motivations des choix.

L'ensemble donne une connaissance assez fine des pratiques sportives féminines, du moins pour ce qui relève des fédérations et des compétitions.

Un domaine nouveau, *Sport santé au féminin*, recouvre une volonté de traiter des troubles de santé spécifiques aux femmes mais sans donner lieu à des indicateurs précis.

Avec la disparition du Chèque sport, l'indicateur mesurant une augmentation de son utilisation par les filles et donc un progrès de la pratique féminine va disparaitre. Sera-t-il remplacé ?

6.2. – La culture

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Les inégalités et les discriminations sont largement répandues dans le monde du travail, et la culture ne fait pas exception, comme le révèlent les nombreuses études réalisées sur le secteur culturel depuis 2006.

Dans son discours de février 2018, la Ministre de la culture a précisé les grands axes de la démarche très volontariste qu'elle entend mener sur le terrain des inégalités femmes·hommes. Considérant que le secteur culturel a un devoir d'exemplarité et d'avant-garde en matière d'égalité femmes-hommes, elle assigne à la culture six axes prioritaires : l'égalité de rémunération, la levée des freins à l'emploi (notamment pour les artistes et techniciennes intermittentes du spectacle), la formation, l'équilibre des nominations à la tête des établissements culturels, l'équilibre des moyens de production, l'équilibre des programmations.

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional agit déjà avec volontarisme, depuis octobre 2015, sur une partie des axes prioritaires définis par la Ministre : il est attentif à la composition paritaire des conseils d'administration des EPCC (Établissements publics de coopération culturelle), des comités de lecture, du Conseil culturel de Bretagne ; il encourage la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec des structures culturelles ; il conduit depuis 2017 une étude sur la place des femmes dans les aides qu'il octroie aux compagnies du spectacle vivant ; il soutient l'association HF Bretagne qui réalise dans le secteur culturel un travail remarquable de collecte de données sexuées et de sensibilisation.

Le CESER encourage le Conseil régional à intensifier son action en faveur de l'égalité femmes·hommes. Il renouvelle cette année les propositions qu'il formulait dans son avis de l'année précédente : conditionner les subventions au respect d'objectifs d'égalité femmes-hommes, imposer une temporalité et des indicateurs d'évaluation concernant la parité dans les instances de décisions, l'équilibre des nominations aux postes de direction, l'équilibre des programmations, l'accès aux moyens de production et l'égalité salariale.

2. Observations sur les indicateurs

Les trois tableaux de ce bordereau permettent de suivre la composition des Conseils d'administration des EPCC, celle des comités de lecture, celle du Conseil culturel. Ils contiennent davantage des éléments de contexte, dans la mesure où le Conseil régional encourage et sensibilise, mais n'a pas de prise directe sur les compositions, sauf en ce qui concerne les représentant·e·s de la Région.

6.3. – La santé

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le rappel introductif du contexte national et régional des inégalités de santé entre les femmes et les hommes est très instructif et fait ressortir leur importance. C'est en particulier ce que montrent d'une part le récent rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes intitulé *« Santé et*

accès aux droits : une urgence pour les femmes en situation de précarité », et d'autre part les données régionales disponibles. Le CESER soutient fortement l'objectif du Conseil régional de développer une meilleure connaissance partagée sur les inégalités de santé entre les femmes et les hommes en Bretagne. Son appui aux travaux sexués de l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) y contribue. Il est en effet essentiel de développer l'analyse sexuée des données de santé pour révéler des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes. Le travail sur la réduction des risques en milieu festif est de longue haleine. L'intérêt est de s'appuyer sur des dynamiques associatives du type « le Collectif Orange bleue », cité par le Conseil régional, et qui intervient en particulier lors des festivals par des actions de prévention santé et de réduction des risques auprès des femmes et des hommes. Le CESER souhaite que le Conseil régional continue à soutenir l'ensemble des réseaux associatifs qui luttent contre les inégalités et agissent en proximité, au quotidien, pour faire progresser l'accès aux droits des femmes, en particulier des femmes en précarité et victimes de violences, préjudiciables à leur santé et parfois, à leur vie même.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur sur le « Soutien aux 13 Points accueil écoute jeunes » (PAEJ)
Le CESER souligne l'intérêt, dans ce rapport égalité du Conseil régional, de la présentation du tableau sexué relatif aux 13 Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) par territoire, comportant le nombre de jeunes filles et garçons ayant eu au moins un entretien individuel dans l'année. Il fait ressortir que les filles sont le public majoritaire des PAEJ (sauf dans les Pays de Rennes et de Saint-Malo où une quasi parité est observée) et que leur part relative augmente régulièrement depuis 2015. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse de ces différences sexuées et territorialisées.

6.4. – Les politiques de coopération et solidarité internationale et les fonds européens

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Le CESER note que la mise en perspective, avec des éléments de comparaison et de contexte européens et internationaux est intéressante, de même que la présentation de l'indice de l'égalité des genres mis en œuvre dans l'Union européenne pour mesurer la parité dans plusieurs domaines – argent, travail, santé, etc.
Concernant les fonds européens, l'égalité femmes.hommes est l'un des trois principes « horizontaux » inscrits dans les règlements européens. Le CESER note qu'il s'agit donc d'une démarche intégrée prise en compte dans l'ensemble des programmes sur la base *a minima* d'une sensibilisation à l'égalité femmes.hommes.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Collectivités signataires de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale
Le CESER souligne que les collectivités territoriales bretonnes engagées dans la démarche de Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale restent très marginales en nombre (10 en 2017, dont la Région Bretagne).

Dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale, le CESER note le respect de la parité dans le Comité mixte de solidarité internationale. Il suggère que cet indicateur soit retenu pour d'autres instances similaires.

Indicateur n°2 - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale
Globalement, le nombre de filles est très supérieur à celui des garçons. Le CESER souligne que cet indicateur mériterait d'être précisé par des informations complémentaires.

Le CESER note l'absence d'indicateur sur les fonds européens. La présence de femmes à parité avec les hommes dans les vidéos réalisées par le Conseil régional pour valoriser le rôle de ces fonds sur le territoire de la Bretagne aurait pu être citée. Il pourrait être également intéressant d'intégrer des indicateurs portant sur les actions mises en œuvre dans le cadre de chaque fonds, encore peu présentes dans le bordereau :

- Répartition femmes-hommes des bénéficiaires du FSE ;
- Répartition femmes-hommes des bénéficiaires des aides à l'installation dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

6.5. – La promotion de tous les droits

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le Conseil régional rappelle que l'égalité d'accès aux droits et son plein exercice doivent être une garantie pour chacun·e et partout, mais il souligne toutefois les obstacles qui se dressent, plaçant d'emblée les personnes dans une situation inégalitaire et discriminatoire. Le CESER, qui partage pleinement l'ambition démocratique du Conseil régional de promotion des droits, ajoute aussi l'importance d'assurer la fonction de veille pour leur préservation et leur maintien, car ces droits ne sont jamais définitivement acquis.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER relève en particulier la pertinence des indicateurs de contexte nationaux et régionaux en résonance avec l'actualité dénonçant les violences et discriminations faites en particulier aux femmes dont les agressions sexistes, sexuelles, la prostitution, l'homophobie et la lesbophobie ainsi que les excisions perdurent en France.

Les chiffres clés communiqués participent à lutter contre la persistance d'attitudes d'ignorance et de déni qui ne sont plus acceptables aujourd'hui notamment dans les espaces publics ; le CESER renvoie ici à son rapport de juin 2016 *« Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne »,* et à ses nombreuses préconisations.

L'engagement de centres hospitaliers, des réseaux associatifs, des collectivités territoriales et du réseau universitaire sur les territoires de Bretagne, dont nous fait part le Conseil régional, sont des réponses encourageantes.

Le CESER de Bretagne approuve le soutien du Conseil régional en faveur des actions de la promotion et de l'accès aux droits pour tous et toutes développées par les réseaux associatifs, qui constituent un gage de démocratie.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2017

Nombre de votants : 104

Ont voté pour l'avis du CESER : 104

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc

TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention d'Annie COTTIER

Union régionale CFTC de Bretagne

La CFTC souligne l'importance du Rapport d'Activité et de Développement Durable. Il permet de mieux comprendre l'action du Conseil Régional et son implication auprès des différents partenaires.

La CFTC comprend bien aussi l'aspect pluri annuel des investissements consentis et de ce fait la difficulté une évaluation fine. Néanmoins dans un souci d'une plus grande transparence encore, la CFTC aurait apprécié des indicateurs de suivi plus explicites, permettant ainsi une meilleure compréhension de l'action publique au service des bretons et bretonnes, au soutien à l'économie, de l'innovation, du développement durable.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention d'Isabelle CONAN-ROUSSEAU
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT remercie le Conseil Régional pour ce rapport d'activité important et intéressant et qui évolue positivement au fil des années. Ce document contribuera et sera utile au CESER pour exercer sa nouvelle mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques, qui concerne non seulement les activités du Conseil Régional mais aussi celles de l'Etat et des autres collectivités.

Concernant les indicateurs, nous constatons que des informations et des données diffusées dans les différentes conférences et comités régionaux thématiques ou sectoriels n'apparaissent pas dans le RADD. La CFDT le regrette. De même, la CFDT souhaite que les indicateurs de résultats puissent être de plus en plus nombreux en complément des indicateurs de moyens.

La CFDT regrette le retard pris dans la mise en place de l'observatoire des territoires qui se limite pour l'instant à la simple création d'une base de données. Cet observatoire, ainsi que l'avait souligné le CESER dans son rapport sur les « dynamiques territoriales », permettrait d'avoir une vision précise du développement économique et social des territoires mais également une vision globale de l'action publique sur les territoires. Un tel observatoire devient encore plus important à l'heure où la loi NOTRe commence à bouleverser le paysage politico-administratif de notre région et la répartition des compétences entre collectivités.

Dans la même logique, il serait intéressant que le Conseil Régional et le CESER puissent disposer d'un tableau de bord du développement de la Bretagne établi par exemple par l'Insee en partenariat avec des organismes d'études. Celui-ci retracerait les tendances récentes et les particularités bretonnes en matière de démographie, de revenus, d'emploi, de situation du marché du travail... Un tel tableau de bord permettrait de mieux connaître la situation de la région et le contexte dans lequel s'inscrit l'action publique du Conseil Régional.

Pour la CFDT, il est également important d'avoir une lisibilité sur l'évolution du développement économique, nouvelle compétence régionale, et d'avoir le fléchage précis des crédits des subventions accordées aux entreprises ainsi que le fléchage précis des prises de participation au capital des entreprises bretonnes.

Concernant la troisième partie du document sur le Bilan des émissions de gaz à effets de serre, la CFDT tient à rappeler qu'il y a urgence à agir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et attend du Conseil Régional un plan d'action détaillé avec des objectifs précis lors de l'élaboration de la BreizhCop.

La CFDT partage l'avis du CESER qui « émet le vœu que ce document transversal puisse être davantage mis en cohérence avec la Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne 2018-2022 ».

La CFDT soutient et se félicite des actions déjà engagées par le Conseil Régional qui permettront le développement des Energies Marines Renouvelables, véritable opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel breton sur nos territoires, pour créer de la croissance et des emplois durables dans notre région, projet que la CFDT défend depuis plusieurs années.

La CFDT tient à remercier le travail réalisé par le groupe de travail EMR de la CRML sur la planification des EMR qui a conduit mercredi dernier en session plénière de la CRML à la validation d'une macro-zone au large de Groix pouvant accueillir 1GW. Accord de concertation unique en son genre que bien des régions nous envient.

La Bretagne disposera ainsi d'un site pilote permettant de valider le modèle économique des fermes d'éoliennes flottantes avant le passage à la phase industrielle et au déploiement de fermes de plus grande envergure. Pour la CFDT, cette étape préfigurera le développement de l'activité par la suite.

Pour la CFDT, la région Bretagne dispose d'un maillage unique avec des compétences dans le secteur maritime en termes de construction, de réparation, de conception qui ne sont plus à démontrer. Face à une concurrence internationale, il faut maintenant accélérer le rythme afin d'être au rendez-vous ! Le gouvernement doit donc accélérer le processus des appels d'offres EMR, sans quoi les industriels français, pour des raisons économiques, se retireront des projets et cela ne favorisera pas le développement de la filière française alors que les investissements, eux, ont été réalisés sur notre territoire.

Concernant la formation, la CFDT soutient l'avis du CESER et notamment la demande de mise en place d'un schéma directeur de la stratégie numérique de la Région. Les indicateurs sont en effet aujourd'hui dispersés dans de nombreux programmes. Et ce schéma permettra d'avoir une vision globale de la politique de la Région envers les établissements de formation initiale et continue, l'enseignement supérieur et la recherche : accès au très haut débit, qualité des réseaux informatiques, maintenance et équipements, mise en place de formations en particulier pour les publics les plus éloignés de l'usage numérique, développement des usages et de l'expérimentation.... Ce schéma devra également indiquer la déclinaison de cette politique dans les territoires et les complémentarités recherchées entre les actions de l'Etat et des différentes collectivités. Sans politique ambitieuse de formation, la Région Bretagne ne pourra répondre aux défis de la transition numérique.

L'année 2017 a été marquée par la désignation de l'égalité femmes - hommes comme grande cause du quinquennat et surtout par l'avènement du mouvement « #MeToo » mais l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat de toujours de la CFDT.

Pour lutter efficacement contre les inégalités, il convient d'abord de bien les connaître. Dans la suite de ce qui a été dit tout à l'heure, la CFDT attend donc beaucoup de l'Observatoires des territoires et, aussi, de la création du groupe de travail thématique sur l'égalité femmes - hommes. Elle souhaiterait par ailleurs que la Région présente un budget genré.

Aujourd'hui, les stéréotypes sexistes sont difficiles à déconstruire, quels que soient les champs de compétences, et se pose plus généralement la question de l'articulation entre l'organisation de notre société et les organisations de travail.

Compte tenu de la transversalité de ce rapport, la CFDT souligne l'importance d'une méthodologie efficiente incluant des éléments, non seulement sur les actions menées mais également sur les objectifs visés. La démarche d'évaluation est nécessaire et doit permettre une vision plus affinée des progrès réalisés dans cette volonté d'une égalité réelle femmes - hommes.

La Région doit poursuivre ses actions pour lutter contre les problèmes de mixité et notamment : les actions de prévention et de formation auprès des jeunes et des moins jeunes, le soutien aux initiatives dans le domaine économique et pour l'emploi.

Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

L'intervention de la FSU se limitera à la Mission III. Avec un budget de plus de 590 M€ mandatés pour l'année 2017, dont près de 200 M€ en investissement, la *Mission Formation* est de loin la partie du budget la plus importante pour la Région, par son poids et sans doute aussi par ses enjeux.

La politique en direction des lycées fait l'objet d'une autre intervention portant sur le *Schéma directeur immobilier* (SDI). On se concentrera donc ici sur deux sujets d'actualité particulièrement préoccupants et que la Région doit considérer avec une grande attention.

Le premier porte sur l'accès à l'enseignement supérieur et au premier cycle universitaire. Alors que le Ministère de l'Éducation diffuse actuellement ses *éléments de langage* en mode fumigène et que le rectorat se refuse encore à commenter les premiers chiffres dont il dispose sur les résultats de la procédure *ParcourSup'*, la FSU pour sa part a dressé un premier bilan vendredi dernier.

Actuellement en Bretagne sur les 33 000 lycéens qui ont émis des vœux sur *ParcourSup'*, 8 000, soit un quart d'entre eux, n'ont encore reçu aucune proposition d'affectation, dont un petit millier qui savent déjà que tous leurs vœux ont été refusés. Sur l'ensemble des lycéens, seul un tiers d'entre eux ont à ce jour validé une proposition sur *ParcourSup'*. A titre de comparaison, l'an passé avec la procédure APB c'était 80 % des lycéens qui à peu près à même date avaient une affectation à l'ouverture de la *phase* 1.

On rappellera que la mise en place de *ParcourSup'*, imposée aux établissement cet hiver - au pas de charge et avant même le vote au printemps de la *Loi Relative à l'Orientation et à la réussite des Étudiants* (ORE) - visait à provoquer un *« choc d'efficacité »* pour répondre en premier lieu aux difficultés d'affectation dans les filières dites *« en tension »* à l'Université. Or, en 2017 cela ne concernait au niveau national que 7 % des futurs étudiants environ et moins de 1 % des candidatures avaient dû être soumises à tirage au sort (précisons qu'il n'y a pas eu de tirage au sort dans l'académie).

Quand *ParcoursSup'* laisse les deux tiers des candidats au Bac dans l'incertitude à la veille des épreuves - soit parce qu'ils n'ont pas encore choisi entre des propositions d'affectation qui n'ont pas forcément leur préférence, soit parce qu'ils sont toujours sur listes d'attente - on ne peut pas dire que l'efficacité soit au rendez-vous. Mais le hasard parfois si ! Car confrontées à l'obligation de départager des dossiers *ex-aequo*, certaines commissions ont dû recourir au tirage au sort plutôt que de devoir départager sur des moyennes à trois décimales derrière la virgule. Ce que le Ministère et le rectorat ne disent pas non plus c'est que faute d'éléments objectifs et de moyennes harmonisées, plusieurs commissions ont pris comme critère la note d'écrit de l'épreuve du *Bac de français* passée en fin de Première - au risque d'introduire un biais de sélection.

La situation dans l'académie est sûrement loin d'être la pire si l'on en croit les premiers bilans dans les académies d'Ile-de-France. Pour autant, *ParcourSup'* aura suscité beaucoup d'anxiété chez les jeunes et dans leurs familles et une débauche d'énergie pour les équipes éducatives, sans empêcher néanmoins que soit écornée la confiance des jeunes.

L'objectif affiché de ParcourSup et de la Loi dite *« ORE »* était censément d'améliorer l'efficacité de l'affectation dans le supérieur mais aussi de réduire « l'échec à l'Université ». Or, sans compter les difficultés qu'il y aura pour mettre mettre en place, faute de moyens, un réel *accompagnement pédagogique* pour les étudiants de

première années *« éloignés des attendus de la formation »*, ce sont d'ores et déjà près d'un millier de futurs bacheliers qui pourraient potentiellement être affectés par la *Commission académique* - s'ils prennent l'initiative de la saisir - là où ce sera possible sur des places restées vacantes, c'est-à-dire dans des formations qu'ils n'ont pas choisies. Et ce seront sans aucun doute aussi plusieurs milliers d'autres jeunes parmi les plus de 7 000 encore en attente qui, dans le doute, se seront rabattus en urgence et par sécurité sur des vœux qui n'ont pas leur préférence.

A l'Université comme au lycée, la possibilité de suivre la formation désirée et intégrée par le jeune dans un projet personnel est une composante importante de la motivation conditionnant sa réussite. Or, de ce point de vue, *ParcourSup',* renverse totalement la perspective puisque désormais le jeune constate qu'il est *d'abord choisi* avant qu'il puisse lui-même choisir.

Les effets de *ParcourSup'* sont tels qu'on en oublierait presque qu'à son origine comme d'ailleurs pour son prédécesseur *Admission Post-Bac* (APB), il y a l'idée que *l'optimisation technique* de l'affectation peut dispenser d'un engagement budgétaire - et donc d'un acte politique - pour répondre aux besoins nés des effets conjugués de la croissance démographique des *années 2000* et de la massification de l'accès au supérieur.

Car ce qui est en jeu aujourd'hui c'est de savoir si le pays poursuivra ou au contraire limitera le mouvement de *démocratisation* de l'accès au supérieur. La FSU aurait aimé que cette interrogation, essentielle pour la Nation comme pour notre région, soit au cœur des débats comme à l'esprit de ceux qui sont intervenus abondamment dans l'espace public pour *« commenter »* les mobilisations à l'Université, et au premier chef à l'Université de Rennes-2. Force est de constater en tout cas que les ressentiments liés au passé et les calculs politiques, plus ou moins locaux et à plus ou moins courte vue, ne sont pas ce qui rend le plus apte à apprécier la vérité.

Au regard de ce qu'on a pu malheureusement voir dans certaines universités françaises, on devrait plutôt saluer la manière dont l'équipe de la Présidence de Rennes-2, les personnels, et aussi les militants du SNESup-FSU ont su prendre toutes leurs responsabilités quelles qu'aient été les difficultés pour défendre leur conception d'une Université accueillante - elle est d'ailleurs celle qui a ouvert le plus grand nombre de place supplémentaires (+575) - mais aussi une Université capable de mettre en œuvre une politique crédible pour soutenir les étudiants dans leurs parcours de formation.

Le second sujet de préoccupation n'est pas sans rapport avec la question de l'accès au supérieur ; il concerne l'avenir de l'Orientation scolaire et des CIO. Comme chacun sait, dans les débats avec la Région autour de l'élaboration du SPRO, la FSU a toujours défendu l'idée d'une Orientation à deux *branches* du fait de la spécificité des enjeux de l'orientation pour les jeunes, scolaires et étudiants, dont la personnalité, les capacités et les goûts sont encore largement en construction. C'est pourquoi elle a également toujours fermement rappelé la distinction des compétences respectives de l'État et de la Région dans ce domaine, alors que beaucoup parlaient d'abattre les *« cloisonnements »*.

Avec le temps le SPROEP était parvenu à intégrer une conception un peu mieux différenciée, sans pour autant s'interdire de travailler collectivement à l'amélioration du service rendu par les différents réseaux-acteurs. Aujourd'hui, la mise en œuvre annoncée de la future loi *dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »* remet en question cette construction régionale et rebat une fois de plus les cartes par l'annonce du transfert vers les régions de la compétence *Information sur les métiers* en même temps que le démantèlement de l'ONISEP. Dans le même temps Jean-Michel Blanquer quant à lui fait planer le doute sur l'avenir des CIO, voire des psychologues - *PsyEN* - du second degré dans l'Éducation nationale.

Le transfert de la compétence *Information* fait craindre des conséquences dommageables pour les élèves et les étudiants, l'information pouvant être dispensée par des prestataires désignés, dans la mesure où les

régions n'ont pas les personnels compétents pour effectuer ces interventions. Ceci pose nombre de questions que ce soit sur la qualité de l'information dispensée, sa validité scientifique, son niveau de généralité, son objectivité, que sur la qualification des personnes qui feront ces interventions et le contrôle des organismes mandatés par les régions, enfin sur la déontologie et l'indépendance des intervenants par rapports à divers groupes de pression.

Quant à la possible fermeture des CIO (17 en Bretagne) et à la mise à disposition de la Région des PsyEN du second degré et des Directeurs des CIO, elle poserait d'autres problèmes tout aussi redoutables. Les CIO sont des lieux d'accueil ouverts toute l'année, implantés au cœur des territoires où toute personne peut bénéficier d'un accueil gratuit et où la confidentialité des entretiens est garantie. C'est l'existence de ces lieux spécifiques et uniques en leur genre, qui permet aux personnels des CIO de se tenir à distance de toute prescription au local venue d'un lycée ou d'un collège, tout autant que des orientations d'une collectivité locale en matière d'emploi et d'insertion.

Cette indépendance les PSYEN et les DCIO de la FSU la défendent farouchement car elle est constitutive de leur *éthique professionnelle* et de la manière dont ils exercent leurs missions dans l'intérêt de tous.

Le 14 mai avec les organisations syndicales FSU, FO, Sud et SE-UNSA, les personnels se sont rendus à la Région pour rencontrer la Vice-Présidente en charge de la Formation, de l'apprentissage et de l'orientation, afin de lui faire part de leurs inquiétudes et de leurs attentes. Aujourd'hui 11 juin, premier jour de l'examen en séance publique du *Projet de loi* à l'Assemblée, les personnels se sont à nouveau donnés rendez-vous, cette fois devant le rectorat, pour manifester toute leur détermination.

Intervention de Philippe LE ROUX
Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Monsieur le Président, Chers Collègues,

J'interviens au nom du Collège 1 en qualité de représentant de l'U2P.

Le rapport d'activité et de développement durable 2017 est pour nous, conseillers du CESER, un document de grande valeur.

En effet, sa lecture, et l'on se félicite de disposer d'une présentation particulièrement didactique, permet, à partir de ce bilan, d'avoir une tendance des effets à court et moyen terme des politiques engagées par le Conseil régional.

Notre grille d'analyse, pour nous acteurs du quotidien et de la proximité, pourrait donc se résumer en une double interrogation :

- l'analyse des enjeux est-elle juste, et partagée ?
- les mesures proposées et engagées sont –elles efficientes ?
- où autre façon, de poser le problème: le diagnostic est-il bien posé ?
- le traitement sera t-il efficace ?

Et nous sommes au chevet du malade car l'aménagement équilibré, la cohésion, la performance et la solidarité territoriale ne se portent pas bien.

En effet, notre tissu territorial, si cohérent mais si fragile pourrait vite devenir un patchwork insensé si de profondes et urgentes décisions n'étaient prises.

Notre démographie, facialement, peut sembler bonne : +3 % en 5 ans. Mais très inégale : + 5,5 % en Ille-et-Vilaine, seulement 1,1 % en Finistère et Morbihan. Confrontons ces données à deux autres paramètres : le vieillissement et la répartition territoriale. Le phénomène de concentration urbaine d'une part, et de forte attractivité des zones littorales d'autre part, va rapidement poser problèmes.

Il n'y aura pas de gagnants. Ce n'est pas bon pour la Bretagne, ce n'est pas bon pour les bretons.

D'où la seconde interrogation : les mesures proposées sont elles de nature à contrecarrer ces phénomènes ?

D'emblée nous souhaitons-nous situer dans une stratégie globale, à dimension locale, à dimension nationale, voire européenne. Il est clair que la Région Bretagne, seule, ne pourra enrayer ces processus maléfiques.

Les ACTEURS LOCAUX sont les partenaires de la région pour la mise en œuvre de sa stratégie. Ils doivent être mis en avant au travers du RADD. Le dialogue, la concertation et la co-construction avec le monde de l'entreprise, les collectivités locales, le tissu associatif est une valeur ajoutée qu'il convient de valoriser.

L'ETAT, a de profondes obligations en ce domaine et tout autant de nombreux outils à mobiliser : la fiscalité, les politiques de transports, de santé, de soutien aux filières agricoles et industrielle, de l'artisanat, des services, de respect du modèle social ,etc.

Sans oublier son rôle d'aménageur du Territoire National (et régional).

L'Europe, de son côté ne peut être exonérée de responsabilités, pratiquement pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment. Il faut y ajouter une dimension supplémentaire en raison de son jeu d'acteur dans la mondialisation.

Si bien que l'on se trouve dans une position pour le moins dérangeante : la stratégie régionale est volontaire et ambitieuse, mais va se heurter aux politiques nationales et européennes, (ou à leur absence).

Nous en concluons que malgré nos bonnes volontés, la volonté affichée de tous les acteurs régionaux de défendre une idée séculaire mais partagée d'une Bretagne équilibrée, garante de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale est remise en cause, malgré nous, malgré nos efforts et malgré une ambition partagée.

Plus spécialement, l'économie si riche et si multiple, de notre artisanat et de nos services, garante du bien-vivre au quotidien peut-elle croire à un quelconque avenir au vue de ces réalités ?

Pour conclure sur une nouvelle stratégie Pourquoi ne pas explorer une autre façon d'aborder les politiques de territoire de la Bretagne. La position nouvelle de nos métropoles Rennes et Brest pourrait se faire dans un cadre élargi, cohérent et inclusif à toute la Bretagne.

Le lien profond unissant les villes, les bourgs et les campagnes pourrait –il pas être porteur d' un projet innovant respectant culture et art de vivre ?

Alors , chers collègues, travaillons ensemble à l'écriture d'un futur prometteur, innovant et vertueux .Nos politiques de mobilité, de développement économique, d'emploi-formation, de solidarité, de santé et de culture en Bretagne n'ont pas d'autres ambitions.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Jean-Luc PELTIER
Comité régional CGT de Bretagne

Une fois de plus la CGT apprécie la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER. Comme nous le soulignons depuis plusieurs années ce document est un élément d'information indispensable et qui s'enrichit d'année en année.

Néanmoins, il gagnerait à être connu de la population en Bretagne ce qui pourrait être effectué par une diffusion large de sa version simplifiée. En effet, pour la CGT cette information participe de la nécessaire transparence souhaitée par les citoyen.ne.s, élément incontournable pour crédibiliser l'action politique dans toutes ses composantes. D'ailleurs, le RAP y contribue à sa façon en donnant de la lisibilité sur les actions de la Région grâce au niveau des informations fournies tout comme sur leur suivi.

La CGT fait sienne la remarque formulée dans l'avis concernant la nécessaire augmentation d'indicateurs de résultats tout comme les indicateurs d'impact dès lors qu'ils peuvent être renseignés.

La CGT rappelle que ce document gagnerait aussi en contenu si le Conseil Régional y intégrait des indicateurs mesurant l'impact sur l'emploi de la politique d'aides menée par ses soins.

Ces indicateurs pourraient permettre, dans la lecture de ce document, un véritable croisement quant aux engagements pris par les entreprises concernant l'emploi lorsqu'elles bénéficient d'aides de la Région. Dans le cadre des évolutions législatives récentes sur l'intervention publique régionale dans le champ économique cela devient clairement incontournable !

En tout état de cause, le document dans sa configuration actuelle ne rend pas compte des effets des divers dispositifs d'aide mis en œuvre par la Région tant en termes d'aides directes ou dans le cadre des dispositifs de coordination et d'accompagnement. Si l'objectif visé demeure une augmentation des créations d'emplois, il est à ce jour impossible d'en mesurer tant la quantité que la qualité et singulièrement leur durabilité…

Pour la CGT cette problématique doit pouvoir être prise en compte dès la définition des orientations budgétaires avec la mise en œuvre d'une grille de lecture intégrant ces critères tant du point de vue des entreprises que des salariés et des territoires concernés comme le propose d'ailleurs le CESER dans son rapport *« Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne ».*

Concernant la partie BEGES, la CGT fait une fois de plus le constat que le document renseigne trop peu sur la stratégie régionale alors même que ce document pourrait permettre une analyse plus approfondie de la cohérence de l'Action Publique en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Il conviendrait en effet que ce BEGES intègre des indicateurs permettant de mesurer l'efficience et l'efficacité des actions régionales pour en limiter la croissance.

En effet, face à la politique du tout routier mené par de trop nombreux acteurs dont l'Etat, les émissions de GES ces trois dernières années sont reparties à la hausse en France et cela est probablement le cas en Bretagne.

Pour la CGT, c'est une véritable exigence dans une région où le transport ferroviaire, singulièrement dans son activité de marchandises, est quasi exsangue conséquence de la libéralisation du secteur et du subventionnement public du transport routier.

D'ailleurs la réforme ferroviaire en cours ne risque-t-elle pas finalement d'accroître cette situation en accélérant les substitutions de trains par des autocars ?

A l'heure de la Breizh COP, nouveau projet de territoire inscrit dans une vision soutenable des activités humaines, et de l'élaboration du SRADDET qui portera l'ambition publique en matière de développement durable et d'égalité des territoires, il est nécessaire que le BEGES croise les objectifs fixés en matière de transition écologique et énergétique de la Région comme le souligne fort justement l'avis du CESER. La lisibilité de l'action régionale sur ce sujet est à ce prix ! Il faut des actes et des financements pour conduire cette politique et le courage qui va avec !

La CGT salue le travail de restitution accompli par la Région cette année encore pour rendre compte de son action en matière d'égalité femmes-hommes. Cependant, si la CGT n'est pas opposée à priori à la mise en œuvre de critères de féminisation, notamment lors du renouvellement des Délégation de Services publics (DSP) en lien avec le transport scolaire, il convient de rappeler la précarité des emplois concernés dans cette activité qui demeure, dans bien des cas, un complément de salaire ou de pension. Il ne faudrait pas que cette orientation conduise à exposer les femmes à la précarité qu'elles subissent déjà représentant 82% des salariées à temps partiel.

Toujours au titre des inégalités rappelons celui salarial avec un écart pour les femmes de 26% inférieur aux hommes.

Ainsi, au rythme actuel les inégalités salariales ne se résorberaient au mieux qu'à l'horizon du milieu de notre siècle c'est dire si la situation est scandaleuse…

Il est clair que pour la CGT ce sujet de l'égalité femmes-hommes est majeur.

Il est clair que pour la CGT tant sur ce sujet de l'égalité femmes-hommes que de la transition énergétique et écologique plus que des intentions il faut des actes s'appuyant sur des propositions concrètes et de vrais engagements, assortis d'une enveloppe budgétaire pourvue des financements appropriés !

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Economie et innovation »
Rapporteur : Olivier CAPY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2017 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Chaque Conseil régional doit recenser annuellement les aides économiques accordées par les collectivités et leurs groupements et transmettre les données à la Préfecture de région. Ces données sont ensuite compilées par l'Etat, qui les transmet à la Commission européenne. Une méthodologie et des outils communs ont été mis à disposition de la Région pour faciliter l'élaboration de cet état des lieux qui concerne, outre le Conseil régional, les 4 Départements et 59 EPCI.

Au 29 mai 2018, 54 EPCI ont transmis leurs données ainsi que 4 Départements, en plus des éléments propres à la Région. Un Département et 30 EPCI déclarent ne pas avoir attribué ou versé d'aides en 2017. En 2017, 42,75 M€ ont été mobilisés pour 2 243 bénéficiaires. Le Conseil régional intervient à hauteur de 51,74 % (22,12 M€ pour 271 bénéficiaires), les Départements pour 18,67 % (7,98 M€ pour 1 420 bénéficiaires) et les EPCI pour 29,59 % (12,65 M€ pour 552 bénéficiaires).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La comparaison sur trois ans des aides économiques apportées par les collectivités fait apparaître d'importantes différences dans le montant et la répartition de ces aides.

	Région		Départements		EPCI	
	Montant	Part dans le total	Montant	Part dans le total	Montant	Part dans le total
2017	22,12 M€	51,74%	7,98 M€	18,67%	12,65 M€	29,59 %
2016	63,66 M€	80,2%	8,19 M€	10,3%	7,57 M€	9,5%
2015	85 M€	74,1%	21,7 M€	18,9%	8 M€	6,9%

Sans surprise, cette comparaison semble rendre compte de la montée en puissance de l'action des EPCI à partir de 2017, tandis que celle des Départements est restée stable après une forte baisse en 2015, en application de la loi NOTRe.

En revanche, le fait que plus de la moitié des EPCI (30 sur 59) et un Département déclarent ne pas avoir attribué d'aides interroge. Le CESER regrette par ailleurs que 5 EPCI n'aient pas transmis leurs données. Il serait donc intéressant de connaître les motifs de l'absence de transmission de données et de comprendre les raisons de non-attribution ou de non versement d'aides.

Pour le Conseil régional, ces aides apparaissent nettement en retrait (-41,54 M€ en un an). Une partie de ce recul est liée au fait que les aides de minimis ne sont plus prises en compte dans le document.

Néanmoins, ce changement de méthode ne semble pas suffisant pour expliquer toute la différence (les aides de minimis représentaient 26,7 M€ en 2016, dont 21,7 M€ de la Région). Ceci est d'autant plus surprenant que le budget du Conseil régional consacré à l'action économique a augmenté en 2017. La différence est-elle due à une évolution dans les types d'aides accordées ?

Au final, faute d'éclairages complémentaires, aucune analyse ne semble possible à la lecture des données proposées.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2017 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 103

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire),

Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature – exercice 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de ses politiques de développement, la Région a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte.

Elle s'est organisée pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels elle participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Plus récemment, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette nouvelle modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. Une première prise de participation, dans ce nouveau contexte, est programmée pour juin 2018.

C'est dans ce cadre que sont exposés :

- une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales ;
- un focus sur les Sociétés de capital-risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement ;
- une synthèse de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans laquelle la Région détient une participation.

Ces éléments sont présentés en complément des obligations imposées par le Code général des collectivités territoriales, selon lesquelles les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

De plus, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité régional du tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Tout d'abord, le CESER félicite le Conseil régional pour la présentation dans un même support de l'ensemble des 17 participations détenues par la Région pour un total de 69,8 M€, ce qui permet d'apprécier les domaines d'intervention en faveur du développement économique, le niveau d'implication de la Région, les différents partenariats en œuvre.

Le rapport est riche d'informations, qu'il s'agisse du poids de la Région dans le capital, des missions, des données comptables, ou des orientations propres à chaque structure.

Le CESER apprécie de trouver dans ce document un focus sur les interventions réalisées dans divers secteurs d'activité, via des sociétés de capital-risque ou des fonds professionnels de capital d'investissement. Ceci permet de constater la complémentarité de ces outils, qui offrent un soutien à des start-up technologiques, à des jeunes entreprises innovantes en croissance, ou à des TPE, favorisant le développement des unes ou la transmission-reprise des autres.

Alors que le volume des prises de participation se développe notablement au fil des ans, d'une façon générale le CESER jugerait utile de détailler les principales d'entre elles, d'abord pour mieux apprécier le contexte des interventions, puis pour en suivre le déroulement.

La plupart des structures n'appellent pas de remarque particulière, au vu des données contenues dans le rapport.

Pour quelques-unes, l'attention du CESER porte sur les points suivants :

- **SEMBREIZH** (ex SEMAEB – Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne) : cette société d'économie mixte, qui redevient rentable, étend son activité au-delà de son rôle principal dans le cadre du Plan d'action Lycées. Le CESER approuve cette évolution, s'agissant d'interventions dans des domaines touchant à des priorités régionales telles que la rénovation énergétique, la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, la transition écologique, etc. ;
- **SABEMEN** (Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval) : le CESER constate la baisse de l'activité passagers (- 3,3 %) et véhicules (- 3,6 %), sans commentaire. Dans quelle mesure trouve-t-on là d'éventuelles conséquences du Brexit ? Ou du développement du trafic touristique britannique vers l'Espagne ?
- **CEVA** (Centre d'étude et de valorisation des algues) **:** le capital a été reconstitué en 2017, en passant de 560 K€ à 800 K€, nécessité précédemment soulignée par le CESER afin de permettre la poursuite de l'activité dans un domaine d'avenir. A cette occasion, la Région a accru sa présence, en prenant 28 % du capital contre 6 % avant l'opération.
  Le CESER relève ensuite que le résultat affiché au terme de l'exercice repose sur un résultat exceptionnel de 263 K€, fruit d'une reprise de provision (conclusion d'un contentieux avec l'Union Européenne) alors que le résultat d'exploitation reste négatif (- 176 K€). Si cette situation reste de ce fait préoccupante sur le fond, le CESER apprécie la nouvelle gouvernance mise en place dissociant Présidence et Direction générale, ainsi que la définition d'un plan stratégique, voyant dans ces décisions des signaux encourageants et concrets ;
- **CRT** (Comité régional du tourisme) **:** un résultat d'exploitation négatif de – 158 K€ apparaît, impacté par la baisse des subventions dans la même proportion (17 %). L'exercice se conclut sur 85 K€ de pertes, sans pour autant remettre en cause l'activité créatrice déployée (dont la campagne « Passez à l'Ouest » très appréciée).

Enfin, la Région étant dorénavant autorisée à entrer au capital de sociétés commerciales, le CESER souhaite être régulièrement tenu informé des interventions qui seront décidées, avec tous les détails utiles à leur compréhension, une première opération étant annoncée dès juin 2018. Il se montrera vigilant sur ce point, et attend toute la transparence qui s'impose, en renvoyant à son avis relatif au bordereau « Région actionnaire » d'octobre 2017, dans lequel il appelait le Conseil régional à préciser son cadre d'intervention, en expliquant notamment sur quels critères la Région se base pour décider de ses interventions et mesurer l'effet levier de ses prises de participations.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature – exercice 2017

Nombre de votants : 105

Ont voté pour l'avis du CESER : 105

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord

entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention d'Olivier CAPY

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT apprécie la richesse des informations présentées dans ces rapports et partage l'avis du CESER, d'autant que l'acquisition de participations au capital d'organismes et d'entreprises offre à la Région des opportunités pour la mise en œuvre de sa politique économique, sociale et environnementale.

Néanmoins, elle souhaite rappeler que le statut d'actionnaire donne à la Région l'occasion de peser dans les relations sociales. Elle peut contribuer à la définition d'une stratégie globale qui prend en considération le capital humain.

La performance sociale est un levier de la compétitivité, une approche innovante qui permet d'installer durablement une économie dans le progrès.

Ainsi, la Région doit se prémunir des risques d'une démarche principalement financière.

L'actualité n'a de cesse de nous rappeler que de nombreux mauvais choix politiques et financiers produisent des dégâts payés par les travailleurs et le contribuable.

La CGT renvoie à son intervention en Session du 02 octobre 2017 relative au Dossier « Région actionnaire : nouvelle étape de la régionalisation et doctrine d'intervention » et rappelle qu'avait été reçue favorablement la proposition du Président du Conseil Régional d'engager un travail avec les acteurs économiques et sociaux pour enrichir les réflexions sur la singularité de cet outil.

Nous sommes toujours prêts à contribuer, par nos propositions, à la possibilité d'une définition sociale d'investissements ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des prises de participation au capital, particulièrement en vue de nous prémunir de l'abus financier qui consiste à socialiser les pertes et privatiser les profits.

Intervention d'Annie SAULNIER
Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La Région à travers ces rapports relatifs à ses participations dans diverses entités nous donne des informations précieuses quant à ses moyens et domaines d'intervention, lesquels vont du capital risque au centre de recherche ou de promotion touristique en passant par des sociétés chargées de construire des équipements publics ou de concourir au transport de passagers et de marchandises par mer.

Tout ceci témoigne d'un volontarisme entrepreneurial et politique très ancré dans l'ADN breton permettant, grâce à des concours publics ciblés dans des structures supports du développement régional, de dégager les effets de levier nécessaires au développement économique et social de la Bretagne.

Ces différentes prises de participation nous semblent distinctes de ce que permet désormais la loi NOTRe qui autorise les Conseils régionaux à entrer au capital de sociétés privées, ce qui doit selon nous amener le Conseil régional à la plus grande prudence et à ne le faire que si plusieurs conditions très restrictives sont réunies (viabilité du projet, participation largement minoritaire et ponctuelle, conditions de sorties prévues dès l'origine, …).

Ces rapports relatifs à Ouest Ventures ou Go Capital Amorçage notamment montrent une nouvelle fois la nécessité de favoriser les apports en capital pour créer les conditions les plus saines du développement économique et social du territoire. Les apports en capital des personnes physiques sont en la matière déterminants et il nous semble essentiel de créer les conditions culturelles et fiscales pour favoriser l'orientation de l'épargne des ménages vers les entreprises, notamment les TPE – PME et ETI de nos territoires, et favoriser l'accès de beaucoup plus de particuliers au statut d'actionnaire.

Je vous remercie de votre attention.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Economie et innovation »
Rapporteurs : Olivier LE NEZET et David RIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » Pour une initiative bretonne en faveur de la compétitivité de la pêche par ses ports »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis 2007 et le transfert par l'Etat des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, le Conseil régional a placé les ports au cœur de sa stratégie de développement économique maritime. Cette dynamique a été renforcée par le transfert des ports départementaux, prévu par la loi NOTRe. Concernant les ports de pêche, il est apparu qu'un transfert à la collectivité régionale était moins justifié et la concertation menée avec les collectivités bretonnes a conclu à la nécessité de mettre en place une coopération forte entre les autorités portuaires.

L'accord portuaire signé en 2016 entre le Conseil régional, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, le Conseil départemental du Finistère et Lorient Agglomération a posé les bases de cette coopération portuaire à l'échelle régionale pour développer les ports de pêche de Bretagne et contribuer à la valorisation de la filière. La création du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne », dans lequel le Conseil régional jouera un rôle central, est au cœur de cette démarche de coopération.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le secteur de la pêche reste fragile et doit renforcer ses parts de marché, en particulier face à la menace du Brexit. Aussi, le CESER salue la création de cette instance de coopération, qui va dans le sens des préconisations faites dans son étude *« Produire ET résider sur le littoral en Bretagne ! »*. Cette initiative devrait contribuer à valoriser au mieux les débarquements et les productions, au profit des territoires, en favorisant de meilleures conditions de mise en marché et une meilleure coordination des réseaux et des organisations professionnelles.

Le CESER s'interroge toutefois sur l'appellation et la composition du « Parlement de la Pêche de Bretagne » présenté en annexe. Il regrette que la configuration proposée ne comporte aucun représentant de la société civile (Conseils de développements des territoires concernés et CESER). Il s'interroge par ailleurs sur l'articulation de cette nouvelle instance de gouvernance avec la Conférence régionale de la mer et du littoral, ainsi qu'avec les autres instances représentatives professionnelles.

Le CESER continuera donc à suivre avec attention la mise en place et les actions de ce groupement interportuaire, qui constitue d'ailleurs l'une des actions de la feuille de route Mer-Littoral du Conseil régional présentée à cette même session.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Le groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » - Pour une initiative bretonne en faveur de la compétitivité de la pêche par ses ports

Nombre de votants : 104

Ont voté pour l'avis du CESER : 104

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la

Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La politique d'achat au service de l'économie – Schéma des achats économiquement responsables »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de la session de février 2017, le Conseil régional avait approuvé les orientations de sa politique d'achat au service de l'économie, affirmant qu'elle constituait un levier de soutien et d'accompagnement des politiques économiques pour créer les conditions du rapprochement de l'offre et de la demande, soutenir la croissance, favoriser la compétitivité et l'emploi, et stimuler l'économie. Une consultation publique en ligne a été conduite pour mobiliser les parties prenantes (organisations professionnelles, syndicats, entreprises, acheteurs, citoyens, etc.) et appréhender leurs contraintes, leurs attentes et leur capacité à s'engager.

Cette consultation a permis l'élaboration concertée et collective du Schéma des achats économiquement responsables, lequel s'inscrit dans une volonté de la Région Bretagne, et ceci bien au-delà de la seule question économique, d'assumer pleinement sa responsabilité économique, sociale, solidaire et environnementale ; et de faire partager ses engagements et les ambitions du schéma à l'ensemble des acteurs de la commande publique et en particulier les opérateurs économiques. Au travers de 4 grands chantiers et d'objectifs associés, ce schéma fixe des objectifs d'achats qui devront faire l'objet d'une évaluation et d'une communication.

Dans le même temps, la Région Bretagne a investi dans deux démarches d'animation de filière, considérant l'importance d'appréhender la structuration des filières concernées : la filière agroalimentaire pour Breizh Alim' dès 2016 et la filière de la construction, du bâtiment et des travaux publics pour Breizh Bâti', lancée plus récemment à l'occasion de la consultation publique en ligne.

Ces démarches et engagements pris s'inscrivent dans la Breizh COP qui vise à concevoir un projet d'avenir pour le territoire régional et à proposer des réponses opérationnelles à l'ensemble des défis à relever. Dans cet état d'esprit, l'atteinte des objectifs du schéma nécessitera une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, dans un esprit de responsabilité et de volontarisme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1 Observations générales

Le CESER tient à souligner la grande qualité formelle de ce bordereau qui rend lisibles et accessibles des enjeux composites et d'une grande technicité.

Dans son avis de janvier 2017, portant sur la nouvelle politique régionale d'achat au service de l'économie, première étape avant l'élaboration du Schéma des achats économiquement responsables, le CESER qualifiait ces nouvelles orientations de « petite révolution ». Il constate avec satisfaction qu'il s'agit bien en effet d'une transformation profonde de la relation acheteur-fournisseur. Elle intègre les

effets complexes que peut produire la commande publique sur le territoire et fait de l'achat public non plus seulement un acte administratif mais une véritable politique publique.

Le CESER souhaite attirer l'attention sur quatre grandes orientations transversales du Schéma des achats économiquement responsables, qu'il juge complémentaires :

- le Schéma applique la **loi** et va plus loin que la loi ;
- il met le **collaboratif** au cœur du processus d'achat ;
- il prend appui sur la **transformation numérique** pour augmenter la transparence, instaurer un cadre concurrentiel innovant, et moderniser la fonction achats ;
- il donne une place prépondérante au suivi et à **l'évaluation**.

- **Le Schéma applique la loi et va plus loin que la loi**

Dans ce domaine très encadré par la loi, le Schéma intègre les nouvelles directives européennes transposées en 2016 dans le droit français. Le CESER se félicite de la volonté exprimée par le Conseil régional, d'une part, d'anticiper certaines dispositions touchant à la qualité des repas servis dans les lycées publics ; d'autre part, d'aller sur certains points plus loin que la loi, par exemple en publiant les données essentielles de la commande publique dès le 1er euro alors que le Plan national d'action pour l'achat public durable (PNAAPD) 2015-2020 ne l'impose qu'à partir de 25 000 € HT.

- **Le Schéma met le collaboratif au cœur du processus d'achat public**

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de construire et ajuster sa politique d'achats publics avec l'ensemble des partenaires concernés : prescripteurs, acheteurs, fournisseurs, utilisateurs. Il l'encourage dans le rôle exemplaire et dynamique qu'il peut exercer auprès de l'ensemble des acteurs impliqués.

Il relève avec satisfaction que le Schéma des achats économiquement responsables a été élaboré à l'issue d'une consultation publique en ligne portant sur 9 domaines d'achats, et complétée par des réunions et rencontres locales avec des acheteurs publics, des opérateurs économiques, des fédérations professionnelles, etc.

Le CESER souligne le grand intérêt des nouvelles dispositions du Schéma. Elles entendent mettre le collaboratif au cœur du processus d'achat public et visent à modifier en profondeur la relation entre acheteurs publics et opérateurs économiques. Cette ambition se manifeste notamment à travers le sourçage, les études et échanges préalables avec les entreprises, la participation d'un opérateur économique à la préparation du marché public, la « procédure concurrentielle avec négociation », le « dialogue compétitif », ou encore la renégociation et les démarches territoriales d'animation de filières (BreizhAlim', BreizhBâti').

- **Le Schéma prend appui sur la transformation numérique**

Comme il l'indiquait dans son avis 2017 sur ce dossier, le CESER souligne le caractère innovant de cette approche de la commande publique en « *mode plateforme* ». Il note également l'utilisation faite d'outils numériques qui devront permettre de collecter, publier, analyser des données essentielles ; d'augmenter la transparence des données et des procédures d'achats publics ; de simplifier, dématérialiser, faciliter l'accès à la commande publique et d'instaurer un cadre concurrentiel innovant, plus ouvert et plus accessible (un espace numérique de sourçage, un Observatoire régional de la commande publique, une place des marchés publics en ligne).

Le CESER observe que la mise en œuvre du Schéma est ainsi étroitement liée à celle de la transformation numérique, dont les grands axes (gouvernance, simplification, interopérabilité,

transparence, archivage) ont été définis par le Plan national de transformation numérique de la commande publique adopté en décembre 2017, et déclinés par la Région Bretagne au sein de deux programmes : Administration 100 % numérique, et Gouvernance de la donnée. La bonne réalisation de cette transformation numérique, qui n'est pas sans poser de nombreux défis, conditionnera par conséquent de manière déterminante, celle du Schéma.

Le CESER attire notamment l'attention sur le fait que le schéma traduit et impose de nouvelles façons de travailler (notamment dans la dématérialisation). Il n'est pas certain que toutes les entreprises aient pris la mesure de cette transformation, de l'échéance à laquelle elle arrive, et des bouleversements induits.

- **Le Schéma donne une place prépondérante au suivi et à l'évaluation**

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional s'est interrogé sur la mise en place des outils permettant d'assurer un suivi, voire une évaluation intermédiaire, en même temps qu'il définissait les objectifs du Schéma des achats économiquement responsables.

La phase de concertation préalable à l'élaboration de ce Schéma, même si elle n'est pas assimilable à une étude des impacts prévisibles, représente toutefois pour le CESER une approche « *agile* » de l'évaluation *ex ante* (c'est-à-dire de l'estimation de la pertinence d'une politique et des effets que l'on peut en attendre). Elle est riche d'enseignements sur les attentes de l'ensemble des partenaires de la commande publique. Ces enseignements ont été réinvestis dans les quatre chantiers du Schéma : la gouvernance, l'économie, la responsabilité sociale et sociétale, les transitions écologique, énergétique et numérique.

Le CESER apprécie particulièrement que chaque fiche-objectif du bordereau témoigne de la place prépondérante donnée à l'évaluation. Pour l'ensemble des 4 chantiers, 23 objectifs décrivent avec précision les moyens mis en œuvre et les bénéfices attendus, 34 indicateurs de suivi affichent un pourcentage cible à atteindre avant une échéance fixée, et 15 engagements de transparence et de publication devront être respectés avant une échéance fixée.

Concernant les pourcentages cibles affectés aux indicateurs, le CESER observe que le bordereau indique les niveaux qu'ils devront atteindre demain, mais pas ceux où ils se trouvent aujourd'hui.

Par exemple, dans le chantier 1, objectif 2, l'indicateur de suivi prévoit que le pourcentage de marchés publics comportant une avance au taux de 30 % sans demande de garantie financière devra être de 70 % en 2020. Mais il n'indique pas à quel niveau il se situait en 2017.

Cette absence s'explique manifestement par l'inexistence d'un état des lieux initial précis des achats publics au Conseil régional. Pour le CESER, cette situation renforce encore la nécessité de mettre en place les outils numériques de collecte et d'analyse des données prévus par le Schéma, en s'appuyant sur une fonction achats désormais regroupée, coordonnée, et qui devra être adaptée acculturée à une nouvelle approche de la commande publique.

Il s'agit là pour le CESER d'un point perfectible du Schéma dans le domaine de l'évaluation : comment chiffrer les objectifs si on ne sait pas d'où l'on part ? Et comment donner une valeur prescriptive aux objectifs affichés ? Les valeurs cibles affichées ont par conséquent pour fonction prioritaire d'affirmer une forte volonté de transformation. Le CESER souligne qu'il reviendra au nouveau dispositif de constituer dans un premier temps, au cours des années 2018 et 2019, un état des lieux, un point de départ à partir duquel les objectifs chiffrés du Schéma pourront être confortés ou ajustés.

Le CESER souhaite également que soient prévues les futures modalités de rendu compte des différents chantiers à mener. Par exemple, le CESER invite le Conseil régional à anticiper les conditions d'intégration au Rapport égalité femmes.hommes de l'objectif formulé dans le Schéma de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité dans l'emploi.

Le CESER relève un second point perfectible du Schéma dans le domaine de l'évaluation : l'absence de mention d'une instance d'évaluation, c'est-à-dire d'un groupe constitué pour contribuer aux choix portant sur l'évaluation, et comprenant les principales parties prenantes de l'action publique évaluée. Pour rappel, il est de bonne pratique que cette instance d'évaluation soit composée de trois catégories d'acteurs équitablement représentés :

- les responsables de l'action publique évaluée ;
- les publics concernés directement par l'action publique, qui les cible au niveau des résultats ;
- les publics concernés indirectement par l'action publique, qui les cible au niveau des impacts.

Le CESER invite le Conseil régional à mettre en place une instance d'évaluation de ce type pour le Schéma des achats économiquement responsables.

2.2 Observations sur le chantier 1 : améliorer l'accès des opérateurs économiques à la commande publique

Dans ce chantier, le Conseil régional s'engage à créer les conditions d'un meilleur accès des entreprises à la commande publique.

Il le fait avec des dispositifs destinés à toutes les entreprises : les méthodes de sourçage (le sourçage est désormais autorisé par la loi à condition qu'il respecte la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures) ; la publication des données essentielles de la commande publique et des intentions d'achat ; la motivation des rejets.

Il le fait également avec des dispositifs en faveur des Très petites entreprises (TPE), des Petites et moyennes entreprises (PME) et des primo-accédants à la commande publique : avance de trésorerie de 30 %, clause de variation de prix, libre choix des regroupements momentanés d'entreprises pour répondre à un marché.

Considérant que la complexité des marchés publics est un frein majeur à la candidature des PME et des TPE, le CESER apprécie particulièrement l'attention portée à celles-ci dans ce Schéma. Il suggère à ce titre qu'un indicateur soit intégré au Schéma, pour mesurer le nombre de PME et TPE ayant effectivement répondu à un marché public.

2.3 Observations sur le chantier 2 : promouvoir des relations contractuelles équilibrées

Ce chantier s'attache à définir les moyens permettant de promouvoir un réel équilibre contractuel entre donneurs d'ordres et opérateurs économiques, équilibre que le CESER juge indispensable.

Le chantier développe l'usage de procédures permettant la négociation. Il impose un découpage en lots accessibles aux PME et TPE, faisant de l'allotissement une obligation. Il impose l'achat public au juste prix, autrement dit un raisonnement en coût global, que ce soit sous l'angle économique (coût total de possession) ou sous l'angle environnemental (cycle de vie complet d'un produit). Le chantier repense également la critérisation, à partir des trois piliers du développement durable. Il est également soucieux de l'accès à la commande publique des entreprises de l'Économie sociale et solidaire, de l'insertion et du handicap. Tous points que le CESER ne peut qu'approuver.

2.4 Observations sur le chantier 3 : mettre en œuvre une responsabilité sociale et sociétale

Le Conseil régional considère que la politique d'achat public est un vecteur puissant d'impact social positif. Ce chantier répond à des préoccupations sociales et de solidarité auxquelles le CESER est particulièrement attaché : l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, l'intégration des besoins de l'économie sociale et solidaire, la valorisation des entreprises vertueuses en RSE (Responsabilité sociétale des entreprises), la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité, la lutte contre le travail illégal, ainsi que la lutte contre le dumping social.

2.5 Observations sur le chantier 4 : contribuer à la transition écologique, énergétique et numérique

Le CESER note avec satisfaction que l'économie circulaire et la durée de vie des produits sont désormais intégrés dès la définition des besoins.

La limitation de l'empreinte environnementale et climatique devient une préoccupation majeure de la commande publique : lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, réduction des déchets, impact sur la santé et sur la biodiversité.

Les achats de denrées alimentaires pour la restauration collective dans les lycées publics bretons, réalisés dans le cadre de la démarche Breizh Alim', privilégient un approvisionnement de proximité et de qualité, en partie issu de l'agriculture biologique. Le CESER note cependant que la question de la soutenabilité économique de ces nouvelles dispositions pour les différentes parties prenantes n'est pas évoquée dans le bordereau. Le schéma fixe des objectifs à atteindre pour les filières porc, lait, produits de la mer et œufs.

La deuxième partie de ce chantier est consacrée au pilotage de la politique d'achat par la donnée : outils numériques destinés à simplifier et dématérialiser la commande publique, et à moderniser la fonction achats ; analyse automatisée des données, outils numériques sécurisés de preuve électronique, coopération avec Mégalis Bretagne pour développer des applications simplifiant la charge administrative de la commande publique.

2.6 Conclusion

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de construire la commande publique en « *mode plateforme* » et de faire des marchés publics un levier de développement non seulement économique mais aussi social et environnemental.

Il se félicite des améliorations apportées à la gouvernance des achats publics et à la critérisation. Elles intègrent des dispositions en faveur de l'environnement, du progrès social, de l'égalité femmes.hommes et du développement économique ; elles prennent en compte les intérêts de l'ensemble de l'écosystème de la commande publique ; elles incitent à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ; elles intègrent toutes les étapes du marché et du cycle de vie des produits. Cette critérisation fondée sur les trois piliers du développement durable rejoint le souhait du CESER de voir se développer des critères d'éco-socio-conditionnalité dans les aides accordées par le Conseil régional.

Le CESER considère que les évolutions proposées dans la gestion des achats publics par le Schéma sont de nature à ouvrir dans la plus grande transparence une voie nouvelle. Elles proposent en effet une solution collaborative à la difficulté que rencontrent les entreprises à innover dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Acheteurs et fournisseurs ont désormais tout intérêt à rechercher un meilleur équilibre de leur relation, qui a souvent suivi dans le passé une logique de fournisseur subordonné. Ce changement profond pourrait même devenir la norme dans les prochaines années.

À condition que ce qui est regardé aujourd'hui comme une contrainte soit transformé demain en opportunité ; autrement dit, que les nouveaux critères économiques, sociaux, environnementaux adoptés dans les marchés publics soient regardés par les acheteurs publics et par les entreprises comme des accélérateurs du développement économique, de l'innovation, de l'emploi et de la conscience environnementale.

Ce schéma s'inscrit en ce sens dans une démarche globale et de long terme de conduite du changement, à mener à la fois en interne au Conseil régional et avec l'ensemble des acteurs concernés du secteur, en accordant une attention particulière au suivi et à l’accompagnement des entreprises qui pourraient se trouver marginalisées dans le cadre de cette transformation de fond.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

La politique d'achat au service de l'économie – Schéma des achats économiquement responsables

Nombre de votants : 105

Ont voté pour l'avis du CESER : 105

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Cécile PLANCHAIS
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous tenons en premier lieu à saluer la démarche du Conseil régional, qui se soucie de ses achats et qui souhaitent en faire un facteur de dynamique économique régional. Nous remarquons également l'anticipation de la Région sur cette préoccupation par rapport au projet de loi issue des Etats généraux de l'alimentation encore en discussion au Parlement.

Nous avons participé activement aux premiers travaux sur les filières porcine, laitière et œufs. Il est primordial de poursuivre, comme le souhaite le Conseil régional, avec les autres productions présentes en Bretagne : volaille de chair, viande bovine et fruits et légumes. Cela assurera la cohérence globale de la démarche Breizh Alim. L'achat public est en effet une activité atomisée et nécessite une coordination pour assurer une logique globale permettant une synergie entre les différents acheteurs.

Même si le code des marchés publics ne permet de privilégier une origine locale dans les approvisionnements, nous demandons au Conseil Régional de réclamer à ses fournisseurs des informations sur l'origine de leurs approvisionnements et leur implication dans l'économie locale. Nous regrettons que, parmi les indicateurs de suivi, n'ait pas été retenue la provenance géographique, qui permettrait réellement de connaître l'impact de cette politique sur l'économie locale et régionale.

Enfin, rappelons que certains labels, comme l'agriculture biologique, ne garantissent pas l'origine régionale, ni même nationale. Les critères à respecter dans le cahier des charges biologique varient d'un pays à l'autre. Dès lors, les produits bio d'importation ne garantissent pas le même niveau d'exigence que le bio français.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Gaëlle URVOAS
Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur la politique "d'achats responsables" du Conseil Régional mais souhaite mettre en avant quelques points supplémentaires concernant la mise en œuvre d'une responsabilité sociale et sociétale.

L'année dernière, la CGT se déclarait satisfaite des annonces sur ce sujet tout en soulignant qu'elle souhaitait voir rajouter dans le volet de la responsabilité solidaire et renforcée, comme pour le volet environnemental, la volonté de valoriser les entreprises et opérateurs économiques qui agissent en responsabilité dans leur politique d'entreprise et leurs pratiques. Les commandes régionales pourraient ainsi s'assurer que les fournisseurs disposent bien des salariés prévus pour l'exécution des marchés et que s'ils envisagent de se renforcer, ils s'engagent à favoriser l'emploi durable et non le recours à des intérimaires ou des CDD, fait partie des exigences de la CGT.

Dans le schéma présenté ce jour, les objectifs de 1 à 3, concernant les clauses permettant de cibler des marchés avec des entreprises agissant pour l'insertion des personnes éloignés de l'emploi et les entreprises de l'ESS, sont intéressants et les indicateurs permettront de donner une certaine vision de leurs effets sur les personnes concernées.

Par contre, si l'objectif 4, concernant la valorisation des entreprises vertueuses en terme de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est ambitieux, les moyens annoncés et les indicateurs de suivis gagneraient à être plus détaillés.

La région Bretagne annonce vouloir développer des critères RSE partagés avec les entreprises pour les encourager à rechercher une performance globale. Elle veut définir une grille de critères objectifs permettant de mesurer la performance RSE des candidats, et se fixe l'objectif que 50% des marchés contiennent des critères d'ici 2020.

Il nous semble que la transparence et un débat sur une grille d'analyse et de pondération de la note RSE des entreprises sur des critères bien précis devraient être proposés

Pour la CGT, les labels RSE qui existent un peu partout ne permettent pas une réelle vision de l'effort RSE des entreprises.

Parmi les critères observés régionalement pourraient aussi figurer le recours à l'intérim, l'engagement de non sous-traitance en chaine, la fourniture des bilans sociaux avant et après les marchés par exemple.

l'objectif 5, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité dans l'emploi devrait lui aussi se doter de critères objectivables attestés dans les documents officiels de l'entreprise et validés par les Instances Représentatives du Personne (IRP), si elles existent.

La lutte contre le travail illégal et le dumping social serait plus efficace si elle s'appuyait sur la fourniture des avis des IRP sur la politique sociale de l'entreprise.

Des critères précis permettront à la Région d'approfondir sa méthode d'analyse des offres favorisant le choix du mieux disant en y intégrant tous les paramètres et pourquoi pas les risques de sous-traitance en chaine cachés dépréciant la qualité et le suivi des marchés, les risques d'atteintes à la santé des travailleurs par des entreprises ne respectant pas de bonnes conditions de travail, ou utilisant des salariés mal formés.

Les marchés régionaux doivent se donner les moyens de suivre au mieux ces conditions et permettre la prise en compte des alertes des représentants des salariés.

Les entreprises qui se verraient défaillantes, malgré leurs engagements, vis-à-vis des questions sociales doivent être dès lors sanctionnées par rapport à celles qui respectent les salariés et mises en demeure de changer de pratiques.

La CGT objecte que l'observatoire des données publiques permettrait, s'il existe un jour, de donner aussi des informations aux salariés et aux représentants du personnel des entreprises qui auront ainsi les moyens de suivre le respect des engagements pris dans les marchés (par exemple l'absence sous-traitance en chaine, la limitation du recours aux intérimaires et CDD, les conditions de travail décentes, ..)

Intervention de David CABEDOCE
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Le schéma des achats économiquement responsables du Conseil régional est pour nous une initiative nécessaire et bienvenue. Au niveau national, où il représente 84 milliards d'euros, l'achat public est un formidable levier pour les politiques de développement économique.

Avec un montant annuel moyen de 200 millions d'euros d'achats publics, le Conseil régional a un rôle moteur et exemplaire d'acheteur public en Bretagne.

En tant que citoyens et chefs d'entreprises contribuables, nous ne pouvons que soutenir et encourager cette volonté de rationaliser et d'améliorer la qualité de l'achat public. Elle doit aussi être mobilisée pour maîtriser la dépense publique.

En tant que représentants des entreprises bretonnes, nous promouvons cette capacité à faciliter et soutenir l'accès des TPE et PME régionales aux marchés proposés par le Conseil régional, dans le respect de la transparence et de l'équité des concurrents. Sur ce dernier point, l'exclusion systématique d'offres anormalement basses est une réponse pragmatique aux distorsions de concurrence.

L'accès aux marchés des TPE et PME passera par une réelle concrétisation des démarches d'allotissement promues par ce schéma. Nous souhaitons tout particulièrement que sur cet indicateur concret, notre Assemblée puisse être informée des évolutions des pratiques du Conseil régional.

Sur le plan de la politique économique, ce schéma est structuré autour d'indicateurs et prend en compte les difficultés des entreprises depuis la gestion de trésorerie jusqu'aux délais de paiement.

Nous nous félicitons d'un document pertinent et construit selon une approche pragmatique et des solutions concrètes. Nous faisons trop souvent face à des documents dits « d'orientations », à l'impact parfois incertain dans les territoires et pour les entreprises.

Cette politique d'achat, dans le respect du code des marchés publics, doit à notre sens soutenir l'emploi et les savoir-faire bretons, en créant les possibilités d'un approvisionnement local, par une priorité conférée à la proximité. Ce n'est qu'à ces conditions que les entreprises et l'emploi breton pourront en bénéficier.

Il nous reste à formuler deux souhaits pour conclure notre intervention :

- le premier, que le CESER formule régulièrement au Conseil régional, c'est de bénéficier d'un suivi année après année de la politique d'achat. Le document comporte des indicateurs parlant, tel que le délai de paiement, il nous faut les suivre !
- le second, c'est d'encourager le Conseil régional, en s'appuyant sur les acteurs locaux et régionaux, à sensibiliser les entreprises de la région sur cette nouvelle approche. Il est indispensable que nos entreprises, notamment les TPE, soient informées de ces évolutions pour être véritablement en capacité d'en bénéficier.

Intervention de Cécile MARTIN

Personnalité qualifiée

Je m'exprime au nom des acteurs économiques et en tant que personnalité qualifiée.

Si la démarche engagée par la Région, en concertation avec plusieurs organisations représentant les entreprises, notamment de branches, visant à engager une politique d'achats dits économiquement responsables nous semble révéler de bonnes intentions nous tenons à attirer l'attention du Conseil régional sur l'objectif 4 intitulé « Valoriser les entreprises vertueuses en termes de Responsabilité Sociale des Entreprises ».

Si nous sommes effectivement attachés au développement de la RSE, certes dans les entreprises mais aussi dans d'autres entités supposées ou réputées vertueuses, nous tenons à rappeler que la politique engagée par chaque entreprise en matière de RSE dépend de ses propres choix, liés à son histoire, son activité, l'évolution de ses marchés, de ses perspectives de développement, etc.

Compte tenu de cette réalité, il est nécessaire de veiller à ce que les obligations pesant sur les entreprises ne soient pas éloignées de l'objet même du marché.

C'est d'ailleurs ce qu'a considéré le Conseil d'Etat en annulant récemment une procédure d'accord cadre qui définissait des critères de RSE, en l'espèce liés à l'intéressement et à la participation, manifestement trop éloignés de l'objet même du marché.

En outre, il est important de garder à l'esprit que des critères trop exigeants ou trop éloignés de l'objet du marché peuvent empêcher les TPE et PME d'accéder à la commande publique.

En revanche, nous tenons à exprimer notre adhésion à l'objectif 2 du chantier 1 – Améliorer l'accès des opérateurs économiques à la commande publique - intitulé « Systématiser les avances et fixer le taux à 30 % sans demande de garantie financière ».

De même, nous apprécions tout particulièrement l'objectif 2 du chantier 2 – Promouvoir des relations contractuelles équilibrées – intitulé « Adopter un allotissement géographique et/ou technique dès la définition du besoin ».

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Laurent KERLIR
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Il y a quelques années, la profession agricole reprochait qu'il n'y avait pas assez de produits bretons et français dans la restauration collective publique. Nous avions interpellé la Région à ce sujet. Au même moment, en 2014-2015, la Région établissait un plan porcin et un plan lait pour la Bretagne. Ils avaient pour ambition notamment d'introduire plus de porc et de produits laitiers bretons dans les lycées régionaux. C'est dans ce cadre qu'a été pris l'engagement de travailler sur l'approvisionnement de la restauration collective à travers Breizh Alim', projet porté conjointement par la Région Bretagne, la Préfecture de Région et les Chambres d'agriculture de Bretagne.

Depuis 2 ans de nombreux résultats encourageants ont été obtenus :

- vous l'avez cité, Breizh Alim' a mobilisé plus d'une centaine d'acteurs économiques et d'organismes publics (producteurs, entreprises, interprofessions) pour construire collectivement des recommandations d'achat public en lait, porc, œufs. La démarche a permis de faciliter le dialogue et d'initier un travail de fond dans les marchés publics sur le juste prix aux producteurs. Cette mobilisation va se concrétiser par la diffusion de « fiches filières » au Space 2018 ;
- je rappelle également que de nombreux acheteurs ont participé à des rencontres « offre-demande » : 45 grands acheteurs à la convention d'affaires Breizh Alim' de mars 2017 ; 150 participants des collectivités à la journée « Alimentation et Territoires » au Space 2017, soit environ 2/3 des EPCI bretonnes ; une forte participation d'acheteurs bretons au pôle agriculture bretonne du salon Breizh Pro Expo à Rennes en février 2018 ;
- sur cette période, les Chambres d'agriculture de Bretagne ont contribué à structurer différentes offres de producteurs. A titre d'exemple la démarche Lait de pâturage® qui permet de valoriser le savoir-faire des éleveurs laitiers bretons et français.

Le projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, et accessible à tous » amène de nouveaux éléments à prendre en compte. En effet, les agriculteurs veulent conditionner leurs contrats à une juste rémunération de leur travail. Le « schéma des achats économiquement responsables » se fixe également pour objectif d'acheter au juste prix. Je cite : « Ce prix doit être juste pour l'acheteur mais aussi pour le fournisseur ». Pour aller plus loin et être conforme au texte de loi, j'insiste pour que l'on inscrive dans ce schéma la notion de juste prix pour les agriculteurs, en instaurant le principe de « construction inversée des prix ». En résumé, c'est au producteur de proposer son prix et non à l'aval des filières de le lui imposer.

Nous aurions souhaité également pouvoir inscrire au schéma la nécessité de suivre dans le temps le pourcentage de produits bretons et français achetés. Ces 2 indicateurs nous permettraient de nous assurer que l'ensemble de la démarche a un effet positif sur les volumes et les parts de marché.

Par ailleurs, nous savons qu'atteindre à l'horizon 2022, dans la restauration collective bretonne, 50% de produits « issus de l'agriculture biologique, ou bénéficiant d'autres signes de qualité ou mentions valorisantes, ou présentant des caractéristiques équivalentes ou acquis en prenant en compte le cycle de vie du produit », va générer un surcoût de 30 à 40 cts par repas. Pour mémoire, le coût matière d'un repas est entre 1,30 € et 1,80 € en restauration collective. Le schéma des achats ne précise pas clairement les moyens qui seront mis en

œuvre pour pallier à cette forte évolution. Or, il ne faudrait pas que la mise en œuvre de cet objectif amène à brader nos productions. Il est donc nécessaire d'anticiper ces aspects budgétaires.

Je me permets d'insister sur ce point, car l'expérience nous montre que la pression sur les prix est plus forte en restauration collective, qu'en GMS et donc la valorisation pour les producteurs moins bonne. Lors de rencontres avec les entreprises de l'agroalimentaire, un industriel nous avouait qu'il ne répondait même plus aux appels d'offre de la commande publique tellement la valorisation était faible. Nous devons tous être conscients de cette situation.

Pour terminer, pour atteindre cet objectif de 50% d'ici 5 ans, les producteurs bretons devront être organisés avec les autres acteurs économiques du territoire. En conséquence, le travail de mise en réseau initié par Breizh Alim' doit s'amplifier afin de capter ces opportunités.

Je vous remercie de votre attention.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Avis du Conseil régional sur le Projet régional de santé Bretagne 2018-2022 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de son examen de la version initiale du Projet régional de santé (PRS) en février 2012, le Conseil régional avait émis un avis défavorable à son projet de révision. Cette fois, se fondant sur l'élaboration d'un avis sur le PRS 2018-2022 qui a associé l'ensemble des élus régionaux, le Président du Conseil régional propose « d'émettre un avis réservé sur le deuxième Projet régional de santé, subordonné à la prise en compte des préconisations formulées dans le rapport ». Cependant, le Président du Conseil régional constate des améliorations notables du nouveau Projet régional de santé prenant en compte notamment les facteurs de vulnérabilité des personnes et des territoires les plus fragiles, ainsi que la prévention et la promotion de la santé.

L'objectif du PRS 2018-2022 est d'avancer avec ses partenaires sur la mise en œuvre de l'amélioration de l'état de santé des personnes en Bretagne, favoriser leur accès à la santé et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Les différentes étapes de l'élaboration de l'avis du Conseil régional, notamment au travers du groupe de travail « démographie médicale », ont permis de formuler les attentes du Conseil régional vis-à-vis de ce nouveau Projet régional de santé et d'émettre des préconisations afin de mieux agir en faveur de la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès à la santé qui caractérisent la Bretagne. Il propose de mieux prendre en compte les spécificités régionales, de porter l'attention sur les populations les plus vulnérables afin de réduire d'une part les inégalités sociales de santé et d'autre part les inégalités territoriales de santé et de permettre l'appropriation du PRS 2018-2022 par tous les acteurs et bénéficiaires du système de santé afin de garantir une action coordonnée.

Le Projet régional de santé 2018-2022 se présente en 3 volets : le Cadre d'orientation stratégique (COS) qui détermine les priorités de la politique de santé de l'ARS Bretagne pour les 10 ans à venir, le Schéma régional de santé (SRS) qui prévoit l'ensemble des actions à mener dans les 5 ans pour répondre aux besoins de la population et le Programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) qui vise à améliorer la santé des personnes les plus démunies et en situation de précarité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient d'emblée à préciser que si son présent avis souligne plusieurs avancées dans le texte du projet de PRS 2018-2022 en consultation par rapport à sa version antérieure de 2012-2017, il doit être resitué dans un contexte général préoccupant sur l'évolution des capacités du système de santé à apporter des réponses - au quotidien, sur le terrain et avec des moyens suffisants - aux besoins réels de soins de qualité, d'accompagnement social et humain ainsi que de bientraitance de l'ensemble de la population dans tous les territoires en Bretagne.

Il peut exister un décalage criant entre, d'une part, les orientations stratégiques - et parfois très théoriques - du document de l'ARS et, d'autre part, la dégradation de fait, en cours ou à venir, de nombreux moyens humains et financiers des secteurs sanitaire, social et médico-social, la réalité des difficultés vécues en proximité par les personnes, par les familles et les professionnels soignants et accompagnants en Bretagne. De nombreuses mobilisations citoyennes et sociales en cours témoignent actuellement de l'inquiétude - et parfois de la colère - de ceux qui sont les plus directement touchés par ces évolutions alarmantes et qui creusent les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

La relation entre la santé et l'environnement est un autre enjeu majeur de l'action publique en région et un sujet de préoccupation grandissant dans la population : milieux de vie et écosystèmes, biodiversité, enjeux de l'accès à une eau, un air et des sols de qualité, impacts sanitaires actuels et futurs du dérèglement climatique, alimentation et habitat sains, qualité du cadre de vie, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, effets des ondes électromagnétiques, des nanomatériaux, autres risques émergents, etc. Le troisième Plan régional santé environnement (PRSE) identifie bien ces enjeux et est intégré de manière transversale dans le futur PRS. Il doit continuer à mobiliser l'ensemble de l'action publique en région avec des moyens humains, financiers et organisationnels pérennes et réellement à la hauteur des enjeux de qualité de vie en Bretagne pour les générations actuelles comme futures.

Le CESER redit ici que la santé est un bien commun, un service collectif et un service public essentiel, un droit humain fondamental auquel chacun.e doit pouvoir accéder également à tous les âges de la vie, quels que soient son état de santé, ses moyens financiers, ses territoires et ses environnements de vie en Bretagne.

Il rappelle que si la santé est l'affaire de chacun.e et de tou.te.s, c'est bien l'Etat qui, en France, d'après la loi, a la responsabilité première de la politique de santé. La capacité du système de santé et de protection sociale à répondre avec autant d'efficience que d'humanité et de solidarité aux besoins de santé de tou.te.s en Bretagne relève donc d'abord, non pas du niveau régional mais national.

D'une manière générale, le CESER partage donc de nombreuses réserves et préoccupations exprimées par le Président du Conseil régional dans son projet d'avis réservé sur le Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 en consultation.

2.1. Le CESER soutient de longue date la politique de santé volontariste et partenariale du Conseil régional, fondement de son projet d'avis sur le PRS 2018-2022

Le Conseil régional inscrit cette proposition d'avis réservé sur le Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 dans le prolongement des nouvelles orientations pour sa politique de santé adoptées en décembre 2017 et sur lesquelles le CESER s'est déjà prononcé favorablement, en soulignant la nécessité de mieux prendre en compte les spécificités régionales, notamment les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Le CESER soutient donc le Conseil régional lorsqu'il réaffirme ici *« sa responsabilité sur les enjeux de santé »* et son engagement volontariste à *« poursuivre la mobilisation de toutes ses politiques dans l'objectif d'améliorer la santé des bretonnes et des bretons »,* dans une approche globale et positive de la santé et de ses multiples déterminants.

Le CESER approuve le positionnement du Conseil régional qui rappelle qu'il est *« un acteur historique de la santé en Bretagne »,* mais que *« la Région n'agit cependant pas seule et souhaite inscrire son action en complémentarité de celle des autres collectivités, acteurs de santé et de l'Agence régionale de santé ».* A l'instar du Conseil régional, le CESER est convaincu de la nécessité d'une meilleure coordination et cohérence des politiques publiques de santé en région. Il souligne donc l'importance

de l'objectif stratégique n°7 du projet de PRS consistant à *« construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale »,* la santé étant l'affaire de tous.

2.2. En cohérence avec ses avis antérieurs sur la santé, le CESER se retrouve dans les grandes priorités du Cadre d'orientation stratégique du projet de PRS et souligne des avancées

D'une manière générale, le CESER se retrouve globalement dans le texte du Cadre d'orientation stratégique du projet de PRS et ses 7 objectifs stratégiques visant à accompagner les transformations du système de santé au service de la population bretonne :

1. Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie
2. Garantir l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile
3. Faciliter les parcours de soins, de santé et de vie par une organisation plus coordonnée
4. Renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge
5. Développer la performance et l'innovation du système de santé
6. Mieux préparer le système de santé aux évènements exceptionnels
7. Construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale.

Le Conseil régional propose que l'ARS puisse identifier plus clairement les priorités stratégiques régionales. Pour le CESER, il ressort que les 3 volets du PRS sont interdépendants. Confrontés aux exigences du terrain, ils seront inévitablement soumis à des adaptations et des révisions permanentes dans un domaine en pleine mutation et transition.

Le Conseil régional prend acte de la prise en compte par l'ARS de ses avis rendus lors de l'élaboration et de la révision du premier PRS. En s'appuyant sur ses avis et travaux abordant les enjeux de santé, le CESER fait de même en saluant plusieurs avancées sur des enjeux qu'il avait pointés dans son avis de janvier 2012 sur le premier PRS, notamment :

- un important effort de concertation dans l'élaboration de ce second PRS, valorisant les contributions des instances de la démocratie en santé, au niveau régional (Conférence régionale santé autonomie) comme territorial (Conseils territoriaux de santé) ;
- une approche plus globale et transversale de la santé et de ses déterminants, y compris sur les enjeux de la prévention et de la promotion de la santé désormais intégrés à toutes les thématiques, comme ceux des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé ; au vu de ses propres travaux et préconisations, le CESER souligne très favorablement la plus grande attention portée à la promotion de l'activité physique régulière à tous les âges de la vie ainsi qu'à l'environnement et à l'urbanisme favorable à la santé (milieux de vie et espaces publics favorisant le bien-être et la qualité de vie pour tou.te.s, par exemple) ;
- une meilleure prise en compte des spécificités et fragilités régionales en santé physique, mentale, sociale et environnementale ; l'amélioration de la santé mentale en particulier est une préoccupation et un enjeu fort en Bretagne qui apparaissent mieux traités dans ce second Projet régional de santé. Le CESER, de longue date, a attiré l'attention sur les conduites addictives, les souffrances psychiques ainsi que sur la problématique du suicide dans notre région ;
- un décloisonnement plus marqué, dans les orientations stratégiques et leurs différentes thématiques, entres les enjeux sanitaires, médico-sociaux et sociaux et leurs acteurs, en particulier auprès des populations les plus démunies et en situation de précarité, des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes âgées dans la perspective du « bien vieillir » ;
- une prise en compte novatrice de la notion de parcours de santé, de soins et de vie des personnes, à tous les âges de la vie, afin d'éviter les ruptures, en particulier pour les populations et territoires vulnérables ; une thématique n°8 spécialement dédiée à la santé des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avec la volonté de développer des actions partenariales,

notamment avec la santé scolaire (parcours éducatif de santé, plan académique santé-social…) ;
- une intégration plus importante des enjeux d'innovation et de recherche en santé, notamment des innovations organisationnelles et technologiques, sans oublier leurs enjeux démocratiques et éthiques ;
- une plus forte intégration transversale des enjeux et objectifs du troisième Plan régional santé environnement (PRSE 3) et des liens plus fréquents avec le Plan régional santé travail (PRST) alors que ce dernier était un quasi « point aveugle » du premier PRS ;
- une volonté de mieux impliquer les personnes comme acteurs de leur santé, du système de santé et de la démocratie en santé, notamment en développant leurs connaissances et leurs compétences psycho-sociales.

2.3. Le CESER restera toutefois très vigilant sur les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre pluriannuelle du PRS, ceux-ci n'apparaissant pas dans le projet de PRS

Face à ces nombreuses avancées qui apparaissent dans le document du nouveau PRS, le CESER constate néanmoins, comme il l'avait fait en 2012, que les moyens financiers, humains et territoriaux de sa mise en œuvre restent très incertains dans une perspective pluriannuelle. Comme le Conseil régional, il restera donc fortement vigilant sur les moyens dédiés par l'ARS aux futurs plans d'action, contractualisations partenariales et territoriales et appels à projets qui découleront du PRS 2018-2022.

Il sera particulièrement attentif aux solutions concrètes qui seront proposées pour pallier l'insuffisance du nombre de professionnels de santé dans les territoires, notamment auprès des populations les plus fragiles. Le risque est en effet une aggravation de l'inadéquation des moyens humains et financiers du système de santé régional face à la montée des besoins de santé de la population, en particulier dans le contexte d'un vieillissement rapide et plus accentué en Bretagne qu'en moyenne nationale.

Pour le CESER de Bretagne, même au nom de « l'efficience du système de santé », ces solutions ne pourront pas être seulement technologiques ou organisationnelles : elles devront être avant tout humaines et solidaires, notamment en direction - et avec la participation - des personnes les plus démunies, en situation d'exclusion ou de précarité. Le CESER souhaite que cet objectif soit renforcé dans le futur Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS). L'amélioration des parcours de santé des personnes en situation de fragilité nécessite en effet un rapprochement et une coordination encore plus étroits entre les actions sanitaires, sociales, médico-sociales et environnementales (Cf. PRSE) dans les territoires, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la solidarité et de la démocratie en santé, en particulier associatifs.

2.4. Le CESER demande une meilleure prise en compte des inégalités de santé entre les femmes et les hommes dans la version finale du PRS

Comme le fait le Conseil régional, le CESER *« invite l'ARS Bretagne à considérer davantage les inégalités de santé liées au sexe ».* Il s'étonne en particulier que la question des violences faites aux femmes n'apparaisse pas dans le projet de PRS, comme un thème à part entière, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur d'égalité et de santé publique. En matière de violences, être femme expose, être femme et jeune surexpose. Le médecin (généraliste ou spécialiste) est le premier professionnel que les femmes consultent régulièrement : bleus, maux de dos, troubles du sommeil, d'alimentation, douleurs gynécologiques et beaucoup d'autres troubles et pathologies peuvent être des indicateurs de la possibilité de situation de violences à la maison.

Il ne faut pas non plus oublier les enfants qui sont témoins ou victimes indirectes de ces violences intrafamiliales. Il est donc important de suivre ces mères sur le plan de la parentalité, dans le lien avec

leurs enfants, sous la forme notamment de soutien en groupes de paroles, mais sans laisser de côté le soutien de la parentalité avec les pères auteurs de violences, dans une approche globale et positive de la santé pour chacune et chacun. Le CESER de Bretagne se réjouit que l'ARS s'attache à organiser un meilleur suivi de tous les enfants jusqu'à 12 ans mais propose que dans la lutte contre les violences faites aux enfants dans le cadre du plan interministériel, la question des enfants témoins ou victimes indirectes de violences intrafamiliales soit intégrée.

Le CESER rappelle que la loi du 26 janvier 2016 *« de modernisation de notre système de santé »* (article L 1411-1 du code de la santé publique) dispose *que « la politique de santé relève de la responsabilité de l'Etat »* et qu' *« elle tend à assurer la promotion de conditions de vie favorables à la santé, l'amélioration de l'état de santé de la population, la réduction des inégalités sociales et territoriales* et l'égalité entre les femmes et les hommes *et à garantir la meilleure sécurité sanitaire possible et l'accès effectif de la population à la prévention et aux soins ».* Le CESER demande que la version finale du PRS de la Bretagne intègre mieux cet enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes, au-delà des seules femmes enceintes ou en situation de précarité. Il souhaite qu'un lien plus étroit apparaisse, d'une part, avec les préconisations du *« 5ème plan national de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) »,* d'autre part, avec l'ensemble des acteurs régionaux impliqués : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Bretagne, Conseil régional et autres collectivités, réseaux associatifs régionaux concernés, acteurs de la démocratie régionale et territoriale en santé, organismes de protection sociale…

2.5. Le CESER soutient le projet d'une charte régionale contre les inégalités sociales de santé

Le CESER adhère au projet de formalisation d'une charte politique d'engagement proposée par le PRS afin de lutter contre les inégalités sociales de santé. Celle-ci est de de nature à concentrer les moyens et l'attention des différentes structures œuvrant dans les territoires. Le CESER rappelle, comme le rapportait le Professeur Denis Zmirou-Navier lors de la présentation du PRSE en juillet 2017, qu'aucune politique publique de santé n'a d'effet s'il n'y a pas d'actions concrètes visant à la réduction des inégalités sociales. Les politiques publiques du Conseil régional doivent pouvoir s'articuler sur cette question avec le Projet régional de santé. Le CESER partage l'avis du Conseil régional demandant à être partie prenante de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre commun proposé au travers de la charte.

2.6. Le CESER est très inquiet sur la perspective d'une aggravation des inégalités territoriales de santé, en particulier sur les difficultés d'accès aux soins qui risquent de s'amplifier en Bretagne

Le CESER a toujours souligné l'enjeu fondamental de l'égal accès aux soins des personnes dans leurs parcours et territoires de vie en Bretagne. Si les réponses ne relèvent pas uniquement de l'ARS, le CESER relève la volonté du Conseil régional de contribuer à trouver des solutions pour les citoyen.ne.s avec l'implication de tous les acteurs concernés : ARS, Facultés de médecine, Conseil régional, organisations des professionnels de santé... Le CESER, dans son avis de juin 2017 sur la démographie médicale, soulignait que *« Le Conseil régional, avec ses partenaires territoriaux, doit tout faire en termes d'aménagement durable des territoires pour renforcer l'attractivité des zones dont les médecins généralistes s'éloignent : emploi, présence et accessibilité des services collectifs, transports, établissements scolaires, loisirs, sport, culture, revitalisation des centralités, accès au Très haut débit numérique... ».* Le CESER estime, là encore, qu'une meilleure coordination et anticipation des acteurs publics doit s'organiser afin de mieux répondre aux besoins de santé au travers du Projet régional de santé.

Le Conseil régional salue la proposition, dans le Projet régional de Santé, de réponses multiples selon les territoires. Le CESER s'en félicite également car cela correspond à l'une de ses préconisations

antérieures. Il remarquait ainsi par exemple dans son avis de juin 2017 sur la démographie médicale, que « *si la création des « Maisons de santé pluridisciplinaires » (MSP) représente, sur certains territoires, une tentative de pallier la pénurie avérée et, hélas, non anticipée par les responsables en charge de la santé (pouvoirs publics et élus), elle ne représente qu'un maillon dans le traitement des freins à l'installation des professionnel.le.s de santé non maillé.e.s. En regroupant des professionnel.le.s de plusieurs communes, elle peut même parfois, insidieusement, favoriser la formation de déserts pharmaceutiques et paramédicaux dans certains territoires ruraux ».* Le CESER estime que le Conseil régional a un rôle important pour agir en ce sens dans le cadre du Projet régional de santé. Le CESER partage donc l'affirmation du Conseil régional disant que *« la réduction des inégalités territoriales de santé et d'accès à la santé doivent être des enjeux majeurs de ce nouveau Projet régional de santé ».*

Pour ce qui concerne le déficit récurrent de médecins libéraux en Bretagne, le CESER est favorable au développement de la santé connectée accessible à tous, de la chirurgie ambulatoire pour pallier, dans une certaine mesure, les effets de l'absence de professionnels dans les territoires déficitaires. Il approuve l'analyse pragmatique du Conseil régional sur la nécessité de doter les territoires de ces professionnels de santé en nombre suffisant. Le Conseil régional soutient le développement du numérique en santé et vise à tirer le meilleur parti des innovations en santé. Le CESER est en accord avec le Conseil régional sur l'idée d'encourager les actions de formation continue au service de l'innovation. En même temps, le CESER rappelle que la télémédecine et l'e-santé ne sont qu'un des moyens permettant d'améliorer les réponses en santé, une adaptation des exercices aux nouveaux moyens de communication numérique, mais non *le seul* moyen pour réduire la pénurie de professionnels de santé. Pour le CESER, la télésanté ne peut se concevoir sans un accompagnement et des relations humaines et sociales en présentiel à chaque fois que nécessaire, en particulier auprès des personnes les plus fragiles, éloignées ou exclues de la vie sociale ou numérique. Le CESER appuie donc le développement de la télémédecine à condition qu'elle soit appréhendée comme un service de santé complémentaire. Par ailleurs, dans l'organisation des parcours de santé et de vie, le Conseil régional réaffirme ses compétences en matière de mobilité visant à améliorer l'accessibilité des territoires, tandis que l'ARS demeure vigilante à ce que l'organisation des parcours soit cohérente avec les possibilités de mobilité proposées par le Conseil régional, les deux métropoles et les autres territoires.

D'une manière générale, le dialogue apparaît encore trop réduit entre les acteurs de terrain (usagers, professionnels, élus, représentants de la démocratie en santé) et les acteurs institutionnels de la santé. La réussite des parcours de santé nécessite de meilleures coordinations et intégrations, une amélioration de la lisibilité des réseaux et dispositifs, un décloisonnement plus structurel et quotidien entre les différents acteurs.

2.7. Le CESER approuve le soutien régional à l'observation partagée et à l'évaluation participative en santé

L'évaluation des politiques de santé, sur le temps relativement court du Projet régional de santé dans le contexte très évolutif de la santé, permettra de réajuster les actions engagées. Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur le soutien aux observatoires régionaux type Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) et à l'Observatoire des territoires, et sur l'idée que l'ARS doit favoriser la participation des acteurs de terrain et la population au processus d'évaluation afin d'en retirer, entre autres, des éléments qualitatifs sur les réponses données réellement et humainement aux besoins de santé, d'accompagnement et de bientraitance. Le CESER estime, comme le Conseil régional, que l'ARS doit associer plus largement les citoyen.ne.s dans le cadre de démarches participatives. Comme déjà souligné ci-avant, le.la citoyen.ne doit être acteur.rice de sa santé, être acteur.rice du système de santé et de la démocratie en santé. Une meilleure appropriation du système de santé et de ses dispositifs est un gage de meilleure réussite du Projet régional de santé. Il faut renforcer l'implication de la population dans le dispositif global de santé, dans le dispositif de santé publique - incluant la

prévention et la promotion de la santé - dans la mise en œuvre des parcours de santé, de soins et de vie des personnes à tous les âges de la vie.

2.8. Le CESER souligne l'enjeu crucial d'une meilleure coordination régionale et territoriale de l'action publique en santé

L'engagement du Conseil régional aux côtés des territoires et instances régionales et territoriales de démocratie en santé par la mobilisation des Contrats locaux de santé, des Contrats de ville ou de ruralité, notamment, constitue un soutien aux dispositifs de lutte contre les inégalités en santé. Si le Conseil régional souligne l'importance de mieux *« articuler les schémas et plans au service d'une action publique coordonnée »*, le CESER attire son attention non seulement sur le rôle plus actif à jouer par la Commission de coordination des politiques publiques (CCPP) de l'ARS, mais aussi sur le lien à développer entre cette dernière et la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) qui peut aussi jouer un rôle de pivot et de relais pour favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans l'ensemble des politiques publiques en Bretagne, incluant la prévention et la promotion de la santé.

2.9. Articuler la Breizh COP et le SRADDET avec les orientations stratégiques du PRS en ancrant la qualité de vie pour toutes et tous au cœur du projet de territoire

Le CESER rappelle ici que dans sa contribution à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'octobre 2017 *« Vers un projet partagé de développement durable en Bretagne : trois priorités pour accompagner, réussir et anticiper les transitions »*, il préconise notamment *« d'ancrer la qualité de vie au cœur du projet de territoire pour les générations actuelles comme pour les générations futures »* en soulignant que *« la sécurisation des parcours de santé et la garantie de l'accès aux soins médicaux pour tous, à tout âge, en tout point du territoire, doivent être renforcées par une plus grande coordination du rôle et des interventions des différents acteurs : couverture du territoire par les professionnels, actions de prévention, accès aux soins généralistes, spécialisés et soins d'urgence, déploiement des outils numériques de e-santé, accompagnement et suivi des personnes ».*

Le CESER souhaite donc que la démarche Breizh COP et les travaux d'élaboration du futur SRADDET s'articulent pleinement avec les orientations stratégiques du Projet régional de santé, en particulier avec les objectifs du Plan régional santé environnement. Dans les nouvelles orientations de sa politique de santé adoptées en décembre 2017, le Conseil régional ne rappelait-il pas d'ailleurs que *« la santé est une condition indispensable au développement durable de la Bretagne » ?*

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Avis du Conseil régional sur le projet régional de santé Bretagne 2018-2022 élaboré par l'agence régionale de santé

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 80

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Annie COTTIER (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 23

Philippe LE ROUX (U2P), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU), Lydie POREE (Planning Familial), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Adopté à l'unanimité

Intervention de Nadine SAOUTI
Comité régional CGT de Bretagne

Depuis le 14 mars 2018, le projet du Projet Régional de Santé est soumis à consultation avant d'être validé en juillet 2018. Ce PRS préfigure des politiques de santé qui seront mises en œuvre par l'ARS pour la période 2018/2022. En matière de politique publique de Santé, l'Etat reste l'acteur principal en région, son action devant cependant s'articuler avec celle des autres institutions et collectivités.

C'est dans ce contexte que le Conseil régional va émettre un avis réservé sur ce nouveau plan.

Pour la délégation CGT, ce PRS s'inscrit bien dans la même philosophie d'austérité qui, depuis 30 ans, met le système à mal. Du Plan Hôpital 2007 à la loi Santé, la logique est toujours restée la même, dictée par des objectifs d'économie, votée par la loi de financement de la sécurité sociale. Les colères exprimées dans tous les secteurs dénoncent une dégradation de moyens pour dispenser les soins.

Arrêtons-nous sur quelques exemples :

- la problématique des EHPAD. La CGT rappelle que la prise en charge de la perte d'autonomie s'intègre totalement dans les principes fondateurs de la Sécurité sociale basés sur la nécessité de «faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort.» ;
- la psychiatrie, quant à elle, se voit allouer un budget déficitaire depuis plusieurs années. Cette stratégie vise à réduire l'hospitalisation au profit de structures extra hospitalières ;
- en pédopsychiatrie, le manque de moyens d'hospitalisation, connu depuis des décennies, laisse des enfants, des adolescents et leur famille dans la détresse ;
- le problème des urgences est lié principalement à la baisse organisée de lits d'hospitalisation, avec une culpabilisation orchestrée des patients qui useraient de façon abusive des urgences ;
- la dégradation d'accès aux soins en milieu rural pose la réalité de l'inégalité d'une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile ;
- pour les personnes handicapées mentales et polyhandicapées, le manque de structures d'accueil est un problème récurrent avec une prise en charge inégale sur le territoire.

Ce nouveau PRS s'inscrit dans l'accélération des concentrations des structures hospitalières. Ainsi, les GHT (Groupements Hospitaliers de Territoires) vont conduire à la fermeture de nombreux lits, de services, voire d'hôpitaux de proximité.

Or, ce 5 juin, le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance-maladie (HCAAM), où siègent partenaires sociaux et personnalités, a remis son rapport au Premier ministre sur la transformation du système de santé avec, pour point essentiel, le déploiement de 550 à 660 hôpitaux de proximité pour améliorer le maillage territorial. Ce rapport se pose en contradiction totale avec les politiques menées par les gouvernements précédents et aggravées par le gouvernement actuel en remettant en cause ces GHT qui ne correspondent absolument pas aux réalités territoriales. La logique actuelle de l'hôpital de référence qui, sous la contrainte financière, vampirise les petits hôpitaux pour obtenir leur fermeture et espérer récupérer quelques faibles moyens aboutit à une désertification qui s'aggrave d'année en année et qui est très mal ressentie par la population et les élus locaux. Le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance-maladie, dans ce rapport sur l'hôpital de demain, replace bien le patient au cœur d'une proposition majeure, celle de fluidifier les parcours de soins tout en décongestionnant les urgences.

Avec la volonté de réduire la durée d'hospitalisation, celle de développer le maintien à domicile, l'hôpital deviendra le dernier recours, réduit à traiter en quelques heures les épisodes aigus à travers la concentration de plateaux techniques.

Du fait d'une continuité des soins trop souvent non coordonnée et d'un accès aux soins limité, nous constatons une accélération de la dégradation des soins, renforcée par l'officialisation du concept de responsabilisation individuelle. Le malade devient le responsable de sa maladie.

Privatisation, responsabilité individuelle, nous retrouvons cette constante tout au long du PRS. Nous aurions aimé y trouver des axes de renforcement du service public et de la responsabilité collective, garants essentiels des valeurs d'égalité et de solidarité.

La télémédecine et l'e-santé ne peuvent pas être la réponse au problème de démographie médicale; ce ne doit être qu'un complément. Les nouvelles technologies ne doivent pas se substituer aux rapports humains. L'entrée dans un parcours de soins via les moyens de communication numérique doit être adapté pour les personnes fragilisées, handicapées, exclues ou désocialisées ou ne disposant pas d'un ordinateur ou d'une connexion internet ce qui représentent 20 % de la population. Des moyens humains doivent être mis en place pour les accompagner dans leur parcours de soins.

Enfin, un lien fort doit être fait entre le PRS, le Plan Régional Environnemental et le Plan Régional Santé Travail et ceci dans un objectif de cohérence globale car ce sont là des enjeux majeurs de l'action publique en région et des sujets de préoccupation d'importance pour la population. Il apparaît évident d'intégrer au PRS les incidences nocives du travail sur la santé.

Pour la CGT, des dispositions concrètes doivent être engagées pour favoriser l'accès à des soins de qualité pour tous :

- former plus de généralistes, en supprimant le *numerus clausus ;*
- mieux répartir les médecins sur le territoire ;
- développer les lieux collectifs de soins ;
- rapprocher la ville et l'hôpital par une meilleure organisation du système au niveau territorial entre l'hôpital et les centres de santé ;
- construire un grand service public de la santé reposant sur des centres de santé avec des médecins salariés et des hôpitaux à statut public, avec du personnel bénéficiant du statut de la Fonction publique ;
- développer un maillage d'hôpitaux de proximité correspondant à une logique d'aménagement du territoire ;
- créer des Chambres territoriales de santé composées des élus, des représentants locaux des professionnels et des organisations syndicales de salariés, les organismes de Sécurité sociale et les services déconcentrés de l'État ;
- réformer le financement de la protection sociale, en lien avec le développement d'une politique efficace de l'emploi, par une modulation des cotisations sociales en rapport avec la précarisation des emplois, la valeur ajoutée des entreprises, les conditions sociales des salariés.

La CGT Bretagne se prononce contre le Plan Régional Santé qui ne se contente que d'être la déclinaison des orientations ultra libérales de l'actuel gouvernement qui tourne résolument le dos aux besoins réels des territoires et des populations.

L'avis du CESER s'est largement renforcé dans l'examen du contexte pour décrire un contenu proche de l'analyse de la CGT. Cet avis aurait été complet en se rapprochant des propositions de la CGT par d'autres choix pour des réponses publiques de haut niveau. L'abstention de la CGT sur l'avis explique ce différend.

Intervention d'Annie GUILLERME
Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

Pour l'économiste Françoise Milewski *« phénomène longtemps occulté, il s'avère maintenant être une évidence que ce sont majoritairement les femmes qui sont concernées par la précarité »*. Les femmes représentent aujourd'hui 70 % des travailleur.eus.s pauvres et occupent des 82 % des emplois à temps partiel. *« La précarité sur le marché du travail est un facteur de dégradation des conditions de vie et de la santé des femmes »*.

Nous notons avec satisfaction que le Projet régional de santé 2018-2020 prend en compte la santé des femmes, public prioritaire, notamment celles qui sont en situation de vulnérabilité et de précarité sur plusieurs axes :

1/ Conforter une offre périnatale de qualité en réduisant les inégalités d'accès aux soins, en organisant des parcours de soins et gradués en périnatalité :
- la coopération notamment des sages-femmes avec les services de PMI et l'accès aux soins pédiatriques ;
- l'accompagnement des femmes les plus vulnérables et en situation de précarité en lien avec les intervenants compétents (professionnel de santé dont les sages-femmes, les PMI …) ;
- le suivi des grossesses et la prévention de la prématurité en lien avec des centres périnataux de proximité ;
- l'ouverture de plateaux techniques des maternités aux sages-femmes libérales ;
- l'accès effectif aux interruptions volontaires de grossesses (Mise en œuvre du plan 2017-2022) ;

2/ Améliorer la couverture géographique de l'offre en assistance médicale à la procréation (AMP) ;

3/ Renforcer la coordination des quatre réseaux départementaux de périnatalité en appui aux acteurs de santé ;

4/ Prévenir les conduites addictives ;

5/ Et plus largement la question du non recours en développant des démarches volontaristes de la promotion de la santé et de l'accès au droits sur les différents territoires.

Mais notre Fédération s'étonne, comme mentionné dans l'avis général du CESER de Bretagne, que la question des violences faites aux femmes n'apparaisse pas dans le PRS alors qu'elle est bien traité dans le Programme de la Loi de Finance Santé et que la question des enfants témoins des violences ne soit pas considérée.

En complément de l'avis du CESER, nous souhaitons apporter un témoignage résultant de l'observation de terrain de notre réseau qui met en évidence que les difficultés de santé sont des **freins à l'autonomie des femmes**, notamment quand elles sont en situation de précarité.

C'est un sujet de préoccupation au quotidien des Conseillères emploi et des Juristes des CIDFF qui informent et accompagnent les femmes dans leur parcours d'insertion professionnel notamment dans le cadre du dispositif BAIE (Bureau d'Aide Individualisé vers l'Emploi), sur les différents territoires en Bretagne et dans leur engagement à effectuer un Appui Personnalisé et Individualisé (API) dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation piloté par le Conseil régional de Bretagne.

Lors de leur accompagnement, **le frein de la santé à l'autonomie des femmes** est identifié régulièrement. Il est également **nommé par les femmes elles-mêmes.** Les besoins de santé des femmes de tous les âges reçues par les CIDFF concernent notamment celles qui subissent des violences physiques, psychologiques, voire économiques, qui sont en situation de précarité et exposées au chômage, qui vivent une situation de monoparentalité. Ces situations sociales difficiles se cumulent pour certaines.

Les CIDFF observent que les femmes en situation de précarité sont nombreuses à déclarer un état de santé dégradé. Elles ne vont pas chez les spécialistes. Elles ne bénéficient plus de mutuelle, en cas de séparation, la mutuelle restant au nom de leur ex-conjoint. Elles renoncent aux examens de prévention et de dépistage et elles ont des risques accrus d'atteinte à la santé au travail. Pour celles qui sont en situation de monoparentalité - en France une femme sur cinq élève seule ses enfants - elles assument souvent seule un rôle difficile à tenir qui peut aller jusqu'à fragiliser leur santé.

Dans son rapport *« Santé et accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité »*, publié en mai 2017, le Haut Conseil à l'Egalité constate que les femmes représentent 64 % des personnes qui reportent des soins ou renoncent, soit près de 9,5 millions de femmes chaque année, les femmes en situation de précarité priorisant les soins des enfants et proches.

La dégradation de leur santé est donc due à leurs conditions de vie mais aussi de travail dont les horaires fractionnés et la question de la pénibilité qui les exposent à des risques psychosociaux, des maladies professionnelles comme les TMS et des accidents de travail et de trajet. D'ailleurs, d'une façon générale, depuis 15 ans les maladies professionnelles, les accidents de travail et de trajet sont en forte augmentation chez les femmes, en particulier dans les secteurs à forte précarité. On notera que la mortalité prématurée liée à des maladies cérébro-cardiovasculaires chez les ouvrières est en moyenne 3 fois supérieure à celles des cadres et professions intermédiaires.

Nous constatons que la situation de sexisme qui perdure dans notre société en général, conduit à accentuer la charge mentale qui pèse sur les femmes, déjà liée à l'organisation des charges domestiques et familiales. Leur exposition aux violences psychologiques, physiques, économiques dans leur vie familiale et au harcèlement sexuel dans leur vie professionnelle ont des conséquences graves sur leur santé psychique et physique.

Les juristes des CIDFF notent des éléments de progression à mettre en œuvre en lien avec les professionnel.le.s de santé en ce qui concerne le repérage des situations de violences lors des consultations médicales, notamment celles de la rédaction et la crédibilité des certificats médicaux et des ITT (Incapacité totale de travail) - ce qui pénalise fortement les femmes dans le processus juridique enclenché - ainsi que la question du stress post-traumatique. Le stress post-traumatique de type 2 (événements traumatique à répétition) entraîne de façon durable des troubles aigus de l'identité et une perte de l'estime de soi, **véritables obstacles à l'emploi et donc à l'autonomie des femmes**. Nous regrettons aussi l'absence de médecin légiste dans certains hôpitaux.

La formation des professionnel.le.s de santé en lien avec les interlocuteurs sociaux est souhaitée par les CIDFF qui comptent davantage sur une démarche pro-active du personnel médical pour repérer les situations de violences, les victimes parlant peu et ce qui n'est pas nommé n'existe pas. Le soutien psychologique des personnels sociaux dont ceux des associations et médicaux sous la forme de supervision, en raison de la dureté des réalités des situations vécues par les femmes est indispensable afin d'éviter le découragement possible des équipes.

En ce qui concerne la formation des personnels de santé, nous souhaitons également qu'il y ait une attention particulière à l'androcentrisme de la société et de la médecine niant certaines spécificités des femmes, au détriment d'un dépistage et d'un traitement efficaces de certaines pathologies cérébro-cardiovasculaires.

Nous pensons également à une meilleure évaluation des risques de pénibilité des postes majoritairement occupés par des femmes dans des contrats précaires, comme le préconise le Haut Conseil à l'Egalité et faire de la médecine du travail un levier essentiel pour améliorer la santé des femmes en situation de travail précaire en lien l'ARACT.

Notre réseau s'interroge aussi sur la question de la transversalité de l'approche interministérielle nécessaire sur la santé des femmes et de la mise en lien entre les Plans Régionaux de Santé, les Plans régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et les Plans régionaux santé au travail (PRST). Qu'en est-il ?

Enfin, les associations CIDFF, réseau de proximité, s'emploient à aller au plus près de leur public dans 87 points d'information sur les différentes territoires de Bretagne. Ils attirent régulièrement l'attention des Pouvoirs Publics sur l'isolement des femmes qui vivent dans les territoires ruraux qui n'ont pas accès à l'information comme dans les milieux urbains et qui ont des difficultés de mobilité. Ils regrettent d'une façon générale le manque de capacité de lieux d'hébergement permettant l'accueil d'urgence des femmes et de leurs enfants dont les femmes issues des migrations et des solutions plus longues d'hébergement favorisant leur reconstruction familiale, socio-économique et permettant les soins de santé et de prévention.

Il nous semble, d'une façon plus générale que la mise en réseau et la coordination des acteurs et actrices sur les territoires avec les réseaux associatifs, à partir d'initiatives locales montrent qu'il est possible d'améliorer la prise en charge de la santé des femmes dont celles des femmes victimes de violences et de leurs enfants dans un continuum de services, les violences intrafamiliales étant un véritable fléau, un archaïsme social qu'il faut éradiquer.

La sécurisation et la pérennisation des financements relatifs aux actions portées par les réseaux associatifs qui identifient les questions de santé dans leur pluralité en lien avec les professionnels de santé sont des éléments incontournables pour réponde positivement aux enjeux socio-économiques de l'autonomie des femmes sur les territoires de la Région Bretagne.

Merci pour votre attention.

Intervention de David RIOU
Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Les orientations et actions proposées dans le Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022 veulent apporter des réponses adaptées aux principaux enjeux auxquels est confronté le système de santé Breton. La CFDT soutient l'avis du CESER et souhaite apporter quelques éléments concernant les moyens mis en œuvre dans le cadre du PRS. La CFDT tient à rappeler que sans avancée significative sur la question des moyens et du financement, le risque est important d'arriver au final à un constat d'échec sur nombre d'objectifs affirmés dans ce PRS.

Notre système de santé est un bien commun qu'il faut financer, quitte à repenser l'économie de nos prélèvements obligatoires pour les rendre plus progressifs donc plus justes. C'est pourquoi la CFDT revendique une augmentation progressive des ressources destinées à la croissance des dépenses de santé, la CSG constituant une ressource adaptée.

La CFDT partage globalement les évolutions souhaitées concernant l'accès aux soins, le virage ambulatoire, la pertinence, l'efficience et la prévention, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Elle souhaite que certaines réalités Bretonnes soient réellement traduites en priorités régionales comme la lutte contre les addictions, les suicides (notamment chez les jeunes de 18 à 25 ans) et les maladies à caractère professionnel tels les troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux…

Le cadre d'orientations stratégiques qui découle de la stratégie nationale de santé n'appelle pas de remarques particulières puisque ses 7 objectifs mettent en exergue les enjeux majeurs de transformation du système de santé, appelé à se tourner davantage vers la prévention, à être mieux coordonné, plus efficient et moins cloisonné. En parlant de décloisonnement, la CFDT déplore que la construction du programme régional de santé au travail ne soit pas incluse dans le même calendrier que le PRS.

En effet, pour faire face aux enjeux prioritaires de santé et notamment concernant la pertinence et la qualité des soins, nous soutenons l'avis du haut conseil de la santé publique qui pointe le rôle du système de santé comme étant un levier prépondérant. Figure dans le détail de ce rôle, la qualité de vie des professionnels de santé qui inclut l'ensemble des personnels soignants, sociaux, médico sociaux, auxiliaires médicaux et personnels techniques médico-techniques et administratifs.

Les mouvements nationaux, qui se sont traduits par de fortes mobilisations sur tous les territoires bretons, observés dernièrement, démontrent le malaise profond qui prévaut en la matière, tous personnels confondus. Ils mettent en lumière l'inadéquation grandissante entre les financements et la croissance des besoins, en particulier ceux liés à l'augmentation de la durée de vie, des maladies chroniques et de la dépendance croissante d'une partie des personnes âgées, impliquant une augmentation de la demande de soins.

Ils traduisent également le mal être de professionnels dont on exige de plus en plus de qualité des soins mais auxquels on ne donne trop souvent, ni les moyens humains ni les conditions pour accomplir leurs missions à la hauteur de leur engagement professionnel et du service qu'ils souhaitent apporter aux usagers.

Beaucoup d'études mettent en évidence le fait que prodiguer des soins de qualité nécessite de se sentir soit même dans un environnement favorable, offrant une qualité de vie professionnelle. Dans certains pays, il a été

développé des concepts de labellisation des structures de soins par rapport aux conditions de travail.

Une procédure de certification a été mise en place sous l'égide de la haute autorité de santé et elle a permis de faire évoluer les comportements et les habitudes de travail dans les établissements de santé, pour atteindre des normes très axées sur la bonne prise en charge des usagers mais pas sur la qualité de vie au travail.

Les établissements de santé, médicaux sociaux et d'aide à domicile font face à de nombreux enjeux sociaux, en lien avec leur histoire, leur statut, leurs activités, les territoires sur lesquels ils interviennent : l'attractivité, la pénibilité, le stress et les risques psychosociaux, l'absentéisme, les restructurations...

Ces enjeux sont trop souvent traités en silo, et surtout sans lien avec l'organisation du travail, les conditions individuelles et collectives de réalisation de l'activité.

Sur la base de certaines expériences réussies, nous proposons que des indicateurs pertinents permettant d'apprécier les mesures développées pour favoriser la qualité de vie au travail soient intégrés.

Leur construction doit associer pleinement l'ensemble des personnels et leurs représentants, dans le cadre d'une démarche innovante de dialogue social dont nous demandons à l'ARS de prendre l'initiative.

Dans la dernière période qui a vu la mise en place des GHT, la CFDT en Bretagne a engagé une démarche innovante d'élaboration d'une charte sociale qui est aujourd'hui insuffisamment prise en compte et surtout non contraignante. Pour la CFDT, le renforcement du dialogue social constitue un élément essentiel à l'amélioration substantielle et prioritaire de la qualité de vie au travail des professionnels sans laquelle les objectifs contenus dans ce PRS, et qu'elle partage majoritairement, ne pourront être atteints.

Notre organisation syndicale s'est abstenue lors des différentes présentations du PRS. Nous voterons pour l'avis du CESER ainsi modifié dans sa deuxième version.

Intervention de Sylvère QUILLEROU
Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales et du Collège 1.

Des efforts sont réalisés en Bretagne dans le but de maintenir un niveau égal d'accès aux soins dans les différents territoires.

Dans cette optique, l'Agence Régionales de Santé a défini avec ses partenaires un outil stratégique de la politique régionale en santé qu'est le Projet Régional de Santé de deuxième génération.

Ce Projet Régional de Santé peut être considéré comme un point d'étape sur l'organisation rationnelle de la politique de santé dans les territoires en Bretagne et constitue, donc, une réelle avancée. La priorité est donnée au parcours des personnes et l'offre de santé est présentée sous tous ses aspects : la prévention, l'ambulatoire, le médico-social et l'hospitalier.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit le PRS constitué : d'un cadre d'orientation stratégique (COS) qui détermine les priorités de la politique de l'Agence régionale de santé pour les 10 ans à venir, d'un schéma régional de santé (SRS) qui prévoit l'ensemble des actions à mener dans les 5 ans pour répondre aux besoins de la population , enfin d'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Le PRS deuxième génération recense l'ensemble des besoins de santé publique en Bretagne et s'inscrit dans une démarche partenariale d'envergure après consultation du Préfet de région, de la CRSA, du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, des collectivités locales et du conseil de surveillance de l'ARS.

Le PRS met en perspective une planification de l'organisation de la santé sur la période 2016 – 2022, période suffisamment longue pour permettre l'émergence de solutions issues des expérimentations dans les territoires grâce à la collaboration interactive et participative des acteurs de terrain. L'enjeu est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins, de renforcer la coordination, la sécurité, la qualité et la continuité des prises en charge ainsi que l'organisation des parcours.

Le CESER soutient de longue date l'implication volontariste du Conseil régional de Bretagne, l'un des acteurs de la réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé. Son action, en ce sens, dans les territoires est à poursuivre afin d'apporter des réponses de proximité adaptées aux réalités locales et aux besoins de chacun.e sur le plan de la santé publique.

Les préconisations du Conseil régional font état des constats de carences régulièrement évoquées par le passé au CESER. Notamment, la question de la démographie médicale reste posée ainsi que celle du risque de fermeture des officines de pharmacie.

Sans médecins dans les territoires situés en Centre Bretagne ou dans certains quartiers urbains :

- comment recentrer le système de santé sur les soins de proximité ?
- comment mettre en place une politique globale de prévention et de promotion de la santé ?
- comment prendre le virage ambulatoire ?
- comment attirer et maintenir des familles avec des jeunes enfants dans les zones déficitaires ?
- comment assurer un accès facilité aux services de santé à nos populations vieillissantes ?

Pour répondre aux besoins croissants des 10 prochaines années, la réflexion devra être élargie à la démographie de l'ensemble des professionnel.le.s de santé et qu'elle puisse être articulée avec le Projet régional de santé 2016 – 2022 , ainsi qu'avec le futur SRADDET et le « grand projet de territoire » du Conseil régional.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention d'Annie COTTIER

Union régionale CFTC de Bretagne

La CFTC comprend les objectifs déclinés dans le PRS. Celui-ci s'oriente vers la prévention et l'éducation de la population, indispensable au maintien de la population en bonne santé.

Néanmoins la CFTC ne peut que remarquer la difficulté des populations nouvelles à obtenir un médecin traitant, pivot du système de santé. L'augmentation de la population, notamment âgée car il fait bon vivre sa retraite en Bretagne, la diminution du nombre des médecins engendrent des flux importants vers les urgences des hôpitaux publics qui ne parviennent plus à absorber tous ces patients.

La CFTC ne peut que dénoncer cet état de fait et s'interroge sur l'objectif 3 qui vise à coordonner les professionnels de santé. En effet, la coordination et la mise en réseau, si elle facilite la communication ne pourront pas gérer la pénurie médicale. Il s'agit donc là, dans ce PRS que d'un cautère de plus sur une jambe de bois.

Par ailleurs, la CFTC a toujours dénoncé, depuis les années 2006, la volonté des gouvernements successifs de passer de la dotation globale dans les établissements à 100% de T2A. La décision d'y recourir était une volonté de maîtrise comptable, réduisant lits et personnels chaque année. De manière très directive, les taux d'encadrement, revus à la baisse ne tiennent absolument pas compte des réels besoins. Vouloir réorganiser l'hôpital et mieux coordonner l'ensemble du parcours de soins est une chose mais, en rationnant les financements, n'est-ce pas conduire à la baisse de la qualité et à la déshumanisation de l'ensemble des soins. La Bretagne en subit pleinement les conséquences avec en complément, le vieillissement et le nombre grandissant de Personnes Âgées de plus en plus abandonnées dans les EHPADS.

Rémunération des personnels gelées plusieurs années de suite, manque d'attractivité et contraintes des métiers de la santé sont autant de maux qui portent atteinte à tout projet de redynamisation et renouvellement de notre système de soins.

On aura beau avoir les plus beaux discours et projets du monde sur la prévention, sur le parcours de soins, sur les alternatives à l'hospitalisation, tant qu'on ne prend pas la mesure, de la désertification médicale, de l'augmentation de la population (+ 15% en Bretagne en 15 ans) et de son vieillissement pour calculer les enveloppes budgétaires de l'hospitalisation et de la dépendance, pour la CFTC , on n'est plus du tout dans le préventif, mais bien davantage dans la régression de la Santé.

Considérant, toute l'importance des relations humaines, face à la maladie, à la solitude, la CFTC ne peut s'associer à une politique qui ne reconnaît pas les personnels de santé en leur permettant d'exercer dignement leurs métiers. Elle réaffirme ici son attachement à la santé de tous et de chacun comme étant un bien commun essentiel, un droit fondamental, garantissant le respect et la dignité de toutes et tous

La CFTC regrette que ces points de désaccords ne soient pas les éléments moteurs de ce PRS, en apportant des solutions garantissant une prise en charge médicale, humaine et financière digne de ce nom au quotidien pour toute la population bretonne.

Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Pour la FSU, l'avis émis par la Région sur le *Projet régional de Santé pour la Bretagne* (PRS) déçoit au regard des nombreuses observations critiques, fort justes, que celle-ci avait faites - tout comme déçoit l'avis du CESER qui développe une riche argumentation, mais dont l'appréciation d'ensemble du PRS, au final, ne se démarque guère de la prudente réserve de la Région.

Les objectifs exprimés dans le *Cadre d'orientation stratégique* (COS) - certes positifs sur le papier - ne trouvent en effet aucune traduction concrète dans le *Schéma régional de Santé* (SRS), et on peine à trouver les actions apportant des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques marquant le quotidien des bretons. Or, pour émettre un avis autre que négatif sur ce PRS il faudrait au moins en avoir trouvé trace.

S'agissant de la construction même de ce *Plan*, il est également difficile de saluer l'exercice démocratique tant on a été loin de l'écoute directe de *« l'usager-citoyen-acteur »* pourtant censé être au cœur du dispositif. *Quid*, par exemple des contributions proposées par les différents collèges d'usagers dans les *Conseils départementaux de la Citoyenneté et de l'Âge* (CDCA) ? Quant aux conditions dans lesquelles, pour finir, les volumineux documents et annexes du PRS ont été soumis à examen pour avis, elles ont rarement permis de disposer du temps nécessaire pour l'analyse.

S'agissant de la prévention, la mention d'une nécessaire *éducation à la santé* pour permettre à chacun de contribuer positivement à la conservation et au développement de sa santé est certes bien venue. Seulement, à aucun moment n'ont été entendus les personnels les plus directement en charge de l'éducation à la santé, à savoir les infirmier.e.s conseiller.e.s de santé de l'Éducation nationale. Avec quelque 7 800 infirmier.e.s dans les établissements scolaires en France, ce sont pourtant les premiers personnels de santé de proximité pour les jeunes. Or singulièrement, l'apport de cette mission quotidienne d'éducation et de prévention en milieu scolaire n'est jamais considéré. Plus grave, au lieu de renforcer ce réseau et de développer autonomie et expertise chez ces professionnels, la spécificité de leurs missions n'est pas respectée, et leur existence même au sein de l'Éducation *nationale* est aujourd'hui remises en question.

S'agissant de la priorité du *Projet* en direction des personnes âgées et de la prévention de la perte d'autonomie, celle-ci devrait être pensée en articulation avec l'ensemble de la problématique de prévention, car notre état de santé lorsque nous sommes plus âgés est la résultante de nos conditions de vie, de travail, et d'environnement au cours de la vie. Or les actions retenues ici ne semblent pas traduire une action volontariste sur les déterminants de santé.

Concernant les pertes d'autonomie développées ou aggravées par le vieillissement, on ne trouve pas non plus d'engagements pour éviter les différences de traitement suivant le lieu de résidence, les moyens des départements et leurs priorités sociales. Depuis des années la question pourtant cruciale de la prise en charge de la perte d'autonomie est systématiquement esquivée ou renvoyée à l'initiative privée, alors que la seule réponse sérieuse passe par la création d'une prestation générale et universelle avec un financement assuré par la solidarité nationale. Le PRS aurait pu, pour le moins, envisager de mettre à l'étude une possible convergence des dispositifs de compensation de la perte d'autonomie, qu'elle soit due à un handicap, à l'invalidité ou à l'âge, dans un souci d'équité. Tel n'est pas le cas.

S'agissant du handicap, aucune action volontariste n'est mentionnée concernant une évolution de l'offre médico-sociale nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, enfants et adultes, qui ne trouvent pas de réponse adaptée en milieu ordinaire. Les questions formulées par les représentants des usagers restent donc largement sans réponse.

Pour la FSU, si les actions annoncées par le PRS ne parviennent pas à formuler de vraies réponses aux enjeux de santé dans une logique de solidarité et de qualité, c'est que les questions essentielles ne sont pas abordées : c'est d'abord celle de la place des services publics en matière de santé, d'information, d'éducation ; c'est ensuite celle des moyens humains en personnels pour répondre aux besoins dans le respect des personnes ; c'est enfin celle des moyens financiers permettant d'assurer **l'égalité territoriale.**

Car au-delà de l'affichage, comment l'ARS Bretagne, avec les rôles financier et technique qui sont les siens pourrait-elle infléchir une politique nationale de santé qui fait aujourd'hui primer partout les objectifs budgétaires, provoquant ainsi la désorganisation du *Service public de santé* et la réduction de son périmètre d'action au bénéfice des structures privées ? Mais si elle le pouvait, l'ARS le voudrait-elle ?...

Partie prenante d'une stratégie nationale de restriction budgétaire appliquée à la santé au nom de la *sacro-sainte « réduction de la dette publique »*, l'ARS entend se borner à une stricte logique de réorganisation et de gestion comptable de l'existant, évacuant systématiquement la question des besoins. L'annonce brutale il y a deux semaines de la transformation de la maternité du centre hospitalier de Guingamp en centre périnatal en fournit la dernière et claire illustration : une décision prise sans concertation préalable ni information au niveau des acteurs du territoire, et comme chaque fois, une justification *après-coup* au nom de la *« sécurité des usagers »* et arguant de la trop grande difficulté à recruter les praticiens.

Pourtant l'ARS ne pratique pas que le fatalisme ; et bien qu'elle assure ne pas promouvoir les regroupements de structures à marche forcée, elle est pourtant bien à l'initiative : c'est ainsi qu'au détour de la page 315 du SRS on découvre qu'un arrêté pris par la DG de l'ARS en décembre 2017 ouvre la possibilité d'une fusion des deux *Groupement Hospitaliers de Territoires*-GHT du Finistère (Brest-Carhaix-Morlaix et Quimper-Douarnenez-Pont-l'Abbé) alors qu'en avril dernier encore la DG soutenait le contraire.

Aujourd'hui, en Bretagne comme partout ailleurs on ne compte plus les établissements et les services pris dans ce mouvement infernal, et l'aggravation des difficultés d'accès aux soins s'accélère.

Pour la FSU, le CESER et surtout l'exécutif régional, ne peuvent pas s'en tenir à cet avis prudemment réservé. Actuellement plusieurs collectivités, communes, départements et régions françaises ont annoncé leur refus de valider leur *Plan Régional de Santé* au nom de l'exigence de réels moyens et d'une tout autre politique de santé, fondée sur le principe de la démocratie sanitaire, partant des besoins des personnes et des territoires, et favorisant la proximité et le maintien de tous les services.

Dans la région, les manifestations et les mobilisations locales pour défendre les EHPAD, les hôpitaux et les maternités de proximité sont nombreuses, fédérant toutes les forces d'un territoire comme l'a montré la manifestation du 26 mai dernier à Guingamp. Le 23 juin prochain, journée nationale d'action de la *Convergence Service publics* une manifestation régionale à l'appel du *Collectif de défense des Services publics en Centre-Bretagne*, d'élus et des syndicats CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires, et UNSA aura lieu à Guéméné-sur-Scorff, commune emblématique où, entre autres, l'EHPAD et l'hôpital sont menacés de fermeture.

En refusant de valider en l'état ce *Projet régional de Santé pour la Bretagne* (PRS), le Conseil régional donnerait à la société bretonne un signal fort invitant tout un chacun à se saisir de ce *Projet* et de ses enjeux. Et en proposant un cadre politique à cette réflexion, par exemple sous la forme d'une *table-ronde régionale sur la politique de santé en Bretagne*, il pourrait s'enorgueillir de lui en donner les moyens.
Très réservée sur tous ces avis bien trop réservés, la FSU s'abstiendra.

Intervention de Bernard GAILLARD

Personnalité qualifiée

Le Projet Régional de Santé proposé par l'ARS est une déclinaison de la politique nationale, plus particulièrement de la Stratégie Nationale de Santé. Nous avons aujourd'hui à traiter l'approche que le Conseil régional nous propose sur ce Projet Régional de Santé. Le Conseil régional est-il suffisamment ambitieux dans sa contribution à sa réalisation, à l'amélioration des réponses aux besoins de santé des citoyens bretons ? Encore faut-il s'en donner les moyens. Des moyens en termes de financements et de personnels, sinon le projet n'est pas réalisable.

Nous n'oublions pas que ce P.R.S arrive dans un moment de tension du système de santé qui donne lieu à plusieurs mobilisations citoyennes (exemple des EHPAD, des hôpitaux, des urgences…) C'est un document cadre dans lequel doivent venir s'inscrire des actions. C'est l'ensemble des programmes d'actions qui lui donneront du sens et de la visibilité. Ce qui doit être essentiel, ce sont les axes prioritaires qui traversent le P RS. Quelques idées sur lesquelles tout le monde apparaît d'accord :

- **il existe des inégalités sociales et territoriales en santé** ; que propose concrètement le P.R.S. et que propose le Conseil Régional ?
- **l'accessibilité, l'égalité d'accès, l'offre globale en santé** selon les territoires avec un nombre de médecins généralistes ou spécialistes disponibles continuant à décroître au fur et à mesure des départs en retraite non remplacés, et une répartition des professionnels de santé sur les territoires qui marque des écarts importants ;
- **le système de santé est trop cloisonné**. Il rend difficile une prise en charge globale et rapide de la personne ; que propose-t-on pour la réussite du parcours de santé du citoyen ?
- **la question de la cohérence territoriale** est véritablement posée avec des approches, des zones de l'offre, du zonage des médecins, des territoires d'organisation administrative, d'animation ou de financement, etc… juxtaposées pour certains, partiellement superposées pour d'autres ; en tout cas trop souvent sans projet global préalable de territoire défini en santé ;
- **la population, les citoyens sont insuffisamment impliqués** dans le dispositif global de santé, dans le dispositif de santé publique, dans la prévention et la promotion de la santé, dans les organisations ;
- **le dialogue apparaît encore trop réduit entre les acteurs** (usagers, professionnels, élus, représentants de la démocratie en santé) et les acteurs institutionnels ;
- **la question de la démocratie en santé est enfin centrale** dans la réussite du Projet Régional de Santé. Il ne faudrait pas que P.RS reste un document de tiroir. L'implication des citoyens dans l'élaboration des actions, l'accompagnement et l'évaluation des actions est nécessaire.

Un projet doit avoir une ambition qui se décline en peu de mots, en peu de priorités. Quelle route veut-on tracer collectivement pour les années à venir en santé en Bretagne ?

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale : Stéphane CREACH

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Révision de la politique territoriale régionale — Approbation du contrat de partenariat Etat/Région/Association des îles du Ponant (2015-2020) »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2013, en parallèle des contrats de partenariat avec les pays de Bretagne, la Région a renouvelé le principe d'un contrat dédié aux îles, auquel l'Etat s'associe depuis 2015 en déclinaison de son engagement dans le volet territorial du Contrat de plan (CPER). Un contrat unique Etat/Région/Association des îles du Ponant (AIP) a donc été signé en juillet 2015.

La révision du contrat à mi-parcours, sujet du présent bordereau, ne s'accompagne pas de l'attribution d'une nouvelle enveloppe, la dotation 2015-2020 étant garantie aux îles pour l'ensemble de la période. Pour rappel, la dotation régionale de 6,05 M€ se répartit ainsi :

- Un soutien aux priorités partagées de développement pour 5,3 M€ ;
- Un soutien à l'ingénierie de l'AIP déclinée dans une convention dédiée (100 000 € par an pour accompagner les capacités d'ingénierie de l'AIP et 25 000 € par an pour soutenir des études stratégiques nécessaires)

Pour rappel, en 2015 le contrat s'articule autour de 4 priorités d'intervention :

- Habiter dans les îles ;
- Assurer un développement économique pérenne ;
- Préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique ;
- Renforcer l'accès aux services collectifs essentiels à la population

Le contrat conservant sa stratégie globale, la révision propose de :

- Conforter le soutien aux services en complétant la priorité « habiter dans les îles » d'une possibilité de soutien aux équipements structurants sportifs et socio-culturels ;
- Réaffirmer l'enjeu du développement économique sur les îles, tout en adaptant le contrat aux évolutions des modalités d'action de la Région (articulation entre la politique territoriale et la politique de développement économique) ;
- Inscrire, à la demande des îles, dans le contrat révisé, le soutien au festival des Insulaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que le Conseil régional lui soumette pour avis le contrat de partenariat révisé Etat / Région / Association des îles du Ponant, comme il l'a fait pour l'ensemble des contrats de partenariat révisés Europe / Région / Pays à l'occasion de précédentes sessions (voir les avis donnés par le CESER lors des sessions de décembre 2017 et février 2018).

Le CESER apprécie également que lui soit transmise l'annexe relative aux modalités particulières d'intervention de la Région, comportant notamment la grille de questionnements portés par l'outil

PADUS / DURABLE et adaptée à la politique territoriale. Il note que la convention pour le soutien régional à l'ingénierie territoriale annexée au contrat ne figure pas dans les documents transmis.

Le CESER note avec satisfaction la présence d'éléments permettant d'appréhender la dynamique de mise en œuvre du contrat au travers des indicateurs de réalisation (rappel de la cible 2016, nombre atteint, proposition de cible 2020). Il regrette en revanche qu'aucune donnée, au stade de la révision à mi-parcours, n'illustre l'évolution des indicateurs de résultat de 2015 à 2017. Cette information aurait permis de voir les premiers effets de la mise en œuvre du dispositif sur le territoire des îles. Le CESER apprécie également le tableau de synthèse de la mobilisation des crédits de l'Etat et de la Région, rendant plus lisible l'évolution de la répartition de l'enveloppe entre l'axe « priorités de développement » et l'axe « services collectifs essentiels ».

2.1. Enjeux, stratégie et priorités partagées de développement

Dans son avis de mars 2015 sur le contrat de partenariat Etat/Région/AIP, le CESER notait que la problématique de la continuité territoriale n'était pas suffisamment traitée. Il est par conséquent satisfait que la notion de « discontinuité territoriale » soit mentionnée dans le bordereau comme dans le préambule du contrat révisé. Le CESER aurait cependant souhaité que le lien avec l'élaboration en cours du projet de territoire régional dans le cadre de la démarche Breizh Cop soit mis en avant. Il souhaiterait également que, dans le cadre du transfert de compétence de la desserte maritime des îles à la Région, soit précisée la manière dont cet enjeu sera pris en compte en articulation avec la politique territoriale.

Concernant la stratégie et les axes retenus, le CESER partage les nombreuses thématiques prises en compte dans le contrat révisé ; les ambitions renforcées en matière de transition écologique et énergétique notamment vont dans le sens de ses principaux travaux. Il souligne également l'importance accordée aux services essentiels à la population et partage l'ambition globale du « bien vivre » dans les îles (lien social, logement, activités et emplois, déplacements, etc.). Cette dimension, à la fois individuelle et collective, est mise en avant dans les différents rapports du CESER, et a été réaffirmée à l'occasion de sa contribution à la démarche Breizh Cop, dans le rapport *« Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne »* d'octobre 2017.

Le CESER émet cependant quelques points de vigilance.

Comme déjà observé dans son avis de 2015, aucune fiche action n'est consacrée à la question de l'eau en milieu insulaire. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur en termes de sensibilisation et d'action ; le CESER note à ce sujet que l'AIP est engagée dans un programme d'investissement important avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le CESER regrette également que le document ne précise pas l'articulation de cet enjeu local majeur avec la politique de l'eau menée par la Région. La grille de questionnements des projets intègre quant à elle cet enjeu. Si les actions menées dans ce domaine n'entrent pas forcément dans le cadre de ce dispositif, le CESER rappelle l'attention à porter à cette problématique, et plus généralement à l'équilibre entre le développement des activités et le patrimoine naturel (ressources, paysages, etc.). Au regard des projets, dans le domaine du nautisme par exemple, le CESER souligne l'importance du respect de la fonctionnalité des écosystèmes marins et côtiers. En parallèle, il s'interroge sur la disparition, dans certaines fiches actions, de campagnes de sensibilisation et souhaiterait en connaître les raisons. A cet égard et de manière plus générale, il rappelle ses inquiétudes quant à la décision de la Région de plafonner le montant des crédits régionaux de fonctionnement à hauteur de 2,5% de l'enveloppe mobilisable entre 2017 et 2020. Le soutien au Festival des Insulaires inscrit dans le contrat révisé mobilisera chaque année l'intégralité des crédits dédiés au soutien aux projets de fonctionnement. Le CESER s'interroge et s'inquiète des conséquences sur l'émergence ou la pérennisation de projets de fonctionnement dans les îles, souvent dédiés à des missions d'animation ou de sensibilisation.

S'agissant des nouvelles fiches action 1.3 « Investissements pour les activités sportives et socio-culturelles » et 4.4 « Regroupement de Services », le CESER souligne l'importance d'intégrer le projet dans une stratégie globale du territoire (centralités, espaces publics, animation, etc.) et de prendre en compte les spécificités liées aux missions de chacun des services notamment publics.

Enfin, concernant les modalités de financement, le CESER souhaite attirer l'attention sur le relèvement des planchers de subvention régionale et la disparition de la possibilité de diminuer ce plancher lorsque le porteur de projet est une association. Cette évolution peut rendre difficile l'émergence sur les îles de petits projets ou remettre en cause la possibilité pour de petites structures de porter des projets.

2.2. Gouvernance

Le CESER renouvelle son interrogation quant à la représentation de la société civile au sein du comité de programmation, sachant que les îles se situant dans un Pays peuvent également mobiliser des crédits régionaux et des fonds européens via le Contrat de partenariat Europe/Région/Pays. Ainsi, dans son avis de mars 2015 sur le contrat de partenariat Etat / Région / AIP, il rappelait que *« par souci de parallélisme de forme par rapport aux comités uniques de programmation mis en place dans les Pays, ces représentants de la société civile auraient pu être issus des Conseils de développement ».* Le contrat ne fixant pas le nombre de membres du comité, cette disposition pourrait être envisagée, en complément de la représentation actuelle de la société civile. Le CESER rappelle également que la politique territoriale adoptée par le Conseil régional prévoit que cette représentation soit majoritaire au sein du comité unique de programmation.

Le CESER renouvelle son observation quant au choix des critères de sélection des projets relevant uniquement de l'AIP. A ses yeux, il aurait en effet été souhaitable que ce soit le comité de programmation qui fixe ces critères de sélection pour l'ensemble des actions. Il relève également que l'avis de la commune, son soutien ou accord formel, ont été fréquemment ajoutés aux critères de sélection, notamment lorsque la commune n'est pas maître d'ouvrage. Le CESER y voit le souci du respect de la démocratie locale. Attaché à la cohérence des politiques publiques, le CESER partage également le souhait du Conseil régional d'introduire ou de préciser ses critères d'intervention. Ceci permettra que les projets financés soient cohérents avec, d'une part, sa stratégie globale de développement et ses politiques sectorielles et, d'autre part, ses différentes modalités d'action. Sur ce dernier point, au regard des nouvelles compétences de la Région en matière de développement économique, de transport (desserte maritime et portuaire notamment) et d'aménagement du territoire, l'articulation entre les différents dispositifs régionaux et/ou avec d'autres dispositifs reste parfois à préciser.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, la poursuite de la mise en œuvre du contrat de partenariat Etat / Région / AIP à travers le suivi des indicateurs de réalisation et de résultat, et dans le cadre plus large d'une évaluation du dispositif en fin de programmation.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Révision de la politique territoriale régionale – Approbation du contrat de partenariat État/Région/Association des îles du Ponant

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité

qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Schéma directeur immobilier des lycées publics - Point d'avancement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le schéma directeur immobilier des lycées publics bretons (SDI), approuvé en décembre 2016, a fixé une nouvelle approche de l'intervention sur le bâti des lycées selon différents axes prioritaires, sur la base d'une analyse multi-critères permettant de qualifier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier au regard d'un certain nombre d'objectifs. Il a fixé des priorités et un certain nombre d'engagements sur une période de 10 ans, consacrant un budget annuel de 80 M€. Les interventions ont commencé avec le premier plan d'action 2017-2018 pour une partie des 20 sites identifiés par l'axe 1 et devant faire l'objet d'une restructuration d'ampleur ; les opérations se poursuivront sur les prochains plans d'action.

Après 18 mois de mise en œuvre du premier plan d'action, le présent rapport propose un point d'avancement du SDI, notamment s'agissant de la rénovation des différents sites. Il présente également les nouvelles opérations structurantes à prévoir ainsi qu'un bref point d'étape sur les programmes de construction des nouveaux lycées bretons. Un tableau en annexe présente l'état d'avancement des études et travaux pour les 20 lycées de l'axe 1.

Ce document constitue un premier bilan de la démarche du SDI et trace également des perspectives pour les prochaines interventions. Le bilan du plan d'action 2017-2018 sera présenté à la fin de l'année 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la qualité du document et les indications nombreuses et détaillées sur les opérations relevant des différents axes du SDI ainsi que les échéances de travaux mentionnées.

Il apprécie la présence des éléments financiers déclinés par axes, même s'il reste difficile de les retrouver dans l'architecture des programmes du budget régional.

Les éléments du document concernant l'axe 6 (adaptation aux évolutions démographiques) ne permettent pas aisément la comparaison avec le suivi des programmations mentionnées dans le programme 303 du budget. A ce titre, un calendrier de l'ensemble des interventions liées à l'augmentation des capacités d'accueil en Ille-et-Vilaine aurait été éclairant car, dans son avis sur le budget primitif 2018, le CESER avait regretté le retard pris à Bain de Bretagne, à Victor et Hélène Basch à Rennes, ou encore à Lamballe (qui, lui, relève de l'axe 1).

En ce qui concerne les interventions sur les trois axes prioritaires du SDI (restructurations globales, mise en conformité de l'accessibilité, maintien des sites), le rapport affiche un bon niveau de mise en œuvre avec un nombre d'actions conforme aux objectifs du plan d'action 2017-2018, et pour l'axe 1 un nombre de sites concernés (12) légèrement supérieur à la prévision de décembre 2016.

Pour autant, seuls 3 sites de l'axe 1 sont effectivement en travaux à l'heure actuelle, un site faisant l'objet d'une intervention avant la programmation de l'étude globale. Le prochain plan d'action 2019 - 2020 doit voir le passage à la phase travaux pour 10 nouveaux sites et la programmation des études pour les 8 sites restants, ce qui est mieux que prévu. En 2021, les 20 sites devraient donc être en phase de travaux. Même si seuls 4 d'entre eux verront la fin des travaux pour 2021, le CESER apprécie néanmoins cette accélération notable dans la programmation. Il espère que l'évolution des « capacités de faire » de l'outil de production régional (l'opérateur régional SemBreizh et la direction de l'immobilier et de la logistique de la Région) le permettront effectivement.

Le document annonce la mise en place dans chaque établissement relevant de l'axe 1 de *comités de pilotage,* ouverts à l'ensemble de la communauté scolaire. Le CESER salue cette décision qui satisfait ses demandes répétées d'associer toutes les parties prenantes à la réflexion sur l'évolution du bâti.

S'agissant de l'axe 2 *« Accessibilité »*, le document annonce un objectif de 40 établissements mis en conformité au terme du plan d'action 2019-2020, date du début de la deuxième tranche de 3 ans de l'Agenda accessibilité (ADAP). Le CESER salue cette ambition mais s'interroge sur les capacités de réalisation dans les délais. Il souligne, par ailleurs, la nécessité d'un état des lieux mis à jour : le rapport du PPI d'octobre 2015 mentionnait que seuls 16 sites étaient accessibles à 85 % et plus, et évaluait à moins de 30 % l'effectif des lycéens bretons scolarisés dans un établissement mis en conformité. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

S'agissant des autres axes présentés, le document fait deux annonces importantes : un futur « plan énergie » et une mise à jour d'ensemble du *diagnostic amiante-radon*, tous deux prévus pour la fin 2018. Le CESER souhaite connaître, dès que possible, les indicateurs de suivi qui seront élaborés. Il demande également à disposer du bilan amiante-radon dans les meilleurs délais.

Dans son avis sur le SDI de janvier 2017, le CESER avait attiré l'attention sur le nécessaire suivi des travaux d'adaptation des réseaux informatiques et souhaité qu'une vision d'ensemble soit donnée des différents volets de l'action de la Région que le budget décline dans plusieurs programmes différents. Il est donc surpris qu'il ne soit fait nulle part mention de ce dossier dans le document d'étape.

Concernant le volet hébergement, le CESER apprécie l'investissement renforcé de la Région permettant une programmation plus rapide de travaux lourds de rénovation, voire de reconstruction d'internats (8 de plus que les 3 identifiés dans l'axe 5). Ces interventions sont très attendues dans plusieurs lycées dont les locaux sont fortement dégradés. Par ailleurs, un indicateur permettant d'évaluer l'augmentation des capacités d'accueil en internats (nombre de lits supplémentaires à l'issue des travaux) serait également utile : dans ses avis sur le RADD pour le programme 303 le CESER en a déjà fait la demande.

Le CESER suggère que la réflexion sur le service rendu en internats prenne également en compte les besoins liés aux poursuites d'études post-Bac sur les sites des lycées, notamment pour les jeunes issus des Bac Pro de plus en plus nombreux en BTS. Cette réflexion ne devrait pas non plus méconnaître la montée des besoins d'hébergement liés à l'accueil des jeunes migrants isolés.

En ce qui concerne la programmation des nouveaux lycées, le CESER note l'engagement pour une ouverture du lycée S. Veil de Liffré dès la rentrée 2020. Il déplore en revanche les retards pris pour le lycée de Ploërmel dont l'ouverture semble cette fois repoussée à la rentrée 2022.

Enfin, le CESER s'interroge sur le sens d'une remarque faite au paragraphe I.3 (*Opérations nouvelles à engager*) sur la construction de nouveaux bâtiments au lycée P. Mendès-France à Rennes et la suppression des 24 bâtiments modulaires existant actuellement sur le site. Il est dit que « c*e projet devra permettre d'absorber les évolutions démographiques du bassin rennais dans l'attente de la construction des nouveaux lycées programmés à l'ouest et au sud de Rennes. »* L'objectif des bâtiments modulaires étant d'absorber provisoirement la poussée démographique dans le secteur, quelle sera alors exactement la destination de bâtiments neufs en dur ? Le CESER souhaite savoir si cette décision provient d'un changement d'analyse du Conseil régional sur les évolutions démographiques attendues sur le bassin rennais.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Schéma directeur immobilier des lycées publics - Point d’avancement

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 103

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB),

Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Le *Schéma directeur des lycées* (SDI) constitue actuellement au sein de la Mission III le pivot de la politique régionale en direction des lycées. Depuis sa présentation en décembre 2016, la FSU en a eu une appréciation nuancée, au gré des différents *rendez-vous* et selon qu'on avait à juger soit des objectifs soit des réalisations.

Ainsi l'année dernière à même date, pour l'examen du RAP 2016, la FSU avait jugé sévèrement les débuts de la mise en œuvre du Schéma *Directeur*, notamment en raison des retards pris, mais surtout de l'insuffisance du dialogue avec les équipes éducatives qui a conduit à des malentendus, et des erreurs parfois, dans les choix d'actions. Nous avions également alerté sur l'état de découragement dans les établissements, surtout dans les secteurs où les lycées publics sont confrontés à la concurrence de lycées privés mieux équipés.

Aujourd'hui à l'image de l'avis du CESER, l'appréciation de la FSU sur ce *Point d'étape* réalisé par la Région est plus positive. D'abord parce que le changement est perceptible dans le niveau des moyens budgétaires engagés (+ 75 M€ entre le P*rogrammes 303* et *305* pour le *Plan d'action 2017-2018* par rapport au précédent), mais aussi parce que l'approche de la planification des réalisations semble avoir été résolument renouvelée.

Ainsi la mise en place dans chaque établissement relevant de l'Axe 1 de *comités de pilotage* ouverts à l'ensemble de la communauté scolaire est une excellente nouvelle pour nous qui n'avons eu de cesse de le demander dans toutes les instances et à chaque rendez-vous avec la Région. Maintenant il convient de ne pas tarder à les réunir, y compris dans les établissements dont les travaux ne seront programmés que dans les prochains *Plans d'action*.

Pour autant, avec 20 sites entrés en *phase travaux* pour une restructuration d'ampleur d'ici à 2021 et 4 seulement qui seront achevés à cette date, on sera encore loin du compte pour les 116 établissements publics d'un parc qui continue de vieillir et de se dégrader de plus en plus rapidement. Or, on ne sait toujours pas à quel terme ces 20 lycées seront effectivement « remis à neuf » : 2025 ? plus tard encore ?De même, sur l'Axe *« Accessibilité »,* on ne peut que s'inquiéter de l'avis du CESER plutôt dubitatif quant à la mise à niveau annoncée de 40 établissements au terme du *Plan d'action 2019-2020*, date du début de la deuxième tranche de 3 ans de *l'Agenda accessibilité* (ADAP).

Un autre point relevé par le CESER - cette fois dans le RAP *Programme 303* - retient l'attention : on y apprend que plus de 90 structures modulaires provisoires ont été achetées et plus d'une soixantaine louées chaque année en Ille-et-Vilaine, pour un coût total sur 3 ans de plus de 7 M€ - soit le tiers du coût d'un lycée neuf ce qui a effectivement de quoi interroger. Certes pour partie ces bâtiments ne servent pas à accueillir des élèves supplémentaires mais sont rendus nécessaires du fait de travaux de rénovation en cours ; mais il semble tout de même que, pour une part, cette situation tendue tient à l'attentisme dans lequel la Région est restée trop longtemps : *« Les retards pris ne résultent pas d'un défaut d'anticipation, mais d'un défaut de décision »,* a-t-on entendu. C'est dire que l'essentiel du problème n'est pas *technique*, mais *politique*. Dont acte.

S'agissant des nouveaux lycées à Liffré et à Ploërmel, les choses semblent sur le rails - dommage tout de même que tout ne « roule » pas à la même vitesse, avec une rentrée prévue à Liffré au futur lycée Simone Veil dès 2020, mais en 2022 seulement pour Ploërmel. Concernant Ploërmel, on apprend également que le rectorat examine actuellement la sectorisation du futur lycée – c'est une information que les représentants des personnels auraient dû avoir lors des Comités techniques académiques qui se sont tenus.

La Région assure que la restructuration en cours à Pierre Mendès-France incluant une nouvelle augmentation de capacités est sans lien avec le projet du second lycée rennais. La FSU en prend acte et se félicite de la suppression de nombreux bâtiments modulaires vieillissants sur le site. Pour autant, la sectorisation sur Rennes étant particulièrement délicate il serait vraiment temps que les représentants des personnels soient informés de l'état de la réflexion. En ce qui concerne le choix du site du second lycée rennais, la FSU attend sans *a priori* la communication des résultats de l'étude de la Région.

Dans nos interventions sur l'immobilier des lycées nous avons habitué les membres du CESER à l'exposé de situations emblématiques des problèmes rencontrés sur le terrain. On ne dérogera donc pas à la règle en présentant cette fois le cas du lycée Fulgence Bienvenue de Loudéac. En 30 ans et jusqu'aux travaux engagés en 2015 sur l'internat, les travaux d'ampleur dans ce lycée n'avaient concerné que la mise aux normes du self il y a une quinzaine d'années et les logements de fonctions il y a une dizaine d'années.

Les bâtiments destinés aux cours et à l'administration sont donc restés en l'état, inchangés depuis la construction du lycée en 1964 : pas d'isolation thermique, fenêtres simple-vitrage qui ne ferment pas ou qui ne s'ouvrent plus, pas de faux plafond dans les salles à quelques exceptions près créant une acoustique déplorable, pas d'ascenseur et donc pas d'accès handicapés… Malgré tout cela, grâce au dévouement des agents, les bâtiments restent propres et de bonne tenue.

Après vingt ans de désillusions, la rénovation des bâtiments d'enseignement a été enfin engagée en 2015. Seulement, elle ne s'est appliquée qu'à un seul bâtiment sur les deux existants. Et encore, seulement à une moitié de ce bâtiment qui a été transformée en internat. Celui-ci a ouvert début 2017... mais il s'est révélé immédiatement trop petit !

Quant à l'autre moitié du bâtiment, les travaux y ont été stoppés il y a 18 mois. Cela sans que les collègues en aient l'explication : seul l'extérieur a été rénové, à l'intérieur il n'y a plus rien, pas même les anciennes cloisons ! L'aménagement de ce vaste espace, longuement négocié, est sans cesse reporté et aucun plan n'en a été présenté apparemment. Depuis trois ans, les cours ont donc tous lieu dans le seul bâtiment restant, fort ancien et générant des problèmes sans fin de répartition de salles, surtout depuis l'ouverture d'une sixième classe de Seconde à cette rentrée.

Autant dire que l'annonce par la Région de la construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'externat est accueillie avec un soulagement teinté d'une pointe de scepticisme. Mais il ne tient qu'à vous, madame la Vice-présidente, de regagner la confiance des collègues !

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : Jean-Yves PIRIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le Plan breton pour l'eau et la stratégie de la Région Bretagne pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président propose aux élus du Conseil régional de Bretagne :

- d'approuver le Plan breton pour l'eau, qui constitue le cadre stratégique partenarial breton pour répondre aux objectifs ambitieux fixés par la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, en matière de restauration et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- d'approuver les orientations régionales qui en découlent sur les axes gouvernance, transversalité des politiques publiques, et solidarité en matière d'eau ;
- de prendre acte de la contribution de la politique de l'eau à la démarche Breizh COP. Les engagements du Conseil régional issus du Plan breton pour l'eau seront ainsi versés au livret des engagements qui sera annexé au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Analyse de la démarche d'élaboration du Plan breton pour l'eau (PBE)

Le CESER note que l'introduction du Plan breton pour l'eau (PBE) rappelle l'histoire particulière de la Bretagne concernant la gestion intégrée de la ressource en eau. Cet état des lieux partagé est indispensable à la bonne appropriation de ce plan.

En effet, la Région Bretagne s'est, depuis une vingtaine d'années, impliquée dans la politique de l'eau de son territoire. Ceci s'est fait en partenariat avec les autres financeurs que sont les Départements bretons, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Etat. Le Conseil régional n'avait alors pas de véritable compétence dans ce domaine, mais avait déjà la volonté d'harmoniser et d'impulser des actions dans différentes directions : luttes contre les pollutions diffuses, contre les marées vertes, pour la protection des milieux aquatiques et des zones humides, etc. Cette dynamique concertée entre les financeurs et les acteurs du territoire, dont les agriculteurs et les associations, a permis d'améliorer la situation dans quelques domaines : réduction progressive des concentrations en nitrate dans les cours d'eau par exemple.

Comme l'avait écrit le CESER dans ses derniers avis, le texte introductif du PBE annonce à juste titre qu'il reste encore beaucoup à faire puisque seules 40 % des masses d'eau bretonnes sont en bon état alors que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe un objectif de 69% de masses d'eau en bon état pour 2021 et un objectif de 100 % en 2027. Il reste en particulier de gros efforts à fournir sur la morphologie des cours d'eau. Des taux de nitrate et de pesticides sont encore trop élevés dans certains secteurs. D'autre part, de nombreuses zones côtières sont encore soumises

à des pollutions bactériennes et virales qui affectent les eaux de baignade, les zones conchylicoles et les sites de pêche à pied. Les marées vertes sont encore largement présentes sur de nombreuses plages et vasières du littoral breton. En outre, le CESER souhaite d'emblée ajouter l'enjeu quantitatif de l'eau, nouvel enjeu qui pourrait se révéler majeur dans les années à venir notamment sous l'effet du changement climatique et face à la pression démographique croissante.

La Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA), créée en 2015, avait pour objectif de regrouper les acteurs bretons de l'eau pour élaborer un Plan breton pour l'eau destiné à accentuer et accélérer le mouvement d'amélioration de la qualité des eaux voulu par la Région. Le CESER est membre de cette conférence environnementale et a contribué à l'élaboration du Plan breton pour l'eau sous plusieurs formes :

- il a participé entre 2015 et 2016 aux deux groupes de travail concernant la gouvernance et la transversalité ;
- sur saisine du Conseil régional, le CESER a publié en octobre 2016 un rapport intitulé *« Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040. Contribution à la démarche prospective du Conseil régional pour l'élaboration du Plan breton pour l'eau »* ;
- dans la continuité de son rapport d'octobre 2016 et de sa participation au groupe de travail sur la transversalité, en avril 2017, le CESER a rédigé un document d'analyse critique des scénarios prospectifs élaborés par le Conseil régional. Dans ce cadre, le CESER regrette que ces scénarios n'aient pas été plus aboutis. Il aurait souhaité être mieux associé à leur élaboration dans la suite logique de l'analyse des enjeux qui lui avait été demandée.

Parallèlement à ce travail d'élaboration du PBE, le Conseil régional a obtenu, par décret ministériel du 4 mai 2017, la compétence **d'animation et de concertation** dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son territoire. Ce décret confère au Conseil régional une légitimité pour lancer ce PBE. Mais entre-temps les lois MAPTAM et NOTRe ont donné de nouvelles compétences aux collectivités locales à partir de 2018. En plus de l'eau potable et de l'assainissement, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont aussi désormais la responsabilité de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI). Comme l'avait souligné l'étude du CESER de 2016, ces nouvelles délégations de compétences locales complexifient les démarches de concertation et le rôle de coordination de la Région, et rend plus difficile à mettre en œuvre sa volonté d'assurer une cohérence de la gouvernance, une continuité et une efficacité de l'action publique.

Globalement le CESER reconnait et apprécie le travail de concertation et de co-élaboration du PBE sur les trois dernières années en Bretagne. Enfin, il souhaite que le « comité de pilotage eau régional », qui a été un acteur essentiel à la préparation de ce PBE, s'ouvre aux professionnels et aux associations, à l'image du comité de pilotage du Plan algues vertes.

2.2. Les enjeux du Plan breton pour l'eau

Le CESER se satisfait de l'aboutissement de ce Plan breton pour l'eau. Il vient en effet clôturer un cycle de travail de l'ensemble des acteurs et propose de mettre en place de nouvelles actions ayant vocation à accompagner la mise en œuvre des récentes réformes.

L'objectif de ce plan est de mettre en cohérence l'ensemble des orientations et actions menées aux différentes échelles. En ce sens, le Conseil régional joue son rôle d'ensemblier et de stratège indispensable à la mise en œuvre d'un véritable projet partagé de développement durable pour le territoire.

Ce PBE comporte trois leviers :

- la gouvernance ;
- la transversalité des politiques publiques ;
- la simplification.

Le CESER approuve ces enjeux et les leviers d'action associés. Ils prennent en compte les défis et enseignements qu'il a pu pointer dans ses différentes contributions.

Concernant **la gouvernance**, la proposition du Conseil régional de **transformer la CBEMA en Parlement breton de l'eau** est une réponse à l'enjeu de clarification de la gouvernance que le CESER avait soulevé. En effet, l'implication historique de la société civile en Bretagne sur la question de l'eau est une force à laquelle le CESER avait souligné son attachement. Il a notamment rappelé que la démocratie locale de l'eau, avec tous les acteurs du territoire, permet de lutter contre des dérives possibles qui peuvent sous-estimer ou survaloriser certains enjeux au détriment des autres piliers du développement durable. La dimension sociétale, les questions environnementales, les enjeux du développement économique, la gouvernance et le principe d'équité doivent être pris en compte, de manière équilibrée, dans la gestion de l'eau et des potentiels conflits d'usage. Ainsi la structuration par collège d'acteurs permettra à chacun de trouver sa place et de se faire entendre. Le CESER espère que la culture du dialogue et du compromis, du travail en commun pour être force de proposition, sous-tendront le fonctionnement de cette structure. Il souligne aussi son souhait de pouvoir en être membre comme il l'était, jusqu'à présent, de la CBEMA.

La transversalité des politiques publiques est effectivement un enjeu majeur, également identifié par le CESER. L'eau est l'une des composantes indispensables à l'économie bretonne. L'agriculture, l'agro-alimentaire, l'industrie, l'aquaculture, les écosystèmes naturels ont et auront besoin d'eau en qualité et quantité. L'urbanisme et le tourisme doivent aussi tenir compte des ressources en eau disponibles et de l'impact potentiel de l'accroissement d'eaux usées qu'il deviendrait difficile de traiter, en particulier en zone littorale.

Le CESER avait mis cet enjeu de transversalité en lien avec trois autres points :

- la mise en œuvre d'une double politique curative et préventive. Les réponses à l'enjeu de qualité peuvent être curatives, par exemple par la mise en place de traitements pour la production d'eau potable à partir de ressources de qualité dégradée. Reconnue comme moins coûteuse et plus efficace sur le long terme, la logique de prévention doit être mobilisée en priorité. Elle doit devenir un principe directeur des interventions régionales dans le domaine de l'eau ;
- l'enjeu des solidarités territoriales. Compte tenu de l'impact du changement climatique sur de l'accroissement probable des épisodes de sécheresse et d'inondations, enjeu majeur qui justifie aussi la mise en œuvre de ce plan, le besoin de solidarités autour de l'accès à l'eau est bien identifié, entre l'amont et l'aval des bassins versants, entre le rural et l'urbain, entre l'intérieur des terres et le littoral. Le CESER avait également pointé la question de la définition de mécanismes d'allocation de la ressource en eau. En effet, en cas d'impossibilité de satisfaire l'ensemble des besoins en eau sur un territoire donné à un instant donné, quels sont les leviers d'action possible ? Le CESER avait fait la proposition d'imaginer des objectifs quantitatifs fixés par territoire reposant sur leur potentiel local en eau. Le principe est aussi celui de la sécurisation couplée à une mobilisation de l'ensemble des territoires et des usages pour répondre aux efforts d'économie et de préservation de la ressource ;
- la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement des territoires. Les politiques d'aménagement de l'espace constituent en effet des leviers indispensables à la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui permettent de moduler les formes d'occupation des sols et visent à concourir à l'équilibre entre le foncier agricole, les zones naturelles et le foncier

urbain. Le risque d'inondation doit aussi être traité à l'échelle de l'aménagement du bassin versant dans son ensemble.

La **simplification** est le troisième levier de ce PBE. La complexité actuelle des financements demande l'étude d'un guichet unique. Mais des questions restent posées : à quelle échelle se situera ce guichet ? Le Conseil régional mettra-t-il en place un système d'éco-socio-conditionnalité des aides en lien avec les objectifs fixés dans ce PBE ? Le CESER avait également identifié cette question du financement mais dans une perception plus large, en rappelant aussi que le PBE devait être l'occasion d'engager une réflexion sur les modalités de prise en charge du financement de la gestion de l'eau, en particulier au vu des risques croissants liés au changement climatique, de l'accroissement des coûts de réhabilitation des réseaux et équipements vieillissants, de la baisse très probable des financements publics (ex : Agence de l'eau), etc.

Chacune de ces orientations stratégiques a fait l'objet d'une déclinaison par leviers d'action. Le CESER approuve ces derniers qui prennent bien en compte l'histoire des territoires en Bretagne et tiennent compte des risques qu'il avait soulignés. Il note en particulier :

- le maintien d'un rôle primordial des Commissions locales de l'eau (CLE) et des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans les 21 territoires bretons malgré la prise de compétence des EPCI ;
- le maintien des contrats de territoires d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques qui s'inscrit dans la volonté de ne pas remettre en cause une organisation fonctionnelle préexistence aux réformes territoriales ;
- l'articulation entre les politiques de l'eau, de l'aménagement du territoire et de l'économie et l'intégration de la question de l'eau dans la démarche Breizh COP et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui aura un volet prescriptif et devra prendre en compte les orientations posées par le Schéma directeur, d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- les solidarités entre l'amont et l'aval des bassins versants, entre le rural et l'urbain, entre le littoral et l'intérieur des terres.

Plusieurs enjeux pointés par le CESER dans son étude de 2016 semblent cependant insuffisamment pris en compte.

Ainsi, celui de l'éducation à l'environnement parait insuffisamment mis en avant dans ce Plan. En effet, la complexité des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques rend difficile leur appropriation par les citoyens mais aussi par les élus. La notion d'eau « bien commun » mérite d'être approfondie et peut-être davantage valorisée. Le CESER encourage le Conseil régional à communiquer sur ce Plan breton pour l'eau auprès des différents publics, dans une logique de sensibilisation. Il souhaite également que la réalisation du catalogue des solutions et des initiatives dans la démarche Breizh COP soit l'occasion de renforcer les dynamiques locales déjà à l'œuvre.

Le CESER a aussi soulevé d'autres leviers d'action qui apparaissent trop peu dans ce document, telles que la recherche, la surveillance, la réglementation, la fiscalité et le foncier. Le CESER souhaite enfin, au vu de la forte disparité des territoires bretons (est/ouest notamment), souligner la nécessaire territorialisation des objectifs qui devra accompagner la mise en œuvre de ce plan.

Le PBE devra porter une attention particulière à la relation avec le milieu marin et à la fonctionnalité des écosystèmes côtiers, supports à de nombreuses activités en Bretagne. Il devra trouver une

nécessaire articulation avec les politiques maritimes, notamment la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral[1].

Par ailleurs, le dossier de création de l'agence bretonne de la biodiversité consacre un long chapitre à l'articulation entre eau et biodiversité. Le CESER constate que le Plan breton pour l'eau en parle très peu. Comment expliquer cette disparité entre les deux documents ? Quelle sera l'articulation entre le Parlement de l'eau et l'agence bretonne de la biodiversité ? Comment mieux mettre en cohérence ces deux politiques publiques ?

En outre le CESER s'interroge sur plusieurs autres points.

Concernant le nouveau Parlement breton de l'eau, dans quel délai sera-t-il mis en place ? Quelle en sera sa composition exacte et par qui celle-ci sera-t-elle fixée ? A quel niveau les solidarités territoriales se mettront-elles en place ? Le CESER souhaite rappeler que la solidarité entre les territoires (amont-aval notamment) pourrait être définie à l'échelle régionale en fonction de leurs caractéristiques propres par exemple en termes de réserves en eau souterraine, de qualité des masses d'eau, et d'adaptation des usages liés à la ressource, etc. Comment l'Etat harmonisera-t-il ses compétences régaliennes avec la stratégie et les objectifs du PBE ? Comment éviter le risque de séparation de la gestion du petit cycle d'un côté et du grand cycle d'un autre ? Quel rôle pourront jouer les CLE des SAGE sur cette question ? Comment travailleront-elles avec les EPCI qui ont certaines compétences sur l'eau? Dans la continuité de la refonte de la CBEMA, la composition des CLE sera-t-elle également revue ?

Finalement, si l'objectif principal du PBE est bien d'améliorer rapidement la qualité des eaux en Bretagne, ne faudrait-il pas d'abord, ou très vite, dresser un bilan de tous les plans précédents ? Qu'en est-il de leur efficacité et de leur efficience ? Qu'en est-il de leur cohérence ?

Pour le CESER, malgré des objectifs stratégiques intéressants, ce Plan breton pour l'eau manque pour l'instant d'actions concrètes et précises, notamment sur la question des solidarités territoriales, et surtout d'une visibilité sur les moyens qui seront affectés à sa mise en œuvre.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra donc particulièrement la mise en œuvre du PBE et en particulier sa prise en compte dans la démarche Breizh COP. Il sera particulièrement attentif à l'intégration de ses objectifs et à la traduction de ses engagements dans le futur SRADDET.

Le CESER rappelle en outre, comme il l'a fait dans son avis sur le point d'étape Breizh COP en avril 2018, que les engagements du Plan breton pour l'eau devront être adossés à des objectifs précis et assortis d'indicateurs de suivi et d'évaluation permettant de suivre sa mise en œuvre et d'en évaluer les effets.

[1]Le CESER renvoie ici à ses avis et travaux antérieurs sur le sujet, ainsi qu'à ceux de CESER de l'Atlantique, notamment : « Submersion marine et érosion côtière : Connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique française » (CESER Atlantique, 2015) ; « Milieux côtiers, ressources marines et société » (2011) ; « Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace » (2011).

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Le plan breton pour l'eau et la stratégie de la Région Bretagne pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Nombre de votants : 98

Ont voté pour l'avis du CESER : 98

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable),

Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Marie-Pascale DELEUME

Association Eau et Rivières de Bretagne

La réalisation du PBE permet de faire l'historique, l'état des lieux et montre que l'implication de la Région depuis plus de 20 ans a été déterminante pour cette prise de conscience de tous les acteurs et leur réelle mise en action pour la qualité de l'eau, même si tout n'est pas réglé.

Ce PBE est quelque part un nouveau départ, indispensable, pour la politique de l'eau en Bretagne au moment même des transferts de compétences liées à la loi Notre et GEMAPI qui pourraient amener notre organisation territoriale de l'eau à régresser. Nous souhaitons que tous les acteurs puissent participer à sa gouvernance.

Comme le rappelle l'avis du CESER, les enjeux restent forts et le PBE se devra même, au-delà de la mise en cohérence des politiques publiques aux différentes échelles du territoire, d'être structurant : l'actualité nous le rappelle, l'enjeu des territoires et de la solidarité inter-territoriale est fondamentale quand on parle de l'EAU, elle ne connaît pas de frontières, ni les compartiments des politiques publiques : les inondations de plus en plus violentes et précipitées en sont un exemple : la gestion de l'aménagement du territoire doit fortement évoluer pour que les choses changent. Les solutions sont connues : restructuration d'un maillage approprié de talus et de haies, désimperméabilisation des sols là où cela est possible, restauration des zones humides et leur entretien par une agriculture extensive soutenue ainsi que les fonds de vallées, etc. Il faut anticiper : la Breizh COP peut être un relais pour aller plus vite dans la transition agricole et l'aménagement du territoire car la gestion du territoire est un tout, et pas seulement un enjeu de productivité agricole.

Il devra aussi assurer la durabilité de l'approvisionnement en eau, intégrer les enjeux de biodiversité, ceci nécessite de connaître précisément les besoins par usage et leur opportunité ainsi que les capacités mobilisables de la ressource , ceci le plus localement possible.

Pour cela les projets actuels sur le terrain ne doivent pas être en décalage avec les objectifs fixés à la fois pour le PBE et pour la Breizh COP. Ainsi la fuite en avant technologique de l'interconnexion à grande échelle comme le projet d'Aqueduc Vilaine Aval (tuyau d'eau potabilisée remontant de l'aval à l'amont de la Vilaine sur près de 100 km) n'apportera pas de réponse pérenne et déconnecté définitivement le petit cycle du grand cycle de l'eau. Il sera coûteux pour les usagers du département d'Ille et Vilaine, alors que d'autres solutions sont possibles : notamment un grand programme d'économie par l'éducation, une connaissance réelle des usages qui doivent pour certains être limités au vu des enjeux climatiques. Imaginer que le soutien d'étiage se fera en faisant remonter de l'eau en hiver, sous prétexte de sécheresse, et si à l'inverse c'est un excès d'eau en hiver, que se passera-t-il ? Quel impact sur les inondations? : Faire remonter de l'eau à grand coûts énergétiques, n'est pas une solution durable. Les enjeux de transition énergétique et écologique nous nous engagent à trouver d'autres solutions et la Breizh COP nous y engage localement… continuer comme au XXe n'est plus possible !

L'enjeu du XXIe sera la transversalité des problèmes à résoudre en même temps : l'eau en sera sûrement en Bretagne un des principaux sujets et le PBE proposé par la Région doit être un outil d'anticipation écologique et économique.

Intervention de Sophie JEZEQUEL
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

Le Plan Breton pour l'Eau répond à un besoin d'organiser l'action des acteurs de l'eau pour répondre aux enjeux de la Directive-Cadre sur l'Eau.

Il s'avère que nous partageons certains des principes évoqués, comme la mise en œuvre du principe de solidarité territoriale. Nous redoutons effectivement que, sous l'effet de la réorganisation des compétences de l'eau, s'accentuent les déséquilibres entre les territoires ruraux et urbains.

Nous identifions également un intérêt commun à trouver une cohérence régionale des planifications de l'eau. L'existence de 21 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ou SAGE, peut, en effet, être la source d'inégalités importantes entre les territoires, et les acteurs économiques. C'est le cas par exemple de certains SAGE qui imposent des contraintes spécifiques pour la création de retenues d'irrigation alors que ces projets sont indispensables à la sécurisation des productions de légumes destinés à la transformation.

Le Plan Breton pour l'Eau nous promet donc des évolutions intéressantes, mais il en avance d'autres qui nous interrogent plus quant à leur mise en œuvre, c'est le cas de la transversalité des politiques publiques. L'idée est séduisante, la mise en œuvre plus délicate au regard, par exemple, du traitement de la question économique au sein des Commissions Locales de l'Eau.

Nous pensons que l'eau ne peut et ne doit pas être le seul axe de raisonnement pour savoir si un projet économique a un avenir ou non. La « conciliation des enjeux » et la « gestion plus intégrée » que porte le Plan Breton pour l'Eau, et auxquelles nous souscrivons, supposent une prise en compte de toutes les dimensions, environnementales, sociales et économiques, d'un projet.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Cécile PLANCHAIS
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le plan breton pour l'eau propose d'organiser le développement territorial autour de la gestion quantitative et qualitative de l'eau. S'il est partagé que l'eau est un élément indispensable, d'autres paramètres, comme par exemple la biodiversité ou le climat le sont tout autant au sein de la composante environnementale. N'oublions pas que celle-ci vient ensuite compléter le pan économique et social, formant ainsi un triptyque sur lequel la politique publique se doit d'être fondée. Ce n'est qu'avec cette vision globale et transversale que les meilleures décisions pourront être prises pour la Bretagne.

La Bretagne étant mobilisée depuis plusieurs décennies pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de nombreuses structures ont vu le jour à différentes échelles. Aussi, le volet gouvernance du PBE se justifie au regard de la coordination et de la clarification qu'il est urgent d'apporter.

En effet, dans le contexte actuel, où les objectifs de qualité de l'eau sont ambitieux alors que les moyens diminuent, l'efficience entre les structures doit être améliorée. Aujourd'hui, le manque d'articulation et d'harmonisation, entre les territoires notamment, se fait aux dépends des acteurs locaux. Par exemple, la Bretagne compte aujourd'hui 21 SAGE amenant chacun leurs dispositions. Si le besoin d'adaptation aux particularités locales est réel, la dérive l'est également et entraîne d'insupportables distorsions de concurrence entre les acteurs économiques bretons dès l'échelle régionale.

D'autre part, suite aux évolutions réglementaires sur la nouvelle organisation des territoires, le PBE doit assurer qu'un acteur a bien un rôle clairement défini, en adéquation avec son cœur de métier lui conférant les compétences nécessaires, et articulé en fonction des rôles des autres acteurs. Nous ne pouvons plus nous permettre les doublons, coûteux pour la société !

Le PBE souhaite maintenir la mobilisation qui est effectivement le fondement de la réussite de la Bretagne pour la reconquête de la qualité de l'eau. Sincèrement engagés dans la démarche, les acteurs économiques, et notamment la profession agricole, ont su s'organiser avec les territoires pour relever, par exemple, le défi des nitrates avec la mise en place d'un plan d'actions adapté aux spécificités locales et basé sur une relation « gagnant-gagnant ». Ainsi, lorsque le Conseil régional écrit dans le PBE qu'il se félicite des résultats et qu'il souhaite maintenir la mobilisation, alors qu'en parallèle il donne un avis favorable pour un durcissement de la réglementation nitrates, nous tirons la sonnette d'alarme ! La réussite du PBE dépend aussi et surtout de la cohérence au sein du Conseil régional entre l'écriture du PBE et la réglementation qu'il demande. Toutes nouvelles contraintes réglementaires seraient contre-productives et injustifiées au regard de l'amélioration de la qualité de l'eau et du désastreux contexte économique. Pour rester mobilisés, les agriculteurs ont besoin d'une reconnaissance officielle et politique de leurs efforts et non de sanction réglementaire.

Je vous remercie de votre attention.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Vers la constitution d'une agence bretonne de la biodiversité »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi confère aux Régions la possibilité de créer, à leur initiative et en coopération avec l'Agence française pour la biodiversité, des agences régionales de la biodiversité.

Comme 7 autres Régions en France, la Région Bretagne a décidé de s'inscrire dans cette démarche : elle a signé, en juin 2017, une convention de coopération avec l'Agence française de la biodiversité, les services de l'Etat en région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle a aussi créé un comité de pilotage du projet permettant d'associer les Départements. À ce jour les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine y participent.

Le Président propose ici d'approuver le principe de constitution d'une agence bretonne de la biodiversité (ABB) ainsi que les orientations proposées afin de poursuivre les travaux d'élaboration et d'expérimentation selon le calendrier et les modalités présentés, à savoir :

- poursuite des travaux de préfiguration durant toute l'année 2018, en concertation avec les principaux partenaires de la démarche, afin de préciser la déclinaison des missions et du périmètre de cette agence régionale ;
- définition, pour fin 2018, du format, des modalités, moyens et conditions de fonctionnement de l'ABB ;
- validation des propositions par l'assemblée régionale au 1er trimestre 2019 ;
- validation des engagements correspondants par l'ensemble des partenaires ;
- finalisation des étapes de création sur l'année 2019 pour une mise en œuvre opérationnelle début 2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de créer une agence bretonne de la biodiversité (ABB) d'ici la fin 2019 pour une mise en œuvre opérationnelle début 2020.

Cette agence pourrait constituer un outil sans précédent en Bretagne et un maillon essentiel de la transition écologique dans laquelle la Région souhaite s'engager.

La lutte contre l'érosion de la biodiversité constitue en effet un enjeu majeur pour la Bretagne, dont l'image et l'économie reposent en grande partie sur son patrimoine naturel, qu'il soit littoral, maritime ou rural. Elle est porteuse aussi de plusieurs défis, que l'ABB pourra contribuer à relever :

- le défi de la **connaissance** : les composantes de la biodiversité, ses mécanismes d'érosion et les moyens d'y remédier sont encore largement méconnus et les résultats des études menées sur la biodiversité en Bretagne sont souvent dispersés. En rapprochant les acteurs de la connaissance, associatifs, chercheurs ou experts, et en créant les outils techniques de la mutualisation et du partage de ces connaissances, l'agence répondra à un besoin crucial. Cela

est bien ressorti des expérimentations menées lors des phases de préfiguration de l'ABB, notamment avec les projets d'élaboration des Atlas de la biodiversité communale et intercommunale ;

- le défi d'une meilleure **prise en compte de la biodiversité dans les projets de territoires** : de nombreuses actions sont déjà engagées dans les territoires pour restaurer des continuités écologiques et préserver la biodiversité tout en développant les activités économiques et sociales nécessaires ; ces actions impliquent les collectivités territoriales, les services de l'Etat, mais aussi les chambres consulaires, les entreprises, les associations, les citoyens. L'agence favorisera une plus grande concertation entre l'ensemble de ces acteurs, permettant ainsi une meilleure anticipation des projets de développement et une intégration des enjeux de biodiversité dans ces projets, en prenant en compte toutes les dimensions du développement durable ;
- le défi de **l'éducation** : il constitue une condition essentielle à la participationt des habitant.e.s à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et au maintien des services rendus par la nature ; ceux-ci sont nombreux et indispensables, tant en termes de santé, d'alimentation, d'équilibre des territoires, de bien-être et de qualité de vie. L'agence de la biodiversité permettra de développer ces actions d'éducation, et contribuera ainsi au maintien des équilibres nécessaires au développement harmonieux de la Bretagne. À cet égard, le CESER souligne avec satisfaction l'expérimentation d'« aires marines éducatives » dans le cadre de la préfiguration de l'ABB ; ces aires, visant à « connaître la mer », « vivre la mer », et « gérer la mer », devraient permettre de favoriser l'appropriation, dès le plus jeune âge, des enjeux de la mer et du littoral et permettre d'éduquer à la complexité des enjeux maritimes et littoraux. Cette expérimentation pourrait judicieusement être transposée à des secteurs terrestres ;
- le défi d'une **meilleure appropriation des connaissances et des enjeux liés à la biodiversité**, par les acteurs de l'économie bretonne (industrie, agriculture, tourisme etc.) et ce afin de mettre en valeur les bénéfices que peut procurer la biodiversité en matière de développement économique durable et d'opportunités à saisir.

C'est pourquoi le CESER approuve les 5 grands champs de missions définis par le comité de pilotage de l'ABB :

- coordination et animation d'un réseau d'acteurs de la biodiversité en Bretagne (eau, terre, mer, paysages) ;
- soutien à la définition et la mise en œuvre de démarches stratégiques régionales ;
- appui technique et expertise auprès des acteurs bretons et des territoires ;
- développement, diffusion, partage des connaissances relatives à la nature ;
- communication, sensibilisation, éducation et mobilisation des citoyens et des opérateurs.

Ces missions devront être précisées, ce qui est prévu dans les prochains mois.

Le CESER note le souhait du Conseil régional de poursuivre une réflexion prudente sur la recherche d'éventuelles convergences de missions entre cette agence de la biodiversité et les structures intervenant sur l'ensemble du grand cycle de l'eau. Il suivra avec intérêt l'avancée de ces convergences dans la continuité de ses recommandations faites en janvier 2018 et il restera vigilant sur la place relative qu'occuperont effectivement les questions de biodiversité dans une agence dont la compétence engloberait la gestion et l'aménagement des systèmes aquatiques. Le rapprochement éventuel entre biodiversité et eau impliquera, comme le souligne à juste titre le Conseil régional, une approche progressive au regard des différences d'organisation de l'action entre ces deux sujets (en matière de gouvernance territoriale, de modes de financement, de manières de faire, etc.).

Le CESER note que les phases de préfiguration de l'ABB ont permis de montrer que les partenaires impliqués étaient en attente forte de voir aboutir la démarche de création d'une ABB intégrant toutes les dimensions de la biodiversité (terrestre, aquatique et marine).

Cette dimension pluri-thématique du projet est cohérente avec la feuille de route « mer et littoral » du Conseil régional, dans laquelle il s'engage à renforcer la prise en compte de la biodiversité marine par l'agence régionale de la biodiversité. En revanche, le CESER constate que cette cohérence ne se retrouve pas dans le Plan breton pour l'eau qui n'intègre que très peu la dimension biodiversité, alors que les thèmes qui pourraient bénéficier d'une approche commune eau et biodiversité, sont ici bien identifiés.

Le CESER observe par ailleurs que les attentes des acteurs impliqués en termes de périmètre et de modalités de contribution à l'ABB semblent à ce jour potentiellement différentes. Elles devront être clarifiées. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre les démarches allant dans le sens de la recherche d'un consensus, en lien avec l'Agence française de la biodiversité, les services de l'Etat en région, et les quatre Départements bretons. Le CESER souhaiterait que les discussions soient rapidement élargies avec les acteurs techniques et scientifiques de la biodiversité en Bretagne, notamment avec les acteurs associatifs qui sont partie prenante de nombreuses actions en faveur de la biodiversité.

Le CESER prend acte du souhait de voir se préciser, d'ici la fin 2018, une proposition consolidée en termes de faisabilité juridique et de fonctionnement de l'ABB. La création d'une structure dotée d'une personnalité juridique propre, accueillant un personnel dédié et pouvant développer des conventionnements avec des structures tierces (par exemple un établissement public de coopération environnementale - EPCE) est envisagée. Cette piste est, aux yeux du CESER, une voie intéressante à étudier, car elle semble de nature à favoriser le portage de projets communs et la mutualisation des moyens, à améliorer la synergie entre les acteurs, et à faciliter la visibilité de l'ABB, sa pérennité et son unité d'action.

Il est également envisagé que l'action de l'ABB puisse être complétée « par l'intégration progressive des missions aujourd'hui développées par des structures tierces, dans le respect des prérogatives de chacun et selon une trajectoire à définir collectivement ».

Le CESER remarque que les pistes à explorer sont donc complexes et que le travail restant à accomplir pour finaliser un scénario solide est important.

Or, le calendrier proposé est contraint. Néanmoins, il est cohérent : il répond à l'urgence des défis à relever et aux attentes des acteurs. Pour tenir ses ambitions, la Région doit donc se doter de moyens spécifiques, permettant de finaliser, d'ici au 1er trimestre 2019, une proposition concrète en termes de structuration juridique et de fonctionnement de la future agence bretonne de la biodiversité.

Le CESER observe d'ailleurs qu'aucun élément de budget n'est donné ; il se demande quels sont les moyens nécessaires à la finalisation du projet et quels seront ceux mis à disposition de l'agence pour impulser et conduire la mise en œuvre d'actions opérationnelles en faveur de la biodiversité. Le CESER sera attentif aux indicateurs de ressources et de réalisations mis en place par la Région pour ce projet.

Enfin, si le CESER envisage avec intérêt la création d'une agence de la biodiversité comme un outil pertinent pour la mise en œuvre d'une stratégie en lien avec la Breizh COP, il souligne qu'étant donné les échéances liées à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les éléments touchant la restauration de la biodiversité et la mise en œuvre de démarches proactives sur le sujet devront être envisagés avant la finalisation de l'agence.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Vers la constitution d’une agence bretonne de la biodiversité

Nombre de votants : 90

Ont voté pour l'avis du CESER : 90

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (U2P), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Jean-Luc TOULLEC
Bretagne Vivante - SEPNB

J'interviens au nom de Bretagne Vivante et d'Eau et Rivières de Bretagne.

Nos associations sont clairement favorables à la création d'une Agence Bretonne de la Biodiversité en tant qu'outil stratégique et opérationnel pour agir sur l'enjeu essentiel de reconquête de la biodiversité. La Bretagne est à juste raison fière de son patrimoine naturel, néanmoins elle ne doit pas le laisser se dégrader mais au contraire le positionner comme un maillon essentiel de l'attractivité et du fonctionnement des territoires, de la qualité de vie et de la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est pourquoi nos associations soutiennent l'avis du CESER et souhaitent conforter cet avis sur deux points qui nous paraissent essentiels :

- Premièrement, il est indispensable de doter la future Agence des moyens nécessaires pour répondre à son ambition, sans pour autant prendre ces moyens sur le budget consacré à l'eau. L'absence de données sur ce sujet dans le document est inquiétante, surtout quand on voit le peu d'engagement financier du Conseil régional dans la préfiguration de l'Agence.

- Deuxièmement, la Région doit s'appuyer sur le réseau des partenaires pour agir, et en particulier des acteurs associatifs. Depuis plus de 50 ans, les associations contribuent de manière essentielle à la connaissance, la protection et la sensibilisation à la nature. Ce sont des milliers de citoyens, naturalistes et passionnés, qui parcourent le territoire et s'engagent au quotidien auprès des élus et des acteurs professionnels. Pour exemple, la majorité des données naturalistes est aujourd'hui produite par les associations qui combinent expertise et participation citoyenne.

La Bretagne a de véritables atouts pour construire une politique ambitieuse de reconquête de la biodiversité. C'est une chance à saisir, et nous espérons que la volonté politique de la Région se concrétisera à la hauteur des enjeux comme des attentes des citoyens.

Intervention de Nadine SAOUTI
Comité régional CGT de Bretagne

A travers la création d'une agence bretonne de la biodiversité prévue pour début 2020, la Région Bretagne réaffirme sa volonté de prise en compte des défis liés au changement climatique et à la perte de la biodiversité.

Cette démarche ne peut qu'être saluée par la CGT. En effet, il y a urgence à réinterroger notre mode de vie, de consommation, de production, ... à les faire évoluer afin d'en diminuer les impacts négatifs.

Pour la CGT, c'est l'occasion de réaffirmer son attachement à un développement économique de proximité en favorisant, par exemple, la reprise et l'installation des petites exploitations agricoles diversifiées au lieu d'un développement incontrôlé d'une agriculture de monoculture intensive.

Et c'est toute la question de l'aménagement du territoire qui va être et qui est déjà remise en cause avec la réforme des collectivités territoriales favorisant les métropoles au détriment des autres territoires plus éloignés et qui souffrent déjà d'une désertification importante, liée à la perte de nos industries et de bien d'autres activités plus ou pas exploitées.

Oui, notre façon de vivre sur chacun de nos territoires de la région aura un impact important sur l'environnement. Or, cela pose bien évidemment la question des moyens que l'on est prêt à mettre en œuvre pour changer la donne et du modèle de société que nous voulons :

- doit-on continuer à développer les transports routiers ou bien favoriser les transports marchandises et voyageurs ferroviaires, les transports collectifs et autres modes de déplacements doux ?
- doit-on préférer une « métropolisation » des activités économiques engendrant des problèmes de périurbanisation non maîtrisée ou bien favoriser un développement économique de proximité limitant la distance « lieu de vie - lieu de travail »?
- doit- on préférer des zones d'habitations individuelles ou bien construire des logements accessibles à tous, réalisés à partir de matériaux locaux, vecteur par là-même de création et de développement d'emplois, répondant aux normes de haute qualité environnementale ?
- doit-on poursuivre l'usage de produits reconnus néfastes comme les produits phytosanitaires ou se doter de moyens technologiques et humains alternatifs et respectueux de l'environnement ?

Vous aurez compris quels sont les choix de la CGT dans cette liste incomplète car si on veut lutter efficacement contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité, il faudra passer par un développement harmonieux et égalitaire de tout le territoire breton.

La diversité des organismes vivants, leur interaction, les écosystèmes sont autant de domaines qui doivent être maintenant dans les logiciels de pensée des responsables des structures diverses, de la décision à la mise en œuvre des activités dans le cadre du développement durable.

Face à l'absence, à ce stade, d'éléments budgétaires, on peut se poser la question des moyens suffisants qui seront alloués pour la création et le fonctionnement de cette nouvelle agence. Entre les bonnes intentions et la réalité, il y a une marge qu'il nous appartient de combler pour mieux vivre en Bretagne mais aussi laisser un héritage digne de ce nom aux générations futures.
Les propositions avancées dans cet avis conviennent à la CGT qui votera cet avis.

Intervention de Sophie JEZEQUEL
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

La proposition de constituer une Agence bretonne de la biodiversité répond à un besoin d'organiser et de structurer le sujet au niveau régional.

Nous partageons pleinement ce projet de structuration, ainsi que ses objectifs d'accompagner et de fédérer les différents acteurs des territoires. Il nous semble primordial que le fonctionnement qui sera mis en place nous permette, à nous représentants des acteurs économiques, en particulier des agriculteurs, d'y prendre toute notre place, aux côtés des collectivités territoriales et du monde associatif.

Nous affirmons que la biodiversité est un sujet qui permet de croiser les connaissances et les idées. Le piège serait d'en faire un sujet de spécialistes ou appréhendé sous l'angle unique de la contrainte.

L'appropriation est un enjeu majeur. Par exemple, les territoires mettent en place des atlas communaux de biodiversité. Ces démarches sont des opportunités pour sensibiliser et surtout y associer les agriculteurs qui travaillent sur ces territoires, en valorisant ce qui est positif en termes d'aménagements et de pratiques.

Vous posez la question de l'articulation entre l'eau et la biodiversité. Ce sont des sujets qui sont étroitement liés. Mais la biodiversité concerne des champs beaucoup plus larges. Articulation ne veut pas dire fusion, c'est pourquoi il nous semble important de garder des structures dédiées et de laisser à chaque schéma directeur, que ce soit le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ou le Schéma Directeur Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), leur vocation et leur portée spécifiques.

Prendre en compte l'ensemble du territoire, sensibiliser, trouver des portes d'entrée, faire le lien avec l'agronomie, l'élevage, l'énergie, voici des pistes pour demain. Les agriculteurs bretons seront actifs sur ce nouvel enjeu. La question de la biodiversité est vaste et le chantier s'engage, comme il s'est engagé il y a trente ans en Bretagne sur la question de l'eau.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Michel CLECH

Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB)

Le Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB) se réjouit également de l'engagement de la Région Bretagne dans la création d'une agence régionale chargée de la reconquête de la biodiversité, au travers des 5 missions identifiées dans le bordereau.

En effet, depuis le début des années 2000, les régions ont été confortées, par différentes lois successives, à intervenir en matière de protection et de valorisation du patrimoine naturel régional.

La Région Bretagne intervient dans la protection des espaces et des espèces (Contrats Nature, réserves et parcs naturels régionaux) et accompagne les établissements publics et les têtes de réseaux associatifs dans leurs missions respectives : expertise scientifique, gestion, sensibilisation, formation, etc.

L'Agence Bretonne de la Biodiversité viendra donc soutenir et renforcer l'organisation des acteurs, en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux liés à la perte de la diversité biologique bretonne. Sa gouvernance devra tenir compte des difficultés passées, dont celle concernant les tentatives de création d'un Conservatoire des Espaces Naturels, et sa structuration devra renforcer, comme indiqué dans le document régional, les missions d'éducation et de mobilisation des citoyens et des opérateurs.

Les deux actions pilotes, actuellement mises en chantier, doivent illustrer la capacité des acteurs à agir en partenariat, compte-tenu des attentes fortes des parties prenantes sur ces sujets liés aux biodiversités terrestre, aquatique et marine. Le REEB soutiendra cette organisation ainsi que les actions communes qui pourront y être menées.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : Ronan LE GUEN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « De la gestion des déchets à la valorisation des ressources »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose un point d'étape sur l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Il demande :

- de prendre acte de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- d'approuver les principes fondamentaux qui vont guider l'écriture du contenu du plan.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et restera très attentif à sa finalisation. Il soutient l'action du Conseil régional sur la démarche collaborative et de co-construction engagée pour la mise en place de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan.

Le CESER retrouve, dans les principes fondamentaux qui guideront l'écriture du plan, l'essentiel des éléments d'analyse qu'il avait proposés en anticipation dans son étude *« Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux ! »* de mars 2015.

En effet, le premier principe d'application de la hiérarchie des modes de traitement était également le principe directeur du rapport du CESER, qui avait souligné la nécessité de faire des déchets un sujet positif et de faire respecter la hiérarchie des déchets afin de garantir que ceux qui auraient pu être évités ou valorisés en amont ne soient ni incinérés ni enfouis. Il avait aussi formulé des préconisations en faveur de chacune des étapes de la hiérarchie. On peut rappeler notamment l'idée de favoriser la stimulation des bonnes pratiques et de récompenser les initiatives vertueuses par des bonus écologiques à imaginer. Il espère que ces propositions seront prises en compte dans la rédaction du plan.

Le deuxième principe fondateur du PRPGD porte sur la gestion au plus près des territoires. Il s'agit là encore d'un élément que le CESER avait proposé dans son travail, rappelant que ce principe permet de limiter les transports et l'exportation dans une logique de respect du développement durable. A ce sujet, le CESER rappelle l'intérêt de l'expérimentation « Territoire zéro déchets » et de sa possible généralisation à l'échelle régionale.

Les troisième et quatrième principes du plan, portant sur la coordination de l'ensemble des acteurs et la mutualisation des outils, constituent là encore des éléments indispensables dans lesquels le CESER s'inscrit entièrement. En effet, il avait souligné l'importance de renforcer les coopérations et les mutualisations pour optimiser les équipements. Il se félicite de voir que le Conseil régional souhaite

véritablement jouer son rôle de mise en cohérence de l'organisation territoriale afin de garantir une bonne répartition des flux de déchets.

Le CESER se félicite également de la volonté du Conseil régional de consolider la place de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le déploiement de nouvelles filières (cinquième principe du plan). Il avait rappelé la nécessité de maintenir les possibilités d'intervention et de coopération de l'ensemble des acteurs économiques du déchet, des entreprises de l'ESS aux grands groupes.

Le CESER se satisfait de voir que le sixième principe du PRPGD est celui de la connaissance. Il avait, en effet, fait de cette question de l'actualisation permanente des connaissances l'une des conditions de réussite de la bonne gestion des déchets et a de longue date rappelé que l'Observatoire régional des déchets en Bretagne (ORDB), unique en France, doit être soutenu. Le CESER propose que des enquêtes concernant les pratiques des usagers soient envisagées afin de mieux cibler les communications vers ces derniers et adapter les équipements aux nouveaux usages ou à de nouveaux besoins, par exemple.

Il regrette en revanche que la question de la sensibilisation par l'éducation à l'environnement soit insuffisamment mentionnée dans les axes du futur PRPGD. En effet, la valorisation des bonnes pratiques (ambassadeurs du tri, guides pour l'usage des composteurs…) tout comme une communication active en direction des citoyens sur les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus en termes d'avancées sociales, économiques et environnementales sont indispensables à une gestion collective et efficace des déchets. Cet aspect ne doit pas être cantonné à la question de la prévention. A ce sujet, le CESER espère voir apparaitre des exemples d'expérimentation sur la question des déchets dans le catalogue des initiatives et des solutions en cours d'élaboration dans le cadre de la Breizh COP.

En lien avec cette démarche régionale de grande ampleur fixée à l'horizon 2040 et afin de réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne, le CESER rappelle également qu'il avait indiqué la nécessité de conforter, dans l'enseignement secondaire et post-secondaire professionnel la promotion des métiers de l'économie du déchet. Il regrette que cet aspect lié à la question des formations soit absent des grandes orientations présentées ici.

De la même manière, les enjeux d'innovation et de capacité à développer de nouveaux *process* en lien avec les évolutions techniques et règlementaires ne devront pas être omis dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Par ailleurs, le CESER avait pointé également un enjeu très fort de cohérence entre le futur SRADDET et la problématique des déchets sur la question de l'urbanisme. La manière dont la gestion des déchets est intégrée aux documents de planification locaux, notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), ainsi qu'aux réflexions sur les formes d'urbanisation, peut en effet permettre de faire avancer le sujet parfois délicat de l'acceptabilité des politiques publiques, ainsi que l'éducation à la sobriété. Le CESER espère que cette question sera abordée par ce futur PRPGD.

Enfin, le CESER ne peut que continuer à s'interroger sur les moyens humains et financiers qui seront alloués à la mise en œuvre de ce plan. Il rappelle aussi que ce plan devra être construit autour d'objectifs précis auxquels seront adossés des indicateurs de suivi permettant d'évaluer ses effets sur le long terme.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

De la gestion des déchets à la valorisation des ressources

Nombre de votants : 95
Ont voté pour l'avis du CESER : 95
Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0
Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention d'Emmanuel THAUNIER
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Ce point d'étape sur l'organisation de la prise de compétence « déchets » par la Région est le bienvenu. Les acteurs économiques font le constat satisfaisant à ce stade d'une démarche participative sérieuse et approfondie.

Dans ce cadre, du point de vue des entreprises, le transfert de la compétence « déchets » aux conseils régionaux constitue une avancée. Il devra permettre un meilleur équilibre de traitement des déchets d'entreprises entre les territoires en portant trois ambitions :

- premièrement, encourager une répartition territoriale des installations de valorisation plus équilibrée ;
- deuxièmement, définir des politiques tarifaires plus homogènes ;
- troisièmement, porter une plus grande capacité à soutenir l'investissement dans des installations à plus forte valorisation.

Parallèlement à ces objectifs que nous souhaitons défendre, nous attirons également l'attention de la Région sur deux risques : la tentation d'une trop grande sélectivité dans l'accueil des déchets économiques et la perspective d'une trop forte concentration des installations, qui se traduiraient par des augmentations des coûts logistiques et des émissions carbone associées. Au-delà de cette approche globale, nous souhaitons revenir sur quelques points clés du document qui nous est présenté aujourd'hui.

Sur la question de la hiérarchie des modes traitement tout d'abord.

Nous considérons que la prévention représente un facteur de compétitivité des entreprises. Les démarches engagées par les acteurs économiques régionaux, branches et réseaux consulaires, avec l'appui de la Région et de l'Etat, sur la performance industrielle, notamment par la diffusion des méthodes de « Lean management » dans les entreprises contribuent à accélérer cette dynamique. Elles sont d'autant plus indispensables depuis que les matières premières sont devenues des produits de spéculation financière, non seulement dans les industries classiques (métaux, produits hydrocarbures) mais également les matières végétales (coton) et désormais les matières alimentaires (beurre, œufs, sucre, par exemple).

Sur la gestion des déchets au plus près des territoires ensuite.

Nous l'avons dit, l'échelle régionale a toute sa pertinence pour la définition d'une politique globale de gestion des déchets. Et si l'échelle territoriale est bien évidemment essentielle, il sera capital d'éviter d'appliquer aux entreprises une approche trop locale de l'économie circulaire. Elle conduirait à sous valoriser des ressources au seul critère de la proximité. Une ambition régionale est donc nécessaire dans l'adoption d'outils de qualification des gisements afin que les partages de flux soient les plus efficients.

Sur le renforcement des outils de connaissance enfin.

Concernant les estimations des déchets issus des activités économiques, l'ensemble des acteurs dispose aujourd'hui d'outils de qualification robustes qui doivent continuer à être soutenus.Toutefois des évolutions seront nécessaires dans la qualification des types de valorisation, à la fois pour inciter à l'adoption des meilleures pratiques mais également pour éclairer le déploiement de nouvelles filières plus efficientes.

Intervention de Jean-Yves PIRIOU
Association Eau et Rivières de Bretagne

J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

La note du Conseil régional se tient à une indication de l'état d'avancement des travaux devant aboutir à l'élaboration d'un Plan Régional de prévention et de gestion des déchets. L'avis du CESER note à juste titre que les principes fondamentaux pris en compte par la Région tiennent compte des préconisations de l'étude réalisée par le CESER en 2015.

Mais une toute nouvelle réglementation européenne du 22 Mai 2018 risque de modifier profondément ces principes fondamentaux. Il s'agit du paquet Economie Circulaire dont un des textes adoptés amende l'ancienne directive 2008/98/CE.

Dans ce cadre nous tenons à signaler que ce plan breton en cours d'élaboration devra être conforme à cette nouvelle directive européenne sur les déchets. Il est important que les Régions, qui ont les compétences de la planification et des investissements sur les Déchets de par la loi NOTRe, prennent d'ores et déjà en compte cette toute nouvelle directive qui va s'imposer à tous. La directive européenne différencie clairement les objectifs concernant d'une part les déchets ménagers et d'autre part les déchets des activités économiques, ce que ne fait pas la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Des objectifs de réemploi et de recyclage sont clairement fixés par l'Europe pour les déchets municipaux : 55 % pour 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035. D'autre part l'Europe distingue le réemploi et recyclage d'une part, avec les objectifs cités précédemment, de la valorisation matière d'autre part, qui, elle, prend en compte l'utilisation des déchets d'incinération tels que, par exemple, les machefers en remblai routier. Ceci mettra un frein à l'incinération des déchets, à prendre en compte dans les objectifs de la Région Bretagne. En outre, à partir de 2027, seuls les déchets organiques triés à la source pourront être comptabilisés comme recyclés, ce qui change la donne par rapport aux produits organiques issues des usines de tri.

En conclusion, il nous semble essentiel que le Conseil régional de Bretagne prenne d'ores et déjà en compte, dans ses réflexions en cours, cette nouvelle réglementation européenne qui aura un aspect prescriptif.

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean KERHOAS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Canaux et voies navigables de Bretagne : les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose de poser les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux et voies navigables bretonnes.

Elle s'inscrit dans un contexte qui fait de la région Bretagne le seul gestionnaire en France de ses voies navigables avec l'extension récente du périmètre de propriété à la section finistérienne et, potentiellement, au linéaire costarmoricain. Ces voies navigables constituent pour le Conseil régional un véritable levier de développement économique et touristique de la Bretagne centrale et implique pour cela un traitement volontariste, dynamique et écologiquement responsable.

Les orientations politiques identifiées dans ce rapport se matérialiseront ensuite dans des plans d'actions opérationnels, construits de façon concertée et territorialisée avec les EPCI, départements et associations.

Le rapport se structure autour de trois éléments majeurs :

- Le constat que les voies navigables et canaux bretons sont un patrimoine d'exception ;
- Le rappel des moyens régionaux dédiés, à travers une gestion en régie des canaux et voies navigables et une intégration de cette gestion au sein de l'Acte 2 du schéma régional du tourisme ;
- L'affirmation d'une stratégie intégrée de développement et de valorisation des voies navigables et des canaux de Bretagne.

Cette stratégie s'organise autour de trois points :

- **Des principes de gouvernance** rappelant que la gestion et l'exploitation est assurée par le Conseil régional et la volonté du Conseil régional est de mettre en place des « contrats de canal » avec les autres acteurs publics : départements, EPCI, communes.
- **4 orientations stratégiques majeures** autour de quatre axes :
  - Axe 1 : développer la navigation fluviale et la randonnée, en rappelant le principe que c'est bien là la principale vocation de ce domaine public régional ;
  - Axe 2 : agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables et des usages ;
  - Axe 3 : des voies navigables partagées offert un public le plus large possible : piétons, cyclistes, équestres, navigants, pêcheurs et chasseurs ;
  - Axe 4 : promouvoir les voies navigables bretonnes.
- **Une dynamique de coordination régionale**, au sein d'une conférence annuelle des voies navigables.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que se féliciter de la volonté du Conseil régional de Bretagne de construire une véritable stratégie intégrée de développement et de valorisation des canaux et voies navigables de Bretagne sur la base :

- de la propriété de la totalité des 580 km de canaux et voies navigables avec l'extension à la section finistérienne et potentiellement à celle des Côtes d'Armor ;
- de l'expérience acquise au travers de 10 années d'exploitation et de gestion de ces canaux et voies navigables, qui s'est avérée concluante et positive ;
- des enjeux que constitue la bonne gestion de ces canaux et voies navigables pour le développement touristique et économique de la Bretagne centrale ; ce patrimoine est en effet un élément différenciant du Centre Bretagne, qui mérite d'être valorisé et pensé de manière globale, car il peut concourir à renforcer son attractivité. A ce titre, le CESER souligne que les projets qui associeront de multiples activités – touristiques, économiques, patrimoniales, culturelles en lien avec les acteurs publics, économiques, environnementaux et culturels locaux seront particulièrement intéressants ; ceci, tant dans une optique de développement touristique et économique que d'amélioration de la qualité de vie dans le Centre Bretagne.

Par ailleurs, le CESER adhère à l'affirmation que la navigation fluviale et la randonnée sont bien les principales vocations de ce nouvel élément du domaine public régional. Pour le CESER, il pourrait toutefois être intéressant d'opérer une veille pour identifier, à moyen – long terme, d'éventuelles évolutions d'usages de ce patrimoine (habitat sur l'eau, transport fluvial de proximité…) ; en effet, le rapport montre bien comment, dans le temps, l'usage et la vocation des canaux ont évolué.

D'autre part, le CESER relève que pour atteindre ses objectifs de développement touristique de la Bretagne centrale, le Conseil régional devra tirer les enseignements des expériences menées pendant ces 10 premières années d'exploitation et dont il ressort entre autres :

- l'insuffisance de convergences des acteurs en charge de la promotion de ces territoires et les prestataires d'activités nautiques sur le canal ;
- le constat que le personnel de ces prestataires d'activités est plus rompu à l'accueil d'une clientèle captive et passionnée qu'à la prise en compte d'une clientèle de passage, plus exigeante ;
- la faible maîtrise des langues étrangères de ce personnel, alors même que les clientèles allemandes, hollandaises et anglaises sont de plus en plus présentes.

Enfin, le CESER salue la volonté du Conseil régional de mobiliser la diversité des acteurs, tant publics que privés, dans cette stratégie.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, la mise en œuvre de cette stratégie et sa déclinaison opérationnelle en lien avec l'ensemble des partenaires concernés.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Canaux et voies navigables de Bretagne : les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 87

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Michel CLECH (REEB), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 12

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante)

Adopté à l'unanimité

Intervention de Marie-Pascale DELEUME

Association Eau et Rivières de Bretagne

L'avis du CESER est à notre avis incomplet car il omet de soulever le problème de l'état degradé de la qualité des eaux et de la faible prise en considération de cet enjeu par la Région au regard de la priorité touristique.

Nous intervenons sur ce dossier complexe, car les canaux et voies navigables sont certes un enjeu touristique que nous ne nions pas, mais c'est aussi un enjeu EAU et les canaux sont tenus comme les autres masses d'eau à l'objectif de qualité écologique.

Or comment envisager sereinement un développement touristique, quand on observe la situation de certains canaux et les choix fait par la Région, notamment sur le Blavet canalisé.

Il se trouve en très mauvais état, avec un développement de l'eutrophisation et la proliférations de micro-algues dû au non entretien et au faible écoulement des eaux empêchant ainsi la vie faunistique et la continuité écologique malgré les alertes répétées des associations locales. Les associations ont d'ailleurs fait des propositions beaucoup moins couteuses , mais qui n'ont même pas été étudiée. Est ce en cohérence avec les propositions de négociation envisagées par la Breizh COP ?

En conséquence nous nous abstiendrons.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Economie et innovation »
Rapporteure : Marie-Christine LE GAL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la politique de développement du tourisme »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du Code des juridictions financières, le Président du Conseil régional communique le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion de la politique régionale de développement du tourisme pour les exercices 2012 et suivants.

La Chambre régionale questionne notamment le pilotage de l'Acte II du Schéma régional du tourisme, ainsi que la faiblesse des dispositifs de suivi et d'évaluation des objectifs et des actions menées.

Le Président du Conseil régional rappelle que depuis plus de deux ans, la Région conduit une démarche de fond visant à instaurer les conditions d'une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs touristiques bretons et à construire une vision partagée du tourisme breton, à travers les Ateliers du tourisme breton, la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et la Conférence régionale des acteurs touristiques privés et associatifs.

Enfin, il précise qu'il sera tenu compte dès 2018 des recommandations de la Chambre, dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles en cours de rédaction entre la Région et les associations partenaires. Ces conventions fixeront les objectifs du partenariat, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La Chambre régionale des comptes souligne le manque de moyens affectés au pilotage et au suivi de la stratégie régionale du tourisme. Le CESER partage ce constat, et rappelle qu'il fait le même diagnostic à propos du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, ainsi que de la Stratégie de spécialisation intelligente.

Le CESER sera donc particulièrement attentif au pilotage et au suivi de la nouvelle stratégie touristique, adoptée en février 2018, missions qui reviennent à une nouvelle instance : les rencontres du tourisme, selon des modalités qui restent à préciser. Cela est d'autant plus important que la stratégie en question :

- mobilise de multiples partenaires, et nécessitera donc des dispositifs originaux et harmonisés de collecte et de partage de l'information nécessaire au suivi ;
- prévoit la mise en œuvre de projets expérimentaux, dont il faudra prévoir l'évaluation en vue d'une capitalisation.

Dans sa réponse à ces observations, le Président du Conseil régional rappelle que ce document porte sur l'action des dernières années, alors qu'une nouvelle dynamique est en cours depuis deux ans. Celle-ci s'appuie sur important travail de mobilisation des acteurs publics et privés du tourisme à l'initiative du Conseil régional. Pour le CESER, qui a régulièrement salué cette démarche, la précision est importante. Elle permet en effet de relativiser en partie les critiques portées par le rapport. Au final, l'intérêt de ce document n'est pas uniquement dans l'analyse qu'il fait de la politique régionale sur les dernières années, mais aussi, et peut-être surtout, dans les conditions de réussite qu'il pose pour la réussite de la nouvelle stratégie.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la prise en compte des observations de la Chambre régionale des comptes par le Conseil régional.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Communication d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la politique de développement du tourisme

Nombre de votants : 82

Ont voté pour l'avis du CESER : 82

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission « Economie et innovation »
Rapporteurs : Olivier LE NEZET et David RIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional entend jouer un rôle prépondérant dans la transition maritime de la Bretagne, en capitalisant sur les actions menées depuis une douzaine d'années et en mobilisant l'ensemble de ses compétences et de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire et de développement économique (gestion des ports, gestion des fonds européens, etc.).

Cette feuille de route Mer & littoral constitue son plan d'action pour les cinq prochaines années et sa contribution à l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral portée par la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), en synergie avec les propositions des autres collectivités territoriales, des acteurs associatifs ou économiques et de l'Etat qui conserve un rôle prééminent, en particulier sur les actions en mer. Elle alimentera la partie bretonne du document stratégique de façade (DSF) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans sa partie mer et littoral.

L'objectif de cette feuille de route n'est pas de s'engager sur l'ensemble des champs, mais de concentrer les efforts là où l'action régionale apporte une réelle plus-value et où il est indispensable d'agir pour débloquer des situations ou saisir des opportunités. Treize priorités sont fixées pour les années à venir :

- développer une culture maritime pour accompagner les changements de comportement ;
- promouvoir et développer la formation dans le domaine de la mer ;
- renforcer la valeur ajoutée de la pêche bretonne ;
- contribuer au développement de l'activité conchylicole ;
- conforter la filière « Algues » comme filière économique d'avenir ;
- développer les énergies marines renouvelables ;
- conforter la filière industrielle navale ;
- faire des ports un levier du développement de la Bretagne ;
- renforcer les atouts maritimes du territoire breton ;
- contribuer au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers ;
- renforcer la recherche et l'innovation ;
- contribuer à la bonne gouvernance des espaces maritimes et littoraux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Alors que le CESER invitait dans son étude *« La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 »* (décembre 2017) à passer de la stratégie aux actions pour engager concrètement la « transition maritime » de la Bretagne, cette feuille de route confirme la volonté du Conseil régional d'affirmer la vocation maritime et littorale de la région et de faire de la mer l'un des piliers du développement régional. Comme le CESER l'a rappelé dans la conclusion de son étude *« Economie maritime en Bretagne : changeons de*

regard » (octobre 2014), les atouts maritimes de la Bretagne constituent un capital à faire fructifier et à valoriser par l'innovation dans toutes ses dimensions. Aussi, il se félicite que le soutien à l'économie maritime, son accompagnement et sa structuration soient affichés comme une priorité forte pour le Conseil régional. Le CESER est également persuadé que le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire qui justifie la mobilisation collective des acteurs. Compte tenu des difficultés à mettre en œuvre une politique maritime intégrée dans le contexte d'un morcellement des responsabilités administratives, il sera particulièrement attentif à l'intégration de cette feuille de route lors de l'élaboration de l'ensemble des différentes documents et schémas, notamment le SRADDET.

Le CESER partage l'ensemble des priorités pour le développement maritime énumérées dans ce bordereau. La plupart des actions proposées vont d'ailleurs dans le sens des préconisations contenues dans les études du CESER : encourager le développement des campus des métiers et des qualifications, développer une stratégie foncière pour le maintien des espaces nécessaires aux activités productives maritimes, mettre en réseau les ports à l'échelle régionale, contribuer à l'excellence scientifique dans le domaine de la mer et du littoral, etc.

Toutefois, le CESER constate que le niveau d'ambition des actions et de précision des moyens affectés est inégal selon les priorités : certaines actions sont très précises, d'autres déjà engagées. Il regrette le caractère imprécis de certaines d'entre elles, tant dans leur contenu que dans l'exposé des moyens qui y seront affectés ou de leur calendrier de mise en œuvre.

En ce qui concerne la culture maritime et la formation dans le domaine de la mer (3.1. et 3.2.), les priorités semblent largement inspirées du rapport du CESER *« Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime »* (septembre 2015). Le CESER ne peut que s'en féliciter et il partage l'ambition de faire de la Bretagne un pôle central de la formation initiale et continue dans les secteurs maritimes en Europe. A ce propos, il invitait le Conseil régional à développer l'excellence de l'appareil de formation et à faire la promotion, y compris à l'étranger, des atouts de la région dans ce domaine. Il encourage également le Conseil régional dans la voie des actions qu'il se propose de mener, mais émet toutefois quelques réserves sur les leviers à sa disposition, notamment en ce qui concerne les lycées maritimes, sous tutelle de l'Etat. Il s'étonne qu'aucune action ne concerne les enjeux spécifiques à la filière du nautisme et suggère à ce titre de reprendre les préconisations contenues dans ses études. S'agissant des jeunes et de la (mé)connaissance qu'ils ont des métiers et des formations liées à la mer, le CESER préconisait d'accroître la visibilité de ces métiers et formations dans les outils servant à l'orientation des jeunes, de développer une communication positive sur les métiers de la pêche, mais aussi de conforter la qualité des emplois et de développer les perspectives de formation tout au long de la vie (VAE, formation continue). Pour la plupart des filières maritimes, il y a en effet urgence à renouveler les effectifs et à accompagner la transmission des entreprises. Concernant enfin le consortium interrégional sur la mer, pilote du campus naval, le CESER sera particulièrement attentif à la complémentarité des formations mises en œuvre et à la coopération entre les différents établissements de formation et de recherche.

En ce qui concerne les énergies marines renouvelables (3.6.), les actions proposées s'inscrivent dans la continuité de la feuille de route adoptée par le Conseil régional en 2016. Le CESER tient à souligner le caractère innovant de l'expérimentation proposée en Bretagne pour la co-animation des débats publics entre l'Etat et le Conseil régional, mais s'interroge sur les moyens qui seront affectés à cette nouvelle responsabilité.

En ce qui concerne les ports (3.8.), les propositions vont dans le sens des recommandations du CESER pour assurer la complémentarité de l'offre portuaire régionale. Il souligne l'application du concept de zones d'économie maritime d'intérêt régional (ZEMIR) qu'il avait proposé dans son étude *« Produire et résider sur le littoral en Bretagne ! »* (mai 2017) et qui pourra être approfondi dans le cadre de l'élaboration du SRADDET. Enfin, la mise en réseau des ports à l'échelle régionale devra aussi permettre

de favoriser une approche coordonnée en matière d'observation foncière, de recensement et de suivi des terrains disponibles ainsi que d'attractivité.

En ce qui concerne le maintien du bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers (3.11.), le CESER rappelle qu'il s'agit d'une condition indispensable à la valorisation des nombreuses activités qui font la spécificité de la Bretagne maritime. Il recommande que les notions de capacité de support des écosystèmes et d'empreinte sociétale soient placées au cœur de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral et des exercices de planification. Par ailleurs, le CESER estime que les enjeux de reconquête de la qualité des eaux côtières et d'adaptation au changement climatique sont insuffisamment pris en compte dans cette feuille de route. Il recommande enfin de remplacer la notion de « biodiversité marine » par celle de « biodiversité marine et côtière », qu'il estime plus précise.

Enfin, si le CESER se réjouit de l'ambition portée par cette feuille de route, il insiste sur la nécessité de réfléchir à l'évaluation des effets de la stratégie régionale, de son plan d'actions et de cette feuille de route. Ces documents seront révisés tous les 5 ans et dans cette perspective, il invite le Conseil régional et l'ensemble des acteurs à définir, dès à présent, les indicateurs et les critères mobilisables pour évaluer leurs effets sur le développement maritime régional, comme cela est préconisé dans *« La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 »*. Plusieurs des actions inscrites dans cette feuille de route pourraient notamment être traduites en indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de l'action publique régionale.

En conclusion, le CESER souligne le caractère pédagogique et l'intérêt de cet exercice transversal conduit par le Conseil régional, consistant à exposer comment il entend contribuer à la Stratégie régionale pour la mer et le littoral au travers de l'ensemble de ses politiques sectorielles. Toutefois, il remarque que l'adoption de cette feuille de route s'inscrit aussi dans le contexte d'une diminution des crédits inscrits au budget primitif 2018 pour l'orientation stratégique « Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer ». A ce titre, il s'interroge sur l'adéquation entre les objectifs et les moyens affectés, qui ne sont pas précisés, et émet certaines inquiétudes sur la capacité du Conseil régional à mettre en œuvre l'ensemble de ces actions. Par ailleurs, l'atteinte des priorités fixées par le Conseil régional sera aussi conditionnée au positionnement de l'Etat (lycées maritimes, co-animation des débats publics dans le domaine des énergies marines renouvelables, etc.).

Pour ces raisons, le CESER tient à réaffirmer son attachement à la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), instance unique en son genre et considérée comme une référence et un modèle par d'autres Régions maritimes. Il estime indispensable de continuer son travail et juge plus que jamais nécessaire la poursuite de la dynamique de concertation et de dialogue engagée, pour faire de la mer et du littoral des atouts forts du développement économique, social et environnemental de la Bretagne et ainsi participer à la construction de la maritimité de demain.

Le CESER continuera à suivre avec attention l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral dans le cadre de ses travaux.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Se sont abstenus : 4

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité

Intervention de M. Antoine DOSDAT

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

L'Ifremer se félicite de la poursuite de l'engagement de la Région Bretagne dans la valorisation de son capital maritime, sous toutes ses formes. Cette feuille de route représente l'analyse de la Région, qui devra intégrer (1) l'analyse nationale (document stratégique de façade) et (2) prendre en compte les retours des ateliers « Mer et Littoral » destinés à bâtir la Stratégie Mer et Littoral, elle-même partie du SRADDET.

La feuille de route est très complète. Il est visible qu'elle s'est en grande partie inspirée des travaux du CESER. Qu'il soit permis cependant de relever quelques voies de consolidation et d'amélioration :

- la Région Bretagne dispose de la plus forte concentration d'institution de recherche, développement, innovation et enseignement supérieur dans le domaine maritime du territoire français. Si cette donnée apparaît dans la feuille de route, la valorisation de ce capital ne fait pas l'objet d'un approfondissement au-delà de la description de l'existant. Par exemple, l'exploitation des données marines, pour laquelle la Bretagne est dotée de toutes les compétences, n'apparaît pas comme un vecteur de différenciation à exploiter.
- un outil majeur du développement économique lié à la mer devrait être le Pôle de Compétitivité dédié à la mer. Là encore si il est mentionné à plusieurs reprises, le document ne promeut pas une rupture de nature à accélérer la « percolation » des innovations dans les entreprises. Cela pose donc la question des intentions de la Région de ce point de vue. Il est à noter également que les innovations sont contributrices de la mise en action Politique Maritime Intégrée - appelée de ses vœux par la Région - en étant souvent situées aux interfaces entre secteurs.
- dans le même ordre d'idée, pour ce qui concerne le développement des énergies marines renouvelables, la feuille de route ne précise pas ses intentions sur le rôle qu'elle souhaite voir jouer par l'ITE « France Energie Marine ». Pour un sujet bénéficiant d'investissements lourds de la part de la Région, cette lacune mérite d'être comblée.

Pour conclure, la Région se félicite de la qualité de la concertation autour des projets de développement, et des instruments mis en place (e.g. la CRML). Gageons qu'ils soient encore perfectibles, et que des travaux visant la professionnalisation de la concertation pour permettre la prise de décision nécessiteront l'effort de tous, y compris des pédagogues.

NAUTISME EN BRETAGNE

Intervention de M. Jean KERHOAS
Nautisme en Bretagne

Comme le rappelle la feuille de route mer et littoral, l'étude menée en 2016 sous couvert du Conseil régional et de la Fédération des Industries Nautiques avec la participation active des autres composantes de la filière que sont l'association des Ports de Plaisance de Bretagne et Nautisme en Bretagne, la filière nautique et plaisance bretonne représente aujourd'hui près de 7 500 emplois et plus d'un milliard d'euros de chiffres d'affaires.

Mais cette filière, la plus jeune du monde maritime, sa dimension économique ne datant que de trois ou quatre décennies, c'est aussi **aujourd'hui 2 000 acteurs économiques, près de 800 millions d'euros de retombées indirects, 3 millions de pratiquants réguliers** et c'est surtout une filière à fort potentiel.

A titre d'illustration, si aujourd'hui, 15 % de la population touristique présente sur le littoral, pratique une ou des activités nautiques ou de plaisance, les acteurs économiques de cette filière considèrent aujourd'hui qu'en s'organisant en conséquence, en mettant sur le marché les équipements et prestations en phase avec les attentes des clientèles, en innovant continuellement, nous avons dans les **deux décennies à venir la possibilité de doubler l'économie de cette filière** c'est-à-dire de passer de 7 500 à prés de 15 000 emplois.

Ce potentiel et ces enjeux, la feuille de route proposée par le Conseil régional l'a parfaitement intégré et l'on ne peut qu'adhérer à son souhait de voir mis en œuvre : **« une gestion durable du nautisme englobant l'ensemble des secteurs et des acteurs ».**

Pour cette jeune filière encore peu structurée, c'est un objectif majeur.

C'est d'ailleurs cette volonté de mieux structurer la filière qui a amené la création en 2015 de la confédération du Nautisme et de la Plaisance au plan national et dont l'Association des Port de plaisance en Bretagne et Nautisme En Bretagne sont des acteurs majeurs.

La déclinaison bretonne de cette confédération en cours de mise en œuvre implique qu'en plus des ports de plaisance et des prestataires de sports et activités nautiques, les acteurs du secteur de l'industrie et du commerce, se fédèrent dans une véritable organisation représentative.

Il est évident que la volonté affirmée du Conseil régional dans cette feuille de route du besoin d'une **« réponse ambitieuse et intégrée prenant en compte l'ensemble des problématiques »** ne peut qu'accélérer la fédération de tous ces acteurs au service du développement et de la création d'emplois en Bretagne.

Le soutien de la Région pour finaliser cette bonne organisation, déjà en marche, de toute la filière est indispensable comme il l'est aujourd'hui pour les autres filières du monde maritime.

La feuille de route rappelle aussi dans la définition des conditions de mise en œuvre de la stratégie mer et littoral de l'importance de développer la culture maritime des Bretons. Pour cela elle se propose de renforcer la place de la mer et du littoral dans les enseignements de nos jeunes en leur donnant la possibilité au travers **d'un séjour de classes de mer de découvrir le monde maritime,** ces enjeux stratégiques, scientifiques, écologiques et économiques.

Cette volonté affirmée de **doubler le nombre d'élèves scolarisés** en Bretagne partant en classe de mer, nous ne pouvons qu'y adhérer, sachant que la réussite de cet objectif passera par :

- des classes de mer de qualité avec un véritable contenu pédagogique et éducatif, ce qui implique un personnel d'encadrement en capacité d'épauler l'enseignant dans cette découverte de l'environnement maritime ;

- un mode de financement des séjours qui au travers d'un soutien financier des collectivités, permettra à tous les élèves quel que soit le revenu de leurs parents, de vivre un séjour de découverte de ce monde maritime ;

- enfin une volonté affirmée du Ministère de l'Éducation Nationale pour promouvoir ces séjours et mobiliser les enseignants tout en leur facilitant la tâche administrative liée à l'organisation de ces classes transplantées.

Pour conclure, comme pour d'autres filières, **la mobilisation du fort potentiel de développement de la filière nautique et plaisance Bretonne,** passera comme le souligne le Président Loïg Chesnais-Girard par une démarche partenariale public-privé regroupée autour d'un objectif commun et d'une véritable stratégie régionale.

Intervention de M. Emmanuel THAUNIER
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

En matière de développement économique et d'aménagement, notre Assemblée a fourni ces dernières années de nombreuses productions pour anticiper, comprendre et proposer des pistes de travail pour la valorisation du potentiel maritime de la Bretagne.

La feuille de route qui nous est proposée aujourd'hui, par la définition de priorités et d'actions spécifiques, répond à une attente partagée d'accélérer et de concrétiser le processus de valorisation de cette économie bleue.

Et nous souhaitons souligner ici deux points concernant les outils essentiels à cette économie que sont les ports de commerce.

Bien sûr, nous partageons l'objectif de faire des ports un levier du développement de la Bretagne. Mais la problématique de l'accroissement de l'hinterland des ports bretons doit à notre sens être posée avec davantage d'acuité dans la future stratégie. La géographie bretonne n'est pas modifiable et accroître le développement économique de nos ports, par une augmentation significative des trafics, passera nécessairement par davantage de multimodalité, intégrant une véritable composante ferroviaire.

A contrario, la prise en compte aujourd'hui des besoins spécifiques de foncier portuaire, par l'intermédiaire d'un zonage particulier, va selon nous dans le bon sens et répond à de véritables enjeux pour le tissu économique portuaire. La gestion de ce foncier devra être guidée par deux lignes directrices :

- tout d'abord, se positionner d'emblée sur une gestion de long terme, seule à même de préserver des ressources foncières pour saisir des opportunités économiques et doter les ports de capacités à développer de nouveaux services.
- ensuite, assumer une priorité donnée aux activités industrielles et logistiques tournées vers la mer.

Les opérateurs et acteurs économiques de ports sont et seront aux côtés de la Région pour favoriser la bonne intégration des problématiques portuaires dans la stratégie régionale.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Stéphane CREACH

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT prend acte de la feuille de route " Mer et Littoral " du Conseil régional de Bretagne dans sa volonté de contribution à la Stratégie Régionale Mer et Littoral (SRML) qui doit être adoptée au printemps 2018 comme le précise le bordereau soumis à l'avis de notre assemblée.

La CGT partage le point de vue retranscrit dans le bordereau selon lequel " le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire et un moteur pour la transition écologique et énergétique ".

Nous citons toujours le bordereau : " La région entend en effet désormais jouer un rôle opérationnel et pivot pour concrétiser l'ambition maritime de la Bretagne " tout comme le Président de Région le précise aussi, cette feuille de route s'inscrit " dans une logique de complémentarité de la Stratégie Régionale Mer et Littoral -qui- alimentera la partie bretonne du Document Stratégique de Façade (DSF) et le SRADDET dans sa partie mer et littoral ".

Le Conseil régional entend ainsi jouer " un rôle majeur ", aux côtés de l'État, pour " engager la Bretagne " dans " une transition maritime ", formulation du CESER exprimée dans son étude prospective récente « la Bretagne et la mer à l'horizon 2040 » répondant ainsi à une saisine du Conseil régional.

Dans ce même ouvrage, le CESER avance aussi des propositions pour que la transition maritime réponde à un projet partagé, durable et souhaitable pour tous. Ainsi pour passer de la prospective aux perspectives, 6 défis sont identifiés pour que ce passage d'un état à un autre, " la transition maritime ", s'opère pour " un nouveau chemin vers le développement durable ".

Ainsi deux dimensions ont servi de fil rouge au travail du CESER :

- l'intensité, le degré et la qualité de la maritimité ;

- le degré de maritimisation, c'est-à-dire la contribution de la mer au développement économique, social et environnemental régional.

A ce fil rouge nous pouvons nouer un autre fil rouge développé par notre assemblée concernant sa contribution à l'élaboration du SRADDET, celui de remettre l'être humain au centre des préoccupations dans un environnement de qualité, notion que nous retrouvons aussi maintenant dans les supports à l'élaboration du grand projet de territoire " Breiz COP : un monde à vivre " dont, je cite, " l'objectif ultime : un monde à vivre pour les personnes, répondre à leurs aspirations ".

Pour la CGT, nous ne savons pas, comme l'indique le bordereau, " si le développement maritime est le plus souvent consensuel " parce démonstration est trop souvent faite que la France, à laquelle appartient la Bretagne n'est pas " biologiquement " maritime.

Le bordereau qui nous est soumis choisit, dans son format rédactionnel, de zoomer sur des enjeux qui interpellent directement les compétences de la Région, c'est toujours une citation du texte visé.

Parmi le premier enjeu, celui des ports.

Ainsi, je cite de nouveau le bordereau : " la volonté de la Région est de développer les complémentarités interportuaires, de mettre ce réseau portuaire au service de l'économie régionale et d'augmenter les parts de marché du transport maritime par rapport à la route ".

Conjugué à l'offre ferroviaire, on croirait presque un écrit de la CGT !

Quant au second des enjeux, c'est celui de l'industrie navale et là encore nous pouvons être satisfait que sur le papier du moins celle-ci a bien trois composantes : " militaire, civile et nautique " ce qui sera utile de rappeler à un certain nombre d'industriels mais aussi de collectivités dont celle qui édite ce document.

Passons le fait que pour ne pas répondre à la question posée sans relâche depuis presque 20 ans par la CGT de " déconstruction des navires " il est fait état de leur " conversion ", ce qui est " entendable " néanmoins.

La CGT qui partage l'avis du CESER sur cette feuille de route souhaite soulever juste 2 questions pour l'exécutif régional :

- Concernant les EMR (Énergies Marines Renouvelables) alors que l'ambition pour la Bretagne est de " favoriser le développement d'une filière industrielle forte, rayonnant à l'international " et là encore je renvois au corpus du CESER sur le sujet, qui s'inquiète véritablement des schémas industriels futurs et des emplois associés dans une logique de développement durable ? La CGT alerte depuis des années sur la question, alors aujourd'hui encore le risque est grand que l'argent public soit dilapidé concernant le développement du port de Brest puisque un des porteurs de projets dans le domaine de l'éolien flottant et de l'hydrolien, Naval Group (ex DCNS) pourrait abandonner son activité énergie confiée aujourd'hui à une de ses filiales ;

- Quand au second point, il s'agit de celui des transports. Chacun sait l'implication du Conseil régional dans l'organisation de la compagnie Brittany Ferries.

A ce titre, comment le Conseil régional apprécie que l'argent public, qui rentre dans les caisses de cette compagnie par son biais, vienne de proposer l'affrètement d'un navire dès le mois d'avril pour la liaison entre l'Irlande et l'Espagne sous pavillon de complaisance Chypriote et armé par un équipage venant de l'Europe de l'Est dont on peut imaginer les droits sociaux ?

Cela commence à faire beaucoup pour une compagnie qui fait réparer ses navires en Pologne et les fait construire en Allemagne, y compris dans ce cas en livrant une technologie particulière GNL (Gaz Naturel Liquéfié).

Bien sûr que ces deux questions interpellent directement le Conseil régional et ne peuvent pas être traitées par les deux rapporteurs de l'avis que nous partageons, mais je finis là-dessus pourquoi ?

D'une part parce que le gouvernement a proposé lors du CIMER (Comité Interministériel) de novembre dernier à Brest une expérimentation bretonne de co-animation des débats publics sur la question maritime EMR en particulier et d'autre part, je rappelle le début de cette intervention, le Conseil régional entend " jouer un rôle opérationnel et pivot " dans le domaine de la mer.

Comme cette feuille de route débute dès cette année, c’est dès à présent qu’il faut agir.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Rapporteur : Patrick CARÉ, Président

Contribution du CESER à l'élaboration d'une convention régionale pour l'action publique en Bretagne

Les lois successives de réforme territoriale ont induit un mouvement de redéfinition des compétences entre les différents niveaux de collectivités et prévu les modalités permettant, au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), d'engager un dialogue pour une action publique plus cohérente et mieux coordonnée. En Bretagne, ce dialogue s'est logiquement inscrit dans la continuité du B16 et des relations construites dans la durée entre la Région et l'Etat en région.

Le CESER a régulièrement invité le Conseil régional en premier lieu, mais aussi les collectivités territoriales et l'Etat en région, à entrer résolument dans cette phase de réorganisation et à se saisir des possibilités réglementaires existantes pour construire les modalités d'une action publique régionale innovante, permettant d'anticiper et de répondre aux enjeux d'un développement régional durable.

Outre les transformations induites par la dernière réforme territoriale, sur lesquelles le CESER s'est à plusieurs reprises exprimé[1], plusieurs évolutions et initiatives récentes convergent dans ce sens :

- le développement important des outils contractuels entre l'Etat et les collectivités territoriales ou entre collectivités territoriales, tels que le contrat de plan Etat-Région, la contractualisation Europe-Région-Pays pour la politique territoriale, la contractualisation Région-EPCI pour la politique de développement économique, la contractualisation Etat-métropoles pour la politique d'innovation… ;
- le pacte d'avenir pour la Bretagne, expression d'une réponse conjuguée de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs régionaux face à une actualité économique et sociale difficile ;
- le plan breton de mobilisation pour l'emploi et les suites qui lui sont données à travers le plan d'investissement dans les compétences (PIC) et sa convention d'amorçage ;
- l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), de la responsabilité du Conseil régional dans les textes mais élargie en Bretagne à un projet régional « Breizh Cop » plus ambitieux associant les collectivités territoriales et plus largement les acteurs de la société civile organisée et les citoyens ;
- l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, suivi d'un dialogue entre les collectivités et avec l'Etat pour rappeler et affirmer d'une seule voix les enjeux de l'accessibilité de la Bretagne ;
- la volonté du gouvernement de réduire le poids de la dépense publique, au travers d'objectifs contraignants, contrôlés et sanctionnés, dans un cadre défini comme contractuel, et le souhait du Conseil régional de transformer cette contrainte financière en un partenariat stratégique global s'appuyant sur le projet de territoire pour la Bretagne ;

[1] Avis sur le pacte d'avenir pour la Bretagne (décembre 2013), Avis sur le plan breton de mobilisation pour l'emploi (mars 2016), Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne (octobre 2017), Vœu pour l'accessibilité de la Bretagne (mars 2018), Avis sur les relations financières Etat-collectivités territoriales (février 2018), CESER de Bretagne.

- le projet de réforme institutionnelle qui ouvre la possibilité d'une extension de l'expérimentation à une différenciation sur certaines compétences, dont le Conseil régional s'est saisi par anticipation pour renforcer sa capacité à agir.

Ces éléments convergent vers « une initiative résolue d'innovation régionale » telle que l'avait appelée de ses vœux le CESER dès 2014. Elle devrait se traduire, selon les premiers termes utilisés, dans une *« convention régionale pour l'action publique en Bretagne »,* entrant dans les possibilités ouvertes par le Premier ministre le 22 février dernier.

Si les termes exacts de cette convention régionale pour l'action publique sont encore en construction, le CESER souhaite formuler ci-dessous quelques propositions, destinées à nourrir le débat qui aura lieu en CTAP. Il se fonde pour cela sur le document de travail adressé aux membres de la CTAP et au courrier du Président du Conseil régional invitant ses membres à lui faire part de leurs propositions, tout en considérant que ce document reste un projet en construction et qu'il ne lui appartient pas de formuler un avis en tant que tel. Les remarques qui suivent ne portent donc pas sur tous les points évoqués dans le document mais visent à rappeler quelques lignes de force des réflexions du CESER susceptibles de nourrir les suites de la réflexion, que le CESER pourra approfondir ultérieurement.

- Le CESER se félicite d'une telle démarche : il est de longue date attaché à un approfondissement de la décentralisation et un renforcement de la régionalisation, s'appuyant sur la mise en cohérence d'un projet visant à assurer un développement régional durable, une cohésion sociale et une cohésion territoriale, et à définir les modalités d'une action publique plus cohérente, mieux coordonnée et plus efficace[2]. Ce projet politique de régionalisation, c'est-à-dire initié et mis en cohérence à l'échelle régionale, est entendu par le CESER comme un projet combinant les actions stratégiques de l'Etat en région et du Conseil régional, qui doivent être convergentes, synergiques, ou à défaut complémentaires, sans que ce projet n'empiète sur les domaines de compétence des autres collectivités.

- Si la Région se veut légitimement porteuse d'une vision régionale de la décentralisation, elle ne doit pas en être le seul moteur, et la régionalisation doit être clairement définie en cohérence avec les autres éléments de la décentralisation, c'est-à-dire la clarification des attributions de chaque collectivité, les limites des champs de compétences respectives et les modalités d'intervention (de préférence contractuelle) d'une collectivité au-delà de ses compétences obligatoires.

- Les évolutions législatives en cours devraient ouvrir un droit élargi à la différenciation. S'il partage la nécessité de faciliter les expérimentations pour les collectivités territoriales, le CESER considère que cette possibilité d'inscrire une différenciation dans la durée ne doit pas dédouaner les collectivités de procéder d'abord à une expérimentation faisant l'objet d'une évaluation approfondie, destinée à apprécier s'il faut la proroger ou la stopper. Il rappelle également la sagesse qui doit être de mise dans le recours à l'expérimentation pour la Région, celle-ci nécessitant une évaluation préalable de l'intérêt d'y recourir et des moyens humains et financiers nécessaires à son pilotage et sa mise en œuvre, le cas échéant avec d'autres partenaires.

[2] Contribution au débat sur la réforme territoriale (2009), Contribution au débat national sur le nouvel acte de décentralisation (décembre 2012), Anticipons pour réussir la redistribution des compétences des collectivités territoriales en Bretagne (novembre 2014), Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité (février 2016). CESER de Bretagne.

- Par ailleurs, le droit à la différenciation ne peut pas porter indifféremment sur tout, au risque de compromettre les synergies nationales, régionales et locales. Il doit se concentrer sur la seule valeur ajoutée qu'il apportera au traitement des questions d'échelle spécifiquement régionale. La différenciation doit respecter la garantie d'un égal accès aux droits pour tous sur l'ensemble du territoire national.

- Le CESER est attaché à ce qu'une convention régionale pour l'action publique en Bretagne prévoit les modalités de la participation démocratique au processus décisionnel, dans sa forme organisée (CESER, Conseils de développement) comme dans sa forme plus directe avec les citoyens. Elles sont complémentaires dans leur forme comme dans leur contenu et difficilement substituables l'une à l'autre. Le renforcement de la démocratie locale par l'expression des citoyens et de la société civile organisée concourt en effet largement à la qualité de l'action publique et à la construction de propositions d'intérêt général[3].

- Une convention régionale pour l'action publique doit logiquement combiner les objectifs poursuivis, à savoir une ambition partagée pour la Bretagne, puis les modalités selon lesquelles la Région, les autres collectivités territoriales et l'Etat en région mobilisent leurs compétences, leurs outils et leurs ressources pour atteindre ces objectifs. L'élaboration collective du projet Breizh Cop a conduit à identifier et partager des orientations pour le développement régional, qui peuvent constituer le socle d'une ambition partagée. Le texte de la convention pourrait ainsi s'appuyer, en les mentionnant, sur les orientations et objectifs du projet Breizh Cop, et se concentrer sur les modalités selon lesquels ils peuvent être mis en œuvre, aux différents échelons de l'action publique. Il est difficile pour le CESER de se prononcer à ce stade sur les volets thématiques prioritaires proposées dans le projet de convention, sans être éclairé sur la façon dont ils vont s'articuler avec les objectifs du projet Breizh Cop[4]. Le CESER est soucieux de la cohérence entre la démarche Breizh Cop qui s'inscrit sur le moyen terme et ce projet de convention qui s'inscrit dans un temps beaucoup plus court.

- Le CESER est attaché à ce que la convention régionale de l'action publique conjugue l'affirmation de la Région comme collectivité stratège, motrice du développement économique, social et environnemental régional, avec la valorisation d'une gestion de proximité, au plus près des besoins des populations et des territoires, pour toutes les compétences dont la mise en œuvre est améliorée par cette proximité. C'est l'idée d'une subsidiarité ascendante déjà évoquée par le CESER, valorisant les acteurs les plus proches des questions à résoudre.

- Le CESER a mis en lumière à de nombreuses reprises l'intérêt et la diversité des initiatives engagées par les collectivités territoriales de tout niveau en termes de coopérations, de mutualisations, de fusions. Elles permettent de faire face certes à des contraintes financières, mais aussi à de nouvelles compétences, à de nouvelles demandes, à la nécessité d'améliorer le service rendu. Le dialogue conduit au sein de la CTAP doit permettre l'élaboration collective des solutions les mieux adaptées aux réalités régionales et à leur évolution dans le temps. Celles-ci pourront prendre en compte les spécificités des différents territoires, dans un cadre cohérent et coordonné, avec des formules d'assouplissement, d'adaptation et de différenciation internes à la région et dans un esprit de solidarité territoriale.

- Le CESER apprécie que le développement de la pratique de l'évaluation, auquel il est particulièrement attaché et qu'il encourage, soit mentionné comme un objectif partagé par

[3] L'évolution du CESER, nouvelle impulsion à la démocratie régionale (février 2016). CESER de Bretagne.
[4] Avis sur le projet Breizh Cop (avril 2018). CESER de Bretagne.

l'ensemble des collectivités territoriales, prêtes à réfléchir à la mise en place de méthodes et d'outils d'analyse mutualisés à l'échelle régionale. Certaines actions publiques communes à plusieurs collectivités territoriales et pilotées en coordination, en complémentarité, en subsidiarité… appellent de toute évidence une évaluation concertée, partagée, et mise en œuvre de manière collaborative. Le CESER rappelle qu'il a existé en Bretagne un comité régional d'évaluation des politiques publiques (réunissant à l'époque l'Etat, le Conseil régional et le CESER), dont une forme nouvelle, adaptée aux nouveaux enjeux et mobilisant non seulement les collectivités mais aussi l'Etat en région, et articulée avec la CTAP, pourrait être proposée par cette convention régionale pour l'action publique. Cette mutualisation cohérente ne pourrait qu'avoir un effet bénéfique sur la coordination et la complémentarité des actions publiques et leur synergie régionale tant recherchée.

- Le CESER attire l'attention sur l'objectif de maîtrise des dépenses publiques. Le contexte budgétaire contraint incite les collectivités à réduire leurs dépenses de fonctionnement, souvent mal perçues, au profit d'un maintien de leur capacité d'investissement, jugée plus vertueuse. C'est également le sens des exigences de la loi de programmation des finances publiques. Or la distinction entre fonctionnement et investissement dans la dépense publique est plus complexe qu'il n'y paraît et la nature des dépenses varie sensiblement d'une collectivité à une autre, ou au sein d'une même collectivité. Certaines dépenses de fonctionnement sont des leviers majeurs de développement pour les territoires, y compris sur le long terme. Les nécessaires arbitrages budgétaires doivent pouvoir dépasser cette stricte catégorisation et se faire dans le sens d'une action publique plus efficiente, au service du développement durable des territoires et des besoins et attentes des populations.

- La coordination des contractualisations entre les différents niveaux de collectivité, souhaitable dans la perspective d'une lecture globale de l'aménagement du territoire et de la cohérence de l'action publique, n'a de sens aux yeux du CESER que si elle permet effectivement de mieux répondre aux enjeux des territoires dans leurs projets de développement. C'est avec ce prisme que doit être appréhendée l'échelle pertinente de contractualisation. Le CESER reste attaché à la construction de projets de territoires de portée stratégique, associant la société civile, qui doivent être au cœur des contractualisations.

En conclusion, le CESER souligne l'intérêt que représente cette démarche et insiste sur l'importance de construire dans le temps comme dans les contenus la complémentarité entre ce projet de convention régionale pour l'action publique en Bretagne et le projet régional Breizh Cop, la première s'attachant plus particulièrement aux modalités de l'action publique et à sa coordination (par le dialogue, la contractualisation, la délégation, les mutualisations, l'expérimentation, l'évaluation…), au service du deuxième définissant quant à lui les priorités d'un développement régional durable de la Bretagne.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Contribution du CESER à l'élaboration d'une convention régionale de l'action publique

Nombre de votants : 78

Ont voté pour l'avis du CESER : 70

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Laetitia BOUVIER (JA), Marie-Martine LIPS (CRESS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 5

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Se sont abstenus : 3

Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Jean-Marc CLERY (FSU)

Adopté

Intervention de Jacques UGUEN

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Tout d'abord la CFDT se félicite de cette demande du Conseil Régional. Cela démontre tout l'intérêt que les élus régionaux portent à nos travaux. La CFDT regrette que cette demande, datée du 9 mai, n'ait pas pu être examinée de façon approfondie dans les commissions, même s'il s'agit aujourd'hui d'une contribution à un projet et à des propositions émanant du Conseil Régional seul.

Pour la CFDT, le fait que le président du Conseil Régional porte ce débat devant la CTAP démontre la pertinence de cet outil qui regroupe les principaux acteurs politiques des territoires, l'Etat en région et auquel le CESER est associé, même si la CFDT aurait souhaité que la société civile au niveau des territoires le soit également.

La CFDT n'interviendra pas en détail sur les sept volets thématiques prioritaires, présentés dans le document, elle a déjà fait part de ses positions dans cette enceinte, et dans d'autres instances que ce soit sur le CPRDFOP, les énergies maritimes, etc.

La CFDT voudrait insister sur le contexte qui entoure l'élaboration de ce document et notamment sur la notion de « trajectoire exigeante des comptes des administrations publiques ». Elle s'interroge sur les capacités d'initiatives qui seront laissées à la Région pour mener à bien son ambition. Pour autant elle salue la volonté de coordination entre les actions émanant de l'Etat et celles du Conseil Régional pour une convergence des contractualisations au niveau des EPCI.

Concernant le droit à la différentiation, la CFDT a toujours estimé que l'action publique devait être menée au plus près des territoires et que les réponses pouvaient être différenciées, mais avec le souci de garantir l'accès aux droits pour tous. En tout état de cause, l'évaluation devra être prévue dès le début du processus.

Dans l'élaboration du SRADDET, le Conseil Régional, avec la Breizh Cop, a associé les collectivités territoriales et la société civile et la CFDT, présente dans les conseils de développements, y prend toute sa place. Dans le document présenté, les acteurs des territoires que sont les habitants et qui doivent être les bénéficiaires de cette action publique sont particulièrement absents. De même lorsqu'il est fait état d'innovation, de développements des filières, d'économie, les partenaires sociaux sont également absents. Pour la CFDT, la synergie entre l'Etat et le Conseil Régional est nécessaire pour une action publique répondant aux besoins des populations mais elle doit également être élaborée avec elles.

La CFDT, qui se retrouve globalement dans la proposition du CESER, votera cette contribution.

Intervention de Stéphane CREACH

Comité régional CGT de Bretagne

Le Président du CESER, comme membre de la CTAP, a été destinataire d'un courrier du Président Chesnais-Girard qui soumet aux membres de la CTAP un projet de convention régionale pour l'action publique en Bretagne, projet en construction, qui sera discuté lors de la réunion du 14 juin 2018 et sur lequel il sollicite des remarques et propositions.

Dans la poursuite de ses travaux et avis, le CESER a décidé de répondre à cette sollicitation par le biais d'une contribution sur laquelle la CGT apporte quelques commentaires.

En tout premier lieu, la CGT partage le souci que le CESER soit pleinement investi dans un tel processus qui, de fait, touche à l'organisation des mécanismes décisionnels.

S'il s'agit à ce stade d'un projet au contenu inégal, le Conseil Régional par la voie de son Président s'appuie sur 3 propositions de ce dernier au moment de la dernière session du Conseil Régional, à savoir :

- l'élaboration d'un Pacte d'accessibilité ;
- la création d'un groupe de travail sur les aspects de la "différenciation" ;
- l'inscription du "cadre financier avec l'Etat" dans un panorama plus large.

Ce triptyque est donc la conjonction de l'esprit de ce projet de convention "pour l'action publique en Bretagne".

Ce projet et cet esprit mêlent ainsi un projet politique et d'arbitrage entre stratégie, exécution, pilotage et compétences.

Sans entrer dans la définition des responsabilités inhérentes aux partages des compétences entre l'Etat et les collectivités, il tente de redéfinir la place des institutions et le poids politique des instances, collectivités et du régalien.

Il le fait puisque les dernières lois en application visent à organiser différemment territorialement la République. Ces dispositions vont dans le sens d'un ajustement du cadre de cette logique et surtout, dans ce contexte financier d'évolution du rôle politique des territoires et de leur capacité à agir, concomitamment avec un effacement de l'Etat sur ses propres prérogatives.

Le CESER, dans sa contribution, indique que les phénomènes de décentralisation et régionalisation peuvent s'interpréter comme une volonté de valeur ajoutée dans l'application de la garantie de l'égalité de droits dans une République indivisible tout en conjuguant une action différenciée qu'en fonction principalement de la réalité des lieux d'existence.

La volonté présidentielle de réviser la constitution à l'été intensifie un phénomène qui s'inscrit avant tout dans une logique de financements au motif d'une certaine liberté d'agir par pacte.

A vouloir convoquer l'histoire et l'interpréter au nom du "jacobinisme" ou du "girondisme" il faut faire attention à quels desseins politiques l'ensemble des parties prenantes se livrent.

Les apprentis sorciers de la démocratie passent généralement très vite sur l'exercice même de la démocratie en théorisant sur le désintérêt du citoyen à la chose publique.

Au cœur de ces débats sur le pouvoir d'exercer une compétence régit pourtant une vraie problématique de ce qui peut être confiée à l'administration réelle de la vie publique au plus près de l'exercice de la citoyenneté sans nuire à l'administration générale des prérogatives de l'Etat et à l'intérêt de la Nation.

Et au cœur de cette problématique s'invitent toujours bien sûr la question fiscale et les ressources pour agir en liberté dans un Etat de droit pour la promotion de l'égalité et la fraternité.

Mais il y a une constance dans l'ensemble de l'administration de l'action publique de quelque échelon que ce soit.

La place du salarié, de l'agent, du fonctionnaire, du contractuel, du précaire, ..., elle est où ?

Si au centre de toute action publique et développement durable se trouve l'être humain dans son environnement, cette règle là s'applique sans exception.

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Sur proposition de Stéphane CREACH

Vœu du CESER en faveur d'une politique ferroviaire ambitieuse en Bretagne

Le CESER a toujours, dans ses différents avis et travaux, rappelé son attachement au maillage régional des infrastructures de transport ferroviaire pour un développement de tous les territoires et la réponse aux besoins de mobilité des populations.

Dans la continuité de son vœu et de son avis sur le pacte d'accessibilité pour la Bretagne, le CESER exprime ses encouragements à l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne, à son désenclavement comme à son rayonnement et à son ouverture vers les régions voisines.

Dans l'attente des conclusions de la mission Rol-Tanguy, le CESER rappelle son attachement au service public ferroviaire et à son approche globale en termes d'infrastructures, d'investissements, de moyens humains et financiers, d'organisation des transports, de relation au temps et à la vitesse, de services et de mobilités.

Alors que le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire vient d'être adopté par le Sénat et dans le contexte d'un conflit social majeur à la SNCF qui s'accompagne d'un débat de société, le CESER souhaite attirer de façon urgente l'attention sur la nécessité de penser la réforme ferroviaire dans sa capacité à répondre aux besoins des populations et aux enjeux d'un aménagement et d'un développement durables de tous les territoires, et de construire sur cette approche une politique publique de transport et d'accessibilité.

Traiter les enjeux ferroviaires dans le sens de l'intérêt général est particulièrement important dans une région excentrée dont les collectivités territoriales viennent unanimement d'approuver un pacte d'accessibilité, sur lequel elles attendent « un effort historique » et des engagements de l'Etat pour la qualité de la desserte de la Bretagne, en particulier à partir de l'ouest.

Les investissements réalisés par la Région Bretagne et les collectivités territoriales pour le transport public ferroviaire, notamment le TER, démontrent l'attachement à cet outil des acteurs publics et les données de fréquentation celui des usagers. Concrétiser la transition énergétique et écologique oblige à des choix et à des réorientations pour un développement plus durable, et exige une solidarité réelle et juste.

Alors que s'élabore en Bretagne le projet Breizh Cop, qui invite à construire ensemble un nouveau chemin, le CESER de Bretagne estime que « les chemins de fer » méritent une place de choix dans les enjeux de développement durable, de cohésion sociale, et de cohésion des territoires reliés entre eux et ouverts vers les autres.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Vœu du CESER en faveur d’une politique ferroviaire ambitieuse en Bretagne

Nombre de votants : 75

Ont voté pour l'avis du CESER : 44

Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Marie-Martine LIPS (CRESS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 31

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Laetitia BOUVIER (JA), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Adopté à l'unanimité

Intervention d'Emmanuel THAUNIER
Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le projet de vœu en faveur d'une politique ferroviaire ambitieuse en Bretagne soumis ce jour appel deux remarques préalables de notre part.

Sur la forme d'abord, nous disons notre surprise et notre déception concernant les délais avec lesquels ce projet parvient à notre Assemblée. En faisant le choix d'un traitement du dossier au pas de charge sur un sujet qui n'est pourtant pas neuf, nous nous privons ce qui fait la richesse du CESER : la possibilité d'un véritable débat, notamment en Commission, et la recherche d'un consensus.

Sur le fond ensuite, les références relatives au « conflit social majeur » et au « débat de société » ne nous semblent pas avoir leur place dans une position portée par le CESER Bretagne.

Pour ces raisons, nous faisons le choix de nous abstenir sur ce projet de vœu.

Intervention de Stéphane CREACH

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT appuie le vœu du CESER puisque non seulement il alerte quant à des choix de société mais aussi puisque le CESER s'exprime dans un certain calendrier, bien qui lui soit étranger quant à la volonté gouvernementale de modifier en profondeur la politique publique ferroviaire en France, calendrier donc qui est imbriqué dans les propres interventions très actuelles de la Région Bretagne.

En replaçant les véritables enjeux dans ce débat de société, le CESER démontre qu'il n'est pas dupe de la trop grosse ficelle qui est présentée à la population.

C'est d'autant plus vrai en Bretagne puisque, dans une Région comme la nôtre, si la solidarité et l'égalité ne sont pas portées par le sens du bien public et de l'intérêt général, des territoires entiers vont souffrir d'un réel déménagement du territoire au motif de la rentabilité financière.

Qui peut un seul instant penser que la lutte des cheminots serait une bataille d'auto protection d'un statut alors qu'elle porte en premier lieu sur les valeurs qui fondent le service public ?

Un statut est la conséquence d'une stratégie, d'une mission, d'une organisation et non l'inverse.

Mais c'est aussi pour cela que la vigueur avec laquelle le gouvernement imprime sa communication sur ce point, comme sur la dette héritée des compagnies privées et de son désengagement à lui l'Etat, est si intense, pour ne pas débattre du fond.

Le Président de la République s'est confié en estimant que son élection est le résultat du fait que le peuple français aime le romanesque. Dans ce domaine la palette est large mais avec un fait commun : les mauvais romans ne sont le fruit que de mauvais auteurs pas d'une mauvaise histoire. L'histoire cheminote est une belle histoire qui n'est pas finie.

Ce n'est donc pas à coups de sondages orientés et fermés que l'on a la légitimité, non pas de réformer, mais de transformer, en passant d'un modèle à un autre, du service public aux besoins des populations à un service privé facturé à des clients pour du gain financier.

Qu'une très large partie des médias ne fasse que suivre l'argument du pouvoir politique en place n'est pas en soi quelque chose de nouveau, mais dans ce vrai débat de société, comment se fait-il par exemple que les questions liées à la transition énergétique et écologique soient totalement absente des vrais enjeux ? Oui dans le vœu du CESER, les choses sont remises d'une certaine façon à l'endroit.

Le législateur serait bien avisé de réfléchir intensément puisqu'il aura des comptes à rendre à un moment ou à un autre, si le pire arrive et que quelques trains sur quelques lignes rouleront à des tarifs plus chers et que les villes et villages vivront le spectacle irresponsable de trains de camions, d'autocars et de voitures.

Alors, d'une certaine manière, ce vœu comporte un double message :

- Le CESER est bien dans son rôle pour alerter et faire réfléchir même dans l'actualité urgente.
- La lutte que mènent les cheminots est d'une exigence morale de défense de l'intérêt général d'une très haute considération.

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Joseph-Bernard ALLOUARD, Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030 sur le pays de Rennes. Un lycée au sud du bassin de Rennes – Choix de localisation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de classer première la proposition de Chateaugiron comme lieu d'implantation d'un futur lycée au sud de Rennes, après avoir examiné les dossiers déposés par les villes de Guichen, Janzé et Chateaugiron.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Deux remarques sur les conditions de production de l'avis du CESER

En guise de remarques préliminaires, le CESER déplore les délais contraints et inhabituels dans lesquels il s'exprime sur un dossier pourtant si important. Ces délais le privent en effet d'un examen plus approfondi et d'un débat qui auraient pu avoir lieu à l'occasion de sa session plénière du 11 juin. Ils l'obligent à adopter le présent avis selon une procédure d'urgence rendue possible par son règlement intérieur.

Le CESER s'interroge, de plus, sur le sens de la procédure puisque le dossier lui est transmis APRES la réunion de la commission « Education, formation et emploi » du Conseil régional qui s'est tenue le 13 juin, au cours de laquelle celle-ci a voté un avis favorable sur le choix d'une implantation à Chateaugiron. L'avis du CESER intervient donc *a posteriori* et n'a pas pu contribuer à éclairer le choix de ladite commission.

2.2. Analyse du bordereau et questionnements du CESER

Le document s'inscrit dans la suite des communications de la Région de juin 2015 et surtout de décembre 2014 qui portaient sur « la création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030 sur le pays de Rennes ». A partir de projections démographiques à l'horizon 2040 dans le département d'Ille-et-Vilaine, et plus particulièrement sur le secteur de Rennes, la Région définissait les 4 axes de la politique d'adaptation aux évolutions démographiques :

- optimisation des capacités d'accueil des lycées publics de l'agglomération rennaise par une politique de construction, d'extension et de re-sectorisation ;
- accroissement des capacités d'accueil en ouvrant certains lycées à la polyvalence (Pierre Mendès France et Joliot-Curie à Rennes, Théodore Monod au Rheu) ;

- politique d'adaptation du cadre bâti dans des communes hors de l'agglomération rennaise (Bain de Bretagne, Montfort sur Meu) ;
- programmation à l'horizon 2020 de la construction d'un lycée « dans l'agglomération rennaise » avec une priorité pour le secteur nord-est de Rennes et nécessité probable d'un autre lycée en prévision d'un nouveau pic démographique pour 2025. Pour ce second projet, le secteur sud, sud-est de Rennes était déjà identifié en raison de la poussée des effectifs scolaires attendus.

Le rapport de 2014 laissait ouverte la question de la zone de localisation de ces lycées (dans ou hors agglomération de Rennes). Tout en définissant plus précisément le cadre pour les candidatures futures, les rapports qui ont suivi ont tranché la question en optant pour des candidatures de communes hors de l'agglomération rennaise.

Les « attendus » de sélection des communes appelées à manifester leur intérêt pour les deux projets successivement lancés (nord-est puis sud-est rennais) ont porté sur :

- l'aire de recrutement et les effectifs potentiels sur le secteur,
- l'impact sur les lycées rennais et sur les autres lycées environnants,
- l'amélioration des temps de transports pour les élèves des communes du secteur,
- la capacité à mobiliser rapidement le terrain, la situation de celui-ci, le niveau des équipements, de desserte et des services accessibles (dont équipements sportifs).

A partir de ces éléments et au terme d'un dialogue avec les trois communes candidates (Guichen, Chateaugiron et Janzé), le Conseil régional a fait le constat, d'une part, de la « fragilité » de la proposition de la commune de Guichen et, d'autre part, de l'égale capacité des dossiers de Chateaugiron et de Janzé à répondre à la quasi-totalité des objectifs énoncés.

Au terme d'un travail d'instruction complémentaire, mené conjointement avec les services du rectorat, la candidature de Chateaugiron a été finalement retenue car répondant mieux à deux objectifs définis comme cruciaux :

- la capacité réelle d'allègement des effectifs des lycées rennais ou proches (Cesson),
- la réponse à l'objectif de raccourcissement des temps de transports pour les élèves des communes considérées.

Le CESER apprécie la communication de ces éléments complémentaires qui permettent de comprendre la manière dont les deux candidatures, très proches en première analyse, ont finalement été départagées. Il souhaite faire, toutefois, deux observations.

Premièrement, en dépit de la clarté des objectifs de réponse aux évolutions démographiques, le CESER note qu'il peut exister une ambiguïté sur la manière d'entendre les réponses que la Région veut mettre en œuvre. Tout d'abord, les différents termes utilisés pour désigner le périmètre d'action n'ont pas toujours été bien clairs : « bassin », « secteur », « aire urbaine » ont été employés dans les différentes communications de la Région. Ce flou, ajouté à l'annonce régulière de la nécessité de prendre en compte des évolutions démographiques de moyens et longs termes en Ille-et-Vilaine, fait qu'il n'est pas toujours facile de délimiter la part respective de deux objectifs pourtant distincts :

- anticiper les évolutions démographiques à l'horizon 2023 dans le sud du département ?
- ou répondre à l'objectif de court terme de « délestage » des lycées en tension de l'agglomération de Rennes ?

Faute de toujours bien distinguer ces deux objectifs et de marquer l'ordre de priorité, il n'est pas étonnant que des malentendus apparaissent dans les échanges avec les communes impliquées dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Deuxièmement, le CESER observe que la désignation d'un site pour un nouveau lycée résulte de deux démarches : d'une part, un travail d'instruction « technique » de la part des services du conseil régional et du rectorat, et d'autre part, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour lequel la population et les élus de communes s'engagent. Les deux démarches ont bien sûr vocation à converger ; toutefois, la réflexion engagée localement fait aussi émerger des attentes plus spécifiques vis-à-vis de problématiques de territoires.

Ainsi, dans le cas de la candidature de Janzé, les élus se sont apparemment fortement mobilisés pour ce projet dans lequel ils voient moins une solution à la saturation des lycées rennais qu'une « chance » pour leur territoire, notamment pour améliorer l'accès à l'enseignement public (par exemple pour les collégiens de Retiers qui vont jusqu'à Bain ou Vitré pour trouver un lycée public). Or on observe que l'appréciation par les services du rectorat de l'impact possible d'un lycée à Janzé sur la répartition public/privé (Annexe 4) en fait plutôt un « moins » pour cette candidature.

2.3. Conclusions

Le CESER fait le constat qu'au vu des « attendus » de l'AMI et des critères complémentaires en lien avec l'impératif de désengorger rapidement les lycées de l'agglomération rennaise, le dossier de candidature présenté par Chateaugiron s'avère plus « efficace ».

Pour autant, le CESER s'interroge sur les évolutions à plus longs termes pour le secteur situé au sud de Janzé. Il est clair que la construction d'un lycée à Chateaugiron obère durablement toute perspective d'implantation d'un autre lycée dans ce secteur qui sera pourtant l'un des plus dynamiques au plan démographique dans les décennies à venir. Pour le CESER, si la réflexion sur les lycées doit évidemment répondre aux besoins immédiats du fait du flux d'élèves sur la métropole rennaise, la programmation du bâti doit également intégrer une approche de développement des territoires de plus long terme. Équiper un lycée ne consiste pas seulement à « loger » des élèves en un lieu adéquat ; c'est aussi doter un territoire d'un élément structurant de première importance pour le développement de celui-ci.

Au vu de ces considérations, le CESER regrette que l'adaptation aux évolutions démographiques pour l'agglomération rennaise n'ait pas été mieux anticipée encore, et surtout plus volontariste. Si, dès 2014, la Région avait programmé simultanément la construction d'un lycée sur le secteur nord de l'agglomération ET un second lycée dans l'agglomération-même, elle pourrait aujourd'hui considérer plus sereinement la perspective d'un projet structurant pour le secteur sud du département.

Au lieu de cela, on se retrouve finalement contraints de mettre en concurrence deux types de projets qui ne correspondent pas à la même exigence – l'un tourné vers la croissance de la métropole rennaise, l'autre vers le développement du sud de l'Ille-et-Vilaine.
Pour le CESER ces deux axes ont également leur intérêt. Il ne faudrait pas que les besoins auxquels ils correspondent ne soient qu'à moitié satisfaits par une solution de demi-mesure.

Cet avis du CESER a été adopté à l'unanimité par le Bureau réuni en urgence le 18 juin 2018

ARRÊTÉS

Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Roscoff Vieux port / Ile de Batz

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-SEFTRA_18_BATZ-CC

Le Président du Conseil Régional de Bretagne,

Vu l'article L4132-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5314-12 du Code des transports ;
Vu les articles R 5314-21 à 27 du Code des transports ;
Vu la délibération n° 07-0531/07 du Conseil régional des 5 et 6 juillet 2007 approuvant la constitution, la composition et le rôle des organes de gouvernance des ports ;
Vu la délibération n° 10-0531/15 du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2010 modifiant la composition des conseils portuaires ;
Vu la convention de transfert de compétence des ports de Roscoff Vieux Port et de l'Ile de Batz applicable à compter du 1er janvier 2017 en application de l'article 22 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la délibération modificative n° 17-DAJCP-SA-03 du Conseil régional de février 2017 relative à la désignation des conseillers régionaux dans les ports nouvellement transférés ;
Vu l'arrêté de désignation par le président du Conseil régional des membres du conseil portuaire de l'Ile de Batz et de Roscoff Vieux Port du 19 juin 2017 ;
Vu le dernier arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de l'Ile de Batz et de Roscoff Vieux Port en date du 30 octobre 2017 ;

Arrête,

Article 1 :

L'arrêté de composition des membres du conseil portuaire de l'Ile de Batz et de Roscoff Vieux Port du 30 octobre 2017 est modifié.

Article 2 :

La composition du conseil portuaire de l'Ile de Batz et de Roscoff Vieux Port est arrêtée comme suit :

1 – en qualité de Président :

- Mme Sylvaine VULPIANI, Conseil Régional de Bretagne, titulaire, ou son représentant,
  283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Pierre KARLESKIND, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, suppléant,
  283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2 – en qualité de membres du Conseil régional représentant le secteur maritime, le développement économique, l'environnement et le territoire :

- Mme Emmanuelle RASSENEUR, titulaire
  Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Gérard LAHELLEC, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, suppléant,
  Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

3 – en qualité de membres désignés par le concessionnaire :

- M. Joseph SEITE, Maire, titulaire
  Mairie – BP 69 – 29680 Roscoff

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-SEFTRA_18_BATZ-CC

- M. Michel AUTRET, conseiller municipal, suppléant
  Mairie – BP 69 – 29680 Roscoff

- Mme Marie-Rose CREACH, titulaire
  Mairie – 29253 Ile de Batz

- Mme Alexia CREACH, suppléante
  Mairie – 29253 Ile de Batz

4 – en qualité de représentant désigné en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :

- M. Daniel HYRIEN, titulaire
  Mairie – BP 69 – 29680 Roscoff

- Mme Viviane LE JANNOU, suppléante
  Mairie – BP 69 – 29680 Roscoff

- M. Guy CABIOCH
  Mairie – 29253 Ile de Batz

- M. René LE SAOUT, suppléant
  Mairie – 29253 Ile de Batz

5 – en qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :

a.- membre du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- Mme Sandrine RIVOALLON, titulaire
  Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

- M. Thibaud PERINET, suppléant
  Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

b.- membre du personnel de chaque concession :

- M. Loïc MARON, titulaire
  Responsable bureau du port – Mairie – BP 69 – 29680 Roscoff

- M. Erwan TANGUY, suppléant
  Bureau du port - Mairie – BP 69 – 29680 Roscoff

6 – en qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :

a.- membres désignés par le Président du conseil régional :

- M. Guy CREACH, titulaire
  Compagnie Armein – Le Phare – 29253 Ile de Batz

- M. Roger CREACH, suppléant
  Le Rhu – 29253 Ile de Batz

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-SEFTRA_18_BATZ-CC

- M. David GLIDIC, titulaire
  Patron barge GIE – Creach Bolloch – 29253 Ile de Batz

- M. Eric RESSOT, suppléant
  Theven – 29253 Ile de Batz

- M. Yann BERNARD, titulaire
  Trofeunten – 29250 Saint Pol de Léon

- M. Arnaud LE COZ, suppléant
  9 impasse de Kerhoulaouen – 29680 Roscoff

b.- membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de l'économie portuaire :

- M. Philippe KRAWCZYK, titulaire
  Coopérative Armoricaine d'Avitaillement – ZA du Launay – Rue Ar Brug – 29600 Saint Martin des Champs

- M. Alain BRIAND, suppléant
  Station de pilotage – 3 rue Aldéric Lecomte – 29200 Brest

c.- membres désignés par le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins :

- M. Jean-Marc CREACH, titulaire
  Creach Bolloch – 29253 Ile de Batz

- M. Ronan NICOLAS, suppléant
  43 avenue du Général de Gaulle – 28250 Saint Pol de Léon

- M. Jean-Michel GLIDIC, titulaire
  Vénoc – 29253 Ile de Batz

- M. Claude CABIOCH, suppléant
  Le Laber – 29680 Roscoff

d.- membres désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- M. Jean-Luc YVIN, titulaire
  24 cité Bellevue – 29250 Saint Pol de Léon

- M. Xavier CABIOCH, suppléant
  9 bis rue Kleber – 29680 Roscoff

- M. Jean QUER, titulaire
  66 rue Myosotis – 29280 Plouzané

- M. Jean-Pierre CARTIER, suppléant
  8 place de la République – 29680 Roscoff

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-SEFTRA_18_BATZ-CC

- M. Jean-Claude FOGERON, titulaire
  3 rue Duguay Trouin – 29680 Roscoff

- M. Jean-Pierre WRZESIAK, suppléant
  7 rue Kleber – 29680 Roscoff

Article 3 :

Les membres du conseil portuaire sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

Article 4 :

Les nouveaux membres sont nommés jusqu'au 18 juin 2022.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

A Rennes, le 19 AVR. 2018

Le Président du Conseil Régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Brest

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_BREST-CC

Le Président du Conseil Régional de Bretagne,

Vu l'article L4132-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu les articles L 5314-12 du Code des transports ;
Vu les articles R 5314-21 à 27 du Code des transports ;
Vu la délibération n° 07-0531/07 du Conseil régional des 5 et 6 juillet 2007 approuvant la constitution, la composition et le rôle des organes de gouvernance des ports ;
Vu la délibération n° 10-0531/15 du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2010 modifiant la composition des conseils portuaires ;
Vu la délibération n° C2014-04-031 du Conseil municipal en date du 09 mai 2014 ;
Vu la délibération n°2014-07-28 du Comité syndical du Pôle métropolitain du pays de Brest en date du 09 juillet 2014 ;
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 avril 2015 ;
Vu la délibération n° 16-DAJCP-SA-06 du Conseil régional du 8 janvier 2016 relative à la désignation des conseillers régionaux aux conseils portuaires ;
Vu l'arrêté de désignation du président du conseil régional en date du 4 juin 2013 des membres du conseil portuaire de Brest ;
Vu le dernier arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Brest en date du 15 novembre 2017 ;

Arrête,

Article 1 :

L'arrêté de composition des membres du conseil portuaire de Brest en date du 15 novembre 2017 est modifié.

Article 2 :

La composition du conseil portuaire de Brest est arrêtée comme suit :

1 – en qualité de Président :

- M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil Régional, ou son représentant,

- M. Pierre KARLESKIND, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2 – en qualité de membres du Conseil régional représentant le secteur maritime, le développement économique, l'environnement et le territoire :

- M. Pierre KARLESKIND, titulaire
Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Marc COATANEA, titulaire
Région Bretagne - 13c, rue Franz Heller – 35700 Rennes

- M. Gérard LAHELLEC, titulaire
Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_BREST-CC

- M. Stéphane ROUDAUT, titulaire
Région Bretagne - 13c, rue Franz Heller – 35700 Rennes

- Mme Laurence FORTIN, suppléante
Région Bretagne - 13c, rue Franz Heller – 35700 Rennes

- Mme Forough SALAMI-DADKHAH, suppléante
Région Bretagne - 13c, rue Franz Heller – 35700 Rennes

- Mme Gaelle VIGOUROUX, suppléante
Région Bretagne - 13c, rue Franz Heller – 35700 Rennes

- M. Bruno QUILLIVIC, suppléant
Région Bretagne - 13c, rue Franz Heller – 35700 Rennes

3 – en qualité de membres du Conseil départemental :

- M. Réza SALAMI, titulaire
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper cedex

- M. Michael QUERNEZ, titulaire
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper cedex

- Mme Marie GUEYE, suppléante
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper cedex

- M. Franck RESPRIGET, suppléant
32 boulevard Dupleix - 29196 Quimper cedex

4 – en qualité de membres désignés par les concessionnaires :

- M. Frank BELLION, Président de la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, titulaire
Réparation navale - 1 place du 19ème RI - BP 92028 - 29220 Brest cedex 1

- M. François LE FORT, CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, suppléant
1 place du 19ème RI - BP 92028 - 29220 Brest cedex 1

- M. Jean-Christophe CAGNARD, CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, titulaire
Commerce - 1 place du 19ème RI - BP 92028 - 29220 Brest cedex 1

- M. Dominique CICCONE, CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, suppléant
1 place du 19ème RI - BP 92028 - 29220 Brest cedex 1

- M. André JOURT, titulaire,
Criée de Brest - 1 place du 19ème RI - BP 92028 - 29220 BREST CEDEX 1

- M. Yvon TROADEC, suppléant
1 place du 19ème RI - BP 92028 - 29220 Brest cedex 1

- M. Michel GOURTAY, titulaire,
Bassin de plaisance du port du Château, 24 rue Coat-ar-Gueven – 29200 BREST

- Mme Nathalie CHALINE, suppléante,
Bassin de plaisance du port du Château, 24 rue Coat-ar-Gueven – 29200 BREST

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_BREST-CC

- M. Philippe LAVERGNE, titulaire
Président de la société SICA SILO, Boulevard Marfille – 29200 Brest

5 – en qualité de représentant du syndicat mixte :

Sans objet

6 – en qualité de représentant de l'instance compétente en matière d'urbanisme :

- M. Yohann NEDELEC, titulaire
Pôle Métropolitain du Pays de Brest – 9 rue Duquesne – 29231 Brest cedex 1

- M. François CUILLANDRE, suppléant
Pôle Métropolitain du Pays de Brest – 9 rue Duquesne – 29231 Brest cedex 1

7- en qualité de représentant désigné en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :

- M. Alain MASSON, titulaire
Hôtel de ville - 1 rue Frézier - B.P. 92206 - 29222 Brest cedex 2

- M. François CUILLANDRE, suppléant
Hôtel de ville - 1 rue Frézier - B.P. 92206 - 29222 Brest cedex 2

8 – en qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :

a.- membres du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- M. Thibaud PERINET, titulaire
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

- M. Roger LE HIR, suppléant
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

- M. Yann LEOST, titulaire
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

- M. Alain KERRENEUR, suppléant
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

b.- membres du personnel de chaque concession :

- M. Sébastien LEON, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest - 1 avenue de Kiel - 29200 Brest

- M. Tanguy BIGNON, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest - 1 avenue de Kiel - 29200 Brest

- M. Yannick CRETON, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest - 1 avenue de Kiel - 29200 Brest

- M. Eric ENARD, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest - 1 avenue de Kiel - 29200 Brest

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_BREST-CC

- Mme Lénaïck LE GALL, suppléante
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest - 1 avenue de Kiel - 29200 Brest

- M. Jean-Christophe HATTENVILLE, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest - 1 avenue de Kiel - 29200 Brest

c.- membres représentant les ouvriers dockers du port :

- M. Gilles LE SOIN, titulaire
Syndicat des dockers - B.P. 42914 - 29229 Brest cedex 2

- M. Romuald BOUCHARE, suppléant
Syndicat des dockers - B.P. 42914 - 29229 Brest cedex 2

9 – en qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :

a.- membres désignés par le Président du conseil régional :

- M. Christian BUCHER, titulaire
AE2D- 10 rue Hegel - 29200 Brest

- M. Jean-Paul HELLEQUIN, suppléant
Association MOR GLAZ - 80 rue Jean-Philippe Rameau - 29800 Landerneau

- M. Yann CARADEC, titulaire
Courtiers maritimes - 554, rue Jurien de la Gravière - 29200 Brest

- M. Fabrice ROLLAND, suppléant
BLUE WATER SHIPPING -18 quai Malbert - CP 15 - 29607 Brest cedex

- M. Eric LESAUX, titulaire
Remorquage "La Boluda" - 40 quai de la Douane - 29200 Brest

- M. Gilles TREANTON, suppléant
LAMANAGE - Terre-plein 5è Est - 29200 Brest

- M. Philippe GRALL, titulaire
Compagnie maritime PENN AR BED - CS 92928 - 29229 Brest cedex 2

- M. Laurent FEREC, suppléant
Compagnie de la rade – 1er éperon - Port de commerce – 29200 Brest

- M. Bruno PIVAIN, titulaire
Société NAVTIS – Bld Isidore Marfille - 29200 Brest

- M. Hervé TALEC, suppléant
Distrivert - 29606 Landerneau

- M. Erwan GUYOT, titulaire
Guyot Environnement – 190 rue Montjarret de Kerjegu – 29200 Brest

- M. Christophe FRANCOISE, suppléant
Société SOBEC – 170 rue de l'Elorn – 29200 Brest

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_BREST-CC

b.- membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de l'économie portuaire :

- M. Ludovic TONNEVY, titulaire
BUNGE France – Rue de Yokosuka – 29200 Brest

- M. Jérôme CUSSONNEAU, suppléant
Société STOCKBREST - Rue Alain Colas - 29200 Brest

- M. Antoine KUHN, titulaire
Société U.A.T. – 40 rue Victor Fenoux - 29200 Brest

- M. Yannick BLEUZEN, suppléant
Société IMPORGAL - Rue Monjaret de Kerjégu - 29603 Brest

- M. Jean-Marc NEDELEC, titulaire
Station du Pilotage - 3 rue Aldéric Lecomte - 29200 Brest

- M. Patrick RENAVOT, titulaire
Société DAMEN SHIPREPAIR – Rue Carcaradec - 29200 Brest

- M. Jean-René CADALEN, suppléant
BREST MAREE - 1er éperon Port de commerce - 29200 Brest

- M. Patrick BISCHOFBERGER, titulaire
SAS SYNUTRA France – ZA de Kergorvo – 29270 Carhaix Plouguer

- M. Christian PETITFRERE, suppléant
UMBR – 1 rue de Bassam – 29200 Brest

c.- membres désignés par le comité départemental des pêches :

- M. Yvon TROADEC, titulaire
Comité départemental des pêches du Finistère – 22 av du Rouillen – 29500 Ergué-Gabéric

- M. David SQUIBAN, suppléant
Comité départemental des pêches du Finistère – 22 av du Rouillen – 29500 Ergué-Gabéric

- M. Yannick CALVEZ, titulaire
Comité départemental des pêches du Finistère – 22 av du Rouillen – 29500 Ergué-Gabéric

- M. Noël UGUEN, suppléant
Comité départemental des pêches du Finistère – 22 av du Rouillen – 29500 Ergué-Gabéric

d.- membres désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- M. Alain MARY, titulaire
Marina du Château – Quai de l'Amirauté - 29210 Brest 1

- M. Gérard SIMON, titulaire
Marina du Château – Quai de l'Amirauté - 29210 Brest 1

- M. Jean-Pierre GOURIO, suppléant
Marina du Château – Quai de l'Amirauté - 29210 Brest 1

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_BREST-CC

- M. Hervé CEAU, suppléant
Marina du Château – Quai de l'Amirauté - 29210 Brest 1

- M. Yves KERLEROUX, titulaire
2 rue Jurien de la Gravière – 29200 Brest

- M. Jean-François MOREL, suppléant
2 rue Jurien de la Gravière – 29200 Brest

Article 3 :

Les membres du conseil portuaire de Brest sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

Article 4 :

Les nouveaux membres qui sont nommés jusqu'à la fin du mandat actuel soit le 3 juin 2018.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

A Rennes, le 19 AVR. 2018

Le Président du Conseil Régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Concarneau

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_CONCARNEAU-CC

Le Président du Conseil Régional de Bretagne,

Vu l'article L4132-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu les articles R 5314-23 et R 5314-24 du Code des transports ;
Vu la délibération n° 07-0531/07 du Conseil régional des 5 et 6 juillet 2007 approuvant la constitution, la composition et le rôle des organes de gouvernance des ports ;
Vu la délibération n° 10-0531/15 du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2010 modifiant la composition des conseils portuaires ;
Vu la convention de transfert de compétence du port de Concarneau conclue à compter du 1er janvier 2017 en application de l'article 22 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la délibération n° 16-DAJCP-SA-13 du Conseil régional du 16 décembre 2016 relative à la désignation des conseillers régionaux aux conseils portuaires ;
Vu l'arrêté de désignation par le président du conseil régional des membres du conseil portuaire de Concarneau en date du 19 juin 2017 ;
Vu le dernier arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau en date du 16 novembre 2017 ;

Arrête,

Article 1 :

L'arrêté de composition des membres du conseil portuaire de Concarneau du 16 novembre 2017 est modifié.

Article 2 :

La composition du conseil portuaire du port de Concarneau est arrêtée comme suit :

1 – en qualité de Président :

- M. Pierre KARLESKIND, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, titulaire
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Mme Gael LE MEUR, Conseil Régional de Bretagne, suppléante
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2 – en qualité de l'autorité investie de la délégation de compétence Pêche-Plaisance sur le port :

- M. Michaël QUERNEZ, Président du Syndicat Mixte de ports de pêche-plaisance de Cornouaille, titulaire
5, quai Henry-Maurice Bénard – 29120 Pont L'Abbé

- Mme Nicole ZIEGLER, Vice-Présidente du Syndicat Mixte de ports de pêche-plaisance de Cornouaille, suppléante
5, quai Henry-Maurice Bénard – 29120 Pont L'Abbé

3 – en qualité de membres désignés par les concessionnaires :

- M. Bruno QUILLIVIC, titulaire
Mairie – BP 238 – 29182 Concarneau cedex

1651

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_CONCARNEAU-CC

- M. Xavier CALVARIN, suppléant
Mairie – BP 238 – 29182 Concarneau cedex

- M. Michel CROIZETTE-DESNOYERS, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

- M. Frédéric JAOUEN, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

- M. Jean-Yves LE FLOCH, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

4 – en qualité de représentant désigné en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :

- M. Marc BIGOT, titulaire
Mairie de Concarneau – BP 238 – 29182 Concarneau cedex

- M. Alain NICOLAS, suppléant
Mairie de Concarneau – BP 238 – 29182 Concarneau cedex

5 – en qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :

a.- membre du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- Mme Sandrine RIVOALLON, titulaire
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

- M. Jean-Jacques LEOST, suppléant
Capitainerie du port – Quai Est – 29900 Concarneau

b.- membre du personnel de chaque concession :

- Mme Marie-Claude JAFFREZIC, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

- M. Philippe LEXCELLENT, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

- M. Guillaume RIVALAIN, titulaire
Port de plaisance - Maison du port – Quai Péneroff – 29900 Concarneau

- M. Jean-Jacques DESOUCHES, suppléant
3 rue Scars – 29920 Nevez

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_CONCARNEAU-CC

6 – en qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :

a.- membres désignés par le Président du conseil régional :

- M. Alan LE VENEC, titulaire
LE VENEC S.A – Anse du Lin – BP 526 – 29185 Concarneau cedex

- M. Stiven GAONAC'H, suppléant
Pêcheries celtiques – Anse du Lin – BP 434 – 29184 Concarneau cedex

- M. Olivier GOUYEC, titulaire
SEMCAR – ZI du Moros – Rive gauche – 29900 Concarneau

- M. Christophe GROSSELIN, suppléant
Gallen S.A – Port de pêche – Anse du lin – 29900 Concarneau

- M. François MEVEL, titulaire
16 Résidence de Kérandaillet – 29900 Concarneau

- M. Jean-Pierre MONFORT, suppléant
8 Impasse Jeanne Dieulafoy – 29900 Concarneau

b.- membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de l'économie portuaire :

- M. Vincent FAUJOUR, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

- M. Jean-Marie FURIC, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

- M. Philippe DIEUDONNE, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Quimper – 145 avenue de Keradennec – 29330 Quimper cedex

c.- membres désignés par le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins :

- M. Didier GOUYEC, titulaire
Route de Saint Maudet – Le Pradou – 29360 Clohars Carnoët

- M. Patrice PETILLON, suppléant
18 bis rue du port – 29940 La Forêt Fouesnant

- M. Elie PERON, titulaire
La Boissière – Impasse Paul Eluard – 29910 Trégunc

- M. Raymond BOURHIS, suppléant
28 rue de la plage – Beg Ménez – 29940 La Forêt Fouesnant

- M. Michel ROUANES, titulaire
105 route de Mestrezec – 29170 Fouesnant

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_CONCARNEAU-CC

- M. Frédéric LOUEDEC, suppléant
10 hameau du Guilvinec – 29170 Saint Evarzec

d.- membres désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- M. Yves GOURLAOUEN, titulaire
24 rue Coat Ivin – 29900 Concarneau

- M. Jean-Claude FEVRIER, suppléant
29 rue Kérose – 29900 Concarneau

Article 3 :

Les membres du conseil portuaire sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

Article 4 :

Les nouveaux membres sont désignés jusqu'au 18 juin 2022.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

A Rennes, le 19 AVR. 2018

Le Président du Conseil Régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180425-18_CONQUET-CC

Arrêté désignant les membres du Conquet

Le Président du Conseil Régional de Bretagne,

Vu l'article L4132-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5314-12 du Code des transports ;
Vu les articles R 5314-21 à 27 du Code des transports ;
Vu la délibération n° 07-0531/07 du Conseil régional des 5 et 6 juillet 2007 approuvant la constitution, la composition et le rôle des organes de gouvernance des ports ;
Vu la délibération n° 10-0531/15 du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2010 modifiant la composition des conseils portuaires ;
Vu la convention de transfert de compétence du port du Conquet applicable à compter du 1er janvier 2017 en application de l'article 22 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la délibération modificative n° 17-DAJCP-SA-03 du Conseil régional de février 2017 relative à la désignation des conseillers régionaux dans les ports nouvellement transférés ;
Vu l'arrêté de désignation par le Président du Coneil régional des membres du conseil portuaire du port du Conquet en date du 19 juin 2017 ;
Vu le dernier arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire du Conqueten date du 23 octobre 2017 ;

Arrête,

Article 1 :

L'arrêté modificatif de composition des membres du conseil portuaire du Conquet du 23 octobre 2017 est modifié.

Article 2 :

La composition du conseil portuaire du port du Conquet est arrêtée comme suit :

1 – en qualité de Président :

- M. Marc COATANEA, Conseil Régional de Bretagne, titulaire, ou son représentant,
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Pierre KARLESKIND, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, suppléant,
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2 – en qualité de membres du Conseil régional représentant le secteur maritime, le développement économique, l'environnement et le territoire :

- Mme Emmanuelle RASSENEUR, titulaire
Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Gérard LAHELLEC, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, suppléant,
Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

3 – en qualité de membres désignés par le concessionnaire :

- M. Jean-Christophe CAGNARD, titulaire
CCIMBO de Brest – 1 place du 19e RI – CS63825 - 29238 Brest cedex 2

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180425-18_CONQUET-CC

- Mme Brigitte CORRE, suppléante
CCIMBO de Brest – 1 place du 19e RI – CS63825 - 29238 Brest cedex 2

- M. Yvon TROADEC, titulaire
CCIMBO de Brest – 1 place du 19e RI – CS63825 - 29238 Brest cedex 2

- M. André JOURT, suppléant
CCIMBO de Brest – 1 place du 19e RI – CS63825 - 29238 Brest cedex 2

4 – en qualité de représentant désigné en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :

- M. Jean-Michel KEREBEL, titulaire
Mairie – 29217 Le Conquet

- Mme Annaig LARSONNEUR, suppléante
Mairie – 29217 Le Conquet

5 – en qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :

a.- membre du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- Mme Sandrine RIVOALLON, titulaire
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

- M. Thibaud PERINET, suppléant
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

b.- membre du personnel de chaque concession :

- M. Hervé ILY, titulaire
CCIMBO – Direction des Equipements – 1 avenue de Kiel – 29200 Brest

- M. Gilles SIMON, suppléant
CCIMBO – Délégation de Morlaix – CS 27934 – 29679 Morlaix cedex

6 – en qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :

a.- membres désignés par le Président du conseil régional :

- M. Erwan FLOCH, titulaire
7 lotissement Gwel Mor – 29217 Le Conquet

- M., Ewen VAILLANT, suppléant
Lanfeust – 29810 Ploumoguer

- M. Gildas PRIOL, titulaire
Streat Run Bleis – 29217 Plougonvelin

- M. Jean-Noel LEBEUL, suppléant
5 rue Marie Leneru – 29200 Brest

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180425-18_CONQUET-CC

- M. Yannick LARSONNEUR, titulaire
26 rue Aristide Lucas – 29217 Le Conquet

- M. Alexandre VAILLANT, suppléant
7 lotissement Gwel Mor – 29217 Le Conquet

b.- membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de l'économie portuaire :

- M. Philippe GRALL, titulaire
Compagnie Penn Ar Bed – Port de commerce – CS 92928 - 29229 Brest cedex 2

- M. Arnaud LE CAMPION, suppléant
Compagnie Penn Ar Bed – Port de commerce – CS 92928 - 29229 Brest cedex 2

c.- membres désignés par le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins :

- M. Jean-Philippe VAILLANT, titulaire
11 rue du lavoir de Lochrist – 29217 Le Conquet

- M. Yannick MAREC, suppléant
Place du Lochrist – 29217 Le Conquet

- M. Christophe LE BRIS, titulaire
7 quai du Drellac'h – 29217 Le Conquet

- M. Yoan QUEMENEUR, suppléant
21 rue de Keronvel – 29217 Le Conquet

- M. Joel LE BRIS, titulaire
14 rue Xavier Grall – 29280 Plouzané

- M. Loic COZ, suppléant
11 rue de la Tour d'Auvergne – 29217 Le Conquet

d.- membres désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- M. Alain BRENTERCH, titulaire
7 bis rue Troadec – 29217 Le Conquet

- M. Gérard BOURGAULT, suppléant
14 rue Pen ar Bed – 29217 Le Conquet

- M. Jean-Claude LE HIR, titulaire
6 rue Dom Michel Le Nobletz – 29217 Le Conquet

- M. Jean-Luc FORNY, suppléant
60 Domaine de Kerjean – 29217 Trébabu

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180425-18_CONQUET-CC

Article 3 :

Les membres du conseil portuaire sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

Article 4 :

Les nouveaux membres sonr désignés jusqu'au 18 juin 2022.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

A Rennes, le 19 AVR. 2018

Le Président du Conseil Régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Arrêté désignant les membres du conseil portuaire de Roscoff Bloscon

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_ROSCOFF-CC

Le Président du Conseil Régional de Bretagne,

Vu l'article L4132-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5314-12 du Code des transports ;
Vu les articles R 5314-21 à 27 du Code des transports ;
Vu la délibération n° 07-0531/07 du Conseil régional des 5 et 6 juillet 2007 approuvant la constitution, la composition et le rôle des organes de gouvernance des ports ;
Vu la délibération n° 10-0531/15 du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2010 modifiant la composition des conseils portuaires ;
Vu la convention de transfert de compétence des ports de Roscoff Bloscon applicable à compter du 1er janvier 2017 en application de l'article 22 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la délibération modificative n° 17-DAJCP-SA-03 du Conseil régional de février 2017 relative à la désignation des conseillers régionaux dans les ports nouvellement transférés ;
Vu l'arrêté de désignation des membres du conseil portuaire de Roscoff Bloscon en date du 3 avril 2013 et ses arrêtés modificatifs ;
Vu la démission, en date du 21 décembre 2016, de M. Gilles Fillion, membre titulaire désigné par le comité départemental des usagers permanents des installations portuaires de plaisance, et dans l'impossibilité de procéder à son remplacement dans le délai d'organisation du conseil portuaire ;
Vu l'arrêté de désignation par le président du Conseil Régional des membres du conseil portuaire de Roscoff Bloscon en date du 19 juin 2017 ;

Arrête,

Article 1 :

L'arrêté de composition des membres du conseil portuaire de Roscoff Bloscon du 19 juin 2017 est modifié.

Article 2 :

La composition du conseil portuaire du port de Roscoff Bloscon est arrêtée comme suit :

1 – en qualité de Président :

- M. Pierre KARLESKIND, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne, titulaire, ou son représentant.
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Gwenegan BUI, Conseil Régional de Bretagne, suppléant
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2 – en qualité de membres du Conseil régional représentant le secteur maritime, le développement économique, l'environnement et le territoire :

- Mme Sylvaine VULPIANI, titulaire
Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Olivier LE BRAS, suppléant,
Région Bretagne - 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_ROSCOFF-CC

3 – en qualité de membres désignés par le concessionnaire :

- M. Marcel CEVAER, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Morlaix – CS 27934 – 29679 Morlaix cedex

- M. Gilles SIMON, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Morlaix – CS 27934 – 29679 Morlaix cedex

- M. Jean-Paul CHAPALAIN, Président de délégation, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Morlaix – CS 27934 – 29679 Morlaix cedex

- M. Raoul LAURENT, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – 1, place du 19e RI – CS 63825 – 29238 Brest cedex 2

4 – en qualité de représentant désigné en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :

- M. Daniel HYRIEN, titulaire
Mairie de Roscoff – BP 69 – 29680 Roscoff

- M. Joseph SEITE, Maire, suppléant
Mairie de Roscoff – BP 69 – 29680 Roscoff

5 – en qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :

a.- membre du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- Mme Sandrine RIVOALLON, titulaire
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

- M. Thibaud PERINET, suppléant
Antenne portuaire et aéroportuaire - Bld Marfille – 29229 Brest cedex 2

b.- membre du personnel de chaque concession :

- M. David SENANT, titulaire
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Morlaix – CS 27934 – 29679 Morlaix cedex

- M. Philippe JAOUEN, suppléant
CCI Métropolitaine Bretagne Ouest – Délégation de Morlaix – CS 27934 – 29679 Morlaix cedex

c.- membre représentant les ouvriers dockers du port :

- M. Jean-Jacques ROIGNANT, titulaire
86 rue Albert de Mun – 29680 Roscoff

- M. David KERIVEN, suppléant
Lesvestric – 29250 Saint Pol de Léon

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_ROSCOFF-CC

6 – en qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :

a.- membres désignés par le Président du conseil régional :

- M. Alain LE MEUR, titulaire
Roscoff Manutention GIE – Port du Bloscon -29680 Roscoff

- M. François GILLET, suppléant
Channel Docs Manutention – Port du Bloscon – 29680 Roscoff

- M. Ronan CREACH, titulaire
Compagnie Armoricaine de navigation – BP 65 – 22260 Pontrieux

- M. Philippe KRAWCZYK, suppléant
Coopérative Armoricaine d'Avitaillement – ZA du Launay – Rue Ar Brug – 29600 Saint Martin des Champs

- M. Gaël ABJEAN, titulaire
Lotissement Creach Al Lia – Moguériec – 29250 Sibiril

- M. Hubert LE BIHAN, suppléant
Port de Bloscon – 29680 Roscoff

b.- membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de l'économie portuaire :

- M. Jean-Jacques LE BORGNE, titulaire
Station du Pilote – 3 rue Aldéric Lecomte – 29200 Brest

- M. Gilles TREANTON, suppléant
Coopérative du lamanage – Terre-plein n°5- Port de commerce – 29200 Brest

- M. Patrice NAROZNY, titulaire
Brittany Ferries – Port de Roscoff Bloscon – BP 72 – 29688 Roscoff cedex

- M. Frédéric POUGET, suppléant
Brittany Ferries – Port de Roscoff Bloscon – BP 72 – 29688 Roscoff cedex

- M. Ole BOCKMANN, titulaire
Compagnie Irish Ferries – Gare maritime – 50100 Cherbourg

- M. Philippe PRIGENT, suppléant
Brittany Ferries – Port de Roscoff Bloscon – BP 72 – 29688 Roscoff cedex

c.- membres désignés par le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins :

- M. Jean-Marc CREACH, titulaire
Creach Bolloch – 29253 Ile de Batz

- M. Ronan NICOLAS, suppléant
43 avenue du Général de Gaulle – 28250 Saint Pol de Léon

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180419-18_ROSCOFF-CC

d.- membres désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- M. Jean-Paul NICOL, suppléant
96 rue des Johnnies– 29250 Santec

- M. Vincent CABIOCH, titulaire
84 rue de la Baie – 29680 Roscoff

- M. Paul GUILLOU, suppléant
30 route de Perharidy – 29680 Roscoff

Article 3 :

Les membres du conseil portuaire de Brest sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

Article 4 :

Les nouveaux membres qui sont nommés jusqu'à la fin du mandat actuel soit le 18 juin 2022.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

A Rennes, le 19 AVR. 2018

Le Président du Conseil Régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Arrêté désignant les membres du conseil portuaire
de Lorient

REÇU LE
30 MAI 2018
PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu l'article L 4132-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu les articles R 5314-14 et R 5314-23 du Code des Transports ;
Vu la délibération n° 07-0531/7 du Conseil Régional des 5 et 6 juillet 2007 approuvant la constitution, la composition et le rôle des organes de gouvernance des ports ;
Vu la délibération n° 07-0531/16 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2007 modifiant la composition des conseils portuaires ;
Vu la délibération n° 10-531-15 du Conseil Régional des 21 et 22 octobre 2010 modifiant la composition des Conseils Portuaires ;
Vu la délibération n° 16_DAJCP-SA-06 du Conseil Régional du 08 janvier 2016 relative à la désignation des conseillers régionaux aux conseils portuaires ;
Vu la délibération du Conseil Départemental du 23 avril 2015 relative à la désignation de représentants au sein des commissions diverses et organismes extérieurs ;
Vu le courriel de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan du 17 mai 2017 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire de Lorient ;

Arrête,

Article 1 :

La composition du conseil portuaire de Lorient est arrêtée comme suit :

1. <u>En qualité de Président :</u>

- M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, ou son représentant

- M. Pierre KARLESKIND, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2. <u>En qualité de membres du Conseil régional représentant le secteur maritime, le développement économique, l'environnement et le territoire :</u>

- M. Pierre KARLESKIND, titulaire
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Mme Gaël LE SOUT, titulaire
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Gérard LAHELLEC, titulaire
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Mme Anne-Maud GOUJON, titulaire
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

Et

- Mme Gaël LE MEUR, suppléante
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Mme Kaourintine HULAUD, suppléante
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Pierre POULIQUEN, suppléant
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Bruno QUILLIVIC, suppléant
283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

3. <u>En qualité de membres du Conseil départemental :</u>

- M. Ronan LOAS, titulaire
Hôtel du Département – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

- M. Gaëlle LE STRADIC, titulaire
Hôtel du Département – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

- Mme Marie-Claude GAUDIN, suppléante
Hôtel du Département – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

- M. Bruno BLANCHARD, suppléant
Hôtel du Département – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

4. <u>En qualité de membres désignés par les concessionnaires :</u>

- M. Pierre MONTEL, titulaire
CCIM – 21 Quai des Indes – 56323 LORIENT Cedex

- Mme Martine BRISSET, suppléante
Société LINPAC PACKAGING PONTIVY – ZI de Kerguilloten – BP 8 – 56920 NOYAL PONTIVY

- M. David CABEDOCE, titulaire
Société Financière de Trévédec Chez SOFREFIM – 12 Place des Halles St Louis –
BP 207 – 56100 LORIENT

- M. Tierry MAHO, suppléant
MAHO CONSTRUCTION – ZI Ty Er Douar – Le Douarin – 56150 BAUD

- M. Loïc BARDIN, titulaire
CCIM – 21 Quai des Indes – 56323 LORIENT Cedex

- M. Rémi BONNET, suppléant
CCIM – 21 Quai des Indes – 56323 LORIENT Cedex

- M. Jean-Paul SOLARO, titulaire
SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- M. Benoît JAFFRE, suppléant
SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- M. Norbert METAIRIE, titulaire
Président de LORIENT AGGLOMERATION – CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

- M. Dominique LE VOUEDEC, suppléant
LORIENT AGGLOMERATION – Maire de Gâvres – Mairie – 56680 GAVRES

5. En qualité de représentant du syndicat mixte du port de pêche de Lorient-Kéroman :

- M. Daniel LE LORREC, titulaire
Syndicat Mixte du port de pêche de Lorient-Kéroman
LORIENT AGGLOMERATION – CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

6. En qualité de représentant de l'instance en matière d'urbanisme (SCOT) :

- M. Jean-Michel BONHOMME, titulaire
11 Résidence du Château – 56670 RIANTEC

- M. Jean-Paul AUCHER, suppléant
6 Rue Saint Clément – 56100 LORIENT

7. En qualité de représentant désigné en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :

- Mme Nathalie LE MAGUERESSE, titulaire
27 Rue de la Mairie – 56570 LOCMIQUELIC

- M. Yannic LE DUIC, suppléant
5 Rue Roger Salengro – 56570 LOCMIQUELIC

- M. Jean-Paul PENVERNE, titulaire
Mairie – BP 12 – 56260 LARMOR PLAGE

- M. Noël DAHIREL, suppléant
Mairie – PB 12 – 56260 LARMOR PLAGE

- M. Jean Yves LE GAL, titulaire
12 Rue Joseph le Coroller – 56600 LANESTER

- Mme Catherine DOUAY, suppléante
81 Rue de St Guénaël – 56600 LANESTER

- M. Olivier LE LAMER, titulaire
Mairie – 2 Boulevard Général Leclerc – 56100 LORIENT

- M. Laurent TONNERRE, suppléant
Mairie – 2 Boulevard Général Leclerc – 56100 LORIENT

8. <u>En qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :</u>

a. Membres du personnel régional ou mis par l'Etat à la disposition de la Région, appartenant aux services chargés des ports :

- M. Loïc CAZAJOUS-POULOT, titulaire
  Capitainerie Lorient – 3 bis Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Arnaud LE ROUX, suppléant
  Capitainerie Lorient – 3 bis Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Philippe LE VAILLANT, titulaire
  CRB/DPAF/APAL – 2 Boulevard Adolphe Pierre – 56100 LORIENT

- M. Samuel DISDIER, suppléant
  CRB/DPAF/APAL – 2 Boulevard Adolphe Pierre – 56100 LORIENT

b. Membres du personnel de chaque concession :

- M. X, titulaire,
  CCIM – 3 boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. X, suppléant,
  CCIM – 3 boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Yann MIGLIORE, titulaire
  CCIM – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Patrick COLLIN, suppléant
  CCIM – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Steven COLIN, titulaire
  CCIM – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Gilles DREAN, suppléant
  CCIM – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. François CUVILLY, titulaire
  SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- M. Alain LESTRAT, suppléant
  SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- Mme Emilie LAUDREN, titulaire
  LORIENT AGGLOMERATION – CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

- Mme Bénédicte LE GUELLAUT, suppléante
  LORIENT AGGLOMERATION – CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

c. *Membres représentant les ouvriers dockers du port :*

- M. Eddie LE GOULVEN, titulaire
  Syndicat CGT des dockers - 26, avenue Amiral Melchior - 56100 LORIENT

- M. Ludovic LOPEZ, suppléant
  Syndicat CGT des dockers - 26, avenue Amiral Melchior - 56100 LORIENT

9. <u>En qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :</u>

a. *Membres désignés par le Président du Conseil régional :*

- M. Jean-Pierre LE VISAGE, titulaire
  SCAPECHE – 17 Boulevard Abbé Le Cam – BP 18 – 56326 LORIENT

- M. Frankc EVRAT, suppléant
  PMA – Rue Alphonse Rio – 56100 LORIENT

- M. Denis POULET, titulaire
  Pilotage – Rue Didier Bestin – 56100 LORIENT

- M. Bruno GALLOT LE GRAND, suppléant
  Pilotage – Rue Didier Bestin – 56100 LORIENT

- M. Jacques DUBOST, Bretagne Pôle Naval, titulaire
  6 bis, Rue François Toullec – 56100 LORIENT

- M. Eric FOURNEREAU, suppléant
  Cie Océane – Gare Maritime – Rue Gilles Gahinet – 56325 LORIENT Cedex

- M. Emmanuel DOCHE, titulaire
  NAVAL GROUP – Bât 07 – Rue Choiseul – 56311 LORIENT Cedex

- M. Patrice BESNARD, suppléant
  A.A.P.P.P.L. – N° 78 – Port de pêche – 56100 LORIENT

- M. Arnaud KUHN, titulaire
  Agence Maritime Lorientaise (AML) – 28 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

- M. Gilles LARTIGUES, suppléant
  Agence Maritime Lorientaise (AML) – 28 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

- M. Stéphane LE CREOUR, titulaire
  Société Lorientaise de Lamanage – Rue du Bout du Monde – 56100 LORIENT

- M. Antoine JULE, suppléant
  SABLIMARIS, ZI du Rohu – 56600 LANESTER

- Mme Emmanuelle TROCADERO, titulaire
Marin'Accueil – 30 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

- M. Claude TARDY, suppléant
Marin'Accueil – 30 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

b. Membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de l'économie portuaire :

- M. Jean-Paul CORRE (CECAB), titulaire
CECAB – ZI de Port Louis – SAINT ALLOUESTRE – BP 70990 – 56509 LOCMINE Cedex

- M. Robin GEOFFROY, suppléant
HUMANN et TACONET – 15 Rue Florian Laporte – 56100 LORIENT

- M. Patrice LE FEL, titulaire
Ateliers Mécaniques Lorientais – 32 Rue Ingénieur Verrière – 56100 LORIENT

- M. Thierry CHAMPION, suppléant
STEF – Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Raphaël LATZ, titulaire
LOUIS DREYFUS COMMODITES – 23-25 Rue de Berri – 75008 PARIS

- M. Patrick LECOMTE, suppléant
SABLIMARIS, 3 Rue du Charron – CP 1509 – 44806 SAINT HERBLAIN Cedex

- M. Marc LHONORE, titulaire
DPL – 10 Rue de Seignelay – 56100 LORIENT

- M. Laurent GALMARD, suppléant
Fonderie de Bretagne – ZI de Kerpont – 1075 Rue Daniel Trudaine – 56850 CAUDAN

c. Membres désignés par le comité départemental des pêches :

- M. Olivier LE NEZET, titulaire
13 Boulevard Louis Nail – 56100 LORIENT

- M. Hugues LE COUPANNEC, suppléant
12 Rue Joseph Le Leamer – 56530 QUEVEN

- M. Eric GUIGNIEC, titulaire
11 Rue du Ruisseau – 56690 LANDAUL

- M. Pascal LE GOURIFF, suppléant
2 Rue de Kerbascuin – 56880 PLOUHINEC

d. Membres désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- M. Philippe IMBERT, titulaire
  4 chemin de Beaupré – 56260 LARMOR PLAGE

- M. Jean-Marie BARRIERE, suppléant
  20 Route du Courégant – 56270 PLOEMEUR

- Mme Elizabeth de TRAOULEN, titulaire
  3 Cité Julia – 29930 PONT AVEN

- M. Bernard GABEN, suppléant
  23 Boulevard de la Nourriguel – 56260 LARMOR PLAGE

Article 2 :

Les membres du conseil portuaire de Lorient sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

Article 3 :

L'arrêté en date du 31 Octobre 2017 relatif à la composition du conseil portuaire de Lorient est abrogé.

Article 4 :

Le Directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

REÇU LE
30 MAI 2018
PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

A Rennes, le 28 MAI 2018

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Arrêté de composition du conseil portuaire de LORIENT

Arrêté du 31 octobre 2017 (à actualiser)	Modifications à apporter
4 - membres désignés par les concessionnaires :	
M. Maurice BENOISH, titulaire SEM Lorient Kéroman - CS 50382 - LORIENT cedex	M. Jean-Paul SOLARO, titulaire SEM Lorient Kéroman - CS 50382 LORIENT cedex
8 - membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :	
a. appartenant aux services chargés des ports :	
M. Louis CHAPALAIN, titulaire Capitainerie Lorient - 3 bis Boulevard de la Rade - 56100 LORIENT	M. Loïc CAZAJOUS-POULOT Capitainerie Lorient - 3 bis Boulevard de la Rade - 56100 LORIENT
b. personnel de chaque concession :	
M. Laurent CHEREAU, titulaire CCIM - 3 Boulevard de la Rade - 56100 LORIENT	membre non désigné par la CCIM
M. Olivier BRANQUET, suppléant CCIM - 3 Boulevard de la Rade - 56100 LORIENT	membre non désigné par la CCIM
9 - membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :	
a. désignés par le Président du Conseil régional	
M. Guillaume MATHIEU, titulaire NAVAL GROUP - Bât 07 - Rue Choiseul - 56311 LORIENT cedex	M. Emmanuel DOCHE, titulaire NAVAL GROUP - Bât 07 - Rue Choiseul - 56311 LORIENT cedex
d. désignés par le CLUPIPP (plaisance)	
M. Jean-Yves ABGUILLERM, titulaire	M. Philippe IMBERT, titulaire 4 Chemin de Beaupré - 56260 LARMOR PLAGE
M. Stéphane ISENBAERT, suppléant	M. Jean-Marie BARRIERE, suppléant 20 Route de Courégant - 56270 PLOEMEUR
M. Guy KERMABON, suppléant	M. Bernard GABEN, suppléant 23 Boulevard de la Nourriguel - 56260 LARMOR PLAGE

Le 22 MAI 2018

La Cheffe de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Lorient

Christelle MAINGUY

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180518-2018_04_INST-AR

Région Bretagne

Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne
N° 2018-04/INSTANCES

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4221-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_04 du 22 juin 2017, portant élection du Président du Conseil régional de Bretagne ;
Vu l'arrêté n°2018-02 du 2 février 2018 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne, et désignant Madame Claudia ROUAUX Présidente du Comité technique.

Arrête

Article 1 :
L'arrêté n°2018-02 du 2 février 2018 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne, et désignant Madame Claudia ROUAUX Présidente du Comité technique est abrogé.

Article 2 : Présidence du Comité technique (CT)
Madame Claudia ROUAUX, Conseillère régionale, est désignée pour siéger et présider le Comité technique.
En cas d'empêchement de Mme Claudia ROUAUX, la présidence du Comité technique sera confiée au premier représentant de la collectivité présent, dans l'ordre de cette liste :

1. Gaby CADIOU, Conseillère régionale,
2. Stéphane PERRIN, Conseiller régional,
3. Gaëlle NIQUE, Conseillère régionale,
4. Isabelle PELLERIN, Vice-Présidente du Conseil régional,
5. Maxime PICARD, Conseiller régional.

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180518-2018_04_INST-AR

Article 3 : Secrétariat du Comité technique (CT)

M. Jérôme BASTIN, Directeur général des Services de la Région, est désigné pour assister la Présidente du Comité technique et est nommé en qualité de secrétaire, représentant de la collectivité, auprès du Comité technique (CT).

En cas d'empêchement de M. Jérôme BASTIN, le secrétariat du Comité technique (CT) sera confié au premier représentant de la collectivité présent, dans l'ordre de cette liste :

1. Ronan SCOUARNEC, Directeur général délégué,
2. Karine ANDRÉ, Directrice des ressources humaines,
3. Josic MAIGNAN, Adjoint à la Directrice des ressources humaines.

Article 4 : Composition du Comité technique (CT)

La composition du Comité technique (CT) est fixée comme suit :

15 représentants titulaires de la collectivité + 15 suppléants

Représentants titulaires de la collectivité		
1	**Claudia ROUAUX**	Conseillère régionale, Présidente du CT
2	**Gaby CADIOU**	Conseillère régionale
3	**Stéphane PERRIN**	Conseiller régional
4	**Gaëlle NIQUE**	Conseillère régionale
5	**Isabelle PELLERIN**	Vice-Présidente du Conseil régional
6	**Maxime PICARD**	Conseiller régional
7	**Jérôme BASTIN**	Directeur général des services
8	**Ronan SCOUARNEC**	Directeur général délégué (DGS)
9	**Karine ANDRÉ**	Directrice des ressources humaines (DRH)
10	**Josic MAIGNAN**	Adjoint à la directrice des ressources humaines (DRH)
11	**Claudine SAUMET-ROCHE**	Directrice de l'immobilier et de la logistique (DIL)
12	**Michel RUEZ**	Chef de projet Elaboration de la qualité de la Relation Région-EPLE (DGS)
13	**Claire DUREL**	Cheffe du service de la formation (DRH/SFORM)
14	**Michel BOUGAULT**	Chef du service de gestion des ressources humaines (DRH/SGRH)
15	**Monique TREMORIN**	Cheffe du service du recrutement et de la mobilité (DRH/SRECMO)

Représentants suppléants de la collectivité		
1	**Céline FAIVRE**	Directrice des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP)
2	**Jean-Luc GARDAN**	Directeur délégué des voies navigables (DTPVN/DDVN)
3	**François GRALL**	Directeur de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport (DELS)
4	**Gwenaëlle QUINTIN**	Cheffe du service audit interne (DA/SAI)

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180518-2018_04_INST-AR

Représentants suppléants de la collectivité		
5	**Fabrice GOURMELON**	Chef de l'antenne portuaire de Saint-Malo (DPAF/APASM)
6	**Delphine JESTIN**	Adjointe à la directrice de l'immobilier et de la logistique, Cheffe du service de la maintenance du patrimoine (DIL/SEMPAT)
7	**Fabrice GIRARD**	Directeur des transports terrestres et des mobilités (DITMO)
8	**Laure REVERDY**	Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail (DRH/SCET)
9	**Olivier GAUDIN**	Adjoint au directeur de la DEFTLV, en charge de l'emploi, de l'insertion et des territoires (DEFTLV)
10	**Laëtitia HAMON**	Cheffe du pôle organisation et encadrement (DELS/SQALYC)
11	**Stéphane CHABROL**	Chef du service de la maintenance et de la logistique (DIL/SEMLOG)
12	**Emmanuelle FUMERY**	Adjointe à la cheffe du service du recrutement et de la mobilité, cheffe du pôle recrutement dans les services (DRH/SRECMO)
13	**David LAVIEC**	Chef du service comptabilité (DFE/SCOMP)
14	**Katie LOZACHMEUR**	Cheffe du pôle carrière-paie (DRH/SGRH/POCAP)
15	**François COUTEUX**	Chef du service fonctionnel de la direction des ressources humaines (DRH/SEFDRH)

Les membres suppléants seront désignés pour remplacer un membre titulaire par convocation de la Présidente du Comité technique ou du secrétaire. Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentants de la collectivité lors de la désignation des membres.

15 représentants titulaires du personnel + 15 suppléants

Titulaires			Suppléants		
1	**Laurent GODARD**	CFDT	1	**Martine BONNANT**	CFDT
2	**Nadia HOURMAND**	CFDT	2	**Pierrick BRIHAYE**	CFDT
3	**Hervé QUEINNEC**	CFDT	3	**Emmanuelle LE GUEN**	CFDT
4	**Régine HILLION-RETIF**	CFDT	4	**Serge COLLETTE**	CFDT
5	**Gildas DURAND**	CFDT	5	**Sylviane PERAN**	CFDT
6	**Stéphanie MORGAT**	CGT	6	**Yves DENIAUD**	CGT
7	**Claude NOGUES**	CGT	7	**Éliane POTREL**	CGT
8	**Laëtitia HORVAIS**	CGT	8	**Stéphane GUILLAUME**	CGT
9	**Jocelyne LE MAGUER**	FO	9	**Jean-Marie BERNARD**	FO
10	**Yannick FAGON**	FO	10	**Michelle DENOUAL**	FO
11	**Carol FERRE**	FO	11	**Hervé LACOCHE**	FO
12	**Patrick LOUSSOUARN**	UNSA	12	**Jean-Marc KERVELLA**	UNSA
13	**Martine LAMBERT**	UNSA	13	**Thierry MANCEAU**	UNSA
14	**Annie FRANCOIS**	FSU	14	**Henri WEBER**	FSU
15	**Erwan PERROT**	SUD	15	**Gwénola TOUBOULIC**	SUD

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180518-2018_04_INST-AR

En l'absence d'un représentant titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par un représentant suppléant, informé de l'absence du représentant titulaire par ce dernier.

Article 5 : Discrétion professionnelle

Les membres des instances de la Région sont tenus au respect de l'obligation de discrétion professionnelle.

Article 6 : Cet arrêté prend effet à la date de signature.

Article 7 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne, porté à la connaissance des organisations syndicales ayant présenté des listes lors des élections du 4 décembre 2014 et notifié à tous les membres titulaires et suppléants de l'instance concernée.

A Rennes, le 18 MAI 2018

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 15/06/2018
Reçu en préfecture le 15/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180614-18_DDTM35_06-AI

18_DAJCP_DDTM35_06

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
au Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et ses versions modifiées ;

Vu le règlement (CE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

Vu le règlement (CE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

Vu le règlement (CE) n°1303/2013 du parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de Cohésion) ;

Vu le règlement (CE) n°1310/2013 du parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 78 ;

Vu la délibération n°13_DGS_05 du Conseil Régional de Bretagne en date du 13 décembre 2013, portant adoption de la stratégie régionale de gestion des fonds européens 2014-2020 ;

Vu la délibération n°14_SCOFE_01 du Conseil Régional Bretagne en date du 23 et 24 octobre 2014 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;

Vu le Programme Hexagonal de Développement Rural (PDRH) 2007-2013 ;

Vu le Programme de Développement Rural (PDR) pour la région Bretagne approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015 et modifié ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1511-1-1 et L 1511- 1-2 ;

Vu la Convention du 25/02/2014 relative à la mise en œuvre des dispositions de règlement (UE) n°1310/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la Région Bretagne ;

Vu l'avenant n°1 du 04/06/2014 à la Convention du 25/02/2014 ;

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 twitter.com/regionbretagne

Envoyé en préfecture le 15/06/2018
Reçu en préfecture le 15/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180614-18_DDTM35_06-AI

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_04, en date du 22 juin 2017, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_09, en date du 22 juin 2017, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Considérant ce qui suit,

La Région Bretagne est l'autorité de gestion du programme de développement rural de Bretagne pour la période de programmation 2014-2020 et à effet du 1er janvier 2014.

Par Convention tripartite Région/État/ASP du 22 décembre 2014 relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Bretagne, et par la convention relative à la délégation de certaines tâches de l'autorité de gestion du PDRB pour la période de programmation 2014-2020 à la **Direction Départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine (DDTM), la Région a confié à la DDTM la fonction de Guichet Unique** — Service instructeur comprenant l'exécution des tâches de réception et d'instruction des demandes de subvention au FEADER, de sélection des dossiers subventionnés, conformément aux dispositions du projet du PDR et d'instruction des demandes de paiement FEADER.

Le Président de la Région Bretagne, en tant qu'autorité de gestion en application des dispositions légales et régionales susvisées, assure la mise en œuvre et le suivi du programme de développement rural de Bretagne applicable à ce territoire. En application des dispositions de l'article 78 de la Loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014, il peut donner délégation de sa signature au chef du service déconcentré de l'État chargé de cette instruction et aux agents qui lui sont directement rattachés, pour prendre en son nom les décisions relatives à l'attribution et au retrait de ces aides.

ARRETE

ARTICLE 1 - Type d'opération instruit au niveau régional

Pour la période 2014 - 2020, les types d'opération du PDR Bretagne mis en œuvre et instruits au niveau régional par les directions départementales des territoires et de la mer sont les suivants :

Types d'opérations concernés	Codes	Appartenance au SIGC
MESURES 2007-2013		
Installation	112	non
PMBE	121/A	non
PVE	121/B	non
PPE	121/C1.1	non
Développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie	121/C1.2	non
Aides aux investissements collectifs (CUMA)	121/C2	non
Transformation à la ferme	121/C4	non
Diversification des productions	121/C7	non
Amélioration de la valeur économique des forêts	122A	non
Conversion des forêts	122B	non
Investissements dans les IAA	123/A	non
Desserte forestière	125/A	non

Envoyé en préfecture le 15/06/2018
Reçu en préfecture le 15/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180614-18_DDTM35_06-AI

Unité de méthanisation – projet collectif	125CPPE	non
ICHN	211 et 212	oui
MAE	214	oui
Défense des forêts contre les incendies	226	non
MESURES 2014-2020		
Tous les types d'opération de la sous-mesure 10.1. : Agro-environnement et climat	Tous les 10.01	oui
Tous les types d'opération de la mesure 11 : Agriculture biologique	11.1.1 et 11.2.1	oui
Tous les types d'opération de la mesure 12 : paiement au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau	Tous les 12.1 et 12.3	oui
ICHN de la mesure 13	13.2.2	oui
Tous les types d'opération de la sous mesure 10.2 : Agro-environnement et climat	Tous les 10.2	non
Tous les types d'opération de la sous mesure 4.1 soutien aux investissements d'amélioration de la performance et de la durabilité des exploitations agricoles sauf les opérations portées par les CUMA	4.1.1, 4.1.2	non
Soutien aux investissements d'amélioration de la desserte forestière	4.3.1	non
Soutien aux investissements de remaillage bocager, Breizh Bocage	4.4.1	non
Tous les types d'opération de la mesure 6 : installation	6.1.1 et 6.1.2	non
Contrats Natura 2000 en forêt	7.6.1	non
Contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	7.6.6	non
Action de sensibilisation environnementale en faveur du maillage bocager, Breizh bocage	7.6.3	non
Tous les types d'opération de la mesure 8 : investissement dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	8.1.1, 8.3.1, 8.6.1	non

ARTICLE 2 — Nature de la délégation donnée

Le Président de la Région Bretagne donne délégation aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine désignés à l'article 3 pour la mise en œuvre des dispositifs visés à l'article 1.

Cette délégation comprend :

a) la signature de tous les actes décisionnels FEADER opposables à l'administré, notamment :
- Actes validant la demande d'aide : décisions attributives de subvention (arrêtés ou conventions) ainsi que leurs décisions modificatives,
- Actes de portée négative : rejet d'un dossier pour incomplétude non corrigée dans les délais demandés, rejet d'un dossier pour inéligibilité, rejet d'un dossier pour non sélection, déchéance de droit pour non-respect d'engagement constaté suite à un contrôle, certificat de non-conformité.
- Réponse aux recours administratifs qui ont fait, au préalable, l'objet d'une validation par la Région.

Envoyé en préfecture le 15/06/2018
Reçu en préfecture le 15/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180814-18_DDTM35_06-AI

b) Pour les crédits FEADER :
- la signature des autorisations de paiement ou leur validation sous Osiris (procédure dématérialisée), du certificat de conformité validant l'installation, des phases contradictoires ainsi que des suites à contrôle n'entraînant pas de déchéance de droit
- la validation sous Isis (procédure dématérialisée) des engagements juridiques et des autorisations de paiement des dispositifs appartenant au SIGC.

La signature des actes intermédiaires, préparatoires ou internes au processus d'instruction des dossiers ne constituant pas une décision (notamment accusé réception de demande d'aide ou de dossier complet, rapport d'instruction, notification de décisions, ...), n'est pas concernée par cette délégation et relève de délégations internes propres à la DDTM, service instructeur des dispositifs listés.

ARTICLE 3 — Désignation des délégataires

Le Président de la Région Bretagne donne délégation de signature **aux agents de la Direction Départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine, comme suit,** pour l'ensemble des actes relatifs à la mise en œuvre des dispositifs visés à l'article 1, cités à l'article 2, points a et b :

- le Directeur départemental des territoires et de la mer, Monsieur Alain JACOBSOONE,
- le Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, Monsieur Claude SOUILLER,
- le Chef de service économie et agriculture durable Monsieur Franck CHARON,
- l'Adjoint au Chef du service économie et agriculture durable, Monsieur Eric LE BORGNE,
- la Cheffe du service eau et biodiversité, Madame Catherine DISERBEAU,
- la Cheffe du pôle Politique de l'eau – planification - nature, Madame Martine PINARD,
- le Chef de l'unité biodiversité - Faune sauvage - Trame verte et bleue, Monsieur Sébastien JIGOREL,
- le Chef de l'unité Installation, Modernisation et Crises conjoncturelles, Monsieur Olivier SCHEHR.

ARTICLE 4 — Contrôle hiérarchique

Le Directeur départemental des territoires et de la mer ayant la responsabilité hiérarchique des agents affectés au sein de sa direction, assure le contrôle de la bonne exécution de ces délégations au regard de la réglementation en vigueur. Il organise pour cela, sous son autorité, le contrôle hiérarchique habituel lui afférent.

ARTICLE 5 – Abrogation de l'arrêté précédent

L'arrêté n°18_DAJCP_DDTM35_05 du 22 janvier 2018 portant délégation de signature du Président du Conseil régional au Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 6 – Exécution

Le Directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le payeur régional.

Envoyé en préfecture le 15/06/2018
Reçu en préfecture le 15/06/2018
Affiché le
ID : 035-233500016-20180614-18_DDTM35_06-AI

Fait à RENNES, le 14 JUIN 2018

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 15 JUIN 2018
- de la notification à l'intéressé le : (date et signature du délégataire) 19 JUIN 2018
- de son affichage à compter du : 21 JUIN 2018

DDTM35
Alain JACOBSOONE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.